This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08171743 5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

CONTEMPORAINE

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

2e SÉRIE. — TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

XCVIme DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 17

1868

Les auteurs et les éditeurs se réservent tous droits de traduction et de reproduction.

Digitized by Google

ASTOR LIBRARY
DEC 18 1935
NEW YORK

Digitized by Google

L'ART

ET

LA PRÉDICATION CATHOLIQUE

CONFÉRENCES DU CARÊME DE 1867, PRÊCHÉES A NOTRE-DAME
PAR LE R. P. FÉLIX.

I

Si l'idée chrétienne était portée jusqu'à ses extrémités logiques, il en devrait être de l'art en général comme du théâtre : il faudrait prononcer sur lui le même anathème dont les docteurs de l'ancienne Eglise poursuivaient les jeux scéniques, et que répétait encore longtemps après l'inflexible austérité des Bossuet et des Nicole. Un Dieu pur Esprit, un monde qui est une vallée de larmes, une créature déchue, condamnée à traîner dans le sillon sanglant de l'humanité la lourde croix de sa rédemption : ces trois termes répondent sans doute aux trois éléments de l'art, mais de manière à le rendre en quelque sorte impossible. L'Esprit échappe et répugne à toute image sensible; le monde, qu'il faut craindre d'aimer, la créature qui doit sentir toujours derrière soi la flamme de l'épée vengeresse,

Digitized by Google

ne méritent pas d'être ennoblis par la magie de la couleur et de la forme, comme au temps

Où le ciel sur la terre
Vivait et respirait dans un peuple de dieux;

où l'univers était à la fois le temple, le symbole et la vie même de la divinité; où l'être humain, sans regard sur son passé, sans souci de son avenir, croyant éternelles sa jeunesse et celle des choses, jouissait tout entier d'un présent qui suffisait à ravir ses sens et son cœur.

Toutefois, cette rigoureuse conséquence est restée à mi-route. Le dogme qui en fermant sur l'Adam proscrit la porte de l'Eden, tendait à l'annulation de l'art, n'a fait qu'en modifier les conditions d'existence et d'idéal, en même temps qu'il modifiait la conception de la destinée humaine et des rapports du créé à l'incréé. Ce tempérament a sa raison d'être et son explication dans le Christ. « Le Christ, dit M. de Laprade,[1] est né d'une femme, il a été enfant, il est devenu homme, il a une histoire terrestre, il est mort sur une croix. En lui et par lui, Dieu est devenu visible; grâce à lui, la religion de l'esprit peut s'emparer aussi de l'imagination et des sens. En la personne du Christ, l'artiste et le poète, muets entre un créateur invisible et une création maudite, retrouvent un modèle à la fois idéal et réel. » Rien de plus vrai, si l'on veut bien reconnaître deux choses : que cet idéal, au point de vue artistique, est nécessairement limité, et que la conciliation qu'il a pour mission d'opérer est des plus malaisées à exprimer. Je m'explique. A quelque indulgence que condescende le principe de l'idéalisme chrétien, il ne va pas jusqu'à admettre en droit ce qu'il tolère en fait; ses concessions à l'imagination et aux sens demeurent, comme toutes concessions, sous le coup d'un retrait : plus apparentes que réelles, plus restrictives que fécondes, au moins d'intention, elles semblent destinées à contenir plutôt qu'à seconder l'essor de l'artiste, à resserrer plutôt qu'à étendre le champ de l'art. Faut-il s'en étonner? L'anthropomorphisme est l'antithèse du christianisme; or, si idéaliste qu'il soit dans son fond, l'art est forcément anthropomorphique à quelque degré par la forme. D'un autre côté, que signifie cet idéal nouveau, le Verbe incarné? Que l'Esprit s'est fait chair, c'est-à-dire que l'Infini a pris corps dans le fini. Mais si la raison ne comprend pas ce mystère, comment l'art le traduira-t-il? Il pourra tout au plus en susciter l'idée, ou mieux le sentiment, au moyen des signes extérieurs les moins précis, les moins définis,

[1] *Le Sentiment de la nature avant le Christianisme*, Introduction, p. 64.

Digitized by Google

ceux enfin qui au lieu de concentrer la pensée ou l'émotion sur un point, lui donneront carrière dans le vague indéterminé de l'espace.

La musique, à ce compte, devrait être au premier rang. Quoi de plus immatériel, relativement à l'ordre de nos perceptions, que le son aérien, fugitif, impalpable? Quoi de plus analogue au sentiment de l'infini, quoi de plus propre à le manifester ou à le provoquer, que cette langue essentiellement synthétique, même quand elle parcourt la gamme expressive des tons les plus variés? On a peine à comprendre l'arrêt prononcé contre elle par un poète à qui l'on a quelquefois reproché d'être trop philosophe, celui-là même dont je citais tout à l'heure quelques lignes. Selon lui, la musique serait le plus matériel de tous les arts, celui de tous qui constate et impose le plus sûrement la domination de la sensibilité sur l'intelligence pure et sur l'activité morale : incapable de servir à l'expression d'une âme raisonnable et libre, ne relevant, par son charme grossier, que de la seule sensibilité ; échappant à toute idée morale, à toute beauté rationnelle, son langage n'aurait aucune signification absolue, elle ne dirait rien ni de l'homme ni de Dieu [1]. Pour nous tenir dans le domaine de la musique d'église, et sans rappeler le *Stabat* de Pergolèse, le *Requiem* de Mozart, les *Oratorios* de Haydn, et même le finale de *Don Juan*, si vibrant d'une religieuse et chrétienne terreur, est-il besoin de paroles, à l'audition du *Stabat* en plain-chant, pour comprendre qu'il exprime la plus mortelle douleur dont puisse être crucifiée une âme humaine, la douleur d'une mère qui a perdu le fruit de ses entrailles? Quelle parole ou quel signe a jamais plus entr'ouvert sous les yeux de la conscience les profondeurs inaccessibles où se cache le justicier éternel et tout puissant, a jamais mis en présence par un plus saisissant contraste, l'infini et le fini, que le chant sublime du *Dies iræ*? Ce rhythme bref, qui ramène trois fois le son répercuté de la rime, comme pour frapper à coups redoublés sur la créature anéantie, n'est-ce pas le tonnerre de la justice divine qui éclate, semble s'éteindre dans de sourds grondements pour éclater encore et toujours?

Dies iræ, dies illa
Solvet sæclum in favilla,
Teste David et Sibylla.

Nul besoin de savoir le latin, ni d'interpréter le sens de ces mots; la musique suffit. Le front se penche involontairement, le cœur se serre, l'âme la plus hautaine ou la plus insouciante, a du moins

[1] M. de Laprade, ouvrage cité, p. LXXXV, LXXXVI, LXXXVIII, XCII, C.

Digitized by Google

pendant cette minute, l'intuition de l'infini par le sentiment du néant. Mais il y a un pont jeté sur cet abîme : la miséricorde de Dieu et la pensée de l'immortalité ; le chant s'achève sur un mode moins lugubre, et console après avoir terrifié :

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ;
Ne me perdas illa die!

Veut-on entendre l'expression de sentiments tout opposés? Quoi de plus vif, de plus allègre que l'air du *Lauda, Sion*, du *O filii et filiæ?* Quoi de plus conforme à la haute et sereine conception de la majesté divine que le majestueux mouvement du *Magnificat*, où le son monte et redescend avec une harmonie si pleine et si large?

Néanmoins, ce n'est pas de ce côté qu'on a coutume de chercher les plus beaux fruits de l'art chrétien : ce qui le représente et le caractérise le plus exactement, c'est l'architecture ogivale, si improprement appelée gothique et qui mériterait bien plutôt le nom que lui donne un Allemand, *francigenum genus* [1]. Dans le plan de nos cathédrales, qui dessine l'image de la croix, elle rappelle, au moins par son but et son dénoûment, le mystère du Verbe incarné. L'infini lui-même, elle tente de l'exprimer (en cela semblable à la musique) par l'indéfini : par la profondeur de la nef, l'entrecroisement des arcs et des voûtes, l'éclat amorti de la lumière tombant des hauts vitraux, par ces mille « colonnettes, sveltes, ambitieuses, immenses, par le zénith ogival [2] » qui surélève l'esprit vers le ciel où la flèche se cache, et que semble poursuivre la coupole, emblème de l'âme à la poursuite de son Dieu. Voilà ce que la statuaire est, de sa nature, incapable de faire entendre; aussi l'infériorité de la statuaire chrétienne, par rapport à celle des Grecs, est-elle forcée : le *Moïse* même de Michel-Ange n'atteint pas à la perfection de l'antique. Dans sa mission de représenter des dieux, la statuaire païenne devait en donner l'idée, non-seulement la plus pure, mais la plus belle ; son but était non-seulement la beauté immatérielle, mais la beauté plastique : l'idéalisme divin d'un Platon, si elle le soupçonnait, devenait entre ses mains un idéalisme anthropomorphique. L'idéal chrétien échappe donc à la statuaire ; il est plus accessible à la peinture.

La peinture est un art essentiellement spiritualiste, à ce titre le plus chrétien de tous. Elle a la vertu, suivant un écrivain dont j'ai mis à profit les profondes études sur la *Science du Beau*, « de

[1] Ce point si important a été mis hors de doute par M. Renan, dans son *Discours sur l'état des beaux-arts au XIVe siècle.*

[2] Gœthe, *Faust*, 2e partie.

Digitized by Google

manifester l'âme à un degré supérieur ou merveilleux d'intelligence ou de puissance. Par exemple, le regard plongeant, sans objet précis et visible, dans l'immensité de l'espace, peut, au premier aspect, paraître s'égarer par l'effet de l'égarement de la pensée en désordre ; habilement employé et bien compris, ce genre d'expression donne à la pensée un caractère de puissance sans bornes, de force capable d'aller jusqu'à l'infini lui-même, et par là cette beauté extraordinaire qui, échappant aux limites de la forme et se réalisant pour l'esprit au delà de la forme, n'est autre que le sublime. La peinture a un autre moyen singulièrement puissant de manifester les états ou les élans sublimes de l'âme : c'est de lui prêter un corps sans pesanteur, un corps tellement semblable, malgré sa forme visible, à l'âme invisible qu'il enveloppe, que quelques légers enfants du ciel, ou des ailes, ou un nuage, ou même la vertu seule de l'esprit caché, suffisent à le maintenir planant et suspendu dans l'espace[1]. Enfin, si les mains d'un tel corps, devenu à ce point incorporel, portent les mondes sans effort et les lancent dans l'étendue comme un enfant jette en l'air un caillou ; ou si les bras d'un tel corps, qui n'est plus qu'une âme, s'ouvrent comme pour embrasser les hommes dans une étreinte de l'amour infini, la peinture n'aura-t-elle pas montré à nos regards ravis les signes les plus parfaits dans leur imperfection, les formes les plus exactes dans leur inexactitude avouée et connue, de ce sublime qui serait l'âme même de Dieu ? Ce sont là des hauteurs où la sculpture ne suivra jamais l'art de peindre[2]. »

Aussi le christianisme s'en est-il emparé ; mais là encore, quel est son véritable idéal ? Je demande la permission de dire toute ma pensée, vraisemblablement en opposition avec celle de plusieurs : c'est celui sur la pente duquel verse nécessairement la tendance chrétienne, l'idéal ascétique. Avec celui-là seulement, la peinture chrétienne a ses coudées franches, quand elle nous met sous les yeux tantôt ces mystiques figures rêvées par Fra Angelico, Cimabue, Giotto, où l'âme respire visiblement sous le vêtement du corps, des âmes, non des corps, où la vie est surtout dans l'expression ; tantôt ces types étranges d'ascètes au corps exténué, aux membres flétris comme les racines d'un arbre mort, aux yeux enfoncés sous l'orbite sombre, tels que les ont conçus un Zurbaran, un Herrera, un Valdès Leal ; tantôt enfin ces grandes scènes où un Michel-

[1] Ces théories, pour être fort subtiles, n'en sont pas moins étrangères à toute idée nette sur la peinture. Le lecteur risquerait fort de se tromper s'il les prenait au pied de la lettre et entreprenait de les faire passer dans l'application. Ce sont pures spéculations de l'esprit, qu'il faut envisager comme telles. (*Note de la Rédaction*).

[2] M. Ch. Lévêque, la *Science du Beau*, t. II, p. 104.

Digitized by Google

Ange étale toutes les épouvantes, toutes les angoisses de la créature en face de l'Enfer et de Dieu. Et pourquoi ? C'est que l'art est alors tout entier au service de l'ascétisme ; il ne détourne pas de la croix, il y conduit : c'est un supplément, inconscient peut-être, en tout cas spontané, mais d'autant plus efficace, du confessionnal et de la chaire. Quelles images, en effet, nous propose-t-il ? Ici, celui d'une âme tendre, exclusivement enfermée dans le paisible amour du divin ; là, celui d'une âme plus dure, mais aussi ardente, portant à l'extrême ce mépris de la chair, cette haine de la vie, cette violente soif de mourir qui sont le dernier mot de la tendance chrétienne ; ailleurs, celui de l'accomplissement du dogme dans sa partie la plus impitoyable, dans ses plus terribles menaces. Lui aussi dit à la créature : *Meurs ou tue ;* meurs de la mort éternelle, ou tue dans ton cœur tout ce qui n'est pas Dieu. Mais quoi ! ces œuvres, admirables sans doute, et que nous admirons autant que personne, sont-elles donc le triomphe même de l'art chrétien ? Elles en sont les produits les plus directs, les plus purs d'alliage, les plus légitimes, mais non les plus parfaits. Les créations des peintres de Sienne et de Florence, de l'école mystique et de l'école ombrienne, sont exquises ; mais on sent qu'il reste un progrès à faire. Celles de certaines écoles espagnoles sont d'un réalisme effrayant ; le *Jugement dernier* lui-même subjugue et confond par un déploiement surhumain d'énergie et de puissance, plutôt qu'il n'émeut, au moins de cette émotion *sui generis* qui est au propre l'émotion esthétique. Et pourtant ce n'était pas la foi qui manquait à Michel-Ange : il lui manquait, peut-être, à lui qui avait tant lu l'*Enfer* de Dante, l'étude méditée de l'antique, que Raphaël avait su ne pas négliger. Avec Raphaël, la peinture chrétienne atteint aux dernières limites de l'idéal qui lui est propre, mais en même temps elle reçoit une féconde impulsion du contact d'éléments extérieurs et étrangers à la foi. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui ne voient dans les belles écoles artistiques de la Renaissance que la renaissance même de l'idéal et de l'art grecs ; qui font, par exemple, du peintre de la *Transfiguration* et des *Madones* un païen enivré de l'antiquité, et transportant à la théologie du catholicisme l'empreinte arrachée par l'enthousiasme de son génie aux vestiges d'un art accompli ; mais je ne pense pas non plus que l'on puisse contester ce qu'il a gagné à la contemplation de semblables modèles. Sa foi n'y a rien perdu, mais les débris d'un art contemporain de Platon, étudiés, sentis, compris, ont mis au service de l'art nouveau, inspiré par cette foi, des moyens d'expression plus parfaits.

Allons plus loin : l'idéal chrétien, même dépassant les bornes de l'idéal ascétique, ne serait pas encore tout l'idéal religieux. N'a-

Digitized by Google

vaient-ils pas un idéal religieux — bien que différent de celui que concevaient les auteurs inconnus de tant de cathédrales — les architectes du Parthénon qui, dans les conditions anthropomorphiques de l'art et de la religion des Hellènes, sont parvenus à faire comprendre que ce temple est celui d'une vierge divine, la sagesse par excellence, la personnification de la Raison suprême? Oui, ces pierres le proclament : agencées avec un art simple, grave, élégant, mélange de force et de grâce austère, elles « semblent refléter un rayon de l'invisible[1]. » La foi manquait-elle au sculpteur qui représentait dans l'Apollon du Belvédère « le plus beau des dieux », et qui, « créateur d'une nature céleste », semble n'avoir « employé de matière que ce qu'il lui en fallait pour exécuter et représenter son idée?[2] » Mais que dire du grand artiste qui mettait au jour, dans son Jupiter et sa Minerve, non-seulement des puissances physiques élémentaires, mais des divinités peu à peu spiritualisées et représentant presque déjà les idées métaphysiques de la Raison divine et de la Providence? A la lecture des vers d'Homère, Phidias, saisi d'une émotion sacrée, croit voir devant ses yeux la face divine du Père des dieux et des hommes. Quant à Minerve, il lui avait voué un culte spécial, et l'avait sculptée huit ou neuf fois avant de réaliser dans la statue athénienne l'idéal que lui en fournissait sa foi épurée au commerce d'Anaxagore, et devinant presque les conceptions platoniciennes. Telle est du moins la conjecture (et je la donne pour telle) d'un esthéticien et d'un philosophe qui connaît la Grèce et l'art grec. Phidias, dit M. Lévêque, ayant à ériger dans Athènes « la Minerve par excellence, la conçut essentiellement comme la Vierge, Parthénos, c'est-à-dire comme celle de toutes les puissances de l'Olympe, qui, par sa pureté morale et intellectuelle, et par l'ensemble de ses nobles attributs, ressemblait le plus à l'Esprit, au Νοῦς, comme disait Anaxagore, à la Νόησις Θεοῦ, comme l'interpréta plus tard Platon, en un mot à l'Intelligence immatérielle et divine, en qui l'âme prédomina toujours sur le corps et sur les sens. »

Il n'est donc pas possible d'adhérer sans réserve à un jugement aussi absolu sur l'art chrétien que celui de M. Rio, et du père Félix après lui : « Notre supériorité dans cette brillante sphère éclate avec une splendeur d'évidence qui ne laisse pas même à nos adversaires la liberté d'une contestation sincère; et nos pères nous ont légué, sous ce rapport, un magnifique héritage dont nous ne pouvons ni abdiquer la richesse ni répudier la gloire. L'art a fait dans nos siècles chrétiens à la royauté de notre Christ une splendide couronne qui porte, comme ses fleurons éclatants, les plus beaux chefs-d'œuvre

[1] M. Lévêque, t. II, p. 40.
[2] Winckelmann.

Digitized by Google

du génie humain illuminé par la lumière divine. » Loin de la pensée d'amoindrir le moins du monde ni ce glorieux héritage, ni la splendeur de cette couronne posée par l'art chrétien sur la tête du Christ, mais ceci soit dit avec adoration de ces divins chefs-d'œuvre, ils sont parmi les plus beaux, sans être les seuls. La vérité est, croyons-nous, que le christianisme a fourni à l'art comme à la poésie, à l'éloquence, à la philosophie, à toutes les grandes manifestations de la pensée et du sentiment, un idéal à lui, de même qu'il leur a ouvert une voie qui est la sienne; mais ni cette voie n'est unique, ni cet idéal n'est universel. Si l'on entendait par idéal chrétien, l'idéal religieux au sens large ou spiritualiste, élevé à un plus haut degré d'excellence et de pureté, on pourrait admettre qu'il est universel, car il n'y a d'art vrai que celui que vivifie le souffle de l'esprit. L'art pourrait alors être chrétien par l'inspiration, sans l'être par le sujet; il serait une des formes — souvent une des plus belles et toujours la plus pure — du spiritualisme artistique. Mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend d'ordinaire.

Ces réflexions qui entraîneraient, si je ne me bornais à les indiquer, un développement que ne comporte pas l'objet spécial de cette étude, étaient naturellement suggérées par le seul titre des conférences prêchées par le R. P. Félix en 1867. Commandées d'ailleurs par l'intérêt philosophique et artistique du sujet qu'il a choisi, elles ne sauraient avoir d'autre but que de rappeler certains principes, ou plutôt certains faits qui éclaireront le chemin suivi par l'éloquent jésuite. Ainsi on jugera tout d'abord des difficultés inhérentes au sujet lui-même. Si cette éternelle question de l'art est parmi les plus compliquées, on n'ose dire les plus insolubles, qui se proposent aux philosophes, combien plus d'écueils ne présente-t-elle pas à un orateur sacré? Le P. Félix les a bien aperçus, mais il s'est préoccupé surtout de ce que son entreprise avait d'insolite, eu égard aux habitudes de la prédication. Il avoue que « ce sujet, pour la première fois peut-être abordé directement par la prédication catholique, pourrait au premier aspect paraître étranger à la chaire chrétienne, » tant il touche de près « à la terre et à l'homme »; mais on verra, ajoute-t-il, « que par ses hautes âmes il touche au ciel et à Dieu, et se rattache par son principe au Verbe incarné lui-même; » et il lui paraît « impossible que cette religion qui agrandit l'humanité par toutes ses faces, et pénètre de sa séve généreuse les profondeurs intimes de notre vie, n'imprime pas à l'art, placé dans des conditions normales, le mouvement ascensionnel qu'elle imprime à toutes choses. » Nous ne lui contesterons en aucune manière le droit de porter dans la chaire de Notre-Dame un enseignement esthétique, parce que nous reconnaissons des rap-

Digitized by Google

ports entre le sentiment religieux et l'art sous une certaine forme. Il reste d'ailleurs fidèle à la pensée inspiratrice de ses entretiens annuels : « après l'utile, le beau ; après l'économie, l'art. Ces deux choses, qui semblent marquer les deux pôles extrêmes de la vie, se rencontrent à un point qui leur est commun, le légitime développement de l'homme total, et l'une et l'autre trouvent au grand centre chrétien le plus puissant ressort de leur progrès. »

Ce qui nous frappe le plus, et la seule chose que nous ayons à relever dans ces précautions oratoires, c'est l'aveu de la nouveauté de ce texte de prédication. Un théologien, un prêtre érudit et homme de goût dissertant sur le beau, il s'en était déjà rencontré. Saint Augustin, dans un ouvrage perdu, avait tenté de rattacher l'idéal platonicien à l'idéal chrétien; Fénelon, dans sa lettre à Dacier, avait glissé çà et là quelques aperçus esthétiques; mais surtout le P. André (car ce sujet semble avoir un attrait spécial pour la Compagnie de Jésus), a laissé, dans son *Essai sur le Beau*, un traité où l'on peut désirer une psychologie plus profonde et regretter l'absence presque complète de la métaphysique, et qui n'en est pas moins une œuvre remarquable, surtout eu égard à l'époque et à l'homme. Mais autre chose est d'écrire un livre, autre chose de parler en chaire ; bien plus, le P. Félix prêche sur le beau, parce qu'il est jésuite, je veux dire pénétré de sa mission d'enseigner les hommes : le P. André en dissertait, quoique jésuite, pour ses confrères de l'académie de Caen. Ce simple rapprochement est bien propre à rendre visible, non pas peut-être « le progrès par le christianisme, » selon l'opinion de notre orateur, mais à coup sûr le progrès du christianisme entraîné dans le mouvement de l'esprit humain.

II

Il serait peu équitable de demander à un orateur, et notamment à un orateur placé dans la situation du P. Félix, un traité complet sur la matière; il suffit qu'il touche aux points essentiels, et je ne fais aucune difficulté d'avouer que le P. Félix a rempli cette tâche d'une manière aussi large que le permettaient les exigences de son ministère. Nature, principe, objet immédiat et fin suprême de l'art, conditions auxquelles doivent satisfaire ses interprètes, causes et caractères de sa décadence, moyens de le régénérer : tel est le plan qu'il s'est tracé, plan assez vaste pour qu'on puisse s'y renfermer avec lui.

Le beau est « la splendeur de l'ordre, » et l'art est « l'expression

Digitized by Google

de la beauté idéale sous des formes créées[1]. » Ne nous arrêtons pas à la première partie de cette définition, que le P. Félix nous permettra de ne pas trouver complète, puisque, rendant compte de l'un des éléments du beau, l'ordre, elle est muette sur l'autre, la puissance; acceptons la seconde, et reconnaissons avec l'orateur que l'art se propose de créer ou plutôt d'interpréter le beau. C'est cette idée du beau qu'il importe de préciser. D'abord, pour lui comme pour l'auteur du *Premier Hippias*, du *Phèdre* et du *Banquet*, le beau ne consiste ni dans l'utile, ni dans l'agréable, ni dans le joli, ni surtout dans la réalité toute nue. « La beauté que l'artiste doit exprimer dans ses œuvres, ce n'est pas seulement la beauté réelle. La nature, sans doute, peut et doit lui servir d'exemplaire, mais pour l'aider à chercher par delà un plus parfait exemplaire, l'exemplaire éternel, immuable, qui plane au-dessus de toute beauté passagère et changeante, en un mot, ce qu'on nomme dans la langue du grand art l'*Idéal!*... L'idéal! éternelle séduction et éternel désenchantement des plus nobles âmes, aussi impuissantes à l'atteindre qu'elles sont ardentes à le poursuivre!... » Le passage suivant met dans tout son jour la pensée de l'orateur :

« Ce qui constitue le vrai génie de l'art, ce n'est ni l'intuition, ni l'imitation des choses créées *telles qu'elles sont* et *telles qu'elles se voient* dans la réalité phénoménale; c'est l'intuition et l'expression des choses vues dans la lumière transfigurative de leur idéal. Le génie de l'art, c'est la puissance de voir et de saisir cet idéal dans un degré supérieur, et de le reproduire sous une forme éclatante. Le génie de l'art, c'est ce grand poète qui, après un travail de vingt ans consacré à la création d'un chef-d'œuvre, veut, avant de mourir, le livrer aux flammes; tant, à ses propres regards, cette œuvre si belle pourtant et depuis tant admirée, demeurait loin de cet idéal entrevu par son génie. Le génie de l'art, c'est Phidias, Phidias, qui, au dire de Cicéron, alors qu'il sculptait une statue de Minerve ou de Jupiter, ces types fameux de l'art antique, ne se contentait pas de regarder un beau modèle humain pour en exprimer la ressemblance, mais dirigeait à la fois sa pensée et sa main pour saisir et exprimer le type achevé de la beauté, qu'il contemplait en lui-même. Le génie de l'art, c'est Raphaël, cette âme si passionnée d'idéal; Raphaël, qui écrivait de lui-même : « Comme je n'ai pas » sous mes yeux de modèle qui me satisfasse, je me sers d'un cer- » tain idéal de beauté que je trouve en mon âme. » — Le génie de l'art, c'est Michel-Ange; Michel-Ange, écrivant dans une poésie digne de Dante et de lui-même, ces paroles que devraient méditer

[1] Première conférence *L'objet et la nature de l'art.*

Digitized by Google

tous les vrais artistes : « Déployant ses ailes pour s'élever vers les » cieux d'où elle est descendue, l'âme ne s'arrête pas à la beauté » qui séduit les yeux et qui est aussi fragile que trompeuse ; mais » elle cherche, dans son vol sublime, *à atteindre le principe du* » *beau universel.* » — Le génie de l'art, ah ! ne craignons pas de le proclamer, c'est le christianisme transfigurant l'âme humaine ; le christianisme qui, sans maudire les types de beautés créés par le génie de la Grèce, du fond des nuages qui voilaient le ciel de l'humanité païenne, a dégagé le véritable type de la beauté, type inaltérable, éternel, que même le génie païen *entrevoyait* à travers ses ombres épaisses, le Verbe incréé, image de la substance du Père, qui a pu dire, en descendant des cieux pour se montrer à la terre : « L'idéal, c'est moi ! »

Suspendons pour un moment notre analyse et arrêtons-nous sur un rapprochement qui s'impose de lui-même à l'esprit. On a maintes fois signalé entre le christianisme et le platonisme des rencontres souvent exagérées, souvent aussi incontestables, et s'il n'y avait pas entre eux des rapports de principes qu'on oserait presque appeler religieux, ces analogies ne seraient pas visibles dans la question particulière de l'art ; mais c'est là surtout qu'elles se manifestent avec le plus de liberté et d'éclat. Les conférences du P. Félix l'attestent une fois de plus. Pour penser et souvent même parler comme le philosophe grec, l'orateur catholique n'a pas eu besoin de le consulter ni de s'inspirer directement de son génie. Que le P. Félix connaisse Platon, qu'il ait lu surtout les spiritualistes modernes, à commencer par M. Cousin, ce n'est pas ce que je veux mettre en doute, loin de là ; j'entends dire seulement que son inspiration était toute trouvée dans la doctrine religieuse dont il est le ministre. Il ne pouvait pas puiser dans le catholicisme d'autres idées, d'autres principes. On a vu l'art issu de cette origine manifester les unes, appliquer les autres, les exagérer au besoin, avant même que Platon et le platonisme eussent reparu à la lumière du monde philosophique. Ces deux esthétiques sont deux courants sortis d'une source commune, le spiritualisme, et ce n'est pas un faible titre de gloire pour le grand fondateur de l'Académie que de l'avoir élevé si haut en proclamant, au milieu et au-dessus des éblouissements de la beauté plastique, une beauté supérieure et divine, à peine intelligible à ses contemporains. Le christianisme a donné à cette interprétation de l'art un caractère plus religieux, plus exclusif, cela devait être ; mais c'est par la bouche de Platon que le spiritualisme s'est pour la première fois affirmé dans l'art, comme dans la philosophie : conséquence obligée ; l'unité de l'esprit humain s'affirme elle-même dans ses principes les plus essentiels, et l'art est une des

Digitized by Google

affirmations les plus solennelles que l'humanité puisse faire d'elle-même.

Ainsi, pour en revenir à l'esthétique du P. Félix et à celle de Platon, l'une et l'autre professent la doctrine de l'idéal, s'élèvent jusqu'à la conception ontologique de cet idéal et le réalisent dans un être divin. Le chrétien donne un nom propre à cet idéal, « qui plane si haut par-dessus toute réalité, qui fuit, à mesure qu'on veut le saisir, dans les profondeurs de l'infini, qui est l'infini lui-même, rayonnant par toutes ses faces et dans toutes les sphères ; » il ne l'appelle pas seulement Dieu, comme Platon, il l'appelle « le Verbe, » il l'appelle « Jésus-Christ, » centre vivant de l'art, éternel foyer de la beauté. Mais, à part ce qui tient au plus intime de la religion, et que Platon ne pouvait ni savoir ni pressentir, les principes ne sont-ils pas les mêmes? Demander ce que c'est que le beau, selon Platon, c'est demander ce qu'est en soi l'idée du beau, si elle subsiste par elle-même ou si elle a son être en Dieu. Or, pour qui entend bien Platon, le beau dans son absolue perfection, est une des manières d'être de Dieu, et ne se réalise qu'en lui, ainsi que le bien et le vrai. L'idée du beau est donc inséparable de l'idée de Dieu; elle est en Dieu, puisque Dieu a l'idée de lui-même; elle est une forme de sa pensée, puisque celle-ci est l'intelligence absolue pensant l'absolu intelligible. Donc enfin c'est à Dieu qu'il faut remonter pour saisir le beau, c'est de lui qu'il faut descendre pour en apercevoir et en comprendre les traces. Voilà sans doute ce qu'entendait Platon lorsqu'il faisait dire à Diotime que le beau en soi est celui qui est absolument identique et invariable par lui-même, et duquel toutes les autres beautés participent; que lorsqu'on commence à l'entrevoir, on n'est pas loin du but de l'amour. Celui-ci, en effet, nous conduit par tous les degrés de l'échelle dialectique jusqu'à la connaissance par excellence, qui n'a d'autre objet que le beau lui-même. O mon cher Socrate, s'écrie l'étrangère de Mantinée, ce qui peut donner du prix à cette vie, c'est le spectacle de la beauté éternelle !

Oui, sans doute, plus l'âme s'élève et s'épure par l'idée et la contemplation du beau, plus elle se rapproche de cette beauté qui est Dieu. Dans un moment d'enthousiasme, Beethoven s'écriait aussi : « Dieu est, dans mon art, plus près de moi que des autres. » Il ne se trompait pas; il exprimait, pour l'avoir sentie, la puissance et la nature de l'enthousiasme, ce frère de l'extase, né comme elle au contact du divin, quand l'amant de l'idéal, transporté hors de soi, arrache par la force de l'amour à la beauté éternelle son secret. « Oui l'heure, la minute, si vous voulez, où l'artiste reçoit de son idéal le coup qui le rend maître de son œuvre et triomphant de

Digitized by Google

l'obstacle; l'heure, si pleine à la fois de lumière et de feu, qui fait jaillir l'étincelle, décide la création et fait crier à l'artiste comme au philosophe : J'ai trouvé! oui, cette heure est vraiment une heure d'extase; car dans cette heure, non-seulement l'artiste s'oublie, mais, comme le mot même le révèle, il est *hors de lui*, il est ravi à lui-même et enlevé, comme par miracle, au sens normal de sa propre vie et aux étroites frontières de sa personnalité égoïste. Et qui ne voit ici, dans la lumière même des choses, que cette extase artistique, présage infaillible de l'avénement d'un chef-d'œuvre, n'est que l'abnégation elle-même élevée à son sommet, c'est-à-dire l'amour complétement *hors de soi*? Qui ne voit comment ce sublime et généreux sacrifice du moi, arrachant l'homme à lui-même, le met sur la grande route de l'art, et brisant devant lui tous les obstacles qui le pouvaient arrêter, lui donne des ailes pour l'enlever jusqu'au ciel des plus sublimes et des plus ardentes visions? C'est alors, en effet, qu'absorbé tout entier dans les clartés de son idéal, l'artiste disparaît à ses propres regards; c'est alors, c'est dans ce quart d'heure solennel où le ravissement l'enlève lui-même à lui-même, qu'il oublie la forme qu'il engendre pour rendre sensible l'idée qui le séduit; et c'est en l'oubliant qu'il la crée la plus parfaite, parce qu'elle naît d'elle-même sous le feu de l'inspiration spontanée, éclatante, belle enfin de sa naturelle beauté, comme un corps vivant avec l'âme qui l'inspire. Arrivé là, l'artiste connaît, même sans sortir de l'ordre naturel, ce qu'il y a de plus divin dans l'homme, ce qui porte aux plus hauts sommets de l'art le génie artistique, soulevé par son souffle puissant, *l'enthousiasme*; l'enthousiasme, sans lequel jamais rien de tout à fait beau et de tout à fait grand ne se fait dans l'humanité; l'enthousiasme, comme si vous disiez l'*Emmanuel* de l'artiste arraché à lui-même et transporté en Dieu, du moins porté aussi près de Dieu que le permet la nature. »

Ainsi l'enthousiasme et l'amour sont inséparables de la conception du beau dans l'âme de l'artiste, parce que seuls ils sont capables de la féconder. La beauté le charme et l'émeut en proportion de la connaissance qu'il en a. Plus il la contemple, *quam intuens in eâque defixus*, mieux il la conçoit et plus il l'aime, plus elle le remplit d'une flamme intérieure, et divine, *Deus, ecce Deus;* plus enfin il devient apte à reproduire le beau. Ce qu'il doit aimer et poursuivre, c'est donc la beauté pure, et non cette beauté matérielle qui n'en est qu'une imparfaite copie; et ainsi ses chefs-d'œuvre, selon l'expression du P. Félix, seront « une fleur ou un fruit de l'amour, »

Digitized by Google

de cet amour dont parlait déjà le platonisme, « fils de Vénus Uranie, né de l'intelligence pure et demeurant là-haut [1]. »

Si l'artiste est créateur dans sa sphère, il l'est, comme Dieu lui-même, par l'amour. « La création du monde entier, dit le P. Félix répétant la formule platonicienne, n'est qu'un fruit de l'amour divin; c'est l'amour de Dieu qui s'épand hors de lui-même selon le penchant de la divine bonté, *amor sui diffusus*..... L'artiste, lui aussi, est créateur; il est le créateur humain de la beauté. Dès lors, on conçoit que, pour lui surtout, l'amour est principe de force et de fécondité, et pourquoi cet amour bien ordonné est la grande puissance de son art. L'artiste qui n'aime pas peut encore avoir du génie; mais cette puissance du génie, sans le ressort du cœur, ne fera rien de ravissant. Car, dans l'art comme dans la nature, l'amour est le grand ravisseur, et le cœur est le moteur suprême. » Voilà pourquoi la pureté du cœur et de la vie, « la chasteté, » est l'auxiliaire de l'art : elle donne le tact et l'amour de la vraie beauté, elle élève la pensée de l'artiste. « Les âmes pures, on ne saurait le méconnaître, ont des aspirations que n'ont pas les âmes impures. L'impureté dans les mœurs renverse, ou du moins obscurcit l'idéal dans les arts. Au lieu de communiquer à la matière le rayon de l'esprit, elle fait tomber sur les clartés de l'esprit les ombres de la chair : elle voile comme d'un épais rideau, aux regards de l'artiste, les splendeurs de son idéal. L'idéal! mais en est-il encore pour l'artiste tombé dans les derniers bas-fonds, et, si j'ose le dire, dans la dernière fange de l'immondice humaine? L'idéal! mais qu'est-ce que ce soleil de l'art vu à travers les fumées de l'orgie, ou cherché avec un regard terne, avec une âme émoussée, avec des facultés atrophiées par les outrages de la débauche? Quel idéal peut demeurer à l'artiste qui ne sait pas même, par une vertu vulgaire, sauvegarder dans sa vie une pureté quelconque? »

Platon ne parle pas, comme l'orateur chrétien, de ces vertus toutes chrétiennes; toutefois, si l'on veut suivre sa pensée dans les dernières pages du *Banquet*, on se convaincra, par le langage qu'il prête à l'étrangère de Mantinée, qu'il écartait, lui aussi, de l'artiste toute l'influence des sens et voulait une âme pure dans le préféré des Muses. Mais là où ils se rencontrent sans donner lieu à aucune restriction, c'est dans les rapports qu'ils établissent tous deux entre le beau, le vrai et le bien. La théorie platonicienne du beau admet l'identité du beau et du bien, καλόν κἀγαθον; or, qu'est-ce que le bien sans le vrai? A mesure que l'idée de la beauté s'éloigne de la sensation et s'épure, l'amour devient plus pur à son

[1] Plotin, *Enn.* III, liv. v^e.

Digitized by Google

tour. Après la beauté dans les corps, il s'attache à la beauté dans les âmes, dans les actions, beauté morale qui touche au bien, pour monter enfin, dans la sphère intelligible, jusqu'à la beauté dans la science qui touche au vrai. « Vous le voyez, dit à son tour le P. Félix, tout se tient dans les choses au fond d'une admirable unité : le vrai tient au beau, le beau tient au vrai, le bien tient au pur, le pur tient au parfait, dans la sphère de l'art comme en toute autre sphère. »

Le sentiment de l'idéal, l'enthousiasme fécond, la pureté du cœur et de la vie, sont donc des conditions indispensables à la production de l'œuvre artistique, et l'école de Platon n'est pas seule à en proclamer la nécessité, d'accord avec l'esthétique chrétienne : il suffit pour cela d'avoir à quelque degré le sentiment de l'art et de ses besoins. Aristote est ici du même avis que son maître. Il n'est pas de véritable artiste qui ne conçoive quelque modèle invisible plus beau que la réalité, qui, par suite, ne soit métaphysicien sans le savoir, comme celui auquel s'adressait Diderot, peu suspect pourtant d'idéalisme, Diderot proclamant et défendant l'idéal à sa manière : « Vous m'embarrassez, se fait-il dire par un interlocuteur avec lequel il se met à son aise ; tout cela n'est que de la métaphysique... — Eh ! grosse bête ! est-ce que ton art n'est pas de la métaphysique ? Est-ce que cette métaphysique, qui a pour objet la nature, la belle nature, la vérité, le premier modèle auquel tu te conformes sous peine de n'être qu'un portraitiste (nous dirions aujourd'hui un photographe), n'est pas la plus sublime métaphysique ?... » Quant aux conditions morales, est-il besoin de prouver que le désordre, *le débraillé* dans la vie, est plus fait pour tuer l'inspiration que pour la manifester ou la provoquer ? La « bohème » est une région bonne tout au plus à traverser sous l'aiguillon de la nécessité, mais mortelle à quiconque ne sait pas en sortir par la force d'un vouloir énergique ; et le P. Félix est en droit de dire que ceux qui ont ce sentiment ne sont pas tous « des prêtres, des moines, des cléricaux. »

Mais ces conditions ne suffisent pas, ne doivent pas suffire aux yeux de l'esthéticien catholique : il exige de l'artiste le sentiment religieux et la foi. Croire à l'idéal, c'est déjà croire en Dieu. « Tous les grands artistes, dit-il, m'apparaissent religieux. Je ne me place pas encore, pour le moment, au point de vue rigoureusement chrétien. Je regarde les artistes du sommet sublime de l'idée de Dieu : ils passent sous mes regards, couverts devant les hommes d'une gloire qui n'est surpassée que par le respect qui les prosternait eux-mêmes devant Dieu. Je vois Michel-Ange et Raphaël, inondés de l'éclat de leur gloire, marcher le regard fixé sur l'infini ; j'entends

Digitized by Google

l'immortel Haydn, commençant ses œuvres prodigieuses par ces mots sublimes : *In nomine Domini*, et les terminant par ce cri de glorification plus sublime encore : *Laus Deo !* louange et gloire à Dieu ! J'entends Mozart et Palestrina faisant retentir sur la terre ces mélodies que l'on croirait empruntées à la musique du ciel, et communiquant aux âmes ce charme du divin et ce sens de l'infini qu'ils portaient en eux-mêmes, et je m'écrie : Oui, j'en jure par la vérité, oui, le génie de l'art est vraiment religieux, et l'apostasie de toute religion est comme une apostasie de l'art lui-même ! »

Toutefois, il y a une religiosité vague et sans objet précis : ce n'est pas celle-là qu'il demande, mais une croyance positive et déterminée ; il veut que l'artiste ait la *foi*, du moins (concession remarquable dans la bouche d'un orateur catholique) « une foi relative, la foi exigée par le sujet qu'il traite[1]. » Ainsi expliquée, l'exigence est légitime ; car, en vérité, comment composer de la musique religieuse, faire de la peinture religieuse, élever une église, si l'on ne croit à rien de la religion qui sert de sujet à ces productions, s'il faut que l'artiste se dénature ou qu'il entre dans une sphère étrangère ou opposée à ses goûts, à ses pensées, à ses sentiments ? Mais cela n'est pas vrai seulement de l'art dit religieux. L'art est une affirmation : bien ou mal, il doit traduire un sentiment, une idée, un fait. « Or, pour affirmer quelque chose, la première condition, c'est de croire à quelque chose. L'art est une parole ; c'est la splendeur donnée par le génie à la pensée humaine ; quelle que soit la forme que lui donne l'artiste, son œuvre est une parole, c'est son verbe intérieur qui se fait extérieur ; qu'il soit peintre, sculpteur, musicien, poète, l'artiste est un homme qui parle. Or, quiconque parle a le devoir absolu de dire quelque chose ; et quiconque parle aux intelligences, pour leur dire quelque chose, a la stricte obligation de croire ce qu'il dit. Si vous ne croyez pas ce que vous dites, de quel droit me parlez-vous ? Vous ne croyez pas en votre âme d'homme ce dont vous me parlez dans votre œuvre d'artiste ? taisez-vous. Vous ne croyez rien, ne me dites rien. Le nihilisme de la foi n'a droit qu'au nihilisme de la parole, c'est-à-dire au silence. Si votre art n'est pour moi la manifestation de l'idée, alors il n'est plus l'art. » L'orateur a raison : il n'est plus l'art, il est le métier, et l'artiste est un industriel. Si l'art chrétien a été grand, c'est qu'il a vécu de foi, et que sa foi nourrissait une idée puissante, propre à remuer les âmes, à enflammer le génie ; il avait son caractère propre, il affirmait en même temps l'homme et l'artiste indissolublement unis. L'art grec ne s'alimentait pas d'une foi aussi fer-

[1] Troisième conférence, *l'Homme et l'Artiste*.

Digitized by Google

vente, il est vrai; on objectera même que le sentiment religieux était plus sincère au temps où Minerve était grossièrement taillée dans l'olivier sauvage, qu'au siècle où Phidias l'habillait d'or et de marbre ; mais l'âme de Phidias était néanmoins une âme religieuse et croyante, et l'art grec avait la religion de l'idéal; à défaut d'autres dieux, la Grèce aurait toujours cru à la beauté. Qu'attendre du sceptique, ce dégoûté qui touche à tous les mets et les dédaigne tous, sous prétexte qu'il ne sait trop qu'en dire, et se garde d'une préférence comme du poison? La maxime οὐδὲν μᾶλλον est la mort de l'art, comme de toute morale et de toute religion ; c'est la glace sur le feu.

Le scepticisme, en effet, est incompatible avec le but de l'art. Ce but est en raison de la nature même de l'art, de « glorifier Dieu. » Mais l'orateur se borne à indiquer cette fin supérieure et dernière, pour en développer une autre comprise dans celle-ci, et plus rapprochée de l'homme et de l'art lui-même, une fin sociale devant l'humanité. « Le ministère de l'art, sa grande fonction sociale, est de perfectionner la vie humaine en la rapprochant de son idéal, qui est Dieu même. Oui, élever les hommes en les attirant vers les hauteurs, imprimer à l'humanité, par un mouvement de bas en haut, une direction ascensionnelle et une marche progressive : artistes qui m'écoutez, ne l'oubliez jamais, voilà votre vocation sublime, votre fonction vraiment royale. L'humanité pour laquelle vous travaillez, quels que soient sa grandeur et son progrès, a toujours besoin qu'on l'élève ; car son éducation n'est jamais achevée. A vous de prendre votre part généreuse de ce glorieux ministère ; à vous d'être, avec beaucoup d'autres coopérant à la même œuvre, les brillants éducateurs de cette humanité qui a la vocation de monter toujours et de ne descendre jamais; à vous, en un mot, d'*élever* les générations qui vous admirent en les entraînant avec vous-mêmes dans le sens de leur vraie destinée. »

Ce n'est pas que le P. Félix se méprenne sur la portée des œuvres artistiques, et qu'il transforme l'art en un maître de religion ou de morale. Je ne puis m'empêcher de songer ici non plus à Platon, mais à un écrivain qui a touché à toutes les questions sociales, et qui a dit son mot sur l'art comme sur le reste. Nul ne s'est élevé avec plus de force que Proudhon contre l'immoralité dans l'art, et voici une page qui montre quelle haute idée il se faisait de sa dignité : « Parce que Jules Romain et autres ont fait, avec un merveilleux talent, des peintures obscènes ; parce que Parny et Voltaire ont écrit, l'un la *Guerre des Dieux*, l'autre la *Pucelle*, on s'est imaginé que l'art pouvait suffire, et que, tout le reste éteint, il aurait la puissance de faire revivre le cadavre et d'ennoblir l'humanité. On s'est

Digitized by Google

abusé par le plus grossier sophisme. On n'a pas compris que des œuvres comme celles que je viens de citer sont des monstres, où la laideur du sujet est arbitrairement mariée à une forme, mais *dès longtemps donnée et découverte*. La question, en effet, n'est pas de savoir si des artistes comme Voltaire et Jules Romain, venus à la suite du développement complet de la langue, de la littérature et de l'art, peuvent faire ce que bon leur semble de leur plume et de leur pinceau : la question est de savoir si la langue et l'art seraient arrivés, sous l'influence d'œuvres comme la *Pucelle* et de gravelures comme celles de l'*Arétin*, au point de perfection où ces grands artistes les ont trouvés. Les créateurs de la langue française, ne l'oublions pas, sont Malherbe, Corneille, Boileau, Pascal, Bossuet et autres semblables, les plus sévères, les plus précis et les plus chastes des génies. Jugeons du reste par cette analogie. »

Mais s'il est bon de protester contre la dégradation de l'art devenu, comme le disait dans son énergique langage ce paysan du Doubs, un « ministre de la luxure publique, » un « agent pornocratique, » c'est en méconnaître singulièrement la nature et la fin que d'en faire un « éducateur, » un « complément de la raison, » un « justicier » chargé de nous enseigner la vérité, la liberté et la justice, ayant pour « chefs de file la science et la morale [1]. » L'orateur catholique est plus raisonnable, plus dégagé de préoccupations étrangères à l'art que le fougueux auteur de tant de paradoxes. Il sait que renouveler la confusion du beau et du bien, c'est outrepasser le vrai et tomber dans les utopies de beaux esprits chimériques (au moins en cela), depuis l'auteur de la *République* jusqu'à Fénelon et Rousseau ; que mettre l'artiste au rang d'un législateur, d'un précepteur des hommes, c'est le rendre justiciable de tous les tribunaux, hors celui de l'esthétique.

Certes, il n'est pas défendu à l'artiste de se proposer un but moral ou religieux, mais indirectement ; sa préoccupation immédiate doit être celle du beau ; l'a-t-il trouvé, le reste lui vient par surcroît. Telle est en effet la nature de l'émotion esthétique, qu'en dilatant le cœur, elle satisfait la raison et grandit la pensée. Admirer est plus qu'une jouissance exquise, c'est un acte qui nous porte bonheur, en échauffant toutes les forces généreuses de notre être. Qui n'a senti passer dans son âme, aux accents de *la Marseillaise*, l'âme de la patrie frémissante? Qui n'a été enlevé à soi-même, transporté, pour y vivre un instant d'une vie supérieure et plus pleine, dans un monde ou gracieux ou terrible, à l'audition des *Nozze di Figaro*, de *Guillaume Tell*, des *Huguenots*, à la contemplation de l'*Arcadie*

[1] V. *Du principe de l'art et de sa destination*, par P. Proudhon.

Digitized by Google

ou du *Déluge* de Poussin, même à la seule vue d'une tête de Titien ou d'un marbre antique? qui surtout n'est sorti meilleur du théâtre de Corneille et capable, ne fût-ce qu'une minute, d'égaler ses héros par la sympathie et l'admiration? C'est un rêve, soit, mais dont il reste quelque chose au réveil. Nous ne sommes pas vainement en communication avec le beau. L'admiration et le goût du beau, dans le domaine de la poésie et de l'art, doivent nous mener et nous mènent effectivement au goût du beau dans l'ordre moral ; chacun peut, suivant le conseil de Plotin, sculpter en soi-même sa propre statue à l'image de l'idéale beauté. Ils nous mènent aussi à Dieu par le même chemin : comment ne pas remonter de l'effet à la cause, de la copie à l'original, du beau visible à ce beau immatériel dont l'aspect, s'il était sensible, exciterait en nous ces merveilleuses amours dont parle Platon? Rien de plus moral, de plus religieux, de plus chrétien même, en ce sens, que l'émotion esthétique; mais, on le voit, c'est une fin que l'art n'atteint que par intermédiaire, et qu'il risquerait de manquer s'il la poursuivait directement.

Telle est aussi la manière de voir du P. Félix ; de là, la mission qu'il impose aux artistes : « A vous, leur dit-il, à vous encore plus qu'à l'humanité en général, Dieu a donné un front sublime, un visage qui regarde le ciel. Debouts sur les plus hauts sommets de la vie humaine, vous devez sans cesse contempler l'idéal de l'infinie beauté et de l'infinie grandeur; et séduits les premiers par ce charme de la beauté et de la grandeur infinies, vous devez prendre notre pensée sur les ailes de votre pensée, et nous emporter avec vous, comme l'aigle ses petits, vers ces régions éthérées et pures où l'idéal vous attire par sa propre attraction. Par vous et avec vous, l'âme du peuple, elle aussi, doit regarder et voir dans ce monde supérieur qui se découvre à vos yeux. Car le principe de sa grandeur, c'est la contemplation de tout ce qui est grand et de tout ce qui est beau, et ses contemplations préparent ses ascensions, elles en sont du moins la première condition. Donc, artistes mes frères, commencez par arracher nos yeux avec les vôtres aux réalités ténébreuses et triviales; laissez-nous regarder avec vous dans ce monde de lumière sans ombre et de beauté sans tache. Et même alors que vous peignez sous nos regards la réalité palpable, oh! montrez-nous, planant au-dessus d'elle, l'idée qui fait voir plus haut et regarder plus loin. Oui, laissez-nous vous crier : En haut nos regards avec vos regards! Ce n'est pas assez; laissez-nous vous crier aussi : En haut nos cœurs avec vos cœurs! *sursum corda! sursum corda!* Car, s'il vous faut un regard pour contempler l'idéal, l'art vous dit aussi qu'il vous faut un cœur pour l'aimer; il vous faut une contemplation sublime de l'idéale beauté, oui, mais il faut que cette contem-

Digitized by Google

plation soit une contemplation émue, ardente, transportée, enthousiaste. C'est qu'en effet, pour atteindre votre but, vous ne devez pas seulement élever le regard des multitudes avec votre propre regard vers tout ce qu'il y a de plus grand, de plus parfait, de plus divinement beau, vous devez élever surtout avec leur cœur leurs affections et leurs amours. Ce qui arrête par-dessus tout les individus, les familles et les peuples dans leur marche ascensionnelle, c'est la gravitation des cœurs vers les infimes choses, et ce qui précipite leur marche vers les abîmes de la dégradation, c'est l'abaissement du cœur, c'est la chute de ses amours... Qui viendra rehausser nos affections, en relevant nos cœurs vers les sublimes choses? Qui viendra nous arracher à ces dégradations du cœur et à ces décadences de l'amour? qui nous fera aimer le pur, le saint, le beau, l'invisible, l'infini, Dieu lui-même?... Artistes, si vous le voulez, ce sera vous. Cette vocation, c'est vraiment la vôtre : oui, vous passionner noblement, et les multitudes avec vous, pour tout ce qu'il y a de plus grand, de plus beau, de plus divin : voilà ce que l'art exige de vous. »

Cette tâche est possible, en vertu de la puissance de domination inhérente à l'art. L'empire de l'art est illimité. « C'est le propre de la langue de l'art, d'être une parole essentiellement universelle, indépendante de toute convention; elle est intelligible à tous, et son but est de dire à tous des choses qui élèvent les âmes, toutes les âmes, et de les faire entendre dans la plus vaste sphère. Et nous pouvons bien le dire, jamais la sphère où se déploie la puissance artistique n'apparut aussi vaste qu'aujourd'hui ; et vos expositions, de plus en plus universelles, tendent à lui faire chaque jour une royauté grande comme le monde. »

Mais aussi quelle responsabilité! Si l'homme-peuple a besoin d'admirer, s'il tend par un instinct sublime à monter vers ce qui est grand, beau, infini, « ce noble besoin de la grande âme populaire peut s'égarer et s'égare en effet. » A qui la faute, sinon à ceux qui lui proposent des objets indignes? « Aussi, la plus grande perversion de l'art en face de la destinée, et la plus grande prévarication des hommes artistes en face de l'humanité, la voici : c'est de tromper ce royal instinct de l'âme populaire ; c'est de lui faire admirer, comme la grandeur, la bassesse ; c'est de donner, sous ses regards éblouis par le charme de la beauté factice, à l'erreur le visage de la vérité, au vice la physionomie de la vertu ; c'est surtout, comme nous le verrons mieux bientôt, de faire prévaloir dans les œuvres de l'art la beauté des corps sur la beauté des âmes, et les sensations de la chair sur les impressions de l'esprit : c'est, en un mot, par un effroyable abus de la puissance et de la domination, de déployer,

Digitized by Google

pour abaisser, pour corrompre et pour pervertir, tout ce que l'on a reçu d'énergie, de force, de talent et de génie pour purifier, assainir et élever l'âme humaine ; c'est de faire de ce peuple trompé, dont on flatte les convoitises et les pervers instincts, la dupe de ses applaudissements et la victime de ses admirations, en lui donnant à applaudir comme des chefs-d'œuvre de l'art et des miracles du génie, les hontes d'un art perverti, et quelquefois les mascarades de la beauté travestie ; c'est enfin de retourner insolemment et sacrilégement l'art en sens inverse de sa destinée, en le condamnant à faire descendre tout ce qu'il devait faire monter, et à faire graviter vers le néant ce qu'il devait faire graviter vers l'infini !... »

Cette responsabilité de l'artiste n'est pas exagérée, puisque l'artiste est créateur dans sa sphère : à ce titre, libre, le génie artistique est la plus haute expression de la personnalité humaine dans l'ordre intellectuel. » Il est une puissance essentiellement propre, rigoureusement personnelle, absolument indépendante et autonome, dans le meilleur sens du mot. Les hasards, les rencontres n'y sont pour rien ; et quoi qu'en disent certaines théories, les *circonstances*, les *temps*, le *milieu*, ne créent pas des chefs-d'œuvre. Si je suis artiste, si j'ai reçu du créateur le don de créer avec lui, sous la seule dépendance de Dieu, de qui tout relève, dans les arts comme dans les empires, ma puissance est à moi, et ma création m'appartient. Mon œuvre est le fruit de ma responsabilité devenue féconde ; c'est la croissance et la fructification ingénue de mon moi créateur, c'est l'expansion féconde de toutes mes facultés réunies pour créer. Et dans cette création artistique qui est mon enfantement à moi, je ne mets pas seulement, comme le père dans son enfant, une prolongation de mon sang ; j'y mets ce que mon être contient de plus pur, de plus élevé, de plus généreux, et si je l'ose dire, de plus véritablement moi, ma pensée, mon imagination, ma volonté, ma liberté, mon travail, ma souffrance, ma sueur, mes larmes peut-être, et dans le travail et la sueur, voire même un peu de cette chair et de ce sang nécessaires à l'exercice régulier de mes facultés, c'est-à-dire moi-même tout entier. »

C'est répondre en philosophe à la théorie des *milieux*, ruineuse de l'art comme du reste. Le langage de la prédication catholique a donc ici encore un caractère nouveau, qui lui donne plus d'autorité, bien que cette autorité lui vienne d'une source extrinsèque, et elle est d'autant plus en droit de condamner cette théorie, qu'elle ne méconnaît aucunement l'influence incontestable qu'exerce l'atmosphère ambiante, non sur la production du génie, mais sur sa direction. C'est même dans cette influence qu'elle cherche les causes de la décadence artistique, par suite du rapport existant entre les

Digitized by Google

tendances de l'art contemporain et ce qu'elle appelle « les perversions intellectuelles, morales et littéraires de notre temps [1]. »

Le matérialisme et l'idéalisme sont comme deux forces qui se disputent l'âme humaine dans le champ de la pensée et de l'action. Rien ne leur échappe : religion, philosophie, morale, science, art, industrie, la vie entière leur appartient. Il n'est pas un homme qui ne marche, sciemment ou non, sous l'une ou l'autre bannière, et leur antagonisme ne date pas d'aujourd'hui. Ils pourraient s'entendre cependant, et le spiritualisme bien compris pourrait être la formule du traité de paix. Mais l'accord est difficile entre ennemis qui, au fond, n'ont pas grande envie de s'accorder ; si l'idéalisme a ses torts et ses excès, son adversaire est encore plus brutal et plus envahissant. Multiple comme Protée, ses formes diverses produisent l'illusion d'êtres divers : en réalité, c'est toujours lui ; sous la robe variée du naturalisme, du panthéisme, de l'athéisme, du fatalisme, du scepticisme, du positivisme, toujours il montre le bout de l'oreille. Le panthéisme, il est vrai, peut être idéaliste, mais seulement chez quelques penseurs et comme un raffinement à l'usage des délicats ; le gros des matérialistes s'arrange bien mieux d'Epicure. D'ailleurs, s'il permet encore à l'artiste de parler du *divin*, quel est l'objet représenté par ce mot ? quel est l'idéal auquel il répond ? Est-ce l'homme, la plante, la bête, ce bloc de pierre, cette masse de boue ? Tout cela est Dieu ; et l'artiste, en vérité, n'a que l'embarras du choix. Le panthéisme ne nie pas Dieu, tant s'en faut ; il le prodigue à ce point qu'il fait de l'univers une sorte de démagogie cosmologique où l'égalité détruit toute individualité : dans ce code égalitaire, la première ruine est celle de la liberté humaine, et le premier résultat, le fatalisme, entraînant comme conséquence, au point de vue de l'art, la théorie déjà citée des *milieux* avec adjonction de la sous-théorie du *personnage régnant*. Le panthéisme est, en outre, une branche du naturalisme, qui n'est pas sans affinité avec le positivisme, lequel est, à vrai dire, le résumé pratique de toutes ces doctrines diverses d'aspect, non de nature ; aussi sa clientèle forme la majorité. C'est qu'il est effectivement approprié à la majorité ! Il est le terre à terre du rationalisme et de toute philosophie ; ne lui parlez ni de Dieu, ni de l'âme, ni de l'idéal, il ne sait rien de tout cela : ce ne sont pas des faits ; il n'en veut rien nier, rien affirmer ; il dirait volontiers, comme Sextus Empiricus : *ni oui, ni non*. Sur toutes ces questions, s'il n'est pas sceptique, il s'en faut de peu ; la seule différence, c'est que le scepticisme les discute avant de douter, tandis qu'il se bouche d'abord les oreilles pour n'en rien entendre.

[1] 4e Conférence : *les Causes de la décadence artistique.*

Digitized by Google

Or, a-t-il cours de notre temps, lui et les autres doctrines congénères? Il serait insensé de le nier, plus insensé encore de soutenir que l'art n'en souffre pas. Si la prédication catholique était seule à le dire, on pourrait hésiter avant de souscrire à un jugement suspect de partialité, mais des témoignages de provenance différente corroborent le sien. « L'artiste vulgaire, l'artiste servilement imitateur ou grossièrement réaliste pourra demander en souriant : — Qu'y a-t-il de commun entre les erreurs philosophiques et les œuvres artistiques?... Qu'importent et le naturalisme et le panthéisme, et l'athéisme et le matérialisme, et le positivisme et le fatalisme, et le scepticisme, alors qu'il s'agit des choses de l'art? — L'artiste, qui a une main pour peindre avant d'avoir une tête pour penser, pourra poser cette question niaise. Mais l'artiste qui pense ne s'étonnera pas de voir la philosophie et l'art unis dans la solidarité des mêmes chutes et des mêmes décadences. Entre les négations de la science et les dégradations de l'art, en effet, la relation est intime; elle tient au fond des choses, comme au fond de l'âme humaine; et elle se produit au dehors par une marche régulière et un parallélisme constant. Un homme, peut-être, un homme choisi, un homme exceptionnel, élevé par la puissance de ses convictions et l'essor de son grand génie au-dessus de ce monde d'erreurs et de ce chaos de négations, pourra échapper à ces influences; la masse des artistes, jamais! Pris dans son ensemble, le monde artistique marchera d'un même pas et sur un même penchant avec le monde philosophique, et toutes les chutes des intelligences marqueront d'étape en étape toutes les chutes de l'art. »

La philosophie et la science ne sont pas seules à agir sur le mouvement artistique : la moralité tient aux croyances et l'art tient à la moralité par les liens les plus intimes; les mœurs populaires sont le plus puissant de ses moteurs, et il en est à son tour le réflecteur éclatant. L'histoire de l'art, à ses grandes époques, proclame ce parallélisme constant des dégradations morales et des dégradations artistiques; quand l'art ne s'inspire plus de l'esprit, mais de la matière, il perd sa fécondité avec son idéal. Il faut lire dans M. Lévêque la preuve historique de cette loi, que le P. Félix vérifie par l'exemple de la Grèce après le siècle de Périclès et d'Alexandre. Comment empêcher cette conséquence forcée, que la laideur morale posant devant les artistes suscite dans leur cœur des images à sa ressemblance? « Comment surtout lui échapper, alors que des générations perverties ne se plaisent plus à contempler dans les arts que ce qu'elles mettent dans leurs mœurs, et que l'artiste, pour arriver au succès, se trouve condamné à répondre à des aspirations dépravées et à des exigences malsaines, par des représentations im-

Digitized by Google

pures et des œuvres lubriques? Ah! quand le génie se sent en face d'une société qui regarde en haut et aspire en toute chose le grand, le beau, le pur, le sublime, je comprends qu'alors un souffle divin l'emporte vers ces régions élevées où il se plaît à respirer lui-même. Le vent du siècle le pousse de bas en haut, et ses aspirations vont encore plus haut!.... Il sait que dans ces pures régions où brille la beauté sans tache, la gloire viendra couronner son front demeuré virginal et ses œuvres demeurées immaculées. Mais quand le génie qui a l'ambition de resplendir aux regards de son siècle et de remplir les échos de son nom, sent autour de lui je ne sais quoi de pesant qui fait pencher les âmes vers tout ce qu'il y a de plus ravalé, vers la matière, le plaisir, la chair, la luxure; quand il se dit : Pour voir la foule m'applaudir et saluer avec enthousiasme l'apparition de mes œuvres, il faut répondre à des aspirations descendantes et basses; quand il entend un peuple corrompu lui crier par toutes ses voix : « Montrez-moi ce que j'aime, ce que je poursuis, ce que j'idolâtre; » grand Dieu! quelle tentation de descendre avec son siècle dans les bas-fonds de la dépravation, et de tomber jusqu'à ces abîmes où le beau disparaît avec le bien, où le goût s'émousse avec la conscience, où l'*art* enfin périt avec la *vertu!* Ah! messieurs, si, non contents d'étaler partout aux regards de l'artiste, par des mœurs dépravées, des modèles immondes, vous l'invitez encore par vos préférences, vos faveurs et vos applaudissements, à répondre par ses œuvres éhontées à des goûts babyloniens...; si l'artiste est convaincu que, pour arriver à la renommée et surtout à la fortune, pour voir couvrir d'or ses œuvres fortunées, il n'a qu'à vous montrer dans ses tableaux des scènes de volupté et des débauches de sensualité, alors, je le demande, que peut-il advenir de la grandeur et de la dignité de l'art? Que pouvez-vous attendre et de ces mœurs dégradantes et de ces arts dégradés, si ce n'est une marche deux fois accélérée vers une double barbarie, vers l'extinction simultanée de la vertu et de l'art? Alors vous avez les artistes que vous méritez; ils vous créent les œuvres que vous demandez, que vous applaudissez, que vous couronnez : ils disent, par l'exposition des œuvres écloses sous votre propre souffle : Ah! il vous faut du sensualisme, en voilà. Regardez, admirez, applaudissez; mais surtout payez, payez bien cher ces audaces que nous n'eussions jamais montrées dans nos œuvres, si nous n'avions eu pour les tenter la complicité et l'encouragement de vos mœurs! Ah! le parfum de vos louanges, la fumée de votre encens, le bruit de vos applaudissements, c'est bien; mais ce n'est pas assez; le sacrifice de votre or, sachez-le bien, ce n'est pas trop pour compenser ces sacrifices de notre talent et ces immolations de notre art aux idoles de la chair et aux dieux de la volupté! »

Digitized by Google

Enfin, il est une troisième cause occasionnelle de décadence ou de progrès pour l'art, une cause « qui tient à la fois à la science et aux mœurs : » la littérature. De tous temps et chez tous les peuples lettrés, il y a eu deux littératures, une bonne et une mauvaise. Le P. Félix, sans constater précisément cette distinction, ne prétend pas envelopper toute littérature dans le jugement qu'il prononce : « Cette puissance qui réfléchit en les aggravant, les perversions intellectuelles et morales de la société contemporaine, a particulièrement de nos jours, sur le monde de l'art, un empire prépondérant. Dans ces dépravations littéraires qui tendent à abaisser le niveau des arts, je signale par-dessus tout trois grandes prévarications que je formule en ces trois mots : l'immoralité, le cynisme et le mercantilisme littéraire ; trois choses qui amènent, lentement peut-être, mais sûrement, l'immoralité, le cynisme et le mercantilisme dans tous les arts, et par là précipitent leur décadence. L'immoralité y supprime la pureté, le cynisme la conscience, le mercantilisme l'honneur ; et ces trois influences concourent ensemble à humilier à la ois et la grandeur de l'art et la dignité des artistes. »

On ne saurait mieux exposer les vices inhérents à une certaine littérature, au point qu'elle devient une plaie sociale. La distinction que nous avons faite étant maintenue, on ne flétrira jamais assez ce qui tend à corrompre les cœurs : « Qui viendra, s'écrie l'orateur, qui viendra, le fouet à la main, chasser du sanctuaire des lettres ces vendeurs et ces acheteurs de l'humaine pensée ? Qui viendra balayer le temple de l'art de ces immondices accumulées par l'immoralité, le cynisme et l'agiotage de la littérature vivante ? Qui saura flageller d'une indignation intrépide toutes ces laideurs et toutes ces perversions littéraires qui, en abaissant et déshonorant la dignité de l'art, abaissent et déshonorent l'humanité elle-même ? O vous qui portez avec dignité et indépendance votre nom de critiques, ah ! que Dieu vous donne de comprendre ici la grandeur de votre rôle et la puissance de votre ministère ! Soyez, devant les vrais chefs-d'œuvre, du moins devant les choses vraiment belles, soyez comme les artistes eux-mêmes, saintement passionnés pour l'éternelle beauté. Montez, par l'amour de cette beauté infinie, jusqu'à l'impartialité absolue de la justice et de la sainteté. Que dans les créations de l'art, votre regard découvre et pénètre tout ce qui est vrai ; qu'il sache distinguer jusque dans son obscurité le génie qui demain, grâce à vous, resplendira au soleil de la publicité ; que votre cœur aime et embrasse tout ce qui est beau, et que votre voix, fidèle interprète du génie créateur, redise et chante, avec ses œuvres, tout ce qui est harmonieux ; et à force d'enthousiasme sincère en face de la vraie beauté, vous arriverez jusqu'à l'impartialité souveraine. Mais si l'abject

Digitized by Google

vient et dit : « Je suis le sublime; » si le vice s étale dans sa littérature effrontée en vous disant : « Je suis la vertu; » si le faux se pare de ses sophismes et vous dit dans un luxe menteur : « Je suis le vrai; » si le laid enfin, oui, le laid lui-même, se drapant dans sa laideur, ose dire en se posant devant vous : « Regardez-moi, je suis le beau, » oh! alors, je vous en prie, au nom de l'art et de la littérature, au nom de leur dignité et de la nôtre, au nom de notre progrès et de notre civilisation, laissez, laissez tomber sur ces tentatives barbares des trésors de courageuse indignation et de généreuse colère; flagellez, flagellez! et, pour la plus grande gloire de la vérité, de la vertu et de l'art lui-même, chassez du temple de la beauté ces profanateurs de la beauté!... »

Le prêtre catholique ne tombe pas ici dans cet excès qui fait condamner l'usage avec l'abus; il ne déclame pas contre les lettres, contre la culture de l'intelligence, parce que la littérature a ses dangers; il ne répète pas avec variante le paradoxe de Rousseau, paradoxe si souvent reproduit avec calcul au profit d'une ignorance de commande. La chaire catholique a pu connaître ces temps, mais elle a la sagesse de les oublier; du moins ses maîtres actuels savent que le devoir de lutter contre les tendances immorales et incrédules de notre société n'est pas le droit de condamner le mouvement, d'ailleurs irrésistible, de l'esprit humain; que pour être écoutés aujourd'hui, ils doivent être de leur temps, c'est-à-dire qu'ils doivent le comprendre et ne dédaigner aucun auxiliaire dans la tâche qui leur incombe. L'art est un de ces auxiliaires, mais ils ne lui demandent pas tout, ils font la part des mœurs, des doctrines, des lettres. Travaillez, disent-ils aux artistes, à relever par vos œuvres notre niveau intellectuel, moral, littéraire; « mais à nous de relever, par nos littératures, nos mœurs et nos doctrines, le regard, l'idéal, l'inspiration, l'œuvre des artistes, et, avec tout cela, le niveau de nos arts menacés de descendre, de chute en chute, jusqu'à cette extrême décadence qui se nomme réalisme. »

Le réalisme! pour le juger, il importe de préciser exactement ses rapports avec l'art, et de déterminer jusqu'à quel point il a droit d'y figurer. Le réalisme, si nous ne nous trompons, n'est pas la négation de tout idéal; un artiste, digne de ce nom d'artiste, a nécessairement un idéal, sous peine de descendre au rang de barbouilleur d'enseignes; les tableaux d'intérieur des peintres flamands ont leur beauté, parce qu'ils ont toute la poésie du sujet, poésie qu'on ne trouve pas dans la salle empestée d'un cabaret. La vraie question est donc de savoir, non pas si l'artiste a un idéal, un type modèle, mais où il le prend, si c'est en haut ou en bas, si la contemplation de la vie réelle doit lui suffire ou s'il doit concevoir une vie supérieure, un

Digitized by Google

type plus accompli. Ce n'est pas une affaire de goût individuel, M. Courbet n'est pas obligé de penser ni de sentir comme M. Ingres; c'est une affaire de principe; quelles que soient ses préférences personnelles, toujours est-il qu'il a une *idée* qu'il s'efforce de reproduire. Seulement, à quoi l'emprunte-t-il; autrement dit, où cherche-t-il son idéal? Dans le réel, sous prétexte que le réel est le vrai; mais il confond ces deux choses qui ne sont point identiques; j'espère me faire entendre en comparant, par exemple, la *Chasse de Diane*, du Dominiquin, aux *Demoiselles de la Seine*, les paysans de Georges Sand à ceux de M. Sardou. On peut être vrai sans être réaliste, non que le réalisme soit de sa nature en dehors de la vérité; il est vrai, en ce sens qu'il est la copie du réel, il ne l'est pas au point de vue de l'art qui implique le choix, d'abord parce que le calque servile d'un objet rabaisserait l'art au niveau de la photographie, et ensuite parce que, réduit à lui-même, il tombe facilement dans la *brutalité* ou dans la *charge*. Dès lors il n'est plus que l'expression d'une matérialité grossière, il oublie la beauté de la nature, il méconnaît la dignité humaine.

Le P. Félix aurait pu indiquer ce point de critique, d'autant qu'il ne ferme pas au réel le domaine de l'art : lui contester sa place, ce serait nier le corps dans l'homme; mais de même que le corps n'est pas le tout de l'homme, le réel n'est pas tout dans l'art. Le proscrire est téméraire, lui tout abandonner est funeste. L'art véritable, comme le dit excellemment le P. Félix, c'est le mariage indissoluble, c'est l'union harmonieuse de l'idéal et de la nature; c'est la nature couverte des reflets de l'idéal, c'est l'idéal réfléchi dans la nature; et c'est le propre du génie artistique de saisir la proportion où ces deux choses doivent s'unir pour faire éclater la splendeur de l'ordre et de l'harmonie, c'est-à-dire la beauté même. L'art exprime la réalité, mais la réalité transfigurée par l'idéal; l'art exprime l'idéal, mais l'idéal réalisé dans un type de la nature. Le réel tout seul est une erreur; l'idéal tout seul en est une autre. Le réel tout seul est un être brut, qui supprime, en se montrant, toute la raison d'art. La reproduction pure et simple du réel n'est que la photographie de la nature. Et qui osera dire que le métier du photographe doit être le dernier terme de l'art? L'art vit de transfiguration, il ne brille que dans l'éclat de son Thabor. Sous ce rapport, la *Transfiguration* de Raphaël est tout ensemble le plus grand chef-d'œuvre et le plus expressif symbole de l'art [1]. Or, la photographie, par son

[1] L'auteur écrit ici sous l'empire de cette idée que Raphaël est le plus grand peintre du monde et que la *Transfiguration* est le chef-d'œuvre de Raphaël, deux erreurs que partagent ceux qui ne connaissent pas bien la peinture et n'ont point étudié tout l'œuvre de Raphaël. (*Note de la Rédaction.*)

Digitized by Google

seul fait, ignore les transfigurations. Elle est la physionomie opaque des hommes et des choses. L'art seul, en y mettant la main, peut y répandre le rayon qui transfigure. En ce sens, la photographie, si perfectionnée soit-elle dans ses procédés et ses mécanismes, est, non-seulement au point de vue rigoureusement spiritualiste et moral, mais même au point de vue matériel, essentiellement infidèle ; elle ne peut rendre ni toutes les nuances de couleur, ni toutes les gradations de lumière qui composent l'image complète. Mais surtout elle est absolument impuissante à rendre l'*idée* qu'on doit se faire de l'être et à exprimer ce qui est le propre de l'art, la *beauté secrète des choses*. D'un autre côté, l'idéal seul n'est qu'un spectre vide fuyant sous un éclair à l'horizon de la pensée, pour s'évanouir dans la nuit ; c'est un rêve qui se balance dans la vague de l'indéfini ; une ombre intangible qui ne prend pas de corps saisissable, et d'où ne peut sortir aucune œuvre vivante. L'idéal sans le réel dans les œuvres de l'art, ce serait comme l'âme sans le corps ; et le réel sans l'idéal, ce serait comme le corps sans l'âme ; ce serait l'art cadavre. »

La part ainsi faite aux deux conditions de l'art, le réel et l'idéal, qu'est-ce que le réalisme ? C'est une doctrine qui veut exclure l'idéal ou du moins faire prédominer le sien, lequel n'est autre qu'une *imitation*, non une *interprétation* de la réalité, telle qu'elle est hors de l'artiste, non telle qu'elle est en lui, et que la lui font en même temps sa pensée qui la conçoit, son âme qui la sent, son cœur qui l'aime. Le réalisme, pour parler comme les Allemands, sacrifie le subjectif à l'objectif. Ses produits sont assez connus. On s'étonnerait qu'un sujet de cette nature fût abordé dans la chaire s'il n'avait qu'un intérêt purement artistique. Mais il n'est pas ainsi. « La question du réalisme, intellectuellement, moralement, religieusement et même socialement, est une question plus grave qu'elle n'apparaît tout d'abord. Envisagé dans sa propre sphère, c'est-à-dire dans la littérature et l'art proprement dits, il est, comme nous venons de le dire, une lèpre qui déshonore la royauté de l'art et défigure la physionomie de la beauté. Mais ces conséquences vont plus loin que lui-même; elles atteignent les intelligences, les âmes, les cœurs, les mœurs, la société, la civilisation, et c'est surtout par ces conséquences que le réalisme rentre dans la juridiction de la parole sacrée et dans le champ de ses combats. Car ce qui semble n'être qu'un amusement des multitudes et une fantaisie des artistes, peut devenir un danger pour les âmes et un désastre pour l'humanité. »

On ne peut nier cette influence délétère qui empoisonne la littérature, l'art, la morale, la civilisation tout entière. Remarquable

Digitized by Google

exemple de ce jeu des choses humaines qui transforme les causes en effets et les effets en cause : le réalisme, expression actuelle de la décadence de l'art, est issu en partie de l'état intellectuel et moral de la société ; par une inévitable réaction, il développe, en les satisfaisant, les tendances qui l'ont développé lui-même. Il n'est plus dans ses excès qu'un sensualisme grossier qui ravale l'homme à la vie de l'instinct, et célèbre le triomphe de la force brutale dans le domaine des âmes. Ne nous lassons pas de citer :

« Que dis-je? il fait plus encore que de pousser les multitudes à un retour vers l'état sauvage ou barbare, il les pousse et les abaisse vers la condition de la vie animale. Telle est ici en effet, entre la vision de l'homme et la vision de l'animal, la différence radicale : l'homme voit tout le réel et l'idéal, le fait et l'idée ; l'animal ne voit que le fait et la réalité. Face à face avec un bel objet, l'animal voit l'objet, mais l'objet seulement ; la beauté lui échappe. C'est qu'il ne reçoit pas par l'esprit la vision de l'idéal. Aussi, si l'animal pouvait pratiquer l'art, il pratiquerait infailliblement, lui aussi, l'art réaliste il ne pourrait même en soupçonner un autre. Il résulte de là, par l'invincible logique des choses, que travailler à développer dans l'humanité le goût de l'art réaliste, c'est travailler à développer dans l'homme l'art le moins humain ; c'est provoquer l'expansion de l'instinct animal, et comprimer en lui le ressort des besoins intellectuels et spiritualistes. C'est, en un mot, travailler à faire l'homme de moins en moins homme. Ah ! c'est que l'art lui-même, l'art réaliste à mesure qu'il se jette dans la matérialité, tourne de plus en plus à l'animalité. Poussé jusqu'à ses derniers résultats, il est l'art fait animal, l'art moins l'idéal, l'art moins l'intelligence, l'art moins l'âme humaine, l'art moins le divin et l'humain tout ensemble, imitation et reproduction de la matière brute, de la nature telle quelle ; et si nous continuions de marcher dans cette voie, il n'y aurait pas de raison pour que le singe ne devînt bientôt le plus grand artiste réaliste, le singe imitateur de l'homme, comme l'homme serait imitateur de la nature. Le réalisme, en effet, dans sa notion la plus sincère, est la singerie de la nature ; c'est la grimace de l'art imitant la nature, comme le singe imite l'homme. »

Ces paroles résument avec bonheur ce qu'il y a de plus vrai à dire sur le positivisme artistique ou autre, transformé par la force des choses en un matérialisme éhonté : ses effets ne se bornent pas à frapper l'artiste d'impuissance pour le beau, ils étouffent en lui l'amour du bien, le désir du vrai. L'orateur chrétien a certainement le droit de protester contre de tels résultats. Toute doctrine, si abstraite qu'elle soit, finit toujours par pénétrer dans le cercle de la vie réelle, l'idée s'insinue partout, à plus forte raison une doctrine

Digitized by Google

comme le positivisme, qui répudie tout caractère abstrait. Dans l'art, le positivisme s'appelle le réalisme; en morale, il s'appelle l'égoïsme, la convoitise du gain, des jouissances sensuelles, avec leur raffinement chez les uns et leur cynique brutalité chez les autres; en politique, il s'appelle le despotisme ou la démagogie; en religion, il n'a pas de nom, il se manquerait à lui-même s'il s'inquiétait de l'absolu.

Ayant montré le mal, le P. Félix indique le remède : le christianisme, instrument de progrès, capable d'élever et de féconder l'art comme tout le reste. Les réflexions placées en tête de ce travail me dispensent de revenir sur cette partie des conférences. J'ai atteint mon but, si j'ai réussi à faire voir par ce nouvel exemple les transformations que subit actuellement la prédication catholique[1]. Celle-ci, il doit être permis de le dire, n'a pas toujours été modérée : ses organes se sont trop complu parfois au bruit du tonnerre qu'agitaient leurs mains indiscrètes, comme s'ils eussent trahi leur drapeau en ne s'emportant point à toute occasion contre « le siècle » et la nature humaine. Ames sincères, croyons-le, mais esprits à courte vue, et qui seraient bien étonnés si on leur objectait que leurs protestations, heureusement impuissantes, atteindraient le divin auteur des choses, puisqu'aussi bien, c'est lui qui a voulu que la créature gagnât à la sueur de son front le pain quotidien de son corps et de son âme, lui qui, en la créant à son image, avec la raison et la liberté, lui a commandé de faire elle-même sa destinée par le développement normal de sa nature. Amour du beau, recherche du vrai, pratique du bien, cette triple fin ne se réalise que par l'action, et le même Dieu qui a dit aux flots de la mer : « Vous n'irez pas plus loin, » a dit à l'homme : « Va toujours, et ne t'arrête jamais. » Le P. Félix n'est pas de ceux qui ignorent ou méconnaissent de si hautes vérités. Il n'est pas non plus de ces moralistes chagrins, dont le zèle pour la vertu a besoin de se réchauffer au feu de contradictions et de passions trop humaines, qui rendent autrui responsable des déceptions de leurs calculs ou des mécomptes de leur amour-propre, et sembleraient presque ne lui reprocher le mal que faute d'avoir pu en profiter eux-mêmes. Avec lui, et dans le sujet spécial de l'art, la parole catholique ne dit rien de trop; exempte du défaut de parler de ce qu'elle ignore, et de condamner ce qu'elle ne comprend pas, elle est d'autant plus autorisée, qu'elle garde une mesure qu'il lui eût été facile de dépasser.

PAUL ROUSSELOT.

[1] Voir *la Prédication catholique et l'esprit moderne*, dans la *Revue contemporaine* des 15 et 31 mars 1867.

Digitized by Google

LA

LÉGISLATION DE LA PRESSE

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Eug. HATIN, *Histoire de la Presse en France.* — *Manuel de la Liberté de la Presse.* Par le même, 1 vol., Pagnerre.

« En 1789, aux premiers jours de la Révolution, quel Français, quel homme n'adora pas la liberté? Elle était vierge alors; intéressante et fière, elle s'avançait appuyée sur la bonne égalité; l'humanité la précédait; toutes les vertus, tous les biens de la vie accompagnaient ses pas. Des misérables sont venus: ils se disaient les apôtres de la liberté... Ils en ont fait une divinité terrible, une furie; ils ont calomnié sa morale, ils ont ensanglanté ses autels. Précédée par la terreur et la mort, elle compta des sujets, des victimes, elle n'eut plus d'amis. »

(*Journal des Patriotes* de 1789).

I

Dans une précédente étude[1], nous avons retracé la législation de la presse pendant le dix-huitième siècle, en indiquant de quelle manière était réglementée et disciplinée l'émission de la pensée au milieu de cette effervescence d'idées nouvelles. Nous avons montré comment les prohibitions arbitraires, imaginées par le despotisme craintif de Louis XIV ou de ses prédécesseurs, subsistèrent jusqu'au matin même de la Révolution. Le vieil édifice vermoulu restait debout et menaçant, en présence de ces grands travailleurs qui préparaient lentement sa ruine. Le pouvoir royal, qui, sous Louis XV,

[1] Voir la *Revue* du 15 février 1867.

Digitized by Google

n'avait conservé que les vices et les abus de l'ancien régime, entraîné malgré lui par ce courant dont il ne voulait pas reconnaître l'irrésistible puissance, essayait en vain de lutter ; trop aveugle et trop endurci pour comprendre que ces barrières, jadis assez fortes, étaient devenues insuffisantes, et que nul effort humain n'était capable d'arrêter le torrent qui bientôt allait tout rompre et tout renverser.

Certes, si la pensée pouvait être étouffée, si des lois rigoureuses, si des décrets iniques suffisaient pour imposer silence aux écrivains, pour maîtriser ce besoin d'épanchement et de propagande intellectuelle, qui joint à la puissance de l'instinct la force d'un droit naturel et sacré, il faudrait s'étonner que toutes ces idées, qui préparèrent la Révolution, ne fussent pas restées enfermées dans les cerveaux où elles étaient nées. Le pouvoir était assez armé. Mais l'arbitraire ne triomphe qu'autant qu'il est secondé par l'aveuglement ou l'assoupissement des peuples ; à l'heure du réveil, il devient impuissant dès qu'il est reconnu et dévoilé. Que pouvaient les lettres de cachet contre les philosophes ? La Bastille était trop petite ; et, les y eût-on tous enfermés, ils eussent jeté au public, à travers les murs de leurs prisons, leurs écrits et leurs idées. Rien n'est contagieux comme la vérité, si ce n'est peut-être l'erreur. La vérité prévalait alors, et que pouvaient contre elle le lieutenant de police et les arrêts du conseil ?

Quelque vains qu'ils fussent pourtant, les efforts du pouvoir avaient contribué à faire sentir mieux encore le prix de la liberté, à faire revendiquer plus vivement les droits qu'ils violaient. Aussi arriva-t-on à la Révolution avec un irrésistible besoin de respirer à l'aise, de penser librement, de parler hautement. On avait une revanche à prendre ; on la prit.

Pendant les vingt dernières années qui précédèrent 1789, le pamphlet avait joué le premier rôle parmi les productions de l'esprit. Plus que tout autre, en effet, cette forme était propre à la diffusion rapide des lumières. Les écrits des philosophes, trop abstraits, trop théoriques pour la plupart, souvent trop volumineux pour être répandus dans la classe la plus nombreuse du public, ne pouvaient se trouver que dans les bibliothèques des hommes aisés et instruits, et ne fructifiaient guère que dans leurs mains. Il fallait que des écrivains de second ordre développassent avec énergie, en dépit de l'inquisition et de la censure, ces germes de vérités ; que, « s'emparant de la culture encore difficile de cette plante nouvelle, ils en étendissent les rameaux sous des formes sensibles aux yeux vulgaires » ; que, appelant au secours de leur enseignement l'intérêt des circonstances, ils ne dédaignassent pas de consigner, dans des productions

Digitized by Google

éphémères et diversifiées, ces vérités qu'un public frivole saisissait avec avidité dans une brochure piquante, mais qui seraient restées éternellement enfouies dans de gros volumes. Plus pratiques que profonds, plus vulgarisateurs qu'inventeurs, ils appliquaient aux institutions et aux choses les théories et les principes qu'ils avaient puisés dans la lecture des philosophes, et faisaient pénétrer dans la vie réelle toutes ces idées trop abstraites par elles-mêmes. Disciples des apôtres, ils s'emparaient de la lumière découverte par les maîtres, et en dirigeaient les rayons sur le peuple. Ils traduisirent pour lui les principes de Rousseau, Mably, Raynal, Diderot, Condillac, etc., et rappelèrent dans des dissertations courtes, mais d'une intelligence facile, les droits naturels des nations.

Mais quand arriva la grande fermentation de 1789, le pamphlet avait fini sa tâche ; celle du journal allait commencer. Seul, en effet, le journal pouvait suffire à la dévorante activité qui s'empara des esprits ; seul il pouvait jouer un rôle important dans cette lutte de chaque jour, de chaque heure. Il ne fallait plus instruire, mais combattre ; la plume devenait désormais une arme. La soif d'écrire dévorait toutes les âmes ardentes, tous les esprits éclairés et ambitieux. Ecrire, c'est agir. Cette génération de jeunes patriotes, héritiers exaltés des idées des philosophes qu'ils étaient si fiers de mettre en œuvre, et dont ils se targuaient avec un si légitime orgueil, était impatiente de prêcher chaque jour, chaque minute, la régénération si longtemps désirée. Dès lors, chaque événement devenait important, chaque détail avait son prix ; il fallait tout consigner, tout écrire, tout publier, car tout le monde voulait tout connaître. Ces annales de la Révolution, le journal seul pouvait les donner. Plus qu'aucune autre, avait remarqué depuis longtemps un des premiers chroniqueurs de notre pays, la nation française a besoin d'une histoire journalière. Ses usages sont peu constants ; ses goûts ne sont pas longtemps les mêmes ; ses modes changent souvent. Quelle différence, en effet, entre la Régence et Louis XIV, entre la Révolution et Louis XVI, entre l'Empire et le Directoire !

Ce rôle nouveau et cette dignité du journal étaient bien compris des écrivains qui allaient prendre part à la lutte, et du public qui se préparait à y assister. Ce n'était plus cette feuille périodique qui jadis parlait de la pluie et du beau temps, donnait des extraits de catalogues de librairie, informait exactement ses lecteurs du genre et du nombre des grimaces que telle ou telle actrice avait faites dans une pièce nouvelle, de la migraine de telle ou telle princesse, des mouvements et de la santé du roi ou de la reine. Les journaux étaient maintenant et devaient rester la Révolution écrite ; c'était un miroir à mille facettes, où tout devait se refléter, bonnes et mau-

Digitized by Google

vaises passions, grandes et petites choses. Les journalistes exerçaient dès lors un véritable ministère public; ils devenaient les fonctionnaires de la publicité, chargés d'instruire sans cesse, à peu de frais, sous une forme qui plût et ne fatiguât pas. Une gazette était, selon l'expression du docteur Jebb, « une sentinelle avancée qui veille sans cesse pour le peuple. »

« Mais c'est d'une gazette libre, indépendante, que le docteur Jebb parlait ainsi; car celles qui sont soumises à une censure quelconque portent avec elles un sceau de réprobation. L'autorité, qui les domine, en écarte, ou, ce qui revient au même, est supposée en écarter les faits et les réflexions qui pourraient éclairer la nation; elle est soupçonnée d'en commander les éloges et les satires. Eh! jusqu'à quel point cette prostitution des gazettes censurées n'a-t-elle pas été portée dans ces derniers temps! »

Voilà ce qu'écrivait Brissot dans son prospectus du *Patriote français*, c'est-à-dire le 1er avril 1789, un mois avant l'ouverture des États généraux. Véritable type du gentilhomme républicain, français de cœur, anglais d'esprit et de mœurs, Brissot, un des premiers en France, prêcha sincèrement la république. Il avait pressenti dès longtemps la Révolution, et avait contribué de toutes ses forces à en accélérer l'avénement. C'est dans ce but qu'il créa un *lycée* politique en Angleterre, qu'il fonda, en 1788, la société des *Amis des noirs;* il alla jusqu'à se faire l'adepte de Mesmer et de Cagliostro, parce que chez eux, sous prétexte de magnétisme, on faisait une active propagande révolutionnaire. Enfin, quand arriva le moment d'agir au grand jour, ce fut lui qui prit, la veille même de la Révolution, l'initiative de la liberté de la presse, en fondant, *sans autorisation*, un journal qui, dès les premiers mots, bravait ouvertement la censure et revendiquait les droits de la pensée.

Le pouvoir, aussi plein d'illusion que de faiblesse, se débattait encore. Une pareille hardiesse était de nature à l'émouvoir; il fallait avoir raison d'un homme qui, d'un seul trait de plume, supprimait toutes les prohibitions du passé, et faisait pressentir dans un avenir prochain de si redoutables réformes. Le directeur de la librairie, M. de Maissemi, écrivit au lieutenant de police une lettre dans laquelle il se plaignait amèrement qu'on laissât circuler une feuille dont la permission n'avait été ni demandée ni accordée, et priait ce magistrat de donner les ordres les plus précis pour arrêter la vente de ce coupable journal, auquel manquait le baptême de la censure. Pareille lettre fut écrite aux officiers de la chambre syndicale de Paris et à tous les inspecteurs de la librairie du royaume. Les journaux privilégiés, qui seuls avaient le droit de traiter les matières politiques, firent grand bruit de ce mandat et se déchaînèrent

Digitized by Google

contre Brissot. Celui-ci eut beau protester, répéter que ses idées étaient sa propriété, qu'il ne dépouillait personne, que les véritables spoliateurs étaient les entrepreneurs de gazettes privilégiées, et que les lois qui consacraient de pareils priviléges étaient injustes, il fut forcé de suspendre la publication du *Patriote français*, et ne la reprit qu'après la chute de la Bastille.

La suppression du *Patriote* et celle du *Journal des Etats généraux*, publié par Mirabeau, furent les derniers actes répressifs de l'ancien pouvoir. Une fois les représentants de la nation assemblés, une autorité nouvelle s'élevait, à qui seule appartenait désormais le droit de prendre des mesures contre les journaux. C'est elle maintenant que nous allons voir à l'œuvre.

II

DU 5 MAI 1789 AU 10 AOUT 1792

Revendiquée par les philosophes et leurs disciples, la liberté de la presse fut réclamée par tous les cahiers. L'un d'eux, celui du tiers-état de Paris, s'exprimait ainsi : « La liberté naturelle, civile, religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que celle de la loi, excluent toute recherche sur ses opinions, ses discours, ses écrits, ses actions, en tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public et ne blessent pas les droits d'autrui. ...La liberté de la presse doit être accordée, sous la condition que les auteurs signeront leurs manuscrits, que l'imprimeur en répondra, et que l'un et l'autre seront responsables des suites de la publication. »

Aussi, quand, au mois d'août 1789, l'assemblée s'occupa de la Déclaration des droits de l'homme, un grand nombre de voix s'élevèrent en faveur de la liberté de la presse. Le sixième bureau ayant proposé un premier article qui la garantissait faiblement, le duc de La Rochefoucauld en fit adopter un autre conçu en ces termes : « La libre » communication des pensées et des opinions est un des droits les » plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, » imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté » dans les cas prévus par la loi. » Rabaut Saint-Etienne développa cet article, et conclut à la franchise illimitée de la presse, bien qu'il en reconnût les inconvénients et les dangers. Selon lui, placer à côté de la liberté d'écrire les bornes qu'on voudrait y mettre, ce serait faire une déclaration des devoirs, au lieu d'une déclaration des droits. Cette idée est-elle juste? N'est-il pas dangereux d'annoncer aux hommes leurs droits en les laissant dans l'ignorance et l'insou-

Digitized by Google

ciance de leurs devoirs, surtout quand une longue servitude les a rendus impatients de toute limite à la liberté reconquise ? On peut, dans une certaine mesure, attribuer à cette erreur les excès de la presse et son égarement pendant la révolution. On crut que la liberté d'écrire consistait non-seulement dans l'absence de tout contrôle préalable, de toute répression arbitraire, mais dans l'irresponsabilité légale.

Une fois ce principe reconnu et proclamé par la Déclaration des droits de l'homme, l'Assemblée constituante s'y attacha comme à un texte sacré qu'il ne fallait ni modifier ni étendre. Elle crut n'avoir rien de mieux à faire que de laisser dire et de laisser passer. Fortement pénétrée de cet axiome, que les excès de la presse se corrigent d'eux-mêmes, et que la plume, comme la lance de Télèphe, guérit elle-même les blessures qu'elle peut faire ; trop près encore de l'arbitraire de la veille pour nè pas en redouter même l'ombre, elle resta longtemps impassible au milieu des luttes qui s'élevèrent, et refusa pendant plusieurs mois d'écouter ceux qui réclamaient une loi sur la presse. On se borna à inviter les imprimeurs et les auteurs à mettre leurs noms sur leurs ouvrages. L'Assemblée eut un instant l'idée de prendre des précautions pour que cette liberté de la presse ne pût lui être nuisible. Pressentant les attaques dont la représentation nationale pouvait être l'objet, plusieurs membres proposèrent que l'Assemblée eût un journal à elle, dont les rédacteurs seraient choisis au scrutin. Cette motion fut rejetée à la presque unanimité des suffrages. On craignit qu'un journal confié à la rédaction de quelques personnes n'élevât une sorte d'aristocratie dans un corps où tout devait conduire à l'égalité, et que l'Assemblée nationale, chargée des intérêts de tous, ne se transformât en une coterie de beaux esprits, où peut-être on se montrerait plus soigneux de bien dire que de bien faire. L'idée d'un journal officiel était, on le voit, encore loin des esprits. L'Assemblée eût-elle prévenu beaucoup de maux par ce moyen-là ? Nous ne saurions l'affirmer. On peut croire pourtant qu'un bon journal de ses travaux n'eût pas été complétement inutile.

L'Assemblée ne voulant pas s'occuper de la presse, c'était aux autres pouvoirs à le faire. La commune de Paris n'y manqua pas, et ne tarda guère à agir. Le 28 septembre 1789, elle cita Marat pour avoir insulté l'administration de la ville et avoir dit que la gestion de ses comités était ruineuse. Marat récusa ces messieurs, qu'aucun texte n'autorisait à le juger. « Qu'ils me poursuivent, dit-il. Mais devant quel tribunal ? Assurément ce n'est ni le Châtelet ni le Parlement : ces cours d'esclavage ne sont pas faites pour connaître d'une cause qui a pour objet la liberté. » Bailly défendit l'*Ami*

Digitized by Google

du Peuple, rappela aux membres de la Commune les principes consacrés par la Déclaration, et il fut décidé que ceux qui se croiraient calomniés par Marat intenteraient contre lui une action juridique. Après les journées d'octobre, Marat s'étant vanté d'en être l'auteur, la Commune le dénonça au Châtelet, et invita le procureur du roi à réprimer les excès « aussi dangereux qu'inquiétants de la presse. ». Le Châtelet fit saisir les presses de l'*Ami du Peuple*, et lança contre Marat un décret de prise de corps. Celui-ci se plaça sous la protection du district des Cordeliers, qui promit de le défendre de tout son pouvoir. A la même époque, le district de Saint-André-des-Arcs dénonça au procureur de la Commune le journal de Royou, l'*Ami du Roi*, pour calomnies et injures envers les représentants de la nation, et demanda la suppression de cette feuille. Le district de Saint-Honoré prit un arrêté sembable contre Gorsas.

Dans les derniers jours de 1789, Sanson, bourreau de Paris, cita plusieurs journalistes devant le tribunal de police, pour l'avoir accusé de comploter secrètement avec les aristocrates. Que l'accusation fût vraie ou fausse, l'honorable exécuteur avait été incarcéré. Me Maton, célèbre avocat du temps, présenta sa défense avec beaucoup d'habileté et de talent. Parmi les écrivains cités, quatre, Beaulieu, Prudhomme, Descentis et Camille Desmoulins se rétractèrent; Gorsas fut condamné par défaut à cent livres de dommages-intérêts.

Le 12 janvier 1790, on dénonça à l'Assemblée de nombreux libelles attentatoires à la dignité des députés. Il fallait que les journaux s'attaquassent aux représentants de la nation pour que l'Assemblée s'occupât d'eux. Au milieu des débats qui s'élevèrent, quelques propositions furent faites; un certain nombre de projets furent déposés sur le bureau. L'un d'eux était ainsi conçu :

L'Assemblée nationale décrète qu'il sera nommé un comité de quatre personnes, chargé d'examiner tous les journaux et de faire à l'Assemblée un rapport de ces écrits, qui seront renvoyés au procureur du roi du Châtelet. Il sera défendu à tout membre de l'Assemblée de faire un journal.

C'était trancher dans le vif, et la proposition était violente. La dernière phrase surtout devait être mal accueillie, car un grand nombre de députés étaient journalistes. On cria : « A l'ordre ! » On demanda : « L'auteur ! Qu'on lui fasse lire la Déclaration des droits. » L'auteur était Dufraisse-Duchey. Il se nomma, et, honteux de son erreur, voulut, mais un peu tard, retirer sa malheureuse motion. On s'y opposa, et l'Assemblée décida que le décret

Digitized by Google

proposé ne méritait pas d'être mis en délibération. M. d'Emmery profita de la circonstance pour faire de nouveau ressortir les dangers que présentait l'absence de toute mesure législative en cette matière. Il demanda qu'on s'occupât immédiatement de rédiger un projet de loi. Bien que cette proposition ne fût pas universellement applaudie, elle fut pourtant accueillie par la majorité. Un décret chargea le comité de constitution de présenter le plus tôt possible un projet de loi sur la liberté de la presse. Huit jours après (20 janvier), ce travail fut apporté par Sieyès, le législateur né de la Révolution.

Sieyès était trop sincèrement libéral pour ne pas proclamer hautement la liberté de penser et d'écrire comme un droit naturel et absolu. Quelques membres avaient demandé que la loi *accordât* et *autorisât* la liberté de la presse. Il y avait dans ces expressions une idée fausse et dangereuse, car si une loi peut autoriser la liberté, une loi peut aussi la restreindre et la proscrire. Cette remarque n'échappa point à la logique clairvoyante de Sieyès. Il comprit combien il importait, dès ces premiers essais de législation, de poser hardiment et nettement les vrais principes, et de faire disparaître à cette clarté l'ombre la plus légère de l'arbitraire. La moindre ambiguïté, dans une matière aussi délicate, peut engendrer une foule d'abus, et préparer aux adversaires de la liberté les moyens indirects de la restreindre. On est trop souvent porté à croire que la loi peut tout. Bien des gens, ennemis acharnés de l'injustice lorsqu'elle est l'œuvre d'un gouvernement ou d'un homme, s'inclinent devant elle quand elle se présente avec la sanction de la loi. Rien n'est plus dangereux qu'une loi vicieuse, appuyée sur de faux principes; rien n'est si durable que l'arbitraire légal.

Une loi ne peut ni accorder ni autoriser la liberté; elle ne peut que la consacrer et la défendre. Ce n'est pas en vertu d'une loi que les citoyens pensent, parlent, écrivent, publient leurs pensées; c'est en vertu de leurs droits naturels, droits antérieurs à la loi, et pour le maintien desquels est établie la loi elle-même. La loi vient de l'homme; les droits viennent de la nature. La société, par les instruments que met en œuvre l'industrie humaine, étend et facilite l'usage de la liberté; mais cet usage ne saurait être regardé comme un don de la loi. « La loi n'est pas un maître qui accorderait gratuitement ses bienfaits. D'elle-même, la liberté embrasse tout ce qui n'est pas à autrui; la loi n'est là que pour l'empêcher de s'égarer. Elle est seulement une institution protectrice formée pour cette même liberté antérieure à tout, et pour laquelle tout existe dans l'ordre social. »

La mission de la loi ne consiste donc qu'à déterminer le plus clai-

Digitized by Google

rement possible quelles sont les bornes au delà desquelles la liberté devient nuisible aux droits d'autrui, et à punir ceux qui, par imprudence ou par témérité, se laisseraient entraîner à les franchir. « Beaucoup de personnes, dit Sieyès, pensent que c'est en balançant les avantages et les inconvénients de la liberté de la presse qu'on doit tracer la juste ligne de démarcation entre ce qui peut être défendu en ce genre et ce qui ne doit pas l'être : ces personnes se trompent. Le véritable rôle d'un législateur n'est pas de négocier comme un conciliateur habile ; le législateur, toujours placé devant les principes, au lieu d'écouter une politique adroite, doit être sévère et immuable comme la justice. Si on lui demande, non de favoriser, mais de limiter l'exercice d'une liberté quelconque, il saura que le mal seul est de son ressort ; que, n'y eût-il même aucun avantage public résultant de cette liberté, il suffit qu'elle n'ait rien de nuisible pour qu'il doive la respecter, et qu'en ce genre, en un mot, l'indifférent est sacré comme l'utile. »

Que faut-il entendre par délits de presse? quels sont les cas de culpabilité? quelles peines doit-on y appliquer? Telle était la première question que Sieyès avait à résoudre, et qu'il traite dans sa première partie.

Toute excitation directe ou indirecte à la violation des lois, à l'insubordination, à la sédition, doit être punie des peines portées contre les séditieux; l'excitation à un crime est regardée comme acte de complicité! Si un écrivain outrage les bonnes mœurs, il doit être privé du droit de cité pendant un temps plus ou moins long, qui ne peut dépasser quatre ans ; ou puni d'une amende égale à la moitié de son revenu, ou détenu dans une maison de correction pendant deux années au plus. Toute allégation injurieuse au roi, toute imputation d'un délit, est punie comme calomnie si la preuve n'en est pas fournie. S'il s'agit d'un de ces cas où la preuve est interdite, la peine est une amende, ou la privation du droit de cité pendant deux ans, ou une détention d'une année. Les personnes qui sont l'objet de ces imputations peuvent néanmoins exiger les preuves; si elles sont fournies, l'auteur est absous. Quant aux personnes publiques, Sieyès pense qu'il faut les traiter comme simples citoyens pour les attaques individuelles ; mais si les imputations ont pour objet des abus de pouvoir ou des délits quelconques à l'égard de la nation, elles ne doivent donner lieu à aucune poursuite.

Quelles personnes doivent être responsables? D'abord l'auteur, cela ne fait aucun doute, à moins toutefois que l'ouvrage n'ait été imprimé contre son gré. Mais dans la composition et la publication d'un écrit, un certain nombre de personnes interviennent comme agents secondaires, comme auxiliaires plus ou moins intelligents :

Digitized by Google

ce sont l'imprimeur et ses employés, qui concourent à la production matérielle de l'œuvre destinée au public. Dans quelle mesure et dans quels cas doivent-ils être regardés comme complices d'un délit de presse? C'est là un point fort délicat, qui demande plusieurs distinctions. Notre législation actuelle tranche toutes les difficultés sur cette question, en décidant d'une manière absolue que l'imprimeur est toujours responsable. Sieyès, homme de détails et esprit équitable, se montre plus circonspect et établit des distinctions. Assez peu partisan des présomptions de complicité, il déclare tout d'abord que, lorsque l'auteur sera connu, lui seul sera responsable; l'imprimeur, les colporteurs, les libraires seront laissés hors de cause. Mais quand l'imprimeur n'aura mis sur le livre ou le journal aucun nom d'auteur, ou qu'il en aura mis un faux, il sera responsable. Quand il n'y aura ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur, tout colporteur, tout vendeur pourra être poursuivi.

Ces dispositions, fort justes pour la plupart, sont suivies d'une mesure que l'on s'étonne de rencontrer dans l'œuvre de Sieyès, tant elle est contraire aux principes dont il fait ses guides habituels. Nous la transcrivons : « Nul individu n'ayant le droit de disposer pour un usage particulier des rues, des places, des jardins publics, et l'intérêt commun exigeant que rien ne trouble les proclamations des actes émanés des pouvoirs établis par la loi, et qu'aucune autre proclamation ne puisse se confondre avec elles, il est défendu, sous peine d'une amende de 24 livres, et même d'un emprisonnement en maison de correction, dont la durée ne pourra excéder huit jours, de crier publiquement aucun livre, papier, journal, etc., à l'exception de ces mêmes actes publics et dans le seul cas où la publication en aurait été ordonnée par le pouvoir dont ils émanent. »

A ce compte, remarque Loustalot dans les *Révolutions de Paris*, on ne devrait plus crier dans les rues toute autre marchandise que des imprimés, car ces proclamations, par exemple : *Voilà des fagots! voilà de la salade! voilà de la toile!* ne se confondent pas plus avec la proclamation des actes émanés du pouvoir que ces autres cris : *Voilà Versailles et Paris! voilà le bulletin! voilà le discours en l'honneur de la patrie!*

Ce n'était pas assez d'avoir déterminé les délits et édicté des peines. Qu'importe que des législateurs éclairés et scrupuleux élaborent avec grand soin une bonne loi sur la presse, s'ils ne lui assurent une exécution loyale et équitable? Il n'est code si parfait qui ne puisse être faussé et dénaturé sous l'empire de la crainte, de l'ignorance ou de l'intérêt; et s'il fallait choisir, mieux vaudraient cent fois de bons juges avec de mauvaises lois, qu'une loi parfaite avec des juges prévaricateurs. L'exécution d'une loi qui a pour but

Digitized by Google

d'assurer la liberté, ne doit être confiée qu'à des juges qui jouissent d'une entière indépendance. Si les tribunaux relèvent du gouvernement, s'ils agissent en son nom et comme ses agents, auront-ils toujours assez de vertu pour ne pas substituer à la loi et à l'équité, la volonté et l'intérêt d'un pouvoir que, par ambition ou par prudence, ils doivent ménager et flatter? Quand l'administration, quand un haut fonctionnaire sera en cause dans un procès, la justice restera-t-elle égale, et l'auteur, dénué de toute autre influence que celle du talent et du courage littéraire, sera-t-il certain de n'être pas condamné s'il n'est pas coupable? Il suffit de poser cette question pour la résoudre. Les tribunaux indépendants peuvent seuls assurer la bonne exécution des lois. Mais suffit-il pour cela que les juges soient inamovibles? Sans doute le pouvoir ne peut plus chasser un citoyen d'un poste judiciaire où il l'a placé; mais il pouvait très bien ne pas l'y appeler. Il lui est interdit de faire descendre; mais il est parfaitement libre de ne pas faire monter, et dans une hiérarchie de fonctions quelconques, ne pas avancer, n'est-ce pas une disgrâce? La justice, surtout dans les matières administratives, ne saurait être librement rendue quand la nomination des juges appartient au pouvoir exécutif. Mettre ainsi l'ordre judiciaire sous l'autorité et la dépendance du gouvernement, n'est-ce pas lui enlever la plus belle de ses attributions, l'exposer à manquer au plus précieux de ses devoirs, celui qui consiste à protéger et à faire respecter les droits et la liberté des citoyens?

A l'époque où Sieyès présentait son projet de loi sur la presse, il n'existait pas d'organisation judiciaire. Les justices seigneuriales avaient disparu dans la nuit du 4 août. Les parlements, bien que leur suppression ne fût pas encore prononcée, étaient abolis de fait depuis le décret du 5 novembre 1789, qui avait rendu leurs vacances perpétuelles. Déjà, au mois d'août précédent, le comité de constitution avait posé les premières bases de ses travaux sur cette importante matière; cette œuvre, à peine ébauchée, ne devait être reprise qu'au mois de mars suivant. Mais on savait et on répétait partout quels principes allaient prévaloir dans la nouvelle constitution judiciaire. Les institutions anglaises comptaient de nombreux apologistes dans l'Assemblée. Celle du jury surtout réunissait la presque unanimité des sympathies et des suffrages, et Sieyès devait se montrer un de ses plus zélés défenseurs. Aussi, dans son projet de loi sur la presse, propose-t-il le jury comme le meilleur de tous les systèmes. Il veut que les jurés, choisis par le procureur-syndic du département, et pris, autant que possible, parmi les auteurs ou les personnes lettrées, soient désignés au nombre de vingt. L'accusé ou les accusés en commun en choisiront, sur ce nombre, dix qui

Digitized by Google

exerceront les fonctions de juges du fait dans leur cause. Avant de procéder au jugement de l'accusé, il lui sera déclaré auxquels des cas mentionnés dans la loi se rapporte l'accusation portée contre lui. Il sera admis à établir qu'elle doit se rapporter à un cas plus favorable, ou qu'elle n'est dans aucun; l'examen de cette question sera remis aux jurés, qui la décideront à la majorité de huit contre deux. Les jurés prononceront que l'accusé est coupable ou non coupable, et il faudra la majorité de sept voix au moins contre trois pour qu'il soit déclaré coupable.

Tel est ce célèbre projet. Malgré tout ce qu'on en a dit, il fait honneur à l'illustre publiciste qui en fut le rapporteur. On l'a vivement attaqué dans les journaux du temps; son plus grand défaut était son caractère de mesure provisoire. Sieyès, en effet, voulait que cette loi ne fût applicable que pendant deux ans. « A cette époque, disait-il, il sera bien aisé au Corps législatif d'en décréter une plus longue durée, si le nouveau Code n'est pas encore achevé ou promulgué. Mais si les Français ont reçu le grand bienfait d'une législation uniforme et simple, d'une procédure prompte et précise, il est évident que votre loi particulière sur la presse ne doit pas rester en arrière, qu'elle doit profiter, comme toutes les autres, des progrès de l'art social. » Cette loi, du reste, ne fut pas adoptée, et l'on se sépara sans en avoir fait une. L'Assemblée persista dans son système d'abstention. Elle pensait qu'il ne lui appartenait pas de réprimer les abus de la presse; d'autres soins plus importants l'absorbaient. Bien des gens croyaient aussi et répétaient que les représentants de la nation se devaient tout entiers aux intérêts du royaume et avaient autre chose à faire que de s'occuper de la police des rues, « de surveiller les filous, les assassins, les journalistes. » Ne pouvant, ne voulant pas encore faire de loi générale, l'Assemblée refusait constamment d'écouter les plaintes contre les écrivains et renvoyait les plaignants devant la municipalité de Paris.

Celle-ci ne se faisait pas beaucoup prier pour intervenir. Fière de sa récente origine, et heureuse de faire sentir sa puissance, elle usait volontiers de son autorité, et nous devons à la vérité de dire qu'elle agissait dans des intentions droites, patriotiques, mue par le désir de sauvegarder l'ordre public, qu'elle regardait, à juste titre, comme une des premières garanties de la Révolution. Elle était loin, on le voit, de pressentir le 10 août. Le 15 janvier 1790, au moment même où Sieyès échouait à l'Assemblée dans ses essais de législation, la municipalité prit un arrêté contre Marat, qui s'était permis, dans un de ses numéros, d'attaquer et d'injurier calomnieusement M. Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet. « Considérant, portait cet arrêté, que la liberté salu-

Digitized by Google

taire de la presse n'est pas l'abus dangereux de calomnier impunément; que les auteurs doivent être responsables des écrits qu'ils répandent dans le public, conformément à la déclaration des droits de l'homme; que les écrits incendiaires, en excitant le peuple à violer la sainteté des lois, à profaner le sanctuaire de la justice, manifestent la coupable intention de plonger la capitale dans tous les désordres de l'anarchie, etc., l'Assemblée ordonne au procureur-syndic de la commune de dénoncer Marat devant le tribunal qui doit en connaître. »

On se figure sans peine la colère et l'indignation de l'*Ami du Peuple* contre cet arrêté, les cris d'alarme qu'il poussa en faveur de la liberté menacée. Il excita les Cordeliers à rendre un contre-arrêté par lequel ils le prenaient sous leur protection et *faisaient défense* au Châtelet de se constituer juge dans sa propre cause. Le Châtelet n'en continua pas moins sa poursuite, et lança contre cet « écrivain patriote » un décret de prise de corps. Ce fut un événement, presque une émeute. Le 22 janvier au matin, deux huissiers, escortés d'infanterie et de cavalerie, se présentèrent à l'hôtel de la Fautrière, où étaient les presses de Marat. Les Cordeliers s'interposèrent, et il fallut un décret de l'Assemblée nationale pour rendre possible la perquisition. Elle fut infructueuse; Marat avait disparu[1]. On se saisit seulement d'une grande partie de ses papiers, parmi lesquels le commencement d'une histoire de la Révolution et des lettres de Franklin.

Marat n'était pas homme à s'intimider. A peine rentré en France, il publie, au mois de juillet suivant, un pamphlet où il déverse tout ce qu'il a de bile et de colère. C'en est fait de nous! s'écrie-t-il : volez à Saint-Cloud! ramenez le roi et le dauphin dans vos murs; assurez-vous de l'Autrichienne et de son beau-frère! Emparez-vous de tous les magasins à poudre et des canons; la cour et les aristocrates conspirent! « Cinq ou six cents têtes abattues vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups; elle va coûter la vie à un million de vos frères. » Marat montrait à nu son système, et demandait une saignée nationale. Il la réclama jusqu'à ce qu'il l'obtînt, seulement il augmenta son chiffre.

Ce pamphlet souleva l'indignation des patriotes même les plus exaltés, comme Camille Desmoulins. Celui-ci n'était pourtant guère plus modéré que son *cher père l'ami du peuple*, et à la même époque, dans un compte rendu de la *Fédération*, il comparait le triomphe de Lafayette au triomphe de Paul Emile, et trouvait ce der-

[1] Il avait passé en Angleterre.

Digitized by Google

nier bien supérieur, parce qu'on y voyait un roi, les mains liées derrière le dos, suivre dans l'humiliation le char du triomphateur. Malouet dénonça à l'Assemblée le pamphlet de Marat et le journal de Camille, et provoqua un décret qui ordonnait de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs, colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection. Desmoulins se récria, et interpella Malouet en pleine assemblée. Dubois-Crancé se plaignit qu'on frappât les feuilles patriotes sans frapper aussi les journaux royalistes, tels que les *Actes des apôtres*, la *Gazette de Paris*. Robespierre, Péthion, se joignirent à lui, et l'Assemblée, fort embarrassée entre les deux camps, ne trouva rien de mieux à faire que de révoquer, le 2 août, son décret du 31 juillet. Elle décida qu'il ne pourrait être intenté aucune action, dirigé aucune poursuite pour les écrits publiés jusqu'à ce jour sur les affaires publiques, à l'exception du libelle intitulé : *C'en est fait de nous*. « Et cependant, ajoutait le décret en forme de restriction, l'Assemblée, justement indignée de la licence à laquelle plusieurs écrivains se sont livrés dans ces derniers temps, a chargé son comité de constitution et celui de jurisprudence criminelle réunis, de lui présenter incessamment le mode d'exécution de son décret du 31 juillet. » Mais que pouvait craindre Marat? Boyer lui avait organisé des gardes du corps : on veillait nuit et jour à sa porte, et tous ses lecteurs se faisaient une gloire de lui donner asile.

Au milieu du conflit des opinions et de l'irritation des partis, chacun prêchait la liberté d'écrire, la réclamant pour soi, la refusant aux autres. C'était le système de la *Chronique de Paris*, qui prétendait qu'en temps de révolution la liberté ne doit exister que pour les vrais patriotes. Aussi l'intolérance était-elle excessive, et dès 1790 elle se traduisit par des actes. Le Palais-Royal en fut plusieurs fois le théâtre. Ce jardin, où Camille Desmoulins s'était illustré le 12 juillet 1789, était le rendez-vous de tous les agitateurs parisiens, de tous les orateurs des cafés et des clubs. C'était le palais et la bourse de la Révolution; on y jouait à la hausse et à la baisse sur les événements de la veille et sur ceux du lendemain. Par un contraste assez singulier, c'est au milieu de ce rendez-vous des révolutionnaires que se trouvait la boutique du libraire royaliste Gattey, « cet antre, dit la *Chronique*, où l'on entendait à tous les moments du jour rugir l'aristocratie. » Là s'imprimaient les *Actes des apôtres* et tous les pamphlets antirévolutionnaires. Aussi Gattey était-il fort mal vu des habitués du Palais-Royal. Le vendredi 21 mai 1790, plusieurs jeunes gens s'attroupèrent à l'entrée de la boutique royaliste, annonçant hautement l'intention d'incendier tous ces libelles dangereux, et de plonger le libraire dans le bassin

Digitized by Google

du jardin pour lui administrer un baptême patriotique. Dans un jardin aussi fréquenté, vingt personnes rassemblées forment bientôt multitude. Les têtes s'échauffèrent tellement que le district de Saint-Roch envoya deux commissaires escortés de gardes nationaux pour dresser procès-verbal des écrits qui attiraient la fureur des patriotes. Ces papiers furent déposés au comité du district, et sans doute brûlés. Un autre jour, ce fut la *Gazette de Paris* dont on fit un feu de réjouissance ; on brûla même l'enseigne du bureau où l'on souscrivait pour cette feuille. Ce jour-là les enfants criaient dans les rues : « La grande trahison du comte de Mirabeau ! »

Les clubs et les cafés ne restèrent pas en arrière. Eux aussi, ils s'érigèrent en tribunaux où l'on jugeait, condamnait et exécutait les écrivains, ou du moins les écrits. Un jour, c'étaient les patriotes du café Procope qui envoyaient des députations chez les rédacteurs du *Mercure*, de la *Gazette*, de l'*Ami du Roi*, des *Actes des Apôtres*, etc., pour les engager à respecter la Révolution. Une autre fois, c'étaient les habitués du café Marchand qui, en audience solennelle, prenaient l'arrêté suivant : « L'an second de la liberté, le vendredi 1er octobre, nous soussignés, citoyens, habitués du café Marchand, tous dûment assemblés, après lecture faite à haute et intelligible voix du numéro 93 du *Journal général de la Cour et de la Ville*, avons reconnu que l'article où il est question des assignats est, en tout son contenu, contraire aux principes de la constitution, ne prêchant que la révolte et l'aristocratie; avons délibéré à la pluralité des voix que, comme il ne peut y avoir qu'un être gangrené, aussi méprisable dans sa personne que dans ses écrits, qui en soit le rédacteur, il mérite tous les mépris des bons citoyens. Et, en attendant que la vindicte publique nous délivre d'un pareil libelle, avons livré le présent article aux voix, de la majorité desquelles est résulté que ladite feuille a été condamnée et brûlée publiquement devant la porte dudit café. »

Le commencement de l'année 1791 vit s'élever deux procès demeurés célèbres, où éclata mieux que jamais l'impuissance des tribunaux, dont le zèle et la bonne volonté ne pouvaient suppléer à l'absence complète de lois.

Le sieur Estienne, ingénieur, s'étant plaint de calomnies dirigées contre lui par Marat et Fréron, obtint du département de la police un ordre pour faire saisir les journaux l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple*, dans lesquels il se disait diffamé. La plainte était fondée, mais la mesure arbitraire, et nous devons partager, sinon l'indignation, du moins l'étonnement de Fréron. « Quoi ! dit-il, sur la simple réquisition d'un particulier, sans s'informer si sa plainte est ou n'est pas

Digitized by Google

fondée, sans demander à entendre contradictoirement les citoyens inculpés, un administrateur de police se permettra de mettre en mouvement toute une section et de lui ordonner la mission la plus vexatoire et la plus inconstitutionnelle ! Je dis plus : le sieur Thorillon (signataire de l'ordonnance) a évidemment passé ses pouvoirs. Veiller à la sûreté, à la propreté, à l'illumination de la ville ; prévenir les rixes et les dissiper ; donner la chasse aux voleurs ; garantir enfin de toute atteinte la vie et la fortune des habitants de la cité, c'est à quoi se réduisent principalement les fonctions tutélaires du département de police. Or, qu'a de commun avec elle la publication des écrits ? Depuis quand, sous le nouveau régime, la presse est-elle du domaine de la police ? Montrez-nous la loi qui vous autorise à cette violation des décrets ; vous êtes ou coupable ou ignorant : ignorant, si vous ne connaissez pas l'article de la Déclaration des droits qui consacre la liberté de la presse ; coupable, si, le connaissant, vous osez l'enfreindre d'une manière si scandaleuse. »

Fréron avait raison. Mais les lois manquaient et la municipalité voulait à toute force maintenir l'ordre public et protéger les citoyens. Seulement, sans s'en douter, elle tombait dans l'arbitraire en se substituant à la loi. Estienne, sans plus s'émouvoir des menaces et des injures que lui prodiguaient Marat et son digne lieutenant, les fit assigner tous deux au tribunal de police, ainsi que la dame Colombe, propriétaire de leur commune imprimerie. Il faut lire dans l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple* le compte rendu de ce procès. Condamnés par défaut, les deux amis résolurent d'obtenir par la force la cassation de ce jugement. Ils sonnèrent le tocsin, battirent le rappel, excitant les patriotes à faire justice des magistrats prévaricateurs. « Citoyens, écrivirent-ils, portez-vous en foule à l'Hôtel-de-Ville ; demandez justice à grands cris ; ne souffrez pas un seul soldat dans la salle d'audience, moins encore que la garde s'empare d'aucun d'entre vous ! » La séance fut orageuse. Au rapport de Fréron, le tribunal, intimidé par le peuple, remit le jugement. Mais à l'audience suivante, la foule était plus tumultueuse encore, et les juges, admettant l'appel de Marat et de son confrère, condamnèrent cette fois Estienne, qui n'avait pas osé comparaître.

Le mois de janvier n'était pas encore expiré que Marat et Fréron étaient de nouveau cités devant le tribunal de police pour avoir insulté et calomnié le sieur Kabers, un des vainqueurs de la Bastille, et l'avoir appelé « un mouchard de Lafayette et de Bailly. » Ils eurent affaire cette fois à Me Maton, et essayèrent vainement de l'intimider. Celui-ci plaida vivement contre Verrière, défenseur de ses maîtres, et on vit ces deux avocats, « bossus l'un et l'autre, » lutter

Digitized by Google

d'adresse et de violence. On avait eu soin de fortifier l'Hôtel-de-Ville et de placer deux canons à l'entrée. Malgré cela, le tribunal n'osa condamner personne et se récusa prudemment. Le peuple se montra moins modéré : deux jours après, il pendit Kabers dans le quartier Saint-Antoine, sans doute pour servir d'exemple aux plaideurs téméraires.

La municipalité ne pouvait donc même pas obtenir la répression de la presse par les tribunaux ; ceux-ci, timides et désarmés, n'osaient sévir contre personne. Elle prit sa revanche après le coup d'Etat du Champ de Mars, et fit arrêter un grand nombre de journalistes, entre autres Verrière, Suleau, etc. On confondit dans cette mesure les royalistes et les patriotes ; la garde nationale et la police avaient ordre de saisir Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*, Camille Desmoulins, Legendre, Danton. Ce fut une petite Terreur. Barnave et Malouet se distinguèrent dans cette campagne contre la presse, et l'Assemblée rendit, le 18 juillet 1791, un décret qui déclarait séditieux et perturbateur tout individu qui provoquerait au meurtre et à l'incendie. Nous passons sous silence deux autres décrets relatifs l'un aux outrages, l'autre à la couleur des affiches, mesure puérile et mesquine. Mais peu de jours après, le 17 août, on rendit une loi sur les postes dont l'article 17 réglait le transport des journaux et établissait une taxe uniforme pour toute la France. C'est le premier acte législatif sur cette matière. Nous aurons à y revenir quand nous serons arrivé au Directoire.

Au mois de mars précédent, une loi demeurée célèbre avait supprimé les maîtrises, jurandes, corporations, et proclamé la liberté de l'industrie. L'imprimerie se trouvait comprise dans cette émancipation générale ; l'institution des brevets ne devait revenir que plus tard. La Constitution de 1791, votée le 3 septembre, vint confirmer ce principe et renouveler les garanties données par la Déclaration à la liberté de la presse. Aux termes de cette Constitution[1], nul ne pouvait être recherché pour ses opinions ou ses écrits, à moins qu'il n'eût à dessein provoqué à la désobéissance aux lois, à l'avilissement des pouvoirs constitués, à la résistance à leurs actes, ou à quelques-unes des actions déclarées crimes et délits par la loi. Malgré le début flatteur de cette disposition, elle faisait pressentir des intentions restrictives, et nous pouvons voir aujourd'hui quel usage on fait de l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

L'Assemblée législative imita la Constituante, et ne fut pas plus épargnée qu'elle par les écrivains ultra-patriotes. Marat, qui

[1] Art. 17, chap. XV.

Digitized by Google

osait moins insulter Lafayette depuis les événements du 17 juillet, se déchaînait plus que jamais contre les députés. C'étaient tantôt les royalistes, Pastoret, Lacretelle et autres, qu'il traitait de gangrenés; tantôt les Girondins, qu'il qualifie d'endormeurs. Les ministériels, disait-il, dominent dans l'assemblée, et il ne se trouvera donc pas un homme énergique qui se dévoue à la patrie et s'oppose à leurs menées. Marat, on le sait, visait déjà à se faire élire à la prochaine législature, et il employait un moyen bien connu et bien imité depuis : il attaquait et discréditait les députés dont il voulait prendre la place, qu'ils fussent patriotes ou royalistes. L'Assemblée, à tort ou à raison, ne resta pas impassible à ces attaques réitérées. Marat, poursuivi de nouveau, passa pour la seconde fois en Angleterre. Quelques mois après, en mai 1792, l'Assemblée lançait un nouveau décret contre lui, pour avoir excité le peuple à égorger les députés. Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*, était frappé aussi par cette mesure et pour le même motif. Marat s'indigne de l'accolage ridicule qu'on fait de l'*Ami du Peuple* et de l'*Ami du Roi ;* mais, loin de se modérer, il se fait une gloire de l'accusation portée contre lui. « Ils me font un crime, dit-il, d'avoir invité le public à porter le fer et le feu sur les membres gangrenés du corps politique. Mais pour moi le public est le peuple, aux scélérats près qui le trahissent; c'est la nation elle-même, c'est le souverain. Or, non-seulement je l'invite à retrancher par le fer et le feu les membres gangrenés du corps politique, mais je l'en conjure à genoux. Diront-ils que la nation n'a pas ce droit? C'est ce qui leur reste à prouver. Quant à moi, je suis assuré qu'elle a non-seulement le droit de retrancher, par le fer et le feu, les membres pourris du corps électoral, mais celui de faire périr dans les supplices tous les infidèles représentants. » Quant au décret, il l'appelle, dans son numéro du 14 mai, *un accès de rage de l'auguste assemblée, durant lequel elle a mordu le pauvre Ami du Peuple, et a fait semblant de mordre le vil Ami du Roi.* En présence de ces violentes excitations par lesquelles elle était débordée, l'Assemblée législative, pressentant le danger, ordonna que le comité de législation ferait sous trois jours un rapport sur les moyens de réprimer les abus de la presse. Mais un pareil travail ne s'improvise pas; les lois ne se font pas en un jour, et il était déjà trop tard pour arrêter les excès. Du reste, l'Assemblée était divisée à ce sujet, et un grand nombre de ses membres s'opposaient à toute mesure législative sur la presse. A leur tête était Robespierre, qui écrivit à ce propos une de ses plus éloquentes tirades. Elle mérite d'être citée en entier :

« L'opinion est la reine du monde. Comme toutes les reines, elle est

Digitized by Google

courtisée et souvent trompée. Les despotes visibles ont besoin de cette souveraine invisible pour affermir leur propre puissance, et ils n'oublient rien pour faire sa conquête.

» Le secret de la liberté est d'éclairer les hommes, comme celui de la tyrannie est de les retenir dans l'ignorance. Aussi vit-on de tous temps ceux qui gouvernent attentifs à s'emparer des papiers publics et de tous les moyens de maîtriser l'opinion. C'est pour cela uniquement que le mot de gazette est devenu synonyme de celui de roman, et que l'histoire elle-même est un roman.

» Le sort du peuple est à plaindre, quand il est endoctriné précisément par ceux qui ont intérêt à le tromper, et que ses agents, devenus ses maîtres par le fait, se constituent encore ses précepteurs. C'est à peu près comme si un homme d'affaires était chargé d'apprendre l'arithmétique à celui qui doit vérifier ses comptes. Le gouvernement ne se contente pas de prendre sur lui le soin d'instruire le peuple, il se le réserve comme un privilége exclusif, et persécute tous ceux qui osent entrer en concurrence avec lui. De là les lois sur la liberté de la presse, toujours justifiées par l'intérêt public. On peut juger par là combien le mensonge a d'avantage sur la vérité. Le mensonge voyage aux frais du gouvernement; il vole sur l'aile des vents; il parcourt en un clin d'œil l'étendue du plus vaste empire; il est à la fois dans les cités, dans les campagnes, dans les palais, dans les chaumières; il est bien logé, bien servi partout; on le comble de caresses, de faveurs et d'assignats. La vérité, au contraire, marche à pied et à pas lents; elle se traîne péniblement et de ville en ville, de hameau en hameau : elle est obligée de se dérober à l'œil jaloux du gouvernement; il faut qu'elle évite à la fois les commis, les agents de la police et les juges; elle est odieuse à toutes les factions; tous les préjugés et tous les vices s'ameutent autour d'elle pour l'outrager. Heureuse si, dans sa course laborieuse, elle trouve quelque mortel éclairé et vertueux qui lui donne asile jusqu'à ce que le temps, son protecteur fidèle, puisse terminer sa captivité et venger ses outrages! »

Cette vive attaque était surtout dirigée contre les journaux officieux, que protégeait le ministère. Nous verrons plus tard dans quelle mesure Robespierre pouvait avoir raison. Pour l'instant, nous ne faisons ressortir de ces paroles que l'opposition absolue à toute loi sur la presse. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, tandis que les uns refusaient tout projet de législation à cet égard, les autres tiraient argument de cette absence de lois pour condamner et empêcher toutes poursuites contre les journalistes. C'est ainsi que, le 8 juillet 1792, Monestier ayant demandé que l'on poursuivît Mallet du Pan pour insultes contre l'Assemblée, Champion lui répondit qu'on ne pouvait en aucun cas accuser les écrivains, puisqu'il n'existait aucun texte de loi sur les excès de la liberté d'écrire. Il n'y avait rien à répondre, et on passa outre, comme toujours.

Digitized by Google

Le moment arrivait pourtant où cette liberté de la plume, dont on avait tant abusé, allait avoir ses jours de souffrance et de terreur. La journée du 10 août fut fatale à la presse. Le jour même, pendant qu'on s'égorgeait aux Tuileries, et que l'infortuné Suleau, le plus spirituel et le plus aimable des écrivains royalistes, était la première victime de la fureur populaire, on fit à l'Assemblée de violentes motions contre les folliculaires. Un député demanda qu'on fermât les loges accordées au *Logographe* et au *Journal des Débats;* le premier, quelques instants après, cédait sa place à Louis XVI, qui avait quitté les Tuileries. Mais les mesures les plus décisives contre les journaux ne partirent pas de l'Assemblée. La commune de Paris, qui allait jouer désormais le premier rôle, et régner avec la Terreur, ayant déclaré qu'à raison du salut public elle s'emparait de tous les pouvoirs, commença par dresser des listes de proscriptions : le *Journal royaliste*, l'*Ami du Roi*, la *Gazette universelle*, le *Mercure de France*, le *Journal de la Cour et de la Ville* furent supprimés, leurs rédacteurs arrêtés, leurs presses confisquées au profit des écrivains patriotes. La Terreur commençait, et le journaliste du Rozoy allait inaugurer l'échafaud du tribunal révolutionnaire. La presse, avec toute la Révolution, entrait dans une période de lutte et de crise qui devait aboutir, pour elle aussi, au 18 fructidor et au 18 brumaire.

III

DU 10 AOUT AU DIRECTOIRE

Avant le 10 août, la situation de la presse avait toujours été douteuse, soit à cause des lois qui manquaient, soit à cause de la mauvaise organisation des tribunaux et de la confusion dangereuse des pouvoirs. La sanglante victoire du peuple sur la royauté, qui semblait devoir être si féconde en libertés, eut pour effet de les étouffer toutes; et les plus mauvais jours de la presse, sous les gouvernements qui ont précédé ou suivi la Révolution, peuvent à peine être comparés aux jours d'épreuves et de martyre que nous allons maintenant raconter. Préparé par les Girondins, c'est-à-dire par les patriotes les plus sincères, les républicains les plus honnêtes, le coup d'Etat du 10 août fut fatal à ses auteurs mêmes. Etouffer la voix dangereuse du royalisme, supprimer les feuilles et proscrire les écrivains obstinés de cette faction, était, selon eux, une mesure nécessaire, justifiée par les circonstances, toujours plus impérieuses que les principes et les droits. Mais en confondant dans une même proscription des adversaires loyaux et des ennemis, les ultra-révolution-

Digitized by Google

naires allaient leur donner à tous l'intérêt sympathique qui s'attache aux opprimés, et s'exposaient, par la façon dont ils allaient user de la liberté reconquise, à faire regretter le temps où la Bastille et le Trône étaient encore debout.

La lutte commença par de mesquines taquineries, dénuées de toute cause sérieuse. Le jour même du 10 août, pendant cette fameuse séance que signalèrent la prise des Tuileries et la captivité de la famille royale, un député accusa les rédacteurs du *Logographe* et du *Journal des Débats* d'avoir, par leur incivisme, contribué aux troubles, et fit décréter la fermeture des loges qui leur étaient réservées dans la salle de l'Assemblée. Le 18 août, à la séance du soir, cette décision fut rapportée, et la loge rendue. Chabot fit seulement une motion pour que ce ne fût pas là une faveur exclusive, et demanda que tous les autres journaux fussent aussi admis aux tribunes. La même scène se reproduisit plus tard au conseil des Cinq-Cents, le 18 pluviôse an V; Dubois-Crancé dénonça, comme coupables de royalisme, le *Précurseur*, l'*Eclair*, le *Gardien de la Constitution*, les *Actes des Apôtres*, le *Messager du soir*, et demanda la suppression des tribunes de ces journalistes. Dumolard réclama la même mesure pour le *Père Duchêne*, l'*Ami de la Patrie*, l'*Ami des lois*, le *Journal des hommes libres*, la *Sentinelle*.

Ce qui inquiétait surtout les patriotes, c'étaient tous ces écrits royalistes qui avaient jusqu'alors circulé dans les masses et y avaient répandu les doctrines contre-révolutionnaires. Le désir de remédier au mal et de réparer le tort que ces feuilles avaient pu faire à la cause des idées nouvelles, fut la source d'une institution dont on a abusé depuis, mais qui, honnêtement dirigée, peut avoir son utilité et sa raison d'être : nous voulons parler des journaux officiels. L'idée d'une feuille officielle unique, escortée de plusieurs lieutenants officieux, était encore inédite, et le *Moniteur*, à cette époque, était encore libéral et libre. Pendant la seconde partie du dix-huitième siècle, quelques écrivains avaient fini par se mettre aux gages, non-seulement des grands seigneurs, mais des ministres. Un jour, par exemple, le Parlement s'était vu contraint de renvoyer absous un nommé Lemaître, traduit devant lui pour détentions de presses clandestines, l'accusé ayant déclaré que ces presses servaient à l'impression des libelles que M. de Maurepas composait ou faisait composer contre Necker. En 1792, les amis de la Révolution se plaignaient vivement que, depuis la chute de la Bastille, les ennemis de la patrie n'eussent pas cessé d'égarer l'opinion publique par des correspondances mensongères, des libelles inciviques, et toutes sortes d'écrits calomnieux. Dans la séance du 21 août, l'Assemblée considérant qu'il était temps enfin de déjouer ces manœuvres,

Digitized by Google

en exposant aux yeux de la nation française la vérité qu'on s'efforçait de lui cacher, décréta qu'il serait mis à la disposition du ministre de l'intérieur, à la charge d'en rendre compte, la somme de cent mille livres pour les frais de correspondance qu'il jugerait nécessaires, et pour l'impression et distribution dans les départements et les armées, de tous les écrits propres à éclairer les esprits sur les trames criminelles des ennemis de l'Etat. Cette somme devait être prise sur les 6 millions accordés précédemment au ministre des affaires étrangères pour les dépenses secrètes.

L'emploi de ces cent mille livres, destinées à répandre en France les meilleurs écrits, était chose fort difficile et fort délicate, surtout à un moment où chaque parti, voulant faire prévaloir ses vœux et ses doctrines, regardait ses propres productions comme les plus utiles et les plus patriotes. Aussi cette mesure, bonne en principe, et adoptée par l'Assemblée dans de généreuses intentions, n'en était pas moins dangereuse. Cette arme, car c'en était une, était mise entre des mains honnêtes. Roland était alors ministre de l'intérieur, et ce n'est pas lui qu'on peut accuser d'avoir fait un usage coupable des pouvoirs qui lui étaient confiés. On a dit pourtant que Roland s'était servi des fonds publics pour soutenir les doctrines des Girondins ; on lui a fait un crime d'avoir facilité la publication d'écrits et de brochures qu'il regardait, lui, comme les meilleurs ; dans les journaux, dans le sein même de la Convention, on accusa hautement certaines feuilles de s'être laissé acheter. « Tous les papiers nouveaux sont vendus à Roland, disait Marat, à l'exception de quelques feuilles patriotiques. » Quand le mari de Mme Roland rendit compte à la Convention de son administration, il n'eut qu'un mot à dire pour dissiper toutes les calomnies dirigées contre lui : il rappela le décret du 21 août, et montra que sur les 100,000 livres laissées à sa libre disposition, il n'en avait dépensé que 33,000. Le compte détaillé qu'il présenta des sommes employées ne pouvait laisser aucun doute sur sa loyauté. En favorisant les feuilles patriotes qui lui paraissaient dignes d'être encouragées, il n'avait fait qu'user de son droit, il avait même rempli un devoir ; car l'or de Pitt était sans cesse répandu en France, et c'était pour combattre l'influence de l'Angleterre que Roland dépensait avec tant de réserve l'argent que lui avait alloué la représentation nationale.

Les mêmes raisons firent adopter des mesures nouvelles relativement à l'imprimerie de la nation. Un décret du 19 août ordonna que ses presses fussent mises nuit et jour en activité. Un autre décret, du 24 août, déclara les ouvriers de l'imprimerie *nationale exécutive* du Louvre dispensés du service militaire. Toutes ces mesures portaient l'empreinte de la fiévreuse inquiétude et de la sourde méfiance

Digitized by Google

qui remplissaient les esprits et qui allaient aboutir aux massacres de septembre. Le 2 septembre, au milieu de la terreur générale, l'Assemblée décréta que les citoyens attachés au travail de l'imprimerie nationale seraient tenus, dans les dangers de la patrie et aux signaux d'alarme, de se rendre sur-le-champ dans leurs ateliers qui, formant un établissement public, devenaient pour eux un poste d'honneur.

La Convention se réunit le 21 septembre. Les massacres qui venaient d'ensanglanter les prisons avaient suscité dans les esprits une sorte de réaction contre les excès révolutionnaires ; les élections s'en ressentirent, et le parti des républicains modérés, des Girondins, se trouva renforcé. Les *brissotins*, comme les appelait dédaigneusement Marat, eurent pour eux, au début de la nouvelle assemblée, la supériorité du nombre, du talent et de l'honnêteté. Leur influence fut sensible, et ils ne cherchèrent pas à dissimuler ce désir de modération qui devait leur coûter la vie. Dès les premiers jours, Marat, dont l'orgueilleuse fureur ne connaissait plus de bornes depuis son élection, et qui avait cru voir dans les massacres du 2 septembre le triomphe si désiré du système des *saignées patriotiques*, fut dénoncé par les Girondins pour avoir, dans sa feuille, insulté la représentation nationale et demandé un dictateur. « A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, avait écrit l'*Ami du Peuple*, je désespère du salut public. Si, dans les huit premières séances, toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants ; vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'Etat. O peuple babillard, si tu savais agir ! » On sait avec quelle audace Marat, qui poussait l'effronterie jusqu'à la grandeur, soutint et développa son système, fit l'éloge de la dictature et de la guillotine. On connaît cette scène qu'on a voulu rendre ridicule, et qui n'est que bizarre, où, tirant un pistolet de sa poche, il se l'appuya sur le front en disant : « Si vous m'eussiez décrété d'accusation, j'avais de quoi rester libre ; je me serais brisé la cervelle à cette tribune même ! « Une seconde dénonciation lancée contre lui du haut de la tribune, n'aboutit pas davantage et ne servit qu'à accroître sa fureur contre le parti de la Gironde.

Que faire, d'ailleurs, quand l'horizon révolutionnaire s'assombrissait chaque jour davantage, quand les moindres événements contribuaient à augmenter encore la terreur et l'irritation du peuple ? Marat avait beau jeu dans ses sanguinaires excitations ; il trouvait de puissants auxiliaires dans les défaites de nos armées, l'invasion des hordes étrangères, la déroute des finances, la famine, et dans

Digitized by Google

les révélations inattendues de l'armoire de fer. Aussi Marat s'inquiétait-il fort peu des protestations impuissantes de la Gironde, qui ne servaient qu'à le stimuler davantage. Tous les prétextes lui étaient bons pour revenir à la charge contre l'Assemblée. En février 1793, après la mort de Louis XVI, il prit à partie les agioteurs, les capitalistes, « les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles. » Dans l'impossibilité de changer leur cœur, il faut, disait-il, supprimer totalement cette engeance maudite. « Laissons là les mesures répressives des lois; il est trop évident qu'elles ont toujours été et qu'elles seront toujours sans effet. Les seules efficaces sont les mesures révolutionnaires. Le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations. » Le conseil fut suivi. Le jour même, les boutiques de la rue des Lombards et de la rue de la Vieille-Monnaie furent envahies et pillées au prix du *maximum* que daignèrent fixer eux-mêmes les pillards. Un décret d'accusation fut immédiatement demandé contre l'*Ami du Peuple*. Carra proposa de déclarer Marat en délire : l'Assemblée passa outre et renvoya l'affaire au ministre de la justice.

Ces excès, qu'il eût fallu ou réprimer avec énergie ou passer entièrement sous silence, faisaient la partie belle aux ennemis de la liberté d'écrire. Il faut voir avec quelle violence le représentant Duhem s'éleva contre les journalistes dans la séance du 8 mars 1793 : « Il faut, dit-il, faire taire ces insectes calomniateurs, qui sont les seuls, les véritables obstacles des progrès de la Révolution. Je demande que ces folliculaires, dont l'unique emploi est de corrompre l'esprit public, soient enfin soumis à la puissance nationale, et que ces reptiles impurs soient obligés, comme après la révolution du 10 août, de se cacher dans leur honte! » Il est à croire que Duhem avait des griefs personnels contre la presse, à en juger par l'animosité qu'il mettait dans ses sorties. Si une chose doit étonner, c'est que l'Assemblée ait souffert de pareilles imprécations et que la liberté de la presse n'ait trouvé de défenseurs sérieux que dans la presse elle-même. Les membres des Assemblées législatives portent parfois contre les journalistes des accusations graves et téméraires; ils oublient que la parole et la plume sont d'autant plus fortes qu'elles sont plus unies, et que le respect est dû à ceux qui tiennent la seconde comme à ceux qui se servent de la première, car les uns et les autres représentent, dans une certaine mesure, l'opinion publique, qu'ils contribuent également à former.

Les attaques faites à la tribune n'étaient rien encore; d'autres, plus graves et plus dangereuses, se pratiquaient à main armée. Nous ne parlerons pas des spadassins qui faisaient métier de provo-

Digitized by Google

quer les journalistes pour leur apprendre à vivre. Des bandes armées, excitées et soudoyées on ne sait trop par qui, se ruaient de temps à autre chez les écrivains, et se livraient contre eux aux plus violents excès. Gorsas, qui avait eu déjà un *duel au bâton* avec un gentilhomme, faillit, le 9 mars 1793, être victime d'une horde de ce genre ; il n'échappa à leurs sabres et à leurs pistolets qu'en leur faisant jeter à la tête les presses de son imprimerie, qui furent brisées au milieu du dégât. La Convention profita, on ne voit trop pourquoi, de cette circonstance pour rendre un décret qui ordonnait aux membres de l'Assemblée qui rédigeaient des journaux d'opter entre les fonctions de député et celles de journaliste. Cette mesure, dénuée de toute justice, était surtout dirigée contre Marat. Mais comme elle atteignait en même temps quelques Girondins, elle fut rapportée le 3 avril suivant.

Sous le régime de la Terreur, quiconque tenait une plume était en danger de mort et exposé à payer de sa vie ses erreurs ou sa franchise. On fit revivre ces lois draconiennes dont nous avons parlé dans notre précédent travail, ces ordonnances de Louis XV, qui, en plein XVIIIe siècle, établissaient la peine capitale contre les écrivains. Ce caractère de cruauté légale se remarque surtout dans deux décrets rendus par la Convention, le 31 mars 1793. Aux termes du premier, quiconque provoquerait par ses écrits le meurtre ou la violation des propriétés, était puni de la peine de mort quand le délit avait suivi la provocation ; de la peine de six ans de fer dans le cas contraire. Le second décret était ainsi conçu :

Article premier. Quiconque sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits qui provoquent la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sera traduit au tribunal extraordinaire et puni de mort.

Art. 2. Les vendeurs, distributeurs et colporteurs de ces ouvrages ou écrits, seront condamnés à une détention qui ne pourra excéder trois mois, s'ils déclarent les auteurs, imprimeurs ou autres personnes de qui ils les tiennent; s'ils refusent cette déclaration, ils seront punis de deux ans de fer.

Cette dernière disposition était bien conforme à l'esprit d'une époque où la dénonciation était érigée en vertu, et où on faisait un devoir aux vrais patriotes d'être les pourvoyeurs du tribunal révolutionnaire.

Dans les départements, le sort de la presse n'était pas meilleur. La Convention avait eu soin d'y envoyer des commissaires dont le zèle pour la Terreur était sûr, et qui suivaient, dans l'accomplisse-

Digitized by Google

ment de leurs missions, l'exemple donné par les Montagnards de Paris. A Orléans, par exemple, les représentants prirent, le 13 mai 1793, un arrêté contre plusieurs journaux. Après un long réquisitoire contre « les écrivains faméliques qui obstruent toutes les avenues du temple de la liberté, » contre les influences pestilentielles de ces folliculaires; après d'ingénieux motifs où on cherchait à prouver que la liberté de la presse n'enlève pas à la souveraineté représentative d'un peuple le droit d'étouffer les voix qui lui déplaisent, les auteurs de l'arrêté vouaient au mépris et à l'exécration les journaux désignés, et en interdisaient, sous peine de mort, bien entendu, la circulation et la lecture. Parmi les journaux proscrits se trouvaient le *Patriote français*, les *Révolutions de Paris*, le *Moniteur*, la *Feuille villageoise*, quatre des meilleures feuilles du moment. Deux jours après, Brissot et Gorsas étaient l'objet d'une violente dénonciation faite par Chaumette à la Commune de Paris.

C'est surtout contre les écrivains de la Gironde que s'acharnait la haine des Montagnards. La lutte entre les deux partis s'envenimait chaque jour davantage ; mais les ultra-révolutionnaires étaient soutenus par la terrible Commune et par le club des Cordeliers; la cause des amis de Brissot et de Mme Roland commençait à se trouver compromise ; on approchait du 31 mai. Ce n'était pourtant pas faute d'énergie et de courage ; et, même à ce moment, ils parvinrent à faire nommer la commission des Douze, chargée de rechercher et de punir les excès de pouvoirs de la Commune et les crimes commis contre l'ordre public. Cette commission commença par faire arrêter Hébert, autant pour son rôle à la Commune que pour les violentes excitations et les grossières injures du *Père Duchêne*. On devine aisément la fureur de la Commune. Le club des Cordeliers prit un arrêté pour organiser la plus vive résistance à cette violation de la liberté de la presse. Les sections placèrent Hébert sous leur sauvegarde. Assiégée de toutes parts, la Convention fut forcée d'ordonner que le détenu fût mis en liberté. Cela valut au *Père Duchêne* une ovation populaire, et à la commission des Douze sa dissolution.

Par une coïncidence assez étrange, c'est à la suite de toutes ces atteintes portées à la liberté d'écrire, c'est au moment même où éclatait l'insurrection du 31 mai suscitée par la Commune contre les Girondins, que fut publiée la Constitution du 24 juin 1793. Elle reproduisait les dispositions que nous avons vues dans celle de 1791, et consacrait les mêmes droits presque dans les mêmes termes :

« Le peuple Français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables,

Digitized by Google

afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur, le magistrat la règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission.

» En conséquence, il proclame en présence de l'Être suprême, des Droits de l'homme et du citoyen :

Art. 7. — Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière; le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits.

» La nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir du despotisme. »

Singulière dérision des crises révolutionnaires ! Pendant que la raison des législateurs leur dictait ces sages préceptes qu'ils inscrivaient comme lettres mortes en tête de la Constitution, les passions des partis et des hommes donnaient à ces grandes vérités les plus éclatants démentis. C'est au moment où, pour la seconde fois, les représentants de la France proclamaient les droits de la pensée, que ces droits étaient méconnus et violés par les premiers hommes de la Révolution. Du Rozoy le premier avait payé de sa tête ses opinions et ses écrits; Brissot, Gorsas, Camille Desmoulins, allaient augmenter la liste des martyrs de la presse. Quand on s'arrête à ces exécutions sanguinaires, qui n'avaient même pas l'excuse des entraînements populaires; quand on voit une révolution qui était le fruit de la pensée aboutir à l'étouffement momentané de la pensée même, on se demande s'il fallait tant de victimes pour fonder un nouvel ordre de choses. Encore, si tout ce sang répandu avait assuré pour l'avenir la liberté d'écrire et de penser ! Voilà près de quatre-vingts ans que ces choses se sont passées ; on parle toujours des principes de 89 , on inscrit toujours en tête de nos lois la Déclaration des droits; mais il faut nous borner à les lire et à les méditer. Quant à la liberté qu'ils semblaient nous promettre, elle n'a fait qu'apparaître à de rares intervalles, et on se demande encore aujourd'hui combien nous serons de temps sans la revoir.

Ainsi, pendant la Terreur, la liberté de la presse, malgré le vain hommage qui lui était rendu dans la Déclaration des droits, fut proscrite et anéantie. Quand Robespierre monta à son tour sur l'échafaud, et que le 9 thermidor vit sonner enfin l'heure de la délivrance, une réaction complète s'opéra, comme il arrive toujours après les périodes d'oppression et de crainte. Durand-Maillane, ex-constituant, demanda que la liberté de la presse fût de nouveau formellement garantie. « Nous n'avons jamais pu, dit-il, nous faire entendre dans cette enceinte sans être exposés à des insultes et à des menaces. Si

Digitized by Google

vous voulez notre avis dans les discussions qui s'élèveront à l'avenir, si vous voulez que nous puissions contribuer de nos lumières à l'œuvre commune, il faut donner de nouvelles sûretés à ceux qui voudront en parler ou écrire. » Le 28 thermidor, Réal développa la même idée aux Jacobins : « La Convention, dit-il, s'occupe de la réorganisation du gouvernement. Nous savons qu'il faut une grande force entre les mains de ceux qui gouvernent; mais aussi la liberté exige que l'on donne un contre-poids à cette puissance. Pour y parvenir, il est un moyen unique et très puissant, c'est la liberté de la presse. Et on dira peut-être qu'il existe sur cet objet des lois bienfaisantes, mais je répondrai qu'il me suffit de jeter les yeux sur ce qui s'est passé depuis plus d'un an pour voir que la liberté de la presse a été anéantie. Il ne suffit pas d'avoir des lois qui existent, puisqu'il est constant qu'elles ont été violées; il faut une garantie sûre et indestructible, et que l'on ne craigne plus d'être guillotiné pour avoir écrit telle ou telle chose à telle époque. » Un autre membre, usant d'un argument bizarre, déclare qu'il n'y a d'asile pour le peuple contre la tyrannie que dans l'insurrection, et que l'insurrection est préparée par le libre exercice de la faculté de parler et d'écrire. La calomnie même, selon lui, est une chose utile, et elle sert de palliatif à cette manie si naturelle aux Français de se jeter à corps perdu dans l'idolâtrie.

L'apôtre le plus zélé de la liberté de la presse était Tallien, le héros de thermidor. Il réclamait à grands cris une loi à ce sujet; *la liberté de la presse ou la mort*, telle fut la devise qu'il fit adopter à tous. C'est elle, dit-il, qui épouvantera, qui pulvérisera les fripons; c'est par elle qu'on arrachera le masque à ces hommes qui feignent encore le patriotisme, qui ne déclament contre Robespierre que parce qu'il est abattu, et qui, deux jours avant sa mort, étaient encore lâchement prosternés à ses genoux. Un autre jour, aux Jacobins, il s'écriait : Non, jamais la liberté n'eut d'existence réelle dans un pays où on peut fermer toutes les bouches, briser toutes les plumes, enchaîner jusqu'à la pensée. La faculté naturelle à tout individu d'expliquer librement la sienne n'existe plus aujourd'hui en France. Il est temps que le régime affreux de la violence, de la compression, de la tyrannie tombe et soit à jamais anéanti; il est temps que l'homme, l'égal de tout autre homme, jouisse sans trouble, sans peur et sans reproche, du droit d'émettre son vœu, d'énoncer son opinion, de repousser la calomnie, et de dire franchement ce qu'il pense des individus et des choses. Si l'on vous dépouille de cette liberté, toutes vos institutions pèchent, les tyrans triomphent et la révolution est manquée.

Cette garantie, que tout le monde réclamait, on ne savait guère

Digitized by Google

où la trouver, et les législateurs étaient de nouveau en présence des innombrables difficultés d'une loi sur la presse. On croyait cette loi nécessaire, indispensable; on ne songeait pas que la meilleure garantie pour les écrivains est dans l'organisation des tribunaux, devant lesquels ils répondent, et que la loi la plus parfaite ne peut suffire pour assurer la liberté. On voulait une loi, on croyait pouvoir la faire, et on y travaillait avec une courageuse conviction. Monestier le premier présenta un plan où l'on sentait à chaque mot l'ardent désir d'établir à tout prix la liberté de la presse. Il demandait la peine de mort contre quiconque tenterait de restreindre cette liberté. Tous les agents du gouvernement étaient chargés de la défendre de tout leur pouvoir, sous peine de mort. Les écrivains politiques étaient placés sous la surveillance exclusive du peuple, devant lequel seul ils étaient responsables.

Un autre projet de loi plus raisonnable fut présenté par Boissel. Voici ses dispositions principales :

Art. 1er. La liberté de la presse, étant de droit naturel, demeure sous la garantie du peuple français.

Art. 2. Les représentants du peuple français, les tribunaux, les fonctionnaires publics, ainsi que tous les citoyens, sont tenus de veiller à ce qu'il ne soit porté la plus légère atteinte à la liberté de la presse et à la circulation des imprimés.

Art. 10. Nul écrit ne pourra être imprimé qu'il n'ait été signé par l'auteur, ni colporté sous le nom de l'imprimeur.

Un article important déclarait les actes des représentants, des tribunaux, des fonctionnaires publics, soumis à la censure de l'opinion générale. Nul ne pourrait être recherché qu'après que l'écrit aurait été condamné par le tribunal compétent.

On distinguait entre les tribunaux chargés de juger les actes ou les écrits, et ceux chargés de juger les personnes. Les premiers étaient la représentation nationale ou les juges de paix, selon qu'il s'agissait d'intérêt public ou d'intérêt privé; les seconds étaient, soit le tribunal révolutionnaire, soit les tribunaux de justice correctionnelle.

Fréron, l'ami de Barras, le familier de Danton et de Camille Desmoulins, et, depuis leur mort, l'ennemi le plus fougueux du Comité de salut public, prit à son tour la parole. Dans un brillant discours, il retraça rapidement la marche de la Révolution, compara Louis XVI à Charles Ier, Robespierre à Cromwell. « Les détails de la vie politique du tyran Robespierre, dit-il, son portrait tout entier, sont réservés à l'histoire. Mais c'est ici qu'il faut rappeler

Digitized by Google

comment, dans cette société de frères et d'amis, d'un geste ou d'un mot il faisait rayer de la liste des Jacobins, et comment celui qui était rayé de cette liste l'était bientôt de celle des vivants ; comment dans son système de tyrannie, artistement gradué, il avait entrepris, sous le prétexte du gouvernement révolutionnaire, de mettre la Convention nationale au-dessus des principes, les deux comités au-dessus de la Convention, le Comité de salut public au-dessus du Comité de sûreté générale, et lui seul au-dessus du Comité de salut public. » Après un vif tableau de la Terreur, Fréron termina par un éloge de la liberté de la presse et proposa le projet suivant :

Art. 1er. La presse est libre. Dans aucun temps, pour aucun motif et sous aucun prétexte, elle ne recevra aucune atteinte ni effet rétroactif.

Art. 2. Tout corps législatif, tout comité gouvernant, tout pouvoir exécutif, tout fonctionnaire qui, par décret, arrêté ou voie de fait, arrêtera ou gênera la liberté de la presse, se mettra et se déclarera, par cela seul, en état de conspiration contre les droits de l'homme, contre le peuple et contre la République.

Ce projet fut renvoyé au comité de législation.

L'affranchissement de la presse était loin de sourire à tous [1]. Les Montagnards, qui pressentaient l'usage qu'on se proposait de faire de cette liberté, qui voyaient un débordement d'accusations se préparer contre tous les hommes qui avaient exercé quelque fonction pendant la Terreur; beaucoup d'autres encore, qui, sans avoir de craintes personnelles, redoutaient le dangereux moyen qu'on allait fournir aux contre-révolutionnaires, déjà fourmillant de toutes parts, résistaient aux propositions que nous venons de rapporter. La liberté illimitée de la presse leur semblait devoir détruire le gouvernement révolutionnaire et profiter seulement aux aristocrates. Ces craintes pouvaient alors paraître fondées. Les royalistes s'agitaient de toutes parts. Le changement de gouvernement qu'on pressentait et le prochain renouvellement de la représentation nationale étaient pour eux une occasion d'espérer, surtout après les deux années qui venaient de s'écouler. Leurs journaux, qu'on laissait se déchaîner en liberté, ne tendaient à rien moins qu'à faire regarder la Révolution comme une Saint-Barthélemy philosophique. Une agence, établie à Paris, communiquait ostensiblement avec le prétendant Louis XVIII, dont elle recevait les instructions, et avec la Vendée, dont elle fomentait les troubles. Toutes ces circonstances inquiétaient quelques républicains éclairés, et leur faisaient combattre ceux qui demandaient la liberté illimitée de

[1] Thiers, *Rév. fr.*, t. VI.

Digitized by Google

la presse. Plusieurs adresses dans ce sens furent envoyées à la Convention. Un grand nombre de conventionnels ou d'orateurs des clubs s'élevèrent contre l'émancipation complète des écrivains. Lacombe protesta qu'il voterait sur-le-champ la liberté indéfinie de la presse, s'il savait qu'elle dût anéantir tous les ennemis de la Révolution, mais qu'il la croyait actuellement contraire au bien public. Dufresne trouva qu'il ne fallait rien changer à l'état de choses existant. « La Déclaration des droits doit nous suffire, dit-il; les écrivains sont libres, sauf à répondre de leurs écrits devant la nation. » Laugier fut encore plus explicite : « Aussitôt, dit-il, que nous eûmes terrassé le despotisme de Robespierre, chaque patriote dut nécessairement désirer une plus grande liberté que celle dont on avait joui jusqu'alors. De là est venue la pensée de demander la liberté indéfinie de la presse. Quand on a vu que ce principe devenait une arme à deux tranchants entre les mains de l'aristocratie, on a dû aussitôt l'abandonner. Une arme dont les ennemis de la liberté ont su s'approprier le maniement ne doit pas se trouver entre leurs mains. Il faut définir la liberté de la presse, et l'établir sur des bases telles que l'aristocratie ne puisse en profiter. Des hommes qui n'aiment pas la Révolution se sont servis de la liberté de la presse pour la combattre; arrêtons cet abus liberticide, et qu'une opinion qui tend à détruire la Révolution ne puisse être émise impunément [1]. »

C'est en vertu des mêmes considérations qu'au mois de floréal an III, Chénier, chargé de présenter un tableau de la situation intérieure de la France, s'éleva vivement contre ceux qui demandaient la liberté illimitée de la presse, et réclama des mesures énergiques contre les journaux royalistes qui voulaient perdre la République. Il proposa un décret dans lequel se trouvaient les deux articles suivants :

Art. 4. — Il est enjoint au comité de sûreté générale et à toutes les autres autorités constituées de faire arrêter et traduire devant les tribunaux criminels les individus qui, par leurs écrits ou leurs discours séditieux, auront provoqué 'avilissement de la représentation nationale ou le retour de la royauté.

Art. 5. — Les individus convaincus des délits énoncés dans l'article précédent seront bannis à perpétuité du territoire de la République.

Ce décret, combattu par Tallien, soutenu par Louvet, fut adopté. Il était dangereux pourtant et ouvrait une porte à l'arbitraire. Avec ces deux articles, on pouvait faire arrêter tous les journalistes ; on

[1] Séance du 22 fructidor an II.

Digitized by Google

introduisait la police dans les sociétés particulières, et on rétablissait l'espionnage de la Terreur. C'est à ce propos que La Cretelle écrivait : « Une loi vague et comminatoire, qui limite la liberté de la presse, l'étouffera bientôt sous un gouvernement qui peut tout. Vous voulez punir des écrivains royalistes ; les réfuter serait bien mieux. » Morellet tourne en ridicule l'article du décret qui permettait au gouvernement de diriger le théâtre selon ses vues, accusant Chénier de vouloir garantir ses pièces des sifflets du public et des critiques des journaux. Parmi ceux qui protestèrent contre le décret, citons encore le bon La Harpe, et Fréron que la Terreur avait tout à fait converti.

Nous retrouvons ici, contre les journaux officiels et la censure, les protestations que nous avons vues s'élever sous le ministère de Roland. Dans la réaction qui s'opérait contre le *règne du tyran Robespierre*, on ne devait pas oublier cette double atteinte portée à la liberté et à l'indépendance des journaux. Ce fut Jean-Bon Saint-André qui, dans un admirable discours, développa ces deux idées[1] : J'ai vu, dit-il, des journalistes encenser Robespierre à prix d'argent, qui l'ont ensuite traîné dans la boue. J'ai vu de nombreux exemplaires de quelques feuilles achetées pour être envoyées aux armées. J'ai vu des écrivains de l'opposition maltraités, persécutés, incarcérés. J'ai vu des pièces de théâtre proscrites un jour, encensées le lendemain, le tout par ordre ou approbation du gouvernement. Quelle est donc cette interversion funeste de tous les principes, qui met la censure dans les mains de ceux qui doivent la subir et non l'exercer, pour qui la critique elle-même est un bienfait, puisqu'elle les éclaire sur leurs fautes, pour qui le premier devoir est de connaître l'opinion publique qui doit être leur guide et leur juge ? Appellerez-vous opinion publique celle qui, préparée dans la poussière d'un cabinet, produite au grand jour, répandue, accréditée, adoptée par l'intrigue, la cupidité ou la crainte, ne fait que retourner à ceux du milieu desquels elle est partie ? Laissons aux gouvernements despotiques la triste et honteuse ressource des papiers ministériels. »

Ces principes trouvèrent place dans la Constitution qui fut votée par la Convention le 5 fructidor an III, et qui renfermait les dispositions suivantes :

Art. 353. — Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée.

Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant leur publication.

[1] Séance du 12 floréal an III.

Digitized by Google

Nul ne peut être rendu responsable de ce qu'il écrit ou publie que dans les cas prévus par la loi.

Art. 353. — Il n'y a ni privilége, ni maîtrise, ni jurandes, ni limitation à la liberté de la presse.

Les déclarations de droits et de principes étaient des garanties insuffisantes. Au mois d'avril 1795, les comités du gouvernement firent arrêter les rédacteurs de la *Gazette française*, pour un portrait de Louis XVIII, et de la *Quotidienne*, pour un article sur Chénier. Quelques jours après, des mandats d'arrêt furent lancés contre cinq ou six écrivains royalistes et vendéens. L'un d'eux, Le Fortier, rédacteur de la *Correspondance politique*, échappa à l'arrestation, grâce à l'erreur du commissaire. Les menées des royalistes devenaient de plus en plus dangereuses ; la tentative de prairial les avait encouragés ; leurs journaux n'avaient jamais été si actifs, si pleins de confiance. On se plaignait amèrement de la liberté qui leur était laissée. A la séance du 3 vendémiaire an IV, cette tolérance fut remise en question par Goupilleau, qui demanda une loi contre eux. Lecomte appuya la motion. La plupart des journalistes étaient, disait-il, « des coquins, des prêtres défroqués ou autres gens de même trempe; » il fallait en finir avec eux. La proposition fut renvoyée à la Commission. C'était la dernière fois que la Convention s'occupait des questions de presse. Sa mission touchait à sa fin, et c'est au Directoire qu'elle laissait désormais le soin de régler la liberté d'écrire. C'est seulement à partir de cette date que la législation sur la presse entre dans une phase régulière et devient l'objet de discussions plus approfondies. Nous examinerons, dans une prochaine étude, cette seconde période de l'histoire de la presse pendant la Révolution.

JULES EVRARD.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LE

SUJET DU DOCTEUR KARL

Quoi qu'on en ait dit, je n'ai jamais été amoureux de ma cousine Mina. Ce n'est pas qu'elle manquât des qualités propres à inspirer ce qu'on appelle « une passion » : mon titre de cousin ne m'empêchera pas de déclarer hautement que je n'ai jamais rencontré une femme plus séduisante. Esprit vif et pénétrant, cœur ardent et généreux, elle était capable de tout comprendre, comme de tout sentir. Les souffrances d'autrui la jetaient dans de véritables désespoirs, tandis que, loin de se plaindre des siennes, elle ne se décidait qu'avec peine à les avouer. La vue ou le récit d'une belle action lui inspirait un enthousiasme qui la transfigurait au point d'en faire une héroïne : on sentait alors qu'elle eût été capable, au besoin, de ces beaux dévouements dont la seule pensée la transportait. Dans les conversations les plus sérieuses, quoiqu'elle ne fût pas une savante, elle trouvait d'inspiration des aperçus neufs et ingénieux, mais toujours simples et vrais, qui, à la stupéfaction des hommes les plus compétents, éclairaient les recoins les plus cachés de la question débattue, à la manière d'un rayon de soleil pénétrant tout à coup dans une chambre obscure. Devant une belle œuvre

Digitized by Google

d'art ou une belle scène de la nature, elle éprouvait d'abord une admiration profonde et muette; puis, le premier saisissement apaisé, cette admiration débordait comme à son insu en paroles chaleureuses et colorées, qui faisaient ressortir avec une évidence éclatante, dans ses nuances les plus délicates, la splendeur ou la grâce du tableau qui avait frappé ses yeux. Et tout cela, pensées et sentiments, se succédait avec une rapidité pleine de charme et d'imprévu.

Quant à sa personne, je ne saurais en donner une idée plus exacte qu'en disant qu'elle était l'image sensible et vivante de son caractère. Grande et svelte, elle avait des mouvements empreints tantôt d'une charmante nonchalance, tantôt d'une vivacité étourdissante, mais toujours gracieuse. Sa figure était-elle jolie? Voilà une question que je ne me suis jamais posée. Je ne sais pourquoi, mais il m'a toujours semblé qu'il y avait une espèce de profanation à demander si ma cousine Mina était jolie. Je vois encore, je verrai jusqu'à mon dernier jour, gravés dans mon souvenir, ses traits fins et réguliers, ses beaux cheveux blonds et soyeux, qui formaient à son visage comme une auréole virginale, ses beaux grands yeux d'un blond sombre et doux; mais ces traits étaient moins charmants par eux-mêmes que par le rayonnement intérieur qui les faisait resplendir, comme la lampe nocturne brille à travers le cristal dépoli. Tableau mobile et radieux, ce visage exprimait tour à tour, et presque sans transition, la gaieté ou la tristesse, l'enthousiasme ou le désespoir, avec une vivacité qui n'avait d'égale que sa naïve sincérité; car jamais ombre d'affectation ne ternit ce brillant miroir d'une des plus belles âmes qui aient vécu parmi nous. Si je voulais rendre par une image l'impression que produisait sur moi la physionomie de ma cousine Mina, je dirais qu'elle ressemblait à ces beaux lacs bleus de la Suisse, où les scènes gracieuses ou terribles des Alpes se reflètent plus éclatantes qu'elles ne le sont en réalité, ces lacs que le moindre souffle agite et fait bouillonner, mais qui, l'orage apaisé, reprennent presque subitement leur éblouissante limpidité.

On le voit, à mes yeux du moins (je pourrais ajouter à ceux de beaucoup d'autres), ma cousine Mina était une admirable, une adorable femme, et possédait tout ce qu'il fallait pour me rendre amoureux fou. Mais... mais... nous avions grandi ensemble; pendant de longues années, dès que les congés du gymnase me rendaient la clef des champs, nous avions joué ensemble dans la maison de campagne de son père, espèce de villa confortable et bourgeoise, moitié ferme et moitié château; ensemble, nous avions grimpé aux arbres pour dénicher les oiseaux, ou pour picorer les fruits, sans grand souci de leur maturité; ensemble, nous nous étions roulés sur le

Digitized by Google

gazon des pelouses, et nous avions échangé, quoiqu'en badinant, d'assez bons horions; car je dois avouer que ma cousine Mina, dans son enfance, était un vrai démon, et que ses allures et ses habitudes semblaient présager une espèce de virago, beaucoup plus que la charmante jeune fille que nous avons admirée. Or, cette longue intimité, en m'inspirant pour elle une amitié aussi vive que profonde, m'avait préservé de l'amour qui s'alimente, avant tout, du mystère et de l'inconnu.

Aussi, ce fut avec un sentiment de joie sans mélange que plus tard, tandis que j'étudiais les Pandectes à la très illustre université de Heidelberg, je reçus de ma cousine la lettre suivante. (Une fois pour toutes, je préviens le lecteur que je me bornerai, la plupart du temps, à reproduire sans commentaires la correspondance échangée entre nous pendant cette partie décisive de sa trop courte carrière : ce sera le meilleur moyen de mettre en pleine lumière les causes, mystérieuses pour tout autre que moi, son confident naturel, d'une catastrophe qui répandit dans son entourage autant de stupéfaction que de douleur et d'épouvante.)

Mina à Wilhelm.

Félicite-moi, mon bon Wilhelm, félicite-moi bien vite! — Et de quoi? diras-tu. — De quoi? tu vas le savoir. Te souvient-il d'avoir connu jadis une certaine Mina... tu sais bien, Mina, la voleuse de pommes vertes, la dénicheuse d'oiseaux?... Eh bien, mon cher Wilhelm, cette Mina, cette même Mina... se marie!... — Bon! vas-tu dire; quel est le fou qui peut épouser cette écervelée de Mina? — Vous saurez, monsieur mon cousin, que le docteur Karl n'est nullement fou. D'abord, il est docteur; puis, il est universellement estimé dans notre bonne ville de W... pour sa science, son caractère honorable et le zèle infatigable avec lequel il remplit les pénibles fonctions de médecin.

Ah! dame! le docteur Karl n'est pas un fiancé taillé sur le patron de ces beaux messieurs les étudiants de Heidelberg! Il ne porte pas les cheveux longs, la casquette imperceptible et les bottes gigantesques! Il ne traîne pas un grand sabre, et ne fume pas dans une grosse pipe! Mais c'est un esprit élevé, un caractère énergique et généreux, et ce sont là des qualités que je préfère, entendez-vous, monsieur l'étudiant!

Comme tu le penses bien, mon cher Wilhelm, un tel homme ne m'a pas fait sa cour à la manière ordinaire; il ne m'a jamais débité de ces fadaises sentimentales que m'ont parfois adressées mes valseurs et qui m'ont toujours tant amusée! Il n'a jamais soupiré en

Digitized by Google

me regardant ; il n'a jamais, en me parlant, levé les yeux au ciel ou au plafond, suivant la circonstance. Mon Dieu, non ! nos fiançailles se sont faites de la manière la plus simple, la plus prosaïque. Depuis six mois environ, le docteur venait parfois, le soir, prendre le thé chez mon père, qui l'estime et le goûte fort. Là, pendant les graves entretiens qui ne manquaient jamais de s'établir entre eux, je surprenais souvent ses yeux attachés sur moi avec une persistance qui semblait attester que je n'étais pas tout à fait, pour lui, un objet insignifiant. Dans les premiers temps, ce regard sérieux et grave me troubla considérablement. Puis, il parut que cet examen consciencieux de ma petite personne ne tournait pas trop à mon désavantage, car l'expression un peu dure de ses yeux s'adoucit notablement, et finit par manifester un certain genre d'intérêt qui ressemblait fort à de la bienveillance. Un autre symptôme que je ne manquai pas de remarquer, c'est qu'à partir de ce moment ses visites devinrent de plus en plus fréquentes ; et enfin, il prit l'habitude de venir régulièrement tous les soirs.

Pour moi, il avait bientôt cessé d'être un indifférent ; et, je l'avouerai, le coup de sonnette qui annonçait son arrivée me donnait régulièrement au cœur comme une secousse électrique. Puis, quand il entrait, et que, de sa voix grave, il m'adressait ces mots, pourtant bien peu faits pour émouvoir : « Bonsoir, mademoiselle; comment vous portez-vous ? » Le souffle me manquait pour lui répondre ; je restais là devant lui comme une sotte ; je rougissais ; j'avais envie de pleurer... Je me serais bien battue !... Mais le plus fâcheux de l'affaire, c'est que, quand il n'était plus là, je ne pensais qu'à lui ; je passais en revue sa personne, ses manières, sa conversation ; et je ne sais comment il se faisait, mais je trouvais toujours qu'il n'y avait rien à reprendre en lui ; que le plus sûr moyen d'être parfait, c'était d'être comme lui ! Le mal fit des progrès. Peu à peu, j'associai son image à tous les détails de mon existence ; et un moment vint où je ne pouvais plus songer à l'avenir sans que cet avenir prît aussitôt la forme du docteur Karl !... Mon Dieu ! Wilhelm, je ne confie cela qu'à toi ! Ne va pas le répéter, au moins !... Le docteur était trop pénétrant pour ne pas s'apercevoir du trouble où me jetait sa présence. Eut-il soupçon du sentiment qui causait ce trouble ? C'est bien possible ! Les hommes sont si présomptueux ! Toujours est-il qu'un soir il demanda à mon père un entretien particulier, ce qui eut pour effet de me renvoyer à ma chambre un peu plus tôt qu'à l'ordinaire, et que le lendemain matin, au déjeûner, mon père m'adressa sans autre préambule la question suivante :

« Ma chère Mina, le docteur Karl m'a demandé ta main. Que dois-je lui répondre ?

Digitized by Google

— Ce que vous voudrez, père ; balbutiai-je en rougissant comme une pivoine.

— Mais, si je jugeais à propos de répondre oui?

— Ce que vous direz sera bien dit, cher papa ! »

Et je me jetai à son cou en riant et en pleurant tout ensemble.

« Allons ! dit le cher père, en m'embrassant, voilà un petit cœur qui avait déjà répondu pour moi. Mais je ne le blâme pas ; il ne pouvait mieux choisir ! »

Et voilà comment cette folle de Mina est devenue la fiancée du grave docteur Karl !

Mais, étourdie que je suis, je ne t'ai pas encore parlé de l'extérieur de mon fiancé ! Voici : le docteur Karl est grand, fort comme un lion, calme comme un colosse de bronze. Il a les cheveux fins, d'un blond un peu trop clair (tu vois que l'amour ne m'aveugle pas sur ses défauts !) ; le front large et saillant ; ses épais sourcils abritent deux yeux gris, dont le regard est le plus extraordinaire que j'aie jamais rencontré. Ce regard calme et fixe vous traverse les yeux comme un coup d'épée ; puis, vous le sentez qui vous pénètre lentement jusqu'au fond de l'âme, et vous avez la conviction intime qu'il y découvre tout ce qui s'y passe. Vous n'oseriez, en ce moment, concevoir une pensée qui ne fût pas avouable, dans la crainte qu'il ne la saisît aussitôt. J'ai vu les hommes les plus fermes se troubler sous ce regard. Pour moi... te rappelles-tu, Wilhelm, l'espèce de frisson délicieux et terrible à la fois qui vous prend, qui vous pénètre jusqu'à la moelle des os, quand on est perché tout en haut d'un grand chêne, sur une branche qui plie ?... Eh bien ! c'est là l'impression que produit sur moi le regard du docteur Karl !

Tu te demandes sans doute, cher cousin, comment un pareil homme a pu m'aimer, et comment j'ai pu aimer un pareil homme. Je me le suis bien souvent demandé moi-même, et voici ce que, dans ma haute sagesse, je me suis répondu : Sache bien, chère Mina (j'étais en veine d'indulgence), ce que c'est que l'amour : c'est l'instinct qui pousse l'âme à se compléter. Or, pour se compléter, il faut acquérir ce qui vous manque, et non ce que vous avez déjà ; autrement dit, il faut s'unir à son contraire, et non à son semblable, car se serait là se doubler, mais non se compléter... As-tu compris, cousin ? Sérieusement, représente-toi ce qu'il serait advenu de ta pauvre Mina, si elle avait épousé un rêveur enthousiaste, un cerveau fêlé comme elle... ou comme toi, mon beau poète. Bon Dieu ! quelle touchante harmonie dans l'extravagance ? quelles escapades dans le domaine des chimères ! Et combien les dignes époux eussent été exposés à terminer leur lune de miel dans un hospice d'aliénés ! Désormais, au contraire, je me sens rassurée par la présence de ce

Digitized by Google

prudent et solide compagnon de voyage, qui saura bien ramener mon imagination dans le sentier de la réalité, quand elle aura quelque velléité de vagabonder à travers les casse-cou de la rêverie et de l'enthousiasme.

Cela posé, vous êtes prévenu, cher monsieur l'étudiant, que mon mariage aura lieu le 15 de ce mois, et tenu d'y assister, sous peine d'être rangé, dans mon estime, immédiatement après Judas Iscarioth.

Franchement, Wilhelm, souffriras-tu que ta Mina se marie sans toi?... Non, n'est-ce pas? Aussi, je t'attends.

Wilhelm à Mina.

Oui! chère cousine, je te félicite, et de tout mon cœur, de toute mon âme; car j'ai le sentiment que tu viens d'assurer le bonheur de ta vie. Mais je te félicite surtout de la haute raison qui a dirigé ton choix. Tu ne t'es pas laissé éblouir par des dehors avantageux ou une position brillante, comme auraient pu le craindre ceux qui ne te connaissent que superficiellement; tu as su deviner la valeur sérieuse cachée sous une enveloppe un peu rude; tu as su comprendre qu'un mari n'est pas un compagnon de plaisirs, mais un frère d'armes dans la lutte de la vie : j'ai reconnu là le grand sens qui se dissimule sous les manières un peu évaporées de ma belle cousine. La renommée m'avait déjà fait connaître ton docteur Karl; on dit grand bien de son caractère et de son intelligence. Mais sa première qualité, à mes yeux, c'est d'avoir été choisi par toi. Ce ne peut être une nature vulgaire, l'homme qui a su faire battre le cœur de *ma* Mina (comme tu le dis, petite câline).

Aussi, en toute autre circonstance, je me serais fait une véritable fête d'aller passer quelques jours à W...., d'abord pour aller serrer la main de la charmante *voleuse de pommes vertes*, et ensuite, pour contempler de plus près ce petit abrégé de toutes les perfections humaines, qui s'appelle le docteur Karl. Mais crois-moi, cousine : si tu ne veux me chagriner sérieusement, ne m'invite pas à ta noce. J'ai toujours eu en horreur cette coutume absurde de célébrer le mariage par un gala. Eh quoi! dans ce jour qui met deux êtres l'un en face de l'autre, qui les donne l'un à l'autre pour la vie, dans ce jour dont les impressions, pour la femme surtout, doivent exercer une influence décisive sur le reste de l'existence, vous arrachez ces deux êtres l'un à l'autre; vous jetez entre eux un flot d'indifférents et de simples curieux : les sentiments dont leur âme déborde, vous les faites évaporer en frivoles conversations! Il fallait les laisser se recueillir dans la conscience de l'acte si grave qu'ils viennent d'ac-

Digitized by Google

complir; il fallait les livrer tout entiers l'un à l'autre, faire de ce jour une date à la fois radieuse et sainte dont le reflet fût capable d'illuminer, d'idéaliser pour eux l'avenir; et vous en faites une simple occasion de réjouissances! Quel respect voulez-vous qu'ils aient plus tard pour les droits du mariage, si vous les habituez vous-mêmes à le considérer comme une vulgaire partie de plaisir? Le plaisir n'oblige à rien; le bonheur savouré dans le recueillement, centuplé, ennobli par le recueillement, est une obligation chère et sacrée, à laquelle les âmes bien nées ne songent jamais à se soustraire!

Tiens, cousine, ne m'en parle plus! J'irai vous voir plus tard, quand vous serez bien entre vous; mais je ne saurais assister à ton mariage. Je serai en esprit à tes côtés; je m'associerai de cœur au bonheur de ma chère Mina : ne m'en demande pas davantage!

Mina à Wilhelm.

Je ne m'en cache pas, mon cher Wilhelm : dans le premier moment, je t'en ai voulu, et beaucoup, de ton obstination à ne pas assister à mon mariage; puis, la réflexion est venue, et j'ai compris que tu pouvais bien avoir raison, ou du moins que ton refus provenait d'un bon et noble sentiment.

La réflexion, ai-je dit? Mina réfléchir! Comme on change! L'aurais-tu cru? Et pourtant, rien n'est plus vrai. Je comprends maintenant que la vie ne doit pas être une interminable série de rêveries et d'amusements; qu'elle est un tissu d'obligations et de devoirs. Mais ces devoirs eux-mêmes ont, pour moi du moins, une douceur si profonde, si pénétrante, que je ne demanderais pas d'autre bonheur pendant l'éternité. Oui, cher Wilhelm, je suis heureuse! Et qui ne le serait à ma place? On croit généralement que l'affection des gens naturellement passionnés et tendres a quelque chose de plus charmant que toute autre; et peut-être cela est-il vrai dans bien des cas. Mais crois-moi : l'amour que vous témoigne un homme énergique et maître de lui-même est plus précieux encore. Il y a une sorte d'orgueil bien innocent à se dire : « Eh quoi! cet être qui sait se dominer lui-même, comme il domine toute chose, il veut bien m'aimer! » Et c'est précisément le cas avec mon cher docteur. Certes, si je disais qu'il est bien tendre, bien expansif, je mentirais. Mais le moindre mot amical, le moindre regard affectueux venant de lui, a plus de prix que les démonstrations les plus passionnées d'un autre.

Et pourtant, quand je dis que je suis heureuse, je ne prétends pas que mon ciel soit absolument pur de tout nuage. Tu vas en

Digitized by Google

juger. Mais, pour Dieu ! Wilhelm, ne te moque pas trop de moi ! Je n'oserais plus rien te confier ? Tu me promets ton indulgence, n'est-ce pas ? Eh bien, j'ai découvert... apprête-toi à frémir, cousin... j'ai découvert... que... le docteur n'aime pas la musique !... Tu as beau rire, méchant railleur. Tu sais que je ne mets rien au-dessus de cet art, le seul qu'on soit jamais venu à bout de me faire prendre au sérieux. Et n'est-ce pas, dis-moi, une chose déplorable que cette différence de goûts entre mari et femme ? Je m'en doutais depuis quelque temps déjà, car plus d'une fois, pendant que j'exécutais au piano un de mes morceaux favoris, il m'avait semblé entendre derrière moi quelque chose qui ressemblait assez à un bâillement. Je voulus donc en avoir le cœur net. Or, un soir, que je rendais de mon mieux une des plus délicieuses créations de Mozart (du Mozart... tu entends, Wilhelm !), je m'animai au point que les larmes me coulèrent le long des joues. Je pensais, et j'en avais bien un peu le droit, tu en conviendras, avoir fait passer dans mon jeu toute l'émotion que je ressentais moi-même, et je m'attendais à recevoir du moins un compliment amical, quand mon mari me prit la main :

« Chère Mina, me dit-il avec un intérêt affectueux, vous avez grand tort de vous émouvoir ainsi. Votre système nerveux est déjà bien assez irritable par lui-même, sans que vous le soumettiez à une si rude épreuve !

— Mais, objectai-je avec quelque dépit, cette émotion que vous me reprochez n'est-elle pas la plus vive jouissance que puisse nous procurer le culte des arts ?

— D'abord, chère Mina, toute jouissance qui émeut à ce point est mauvaise, et doit être sévèrement évitée. Et puis, je fais une profonde différence entre la musique et les autres arts. Je comprends, par exemple, la sculpture et la peinture ; toutes deux ont un mérite incontestable, celui de représenter la nature. Mais, dites-moi, je vous prie, ce que représente la musique? Tant qu'elle se borne à combiner harmonieusement les sons divers de la gamme, j'admets que l'oreille soit flattée par la justesse des accords, et même que le jugement puisse y trouver satisfaction, comme à la vue d'un monument remarquable par la symétrie des lignes et l'exactitude des proportions ; mais la mélodie proprement dite ne saurait avoir, vous en conviendrez sans peine, ce genre de mérite. Et du reste, à quoi répond-elle? qu'exprime-t-elle? Les sentiments, les passions? D'abord, ce sont choses, à mon avis, qu'il vaudrait mieux contenir qu'exciter, dissimuler que reproduire; ensuite, je lui dénie même cette faculté. Quel rapport voulez-vous qu'il existe entre l'application plus ou moins savante des règles du contre-point, qui est une sorte d'algèbre, et les

Digitized by Google

passions? Cela n'a pas le sens commun. En voulez-vous la preuve? Exécutez devant dix personnes votre meilleur morceau; employez tout votre talent de musicienne, qui est remarquable, j'en conviens, à lui donner l'expression particulière et déterminée que l'auteur a voulu y mettre; puis, interrogez chacun de vos auditeurs en particulier, et je consens à faire partie d'un orchestre si vous en trouvez deux qui aient interprété le morceau dans le même sens, qui aient cru y saisir les mêmes intentions. Ne perdez pas votre temps à protester; l'épreuve en a été faite! Voulez-vous savoir toute ma pensée sur la musique? C'est qu'elle n'est bonne qu'à ébranler les nerfs des gens délicats, des femmes en particulier, et à leur procurer ce genre d'hallucination stupéfiante que recherchent les fumeurs d'opium. Vous avez beau vous récrier : la musique est l'opium des peuples civilisés. »

Voilà qui est franc, du moins! Depuis cette belle explication, je ne fais plus de musique devant mon mari. Croirais-tu qu'il n'a pas même daigné le regretter!

Mais, puisque je suis en veine de confidences, je veux aller jusqu'au bout, cela me soulage. Tu te rappelles bien cette actrice de Berlin, dont tu m'as souvent parlé l'année dernière, et qui joue si admirablement les pièces de Schiller? Tu sauras qu'elle a passé dernièrement par W..., où elle a donné quelques représentations. Je dois rendre au docteur cette justice, qu'il a prévenu mon désir, et m'a apporté, dès le premier soir, deux coupons de loge. On jouait *Cabale et Amour*. Nous allâmes donc ensemble au théâtre. La grande actrice joua comme si elle eût été en face de la cour de Prusse. J'étais émerveillée. De temps en temps, je regardais mon mari à la dérobée, pour tâcher de deviner quelle impression produisait sur lui ce remarquable spectacle. Mais il n'est pas facile de lire sur la physionomie du docteur Karl. Du reste, pas un mot d'éloge ni de blâme. De retour à la maison, pendant que nous prenions le thé, je lui demandai s'il était content de sa soirée.

« Mon Dieu! dit-il, en haussant légèrement les épaules, je reconnais que cette femme possède un talent hors ligne; elle a été aussi naturelle, aussi vraie, qu'on peut l'être dans l'expression du faux et de l'absurde!

— Le faux! l'absurde!... dans Schiller!... m'écriai-je scandalisée.

— Chère Mina! poursuivit-il doucement, mais avec cette fermeté qu'il met dans tout ce qu'il dit, je voudrais bien ne pas heurter vos opinions sans nécessité. Mais rendez-moi donc le service de m'apprendre ce qu'il y a de vrai dans cette pièce.

— Mais tout, ce me semble; l'amour des deux jeunes gens, la cruelle ambition du président...

Digitized by Google

— Avant d'aller plus loin, je dois vous déclarer que vos deux héros me semblent non pas des amoureux, mais deux écervelés, ce qui revient parfois au même, il est vrai. Il faudrait pourtant bien s'entendre une bonne fois sur ce qu'on appelle l'amour! Aux yeux des gens sensés, c'est une sympathie qui s'établit entre deux personnes, quand elles ont constaté que les convenances indispensables de caractère, de position, etc., leur permettent de contracter une union durable. Mais existe-t-il rien de semblable chez ce Ferdinand et cette Louise? Ils s'en soucient bien! ils ont bien autre chose à faire! C'est de perdre leur temps à roucouler sans se demander seulement à quoi peut aboutir cette belle passion, sans prendre même la peine de consulter à cet égard leurs parents, qui pourtant auraient bien le droit de réclamer voix au chapitre. Puis, quand ce qui devait arriver infailliblement arrive un beau matin, quand le père du jeune homme refuse formellement de consentir à ce beau mariage, l'écervelé s'empoisonne comme un sot, et ce qui est infiniment plus grave, empoisonne aussi la pauvre folle, juste au moment où elle commençait à entendre raison. Ces deux personnages, en qui l'auteur a évidemment placé toute sa sympathie, me semblent donc parfaitement absurdes; et, si je voulais retirer de ce fatras quelques paillettes de bon sens, je les chercherais précisément dans les rôles, sacrifiés d'avance, du président et du secrétaire, quoique leur moralité ne soit pas à l'abri de tout reproche. Mais le bon sens est la dernière chose du monde dont se préoccupent les poètes. Leur manière, à eux, est de prendre tout au rebours de l'opinion générale et de la vérité, de considérer la vie à travers le prisme de leur imagination faussée par une hallucination chronique et malsaine. Je serais curieux de savoir quelle différence vous trouvez entre cette manière d'agir et celle des fous ordinaires. Pour moi, je n'en vois aucune, si ce n'est que la poésie est une folie qui parle en rimes. Et même cette folie particulière a-t-elle cela de spécialement dangereux, que ceux qui en sont atteints n'ont d'autre souci que de la propager autour d'eux. Franchement, Platon était trop bon pour les poètes! Il les expulsait de sa république ; moi, je les admettrais dans la mienne, mais en leur donnant pour domicile un hospice d'aliénés! »

Qu'en dis-tu, Wilhelm? n'est-ce pas là blasphémer à la fois l'amour et la poésie?

Wilhelm à Mina.

Sais-tu, chère cousine, que tu as bien fait de me prévenir avant de me faire cette terrible confidence? Sans quoi, j'aurais bien pu

Digitized by Google

être suffoqué d'épouvante et d'horreur. Eh quoi! ce digne docteur Karl n'aime pas la musique! Voyez-vous cela? Il ne trouve pas que les deux personnages de Schiller entendent l'amour d'une façon irréprochable... La peste! Il va même jusqu'à estimer que les poètes ne disent pas toujours la vérité... N'est-ce pas épouvantable? Et la femme du docteur susdit n'est-elle pas la plus malheureuse petite femme qui soit sous les cieux? Hélas! pauvre cousine, je crains bien que tu ne te sois grandement flattée en me disant que le mariage t'avait appris à réfléchir, et qu'il ne soit pas dans ta destinée de devenir jamais une grave matrone! Comment ta *vieille* expérience ne t'a-t-elle pas révélé qu'il y a deux sortes de poésies, l'une en parole, l'autre en action, et que celle-ci n'est pas la plus mauvaise des deux? Pour moi (qui n'ai pas les mêmes titres que toi à la réputation de gravité et de sagesse), bien que je passe une bonne partie de mes soirées à négliger le code pour aligner des rimes sur le papier, je ne suis pas aussi exclusif. J'ai toujours cru que le savant, qui consume sa vie dans la poursuite d'un problème dont la solution doit contribuer au bien de ses semblables; que le soldat, qui expose la sienne pour la défense de sa patrie; que le prêtre, dont l'âme, morte aux joies de la terre, ne vit que de renoncement et de sacrifices; que tous ces gens-là, et tant d'autres encore, font de la poésie dans le vrai sens du mot. Car, qu'est-ce que la poésie, si ce n'est l'expression vivante de tous les sentiments généreux qui remplissent le cœur de l'homme? Et ce brave docteur Karl, qui, après s'être épuisé tout le jour en courses pénibles, se relève souvent la nuit, au premier coup de sonnette, pour aller à l'autre bout de la ville, sous la pluie ou la neige, donner ses soins à un malade, ne serait-il pas un vrai poète, et de la meilleure espèce?

Console-toi donc, cousine, et attends, pour te croire bien malheureuse, que tu en aies réellement le sujet!

Mina à Wilhelm.

Merci, Wilhelm! Oh! merci mille fois! Tu es bon; tu aimes toujours ta pauvre Mina. Tu m'as fait sentir toute la grandeur de ma mission sur cette terre. Tu m'as fait comprendre quel beau rôle peut remplir la compagne d'un de ces hommes d'élite qui se dévouent au bien de leurs semblables. Tu m'as fait comprendre qu'elle ne doit pas exiger de lui une banale sentimentalité, bonne seulement pour les hommes vulgaires, mais se contenter de cette mâle et sobre affection qui, pour être plus contenue, n'en est pas moins vive et profonde; qu'elle doit enfin se garder d'empiéter, par d'égoïstes exigences, sur cette œuvre de dévouement, mais s'y associer

Digitized by Google

de tout cœur, et lui ménager, dans son intérieur, la paix et le contentement nécessaires pour lui donner la force de la remplir. Oui ! je le sais, maintenant : de tels hommes ne peuvent vivre exclusivement pour une femme, une bonne part de leur existence appartient à l'humanité !

Du reste, tu avais bien raison, va ! Je ne suis pas devenue une femme forte, comme j'avais la vanité de le croire. Je suis toujours cette pauvre fille à moitié folle et sans cesse occupée à poursuivre des chimères, toujours prête à tomber dans le désespoir, quand elle s'aperçoit qu'elle ne peut les atteindre.

Mais tu ne m'abandonneras pas, n'est-ce pas ? Qui me soutiendra, si tu me livres à ma faiblesse ? Je sens bien que je ne dois pas fatiguer mon mari de mes folles visions ; et d'ailleurs, te l'avouerai-je, je ne l'oserais pas ! Mais toi, Wilhelm, tu es mon compagnon d'enfance, mon seul ami, mon frère ! Aussi, je te dirai tout, mes vaines craintes, mes puériles douleurs. Et toi, tu me tendras ta main loyale, tu me soutiendras de tes bonnes paroles, tu me gronderas, surtout ! Oui, Wilhelm ! je veux que tu me grondes, entends-tu ? quand tu me verras livrée à mes désespoirs sans motif.

Et, tiens : pour mettre tout de suite ton amitié à l'épreuve, écoute encore ceci. Mais n'oublie pas de me gronder bien fort pour ce nouvel enfantillage !

Tu sauras donc qu'hier, au moment où nous nous mettions à table pour prendre le repas du soir, on vint chercher mon mari pour soigner un pauvre charpentier qui s'était blessé à la jambe d'un coup de hache. Ce malheureux demeurait fort loin de chez nous. La nuit approchait ; la pluie tombait à torrents : cependant le docteur se leva de table avec un empressement qui me frappa d'admiration, me recommanda de souper sans l'attendre, et partit sans donner le moindre signe de mécontentement. Oh ! c'est alors, Wilhelm, que je compris combien tu avais raison ! C'est alors que je sentis la grandeur de cet homme et ma petitesse auprès de lui !

Deux heures plus tard, il rentra mouillé, harassé, affamé, mais aussi calme que s'il fût revenu d'une simple promenade par le plus beau temps du monde. Avant de se mettre à table, il donna l'ordre de porter à la pauvre famille du linge, des aliments, et même un peu d'argent. Oh ! pour le coup, Wilhelm, je n'y pus tenir ; je lui sautai au cou et je lui dis en pleurant de joie : « Tu es bon ! tu es grand, mon Karl ! je t'aime ! » « Eh bien ! dit-il, petite folle ! que vois-tu de si merveilleux dans ce que je fais là ? » Puis il s'assit et mangea de bon appétit. Je m'étais assise moi-même en face de lui ; et je le servais, avec quel zèle, tu peux te le figurer. Je n'avais jamais été aussi heureuse !

Digitized by Google

Quand il eut un peu apaisé sa faim, je ne pus m'empêcher de e questionner sur le malheureux qu'il venait de visiter.

« Cet homme est-il grièvement blessé, mon ami ? lui dis-je.

— Assez grièvement, chère Mina, répondit-il. Cependant, s'il n'avait à craindre que les suites directes de sa blessure, le cas serait peu inquiétant, car il y a moyen de la guérir.

— Mais que peut-il donc avoir à craindre de plus ?

— Le tétanos ! Il en offre tous les symptômes évidents.

— Le tétanos ? Qu'est-ce que cela, mon ami ? »

Ici, le docteur m'indiqua les effets de cette épouvantable maladie... Mes cheveux s'en dressaient sur ma tête !

« Et pensez-vous, mon bon Karl, pouvoir le guérir, ce mal affreux ? continuai-je.

— Je ne m'en flatte nullement. J'y retournerai pendant la nuit : mais je ne crois pas qu'il soit encore en vie demain, au lever du soleil.

— Oh ! l'infortuné !... Et vous, mon ami, quelle triste nuit vous allez passer en face de cette agonie !

— Une triste nuit, ma chère Mina ? Mais vous n'y pensez pas ! Jamais je n'ai rencontré un cas de tétanos aussi complet que celui-là. Tous les phénomènes du mal y sont réunis, et cela, poussés à un paroxysme de violence véritablement curieux. Songez que, dans la suite, je ne retrouverai peut-être jamais plus l'occasion de faire des observations aussi instructives, aussi intéressantes ! »

Oh ! Wilhelm !... appelleras-tu dévouement à l'humanité cette barbare indifférence ? N'est-ce pas plutôt... Mais tiens ! tu le vois : voilà encore que je me laisse dominer par mes folles visions ! Allons, Wilhelm ! gronde-moi d'abord ; puis, éclaire-moi, guide-moi ; mais surtout, rassure-moi ! car, tu me croiras si tu veux... mais, depuis hier... Wilhelm... mon mari me fait peur !...

Wilhelm à Mina.

Hélas ! pauvre Mina, je n'ai vraiment pas le courage de te gronder. Il est certain que ton mari est un peu plus médecin que je ne m'y serais attendu, et qu'il n'envisage pas précisément sa profession par les côtés poétiques. La désillusion, pour toi, a dû être grande !

Et pourtant, chère cousine, il faut bien tenir compte de tout ce qui peut l'excuser. N'est-il pas inévitable, en effet, que l'habitude de voir des malades, de palper leurs plaies et d'entendre leurs plaintes, émousse à la longue la sensibilité du médecin, et qu'il arrive fatalement à ne plus voir, dans le patient étendu devant lui, un

Digitized by Google

être humain en proie à la douleur, mais un simple sujet d'expériences ? D'ailleurs, n'est-il pas heureux, dans l'intérêt du malade lui-même, qu'il en soit ainsi ? Comment le médecin mènera-t-il à bien une opération difficile ou un simple pansement, si l'émotion trouble ses yeux, fait trembler sa main ? Et crois-tu qu'en pareille circonstance des gens comme toi, pauvre cousine, ou comme ton humble cousin, seraient d'une grande utilité ? Acceptons donc un petit mal en vue d'un grand bien, et envisageons toujours les choses par leur bon côté !

En fin de compte, chère Mina, à quoi bon dissimuler avec toi ? Tu n'es pas de ceux qu'on abuse ; ton esprit pénétrant a bientôt dépisté ce qu'on veut te cacher, et ton ardente imagination l'a bientôt exagéré au delà de toute mesure. Il vaut donc mieux s'expliquer franchement.

Or, chère Mina, il faut bien l'avouer : nous vivons à une époque peu hospitalière aux idées poétiques et aux sentiments chevaleresques ; et la faute n'en est à personne, mais à la marche nécessaire des choses, à une sorte de fatalité. Il y avait un siècle destiné à scruter jusqu'aux moindres secrets de la nature, à dompter ses forces rebelles, et à les asservir à la satisfaction des besoins de l'homme : ce siècle, c'était le nôtre ! Aussi, tout ce qui est assez intelligent pour se mettre au courant des idées de l'époque, toute l'élite de la génération actuelle : savants de toutes sortes, astronomes, physiciens, chimistes, médecins, se sont-ils mis à l'œuvre avec une ardeur fiévreuse, et ont-ils laissé de côté, comme un bagage embarrassant, toute préoccupation, tout sentiment qui ne contribue pas aux progrès de la science. Et encore, je parle des mieux doués, des hommes véritablement supérieurs. Les autres, la foule est sans cesse occupée à fouiller les scories que les premiers, dans leur œuvre diabolique, entassent autour d'eux ; puis, quand elle y a trouvé quelque parcelle de métal, elle se hâte de faire, selon sa valeur, un écu ou une machine. Et tous, savants ou industriels, se soucient autant du sentiment et de l'idéal, que de la cendre de leurs creusets ou de la fumée de leurs fabriques.

Voilà, pauvre Mina, un état de chose peu consolant, mais contre lequel ni toi, ni moi, ni personne ne saurait réagir. Il n'y a qu'un parti à prendre : s'incliner et attendre.

Oui, attendre... Car, crois-moi bien, Mina : il n'en ira pas toujours ainsi. Il viendra un temps où l'ardeur même de la recherche, la surabondance des découvertes, l'habitude, enfin, amèneront la satiété. Alors, cette ardeur exclusive et dévorante, qui absorbe aujourd'hui toutes les facultés de l'homme, toutes les forces vives de l'humanité, se calmera notablement et ne sera plus qu'un des mille

Digitized by Google

rouages de la société moderne. Alors, tout reprendra sa place naturelle ; l'âme humaine ressaisira ses droits ; le sentiment, l'imagination et leurs divins produits, l'art, la poésie, reparaîtront à la lumière, mais transfigurés, agrandis, ennoblis par les découvertes mêmes de la science ; et, en fin de compte, celle-ci n'aura travaillé que pour ses illustres rivaux, qu'elle s'imagine aujourd'hui avoir écrasés pour jamais !

Confiance, donc ! Je sais bien que la génération actuelle n'assistera pas à cette glorieuse résurrection ; mais n'est-ce donc rien que de la pressentir, de la hâter de ses vœux ? N'allons pas imiter les barbares qui, s'il survient une éclipse de soleil, se désespèrent et se figurent l'astre pour jamais éteint dans les cieux. Mais, du sein de l'ombre épaisse où nous errons, tournons nos regards vers l'horizon lointain, et tâchons d'y surprendre les premières heures du jour nouveau qui doit briller sur le monde.

Avec toute autre femme, je ne me risquerais pas à employer de telles consolations ; je ne me dissimule nullement qu'elles paraîtraient bien dérisoires. Mais je sais qu'en m'adressant à ma noble Mina, je m'adresse à un esprit capable de les comprendre, à une âme capable de les goûter. Aussi, je me bornerai à lui répéter ces deux mots, qui doivent être notre devise, celle de tous les hommes qui nous ressemblent : Confiance, espoir !...

Mina à Wilhelm.

Et toi aussi, Wilhelm !... Oh ! tous les hommes sont donc des égoïstes ! Ils apprécient les choses à leur point de vue personnel, sans s'inquiéter de savoir si ce qui leur convient peut convenir également à une pauvre femme ! Sans doute, pour vous, qui vivez uniquement par la pensée, ce peut être un sort tolérable que de marcher les yeux fixés sur l'avenir. Votre orgueil peut même trouver son compte à paraître supérieurs à votre siècle en le devançant. Mais nous, nous vivons par le cœur, et le cœur ne se nourrit pas de l'avenir, mais du présent. Il lui faut chaque jour une affection vraie et profonde qui réponde à la sienne. Voilà ce que votre féroce égoïsme vous empêche de comprendre ! Oh ! pardonne, Wilhelm, je sens que je deviens amère et injuste envers toi, mon seul ami sur la terre ! J'aurais dû comprendre que tu me parlais ainsi pour m'encourager, pour m'empêcher de tomber dans le désespoir ! Et je n'aurais pas dû te faire un crime de ta tendresse ingénieuse. Mais c'est qu'aussi je souffre trop ! Quelle vie, mon Dieu ! quelle vie ! Passer toutes ses journées dans une maison déserte et vide ; ne voir son mari qu'à l'heure des repas, et le soir, quand il rentre fatigué,

Digitized by Google

préoccupé, sentir qu'on n'est pour lui que la gouvernante de sa maison, et qu'il accepterait toute autre à votre place, pourvu que la maison n'en fût pas plus mal tenue ! Jamais un éclair de tendresse véritable ; rien que ces banales manifestations dont on est volontiers prodigue, même envers les indifférents ! Voir un homme s'asseoir chaque jour à vos côtés, sans se douter qu'il y a là, en face de lui, une âme qui cherche la sienne, un cœur qui a besoin de son amour pour supporter la vie ! Et dire que c'est chaque jour ainsi, que ce sera toujours ainsi !...

Le plus triste, peut-être, c'est d'être forcée de renfoncer mes larmes, surtout en sa présence. A quoi bon les lui laisser voir ? Du moment qu'il ne les devine pas, il ne saurait les comprendre, et ce ne serait pour moi qu'un déchirement de plus !

En veux-tu la preuve ? Il y a quelques jours, à la nuit tombante, j'étais dans ma chambre, où j'avais passé la journée absolument seule, retenue à la maison par le mauvais temps. Mais je ne me plaignais pas de mon isolement : je pouvais du moins pleurer à mon aise ! Tout à coup, mon mari rentre sans être attendu. Je ne pus si bien faire qu'il ne surprît sur mon visage la trace de mes larmes. Sais-tu, Wilhelm, quel effet produisit sur lui cette découverte ? Pendant que j'étais là, devant lui, émue, palpitante, à demi étouffée par mes sanglots refoulés, prête à me jeter à ses pieds pour lui demander son amour, cet amour auquel j'ai droit, prête à lui pardonner, au moindre signe de repentir, mes longues journées sans bonheur, mes longues nuits sans sommeil... il s'approcha de moi, me prit la main avec inquiétude... Déjà j'espérais un retour de sensibilité... j'étais prête à lui crier : Karl ! aime-moi, et j'oublie tout ! Aime-moi, si tu ne veux me faire mourir !... Tout à coup, je sentis son doigt se glisser sous mon poignet... Sais-tu bien, Wilhelm, ce qu'il faisait ? Il me tâtait le pouls !

Je retombai sur ma chaise, anéantie.

Pour lui, avec cette odieuse sérénité qui ne l'abandonne jamais : « Tu as un peu de migraine, chère Mina, » dit-il ; puis, arrachant une feuille de son calepin, il y écrivit au crayon une ordonnance qu'il chargea la bonne d'aller commander à la pharmacie voisine. Je le laissai dire et faire : à quoi eût servi une explication ? La potion apportée, il m'indiqua la manière de la prendre, me conseilla de me coucher au plus vite ; puis, après m'avoir tranquillement embrassée, comme on ferait d'un enfant malade à qui l'on recommande d'être bien sage, il passa dans la salle à manger. A peine eut-il disparu, que j'ouvris la fenêtre, je lançai la fiole dans la rue et me rejetai tout habillée sur mon lit, où je passai la nuit à verser toutes les larmes de mon corps.

Digitized by Google

Vois-tu, Wilhelm, cela est odieux! Non! je ne conçois pas que des hommes renommés pour leur intelligence et leur moralité soient si complétement ignorants des choses du cœur, qu'ils laissent mourir de douleur, lentement, chaque jour, sous leurs yeux, une pauvre femme, sans se douter que chacune de leurs paroles, chacun de leurs actes, la mine et la tue! C'est donc là ce qu'on gagne à s'absorber dans une tâche dévorante qui prend à l'homme tout son esprit, toute sa volonté, et qui laisse le cœur s'appauvrir faute d'aliment! Des hommes, cela? Non! ce sont plutôt les rouages aveugles d'un immense et brutal mécanisme, dans lequel ils fonctionnent sans même se rendre compte de la fonction qu'ils remplissent! Et malheur à quiconque, n'étant pas forgé de fer ou d'acier, ose en approcher! Il est aussitôt saisi par le stupide engrenage, qui le broie sans avoir conscience du sang qu'il fait couler, des cris de douleur qu'il arrache à sa victime!...

Ah! je voudrais être morte!

Wilhelm à Mina.

Ta lettre, pauvre cousine, m'a causé une douleur que je ne saurais exprimer; oui! une bien grande douleur; car, pour la première fois de ma vie, j'ai été forcé de blâmer celle que j'admirais entre toutes les femmes. Eh quoi! est-ce donc à la noble Mina d'autrefois que je parle, ou bien à une modiste sentimentale qui veut se jeter à la rivière parce que son amant l'a quittée? Je te parle durement, mais je n'ai pas de consolations ni de ménagements pour celui qui s'abandonne lui-même. A quoi peut remédier ce lâche désespoir? Pauvre folle! Tu te plains que ton mari s'absorbe dans sa profession au point de n'avoir jamais pour toi un mouvement de tendresse; et, au lieu de lutter contre sa prétendue indifférence, tu te lamentes sans rien dire; et, par une fierté mal placée, tu ne veux même pas lui laisser voir que cet abandon te fait souffrir? Est-ce ainsi qu'on surmonte les difficultés de la vie? et penses-tu qu'elle doive être pour tous un chemin semé de roses? Non! reviens à toi! redeviens la Mina que j'ai connue, cette femme si forte, si résolue dans ce qu'elle croyait le bien! Ton mari te montre une froideur qui te désespère? C'est à toi d'y suppléer par plus d'amour. Que ton cœur aille au-devant de ce cœur, dont les mouvements ne sont paralysés que par l'incessante tension du cerveau! Entoure-le d'une atmosphère d'affection qui fonde la glace où il est resté engourdi jusqu'à ce jour! La tendresse éveille la tendresse; et bientôt, peut-être, tu

Digitized by Google

auras la joie de le voir naître enfin à cette vie de l'amour, que les dévorantes exigences de la science l'empêchent de soupçonner ; et bientôt, tu auras le bonheur d'avoir conquis ton mari... Je pourrais presque dire : la gloire de l'avoir créé !...

Et puis, chère Mina ! ai-je donc besoin de t'y faire songer ? D'un moment à l'autre, il peut surgir entre vous tel événement qui changerait absolument la face des choses et les conditions mêmes de votre existence ; il peut vous venir un enfant ! Ce seul mot n'éveille-t-il pas dans ton esprit tout un monde d'images chères et charmantes, capables de rattacher à la vie et à l'espérance l'âme la plus désespérée ?

Mais je m'arrête. J'en ai trop dit, si c'est toujours à l'ancienne Mina que je parle. Si c'est à une femme vulgaire, tout ce que je pourrais dire serait inutile.

Penses-tu que ma présence à W... puisse t'être bonne à quelque chose ? Alors, dis-le-moi, et je pars. Mais réfléchis avant de te décider. Ton mari pourrait s'offenser de voir un étranger (je ne suis pas autre chose pour lui) mêlé aux secrets de son intérieur ; et qui sait ce qui pourrait en résulter ?

Mina à Wilhelm.

J'ai fait ce que tu as dit, Wilhelm. Je me suis raisonnée ; je me suis résignée. Tu seras peut-être content de moi, si tu apprends que je n'ai pas pleuré depuis ta dernière lettre. Je me suis efforcée d'être gaie ou du moins d'en avoir l'air, quand mon mari était là. Je ne sais s'il s'en est aperçu. Quant à provoquer sa tendresse par la mienne, comme tu me l'as conseillé, j'ai bien essayé de m'y décider ; mais je n'ai pas pu. Songe donc, Wilhelm, que mon mari, quoique mêlé à ma vie depuis plusieurs mois, m'est plus étranger par le cœur qu'avant notre mariage. Alors, du moins, je m'unissais à lui par la rêverie et l'imagination ; mais tout cela est bien loin, va ! Chaque fois que je me sermonnais pour faire quelque amitié à cet homme si absorbé, si indifférent, je me sentais arrêtée par quelque chose de plus fort que moi : il me semblait que c'était comme si je descendais dans la rue pour offrir la main au premier passant ! Tu dois comprendre cela, pourtant !

Je suis un peu malade, Wilhelm. Est-ce malade que je devrais dire ? N'est-ce pas plutôt fatiguée, épuisée ? Je ne sais. Ce que j'éprouve n'a pas de nom. Je me sens lasse à mourir ; mes forces s'en vont. Quand je monte mon unique étage, je suis haletante ; le cœur

Digitized by Google

me bat comme si je venais de faire en courant une ascension fatigante. Et puis, plus d'appétit, plus de sommeil. Je maigris, je dépéris, sans pouvoir dire où je souffre. Un des effets les plus singuliers de mon mal, c'est qu'il agit sur l'âme encore plus que sur le corps. Comment te faire comprendre l'état bizarre où je me trouve? Te rappelles-tu ces soirées d'automne où le ciel est couvert d'une couche uniforme de nuages grisâtres, où les forêts desséchées ne sont agitées par aucun souffle de vent, où une lueur terne et blafarde éclaire tristement les gazons flétris? Eh bien! telle est la teinte lugubre sous laquelle m'apparaissent à présent les choses de la vie : tout me semble décoloré, livide, inanimé. Moi-même je me fais l'effet d'une ombre se mouvant parmi les ombres.

Karl est très bon pour moi. Il ne quitte jamais sans y être absolument forcé la chaise longue où je passe mes journées étendue. La nuit, quand il aurait si grand besoin de repos, il s'obstine, malgré mes prières, à veiller auprès de mon lit. Je te le dis, Wilhelm, il est très bon; malheureusement, sa bonté ne me touche pas autant que je le voudrais, car j'y sens percer moins encore le mari que le médecin!

. . . . . .

J'ai été forcée d'interrompre ma lettre, Wilhelm. Il m'est arrivé un accident dont je ne suis pas encore tout à fait remise, quoiqu'il m'ait moins abattue par la souffrance du corps que par la découverte qu'il m'a fait faire.

C'était le soir; j'étais couchée depuis quelques moments. Je me sentais si faible, si brisée, qu'au prix des plus grands efforts, je ne serais pas parvenue à remuer le petit doigt. Par degrés, mon haleine oppressée s'arrêta presque complétement; il me sembla que mon cœur cessait de battre. Ma vue se troubla; mes paupières retombèrent sur mes yeux, comme si elles eussent été chargées d'un poids immense. L'ouïe seule me restait, et même elle avait acquis une finesse prodigieuse; car j'entendais distinctement, comme le tintement d'une pendule, la respiration régulière de mon mari, assis à quelque distance de moi; et le froissement produit par les feuillets du livre qu'il lisait me pénétrait dans l'oreille comme un grincement métallique. Tout à coup, je l'entendis se lever et s'approcher de mon lit en étouffant le bruit de ses pas. Il dut me croire endormie, et resta longtemps penché sur moi, à observer ce qu'il prenait pour mon sommeil. A la fin, il se mit à parler à voix basse, comme il fait d'ordinaire quand il est fortement préoccupé : « Etrange maladie! murmurait-il, et qui déjoue toute mon expé-

Digitized by Google

rience ! Le sang est riche, le cœur bien conformé ; les poumons et l'estomac sont excellents ; et cependant l'épuisement fait chaque jour des progrès sensibles ! Que faire? à quel traitement recourir ? Sera-t-il dit que le docteur Karl a laissé mourir sous ses yeux, sans pouvoir même alléger ses souffrances, un sujet si richement doué ?... »

S'il ajouta quelque chose, je n'en pus rien entendre : l'horreur me saisit ; je m'évanouis tout à fait.

Tu l'as bien entendu, Wilhelm?... pour le docteur Karl, je suis un *sujet !...*

Wilhelm à Mina.

Il n'est plus temps d'hésiter. Dis-moi si je puis me présenter chez toi en ce moment. A moins que tu n'y voies un inconvénient sérieux, j'accours. Peut-être l'amitié fera-t-elle ce que la médecine n'a pu faire !...

Le même à la même.

Quoi ! pas un mot depuis huit jours ! Es-tu donc plus mal?.... Réponds-moi ou fais-moi répondre par qui tu voudras ; sinon, quoi qu'il puisse en résulter, j'arrive. Je ne puis supporter plus longtemps cette affreuse incertitude !...

Mina à Wilhelm.

Wilhelm, je ne t'écrivais pas parce que je suis trop faible. Je ne puis tenir la plume pendant cinq minutes sans que la sueur me coule du front ; et ma bonne Sophie est obligée de me soutenir sur mes oreillers. Et puis, j'étais forcée de me cacher, parce que le docteur Karl me défend d'écrire. Mais cela ne fait rien, Wilhelm ; je t'écrirai chaque jour un peu, tant que j'aurai de la force ; et, quand cela fera une lettre, Sophie ira la mettre à la poste.

Ne viens pas encore, Wilhem, cela ne servirait de rien. Et puis, je ne veux pas que tu me voies dans l'état où je suis, tu souffrirais trop ! Plus tard, quand il sera temps, on t'avertira, et je crois que ce sera bientôt...

Ma vie s'en va, Wilhelm. Je me sens comme si on m'avait saignée trop longtemps. Tous mes membres sont endoloris, comme si j'étais tombée d'un arbre. Je n'éprouve plus rien qu'un immense besoin de repos. Je pense que ce sera bientôt fini...

Tu n'as pas voulu venir à ma noce, Wilhelm, mais je veux que tu

Digitized by Google

viennes à mon enterrement. Je le veux, entends-tu ; la dernière volonté de ta Mina mourante sera sacrée pour toi. C'est toi que je charge de faire faire mon tombeau ; toi seul tu sauras l'arranger comme je le désire. Je m'en rapporte à toi pour le tout ; tu m'as toujours bien comprise... Ce que tu feras sera bien fait. Seulement, je veux que tu plantes un sapin sur la fosse. Te rappelles-tu combien de fois nous sommes restés assis sur la montagne, dans nos promenades, à écouter la bise soufflant dans les branches des sapins ? N'est-ce pas que ce petit sifflement grêle était doux et triste ! Il me semble que je dormirai plus tranquillement mon dernier sommeil, s'il résonne encore sur ma tête. . . . . .

. . . . . .

Tu es bon, Wilhelm ; tu m'as bien aimée ; tu as été pour moi un tendre frère. Ton affection a été la seule bonne chose que j'aie connue dans la vie... Sois-en béni ? Tu as entendu les premiers rêves de l'enfant et de la jeune fille, ta sœur... Tu recueilleras les dernières pensées de la femme mourante... Son dernier adieu sera pour toi.

. . . . . .

L'hiver approche... Les feuilles jaunies tombent sur la terre mouillée du jardin... je vais tomber comme elles... Mais au printemps elles renaîtront plus fraîches... et moi, je serai couchée sous la terre... Le soleil reviendra éclairer nos campagnes ; il sera bien doux... sur ma tombe, au cimetière...

. . . . . .

Mon Dieu, vous m'avez bien éprouvée !... Pourquoi m'aviez-vous ainsi créée pour la souffrance ? Pourquoi m'avez-vous donné cette soif d'amour, puisque je devais vivre dans un monde où l'on n'aime pas !... Mais non, mon Dieu ! Pardonnez à celle que la douleur égare... Vous l'aviez fait pour le bien... Que votre saint nom soit béni ! Ce sont les hommes qui ont fait le malheur de ma vie par leur égoïsme et leur dureté de cœur... Les hommes ne savent plus aimer ! Mais pardonnez-leur, mon Dieu, comme je leur pardonne... Pardonnez à celui qui a été cause de ma misère ; faites qu'après m'avoir méconnue pendant que j'étais auprès de lui, il ne regrette pas ma tendresse dédaignée quand il ne sera plus temps... Ce serait trop affreux, mon Dieu !...

Et toi, Wilhelm, je ne veux pas que tu aies de la haine contre le docteur Karl... Pardonne-lui ma mort... il n'a pas su ce qu'il faisait...

. . . . . .

Digitized by Google

Je me fais lire la Bible plusieurs fois par jour... Oh! comme ce livre a un mot profond pour chaque douleur, un baume de consolation pour chaque plaie d'une âme blessée à mort!... Quand tu seras malheureux, lis-le, Wilhelm... il aide à souffrir...

« L'homme, né de la femme, vit peu de jours sur la terre; et il est rempli de douleur... Il sort de la terre comme une fleur; puis, il est coupé; il passe comme une ombre, et il ne s'arrête point... »

Pourquoi la lumière est-elle donnée au misérable, à celui qui attend la mort, qui serait rempli de joie s'il avait trouvé le sépulcre?...

Mais toi, Seigneur, tu es fort et miséricordieux! Tourne-toi vers moi; aie pitié de moi! Donne ta force à ton serviteur; délivre le fils de ta servante...

Seigneur! Seigneur! pourquoi m'as-tu abandonnée!... »

. . . . . .

Wilhelm, je n'y vois plus... ma main tremble... le vertige me prend... je crois que c'est le moment... Adieu, Wilhelm... ad... »

Sous ces derniers mots, interrompus par l'agonie, une main étrangère, sans doute celle de la fidèle Sophie, avait écrit :

« Si monsieur Wilhelm veut voir encore la pauvre madame, il faut qu'il se hâte. Elle vient d'avoir une nouvelle défaillance. M. le docteur a dit qu'elle ne passerait peut-être pas la nuit. »

Cette lettre me fut remise assez tard dans la soirée; une heure après, j'étais au chemin de fer; le lendemain, au point du jour, j'arrivais à W... Le premier passant que je rencontrai m'indiqua la maison du docteur Karl. Je sonnai; Sophie vint m'ouvrir : « Est-ce donc vous, monsieur Wilhelm? me dit-elle en pleurant. Ah! vous arrivez trop tard! La pauvre madame est morte il y a une heure!... »

Elle me fit monter l'escalier du premier étage, me montra du doigt une porte, et me dit : « Elle est là! » Puis elle redescendit en sanglotant.

Je tremblais de tous mes membres; pendant quelques instants, je fus obligé de m'appuyer contre la rampe; puis, après avoir rassemblé mes forces, j'ouvris la porte silencieusement, avec cette précaution qu'on doit mettre à entrer dans une chambre mortuaire.

Là, un tableau extraordinaire frappa mes yeux. Le lit avait été amené au milieu de la chambre, dont les volets fermés interceptaient le jour. Deux cierges, l'un à droite, l'autre à gauche, éclai-

Digitized by Google

raient le visage de la morte. Un homme, le corps plié en deux, était penché sur le cadavre, et semblait absorbé dans une morne et profonde contemplation. A ses cheveux d'un blond pâle, que m'avait décrits Mina, je reconnus le docteur Karl. Pour lui, il ne s'aperçut pas de mon entrée.

Il demeura longtemps dans cette attitude, sans faire un mouvement, comme s'il eût été courbé sous le poids d'une immense douleur.

« Enfin ! me disais-je, l'aspect de la mort a ramolli ce cœur de pierre. Il commence à comprendre quel trésor il a perdu par sa faute. Ma pauvre Mina sera vengée par les remords de son bourreau. Il y a une justice au ciel ! »

Tout à coup, il se passa une chose que je n'oublierai de ma vie, dussé-je vivre cent ans.

Le docteur se releva à moitié, approcha son doigt, replié comme pour heurter à une porte, de la poitrine du cadavre, et y frappa trois petits coups secs, qui rendirent un son mat, effrayant, dans le silence funèbre qui nous environnait.

Je compris ce qu'il faisait... Les cheveux me dressèrent sur la tête... Je demeurai sur le seuil, glacé d'horreur, immobile comme une statue.

Alors, le docteur commença à parler d'une voix sourde et profonde : « Ainsi donc, disait-il, la science a dû avouer son impuissance ! Cette organisation si riche et si forte, sans aucun symptôme de maladie véritable, s'est fondue entre mes mains, sans que j'aie pu deviner seulement à quel mal elle succombait... Oh ! il y a là-dedans un mystère qui doit intéresser les organes les plus essentiels de la vie, une énigme dont la solution ferait faire à la science un pas gigantesque !... Et le mot de cette énigme est là, sous ma main, voilé seulement par cette frêle enveloppe de peau !... Et je laisserais échapper l'occasion de la découvrir !... La science commande ! il faut obéir ! »

A ces mots, il se redressa brusquement, et je pus voir son visage, éclairé en plein par les cierges : ses yeux gris brillaient d'un feu diabolique ; tous ses traits exprimaient une féroce résolution.

D'un geste forcené, il saisit sa trousse, placée sur une chaise voisine, l'ouvrit, et en tira un scalpel dont la lame aiguë lança un éclair. Puis il se précipita vers le lit avec un bond de tigre !

Aussitôt, l'espèce d'enchantement qui me clouait sur le seuil se dissipa ; je courus me placer résolûment en face de lui, en m'écriant : « Malheureux ! qu'allez-vous faire ?... »

Il s'arrêta surpris ; l'exaltation sauvage qui l'agitait tomba tout à coup, et attachant sur moi son regard fixe et froid : « Qui êtes-

Digitized by Google

vous? Que demandez-vous? » dit-il.

Je me nommai.

« Ah! le cousin de Mina! continua-t-il froidement. Ce titre seul peut, jusqu'à un certain point, justifier une intervention qui, sans cela, serait pour le moins inconvenante. Au reste (ici, il jeta sur le corps un regard de regret), vous avez peut-être raison; il y a des préjugés qu'il faut savoir respecter!

— Me sera-t-il permis, continuai-je, de veiller ma cousine, de diriger la cérémonie funèbre et la construction du monument? C'est son dernier vœu; il est facile à contenter!

— Vous me rendrez service, répondit le docteur; je tombe de fatigue, et un peu de repos m'est nécessaire. Je remets tout cela entre vos mains; je sais qu'on peut compter sur votre vigilance.

— Et sur mon affection pour la victime! » répliquai-je avec amertume en le regardant en face.

Le docteur haussa légèrement les épaules, comme un homme qui ne comprend pas, puis, après un froid salut, sortit de la chambre. Je me trouvai seul avec la morte.

Alors, je m'approchai avec un douloureux recueillement de ce pauvre corps que je venais d'arracher à une odieuse profanation; et je pus constater quels ravages la souffrance avait faits sur ce visage que j'avais vu, il y avait six mois à peine, si brillant de jeunesse et de santé. Les traits, étrangement amaigris, avaient les arêtes aiguës du métal; ils étaient recouverts d'une peau diaphane, dont la blancheur mate leur donnait l'apparence d'une tête d'ivoire. Mais le calme de la mort avait détendu les muscles contractés par la douleur; et sur ce visage, dont la maigreur augmentait encore la merveilleuse délicatesse, régnait un sourire d'une ineffable douceur : on eût dit qu'à son dernier soupir elle avait entrevu les béatitudes célestes. C'était toujours Mina, mais Mina transfigurée, transformée pour une existence plus haute!...

Je déposai, avec un respect religieux, un baiser fraternel sur le front glacé de ma sœur, puis je tombai à genoux auprès de son lit, et là je pleurai longtemps, longtemps!...

L'enterrement eut lieu le lendemain, au milieu de la stupeur générale.

Quand la foule eut déserté le cimetière, j'attendis que la fosse fût comblée et que les fossoyeurs eux-mêmes se fussent retirés. Le soir tombait, un triste soir de novembre; une pluie fine et pénétrante glissait avec un petit bruit sec à travers les feuilles flétries. J'étais seul. Je me découvris religieusement; et, à travers les sifflements monotones de la bise qui agitait faiblement les branches dépouillées, j'adressai à ma chère sœur cet adieu suprême : « Adieu,

Digitized by Google

pauvre sœur ! La vie n'a été pour toi qu'une douleur. Mais au ciel t'attend la récompense de ton martyre, et, sur la terre, ton image restera éternellement gravée dans le cœur du frère qui t'a aimée ! »

Je fis construire un tombeau modeste et simple, comme celle qu'il devait recouvrir ; tout à côté, je fis planter un sapin, selon son désir suprême ; et plus tard, quand je me fus définitivement fixé à W..., je vins bien souvent m'appuyer contre la balustrade du monument, pour écouter la bise qui soufflait dans les branches de l'arbre aimé de la pauvre morte, et pour évoquer dans mon souvenir la noble et gracieuse image de ma chère Mina...

J'ai eu souvent l'occasion de rencontrer dans le monde le docteur Karl ; j'ai toujours évité avec le plus grand soin de lui adresser la parole.

CHARLES GRANDSARD.

Digitized by Google

LE

CANAL DE SUEZ

SA CONSTRUCTION, SON EXPLOITATION

C'est une chose digne de remarque que les grandes idées, les grandes découvertes, les grands travaux qui profitent le plus à l'humanité, se produisent surtout au milieu des commotions sociales et des agitations publiques. Il semble qu'en ces instants où les nations sont en proie aux révolutions, cherchant péniblement leur voie, la fièvre se communique à tous, et que ceux que ne presse point la passion des affaires politiques rejettent vers le domaine de la pensée, des sciences et des arts, une ardeur que celles-là absorberaient sans grand profit peut-être. Depuis soixante-dix ans, l'Europe se remue et se consume en efforts douloureux, et c'est incontestablement pendant cette période agitée que se sont produites les plus belles découvertes scientifiques, que se sont accomplis les plus grands travaux dont l'humanité doive s'enorgueillir. A côté des révolutionnaires de la politique, nous avons vu les révolutionnaires de la science; et ils ne sont pas les moins grands. Cette double ré-

Digitized by Google

volution politique et scientifique a, en quelques années, agrandi notre sphère d'action au delà de ce que l'imagination la plus hardie eût osé rêver il y a un siècle. Les chemins de fer, avec leurs vastes réseaux, franchissent les fleuves sur des ponts d'une hardiesse extrême, les montagnes en des tunnels dont quelques-uns ont une longueur de sept à huit kilomètres; le télégraphe électrique enlace aujourd'hui de ses fils le globe tout entier et traverse les océans sur des distances de mille à douze cents lieues. Nous nous sommes peu à peu habitués à la vue de ces merveilles qui sont écloses sous nos yeux, et, tout en profitant des avantages qu'elles nous offrent, nous nous y arrêtons peu et ne nous rendons pas assez compte de ce qu'elles ont coûté de travaux et d'efforts. En ce moment même, une grande œuvre est en voie d'accomplissement, qui prendra sa place parmi les plus utiles. Des hommes hardis ont entrepris de réunir deux mers que la nature a dès longtemps séparées, luttant ainsi contre les obstacles les plus invincibles. La planète que nous habitons, connue aujourd'hui, explorée en presque toutes ses parties, n'apparaît plus que comme un vaste domaine concédé à l'homme pour le régir et l'approprier à ses besoins. Aussi, de toutes parts, hommes et peuples se livrent-ils à d'incessants travaux pour renverser les obstacles naturels qui semblaient s'opposer à leur rapprochement.

Le percement de l'isthme de Suez concourra efficacement à ce but désirable, en mettant en communication plus immédiate le continent européen avec les pays de l'extrême Orient, l'Inde, la Chine, le Japon. Cette œuvre, longtemps combattue, déclarée puérile, impossible, est actuellement aux trois quarts accomplie. Nous venons donc l'étudier ici, non à l'état de projet et de rêve, mais de fait acquis. Nous l'examinerons dans ses difficultés passées, dans sa période actuelle de travail, et surtout dans son avenir, au point de vue des services qu'elle est appelée à rendre au commerce du monde, aussi bien que dans ses résultats pratiques pour les hommes pleins de dévouement et de confiance qui en ont pris l'initiative et l'auront menée à bonne fin.

I

Quand on jette les yeux sur une carte du monde, on est frappé, en regardant l'ancien continent, de l'étrange configuration que présente l'hémisphère qui renferme l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Les deux premières forment un massif compacte, situé au nord de l'Equateur; elles sont reliées entre elles par des chaînes de montagnes, l'Oural et le Caucase, qui les attachent étroitement l'une à

Digitized by Google

l'autre, tout en les séparant de fait. L'Afrique, au contraire, située au sud, se projette en une pointe immense jusqu'au delà de l'Equateur, et présente la forme d'une île gigantesque qui ne tient au massif principal que par un point presque imperceptible sur les cartes de petite dimension. Ce point d'attache, situé au nord-est du vaste continent africain, est une langue de terre basse, sablonneuse, marécageuse, qui sépare de la Méditerranée l'extrémité nord de la mer Rouge : c'est l'isthme de Suez, dont la largeur, en ligne droite, n'excède pas vingt-huit lieues. La configuration topographique de cet isthme est assez remarquable, et laisse supposer qu'il ne doit pas être, géologiquement, de formation très ancienne, et que l'Afrique pourrait bien avoir été autrefois une île. Comme nous le verrons dans le cours de cette étude, la mer a dû recouvrir une grande partie de cet espace ; les traces indubitables qu'elle y a laissées, au sud, en établissent la certitude. Si le fait apparaît moins évident vers la partie nord, il n'en est pas moins vraisemblable qu'autrefois la Méditerranée recouvrait tous les terrains bas au delà de Péluse, actuellement en marécages, et devait, par là, rejoindre la mer Rouge. Quoi qu'il en soit, cet isthme forme une dépression où viennent, d'un côté, expirer en vallées sablonneuses mêlées d'argiles grasses la chaîne arabique, et, de l'autre côté, les dernières ondulations des collines libyques.

Cet isthme, dès la plus haute antiquité, formant un obstacle aux communications entre la Méditerranée et la mer Rouge, a dû appeler l'attention des souverains égyptiens. Nous disons égyptiens, car, à cette époque reculée, l'Égypte seule était intéressée à cette navigation, très circonscrite. C'était, en effet, un intérêt purement local, qui consistait à établir une communication entre deux mers possédées par le même peuple, et non la préoccupation des grandes navigations telles que nous les comprenons de nos jours. Les Pharaons songèrent donc à joindre ces deux mers, mais point du tout par un canal qui les réunirait directement l'une à l'autre, ce qui eût été une conception trop hardie pour le temps, et inutile même au point de vue du matériel naval, composé alors de barques de petite dimension. Les rois d'Égypte se bornèrent à essayer de faire communiquer le Nil avec la mer Rouge par un canal dérivé du fleuve, et dont les eaux iraient se déverser dans cette mer. Les navires, pénétrant de la Méditerranée dans une des branches de ce fleuve, devaient naviguer de la sorte vers le golfe Arabique. Psamméticus, d'autres disent Sésostris, en commença les travaux ; ce qui paraît certain, c'est que Néchao, successeur de Psamméticus, les poursuivit vigoureusement et que ses successeurs les menèrent à bonne fin. Les Lagides, de la famille des Ptolé-

Digitized by Google

mées, améliorèrent le canal dont les Romains aussi eurent grand soin. Hérodote en parle comme d'une voie de communication fort en usage au temps où il visita l'Égypte.

Il rapporte qu'il fallait quatre jours pour le traverser, que sa largeur était suffisante pour que deux trirèmes pussent s'y croiser; que l'eau dont il était rempli venait du Nil et y entrait un peu au-dessus de Bubastis (présentement Zagasig) ; qu'il aboutissait à la mer Erythréé (mer Rouge), auprès de Pathmos ; que, traversant la plaine d'Occident en Orient, il passait au travers des ouvertures de la montagne, et ensuite se dirigeait au sud, vers la mer. Il ajoute que, sous Néchao, cent vingt mille hommes périrent en le creusant. On reconnaît à ce trait les princes qui firent construire les Pyramides. Il convient, toutefois, d'ajouter qu'ici les travaux avaient un but utile et n'avaient pas pour objet la satisfaction d'une pensée orgueilleuse.

Ce travail fut accompli malgré les prédictions des oracles et les plus sinistres menaces d'inondations, de peste, etc. Il faut remarquer, en passant, que les mêmes craintes, les mêmes menaces, avec un caractère différent sans doute, se sont représentées de nos jours contre l'entreprise, ce qui prouve que les hommes obéissent toujours aux mêmes craintes chimériques et aux mêmes passions égoïstes. Mais il ne faut pas que les bons et les forts se lassent ; c'est à eux, en dernière analyse, qu'appartiendra la victoire.

Diodore de Sicile, Strabon et Pline, après Hérodote, parlent de ce canal que les Romains entretinrent et réparèrent. Après eux les califes, jusqu'à Al-Mousour (775), en eurent soin. Ce dernier, pour arrêter la marche du révolté Ben-Ali-Taleb, en obstrua l'entrée. Peu à peu, sous l'action des vents et par le déplacement des sables, le canal, non entretenu, se combla de telle sorte qu'on en retrouve à peine la trace aujourd'hui, sinon à son point de départ, près de Zagazig, et à son entrée dans la mer Rouge, au-dessous des lacs Amers.

L'idée de mettre en communication la Méditerranée et la mer Rouge, est donc aussi ancienne que l'histoire ; mais combien différente, aux temps anciens, de ce qu'elle est de nos jours ! Alors on ne connaissait de la terre qu'une zône étroite, au delà du bassin de la Méditerranée, et qui, au sud, n'allait pas même jusqu'à l'équateur. Le jour où Vasco de Gama et Albuquerque doublèrent le cap de Bonne-Espérance et découvrirent les Indes, ouvrant le chemin de l'extrême Orient, cette idée dut revenir bien souvent à l'esprit des navigateurs. En effet, comme nous l'établirons plus loin, le détour par le cap de Bonne-Espérance doublait la distance, et il eût suffi de supprimer ces quelques lieues de terre ferme pour obvier à cet

Digitized by Google

inconvénient. Mais l'état des sciences et la disposition des esprits aux grands travaux n'étaient pas tels qu'on pût sérieusement songer à cette tâche. L'homme alors n'était point encore suffisamment en possession des forces que depuis lui a données la science pour l'entreprendre. Dès que l'heure propice eut sonné, dès que les moyens matériels se furent présentés, on l'a vu, l'idée est revenue, elle a germé, et, à l'heure où nous écrivons, on peut dire qu'elle est presque accomplie. L'homme, actuellement, ne se résigne plus que devant l'impossible ; partout où la lutte, quelque difficile qu'elle soit, lui laisse espérer la victoire, il entreprend la lutte. Après Suez, Panama ; ce dernier isthme cédera aussi aux efforts dont il sera l'objet, et alors on pourra, avec la vapeur, faire en peu de mois le tour du globe, suivant un tracé qui ne s'éloignera pas beaucoup du cercle parfait.

Le résultat de ces grands travaux sera non-seulement de rapprocher les races, de les faire mieux se connaître, de resserrer les liens de la grande famille humaine, mais d'assurer le bien-être de tous en multipliant les échanges, en rendant les transports plus prompts, plus faciles, moins onéreux, en apportant ici ce qui abonde là, en équilibrant pour ainsi dire les forces, en harmonisant les mœurs, et notre conviction est que le bien-être général en résultera, que le niveau moral s'élèvera. Voilà pourquoi nous sympathisons avec ces entreprises, voilà pourquoi nous les saluons et leur souhaitons le succès et la prospérité dont elles sont dignes.

II

Lorsque le Directoire, pour donner un élément à la prodigieuse activité du général Bonaparte, et aussi, peut-être, pour éloigner un homme dont l'ambition devenait dangereuse, l'envoya en Egypte, celui-ci résolut, avec cette largeur de vue qui lui était propre, en ces premiers temps surtout, d'illustrer son commandement autrement que par les armes. Une commission scientifique fut créée, qui le suivit : Monge, Laplace, Berthollet, et surtout Lepère. Bonaparte avait le coup d'œil trop sûr, l'esprit trop pratique pour ne pas saisir, dès l'abord, l'importance que devait avoir la jonction des deux mers ; il la signala à la commission scientifique. Lepère se livra personnellement à cette étude ; mais quand, au bout de deux ans, son rapport fut prêt, le général était devenu consul ; bientôt après, empereur, d'autres soins l'absorbèrent, et tout en constatant la grandeur du projet, il ne put rien faire pour sa réalisation. Après 1832, les Saint-Simoniens, dispersés, se consacrèrent à l'étude des grands travaux ; quelques-uns d'entr'eux, Enfantin, Em. Barrault, Ch. Lam-

Digitized by Google

bert, s'en allèrent en Egypte où ils travaillèrent efficacement à la renaissance de ce pays par des creusements de canaux, par des desséchements de marais, le barrage du Nil et l'amélioration du port d'Alexandrie. Il était impossible que l'idée du percement de l'isthme échappât à ces esprits clairvoyants, ils s'en occupèrent donc et rédigèrent des rapports et des projets sur la question. Mais l'heure n'était pas venue, les circonstances n'étaient pas propices, l'état politique de l'Egypte ne permettait point de tenter une si grande aventure.

Cet honneur était réservé à un autre de nos compatriotes; car il semble qu'en cette affaire, depuis plus d'un demi-siècle, le nom et l'influence de la France dussent prédominer. Si l'orgueil national est permis, c'est assurément en ces occasions où le génie d'un peuple se révèle en des œuvres qui peuvent contribuer au bonheur des hommes, quels qu'ils soient. La victoire de Suez nous semble cent fois, mille fois plus grande, plus utile, qu'Austerlitz, Iéna et Wagram réunis ; plus glorieuse, quoi qu'on en puisse penser, pour le nom français. Elle sera bienfaisante, sans avoir fait répandre une goutte de sang ni verser une larme, et elle coûtera moins cher, assurément, que mainte campagne infructueuse qui obère encore nos budgets.

Nous avons rapidement tracé l'histoire, depuis son origine et sa première mise à exécution dans l'antiquité, de l'idée du percement de l'isthme de Suez ; désormais, cette idée va entrer dans une phase plus pratique. Le temps en est venu : les besoins de communications plus promptes entre les peuples, les moyens d'exécution à la portée de l'homme, tout indique que l'œuvre doit être accomplie. Mais que d'efforts, de peines et de luttes ! Dès l'année 1831, M. de Lesseps, élève consul en Egypte, auquel avait été remis, par hasard, le rapport de Lepère que nous avons cité plus haut, adopte, avec une ardeur et un enthousiasme que ni le temps ni les difficultés n'ont rebutés, l'idée du percement de l'isthme, et se promet de consacrer sa vie à cette œuvre. Il était mieux placé que qui que ce fût pour entreprendre ce travail gigantesque. Son père, consulté jadis par l'Empereur à l'effet de connaître quel était l'homme le plus digne de la confiance des gouvernements européens pour recevoir le pouvoir en Egypte, avait nommé Méhémet-Ali, alors simple bimbachi. Celui-ci, en conséquence, fut proclamé vice-roi. Méhémet-Ali, et après lui ses fils et successeurs, conservèrent envers la famille de Lesseps une reconnaissance qui depuis s'est affirmée d'une manière éclatante. Il n'est pas difficile d'expliquer comment, à l'ombre de cette reconnaissante affection, M. de Lesseps, servi d'ailleurs par une haute intelligence, dut inspirer aux vice-rois

Digitized by Google

d'Egypte une confiance telle que ceux-ci lui remirent avec empressement l'exécution de ce travail immense qui avait été le rêve d'un si grand nombre de générations.

Pendant les règnes de Méhémet-Ali et Abbas-Pacha, M. de Lesseps étudia à fond la question ; Saïd-Pacha, arrivant au pouvoir, lui demanda un mémoire à ce sujet. Ce mémoire fut remis en novembre 1854, et quinze jours après un firman était signé qui concédait à M. de Lesseps le droit et le pouvoir exclusif de creuser un canal à travers l'isthme aux conditions que nous aurons à analyser plus loin. Il semble qu'une œuvre d'une utilité si incontestable ne dût rencontrer partout que sympathie et encouragement, que toutes les nations de l'Europe qui y trouvaient un avantage si réel dussent aider à sa mise à exécution. Erreur ! Il ne suffit point, parmi les hommes, qu'une idée soit grande et juste pour être adoptée ; il y a les myopes qui ne voient pas et demeurent incrédules ; il y a, chose plus grave, ceux-là qui voient et craignent, non pour leur intérêt qui est évident, mais pour leur égoïsme, en ce sens qu'en même temps que leur intérêt est satisfait, celui d'autrui l'est pareillement, ce qui est une cause de jalousie et de crainte. On veut bien jouir, mais jouir seul.

Donc, les ennuis et les tribulations de M. de Lesseps ne commencèrent réellement que du jour où il eut obtenu le firman de concession et où il eût dû croire, légitimement, les plus grands obstacles aplanis. Il n'entre pas dans notre pensée de raconter longuement ici les difficultés de toute nature qui lui furent suscitées, même au sein de son propre pays ; nous dirons seulement que l'Angleterre a, dans cette affaire, joué un rôle peu digne de sa grandeur et de sa puissance, et nous l'expliquerons brièvement. On sait que, par sa constitution politique, l'Egypte est gouvernée par un vice-roi dépendant du sultan qui règne à Constantinople, lequel est son suzerain. Encore bien que, pour les grands travaux publics exécutés en Egypte, tels que le barrage du Nil, la construction du chemin de fer d'Alexandrie au Caire et à Suez, aucune autorisation préalable n'eût été demandée à la Porte-Ottomane, on crut dans cette circonstance, en raison même de l'importance de l'œuvre, devoir la soumettre à son approbation.

Reçu par le grand-vizir et le sultan, M. de Lesseps, qui était allé lui-même à Constantinople, obtint les meilleures assurances et l'approbation, en principe, par le gouvernement ottoman du travail proposé. C'est alors que le gouvernement anglais entra en campagne. Tant que l'affaire s'était présentée à l'état de projet, il s'était tu ; mais dès que, sérieusement, on s'occupait ; dès qu'un Français surtout s'occupait de le mettre à exécution, il s'alarma. Une note diploma-

Digitized by Google

tique fut envoyée par lord Palmerston au comte Waleswski, ministre des affaires étrangères de France, déclarant l'œuvre chimérique, ruineuse et en tous cas de nature à *altérer les bons rapports entre deux puissances européennes*. On se demande ce qu'avait à faire la diplomatie en une entreprise purement privée, qui devait être exécutée par les capitaux demandés à toutes les nations du monde, et que son caractère d'utilité universelle, constaté par le firman de concession, devait mettre à l'abri de pareilles attaques? Nous le verrons un peu plus tard. Quoi qu'il en soit, M. Walewski répondit fort sensément, mais à notre avis trop timidement, « qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter d'une affaire impossible ou ruineuse, et qui se trouverait, par ce seul fait, exposée au refus des capitaux nécessaires à son exécution, et qu'au surplus, l'affaire étant exclusivement commerciale, il n'y avait pas lieu non plus de s'en occuper politiquement. » C'était bien, mais ce n'était pas suffisant; il eût été plus digne d'un ministre de la France d'affirmer le droit d'une façon plus nette et plus ferme. Quoi qu'il en soit, le ministre anglais, repoussé de ce côté, essaya de décourager M. de Lesseps, qui, à défaut des sympathies du gouvernement anglais, allait demander celles de la nation. Elles ne lui firent pas défaut, mais elles furent cependant paralysées par un étrange déchaînement de la presse du Royaume-Uni, dont les attaques constatent bien l'espèce d'intérêt spécial que l'Angleterre avait à s'opposer à la réalisation de cette œuvre. En effet, si le percement de l'isthme de Suez réduit de 2,850 lieues la distance de Londres à Bombay et Calcutta, *ce qui est presque la moitié du trajet*, il a l'inconvénient grave de réduire de 3,270 lieues, c'est-à-dire de plus de moitié, cette fois, la distance de Marseille à ces mêmes ports; une partie du mystère est là. D'autre part, le projet, quoique abrité sous ce titre « *universel*, » a été conçu par un Français, il est appuyé sur les sympathies, il va être exécuté avec l'argent de la France, et c'est ce que l'Angleterre ne peut tolérer. Aussi déclare-t-on partout ce travail chimérique, impossible, ruineux pour les actionnaires. On espère ainsi détourner les souscriptions. L'erreur apparaît quand le 5 novembre 1858 la souscription est ouverte, après la publication des rapports des ingénieurs les plus distingués de la Commission internationale, dont nous aurons tout à l'heure à parler, concluant, unanimement, à la possibilité du percement de l'isthme. Le capital de cent vingt millions demandés est souscrit en quatre jours, non par des banquiers, mais par le public, et les quatre-vingts millions de surplus, nécessaires pour parfaire les deux cents millions jugés primitivement suffisants pour ce travail, sont fournis par le vice-roi d'Égypte, suivant convention antérieure.

Digitized by Google

Le résultat déplut évidemment au gouvernement anglais, et sa mauvaise humeur s'en accrut, surtout dès qu'il vit l'affaire entrer décidément dans la période d'exécution. Un grand nombre d'ingénieurs, entr'autres MM. Mougel-Bey et Linant-Bey, désignés par le vice-roi d'Egypte pour les études préparatoires, avaient conclu à la possibilité du canal. Cette décision ne suffisant point encore, M. de Lesseps voulut s'appuyer sur les plus hautes autorités, et forma une commission internationale composée des ingénieurs les plus recommandables de l'Europe. Cette commission choisit dans son sein cinq de ses membres pour aller, sur les lieux mêmes, contrôler les rapports précédents et au besoin formuler une opinion nouvelle. Cette délégation se composait de MM. Mac'Lean, ingénieur anglais; Conrad, ingénieur en chef, hollandais; de Negrelli, ingénieur, inspecteur-général des chemins de fer de l'Autriche; Renaud, membre du Conseil des ponts et chaussées, à Paris, et Lieusson, ingénieur hydrographe de la marine française. Assurément, la compétence de tels hommes ne peut être contestée. A l'unanimité ils ont conclu à la possibilité de creuser le canal à travers l'isthme et ont adopté le tracé direct.

Une des plus graves questions préjudicielles avait été précédemment examinée et résolue; c'est celle du niveau des deux mers. Les études de 1799 avaient constaté une différence de niveau moyen d'environ 10 mètres. On conçoit sans peine que, si cette différence eut existée, le canal direct était bien difficile, sinon impossible. M. Bourdaloue qui avait, dès 1846, été chargé par M. Talabot du travail de nivellement était arrivé à ce résultat plus satisfaisant : « Que la basse mer du 8 décembre 1847, à Tineh, étant prise pour point de départ, la basse mer à Suez, au 25 novembre, n'était que de trois centimètres au-dessus de ce niveau; or, la marée du 8 décembre ayant été, à Tineh, de 0^m38, et celle du 25 décembre, à Suez, de 1^m95, la cote de la mer moyenne serait, à Tineh, de 0^m19, et à Suez de 0^m99. La différence entre les niveaux moyens des deux mers serait donc de 0^m80[1]. » Depuis lors, de nombreuses expériences sont venues confirmer ce résultat entrevu par Laplace, et la commission internationale l'a pleinement accepté.

Toute difficulté de tracé se trouvant écartée, M. de Lesseps continua sa marche. La société était constituée, une partie du capital était réalisée. Il prit, au nom de la Compagnie, possession des terrains de l'isthme le 25 avril 1859, et le premier coup de pioche fut donné sur la plage de Port-Saïd. L'hostilité du gouvernement anglais devint, dès lors, sérieusement menaçante. On avait cherché

[1] M. Debarme, *Grandes industries : Le canal maritime de Suez.*

Digitized by Google

à ruiner, à déconsidérer l'entreprise en la déclarant impossible. La science répondait victorieusement à toutes les vaines objections de la presse britannique. Les travaux se poursuivaient avec une grande activité. Le canal allait être creusé en dépit de l'opposition de l'Angleterre. On songea donc à porter un coup sérieux et définitif.

Peut-être le lecteur se demandera-t-il pourquoi le gouvernement anglais voyait d'un si mauvais œil ce travail, d'une utilité si générale, si immédiate pour lui-même ; la réponse est facile : c'est que, si le percement de l'isthme de Suez réduit, ainsi que nous l'avons dit, de près de 3,000 lieues la distance de Liverpool à Bombay, cette distance va se trouver bien plus réduite pour Marseille et les ports de la Méditerranée. Or, l'Angleterre craignait une lutte d'influence et une concurrence d'autant plus à redouter qu'elle n'avait pas pris l'initiative de l'œuvre, s'y était montrée hostile et y restait étrangère. Nous ne craignons donc pas d'être téméraire en affirmant que, voyant que le creusement du canal était désormais inévitable, son intérêt, dans sa pensée, voulait qu'il ne fût point effectué par une société formée par un Français et sous les auspices de la France. Il fallait donc décourager cette société, la forcer à renoncer à l'entreprise, afin de la reprendre et de s'en rendre maîtresse de façon à ce qu'on n'usât de cet instrument nouveau qu'à son bon plaisir. Gibraltar et Périm, ces deux clefs de la mer Rouge et de la Méditerranée, l'eussent aidée puissamment à réglementer le commerce à son profit. Ce dessein va tout à l'heure apparaître bien clairement; mais il échouera devant l'énergie du représentant de la Compagnie universelle.

L'acte de concession dont nous avons parlé disait que le vice-roi d'Egypte fournirait à la Compagnie des contingents de fellahs pour travailler au creusement du canal. C'était une espèce de subvention spéciale, sous forme de corvée. On concédait, en outre, à la Compagnie une large zone de terrains à droite et à gauche du canal, plus la vallée de l'Ouaddy, ancienne vallée de Gessen. Enfin, on lui accordait la propriété de la plus grande partie du cours du canal d'eau douce qui va de Zagazig et du Caire à Suez par le lac Timsah, suivant l'ancien tracé du canal des Pharaons. C'est sur cette question de détail qu'on espéra battre la Compagnie. Le gouvernement anglais commença donc à peser vigoureusement sur la Porte-Ottomane, par la personne de son ambassadeur, sir Henry Bulwer, à l'effet de lui démontrer que les concessions ainsi faites par le vice-roi d'Egypte, sans l'assentiment de son suzerain, étaient une violation des droits de celui-ci, et il y parvint, grâce à l'énorme influence qu'il exerce à Constantinople.

Sous l'empire de cette pression énergique, le grand-vizir exigea

Digitized by Google

du vice-roi d'Egypte le renvoi des contingents de fellahs, l'abandon de la clause qui concerne la propriété du canal d'eau douce, et le retrait de la concession des terrains environnants. On croyait frapper de mort l'entreprise ; on le croyait si bien que le vizir ajoutait un peu trop naïvement : « La Sublime-Porte, sincèrement désireuse de faire tout ce qui dépend d'elle pour faciliter ces communications, adopterait, de concert avec le vice-roi, *si la Compagnie renonçait à l'œuvre projetée*, les mesures les plus propres à en assurer l'exécution. »

Il est clair que les travaux allaient être interrompus. Mais il y avait engagement, contrat; M. de Lesseps réclama l'exécution des stipulations ; il ne se rebuta devant aucun obstacle, il courut de Constantinople à Londres et à Paris, et finalement, après bien des difficultés, il obtint que l'Empereur des Français fût nommé arbitre. Le jugement d'arbitrage rendu par l'Empereur alloua à la Compagnie 84 millions pour l'indemniser de la reprise, par l'Etat égyptien, des terrains, du canal d'eau douce et de la privation du travail des fellahs ! La difficulté était vaincue, c'était la dernière de ce genre, Dieu merci ! et les travaux reprirent, sous une autre forme, avec une activité prodigieuse.

III

Le firman de concession du 30 novembre 1854, confirmé le 5 janvier 1856, porte que le canal maritime à creuser sera admis à la libre pratique de tous les pavillons et considéré comme neutre; qu'une taxe uniforme sera appliquée à tous les navires, à quelque nation qu'ils appartiennent, sans privilége, et enfin que le canal devra avoir une largeur et une profondeur suffisantes pour que les plus grands navires y puissent passer.

Il y a là trois faits d'ordre bien différent et que nous apprécierons chacun en son lieu. Ce qu'il importe tout d'abord, c'est de rendre compte de l'importance des travaux exécutés, de leur degré d'avancement, de ce qu'il en reste à faire, et de montrer que le moindre doute sur le succès final ne saurait subsister. Nous examinerons ensuite le côté pratique de l'exploitation et ses résultats probables.

Parmi les grandes difficultés, pour ne pas dire les impossibilités prédites, la création d'un port dans la Méditerranée n'était pas celle sur laquelle on s'appuyait le moins, et non sans une apparence de raison. Ce port, en effet, ne pouvait être ouvert que dans le golfe de Péluse, entre Damiette et les ruines de la ville antique. Or, toute cette côte se présente sous la forme de longues et étroites bandes de sable, battues d'un côté par la lame, de l'autre baignées

Digitized by Google

par des lacs intérieurs formés par d'anciens marécages, auxquels donnent naissance les débordements du Nil. On chercha avec soin, longtemps, et le choix des ingénieurs se fixa sur un point situé à moitié environ de la distance entre Péluse et Damiette, au nord du lac Mensaleh, alimenté par les branches Pélusiaque et Tanitique du Nil. Ce choix pouvait paraître hardi. En effet, la côte, en cet endroit, n'est qu'une langue de sable d'environ cinquante à soixante mètres de largeur, resserrée entre la mer et le lac Mensaleh. D'un côté, les sables, de l'autre, les bas-fonds et les boues du lac. Ce fut là pourtant qu'on s'établit. On avait craint que les sables, en se déplaçant sous l'action des vents d'ouest, ne vinssent obstruer l'entrée d'un port artificiel. Des sondages firent reconnaître que ces sables n'existaient que jusqu'à la distance de sept à huit cents mètres de la côte, à des profondeurs de cinq mètres. Il était donc permis de croire qu'en établissant des jetées d'une longueur double, on se rendrait maître de ces sables, qui s'accumuleraient peut-être dans l'angle formé par elles avec le rivage, mais n'iraient jamais en doubler les pointes. Au delà de la zone de sables règne un fond de boue grasse et résistante qui ne subit aucun déplacement, et dont le dragage est facile pour creuser un chenal. L'expérience confirma les prévisions des ingénieurs. Aujourd'hui, sur cette bande de sables arides, s'élève une ville de dix mille habitants. Des terres d'alluvions y ont été rapportées ; l'eau douce du Nil y est amenée par une puissante machine que nous retrouverons plus tard à Ismaïlia, autre ville nouvelle, née d'hier sur les bords du lac Timsah. Un port a été creusé qui, dans le chenal, a huit mètres de profondeur; des bassins capables de recevoir de puissants navires sont dès à présent ouverts au commerce, et tout récemment l'*Eridan*, jaugeant 1,200 tonneaux, vapeur des Messageries impériales, est entré dans un de ces bassins. Voilà ce qu'en quelques années la volonté, l'énergie, l'initiative d'un homme ont fait de ce lieu aride et désert, battu depuis des siècles par la vague monotone. Pour protéger l'entrée de ce port, deux immenses jetées sont en construction : l'une, celle de l'ouest, aura 2,500 mètres de longueur, et s'avancera jusqu'à des fonds de 9 mètres; l'autre, dont le point d'attache au rivage en est éloigné de 1,400 mètres, ira obliquement vers la première, et s'en rapprochera de manière à former avec elle un bassin presque triangulaire qui servira d'avant-port et de rade. Sa longueur sera de 1,800 mètres. A l'heure présente, la première jetée est construite sur 2,000 mètres, et la seconde sur 800. Ce n'était point chose facile que de construire ces deux jetées, mesurant ensemble 4,300 mètres, dans un pays sablonneux et où la pierre manque presque absolument. On tenta d'abord d'arracher des pierres à quelques

Digitized by Google

monticules du désert; mais l'absence de bonnes routes rendait le transport onéreux. On résolut alors d'employer des blocs artificiels fabriqués avec du sable provenant des dragages et avec de la chaux hydraulique qu'on amena de France. Ces travaux magnifiques furent confiés à MM. Dussaud frères, dont les preuves étaient faites dès longtemps à Cherbourg, à Marseille, à la Spezzia. Aujourd'hui, 120,000 de ces blocs artificiels, cubant chacun 10 mètres et pesant 20,000 kilogrammes, ont été immergés; il en reste à faire 130,000, et, en moins de deux ans, ils seront en place et défieront les efforts de la mer. La fable antique des Titans est devenue vérité, plus qu'une vérité; car ce ne sont pas seulement des pierres que les hommes ont entassées, non! la pierre même manquait, on a fabriqué des pierres, et de telle dimension, que les efforts les plus violents des flots y expirent impuissants, et que, depuis qu'on a commencé à immerger ces blocs, aucun n'a bougé, malgré l'énergique et incessante action des vagues. La création de Port-Saïd est une des œuvres dont les hommes peuvent s'enorgueillir. Dix mille personnes vivent aujourd'hui sur cette plage naguère déserte; dans cinquante ans, on y comptera cent mille habitants. Près de quatre mille navires ont fréquenté ce port pendant l'année qui vient de s'écouler, et chaque mois, vingt ou vingt-cinq steamers français, anglais, turcs, italiens et russes y touchent, établissant entre Port-Saïd, l'Europe et les côtes de l'Asie-Mineure une communication presque journalière.

Vaincre la difficulté en ce qui concerne Port-Saïd était beaucoup, mais ce n'était point tout. Nous avons dit que derrière la bande de sable qui forme le littoral méditerranéen, s'étend un lac, ou plutôt un marécage de quarante-cinq kilomètres de longueur sur deux cents kilomètres de circonférence environ. Sa profondeur est en moyenne de deux mètres au-dessous du niveau de la mer. C'est ce lac, formé par le débordement des branches Pélusiaque et Tanitique du Nil, que le canal devait traverser tout d'abord. Comment creuser un chenal à travers ces marais? disait-on; comment établir des berges? L'entreprendre est insensé; en vain on draguera, la boue glissant des talus reprendra la place de la boue enlevée. Les prophètes de malheur ont eu tort. Les premiers sondages ont établi qu'à une profondeur de deux mètres on rencontrait une boue sablonneuse, grasse et résistante, un peu argileuse, sur laquelle les dragues opéraient facilement et qui ne glissait point du tout. Le chenal fut donc creusé, et les boues enlevées furent apportées auprès de la langue de terre où commençait à s'asseoir Port-Saïd. Quelques centaines de mille mètres cubes, ainsi rapportés, augmentèrent la largeur de ce lido et permirent d'agrandir la ville. D'autre

Digitized by Google

part, le produit des dragages fut rejeté à droite et à gauche du canal pour former les berges. Il en résulta tout d'abord ceci : c'est que, du côté de l'Asie, une partie du lac Mensaleh, isolé désormais par cette levée de la branche du Nil qui l'alimentait, va se dessécher et donner à la culture d'excellentes terres, improductives de temps immémorial ; de l'autre côté, cette berge sert de support aux tuyaux de conduite de l'eau douce, qu'une puissante machine refoule d'Ismaïlia à Port-Saïd, qni sans cela en serait absolument privé,

Donc, tout d'abord, le canal s'ouvre à travers le lac Mensaleh, dont les fonds sont suffisamment résistants pour que le creusement s'effectue régulièrement, et pour que le produit des dragages, rejetés sur les bords, constitue des berges solides. A l'extrémité sud de ce lac se trouve Kantara, station de la route de Syrie en Égypte. Là nous sommes en plein pays biblique. Les récits de la Genèse ont immortalisé cette contrée. A droite, à une distance de quelques kilomètres, est Tsane, antique résidence des Pharaons Hycsos, dans les ruines de laquelle M. Mariette a retrouvé une rangée de sphynx portant le cartouche du Pharaon qui régnait au temps où Joseph arriva en Egypte et qui l'éleva au pouvoir. Il paraît, en effet, bien certain qu'à cette époque les Pharaons n'habitaient pas Memphis, mais cette ville de Tsane, située sur la branche Tanitique du Nil, à moins toutefois que d'autres Pharaons ne fussent installés aussi à Memphis, car il est encore discuté sur ce point de savoir si les nombreuses dynasties qui ont régné sur l'Égypte se sont succédé régulièrement ou si plusieurs d'entre elles ont existé simultanément, ce qui nous parait assez probable. C'est aussi dans cette branche du Nil, près de Tsane, que fut exposé et recueilli Moïse; et cela est facile à concevoir quand on considère que le pays de Gessen, habité depuis quatre cents ans par les Israélites, est voisin de cette partie du fleuve.

Cette route, qui a été suivie et foulée par tant d'hommes, conquérants, pasteurs, marchands, est, depuis plus de six mille ans, la voie ordinaire des communications entre l'Afrique et l'Asie. L'histoire et la légende s'en sont emparées : ce sont les immenses armées de Ramsès qui la suivent pour aller envahir l'Asie ; puis c'est Cambyse, puis Alexandre, et plus tard Mahomet et ses armées victorieuses; enfin c'est Napoléon. Aujourd'hui, c'est une tout autre légion qui foule et surtout fouille ce sol antique et vénérable, c'est une légion de travailleurs pacifiques qui, s'ils se servent du fer, le tournent du moins, non contre la poitrine d'autres hommes, mais vers ce sol qu'il faut vaincre et fertiliser tout à la fois en y apportant le mouvement, la vie et la richesse.

Digitized by Google

A l'extrémité du lac Mensaleh se trouvent quelques kilomètres de dunes sablonneuses qui le séparent du lac Ballah dont le niveau et les fonds sont à peu près les mêmes. Après le lac Ballah, on va se heurter à une série de hauteurs qui, commençant à El-Ferdane, se poursuivent jusqu'au lac Timsah, lequel occupe à peu près le centre de l'isthme, puisque sa partie septentrionale est à environ 70 kilomètres de Port-Saïd. Ces hauteurs sablonneuses ont reçu le nom de Seuil d'El Guisr ; leur élévation moyenne au-dessus du niveau des mers est de vingt mètres. Il fallait donc, dès l'abord, creuser à travers ce seuil une rigole qui le coupât dans sa hauteur entière et se continuât à quelques mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée pour pouvoir y faire pénétrer l'eau et y installer des dragues qui achèveraient le creusement à la profondeur voulue pour le canal.

Dès 1859, vingt mille fellahs, fournis par le gouvernement égyptien, en vertu des conventions stipulées en l'acte de concession, étaient échelonnés sur tout le parcours du canal, mais surtout en grand nombre sur le seuil d'El Guisr, où fut creusée à la pioche la rigole nécessaire ; en deux ans, cette trouée était faite et on put amener l'eau de la Méditerranée jusqu'au lac Timsah. Ce lac intérieur, alimenté seulement par le Nil, lors de ses grandes crues, était fort souvent à sec. L'eau de la Méditerranée le remplit maintenant et y donne un niveau constant qui permet d'en faire un excellent port de relâche intérieur. Sa profondeur est telle qu'un simple dragage y a donné un chenal excellent sur la ligne du canal jusqu'auprès de Toussoum, aux pieds du seuil du Sérapeum, dont nous allons avoir à parler.

Ainsi, dès le mois de novembre 1862, grâce à ces travaux préparatoires, l'eau de la Méditerranée se déversait dans le lac Timsah, sur une longueur de près de 80 kilomètres, et permettait d'achever à la drague le creusement du canal, pour lui donner sa largeur et sa profondeur définitives. C'est à ce moment que s'est produite la difficulté dont nous avons parlé plus haut, qui consistait à retirer à la compagnie le secours des contingents égyptiens, dont le concours lui avait été si utile. Devant ce premier résultat, en effet, les adversaires du canal avaient été effrayés et avaient compris qu'il fallait frapper un grand coup. Le coup était rude, sans doute, mais, ainsi que nous l'avons vu, il n'était heureusement pas mortel ; la Compagnie tint bon, et on sait comment l'aventure fut terminée sans trop de désavantage pour elle.

Ce qui, surtout, excitait plus vivement encore ces frayeurs, c'est que, du jour où les eaux de la Méditerranée se déversèrent dans le lac Timsah, la solution du problème apparut nette et claire, parce

Digitized by Google

qu'en fait, la communication entre les deux mers était établie; parce qu'une barque, d'un faible tonnage il est vrai, mais enfin une barque, pût aller de Port-Saïd à Suez. Cette communication existait par le canal d'eau douce, dont, à plusieurs reprises, nous avons parlé sans avoir pu encore donner une idée bien exacte de son but ni de son utilité.

Ce canal n'est pas le complément du canal maritime, c'en est l'indispensable compagnon; sans lui, le canal maritime eût été, on peut le dire, impossible. En effet, sur toute la ligne qu'il parcourt, de Port-Saïd à Suez, pas une goutte d'eau douce, quelques puits d'eau saumâtre, rien de plus. Comment donc pourvoir à l'alimentation d'un si grand nombre d'hommes agglomérés sur ce point? Plus tard, quand le canal sera creusé, quand le transit sera organisé, quand des villes importantes s'élèveront sur tout son parcours, où puisera-t-on l'eau nécessaire à ces populations? Le Nil est loin et ses débordements n'arrivent que rarement, à l'état limoneux, et encore jusqu'au Timsah seulement; tout le reste de l'isthme est privé d'eau potable. L'obstacle était grand, mais pas du tout insurmontable; le Nil est loin; on fera venir le Nil. A Zagazig, là même où était la prise d'eau du canal antique, on élargit une espèce de rigole qui déverse les eaux dans l'Ouaddy et la vallée de Gessen; on creuse un autre canal du Caire même, qui prend les eaux de plus haut et les amène aussi à travers l'Ouaddy et la terre de Gessen, jusqu'auprès du lac de Timsah! Là, comme leur niveau est à six mètres au-dessus des deux mers, on établit deux écluses qui permettent une communication facile avec le lac, et par un canal de dérivation qui suit à peu près parallèlement le tracé du canal maritime, on conduit l'eau du Nil jusqu'à Suez. Voici donc non-seulement Ismaïlia, la ville nouvelle, centre des travaux, mais encore tout le parcours de l'isthme jusqu'à Suez, voici Suez même qui, depuis l'antiquité, en avait été privée, Suez qui était, par ce seul fait, un séjour impossible, sans végétation, voici tout ce pays abondamment pourvu d'eau douce, et, d'aride qu'il était, en passe de devenir riche et fertile. Quant à la partie nord, vers Port-Saïd, qui subissait la même privation, on lui en envoye au moyen de rigoles. Une machine puissante est en outre établie auprès du lac Timsah, pour refouler l'eau douce jusque sur la plage de Port-Saïd, qui en reçoit ainsi quinze cents mètres cubes par jour, somme plus que suffisante à ses besoins, puisqu'on en emploie à la culture, à l'arrosage des jardins.

N'est-ce pas déjà une chose assez admirable par elle-même que la création de ce fleuve artificiel qui s'en va, à travers le désert, porter la fertilité et l'abondance, et ne doit-on pas aux hommes qui entreprennent de tels travaux et les mènent à bien une profonde recon-

Digitized by Google

naissance? Eh bien! c'est ce canal qu'on a voulu reprendre à la Compagnie en même temps qu'on lui arrachait le secours des fellahs! On sentait bien que de la sorte l'œuvre était anéantie. On a vu comment ce danger a été conjuré; comment, en restituant ce canal à l'Etat, la Compagnie s'en était réservé la jouissance, indispensable pour elle.

Cette dérivation du Nil rend donc, à ce point de vue, un très grand service à l'entreprise principale, et on conçoit que sans elle, toute agglomération d'ouvriers en ce désert était impossible. Apporter l'eau potable, transformer des terres incultes en terres arables, aider au transit des barques de la Méditerranée à la mer Rouge, voilà son rôle. Il ne se borne pas là, pourtant; on a voulu que le canal d'eau douce collaborât efficacement au creusement du canal maritime, et le concours qu'il lui donne est fort appréciable encore sur ce point.

IV

L'exécution de la partie nord du canal se trouva assurée dès que la Méditerranée se déversa dans le lac Timsah. On s'y établit; des ateliers, des maisons pour les ouvriers, pour les contre-maîtres, pour les entrepreneurs, pour les ingénieurs s'élevèrent comme par enchantement. Le miracle de Port-Saïd se renouvela, plus étonnant encore, car, du moins, Port-Saïd avait, par la mer, des communications avec le reste du monde, tandis qu'à Ismaïlia tout était artificiel. Ismaïlia, c'est le nom de la ville nouvelle, qui compte déjà six mille habitants et qui bientôt en aura vingt mille ; Ismaïlia s'élève sur les bords du lac Timsah, à l'endroit même où vient y aboutir le canal d'eau douce. Ce lieu, de toute antiquité, fut un désert aride; aujourd'hui, c'est plus qu'une oasis. Il est déjà question du Timsah à propos d'un voyage que fit Seti Ier trois mille ans avant notre ère. Il contenait beaucoup de crocodiles, d'où lui vient son nom ! C'est présentement un lac débonnaire, et qui deviendra utile aux hommes, après leur avoir inspiré la terreur. Ses rives verdiront et se couvriront d'ombrages. Tout ce parcours, si désolé autrefois, deviendra peuplé, animé et fertile. Combien en pourrait-on faire autant, en maints endroits, si les gouvernements voulaient comprendre que ces travaux de la paix feraient plus pour leur gloire que l'équipement des bataillons et la construction d'immenses arsenaux !

Au sortir du lac Timsah, le canal se heurte à des dunes qui, elles-mêmes, par des rampes insensibles, vont se fondre avec le seuil du Sérapéum. Il fallait attaquer ces plateaux. Mais, désor-

Digitized by Google

mais, le concours des fellahs manquant pour déblayer à sec ces passages, on dut songer à d'autres moyens. C'est là que le canal d'eau douce vint jouer son rôle. En effet, la plus grande hauteur du Sérapéum n'étant que de six mètres au-dessus du niveau de la mer, et ce niveau étant précisément celui du canal dérivé à l'époque des crues du Nil, on pensa à l'utiliser de la manière suivante : on creusa, tout d'abord, sur le Sérapéum, dans le tracé du canal maritime, une rigole de deux mètres environ au-dessous du niveau du canal d'eau douce, et à l'aide de branchements admirablement ménagés, on y introduisit l'eau du Nil. Puis on fit venir de Port-Saïd quelques dragues jusqu'au lac Timsah ; de ce point, par les deux écluses, on les fit passer dans le canal d'eau douce, et de ce canal, par les branchements que nous venons de décrire, on les achemina sur le Sérapéum, où depuis tantôt un an elles travaillent à creuser le canal principal, élevées elles-mêmes de cinq mètres au-dessus du niveau des mers.

Et puisque nous parlons ici des dragues qui creusent le canal, nous pensons qu'il est opportun de dire quelques mots du matériel employé à ces travaux gigantesques. Le retrait des fellahs, ainsi que nous l'avons expliqué, a forcé la Compagnie à changer son mode de travail, à employer des machines aux lieu et place des bras qu'on s'était engagé à lui fournir. La transformation a été longue, car il fallait créer tout un outillage nouveau. La Compagnie ne pouvant y suffire par elle-même, a dû avoir recours à des entrepreneurs sérieux, d'un crédit et d'une capacité à toute épreuve. Ces entrepreneurs sont venus à elle, et depuis deux ans les travaux ont repris avec une grande activité. On imagine sans peine que les engins employés ordinairement au creusage et au curage de nos ports ne pouvaient suffire en cette circonstance. Chacun des entrepreneurs s'appliqua donc à inventer de nouveaux instruments, à perfectionner les anciens. Ainsi furent créés les excavateurs, les dragues à couloirs et les élévateurs. Ceux de nos lecteurs qui ont visité, lors de l'Exposition universelle, le bâtiment consacré à l'isthme de Suez, ont pu voir des modèles très bien réussis de ces magnifiques instruments.

Les excavateurs employés par M. Couvreux au creusement du seuil d'El-Guisr, sont, pour ainsi dire, des dragues à sec. Au lieu d'un bateau supportant une élinde avec sa chaîne à godets, qu'on imagine un châssis horizontal de six mètres de longueur porté par neuf roues, sur une voie à trois rails, de trois mètres de large, parallèle au talus de la tranchée. Sur ce châssis, deux machines à vapeur servent, l'une à mettre en mouvement la chaîne à godets, l'autre à faire progresser l'appareil. L'élinde est en porte-à-faux, de telle sorte que les dix-huit godets attachés à la chaîne vont se décharger

Digitized by Google

à l'extrémité supérieure dans un couloir faisant saillie sur le rail extérieur, et qui conduit les déblais dans des wagons disposés sur des voies parallèles. Ainsi, on creuse à sec les parties sablonneuses et argileuses du seuil.

Il n'était pas possible d'employer ces engins dans les terrains bas et submergés. On eut recours aux dragues. Tout d'abord, les déblais furent jetés dans des chalands qui les déversaient à la mer ; mais en certains endroits, il fallait élever des berges, des talus et des cavaliers à une hauteur suffisante pour protéger le chenal. Là était la vraie difficulté, et la main-d'œuvre eût coûté fort cher. C'est alors que la drague à couloir fut inventée. Ce système ingénieux consiste en un bateau solidement construit, en fer, accosté de deux chalands fortement reliés à lui par des chaînes, et qui lui donnent sur l'eau une plus grande assise. Une machine à vapeur de trente-cinq chevaux fait mouvoir l'appareil, l'élinde et la chaîne à godets. Ces godets, dont la capacité est de 400 litres, arrivés à l'extrémité supérieure de la chaîne, font un mouvement de bascule ; mais, au lieu de verser les déblais dans des chalands ou dans des caisses, ils les déversent sur un plan incliné qui communique avec un couloir en tôle dont la section est une demi-ellipse de 0^m60 de profondeur sur une largeur de 1^m50. Ce couloir, dont la longueur a été successivement portée de 18 mètres à 70 mètres, suivant que le canal augmentait lui-même en largeur, se dirige vers la berge avec une inclinaison moyenne de 0^m05 par mètre. Au tiers à peu près de sa longueur, il est supporté par deux poutres en treillis, appuyées elles-mêmes sur un chaland. Toutes les parties de l'appareil sont reliées entre elles par des charnières qui leur donnent une mobilité suffisante.

On comprend de suite le fonctionnement de cette machine. Les godets déversent les déblais sur le plan incliné qui les mène au couloir sur la pente duquel ils glissent jusqu'à son extrémité. Là, ils tombent à 70 mètres de leur point d'extraction, et forment les talus et les berges. Toutefois, comme la pente de cinq centimètres ne permettait pas que des déblais pussent glisser convenablement, l'appareil a été aménagé de façon à ce que les godets y amenassent une quantité d'eau suffisante pour les délayer et les entraîner. Les sables et les argiles surtout nécessitaient l'intervention de l'eau pour ne pas s'attacher aux parois du couloir. L'eau joue encore un autre rôle : elle fixe plus solidement les terres sur les talus et donne aux cavaliers l'inclinaison suffisante. Enfin, dans certains cas, lorsque les déblais offrent une trop grande résistance, une machine à vapeur amène dans les couloirs de l'eau en plus grande abondance et y fait circuler une chaîne balayeuse qui entraîne les terres sous une moindre inclinaison.

Digitized by Google

Cette drague à long couloir, ainsi que nous l'avons dit, d'un usage si grand dans les parties du canal où les berges sont peu élevées, le lac Menzaleh, par exemple, et la plaine de Suez, cesse de pouvoir être employée quand les talus ont une hauteur telle que leur crête viendrait toucher l'extrémité inférieure du couloir. On conçoit bien, en effet, que, ayant une inclinaison de 5 centimètres par mètre sur une longueur de 70 mètres, soit 3m50, en prenant les déblais à une élévation moyenne de dix à onze mètres au-dessus du plan d'eau, toutes les fois que le cavalier arrive à une hauteur de plus de sept mètres, ce couloir ne peut plus rendre aucun service.

Il a donc fallu, pour porter les déblais à une hauteur supérieure à celle que nous venons d'indiquer, imaginer un autre engin, et MM. Borel et Lavalley, qui avaient créé et perfectionné la drague que nous venons de décrire, ont également inventé et employé l'élévateur. Cet appareil consiste en un plan incliné, non cette fois dans le sens de la drague à la berge, mais dans le sens opposé. Il s'appuie sur un système de poutres en treillis, qui reposent elles-mêmes deux sur la banquette-bordure, les deux autres sur un chaland. Sur la plate-forme du plan incliné règne une voie de fer dont l'inclinaison est de 23 centimètres par mètre, et qui, à son extrémité supérieure, est élevée de 14 mètres au-dessus du niveau de l'eau, tandis que l'extrémité inférieure n'est qu'à 4 mètres. Sur cette voie, roule un charriot dont l'essieu d'arrière est calé sur les roues, tandis que celui d'avant est mobile dans les siennes. Ce dernier supporte auprès et en-dedans de ses roues deux cylindres de diamètres différents et d'une seule pièce. Sur l'un s'enroule un câble en fer, et sur l'autre, en sens inverse, des chaînes.

Maintenant, examinons le travail de cet étrange appareil : une machine à vapeur à deux cylindres, placée sur le chaland, lui donne le mouvement ; des caisses pleines de déblais, provenant d'une drague voisine, lui sont amenées ; on accroche une de ces caisses, contenant 3 mètres cubes de déblais, aux chaînes dont nous avons parlé ; la machine fonctionne, le câble de fer enroulé autour du cylindre du chariot se déroule, et par le même mouvement la chaîne qui supporte la caisse à déblais s'enroule et fait monter cette caisse. Lorsqu'elle touche au treuil et ne permet plus au câble de fer de se dérouler davantage, celui-ci, qui va tourner au haut du plan incliné sur une poulie de renvoi, attire en ce point le charriot qui glisse sur les rails, entraînant à sa suite la caisse à déblais. Là, celle-ci se vide par un mouvement automatique d'une combinaison très simple. Cette opération terminée, la vapeur est renversée et le treuil redescend avec la caisse par le même procédé. Avec les élévateurs, comme on le voit, on peut déverser les déblais du canal à une hauteur de

Digitized by Google

14 mètres sur ses berges. Il est facile d'apprécier l'extrême importance du service qu'ils rendent quand on songe quelle force il faudrait pour les transporter à cette hauteur par rails ou à la brouette. Le nombre des élévateurs est de dix-huit ; ils sont desservis par quatre-vingt-dix chalands et sept cents caisses à déblais.

Ainsi l'industrie s'est épuisée en efforts pour arriver à creuser ce passage si utile au commerce, qui le payera au centuple ; l'industrie et le commerce, le frère et la sœur, le lien des peuples, les vrais messagers de concorde et de paix. Quiconque travaille pour eux travaille vraiment pour l'humanité et mérite bien des générations présentes et futures.

Au seuil du Sérapéum succède un vaste bassin qui se nomme les lacs amers. Il est, nous l'avons dit déjà, infiniment probable qu'en des temps non encore bien reculés la mer Rouge s'épandait en ces lacs. De savantes recherches ont constaté qu'au temps même de Moïse ces lacs devaient avoir encore leur communication avec cette mer ; que, s'ils étaient à peu près à sec lors des basses marées et quand soufflait le vent violent du nord-ouest, à l'époque des hautes mers et des vents du sud, ils devaient s'emplir. Il est certain que ce fut aux environs de ces lacs, et après qu'ils eurent été à peu près mis à sec par une tempête violente, que Moïse opéra sa fameuse traversée ; cela paraît résulter de l'*Exode* et des termes mêmes qui y sont employés. La tempête et le vent du sud s'étant apaisés, le Pharaon aura voulu s'aventurer en ce passage, et aura été surpris par la marée, qui, à certaines époques, s'élève jusqu'à 1m50, et, en raison du nivellement du terrain dans la plaine de Suez, devait arriver avec une extrême rapidité.

Quoi qu'il en soit, ces vastes bassins ont un fond de neuf mètres au-dessous du niveau de la mer, de telle façon qu'en y laissant pénétrer cette eau, qui les remplira, il deviendra inutile de creuser, pour les traverser, aucun chenal à la drague, sauf dans certaines parties du petit lac qui n'ont que deux ou trois mètres de profondeur. Leur remplissage, prévu et calculé, se fera en grande partie par la Mediterranée, et le moyen en est simple. Quand les huit dragues qui travaillent à creuser le Sérapéum seront arrivées à un ou deux mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée, on ouvrira le barrage qui est établi à Toussoum, sur le lac Timsah, et on laissera, par cette tranchée habilement ménagée, la mer s'écouler doucement dans ces lacs. Imagine-t-on bien ce qu'il faudra emprunter encore à la Méditerranée pour les amener à son niveau? Le chiffre est prodigieux : il faudra un milliard cinq cent millions de mètres cubes d'eau ; à raison d'un écoulement de cinq millions de mètres par jour, dix mois seront nécessaires pour que ces bassins soient

Digitized by Google

arrivés au niveau de l'Océan; on aura alors, au lieu d'une plaine argileuse et saline, une véritable mer intérieure. Nous avons dit, dès l'abord, que nous sommes ici en face d'une œuvre de titans, et nous pensons que personne ne nous démentira. Ce travail, en ce qui concerne les lacs amers, est un projet, mais la réussite n'en peut être douteuse. Créer des ports à l'aide de chaux et de sable, improviser des villes, éventrer des montagnes, prendre aux fleuves leurs ondes fertilisantes et les forcer à venir, au sein du désert, apporter l'abondance, la santé, la vie; détourner les mers, amener par des trouées immenses les océans au sein des terres, les déverser l'un dans l'autre, voilà des œuvres qui eussent épouvanté nos pères, que nous concevons aujourd'hui et exécutons sans trop de peine, et avec lesquelles nos fils se joueront. Transformer la face de la terre, l'embellir, l'améliorer, voilà notre tâche, et ce n'est plus l'homme qui dira à Dieu ces paroles de l'Ecriture : *Et renovabis faciem terræ.* — C'est Dieu qui le dit à l'homme. Il a fallu à celui-ci bien des siècles pour le comprendre; mais il le comprend enfin aujourd'hui, car il devient fort par la science et la volonté persévérante.

A l'extrémité sud du petit bassin des lacs amers, le terrain se relève en un plateau sablonneux et pierreux qu'on nomme le seuil de Chalouf. Il avait été primitivement décidé d'opérer pour ce seuil comme pour le Sérapéum, d'y creuser une rigole et d'y amener des dragues; mais il a été reconnu que l'argile qui constitue essentiellement le terrain de ce seuil contient des galets de grès assez durs et assez gras pour rendre le dragage difficile et coûteux. Il a donc été résolu que le creusement du lit du canal se ferait à sec et que l'enlèvement des terres s'opérerait par des wagons glissant sur des plans inclinés. Cette manière d'opérer avait de plus l'avantage d'occuper les chantiers d'ouvriers destinés à ces travaux de terrassements, qui fussent ainsi devenus inutiles, et de répartir sur les autres points du canal les dragues qui y eussent dû être amenées, de telle sorte que l'ensemble du travail s'effectuera en une durée moindre.

Enfin, à la descente de Chalouf commence la plaine de Suez, qui, sur une étendue de quatorze kilomètres, présente presque partout une horizontalité parfaite et se trouve à peu près au niveau des plus hautes mers. Là encore, le creusement s'est opéré à sec et le lit du canal pourra être rempli le jour où on abattra le barrage qui le défend contre l'invasion de la mer Rouge. En ce point extrême, il s'ouvre enfin dans la rade de Suez, du côté de la rive asiatique.

La mer Rouge, qui sépare l'Arabie de l'Egypte, se divise, à son extrémité nord, en deux golfes pointus à peu près égaux, entre lesquels s'élève le mont Sinaï. C'est au fond du golfe occidental qu'est

Digitized by Google

située Suez, ville très ancienne, port de relâche des navires venant de la côte d'Arabie, et plus récemment des steamers des Indes et de l'extrême Orient. Suez est aussi la station des pèlerins qui viennent de l'Occident et se dirigent vers la Mecque. Ces circonstances n'avaient pu enrichir cette ville, bâtie sur un sol aride, desséché, privé d'eau potable, et éloignée de plus de vingt lieues de toute terre végétale. On ne trouve même pas, dans ses environs, les végétations ordinaires des bords de la mer, les ajoncs ni les tamaris. Depuis quelques années, un chemin de fer, reliant Suez à Alexandrie par le Caire, a fait de ce pauvre port perdu le lieu de transit de la grande navigation des Indes et de la Chine. On n'y heurte que des Anglais, des Anglais qui, en 1826, déclaraient que le transit par Suez était impossible, parce que la mer Rouge ne pouvait se prêter à la navigation à la vapeur ! C'est une commission d'amiraux qui avait formulé ce décret, que l'expérience a réformé, comme tant d'autres. On voit ce que valaient jadis et ce que valent encore aujourd'hui, quand une certaine passion les domine, les commissions de spécialistes. La mer Rouge est actuellement sillonnée de steamers qui viennent à Suez prendre les passagers et les marchandises que les bateaux à vapeur arrivant de tous les ports de l'Europe amènent à Alexandrie, et qui empruntent, après leur débarquement en ce point, le chemin de fer dont nous venons de parler. Lorsque le canal va être terminé, ce trafic échappera tout naturellement à la voie ferrée.

Il n'y a, à Suez, que des travaux d'appropriation à faire au port et à la rade. Un îlot qui se découvre aux basses mers a été concédé à la Compagnie, qui le surélève à l'aide d'enrochements extérieurs et de déblais provenant des dragages. Là seront ses magasins et ses approvisionnements. Pour le reste, il suffit de creuser un peu le chenal de la rade et de prolonger les jetées. Comme nous l'avons dit, le canal maritime s'ouvre à l'orient de la ville, du côté de la route qui conduit aux fontaines de Moïse, tandis que le canal d'eau douce se présente à l'occident. Pour les travaux de la rade, le matériel, dragues et chalands, a été amené de Port-Saïd, comme celui que nous avons vu installé sur le plateau du Sérapéum; seulement, au lieu de s'arrêter à mi-chemin, il a continué vers Suez, et on l'a descendu dans la mer à l'aide d'écluses. Au reste, une navigation fort active s'est déjà établie entre la Méditerranée et Suez par le moyen de ce canal.

Digitized by Google

V

Nous avons dû, pour répondre au programme que nous nous étions tracé, suivre l'idée du percement de l'isthme de Suez depuis son origine jusqu'au jour où nous écrivons. Nous avons dû, nécessairement, le faire d'une manière succincte; nous espérons du moins l'avoir fait de façon à ce que le lecteur en ait une notion aussi exacte que possible. Avant de passer à l'examen des résultats pratiques, au point de vue commercial et industriel, il nous semblait indispensable d'établir, comme fondement, que le doute ne peut subsister dans aucune intelligence sur le résultat de l'entreprise au point de vue des travaux.

Nous résumerons donc en quelques lignes la situation présente. Le canal est percé depuis Port-Saïd jusqu'au lac Timsah, que la mer alimente. Des dragues sont installées sur tout ce parcours pour l'amener à sa profondeur et à sa largeur voulues, soit 8 mètres en profondeur sur 22 mètres de largeur au plafond et 100 mètres à la ligne d'eau. Au delà du lac Timsah, huit dragues creusent le Sérapéum. Les lacs amers seuls restent intacts, mais, à l'exception de quelques portions du petit lac, leur profondeur est telle que, remplis par la mer, ils offriront un passage suffisant. Le seuil de Chalouf et la plaine de Suez sont creusés à sec, et des milliers d'ouvriers y sont occupés. Aux deux extrémités, Port-Saïd est acquis comme port d'attache excellent et Suez est amélioré.

Veut-on savoir maintenant quelle est la force énorme en hommes et en matériel, employée sur ce parcours, tant par la Compagnie que par les entrepreneurs, tous hommes de la plus rare capacité, MM. Dussaud, Couvreux, et surtout MM. Borel et Lavalley, qui, à eux seuls, auront creusé les trois quarts du canal? Voici des chiffres: Soixante grandes dragues, quatorze petites; dix-huit élévateurs; soixante-sept gabares à clapets; cinquante-deux locomobiles; six machines fixes, un grand steamer; quatre canots à vapeur et des chalands, et des porteurs, et des bateaux citernes, et des canots remorqueurs. Le total des forces employées dans l'isthme s'élève à dix-huit mille chevaux vapeur, représentant le travail de cent mille hommes.

De plus, dix mille ouvriers environ, de toutes les nations, s'échelonnent sur cet immense atelier, à travers ce désert, où ne passaient que le sable et le vent, et où règnent à présent le travail, l'animation, la vie. Il y avait à enlever le chiffre énorme de soixante-quatorze millions de mètres cubes de terre pour creuser le canal; trente-huit millions de mètres sont déplacés; c'était le plus difficile. Maintenant,

Digitized by Google

le matériel perfectionné dont nous venons de parler fonctionne et extrait quinze cent mille mètres par mois ! que l'on calcule, et l'achèvement de l'œuvre apparaîtra proche et certain.

Les administrateurs du canal fixent, comme date de son ouverture à la navigation, le mois d'octobre 1869. C'est moins de vingt mois. Nous enregistrons cette promesse avec confiance ; les résultats obtenus sont les garants de l'avenir. Cette date sera grande, et le succès obtenu, s'il est pour eux doux et glorieux, sera utile et bon pour les peuples, qui leur devront un juste tribut d'estime et de reconnaissance. Il y aura là certainement de quoi les consoler de quelques attaques égoïstes et de certaines calomnies échappées à des hommes de peu de cœur et de moins de patriotisme encore.

AMÉDÉE MARTEAU.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

LA

LIBERTÉ DE CONSCIENCE DANS L'EMPIRE ROMAIN[1]

LA

PHILOSOPHIE ET LE CHRISTIANISME

SOUS LA DYNASTIE FLAVIENNE

Les premiers temps qui suivirent la chute de Néron semblèrent donner raison à l'auteur de l'*Apocalypse*. Les guerres, les dévastations, les tremblements de terre signalés « comme le commencement des suprêmes douleurs, » désolaient l'Orient et l'Occident. Trois empereurs furent faits et défaits par les armées en un an. L'Italie fut le champ de bataille des compétiteurs ou de leurs lieutenants. A Rome, on vit le Capitole assiégé, emporté de vive force, incendié ; les rues inondées de sang et pleines de cadavres, les honnêtes gens à la merci d'une soldatesque effrénée, les maisons saccagées et pillées, toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Au

[1] Voir l'article intitulé la *Persécution de Néron*, dans le numéro du 15 février 1865.

Digitized by Google

loin, dans les provinces, tous les contre-coups de ces luttes sanglantes et de ces révolutions rapides : les magistrats et les agents du pouvoir, inquiets, éperdus, craignant de prendre parti et de devancer la fortune ; les populations foulées par les légions et souffrant plus encore de l'anarchie que d'un despotisme qui, hors de Rome et de l'Italie, n'était pas très lourd à porter.

Au milieu de ces troubles et de ces bouleversements, le petit bruit souterrain des propagandes religieuses devait se perdre. Si, dans le silence d'une paix bien assise et d'un ordre incontesté, un gouvernement peut trouver le loisir de s'inquiéter du mouvement des esprits et des ferments intérieurs qui s'agitent sous la surface de la société, il a bien d'autres soucis quand il vit au jour le jour et n'est pas même assuré du lendemain. Dans le tumulte de la guerre civile, les ressorts du gouvernement se détendent, l'autorité des lois est suspendue, la distinction de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas s'efface. On voit alors s'étaler au grand jour tout ce qui est clandestin et suspect. Les partis, les factions et les sectes sortent de terre et usent largement de cette liberté de hasard, qu'en temps ordinaire on leur mesure sévèrement.

On peut donc croire que les chrétiens ne s'affligèrent pas outre mesure de l'anarchie qui précéda l'avénement de Vespasien. Instruits à reconnaître en toutes choses la main divine, portés d'ailleurs par le caractère absolu de leurs croyances à faire de la foi chrétienne le centre et la fin de tous les événements, ils durent voir dans les désastres qui frappaient l'Empire un effet de la colère divine, la juste punition de l'orgueil, de l'endurcissement, des iniquités et des sacriléges du monde païen. Dieu, pensèrent-ils, vengeait la vérité outragée et violée en leurs personnes. D'un autre côté, ces bouleversements n'étaient-ils pas le prélude de la catastrophe suprême qu'ils espéraient? Ce mot de l'*Apocalypse* « le temps est proche (ὁ καιρὸς ἐγγύς) », qui se retrouve dans les trois premiers Evangiles, est puisé au cœur même des sollicitudes chrétiennes de cette époque. L'attente du sauveur absorbait les âmes, exaltait les imaginations des chrétiens et les détournait de tout souci terrestre. L'Empire était déchiré par des guerres et des calamités de toute espèce. Qu'importait à des hommes qui attendaient d'un moment à l'autre l'universelle destruction et le glorieux renouvellement? Comment même n'auraient-ils pas joui de ces maux passagers qui, dans leur foi profonde et enthousiaste, annonçaient la délivrance et la félicité sans fin? Longtemps, sans doute, c'est de ce biais que les chrétiens ont envisagé les événements dont les bons citoyens gémissaient. Les mystiques n'ont pas de patrie ici-bas, et tout ce qui est de la terre est étranger aux cœurs affamés d'éternité. Les païens, qui n'avaient jamais séparé

Digitized by Google

la religion et l'Etat, ne comprenaient pas cette vie supérieure et détachée, ces préoccupations transcendantes et ce dédain mal déguisé pour tous les intérêts de la vie commune, et comme on calomnie d'ordinaire les sentiments qu'on ne partage pas, ils disaient que les chrétiens étaient des ennemis de la société.

I

Le règne de Vespasien fut pour l'Empire une période de repos et de gouvernement régulier. Le besoin d'ordre était le plus vif besoin du temps. Le chef de la nouvelle dynastie y donna satisfaction. L'autorité de la loi remplaça la tyrannie du caprice. Le pouvoir retrouva une dignité qu'il avait perdue depuis longtemps, et, par le respect de lui-même, gagna le respect de tous. Une administration sage, vigilante, économe, que le monde romain n'avait pas connue depuis Tibère, rétablit la confiance et répara les finances épuisées par les folies et les gaspillages extravagants des derniers règnes. Les impôts ne furent ni moins nombreux ni moins lourds ; mais ils payèrent l'ordre et la sécurité, et, dans la pensée du prince, assurèrent l'avenir.

C'est la seconde année du principat de Vespasien que Jérusalem, après une résistance héroïque, un siége meurtrier et une épouvantable famine, fut prise par les légions de Rome, saccagée et en partie brûlée et détruite. Ce grand événement dut produire une profonde émotion parmi les communautés chrétiennes. Bien des fidèles, sans doute, virent dans cette catastrophe un coup du ciel ; mais les uns y virent, de plus, la consécration de leur affranchissement et la rupture définitive des liens que plusieurs voulaient imposer à leur libre foi ; les autres, les chrétiens de Palestine et ceux qui sortaient de familles juives, ne purent contempler d'un œil sec ni apprendre froidement la ruine du sanctuaire où leurs aïeux, leurs proches et eux-mêmes, peut-être, s'étaient prosternés. Beaucoup, il est permis de le croire, regardant la guerre engagée avec les Romains comme une guerre sainte, soutinrent leurs compatriotes de leurs vœux et de leurs bras, et, après le fatal dénouement, portèrent au fond de leurs cœurs le deuil de la patrie. Il est peu probable, quoiqu'on l'ait dit, que les chrétiens, au moment du siége, se soient tous retirés de Jérusalem. — La cause des juifs, dit-on, n'était pas la leur. — Mais les juifs défendaient leur liberté et leur autonomie religieuse. Une telle cause ne pouvait être indifférente aux chrétiens qui vénéraient les livres de Moïse et des prophètes, et adoraient le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Lorsque, le jour du triomphe, on porta devant Titus et Vespasien, parmi les objets sacrés arrachés au temple, le

Digitized by Google

livre de la loi comme un trophée de guerre, les chrétiens, qui voyaient dans ce livre le solide fondement de leur foi, purent-ils s'empêcher de penser qu'ils partageaient en quelque sorte le malheur des vaincus, que la parole de Dieu était traînée en captivité, et que les Romains triomphaient d'eux aussi ?

Il suffisait peut-être que Néron eût sévi contre les chrétiens pour que Vespasien, qui tenait à honneur de rompre avec tout ce qui pouvait rappeler aux honnêtes gens le souvenir d'un règne odieux, les laissât en repos. Et pourquoi eût-il troublé les pratiques obscures de ces pacifiques sectaires ? Il n'aimait pas les violences gratuites et était trop maître de lui et trop naturellement modéré pour s'abandonner à ces caprices sanguinaires qui avaient déshonoré ses prédécesseurs. Il avait inauguré une ère d'apaisement et de réparation ; il se faisait gloire d'avoir rendu à tous la sécurité, le bien le plus précieux à défaut de la liberté, et qui seule peut, sinon la remplacer, du moins en voiler l'absence. Il prétendait suivre la politique d'Auguste et non les errements de Tibère et de Néron. Les chrétiens, d'autre part, après les violences de l'an 64, étaient plus soucieux de réparer leurs brèches que de s'exposer à de nouveaux dangers. Le soin de leur conservation et la plus élémentaire sagesse leur faisaient une loi de ne pas attirer les yeux sur eux, de chercher l'ombre et le silence. Or Vespasien pouvait-il voir dans l'existence de ces gens paisibles un danger pour sa dynastie ou pour la constitution de l'Etat? Il avait longtemps séjourné en Orient ; il y avait vu se déployer tous les genres de superstition. Il avait éprouvé à Alexandrie jusqu'où va la crédulité populaire, et bien qu'il eût semblé l'encourager en se prêtant avec un sérieux affecté au rôle de thaumaturge que l'enthousiasme ou la servilité lui avait imposé, il était trop fin politique pour être intolérant. Il était aussi trop sceptique. « Voilà que je vais passer Dieu, » disait-il au moment où il sentait la vie l'abandonner, conservant ainsi, jusqu'en face de la mort, assez de liberté d'esprit pour railler d'un seul coup les croyances et l'étiquette. Il se piqua de relever l'empire, de rétablir l'ordre dans l'État. Il y travailla toute sa vie, jamais il ne rêva une impossible unité de religion et crut très sagement que l'ordre n'était pas incompatible avec la diversité des croyances et des cultes.

Ce n'est pas qu'il comprît mieux que Néron ou respectât plus que lui ce que nous appelons les droits de la conscience. Ami des lettres à une époque où elles n'étaient guère qu'une élégante distraction pour la société polie et une salutaire diversion aux grossières et brutales émotions de l'amphithéâtre, il établit des chaires publiques et gratifia largement les rhéteurs qu'il désigna pour les

Digitized by Google

remplir. Il eût laissé sans doute aussi les stoïciens discourir tout à leur aise, s'ils se fussent renfermés dans le cercle des spéculations de l'école ; mais leur esprit de dénigrement systématique, les taquineries de leur constante opposition, l'aigreur de leurs censures importunes lassèrent à la fin sa patience. Sous le règne de Néron, les stoïciens politiques s'étaient abstenus en général d'élever la voix. Graves et mornes au milieu des empressements et des éclats de l'adulation générale, ils se contentaient de protester par un silence et une abstention qui pesaient plus au prince que des actes. Thraséas demeurait trois ans sans mettre le pied au Sénat. Le jour où l'on avait voté une adresse pour glorifier le meurtre d'Agrippine, il était sorti de la salle des délibérations : plus tard, lorsqu'on décernait à Poppée les honneurs divins, il s'était absenté volontairement pour ne pas paraître à la cérémonie de l'apothéose. D'autres moins hardis ou plus prudents se réfugiaient dans l'étude et dans la prédication morale, travaillaient à cultiver et à aguerrir la liberté intérieure, et réagissant par un excès contre un excès opposé, se complaisaient à proposer pour modèle ce type abstrait de leur sage, dont l'apologie seule était une satire indirecte des mœurs publiques et privées. C'étaient les mécontents du second degré. Néron n'épargna ni les uns ni les autres. Quand sous Vespasien on respira plus librement, la hardiesse des stoïciens s'accrut avec leur sécurité. Ils parlèrent plus haut que jamais. Avant que le prince eût fait son entrée à Rome, ils essayaient de réveiller dans le Sénat un esprit d'indépendance non complétement éteint, et de faire prévaloir des motions qui rappelaient l'ancien régime. Les conseillers et les serviteurs les plus compromis de Néron subissaient le feu des personnalités et des récriminations les plus vives, La présence du jeune fils de l'empereur et les avertissements de Mucien avaient peine à retenir le Sénat dans le rôle effacé où il s'était traîné depuis l'institution impériale.

Tout libéral qu'il fût, Vespasien n'était pas disposé à partager le pouvoir avec le Sénat et à se laisser marchander la souveraineté. Aussi en voulait-il aux *parlementaires* obstinés qui se donnaient du mouvement pour grandir le Sénat à ses dépens et affectaient de le traiter en simple particulier. On trouve dans les *Dissertations* d'Epictète un dialogue entre Helvidius Priscus et Vespasien qui, s'il est historique (la chose me paraît un peu douteuse, à vrai dire), témoigne de la liberté de parole dont les stoïciens usaient avec le pouvoir, et en même temps de l'impatience avec laquelle l'empereur supportait la contradiction : « Abstiens-toi de paraître au Sénat, dit Vespasien. — Tant que je serai sénateur, il me faut y aller. — Vas-y donc, mais garde le silence. — Ne me de-

Digitized by Google

mande pas mon opinion et je me tairai. — Si tu es présent, je ne puis me dispenser de prendre ton avis. — Ni moi de le donner selon ma conscience. — Si tu parles, je te ferai mourir. — Eh! quand t'ai-je dit que je fusse immortel? Nous ferons chacun selon notre rôle; ton rôle est de me tuer, le mien de mourir sans faiblesse; ton rôle est de m'exiler, le mien de partir sans regrets. » Helvidius fut exilé, en effet, avec tous les philosophes, à l'exception de Musonius Rufus dont les enseignements de pure morale parurent sans danger. L'entourage du prince était, comme il arrive souvent, plus chatouilleux que lui-même, plus jaloux de son autorité et plus violent. Vespasien fut poussé plus avant qu'il n'eût voulu dans la voie de la répression. De loin, comme de près, Helvidius était, disait-on, un homme dangereux. La raison d'Etat exigeait un exemple. Vespasien donna l'ordre de le faire mourir; puis il voulut retirer cet ordre. On lui fit accroire qu'il était trop tard et le gendre de Thraséas fut exécuté. D'autres payèrent de la même façon l'intempérance de leur langage. Dion cite Eras et un sophiste du nom de Diogène.

Cette proscription des philosophes prouve que Vespasien n'eût pas hésité à frapper les chrétiens s'il eût vu dans leur nombre, leurs opinions, leurs pratiques ou leurs allures, l'ombre d'un péril pour l'Etat. Il ne fit rien contre eux, la chose est assurée. Nul écrivain ecclésiastique n'a compté Vespasien parmi les ennemis et les persécuteurs de l'Eglise. C'est qu'il ne se plaisait pas à sévir sans motif, c'est que la persécution lui parut un plus grand mal que la tolérance; c'est que souffrant à Rome des sectateurs d'Isis, de Sérapis et de Mithra, et laissant chacun adorer Dieu à sa guise, les juifs mêmes, les vaincus de la veille, moyennant un léger tribut de deux drachmes par tête, il lui parut inconséquent et inique de distinguer parmi le grand nombre des religions orientales et d'interdire la moins bruyante de toutes. Peut-être aussi ce prince si soigneux de grossir par tous les moyens les ressources du trésor public, n'accorda-t-il pas gratuitement la tolérance aux chrétiens. Beaucoup parmi les païens confondaient encore les chrétiens avec les juifs, regardaient du moins le christianisme comme une secte juive. On disait des chrétiens qu'ils *judaïsaient*, et de ceux qui se donnaient à la foi nouvelle qu'ils embrassaient des *superstitions judaïques*. Cette confusion était utile au fisc et permettait de faire peser sur les fidèles la contribution du didrachme. Vespasien put faire payer de la sorte aux chrétiens la tranquillité qu'il leur laissa. Dira-t-on que les chrétiens ne pouvaient, sans renier leur foi, accepter la situation qui leur était ainsi faite? Mais la sincérité et l'enthousiasme même peuvent se concilier avec la prudence. La communauté chrétienne avait fait ses preuves de courage sous Néron. Après les exemples

Digitized by Google

d'héroïsme qu'elle avait donnés, elle avait le droit de fléchir au temps sans être accusée de faiblesse, et pouvait, sans hypocrisie, jouir du bénéfice d'une erreur qui la couvrait sans la déshonorer. Une société se conduit autrement qu'un individu et ne se jette pas si imprudemment dans les aventures.

Etrange difficulté des questions dont nous avons entrepris l'étude, qu'on soit aussi embarrassé d'expliquer pourquoi Néron a immolé les chrétiens et pourquoi Vespasien les a soufferts; qu'il soit aussi malaisé de donner les raisons des violences de l'un et de la tolérance de l'autre! A vrai dire, la politique n'a rien à voir dans la conduite de Néron, non plus que dans celle de Vespasien vis-à-vis des chrétiens. Les cruautés de Néron et la facilité de Vespasien sont deux faits qui ont leurs racines, non dans les institutions, les lois, les maximes du gouvernement, mais dans les circonstances locales et le caractère personnel des deux souverains. Autrement, si le christianisme était un crime légal et qualifié en 64, il l'était de même dix ou douze ans plus tard; si les enseignements de la secte nouvelle faisaient échec à l'Etat sous Néron, pourquoi non sous Vespasien? Si la politique étourdie, imprévoyante, sans règle et sans suite de Néron avait découvert dans leur existence un danger pour la société, comment un gouvernement plus sérieux, plus vigilant et plus soucieux du bien public eût-il fermé les yeux, surtout quand le péril était plus manifeste, le nombre des chrétiens ayant augmenté? Les lois eussent-elles été muettes, le pouvoir n'était pas désarmé. La répression est facile et la procédure sommaire là où la volonté du chef de l'Etat a force de loi. Si modéré qu'il fût, Vespasien n'était pas homme à se laisser arrêter par des scrupules de légalité. On le vit bien quand il frappa Helvidius et ses amis. Il avait encore moins de ménagements à garder, à ce qu'il semble, avec les chrétiens, gens de petite fortune et de basse condition pour la plupart, et généralement tenus en médiocre estime. Il ne les a pas persécutés. C'est qu'il ne vit pas dans le christianisme un danger pour l'Etat, ni dans ses adeptes des fauteurs de désordres et des factieux; c'est que les chrétiens, de leur côté, furent assez sages pour ne pas irriter la susceptibilité du prince ou exciter les ombrages de son gouvernement, et assez habiles pour que leurs prédications et leur propagande passassent inaperçues ou fussent réputées chose innocente. Il est très vraisemblable, en effet, qu'à la suite de la persécution de Néron, les chrétiens cultivèrent avec soin une paix féconde pour eux en avantages de toute espèce et vécurent à petit bruit. Ne pas attirer sur soi, par de téméraires démarches, l'attention du prince, ne braver en rien une opinion qu'ils savaient hostile : telle fut, j'imagine, la devise et, si j'ose dire, le mot d'ordre que durent

Digitized by Google

observer exactement les fidèles. Cependant une inscription donnée par Marini rapporte au règne de Vespasien le martyre de Gaudentius, qu'on suppose avoir été architecte ou employé aux travaux du Colysée, et Baronius ceux d'Apollinaris, évêque de Ravenne, de Linus, de Leontius, d'Hypatius et de Théodulus.

L'inscription qui nomme Gaudentius est, de l'aveu de tous les critiques, manifestement apocryphe. De plus, ce nom, et aussi ceux de Leontius, d'Hypatius et de Théodulus, d'après une remarque générale de M. de Rossi, le savant archéologue de Rome, indiquent une époque postérieure au IIIe siècle. Quant à la mort de Linus, M. Augustin Theiner, de l'oratoire de Rome, le nouvel éditeur des *Annales ecclésiastiques*, la fait remonter à la fin du règne de Néron. Au reste, il n'y a pas de discussion possible sur des noms propres, surtout en l'absence de documents sérieux et dignes de foi. Or, Baronius n'est pas une fort grande autorité, et le *Martyrologe romain* non plus, tant s'en faut. C'est raisonner singulièrement que de dire comme Baronius : « Vespasien a proscrit les philosophes à cause de leur extrême liberté de parole : donc, il n'a pu laisser en paix des hommes qui attaquaient le polythéisme et prétendaient établir la vérité évangélique sur les ruines de l'idolâtrie. » L'analogie est un procédé toujours très aventureux. Helvidius et les philosophes faisaient de la politique et fatiguaient l'empereur de leurs critiques. Où voit-on que les chrétiens prissent de pareilles licences? Sur quel fondement même le peut-on conjecturer? N'est-il pas plus vraisemblable qu'ils maintenaient leurs prédications dans le pur domaine du for intérieur? qu'ils rendaient à César ce qui est à César, ne réservant que leur seule conscience, sur laquelle le pouvoir ne prétendait rien? N'est-il pas étrange, pour expliquer un ou deux martyres fort incertains, d'imaginer gratuitement que les chrétiens se livraient à des attaques qui eussent été de nature à provoquer une proscription générale? Il semble plus sûr d'affirmer la circonspection et la retenue des chrétiens, en se fondant sur ce fait unanimement accordé, à savoir que Vespasien n'a rien fait contre eux, tandis qu'au rapport de Dion et de Suétone, il a sévi contre les philosophes.

Il est possible maintenant que le public fût moins tolérant. Les marques de mépris, les outrages et les sarcasmes éclataient peut-être autour des chrétiens avérés ou supposés. A Pompei, si un *graffito*, mis au jour il y a quelques années, a été bien lu, on griffonnait sur les murs des plaisanteries à leur adresse. Avant qu'un mauvais plaisant, à Rome, eût dessiné sur un coin de muraille du Palatin un crucifié à tête d'âne avec ces mots au-dessous : *Voilà le dieu d'Alexamène*, on crayonnait sur une maison de Pompéi : *Ici, l'ânon*

Digitized by Google

sait attraper des mouches, et autres sottises de la même espèce[1]. L'Etat laissait l'esprit public faire justice de ce qui, selon lui, tombait sous le ridicule et non sous le coup de la loi. Aucune mesure de police ou d'administration ne violait les droits du foyer domestique et de la conscience privée. La récente découverte d'un hypogée à ciel ouvert que des débris de peintures et de décorations murales permettent d'assigner à une famille chrétienne du Ier siècle, et selon M. de Rossi à la famille de Domitilla, donne à cette assertion un caractère de certitude inattaquable. « Cet hypogée, dit M. de Rossi, remarquable monument de liberté et de sécurité pour la doctrine évangélique, s'adapte très bien aux années dans lesquelles les Flavia-Domitilla, avec d'autres personnages de leur famille, embrassèrent la foi nouvelle[2]. »

II

Interrompues pendant douze ans par la sagesse et la modération de Vespasien et la douceur de Titus, les traditions du despotisme néronien recommencèrent avec Domitien. Le dernier des Flaviens arrivé au trône, non par une révolution militaire et en parvenu comme son père, mais par un droit ou si l'on veut par un fait nouveau, l'hérédité ; habitué dès sa première jeunesse à considérer l'empire comme son patrimoine, ne porta pas dans sa haute dignité les mœurs simples et les habitudes bourgeoises et familières de Vespasien. Dès le commencement, il montra une jalousie du pouvoir extraordinaire et la volonté arrêtée de concentrer dans ses mains et d'exercer directement et par lui-même toutes les fonctions de la souveraineté. Tibère et surtout Claude et Néron avaient eu des premiers ministres et s'étaient en partie déchargés sur d'autres des soins multiples du gouvernement. Vespasien lui-même, plus appliqué et plus sérieux, avait laissé souvent prévaloir les conseils de Mucien et, pendant tout son règne, partagé avec son fils aîné Titus les honneurs et le fardeau de l'autorité suprême. Domitien eut des favoris, mais il ne délégua son pouvoir à aucun d'eux. On n'avait pas vu encore tant d'indécision et de timidité naturelles jointes à un parti pris aussi décidé de tout voir, de tout faire et de tout mener personnellement. Il était fort peu propre à commander

[1] Voir l'opuscule du P. Garucci : *Un Crocifisso graffito da mano pagana nella casa dei Cesari sul Palatino*. Roma, 1856. Voir aussi un mémoire *sur la légalité du christianisme dans l'Empire romain pendant le Ier siècle*, par l'auteur de cet article, lu à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et publié dans les comptes rendus des séances de 1866. Bulletin de mai et juin.

[2] *Bulletino di archeologia cristiana*, di de Rossi. Mai et juin 1865.

Digitized by Google

les armées. Mais c'était une part de son rôle et il le joua. Le trésor public paya sa gloire. La paix, achetée honteusement, s'appela victoire. On eut des représentations de triomphe avec de faux captifs, un enthousiasme de commande et des vers de Martial. Les vingt-deux titres d'*Imperator* que Domitien prit dans le cours de son règne de 15 ans, indiquent, non son goût pour le métier des armes, ni peut-être ses prétentions à être un grand homme de guerre, mais son ferme dessein de prendre sa place et son rang à la tête des armées comme ailleurs. La façon dont il traita Agricola ferait croire qu'il regardait les succès de ses généraux comme des empiétements sur ses droits sacrés. Il était aussi fort exact à rendre la justice, siégeant en personne, recevant et jugeant les appels. Suétone nous dit que jamais les magistrats de Rome et les gouverneurs de province ne furent plus modérés et plus justes que sous son règne.

Deux points seulement nous intéressent : la conduite de Domitien à l'égard des philosophes et sa politique à l'égard des chrétiens. Deux points, c'est un seul qu'il faut dire ; la cause est la même, libre pensée et libre foi.

Domitien aimait les lettres. Dans sa jeunesse, il avait, dit-on, fait un poème sur la guerre des juifs, la seule façon dont il y prit part, et chanté la chute de Jérusalem et la victoire de son frère, dont il était fort jaloux. Il favorisa les lectures publiques, pensionna les beaux esprits, institua de petits concours académiques, convia les poètes et les prosateurs grecs et latins à se disputer des couronnes d'or décernées tous les cinq ans. Il ne lui déplaisait pas d'administrer l'esprit public comme tout le reste, et de mesurer de sa main la liberté du génie. Juvénal appelle ironiquement les muses de son temps des vierges : elles n'étaient pas très farouches. Stace et Martial sont des poètes courtisans. Un libre poète, le même Juvénal nous dit qu'il ne saurait en montrer un. L'indépendance de ce dernier est plus que suspecte. Ses indignations sonores sont des indignations du lendemain. Sulpicia seule, une femme, a hérité de la veine mâle et courageuse de Perse. Au reste, les grandes leçons et les grands exemples donnés à cette époque viennent souvent des femmes. Elles montrent alors qu'elles sont capables de comprendre et de pratiquer les fortes vertus, et que Musonius n'avait pas trop présumé d'elles en prétendant que les virils enseignements de la philosophie stoïcienne leur convenaient comme aux hommes.

A côté des lettrés besoigneux qui avaient l'oreille et la faveur du prince, on entendait à Rome des voix plus fières qui, dans ce concert d'adulations, jetaient çà et là quelques notes heureusement discordantes. Les proscrits de Vespasien étaient revenus peut-être

Digitized by Google

avant la fin de son règne, assurément sous Titus. Les philosophes avaient rouvert leurs écoles. On voyait s'y presser sous l'œil des délateurs, parmi quelques jeunes âmes généreuses, la foule de ceux qui, sans courage personnel et sans mœurs, aimaient cependant à se donner le spectacle du courage d'autrui, et après s'être saoûlés des jeux de l'amphithéâtre, se donnaient volontiers, avant la débauche, le plaisir du sermon. Les politiques des anciens partis, fils ou émules de ceux qui, sous Néron, fêtaient dans d'austères banquets la mémoire de Brutus et de Cassius, étaient assez nombreux. Ils faisaient voir qu'il y avait encore une liberté vivante, que toute conscience n'était pas enchaînée, que l'honneur et la fermeté de l'âme n'étaient pas seulement des souvenirs. Il y a des expériences qui, pour l'honneur de l'humanité, demeurent stériles. L'esprit d'indépendance, suspect sous Auguste et Tibère, frappé par Néron et par Vespasien, reparaissait de nouveau et plus vif que jamais. Il se formait comme un courant d'opinion, une sorte de ligue des gens de bien qui allait donner de l'occupation aux inquisiteurs impériaux. Les philosophes, en effet, et les politiques étaient unis par la communauté des idées. Les premiers étaient les théoriciens de la liberté. Ils enseignaient ce qu'ils appelaient la vie conforme à la raison. On peut trouver dans les *Dissertations* d'Epictète comme un écho de ce mâle enseignement. Les autres aspiraient à vivre cette vie, et prétendaient exercer dans les affaires privées et publiques cette liberté d'âme et de jugement vraiment invincible chez des hommes qui, selon le précepte du poète, placent l'honneur avant la vie. L'effacement général des caractères devait donner plus de relief à ces âmes non sorties du moule banal. Les courtisans appelaient mauvais esprit et hostilité systématique ce qui, dans un milieu plus sain et sous un régime plus libéral, se nomme conscience et noble fierté.

La troisième ou quatrième année de son règne, Domitien mit à mort plusieurs membres des grandes familles. Le Trésor était vide, et les confiscations étaient un moyen rapide et sûr de le remplir. Juvénal remarque que rien, de son temps, n'était plus rare qu'un noble arrivé à la vieillesse. Un peu plus tard, en 89, les astrologues et les Chaldéens furent chassés de Rome. Le prince s'était dit que les horoscopes peuvent être dangereux pour une dynastie bien assise, et que prédire les coups du ciel, c'est quelquefois les susciter. Quelques philosophes suspects de thaumaturgie furent peut-être enveloppés dans cette proscription.

Le régime de tyrannie et de compression à outrance se marqua de plus en plus. Toute vertu devint suspecte qui ne savait pas plier. « Tu veux être quelque chose, dit le poète contemporain, ose donc

Digitized by Google

affronter Gyare et la prison. » Il s'en faut que nous connaissions tous les proscrits de ce règne. Comme pour les martyrs chrétiens, il convient de réserver une page blanche aux victimes inconnues. Ceux dont les noms sont venus jusqu'à nous, si l'on en croit les écrivains contemporains, étaient la fleur des honnêtes gens de Rome. Les plaindre ou les louer était périlleux. Pline nous raconte à ce propos une anecdote curieuse et instructive. Arulénus Rusticus l'avait prié de plaider devant les centumvirs dans une affaire où les intérêts de Métius Modestus, récemment exilé par Domitien, étaient en question. Il avait pour adversaire Marcus Regulus, qui continuait le métier d'accusateur officieux qu'il avait rempli déjà sous Néron. En plein tribunal, Régulus interpelle l'avocat : « Je veux savoir, Pline, ce que tu penses de Modestus. » Question insidieuse et pleine de piéges ; si je disais que j'en pense du bien, je m'exposais gravement ; si je disais du mal, je me déshonorais par une bassesse. Les dieux m'inspirèrent en vérité. « Je dirai mon sentiment, répondis-je, si c'est sur ce point que les centumvirs doivent prononcer. » Régulus insiste : « Je veux savoir de toi ce que tu penses de Modestus. » Et moi : « Les témoins, d'ordinaire, sont interrogés sur le compte des accusés et non sur les condamnés. » Alors Régulus : « Je te demande maintenant, non plus ce que tu penses de Modestus, mais de la piété de Modestus. » — « Tu veux savoir mon opinion, dit Pline, et moi je pense que tu n'as pas le droit d'interroger sur une chose jugée. » Pline se félicite du courage qu'il montra en cette occasion. C'est un signe du temps, comme on dit. Ce Métius Modestus, homme irréprochable, dit le même écrivain, qu'avait-il fait ? Il avait blessé Régulus en l'appelant, dans une lettre qui fut saisie et lue devant Domitien, le plus malfaisant de tous les animaux à deux pieds (*Regulus omnium bipedum nequissimus.*) Or attaquer Régulus, c'était aimer peu Domitien. La déportation fut le prix de cette impiété.

Les amis et les agents de l'empereur étaient inviolables. Louer ses ennemis n'était pas un moindre crime. Que dis-je, ses ennemis ? ceux de Néron même. Junius Arulénus Rusticus avait écrit la vie de Thraséas ; il avait osé montrer en ce stoïcien rigide le type de la vertu et de la sainteté, et le proposer en exemple à ses contemporains. Métius Carus fut lancé contre lui. Régulus poussa à la roue. Rusticus fut condamné et exécuté. L'éloge des grandes mémoires était interdit. Hérennius Sénécion l'éprouva, lui aussi. Sénécion, dans la carrière des honneurs, s'était arrêté à la questure, estimant sans doute que le devoir de l'honnête homme était de s'abstenir quand il ne pouvait, avec dignité, servir l'Etat. La recherche empressée du pouvoir était un grief, l'indifférence et l'incuriosité des

Digitized by Google

charges publiques en était un autre. Métius Carus, Régulus, Messalinus insinuaient à l'envi que ces hommes qui affectaient la retraite et boudaient le gouvernement nourrissaient dans l'ombre des regrets séditieux ou des espérances hostiles. De plus, Sénécion avait employé ses loisirs à écrire la vie d'Helvidius Priscus et fait le panégyrique du gendre de Thraséas. Réhabiliter un condamné, n'était-ce pas un peu plus que mettre en doute la justice impériale? Pour le coup, on pouvait sévir. On saisit l'auteur de l'ouvrage. Métius Carus instruisit l'affaire. Sénécion avoua qu'il avait composé la vie d'Helvidius sur la prière de Fannia. On fit comparaître Fannia, la veuve d'Helvidius, qui deux fois avait suivi son mari en exil. « Est-ce toi, lui dit Carus d'un ton menaçant, qui as demandé à Sénécion d'écrire la vie d'Helvidius? — C'est moi. — Lui as-tu fourni, à cet effet, des notes et des documents? — Je lui en ai fourni. — Au su de ta mère? — Non, à son insu. » Ce fragment d'interrogatoire nous est transmis par Pline. Les réponses de Fannia sont certes plus viriles que les faux-fuyants et les échappatoires dont Pline s'était servi dans la circonstance que nous avons rapportée plus haut. Hérennius Sénécion fut exécuté comme Arulénus Rusticus, peut-être en même temps. Tacite ne sépare pas ces deux illustres morts. Un sénatus-consulte supprima leurs écrits, et les triumvirs capitaux furent chargés de les brûler sur le Forum. « Sans doute, dit Tacite, qui éclate en racontant ces faits, on prétendait étouffer dans ces flammes la voix du peuple romain, la liberté du Sénat et la conscience du genre humain. » Fannia, qui avait prêté la main au crime de Sénécion, et Arria, veuve de Thraséas et mère de Fannia, dont on soupçonnait la complicité morale, furent dépouillées de leurs biens et bannies. Elles quittèrent Rome pour un troisième exil, emportant avec elles, pour tout viatique, avec l'admiration silencieuse des gens de bien, l'ouvrage condamné et livré au feu.

Le zèle de Régulus, paraît-il, était mal satisfait. Il poursuivait encore de ses outrages la mémoire de Rusticus, l'appelant « le singe des stoïciens ; » il se déchaînait contre Sénécion avec si peu de mesure, que Métius Carus se prit un jour à défendre ses victimes : « Qu'as-tu donc après mes morts? lui dit-il ; est-ce que je tourmente les tiens? »

Helvidius Priscus le jeune, beau-fils de Fannia, ne pouvait guère échapper à ces coups qui pleuvaient autour de lui sur sa famille et ses amis. Fils et petit-fils de condamnés politiques, il portait un nom qui sonnait mal aux oreilles du prince, un nom fatal, factieux, et d'autant plus qu'il le portait dignement. Ses vertus irritaient l'envie, ses amitiés excitaient les défiances. Sa vie retirée et le volontaire isolement où il se renfermait, loin de le défendre et de désarmer les

Digitized by Google

courtisans, aiguisaient leur ingénieuse malignité et fournissaient une ample matière aux calomnies. C'étaeint, disait-on, les allures de Thraséas son aïeul, le même esprit d'hostilité secrète et de sourde opposition. Il n'avait rien oublié ni rien appris. S'il ne levait pas le masque, ne savait-on pas bien ses pensées intimes, ses aspirations? C'était un conspirateur en expectative, un contempteur hypocrite de l'autorité, un ennemi secret du pouvoir établi. Sa mauvaise humeur se trahissait dans des poésies semées de noires malices et d'offensantes allusions qu'il lisait à ses amis. Le temps n'était plus où Labérius, condamné par Jules César à descendre sur la scène et à jouer lui-même les mimes qu'il avait composés, pouvait impunément jeter de la scène ces amères paroles : « C'en est fait, citoyens, nous avons perdu la liberté. » Sous Domitien, les lettres étaient sous la haute surveillance d'une police ombrageuse. Lamia, à qui Domitien avait pris sa femme, paya de sa vie une épigramme. Helvidius fut accusé d'avoir, dans un petit poème, critiqué, sous les noms de Pâris et d'Œnone, le divorce de l'empereur avec Domitia. Le prétexte était bon pour se défaire d'un censeur incommode. Il s'agissait d'un sénateur, d'un personnage consulaire. C'est dans le Sénat que Domitien trouva son agent. Publicius Certus se chargea de l'exécution d'une sentence préparée depuis longtemps sans doute.

J'ignore si c'est à cette occasion que la curie fut entourée de troupes et qu'on montra aux sénateurs les piques des prétoriens, On n'avait guère à craindre, à ce qu'il semble, un corps plié depuis longues années à une docilité machinale et habitué à lever le pied, au moindre signe, contre les ennemis de César. Quant à la multitude, les événements se passaient au-dessus de sa tête : elle était faite à ces exécutions et les voyait avec indifférence. Peut-être cet appareil inusité fut-il déployé pour agir sur les imaginations, intimider les mécontents et donner à tous une leçon. Ce fut un grand scandale en effet, et Pline, après la mort de Domitien, ne pouvait se rappeler sans émotion le spectacle inouï d'un sénateur mettant en plein Sénat la main sur un de ses collègues. Helvidius Priscus fut mis à mort. Il n'était pas permis de blâmer, et personne ne l'osa. Publicius Certus fut largement payé. A l'avénement de Nerva, il était préfet du trésor et consul désigné. Junius Mauricus, frère d'Arulénus Rusticus, fut également exilé par Domitien. Pourquoi? Nous l'ignorons. Selon les témoignages contemporains, c'était un homme d'une vertu antique. Apparemment il pensait mal. D'autres encore eurent le même sort : Pline le Jeune nomme Gratilla, à côté d'Arria et de Fannia.

Après les politiques, disciples de près ou de loin des stoïciens, on remonta à la source du mal. On proscrivit la philosophie mère de

Digitized by Google

la libre pensée et de l'indiscipline des âmes. Il y eut des degrés divers dans les rigueurs dont les maîtres de philosophie furent l'objet. On permit aux uns de demeurer dans les faubourgs de Rome ; les autres durent évacuer la ville et l'Italie. Nous savons les noms de quelques-uns des exilés : Artémidore, gendre de Musonius Rufus ; Euphrate, Démétrius, Apollonius, Epictète, Dion Chrysostome. Aux yeux de Domitien, les philosophes étaient de dangereux parleurs ; leurs écoles, des foyers d'opposition. En les chassant, il voulut faire taire des voix indiscrètes qui, dans Rome muette, parlaient non de la liberté politique (il n'en est pas question dans le *Manuel* et les *Dissertations* d'Epictète), mais de la liberté de l'âme et des luttes qu'il faut engager pour l'assurer. Sous certains régimes, il y a des mots qui sont réputés séditieux. « Heureux temps, dit Tacite, en parlant du règne de Trajan et en se rappelant les quinze ans de terreur et de silence du règne de Domitien, que celui où l'on peut penser librement et dire librement ce qu'on pense ! »

Dans un ouvrage qui a paru il y a quelques années, et qui porte pour titre : *Tacite et son siècle*, M. Dubois-Guchan soutient que Domitien, non plus que ses prédécesseurs, n'a porté nulle atteinte à la liberté de la pensée. Et qu'est-ce donc que les condamnations de Thraséas, des Helvidius, de Rusticus et de Sénécion ? « Ils attaquaient le pouvoir établi, dit M. Dubois-Guchan, le gouvernement s'est défendu ; ils conspiraient, les empereurs les ont frappés, et les mesures qu'ils ont prises à leur égard étaient des mesures de salut public. » Veut-on dire qu'ils conspiraient effectivement ? Il faut le prouver, et par des faits. Veut-on dire qu'ils conspiraient mentalement ? Qu'est-ce à dire ? Ils étaient mécontents, ils n'aimaient pas le prince, ils critiquaient ses actes et sa conduite dans leurs secrets épanchements ou par de transparentes allusions. Il est vrai. Mais faire un crime des sentiments et des aspirations intimes, condamner les divergences d'opinion comme des attentats, étouffer dans le sang toute critique, est-ce respecter la liberté de la pensée ? Ce respect consiste-t-il seulement à ne laisser penser et parler que comme il plaît qu'on pense et qu'on parle ? « J'affirme, écrit M. Dubois-Guchan, j'affirme, sans craindre un seul démenti, qu'il n'y eut pas un seul des lettrés, un seul des philosophes atteints par les empereurs, qui le fût comme purement lettré, comme purement philosophe. » Il y a sans doute quelque merveilleux secret sous les mots de purement lettré et de purement philosophe. Les purement lettrés sont sans doute, pour l'auteur de l'ouvrage dont nous parlons, ceux qui se contentent de cette belle liberté d'écrire que définit si plaisamment Beaumarchais. Il y eut sous Domitien, il y a de tout temps des lettrés de cette espèce qui ne visent qu'à produire des émotions esthétiques.

Digitized by Google

Mais si ceux-là seulement sont des lettrés, voilà le domaine des lettres singulièrement rétréci. Pline le Jeune et Tacite sont-ils des lettrés? Le premier était suspect; il nous dit en deux endroits de ses *Lettres* que la mort de Domitien le sauva. On sait ce que le second pense de Domitien; on sait aussi qu'il eut la prudence d'attendre pour le dire qu'il pût le faire sans danger. On ne peut donc rien arguer en faveur de Domitien de ce qu'il n'arriva malheur ni à l'un ni à l'autre. Et les philosophes purement philosophes? J'accorde que ni Thraséas, ni les Helvidius, ni Rusticus, ni Sénécion ne sont de purs philosophes. Remarquons cependant qu'on punit chez eux non des actes, mais des écrits, des paroles ou des tendances. Mais Epictète, Euphrate, Artémidore, Démétrius, Dion Chrysostome, ne sont-ce pas des maîtres de philosophie, de purs philosophes? De quel droit les appelle-t-on des rebelles? « Quels obscurs rebelles, après tout, dit M. Dubois-Guchan; ce sont gens connus des seuls érudits et dont on sait seulement qu'ils vécurent. » Oui, et qu'ils furent proscrits, avec d'autres plus obscurs encore sans doute. « J'en excepte Epictète, ajoute notre auteur, qui, dit-on, fut banni, sans que je m'explique comment il put être banni quoique esclave. » C'est qu'il était affranchi. Mais la belle raison! De purs philosophes ne peuvent-ils pas être en même temps d'obscurs philosophes? Epictète et Dion Chrysostôme ne sont pas si obscurs, du reste; Pline le Jeune nous parle d'Artémidore et d'Euphrate comme de personnages fort considérables par l'esprit et le caractère. Le nom d'Apollonius non plus n'est pas tout à fait inconnu. Et qu'importe d'ailleurs, ici, le plus ou moins d'illustration? Saint Paul et les chrétiens immolés par Néron en 64 avaient-ils beaucoup de notoriété à Rome? Veut-on dire qu'il n'y a pas de droits pour les faibles et les petits, et qu'en tombant sur eux, l'intolérance et l'oppression perdent leur nom?

Jusqu'à ce qu'on ait trouvé des documents nouveaux, je crois donc qu'il est sage de s'en tenir aux témoignages des écrivains contemporains pour juger et apprécier la situation faite aux esprits sous Domitien. Or, tous les écrivains contemporains nous représentent ce règne comme un temps où l'indépendance de l'âme fut réputée crime, les écoles de philosophie fermées, les maîtres bannis, la liberté même des entretiens familiers surveillée, et non-seulement la parole, mais la pensée même suspecte. Les deux premières pages de la *Vie d'Agricola*, le seul témoignage de Tacite sur ce règne, les plus éloquentes et les plus fortes peut-être qu'ait écrites le grand historien, resteront à jamais comme une note d'infamie attachée à la mémoire de Domitien. « Pourquoi penses-tu que je demeure encore dans la vie, torturé que je suis par les intolérables douleurs de la goutte, disait à un de ses amis intimes Corellius

Digitized by Google

Rufus, après avoir fait éloigner sa femme et ses esclaves et regardé tout autour de lui : c'est pour avoir la joie de survivre, ne fût-ce qu'un seul jour, à ce brigand. » Voilà sur Domitien l'opinion d'un obscur honnête homme.

III

Domitien était censeur et souverain pontife. Nombre de lois nouvelles qu'il promulgua ou de lois anciennes qu'il remit en vigueur, et plusieurs actes rapportés par les historiens, attestent qu'il prit fort à cœur les attributions de ces deux charges. Les mœurs et la religion, en effet, attirèrent particulièrement l'attention de son gouvernement. Il paraît avoir fait effort pour réagir d'un côté contre certaines influences orientales, et de l'autre contre un relâchement très sensible dans les traditions et la discipline religieuses. On sait comment il traita les prêtresses de Vesta, accusées d'avoir manqué à leur vœu, et Cornélia, la maîtresse du collége des Vestales. Suétone raconte aussi qu'il fit démolir par ses soldats un monument funéraire qu'un de ses affranchis avait élevé à son fils avec des pierres destinées au temple de Jupiter Capitolin, et jeter à la mer les cendres et les os qu'il contenait. Ces faits témoignent d'un esprit de conservation très décidé à l'endroit du culte légal.

A ne considérer que cet esprit et ces tendances, la persécution des chrétiens serait déjà logiquement vraisemblable. Mais la logique sert peu pour déterminer les événements du passé.

En fait, on est généralement d'accord pour ranger Domitien au nombre des persécuteurs de l'Eglise, et pour reconnaître aussi que la persécution n'eut lieu que la dernière année de son règne. Baronius, qui l'avance de quelques années et la fait commencer en l'an 91, n'allègue aucune autorité sérieuse. « Il est certain, dit M. de Rossi, qu'après la mort de Néron et la condamnation de sa mémoire, les chrétiens jouirent pendant près de trente ans d'une paix profonde. » Cette trêve de près de trente ans nous conduit jusqu'à la fin du règne de Domitien. Or, si Domitien persécuta les chrétiens en 95 ou 96 (c'est-à-dire 27 ou 28 ans après la mort de Néron), il les souffrit donc patiemment pendant quatorze ans. Mais pourquoi changea-t-il alors de politique à leur égard? Pourquoi ce qui était regardé comme innocent en 94 fut-il taxé de crime en 95? On ne le saurait dire avec certitude. Y avait-il parmi les chrétiens des imprudents parlant avec trop de chaleur de leurs mystérieuses espérances au sujet d'un nouveau règne? L'esprit de rénovation, si vif dans certaines parties de l'enseignement de Jésus, avait-il suscité des prédicateurs peu discrets et de téméraires disciples? Les maximes

Digitized by Google

du *Sermon de la Montagne*, prises à la lettre, semblaient-elles, dans la bouche de quelques fervents missionnaires, une menace pour la société? Nous ne savons. Domitien était un prince défiant, irritable, servi par une armée de délateurs ingénieux à trouver matière à des accusations. Mais les accusations portées contre les chrétiens n'étaient guère de nature à les tenter, ne pouvant les enrichir. Les chrétiens étaient obscurs et pauvres, en général; on ne pouvait trouver grand profit dans leurs dépouilles. Quant à ce que raconte Eusèbe des alarmes de l'empereur à propos des prophéties juives et de la prétendue restauration d'Israël par quelqu'un des descendants de la famille de David, et toute cette histoire des petits-fils de Jude appelés devant Domitien, interrogés sur la nature du règne qu'ils attendaient, répondant qu'il s'agissait non de la terre mais du ciel, montrant leurs mains endurcies par le travail des champs, puis renvoyés avec mépris à la charrue; c'est un récit qui a bien l'air d'une légende. Cette tradition a peut-être sa source dans une rumeur fort accréditée sans doute au Ier siècle, puisque Tacite et Suétone s'en sont faits les échos, à savoir que les destinées du monde devaient être remises aux mains d'hommes sortis de l'Orient et de la Judée. Mais depuis que la Judée avait été abattue et foulée aux pieds par les légions de Titus, cette prédiction, qui, selon quelques-uns, avait trouvé son accomplissement dans l'élévation de Vespasien à l'empire, n'avait plus d'objet. Domitien, héritier incontesté du trône, pouvait-il craindre une nation dispersée, sans lien, sans capitale, sans droits politiques, vouée au mépris général et payant d'un tribut sévèrement exigé la seule liberté qui lui restât, celle de son culte? D'un autre côté, qui donc connaissait des survivants à la famille de David? Qui en pouvait parler autrement que par souvenir ou par métaphore? Où était-elle dans ces luttes récentes qui avaient eu pour le peuple juif un si fatal dénouement? Philon n'en fait pas mention, et Josèphe, si attentif à compter les partis dans sa *Guerre des Juifs contre les Romains*, n'a pas prononcé son nom une seule fois. Depuis longues années apparemment, elle était éteinte.

Il est possible aussi que la contribution des deux drachmes imposée aux Juifs, et qu'on fit, paraît-il, d'après Suétone, peser aussi sur ceux qui « judaïsaient sans avoir fait la déclaration de leur religion, ou qui, dissimulant leur origine, avaient échappé au fisc, » eût soulevé quelques réclamations parmi ces derniers. Mais ces derniers, quels étaient-ils? des chrétiens? Suétone ne le dit pas, et la chose n'est pas évidente d'elle-même. M. de Rossi entend par ces mots de Suétone des Juifs prosélytes. Supposons qu'il faille entendre des chrétiens et qu'ils eussent protesté contre un impôt

Digitized by Google

qu'ils ne devaient pas. Il est peu vraisemblable que ces protestations aient été assez tumultueuses pour provoquer autre chose qu'une exactitude plus rigide dans la perception du tribut. Des mesures extrêmes, en faisant disparaître les chrétiens, eussent détruit la matière imposable, tari une des sources de l'impôt et appauvri le trésor : grande faute dans un temps où l'on était aux expédients pour trouver de l'argent! De plus, encore qu'elle fût fondée, la résistance des chrétiens à se soumettre aux conditions faites aux juifs (si tant est qu'il s'agisse ici des chrétiens et qu'ils eussent résisté en effet, double hypothèse), eût été si impolitique, que c'est une raison sérieuse de douter qu'elle ait eu lieu. Enfin, alors même que les chrétiens eussent manqué de prudence et que le pouvoir eût fait quelques exemples pour les réduire, on n'aurait guère le droit de prétendre que des condamnations prononcées en fait pour refus d'impôt aient, à parler rigoureusement, le caractère d'une persécution religieuse. Il est vrai que la persécution religieuse put suivre certains actes d'insubordination punis d'abord comme tels, et qu'on put, après avoir frappé les chrétiens comme insubordonnés, associer et confondre ensuite christianisme et insubordination, et poursuivre les chrétiens au seul titre de chrétiens. Mais le fit-on en effet? C'est là la question. Examinons les témoignages, car du passage de Suétone que nous avons cité plus haut, on ne peut rien tirer que des suppositions hasardées et tout à fait gratuites.

Les témoignages des auteurs païens sont fort peu explicites. On ne trouve rien dans Tacite, la partie de ses *Histoires* consacrée au règne de Domitien étant perdue. « Agricola n'a point vu, dit Tacite, le Sénat assiégé et entouré de troupes, le meurtre de tant de personnages consulaires, les exils et les bannissements de tant de nobles femmes. » M. de Rossi voit dans ce passage une allusion manifeste à l'exécution de Clémens et de Glabrion, et à l'exil des deux Domitilla. Mais ces personnages étaient-ils chrétiens et ont-ils été frappés comme tels? C'est ce que Tacite ne dit point du tout. Il faut un peu d'imagination pour inférer de ces deux lignes de Tacite une preuve de la persécution des chrétiens en général, ou même de la condamnation de quelques chrétiens en particulier.

Suétone, qui mentionne en une ligne les rigueurs de l'administration de Néron à l'égard des chrétiens, ne marque pas que Domitien ait sévi contre eux.

Dion Cassius a écrit cent ans au moins après les événements que nous étudions; de plus, c'est un historien crédule et sans critique. Enfin, le texte même de Dion nous manque sur le règne de Domitien, et l'abrégé que nous en possédons, fait par un moine du

Digitized by Google

XIe siècle, ne peut avoir l'autorité de l'original. Voici le passage de Xiphilin, relatif à la persécution : « Dans la même année (95), Domitien mit à mort, avec beaucoup d'autres, Fabius Clémens, alors consul, son propre cousin et le mari de Flavia Domitilla, sa parente. Tous deux furent condamnés pour crime d'impiété. De ce chef on en condamna un grand nombre d'autres qui s'étaient fourvoyés dans les rites judaïques : les uns furent punis de mort, les autres de la confiscation. Quant à Domitilla, on se contenta de la reléguer dans l'île de Pandataria. Glabrion, qui avait été consul avec Trajan (91), accusé aussi, entre autres choses, du même crime, fut exécuté. » L'auteur ajoute ici que Domitien lui en voulait depuis le jour où il l'avait vu tuer de sa propre main, avec une heureuse adresse, un énorme lion contre lequel il l'avait forcé de se mesurer.

Un écrivain païen, cité par Eusèbe, qu'il nomme seulement dans sa Chronique, et qui est, du reste, parfaitement inconnu, rapporterait : « Que Flavia Domitilla, fille d'une sœur de Flavius Clémens, fut reléguée pour crime de christianisme dans l'île de Pontia. » C'est un témoignage anonyme, et, par suite, de peu de valeur.

Le seul passage de l'abréviateur de Dion Cassius est sérieux. Remarquons que le nom des chrétiens n'y est pas prononcé. L'accusation d'impiété paraît la chose la plus claire du monde. L'impiété et l'athéisme sont deux griefs que les apologistes chrétiens relèvent particulièrement, ce qui prouve qu'ils étaient dans la bouche de leurs ennemis. Cependant cette expression *crime d'impiété* n'a pas chez les écrivains contemporains le sens précis et étroit qu'on lui prête généralement. Impiété est proprement synonyme de lèse-majesté. La majesté ne suffisait pas à Domitien ni à ses flatteurs : il prit et on lui donna libéralement la divinité ; le prince devint *seigneur et dieu*. La désaffection, le mécontentement, la tiédeur de zèle et plusieurs actes puérils et insignifiants en eux-mêmes, s'appelèrent crimes d'impiété. Ce grief fut une arme redoutable entre les mains des familiers et des agents du prince. Hérennius Sénécion, dans une affaire criminelle où il plaidait avec Pline le Jeune contre Bæbius Massa, entend son adversaire, à bout d'arguments, lui jeter au visage l'accusation d'impiété. Et Pline, dans un accès de courage qu'il prie son ami Tacite de mander à la postérité, prend la parole pour dire qu'il veut partager le péril de Sénécion, son collègue. Qui soutiendra que Bæbius Massa songeât à accuser Sénécion de *judaïser* ou de ne pas croire aux dieux de l'Etat ? Certes, il n'est pas ici question de religion. Dans une autre circonstance, quand Régulus interpellait Pline devant les centumvirs et lui demandait ce qu'il pensait de la *piété* de Modestus, il ne s'agissait pas non plus de la profession de foi de ce dernier ni de ses croyances religieuses,

Digitized by Google

mais seulement de ses sentiments politiques. Dans le style du temps, aimer l'empereur et ses amis, voilà la piété.

Lors donc que Dion, par la plume de son abréviateur, que je suppose fidèle, nous dit que Clémens, Flavia Domitilla sa femme, Glabrion et beaucoup d'autres, furent condamnés pour crime d'impiété, mis à mort, déportés ou dépouillés de leurs biens, cela peut vouloir dire tout simplement qu'ils succombèrent sous la très vague, très large et très élastique accusation de lèse-majesté, c'est-à-dire parce qu'ils avaient déplu en quelque chose au prince ou à son entourage, parce qu'ils passaient pour hostiles, mécontents, rêveurs suspects, contemplatifs dangereux, révolutionnaires en idées. Suétone, qui note la condamnation de Clémens, ne dit pas du tout qu'il fût chrétien ou ait été frappé comme tel, ni qu'il eût des accointances avec la secte chrétienne ou la communauté juive. Il fait entendre que c'était un homme indolent, un songe-creux. Ce n'est pas un grief légal ; et l'on sait que l'indolence vraie ou affectée, l'abstention volontaire et le peu de souci de la vie active étaient également allégués contre Helvidius Priscus le jeune. Le même Suétone, parlant aussi de la condamnation d'Acilius Glabrion, de Civica Céréalis et de Salvidienus Orfitus, marque qu'ils furent punis sous prétexte de conspiration (*quasi molitores novarum rerum*). Il paraît vraiment exorbitant de prendre ces mots pour synonymes de chrétiens. Le christianisme à ce moment était une humble secte qui ne songeait guère à conspirer et que personne ne pouvait accuser de penser à une révolution quelconque. Et au profit de qui l'eût-elle essayé? Jésus qu'elle adorait, mort sous Tibère, n'était pas un prétendant dont le pouvoir pût s'inquiéter sérieusement. C'est en vérité se plaire dans des conjectures singulièrement aventureuses que de transformer, sur ce mot de Suétone, ces trois personnages en chrétiens, comme l'a fait M. l'abbé Greppo dans le second de ses trois *Mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*.

Il y a autre chose dans le passage de Xiphilin. Les condamnés dont il parle ne furent pas seulement punis pour crime d'impiété, c'est-à-dire de lèse-majesté. L'historien ajoute qu'ils s'étaient laissé égarer dans les pratiques judaïques. Ce second point semble éclairer le premier, et permet peut-être de prendre le mot impiété dans son sens propre, ou de marquer comme cause de l'accusation de lèse-majesté un grief religieux. Mais ce fait, à savoir la conversion au judaïsme, n'est pas expressément attribué à Flavius Clémens, à Domitilla ni à Glabrion. Et cela était-il donc illégal? La propagande était-elle interdite aux juifs? Leurs prosélytes étaient-ils recherchés et poursuivis par les lois? On ne peut rien affirmer

Digitized by Google

de semblable. Et si, par embrasser les rites judaïques, il faut entendre se donner à la foi chrétienne, ce qui n'est pas évident de soi, on ne peut poser en principe que cela même fût un crime qualifié, car c'est justement ce qu'il faut démontrer. L'empereur, il est vrai, était le maître. Il décidait de ce qui était permis ou défendu ; il taxait d'impiété ce qui lui déplaisait : d'accord. Mais personne ne prétend qu'il ait songé à exterminer les juifs, et, après qu'on leur eut pris leur pays et leur cité, à détruire encore leur culte. Et la multiplication incontestable des chrétiens sous Vespasien, sous Titus et sous Domitien même, prouve au moins le silence des lois sur leur compte et la tolérance de fait dont ils jouirent.

Je sais bien qu'embrasser la foi chrétienne, c'était abandonner décidément la religion officielle et répudier le culte des dieux de l'empire, et que rien ne pouvait déplaire davantage à un prince dont la politique, en fait de culte, était essentiellement conservatrice ; qu'un pareil acte dans la famille impériale, et de la part d'un consul qui devait aux autres le bon exemple, était un prodigieux scandale ; que c'était se rendre coupable de lèse-majesté au premier chef que de se refuser à garder un culte auquel l'empereur présidait, et à honorer des dieux dont il se faisait le patron et le rival ; que si Domitien pouvait fermer les yeux sur la propagande juive ou chrétienne, alors qu'elle s'exerçait dans les bas-fonds de la société, il devait, avec son caractère et ses principes de gouvernement, réprimer sévèrement dans ses conseils, parmi ses proches et jusque sur les marches du trône, ce qu'il considérait comme de dangereuses ou méprisables superstitions ; qu'une fois lancé dans la voie des rigueurs, il devait frapper de toutes parts et à l'aveugle, et après les grands les petits.

Nous n'avons rien à opposer à ces considérations, sinon qu'elles reposent sur une base un peu étroite. Il faut, en effet, interpréter avec quelque imagination le texte de Dion et lire en quelque sorte entre les lignes pour y trouver : 1° que Clémens, Domitilla et Glabrion avaient adopté les rites judaïques : 2° que, par rites judaïques, on doit entendre non le pur judaïsme, mais le christianisme ; 3° que Clémens, Domitilla et Glabrion furent condamnés comme impies, contempteurs des dieux et chrétiens, et qu'à leur suite on proscrivit ceux qui faisaient partie de la même secte.

L'Église n'a pas reconnu à Glabrion le titre de martyr. D'après Dion, il y a autant de droits que Clémens, ni plus ni moins. Philostrate, qui fait aussi mention de la condamnation du cousin de Domitien, ne nous dit pas pourquoi il fut mis à mort. Cependant un chrétien dans la famille impériale, moins de trente ans après les scènes tragiques de l'an 64, c'était un fait assez considérable pour

Digitized by Google

que Suétone, Dion et Philostrate l'eussent marqué clairement. A l'époque où ils écrivaient, ils n'étaient pas très éloignés de cet événement, qui avait dû avoir un grand retentissement, et les chrétiens étaient bien connus et non plus confondus avec les juifs, et quand ces écrivains ont voulu les nommer, ils n'ont pas usé de périphrases.

Si nous laissons de côté la question de personnes pour parler des chrétiens en général, un mot de Pline nous paraît le plus important document qu'on puisse invoquer à l'appui de la tradition. Au commencement de sa célèbre consultation à Trajan sur les chrétiens, Pline écrit : « Je n'ai jamais assisté aux informations faites au sujet des chrétiens (*cognitionibus de christianis interfui nunquam*). » De quelles informations le gouverneur de Bithynie veut-il parler ? Non du semblant de procédure et des interrogations sommaires qui accompagnèrent les violences extra-légales de l'an 64. Pline alors avait trois ou quatre ans. Il y avait donc eu quelque chose depuis. Les chrétiens, en plusieurs endroits, avaient donc été déférés aux juges. Les règles de la procédure suivie à leur égard n'étaient pas fort bien déterminées apparemment, puisque Pline, avocat et homme politique, les ignorait ; et ces sortes de procès criminels avaient été rares, puisqu'il n'en avait pas vu un seul. Cependant on avait instruit contre eux. A quelle époque ? Au début du règne de Trajan ? La chose est douteuse, et l'empereur, ce semble, l'eût marqué dans sa réponse. Sous Nerva ? La tradition est unanime à le nier, et Dion même nous dit précisément que ce prince défendit d'accuser personne d'impiété ni de vie judaïque. Reste à la fin du règne de Domitien, soit par les ordres du prince, soit à l'imitation de ce qu'il avait fait à Rome. C'est encore une conjecture, je l'avoue, mais elle a du moins quelque fondement dans un texte dont le sens ne prête matière à aucune contestation.

Les témoignages ecclésiastiques sont-ils plus précis ?

S'il était établi que la lettre de l'église de Rome à l'église de Corinthe, qui porte le nom d'*Epître de Clément* (je parle de la première, bien entendu, la seconde n'étant pas généralement regardée comme authentique), a été écrite à la fin du premier siècle, comme il y est question à plusieurs reprises des persécutions et des épreuves qui affligent les chrétiens, on pourrait voir dans ces passages des allusions formelles à la persécution de Domitien. Mais cette épître, fort vague d'ailleurs sur ce point particulier, donne lieu à de nombreuses difficultés. Nous ne savons ni qui l'a écrite, ni précisément à quelle date elle a été écrite. Il y a plusieurs Clément contemporains : le consul de l'an 95 ; un Clément, compagnon de saint Paul, et un troisième désigné par la tradition comme évêque de

Digitized by Google

Rome. Le ton de l'épître et les nombreuses citations ou réminiscences de l'ancien Testament qu'on y rencontre, indiquent une conscience chrétienne depuis longtemps formée et permettent à ce titre d'exclure le Flavius Clément de Dion, dont le christianisme est déjà fort problématique. Le compagnon de saint Paul, mentionné dans la lettre aux Philippiens, et qu'Eusèbe ne distingue pas du Clément dit évêque de Rome, était probablement mort à la fin du Ier siècle. Et quant à ce troisième Clément, nous ne connaissons que son nom. Rien dans la lettre qu'on lui attribue ne trahit une œuvre individuelle. Cette épître est proprement un document anonyme, une sorte d'adresse collective et impersonnelle. Celui qui a tenu la plume en cette circonstance n'a pris nul souci de sa personne, et volontairement ou non s'est effacé. D'autre part, il n'y a dans cette pièce aucun signe, aucun indice qui puisse fixer le lecteur sur la date de sa composition. Aussi les critiques varient-ils singulièrement sur l'époque à laquelle on la doit rapporter. M. Hefele, dans les *prolegomena* de son édition des *Œuvres des Pères Apostoliques*, la place entre les derniers temps de Néron et l'avénement de Vespasien; d'autres, le plus grand nombre, en 96. Baur et Volkmar la mettent, avec le *pasteur* d'Hermas, dans les premières années du règne d'Adrien,

Si l'*Epître* de Clément de Rome et le *Livre du Pasteur* ont été composés en 96, à la fin du règne du dernier des Flaviens ou sous le principat de son débonnaire et tolérant successeur, il y a peut-être lieu de s'étonner qu'il ne se trouve dans ces deux pièces rien qui rappelle les conquêtes récentes du christianisme dans la famille impériale et parmi des personnages consulaires, et le deuil de l'Eglise en face d'aussi grandes victimes immolées de la veille. Ce serait une raison pour avancer quelque peu ou pour reculer beaucoup la date de la composition de ces documents.

Ainsi, dans l'hypothèse de M. Hefele et dans celle de Baur, le témoignage de la *Lettre de Clément* est absolument sans valeur au sujet de la persécution de Domitien. Dans l'hypothèse de la plupart des historiens catholiques qui assignent à cette lettre l'année 96, ce témoignage est sans valeur à cause de son défaut de précision.

Quant à l'*Apocalypse*, c'est, de tous les écrits du nouveau Testament, celui dont nous savons le mieux la date exacte. Il est de l'année 68. On ne peut, par suite, y trouver d'allusion à des événements qui se sont passés quinze ou seize ans plus tard.

On a donc le droit de dire que la littérature apostolique est muette sur la persécution de Domitien.

C'est dans la seconde moitié du second siècle que la tradition

Digitized by Google

s'établit dans l'Eglise sur la persécution de Domitien. Le nom de ce prince commence dès lors à être accolé à celui de Néron, duquel désormais il ne sera plus séparé. « Seuls de tous vos prédécesseurs, dit Méliton de Sardes à Marc-Aurèle, Néron et Domitien, entraînés par de détestables conseillers, ont entrepris de décréditer notre foi. » Décréditer ! l'expression est un peu douce ; mais peut-être était-ce un artifice de langage dans la bouche de l'orateur chrétien ? peut-être importait-il à la cause dont il avait entrepris la défense qu'il montrât que, parmi les empereurs qui avaient occupé le trône jusque-là, Néron et Domitien seuls s'étaient montrés peu sympathiques à l'égard des chrétiens ? peut-être un docteur chrétien d'Asie savait-il mal les épreuves que ses frères des générations précédentes avaient subies en Occident ? Domitien avait banni les maîtres de la sagesse pour ne rencontrer nulle part, dit Tacite, l'image de la vertu. Or, comment l'ennemi de la vertu n'aurait-il pas été l'oppresseur des disciples du Christ, dont le nom, comme disait saint Justin en jouant sur deux mots quelquefois confondus, et dont la prononciation, en tout cas, n'était pas très différente (χριστός-χρηστός), est le nom propre de la vertu. Il y a des inimitiés qui relèvent une cause et dont on a le droit de s'honorer. Chez Tertullien, ce parti pris de soutenir que les mauvais princes seuls ont fait la guerre à l'Eglise se dessine et se marque davantage. Ni Méliton de Sardes pourtant, ni Tertullien ne rappellent aucune des victimes de Domitien. Bien plus, l'auteur de l'*Apologétique* réduit et atténue singulièrement cette persécution : « Consultez vos annales, dit-il, vous trouverez que Néron tira le premier le glaive des Césars contre la secte chrétienne, qui commençait alors à percer, surtout à Rome. Or, nous nous faisons gloire de citer un tel homme comme le premier qui nous ait condamnés... Domitien, ce demi-Néron pour la cruauté, avait aussi essayé de la violence, mais comme il conservait quelque chose d'humain, il s'arrêta sur cette pente et rappela même ceux qu'il avait exilés. » Non-seulement il n'est pas dit ici que la persécution ait été générale, mais elle est donnée comme une entreprise commencée, comme un essai de violence sur lequel le prince, par humanité, revint bientôt. Lactance, au IVe siècle, dans son livre sur la *Mort des Persécuteurs*, œuvre de polémique et de colère triomphante, n'infirme ni ne confirme le témoignage de Tertullien. Il se borne à nous dire que, lorsque Domitien, après avoir régné longtemps en sûreté, leva ses mains sacriléges contre le Seigneur et entreprit de persécuter le peuple juste, il fut livré à ses ennemis et paya ce crime de sa vie. C'est reconnaître implicitement que la persécution eut lieu à la fin du règne et dura peu. Eusèbe est là-dessus

Digitized by Google

d'accord avec ces deux écrivains. Il paraît même, au XVIIe chapitre de son *Histoire ecclésiastique*, n'avoir fait autre chose que copier ou paraphraser Lactance. Un peu plus loin, après avoir raconté la singulière entrevue de Domitien avec les prétendus rejetons de la race de David, il écrit qu'après avoir renvoyé ces pauvres gens, il publia un édit pour arrêter la persécution commencée contre l'Eglise.

Nous laissons de côté les témoignages postérieurs, tels que celui de Paul Orose, dont la crédulité et l'inexactitude sont notoires, et qui n'est d'ordinaire original qu'aux dépens de la vérité historique.

Les objets physiques, à mesure que nous nous en éloignons, perdent leurs contours précis et leurs formes déterminées pour s'effacer et s'évanouir bientôt dans une brume où l'esprit les devine plus que l'œil ne les voit. Il en va de même des événements du passé. Mais les historiens doués d'imagination les tirent de l'ombre et leur donnent souvent un tel relief qu'il semble que plus on est séparé des choses par un long espace de temps, mieux on les connaît.

Les indications que l'antiquité nous a laissées sur la persécution de Domitien sont vagues et indécises. A prendre à la lettre Tertullien, Lactance et Eusèbe, on n'a le droit d'affirmer qu'une chose, c'est qu'à la fin de son règne et pendant quelques mois seulement le dernier des Flaviens usa de rigueurs à l'égard des chrétiens. Mais publia-t-il un édit? Prescrivit-il aux proconsuls et aux gouverneurs provinciaux de sévir contre eux en Italie et dans tout l'empire? C'est ce que personne ne dit, si ce n'est des écrivains postérieurs et de peu d'autorité. « Par les documents chrétiens, dit M. de Champagny, nous pouvons constater la persécution aux deux points qui étaient comme les deux principaux foyers de l'Eglise chrétienne : à Rome et dans l'Asie mineure. En Asie, Antipas, évêque de Pergame, dénoncé par la voix même de l'oracle païen, qui se plaignait de ne plus recevoir de sacrifices, Antipas mérita que Dieu, par la bouche de saint Jean, l'appelât son témoin fidèle. L'évêque d'Ephèse, Timothée, disciple de saint Paul, mérita aussi que saint Jean, de son exil de Pathmos, lui adressât ces grandes paroles : « Je sais tes œuvres et ton travail, et ta patience, et que tu ne peux supporter les méchants.... Tu as souffert pour mon nom et tu ne t'es point découragé. » Quels sont les documents qu'allègue M. de Champagny ? Il renvoie en note à l'*Apocalypse*. Mais si, comme la chose paraît démontrée, l'*Apocalypse* a été écrite vingt-sept ans avant la persécution de Domitien, les épreuves des chrétiens d'Asie dont il est fait mention dans ce livre, la mort d'Antipas et les souffrances de l'ange de l'Eglise qui est dans Ephèse (l'*Apocalypse* ne nomme pas Timothée), ne sauraient être imputées à Domitien.

Digitized by Google

Je ne crois pas non plus qu'on puisse attribuer une valeur historique à la tradition qui fait de l'apôtre Jean une des victimes de la persécution de Domitien. Il fut, dit-on, amené d'Asie à Rome, confessa sa foi devant Domitien, fut, par les ordres du prince, plongé dans une cuve d'huile bouillante, d'où il sortit sain et sauf et comme rajeuni, et ensuite envoyé en exil dans l'île de Pathmos. « Heureuse Eglise, dit Tertullien en parlant de l'Eglise de Rome, où les apôtres ont répandu la pure doctrine avec leur sang, où Pierre eut la gloire de souffrir la passion du Seigneur, où Paul fut couronné par une mort semblable à celle de Jean-Baptiste, où l'apôtre Jean, après avoir été jeté dans l'huile brûlante et en être sorti sans mal, fut relégué dans une île ! » Nous ne dirons rien du caractère miraculeux de ce fait ni des circonstances extraordinaires et tout à fait invraisemblables dont les hagiographes l'ont entouré. Si, devant Domitien et le Sénat solennellement assemblé, l'huile bouillante (supplice inconnu et inusité à Rome) n'eût pas produit d'effet, ou bien l'empereur eût essayé du tranchant du glaive, ou bien il se fût converti avec les témoins du prodige. Mais le passage de Tertullien que nous avons cité est tiré d'un livre de polémique. C'est dans un intérêt de parti que l'orateur africain réunit arbitrairement à Rome les trois grands apôtres, les colonnes de l'Eglise, Pierre, Paul et Jean, et fait de cette ville le théâtre de leur martyre. Il ne marque aucune époque, et semble même faire entendre que cette triple confession de foi eut lieu en même temps ; et la preuve, c'est que saint Jérôme dit, évidemment par réminiscence du passage de Tertullien, que Jean fut plongé dans l'huile bouillante par Néron.

Quant à la tradition de l'exil de Pathmos, elle paraît avoir sa source dans l'*Apocalypse*. Or, si ce livre étrange a vu le jour en 68, la retraite de Pathmos, qu'elle ait été volontaire ou forcée, ne regarde en rien Domitien, et l'exil de Jean, déjà douteux en soi, ne saurait être attribué au successeur de Titus.

C'est une chose digne de remarque que les *Martyrologes*, qui mentionnent un certain nombre de chrétiens comme victimes de la persécution de Domitien, notamment, en Gaule, Eutropius, Julianius, Maximianus (noms, pour le dire en passant, qui dénotent une époque très postérieure au Ier siècle, et il n'est guère soutenable, d'autre part, que le christianisme ait été introduit en Gaule, surtout dans l'ouest et le nord, dès le Ier siècle [1]), gardent un silence absolu sur ceux que l'on pourrait supposer, d'après le récit de Dion, avoir souffert la mort ou l'exil, pour cause de christianisme, à

[1] Voir sur ce point le très solide article de M. Huillard-Bréholles sur *les Origines du Christianisme en Gaule*, dans la *Revue* (numéro du 15 septembre 1866).

Digitized by Google

la fin de ce règne, comme Flavius Clémens, Flavia Domitilla, sa femme, et Glabrion.

A la place de la Flavia Domitilla, dont parle Dion, l'Eglise en a adopté une autre du même nom, qu'elle a faite vierge, martyre et sainte : c'est une prétendue fille d'une sœur de Clémens, ignorée des écrivains profanes, et qui aurait été exilée à Pontia, à cause de sa foi. Les auteurs inconnus des *Actes de Nérée et d'Achillée* ont écrit sur son compte une longue et édifiante histoire, ou, pour mieux dire, un véritable roman. Mais, dans ces *Actes*, elle est donnée comme la nièce de Domitien. Or, l'histoire ne connaît que deux nièces de Domitien : Julia Augusta, fille de l'empereur Titus, et Flavia Domitilla, fille d'une sœur de Domitien et de Titus, morte, comme sa mère, avant l'élévation de Vespasien à l'empire. Cette nièce de Domitien, nommée, comme sa mère et son aïeule maternelle, Flavia Domitilla, est la femme du consul Clémens, celle-même dont Xiphilin nous dit qu'elle fut exilée dans l'île de Pandataria. Il est possible que Dion ou son abréviateur se soit trompé sur le lieu d'exil et ait écrit Pandataria pour Pontia. Saint Jérôme raconte, en effet, qu'on voyait encore, de son temps, dans l'île de Pontia, les cellules où Flavia Domitilla, la plus noble des femmes, avait longtemps vécu en exil. On peut difficilement même accorder que cet exil ait été bien long : il commença vers la fin de l'année 95, et, soit que Domitien ait arrêté la persécution de son vivant et fait rentrer les bannis, ainsi que le rapportent Tertullien et Eusèbe, soit qu'il ne l'ait pas fait ; comme il mourut en septembre 96, et que, dès le début de son règne, Nerva s'empressa de faire cesser les accusations d'impiété et de vie judaïque et de donner un décret d'amnistie, on ne peut appeler long un exil qui dura au plus une année.

En fait, ni les auteurs profanes, ni les écrivains ecclésiastiques des quatre premiers siècles ne font mention de deux Flavia Domitilla, l'une femme, l'autre nièce de Flavius Clémens. La critique a donc le droit de reléguer dans le domaine de la légende l'héroïne des *Actes de Nérée et d'Achillée* [1], et de n'admettre que la Flavia Domitilla exilée par Domitien à Pandataria ou à Pontia, et femme du consul Clémens, exécuté dans les derniers mois de l'année 95. M. de Champagny, dont la facile critique accorde aux *Actes de Nérée et d'Achillée* la valeur d'un document historique, non-seulement ne doute pas de l'existence de la vierge Domitilla, mais se plaît à lui dresser une généalogie fort singulière. Aux dernières années du

[1] Toute la partie de ces *Actes* apocryphes qui se rapporte à Flavia Domitilla est ou analysée ou traduite littéralement dans le mémoire sur *la Légalité du Christianisme dans l'Empire romain au Ier siècle*, lu à l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) et inséré dans les *Comptes Rendus* (mai et juin 1866).

Digitized by Google

IIe siècle, Tertullien écrivait : « On ne naît pas chrétien, on le devient ; » marquant par là que la religion nouvelle se recrutait non par les naissances, mais par les libres conversions. A en croire M. de Champagny, nous aurions dès le milieu du Ier siècle une suite de quatre générations chrétiennes dans les plus hautes familles et jusque dans la maison impériale, savoir : 1° Pomponia Græcina, dont Tacite dit qu'elle eut à répondre devant sa famille d'une accusation de superstition étrangère, c'est-à-dire, dit M. de Champagny, de christianisme ; 2° la fille de Pomponia Græcina, qui devait être aussi chrétienne, puisque sa mère l'était, et s'appeler Plautia, puisque son père, le mari de Pomponia Græcina, s'appelait Plautius ; 3° Plautilla, sœur de Flavius Clémens, fille de Plautia et du frère de Vespasien Flavius Sabinus, préfet de Rome lors du massacre des chrétiens en 64, et mort en 69 à l'incendie du Capitole. M. de Champagny ne nous dit pas s'il était chrétien ; 4° Enfin Flavia Domitilla, fille de Plautilla et nièce de Clémens, la vierge exilée à Pontia. « Pomponia Græcina, dit M. de Champagny, qu'on peut appeler le premier confesseur de la foi dans Rome, aurait donc donné naissance à toute une race de chrétiens? Cette illustre femme qui, au témoignage de Tacite, vécut jusqu'à la troisième année de Domitien, aurait, avant de mourir, vu sa fille, sa petite-fille, son petit-fils, la femme de celui-ci, son arrière-petite-fille, tous chrétiens. Nous pouvons nous tromper dans notre conjecture pour rattacher le christianisme de Clémens à celui de Pomponia ; mais la foi aime ces conjectures ; elle aime à retrouver la filiation de ces races de saints par lesquelles la vérité s'est propagée ; elle aime à reconnaître à travers les débris de l'histoire quelques patrons de plus pour la race humaine, et à déchiffrer, s'il se peut, quelques noms de plus écrits dans les archives secrètes du ciel. »

Je crois que la critique est moins complaisante que la foi ou plus difficile à satisfaire. Le christianisme de Pomponia Græcina est une hypothèse romanesque faite il y a longtemps déjà, mais qui, tant qu'elle n'aura pour base que les quelques lignes qu'on lit au XIIIe livre des *Annales*, ne saurait prendre droit de cité dans l'histoire et avoir la valeur d'un fait. Quant à Plautia, ce n'est pas sa foi qui peut être mise en question, mais son existence. C'est, je crois, une création de M. de Champagny. Nul auteur n'en fait mention ; Pomponia Græcina put bien avoir une fille du nom de Plautia, mais les historiens ont omis de nous en instruire. L'existence de Plautilla est aussi fort douteuse, car son nom ne se trouve que dans les *Actes*, manifestement apocryphes, de Nérée et d'Achillée. Nous croyons que la fille de Plautilla n'est pas plus réelle que la mère, par cette raison que les écrivains profanes et les écrivains ecclésiastiques ne parlent que

Digitized by Google

d'une seule Flavia Domitilla, nièce de Domitien et bannie par lui dans une île. Or nous ne pouvons nous empêcher de préférer le témoignage de Dion à celui de l'écrivain anonyme ou inconnu cité par Eusèbe. Des quatre générations chrétiennes dressées par M. de Champagny, on voit qu'il reste bien peu de chose, quand on y regarde de près.

Nous voudrions maintenant conclure en peu de mots. Il y a eu sous le règne de Domitien une persécution très violente. C'est la philosophie ou, si l'on veut, la libre pensée qui l'a soufferte. Tacite, dans deux passages de sa *Vie d'Agricola ;* Dion Cassius, dans son *Histoire* ; Pline le Jeune, dans plusieurs de ses *Lettres*, sont fort explicites sur ce point. Métius Modestus, Arulénus Rusticus, Hérennius Sénécion, Helvidius Priscus le Jeune, Junius Mauricus, Artémidore, Euphrate, Epictète, la fleur des honnêtes gens de Rome, politiques et philosophes furent exécutés ou bannis. On n'épargna pas même les femmes : Arria, Fannia, Gratilla payèrent de l'exil leurs sentiments d'indépendance et de fierté virile. La pensée libre fut réputée séditieuse, proscrite et poursuivie à mort sous ce régime de froide compression et d'inquisition minutieuse.

A la fin du même règne, pour des causes difficiles à démêler, — car les chrétiens ne formaient pas encore un parti dans l'Etat, comme sous Dioclétien, et leur obscurité eût dû les préserver, — il y eut des condamnations particulières prononcées contre un certain nombre de personnages soupçonnés de donner dans certaines nouveautés religieuses. Il est vraisemblable que le consul Clémens, Domitilla, sa femme, et Glabrion aussi, peut-être, faisaient profession, sinon décidément de christianisme, tout au moins de sympathies manifestes pour la foi nouvelle. Ces sympathies rendent assez bien compte de l'expression de Suétone à propos de Clémens, « qu'il fut mis à mort sur le plus futile soupçon. » Si le cousin et la nièce de l'empereur eussent été notoirement chrétiens, pourquoi Suétone ne l'eût-il pas dit-il clairement, non plus que Dion ? Il n'est guère supposable que des historiens si curieux de scandales eussent ignoré un fait aussi étrange, aussi nouveau, et qui dut faire quelque bruit parmi les contemporains. On comprend mal, si l'affiliation de Clémens, de sa femme et de leurs amis à la secte chrétienne eût été un fait patent, que Dion eût parlé vaguement de rites judaïques, et que l'auteur de la *Vie d'Apollonius* n'en eût rien su ou rien dit.

Ces condamnations, dont nous ignorons le nombre aussi bien que les causes précises, constituent assurément une persécution ; mais on n'a pas, ce semble, le droit d'affirmer qu'elle ait été générale, et il n'y a nulle part trace d'un édit promulgué à cette occasion.

Digitized by Google

Elle eut lieu tout à fait à la fin du règne. Les historiens paraissent même insinuer qu'elle fut la cause de la chute du tyran. Lactance déclare que le prince fut puni par le ciel aussitôt qu'il commença à faire la guerre à Dieu et à son peuple saint. Et Suétone, après avoir rapporté la condamnation de Clémens, ajoute, en parlant de Domitien : « Ce dernier trait de cruauté hâta sa perte. » Est-il téméraire de dire qu'il établit ici une connexion entre la mort de Clémens et le complot qui se forma contre Domitien et le précipita du trône? Et Juvénal ne donne-t-il pas la même indication dans les deux derniers vers de sa IVe satire, où il parle, il est vrai, non du consul, mais des artisans de Rome : « Il périt, dit-il, lorsque les savetiers commencèrent à avoir peur. Il avait impunément versé le sang des Lamia ; l'effusion d'un sang vil le perdit. »

Par esprit de vengeance ou de représailles, et pour prévenir le développement et les progrès d'une cruauté qui s'essayait, comme parle Tertullien, les affranchis et les clients de Clémens formèrent une conspiration et tuèrent Domitien. On sait que c'est un intendant de Domitilla, Stéphanus, qui fut l'âme et le bras du complot.

Eh quoi! dira-t-on, des chrétiens qui doivent, selon les préceptes du maître, bénir leurs persécuteurs, et quand on les frappe sur une joue présenter l'autre, trempèrent dans un guet-apens, organisèrent et consommèrent un assassinat! On aime, en général, à se représenter les chrétiens de l'âge primitif comme de timides brebis tendant la gorge à leurs bourreaux, se laissant égorger sans se plaindre, et répondant aux coups par des actions de grâces. On se plaît à supposer que dans le milieu chrétien ne pouvaient germer que des sentiments d'abnégation plus qu'humaine. La haine et le désir de la vengeance coulent cependant à flots pressés dans cette hymne qu'on nomme l'*Apocalypse*. Au temps de Domitien, les fidèles, sortis pour la plupart des classes pauvres et sans culture, avaient sans doute ces passions vives qui agitent toutes les multitudes, font les héros et les fanatiques, poussent aux actions d'éclat et aux crimes. Et Domitien n'était-il pas un tyran, un bourreau? En débarrasser le monde, n'était-ce pas prévenir et devancer la justice de Dieu? Quel miracle qu'il ne se fût pas trouvé au sein des masses chrétiennes un groupe pour concevoir et exécuter ce qu'on appelait sans doute l'arrêt de la vengeance divine?

On rapporte que le jour où Domitien était frappé, Apollonius de Tyane, qui parlait au peuple à Ephèse, s'interrompit tout à coup ; puis, faisant quelques pas en avant, s'écria : « Fort bien, Stéphanus ! Stéphanus, courage! frappe ce meurtrier! tu l'as frappé, tu l'as blessé, tu l'as tué! » Cet applaudissement, donné de loin au meurtrier du tyran, put sortir de quelques âmes chrétiennes. B. Aubé.

Digitized by Google

LES INCONSÉQUENCES

DE LA

NOUVELLE LOI DE LA PRESSE

Depuis que, dans la séance du 5 février, M. Rouher s'est écrié, avec cette profonde émotion qu'on lui connaît : « Allons ! que la liberté soit complète, que la presse soit libre ! (Approbation sur un grand nombre de bancs) » nous n'avons pas vu que ce *fiat lux* ait encore été suivi d'effet. Nous croyons que l'honorable ministre d'Etat fera bien de recommencer cette évocation féerique, que ses génies familiers ne paraissent pas avoir entendue. Rien n'a bougé dans le décor, et l'esprit de la Chambre a continué à flotter indécis au milieu des vagues apparences du chaos parlementaire. D'épaisses ténèbres voilent encore la liberté, et nous n'apercevons même aucun symptôme d'une lumière prochaine. On peut considérer comme absolument manqué ce changement à vue, qui certes eût à lui seul suffi pour assurer à nos institutions actuelles un succès qu'il est encore aujourd'hui permis de leur contester. C'est qu'il ne sied pas à un faible humain, fût-il même ministre d'Etat, de parodier ambitieusement des formules que les fées seules peuvent prononcer avec la certitude d'être obéies. Ce n'est pas le tout de casser un œuf d'or ou de frotter un talisman en disant : Que la presse soit libre ! Ce sont là des façons de magicien qui ne conviennent pas à la poli-

Digitized by Google

tique. Dans le domaine positif de la loi, il n'y a que les actes qui vaillent, et si l'on veut la liberté, il faut la dégager des liens qui la retiennent ; il faut agir soi-même avec bonne foi et énergie ; il faut faire des lois équitables, et ne pas tenter de dissimuler l'aveugle rigueur du texte sous la captieuse argumentation du commentaire.

Il n'y a pas à se le dissimuler, la loi dont la discussion vient de finir n'est pas une loi de confiance. Les conditions morales, comme les conditions matérielles de la presse, y sont réglées avec une étroite sévérité, qui ne permettra ni aux unes, ni aux autres de s'améliorer. Elles demeureront ce qu'elles étaient sous l'ancienne législation, précaires et inquiètes, si toutefois des circonstances nouvelles résultant du fait même de la modification du régime, n'en viennent pas encore aggraver le fâcheux état. Il ne serait pas impossible, en effet, que des concurrences imprudentes ne s'élevassent et ne réussissent qu'à rendre l'existence des journaux plus difficile, sans parvenir elles-mêmes à tirer autre chose de leurs tentatives que la ruine à plus ou moins longue échéance. La suppression de l'autorisation préalable ne serait un bienfait qu'autant que le milieu légal tout entier dans lequel elle fonctionnait viendrait à disparaître avec elle. Le monopole créé par l'autorisation constituait, au bénéfice des autorisés, un véritable privilége avec toutes ses garanties. L'énormité des charges financières qui pesaient sur les journaux trouvait en quelque sorte, dans la rareté des impétrants, un contre-poids compensateur. Joint au capital élevé nécessaire, le brevet ministériel parachevait le privilége et lui donnait en sécurité ce qui lui manquait en indépendance. Il y avait dans cet état de choses, question de principe à part, une analogie entre les situations des propriétaires de journaux et les titulaires de certaines charges publiques, analogie dans l'installation et dans ses conséquences. La nécessité de l'autorisation pour les uns équivalait à la formalité du serment pour les autres. Mais une fois remplies, ces conditions créaient, au profit de ceux qui avaient dû s'y soumettre, une protection efficace que maintenait le privilége dans toute son intégrité. La loi elle-même intervenait pour en assurer l'exercice.

Ce système avait pour conséquence de permettre aux énormes capitaux engagés dans l'entreprise d'un journal d'évoluer péniblement, il est vrai, dans un espace réservé, mais au moins de s'y mouvoir seuls, chacun dans leur sphère, sans la crainte de rencontrer sur leur terrain d'autres obstacles et d'autres embarras que ceux qu'ils avaient prévus d'abord. De cette façon, son cautionnement versé, ses droits de timbre et de poste fidèlement acquittés,

Digitized by Google

son personnel et sa rédaction rétribués, son imprimeur payé, le journal était en face d'une situation nette, qui était la conquête des lecteurs et des abonnés. C'est alors qu'il trouvait dans son monopole une somme de chances et de probabilités favorables qui devait lui amener la fraction du public dont il représentait l'opinion. Cette fraction, concentrée par la nécessité, pouvait suffire à le soutenir et à le faire vivre. Rien ne la distrayait, rien ne la divisait, et l'impossibilité de satisfaire ailleurs ses goûts politiques, la groupait autour de la feuille qui traduisait le mieux ses convictions. Nous constatons simplement le fait sans apprécier la moralité de ses conséquences, et nous nous plaçons seulement au point de vue commercial. C'était le régime protectionniste du journalisme, avec ses inconvénients et ses avantages, en dehors de tout principe économique et libéral. L'autorisation, sous ce rapport, équivalait à une protection.

Aujourd'hui, que va-t-il se passer ? La presse est libre (dans l'acception commerciale, bien entendu). L'administration renonce au pouvoir qu'elle s'était attribué de distribuer des brevets. Plus d'autorisation à lui demander, mais aussi plus de protection à attendre d'elle. Certes, nous voyons bien ce que la dignité de l'individu et le respect des principes gagnent à cette renonciation de l'arbitraire, mais nous voyons aussi ce que cette mesure, qui paraît radicale et absolue au premier abord, va créer d'embarras aux intérêts. Supprimer l'autorisation sans réviser en même temps les autres dispositions du décret de 1852, c'est rompre un équilibre, c'est laisser fonctionner une machine en lui enlevant son régulateur. La machine était mauvaise, mais l'on savait ce qu'elle pouvait produire. Maintenant, livrée à elle-même, privée d'un contre-poids salutaire, d'un rouage fondamental de son mécanisme, sans proportion dans la dépense de ses forces, elle frappera au hasard, comme un aveugle instrument. C'est le vice des demi-mesures qui ne résultent pas d'une vue d'ensemble, de laisser toujours subsister à côté d'une réforme équitable quelque chose qui l'annihile. Il faut savoir et pouvoir tout embrasser d'un seul coup d'œil, plonger son regard jusqu'au fond d'une question, et la résumer dans toutes ses proportions par une seule et unique opération de l'esprit. Il faut avoir tout vu, tout prévu avant d'agir. En cela consiste la véritable prudence ; et ce n'est pas être sage que de s'avancer à tâtons, sondant d'un pied et d'une main indécis un espace dont on ne connaît ni la nature ni l'étendue. Les lois sont précisément le contraire de ces explorations audacieuses où tout est livré à l'imprévu, où le décousu des événements est un charme, où l'incertitude de l'avenir et l'inégalité des climats sont comptées comme d'inséparables et poignantes émotions de la vie d'aventure. La voie du législateur doit

Digitized by Google

être plus étroite et plus rectiligne; il doit la connaître avant de l'avoir parcourue, parce que la logique et le bon sens ont dû la lui éclairer jusqu'au bout, et qu'avant de s'y engager il faut qu'il sache où elle le mène. Est-ce bien là le cas des auteurs de la loi sur la presse? peut-on dire qu'ils savent où ils vont, et qu'ils ont prévu toutes les conséquences de leurs dispositions? Avant la discussion, nous en doutions, et déjà la lecture de l'exposé des motifs du gouvernement et des rapports de la commission nous avait révélé, chez leurs rédacteurs, l'imprévoyance hésitante d'hommes qui ne se sentent pas dans leur sujet, plus désireux de conserver ce que le passé nous a légué que soucieux d'étudier les besoins du présent, et faisant une loi sur la presse comme on prend une mesure de police, songeant bien plus à punir qu'à organiser. Un examen attentif de la discussion nous a confirmé dans notre première impression, et malgré l'éclat exceptionnel que MM. les ministres se sont efforcés de donner à leurs arguments, chacun selon ses moyens et sa nature, celui-ci comme M. Rouher, en modulant le son de sa voix, celui-là comme M. Baroche, en récriminant aigrement contre les autres et contre lui-même, allant jusqu'à s'accuser d'avoir été républicain, tel autre comme M. Pinard, en récitant impérieusement tout ce qui a été dit de plus effrayant contre la liberté; malgré ce grand déploiement d'éloquence variée, nous persistons, disons-nous, à ne voir dans cette loi qu'un prétentieux anachronisme, et une marque singulière de ce que la routine législative et l'esprit conservateur, coalisés, peuvent entasser les uns sur les autres de lieux communs pénibles et de théories fâcheuses.

Mais nous devons cette réparation à M. Nogent Saint-Laurens, de déclarer que la pénurie de bonnes raisons dans laquelle nous avait semblé gémir son rapport, a paru au gouvernement un fond très suffisant, et qu'il n'a guère fait valoir autre chose que ce qui y était si laconiquement consigné. La légitimité de l'impôt du timbre, entre autres questions, a été soutenue par M. Vuitry au point de vue des mêmes considérations qui étaient exposées dans le rapport, notamment au point de vue de l'ancienneté de son institution. Cet accord avec la commission ne pouvait pas être troublé par un simple renvoi, et, dans son troisième rapport supplémentaire, M. Nogent Saint-Laurens s'est représenté avec les mêmes conclusions. Quand bien même les excellentes raisons qui ont été données par MM. Guéroult et Maurice Richard auraient été de nouveau soumises à la Chambre, la persistance de la commission aurait suffi, cette fois, à leur ôter le crédit éphémère dont elles avaient pu jouir au moment du premier vote, qui les avait prises en considération. Il était probable que la majorité, déférant au renouvellement de l'ex-

Digitized by Google

pression du vœu du gouvernement et de la commission, ne s'arrêterait plus à aucune objection, et adopterait sans hésiter la réglementation du timbre telle qu'elle lui était proposée, c'est-à-dire doublement inégale, d'une inégalité doublement injustifiable. L'inégalité entre les départements, qui fixe le timbre à cinq centimes dans deux d'entre eux et à deux centimes dans tous les autres, ne repose pas sur une base plus sérieuse que l'inégalité entre les journaux selon leur nature littéraire et politique. C'est pourtant à cette inégalité blessante et illogique que la loi s'est définitivement arrêtée, et les intérêts de la presse vont ainsi, pour un temps indéterminé, être livrés à cette onéreuse injustice qu'une occasion facile à saisir s'offrait de faire disparaître de notre législation. Il est vraiment triste que dans ce pays il n'y ait pas de considération si vague, de motif si futile qui ne puisse, sous le couvert du gouvernement et sous sa protection, prévaloir, dans une Assemblée d'hommes éclairés, contre le bon sens, la pratique et l'expérience isolés. Quand on a entendu les raisons solides, abondantes, prises au sein même de la question, et développées avec clarté et évidence par des hommes compétents, connaissant à fond la matière, et qu'on les compare aux objections présentées par les orateurs du gouvernement, objections qui n'ont rien de commun avec les principes, et toutes tirées de considérations de détail, on se demande si la parole des ministres est bien réellement l'expression de leurs convictions personnelles. Se peut-il que des personnages aussi éminents, qui doivent à la supériorité et à l'excellence de leurs facultés la haute position qu'ils occupent dans la société et dans le gouvernement, soient intimement persuadés quand ils repoussent des vérités palpables qui leur ont tant de fois été exposées dans tant d'excellents discours ?

Quelque onéreux qu'il fût d'ailleurs, quelque écrasant qu'il ait été pour l'industrie du journalisme, l'impôt du timbre, sous le régime de l'autorisation préalable, pouvait se justifier jusqu'à un certain point. Il était une conséquence d'un régime tout administratif dont les mesures préventives et les priviléges constituaient l'essence fondamentale. Personne alors n'avait *à priori* le droit de faire un journal. Ceux que tentait cette fantaisie coûteuse devaient s'adresser au gouvernement, et acceptaient, par le fait seul de leur démarche, toutes les conditions qu'il lui plaisait de leur imposer. On savait à quoi l'on s'engageait en adressant sa demande au ministère, et toutes les charges fiscales pouvaient être en quelque sorte considérées par le solliciteur comme le prix implicite du privilége, dont il réclamait l'exercice et l'investiture. Le gouvernement touchait pour ainsi dire, sous forme de timbre, le prix de sa complaisance, et en retour il mettait son acquéreur à l'abri des concurrences. Cela au

Digitized by Google

moins était vrai en fait. Le timbre dès lors eût-il été de vingt, de vingt-cinq, de cinquante centimes par feuille, eût-il été même d'un franc ou de toute autre somme exorbitante, il n'y aurait pas eu de surprise à l'égard de celui qui, dans de pareilles circonstances, eût demandé une autorisation. Il pouvait gémir intérieurement d'être aussi cruellement rançonné, il pouvait, comme un fils de famille, maudire l'usurier, mais il n'aurait été nullement fondé à se plaindre, au point de vue du droit, d'une situation qu'en somme il avait librement acceptée. Le gouvernement lui aurait répondu : vous n'avez aucun sujet de vous plaindre. La situation fausse où vous vous êtes placé avec moi et vis-à-vis de moi ne peut vous créer ni droit, ni recours d'aucune sorte. Cette situation, vous l'avez acceptée. et votre devoir, comme votre intérêt, vous obligent à vous taire. Le juge de la matière, l'opinion publique, vous condamnerait : car vous étiez parfaitement libre de ne m'adresser aucune demande, comme aussi de ne fonder aucun journal. Ceci est incontestable. Ainsi le voulait la logique du décret de 1852 qui disait : « Art. 1er. Aucun journal ou écrit périodique, traitant de matières politiques..., ne pourra être créé en public sans l'autorisation du gouvernement. »

Du moment où le droit était ainsi confisqué, la force majeure créait une situation exceptionnelle. Le gouvernement s'étant adjugé, par un décret ayant force de loi, le monopole de la presse, pouvait autoriser ou refuser, exclure ou admettre, selon son bon plaisir. Il exploitait sa chose comme il l'entendait, il en disposait comme de sa propriété, recevant qui il lui plaisait, et fermant sa porte à qui lui déplaisait. Ayant eu soin de prévenir loyalement ses hôtes des habitudes de la maison, il était entendu que tous ceux qui y mettaient le pied s'avouaient, par cela seul, décidés à se conformer aux usages. Aussi, nous le répétons, le cautionnement aurait tout aussi bien pu être d'un million que de cinquante mille francs, et le timbre d'un franc que de six centimes. Cela ne dépendait que du gouvernement. Telles pourraient être les conséquences de la suspension du droit. On ne l'a pas voulu, nous devons en être reconnaissants. Honnis soient les gens sans droits !

Mais aujourd'hui la situation est bien différente : le droit existe pour chacun, « sans autorisation préalable, » de publier un journal. La presse n'est plus une industrie privilégiée, monopole de quelques-uns. C'est une carrière ouverte à tous, ainsi que le déclare l'article premier de la loi, voté par le Corps législatif. Est-il donc juste d'imposer à l'exercice d'un droit les mêmes conditions qu'à la jouissance d'un privilége ? Maintenant que l'administration n'a plus aucune responsabilité, elle n'accorde plus aucune garantie. Jamais

Digitized by Google

elle ne pourra s'opposer au nombre illimité des journaux. Est-il donc juste qu'elle reçoive encore le prix de services qu'elle ne peut plus rendre? Est-il juste que les intéressés continuent à verser une somme exorbitante qui ne leur assure plus aujourd'hui aucun avantage. L'excessive élévation du droit de timbre avait évidemment cette portée dans l'esprit du législateur de 1852, qu'elle mettait à haut prix l'exercice des charges de journalistes. Mais en même temps, par la limite même du nombre de ces charges, elle en justifiait l'extrême cherté. La faculté pour un journal d'exercer, à l'exclusion de tout autre, était certainement à considérer; et cette faculté précieuse il la tenait de l'administration dont le timbre rémunérait la bonne volonté. Voilà la justification du timbre, justification dont la valeur diminuait naturellement en raison du nombre des autorisations accordées, mais qui subsistait néanmoins en principe, comme conséquence de l'état de privilége qu'elle constituait au profit des imposés. C'est là qu'il faut chercher les éléments d'une théorie satisfaisante sur cette perception fiscale, dont il n'est pas possible d'établir la légitimité comme impôt.

Si l'on considère le timbre comme le prix d'un privilége, on voit clair aussitôt dans cette question, que les organes du gouvernement ont si laborieusement obscurcie. Le privilége a disparu par suite de l'article 1er de la loi : pourquoi donc continuer à en percevoir le prix? Ici nous changeons de note : sous le régime de l'autorisation, j'étais à votre merci, et je devais subir toutes les conditions qu'il vous plaisait de m'imposer; c'est de vous seul que je tenais mon exploitation, que vous pouviez également me retirer à votre gré, car, ainsi que me le déclarait l'article 1er du décret organique, je n'avais aucun droit. Aujourd'hui, la situation est exactement contraire. Je n'ai plus rien à craindre ni à espérer de votre administration. Je ne connais plus que mon droit, solennellement proclamé par la loi. A quel titre donc me grevez-vous, à votre profit, d'un droit de timbre qui, par sa nature et sa quotité, ne peut être assimilé à aucun autre impôt rationnel de contribution?

A cette question, le gouvernement n'a pu répondre; il a invoqué les principes généraux qui lui ont donné tort, il a invoqué les faits qui l'ont ouvertement contredit, enfin il s'est jeté, en désespoir de cause, dans un flot de petits détails assez puérils, mais très peu concluants. On a été jusqu'à dire, pour justifier l'impôt du timbre, que loin d'être onéreux pour les journaux, il les soulageait au contraire et les aidait à vivre. Il leur constitue, selon l'expression de M. Vuitry, « un petit fonds de roulement, » en ce que les abonnements se payant d'avance, et la somme destinée à acquitter le droit, lors de l'achat des feuilles timbrées à l'administration,

Digitized by Google

figurant dans le prix brut de l'abonnement, le propriétaire reçoit en plus de la somme qui suffirait à le rémunérer de ses frais de matériel et de rédaction, l'argent qui doit aller au timbre, ce qui constitue, selon M. Vuitry, « un petit fonds de roulement ! » C'est ce qu'il est permis d'appeler un expédient, et il est difficile de considérer comme sérieuse une discussion qui se fonde sur de pareils arguments. Celui-là, malheureusement, n'a pas été le seul, et ce n'est pas sans une égale surprise que nous avons entendu l'honorable président du conseil d'Etat chercher à démontrer que les journaux ont moins d'abonnés que d'acheteurs, moins de lecteurs individuels dans leur cabinet, que de lecteurs collectifs dans les cafés, et en conclure qu'il est inutile de diminuer le prix des abonnements, puisqu'il était impossible, d'après ses calculs, d'abaisser le prix de la vente au numéro. Si c'est là ce que M. Vuitry considère comme le côté pratique de la question, nous avouons préférer encore ses théories. Toutefois, il ressort de cette discussion que le timbre ne pouvant pas se justifier comme mesure fiscale, n'est plus autre chose aujourd'hui qu'un impôt sur la lecture, un impôt politique, un impôt d'exception. C'est là le pénible aveu que le gouvernement n'a pu se décider à faire, aveu qu'il était cependant préférable de présenter dans sa franchise, que d'avoir recours aux subtilités et aux détours par lesquels on a essayé de sauver l'arbitraire de la mesure.

Une loi sur la presse, sérieusement faite et puisée dans les conditions économiques de notre temps, et mise en rapport avec les besoins nouveaux, devait proclamer l'abolition absolue du droit de timbre comme une conséquence nécessaire de l'article 1er. Ce n'est pas seulement parce que cet impôt exagéré est une cause de ruine pour les journaux qu'il eût été loyal de le supprimer, ou tout au moins de le réduire à un *minimum* supportable, c'est encore parce que son principe a cessé d'être en harmonie avec notre organisation politique. Ce que nous avons dit du régime de 1852 peut s'appliquer aux régimes antérieurs, qui, à un autre point de vue, étaient, relativement au timbre, des époques de privilége. Le cens électoral équivalait, comme l'autorisation préalable, à une exclusion ; créait une inégalité qui, basée précisément sur la fortune des citoyens, pouvait être soumise à des mesures financières spéciales. Le principe du timbre, comme impôt de privilége, découlait naturellement du principe social. Voilà ce qu'on n'a pas voulu voir, quand on a invoqué en faveur de cet impôt son ancienneté ; on n'a pas vu que ce passé même était sa condamnation. Sous l'empire du suffrage universel, qui crée au profit de tous l'égalité politique, le droit devient absolu et indivisible, et tout ce qui est destiné à lui faire obstacle ou à le scinder ne peut être que le fait de l'arbitraire, et ne peut être

Digitized by Google

expliqué que par la raison d'Etat, dont nul ne connaît les mystérieuses profondeurs. Dire dans un article de loi que tout Français peut publier un journal, doit au moins engager ceux qui font cette déclaration à ne pas s'opposer à l'exercice de la faculté qu'ils reconnaissent. Or, n'est-ce pas retirer d'une main ce que l'on donne de l'autre, que d'édicter en même temps un impôt sur la lecture; n'est-ce pas une dérision de dire à un industriel : Je vous autorise à fonder une usine et à l'installer à grands frais, mais je vous défends de vendre vos produits, ou plutôt je les grèverai de telles charges, que nul ne pourra les acheter; en même temps je susciterai à votre porte une concurrence d'autant plus redoutable, qu'elle sera privilégiée, qu'elle sera absolument affranchie de cet impôt qui vous écrase. Qu'est-ce donc que la publication d'un journal, si ce n'est son débit? Qu'est-ce qu'un journal qui n'a ni lecteurs ni abonnés, qui n'en aura pas et qui ne pourra en avoir? De deux choses l'une : ou « tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques peut publier un journal sans autorisation, » ou « aucun journal ne peut être créé sans l'autorisation préalable du gouvernement. » Il faut choisir entre ces deux termes extrêmes, l'arbitraire ou le droit. Si c'est l'arbitraire, soit, nous attendrons; si c'est le droit, il nous le faut plein, entier, et sans qu'il en soit distrait une seule parcelle, égal pour tous et sans distinction de casuiste. Si le timbre est un impôt sur l'industrie du journal, frappez du timbre toutes les industries de presse; si le timbre n'est qu'une corvée féodale et arbitraire, un anachronisme, que tous en soient exempts! Il n'y a pas deux sortes d'industries de presse, l'industrie politique et l'industrie littéraire : le papier et les caractères, l'installation des bureaux, le prix de la rédaction ne sont ni politiques ni littéraires; il y a là une main-d'œuvre unique, dont la rémunération est dans la vente, une entreprise de commerce identique. Le mot politique ne signifie rien, le mot littérature n'a aucun sens, dans l'acception tourmentée que leur impose le fisc. Sur quoi d'ailleurs repose le timbre? Est-ce sur quelque chose de stable, de fixe, d'unique, de parfaitement défini et déterminé; sur un produit toujours le même, comme l'impôt qui pèse sur le vin, par exemple, ou sur le sucre, que citait M. Vuitry? Ce sont toujours des hectolitres de vin et des kilos de sucre qui supportent la charge. La perception de la taxe ne se fera pas aveuglément, en bloc, et si vous présentez à l'octroi un hectolitre de vin et un hectolitre d'eau, séparés, bien entendu, vous ne payerez que pour la matière imposée. Il y a donc pour cet impôt une base rigoureuse. Ce n'est pas la même chose pour le timbre : son assiette est variable, indécise, car ce n'est pas la matière imposée seule qui paye, c'est aussi la matière franche qui

Digitized by Google

supporte une part de la charge. Il faudrait, en effet, pour que le raisonnement du président du conseil d'Etat fût juste, et que l'assimilation du timbre avec les autres impôts fût complète, que la feuille timbrée ne renfermât que de la politique, exactement comme la tonne de vin ne renferme que du vin. Il arrive souvent, au contraire, qu'un journal politique offre à ses lecteurs beaucoup plus de littérature, c'est-à-dire de matière légalement exemptée, que de politique, c'est-à-dire de matière imposable. De sorte que le lecteur, à mesure qu'il parcourt les colonnes de son journal, traverse tour à tour des régions imposées et des régions libres, et que l'influence cachée du fisc agit sur lui par intermittence, selon que ses yeux se portent à la première colonne de la feuille, vers le premier-Paris, ou vers le rez-de-chaussée, du côté du feuilleton. Ceci, au point de vue du principe de l'impôt, n'est pas sans importance. Ce n'est pas là le caractère de l'impôt, et pour subtil que paraisse cet argument au premier abord, il est à coup sûr moins spécieux que la plupart des raisonnements du président du conseil d'Etat.

Nous faisons valoir d'ailleurs ces considérations matérielles en réponse à celles du gouvernement, et nous n'avons abordé l'impôt sur la lecture politique qu'au point de vue du principe légal que doit renfermer tout impôt. Or, ce principe n'existe pour le timbre ni dans son assiette, ni dans sa proportionnalité, ni dans la nécessité, ni dans l'équité. C'est, à tous les points de vue, un impôt arbitraire, un impôt politique, dont les conséquences morales sont encore plus à craindre que sa constitution financière n'est à blâmer. Avons-nous besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a d'imprudent à favoriser par tous les moyens la propagation de cette presse littéraire, qui berce de ses inventions saugrenues l'esprit public et l'endort ; qui enlève à la réflexion solide, pour l'accorder à la fiction insensée, non-seulement le temps du loisir, mais qui offre à l'individu les futiles distractions à tout moment, à toute heure ; qui surexcite les imaginations faibles et les jette dans le grotesque et dans l'odieux, comme dans un rêve sans but ; opium sans mystère et sans horizon, qui hébète et corrompt, dont les grossières images de luxe et de débauche dansent leur vulgaire sarabande dans le cerveau alourdi des saute-ruisseaux ambitieux ou des grisettes altérées de sauces extraordinaires? Nous ne connaissons rien de triste comme ces bas-fonds du romanesque, où la fantaisie en loques se traîne dans de plates aventures, misérables conceptions de spéculateurs audacieux, usurpateurs applaudis d'un privilége que l'aveugle complicité de la loi métamorphose en brevet d'homme de lettres. « Cela vaut mieux que le cabaret ! » disent sentencieusement les moralistes juste-milieu. C'est comme s'ils disaient : la goutte vaut

Digitized by Google

mieux que la paralysie. Il est possible, il est même certain que la lecture littéraire, que le gouvernement protége avec tant de sollicitude, pousse au cabaret des innocents, que les radieuses peintures qui leur sont faites de la vie facile détournent d'une vie laborieuse ; pousse au jeu des malheureux qu'empêchent de dormir les splendeurs de leurs héros familiers ; pousse à la prostitution, au vol, au crime, les impatients auxquels la séduction trop répétée de tableaux tentateurs de richesse et de jouissance donne le vertige ; mais nous défions qu'on nous cite un seul exemple d'un ivrogne converti par la presse à un sou, d'une vocation ou d'une tendance de buveur détournée ou seulement retardée ! Non ! le cabaret n'a pas perdu un seul de ses clients, et soyez-en sûrs, ce ne sont pas les marchands de vins qui pâtissent de la concurrence que leur fait la lecture. Le vin bleu marche de pair avec elle, et fraternellement, tous deux chassent et guident vers l'abrutissement et la démoralisation leur troupeau de lecteurs et de buveurs.

Gardez-vous donc, prévoyants législateurs de 1868, députés paternels, conseillers sages et modérés, qui venez de doter la France d'une de ces lois mémorables qui font la gloire des assemblées, gardez-vous de croire cependant que votre équitable répartition du timbre contribue jamais à moraliser les masses : ce serait vous préparer pour l'avenir de cruelles déceptions. Les masses resteront ce qu'elles sont, livrées à la misère, vouées à l'ignorance, ou, ce qui est pire peut-être, à l'excitation des lectures malsaines, tant que l'on ne donnera pas pour tuteur, à leur émancipation politique, le droit, tant qu'on n'éclairera pas la route que leur a frayée le suffrage universel, tant qu'on frappera d'un impôt exorbitant la lecture sérieuse, tout le temps enfin que la fausse sagesse et la fausse prudence l'emporteront sur la science et la sagacité des hommes spéciaux. Il s'agissait de faire une loi sur la presse en 1868 : au sein d'un pays transformé par l'exercice des libertés économiques, avide de notions et de renseignements de toute espèce, jouissant du suffrage universel, où dix millions d'électeurs participent à la vie publique, où la population entière, unie dans un même élan démocratique, aspire ardemment à développer tout ce qui est en elle de force et d'activité, où l'espoir légitime d'une ample et brillante réussite dans toutes les carrières stimule si vivement toutes les initiatives, où l'égalité est la règle fondamentale de toute organisation, il s'agissait de réformer une législation dictatoriale, née en un jour de révolution ; il s'agissait, après vingt ans de halte et d'attente, de se placer résolûment devant cette société nouvelle, d'étudier les besoins de son intelligence comme on étudie ceux de sa vie matérielle, et donner aux uns, au nom de la civilisation et du progrès, la même satisfac-

Digitized by Google

tion que l'on donne aux autres : le problème était là, et, pour sa solution, il ne manquait pas d'hommes expérimentés. Hé bien ! qu'a-t-on fait ? A-t-on pris conseil de ces hommes ? a-t-on mis à profit leurs lumières et leur expérience ? A-t-on, dans l'intérêt général, oublié dans cette question, qui devait être bien plus économique que politique, les dissentiments et les querelles de parti ? A-t-on fait appel aux calculateurs, quand il en fallait, sans s'inquiéter de leurs soucis dynastiques ? Non ! ce fut à d'autres qu'échut la mission d'éclairer le conseil d'Etat, à des hommes fort estimables sans doute, fort instruits, fort laborieux, fort distingués, fort estimés, mais aussi fort ignorants de la matière, fort imbus de préjugés et de souvenirs, fort timides et fort habitués par eux-mêmes et probablement aussi par les récits que leur en avaient faits leurs grands parents, à considérer la presse comme une maison de correction dont il faut garder toutes les issues, et les journalistes comme de jeunes détenus dont il faut surveiller toutes les démarches. Qu'un bourgeois, tremblant au fond de sa boutique au bruit de l'émeute, ait eu, en d'autres temps, cette opinion naïve, cela est bon, car le bourgeois, n'ayant d'autre préoccupation que lui-même, n'est pas tenu de s'élever au-dessus des idées communes, il ne doit compte à personne de la nature de ses impressions. Mais une commission législative ! On attend d'elle quelque chose de plus que la mise en articles de ces effarements traditionnels que produit l'idée seule des *excès* de la presse. Il faut qu'un législateur voie la question qu'il aborde autrement que par le trou d'une serrure ; il faut, qu'affranchi de craintes pusillanimes, il s'élève hardiment jusqu'à une vue d'ensemble, et que la poussière de ses pieds ne l'empêche pas de regarder à l'horizon. Quoi, dans la presse, vous ne voyez que le délit ! Vous avez à régler les droits de la pensée, à leur tracer une ligne sûre à travers le labyrinthe d'une législation aussi embrouillée que surannée, et la grandeur d'une pareille mission, destinée à exercer sur votre époque une influence décisive, ne vous inspire autre chose que des prescriptions tremblantes jusqu'au délire ! c'est à ce côté seul du sujet le plus étroit, le plus mesquin que votre esprit s'arrête et s'attache; vous éditez des pénalités telles, que la chambre elle-même n'ose en accepter la responsabilité devant l'histoire, et les repousse enfin, tant elles sont exorbitantes ! Quoi, pas un de ces éléments nouveaux qui constituent si évidemment la société moderne ; pas un de ces besoins économiques, dont la nécessité s'impose à tous les esprits, n'a trouvé dans votre œuvre une satisfaction ! Vous avez refait aujourd'hui la loi que vos devanciers avaient faite, il y a quarante ans. L'Empire, dont vous êtes les fidèles appuis et les soutiens dévoués, n'a-t-il donc pas fait un seul pas dans la voie du

Digitized by Google

progrès. Ce que le pays attendait de vous, ce n'était pas une loi défiante et égoïste, destinée à vous mettre à l'abri des attaques, vous, vos fonctionnaires et vos administrateurs : c'était une loi économique en rapport avec l'organisation sociale et politique créée par le suffrage universel, par l'abolition récente des derniers priviléges, et par la liberté commerciale. Ce n'était pas seulement une loi qui mûrât la vie privée, c'était une loi qui fît la lumière sur la vie publique des hommes publics ; ce n'était pas une loi qui renouvelât l'interdiction de publier les débats des procès de presse, et l'appréciation des séances législatives, c'était une loi qui permît à tout citoyen, non pas de publier un journal, mais de le lire seulement, à tout électeur de vous contrôler, à tout Français de vous juger. Ce n'était pas une loi « plagiée, » c'était une loi originale, ce n'était pas une loi afflictive, c'était une loi libérale !

LOUIS LIÉVIN.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

Du Service de santé militaire chez les Romains, par le docteur René Briau. Paris, Victor Masson.

Nous sommes un peu en retard avec ce savant travail, mais il n'est pas à craindre que quelques mois de plus lui aient rien enlevé de son intérêt. Fondé sur des recherches originales qui réclamaient à la fois l'érudition du philologue et la science du médecin, il reste une autorité à laquelle il faudra se référer chaque fois qu'on étudiera ce détail de l'organisation militaire des Romains. Et, si spécial qu'il soit, ce point a son importance. Tout se tient dans une administration régulière, comme l'était devenu le gouvernement impérial. En nous montrant avec netteté la disposition et le jeu d'un seul ressort, on nous fait souvent mieux comprendre, que par une description générale, le fonctionnement de la machine entière.

Nous avons peine à comprendre qu'une armée puisse se passer d'un service médical; il est certain néanmoins que les Romains avaient conquis l'Italie et plus de la moitié de leur vaste empire avant d'avoir jamais songé à s'en donner un. Ce n'est pas que leurs malades et leurs blessés restassent absolument privés de soins. On ne s'expliquerait pas cette absence de tout secours médical chez un peuple déjà civilisé, lorsqu'on trouve des chirurgiens parmi les héros bien plus primitifs du siége de Troie. Mais, jusqu'à l'empire, l'armée romaine fut une garde

Digitized by Google

nationale dont les cadres mêmes étaient fort instables et soumis à toutes les chances de l'élection. Dans cette milice, dont l'état-major se renouvelait plus ou moins tous les ans, il n'y avait pas de place pour un corps permanent d'officiers de santé.

Avec l'empire, les institutions militaires s'ordonnèrent et se fixèrent. Si pour les hauts grades il subsista quelque chose de l'arbitraire républicain, avec cette différence que la faveur du prince y remplaça le choix du peuple, la hiérarchie, dans les grades inférieurs, s'établit avec la régularité que nous retrouvons dans les armées modernes. Les médecins qui jusque-là avaient suivi les troupes en campagne, librement ou comme attachés à un officier supérieur, furent enrégimentés et reçurent une solde. Seulement, comme ils sont perdus dans la foule des sous-officiers, les historiens ont oublié de les signaler, et, pour arriver jusqu'à eux, M. Briau n'a pas eu besoin de peu de persévérance et d'une médiocre sagacité.

Ce qu'on avait fait avant lui à cet égard, il l'indique. C'était peu de chose. Un mémoire du docteur Simpson d'Edimbourg, bien conçu, mais à ce qu'il semble peu approfondi, puis une thèse plus générale, et par cela même peu instructive sur ce point spécial, de Kühn, voilà tout. Tant s'en faut qu'après cela le sujet fût épuisé, il n'était pas même effleuré.

M. le docteur Briau l'a traité par une méthode difficile, mais certaine, en s'appuyant sur les inscriptions, c'est-à-dire sur des actes authentiques. Il a cherché dans les grands recueils, et souvent dans des ouvrages rares et peu connus, celles qui se rapportent à cet ordre de fonctionnaires militaires, et il les a interprétées avec ce savoir pénétrant qui peut faire jaillir une lumière imprévue du mot le plus insignifiant en apparence.

Il relève d'abord une indication précieuse d'Hygin, de laquelle il résulte que dans chaque camp permanent de l'armée romaine il existait une infirmerie (*valetudinarium*); qu'à cet hôpital il fût attaché un service médical quelconque, c'est ce qu'on pourrait affirmer, même en l'absence de tout renseignement. Les inscriptions ont permis à M. Briau de déterminer en quoi consistait ce service. Il se composait de médecins, d'adjudants ou aides (*optiones*) et d'infirmiers.

Les médecins étaient au nombre de vingt et un environ par légion, ils ne faisaient point partie de l'état-major, et figuraient parmi les *principales* ou sous-officiers. On a là une preuve de plus du préjugé des Romains contre la médecine, qui avait été longtemps pratiquée par des esclaves. Même en reconnaissant qu'ils ne pouvaient s'en passer, ils la reléguaient dans un rang inférieur.

Les corps d'élite qui formaient la garnison de Rome et la garde des empereurs : cohortes prétoriennes, cohortes urbaines, gardes de Rome (*vigiles*), avaient un service médical peu différent de celui des légions. Chaque cohorte ou bataillon comptait quatre médecins. Ni dans les cohortes ni dans les légions, on ne trouve la trace d'une hiérarchie entre les chirurgiens militaires; il semble qu'ils étaient tous au même rang, et ce rang, nous l'avons dit, n'était pas élevé.

La marine militaire avait aussi son service de santé. Les inscriptions

Digitized by Google

nous en donnent la preuve, sans nous fournir pourtant aucun détail à ce sujet. Cette lacune pourra être comblée par des découvertes postérieures, mais elle s'explique sans peine. La marine comptait pour bien peu chez les Romains. Que signifiaient trois ou quatre stations navales à côté de leurs légions campées depuis la Clyde jusqu'à l'Euphrate?

Nous ne donnons ici que les conclusions du Mémoire ; nous l'aurions copié tout entier si nous avions voulu reproduire les monuments authentiques sur lesquels elles se fondent, et la série de fines et solides inductions qui les justifient. Le lecteur curieux de ces choses saura bien aller au Mémoire même et n'aura pas à s'en repentir. En parlant du service médical, M. Briau a dû parler de l'armée dont ce service faisait partie. Sa dissertation contient sur les légions et sur les cohortes des renseignements pleins d'intérêt. L'auteur ne s'écarte jamais de son sujet, mais il montre assez qu'il ne tiendrait qu'à lui d'en embrasser un plus vaste. Celui qu'il a choisi et qu'il s'est approprié n'est point d'ailleurs aussi restreint qu'on le croirait : il constitue un des témoignages les plus précieux du soin que les empereurs mirent à organiser l'armée. Ils l'organisèrent admirablement, sans doute, et pourtant ils ne parvinrent ni à conserver les conquêtes de la république, ni à maintenir leur propre domination ; mais ce ne fut pas la faute des médecins.

LÉO JOUBERT.

Deux années de mission à Saint-Pétersbourg, par M. le comte H. DE LA FERRIÈRE Imprimerie impériale.

La mission de M. de la Ferrière avait primitivement pour but la recherche et la copie d'un grand nombre de lettres de Catherine de Médicis, dont on connaissait l'existence à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Mais ses investigations le mirent en présence de documents français si nombreux, si importants, que sa mission s'élargit, en quelque sorte, d'elle-même. Toutes ces pièces ont été recueillies à l'époque de la Révolution et apportées en Russie par un secrétaire de l'ambassade russe, nommé Dubrowski, collectionneur infatigable. Présent, dit-on, à la prise de la Bastille, il acheta ou ramassa plusieurs centaines de liasses, provenant du dépôt d'archives qui existait dans cette forteresse. Lors de l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il fit un butin plus ample encore de manuscrits précieux, de chartes, de lettres originales des personnages les plus importants de notre histoire, depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe. Parmi les manuscrits, plusieurs seraient dignes de figurer dans notre Musée des Souverains; ce sont : le Tite-Live sur vélin, rapporté d'Italie et donné par Catherine de Médicis à l'abbaye de Saint-Denis; le livre d'heures de Jeanne, femme de Philippe le Long, de Louis XII, et surtout celui dont se servait habituellement Marie Stuart, et dont l'un des feuillets porte un quatrain de sa composition et signé de sa main.

Les recherches de M. de la Ferrière ont porté principalement sur les lettres de souverains et autres personnages historiques, depuis Louis XI

Digitized by Google

jusqu'à Louis XV. Dans les rapports que contient le présent volume, il donne une indication sommaire de toutes ces richesses, et cite *in extenso* quelques-unes des pièces les plus importantes. Quelques citations donneront une idée de la valeur de ces documents, restitués à notre histoire.

L'un des plus curieux, sans contredit, est un assez long fragment d'une sorte de mémoire confidentiel ou de journal adressé à Catherine de Médicis par l'une des dames françaises qui avaient accompagné en Espagne sa fille Elisabeth, mariée à Philippe II. Ce journal, tenu évidemment par l'ordre exprès de Catherine, depuis le départ de sa «bonne fille» pour l'Espagne, donne les détails les plus minutieux sur les toilettes de la jeune reine et l'emploi de ses journées. Le fragment retrouvé par M. de la Ferrière est la suite d'un premier dont la perte est bien regrettable, car c'est dans celui-là que devaient se trouver les détails sur l'arrivée d'Elisabeth en Espagne, sur la célébration du mariage et la lune de miel, si toutefois il y en eut apparence dans ce ménage. Nous avons la continuation de ce journal depuis le 29 avril 1560 jusqu'au mercredi de la Pentecôte de la même année. On y trouve des détails du plus grand prix pour l'histoire intime de la cour de Philippe II. Celui-ci paraît avior été dans ces premiers mois un époux assez peu ombrageux. Absorbé pendant la plus grande partie des journées par les affaires d'Etat, qui souvent ne lui permettaient de venir retrouver sa femme que très avant dans la nuit, il lui laissait une certaine liberté relative dans l'emploi de son temps, et semble même s'être ingénié parfois pour la distraire du souvenir de la France. Ce journal confirme ce que dit Brantôme, qu'Elisabeth «était entretenue de robes fort superbement, si bien qu'elle n'en portait jamais une deux fois.» Il serait plus exact de dire que son mari ne voulait pas lui voir deux fois la même. En effet, le 18 mai, la reine «print le mesme habillement du jour précédent, prouve que le roy ne la y avoit point veue.» Parmi les galanteries qu'il imaginait pour elle, l'une des plus originales consista à faire marquer d'un P et d'un E couronnés trois cents juments amenées exprès à Aranjuez, «les plus belles du monde.» La reine dut assister, depuis le commencement jusqu'à la fin, à cette opération qui prit une journée entière. D'autres fois, c'étaient des danses de femmes de village sur la terrasse d'Aranjuez, des combats de jeunes taureaux, des chasses aux daims et «conyls privés.» Le roi l'y accompagnait ou venait l'y rejoindre, mais il était rare qu'il ne se retirât pas avant la fin, la laissant avec la princesse de Parme, le seigneur don Jouan (D. Juan d'Autriche) et le prince (don Carlos). Ce dernier, qui n'avait que quatorze ans, voyait alors assez librement la reine, et aurait voulu la voir plus souvent encore. Un jour, pendant la sieste accoutumée du roi, après le dîner, arriva le prince, «bien ayse de s'être dérobbé;» il entretint la reine et ses dames, s'enquérant longuement de toutes choses, «car il voulait tout sçavoir.» Parmi les dames espagnoles dont la compagnie semblait alors la plus agréable à la reine, on remarque celle qui fut ensuite sa rivale et peut-être l'une des principales causes de sa mort, la princesse d'Eboli. Le passage le plus intéressant de ce journal est le récit d'une promenade du

Digitized by Google

matin, escapade de jeunesse, concertée par la reine avec sa belle-sœur de Parme et les dames françaises. Le vendredi 17 mai, habillées dès sept heures du matin, elles s'engagent dans une des longues avenues du parc, marchent résolûment tout droit devant elles jusqu'en pleine forêt. Là, elles trouvent un ruisseau, y boivent en prenant l'eau dans le creux de leurs mains. On rencontre une charrette; la reine, en cotte de satin blanc à bandes d'or, sa belle-sœur, ses femmes s'y entassent avec de joyeux éclats; la narratrice et une autre, qui ne tiendraient pas dans ce véhicule, enfourchent «deux vieilles mules pelées,» et les voilà poursuivant leur course folle à travers bois jusqu'à une clairière, «où il n'y avait que des genêts, et si grande quantité de vaches qu'il est possible avec force chèvres. La reyne et la princesse se mirent en opinion de leur faire tyrer le laict, comme le firent, et ne trouvant dans quoy, receurent le dict laict dans le chapeau de la princesse, et sans le couller aultrement, myrent du pain dedans...» Tous ces ébats avaient pris du temps, et le roi était déjà à table quand on rentra au château, Ce jour-là, qui était un vendredi, il dînait à part, ayant une permission spéciale de «manger chair.» «Il parla ung peu» à la reine, et ce ne fut pas sans doute pour approuver cette partie de campagne. Du moins, il n'est plus question de semblables idylles dans ce journal, qui, selon toute apparence, n'a pas été continué en pareil lieu.

M. de la Ferrière cite aussi plusieurs lettres de la jeune reine elle-même à sa mère, une notamment où il est question du projet de mariage de don Carlos (avec Marie Stuart) comme «de la chose qu'Elisabeth désire le plus;» ceci ne s'accorderait guère avec les bruits sinistres qui ont couru depuis sur la mort de ce prince et celle de sa jeune belle-mère qui le suivit de si près; ou bien il faudrait que, dans un intervalle assez court, les choses eussent bien changé. On découvrira sans doute quelques indications sur ces incidents «mystérieux et propres aux tragédies,» dans les lettres de Philippe II à Catherine (en espagnol); elles sont au nombre de soixante-douze. On a retrouvé à Saint-Pétersbourg plus de *cinq cents* lettres inédites de l'infatigable reine-mère, écrites pour la plupart pendant les règnes de Charles IX et de Henri III, et de nombreuses lettres de ces deux souverains, de leur frère d'Alençon, de Marguerite de Valois. La correspondance de Henri III forme à elle seule cinq gros volumes. Dans une lettre confidentielle adressée à Villeroy, on remarque cette phrase caractéristique : «Aussi bien suis-je au lit non malade, non pour poltroner, mais pour me retrouver frais comme la rose.»

Parmi les autres recueils de lettres, il faut citer ceux des Guise, des Montmorency, celui surtout qui contient soixante-douze lettres de Jeanne d'Albret. Elle écrit à Catherine de Médicis sur un ton de déférence obséquieuse qui ne s'accorde guère avec les appréciations de certains historiens modernes, et parle notamment «d'aller lui baiser les pieds de meilleure affection qu'au pape.»

La plupart des lettres originales de Montluc avaient été pareillement emportées en Russie. On retrouve dans cette correspondance la verve rageuse des célèbres *Commentaires*, comme on peut en juger par la lettre

Digitized by Google

suivante, où Montluc apparaît armé de pied en cap : « Si Dieu vous fait la grâce, écrit-il à Charles IX, que puissiez échapper de vos fortunes, vous pouvez dire que c'est un grand lévrier échappé dedans une forest de la bouche de cinq cents loups. J'ay de bons amis auprès de Votre Majesté qui me prestent toujours quelque charité, disant que j'ay donné au diable vous, la royne et tout vostre conseil..... Si je me colère, c'est pour vos affaires; il faut que chacun preme patience de mon impatience. »

Les documents du XVIIe siècle ne le cèdent pas en importance à ceux du XVIe. M. de la Ferrière a rapporté les copies de plusieurs lettres importantes de Sully, de Maurice le Savant, landgrave de Hesse. La correspondance du roi avec ce prince, qui éclaire d'un si grand jour les desseins de Henri IV sur l'Allemagne, a été publiée en 1841, d'après les originaux du roi et les minutes du landgrave, qui existent à Cassel. Mais le volume des lettres originales de Maurice, transporté à Saint-Pétersbourg, fournira un complément précieux à cette publication. Il contient, en effet : 1° la traduction de plusieurs lettres en chiffres, dont le premier éditeur ne connaissait pas la clef; 2° les six dernières lettres, entièrement inédites, adressées en 1609 et 1610 par le landgrave à Henri IV, et dont la dernière est du 21 avril 1610[1]; 3° cinquante lettres adressées ensuite par ce même prince à la reine-régente, avec les réponses de celle-ci.

Parmi les pièces appartenant au règne de Louis XIII, on remarque la correspondance entière de Brulart, ambassadeur français à Venise, de 1612 à 1620; plusieurs lettres inédites du père Joseph; toute une série de lettres de Bouthillier, racontant la campagne de 1630 en Italie. L'époque de la minorité de Louis XIV nous fournit diverses lettres de Mazarin sur plusieurs points importants de politique extérieure, notamment sur les affaires d'Angleterre; les correspondances des intendants et commissaires royaux de Provence, Dauphiné, Languedoc, Guyenne et d'autres provinces avec le chancelier Séguier. On y trouve de curieux et tristes détails sur l'état misérable de la France à l'époque de la Fronde, sur les guerres civiles de Bordeaux, d'Aix, de Montpellier, de Toulouse, sur une émeute de femmes à Valence où Fouquet, alors commissaire royal, faillit être jeté dans le Rhône, en 1649, etc. Quant au XVIIIe siècle, le document le plus précieux de ce temps que la France puisse envier à Saint-Pétersbourg, est la bibliothèque entière de Voltaire, dont la plupart des volumes sont annotés de sa main.

Ces indications, relevées à la hâte dans le volume de M. de la Ferrière, suffisent pour faire apprécier le mérite de ses investigations, l'importance des documents qu'il a recueillis, et de ceux dont il a dû se borner à signaler l'existence. Cette publication est un des meilleurs services qui aient été rendus depuis longtemps à la science historique. E. de V.

[1] M. de La Ferrière a cru devoir citer dès à présent *in extenso* ces dernières lettres en raison de leur haute importance historique. On y voit en détail tout le mal que se donnait Maurice, d'après les instances réitérées du roi, qui lui servaient d'*éperon*, dit-il, pour attirer l'électeur de Brandebourg dans l'alliance française.

Digitized by Google

Etudes de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence, par D. NISARD, de l'Académie française. 3e édition. 1867.

Nous ne connaissons pas de notabilité contemporaine sur laquelle il ait été porté autant de jugements téméraires que sur M. Nisard. Parce que M. Nisard est un peu, en littérature, un *doctrinaire*, il n'y a pas de doctrines étroites et absolues qu'on ne se soit plu à lui attribuer. Il y a des esprits ou de trop courte vue ou trop primesautiers pour bien saisir une théorie littéraire : ou bien ils ne peuvent l'embrasser tout entière, ou bien ils ne s'en donnent pas le temps; et, comme ils n'en voient jamais qu'un côté, pour peu qu'ils y trouvent à redire, ils s'y attaquent obstinément et accusent l'auteur d'un système exclusif, qu'ils lui ont bénévolement prêté. M. Nisard, fidèle à la vieille école classique, dont les idées étaient bien plus larges que celles de quelques-uns de ses modernes adeptes, M. Nisard met avant tout la raison, et, comme Boileau, on l'accuse de ne voir qu'elle dans les œuvres littéraires. Le maître a dit, en effet :

Aimez donc la raison : que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.

Sans doute, mais faut-il donc prendre cette maxime au pied de la lettre? Certes, l'auteur de l'*Art poétique* n'était pas homme d'imagination et de sensibilité; mais, comme critique, il était bien loin de méconnaître ces deux éléments de la beauté littéraire, témoin son admiration pour l'Arioste et Le Tasse, témoin son jugement sur Saint-Amant, auquel il accordait du *génie*. M. Nisard va plus loin que Boileau : il fait de l'imagination et de la sensibilité des conditions absolues; mais il met chaque chose à son rang, et il veut que la raison reste la maîtresse. Quoi qu'en disent ses contradicteurs, ce seront toujours là les principes qui prévaudront en France, tant que la littérature française restera elle-même, tant qu'elle maintiendra son caractère propre contre les empiètements du goût anglais et germanique. Rien n'est plus propre à la défendre contre un tel danger que l'étude de l'antiquité. Mais dans l'antiquité il y a des distinctions à faire ; et c'est là l'objet du livre à la fois agréable et solide par lequel le futur auteur de l'*Histoire de la littérature française* a préludé à son œuvre de critique.

Comme l'antiquité grecque et romaine a eu sa période de vraie grandeur et de vraie gloire, elle a eu ses époques de décadence. C'est une de ces époques que M. Nisard s'était proposé d'étudier sous toutes ses faces, pour la plus grande instruction du temps où il écrivait (1834). Il est bien loin ce temps, où ce livre pouvait offrir un attrait de polémique : ce n'est plus aujourd'hui qu'nn livre de littérature et de critique, mais il s'y attache un intérêt spécial; car c'est là que s'annonce cette critique de principes, qui s'affirme avec tant d'autorité dans l'*Histoire de la littérature française*. L'ouvrage n'est pas resté sans doute tel qu'il a paru pour la première fois : l'auteur l'a corrigé en maint endroit, l'a réduit de près d'un quart, a quelquefois atténué des sévérités de jugement excessives, défaut

Digitized by Google

ordinaire de la jeunesse; mais le fond des théories littéraires reste le même, et, en relisant cet ouvrage, nous étions frappé à chaque page de l'injustice des objections qui sont faites si souvent à la critique de M. Nisard.

Certes, M. Nisard ne ménage pas Sénèque le tragique, Juvénal, Perse, Martial, Lucain, et peut-être dans le détail pourrait-on quelquefois prendre contre lui le parti des auteurs qu'il soumet à un si rigoureux examen. Mais enfin que leur reproche-t-il dans l'ensemble? Est-ce d'avoir trop d'imagination, de s'abandonner trop à leur sensibilité? Tout au contraire, il montre combien ces poètes sont dépourvus ou pauvrement doués de ces qualités essentielles. En faisant toucher du doigt leurs procédés et leurs artifices, il donne à comprendre comment ils produisent quelquefois de grands effets; en signalant la recherche de l'esprit partout où il faudrait de l'imagination ou du cœur, en dénonçant le constant abus de l'hyperbole, si peu d'accord avec la droite raison, il explique et justifie la place qu'il leur assigne parmi les poètes de la décadence.

Mais, comme le titre l'indique, la critique n'est pas tout dans ce livre : il contient aussi des « études de mœurs. » Non seulement l'auteur juge à la fois, dans chacun de ces poètes, l'écrivain et l'homme, mais il se sert de leurs témoignages qu'il recueille et qu'il contrôle par ceux des historiens, pour faire connaître le temps où ils ont vécu. A côté du travail de critique littéraire, il y a toute une peinture de la société romaine aux premiers temps de l'empire, et ce n'est pas la partie du livre la moins instructive ni la moins neuve. M. Nisard n'est pas un érudit; mais son flair de critique le guide parfois aussi sûrement que l'érudition la mieux renseignée : un seul trait, un mot perdu dans les vers de ses poètes lui dit ce que de longues recherches apprennent à d'autres; et c'est ainsi que, dans cet ouvrage qui a déjà plus de trente ans de date, M. Nisard s'est trouvé en avance sur de savants livres faits depuis sur ce sujet spécial. Pour ne citer qu'un exemple, l'étude sur la *Pharsale* de Lucain lui est une occasion de donner un jugement sur les héros du poème, sur Pompée, sur Caton et en particulier sur ce César, dont le portrait a été dans ces dernières années essayé par tant de mains. Lorsqu'il a pris la plume pour rendre compte de la récente *Histoire de Jules César*, les malveillants ont affecté de n'y voir qu'un acte de complaisance. Ces juges prévenus, qui pour la plupart ont condamné ces articles de parti-pris et sans les lire, qui ne savent pas que de réserves y étaient mêlées à l'éloge, n'ont pas voulu voir une chose : c'est que, sans avoir enseigné d'historien, M. Nisard est un des écrivains de notre temps qui se sont le plus occupés d'histoire, surtout d'histoire romaine. Cette figure de César, dont il a voulu bien dessiner tous les traits, il l'avait rencontrée bien souvent dans ses études, et dans son examen de la *Pharsale*, et dans son Cours d'éloquence latine au Collége de France, où nous nous souvenons de lui avoir entendu parler de César, il y a vingt ans, et dans des articles de *Revue*, réimprimés depuis, sur les historiens latins. Il serait intéressant de comparer les jugements de 1865-1866 et ceux de 1834; et peut-être ne verrait-on pas sans étonnement que celui de 1834 est plus favorable que celui de 1865. En l'op-

Digitized by Google

posant à Pompée, le héros de Lucain, il montre que César était «l'homme du peuple et de l'épopée,» qu'il « avait toutes les conditions d'un héros d'épopée.» Rien de semblable dans le dernier jugement. Tout au contraire, M. Nisard écarte, pour ce qui est de César, la fameuse théorie des «hommes providentiels;» il prouve victorieusement que, si César est grand, il est loin de l'être sans mélange, et que, dans sa fortune, il y a bien plus de calcul qu'on ne l'a voulu reconnaître. Ce qui ressort de la dernière et consciencieuse étude que M. Nisard a faite de ce caractère, c'est le portrait d'un ambitieux qui a su attendre son heure, et qui, attentif à profiter de toutes les occasions, a préparé de longue main une dictature que les circonstances sont ensuite venues rendre nécessaire.

Les *Etudes sur les poètes latins de la décadence* ne sont peut-être pas celui des ouvrages de M. Nisard auquel l'auteur attache le plus de prix; mais, pour bien des juges, ce n'est pas son moins remarquable écrit. Il a déjà les fermes principes qui, parmi les critiques contemporains, font la physionomie propre à M. Nisard, et l'on y trouve ce je ne sais quoi de vif et d'entraînant qui est un don de la jeunesse. De plus, les peintures de mœurs et les aperçus historiques y tempèrent heureusement ce qu'il y a quelquefois d'austère et d'abstrait dans les théories littéraires.

A. CHASSANG.

Grammaire générale Indo-Européenne, ou comparaison des langues grecque, latine, française, gothique, allemande, anglaise et russe, entre elles et avec le sanscrit; suivie d'extraits de poésie indienne, par M. EICHHOFF. — Paris. Maisonneuve et Ce.

En 1836, M. Eichhoff publia un beau livre, intitulé *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*. Aujourd'hui, sur un plan nouveau, il publie une *Grammaire générale Indo-Européenne*. En ouvrant ce nouvel ouvrage à côté du premier, nous nous sommes demandé comment l'auteur du *Parallèle* n'avait pas fait plus tôt la *Grammaire*. L'une était dans l'autre et M. Eichhoff trouvait presque sa grammaire toute faite dans la quatrième partie de son premier ouvrage; — presque, disons-nous, car il restait à faire un travail de réduction, si l'on veut bien nous passer ce terme, fort important. L'utilité pratique de la Grammaire était à ce prix; l'auteur le sentait certainement mieux que personne; aussi n'a-t-il rien négligé de ce qui pouvait donner ce caractère à son œuvre. « Nous avons cherché, dit M. Eichhoff, dans un autre travail publié il y a trente ans, à mettre en parallèle les points de ressemblance de tous les idiomes du système aryen, en choisissant pour notre analyse les plus anciens représentants de chaque rameau, dans l'Inde et la Perse, la Grèce et l'Italie, la Germanie, la Sarmatie et les pays celtiques..... Nous bornant aujourd'hui à un cercle plus restreint, nous choisirons comme types de comparaison le sanscrit ou indien proprement dit, le grec, le latin, le gothique, l'allemand, et subsidiairement l'anglais, le français, l'italien, le russe.... Réduite à ces limites, la comparaison sera plus nette, plus pratique, d'une utilité plus directe pour les études actuellement en vigueur.»

C'est plus qu'un plaisir pour ceux qui peuvent, même insuffisamment,

Digitized by Google

apprécier les avantages de la comparaison des langues et de la connaissance du sanscrit, point de départ et guide indispensables en cette matière, de voir se multiplier les ouvrages propres à faciliter ces belles études. La liste s'en est bien accrue depuis 1836 ! Les érudits se sont mis avec discernement à la portée des étudiants ; aussi le nombre de ceux-ci va-t-il s'augmentant chaque jour ; et bientôt, nous l'espérons, les grands travaux de tout genre, dont les auteurs se sont éclairés à la lumière *nouvelle*, pourront être suivis, appréciés par toute une *nouvelle* génération.

On ne peut guère citer d'une grammaire, autrement nous aurions plaisir à faire apprécier dès à présent une des parties les plus intéressantes de celle de M. Eichhoff, nous voulons dire « les éléments de conjugaison. » Le verbe est, à notre avis, le chapitre le plus complétement traité dans le grand ouvrage de M. Eichhoff, et nous ne sommes pas surpris de retrouver, sous une forme abrégée, mais non moins instructive, dans les notions préliminaires du chapitre dont nous parlons, la même justesse de déductions, la même mesure dans les jugements.

La partie grammaticale proprement dite du livre de M. Eichhoff est suivie de quelques très bonnes pages sur la poésie indienne, sur la mythologie comparée, d'une analyse du Manava, du Mahâbhârata et du Râmâyana. Elle se termine par des extraits bien choisis de ces poêmes, accompagnés de fort agréables traductions en vers latins. Et à ce propos nous nous permettrons d'adresser un petit reproche à l'auteur. Peut-être écoutons-nous trop un souvenir de jeunesse, mais nous n'avons pas oublié que rien ne nous servit tant, au commencement de notre étude du sanscrit, que l'analyse grammaticale, çloka par çloka, et mot à mot, du charmant épisode du Râmâyana, Yajnadattabadà ou la mort de Yadjnadatta, publié par Chézy en 1826. Il nous semble que l'analyse grammaticale d'au moins un des morceaux choisis par M. Eichhoff avait sa place toute naturelle entre la VIIe et la VIIIe partie de son livre. Peut-être même aurions-nous voulu y trouver, en outre, une traduction latine littérale, comme celle que Burnouf a jointe à l'œuvre de Chézy, son ancien professeur, ou de l'excellente version qu'a donnée Bopp de l'épisode de Nala et Damayantî.

Nous n'insisterons pas, mais en réclamant, toutefois, pour le cas d'une nouvelle édition. Quant au choix du latin comme moyen d'interpréter la poésie indienne, il serait facile de le justifier philologiquement ; mais ce n'est pas ici le lieu. Il suffit pour s'en convaincre de se servir des deux traductions latines dont nous venons de parler, et surtout de celle de Bopp, lequel, du reste, a dit avec autorité : *Ante alias linguas ad sanscritum auctorem vertendum, eodem conservato verborum ordine, latina præcipuè apta est.*

Nous terminons en recommandant vivement un ouvrage qui constitue pour l'auteur un titre de plus à la réputation que lui ont depuis longtemps faite parmi nous des travaux divers, par le sujet et par la forme, mais tous marqués au coin de la plus solide et de la plus consciencieuse érudition.

J. MÉLIOT.

Digitized by Google

Etudes sur les Barbares et le Moyen Age, par M. LITTRÉ, de l'Institut. Didier.

Chaque nouvelle publication de M. Littré, ce bénédictin du positivisme, est une véritable bonne fortune pour les esprits éclairés et studieux, pour ceux-là même qui, suivant sa propre expression, ont « une autre philosophie que la sienne. » Il a réuni dans celle-ci une collection d'articles critiques, excellents pour la plupart, publiés dans divers recueils, mais surtout dans le *Journal des Savants*, sur quelques ouvrages historiques considérables qui ont paru dans ces dernières années. Les plusi mportants de ces articles sont relatifs au beau travail de M. A. de Broglie sur « l'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle; » à celui de M. de Montalembert sur « les Moines d'Occident; » au polyptique (Pouillé) d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés au commencement du IXe siècle, précieux document historique, publié et annoté par M. Guérard ; aux savantes et curieuses investigations de M. Daremberg sur la médecine au début du moyen âge, au travail de M. Leclerc sur l'Histoire des lettres et des beaux-arts dans le XIVe siècle de la France.

L'opinion émise et vigoureusement soutenue par M. Littré, à propos du moyen âge et de la féodalité, fait honneur à ses lumières, à sa rare impartialité, et cause en ce moment même un certain émoi dans le camp des libres-penseurs, qui s'honoraient de le compter parmi leurs chefs les plus illustres. Il soutient et démontre que le moyen âge catholique fut, à tout prendre, infiniment supérieur à l'antiquité païenne, que les serfs des abbayes et des castels féodaux étaient en moyenne moins misérables, moins déprimés et déjà plus semblables à des hommes que les esclaves de la Grèce et de Rome, et que l'honneur de cette amélioration, première étape du progrès social, revient tout entier au catholicisme. Jamais les aspirations civilisatrices de l'Eglise, jamais les travaux du monachisme, qui fut comme la pointe ou l'éclair du glaive catholique, n'ont rencontré un panégyriste aussi convaincu, et parfois aussi éloquent. Qui l'aurait cru? M. Littré est catholique et même quelque peu moine jusqu'à Luther, et prononce sans courroux et même avec une sorte d'admiration le nom de Loyola! Qui sait s'il n'ira pas plus loin quelque jour, s'il n'en viendra pas, avec beaucoup de bons esprits, à reconnaître que les réformes religieuses du XVIe siècle auraient pu s'accomplir pacifiquement, aussi bien que les réformes politiques du XVIIIe, dans ce qu'elles avaient de nécessaire et d'utile, et que mieux aurait valu qu'il en fût ainsi, dans l'intérêt de l'humanité?

Une autre thèse, contraire à des idées fort accréditées en histoire, est soutenue avec une habileté singulière par M. Littré! Il n'admet pas que les invasions barbares aient produit dans l'ancien monde romain un phénomène analogue à celui de la transfusion du sang. Suivant lui, le triomphe du christianisme aurait suffi pour maintenir, en l'épurant, la civilisation romaine; l'intrusion des barbares n'a eu d'autre effet que d'abaisser temporairement le niveau moral de l'humanité ; et ce ne fut pas trop de toute la vitalité du christianisme pour réparer le mal. Ce système est ingénieux, mais se concilie difficilement avec l'idée que nous donnent Sidoine Apollinaire, saint Augustin, Salvien et d'autres contemporains, de la corruption et de l'énervement de l'ancienne civilisation romaine.

B. E.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

14 mars 1868.

LES ET ET LES OU

Des gens fort sérieux, qui n'étaient point des pédants, ont bien écrit sur les *si* et les *car* ; on peut bien, une fois par hasard, quitter les discussions purement littéraires, et à propos d'un article de M. Michelet, parler un peu des *et* et des *ou*. Ce sont, comme on dit à l'école, deux conjonctions, oui, et elles relèvent surtout du magister; mais enfin, elles tiennent leur petite place dans le discours, et il n'est pas absolument nécessaire d'être Philaminte ou Belise pour les venger d'un dédain qu'elles ne méritent pas. D'ailleurs ces questions d'orthographe, ou plutôt de grammaire, sont perpétuellement à l'ordre du jour; l'Académie les y maintient par la sage lenteur qu'elle apporte à toute sa lexicographie, et, aussi bien, n'y a-t-il point de petite question dans la critique et dans l'art. En somme, celle-ci touche de fort près au style, ou du moins à la manière d'écrire; c'est une question de procédé et de facture; nous l'avons indiquée, il y a un mois, en appréciant le dernier livre de M. Michelet, la *Montagne*. Les personnes qui veulent bien nous lire se rappellent (ou ne se rappellent pas) que nous jugions alors cet ouvrage à un tout autre point de vue, et que, sans en contester la valeur même scientifique, il nous était impossible de ne pas remarquer quel penchant de plus en plus prononcé entraînait l'auteur vers des hypothèses où triomphait la poésie sentimentale. Nous n'abordions que fort incidemment, comme on pense, le détail grammatical, tou-

Digitized by Google

jours un peu rebutant, et, quoi qu'on fasse, pédantesque; c'est à peine si nous osions soumettre quelques timides et respectueuses objections à M. Michelet sur la langue parfois un peu insolite qu'il parle, et voici en quels termes, non inutiles à rappeler, nous lui cherchions cette querelle d'Allemand : « Aucune ressource, assurément, ne manque à M. Michelet, aucun effet ne lui manquerait, s'il ne semblait prendre à tâche de gâter quelquefois ses plus beaux morceaux par des affectations, des minuties dont on doit dire franchement qu'elles sont puériles sous une si grande plume!... Quelle faiblesse a donc M. Michelet pour ces éliminations continuelles de particules copulatives, qui rendent dansante, sautillante, haletante et poussive la phrase d'ailleurs la mieux équilibrée qui fut jamais? Ce petit mot, ces deux lettres *et*, lui font une peur effroyable; il les évite autant qu'il peut, il ne les emploie qu'à la dernière extrémité. Deux exemples entre dix mille : « Véritable éveilleur du monde, bon, vrai soleil joyeux! Est-ce bien le même que je vois là-bas tant de jours, tant de nuits, pâle à travers la brume qui monte à l'horizon si péniblement, disparaît? » Et deux lignes plus bas : « Enfin, la nuit cessant, le coq fut pris de délire, rêva à demi-voix; il s'envola par-dessus le bord, se noya... » Nous ne savons pas si cette bizarrerie d'ôter ainsi toute liaison, choque tout le monde autant que nous; mais véritablement elle est contraire à toutes les habitudes du parler français, elle ressemble à une prétention, elle gâte comme une note fausse toute cette musique à la fois inspirée et savante qui est le style propre de M. Michelet. Ce n'est pas une inadvertance, elle se répète à chaque ligne. *S'il a ses raisons pour y tenir, qu'il nous le dise.* On serait heureux d'obtenir des explications d'artistes aussi consommés. Peut-être ont-ils raison; peut-être, s'ils daignaient nous donner leurs motifs, parviendraient-ils à nous convaincre; c'est même probable, car les maîtres ont toujours raison. Mais, jusqu'à plus ample informé, ce *tic* est désagréable chez M. Michelet, comme un bégaiement ou une claudication chez un bel homme. Ceux qui liraient la *Montagne* sans le remarquer, n'auraient pas l'oreille fine, et ceux qui, le remarquant, aimeraient moins ce beau livre, seraient par trop délicats. Pour notre part, nous l'admirons complétement, non sans ressentir vivement cette petite gêne... »

On le voit, nous demandions, nous implorions presque une explication justificative. Or, M. Michelet, avec une condescendance assurément très aimable et très digne, a bien voulu nous donner ses motifs dans une lettre dont nous ne citerons que ce qui se rapporte expressément à l'objet de la petite chicane dont il s'agit : « Voici pourquoi j'ai trouvé les deux phrases excellentes, c'est que le mot *et*, particule *conjonctive*, eût nui beaucoup. Il fallait un effet *disjonctif....* » « Est-ce le même soleil qui monte à l'horizon si péniblement, disparaît. » Ajoutez *et*, l'effet est manqué.... Vous êtes du métier, et vous me comprendrez. Rien n'est petit dans l'art. Un cheveu vaut autant qu'un monde.... »

Il ne faut pas moins que cette dernière déclaration, d'ailleurs parfaitement conforme à l'idée que nous nous faisons des choses du style, pour nous déterminer à reprendre et à relever la discussion. C'est ici, comme

Digitized by Google

le dit M. Michelet, le métier qui est en jeu ; c'est une affaire entre patron et apprenti, que le public nous pardonne. Eh bien, est-il vrai que dans les deux phrases citées, et généralement dans les trois quarts des phrases écrites par M. Michelet, la suppression des particules *et*, *ou*, *puis*, produise l'effet disjonctif ou suspensif qu'il en attend ? Est-il vrai qu'il suffise perpétuellement d'une virgule, c'est-à-dire d'un silence, d'une pause, comme on dirait en musique, à la place d'un mot, pour marquer la succession, l'intermittence, l'intervalle entre divers actes ou divers incidents énumérés dans la même phrase ? Il n'y a pas de *et* dans la vie ? Doit-il y en avoir dans le langage qui est, à quelques égards, la représentation aussi imitative que possible de la vie réelle ? Les actions d'un homme se suivent, se juxtaposent, s'ajoutent à la file les unes des autres, une première, une seconde, une troisième, souvent sans lien, sans jointure, matérielle et palpable. Souvent elles n'ont entre elles aucun rapport, aucun côté commun, aucune relation ni de temps, ni de lieu, ni d'objet ; elles se succèdent, voilà tout. Faut-il établir entre elles un rapport, une espèce de subordination artificielle au moyen des mots, au moyen de la particule conjonctive *et* ? Faut-il exprimer leur succession par cet *et* ou simplement par des pauses représentées par des virgules ; enfin, faut-il dire : « Je suis allé aujourd'hui à la messe et chez le marchand de tabac ? » ou bien : « Je suis allé aujourd'hui à la messe, chez le marchand de tabac ? » Toute la question est là, et nous espérons qu'elle est maintenant fort claire. M. Michelet pense qu'il faut dire : « L'homme vit, meurt sous l'œil de Dieu, » parce qu'il y a ordinairement, entre la vie et la mort, un espace que le mot *et* supprime. Nous pensons, nous, qu'il faut dire : « L'homme vit et meurt sous l'œil de Dieu, » précisément pour remplir au moins par un mot cet intervalle, et combler, même en parlant, cette lacune. Qu'on nous permette d'insister un instant. Evidemment la phrase de M. Michelet : « Est-ce le même soleil qui monte si péniblement, disparaît ? » équivaut, dans le langage usité et ordinaire, à une phrase où le rapport de temps serait marqué par une conjonction, ou, pour éviter les expressions trop grammaticales, par un signe quelconque ; c'est comme qui dirait : « Le même *soleil* qui monte si péniblement et disparaît... » Ou bien encore : « puis disparaît. » Eh bien, laquelle des deux expressions est, nous ne disons pas la plus correcte, mais la plus simple, la plus naturelle, la plus accommodée à une bouche française ? M. Michelet, avec sa solution de continuité complète entre les deux idées et les deux actes, avec cette pause dans sa phrase, avec cette espèce d'imitation toute matérielle qu'il essaie de réaliser, obtient-il bien l'effet qu'il veut produire ? Voit-on bien, comme il l'entend, son soleil monter, puis tout à coup descendre ? L'embarras de l'esprit et la gêne de l'expression ne nuisent-ils pas un peu à la pure illusion d'optique poursuivie par l'écrivain ? L'image est-elle aussi vive, aussi nette qu'il le croit ? Elle a été souvent employée dans des circonstances et pour des spectacles analogues, par des artistes fort experts, par Béranger entre autres, qui croyait avec raison, suivant nous, faire bien assez pour l'œil en disant :

Quelle est cette étoile qui file,
Qui file, file, *et* disparaît ?

Digitized by Google

En vérité, nous n'aurions pas le courage d'appuyer sur d'aussi minces observations si à ce détail presque puéril ne se rattachait tout un système. Et ici, ce n'est plus seulement M. Michelet qui est en cause, c'est une école nombreuse, qui compte des hommes comme M. Théophile Gautier parmi ses adhérents et qui a séduit toute la pléiade néo-réaliste. Oui, ils en tiennent tous, plus ou moins; ils croient tous, à des degrés divers, que le langage est une œuvre de pure imagination, faite seulement pour parler à l'œil, et non point à l'intelligence ou même aux oreilles. Ni logique, ni musique pour eux dans la phrase; une peinture suffit, et ils ne font ou n'essaient de faire que des tableaux. C'est en vertu de ce principe qu'ils procèdent par inversions exagérées et extraordinaires, par grimaces, contorsions et tortures de phrase qui choquent et les règles de cette pauvre grammaire, et les habitudes très invétérées de cette bonne langue française, assez riche, assez souple, assez intéressante de sa propre beauté et de sa propre force, sans avoir besoin de se faire valoir par ces casse-cou-là. Ils se piquent de placer les mots, les idées, les images dans leur ordre naturel, suivant l'importance exacte et mathématiquement calculée de la position que le regard leur assigne; ils prétendent que tout vienne dans le discours à la même place que dans la réalité, et qu'on écrive toujours comme l'on voit et à mesure que l'on voit, sans souci de l'harmonie, sans souci de l'usage qui, en ces matières pourtant, reste et restera toujours le souverain maître. Veulent-ils exprimer, par exemple, que les serpents étreignent puissamment les membres de Laocoon, comme c'est ici l'idée de force qui domine, comme c'est cette étreinte puissante et robuste qui s'impose d'abord aux yeux et à l'esprit, les voilà qui se mettent bravement à vous renforcer leur phrase d'un vigoureux adverbe initial : « puissamment, les serpents l'étreignirent... » Ils sont à présent quinze ou vingt qui écrivent dans ce style-là, et certainement M. Michelet a beaucoup contribué, pour sa part, à ce goût déplorable. C'est du latin, messieurs, et vous faites peut-être preuve de science en abusant de ces tours antiques; mais ce n'est pas du français, et c'est plus prétentieux que de parler à la bonne franquette la langue autrement colorée de Mme de Sévigné ou de Molière, deux perruques! C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse, à vous, clowns littéraires qui croyez qu'on ne peut bien écrire à moins d'attirer les gens aux fenêtres en faisant le saut périlleux, en équilibrant des phrases burlesques sur le bout de votre nez, en escamotant adroitement ce qui s'appelait autrefois la langue française, et surtout en cassant des pavés ou en tirant des pétards. L'homme déhanché, désossé, qui s'arrange pour entrer dans une boîte, me paraît fort inférieur, comme modèle, à l'Hercule Farnèse ou au Discobole. Ecrire artistement, rien de mieux; mais il ne faudrait pas toujours avoir l'air d'avaler sa plume!

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne visons point ici M. Michelet, pas plus que M. Victor Hugo, ni même M. Théophile Gautier, et que de pareils maîtres demeurent fort au-dessus des mauvais exemples qu'ils ont donnés. Mais ce qu'ils ont perdu de jeunes artistes est incroyable. M. Delacroix aussi, le grand peintre, quels élèves il a faits! Quel

Digitized by Google

gâchis a produit l'amour de la réalité et la passion de la couleur! Sans sortir du domaine des lettres, quelles affectations, quelles poses pour arriver au néant! Quelles prétentions immenses réduites en effet à zéro. Que de grosse caisse il a fallu à ces Mangins pour débiter tant de mauvais crayons! Et s'ils ne sont point responsables de toute cette forfanterie impuissante, en sont-ils donc tout à fait innocents, ces maîtres si bien doués, si sûrs de leur force et de leur influence, qui, non contents d'arriver à l'originalité en suivant leur nature et en obéissant à leur génie, ont eu la faiblesse de poursuivre des nouveautés puériles, d'imaginer, pour attirer les yeux, des procédés extraordinaires, des costumes excentriques pour ainsi dire, et qui ont coupé en toute occasion la queue de leur chien pour étonner les Athéniens de Paris. Que de queues on a coupées après eux et pour faire comme eux! Il y a des gens qui sont parvenus à amuser les badauds en coupant cette queue magique, sans même posséder le chien indispensable à l'opération. Fumée sans feu, canon à poudre, que d'invalides ont tiré de ces salves inoffensives, et n'ont pas eu besoin du boulet pour faire brèche! La pièce était si fortement et si adroitement chargée, que la bourre leur a suffi. Mais il est permis de croire que ces détonations à vide ont fait leur temps.

Et croit-on, en vérité, que s'il n'y avait point là-dessous une question assez grave, et si la discussion n'était pas un peu plus que grammaticale, nous nous escrimerions ainsi sur des subtilités quasi-alexandrines ou byzantines, dignes tout au plus, si elles ne portaient pas plus loin que le cas spécial qui nous y a provoqué, d'occuper les loisirs d'une académie italienne du dernier siècle? Croit-on que nous nous amuserions à discuter si solennellement, et surtout si longtemps sur des particules? La lettre même que M. Michelet nous a écrite à ce sujet démontre qu'il n'y attache point trop d'importance. Pourquoi donc paraît-il s'en inquiéter plus dans ses livres que dans ses lettres? Nous l'avons dit, et sur ce point nous n'avons rien à retrancher: ses derniers volumes jaunes sacrifient trop à ce petit procédé; c'est chez lui un système si résolu et en même temps si abusif, que peut-être ne le trouverait-on pas, une seule page durant, assez abandonné, assez oublieux de son parti-pris, assez saisi et dominé par ce qu'il raconte, pour échapper à cet asthme volontaire dont la suppression des particules afflige le langage. Il y en a qui vont plus loin que lui: ils ne se contentent pas de virgules par milliers, il leur faut des tirets entre lesquels leurs perpétuelles incidences se trouvent prises comme dans des camisoles de force. Leur style a l'air d'un portefaix trop chargé qui se repose sur chaque borne, ou plutôt d'un soldat fatigué qui fait continuellement effort pour remonter son sac. Évidemment, M. Michelet n'en est point là, il a l'haleine plus longue, et il porte fort allègrement tout son bagage. La lassitude, la marche traînante, le poumon haletant sont des airs qu'il se donne, et dont un style comme le sien n'a certainement pas besoin pour se rendre intéressant. Encore une fois, nous n'y serions pas revenu, et surtout nous n'aurions pas donné à une légère critique de détail des développements en apparence aussi disproportionnés, si ces façons bizarres, et systématiquement bizarres chez les maîtres, n'invitaient

Digitized by Google

les élèves à des imitations qui n'ont pas même la valeur d'une bonne caricature. Ces enfantillages tirent à conséquence.

Néanmoins, nous tenons que, même chez ces habiles, toute manière d'écrire qui est contraire à la manière ordinaire de parler, aux us et coutumes du langage, à l'ordre régulier, et pour employer le vrai mot, à la syntaxe de la phrase française, telle qu'elle a été arrêtée, il y a deux siècles, par des artistes venus à l'heure où les règles s'établissent, à tout ce qui s'adapte sans effort à l'allure de l'esprit français et aux habitudes des lèvres françaises, doit être considéré comme défectueux, inutile, mauvais, puéril et caduc. C'est une prétention, une singularité regrettable, une fausse originalité. C'est un embarras pour le style, et c'est aussi un embarras pour le lecteur que cette physionomie nouvelle de la langue étonne et déconcerte. C'est enfin une *manière* qui ne contribue en rien à la valeur réelle et à l'originalité foncière d'un écrivain. Qui dira que M. Michelet, puisque c'est lui qui est en cause, ne serait pas tout aussi bien un écrivain, un poëte original, exceptionnel, presque hors de pair, s'il n'abusait pas, comme il le fait en toute occasion, de la suppression des particules conjonctives ou disjonctives, des *ou* et surtout des *et*? Il se fait par là un style haché menu comme chair à pâté, il ne se fait pas un style plus pittoresque ou plus vigoureux, il ne se fait pas une langue plus vive, plus colorée, plus personnelle et plus neuve que celle qu'il a toujours parlée ou écrite depuis le jour assurément lointain où il remportait au concours général le prix de composition française, pour un discours qui contenait déjà en germe toute sa séve, toute sa puissance, tout son avenir de philosophe ou d'écrivain. On devient orateur, dit le proverbe, mais on naît poète. L'orateur en lui a perfectionné sa rhétorique et multiplié ses ressources; mais dès lors le poète était né. Il peut maintenant supprimer autant de conjonctions qu'il lui plaira, il peut briser sa phrase et la faire danser à sa fantaisie sur un seul pied, il peut lui imprimer toutes les entorses imaginables, il peut écrire en soubresauts, en tressaillements, des espèces de notes à la volée comme les suivantes : « Du village, je descendis, je touchai le bord, y entrai. En ce moment le glacier béait en bouches étroites, peu élevées, brillantes et polies au dehors. Dedans tout était glissant, avec de dangereuses pentes qui menaient je ne sais où. Ces pentes, une double et triple voûte bleuâtre, leurs cassures coupantes, aigres à l'œil, leur transparence disaient de se défier... » C'est un hoquet, expressif sans doute, mais il y a quelque chose de cassé dans la machine. Et un peu plus loin (page 75) : « Huit galeries voûtées, six abris, vingt refuges, rassurent, mais avertissent que la mort est sur votre tête. De moment en moment, frappe aux voûtes retentissantes, d'écho en écho roule le lourd tonnerre de l'avalanche... » Phrase admirable ou presque admirable, cette dernière, un vrai roulement d'avalanche ou de tonnerre, une imitation pour l'oreille, un tableau pour l'œil; mais il faut la prononcer ou la regarder à deux fois pour la saisir. C'est hardi d'ellipse et d'inversion jusqu'à l'obscurité. Passons : « Quelle en sera l'issue? La terre est inquiète. Qui vaincra, qui l'emportera de ces vivantes lumières? Les deux pôles *se l'ont demandé...* » Est-ce français? Peut-être bien. C'est nous sans doute qui sommes des pro-

Digitized by Google

fanes, et qui ne voyons pas qu'il y a là un raffinement inaccessible aux barbares. Mais enfin, si certain personnage de comédie qui a rendu presque immortel son *Je me le demande*, avait risqué : *Je me l'ai demandé*, il est probable que la chose aurait paru encore plus bouffonne.

C'est assez, c'est même trop. Qu'il nous suffise de rappeler, pour en finir, qu'on ne rencontre point ces gentillesses de style, cet apprêt, ces petits défis de langage, ces hardies gageures enfin chez les anciens, chez les grands maîtres. Il ne nous convient à aucun degré de faire la leçon à un homme qui en sait plus dans son petit doigt que tous les pédants n'en sauraient mettre dans leurs remontrances ; mais quittant M. Michelet et tout ce qui ressemblerait de trop près à une personnalité fort inopportune, il nous sera toujours permis, et ce n'est pas lui qui nous contestera le droit de dire que les meilleurs ouvriers d'aujourd'hui, que les plus fins artistes et ciseleurs contemporains, montrent un peu trop ce qu'on a appelé d'un mot trivial et désobligeant le *truc* ou la *ficelle*. Ils sont comme le renard du bonhomme, ils en ont plus d'une dans leur bissac, mais on voit trop aisément leurs ruses sous la farine. Ils étaient plus forts, les vieux, plus curieux de dissimuler au public la divine rouerie de l'art. Le procédé est partout, soit ; même chez les meilleurs, la manière vit très fraternellement à côté de l'inspiration ; mais le coup de génie est de la cacher ; nos contemporains se livrent trop, on aperçoit le fond de ce sac où les plus malins ont enfermé leur malice. Decamps se livre, toute proportion d'ailleurs gardée, cent fois plus que Rembrandt, et nos petits maîtres à la mode se trahissent du premier coup aux yeux les plus inexpérimentés. Le lettré a ses secrets, comme on dit, sa facture à lui, dont il ne faut point qu'on puisse trop aisément surprendre les dessous et les rubriques. Si des peintres nous passons aux écrivains, immédiatement apparaît la même échelle de talents, la même classification d'artistes. Qui fut plus artiste que La Bruyère? Et surtout, qui le fut plus que La Fontaine? Voilà des habiles, voilà des gens de métier qui ne sentent pas le métier. Les Michelets le sentent déjà bien plus que La Fontaine ou La Bruyère, et nos plus malins de la génération actuelle le sentent bien autrement que M. Michelet ou M. Victor Hugo. Revenons, revenons, s'il se peut, au naturel, au simple, à la réalité pure, et non pas à la pose de la réalité ; revenons à l'originalité vraie, ne l'étouffons pas sous toutes sortes de petites végétations parasites, ne lui refusons pas le grand air dont elle a besoin pour respirer et pour vivre.

Hélas ! nous voilà bien au delà de notre point de départ, et il est bien évident que les *et* et les *ou* pourraient nous mener encore plus loin. Les Italiens se sont entretués dans une guerre civile littéraire de près d'un siècle, pour les *imperocchè*, c'est-à-dire pour les *car*. Assurément, c'est un abus ; mais aussi de quoi parler, qui en vaille la peine ? Du *Vengeur ?* Il a sombré dès le premier soir, et sa lutte contre le public a duré beaucoup moins longtemps que sa lutte avec les Anglais. Six comparses ont crié *vive la République* à la fin de la pièce, et personne n'en est mort : comprenez-vous cela ?

A. CLAVEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 mars 1868.

Après un long mois d'efforts et de luttes, les représentants du pays, par un vote unanime que leurs orageuses querelles ne faisaient guère prévoir, nous ont donné une trente-cinquième loi sur la presse. Il serait difficile, en remontant bien haut dans nos annales parlementaires, de trouver un exemple d'un enfantement plus laborieux. On est en droit de se demander s'il aura une constitution bien robuste et s'il est appelé à vivre bien longtemps, le produit obtenu au prix de tant de douleurs. Loin de nous la pensée de faire entendre sur son berceau des paroles de mauvais augure ; nous voudrions même avoir la baguette magique d'une bonne fée pour enrichir le nouveau-né de tous les dons propres à lui assurer une vie facile et prospère. Nous souhaiterions, entre autres bonheurs, à cette loi fraîchement éclose, de n'être jamais transgressée, ce qui lui ferait une position

Digitized by Google

tout à fait à part dans le code des lois ; nous lui souhaiterions de ne jamais altérer les bons rapports qui doivent toujours exister entre le pouvoir et la nation, de ne point gêner l'essor de la pensée, d'être chérie des écrivains, utile au gouvernement, de laisser inactive la justice et déserte la prison de Sainte-Pélagie. Voilà comment, si de pareils vœux pouvaient être exaucés, on verrait la nouvelle loi sur la presse ne rien tenir de ce qu'elle aurait promis, et réaliser au contraire ce qu'elle est si loin de promettre. Toute jeune, elle se dresse devant nous armée jusqu'aux dents ; les issues qu'elle ouvre sur la liberté sont des meurtrières. Chaque citoyen peut tout à son aise créer un journal, comme un cavalier peut tout à son aise se lancer au galop dans les rangs ennemis, à travers une grêle de traits. Cette loi libérale pourtant est un appât dangereux, et nous avons peur qu'elle ne fasse bien des victimes. Malgré les périls dont elle nous menace, aucun de nous ne voudra résister à ses charmes séducteurs. Nous viendrons, invités par elle, exprimer librement notre pensée, et elle frappera d'un droit considérable chaque feuille de papier sur laquelle notre pensée s'imprimera ; elle nous autorise, avec des sourires aimables, à dire notre opinion sur les actes du gouvernement, et si nous usons de cette faculté précieuse, elle peut nous faire emprisonner pour avoir excité au mépris et à la haine du gouvernement. Ailleurs, elle brise entre nos mains l'instrument même de notre liberté. Elle nous dit d'apprécier à notre gré les actes et les paroles des assemblées délibérantes, et, quelques pas plus loin, elle nous tend le piége du compte rendu. Quand la plume de l'écrivain évite un écueil, elle tombe dans un autre. Par des efforts d'habileté, elle se tire d'embarras avec le pouvoir exécutif, avec le pouvoir législatif, avec tous les pouvoirs ; mais voilà qu'elle a, chemin faisant, heurté un nom propre, et l'amende fond sur le journal. Sollicités de parler de tout et de chacun, nous serons punis si nous parlons de quelqu'un ou de quelque chose. De cette loi plus que de toute autre, on pourra dire : C'est une loi dure, mais c'est la loi.

C'est la loi que tous les députés ont votée, M. Berryer excepté. Il ne nous appartient pas de descendre dans la conscience de cet honnête homme pour y chercher les raisons d'un vote que son isolement rend courageux ; nous savons aussi pourquoi la minorité, quoique sollicitée par des adversaires intraitables et exclusifs du régime actuel, a donné son adhésion à des dispositions légales qui sont loin d'avoir obtenu toute son approbation. Le seul fait de la suppression de l'autorisation préalable constitue un tel progrès et doit amener de si grands changements dans les pratiques gouvernementales, qu'il était impossible à des hommes voués au culte de la liberté de refuser un pareil bienfait. En définitive, la loi nouvelle donne le droit de tout dire à ceux qui seront assez résolus pour tout affronter. N'est-ce pas un avantage précieux, si l'on se place au point de vue des principes, de pouvoir, au prix de quelques jours de prison ou de quelques mille francs d'amende, proclamer des vérités essentielles? Sous le régime qui vient de disparaître, cette faculté était le privilége de quelques-uns ; ceux à qui le gouvernement refusait — et c'était le plus grand nombre — de créer un organe politique,

Digitized by Google

n'avaient aucune facilité matérielle d'exercer leur droit. Combien en avons-nous connu qui, à certaines heures, auraient payé volontiers de la prison et de l'amende le moyen d'exhaler leurs plaintes ou leurs indignations! Les députés de la gauche étaient pénétrés de ces idées quand ils ont voté une loi dont tous les articles, à l'exception de l'article 1er, ont été l'objet de leurs critiques; ils ont cru rendre service à la démocratie. Mais on se demande à qui les membres de la majorité ont cru rendre service. A l'encontre de leurs confrères des bancs extrêmes de la gauche, et de cette autre fraction de la Chambre qui est désignée sous le nom de tiers-parti, les députés de la droite n'ont critiqué, dans le projet de loi, que sa partie fondamentale, c'est-à-dire l'article 1er. Tous les autres articles apportant des restrictions à l'article 1er, édictant des pénalités rigoureuses, ont eu leur turbulente approbation. Mais l'article 1er n'en existait pas moins; ils le trouvaient dangereux pour la sécurité de l'État, contraire aux intérêts du pays. Pour être logiques, ils auraient dû rejeter la loi tout entière. C'est le résultat que laissait prévoir leur attitude et l'accueil passionné qu'ils ont fait à tous les discours réactionnaires dont la tribune a retenti. Il n'en a rien été cependant : de même que la minorité extrême qui approuvait l'article 1er, de même que le tiers-parti qui l'approuvait aussi, la droite qui ne l'approuvait pas et qui s'en vantait, a voté la loi comme un seul homme. Les plus braves se sont abstenus : les démocrates ont voté selon leur conscience, les impérialistes libéraux selon leur conscience, M. Berryer selon la sienne; seuls, les membres de la majorité ont voté contre leurs discours. On ne saurait trouver un plus bel exemple de résignation, et le gouvernement serait ingrat s'il ne ressentait pas un sentiment de profonde gratitude pour des hommes qui lui ont donné une telle preuve de renoncement.

Cet antécédent nous rassure un peu sur l'attitude que prendra la majorité législative dans la discussion de la loi sur les réunions publiques. Ce qui pourra arriver de plus grave à cette loi, ce sera d'être violemment attaquée par les Démosthènes du côté droit, qui ne se priveront pas de montrer, dans des discours sonores et creux, la religion, la famille et la propriété exposées aux plus grands périls, le gouvernement à deux doigts de sa perte, l'anarchie victorieuse; ce qui ne les empêchera pas de voter à l'unanimité une réforme recomue par eux des plus dangereuses. C'est ainsi qu'ils se créent des titres à la reconnaissance de la nation et aux délicates attentions du pouvoir. Il n'est pas douteux qu'il leur soit tenu compte d'une si noble conduite le jour, plus voisin qu'on ne pense, où ils viendront demander au suffrage universel le renouvellement de leur mandat de député. On constate même déjà que l'opinion publique, dans les départements, se dessine avec la plus grande énergie en faveur des hommes qui ont donné les meilleurs gages d'indépendance. Il va sans dire que les honorables députés que l'on a vus applaudir M. Granier de Cassagnac, faire un courtois accueil à M. de Kervéguen, fermer la bouche à M. Havin, ne pas permettre, dans une des dernières séances, à M. Léopold Javal de développer un amendement favorable aux organes de la presse étrangère, et exciter, dans l'enceinte législative, ces conflits de personnalités

Digitized by Google

dont le bruit scandaleux a retenti au dehors; il va sans dire que ces hommes à convictions inébranlables et que les plus éloquentes sollicitations des ministres ne peuvent entraîner, seront tous réélus. Le gouvernement sera fier de les protéger, et les électeurs de les acclamer.

Il y a beaucoup à attendre d'ailleurs, pour assurer le succès électoral des candidats bien pensants, de la loi que le Corps législatif vient de voter et de celle dont la discussion commence. Ces deux lois peuvent changer du tout au tout nos mœurs et les relever de la décadence trop visible où elles sont tombées. Nous avons l'espoir, lorsque le journalisme politique aura repris, en France, la position qui lui revient et retrouvé sa bonne veine d'autrefois, qu'il deviendra possible d'intéresser le public aux sérieuses questions et aux saines jouissances de l'esprit. Le goût des bavardages indiscrets se perdra, et l'on ne sera plus réduit, pour se faire lire ou écouter, à dérober le secret d'une correspondance intime et à livrer en pâture à la malignité les révélations plus ou moins authentiques d'un paquet de lettres. C'est sous le régime qui vient de finir que l'on avait pris, chez nous, ces habitudes de médisance, et que la presse, dépourvue des fortes passions qui font sa dignité, livrée, par l'abandon où l'ont laissée les hommes et les partis politiques, aux mains des manieurs d'argent, a pu être accusée de vénalité sans soulever d'unanimes indignations. Les écrivains, vivant dans le continuel contact des gens de bourse, prenant leurs façons et souvent leur style, ont pu, sans trop d'invraisemblance, passer pour faire aussi leurs petites affaires. Depuis longtemps ce soupçon couvait silencieusement; le jour où il a éclaté à la tribune du Corps législatif, loin d'exciter l'incrédulité, il a trouvé des oreilles avides pour le recueillir. On s'est jeté sans réflexion et comme sous l'impulsion du mouvement naturel des idées courantes, dans les conjectures les plus invraisemblables, et il n'est venu à l'esprit de personne que des journaux français, défendant une politique nationale, celle que le gouvernement lui-même soutenait au prix de sacrifices qu'on lui a reprochés, n'avaient rien à demander à l'étranger, ni son argent, ni ses autres faveurs.

On croirait aujourd'hui, si on prête l'oreille aux accusations qui se produisent, que la presse française a trahi les intérêts français en servant les intérêts italiens, comme si, depuis dix ans, ces intérêts n'étaient pas identiques. Ce n'est pas lorsqu'il existe, entre les gouvernements étrangers, une conformité d'intérêts et d'idées que de pareils marchés sont possibles; ils supposent, sinon un état de guerre, tout au moins des divergences très accusées, et lorsque ces cas se présentent, la trahison des journaux peut fort bien n'être pas toujours le résultat d'une transaction pécuniaire; elle est plus souvent amenée par d'aveugles colères et des ressentiments coupables contre le gouvernement de leur pays. Certes, les journaux français qui, en 1859 et les années suivantes, ont combattu l'Italie et critiqué ses élans d'indépendance, quoique n'étant soudoyés d'aucun côté pour soutenir ce rôle ingrat, ont été plus voisins de la trahison que les autres organes dévoués à la cause italienne, alors même, ce que nous n'admettons pas, que ces derniers auraient reçu du gouvernement italien autre chose que des remercîments ou d'inoffensives distinctions. Il fut un

Digitized by Google

temps où ces considérations seraient venues naturellement à l'esprit de tout le monde et où les suppositions malveillantes, si elles avaient pu naître, n'auraient trouvé nulle part, ni dans les journaux, encore moins à la tribune, un éditeur responsable. Aujourd'hui, l'accusation de vénalité naît d'elle-même; elle se formule, elle se propage, elle trouve un député qui, le plus naturellement du monde, la porte à la tribune du Corps législatif et la traîne ensuite dans les journaux. Le mépris public n'en fait pas justice; il faut un jury d'honneur, une enquête, toute une procédure pour faire rentrer la calomnie sous terre. On parlera plus tard de l'affaire Kervéguen comme de l'affaire la plus triste et la plus misérable. On la citera pour montrer dans quels égarements d'idées et dans quel mépris le décret de février nous emportait, et combien il était temps de retremper le caractère et la dignité des écrivains dans un régime plus libéral.

Nous ne saurions trop regretter, en nous plaçant au point de vue de cette renaissance si désirable du journalisme et des mœurs politiques, une disposition qui vient d'être introduite dans la loi et qui défend toute immixtion, de quelque nature qu'elle soit, dans la vie privée. Nous voulons croire que lorsqu'il a voté cet article malencontreux, le Corps législatif était placé sous l'influence des scandaleuses querelles qui, depuis quelques jours, agitent le public et inquiètent les honnêtes gens. En voyant le peu de respect que l'on a pour le secret des lettres, la façon irrévérencieuse dont on aborde les choses les plus respectables de la vie privée et les facilités que la justice elle-même fournit pour accomplir cette profanation, nous comprenons que d'honnêtes et timides esprits aient conçu le projet d'entourer leurs foyers d'un mur infranchissable. Mais ces mesures de précaution, prises sous l'influence d'une terreur passagère, auront de mauvaises conséquences; sans parler des entraves qu'elles vont apporter à la liberté de la critique, elles constituent, pour certains vices et pour certaines bassesses, une protection dont les honnêtes gens n'ont aucun besoin. Le récent exemple vient de le prouver. Nous ne pouvons pas rechercher ici les distinctions subtiles à établir entre la vie privée et la vie publique. Il est évident que leurs actes, en beaucoup de circonstances, se confondent et laissent l'esprit aussi indécis sur leur classification que devant l'appréciation et le compte rendu à propos des débats de la Chambre. Toujours est-il qu'en revendiquant l'éclat de la pleine lumière, les journaux et les journalistes mis en cause ont montré le mérite de la publicité et les avantages du grand jour. Ils sont sortis victorieux de la lutte, et la presse libérale, loin d'avoir subi l'échec que les ténébreuses accusations lui ménageaient, s'est relevée triomphante et plus forte dans l'opinion des honnêtes gens. S'il est permis de regretter quelque chose dans ce scandale avorté, c'est que le gouvernement soit demeuré, dans une certaine mesure, solidaire des hommes et des journaux qui l'ont provoqué; c'est qu'il ait paru encourager de sa bienveillance ce travail de calomnie et de diffamation; c'est surtout que la majorité du Corps législatif, plus docile aux entraînements de ses passions qu'aux conseils de sa dignité, ait pris, par son obstination à refuser d'entendre

Digitized by Google

la défense, après avoir encouragé l'attaque, une attitude qui ressemble plus à un déni de justice qu'à une sérieuse ardeur d'équité et d'impartialité. Dans notre pensée, la majorité et le gouvernement sortent profondément atteints de ce conflit.

L'homme dont le nom s'est trouvé mêlé fatalement à ce tumulte, et dont la mort récente a livré aux fauteurs de scandale les pauvres armes dont ils se sont servis, n'était pas un inconnu pour nos lecteurs. Il était venu à nous dans les dernières années de sa vie, attiré par une communauté d'idées sur l'avenir de l'Italie, nous apportant ses connaissances spéciales sur les affaires de ce pays, donnant cours souvent à sa verve critique contre les hommes d'Etat, contre ceux mêmes dont on le dit aujourd'hui l'agent secret. De son vivant, M. Charles de La Varenne avait les sympathies empressées d'un très grand nombre de journalistes et d'écrivains. Nous l'avons vu fort recherché et fort honoré ici d'hommes éminents dans la politique. Maintenant qu'il n'est plus, il semble que l'on veuille le rendre complice des indiscrétions qui se sont commises avec ses lettres, des tripotages, des trafics et des faux que les gardiens judiciaires de ce dépôt n'ont pas su empêcher. Les journaux où il recevait le meilleur accueil le jugent sévèrement; les hommes politiques dont il secondait les idées l'accablent de leur dédain : on voit que les papiers du mort ont fait du tort au vivant. Son rôle politique surtout nous semble mal compris et mal apprécié. Il s'était voué à l'Italie; il ne s'occupait que de l'Italie; il y a vécu, il y a noué ses meilleures relations et ses plus solides amitiés. A sa sortie de l'armée, le roi Victor-Emmanuel lui fit une pension modeste qui, nous en avons l'espoir, sera continuée à ses enfants. Il vivait de cette pension et du produit de ses livres. Nous avons de lui une œuvre posthume qui trouvera peut-être place dans ce recueil, une œuvre inachevée, interrompue par la mort. Dans ce dernier travail, qui nous montre La Varenne mourant, pour ainsi dire, la plume à la main, on voit de quel côté penche son esprit et comment il entrevoit la complète réalisation de l'unité et de la liberté italienne.

Un concours heureux de circonstances achève de dissiper les derniers points noirs de notre ciel politique. Les témoignages officiels, d'accord avec les dispositions que l'on peut constater dans les États de qui semble dépendre aujourd'hui la sécurité de l'Europe, donnent des garanties plus sérieuses que jamais au maintien de la paix. L'incident de la Roumanie est calmé, et de l'enquête diplomatique ouverte sur les transports de munitions et les agglomérations suspectes d'hommes armés dans ce pays, il résulte que le prince Charles et ses ministres n'ont jamais trempé dans aucun des complots dont on les accusait. Leur justification a été entreprise et habilement menée par les organes de la politique russe. Il est entendu que la question d'Orient, pour l'explosion de laquelle tout était prêt, ne se réveillera pas de sitôt; la Russie a tout décommandé. Il faut faire honneur de cette subite amélioration de l'état politique à l'attitude très ferme des puissances occidentales et à l'accord manifeste qui s'est établi entre elles pour tout ce qui regarde les affaires orientales, les seules en ce moment qui puissent faire naître des dangers sérieux. On

Digitized by Google

sait donc, à n'en pas douter, quel est le moyen infaillible de contenir les ambitions moscovites ; tant que les cabinets européens seront unis, la Russie sera conciliante, résignée ; le prince Gortschakow sera courtois avec tout le monde, et les ambassadeurs du czar, qui le représentent près les cours étrangères, seront pleins d'amabilité. Vienne le premier signe de désunion entre Paris, Londres ou Berlin, aussitôt les choses changent de face : la diplomatie russe devient hautaine, le grand chancelier de l'Empire reprend ce style cassant dans lequel son talent d'écrivain a jeté le plus vif éclat; les petits Etats riverains du Danube ont des frémissements d'impatience, et l'on voit errer dans les parages du Pruth les silhouettes redoutées des Cosaques. Il ne faut qu'un instant pour opérer ces changements ; la Russie tient les fils d'une intrigue largement organisée ; la plus légère impulsion de sa puissante main met tout en branle. Il est très heureux que l'on ait trouvé le moyen de tenir en respect cette redoutable machine. La Russie de son côté, sans le vouloir, mais par l'excès même de ses ambitions, a fini par organiser en Europe la coalition des Etats qui; jusqu'à ce jour, s'étaient trop laissé dominer par des rivalités mesquines; l'imminence du danger commun les a groupés. S'ils rassemblent des armées, s'ils cherchent, à l'envi, des moyens perfectionnés de destruction, ce n'est plus pour se faire la guerre entre eux, c'est pour être prêts à refouler la Russie le jour où le trop-plein de ce vaste empire tentera de se déverser sur l'Europe.

Telles sont du moins les rassurantes perspectives que contemplent d'un œil joyeux tous les amis de la paix. Ils veulent voir un nouveau gage de l'alliance européenne dans le voyage que vient d'entreprendre à Berlin le prince Napoléon. De tous les hommes considérables de notre pays, le cousin de l'Empereur est celui qui a le plus vivement désiré une alliance avec la Prusse ; il n'était nullement porté vers ces idées guerrières, qu'un mauvais esprit d'opposition a trop longtemps entretenues parmi nous ; il comprenait mieux que certains esprits libéraux, dont il partage presque toutes les idées, les véritables intérêts de son pays. Par ses tendances et par son rang, il était donc l'homme d'une mission pacifique auprès du cabinet de Berlin. Nous ne disserterons pas sur la question de savoir si cette mission il l'a reçue de l'Empereur ou s'il ne la tient que de lui-même. Une telle recherche serait absolument oiseuse. On pourrait encore nous dire, sans qu'il nous vînt à la pensée d'affirmer le contraire, que le cousin de l'Empereur est parti pour Berlin sans un but bien déterminé, attiré seulement par l'espoir d'y pouvoir faire quelque chose d'utile à son pays. C'est même à cette dernière hypothèse qu'il semble plus raisonnable de s'arrêter. Il suffit qu'on nous accorde que si le prince Napoléon obtient quelque résultat satisfaisant, le gouvernement impérial ne refusera pas d'en faire son profit; nous trouverons dans cette concession des motifs suffisants pour fonder le meilleur espoir sur le voyage qu'il vient d'entreprendre, et pour être convaincus qu'il y a mieux à attendre, à l'heure qu'il est, des entretiens que le prince Napoléon peut avoir avec les hautes personnalités de Berlin, que de tous les discours qu'il pourrait tenir dans les Chambres françaises. L'idéal politique du

Digitized by Google

prince, qui a énergiquement soutenu la cause de l'unité italienne devant le Sénat, et qui est encore sous le coup de la disgrâce que lui a valu le discours d'Ajaccio, doit le faire bien venir, en Prusse, de ce parti libéral dont l'influence, de jour en jour plus prépondérante, s'est accrue encore, tout récemment, par les procédés du parti conservateur envers M. de Bismark. C'est l'esprit des progressistes de Berlin qui dirigera bientôt la politique prussienne, et c'est auprès des hommes les plus éminents de ce parti que l'influence du prince Napoléon sera le plus utile. Lorsqu'il les aura convaincus, avec l'autorité que son nom peut prêter à ses discours, que la France impériale ne recherche pas de nouvelles conquêtes, et qu'elle est aussi sympathique à l'unité allemande qu'elle a été sympathique à l'unité italienne, lorsque d'utiles échanges d'idées auront établi, entre le prince français et les libres penseurs de l'Allemagne, un lien philosophique et politique, nous croyons qu'un grand pas sera fait vers une entente cordiale entre les deux pays. Voilà, selon nous, le caractère véritable de l'excursion que le cousin de l'Empereur vient d'entreprendre en Allemagne. Elle n'a rien de diplomatique. L'homme d'ailleurs n'a point les formes compassées d'un diplomate ; il n'en saurait avoir non plus les responsabilités. Habitué à courir le monde, il apporte, dans ses rapports avec les personnages que le hasard des voyages lui fait rencontrer, les libres allures du touriste. C'est pour ne se point départir de cette coutume et n'engager que lui-même que le cousin de l'Empereur, avant de partir, a déposé, dans cette commode fiction de l'incognito, son titre princier et les prérogatives officielles qui s'y rattachent.

Au nombre des conjectures auxquelles a donné lieu le voyage du prince Napoléon, se place l'espoir si souvent caressé et si souvent déçu d'une restauration partielle de la nationalité polonaise. Le moment du reste était favorable pour rallumer, dans le cœur des amis de la Pologne, ces illusions patriotiques ; ils célébraient, il y a quelques jours, par des fêtes d'un caractère exclusivement religieux, un glorieux anniversaire. Le 29 février 1768, le parti national polonais voulait protester contre le traité consenti le 24 du même mois par le roi Stanislas-Auguste avec la tzarine, traité qui abolissait toutes les réformes acceptées par la Diète, en échange de la garantie illusoire de l'intégrité de la Pologne. La confédération de Bar donna une forme énergique à cette protestation. On lit en effet, dans la préface du manifeste de la république confédérée du 15 novembre 1769 : « La Confédération en Pologne, comme la dictature chez les Romains, était un moyen de parer à un grand péril intérieur ou extérieur. A la proclamation de la patrie en danger, tous les pouvoirs publics cessaient instantanément, et l'autorité passait à la république confédérée, c'est-à-dire à la réunion des citoyens qui confiaient à leurs élus la dictature la plus absolue. » Tout ne fut pas heureux dans les résultats de cette mesure désespérée ; elle servit même de prétexte au premier partage de la Pologne. Son caractère, un peu trop exclusivement républicain, la mit en hostilité avec la monarchie ; nobiliaire et catholique, elle ne put armer qu'une partie de la nation, et ne se soutint si longtemps que par l'héroïsme de la noblesse, qui en était l'âme et le bras. Mais la Confédé-

Digitized by Google

ration avait, à un très haut degré, la haine de l'étranger, et c'est par ce côté surtout qu'elle est chère encore, malgré ses fautes, au souvenir des Polonais; elle est comme l'expression et la formule de leur ardeur patriotique; la Confédération de Bar, réformée dans ses écarts et corrigée dans son esprit par les soulèvements successifs de la Pologne, représente encore, pour cette nation héroïque, un siècle de luttes, de martyre et de progrès. C'est ce qui explique l'émotion profonde qui remplissait toutes les âmes, le 29 février dernier, dans l'église de la Madeleine, lorsque, après avoir écouté le sermon de l'abbé Deguerry, plus de cent voix entonnèrent l'hymne national de la Pologne, touchante prière qui finira peut-être un jour par ne pas trouver le ciel inexorable.

Pendant que les Polonais abritent sous la voûte des temples leurs manifestations patriotiques, l'Italie, dont l'exemple est un encouragement pour les nations opprimées, se prépare à des fiançailles qui doivent consolider l'avenir de la monarchie italienne. Les passions tumultueuses qui ont failli mettre en péril, il y a quelques mois, l'existence même de l'Italie et la paix de l'Europe, sont aujourd'hui apaisées, et on ne se douterait pas, en voyant avec quelle tranquillité d'esprit les représentants du pays discutent sur le cours forcé, qu'ils étaient, il y a six mois à peine, au paroxysme de la fièvre révolutionnaire. Les ardeurs des peuples méridionaux ont de ces subites transformations; comme elles naissent et tombent avec la même facilité, il ne faut pas plus se fier à leur apaisement que trop redouter leur explosion. Maintenant, aucun danger n'est à craindre; les questions techniques, les intérêts positifs et circonscrits qui se rattachent à la situation du trésor public, sont devenus les intérêts dominants des Italiens; ils prennent tout leur temps et absorbent tous leurs soins. Chacun apporte son spécifique pour remédier au mal, pour arrêter le cours forcé, pour rétablir l'équilibre dans les budgets. Il n'y a pas de pays où l'on trouve des théories plus variées sur les meilleurs procédés financiers, et des résultats pratiques plus lents; chacun arrive avec son système et s'en retourne avec la satisfaction, suffisante pour son amour-propre, de l'avoir longuement exposé. Le ministre actuel des finances, M. Cambrai-Digny, s'est donné une peine infinie pour réduire à leur juste valeur les utopies économiques de quelques représentants que préoccupait trop visiblement la question du cours forcé; il a prouvé par des raisons et par des chiffres que la première chose à faire était d'adopter des mesures propres à préparer la restauration des finances nationales. Opérer le remboursement immédiat de 500 millions à la Banque serait imprudent, parce que le brusque retrait d'une telle quantité de valeurs amènerait forcément une crise monétaire plus redoutable que la continuation du cours forcé. Il faut donc considérer cette mesure, si déplorable d'ailleurs, comme la conséquence et le complément d'un vaste système de mesures financières. Au nombre des moyens proposés pour ramener l'équilibre dans les finances italiennes, il y a l'impôt sur les moutures qui, après avoir soulevé au sein des populations les plus vives répugnances, et dans la chambre des représentants le plus froid accueil, est devenu, devant l'urgence des besoins, beaucoup moins impopulaire. Il est à regretter seu-

Digitized by Google

lement que l'impôt sur la mouture, qui n'intéresse que les Italiens, doive avoir une contre-partie dans l'impôt sur la rente qui intéresse aussi les étrangers, particulièrement les Français qui ont fait à l'Italie de larges crédits de leurs capitaux. Cette idée d'imposer la rente vient de la gauche; elle porte en effet le cachet démocratique de son origine; acceptée par les conservateurs, elle ne sera combattue énergiquement par le gouvernement que si, comme le bruit en court, le cabinet des Tuileries fait, en cette question encore, sentir son joug à l'Italie. L'accueil si facile qu'a trouvé le projet d'un *income-tax* montre dans quelle détresse est le trésor italien. Du reste, le ministre des finances a jeté lui-même le cri d'alarme ; il a déclaré avec une effrayante franchise qui, disons-le, ne laisse guère à l'Italie, pour se tirer d'embarras, le choix des moyens, que si l'on n'avisait pas d'ici au 1er juillet la banqueroute était inévitable. Cette déclaration faite, pour la première fois, en des termes aussi précis par un des membres du gouvernement, a produit une sensation immense, et les Italiens aujourd'hui sont disposés à tous les sacrifices pour éviter la catastrophe dont on les menace, et qui peut être conjurée avec des économies et un peu d'ordre dans l'administration.

Avant de quitter l'Europe, qu'on nous permette de revenir sur les affaires d'Orient qui sont de toutes les questions pendantes celles qui doivent en ce moment nous préoccuper le plus.

Lorsqu'une partie de la presse française et étrangère s'est faite l'écho des bruits alarmants relativement à la participation de la Roumanie aux intrigues que la Russie avait ourdies, nous avons, après avoir mûrement examiné cette situation, développé combien ces bruits étaient sans fondement, et nous avons de plus exprimé l'espoir que la paix ne serait pas troublée cette année au sujet des affaires d'Orient. Les événements viennent de nous donner complétement raison : notre diplomatie, évidemment induite en erreur par des agents subalternes ou peu autorisés, a fini par se rendre à l'évidence et par considérer en quelque sorte comme non avenues les démarches qu'elle avait faites à Bucharest pour détourner le gouvernement du prince Charles d'une voie dans laquelle il ne s'était jamais engagé. La Roumanie a un intérêt manifeste à ne donner à la Russie aucun prétexte pour fortifier sa position sur le bas Danube . comment aurait-elle noué avec elle une alliance, qui aboutirait forcément à ce résultat ? On a au contraire rarement vu un gouvernement profitant autant que celui du prince Charles de toutes les occasions pour manifester ses plus vives sympathies pour la France et pour la dynastie de Napoléon III. En niant la sincérité de ces manifestations, en prêtant l'oreille aux insinuations des membres boyards de l'opposition, manifestement froissés dans leurs intérêts, ne risquait-on pas de détourner le courant naturel qui existe en faveur de l'alliance française, et d'aboutir ainsi au résultat qu'on voulait précisément éviter ? C'est avec l'accent du patriotisme le plus pur qu'une des feuilles de la Roumanie s'écrie : « Perdue dans l'opinion publique à l'intérieur, sans crédit aucun devant la nation, la réaction cherche à soulever contre le nouvel état de choses en Roumanie, la diplomatie européenne, la France surtout, à laquelle elle tâche de

Digitized by Google

faire croire que le gouvernement actuel lui est hostile. Pour arriver à ce résultat tout lui est bon, calomnie, mensonges, injures. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette lutte, c'est que la presse gouvernementale du prince Charles fait directement appel aux représentants des puissances qui ont mission de dire la vérité à leurs gouvernements. C'est à eux, disent-ils, d'affirmer s'il est vrai qu'il y ait des bandes qui se forment sur le territoire roumain, si l'agitation contre la Turquie s'y manifeste le moins du monde, s'il y a le moindre mouvement, la moindre propagande hostile à la France et à l'Occident en général. De tels accents viennent évidemment d'une conscience pure, mais révoltée de la persistance que l'on met à vouloir absolument prouver des faits qui n'existent pas.

Le gouvernement du prince Charles, constamment occupé des réformes, a jugé indispensable celle de la cour suprême. Interpellé à ce sujet au Sénat, la motion exprimant le mécontentement de la Chambre haute contre le ministre de la justice, a obtenu la faible majorité de deux voix. La Chambre des députés a répondu à cette manifestation par un vote de confiance de quatre-vingt-six voix contre trente-deux. Le gouvernement roumain est donc bien fondé à ne pas se laisser détourner de sa voie pour corriger des abus souvent séculaires et dont l'extirpation peut, il est vrai, amener encore de nombreux tiraillements, sans qu'elle soit pour cela moins nécessaire et moins salutaire au pays.

Le budget pour 1868, qui vient d'être présenté aux chambres, a été précédé d'un exposé des motifs qui prouve que les inquiétudes que de certains côtés on paraissait avoir au sujet de la situation financière de la Roumanie, étaient complétement exagérées. La *Revue* consacrera prochainement aux affaires roumaines un article spécial dans lequel sera traitée à fond la question financière. Aujourd'hui, il nous suffit de relever que pendant l'exercice de 1867 la dette publique a été réduite de plus de dix millions de francs. Il est vrai que la dette flottante n'a pas pu être entièrement liquidée avec les fonds du dernier emprunt contracté à Paris; mais il est à espérer que les arriérés de 1868 suffiront pour acquitter les nouveaux bons du Trésor que le gouvernement a été obligé de créer. Quelques années de paix intérieure et extérieure suffiront pour donner à la Roumanie une prospérité inouïe, car déjà, à la suite de l'excellente récolte de l'année dernière, les revenus directs et indirects, ainsi que ceux des domaines de l'Etat, se sont considérablement accrus sans que l'impôt ait été augmenté.

En Amérique, la situation est tendue. Il est probable que le président Johnson sera déposé, et que M. Wade, président du Sénat, prendra sa place jusqu'au moment des élections. C'est peut-être là tout ce que voulait le congrès. M. Johnson est démocrate, et M. Wade est un des représentants les plus avancés du parti républicain. Il importe aux républicains que ce dernier occupe le pouvoir pour diriger les opérations électorales selon les vœux et les espérances de son parti. On admire beaucoup une constitution qui se prête à ces petites manœuvres, et on nous la propose assez souvent pour modèle. Il suffit de voir quels abus elle autorise aux

Digitized by Google

Etats-Unis pour ne point croire à l'enthousiasme que mettent à la louer des hommes dont le témoignage, en toute autre matière, mérite d'être pris en considération. La lutte du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif peut n'être point funeste lorsqu'en définitive ce dernier peut recourir à la nation. Aux Etats-Unis, le président de la république n'a pas cette ressource; ce n'est pas lui qui peut dissoudre le congrès, c'est le congrès au contraire qui, aux termes de la Constitution, a le moyen de se débarrasser de lui en le mettant en accusation. Rien n'est terrible, violent, excessif, comme la tyrannie d'une assemblée; nous en avons vu, chez nous, de funestes exemples. Nous ne sommes point avec ceux qui, ayant à choisir entre deux oppressions, celle du pouvoir exécutif et celle du pouvoir législatif, choisiraient la seconde. Nous allons voir, du reste, les fruits que va donner dans l'Amérique du Nord la prépondérance dont jouit le congrès; nous allons voir à quels actes de justice, de prudence et de modération vont aboutir ces conflits constitutionnels. Le président paraît disposé à se laisser juger et à ne point céder à la tentation de sortir de là par un coup d'Etat. Il fera sagement, et nous lui saurons gré, en ce qui nous concerne, de ne pas interrompre le fonctionnement régulier des institutions républicaines des Etats-Unis. Pour montrer qu'elles sont excellentes, il ne suffit pas que le congrès ait raison contre le président, il faut que le bon droit triomphe du mauvais. Que serait, en effet, une république où les choses seraient arrangées de telle manière que la vérité et la justice n'auraient pas plus de garantie que le mensonge et l'iniquité? A notre avis, M. Johnson a raison et le congrès à tort. M. Johnson veut l'union telle qu'elle était avant la guerre; il veut réintégrer les Etats du Sud dans les anciens droits que leur assurait la Constitution; le parti républicain dominant dans le congrès veut, au contraire, traiter le Sud en pays conquis; il veut une « reconstruction » des Etats vaincus, basée sur la privation des droits politiques de la plupart des citoyens qui les composent. Nous n'avons aucune tendresse pour ces reconstructeurs, et la politique du président nous paraît bien plus humaine et bien plus libérale que celle de ses adversaires; jusqu'à présent, c'est la première que l'application des prérogatives constitutionnelles a le plus favorisée.

Si du Nord, où se préparent peut-être de graves événements, nous portons nos regards vers le sud du continent américain, nous nous retrouvons en présence de la lutte inexorable que soutiennent le Brésil et ses alliés contre le dictateur du Paraguay. Le seul événement important qui ait eu lieu au camp des alliés, depuis les derniers arrivages, c'est le départ du général Mitre, rappelé à Buenos-Ayres par le décès du vice-président de la République Argentine. En reprenant le gouvernement, le président annonce, dans une proclamation adressée à ses concitoyens, sa ferme résolution de poursuivre la guerre contre Lopez et de continuer à donner aux alliés de Buenos-Ayres tous les secours dont il pourra disposer pour venger l'honneur national. Le maréchal brésilien, marquis de Caxias, a pris le commandement en chef de l'armée alliée. La guerre va donc se poursuivre avec d'autant plus de vigueur, que de nombreux renforts ne cessent d'arriver du Brésil.

Digitized by Google

En face de Humaïta, sur la rive opposée du Rio-Paraguay, Lopez avait établi un camp fortifié, défendu par cinquante pièces de grosse artillerie. Il y avait déjà posté 3,000 Paraguayens. On peut s'attendre à de prochains combats dans le Chaco, où se trouve le nouveau camp du dictateur, qui cependant n'a pas dégarni son quadrilatère. Cette contrée, dont on a parlé depuis quelque temps, sera donc prochainement le théâtre de nouvelles batailles. Le Chaco est un territoire dont la frontière se limite par les rios Paraguay et Parana; il a de trois à quatre cent mille kilomètres carrés d'étendue. La population tout entière de ce pays se compose d'Indiens, lesquels, divisés par tribus, se trouvent aujourd'hui dans le même état qu'à l'époque de la découverte de cette partie de l'Amérique du Sud. A diverses reprises, les Espagnols ont essayé d'y fonder quelques établissements; tous leurs efforts ont échoué par suite de l'invincible résistance des indigènes. Depuis l'indépendance des Etats sud-américains, certaines tribus néanmoins ont adopté des mœurs moins sauvages, par suite de leurs rapports avec certaines provinces de la République Argentine. Ces Indiens traversent le Parana dans leurs pirogues, formées de troncs d'arbres creusés; ils vont vendre à Entre-Rios, et surtout à Corrientes, des peaux de daims, de tapirs, de fourmiliers et de jaguars, quelquefois du bois et du fourrage qui croît naturellement et abondamment sur ce territoire fertile et richement arrosé. Mais toutes les tribus voisines du Rio-Paraguay, et qui n'ont jamais eu aucun contact avec la population paraguayenne, sont restées, depuis trois siècles, sauvages et belliqueuses. Un décret de Lopez Ier défendait à tout habitant du Paraguay de traverser le fleuve et de poser le pied sur la rive opposée. Quel Paraguayen aurait osé violer un ordre du dictateur? Disons toutefois que cette répulsion que Lopez a témoignée pour les Indiens a porté ses fruits et rendu odieuse, dans toutes les tribus, la dynastie de ce démocratique tyran. Lopez II ne tardera à recueillir la preuve des dispositions hostiles des Tobas et des Mbayas, tribus voisines du Rio-Vermejo. Les hommes de toutes ces tribus sont d'une stature élevée; leur teint cuivré et leur chevelure longue et abondante donnent à leur physionomie une mâle vigueur et un aspect redoutable. Habitués au cheval depuis trois siècles, ils le manient avec habileté et ressemblent à des centaures. Malgré les guerres continuelles que se font les unes aux autres les tribus guerrières, un grand nombre d'Indiens, principalement parmi les femmes, atteignent un âge très avancé : du reste, le nombre des Indiennes serait plus considérable si ces sauvages n'avaient l'affreuse coutume de tuer la plupart des filles. Elles conservent seulement la dernière qui naît.

Tel est le pittoresque pays au milieu duquel va se continuer une guerre dont l'issue ne saurait être douteuse. Lopez, qui l'a provoquée, saura ce qu'elle lui coûte et à quels désastres elle l'entraîne.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie DUBUISSON et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

LES

HÉROÏNES DE KALIDASA

ET LES

HÉROÏNES DE SHAKESPEARE

Shakespeare était bien loin encore ; la Grande-Bretagne subissait le joug des Césars, et les Celtes dressaient leurs tentes à l'ombre des forêts ; déjà l'Inde ancienne goûtait les jouissances de la civilisation ; un auteur dramatique, célèbre sous le nom de Kâlidâsa, était applaudi par une société savante et polie. Mais séparés par la succession des siècles, le poète anglais et le poète indien devaient rester sans rivaux dans leur patrie.

Tout est contraste dans ces deux existences. Kâlidâsa est né sous ces latitudes brûlantes où le nuage qui apporte la pluie est un bienfait du ciel et où la nature produit sans effort toutes les merveilles de la végétation des tropiques. Shakespeare est l'enfant de cette île brumeuse que le soleil éclaire d'un rayon parcimonieux, et dont la fécondité est le fruit des labeurs de l'homme. L'auteur de Sakountala a vécu au milieu de cette race Aryenne spirituelle, indolente, souple et adulatrice, déjà initiée à tous les raffinements de la civilisation. L'auteur d'Hamlet a grandi chez un peuple libre, éner-

Digitized by Google

gique, rude et loyal, qui sortait à peine de la barbarie du moyen âge. Le poète indien maniait en se jouant une langue riche et harmonieuse, façonnée à toutes les exigences de la pensée. Le poète anglais exprimait ses pensées dans cet idiome d'une mâle hardiesse, où le moule saxon avait laissé sa dure empreinte. Voué à un culte sensuel et dégénéré, Kâlidâsa était le courtisan d'un monarque asiatique; Shakespeare, au contraire, entendit les prédications sévères de la réforme et fut le protégé de l'impérieuse Elisabeth.

Mais le temps, les lieux, les mœurs, ne changent rien au fond du cœur humain et au génie du poète. Kâlidâsa et Shakespeare se touchent en plus d'un point; tous deux ont excellé dans la peinture des passions humaines, et surtout dans celle de l'amour. C'est sous ce point de vue, le plus fertile pour l'analyse, le plus séduisant pour l'imagination, que nous allons essayer de comparer les œuvres de ces deux grands maîtres.

I

L'Inde est par excellence le pays des flatteurs ; d'habiles courtisans ont voulu exalter le règne de leurs princes en mêlant aux gloires contemporaines celles du temps passé. Plusieurs de ces historiens infidèles revendiquent l'honneur d'avoir vu naître Kâlidâsa. Ce nom illustre devint même un titre, une récompense accordée aux poètes d'élite, et il est difficile de reconnaître dans cette confusion la trace du véritable Kâlidâsa.[1] Quelques-uns l'ont placé avant J.-C., faisant vivre l'auteur indien au siècle de Virgile et d'Horace; d'autres prétendent qu'il fut un des cinq cents lettrés qui florissaient vers l'an 1000 à la cour du roi Bhôdja. Selon ces derniers, le poète eût joint les fonctions politiques aux travaux littéraires, gouverné le pays de Cachemir et trouvé de sublimes descriptions au pied même de l'Hymalaya. Nous croyons être dans le vrai en adoptant l'opinion de MM. Weber et Lassen.

C'est entre le IIe et le IIIe siècle de l'ère chrétienne que serait né Kâlidâsa, dans cette cité d'Oudjayini[2], abritée par les monts Vindhyas et baignée par les eaux de la Sipra. Là, sous la protection d'un souverain intelligent, au milieu de la civilisation brahmanique et de tous les raffinements du luxe oriental, Kâlidâsa vécut doucement, cultivant son art sans troubles et sans soucis. Le gouvernement de Cachemir n'eût-il pas nui un peu aux compositions si fraîches du poète?

[1] F. Hève, « Kâlidâsa, ou la poésie sanscrite dans ses raffinements et sa culture », p. 10.

[2] L'ancienne Ozène des Grecs, aujourd'hui Oudjein.

Digitized by Google

Au moment où parut ce génie immortel, les luttes religieuses divisaient déjà la société indienne, et depuis longtemps le Bouddha était venu réformer les hommes. Ils étaient loin, ces antiques Védas, livres sacrés d'un peuple nomade. Des trois dieux principaux qu'elle avait changés en principes abstraits, de Brahma, Vichnou et Çiva (le créateur, le conservateur et le destructeur), l'école rationaliste avait formé la grande Triade (Trimourti); le panthéisme s'établissait avec autorité, et des autels s'élevaient aux dieux multiples dont les grottes d'Eléphanta gardent encore les figures colossales. Vainement les brahmanes retenaient dans leurs mains ambitieuses un pouvoir absolu, terreur des rois en des dieux. Désormais le trouble était jeté dans les traditions védiques et le principe aristocratique menacé dans sa vitalité même.[1] L'idiome sanscrit avait changé avec la doctrine; plus flexible et plus riche, il avait laissé de sa précision et de sa force dans les discussions d'école et les subtilités philosophiques. La langue sacrée n'était plus une, elle se fractionnait en dialectes, et le prâcrit prenait place à côté du sanscrit.

Quant aux mœurs, elles avaient subi la même transformation; n'y cherchons plus la simplicité des Aryas pasteurs. Des bords du Gange aux bouches de l'Indus, les cours asiatiques rivalisent d'éclat et de mollesse. Mais ce ne sont pas là, il s'en faut, les mœurs de la Perse ou de la Turquie; loin d'être générale, la pluralité des femmes n'est que tolérée, c'est une nuance qui ne doit pas nous échapper; l'amour reste purifié, ennobli par le respect profond, le culte inné de la famille. Si le code de Manou définit la situation de l'épouse d'une façon sévère et terrible, l'Indien ne traite jamais sa compagne en esclave; c'est la mère de ses enfants, c'est une puissance domestique, dont la malédiction l'emporte même sur celle du chef de la famille.

Kâlidâsa vivait à la cour, parmi les grands, et ce n'est pas là que les mœurs valent le mieux. Il a subi les influences d'un milieu trop facile; nous en trouvons un reflet dans certaines peintures un peu vives que le talent du poète peut seul faire accepter, comme on oublie la nudité devant les splendeurs du marbre antique. Du reste, Kâlidâsa ne pouvait peindre qu'une partie de la société contemporaine. Par une exception singulière, l'art dramatique n'a pu se développer dans l'Inde au sein des masses; nous ne trouvons ni ces fêtes populaires ni ces arènes gigantesque où cent mille spectateurs applaudissaient un Sophocle et un Aristophane. L'orgueil des castes devait établir la démarcation même dans les plaisirs. Comment un brahmane eût-il consenti à rire ou à pleurer avec ceux qu'il domi-

[1] Théod Pavie. Krichna et sa doctrine p. 29.

Digitized by Google

nait de si haut? Aux chefs de la société, aux gens instruits, aux délicats seulement devaient être réservées les jouissances théâtrales. Imbus de ces idées aristocratiques, les poètes ont rempli leurs pièces d'allusions savantes à l'histoire des dieux et du pays. Souvent ils intercalaient, au milieu d'un dialogue en prose, des stances d'une difficulté extrême, et dont une oreille exercée au sanscrit pouvait seule saisir le sens. Bien entendu, ils se complaisent à représenter des personnages éminents. Ils choisissent de préférence, pour intéresser le spectateur, les aventures d'un monarque comme Douchmanta, d'un héros comme Râma, d'une divinité comme Krichna. Les dieux interviennent au besoin dans l'action dramatique, parfois ils veulent bien descendre sur la scène; c'est une complaisance qui n'aurait pas été possible pour un auditoire composé de personnages inférieurs. Il était naturel que le théâtre cherchât ses inspirations dans la religion du pays. La Grèce n'a-t-elle pas célébré les exploits de Bacchus, et le moyen âge les mystères chrétiens?

Mais, de même qu'en Grèce, les représentations théâtrales n'avaient pas d'organisation régulière, elles étaient amenées par un événement solennel : le couronnement d'un roi, la naissance d'un fils, et surtout la fête d'une divinité. Composé spécialement pour la circonstance, jamais le même drame n'affrontait deux fois la faveur du public. Cela explique le peu de fécondité des auteurs dramatiques. Les maîtres du théâtre indien, Kâlidâsa et Bhavabhoûti en tête, n'ont pas produit chacun plus de deux ou trois pièces. Quelques-unes, il est vrai, remplissent à elles seules un volume entier. Le Mritchakati, célèbre en France sous le nom du *Chariot d'enfant*[1], contient dix actes et ne forme pas moins d'un gros in-octavo. La représentation d'un pareil ouvrage pouvait occuper plus d'un jour, et se diviser en deux parties, comme certaines pièces d'Eschyle. C'est le genre qu'un théâtre moderne a essayé, sans succès, de faire revivre parmi nous.[2]

La première idée du drame est attribuée par les Indiens au sage Bharata. Ce brahmane, *riche en austérités*, a trouvé le temps d'écrire un code aussi compliqué dans son genre que celui de Manou. Les pièces y sont distribuées en deux classes : les *Roûpakas* et les *Ouparoûpakas*.[3] Il y a seulement dix espèces du premier genre et dix-huit du second; ce serait assez pour fatiguer la patience de tout autre qu'un Indien. Chaque branche de l'art dramatique, féerie, mélodrame, ballet, comédie, vaudeville, est réglée avec un soin méti-

[1] Représenté en 1850 sur le théâtre de l'Odéon.
[2] Le Théâtre-Historique.
[3] Wilson. *Du système dramatique des Indiens*. p. 21.

Digitized by Google

culeux. Ces compositions diverses peuvent avoir de un à dix actes. Les Natakas, ou pièces de premier ordre, n'en auront jamais moins de cinq. Le premier acte doit être simplement une exposition, et sa fin sera marquée par la sortie de tous les personnages; l'action grandira et se développeradans les actes suivants, à travers diverses péripéties plus ou moins ingénieuses. Au dernier acte, le drame se dénouera par une crise finale et se terminera comme il a commencé, par une bénédiction ou une prière. L'unité de lieu et la durée de l'action, qui préoccupaient si fort les Grecs, ne semblent d'aucune importance au fondateur du théâtre indien. En revanche, il s'est perdu dans un dédale de divisions et de règles, souvent insignifiantes; la conduite de l'intrigue, la variété des incidents, les vices et les vertus des personnages, leurs impressions physiques et morales, tout est prévu, classé, catalogué. Le poète est enchaîné; on ne laisse carrière ni à son imagination, ni aux effets qu'il veut produire. Il doit obéir et n'a pas le droit de donner à ses héros des qualités incompatibles avec l'organisation qui leur est propre. Il serait inconvenant d'attribuer la libéralité à un Rakchasa[1], invraisemblable de supposer la fraude chez le généreux Râma. Bharata ne tolère d'infraction qu'en faveur des perfidies de l'amour; un prince, un héros, peuvent, sans manquer à leur dignité, cacher à une amante jalouse des égarements de cœur. Le sage, supérieur aux faiblesses humaines, voulait-il prouver que les amoureux ne jouissent pas de toute leur raison et qu'il les faut traiter avec indulgence? Jamais non plus la *Parakiya*, c'est-à-dire la femme d'un autre, ne doit être l'objet d'une intrigue dramatique. Les Indiens ne croyaient pas intéresser avec la peinture d'un amour adultère, et l'épouse reste sacrée pour le poète. Voilà une loi qui gênerait singulièrement les allures de notre théâtre contemporain! Admirons aussi le sentiment délicat qui interdit toute action sanglante sur la scène. Les personnages du drame peuvent se battre ou s'égorger, à condition d'être hors de la vue du spectateur. Ils ne viennent pas étaler leur agonie et présenter à l'esprit les plus pénibles images. Tandis qu'ils expirent discrètement dans la coulisse, un récit, à la manière de celui de Théramène, instruit le public des événements accomplis : Horace défendait que Médée tuât ses enfants sur la scène, et Boileau s'est écrié, après le poète latin :

> Mais il est des objets que l'art judicieux
> Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux[2].

[1] Rakchasa ou Rakchas, sorte de vampire ou génie malfaisant.
[2] *Art poétique*, III.

Digitized by Google

Le code dramatique dont Wilson déplorait la perte, vient justement d'être retrouvé par un savant Américain, chercheur zélé et infatigable[1]. Si une plume patiente veut bien traduire ce curieux document, le théâtre du dix-neuvième siècle puisera peut-être d'utiles leçons dans un livre antérieur au christianisme.

Il faut l'avouer, nous ne trouvons pas la même supériorité sous le rapport des accessoires matériels; les décorations et le mobilier de théâtre ne répondent pas aux règles et aux subdivisions dont nous avons donné un aperçu. Quelques siéges, un trône, et des chars traînés par des animaux vivants, voilà à peu près toute la mise en scène; c'est l'enfance de l'art. Le côté surnaturel laisse fort à désirer; parfois le ciel s'ouvre; on entend gronder la foudre d'Indra; mais les dieux seraient sans doute plus à l'aise sur nos scènes modernes où triomphe l'art du machiniste. Les costumes semblent avoir été fidèlement observés. Voici à ce sujet une légende curieuse[2]. Jadis des comédiens ambulants traversaient le Mont Balasêna, qui ne jouissait pas d'une bonne réputation, et passait pour être hanté par les plus méchants démons. Mais la nuit venait; que faire? il fallut camper en pleine montagne. On alluma un grand feu pour se défendre d'un vent glacial, et la troupe s'endormit tranquillement. Tout à coup un des comédiens s'éveille transi de froid, et il a l'idée de revêtir le costume de son rôle, qui se trouvait précisément être celui d'un Râkchasa ou démon. Plusieurs comédiens, ouvrant les yeux, s'imaginent qu'un esprit malin est venu s'asseoir à leur feu. L'alarme est donnée; en un instant l'émotion se communique : c'est une panique générale. La troupe, abandonnant armes et bagages, fuit éperdue à travers la montagne. Le pauvre démon, qui n'y comprend rien, se met à poursuivre ses camarades, dont l'effroi s'accroît encore. Ils coururent ainsi toute la nuit, au point du jour seulement on s'envisagea, et l'erreur fut reconnue, mais cette fois, du moins, l'illusion avait été complète.

Les hommes ne se travestissaient pas grossièrement pour remplir les rôles féminins. Sakountala ou la nymphe Ourvasi étaient applaudies sous les traits d'une gracieuse actrice. Les artistes jouissaient de la considération publique, ils étaient les amis du poète, qui vivait lui-même dans l'intimité des sages et des rois.

Mais pourquoi n'entrerions nous pas dans *la Sangita sâla* qui servait aux représentations théâtrales? Figurons-nous qu'on célèbre à la cour d'Oudjayini la fête de Çiva, le destructeur, et de la terrible Kâli sa compagne. C'est vers la fin du jour, à l'heure où

[1] M. Fitz-Edward Hall. Le livre de Bharata sera prochainement imprimé à Londres.

[2] « Le comédien déguisé en démon. » V. dans le recueil des Avadânas, traduit du Chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut, t. II, p. 78.

Digitized by Google

baissent les rayons du soleil et où l'Indien triomphe d'une torpeur accablante. La cour, pavée de mosaïques, est abritée sous une tente d'écorce d'arbre ; les piliers, qui soutiennent cette tente, sont décorés d'une riche étoffe et enguirlandés de fleurs ; les parfums brûlent dans des cassolettes d'argent ; la fumée du sandal se déroule en longues spirales bleues, tandis qu'une eau jaillissante rafraîchit l'air et retombe dans la vasque marbrée, où les paons viennent mouiller leurs ailes. Au milieu de la salle s'élève un trône brodé d'or et de pierreries. Nous assistons à une scène des Mille et une Nuits: de belles esclaves balancent au-dessus de la tête du souverain l'éventail de tchamara[1] et la feuille de palmier. Etincelantes de parures, le front courbé sous le poids des bijoux, les femmes du harem se placent à la gauche de leur maître. La droite est réservée aux personnages de distinction. Plus loin sont groupés, selon leur rang, les poètes, les astrologues, les médecins, les panégyristes et tous les officiers d'une cour asiatique. Un rideau de pourpre sépare le spectateur de la scène; sous un bosquet de manguiers, des musiciens invisibles jouent doucement et préludent à l'action qui va commencer. Soudain, sur un signal du roi le rideau est tiré[2]; la principale actrice sort de la coulisse, salue l'auguste assemblée et célèbre dans un air brillant les charmes de l'été. C'est la poétique et touchante Sakountala elle-même. Si cet auditoire d'élite sent et exprime comme nous ses jouissances, de quels applaudissements a dû être saluée l'œuvre nouvelle !

Seize cents ans plus tard, la France admirait dans Sakountala la personnification du théâtre indien. Vers 1792, une traduction de ce chef-d'œuvre avait paru en Angleterre, et le poète populaire de l'Allemagne s'écriait avec l'enthousiasme des jeunes années :

> Veux-tu dans un seul mot renfermer à la fois
> Et les fleurs du printemps et les fruits de l'automne ?
> Veux-tu le ciel, la terre et les senteurs des bois ?
> Veux-tu ce qui ravit, transporte ? Ce qui donne
> L'émotion au cœur, le plaisir à l'esprit ?
> Voici Sakountala ; par ce nom, tout est dit.[3]

II

Ce n'est pas seulement par ses drames que Kâlidâsa a conquis l'admiration de la postérité ; on lui attribue plusieurs poèmes qui sont restés pour ses compatriotes les chefs-d'œuvre du genre.

[1] Sorte d'éventail fait avec la queue du yak, appelée tchamara en sanskrit.

[2] Chez les Indiens, le rideau ne se levait pas, comme sur nos théâtres; on l'ouvrait en le séparant par le milieu.

[3] Imité de Gœthe.

Digitized by Google

Quoique ces poêmes ne se rattachent pas directement à notre sujet, nous ne pouvons les passer sous silence.

Citons d'abord le *Ritou Sanhara*, ou « Cycle des saisons » peinture curieuse et fidèle du climat de l'Inde et des mœurs de ses habitants. Ce sujet devait tenter la muse un peu frivole du dix-huitième siècle ; Thompson, Saint-Lambert et Roucher ont marché, sans le savoir, sur les traces de Kâlidâsa.

Le *Raghouvança* chante les exploits de cette race héroïque qui régna sur l'Inde et dont les ancêtres passaient pour les fils du soleil. On trouve dans ce poême les qualités de style et de versification qui distinguent Kâlidâsa, mais le courtisan s'y montre trop, on devine que les faveurs royales récompenseront les adulations du poète.

Dans le *Koumara Sambhava*, Kâlidâsa donne franchement l'essor à ses prédilections religieuses. Non loin d'Oudjayini s'élevait un temple fameux, où Çiva était adoré sous le nom de Mahâkâla. Fervent adorateur de ce dieu, et voué, ainsi que l'indique son nom, au culte de Kâli, le poète s'est complu à glorifier le couple destructeur. Il a célébré les amours des deux divinités et la naissance de leur fils Kartikêya, le dieu des combats.

Quant au *Meghadoûta* ou « Nuage messager, » le plus connu, en France, des poêmes de Kâlidâsa, c'est une œuvre d'imagination purement descriptive et élégiaque. Un génie, préposé à la garde des jardins du dieu des richesses, a oublié ses devoirs. Uni à une nymphe céleste et absorbé par les premiers enivrements de l'amour, il laisse pénétrer l'éléphant d'Indra dans les merveilleux jardins. On se figure les ravages qu'y peut faire un éléphant, surtout celui d'Indra. La punition ne se fait pas attendre ; le serviteur négligent est exilé seul sur le sommet d'une montagne. Un jour, apercevant un nuage au-dessus de sa tête, il l'apostrophe, le charge d'un message auprès de celle qu'il regrette nuit et jour, et lui indique la route à suivre pour se rendre vers la bien-aimée. Sur ce thème poétique et bizarre, imprégné d'un parfum oriental, l'auteur a brodé les variations les plus ingénieuses. On est frappé de la manière exacte dont il connaissait la mythologie et la géographie de son pays; l'érudit double le poète, dont le trait fin et délicat, le coloris suave et brillant révèlent à chaque ligne l'auteur de Sakountala.

Analyser un chef-d'œuvre est toujours une tâche difficile. On tremble d'y porter une main maladroite, et de ne pas savoir faire goûter aux autres les beautés qui vous ont ému. Puisse l'esquisse rapide que nous allons tenter inspirer, à ceux qui veulent bien nous lire, le désir de connaître Sakountala !

Le premier acte se passe sur les bords de la Malini, rivière de fantaisie, qui ne figure sur aucune carte géographique, et n'est

Digitized by Google

autre que le Gange céleste ; ces libertés-là sont permises aux poètes. Le roi d'Hastinapoura[1], Douchmanta, poursuit à travers les bois une antilope si rapide, « qu'elle vole plutôt qu'elle ne court sur la terre.» Le cocher presse les rênes du char ; tout frémissant de l'ardeur de la chasse, Douchmanta ajuste ses flèches ; il va atteindre enfin l'animal tombé de lassitude, lorsque deux ermites accourent et supplient le roi d'épargner cette gazelle noire. L'ami d'Indra s'empresse d'accéder à cette prière et veut même saluer les pieux solitaires. Mais, au moment d'entrer dans l'ermitage, il s'arrête discrètement ; un spectacle, qu'il n'oubliera pas de sitôt, vient frapper ses yeux. Sous un bosquet de jasmins en fleurs et d'asôkas odorants, trois jeunes filles sont occupées à des travaux de jardinage. Elles peuvent compter de douze à quatorze ans, âge où la beauté des Indiennes est dans tout son éclat. Ces filles d'ermites jouent avec l'arrosoir, qu'elles balancent dans leurs mains délicates ; elles se taquinent par des propos malicieux : c'est le babil de l'oiseau, la naïveté joyeuse de l'adolescence, l'abandon gracieux de trois amies heureuses de vivre et d'être ensemble. Elles se croient seules et ne pensent guère être épiées par un visiteur illustre. Sakountala se plaint naïvement d'être gênée sous son vêtement d'écorce. « Accuses-en la jeunesse qui développe la rondeur de ton sein, » lui répond sa compagne, et d'un geste prompt elle relâche les nœuds trop serrés. Le roi prend plaisir à regarder ces gracieux badinages et ne perd rien d'une scène dangereuse pour son repos. Tout à coup le groupe charmant est effrayé par une abeille qui veut absolument s'en prendre au visage de Sakountala. On lui conseille en riant d'appeler Douchmanta, sous la garde duquel sont les bosquets des ermites. L'occasion est belle pour se montrer ; le roi n'y résiste pas. Il se donne pour un envoyé du grand monarque. Priyamvadâ et Anasoûya[2] l'accueillent à merveille ; mais Sakountala se tient à l'écart toute pensive. Ses amies la raillent un peu de ce trouble venu si subitement ; elles s'empressent de conter au prince que leur compagne n'est pas la fille de l'ermite Kanwa, mais le fruit des amours d'un roi et d'une nymphe « Jadis les dieux s'inquiétèrent des austérités du sage Kaucika, et alors que commençait le printemps, ils lui envoyèrent la belle Menaka.... » La fin de l'histoire est embarrassante, le roi l'épargne délicatement à la jeune étourdie. « Le reste se devine, dit-il en souriant, la conduite des nymphes est toujours la même. » Au fond, il est ravi de ce qu'il vient d'apprendre. Le temps s'écoule vite dans ces agréables propos ; mais un souverain ne disparaît pas

[1] Hastinapoura, « ville des Eléphants, » capitale des Etats du roi Douchmanta.

[2] Ces noms signifient, le premier : « celle qui dit des choses agréables » et le second « celle qui ne dit jamais rien de blessant. »

Digitized by Google

impunément ; les gens de la suite, inquiets de l'absence du roi, envahissent la forêt consacrée, et Douchmanta, qui ne veut pas quitter l'incognito, se hâte de prendre congé des trois amies. Comment expliquer les ruses et les replis du cœur féminin ? Sakountala, tout à l'heure si pressée de retourner à l'ermitage, s'attarde maintenant derrière ses compagnes, elle feint d'accrocher à une branche sa tunique d'écorce, et se retourne pour lancer au roi un regard qui n'a rien de décourageant. Cette héroïne indienne ne fait-elle pas penser à la Galatée de Virgile, « *qui fuit vers les saules, mais qui veut auparavant être vue ?* »

Le second acte commence par un monologue fort gai et fort spirituel. Le bouffon Mâdhavya se plaint beaucoup de la passion de Douchmanta pour la chasse ; il énumère tous les ennuis d'un pauvre courtisan obligé, quoiqu'il en ait, de suivre son maître. Molière s'est plu à retracer, dans la *Princesse d'Elide* un caractère qui rappelle celui de Mâdhavya[1]. Ce brahmane est le plus malheureux des hommes, car il préfère à tout la bonne chère et le repos. Le portrait nous semble peu flatté ; il est vrai que les poètes ne se gênent guère à l'occasion pour lancer un trait malin contre les brahmanes. Mais voici Douchmanta dans toute la splendeur royale. Il est environné d'un cortége de femmes Yavanies[2], étrange garde d'honneur qui avait jadis, dans l'Inde, le privilége de veiller sur les rois. Aujourd'hui encore ces amazones sont en fonctions à la cour du roi de Siam[3].

Le descendant de Pourou ne songe plus à chasser la gazelle ou l'éléphant ; il ne peut parler d'autre chose que de la rencontre du bosquet, en dépeint avec feu les charmes qu'il a entrevus un instant :

« Fleur dont le parfum n'a pas été respiré, tendre bouton qui n'a pas été détaché avec les ongles, perle intacte, miel nouveau dont la saveur n'a pas été goûtée, beauté sans défaut, qui est comme la

[1] *Princesse d'Elide* acte I, scène II. Comparer les plaintes de Moron à celles de Madhavya.

[2] Le nom de Yavana est employé par les anciens Indiens pour désigner les barbares de l'Occident, et plus spécialement les Arabes et les Grecs. Dans une note de sa traduction du drame intitulé Vikramôrvaci, qui est aussi de Kâlidâsa (acte V, p. 261), Wilson dit qu'on peut appliquer le nom de Yavani, féminin de Yavana, aux femmes de la Tartarie et de la Bactriane.

[3] M. Auberet, consul de France à Bangkok, dans une visite au roi de Siam, en 1864, a vu un corps de jeunes amazones, portant fort bien le mousquet, auxquelles est confiée la garde de la résidence royale. Nizam-Ali, l'un des derniers princes de la dynastie mongole, avait deux bataillons de spahis, composés de deux mille femmes accoutumées aux exercices militaires. Elles étaient avec Nizam-Ali à la bataille de Kourdiah, en 1795, où elles se conduisirent tout aussi bien que le reste de l'armée.

Digitized by Google

récompense sans réserve des bonnes œuvres, je ne connais pas le possesseur que lui donnera le destin[1] ! »

Cette dernière phrase trahit la pensée qui préoccupe le roi, et son confident y répond sans scrupule. Il félicite déjà son maître « d'avoir fait un jardin de plaisance du bois consacré aux mortifications, » mais Douchmanta a toute la timidité d'un amant sincère; il hésite ; il se rappelle le dernier regard de Sakountala, et n'ose se croire payé de retour. Va-t-il rentrer dans sa capitale où l'appelle la reine-mère ? Essayera-t-il de revoir celle dont l'image remplit son cœur? Le destin tranche la question. Depuis que le vénérable Kanwa est parti en pèlerinage, des Rakchas troublent, chaque nuit, les anachorètes. On supplie le roi de prendre sous sa protection la retraite consacrée; il n'y a plus à balancer. Mâdhavya ira excuser Douchmanta auprès de la reine-mère; le devoir du prince est de se rendre à l'ermitage. Nous l'y trouvons installé au troisième acte; sa présence a fait merveille et mis en fuite tous les vampires; cela n'est pas étonnant, Douchmanta dispose d'une grande puissance ; il descend directement du dieu Lunus. Les Indiens opposent volontiers cette race royale à une autre race issue du soleil. Racine ne soupçonnait pas ce rapport avec la mythologie grecque lorsqu'il faisait dire à Phèdre :

Et toi, sacré soleil dont je suis descendue.

Un siècle devait s'écouler avant la naissance des études sanskrites, et quand il plaçait dans l'Inde sa tragédie d'*Alexandre*, le grand poète n'avait pour guide que les historiens grecs ou latins.

Cependant, à défaut de vampires, d'autres maux sont venus fondre sur l'ermitage. Nous revoyons les trois amies, assises sur les bords de la Mâlinî, parmi les lianes et les roseaux. Hélas! la gaieté insouciante s'est bien vite envolée ! plus de jeux malicieux, plus de mutineries enfantines ; un secret sépare ces âmes si étroitement unies. Toute languissante, la belle Sakountala est couchée sur un banc, tandis que ses amies l'éventent avec des feuilles de palmier et s'efforcent de rafraîchir ce corps charmant brûlé par la fièvre. Est-ce vraiment un coup de soleil qui l'a mise en cet état? — Non. — Alors, est-ce une peine que ses compagnes d'enfance ne puissent adoucir ? Pressée des plus tendres questions, la fille de Kaucika avoue son amour pour le roi; le torrent d'une passion contenue déborde chez cette nature fière et timide. « Ah ! s'écrie-t-elle en se tournant vers ses amies, s'il ne m'aime pas, jetez sur moi, sans retard, l'eau funéraire avec

[1] Traduction de Ph. Ed. Foucaux, publiée dans la collection Janet.

Digitized by Google

les graines de sésame[1] ! » Priyamvadâ et Anasouyâ se consultent, pleines d'inquiétude. Avec quelle rapidité l'amour est venu envahir le cœur de cette adolescente, qui ne connaissait d'autre plaisir que de soigner des fleurs ou de caresser un daim favori ! Heureusement Douchmanta n'est pas loin, et il a tout entendu. En le voyant paraître, Sakountala jette un cri de chaste alarme digne d'une vierge chrétienne. Les compagnes discrètes sont parties ; la jeune Indienne repousse l'amant pour lequel elle voulait mourir, et, d'une main tremblante, se défend contre les caresses entrevues dans des rêves agités. Mais le roi sait combien il est aimé ; pourquoi Sakountala ne consentirait-elle pas à un mariage secret, dont les rois et les guerriers ont seuls le privilége[2] ? Douchmanta prie à genoux ; il est bien près de commander en maître. La jeune fille n'a rien répondu de positif ; soudain elle se redresse : fièvre et langueur ont disparu. « Adieu ! s'écrie-t-elle, en fuyant légère comme une gazelle blessée, bosquet de lianes qui m'as enlevé ma souffrance, adieu, mais avec l'espoir de jouir encore de ton ombrage ! » On suppose qu'elle ne tardera pas à se laisser fléchir. En effet, à l'acte suivant, l'union du descendant de Pourou et de la fille de Kaucika est un fait accompli. Elle passe comme un éclair, cette lune de miel enivrante. Pourquoi les rois ne peuvent-ils se faire ermites ? Après avoir prodigué à sa bien-aimée les promesses les plus rassurantes, Douchmanta retourne gouverner ses peuples. Bientôt on viendra chercher Sakountala pour la conduire au palais ; elle sera saluée reine et possédera seule les affections de son époux. Mais les jours, les mois s'écoulent ; pas une lettre, pas un message n'est venu de la ville d'Hastinapoura ; Sakountala pleure nuit et jour, car elle porte dans son sein le gage de cet amour si vite oublié. Il ne faudrait pourtant pas trop se hâter de condamner le roi. La jeune épouse, dans l'ivresse de sa passion, a négligé les devoirs dus à un sage puissant nommé Dourvâsas. L'ermite vindicatif jure de se venger et jette une malédiction sur ce couple, dont il enviait peut-être la félicité. Désormais Sakountala sera bannie des pensées du roi, comme si jamais elle ne les eût occupées. La vue d'un anneau, que Douchmanta a mis au doigt de son amie, fera seule cesser cette terrible malédiction. Kâlidâsa pouvait, à la rigueur, se dispenser d'aussi grands moyens, et ne pas faire intervenir le surnaturel dans une chose aussi simple. Le sévère Bharata lui-même n'y eût rien trouvé à redire. Mais le poète voulait une excuse à un amant comme Douchmanta, pour son ingrati-

[1] « Sesamum indicum. » On employait la graine de sésame dans les cérémonies funéraires.

[2] Le consentement mutuel des deux amants suffit pour légitimer ce mariage à la manière des Gandharvas ou musiciens du ciel d'Indra.

Digitized by Google

tude envers une héroïne telle que Sakountala. Sachons-lui gré de ce scrupule, que tous les auteurs, même Indiens, n'auraient pas eu à sa place.

Kanwa est de retour à l'ermitage, et, grâce au don de seconde vue, il sait tout ce qui s'est passé en son absence. « Sakountala partira aujourd'hui même pour rejoindre le roi, » telle est la décision du sage. Ici le drame prend la forme d'une tragédie antique; plus de réparties bouffonnes, plus de peintures voluptueuses, tout est noble et touchant comme un récit de la Bible ou d'Homère. Sakountala arrive sur la scène, entourée des femmes ermites; on la revêt d'une robe de lin; le riz consacré et les offrandes propitiatoires sont apportés avec de superbes bijoux. Au milieu de leur chagrin, les femmes ont un sourire pour les parures. L'auteur ne peut dépouiller entièrement son caractère; dans les circonstances les plus graves il reste un malicieux observateur. Le sacrifice est offert; Sakountala fait trois fois le tour du feu sacré, elle adresse ensuite ses adieux à tout ce qui l'entoure; aux compagnes de son enfance, à la liane qu'elle a plantée, au daim qui bondit dans la forêt, au kokila qui chante sous le feuillage. Kanwa bénit sa fille adoptive avec toute l'autorité que lui donne le titre de prêtre :

« Ma fille, dit-il, c'est à toi maintenant qu'il faut donner des conseils : quoique habitants de la forêt, nous connaissons les affaires du monde. Ecoute tes supérieurs avec respect, conduis-toi comme une amie envers les femmes, tes compagnes. Maltraitée par ton mari, ne sois pas pour cela indocile par colère; sois toujours bienveillante pour les serviteurs, sans orgueil dans la prospérité. Les jeunes femmes arrivent ainsi à la dignité de maîtresse de maison; celles qui agissent autrement font le malheur de la famille. »

Ne croirait-on pas entendre un patriarche de la Bible? Puis tout à coup, dans un lyrisme inspiré, le solitaire prophétise l'avenir : « il voit cette Sakountala, aujourd'hui dédaignée par son époux, reine puissante et mère d'un guerrier sans égal; alors elle viendra revoir l'asile de sa jeunesse et poser encore ses pieds sur le sol du paisible ermitage ! »

La caravane se met en marche; la tunique blanche de Sakountala a disparu sous les arbres, et tous les habitants de la forêt demeurent plongés dans la tristesse. Seul, Kanwa éprouve la satisfaction du devoir accompli.

Nous voici maintenant bien loin de l'austère retraite; nous sommes dans le palais d'un monarque asiatique. Quelle est cette mélodie passionnée qui vient frapper l'oreille? C'est la reine Hansapadika qui s'efforce de ranimer un caprice du maître. Mais les plaisirs du harem laissent le jeune prince distrait et rêveur. Il songe

Digitized by Google

sans cesse à je ne sais quelles félicités divines qu'il croit avoir entrevues dans une existence antérieure. Au milieu de ces dispositions mélancoliques, on lui annonce l'ambassade de Kanwa. Les ermites expliquent au roi leur message, tandis que Sakountala, toute palpitante, ramène autour d'elle les plis de son voile. Les menaces de Dourvasas s'accomplissent de point en point; le roi manifeste le plus grand étonnement : « Quoi! cette dame ici présente a été épousée par moi autrefois? » dit-il avec l'accent du doute. Vainement le voile qui recouvre la jeune femme est enlevé : la vue de celle qui s'est donnée avec tant de simplicité n'éveille aucun souvenir dans cette âme endormie. Devant l'ingrat qui la renie, Sakountala reste accablée. « Ah! s'écrie-t-elle avec amertume, lorsqu'un pareil amour en est arrivé là, à quoi bon le rappeler? » Mais cette défaillance ne dure qu'un instant; elle se justifiera pour son enfant. Les larmes s'arrêtent dans ses yeux irrités; elle cherche à son doigt l'anneau qui va la faire reconnaître..... il a disparu, et le roi ose accuser d'imposture cette mère outragée! La cour est là, émue et attentive; peu importe à Sakountala. Avec quelle éloquence furieuse elle apostrophe son séducteur : « Homme sans honneur, tu juges ici avec ton cœur. Quel autre, en ce moment, imiterait ta conduite, à toi qui, semblable à un puits caché sous l'herbe, te recouvres du manteau de la vertu? Malheureuse! qui, sous la foi d'un serment, suis tombée entre les mains de ce descendant de Pourou, qui a du miel aux lèvres et du poison dans le cœur! »

L'amant reste impassible, et le souverain finit par s'irriter de cette insistance. Les anachorètes refusent d'emmener à l'ermitage une fille déshonorée. Seul, un prêtre compatissant offre de recueillir chez lui l'infortunée que tout le monde abandonne. Il l'emmène à demi évanouie; mais une flamme, ayant la forme d'une femme, enlève l'épouse méconnue, et disparaît avec elle dans les airs. On le devine, c'est Menaka. La tendresse protectrice d'une mère veille encore sur Sakountala; ce cœur brisé trouvera dans les régions célestes le repos et l'apaisement des douleurs humaines.

Ici, les événements se précipitent et l'action semble se compliquer. On apporte à Douchmanta l'anneau dont la perte a causé tant de trouble, et la mémoire lui revient immédiatement en voyant cette précieuse bague qu'un pêcheur a trouvée dans le ventre d'un poisson. Un chambellan nous apprend « que le bouton du manguier ne produit pas sa poussière, que les fleurs du kouravaka ne s'épanouissent plus; la voix des kokilas hésite dans leur gosier, la fête du printemps est suspendue, et le chagrin royal met toute la nature en deuil. » C'est pousser l'adulation un peu loin, même pour un courtisan. « Parfois même, » continue à voix basse le chambellan,

Digitized by Google

la tête du roi s'égare ; s'il veut adresser des paroles polies à ses femmes, il se trompe, et le nom de Sakountala s'échappe de ses lèvres. » Kâlidâsa affectionne cette image, que nous retrouverons dans Vikramorvasi. Rien, en effet, n'exprime mieux les agitations d'un cœur troublé. Le malheureux prince arrive dans les jardins de plaisance, la tête nue, l'œil fixe et voilé par l'insomnie. Il s'assied sous un bosquet avec ses tablettes à peindre. La seule occupation qui puisse le distraire est de retracer les traits de sa bien-aimée ; la rivière Malini, les cimes de l'Himâlaya, les deux fidèles amies, et jusqu'à l'abeille insolente, tout est rendu avec la plus scrupuleuse exactitude. Dans son imagination en délire, le roi prend l'illusion pour la réalité, et il s'adresse à l'abeille qui veut piquer le beau visage de la jeune fille : « Mouche à miel, si tu touches à la lèvre de mon amie, rouge comme le fruit du vimba, cette lèvre séduisante comme le bouton d'un jeune arbrisseau, dont j'ai goûté la douceur avec ivresse dans les fêtes de l'amour, je ferai de toi une prisonnière dans le calice d'un lotus. » Avec quel rare bonheur l'image un peu vive est ici sauvée par la délicatesse de l'expression ! le poète devient chaste à force d'élégance.

Mais Douchmanta est rappelé à des sentiments plus en harmonie avec son caractère guerrier. Matali, le cocher d'Indra, vient chercher le roi pour combattre une troupe de géants qui font la guerre aux dieux. Dans l'*Iliade*, Automédon, fils de Diore, est le conducteur des coursiers d'Achille, et devient plus tard l'écuyer de Pyrrhus. A la cour des princes indiens, les cochers remplissaient aussi les fonctions d'écuyers, et Matali, attaché à la personne d'un dieu, est un très grand personnage.

Au septième et dernier acte, nous voyons le roi descendre du Swarga[1] et planer au-dessus de l'Himâlaya. Le guerrier se félicite de l'accueil qu'il a reçu du maître des dieux. Indra n'est pas moins satisfait de la vaillance du roi dont les flèches ont détruit toute la troupe des Asouras. Tandis que le char céleste flotte dans les nuages, le roi aperçoit ses Etats comme un point dans l'espace. Le mont Hémakouta[2] frappe aussi ses regards : c'est le champ de perfection des ascètes, la demeure de Kacyapa, petit-fils de Brahma. Douchmanta veut s'arrêter et faire un salut respectueux au saint personnage. Le texte dit même qu'il veut tourner autour de lui en présentant le côté droit.

Chose bizarre ! les mêmes superstitions se retrouvent chez les nations les plus diverses. Walter Scott raconte, dans *Waverley*,

[1] Paradis d'Indra.

[2] Montagne des musiciens du ciel. Ce nom signifie : Sommet d'or.

Digitized by Google

que les plus vieux d'entre les montagnards tournent ainsi trois fois autour de ceux à qui ils veulent du bien. En attendant le loisir du bienheureux, Douchmanta regarde un enfant de trois à quatre ans, qui s'ébat avec un lionceau. L'imprudent a de singuliers passe-temps, il veut absolument plonger sa main dans la gueule du jeune lion pour compter ses dents. Douchmanta éprouve un vif intérêt pour cet enfant qui ne connaît pas la crainte. Il lui prend la main et découvre les doigts palmés, signe distinctif des descendants de Pourou [1]. Cette fois, plus de malédiction pour aveugler le roi. Avec quel transport il serre l'enfant contre sa poitrine! Le fils va ramener le père dans les bras de l'épouse. Sakountala paraît, ses longs cheveux sont réunis en une seule natte, à la manière des veuves; elle a gardé sa foi, sa douleur et ses souvenirs. Va-t-elle repousser celui qui l'implore maintenant? La vengeance est si douce pour un cœur de femme blessée! Mais non; l'amour vrai est au-dessus des calculs et des mesquineries de l'orgueil; l'amante délaissée se souvient seulement des jours heureux, et, sans une plainte, elle ouvre ses bras au coupable. Tout s'éclaircit pourtant. L'héroïne méritait d'entendre de la bouche du sage Kacyapa la réhabilitation du roi. Le bienheureux paraît dans les airs, sur un trône resplendissant, et le rideau se ferme sur cette apothéose. Ainsi finit *Sakountala*, création délicate, que le génie seul a pu révéler à un poète païen, noble et touchante figure qui a toutes les pudeurs de la jeune fille, toutes les énergies de la mère, tous les dévouements de l'épouse.

L'auteur aimait sans doute les contrastes; à Sakountala, l'héroïne du devoir, il oppose la nymphe Ourvasi, créature bizarre et capricieuse comme l'Ondine ou la Willis, sylphide vagabonde, qui s'envole vers le ciel pour charmer les dieux, ou descend sur la terre ravir le cœur des mortels. Elle est bien charmante cette Ourvasi, pour la fille d'un vieux solitaire refroidi par la pénitence et la lecture du Véda; il est vrai que sa naissance n'a pas eu lieu dans les circonstances ordinaires. Rien n'égalait les austérités du sage Nârâyana. La faculté qu'ont les ascètes de se mettre au-dessus des dieux inquiète souvent Indra et lui donne de l'ombrage. Jaloux de Nârâyana, il envoya vers lui les plus belles nymphes célestes, escortées de l'Amour et du Printemps. C'était plus qu'il n'en fallait pour causer la chute de bien des solitaires; mais le saint, fort de sa vertu, prit une fleur, la mit sur sa cuisse, et aussitôt naquit une nymphe dont la beauté éclipsa les charmes de toutes ses compagnes [2].

[1] Les doigts palmés, jusqu'à la première phalange, sont un pronostic de grandeur.
[2] Elle fut appelée Ourvasi, du mot « ourou, » qui signifie cuisse.

Digitized by Google

Le drame se passe dans les plus merveilleuses solitudes du monde. Kâlidâsa prend volontiers l'Himâlaya pour toile de fond ; ses héros effleurent, en descendant du ciel, les pics orgueilleux qui défient la science courageuse et la curiosité intrépide. L'imagination du poète se venge de la faiblesse humaine. Lorsque le drame commence, Ourvasi vient d'être enlevée par un Dânava[1], et les nymphes éplorées poussent de grands cris. Heureusement Pourouravas, roi de Pratichthâna[2], passe à travers la montagne en revenant de visiter le soleil. Sur la prière des Apsaras[3], il s'élance à la poursuite du ravisseur. Vaincre un misérable Dânava est jeu d'enfant pour le héros, et, au bout de quelques instants, il ramène Ourvasi que la frayeur a fait évanouir. Déjà le roi est sous le charme d'une rencontre si romanesque ; Ourvasi fait un mouvement, « ses grands yeux s'ouvrent comme un bouquet de lotus à la fin de la nuit, » et se fixent, pleins de tendresse, sur son libérateur. La nymple retourne au ciel avec ses compagnes, mais Pourouravas reste sur la terre à maudire son sort. Il se soulage en contant ses douleurs au brahmane Mânavaka. Décidément les confidents de Kâlidâsa sont tous taillés sur le même modèle. Celui-là ne vaut pas mieux que Mâdhavya ; il flatte les passions du maître et aurait, à l'occasion, ces complaisances que les Grecs prêtaient à Mercure. Tandis que Mânavaka s'ingénie à trouver un moyen de réunir les deux amants, Ourvasi descend sur la terre dans un char aérien. « Comment, lui dit sa compagne Tchitralêkha, avec l'accent du reproche, c'est auprès du sage roi Pourouravas que tu te rends ! »

« Ourvasi. — C'est mon dessein, en ne tenant guère compte de la modestie,

Tchitralêkha. — Mais qui donc a été envoyé d'abord par mon amie ?

Ourvasi. — Mon cœur, en vérité.

Tchitralêkha. — Cependant il faudrait réfléchir.

Ourvasi. — L'amour commande ; à quoi bon réfléchir ?

Tchitralêkha. — A cela je n'ai plus rien à dire[4]. »

En effet, l'argument est sans réplique, bien que la démarche soit un peu hardie, et que la belle Ourvasi ait de singuliers ambassadeurs. A peine s'est-elle fait reconnaître du roi, qu'on vient la chercher de la part du maître des dieux. Elle doit jouer un rôle dans une composition dramatique du sage Bharata. Il faut obéir.

[1] Géant de la famille des Asouras ou ennemis des dieux.

[2] Pratichthâna, ville située sur la rive gauche du Gange et dont on voit les ruines vis-à-vis d'Allahabad.

[3] Apsara est, en sanscrit, le nom des nymphes célestes. Ce nom, qui signifie « essence d'eau » semble indiquer qu'elles ont la même origine que Vénus.

[4] Traduction de Ph. Ed. Foucaux.

Digitized by Google

En vérité, le métier d'actrice est parfois bien ennuyeux. Mais la nymphe a laissé derrière elle un brandon de discorde. Ne s'est-elle pas avisée d'écrire au roi sur une feuille de hêtre que le vent malicieux dépose aux pieds de la reine Ausinari? Nous avons une scène de jalousie conjugale assez piquante. En présentant ce billet doux au prince, le langage ironique de la reine trahit une sourde colère. L'époux se défend fort mal, et, ne sachant plus que dire, il prend le parti de se jeter à genoux. Les choses se passaient, il y a deux mille ans, sur les bords du Gange, exactement comme aujourd'hui chez nous. « Trompeur! s'écrie la reine offensée, je ne suis pas, en vérité, assez crédule pour accepter cet hommage; je me défie de vous, au contraire, devenu si humble et si repentant. » Et, sans vouloir en écouter davantage, elle s'éloigne fièrement. Le roi se relève tout confus : « Ami, dit-il à son confident, vois; l'hommage rendu à une personne qui vous est chère, s'il n'est sincère, ne touche pas plus le cœur des femmes qu'une pierre fausse artistement colorée ne trompe un lapidaire. »

Mais voici le jour qui s'enfuit, les frais rayons de la lune succèdent au soleil brûlant; toutes les créatures savourent cette heure de trève et de bien-être. Nous sommes dans les jardins royaux, devant le palais de la Perle. Pourquoi ce beau décor est-il seulement une agréable fiction? On voudrait voir ce palais étincelant que réfléchissent les eaux sombres de la Yamouna, et ce magnifique escalier de cristal où se groupent le roi et toute sa suite. Pourouravas vient rêver sous les bosquets, et nous ne tardons pas à voir Ausinari, dont la réflexion a modifié les idées. Elle consent à s'effacer devant une rivale. Les femmes de l'Occident ne comprennent pas l'amour de la même façon, et elles ont le droit de considérer comme une lâcheté ce qui est un dévouement dans les mœurs orientales. Le roi est si touché qu'il semble vouloir retenir Ausinari; la nymphe, cachée sous un voile divin, entend tout, et à son tour elle tressaille de jalousie. Pauvre Ourvasi! elle s'est troublée en jouant la comédie devant Indra; le nom de Pourouravas est sorti de sa bouche au lieu de celui du héros de la pièce; Bharata l'a maudite, mais le maître des dieux, plus indulgent, l'envoie sur la terre, près de celui qu'elle aime. Aussitôt que l'épouse est partie, la nymphe s'avance sur la pointe du pied; elle veut surprendre son amant, et d'un geste folâtre couvre avec sa main les yeux du roi. Rappelons-nous, dans Sakountala, la scène d'amour du troisième acte; c'était la passion dans toute son énergie; ici c'est la volupté dans toute sa grâce. Kâlidâsa est un maître qui sait rendre les nuances les plus diverses. Quel contraste entre les allures coquettes de cette nymphe et l'émotion profonde de la fille de Menaka! Ce n'est plus cette enfant

Digitized by Google

timide, élevée dans la solitude, vierge naïve qui cède à regret et immole sa vertu aux ardeurs d'un amant : Ourvasi est une courtisane du ciel qui fait métier de séduire et de plaire. Aucun artifice ne lui est étranger ; pour accourir au rendez-vous, elle a mis son plus beau vêtement de perles et de saphirs. Sans chagrin et sans remords, elle a dit adieu au séjour des immortels. Que son amant ne craigne rien : l'amour saura bien lui faire oublier les félicités divines [1]. La suite s'est retirée ; tout se tait, sauf la brise qui agite les roseaux de la Yamouna et le rossignol indien qui soupire un chant plaintif [2]. Les flambeaux s'éteignent : une nuit claire et parfumée prête seule sa douce lumière aux deux amants ; le héros saisit la nymphe et l'entraîne vers le palais.

Il faudrait en rester sur ce frais tableau pour ne pas perdre nos illusions. Tout a bien changé au quatrième acte. Les Apsaras sont comme les mortelles, sujettes à des caprices jaloux, et la nymphe a pris ombrage des attentions du roi pour une jeune sylphide [3] de la rivière de Mandakini. Sans vouloir rien entendre, Ourvasi disparaît et va se réfugier dans le bois de Koumara [4], « que toute femme doit éviter. » A l'instant même elle est changée en liane, métamorphose qui est l'une des plus sévères punitions que les dieux puissent infliger aux créatures raisonnables [5]. Décrire le désespoir du roi est chose impossible ; ses lamentations remplissent tout le quatrième acte. Nuit et jour il erre dans la forêt maudite ; tantôt, furieux comme Roland [6], il poursuit un Rakchas imaginaire qui emporte Ourvasi ; tantôt, sous l'empire d'une mélancolie plus douce, il apostrophe les animaux de la forêt et leur demande des nouvelles de sa bien-aimée. Il maudit la destinée, qu'il accuse de tous les maux qui fondent sur lui. Mais les dieux ont pitié de cet amant désolé ; il a le bonheur de découvrir une pierre rouge produite par la couleur des pieds de la déesse Gauri [7] ; c'est le joyau de la réunion.

[1] Le roi exprime cette crainte, que sa bien-aimée ne regrette auprès de lui le bonheur du ciel. Mânavaka, avec son esprit grossier, ne comprend pas qu'on se soucie d'un séjour où l'on ne peut ni manger ni dormir. L'idée que les dieux ne dorment pas et ne clignent jamais les paupières est exprimée dans le *Véda*. Les espions des dieux qui fréquentent ce monde ne dorment pas davantage. (*Rig-Véda*, l. XVI, st. 8.) Les Grecs partageaient cette croyance. Dans l'*Iliade*, Hélène reconnaît la déesse à ses yeux de marbre qui ne clignent point.

[2] Coil ou Kokila dont le chant, selon les poètes, inspire des émotions douces et tendres.

[3] Fille d'un Vidyâdhâra ou habitant des airs.

[4] L'un des noms de Kartikeya, le dieu de la guerre.

[5] Voyez *Manou*, liv. XII, st. 56.

[6] Voyez l'Arioste.

[7] La déesse Gauri, plus connue sous le nom de Kâli, épouse de Çiva et fille d'Himala, souverain des montagnes neigeuses, c'est-à-dire de l'Himalaya. Cette déesse, comme la plupart des femmes indiennes, a les pieds teints avec de la laque.

Digitized by Google

Soudain le corps de la nymphe se dégage des branches entrelacées, et Ourvasi, retrouvant sa forme première, vient tomber dans les bras de son époux. La voilà, il faut l'espérer, corrigée pour jamais.

Ce quatrième acte est unique en son genre. Aucune pièce indienne n'offre cette couleur lyrique et mélo-dramatique. Les paroles sont arrangées d'après un rhythme musical approprié au chant. La mimique est soigneusement indiquée; contrairement à l'usage, les vers ont été composés en prâkrit, doux idiome qui se rapproche du sanscrit, comme l'italien de la langue de Virgile. C'est peut-être la douceur de cet idiome qui le fit choisir pour un acte entièrement composé de chant.

Plusieurs années se sont écoulées lorsque commence le cinquième acte, ingénieux épilogue, destiné à nous présenter le jeune Ayous, fruit des amours d'Ourvasi et de son amant. En permettant à l'Apsara de s'échapper du ciel, Indra y avait mis une condition expresse : le jour où la nymphe aurait un fils, elle devait quitter la terre. Mais Ourvasi a su cacher sa maternité. Comment y est-elle parvenue? C'est son secret et celui de Kâlidâsa; n'en demandons pas davantage. Toujours est-il que le jeune Ayous semble digne du rang qu'il doit occuper, et ce serait grand dommage qu'il retournât avec les ascètes dans la forêt consacrée. L'exquise délicatesse du poète lui dicte une scène de reconnaissance des plus touchantes. Indra n'a pas la cruauté de séparer ceux qui sont si heureux. Désormais le couple royal sera à l'abri de toute épreuve, et le dernier mot de la pièce est un hymne de reconnaissance pour la bonté des dieux.

Sakountala ne nous avait pas complétement dépaysés. Dans ces mœurs et ces descriptions d'un climat extrême, nous retrouvions Paul et Virginie et la chaumière indienne. Vikramôrvaci nous arrache à toutes nos habitudes et nous jette dans un monde bizarre et fantastique. Mais l'originalité même de cette littérature n'en est-elle pas un des charmes les plus puissants?

On attribue à Kâlidâsa un troisième drame intitulé : *Mâlavika et Agnimitra*. La chose paraît probable, en dépit des contestations qu'elle a soulevées. C'est l'œuvre d'un talent un peu affaibli : la conception n'est plus si ferme, le style a moins d'éclat; mais la grâce et la flexibilité restent encore. Plusieurs reines en titre se disputent la tendresse du roi Agnimitra et s'unissent pour combattre Mâlavika, belle jeune fille qui chante et danse à ravir. Nous ne suivrons pas dans son développement cette comédie de mœurs. Remarquons seulement que le poète a peint sur nature et que les petites cours des bords du Gange ont souvent dû être témoins de pareilles intrigues. L'une des scènes les plus intéressantes est celle où l'héroïne déclare son amour pour Agnimitra. Masqué par les branches

Digitized by Google

d'un açoka, le jeune roi entend cette déclaration ingénue et jure d'avoir Mâlavika pour épouse. Kâlidâsa affectionne ce moyen théâtral ; il le reproduit dans tous ses drames et fait parler ses personnages devant des témoins visibles seulement pour le spectateur.

N'accusons pas d'invraisemblance ces fictions ingénieuses d'une imagination orientale. Ces héros si amoureux, ces héroïnes si charmantes, nous les retrouvons dans la réalité. Un soir, dans les bosquets de Fontainebleau, qui valent bien les jardins d'un sultan, le roi Louis XIV passait rapidement, accompagné d'un de ses favoris. Tout à coup une voix émue frappa les oreilles du monarque. C'était La Vallière qui confiait à l'amitié les prédilections d'un cœur trop tendre. Comme Agnimitra, Louis jura de profiter du secret qu'il avait surpris. Jusque sous les arceaux du cloître, le despotisme de cet amant couronné devait disputer La Vallière à Dieu, et l'arracher à cette croix qu'elle embrassait comme la Madeleine.

III

Il y a dans le comté de Warwick une riante petite ville baignée par les eaux de l'Avon et à demi cachée sous le feuillage. Là est né William Shakespeare, le 23 avril 1564. Que le touriste qui vient faire un pèlerinage dans Stratford s'incline respectueusement ! Ces sentiers fleuris ont été témoins des premiers jeux du poète, et plus d'un fruit suspendu aux arbres y fut dérobé par la main de l'espiègle écolier. Nous aimons à retrouver les plus faibles traces d'un homme de génie, mais notre curiosité est bien souvent déçue. La jeunesse de William reste enveloppée d'obscurité. Exerça-t-il vraiment le métier de garçon boucher, et n'y aurait-il pas quelque liaison secrète entre le couteau qui égorgeait les animaux des prairies de l'Avon et le poignard qui devait frapper Duncan ? Fut-il magister d'une école de village et vit-on l'auteur d'*Hamlet* faire la classe à des bambins indociles ? Nous savons seulement qu'à l'âge de dix-huit ans Shakespeare contracta un mariage aussi précoce que disproportionné ; mais le joug conjugal lui pesa légèrement, et, laissant son épouse à Stratford, il vint dans la capitale chercher fortune. Les circonstances servaient à merveille le jeune poète : une ère nouvelle se levait sur la Grande-Bretagne. A la tyrannie d'Henri VIII et de Marie Tudor succédait le règne d'Elisabeth ; avec l'apaisement des luttes religieuses et politiques naissait la prospérité du commerce, des sciences et des arts. Le pinceau d'Holbein immortalisait les grandes figures du siècle ; Bacon jetait les fondements d'un système impérissable, et l'Angleterre allait bientôt porter sa puissance maritime jusque dans la patrie de Kâlidâsa. « Cette jeune société

Digitized by Google

aspirait au bien-être matériel comme aux jouissances de l'esprit [1]. » Ce qui avait fait les délices des pères ne suffisait pas aux goûts plus délicats des fils. Robin Hood, le cheval de bois et la reine de Saba avaient perdu de leur prestige, et désormais, pour amuser la foule, il fallait autre chose que ces compositions désignées sous les titres vagues de *play*, *interlud*, *story* ou *ballad*. Ce fut alors que Shakespeare vint offrir à ses contemporains une œuvre régulièrement conçue, où l'intrigue se développait à travers d'émouvantes péripéties, et où les caractères étaient pris dans les mœurs et la vie même de l'homme.

Ce génie, qui découvrait ainsi des horizons si nouveaux, ne devait rien à personne, pas plus à ses rudes devanciers qu'aux élégants tragiques grecs. S'il a souvent emprunté le fond de ses drames, la forme lui appartient tout entière. Nul n'a été plus inégal et nul n'a osé davantage. L'art et la correction le préoccupent bien moins que l'étude du cœur humain. Qu'il nous esquisse à grands traits une époque historique, qu'il nous initie aux luttes poignantes de la vie intime ou nous jette dans le monde charmant des esprits et de la fantaisie, n'importe ; cette puissance créatrice s'alimente aux sources de la réalité. C'est le secret du charme que Shakespeare exerce sur nous et des émotions qu'il nous communique. Chastes ou passionnées, gracieuses ou terribles, avant tout ses héroïnes sont vraies. Ne cherchons pas dans Shakespeare ces figures pâles et effacées, ces automates de cire qui se meuvent dans un cercle convenu ; ce sont des femmes de chair et de sang qui vivent, agissent, souffrent, rient, aiment ou haïssent. Qu'elles fassent frémir le spectateur par leurs crimes ou qu'elles le ravissent par leurs vertus, c'est toujours un portrait fidèle, tracé d'une main ferme et sûre. Il n'est pas jusqu'aux défauts du drame qui ne contribuent à mieux accentuer le type que le poète a conçu, et l'élan d'une imagination fougueuse ne l'écarte jamais du but qu'il veut atteindre.

Shakespeare n'a pas craint de sonder l'abîme des mauvaises passions féminines. Il nous a peint lady Macbeth plus ambitieuse que son époux, et les filles du roi Lear si monstrueusement dénaturées, que nous les supportons à peine au théâtre. Il voulait nous montrer ces créatures perverses plus hardies dans le mal que l'homme, parce qu'elles ont oublié leur caractère et leur mission naturelle. Aux yeux de Shakespeare, aimer est toute la destinée de la femme. Si les figures comme celle de lady Macbeth se détachent parmi tant d'héroïnes et saisissent plus fortement nos imaginations, c'est le privilége de l'étrange et de l'horrible ; mais la tendresse a certainement

[1] Guizot, *Vie de Shakespeare*.

Digitized by Google

mieux inspiré le poète que la haine. Lui qui sacrifiait encore aux parodies grossières, a trouvé, pour peindre l'amour, des délicatesses inouïes, et nul n'a mieux su rendre ce sentiment si complexe.

Est-il une figure plus touchante que celle d'Imogène, cette fille de roi qui s'est prise de passion pour un simple chevalier? Au milieu des combats du peuple breton contre les légions romaines et des intrigues qui s'agitent à la cour de Cymbeline, Imogène passe comme une vision radieuse; c'est le souffle poétique qui anime tout ce drame. L'héroïne y est partout la grâce et l'innocence elle-même. La voici au second acte, étendue sous les draperies de sa couche solitaire; elle dort à demi éclairée par le flambeau qui vacille; ses lèvres murmurent un nom chéri, et semblent sourire en songe à l'époux exilé. Un livre d'amour échappe aux doigts détendus par le sommeil et roule entr'ouvert sur la courte-pointe satinée. Dans l'ombre on voit le traître Iachimo sortir d'un large coffre et se glisser vers l'infortunée qu'il veut perdre. Posthumus, abusé par un faux rapport, s'imagine que sa femme est coupable et commande à Pisanio de faire périr la princesse. Nous sommes à Milford-Haven, au pied des montagnes, en présence d'une mer furieuse. On aperçoit dans le lointain une caverne béante et des gouffres vertigineux. L'éclair illumine cette nuit sinistre; là doit mourir Imogène. Cette créature si tendre et si fière ne se défend même pas. Peut-elle avoir trahi celui pour lequel elle dédaigna des princes et qu'elle est venue rejoindre sans souci de la pauvreté et des dangers? Elle ne comprend qu'une chose, c'est qu'elle n'est plus aimée et qu'il ne lui sert à rien de vivre encore. La voici prête, « comme le fourreau à recevoir l'épée. » Que le vieux serviteur ne tremble pas, et qu'il déchire au plus vite ce sein sur lequel Posthumus ne reposera plus sa tête. Heureusement Pisanio a le bon esprit de n'en rien faire, il épargne à son maître d'éternels regrets; le chevalier trouverait difficilement une épouse obéissante jusque devant la mort. Imogène possède les vertus conjugales qui embellissent le foyer anglais; sous une apparence froide et timide, elle cache un cœur ardent et courageux. C'est un type national qui lutte avantageusement, dans Shakespeare, avec ces belles italiennes qui sourient du haut de leur balcon à une déclaration d'amour. Aussi Imogène est-elle restée populaire parmi ses compatriotes; elle a inspiré des tableaux charmants; le burin a multiplié ses traits, et plus d'un gentleman humoriste s'est épris tout de bon de cette délicieuse chimère.

Ce n'est, certes, pas Rosalinde qui se laisserait égorger aussi tranquillement que la fille du roi Cymbeline; c'est bien l'héroïne de cette fantaisie brillante intitulée : *Comme il vous plaira!* Sous

Digitized by Google

un déguisement masculin, la jeune fille poursuit son amant à travers la forêt des Ardennes; qu'elle le saisisse dans la clairière ou au détour d'une allée sombre, elle le lutine et l'agace sans miséricorde; elle le confesse le poing sous la gorge, et ne se lasse pas de lui entendre répéter qu'il meurt d'amour pour Rosalinde. Est-on d'une malice aussi raffinée? Elle dépeint à Orlando sa belle sous les plus noires couleurs. Qu'il y prenne garde, c'est le démon le plus fantasque et le plus tyrannique qui ait jamais existé. Le pauvre garçon écoute, stupéfait et fort scandalisé d'entendre ainsi traiter l'objet de son culte. « Ne vous en étonnez pas, » continue-t-elle imperturbablement; « plus une femme a d'esprit, plus elle a de caprices; fermez la porte sur l'esprit d'une femme, et il se fera jour par la fenêtre; mettez-le sous la clef, et il passera par le trou de la serrure; bouchez la serrure, et il s'envolera par la cheminée avec la fumée. » Il serait difficile, en effet, d'enchaîner l'esprit de cette vive et piquante créature; mais sitôt qu'Orlando a disparu, comme elle jette ce masque trompeur! La femme reparaît bien vite et l'amante est prise dans les lacs de sa coquetterie. « Ah! cousine, s'écrie-t-elle en se tournant vers Célie (charmante personne même auprès de Rosalinde), jolie petite cousine, je suis enfoncée dans l'abîme de l'amour, et ma passion a un fond inconnu comme la baie de Portugal. » Peut-être aime-t-elle à la manière des femmes d'imagination, avec la tête plus encore qu'avec le cœur; mais, croyez-le, son amour est aussi violent qu'une pareille nature peut le comporter. Les belles parleuses sont rares dans Shakespeare; ses héroïnes sentent mieux qu'elles ne dissertent. On ne peut guère opposer à la maîtresse d'Orlando que Rosalinde dans *Peines d'amour perdues*, et Béatrice dans *Beaucoup de bruit pour rien*. Encore peut-on mettre en doute le scepticisme de cette dernière; elle nous affirme « qu'elle aime mieux entendre son chien japper après une corneille qu'un homme lui jurer qu'il l'adore, » ce qui ne l'empêche pas d'épouser Bénédick à la fin du drame.

Miranda, au contraire, est un des types que le poète s'est complu à reproduire. Elevée jusqu'à seize ans dans une île déserte, elle ne connaît d'autre joie que de soigner ses fleurs ou ses oiseaux; l'espèce masculine ne lui a été révélée que sous les traits du grossier Caliban qui est un monstre, et du gentil Ariel qui est un sylphe. En homme sage, Prospéro a jugé inutile d'édifier sa fille sur un monde qu'elle ne doit jamais connaître. Aussi Miranda prend-elle tout d'abord Ferdinand pour un esprit de l'air; involontairement elle revient sans cesse près du captif et l'examine avec une curiosité naïve. Elle prétend soulever de ses mains délicates les lourdes bûches que le jeune prince doit ranger en pile, et travailler pendant

Digitized by Google

qu'il se reposera. Ce n'est qu'une enfant qui s'ignore elle-même, mais sa tête travaille, son cœur bat et pressent une révélation. Elle est joyeuse et n'en saurait expliquer la cause. On dirait une pensionnaire, échappée du cloître, qui aperçoit tout à coup la vie sous ses aspects les plus riants. Ferdinand avoue sa passion et la lumière se fait sur le champ dans le cœur de Miranda. « Je suis votre femme, si vous voulez m'épouser; autrement, je mourrai fille et à vous. Vous pouvez me refuser pour votre compagne, mais, que vous le vouliez ou non, je serai votre servante! » Peut-on répondre avec une tendresse plus franche? Cette ingénue n'a-t-elle pas regagné tout le temps perdu, et la science ne lui est-elle pas venue bien vite?

Le *Songe d'une nuit d'Eté* est de la même famille que la *Tempête* et *Comme il vous plaira*, mais Héléna est plus instruite que Miranda et moins gaie que Rosalinde. Elle a souffert et elle aime sans espoir de retour. Obéron voit les pleurs de cette amante, et, moitié malice, moitié compassion, il vient tout embrouiller d'un coup de sa baguette. Non-seulement Hélène fera la conquête de Démétrius mais encore celle de Lysandre, le soupirant de la belle Hermia. Les deux couples se rencontrent un soir, dans le bois qui est aux environs d'Athènes. Shakespeare avait là une belle occasion de prendre la nature sur le fait, il n'y a pas manqué. Hermia et Hélène ne sont plus deux grandes dames de ce monde imaginaire que Shakespeare appelle *la cour du duc Thésée;* ce sont deux rivales furieuses, s'injuriant sur ce ton élevé de gamme que le seizième siècle ne désavouait pas. Hermia, surtout, perd toute mesure; le poing tendu, elle se dresse devant Hélène : « Voleuse d'amour, s'écrie-t-elle, voilà donc son secret dévoilé ; c'est avec sa belle taille qu'elle a forcé la préférence de mon amant. Eh! te parais-je donc si petite, bâton peint de la fête de Mai? Parle, suis-je donc si naine? Ah! je ne le suis pas encore assez pour que mes ongles ne puissent atteindre à la hauteur de tes yeux. » Autour de cet imbroglio, comme la vignette encadre un dessin, le poète a jeté des amours de papillon et de colibri. Obéron, mécontent de son épouse, veut la rendre amoureuse d'un lourdaud à tête d'âne. Voilà cette fière Titania agenouillée devant un monstre : elle caresse ses joues velues et baise ses longues oreilles. Elle lui répète sur tous les tons qu'il est sa douce joie et le bien-aimé de son cœur. Ne s'obstine-t-elle pas à attacher sur cette vilaine tête une couronne de roses? Devant ces jolies protestations, le bien-aimé ne sait que braire et demander du foin. Ici, sous le badinage poétique se cache l'ironie du penseur ; « le sentiment est divin, dit M. Taine, et l'objet est indigne, le cœur est ravi et les yeux sont aveugles. » On ne peut juger avec un esprit d'analyse et un tact plus fin que

Digitized by Google

l'auteur de l'*Histoire de la littérature anglaise*, mais il nous semble parfois un peu sévère et un peu systématique [1].

Au point de vue de M. Taine, « les femmes de Shakespeare sont des enfants charmants, qui sentent avec excès et qui aiment avec folie. » Nous reprocherons au philosophe d'avoir laissé dans l'ombre certaines figures où le dévouement s'allie à la passion. N'est-ce pas une créature vaillante que cette Viola qui vit auprès de l'homme qu'elle adore, et porte, avec un cœur dévoré par la jalousie, des messages d'amour à une heureuse rivale ? Elle-même nous l'apprend : « Jamais elle n'a déclaré son amour ; elle a laissé sa passion, cachée comme le ver dans le bouton, dévorer les roses de ses joues ; elle languissait dans ses pensées ; et, pâle et mélancolique, elle était tranquille, comme la Patience, sur un monument, souriant à la Douleur. » Dans ce portrait vivant, tracé d'une main émue, plus d'une femme reconnaîtra sa propre image ; c'est le drame intérieur de certaines existences, où la passion s'est agitée et consumée, sans autre témoin que le cœur où elle avait pris naissance, comme le Spartiate qui se laissait déchirer la poitrine plutôt que de montrer sa douleur. Et que dirons-nous de Portia, la belle héritière de Venise, qui a refusé doges et princes pour se donner à un simple gentilhomme ? Sa bague, sa main, ses domestiques, sa personne, elle lui abandonne tout avec une simplicité insouciante. Rien de plus naturel ; pauvre et sans dignité, Bassanio est préféré à de puissants rivaux. Mais, lorsque Portia voit son bien-aimé pâlir à la nouvelle du danger d'Antonio, elle devient héroïque. Au sortir de l'église, elle quitte cet époux si ardemment désiré ; qu'il vole où le réclame l'amitié. Voici de l'or, vingt fois plus qu'il n'en faut pour la rançon du capitaine ; la solitude et les prières remplaceront les festins et les joies de l'hymen ; pour Portia, le sacrifice tiendra lieu du plaisir ! N'y a-t-il pas là autre chose qu'un entraînement égoïste et aveugle ? Quelle épouse comprendrait mieux la sainteté du devoir conjugal ? L'amour touche trop souvent la terre, mais quand il s'élève à de pareilles hauteurs, n'est-ce pas le sentiment le plus immatériel et l'égal de la vertu elle-même !

Si *le Marchand de Venise* a des échos dans toutes les mémoires, peu de personnes ont lu *Tout est bien qui finit bien*. C'est dans une nouvelle de Boccace que Shakespeare a découpé son drame. Il est regrettable qu'on ne connaisse pas mieux en France une œuvre si pleine de sensibilité et de verve comique. Gérard de Narbonne, illustre médecin du Roussillon, a légué à sa fille une partie des se-

[1] M. Nisard s'est occupé de Shakespeare. On retrouve dans cette étude le goût sûr, le style élevé et la délicatesse d'esprit qui distinguent l'éminent académicien.

Digitized by Google

crets de son art. Le moyen âge nous offre de ces alchimistes féminins, et, dans les fabliaux, la science sert volontiers d'auréole au front d'une belle femme. Hélène vient à Paris offrir ses services au roi de France, qui se meurt d'une maladie incurable. Tout d'abord, le monarque sourit et n'a pas grande confiance dans le jeune docteur; cependant, n'ayant plus rien à ménager, il se laisse faire et guérit immédiatement. Pour récompense, Hélène demande la main du seigneur de son pays, et on pourrait la croire ambitieuse si elle n'aimait Bertrand depuis l'enfance. La fierté du châtelain se révolte contre une pareille union; il faut pourtant obéir à la volonté royale, mais, sitôt la cérémonie achevée, Bertrand quitte la France, laissant à sa jeune épouse cet adieu ironique et cruel : « Quand tu auras obtenu l'anneau que je porte à mon doigt, et qui n'en sortira jamais, et que tu me montreras un de tes fils dont je serai le père, alors appelle-moi ton mari, mais cet *alors* je le nomme *jamais !* » Une femme ordinaire mourrait de désespoir; la fille de Gérard saura tenir tête à l'orage et prouver à cet ingrat que rien n'est impossible à l'amour. Elle prend congé de la mère de Bertrand, cette grande dame compâtissante qui a recueilli et élevé l'orpheline. Au lieu de régner en souveraine dans ce beau manoir du Roussillon, Hélène s'exile loin de son pays, et, déguisée en pèlerine, elle court les aventures sur les traces de son époux. Qu'on ne s'étonne point de voir cette créature si supérieure et si modeste affolée ainsi d'un soudard vaniteux et ignorant; l'histoire de Titania et de la tête d'âne de Bottom n'est-elle pas éternellement vraie?

Des Pyrénées, nous sautons à pieds joints dans Florence. Shakespeare qui, dans le *Conte d'hiver*, fait naître l'héroïne au second acte, n'y met pas tant de façons et s'inquiète peu de l'unité de lieu. Le tambour bat aux champs; la trompette sonne une fanfare belliqueuse; les troupes défilent, et la cuirasse de Bertrand brille au milieu des armures italiennes. Il y a là, comme dans tous les pays, des femmes curieuses, éprises de l'habit militaire, qui devisent tout en regardant. En sa qualité de Français, le comte de Roussillon les occupe exclusivement. La pèlerine se glisse dans les groupes et lie connaissance avec une veuve, dont Bertrand courtise la fille. Il est aussi humble devant la jolie Florentine qu'il a été impitoyable envers Hélène. Ce soldat brutal fait du sentiment et de la poésie; il supplie, il implore, il veut Diane à tout prix, et, pour obtenir un rendez-vous, il lui abandonne le précieux anneau; mais, il y a une justice, même dans les contes de Boccace; l'épouse s'empare de la bague et remplace Diane au rendez-vous. Le comte croit tenir une maîtresse adorée, et n'a dans ses bras que la femme légitime qu'il déteste. Quelques mois s'écoulent; un jour, à Marseille, devant le

Digitized by Google

roi et toute la cour, Hélène présente à son époux l'anneau de famille ; bientôt elle lui présentera aussi un héritier. Les conditions du programme sont remplies ; il faudrait être plus dur que l'acier d'une cotte de mailles pour ne pas se laisser attendrir ; Bertrand se résigne à un bonheur qu'il ne mérite guère ; mais : « tout est bien qui finit bien. »

Chez les femmes de Shakespeare, l'amour ne produit que de bons sentiments. Gertrude est la seule qu'une passion désordonnée conduise au crime. Les courtisanes elles-mêmes se retrempent dans une affection véritable. Au lieu de vivre près de César triomphant, Cléopâtre meurt fidèle à Antoine malheureux. Cressida, nous dira-t-on, n'est pas un modèle de constance, elle a aimé Troïlus dans le camp des Troyens, Diomède chez les Grecs, et il est probable que la perfide en aimerait ailleurs un troisième sans scrupule. On peut répondre que Shakespeare n'a pas voulu tracer un caractère sérieux ; cette figure lutine s'est épanouie sous la plume du poète dans un jour de liesse, et Cressida a tout simplement devancé les héroïnes légères de ces parodies qui devaient faire les délices du XIXe siècle.

Mais voici venir une blonde fille du Nord qui n'a pas l'âme virile d'Hélène. Ophélia était née pour le bonheur tranquille et les affections calmes du foyer domestique : les orages de la passion doivent infailliblement briser cette frêle créature. Elle n'a jamais connu les caresses d'une mère et a été élevée sous la tutelle d'un vieux chambellan. L'étiquette d'une cour monotone a enchaîné sa vie ; son caractère mélancolique s'est développé sous le ciel gris d'Elseneur ; l'âme enthousiaste et rêveuse s'est repliée sur elle-même, mais le cœur n'a pas échappé à la loi commune et s'est donné sans retour. Les visées ambitieuses de Polonius touchent peu la jeune fille ; ce n'est pas l'héritier du trône qu'elle aime : c'est Hamlet, le Danois, avec ses bizarreries et ses caprices. Laërte conseille à sa sœur de réprimer un sentiment qui ne peut rien amener de bon. Il n'en faut pas davantage pour jeter l'alarme dans cette âme chaste et scrupuleuse ; lettres parfumées, sonnets amoureux, riens charmants, qui étaient tout pour ce cœur épris, ne resteront pas plus longtemps entre les mains d'Ophélia. Elle ne transige pas avec le devoir, mais elle souffre cruellement, et s'imagine que ses rigueurs ont troublé la raison d'Hamlet. Illusion naïve ! Pour le prince, l'amour a été un passe-temps d'oisif, un enfantillage de la jeunesse, une violette du printemps, qui se fane devant les soucis de la vengeance. Vainement Ophélia emploie mille ruses innocentes pour raviver un souvenir effacé ; parle-t-elle de tendresse ? Il est tout entier à la haine, et combine la sombre tragédie qui va dévoiler les crimes de Gertrude. « — Je vous ai aimée autrefois, » dit-il, comme se réveil-

Digitized by Google

lant d'un songe. « — Vous me l'avez fait croire, en effet, monseigneur. — Vous n'auriez pas dû me croire ; je ne vous vous ai point aimée ! »

Devant ce brutal démenti, Ophélia n'exhale qu'une plainte timide : « Puissances du ciel, ramenez-le à lui-même. » Cette douleur contenue est navrante; on sent que l'infortunée vient de recevoir le choc qui détruira sa raison. Tandis que les comédiens jouent le meurtre de Gonzague, elle écoute avec une patience angélique les folies que lui débite son amant : « Madame, puis-je mettre ma tête sur vos genoux ? » Elle le regarde avec cette tendre commisération que font éprouver les maux d'un être aimé. « Le prologue est bien court, monseigneur, » dit-elle avec effort. « Comme l'amour d'une femme, » répond séchement Hamlet. Pauvre Ophélia ! on se réjouit de lui voir perdre enfin la conscience d'elle-même. Que d'intérêt nous inspire cette tête privée de raison ! Avec quel art Shakespeare a su grouper autour de l'héroïne les circonstances les plus poétiques et les plus touchantes ! L'élégie mise dans la bouche de la reine est le chef-d'œuvre de la grâce et du sentiment. C'est un tableau qu'on n'oublie pas ; on voit le saule qui mire ses feuilles dans le courant de cristal, et la douce enfant qui glisse en voulant suspendre une guirlande aux rameaux verts. Comme une naïade, elle flotte un instant à la surface de l'onde ; point de lutte, point de mouvements convulsifs; elle sourit à la mort qu'elle ne voit pas venir, et chante un vieux refrain danois. Bientôt, vêtements blancs et chevelure blonde disparaissent; elle a cessé de vivre et cessé de chanter. C'est le dernier trait donné par Shakespeare à cette suave et vaporeuse création. Ophélia meurt, emportant avec elle les regrets qu'on accorde à la jeunesse et à la beauté. Une reine et toute une cour en pleurs suivent son cercueil. Hamlet lui-même retrouve un éclair de sensibilité devant la fosse qui va recouvrir son amante. Heureuse créature, que le poète a prise en pitié, et qui n'a pas connu la plus amère des douleurs : celle de survivre à ses illusions !

Juliette peut-elle bien être la sœur d'Ophélia ? Le climat enivrant du Midi a vu naître la fille des Capulets ; la vie et le bonheur débordent chez elle. C'est l'unique rejeton d'un père et d'une mère dont elle est l'idole ; c'est l'enfant gâtée d'une vieille nourrice ; rien n'a résisté aux caprices de ce jeune tyran. Juliette a seize ans, et tous les gentilshommes de Vérone sont à ses pieds. Elle vient de faire, au bal du seigneur Capulet, ses débuts dans le monde ; tous les instincts féminins s'éveillent à la fois dans cette âme enchantée ; Juliette est heureuse d'être belle, plus heureuse encore qu'on le lui dise. Soudain, Roméo passe à travers la foule élégante et masquée. Les yeux de la jeune fille le suivent et le cherchent encore, qu'il a

Digitized by Google

disparu : « Quel est ce cavalier ? dit-elle à sa nourrice. Va, demande son nom. S'il est marié, je crains bien que mon tombeau ne soit mon lit nuptial. » C'est aller un peu vite ; mais la passion n'effraye guère cette Italienne, et elle s'y jette avec toute l'ardeur d'une nature véhémente. Au milieu des joies d'une affection partagée, Ophélia ne peut se défendre d'une inquiétude vague ; Juliette ne comprend pas que l'amour puisse apporter autre chose que le bonheur. Le courroux d'une famille entière, le poignard de Tybalt levé dans l'ombre, l'avenir chargé de menaces, elle ne voit rien. Appuyée sur son balcon, elle écoute avec extase cette voix harmonieuse qui chante un air inconnu et trouble le silence de la nuit. L'amour de Roméo va brûler et consumer en même temps la fille des Capulets ; le mariage dans la vieille abbaye et l'échelle de soie suspendue au mur ne sont pas loin de la déclaration timidement risquée. Tout ne marche pas encore assez vite au gré de Juliette : « Viens, douce nuit, s'écrie-t-elle éperdue, viens, nuit amoureuse, le front couvert de ténèbres, donne-moi mon Roméo ! » La nuit si ardemment implorée finit trop tôt ; il faut partir. Comme un enfant mutin, l'Italienne se révolte ; elle se pend au cou du beau Montaigu et l'enlace de ses bras : « Mon bien-aimé, ce n'est pas le jour ; c'est le rossignol qui chante là-bas sur ce grenadier. — Non, mon amour, c'est l'alouette qui proclame le matin. » Débat charmant qui n'avait pas besoin de la musique d'un maître pour rester le plus délicieux des duos d'amour. Le quatrième acte nous révèle l'héroïne sous un point de vue nouveau. Cette amante exaltée ne songe plus qu'à ses devoirs d'épouse. Pour se conserver à Roméo, elle descendra sous la voûte où reposent ses ancêtres. Pleine de jeunesse, elle s'ensevelira à côté de cadavres séculaires, et, pour renaître à l'amour, elle passera par la mort. Un moment, la chair se révolte, les frissons de la peur s'entrechoquent sur ses lèvres tremblantes ; tout ce qu'une créature humaine peut endurer d'angoisses s'offre à ses yeux ; mais derrière les spectres grimaçants, Juliette voit son époux lui tendre les bras. « Roméo, s'écrie-t-elle en avalant le breuvage du frère Laurence, ceci, je le bois à toi. » Le réveil sera plus affreux encore que ne l'avait rêvé une imagination en délire. Aux clartés de la lampe funéraire, Juliette aperçoit Montaigu couché sur la terre. Elle soulève ce corps inerte, baise cette bouche chaude encore, et, trop sûre de son malheur, se frappe avec le poignard de Roméo. Ne l'avait-elle pas prévu au milieu des enivrements du bal ? Son tombeau sera son lit nuptial !

On a trouvé ce dénoûment trop précipité. Garrick a refait lui-même une scène d'adieux suprêmes. C'était un des plus beaux triomphes de l'acteur, mais l'œuvre de Shakespeare y perdait

Digitized by Google

comme harmonie et comme profondeur. *Juliette au balcon* ne tarit pas en images et en paroles; elle s'échappe pour revenir dire à son amant ce qu'elle lui a déjà répété vingt fois. Le bonheur est communicatif! *Juliette au tombeau* est d'un laconisme saisissant. Quand une arme a touché le cœur, le sang ne s'épanche pas au dehors, et aucun signe extérieur n'indique que la blessure est mortelle. De même, le silence est la plus éloquente expression d'une douleur inouïe, et le poète a jugé la langue, dont il disposait en maître, trop faible pour rendre le désespoir de Juliette.

Nous avons marché rapidement à travers cette galerie d'héroïnes; arrêtons-nous une dernière fois devant la belle Vénitienne, qui s'efface sous ses voiles blancs.

Avant d'abandonner le théâtre et de planter des mûriers dans New-Place, Shakespeare écrivit Othello : ce fut l'adieu de son génie ! C'est à Giraldi Cinthio que l'auteur a emprunté son sujet, et d'une nouvelle pâle et oubliée, il a fait jaillir un drame plein de vie et de mouvement. Desdémone est la plus timide et la plus modeste des jeunes filles de son âge; sa beauté est célèbre dans tout Venise, et les plus nobles alliances semblent indignes d'une personne aussi accomplie. L'audacieux pirate qu'on nomme Othello touche à la maturité de l'âge ; sa peau d'ébène durcit encore une physionomie farouche, et sa voix est plus habituée au commandement qu'à débiter des douceurs aux femmes. C'est un aventurier dont on ignore la patrie, et que les hasards de la fortune ont poussé sur le rivage de l'Adriatique. Comment eût-il séduit la perle de Venise sans le secours d'un art diabolique? Accusé de sorcellerie et traduit devant le Sénat, il se défend avec une simplicité sublime. « Je contai mes dangers; ce fut là toute ma magie. » Et ces têtes graves, qui en ont fini avec la folie, comprennent et excusent le More. Desdémone a été conduite à l'amour par la compassion, la plus douce pente sur laquelle puisse glisser une femme. La galère qui cingle vers Chypre emporte au loin l'héroïne ; les dômes bleus de Venise se dérobent dans la brume ; peu importe à Desdémone ; où est Othello sera sa famille et sa patrie. Vertueux ou coupable, triomphant ou malheureux, partout elle suivra l'époux que son cœur a choisi. Iago se trompe ; ce n'est point là un caprice passager, et un pareil amour ne se trouve qu'une fois dans la vie d'une femme. Peut-on reprocher à la fille du sénateur trop d'intérêt pour Michel Cassio ? Elle a dans l'âme ces trésors d'indulgence et cette tendresse adorable qui font les sœurs de charité. Le lieutenant vient d'être puni sévèrement pour une faute légère. C'en est assez pour attendrir Desdémone ; il lui faut la grâce du coupable ; elle la veut absolument, comme les femmes savent vouloir. « Sera-ce ce soir au souper, ou demain à dîner? Non ;

Digitized by Google

alors que ce soit demain soir, ou mardi matin, ou mardi dans l'après-midi, ou dans la soirée du mardi au mercredi. » Sans doute elle est imprudente et insiste trop, mais à sa place qui n'en ferait autant? Elle a cette coquetterie innocente d'une jeune épouse, heureuse d'essayer son pouvoir; elle se plaît à jouer avec cette colère de lion, et est toute fière de dompter le forban qui ne plia devant personne. Mais déjà Iago a jeté le soupçon dans l'âme du More, et Othello accable d'injures celle qui a tout quitté pour le suivre. Profondément blessé, ce cœur délicat s'épanche auprès d'Emilia. « Je voudrais que vous n'eussiez jamais connu ce More, dit la suivante avec colère. » — « Non pas moi, répond la douce créature, mon amour pour lui est tellement aveugle que son opiniâtreté, ses violences, sa colère ont de la grâce et du charme à mes yeux. »

Qu'elle est loin de comprendre les représailles dont Emilia lui vante la saveur! « Ah! s'écrie-t-elle, que le ciel m'accorde de ne jamais m'autoriser de l'exemple du mal pour faire le mal, mais de trouver dans l'exemple du mal un motif pour devenir meilleure. » Ici se place le refrain qu'une vieille Africaine apprit jadis à Desdémone. Sur cette complainte du saule une musique mélodieuse a prodigué ses accords; les cantatrices les plus illustres ont prêté leurs voix pour rendre cette pudeur froissée, ces agitations douloureuses, ces pressentiments mélancoliques. Tout est combiné pour émouvoir le spectateur, depuis le vent qui gémit dans le vieux château, jusqu'à cette blanche toilette qui se fait sur la scène, et qui sera la parure d'une morte. On oublie la rampe, les toiles peintes, les illusions théâtrales; une foule blasée écoute immobile ce que chacun sait par cœur, et frissonne devant le dénoûment qui s'approche. Rien n'arrêtera la vengeance d'Othello; ni prières ni protestations ne dessilleront ces yeux aveugles. D'un bond, le nègre saisit la victime qui renonce à se défendre, la jette sur ce lit où elle croyait trouver le repos, et l'étouffe sous le duvet des oreillers. Tout n'est pas fini pourtant; Desdémone se soulève encore. Un cri de haine et de douleur va-t-il s'échapper des lèvres de la mourante? Emilia accourt et se précipite sur sa maîtresse. « Parlez, qui a commis ce crime? — Personne; moi-même, adieu; rappelez-moi à mon cher seigneur. Oh! adieu! » Et l'âme s'envole, chargée d'un sublime mensonge. Jamais on n'alla plus loin dans le dévouement.

Nous aimerions à penser que cet idéal de la femme et de l'amante a vraiment existé. Raphaël et le Titien ont fixé sur la toile les beautés de leur temps. N'y a-t-il point un souvenir ému qui vibre dans l'œuvre de Shakespeare, et le gracieux fantôme d'une véritable Desdémone n'est-il pas venu poser devant le poète?

Digitized by Google

IV

C'est un compatriote de Shakespeare qui fit connaître en Europe le maître du théâtre indien, et nous lui devons la première traduction de Sakountala. William Jones avait résidé à Calcutta, explorant avec ardeur les textes sanskrits et se mêlant volontiers aux brahmanes qui pouvaient éclairer ses études. Un Pandit révéla au jeune savant l'existence d'une littérature dramatique. Il lui apprit que ces jouissances théâtrales, si appréciées dans l'Occident, faisaient, il y a plus de deux mille ans, les délices des Indiens, et, comme spécimen de l'art qu'il vantait, le brahmane mit sous les yeux de W. Jones une copie de Sakountala. Surpris et charmé d'une si brillante découverte, le traducteur n'hésita pas à proclamer Kâlidâsa le *Shakespeare de l'Inde* : c'était le plus grand éloge qui pût sortir d'une bouche anglaise. A son tour, Auguste de Schlegel louait cette œuvre délicieuse qui, malgré le coloris d'un climat étranger, offrait tant d'analogie avec le drame romantique. L'éminent littérateur le savait mieux que personne : la prédilection de Jones pour Shakespeare n'entrait pour rien dans cette ressemblance singulière, et deux maîtres pouvaient bien se rencontrer dans la peinture des passions humaines. Que le poète indien aille chercher ses héros dans la mythologie védique, ou que Shakespeare les prenne dans l'histoire d'Angleterre ; que nous écoutions le récit des amours de Pourou ou des crimes de Glocester, il y a, dans tous ces drames, un tableau vivant de l'époque qu'ils reproduisent. Euripide attendrissait le peuple athénien en lui retraçant les malheurs des héros du passé, tandis qu'Aristophane le divertissait par le spectacle des folies contemporaines. Ni cette belle et sérieuse manifestation de l'esprit humain qu'on appelle la tragédie, ni cette satire enjouée qui est la comédie, n'ont une part distincte dans les œuvres de Shakespeare et de Kâlidâsa. On y trouve un mélange harmonieux des deux genres, un accord tacite entre le rire et les pleurs ; c'est la vie elle-même, avec ses joies insensées et ses tristesses amères. Sakountala vient de nous arracher une larme de compassion ; déjà nous sourions aux récriminations égoïstes du brahmane Madhavya ; et les lamentations du vieux Lear, qui n'a plus ni royaume ni abri, se confondent avec la joyeuse chanson du fou.

Cette analogie, qui frappe dans l'ensemble, examinons-la dans les détails. Voici deux héroïnes qui nous sont présentées à peu près de la même manière. Miranda et Sakountala, issues de race royale, se sont développées dans les mêmes conditions d'ignorance et d solitude absolue ; l'une ne connaît que les ascètes de la forêt consa-

Digitized by Google

crée, et l'autre que les esprits qui voltigent dans l'air. La jeune anachorète n'imagine aucune joie plus douce que celle de défier ses compagnes à la course ou d'arroser ces arbres, « pour lesquels elle éprouve la tendresse d'une sœur ; » jusqu'à présent, c'est tout ce qu'elle a connu des passions. Pour Miranda, il n'est rien de comparable aux coquilles semées sur le sable des grèves ou à la vague que soulève l'Océan. Au début de l'action, Sakountala folâtre sous les bosquets avec ses compagnes, et Miranda, debout sur la plage, suit avec anxiété les progrès de la tempête. Mais, dans l'île déserte comme dans le bois consacré, l'amour n'est pas loin et ne demande qu'à paraître. Il couve dans ce sein qu'agite la pitié comme sous les jeux innocents de ces filles qui donnent encore la main à l'enfance. Soudain Ferdinand et Douchmanta paraissent ; même surprise et même ravissement s'éveillent dans l'âme des héroïnes : « Comment, en voyant ce personnage, dit Sakountala, suis-je devenue accessible à une émotion contre laquelle devrait me garantir cette retraite vouée à la pénitence[1]. » — « Ah! s'écrie Miranda, je pourrais bien le nommer un objet divin, car jamais je ne vis rien de si noble dans ma vie. » Elles l'admirent et l'aiment déjà, ce premier homme qui leur est apparu avec le prestige de la jeunesse et de la beauté. Adieu, tranquille adolescence; la douleur ne se fera pas attendre. Ce sang, jusqu'alors si calme, est brûlé par la fièvre et l'inquiétude. Il faut qu'il s'échappe, ce secret terrible, ou elles en mourront, les douces créatures. La vierge chrétienne est plus franche et plus hardie dans l'expression de sa tendresse. Une contrainte, due aux mœurs orientales, pèse sur Sakountala ; le haut rang de Douchmanta l'intimide un peu, mais, ce qu'elle n'ose avouer, elle l'éprouve comme Miranda, et toutes deux, s'arrachant aux bras qui les veulent retenir, fuient radieuses et consolées.

Laissons la fille de Prospéro à son bonheur et suivons Sakountala, qui a une plus longue carrière à parcourir. L'anneau du roi Douchmanta fournit au poète un puissant moyen d'intérêt et produit la péripétie qui vient accidenter le drame. Sans la bague royale, les portes de l'appartement intérieur resteront fermées pour la jeune reine, et les honneurs dus à l'épouse ne lui seront point rendus[2]. Le comte de Roussillon exige aussi certain anneau de famille pour reconnaître Hélène comme sa femme légitime. Une misérable vanité aveugle le soldat du moyen âge, tandis que le héros du Véda agit

[1] *Sakountala*, acte Ier, page 20.

[2] On entendait par appartements intérieurs la partie de la maison réservée aux femmes. Dans l'Inde ancienne, les femmes ne semblent pas avoir été complétement séparées du monde comme celles des Musulmans. Elles sortaient en certaines occasions et pouvaient aller aux temples des dieux.

Digitized by Google

sous une influence surnaturelle. La bague, ensevelie dans le ventre d'un poisson, ou prête à passer au doigt d'une belle Florentine, subit des vicissitudes bien différentes. Dans chacun de ces drames, les détails sont accommodés au goût des temps et des peuples; mais le stratagème dramatique reste exactement semblable. Ce n'est pas tout : Sakountala, méconnue de son époux, est prise en pitié par les nymphes et disparaît, enlevée dans les régions célestes. Une des héroïnes du *Conte d'hiver* est condamnée à périr par un mari jaloux et sauvée par une amie fidèle. Le roi Léontès ne tarda pas à reconnaître l'innocence de sa femme. Pendant seize ans il pleure Hermione, et ce chagrin, qui a les mêmes causes que celui de Douchmanta, se traduit par les mêmes pensées : « Tant que je me souviendrai des vertus d'Hermione, dit le roi de Sicile, je ne pourrai oublier mon injustice envers elle... Que ne m'est-il donné de contempler encore les beaux yeux de ma reine chérie et de cueillir un trésor de délices sur ses lèvres. » — « Ah! s'écrie Douchmanta, naguère, quand il était endormi, il aurait dû être réveillé par ma bien-aimée aux yeux de gazelle, ce cœur blessé qui veille maintenant pour les souffrances du repentir [1] ! »

Léontès retrouve sa fille Perdita au moment où la vie n'a plus de liens pour lui, comme Douchmanta découvre son jeune fils dans les sphères divines. La main dans celles de leurs enfants, les coupables sont mis en présence des deux reines. Une délicatesse touchante a inspiré ce dénoûment. Kâlidâsa et Shakespeare ont pensé que tout s'effaçait devant un enfant, et qu'aucun ressentiment conjugal ne tenait devant un trait d'union si puissant. Il est curieux de retrouver Miranda, Hermione et Hélène dans une héroïne du Mahâbhârata; mais, lorsque Sakountala ouvre les bras à celui qui l'a délaissée et s'humilie pour lui épargner la honte du repentir, ne nous rappelle-t-elle pas mieux encore les Desdémone et les Imogène? D'un regard profond, les deux poètes ont sondé les tendresses infinies de ces cœurs ingénus. Qui nous a peint avec autant de bonheur cette déférence envers un être aimé, cette domination subie avec délices, ces dévouements absolus, qui ne comptent jamais et savent tout donner comme tout pardonner? William Jones avait raison; les rapprochements se présentent d'eux-mêmes sous la plume. En prenant la nature pour modèle, les deux auteurs se rencontrent à douze siècles de distance; c'est la preuve la plus manifeste de leur génie. On ne les accusera pas de s'être copiés mutuellement, et, si l'on était tenté de crier au plagiat, il faudrait s'en prendre à la vérité qui ne change jamais.

[1] *Sakountala*, acte VI, p. 122.

Digitized by Google

Vers la fin de sa vie, Kâlidâsa eut la fantaisie d'écrire une comédie d'intrigue; mœurs d'un palais oriental, guerres intestines, jalousies de reines et de bayadères, furent esquissées avec infiniment de charme par l'auteur de Sakountala. Shakespeare aussi n'a pas dédaigné ces toiles de chevalet, et « *Peines d'amour perdues* » est une agréable raillerie de l'euphuïsme que les courtisans d'Elisabeth avaient mis à la mode. Les masques sont transparents, et plus d'un seigneur anglais put se reconnaître sous les traits de Biron ou d'Armados. Le souvenir de ces héros a, sans doute, guidé Walter Scott dans le portrait de sir Piercy Shafton, ce précieux par excellence. Molière n'a-t-il pas tourné en ridicule le jargon de l'hôtel de Rambouillet? Mais Cathos et Madelon eussent rendu les armes à Rosaline et à la princesse de Navarre. L'amour même, sous Elisabeth, cette reine mi-galante et mi-puritaine, gardait un parfum de pédanterie théologique. On avait tant discuté qu'on n'en pouvait perdre l'habitude. Il entrait dans l'éducation d'une grande dame de savoir lire le Grec et distiller des eaux spiritueuses [1]. La belle Rosaline est un chimiste distingué; elle excelle dans la confection des essences et des juleps; au besoin, elle serait un peu médecin, ce qui ne nuit pas à ses connaissances mythologiques. L'Olympe faisait alors fureur : quand Elisabeth visitait la demeure de ses nobles, elle était saluée par les Pénates et conduite dans sa chambre à coucher par Mercure. Les pages, métamorphosés en dryades, sortaient de tous les bosquets et les valets gambadaient sur les pelouses sous la forme de satyres. Lorsque la fille d'Henri VIII traversa Norwich, Cupidon, se détachant d'un groupe de dieux, sur l'ordre du maire et des aldermen, vint lui offrir une flèche d'or, dont ses charmes devaient rendre le pouvoir invincible [2]. Certes, le présent n'était pas à dédaigner pour une reine qui touchait à sa cinquantième année.

La couleur locale et une foule de détails intérieurs qui ne pouvaient avoir leur place dans un drame comme Sakountala se trouvent dans Mâlavikâ et Agnimitra. Nous sommes loin des héros du Véda et des grandes figures du Mahâbhârata. Ces mœurs amollies et cette versification maniérée révèlent un peuple et une langue parvenus à leur décadence par excès de civilisation; mais le coloris du maître est visible, et les moyens scéniques familiers au poète se reconnaissent dans l'agencement de la pièce. L'héroïne vient accomplir dans les jardins une cérémonie religieuse. Touché par le pied d'une belle femme, un asôka stérile pouvait se couvrir de fleurs; c'était une gracieuse superstition répandue au temps de Kâlidâsa.

[1] Guizot, *Vie de Shakespeare*.
[2] *Histoire de la Poésie anglaise*, par Wharton, t. III, p. 492.

Digitized by Google

La jeune fille remplace la reine Dharinî, qui s'est foulé le pied en tombant d'une balançoire, circonstance puérile en elle-même, mais qui nous fait connaître un passe-temps favori des souveraines de l'Inde. Le hasard, qui amenait jadis Douchmanta sur les pas de la fille des ermites, permet encore qu'Agnimitra se trouve derrière les branches de l'asôka. « J'aperçois Mâlavikâ au milieu de cette ligne d'arbres, » s'écrie l'amoureux prince, « ses hanches développées, sa taille mince, son sein relevé et ses longs yeux s'emparent de ma vie. La joue pâle comme la tige du roseau, elle resplendit, modestement parée, telle qu'une branche de jasmin couverte par le printemps de beaucoup de feuilles et de quelques fleurs[1]. »

C'est ainsi qu'un monarque indien comprenait la beauté parfaite il y a deux mille ans. Si le portrait est séduisant, en revanche, le sensualisme oriental ne s'y déguise guère. Roméo, caché sous un balcon, admire Juliette, sans qu'elle s'en doute. Il compare sa bien-aimée à la lune et aux étoiles ; son souhait le plus hardi « est d'être un gant placé sur cette main pour toucher cette joue. » On reconnaît le langage chevaleresque des nouvelles italiennes, plus respectueux, il faut l'avouer, que celui d'Agnimitra. Mais, ce qu'il importe de constater, c'est que, dans chacun de ces drames, nous avons sous les yeux une action double : tout en écoutant Agnimitra et Roméo, nous voyons les deux héroïnes, qui ne se doutent pas que ceux-ci sont tout auprès d'elles. Cette manière de faire parler des personnages visibles seulement pour le spectateur est d'une ressource ingénieuse ; les amants sont instruits sans que la pudeur des jeunes filles ait rien à souffrir. Juliette ne peut taire à Roméo cette tendresse dont il a surpris la brûlante expression, et Mâlavikâ confesse à une amie ce qu'elle n'oserait jamais dire devant le roi. Comme Sakountala, la jeune chanteuse laisse échapper le secret qui la tue. Ourvasi se confie aux nymphes célestes ; Rosaline soulage ses peines dans le sein de sa cousine Célie ; Emilia partage les terreurs de sa maîtresse, et Béatrice, qui rit de tout, devient sérieuse quand il s'agit de défendre l'innocente Héro. Solidarité touchante, doux épanchements de femme, qui ont paru nécessaires aux deux poètes ; ces âmes d'élite étaient faites pour comprendre et exprimer admirablement toutes les nuances de l'amitié.

Revenons encore à *Roméo et Juliette*. De tous les ouvrages du poète anglais, c'est celui qui s'adapte le mieux au parallèle que nous cherchons à établir. Nous y trouverons les procédés de composition, la richesse de détails, le style imagé et brillant, et, par-dessus tout, certains traits particuliers aux amants de Kâlidâsa. Par quelle intui-

[1] Acte III, scène I. — Ce drame n'a jamais été traduit en Français.

Digitized by Google

tion merveilleuse William devine-t-il les mœurs de ces contrées dont il ne toucha point le sol? Par quel prodige de souplesse ce génie, qui se voile sous les brouillards du Danemarck, rayonne-t-il sous le soleil d'Italie? Un souffle méridional court dans le drame anglais. On les sent vivre, ces personnages turbulents et mobiles, qui jettent le poignard pour prendre le masque, et mènent de front le bal et la vendetta. L'idiome saxon se plie à la volonté de Shakespeare : jeux de mots et descriptions légères, vers rimés à l'italienne, métaphores abondantes, forment une vive opposition avec le langage concis et énergique que savent parler Macbeth ou Hamlet. Les amants ne se lassent pas de répéter l'aveu que le public ne se lasse pas d'entendre, et il semble que l'auteur ait connu cette malicieuse allégorie des Indiens, qui représentent l'Amour monté sur un perroquet. Le drame est précédé d'un prologue qui finit ainsi : « Si vous nous prêtez la faveur d'une oreille attentive, nous travaillerons par nos efforts à perfectionner ce qui pourrait vous paraître défectueux. » Kâlidâsa use des mêmes précautions oratoires ; le directeur de la troupe indienne annonce que la *Reconnaissance de Sakountala* va être jouée devant l'illustre assemblée, et il ajoute : « Tant qu'elle n'a pas satisfait les gens de goût, je ne regarde pas comme bonne la représentation d'un drame[1]. » Le même scrupule et la même déférence pour le public se retrouvent chez les deux auteurs ; sur les bords du Gange ou sur les rives de la Tamise, il paraît qu'on a toujours flatté ce maître exigeant. Kâlidâsa emploie volontiers une sorte de bouffon pour instruire les spectateurs des changements de scènes et de personnages. *Périclès*, *Henri V*, le *Conte d'hiver*, *Roméo et Juliette* sont coupés par des chœurs qui fournissent à l'intrigue des additions et des éclaircissements. Remarquons-le en passant, Eschyle, Sophocle, Euripide groupaient sur le théâtre les soldats d'Agamemnon, les serviteurs d'Œdipe ou les compagnes d'Electre, et Racine faisait chanter aux jeunes Israélites les malheurs de Sion. Mais, dans ces tragédies, le chœur restait un ornement poétique, étranger à l'action ; les Grecs étaient trop raffinés pour employer un artifice qui enlève toute illusion, et dont Shakespeare devait, plus tard, reconnaître l'insuffisance.

Dans *Roméo et Juliette*, l'amour domine tout autre sentiment ; ce n'est plus une broderie légère, jetée sur un fond solide ; aucune préoccupation sérieuse ne vient, comme ailleurs, distraire les personnages du drame. Hamlet délaissait Ophélia pour venger la mort de Claudius ; en écoutant la voix de Desdémone, Othello songeait encore au bruit des combats ; Douchmanta lui-même était roi avant

[1] Sakountala, prologue, page 5.

Digitized by Google

tout, et, pour gouverner un peuple, il s'arrachait aux bras de sa jeune épouse. Mais Roméo, le brillant cavalier de Vérone, et Pourouravas, l'auxiliaire favori des habitants du ciel, oublient tout devant les yeux d'une femme. Montaigu disputerait Juliette à la tribu entière des Capulets, et, pour obtenir Ourvasi, le roi poursuivrait les Dânavas à travers tout l'Himalaya. Ces héros ont l'insouciant égoïsme des cœurs jeunes et épris, qui ne voient rien en dehors de l'amour. Ils se livrent sans combat au sentiment qui est venu les envahir. « Cette belle nymphe du monde des dieux est entrée dans mon cœur à la première vue, dit le roi ; une flèche de l'amour, qui n'est pas tombée en vain, a frayé la route [1]. » — « Hélas ! répond tristement Roméo aux amis qui le raillent, le dieu de l'amour m'a percé d'un dard trop cruel pour que je puisse m'élancer sur ses ailes [2]. » Il est vrai que les héroïnes justifient cette folie, l'une est Juliette, l'idéal passionné que tout adolescent entrevoit dans ses rêves ; l'autre est Ourvasi, la plus ravissante des nymphes immortelles. Quelle fraîcheur ! quelle grâce ! quelle séduction ! Comme le printemps vient dans l'année, comme la rose s'épanouit, elles aiment avec les illusions et les enchantements du premier âge ; rien ne les arrête, tous les obstacles tombent devant cette volonté féminine, plus forte que celle de l'homme, quand la passion s'en mêle. Indra pardonne ; frère Laurence s'attendrit ; Ourvasi s'échappera du ciel, et Juliette franchira le seuil de la maison paternelle. N'oublions pas que la vierge de Vérone et l'Apsara du paradis indien se sont développées sous le ciel du midi. Dans ces têtes ardentes l'amour est un incendie allumé par le soleil. Imogène exprimera ce sentiment d'une autre manière. Née sur les plages froides de l'Armorique, elle n'aura ni ces fougues, ni ces emportements ; mais, s'il le faut, elle donnera sa vie pour satisfaire un caprice jaloux de celui qu'elle aime.

Shakespeare s'est toujours attaché à graduer les nuances suivant le cadre qui entoure ses héroïnes, et le grave Humboldt a loué Kâlidâsa « qui décrit en maître l'influence de la nature sur l'esprit des amants. » Il n'y a là aucune idée matérielle, mais une juste observation, qui ne pouvait manquer à deux poètes éminemment philosophes. Peut-être Kâlidâsa l'emporte-t-il sur son rival comme finesse et comme pénétration ; il saisit ce qui est insaisissable, et trouve la vérité où elle est le plus difficile à démêler : dans le fond du cœur de la femme. Quand Ourvasi revient de sa frayeur et de son éva-

[1] *Vikramorvasi*, acte II, p. 26.

[2] I am *too sore* empierced with his shaft. (Il est question de l'amour.) To soar with his light feathers... (R. and J. act. I, scène IV) *Too sore* (trop blessé) et *to soar* (prendre l'essor). Il y a ici un jeu de mots intraduisible.

Digitized by Google

nouissement, elle devine l'admiration qu'elle inspire ; ses beaux yeux s'attachent sur le héros avec une tendresse mêlée de coquetterie :

« Amie, » lui dit une de ses compagnes, « que regardes-tu ? — Ce qui partage mon plaisir et ma peine est caressé par mes yeux. — Quoi donc ? — Mais....., le cercle de mes amies [1] » Les amies se trouvent là bien à propos ; n'est-elle pas délicatement expressive, cette réticence d'une fille qui veut, sans rien avouer, laisser tout entendre ? Le vol d'aigle de Shakespeare ne s'accommode pas de ces jolies mignardises. Juliette n'a pas la pudeur alarmée de Sakountala, ni les finesses diplomatiques d'Ourvasi ; elle ne marchande pas l'aveu de sa tendresse, et toute sa crainte est « que le beau Montaigu ne la trouve trop légère [2]. » Elle dédaigne ces petites ruses, qu'on dit être l'apanage de son sexe ; le jour où Roméo veut fuir la chambre nuptiale, elle osera se plaindre que l'alouette ait proclamé trop tôt le matin. Une pensée analogue est mise dans la bouche de Pourouravas ; mais, jamais la nymphe n'aurait cette franchise et cette hardiesse de langage. « A Juliette, seule, » dit Schlegel, « il était réservé d'unir la pureté de cœur et la vivacité d'imagination, la dignité des mœurs et le délire de la passion. » Les héroïnes du poète anglais poussent l'humilité et l'abnégation jusqu'aux dernières limites. Le soir de ses noces, Hélène priera dans sa chambre solitaire pour l'ingrat qui la méprise ; mais elle s'exilera pour le disputer aux enchantements de l'Italie et aux séductions de Diane la Florentine. Desdémone courbera son front innocent devant un bourreau adoré ; s'il s'agissait d'une rivale, cette colombe se dresserait comme une lionne furieuse. On chercherait vainement dans Shakespeare le caractère de la fille du roi de Bénarès, cette Ausinari qui cède ses droits à la nymphe céleste, et trouve dans la religion la force de pardonner à un époux infidèle [3].

Le roman, commencé au bal des Capulets ou dans les solitudes de la montagne, se dénouera dans les mêmes circonstances. Les deux couples sont réunis par un de ces beaux soirs d'été où la lune éclaire les rives de la Yamouna comme le balcon de Juliette. Mais Shakespeare et Kâlidâsa ne nous laissent pas sur ces riantes perspectives ; ils connaissent trop bien la loi des contrastes qui gouverne le monde, et ce bonheur immense aura un lendemain terrible. Ivre de douleur, le roi poursuit la nymphe à travers la forêt enchantée ; Roméo éperdu demande sa maîtresse aux échos de la tombe des Capulets. Ces héros si jeunes, si braves, si brillants, fléchissent sous

[1] Acte Ier, p. 18.
[2] *Romeo and Juliet*, acte II, sc. 3.
[3] Voir la belle étude de Mlle C. Bader : *La femme dans l'Inde antique*, p. 122.

Digitized by Google

la rigueur du destin; leur volonté, amollie par un climat brûlant, succombe au premier choc. Montaigu se dérobe par un suicide aux maux qu'il n'a pas la force de supporter. En dépit du sentiment religieux, Douchmanta agirait peut-être de même; mais il y a dans ce monde oriental des ressources inconnues à l'Occident. Juliette doit rester froide et immobile au fond du cercueil, tandis qu'Ourvasi se dégage d'une liane et revient à la vie. La pièce finit comme les opéras-comiques; Kâlidâsa se ferait scrupule de laisser le spectateur sur de pénibles images. Shakespeare est tragique comme les Grecs, et ne recule jamais devant un dénoûment sanglant; il marche, sans se laisser distraire, à la poursuite d'une idée, s'en empare et la développe; peu lui importe où elle le conduit. Qui sait mieux pourtant devenir léger et gracieux à l'occasion? Lui faut-il célébrer le mariage d'un seigneur illustre? Est-il libre de lâcher les rênes à son imagination? La *Tempête* et le *Songe d'une nuit d'été* naîtront sous sa plume. Sylphes, farfadets ou démons, tout un peuple surnaturel se lève à sa voix. Kâlidâsa aussi sait se faire obéir par les esprits des airs, les musiciens du ciel et les géants malfaisants. Il est facile de trouver un lien de parenté entre ces nymphes, qui voltigent de la terre au ciel, et les fées qui dansent sur le gazon au clair de la lune. Ces Apsaras, perdues dans la montagne ou enlevées par des Dânavas, Rhamba, Mênaka, Ourvasi sont les sœurs aînées de Mab et de Titania. Qu'on ne s'en étonne pas, l'épouse d'Obéron a voyagé dans le pays du poète sanscrit; elle-même nous l'apprend au milieu d'un violent orage domestique, car ces jolis lutins ont tous les caprices et toutes les passions des mortels. Obéron est jaloux du page de Titania, mais la reine des fées le déclare : « Pour rien au monde elle n'abandonnera cet enfant. Sa mère était initiée à nos mystères et maintes fois, la nuit, dans l'air parfumé de l'Inde, elle s'est promenée à mes côtés. » Pourquoi cette contrée plutôt que toute autre? C'est que l'Inde était fort à la mode du jour; l'Angleterre guettait cette riche proie, et déjà les vaisseaux de l'amirauté avaient dépassé l'île de Ceylan. Probablement, Shakespeare parlait de l'Inde un peu au hasard, comme du pays de la magie et des enchantements. Il en connaissait tout au plus ces légendes merveilleuses rapportées par des marins qui ne se faisaient pas scrupule de mentir. Mais puisque Titania a effleuré de ses petits pieds les cimes de l'Himalaya et balancé son corps mignon dans le calice d'un lotus, elle peut bien parler comme une adoratrice de Çiva ou de Vischnou. « Dors dans mes bras, dit la fée à son disgracieux amant; ainsi le doux chèvrefeuille s'entrelace amoureusement, ainsi le lierre femelle entoure de ses anneaux les bras d'écorce de l'ormeau. » — « Voyez, dit une des compagnes de Sakountala, cette jeune tige de jasmin qui s'est

Digitized by Google

donnée comme épouse à un manguier odorant, et qu'elle embrasse avec ses jeunes rameaux [1]. » L'arbre modeste qui ombrage les routes anglaises n'égale pas le superbe manguier du sol brahmanique, mais la comparaison est exactement la même, et on croirait les deux phrases calquées l'une sur l'autre. Observons encore que la reine des fées et toute sa cour parlent en vers harmonieux, tandis que Bottom et ses compagnons font usage d'une prose vulgaire. Ce mélange existe dans Kâlidâsa qui va plus loin encore et se sert alternativement de deux idiomes; le héros et les principaux personnages emploient seuls la langue sanscrite; le prâcrit est réservé aux femmes et aux subalternes. Ourvasi elle-même, habitante du ciel, n'a pas la permission de parler autrement. Ainsi Shakespeare et Kâlidâsa se rencontrent dans les domaines de la féerie comme dans l'analyse du cœur humain. Chose bizarre, les mêmes fantaisies viennent éclore dans ces cerveaux poétiques. Le char qui conduit la nymphe au rendez-vous fend les airs d'un vol aussi rapide que celui de la reine Mab, cette fée malicieuse qui se fait un jeu de tourmenter les hommes. Mais, hélas! ces inventions, si commodes pour les immortels, n'étaient guère mieux réalisées sur la scène anglaise que sur la scène indienne. Voici quelles étaient, en 1598, les richesses d'une troupe de comédiens en vogue : quatre têtes de Turcs, une roue pour le siége de Londres, un grand cheval avec ses jambes, un dragon, une bouche d'enfer, un rocher et une cage [2]. C'était un mobilier assez restreint; le matériel du théâtre indien s'élevait à la même hauteur. Ces chars, qui venaient du ciel, ne bougeaient pas plus qu'un bloc de granit; ascension ou descente, tout était simulé par la pantomime expressive des acteurs. Le palais de la Perle ou les pics de l'Himalaya, pompeusement annoncés, se gardaient bien de paraître. Dans le *Songe d'une nuit d'été*, la muraille écartait les doigts pour laisser Pyrame embrasser Thisbé, et, quand l'entrevue était finie, elle sortait en saluant poliment le public. Le clair de lune, enfermé dans une lanterne, marchait prosaïquement à la façon des bipèdes; du reste, on n'en faisait pas mystère, et on l'avouait avec une ingénuité parfaite. La verve de Shakespeare faisait accepter ces bouffonneries; mais, ce qui est triste à penser, les hommes se travestissaient pour remplir les rôles de femmes. Les voyez-vous ainsi représentées, ces belles héroïnes qui ont toutes les faiblesses, les grâces, les pudeurs, les tendresses de leur sexe? La blonde Ophélia ou la suave Desdémone se rasant le matin et cherchant le soir à imiter en fausset la voix d'une femme, quelle désillusion! Les Indiens ne se-

[1] Voir *Sakountala*, p. 16, scène I.
[2] Guizot, notice sur Shakespeare.

Digitized by Google

laissaient pas si grossièrement abuser ; passe encore pour des décorations imparfaites ; mais la nymphe qui tournait la tête à un héros devait être belle pour tout de bon et charmer réellement les yeux du spectateur. Il n'avait pas le droit d'être difficile, ce parterre anglais, qui mangeait des pommes et buvait de la bière tandis que le More étranglait Desdémone, pas plus que ces gentilshommes qui venaient jouer aux cartes et fumer une pipe sur le théâtre. On les voyait rire, tourner le dos aux acteurs et boxer à l'occasion ; c'était pis que le fameux *brouhaha* signalé par Mascarille. Ce siècle étrange alliait la grossièreté à la prétention, et la cuirasse du baron féodal perçait sous les plumes et les dentelles du courtisan d'Elisabeth. Une partie de la scène était élevée de manière à former un balcon ; c'est là que cette noblesse turbulente prenait place. Wilson remarque que la même disposition existait sur les théâtres indiens ; mais il n'ajoute pas qu'aucun spectateur eût le droit de s'asseoir à cette tribune, ni surtout de juger la pièce. L'œuvre du maître était écoutée dans un silence religieux. Shakespeare n'a pas été si bien compris par ses contemporains ; il a souffert comme Colomb et Galilée ; c'est le sort de ceux qui découvrent des horizons nouveaux. La gloire du poète n'avait pas même traversé le détroit de la Manche, et il est piquant de ne trouver chez Corneille, né dix ans avant la mort de Shakespeare, aucune de ces ressemblances qui nous frappent dans le vieux maître indien. Chimène a les beaux sentiments de la princesse de Clèves ou des riveraines du fleuve de Tendre, mais cette fière Espagnole sait-elle aimer comme les femmes de Shakespeare et celles de Kâlidâsa ? Nous ne nous lassons point de Desdémone, nous avons revu Juliette, et nous applaudissons Ophélia. Sakountala aussi a eu les honneurs du ballet, mais elle mériterait d'inspirer un compositeur illustre et d'être chantée comme Mignon ou Marguerite. Rien n'a vieilli chez les deux grands romantiques, et leurs héroïnes sont aussi fraîches et aussi brillantes que jamais. Shakespeare et Kâlidâsa ne se sont pas mépris, comme certains modernes, qui ont confondu l'incohérence avec l'imagination, le désordre avec la passion. Ils n'ont pas pris de loupe pour grossir l'espèce humaine ; la simple vérité leur a suffi. Pourquoi, dans Sakountala, la douleur d'une épouse et d'une mère abandonnée nous émeut-elle si vivement ? C'est qu'aucune nuance n'est forcée dans ce langage véhément et sublime. Mettez une fille du peuple dans la même situation ; à un moment donné, elle parlera comme cette reine d'il y a deux mille ans, et aura cette éloquence qui n'a rien à démêler avec le rang et l'éducation. Les réticences hypocrites, les coquetteries acérées d'Ourvasi se retrouveront, à la lettre, chez une ingénue du XIXe siècle. Mor-

Digitized by Google

telle ou déesse, elles sont femmes toutes deux. Quant aux héroïnes de Shakespeare, nous les coudoyons chaque jour dans la vie ; elles existent, ces incarnations de la vertu et du sacrifice, souriant à la lutte comme Viola, ou s'y brisant comme Ophélia ; dévouées comme Portia, clémentes comme Hélène, mais jalouses, avant tout, de cacher leurs blessures, et, comme Desdémone, menteuses héroïques, pour sauver l'honneur conjugal. Nous les connaissons, ces héroïnes obscures, que personne n'applaudira ; nous les avons aimées ; nous les pleurons peut-être. O poètes ! tous deux vous avez su peindre des figures vivantes ; c'est le secret de votre jeunesse éternelle !

MARY SUMNER.

Digitized by Google

COMMENT

BERNADOTTE DEVINT ROI DE SUÈDE

PAGE D'HISTOIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

1809-1810

Mémoires pour servir à l'histoire de Suède pendant l'année 1810, par le colonel de SUREMAIN, premier aide de camp du roi Charles XIII. — Manuscrit.

Ces Mémoires, autographes et inédits, longtemps enfouis dans une bibliothèque de province, ont une sérieuse valeur historique. Ecrits sur les lieux mêmes, par un témoin contemporain, d'origine française, auquel sa position donnait des facilités d'information exceptionnelles, ils éclairent d'un nouveau jour les circonstances qui ont précédé et décidé l'élection de Bernadotte. Ils contiennent, comme on va le voir, bien des renseignements spéciaux et intimes, qu'aucun Suédois ne se serait soucié de révéler d'après la tournure qu'avaient prise les événements, et dont l'histoire doit faire son profit.

Digitized by Google

I

M. de Suremain était premier aide de camp, et honoré de la confiance particulière du duc de Sudermanie, à l'époque où son neveu, Gustave IV, fut renversé du trône de Suède par une révolution militaire (13 mars 1809). Dans quelle mesure le duc de Sudermanie avait-il pris part à ce complot, dont il profita? C'est là une question grandement controversée, sur laquelle M. de Suremain n'a pas cru devoir s'expliquer catégoriquement; mais il donne à entendre qu'une nouvelle régence, au nom du fils mineur de Gustave, aurait pleinement suffi à l'ambition du vieux duc; qu'il fut entraîné, avec bien d'autres, beaucoup plus loin qu'ils n'avaient pensé. « Deux partis s'établirent, à la tête desquels se trouvèrent naturellement placés le lieutenant-colonel Adlersparre, et le général Adlerscreutz. L'un avait commencé la révolution, en faisant insurger une partie de l'armée; l'autre l'avait achevée en arrêtant le roi. Le premier avait, il y a lieu de le croire, rêvé quelque espèce de république; l'autre n'avait jamais pensé à changer la forme du gouvernement, ni la dynastie. Adlersparre était soutenu par d'anciens succès de tribune; Adlerscreutz par des succès militaires très récents. Tous deux avaient de l'ambition, du caractère, des talents, jouissaient d'une grande popularité. Ils devinrent ennemis jurés, et, le balancement de leurs influences respectives les obligeant à se faire réciproquement des concessions, aucun d'eux ne put atteindre le but qu'il avait confusément entrevu. »

Il y eut donc une sorte de compromis entre les deux partis, dans l'intervalle qui s'écoula entre la révolution du 13 mars et la convocation des Etats. On convint que le duc de Sudermanie, qui s'était laissé faire une douce violence pour reprendre l'administration du royaume, serait élu roi, mais avec une constitution qui restreindrait sensiblement les prérogatives de son autorité; que l'exclusion de Gustave IV, ratifiée par son abdication soi-disant volontaire, s'étendrait à ses héritiers *nés et à naître;* enfin, qu'on se concerterait ultérieurement pour le choix d'un prince héritier.

Les bases de ce compromis furent posées au moment de l'abdication de Gustave (29 mars). M. de Suremain était alors absent. Trois jours après la catastrophe, il était parti en mission pour Paris, porteur d'une lettre du régent. Ce prince implorait de Napoléon la paix, non-seulement avec la France, mais avec la Russie. Ignorant les engagements intervenus à Erfurth entre les deux empereurs, il plaçait la Suède « sous la sauve-garde de la générosité de Napoléon, » et espé-

Digitized by Google

rait recouvrer la Finlande, grâce à cette médiation toute-puissante.

L'Empereur était alors fort préoccupé des préparatifs de la nouvelle guerre d'Autriche; ce ne fut que le jour même de son départ pour l'armée (12 avril), qu'il trouva un moment pour répondre au duc. Sa lettre, publiée dans le tome XVIII de la *Correspondance*, d'après l'original communiqué par le roi de Suède actuel, ne contenait et ne pouvait contenir alors que des assurances générales de bienveillance et d'intérêt. Un fait rapporté par Suremain prouve qu'au moment de son départ de Stockolm, il n'y avait encore aucun parti pris d'exclusion contre le fils de Gustave, et que Suremain était verbalement chargé de pressentir les dispositions de l'empereur sur ce point délicat. En prenant congé du ministre des relations extérieures de France, Suremain lui dit : « Ce n'est pas sans inquiétude que je pars. Je connais l'esprit turbulent des diètes suédoises. Celle qui va s'assembler voudra peut-être changer la constitution. Puis, l'histoire de la succession sera difficile à régler. — Comment? répondit le duc de Cadore. N'avez-vous pas le fils de Gustave? Rien ne me paraît plus naturel que de le nommer. » Cette conversation prouve que Napoléon n'avait pas été, comme on l'a prétendu, consulté dès 1808 sur les dispositions qu'il y aurait lieu de prendre en Suède dans l'hypothèse d'une révolution. Elle prouve aussi que, dans les premiers moments, le duc de Sudermanie, Adlerscreutz et les autres chefs de la fraction la plus modérée des conspirateurs, ne répugnaient nullement à l'idée de l'élection du fils de Gustave avec son grand-oncle pour régent. Suremain dit même nettement ailleurs que, dans le principe, le duc de Sudermanie n'avait pas désiré autre chose.

Mais nous ne savons que trop, par l'expérience de nos propres révolutions, que, dans ces temps de crise, bien des péripéties peuvent se succéder en peu de jours. Avant même que Suremain ne fût arrivé à Paris, les événements, qui se précipitaient en Suède, rendaient indispensable une nouvelle démarche auprès de Napoléon. « Peu après mon départ, dit Suremain, le baron de Lagerbjelke, qui s'était emparé du portefeuille des affaires étrangères, avait, sans m'en prévenir, expédié à Napoléon un nouvel envoyé, le comte Robert Rosen, avec la leçon faite pour perdre le fils de Gustave. Il rejoignit l'Empereur en Bavière, et je tiens du comte Rosen que Napoléon lui ayant demandé : « Comment va votre petit prince? » il répondit, conformément à ses instructions : « C'est un enfant de dix ans, qui n'en a que six pour l'intelligence. Tout annonce qu'il tiendra de son père. — Eh bien! dit Napoléon, prenez qui vous voudrez; cela m'est indifférent. »

Ce récit est pleinement confirmé par les documents publiés au-

Digitized by Google

jourd'hui. Le comte de Rosen était porteur d'une seconde lettre du duc de Sudermanie, datée du 29 mars. Le duc apprenait à Napoléon l'abdication de Gustave, qui avait eu lieu le jour même, et implorait de nouveau l'appui de l'empereur des Français auprès de la Russie. Napoléon répondit également à cette nouvelle lettre ; cette seconde réponse, publiée aussi dans la *Correspondance*, est datée de Donauwert, 18 avril. « Je m'intéresse, disait Napoléon, à tout ce qui peut arriver d'heureux à la Suède et à Votre Altesse. » Il approuvait aussi la négociation ouverte avec la Russie, promettait de s'y intéresser, *autant qu'il lui serait possible*, en faveur de la Suède, et remettait « une explication précise » à une époque où les opérations militaires lui laisseraient du temps.

M. de Suremain était retourné directement en Suède. Il assista à la séance des Etats, où fut proclamée l'exhérédation absolue de la branche aînée des Wasa. « L'âge du duc de Sudermanie, dont l'élection était certaine, et la jeunesse du fils de Gustave furent les *prétextes* de l'exhérédation de ce dernier. » On voit que M. de Suremain connaissait la raison secrète qui eut la plus grande part à la résolution des Etats ; la prétendue illégitimité du dernier roi, bien qu'il n'ait pas jugé à propos de l'énoncer plus clairement. Il nous apprend que l'exclusion du jeune prince fut due principalement aux intrigues du parti d'Adlersparre. « Ce parti craignait surtout l'influence que la reine Frédérique de Bade pourrait un jour prendre sur son fils, s'il parvenait à régner. Les agents les plus actifs de l'exclusion furent le baron de Lagerbjelke, pour lequel l'ex-reine avait souvent montré de l'aversion, et la comtesse de Balamb, à laquelle elle avait refusé une place de dame du palais. »

Le 5 juin suivant, le duc de Sudermanie fut proclamé roi sous le nom de Charles XIII, et, le 14, les Etats élurent prince royal de Suède Charles-Auguste de Holstein-Augustembourg, beau-frère du roi de Danemark. Cette élection indiquait bien la pensée d'une réconciliation entre les deux Etats, mais non, comme on l'a prétendu, le retour à l'union des deux couronnes, puisque le duc d'Augustembourg n'était pas l'héritier présomptif de celle du Danemark. « La France n'eut aucune part à ce choix, qui fut une sorte de transaction entre les deux partis, mais plutôt à l'avantage de celui d'Adlersparre. » Celui-ci, ayant eu, comme on vient de le voir, la plus grande part à l'exclusion du fils de Gustave, croyait avoir des droits particuliers à la reconnaissance du prince d'Augustembourg. Néanmoins, « dès cette époque, quelques personnes qui ne tenaient à aucun parti, et qu'exaltaitla gloire militaire de la France, parlèrent assez hautement de choisir un général français pour prince royal de Suède, mais aucun nom ne fut mis spécialement en avant, et

Digitized by Google

cette proposition, repoussée par les partis dominants, n'eut alors aucune suite. »

A l'époque de cette élection, M. de Suremain avait de nouveau quitté la Suède, chargé d'une seconde mission secrète auprès de Napoléon. Cette mission, dont il avait lui-même suggéré l'idée, avait pour objet « de continuer à travailler en faveur de la Suède » auprès de l'empereur des Français, que sa position obligeait alors à beaucoup de ménagements envers la Russie, mais que son intérêt semblait devoir engager à épargner et à soutenir la Suède. Une lettre de Charles XIII à Napoléon, du 20 juillet, citée par M. Bignon[1], prouve l'importance qu'attachait Charles XIII à l'envoi de son premier aide de camp. Cette mission devait rester totalement ignorée du ministère suédois et faciliter néanmoins les relations publiques, en établissant entre les deux souverains des rapports directs et intimes. Le nouveau roi se flattait d'obtenir ainsi des conditions meilleures, du côté de la France comme du côté de la Russie. Malheureusement les circonstances étaient contre lui ; ce n'était pas au fort de sa lutte avec l'Autriche, après la journée d'Essling et avant celle de Wagram, que Napoléon pouvait revenir sur les engagements pris avec Alexandre à Erfurth. « Ainsi, pour avoir la paix avec la Russie et avec la France, la Suède fut obligée d'abandonner la Finlande à la première et de sacrifier son commerce à la seconde[2]. »

Cette paix entre la France et la Suède ne fut signée qu'au commencement de 1810, et une maladie assez grave contraignit M. de Suremain de prolonger son séjour sur le continent jusqu'au mois de mai. Pendant ce temps, toutes ses correspondances de Suède, à commencer par les lettres du roi lui-même, lui donnaient une idée favorable du nouveau prince d'Augustembourg. « C'était un homme de quarante-quatre ans, petit et aussi laid qu'on peut l'être avec d'assez beaux yeux, froid, silencieux, n'aimant pas la représentation, poli mais peu galant. Son extérieur ne plut guère aux femmes de la cour, mais la droiture et l'élévation de son caractère, son amour pour le travail, la simplicité de ses mœurs, le rendirent promptement populaire. » Ses manières confiantes et respectueuses lui gagnèrent promptement le cœur du roi. Vers la fin de février 1810, celui-ci écrivait à M. de Suremain : « Le prince royal est un homme franc et loyal. Il paraît me montrer beaucoup de confiance et se régler selon mes désirs. Je ne puis que l'aimer, car il est ferme contre toutes les insinuations que déjà l'intrigue forme pour le détourner

[1] *Histoire de France sous Napoléon*, VIII, 167.
[2] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XIII, 81.

Digitized by Google

des vrais principes. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il m'avertit de tout et prend ainsi le vrai moyen d'avoir une place fixe dans mon cœur. Que ceci reste entre nous. »

Dans une semblable lettre, le sens de cette expression « les vrais principes, » ne pouvait être douteux. Il s'agissait de la fidélité à l'alliance française, en dépit des intrigues anglaises et des souffrances du blocus continental. En effet, à cette époque, c'était sur la protection de la France que Charles XIII tâchait d'établir sa propre sécurité et la garantie de l'avenir pour son successeur. Dans cette pensée, le prince royal avait témoigné le désir d'entrer, par un mariage, dans la famille de l'empereur. Napoléon ne vit pas, dans l'alliance proposée, un avantage qui balançât l'inconvénient de l'ombrage que pourrait en prendre la Russie. Il déclina cette ouverture, et chargea son ambassadeur à Saint-Pétersbourg d'annoncer, en la faisant connaître, qu'il n'y avait été donné aucune suite [1]. Quand M. de Suremain fut de retour en Suède, il lui fut assuré, par plusieurs personnes qui avaient approché de très près le prince royal, que celui-ci, à la suite de cet échec, avait manifesté confidentiellement, mais d'une façon catégorique, l'intention « de ne pas se marier, et de rappeler, dès que les circonstances y prêteraient, le fils de Gustave, pour lui servir de mentor et le remettre en possession de son héritage. »

Impatient de voir un prince dont tout le monde faisait l'éloge, M. de Suremain, à peine arrivé à Stralsund, se hâta de s'embarquer; c'était le 29 mai 1810. En vue de la côte de Suède, il se croisa avec un paquebot ayant son pavillon en berne, comme signe de deuil. Ce navire portait au continent la nouvelle de la mort subite du prince royal. M. de Suremain apprit le soir même, en débarquant à Ystad, tout ce qui se racontait immédiatement et sur les lieux mêmes, à propos de cet événement. Ystad n'est qu'à deux lieues de Kiœning, où le prince était mort.

II

Le témoignage du premier aide de camp de Charles XIII, arrivé sur les lieux deux jours après la catastrophe, a ici une importance qu'on ne saurait contester. Il causa avec les personnes de la suite du prince, avec les officiers du régiment qu'il passait en revue, avec les médecins qui avaient tenté vainement de le rappeler à la vie, avec ceux qui avaient procédé à l'autopsie. « Le prince, qui était d'une constitution très apoplectique et sujet à des vertiges, avait

[1] Bignon, IX. 292.

Digitized by Google

quitté Stockolm le 15 mai pour aller inspecter des troupes. Pendant ce voyage, il avait eu quelques indispositions légères, auxquelles, suivant sa coutume, il avait fait à peine attention. *Rien n'annonçait qu'il fût malade*, quand, le 28 mai, étant monté à cheval après déjeuner pour passer en revue des hussards, il se détacha brusquement de sa suite au grand galop, comme pour se porter à l'aile du régiment. Tout à coup, on le vit chanceler, tomber à bas de son cheval, et, quand on arriva auprès de lui, tout était fini. L'impression immédiate, unique des assistants, des gens de l'art, fut que cette mort était le résultat d'une apoplexie devenue foudroyante par la chute de cheval. Les médecins de l'Université de Lund, appelés aussitôt pour l'ouverture du corps (Lund n'est qu'à dix lieues de Kiœping), n'aperçurent aucune trace de poison. » Ainsi, tous ceux qui avaient été le plus à portée d'être promptement et exactement renseignés croyaient à une mort naturelle. Ce ne fut qu'aux approches de Stockolm que M. de Suremain commença à entendre former d'autres conjectures. C'était à Stockolm, en effet, et non auprès du cadavre, que l'accusation d'empoisonnement avait été forgée et mise en circulation. Là résidaient et ceux qui avaient intérêt à ce qu'il y eût eu crime, et ceux dont on voulait faire des coupables.

En passant à Lindkœping, Suremain s'arrêta un instant chez le comte Gustave Mœrner. C'est ce même personnage qui était, en 1806, colonel du régiment de grenadiers fait prisonnier après la bataille d'Iéna et la prise de Lubeck, par le prince de Ponte-Corvo. En traitant ces prisonniers avec des égards exceptionnels, Bernadotte ne faisait que se conformer aux vues de l'Empereur; mais, dans sa conduite personnelle envers les officiers, il avait déployé un grand luxe de procédés et de courtoisie. C'était sa méthode habituelle avec les militaires étrangers, auxiliaires ou prisonniers de la France. Suremain et Mœrner s'entretenaient des embarras présents de la Suède, et des moyens d'en sortir, quand Mœrner dit tout à coup : « En vérité, dans la position où nous sommes, je crois que le mieux serait de prendre un général français, homme de tête et de bonnes manières, par exemple le prince de Ponte-Corvo. — Mais, répondit Suremain, un peu étonné, si l'on se décidait à choisir un général français, au moins faudrait-il en prendre un bien vu de Napoléon ; par exemple le vice-roi d'Italie. — Oh ! celui-là ne voudrait pas venir en Suède ; un trop beau sort l'attend. » Suremain ne fit pas d'abord grande attention à ce propos. Il connaissait le comte Mœrner « pour un homme indolent, peu propre à mettre en œuvre une idée hardie. » Pourtant ce personnage était bien celui qui, par ses éloges enthousiastes et réitérés, avait commencé à rendre le nom de Bernadotte populaire dans l'armée suédoise.

Digitized by Google

A vingt lieues de Stockolm, Suremain rencontra deux autres officiers, le lieutenant-colonel baron Ankarsward, et le lieutenant baron Mœrner, parent fort éloigné du colonel, et non son neveu, comme l'ont dit par erreur quelques historiens. Tous deux se rendaient à Paris. Le premier était chargé des dépêches relatives à la mort du prince royal ; le second, qui n'avait pas obtenu sans peine la permission d'être de ce voyage, était secrètement chargé par quelques *cerveaux brûlés*, dit Suremain, de pressentir les dispositions du prince de Ponte-Corvo. Ce premier noyau de partisans de Bernadotte se composait de quelques officiers et de quelques professeurs d'Upsal, grands admirateurs de la France. Leur chef était le docteur Azélius, que Bernadotte, à son arrivée, s'empressa de prendre pour médecin. Quand, un peu plus tard, par suite de nouveaux incidents, le parti de Bernadotte prit une consistance sérieuse, Suremain se rappela l'entretien qu'il avait eu à Lindkœping avec le comte Gustave, et crut qu'il avait joué un rôle actif et important dès le début de cette intrigue. Plusieurs historiens, trompés par la similitude de noms, l'ont cru comme lui. Mais Suremain sut ensuite, à n'en pas douter, que le comte n'avait fait que vanter fort innocemment les bons procédés et les dîners succulents du prince de Ponte-Corvo. Il avait même complètement ignoré la première et aventureuse démarche tentée à Paris par cet autre officier du même nom que lui.

M. de Suremain arriva à Stockolm le 8 juin. « Tout y portait l'empreinte du deuil, de l'inquiétude, du mécontentement. La version de l'empoisonnement du prince royal y était déjà pleinement accréditée, et la famille de Fersen était accusée presque publiquement de l'avoir fait périr. »

Les membres principaux de cette famille étaient les comtes Axel et Fabian Fersen, la comtesse Fabian, née Piper, et la comtesse Sophie Piper, née Fersen.

Le comte Axel, né en 1755, grand maréchal, jadis propriétaire du régiment de royal-suédois, en France, est bien ce même Fersen qui avait montré à la famille royale, dans les commencements de la Révolution, un dévouement si courageux et si odieusement interprété. Son frère Fabian était grand-chambellan de la nouvelle reine de Suède ; leur sœur, la comtesse Sophie Piper, avait été grande-maîtresse de la maison de cette princesse, quand elle n'était encore que duchesse de Sudermanie. Depuis, Sophie Piper avait fait nommer sa belle-sœur, la comtesse Fabian, grande-maîtresse à sa place, mais elle restait notoirement l'amie intime, la confidente de la reine. Comme cette famille avait été toujours en grande faveur du temps de Gustave IV, on la jugeait fort attachée à la branche aînée des Vasa, fort désireuse d'évoquer quelqu'occasion de faire rentrer

Digitized by Google

dans ses droits le fils de Gustave, car pour Gustave lui-même, personne n'avait garde d'y songer. C'était, disait-on, à l'instigation des Fersen que l'épouse de Charles XIII elle-même favorisait visiblement ce parti, et entretenait une correspondance secrète avec la reine Frédérique de Bade, mère du jeune Vasa. Si nous nous en rapportons aux affirmations désintéressées de Suremain, fort opposées, il est vrai, à tous les documents officiels arrangés depuis, le roi lui-même, s'il avait été libre, « aurait préféré son petit-neveu à tout autre héritier. » Tout ceci est grave, et donne à penser que les présomptions contre la légitimité de Gustave IV avaient été au moins fort exagérées, et que le mot célèbre attribué depuis à Charles XIII : « Je suis le dernier des Vasa, » pourrait bien être apocryphe.

On accusa donc les Fersen d'avoir poussé jusqu'au crime le dévouement à une cause qui, pour eux, était celle de la légitimité. On exploita contre eux les circonstances les plus insignifiantes ; on rappela, dit Suremain, quelques légers démêlés d'étiquette que le comte Fabian avait eus avec le défunt prince royal ; on fit malignement remarquer que son médecin, un Italien nommé Rossi, était un protégé des comtes Fersen, qui l'avaient placé quelques années auparavant auprès du fils de Gustave. Ces soupçons odieux franchirent même les marches du trône. Il paraît que la reine, à la première nouvelle de la mort du prince, avait couru chez la comtesse Piper. Sur ce fait, fort simple, on bâtit les plus odieuses suppositions.

« Certes, dit Suremain, il n'y eut jamais de calomnie plus infâme et fondée sur de plus misérables suppositions. Aussi le temps en a fait justice ; mais on eut le tort de la trop mépriser. Les Fersen, puissants par leur naissance, leur fortune et leurs places, avaient surtout pour ennemis ceux qui avaient fait exclure le fils de Gustave. Ceux-là craignaient qu'on ne profitât des dernières circonstances pour travailler en faveur de ce prince, et cette crainte explique suffisamment d'où partirent les bruits dont nous venons de parler. » Il est certain que cette restauration, accomplie à une époque où le nom de Vasa conservait encore tout son prestige sur l'ordre des paysans, n'aurait pu s'effectuer sans une réaction terrible contre les meneurs des Etats de 1809, qui, pour arriver à l'exclusion, n'avaient pas craint d'évoquer la présomption vraie ou fausse d'illégitimité.

Suivant M. de Suremain, « l'une des plus grandes preuves de l'entière innocence des Fersen, c'est qu'ils ne pouvaient ignorer les intentions bienveillantes du prince d'Augustembourg relativement au jeune Vasa, intentions dont nous avons parlé ci-dessus, et qui n'étaient nullement un mystère à la cour. Cette considération est telle-

Digitized by Google

ment puissante, en effet, que si l'empoisonnement était plus vraisemblable, il serait plus naturel de l'imputer aux ennemis de la branche aînée qu'à ses amis.

Cependant, cette calomnie odieuse faisait son chemin. Elle fut promptement connue en France, ce qui n'avait rien d'étonnant, puisque M. de Lagerbjelke, l'un des ennemis les plus actifs de la branche aînée des Vasa, avait quitté le ministère pour l'ambassade de Paris. L'empereur Napoléon n'était que trop bien disposé à accueillir de telles accusations contre les Fersen. On l'avait vu, treize ans auparavant, au retour de la première campagne d'Italie, reprocher publiquement au comte Axel, alors ministre de Suède à Rastadt, ses liaisons avec l'ancienne cour de France, qui le plaçaient, suivant Bonaparte, en état de suspicion d'inimitié permanente vis-à-vis de la France républicaine. Le temps avait plutôt fortifié qu'affaibli ces préventions. Il avait cru reconnaître dans les procédés constamment hostiles de Gustave IV l'influence de Fersen, et pendant ces premiers mois de 1810, il avait cru la reconnaître encore dans l'inexactitude de la Suède à remplir les conditions du dernier traité de paix, par rapport à l'exécution du blocus continental. Toutes ses lettres relatives à la Suède, depuis le mois de février jusqu'au commencement de juin 1810, trahissaient une colère croissante ; il en était venu à la menace de recommencer la guerre, de réoccuper la Poméranie [1].

Dans cette disposition d'esprit, il eut le tort d'ajouter foi trop légèrement aux insinuations qui lui furent transmises contre le grand-maréchal et sa famille, à l'occasion de la mort subite du prince royal. Il eut tort surtout de donner à ces insinuations une plus grande consistance, en prescrivant ou tolérant l'insertion, dans une gazette semi-officielle, d'un article qui accréditait l'accusation. Il est juste d'ajouter, toutefois, que cette insertion ne pouvait être connue à Stockolm le 20 juin, et n'a pu influer, par conséquent, sur la catastrophe.

Charles XIII habitait alors le palais de Haga, le Versailles de la Suède. Suremain trouva ce prince fort affaibli par une maladie qu'il avait eue pendant l'hiver, et profondément affecté de la mort du duc d'Augustembourg, auquel il s'était véritablement attaché, et dont la disparition le rejetait dans de poignantes inquiétudes. Si, comme on l'a prétendu, Charles XIII avait aspiré à détrôner son

[1] Dans une lettre du 26 mai, envoyée du palais de Laecken au duc de Cadore, l'empereur témoigne une vive irritation de ce que certains hauts fonctionnaires suédois affectent de porter la croix de Saint-Louis, ce qui est, dit-il, une insulte pour la France. Ils devront recevoir l'ordre de la quitter ; l'empereur aimant mieux faire la guerre à la Suède que d'être ainsi outragé par elle. Cette menace semble aller directement à l'adresse du grand-maréchal.

Digitized by Google

neveu, il trouvait son châtiment dans le succès même de ses desseins ambitieux, en se voyant, au déclin de l'âge, jouet des passions dont il avait naguère accueilli la complicité. Il confia à Suremain le véritable but de la mission du baron Ankarsward à Paris. « D'un avis unanime, et sauf l'approbation de Napoléon, le Conseil proposait de choisir le prince de Holstein-Augustembourg, frère du prince que la Suède venait de perdre. L'opinion du Conseil était qu'il fallait *brusquer les choses*, afin d'éviter les intrigues et les troubles. Le roi lui dit encore que, *ne pouvant choisir suivant son cœur*, il trouvait du moins quelque consolation à ne pas laisser la couronne de Suède sortir de sa famille, et à la transmettre au frère de celui qu'il regrettait. Le peuple s'attacherait à ce prince plus aisément qu'à tout autre, etc. »

« Je n'avais rien à objecter à tout cela, dit Suremain, et je regardai la chose comme faite, étant alors loin de m'imaginer que le roi et son conseil se fussent décidés légèrement. » Le général Adlerscreutz lui parla de cette affaire dans les mêmes termes que Charles XIII. Ce personnage était le chef du parti modéré, qui avait non pas exigé, mais subi l'exclusion absolue de la branche aînée. Il était donc de ceux auxquels on pouvait parler sans inconvénient des regrets du roi. Mais Adlerscreutz « lui démontra l'impossibilité de *faire valoir les droits* du petit prince Gustave, sans mettre la Suède en feu. » Une telle conversation, attestée par un homme sérieux et indépendant comme Suremain, prouve bien qu'à cette époque encore l'illégitimité prétendue de l'ex-roi rencontrait beaucoup d'incrédules, même dans les rangs de la noblesse. Il fut aussi question, dans cet entretien, « de l'agitation des esprits et des libelles qui contribuaient à l'entretenir contre les Fersen. » Adlerscreutz ne parut pas y attacher d'importance, et Suremain, qui ne faisait que d'arriver en Suède, « voyant un des principaux personnages du pays assez tranquille sur l'avenir, se trouva disposé à partager sa sécurité. »

« Cependant, peu de jours après, Suremain ayant été rendre visite à M. Désaugiers, secrétaire de la légation française faisant alors les fonctions de chargé d'affaires, une conversation qu'ils eurent ensemble donna à l'aide de camp du roi des inquiétudes sérieuses sur le mérite du choix auquel l'on s'était arrêté et qui commençait à être connu du public. » Ici, quelques explications complémentaires sont indispensables. L'empereur Napoléon n'avait point alors de ministre à Stockolm. Il avait dans le principe destiné M. Alquier à cette résidence; mais, irrité des infractions commises au blocus continental, il avait, à diverses reprises, suspendu le départ de cet agent diplomatique. Il jugea encore à propos de le rete-

Digitized by Google

nir après la mort du prince royal, ne voulant pas qu'on pût l'accuser d'avoir voulu faire prévaloir, dans l'élection prochaine l'influence française. Le fonctionnaire subalterne qui représentait la France ne reçut donc aucune instruction de Paris. « On avait tort, dit avec raison à ce sujet un des historiens de l'Empire. Il est dans la nature de tout agent, quelle que soit l'infériorité de son grade, de vouloir se donner et à lui-même et à son emploi une certaine importance. En pareil cas, des sentiments même très louables, l'amour du pays, le désir d'être utile et de se distinguer, ne permettent guère une immobilité absolue. Il était donc bien difficile que le chargé d'affaires de France restât témoin passif et muet de ce qui se passait sous ses yeux... M. Désaugiers ne fut pas assez heureux pour échapper au danger de cette position[1]. »

L'entretien qu'il eut avec Suremain, vers le milieu de juin, a exercé une réelle influence sur les événements. Il en existe deux versions qui se complètent l'une par l'autre ; celle de Suremain, dans ses Mémoires, et celle que Désaugiers envoya à Paris. Suivant l'habitude, chacun des interlocuteurs s'est mieux souvenu des paroles de l'autre que des siennes propres.

« Désaugiers s'était marié en Danemark, et avait longtemps habité ce pays. Il témoigna à l'aide de camp du roi sa surprise de ce que, parmi tant de princes capables de succéder au trône de Suède, on semblait vouloir en prendre un si médiocre, que le roi de Danemark n'avait jamais cru pouvoir lui confier ni commandement militaire, ni gouvernement de province. Ses fonctions, dans son propre pays, se réduisaient à une sorte d'inspection des écoles. Il donna à Suremain beaucoup d'autres détails personnels sur ce prince, tout à fait à son désavantage. »

Suivant Désaugiers (lettre du 22 juin), la démarche de Suremain était plus qu'une simple visite. Il était venu de la part du roi lui dire « qu'il pouvait s'adresser directement à Sa Majesté quand il le jugerait convenable. Il ajoutait qu'un roi, quel qu'il fût, présenté par l'Empereur, serait reçu avec reconnaissance ; que la Suède se croirait sauvée si l'Empereur lui donnait *un de ses rois...* » Il est permis de penser que le désir de se donner plus d'importance entraînait le chargé d'affaires à exagérer la portée de la démarche et du langage de son interlocuteur. Au surplus, les paroles qu'il lui attribue sur l'importance prépondérante de la volonté impériale donnent une idée fort juste de la situation. Mais si Suremain a parlé à cette date « d'un des rois de Napoléon » pour la Suède, c'était évi-

[1] Bignon, IX, 216.

Digitized by Google

demment au prince Eugène qu'il faisait allusion et non à Bernadotte.

Bien évidemment, les renseignements donnés par Désaugiers sur le futur prince royal n'avaient aucune importance officielle, puisqu'en ce moment même la nouvelle de la mort de l'autre était à peine arrivée à Paris. Néanmoins, Suremain crut devoir rapporter, mot pour mot, au roi et à quelques membres du conseil, ce que lui avait dit le chargé d'affaires : « Alors, dit-il, je découvris, à mon grand étonnement, que la précipitation mise dans cette affaire avait été si grande, que personne ne connaissait, pour ainsi dire, autrement que par l'almanach, celui que l'on voulait choisir..... « Il est frère du défunt « qui était un homme d'un grand mérite et que nous » aimions beaucoup ; donc il doit avoir également du mérite, et nous » l'aimerons aussi. Il nous convient même davantage, car il est marié » et a des fils.» Beaucoup de gens, et des plus sérieux, n'avaient pas raisonné autrement. La dernière considération, celle des enfants, avait surtout exercé une grande influence sur les hommes du parti d'Adlesparre, les plus compromis vis-à-vis des Vasa. En conséquence, « ils avaient paré, de confiance, le frère du défunt de toutes les qualités qui pouvaient déterminer en sa faveur, et ce sont de tels hasards qui décident souvent des plus graves intérêts dans les pays bouleversés par les révolutions.

» Dès que l'éveil fut donné sur la faute que l'on risquait de commettre, on alla aux informations. Elles confirmèrent pleinement les appréciations du chargé d'affaires français. Le roi et plusieurs conseillers commençaient à hésiter. Mais on était déjà bien avancé, tant par l'envoi du major norvégien Holst au prince d'Augustembourg que par celui de M. d'Ankarsward à Paris. Il devait encore s'écouler bien des jours avant qu'on pût recevoir une réponse à cette dernière démarche ; et cette réponse pouvait contenir une approbation équivalant à un ordre formel [1]. En attendant, « les partisans d'Adlersparre tenaient fortement à leur projet ; ceux d'Adlerscreutz jugeaient difficile de rétrograder. »

Tout à coup, une nouvelle et horrible catastrophe, témoignage non équivoque d'anarchie, vint encore compliquer la position de la Suède.

III

Le récit fait par Suremain du meurtre d'Axel Fersen est le plus complet, le plus détaillé qu'il existe. Tout y porte le caractère de la

[1] Cette réponse se trouve dans la *Correspondance*, sous la date du 24 juin.

Digitized by Google

plus rigoureuse véracité, et l'on nous saura gré, sans doute, de reproduire intégralement ces pages émouvantes.

Depuis mon retour, les soupçons d'empoisonnement s'étaient horriblement accrédités parmi le peuple, et les Fersen, journellement désignés à la vindicte publique, avaient le tort, que j'ai déjà signalé, de n'opposer aux égarements de l'opinion que le calme passif de l'innocence. Je me rappelle que, causant avec le roi du malheur d'être en butte à une accusation aussi injuste et aussi atroce, il me dit : « A la place des Fersen, je me constituerais prisonnier, et je demanderais à être jugé. Cela ferait taire toute cette canaille ; mais ce sont là de ces démarches que je ne puis conseiller. » La reine et plusieurs autres personnes furent d'un avis différent. Elles pensaient que cette démarche aurait l'inconvénient de donner encore plus d'importance à une calomnie absurde et qui devait tomber d'elle-même. L'événement n'a que trop prouvé que le roi avait raison.

Le 20 juin, le corps du prince royal, qu'on ramenait à Stockolm, devait y être reçu avec la pompe d'usage en pareille circonstance, et MM. de Fersen se trouvaient, en raison de leurs charges, dans l'obligation d'y figurer en première ligne. Quoique de service près du roi, ce qui m'exemptait de prendre part à toute cérémonie où il ne se trouvait pas, je fus désigné pour porter un des coins du poële et ne voulus pas m'y refuser. J'avais le pressentiment que la journée serait mauvaise. J'en parlai le matin au général Adlerscreutz ; il traita mes craintes de chimériques. Il ne croyait pas possible que l'on songeât à commettre quelque désordre au moment même où il devait se trouver tant de troupes sous les armes. Il comptait d'ailleurs sans réserve sur la fermeté du général Silfdersparre, qui commandait dans la ville. Silfdersparre était un des six officiers qui, l'année précédente, avaient arrêté Gustave au milieu de son palais ; c'est ainsi qu'il était devenu général.

Le grand maréchal, comte de Fersen, était, la veille, revenu de la campagne pour la cérémonie. Je déjeunai avec lui le matin de ce jour fatal. Il avait tout le calme d'un homme naturellement intrépide et dont la conscience est pure. Pourtant il était loin d'ignorer ce dont il était menacé. Depuis plus de quinze jours, il était assailli de lettres anonymes, et, en ce moment, il en avait dans sa poche une des plus infâmes, qui lui annonçait la mort pour ce jour même. Cette lettre fut retrouvée sur son cadavre.

Nous sortîmes, après déjeuner, pour aller jusque hors la ville recevoir et disposer le convoi. Les différents corps de la garnison étaient en bataille sur les places que l'on devait traverser. Le cortége était ouvert et fermé par des détachements de cavalerie. Le grand-maréchal, seul dans une voiture de gala, précédait de quelques pas le corbillard, auprès duquel j'étais à cheval.

Déjà nous avions fait beaucoup de chemin dans la ville, sans qu'aucune agitation se manifestât, et mes craintes à ce sujet étaient presqu'évanouies, quand, tout à coup, des *hurrahs* furieux partirent d'un groupe compacte qui semblait composé de gens de la plus basse classe du peuple, et au même moment la voiture du comte de Fersen fut criblée de pierres.

Digitized by Google

Le cortége s'arrêta. Au bout de quelques minutes, le général Silfdersparre arriva avec quelques dragons de la garde. Le convoi reprit sa marche, et passa devant une maison où l'on me dit que le grand maréchal s'était réfugié.

Dès que j'eus déposé le corps au palais, je remontai à cheval pour aller m'informer plus exactement de ce qui s'était passé, et offrir mon concours au général. J'eus une peine infinie à pénétrer jusqu'à lui. Une populace furieuse, rugissante, encombrait les rues, et cet officier, qui avait sous la main plus de trois mille hommes *pérorait au lieu d'agir*. Il paraissait avoir entièrement perdu la tête, et je ne pus tirer de lui que l'assurance qu'il n'arriverait rien, qu'il répondait de la sûreté du grand maréchal.

Comme je ne partageais nullement cette étrange sécurité, je courus auprès du roi pour prendre ses ordres. Malheureusement ce prince était à Haga, non à Stockolm; malheureusement aussi, je pris un raccourci pour arriver plus vite. Si j'avais suivi la route ordinaire, j'aurais rencontré le général Adlerscreutz revenant de Haga, où il y avait eu conseil. Je l'aurais averti exactement, et en temps utile, de ce qui se passait, et *cela eût probablement sauvé la vie au comte*.

Le roi fut aussi surpris qu'indigné de ce qui se passait. *Je ne lui cachai rien*; sur-le-champ il me fit mettre à son bureau, et me dicta, pour le général Silfdersparre un ordre conçu en ces termes :

« Il est ordonné au général Silfdersparre d'employer sur-le-champ tous les moyens qui sont à sa disposition pour sauver le comte de Fersen, et rétablir la tranquillité publique.

« Haga, le 20 juin, à 2 heures après dîner,
par ordre exprès du roi.

« *Le premier aide de camp de service*,

« C. DE SURMAIN. »

Le roi voulait expédier cet ordre par un page ; je lui demandai, j'obtins d'en être chargé. Mais, à un peu plus de moitié chemin, je rencontrai un aide de camp qui m'apprit que c'en était fait !...

La populace ayant pénétré dans la maison où le comte était refugié, *et qui n'était défendue que par quelques dragons à cheval*, l'avait insulté, frappé, lui avait arraché ses décorations et une partie de ses vêtements, qu'on jeta par les fenêtres. Le général Silfdersparre tenta bien alors de lui porter secours, mais, se trouvant *seul*, sans communication aucune avec la troupe, il fut repoussé avec brutalité, et momentanément retenu prisonnier. Cependant quelques gens bien intentionnés avaient essayé de tirer le comte de Fersen des mains de la populace, sous prétexte de le conduire dans une prison voisine. On l'avait horriblement maltraité pendant le trajet ; enfin, dans une salle basse de l'Hôtel de Ville, où il arriva mourant, un des scélérats acharnés à sa perte l'avait achevé en lui trépignant sur la poitrine.

La nouvelle de cette catastrophe me fit encore hâter ma course. Je trou-

Digitized by Google

vai le désordre à son comble. Un premier crime ne suffisait plus à ces scélérats, enhardis par l'impunité. Ils parlaient hautement de forcer le palais, pour y égorger le frère du grand maréchal ; d'aller également massacrer leur sœur, la comtesse Piper. Cette scène hideuse me rappelait la matinée du 6 octobre 1789, à Versailles (M. de Suremain avait été garde-du-corps) : c'était la même fureur du côté des séditieux, les mêmes hésitations, la même inertie de la part des autorités. Le gouverneur de Stockolm, maréchal Klingsparre, (autre héros de la révolution de 1809,) s'était renfermé dans son hôtel ; Silfdersparre semblait avoir perdu la raison. Je le conjurais d'agir avec vigueur, conformément à l'ordre du roi que je lui remettais ; il prétendit que l'injonction de faire feu n'était pas nommément exprimée dans cet ordre, et refusa nettement d'en venir à cette extrémité (!).

Je m'adressai au général Adlerscreutz. Cet officier, si intrépide, si résolu sur un champ de bataille, montra aussi de la répugnance pour les mesures sévères que je réclamais. Il se borna à faire avancer du canon, à renforcer d'un bataillon la garde du palais, à en envoyer un autre pour défendre les abords de l'hôtel Piper.

Cependant, chaque nouvelle minute d'impunité augmentait le danger. La populace cherchait à gagner les soldats, humiliés de l'attitude passive que leur imposait la faiblesse des chefs. Tout était à craindre si le moral de la troupe fléchissait. Dans cette situation désespérée, je recourus au dernier remède que m'indiquait ma triste expérience en fait d'insurrections ; j'allai chercher le roi à Haga.

Malgré son âge et ses infirmités, ce prince n'hésita pas un moment à suivre mon conseil. Sa présence ne suffit pas pour calmer l'effervescence populaire, mais elle raffermit la troupe, et rendit quelque vigueur à ses chefs. Bientôt après, un escadron de la garde à cheval, ayant reçu des pierres, je lui fis charger la canaille, qu'il ne ménagea pas. De son côté, le général Adlerscreutz, personnellement attaqué, se décida enfin à agir, et, dès que le combat fut engagé franchement, le résultat ne se fit pas longtemps attendre. Chassés des abords du palais, les séditieux furent également dispersés partout où ils tentèrent de se rallier. Cette journée, commencée par un crime qu'il eût été facile d'empêcher, coûta la vie à vingt-cinq ou trente individus. Il y eut au moins une centaine de blessés. Pendant la diète, qui suivit de près cette émeute, on voulut faire un crime à Adlerscreutz d'avoir fait tirer sur le peuple ; mais l'ordre du roi, qu'il exhiba, contraignit ses ennemis au silence.

Parmi les atrocités commises sur le cadavre du grand maréchal, il en est une que je ne dois pas oublier. La plupart des blessures ou des contusions dont ce corps était criblé avaient été faites à coups de cannes et de parapluies [1]. Cette circonstance suffirait pour prouver que les gens de la plus basse classe n'étaient pas seuls coupables. Il est bien à remarquer aussi qu'aucun des individus accusés d'avoir pris part à ce meurtre ne fut

[1] Le même fait se reproduisit quatre ans après dans un meurtre non moins atroce celui du ministre Prina, à Milan.

Digitized by Google

condamné à mort. Ces indices et beaucoup d'autres m'ont profondément convaincu que le projet des ennemis du comte avait été seulement de le faire insulter, et d'obliger, par un affront public, les personnes de cette famille à quitter leurs emplois. Mais, quand on met les passions populaires en mouvement, on risque toujours de devenir cent fois plus criminel qu'on ne l'avait pensé.

Les nobles instigateurs de l'attentat commis treize ans auparavant aux portes de Rastadt avaient été de même trop bien servis par des hussards ivres. On ne devait que *houspiller* les plénipotentiaires du directoire : on les avait assassinés.

La mort de Fersen est un des épisodes les plus navrants de l'histoire moderne. Ses ennemis n'ont pas même l'excuse de l'avoir cru coupable. Ils voulaient, en le déshonorant, empêcher une réaction dynastique ; ils y réussirent, mais en devenant plus criminels qu'ils n'avaient voulu l'être. Le meurtre de Fersen, attribué faussement au peuple, les servit mieux que n'eût fait son expulsion[1]. En présence de ces triomphes si complets du mal, piéges dangereux pour la conscience, on a besoin de se dire que nous ne savons le dernier mot d'aucune existence, que les coupables trop heureux emportent dans la tombe le secret de leur agonie.

Ainsi mourut Axel Fersen : personne n'eut jamais vie plus romanesque et fin plus misérable. Bien jeune encore, il avait honorablement combattu pour l'indépendance américaine. Plus tard, il avait servi le roi, la reine de France, avec un zèle que le péril exaltait encore. Il était à Versailles dans la terrible nuit d'octobre ; deux ans après (dix-neuf ans jour pour jour avant sa mort) Fersen guidait la famille royale évadée des Tuileries vers le faubourg où l'attendait cette berline qui n'alla que jusqu'à Varennes ! Enfin, dans les derniers mois de 1792, ce même homme, revenu à Paris, oublieux de son propre danger, explorait les abords du Temple, combinant des projets d'évasion. C'est alors qu'il aurait dû mourir, victime regrettée d'un dévouement chevaleresque que la passion politique ne saurait complétement expliquer.

[1] M. de Suremain sut plus tard et de bonne source (par M. de Sémonville, son ami intime), qu'à défaut du roi de Danemark ou de quelqu'autre combinaison susceptible de réunir ultérieurement les deux couronnes, Napoléon « aurait facilement consenti à ce qu'on rappelât le fils de Gustave-Adolphe, que protégeaient la reine Hortense et la princesse Borghèse. Le meurtre de Fersen, partisan avoué de ce rappel, fut présenté à l'Empereur comme une preuve d'antipathie irréconciliable de la nation pour la branche aînée des Vasa. »

Digitized by Google

IV

Tandis que ces tristes événements se passaient à Stockolm, les deux officiers que M. de Suremain avait rencontrés en route, MM. Ankarsward et Mœrner, arrivaient à Paris. Si la France n'était pas alors suffisamment représentée en Suède, celle-ci l'était surabondamment dans la capitale de l'Empire français. On y comptait déjà trois agents diplomatiques importants : le baron de Lagerbjelke, ministre accrédité près de l'Empereur, Signeul, consul général, et le comte de Wrède, envoyé spécialement pour complimenter l'Empereur sur son nouveau mariage. Lagerbjelke apprit, par les dépêches d'Ankarsward, quelles étaient les intentions de la cour par rapport au choix d'un nouveau prince royal. Quant au lieutenant Mœrner, que M. de Suremain nous dépeint comme un homme obscur, d'un extérieur désavantageux et d'un esprit borné, il venait, on s'en souvient, pour tâter le terrain du côté de Bernadotte. Cet officier montra cependant une certaine dextérité dans l'accomplissement de sa mission. Il ne s'en ouvrit qu'à Signeul, auquel il était spécialement adressé. Signeul, « séduit par l'espoir de jouer un rôle et d'avancer sa fortune, » adopta ce plan avec plus d'empressement, dit Suremain, « qu'un homme sensé n'aurait dû le faire, même en mettant à part ses devoirs comme fonctionnaire public. » Il est certain que cette immixtion du consul dans une combinaison ayant pour but de donner à son souverain un héritier tout autre que celui qu'il désirait, qu'il désignait lui-même, était une de ces entreprises que le succès même ne saurait moralement justifier. Plus tard, Suremain, s'étant retrouvé avec lui en Suède, après l'élection de Bernadotte, lui exprima son étonnement de la conduite qu'il avait tenue dans cette grave circonstance. Signeul lui répondit « que ce qui l'avait déterminé à travailler en faveur de Bernadotte, c'était *la crainte de voir Napoléon abuser du crédit qu'on lui ouvrait en Suède, pour y placer tel ou tel de ses généraux dont il y aurait eu beaucoup moins à espérer que de celui-là.* » Cette réponse de Signeul est d'autant plus importante qu'elle est antérieure de plusieurs mois au rapprochement de la Suède et de la Russie, dont ce même Signeul fut un des agents les plus actifs, sous la direction du nouveau prince royal. Il y avait donc déjà, chez quelques-uns des premiers auteurs de cette intrigue, une arrière-pensée hostile aux intérêts français, quand, pour mener à bien leur œuvre, ils travaillaient à accréditer en Suède l'opinion que l'Empereur désirait un tel choix.

Cependant Suremain avoue qu'il y avait une circonstance propre à inspirer quelque confiance dans la démarche de Mœrner, et par

Digitized by Google

conséquent atténuante en faveur de Signeul. C'était le projet d'union arrêté dès lors entre ce même Mœrner et une sœur du baron Vetterstedt, chancelier de la cour et membre du conseil. « Signeul, dit Suremain, put penser que ce personnage n'était pas étranger à la démarche de son futur beau-frère. *J'ai cependant bien des raisons de croire le contraire.* » Quoi qu'il en soit, Signeul présenta cette hypothèse comme chose certaine au comte de Wrède. Celui-ci, fort galant homme, mais un peu léger et facile à dominer, adopta cette idée sans examen, et finit par croire de très bonne foi que Mœrner exprimait le vœu d'un parti des plus imposants. « Ce fut à ce titre qu'il fut introduit chez Bernadotte, qui accueillit cette ouverture avec un empressement fort naturel, et s'empressa d'en informer l'Empereur. » Or, dans ce moment même, M. de Lagerbjelke, ignorant profondément toute cette intrigue, faisait de son côté une communication officielle des desseins du roi, dont l'Empereur était déjà instruit par la lettre qu'avait apportée M. Ankarsward.

Antérieurement à cette communication, un article publié dans le *Journal de l'Empire* avait laissé entrevoir qu'une autre élection, celle du roi de Danemark, ne déplairait pas à la France. L'article disait vrai, en ce sens que toute combinaison susceptible de resserrer l'union de ces deux royaumes était assurée d'avance de l'adhésion du gouvernement français. Comme à cette époque les journaux français « n'imprimaient rien sans ordre sur de tels objets, » quand on eut connaissance en Suède de cet article, on crut y voir l'expression anticipée de la volonté impériale en faveur de Frédéric VI. Il n'en était rien cependant, comme en font foi la correspondance des affaires étrangères et celle de Napoléon.

L'Empereur, qui ne s'étonnait pas facilement, dut pourtant être fort surpris de ces deux communications contradictoires du prince de Ponte-Corvo et du ministre de Suède. Dans la situation où se trouvait alors l'Europe, le choix par les Suédois d'un général français, quel qu'il fût, ne pouvait être interprété par Napoléon que comme un hommage à sa puissance. Toutefois, sa première impression, parfaitement exacte à cette époque, fut que Bernadotte s'exagérait fort l'importance du parti formé en sa faveur. L'Empereur doutait même de l'existence de ce parti, avec d'autant plus de raison que Désaugiers n'en disait rien dans ses dépêches, et que le duc de Cadore n'en avait jamais entendu parler. Dans cette circonstance, « le comte de Sémonville, qui connaissait particulièrement l'envoyé extraordinaire suédois, comte de Wrède, fut chargé, par l'intermédiaire du duc de Bassano, de demander à ce personnage des explications catégoriques sur la disposition des esprits en Suède. » En attendant, Napoléon fit au roi de Suède une

Digitized by Google

réponse assez vague, qui cependant pouvait être prise, dans son ensemble, pour une approbation du choix proposé, sans exclure toutefois un revirement en faveur du roi de Danemark, puisqu'il y était question à la fois des « ressources que la providence avait ménagées au roi » dans cette triste circonstance, et « des avantages spéciaux que devait offrir un resserrement des liens entre la Suède et le Danemark[1]. »

Cependant, Lagerbjelke avait été bientôt instruit des démarches du lieutenant Mœrner, et en était singulièrement embarrassé. Son devoir eût été de requérir l'arrestation d'un sujet suédois venu à Paris aux frais de son gouvernement pour y faire des démarches absolument contraires aux vues de ce même gouvernement. Cette mesure aurait suffi probablement pour déconcerter les partisans de Bernadotté. Mais, dans la situation précaire où se trouvait la Suède, il aurait fallu, pour agir aussi franchement, une vigueur de caractère dont Lagerbjelke était dépourvu. Lui-même avoua plus tard à Suremain qu'il s'en était laissé imposer par l'idée que Mœrner était véritablement l'agent d'un parti nombreux, idée que semblait accréditer l'appui du comte de Wrède. Il se borna donc à désavouer confidentiellement cet officier, lui refusa un passeport pour la Suède, où il semblait pressé de retourner. Puis, effrayé de sa propre audace, et voulant à tout hasard se ménager quelque chance d'accommodement avec ceux qui avaient envoyé Mœrner, s'ils devenaient les plus forts, Lagerbjelke le fit repartir en courrier, après avoir informé sa cour de ce qui s'était passé. Il ajouta qu'à son grand regret, il avait cru remarquer que la proposition Augustembourg avait été reçue avec quelque froideur. Toutes ses mesures étaient donc prises non-seulement pour n'être pas compromis, mais pour être agréable dans toutes les éventualités.

Terrifiés par l'émeute du 20 juin, le roi et tous les hommes modérés de son conseil sentaient bien la nécessité de se concerter promptement pour choisir le nouveau prince royal, ou plutôt pour savoir ou deviner qui l'Empereur voulait qu'on choisît. Aussi, dès le 21 juin, c'est-à-dire le lendemain de la mort de Fersen, le roi dépêcha son premier aide de camp à M. Désaugiers. Suremain, dans ses Mémoires, ne donne pas le détail de cette conversation, mais on la retrouve dans la correspondance du chargé d'affaires français. « Le colonel Suremain, écrivait celui-ci, est venu me dire, de la part du roi, que je pourrais m'adresser directement à Sa Majesté toutes les fois que je le jugerais convenable. Charles XIII recevra

[1] Lettre du 24 juin, *Correspondance*, XX, 500. Evidemment, quand l'Empereur a dicté cette lettre, il ignorait encore les espérances de Bernadotte, ou ne les prenait pas au sérieux.

Digitized by Google

avec reconnaissance le roi, quel qu'il soit, que l'Empereur lui présentera..... Que l'Empereur, m'a dit le colonel, nous donne *un de ses rois*, et la Suède se croira sauvée; qu'il dise au roi : « Votre Constitution ne vaut rien; » ce seul mot suffira au roi pour la modifier, sans craindre d'opposition de la part de la Diète. » Quelques jours après, nouvelle ambassade de Suremain auprès du chargé d'affaires français. C'est ici, vraiment, le point culminant de la prépondérance française sous le premier Empire; devant Napoléon, la France s'incline, mais l'Europe est prosternée! Nous voyons ici un roi, toute une cour, toute une nation, scrutant l'attitude, épiant les moindres propos d'un simple secrétaire de légation faisant provisoirement les fonctions de chargé d'affaires. Mais ce fonctionnaire subalterne représente la France; par lui, l'on peut connaître ou pressentir la pensée secrète du maître; il devient dès lors l'homme le plus important de la situation. L'embarras du roi et de ses conseillers croissait chaque jour. Ils avaient appris par les dépêches de Lagerbjelke l'étrange démarche du jeune Mœrner, l'accueil réservé fait à la proposition du duc d'Augustembourg comme prince royal. La réponse de Napoléon, si vague contre son ordinaire, semblait bien laisser toute latitude au roi et à la nation dans cette circonstance, mais on était si peu habitué à voir Napoléon laisser aux princes et aux peuples la peine de manifester une volonté, que les habiles voulaient à toute force découvrir dans cette réserve une arrière-pensée. Sur ces entrefaites, « quelques propos nouveaux de M. Désaugiers, dit Suremain, donnèrent lieu de penser qu'un nouveau candidat allait paraître sur les rangs, de l'aveu et sous la protection de la France. Dès que ces propos furent connus du public, les imaginations travaillèrent sur de nouveaux frais. On était bien refroidi pour le prince d'Augustembourg, mais qui prendre? On ne voulait pas déplaire à la France; on ne voulait pourtant pas du roi de Danemark. Dans le grand monde, on ne parlait qu'avec dérision de la démarche du baron Mœrner à Paris. Le roi surtout ne prononçait son nom qu'avec une irritation extrême, et avait ordonné de le mettre aux arrêts aussitôt son retour. Les classes inférieures ne voyaient pas cette combinaison du même œil. Elle était discutée journellement dans les coteries, dans les cabarets, et le bas peuple de Stockolm s'habituait insensiblement à ce nom de Bernadotte, que ses partisans étayaient à leur fantaisie de celui de Napoléon. Si j'ajoute que la mort de Fersen avait laissé une forte impression de terreur, que le procès des accusés se suivait avec une lenteur bien propre à entretenir la fermentation parmi ceux qui demandaient justice, comme parmi ceux qui la craignaient, on aura quelque idée de l'état de la Suède..... »

Digitized by Google

Ce fut dans ces circonstances que Suremain fut de nouveau dépêché par le roi auprès de M. Désangiers, pour tâcher de savoir de lui, aussi confidentiellement qu'il le voudrait, « si l'opinion qu'il énonçait depuis peu dans la société, était la sienne propre ou celle de son gouvernement. » Désangiers protesta n'avoir reçu aucunes instructions à ce sujet, ce que Suremain ne voulut jamais croire. C'était pourtant bien la vérité, comme nous en avons aujourd'hui la certitude par les correspondances diplomatiques. Mais le représentant de la France se trouvait alors, par la force des choses, sur un si majestueux piédestal, qu'il devait fatalement céder à la tentation de rendre quelque oracle. Il se laissa aller, en effet, à dire qu'il pensait absolument de lui-même que le choix du roi de Danemark serait le le plus agréable à Paris. Il fit lire à Suremain l'article du *Journal de l'Empire*, dont il a été question ci-dessus. Il ajouta que le baron Vandernath, ministre du Danemark en Suède, lui avait affirmé que l'Empereur avait donné son assentiment à la démarche projetée par le roi Frédéric. Suremain, bien qu'il s'obstinât à penser que Désangiers était secrètement autorisé à tenir ce langage, crut devoir faire quelques objections. Il fit valoir la vieille antipathie des deux peuples, réveillée par des hostilités récentes, l'extérieur peu agréable du souverain de Danemark, les préjugés répandus contre lui. Puis, jugeant bien que cette conversation serait immédiatement transmise à Paris, il insinua qu'on atteindrait un peu plus tard le même but, l'union des couronnes, et qu'on n'aurait pas les mêmes répugnances nationales à surmonter, en proposant le prince Chrétien-Frédéric, cousin, issu de germain, du roi de Danemark, et devant être naturellement son héritier, si ce prince ne laissait que des filles, ce qui paraissait fort probable [1].

On pense bien que Suremain ne faisait pas de lui-même une pareille insinuation. Il s'en était préalablement ouvert au roi, qui avait assez bien accueilli ce moyen d'écarter le roi de Danemark, et avait autorisé Suremain à en faire usage.

En fait, l'Empereur était le maître absolu de l'élection. Le choix de Frédéric VI avait beau être de tous le plus antipathique à la Suède, il aurait suffi, pour assurer au dernier moment l'élection de ce prince, d'un mot, d'un signe de l'Empereur. Seulement, les Suédois préféraient qu'il leur imposât tout autre choix, et Suremain

[1] Frédéric VI, marié depuis vingt ans, n'avait que deux filles. Son cousin, au contraire, avait déjà un fils, Frédéric-Charles-Chrétien, qui est devenu, après lui, roi de Danemark. Les ducs d'Augustembourg, celui qui était mort subitement le 28 mai 1810, et son frère aîné, que Charles XIII avait proposé à l'agrément de Napoléon, appartenaient à la branche de Holstein-Sonderbourg-Augustembourg, dont on a tant parlé dans ces dernières années. Le duc d'Augustembourg actuel, né en 1829, est le petit-fils de cet aîné des Augustembourg de l'époque du premier empire.

Digitized by Google

était dans le vrai quand il disait à Désaugiers « que le moindre général français serait mieux reçu que le roi de Danemark. A ce propos, dit-il, il fut légèrement question de Bernadotte. L'idée de le choisir nous paraissait folle à tous deux, et nous tombâmes d'accord que, de tous les Français, le prince Eugène était le seul auquel l'on eût pu raisonnablement penser. » On verra tout à l'heure que l'Empereur, de son côté, avait eu la même idée.

Comme l'avait bien prévu Suremain, il ne fut pas plutôt sorti que Désaugiers s'empressa de mettre par écrit la conversation importante qu'il venait d'avoir avec « l'un des personnages les plus notables et les mieux au courant des dispositions du pays, sur les dangers de la réunion immédiate des deux couronnes [1]... » Cette dépêche déplut vivement à l'Empereur; il ordonna au duc de Cadore de rappeler immédiatement Désaugiers, et de faire connaître au ministre de Suède à Paris, que cette mesure avait été prise, parce que ce chargé d'affaires se mêlait de donner des conseils « d'avoir des opinions à lui... » La lettre qui prescrit ce rappel est du 25 juillet, et l'Empereur revint plusieurs fois avec vivacité sur la conduite compromettante de son chargé d'affaires.

On comprend aisément le motif de cette irritation. A cette époque (juillet 1810), la rupture avec la Russie était encore très problématique. Il ne convenait donc pas à Napoléon d'encourager un choix qui alors pouvait être interprété, du côté de la Russie, comme une précaution hostile. Mais il ne lui convenait pas non plus d'en détourner les Suédois, car l'union immédiate des deux couronnes devenait un avantage bien précieux dans l'hypothèse déjà très possible d'une nouvelle guerre. Suremain a bien compris cette situation. « L'Europe, dit-il, tremblait alors devant Bonaparte. Son influence, en Suède, appuyée sur d'anciennes habitudes d'attachement à la France, sur le désir et le besoin de réparer des pertes récentes, sur des illusions d'autant plus magiques qu'elles arrivaient de plus loin, était plus grande peut-être que partout ailleurs. Il aurait fait choisir qui il aurait voulu, même le roi de Danemark, sans les ménagements qu'il se croyait momentanément obligé d'avoir vis-à-vis de la Russie. On ne saurait expliquer autrement la réserve extrême, et tout à fait contraire à ses habitudes, qu'il mit dans cette occasion à exercer son pouvoir. »

Dans ses dernières lettres écrites avant la notification de son rappel, Désaugiers répétait aussi que, pour faire pencher la balance, il ne fallait qu'un signe de l'Empereur. Comme l'a dit avec raison

[1] Lettre de Désaugiers du 5 juillet. Elle est parfaitement conforme au récit de Suremain.

Digitized by Google

M. Bignon « ce signe, s'il l'eût fait en faveur du roi de Danemark, eût été le salut de la France quelques années plus tard. »

V

Cependant, le prince de Ponte-Corvo ne s'endormait pas sur la proposition qui lui avait été faite. Il redoublait d'aménité avec les Suédois présents à Paris, et « n'épargnait pas à l'Empereur les assurances de dévouement à ses projets et d'attachement à sa personne. » Napoléon, dans la campagne précédente, n'avait été content de lui ni à Wagram, ni en Hollande, mais il y avait eu depuis entre eux une réconciliation que beaucoup de gens croyaient sincère. Bernadotte avait accepté un poste important, le gouvernement de Rome; il allait s'y rendre, quand ces propositions venues de Suède suspendirent son départ.

D'un autre côté, le comte de Wrède, converti par M. Signeul, comme on l'a vu plus haut, plaidait chaudement la cause de Bernadotte auprès de l'Empereur. « Cet envoyé, dans ses entretiens avec M. de Sémonville, et dans une audience particulière qu'il eut de l'Empereur, combattit vivement l'idée du roi de Danemark. » Ceci se passait au commencement de juillet, par conséquent avant que le récit de la conférence entre Suremain et Désaugiers fût arrivé à Paris. Interrogé sur les dispositions des Suédois pour Bernadotte, M. de Wrède « les peignit avec les couleurs brillantes qu'on lui avait fournies, mais en protestant que cet enthousiasme tenait surtout à l'admiration de ses compatriotes pour la nation française et à leur confiance dans son chef. »

Cette assurance fit naître chez Napoléon l'idée de substituer à Bernadotte, dont il se défiait, le vice-roi d'Italie, dont il était sûr. Je tiens de M. de Sémonville qu'une proposition formelle fut faite au prince Eugène, et qu'il la refusa à peu près dans ces termes : « Je suis content de mon sort. En France, en Italie, j'ai pu rendre quelques services et acquérir des droits à l'estime publique. Je n'ai rien fait pour la Suède, je suis étranger à ses mœurs, à son langage; il est incertain que j'y réussisse... Il me faudrait aussi changer de religion; je n'y suis point disposé; et ma femme, qui appartient à l'une des plus anciennes maisons catholiques de l'Allemagne, n'y consentirait ni pour elle ni pour ses enfants. » Il allégua aussi qu'il lui répugnerait de profiter des dépouilles du fils de Gustave, dont la mère était sœur de la reine de Bavière, belle-mère de sa femme. Napoléon ne jugea pas à propos d'insister.

Ce refus du vice-roi avait confirmé encore davantage l'Empereur dans la résolution de garder la neutralité la plus absolue. M. de

Digitized by Google

Wrède retournait en Suède pour assister à la Diète, convoquée pour le 20 juillet à Oërebro. Malgré ses instances, il n'avait pu obtenir de l'Empereur qu'une promesse verbale de consentir à l'élection du prince de Ponte-Corvo, s'il était librement élu.

Le roi arriva en personne à Oërebro, le 21.

Déjà le comte de Wrède était en Suède, où le baron Mœrner l'avait précédé. Il se rendit à Oërebro, et reconnut avec un étonnement profond que l'idée de choisir Bernadotte révoltait le roi, et que personne de considérable n'y songeait. Ce n'était pas là ce qu'on lui avait promis. Il était membre du conseil ; je fus témoin des reproches que lui firent plusieurs de ses collègues, pour avoir soutenu ce qu'on appelait alors l'extravagance punissable d'un jeune homme sans mission et sans crédit. Je l'ai entendu confesser son erreur, adopter de bonne foi d'autres idées... J'étais loin de penser que, quinze jours plus tard... Mais n'anticipons pas sur les événements.

La Diète n'était pas encore ouverte, quand, le 24, on vit arriver l'envoyé de Danemark porteur d'une lettre qu'il remit au roi de Suède en audience publique. C'était la demande officielle du roi de Danemark. Puis vint une lettre du prince d'Augustembourg, qui déclinait, lui, la candidature, ne voulant pas faire concurrence à celle du roi de Danemark, *qu'on disait* appuyée par l'empereur Napoléon. Enfin, pour mettre le comble aux incertitudes du roi et de son conseil, arrivait en même temps une lettre du chargé d'affaires français, demandant à Suremain des nouvelles. Il ajoutait seulement en *post-scriptum* : « Rien n'a changé les opinions que vous m'avez entendu énoncer. » Or, cette opinion, l'on s'en souvient, était favorable au roi de Danemark[1].

La lettre de Désaugiers fut aussitôt communiquée au roi et aux principaux membres du conseil. On en commenta chaque mot avec une attention religieuse, pour y démêler quelque indice des secrètes volontés du maître. Il y avait un côté comique dans cette si grande importance attachée aux moindres démarches d'un chargé d'affaires dont l'indiscrétion était, au même moment, réprimandée vertement par l'Empereur. Suremain lui répondit une longue lettre, soi-disant confidentielle, dont tous les termes avaient été soigneusement étudiés par le roi et ses deux conseillers principaux, Adlerscreutz et Wetterstedt. « La majorité était disposée à accepter le choix que ferait le gouvernement, mais on doutait que ce choix fût encore ar-

[1] Il ne faut pas perdre de vue que, par suite de la lenteur des communications à cette époque, au moment où Désaugiers écrivait cette lettre, celle qui lui valut son ordre de rappel arrivait à peine sous les yeux de Napoléon.

Digitized by Google

rêté. Trop de données manquaient, et notamment la connaissance positive des intentions de l'Empereur. Assez de gens, dans l'ordre de la noblesse, sentaient et faisaient valoir les avantages de la réunion des deux couronnes, mais la plupart de ceux-là s'accordaient à penser qu'il vaudrait mieux nommer le prince Chrétien que le roi lui-même. Après ce parti, qui était celui des gens de poids, venait le parti du prince de Ponte-Corvo, composé de quelques têtes ardentes, n'ayant d'autres documents que ceux qu'il tenait du baron Moerner, *lequel était présentement aux arrêts pour son étrange conduite à Paris.* » Au moment où Suremain écrivait, il ne semblait plus devoir être question du duc d'Augustembourg, qui venait de s'effacer volontairement devant la candidature de Frédéric. Quelques personnes avaient parlé d'un autre cousin des deux rois, un prince de Holstein, frère du prince Paul, qui venait d'épouser une princesse russe. Mais ce choix, par trop agréable à la Russie, devait, par cela même, déplaire à la France; il ne pouvait donc en être question sérieusement. « Le fils de Gustave n'avait pas non plus de chances, bien qu'il conservât des partisans nombreux dans l'ordre des paysans... » Cette lettre finissait ainsi : « Dans ce choc d'opinions... je reste et resterai positivement neutre, à moins que vous ne soyez autorisé à me donner une direction. Je vous réponds d'avance que si l'Empereur s'intéresse véritablement à quelqu'un, le roi y souscrira; je vous réponds que je me conduirai de manière à ne compromettre ni la dignité ni le secret de l'Empereur. Les Etats s'ouvrent lundi, je puis aisément recevoir quelque chose de vous d'ici là..... »

« Cette lettre si pressante ne détermina pas M. Désaugiers à s'expliquer; il se borna à en accuser réception, tout en priant le premier aide de camp du roi de continuer cette correspondance. » Mais Suremain persistait à croire que le chargé d'affaires en savait plus qu'il n'en voulait dire. Piqué de son excessive réserve, il se borna à lui répondre, le 4 août, « que, puisqu'on n'avait sans doute rien à lui dire de ce qu'il importait de savoir, il renonçait à se mêler des affaires de la Diète. » « Je savais trop bien, dit-il, que l'influence de l'Empereur, ou du moins son aveu, pouvaient seuls aplanir les obstacles à n'importe quel choix, pour m'aventurer à entreprendre ce que je croyais même le plus conforme aux intérêts de la Suède, sans cette garantie de succès. Aussi, à dater du commencement d'août, je me tins à l'écart. Cette réserve étonnait surtout les partisans de Bernadotte, qui ne concevaient pas mon indifférence aux intérêts d'un homme né mon compatriote, et dont la reconnaissance pouvait encore profiter à ma fortune. »

« La présence d'Adlersparre à Oërebro avait fait regagner au

Digitized by Google

parti d'Augustembourg une partie de ses avantages; la masse des gens tranquilles était disposée à s'y rallier. Le parti Ponte-Corvo avait bien fait aussi quelques conquêtes. Les députés d'Ostro-Gothie, province à laquelle appartenaient les troupes prises en 1806, se déclaraient ouvertement en sa faveur. » Néanmoins, quand la Diète eut, conformément à la loi, formé son comité électoral, composé de douze membres, le scrutin préparatoire de ce comité donna *une* voix à Bernadotte, onze au duc d'Augustembourg, dont on crut alors l'élection certaine.

En ce moment, le bruit se répandit, avec la rapidité de la foudre, qu'un courrier de France venait d'arriver; que Napoléon, rompant enfin le silence, approuvait, désirait la nomination du prince de Ponte-Corvo. « A l'instant, dit Suremain, toute idée d'opposition à la volonté du grand homme s'évanouit. Les uns plièrent en silence d'autres cherchèrent à se faire honneur d'une prompte et bruyante adhésion. On n'entendit plus que ce cri : *Il faut nommer Bernadotte.* Le roi, presque seul, résistait encore à cet entraînement. »

Suremain donne de grands détails sur les antécédents et les manœuvres de ce « courrier magicien. » C'était un nommé *Fournier*, jadis consul de France à Gothembourg, où il avait fait banqueroute. Signeul avait retrouvé à Paris ce Fournier, qu'il connaissait de longue date pour un homme actif, hâbleur, voulant à tout prix refaire sa fortune, et d'autant plus disposé à jouer gros jeu qu'il n'avait rien à perdre. Signeul vit d'un coup d'œil le parti qu'on pouvait, au dernier moment, tirer d'un tel homme comme agent électoral. Il le présenta dans les bureaux du ministère des affaires étrangères comme fort propre à remplir pendant la Diète le rôle d'*observateur* au profit de la France, et parvint à lui faire délivrer un passe-port de courrier. Pour l'aider à remplir le véritable objet de sa mission, on remit à Fournier une lettre de Bernadotte adressée au comte de Wrède, quelques autres lettres particulières et le portrait du jeune Oscar, filleul de Napoléon.

« Peu de jongleries politiques ont été plus habilement exécutées, dit Suremain, qui avait vu Fournier à l'œuvre. Il alla droit aux ministres et leur dit : « L'Empereur ne veut pas du prince d'Augustem-
» bourg, il désire le prince de Ponte-Corvo. Sa politique ne lui per-
» met pas de s'expliquer dans les formes ordinaires, mais voyez mon
» passe-port!! Il est rempli en entier par le duc de Cadore. Son
» Excellence a daigné prendre cette peine, pour que ce passe-port
» me tînt lieu de lettre de créance. » Cela fut dit avec une telle assurance, qu'on trouva à peine singulier que des intérêts aussi graves eussent été confiés à un tel homme. Il disait aux paysans : « Bernadotte est un grand général, il possède des trésors qu'il ap-

Digitized by Google

portera ici. Avec lui, vous aurez la paix et l'abondance. » Aux gens de la classe moyenne, il disait : « Bernadotte est un des vôtres ; il protégera votre commerce. » Aux prêtres : « Il appartient à une famille jadis protestante et reprendra avec bonheur la foi de ses pères. » Les nobles étaient les plus difficiles à convaincre ; Fournier en gagna néanmoins un grand nombre, en leur affirmant que Bernadotte, bien qu'enfant de la Révolution, avait renoncé depuis longtemps aux utopies républicaines, et reconnu le mérite des institutions monarchiques, qu'il tenait en estime toute particulière la noblesse militaire suédoise ; qu'il s'honorerait de ses suffrages et ne serait pas ingrat pour elle.

Jamais succès électoral ne fut plus rapide, plus complet. Fournier était arrivé le 11 août. Le surlendemain, 13, de très bonne heure, l'un des hommes qui avaient le plus énergiquement improuvé la candidature de Bernadotte, le général Adlerscreutz, entra chez le premier aide de camp, dont il connaissait l'influence sur l'esprit du roi. « Mon ami, lui dit-il, vous connaissez mon caractère, et quand je crois qu'il faut céder à la nécessité, faire au bien de son pays le sacrifice de ses opinions et de ses préjugés, j'espère que vous ne me soupçonnerez pas de faiblesse, et que vous jugerez ce sacrifice indispensable, puisque je m'y résous. Mais le roi tient bon. Je crains qu'il ne tombe sérieusement malade si on le tourmente maladroitement. Rendez-nous le service (je vous parle au nom de beaucoup de gens de bien) de l'amener à une démarche que son intérêt lui commande. *Il faut qu'il propose lui-même le prince de Ponte-Corvo.* » Suremain se défendit longtemps de cette commission. Cette préférence si subite de l'Empereur pour Bernadotte lui semblait fort étrange, d'après ce qu'il savait de leurs antécédents. Cependant, à demi convaincu par les instances d'Adlerscreutz, par ce qu'il savait lui-même de l'entraînement irrésistible donné aux esprits par cette singulière mission de Fournier, il promit de parler au roi le jour même. Nous reproduisons textuellement le récit de ce curieux entretien :

J'entrai, comme de coutume, dans le cabinet du roi à neuf heures du matin. Il répondit à mes questions sur sa santé qu'il avait mal dormi.

« Il est naturel, lui dis-je, que Votre Majesté soit tourmentée de la position où elle se trouve, et je désire fort qu'une crise aussi funeste à sa santé et à son repos finisse promptement.

LE ROI. Comment voulez-vous que je ne sois pas inquiet lorsqu'il s'agit d'un choix d'où dépendent le bonheur de la Suède, le mien propre, ma réputation, et quand je ne sais plus qui choisir. Je m'étais arrêté au prince d'Augustembourg. C'est mon cousin ; c'est le frère du défunt. Cela ne peut plus avoir lieu : vous-même m'avez parlé contre. A présent, ne viennent-

Digitized by Google

ils pas avec leur Bernadotte?... Ils disent que l'empereur le veut. Son chargé d'affaires agit en sens contraire ; Lagerbjelke n'en mande pas un mot de Paris ; il y a de quoi devenir fou.

MOI. Je sens combien cela est embarrassant. J'ai fait, par ordre de Votre Majesté, mais sans succès, tout ce que j'ai pu pour titrer de Désaugier quelque chose de positif sur les intentions de son maître : à présent, je suis à bout de mon latin.

— Vous savez l'arrivée de Fournier ?

— Oui, Sire.

— Le connaissez-vous?

— Non, quoique j'aie logé chez lui en 1795 ; mais il était absent.

— C'était alors un grand jacobin. Je suis humilié de penser qu'un pareil drôle influe sur les destinées de la Suède et sur les miennes.

— Il a donc apporté des dépêches bien impératives ?

— Rien ! un passe-port, un portrait, et il leur a tourné la tête à tous avec cela. Engestrom est venu me rabâcher un tas de choses plus ridicules les unes que les autres. Pardieu ! si l'Empereur veut que je prenne un général français, il peut bien l'articuler, plutôt que de vouloir me le faire deviner. Ne m'avez-vous pas dit qu'il n'aimait pas Bernadotte ?

— Oui, sire. Cela était si connu, que, l'hiver dernier, pendant mon séjour à Paris, on me conseillait de le voir très peu.

— Que pensez-vous de lui ? Gustave Mœrner le porte aux nues.

— Il m'est impossible de juger des qualités essentielles d'un homme avec lequel je n'ai eu que des rapports de société. Il est bel homme, très poli, s'exprime avec une grande facilité. Sa tournure est vraiment distinguée.

— Rien qui sente la Révolution ?

— Je ne m'en suis pas aperçu. Il a bonne réputation en France : on ne le compte pas au nombre des pillards.

— Quand il aurait toutes les qualités possibles, songez-vous au ridicule de prendre un *caporal* français pour héritier de ma couronne ?

— Sire, j'en conviens, et cela me choque autant que vous. Mais il faut songer au danger qu'il y aurait d'être forcé de le faire. Il paraît qu'à Stockolm ce parti s'est étonnamment renforcé.

— Les rapports de Skjoldebrand ne parlent pas d'autre choses. Il dit ne pouvoir répondre de la tranquillité de la ville si l'on ne prend pas Bernadotte. La vanité des bourgeois jouirait de voir un des leurs si près du trône [1].

— Je n'en doute pas. Cependant un sentiment respectable contribue peut-être à leur faire illusion. Beaucoup d'entre eux pensent qu'un homme qui a une grande réputation militaire, pourrait relever un jour la gloire nationale.

— Bah ! il peut bien être question de guerre à présent ! Vous et moi nous serons morts avant que la Suède puisse faire quelque chose. C'est

[1] Après l'assassinat de Fersen, le général Skjoldebrand avait remplacé Klingsparre dans le gouvernement de la capitale. Il avait embrassé depuis peu le parti du prince de Ponte-Corvo, et ses rapports se ressentaient de ses opinions. (*Note de Suremain.*)

Digitized by Google

du repos qu'il nous faut d'abord. Avez-vous vu Adlerscreutz aujourd'hui?

— Je le quitte à l'instant.

— Que dit-il de tout cela?

— Nous en avons longtemps causé ensemble. Il pense, et si Votre Majesté me permet de lui dire mon avis, je pense aussi qu'il est urgent de prendre un parti. Il paraît que l'arrivée de Fournier a produit beaucoup d'effet. On est convaincu qu'il est envoyé par l'Empereur, que celui-ci veut Bernadotte; on court chez le comte de Wrède voir le portrait du petit Oscar: ce sont des joies, des admirations, un engouement dont je ne croyais pas susceptible un peuple du Nord.

— Vous me parlez de prendre un parti. Vous voulez donc que je propose Bernadotte?

— Sire, je ne veux rien que vous voir sortir d'embarras. Votre Majesté sait bien que, dans mon opinion particulière, je préférerais à tout autre choix celui qui procurerait, sans effusion de sang, la réunion des deux couronnes. Mais il ne s'agit plus abstractivement du meilleur choix possible, il s'agit de ce que les circonstances obligeront peut-être à faire. Supposons, par exemple, que l'enthousiasme en faveur de Bernadotte gagne tellement les différents ordres de l'Etat, que Votre Majesté, après avoir longtemps résisté, soit forcée d'y céder. Le combat sera pénible, la défaite plus pénible encore. Elle se mettra, pour le reste de sa vie, dans une position désagréable vis-à-vis de son successeur... Voilà ce qu'il faut éviter. Il faut examiner sans délai si ce qu'on dit de la force du parti Bernadotte et de l'appui que lui prête l'Empereur est réel, et tel que toute autre proposition, de la part de Votre Majesté, soit rejetée. Dans ce cas-là, il faudrait plutôt aller au-devant d'un vœu devenu général que d'en attendre l'expression. Il faut surtout éviter d'être forcé...»

Le roi m'avait écouté avec beaucoup d'attention et de tristesse: «Croyez-vous donc, me dit-il, qu'on puisse me forcer?—Sire, répondis-je, songez à l'état malheureux de ce royaume et à votre âge. Quelque parti que vous preniez, vous me verrez défendre vos intérêts et vos droits. Mais, je ne suis qu'un homme, et je suis étranger...» Il me questionna encore sur le prince de Ponte-Corvo, sur son origine, sur son fils, sur sa femme. Je lui dis ce que j'en avais vu, ce que j'en avais appris. En me quittant, il me dit avec émotion: «Je crains bien qu'il ne me faille *avaler le calice*, et proposer Bernadotte: Dieu seul peut savoir comment tout cela tournera!»

Je trouvai dans le salon le général Adlerscreutz et le baron de Wetterstedt, qui m'attendaient avec impatience. Je leur racontai ce qui s'était passé entre le roi et moi, et dans quelles dispositions je l'avais laissé. Le conseil, qui s'assembla une demi-heure après, acheva de vaincre la résistance du roi: il fut résolu, séance tenance, que l'on proposerait aux Etats le prince de Ponte-Corvo. Cette proposition fut faite le 18, et acceptée le 21, sans résistance par la noblesse, avec enthousiasme par les trois autres ordres. Le même soir, les comtes Rosen et Mœrner furent expédiés pour porter au prince de Ponte-Corvo le vœu de la nation suédoise, et demander la sanction de l'Empereur; Fournier les précédait de quelques heures.

Digitized by Google

Ce dénoûment fut célébré par des banquets, où se vidèrent force bouteilles en l'honneur du nouveau prince royal. Le clergé surtout se distingua par son intempérance. Je le vis défiler en corps, se rendant chez le baron de Fleming, maréchal de la Diète, pour le féliciter sur l'heureuse issue de ses travaux. Plusieurs de ces révérends ne pouvaient pas se tenir sur leurs jambes, et l'archevêque d'Upsal, à leur tête, avait plutôt l'air du vieux Silène que du primat de Suède.

Ce prélat avait sans doute une tenue plus convenable à Elseneur, dans la cérémonie où il reçut deux mois après la profession de foi luthérienne du nouveau prince royal (19 octobre 1810).

M. de Suremain était auprès de Charles XIII lorsque Bernadotte vint pour la première fois lui rendre ses devoirs. L'aide de camp se retira dans le salon, que le prince royal traversa avec assurance. Après quelques minutes de tête-à-tête, le roi fit appeler la reine, et ils restèrent tous trois ensemble un quart-d'heure environ. Quand Bernadotte les quitta, le roi, qui l'avait accompagné jusque dans le salon, s'approcha de Suremain, et lui dit : « J'ai joué bien gros jeu, mais je crois avoir gagné. » La Suède avait gagné en effet, mais la France avait perdu.

Suremain connut plus tard, par Signeul et quelques autres, tous les détails de l'intrigue subalterne qui avait exercé, au dernier moment, une influence décisive sur cette grande affaire. Il sut que Fournier, de retour à Paris, avait été sur le point d'être arrêté. Il apprit aussi, par M. de Sémonville, qui avait pour autorité le duc de Bassano, que l'Empereur, sachant l'abus qui avait été fait de son nom, hésita un moment à autoriser l'acceptation du prince de Ponte-Corvo. « Il céda toutefois aux observations qu'on lui fit, sur l'injustice qu'il y aurait à rejeter un choix qui aurait pu être tout différent s'il avait daigné manifester ou laisser seulement soupçonner la moindre préférence ; un choix auquel l'immense majorité des Suédois ne s'était arrêtée que par l'intime conviction qu'il le désirait. » Malgré les belles protestations du nouveau prince royal, Napoléon se sentait joué. Son mécontentement perce dans sa réponse au roi. (Lettre du 6 septembre, *Correspondance*, XXI, 10.) Il apprécie le sentiment qui a dicté ce choix, il autorise l'acceptation, mais *il était peu préparé à cette nouvelle*, le roi ayant précédemment manifesté d'autres intentions. Craignant de plus que cet incident ne fût mal interprété par la Russie, il fit expédier immédiatement à son ambassadeur auprès d'Alexandre (le duc de Vicence) un *duplicata* de cette réponse au roi de Suède, l'autorisant à la montrer à Romansof et autres, à en laisser même prendre des copies. Il lui donnait en même temps l'ordre de dire, d'affirmer au besoin « qu'il n'avait été

Digitized by Google

pour rien dans tout cela; qu'il aurait plutôt désiré voir nommer le duc d'Augustembourg ou le roi de Danemark, mais qu'il avait dû déférer à un vœu unanime; qu'au surplus le nouveau prince royal était déjà âgé, n'aspirait qu'au repos, qu'un tel choix ne pouvait ni ne devait inquiéter sérieusement la Russie. » Cette puissance n'eut bientôt que trop de sujet d'être rassurée. Nous n'irons pas jusqu'à dire que Bernadotte quitta la France avec des intentions hostiles déjà bien arrêtées; mais les détails qu'on vient de lire nous autorisent à conclure que son ambition accepta sans scrupule, pour arriver au trône, la complicité de passions antifrançaises exploitant avec une regrettable habileté le prestige tout-puissant de la France.

Les mémoires de Suremain s'arrêtent à l'arrivée du nouveau prince royal. On devine qu'à partir de cette époque sa faveur auprès du vieux roi dut décliner rapidement. Confident des anciennes préférences de Charles XIII en faveur du fils de Gustave, de sa longue répugnance pour Bernadotte, il ne pouvait être vu de bon œil par le nouveau prince royal. Celui-ci devait nécessairement savoir que Suremain, bien que son compatriote, n'avait jamais été de ses partisans. Le premier aide de camp de Charles XIII était resté trop Français de cœur, et Bernadotte s'était fait au contraire trop Suédois, pour qu'ils pussent jamais se convenir. Aussi, à la chute de l'Empire, Suremain se décida à quitter une cour où sa position devenait de plus en plus fausse, et à retourner dans son ancienne patrie, où il mourut peu de temps après. La dernière phrase de ses mémoires, datée du 4 mai 1816, promettait une suite, rédigée d'après les notes qu'il avait prises pendant les dernières années de son séjour en Suède, mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce projet.

BARON ERNOUF.

Digitized by Google

LE

CANAL DE SUEZ

SA CONSTRUCTION, SON EXPLOITATION

DEUXIÈME PARTIE[1]

Nous avons cherché à établir, dans une précédente étude sur la question si importante de l'ouverture d'un canal maritime à travers l'isthme de Suez, qu'en dépit des difficultés de toute nature suscitées à cette œuvre gigantesque, il ne peut s'élever aucun doute sérieux sur son résultat final. L'instrument promis au monde commercial lui sera définitivement acquis avant peu, nous croyons l'avoir démontré suffisamment et de façon à ce qu'aucune contestation ne surgisse désormais sur ce point. Cela dit, nous pensons qu'il n'est pas hors de propos d'examiner, dès à présent; d'une part, les avantages que trouvera le commerce du monde à utiliser cette voie nouvelle, de l'autre, la rémunération qu'en retire-

[1] Voir la *Revue contemporaine*, du 15 mars 1868.

Digitized by Google

ront la compagnie et les hommes entreprenants et dévoués qui y ont consacré leur temps et leurs capitaux.

Diverses questions préalables surgissent, toutefois, qui méritent une attention particulière et qu'il convient d'étudier avant de passer à l'examen des produits probables de l'entreprise considérée comme industrie privée.

Ce sont des questions de navigation, fort complexes en elles-mêmes, et qui demanderaient, pour être traitées, une plume spéciale. A défaut de cette spécialité, nous avons, pour ces études, puisé aux meilleures sources ; nous nous sommes entouré des renseignements les plus complets, confirmés par l'opinion d'hommes dont la compétence nous a paru hors de doute. Nous ne croyons donc pas que les chiffres que nous allons fournir puissent donner lieu à une réfutation sérieuse et de nature à infirmer l'opinion que nous nous sommes faite et que nous désirons faire passer dans l'esprit de nos lecteurs.

En premier lieu, il s'agit de déterminer si, encore que la voie nouvelle réduise de beaucoup les distances entre les ports d'Europe et ceux de l'Inde et de la Chine, il y aura avantage réel, comme temps, économie par conséquent, à la suivre? Ensuite, si les armateurs et les négociants européens qui trafiquent avec les parties du monde situées au delà du cap de Bonne-Espérance et du détroit de Bab-el-Mandeb n'auront pas un grand intérêt à employer, au lieu de navires à voiles, des bateaux mixtes qui seront d'une navigation plus sûre et plus régulière dans des mers fermées?

Nous allons essayer, non de résoudre, nous ne saurions avoir cette prétention, mais d'éclaircir un peu l'une et l'autre de ces questions, avant d'aborder la situation commerciale de l'entreprise, situation qui, d'ailleurs, apparaîtra d'autant plus favorable, que la solution des problèmes de navigation posés par l'ouverture du canal sera plus satisfaisante.

I

Si l'on devait juger d'après les réductions énormes que présente la nouvelle route, par Suez, sur les distances à parcourir des différents ports d'Europe à un port quelconque de l'Inde, par exemple, la question serait vite tranchée. Qu'on veuille bien jeter les yeux sur ce tableau et l'on verra que ces différences atteignent, pour certains ports, plus de la moitié de la distance à parcourir actuellement par le Cap.

Digitized by Google

INDICATION DES PORTS D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE.		DISTANCE JUSQU'A BOMBAY par l'Atlantique.	par le canal de Suez.	DIFFÉRENCE
Constantinople	(lieues)	6,100	1,800	4,300
Malte	—	5,840	2,062	3,778
Trieste	—	5,960	2,840	3,020
Marseille	—	5,650	2,374	3,276
Cadix	—	5,200	2,224	2,976
Lisbonne	—	5,350	2,500	2,850
Bordeaux	—	5,650	2,800	2,850
Le Havre	—	5,300	2,024	2,276
Londres	—	5,950	3,100	2,850
Liverpool	—	5,900	3,050	2,850
Amsterdam	—	5,950	3,100	2,850
Saint-Pétersbourg	—	6,550	3,700	2,850
New-York	—	6,200	3,761	2,439
Nouvelle-Orléans	—	6,450	3,724	2,726

Mais, malheureusement, ce n'est pas d'après l'éloquence de ces chiffres qu'il faut prononcer. Il existe des circonstances météorologiques qui, en dépit de ces réductions, rendront, pour certains points, l'usage du canal difficile pour les navires à voiles. Des commissions ont été nommées, qui ont serré la question de très près; des ingénieurs expérimentés, des navigateurs l'ont étudiée aussi, et il paraît ressortir de leurs opinions que, dans certaines saisons de l'année, les navires à voiles, ceux surtout qui seront en provenance ou à destination des régions comprises au sud de Ceylan, vers le détroit de la Sonde, pour les ports de l'Europe occidentale, auront avantage à suivre la voie du Cap.

En effet, les vents qui règnent sur la Méditerranée et la mer Rouge, très favorables, depuis le mois de mars jusqu'à la fin d'octobre, aux voyages d'Europe en Orient, leur deviennent contraires pendant la saison d'hiver. Par contre, les retours, pendant ces mêmes mois, seront difficiles par les mêmes motifs. Ainsi, les vents dominants sur la Méditerranée, pendant cette période, soufflent de l'ouest ou du nord-ouest, de telle sorte que les navires à voiles seront promptement poussés vers Port-Saïd. Les vents sur la mer Rouge soufflant du nord, le navire descendra en peu de temps vers le détroit de Bab-el-Mandeb; au sortir du golfe d'Aden, il trouvera soit la mousson du sud-ouest, soit celle du nord-ouest, qui, l'une et l'autre, lui permettront de gagner Ceylan ou Singapour. Ici, l'avantage est évident; mais, où la difficulté commence, c'est pour le voyage de retour dans la même saison. Là, en effet, le navire à voiles aura presque constamment vent debout, et on sait combien la navigation est difficile et dangereuse en ces conditions, dans des mers fermées, comme la mer Rouge par exemple, dont les côtes sont d'ailleurs hérissées d'écueils. Il ne faut donc pas trop compter,

Digitized by Google

pour ces retours, sur l'avantage que paraît offrir la réduction de distance inscrite au tableau ci-dessus. Ce qu'il s'agit d'envisager, de part et d'autre, c'est le temps, c'est la durée du trajet et non l'espace parcouru, qui, en ce cas, importe peu. Pour la navigation surtout, le temps c'est l'argent, car, du jour où le navire touche au port, ses frais cessent, et, la marchandise devenant disponible, l'armateur peut rentrer dans ses avances et réaliser les bénéfices d'une opération terminée.

On a donc, en étudiant le système des vents qui règnent sur les diverses mers à travers lesquelles s'ouvrent l'une et l'autre route, cherché à déterminer la durée probable du trajet, par le Cap et par Suez, en différentes saisons, d'un navire à voiles d'abord, et d'un navire mixte ensuite. Il est hors de doute que tous les bâtiments à vapeur passeront par Suez. Il ne peut y avoir de contestation à cet égard.

Il a été trouvé que la traversée moyenne actuelle, par la voie du cap de Bonne-Espérance, en prenant pour point de départ commun le cap Lizard est, pendant la saison d'été, de 106 jours pour Ceylan, 107 jours pour Singapour et 102 jours pour le détroit de la Sonde.

Par Suez, d'après l'étude des vents et des moussons, la durée du voyage, du même point de départ, sera de 55 jours pour Ceylan, 70 jours pour Singapour et 77 jours pour le détroit de la Sonde. Le bénéfice du temps sera donc, par Suez, de 50 jours pour Ceylan, 37 jours pour Singapour et 24 jours pour la Sonde.

Mais, il faut, tout de suite, faire remarquer qu'en passant par le Cap, aucuns frais spéciaux ne grèvent le navire. tandis qu'il est frappé, au transit par Suez, d'un droit de 10 francs par tonne. Or, en prenant pour type un bâtiment de 650 tonnes de jauge légale[1], cela fait 6,500 francs de frais de transit. On a calculé que la dépense d'un navire de cette capacité (et nous reviendrons sur ce sujet), étant de 340 francs par jour, la somme ainsi payée représente 19 jours de navigation. Il est donc de toute évidence qu'il faut ajouter ces 19 jours à la durée du trajet par Suez avant de la comparer utilement au trajet par le Cap. Cette opération réduit le bénéfice de la distance, pendant la saison d'été, à 31 jours pour Ceylan, 18 jours pour Singapour et 5 jours seulement pour le détroit de la Sonde.

En résumé, cela revient à dire qu'il y aura bénéfice à passer par Suez toutes les fois que le trajet par cette voie sera inférieur de plus de 19 jours au trajet par le Cap. Pourtant, il faudrait encore considérer qu'à un ou deux jours près, l'avantage resterait à

[1] Type adopté par la Commission hollandaise chargée par le roi de faire un rapport sur les avantages de la nouvelle voie.

Digitized by Google

la voie de Suez, parce que, en définitive, le temps matériellement gagné est bien quelque chose pour l'armateur qui reçoit sa marchandise plus tôt et peut la mettre sur le marché quinze ou vingt jours avant celle qui vient par la voie du Cap, et profiter ainsi d'une plus-value.

Pendant la saison d'hiver les différences sont moindres, dans le sens de l'aller, pour les bâtiments se dirigeant de l'Europe vers l'Inde et les îles de la Sonde ; cela tient, ainsi que nous l'avons dit, à ce que les moussons sont moins favorables dans le golfe d'Oman et à ce que les vents sont contraires et rendent la navigation plus lente dans la mer Rouge. Ainsi, déduction faite des 19 jours représentés par la perception du droit de passage du canal, l'écart de novembre à mars ne sera plus que d'environ 10 jours pour les navires à voiles allant du cap Lizard à Ceylan, par Suez, et à peu près nul pour ceux qui se dirigeront vers Java. Ces derniers n'auront aucun intérêt, même comme durée absolue du trajet, à passer par le canal.

Voici donc la question posée en ce qui concerne la navigation à voiles, pour les voyages à l'aller, vers l'Inde, la Chine et l'Australie. Les retours, pendant la saison d'hiver, seront favorables au passage par le canal, mais la saison d'été leur sera parfaitement contraire, il ne faut pas le dissimuler, et malgré les différences de parcours, les navires venant de Ceylan ne gagneront effectivement que 7 jours, et ceux de Java 19. Or, si on retranche la perception des droits, égale à la valeur de 19 jours de navigation, on trouve que, pour Java, le résultat est le même par l'une et l'autre voie, et que, pour Ceylan, la perte, en passant par Suez, est égale à la valeur de 11 jours de navigation, soit 3,740 fr. Cette perte peut-elle être compensée par l'arrivée au port sept jours plus tôt que par le Cap ? Assurément oui, dans la plupart des cas.

Après avoir exposé la question, au point de vue de la navigation à voiles, il est opportun de l'examiner au point de vue de la navigation mixte, et ici elle change de face. D'après les mêmes travaux, il résulte qu'un navire mixte de 1,600 tonneaux de jauge légale effectue sa traversée du cap Lizard, voie de Bonne-Espérance, à Ceylan en 77 jours, à Singapour en 75, au détroit de la Sonde en 71 jours ; par Suez, le même voyage s'effectuera en 43 jours pour Ceylan, 52 jours pour Singapour et 54 pour la Sonde. C'est donc un bénéfice de 34 jours pour Ceylan, 22 jours pour Singapour et 17 jours pour la Sonde, pendant l'été.

Ici encore, comme pour les bateaux à voiles, il convient de réduire en jours le montant de la perception du droit de passage par le canal. Or, le calcul présentant un chiffre rond d'à peu près mille

Digitized by Google

francs par jour pour la dépense du bateau dont il est question et la perception à 10 francs par tonne sur un tonnage légal de 1,600 tonnes, donnant lieu à un péage de 16,000 francs, on peut considérer que ce péage représente environ 16 jours de navigation.

On peut dire de la sorte qu'un tel navire mixte aura avantage à transiter par Suez toutes les fois qu'il y gagnera 16 jours de navigation. Pendant la saison d'été, ainsi que nous venons de le voir, il bénéficiera encore, cette déduction faite, de 18 jours pour Ceylan, de 6 jours pour Singapour et de 1 jour pour la Sonde. Il faut observer, toutefois, que les jours sont ici considérés comme dépense, et que, dans tous les cas, le navire gagnera toujours en plus 16 jours effectifs et permettra à l'armateur de disposer ainsi de la marchandise bien plus tôt.

Pour la saison d'hiver, la différence est moindre, mais encore très sensible pour l'Inde. Au retour, l'avantage, toute déduction faite, est aussi de 10 jours pour Ceylan et 6 jours pour Singapour.

Ainsi, on voit qu'en tenant compte de toute circonstance défavorable, le transit par Suez devra être préféré pour les relations avec l'extrême Orient, et qu'il ne s'en écartera en certaines saisons qu'en ce qui concerne les navires à voiles ou mixtes dont la provenance ou la destination est au delà du détroit de la Sonde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. ; les autres, s'ils n'obéissent à l'impulsion de la routine, devront passer par Suez.

Ceci posé, la compagnie qui, après avoir creusé le canal, va être appelée à l'exploiter, devra-t-elle se croiser les bras, attendre, au passage, les navires qui voudront bien emprunter cette voie, et se borner à percevoir le droit qui lui est alloué par le firman de concession? Devra-t-elle rester indifférente au mouvement de transformation qui s'opère dans le matériel de la marine marchande, demeurer passive, et n'y point aider de tout son pouvoir? Nous ne le pensons pas; ce serait mal comprendre sa mission et ses propres intérêts, et les hommes qui ont pris l'initiative d'une si grande œuvre ont donné trop de gages de capacité et d'intelligence pour permettre de supposer chez eux une telle inertie.

D'après ce que nous venons de voir, la navigation à voiles sera, à certaines époques, difficile dans la mer Rouge. Nous savons bien que ces parages sont actuellement peu fréquentés, imparfaitement connus, et que l'expérience s'acquerra vite. Est-ce que, comme nous l'avons dit précédemment, une commission d'amiraux anglais, il y a trente ans, n'avait pas déclaré cette même mer impraticable aux bateaux à vapeur? Toutefois, ici, il s'agit de vents persistant pendant des mois entiers, et qui, s'ils favorisent le voyage dans un sens, lui sont contraires dans l'autre. La navigation à voiles trouvera

Digitized by Google

donc là toujours des difficultés véritables, et maînt capitaine préférera, et au besoin imposera, la route du cap de Bonne-Espérance.

La difficulté disparaît dès qu'on se trouve en face d'un navire mixte, pouvant remplacer la voile par la vapeur, ou du moins, faire de la vapeur un auxiliaire. C'est la seconde question que nous nous sommes promis d'examiner, et nous allons le faire, comme pour la première, aussi brièvement que possible. Nous dirons ensuite comment, en cette situation, nous comprenons le rôle de la Compagnie universelle et en quoi elle peut et doit aider puissamment au développement des relations de l'Europe avec les pays de l'extrême Orient.

II

La question de la transformation de la marine marchande a été traitée déjà dans cette *Revue*[1]; nous ne nous y arrêterons donc pas bien longtemps; nous insisterons seulement sur cette matière au point de vue spécial du canal, en tenant compte des études nouvelles dont elle a été l'objet.

Déjà, dès 1856, la commission internationale était arrivée à cette conclusion : que l'ouverture d'un canal à travers l'isthme de Suez amènerait nécessairement les armateurs à se servir de bateaux mixtes, afin de pouvoir profiter, en toute saison, de la voie nouvelle. La commission nommée par le roi de Hollande l'a reconnu et proclamé, de son côté, énergiquement. Elle a produit surtout un argument sur lequel il est bon d'insister : « Il est certain, dit-elle, que l'ouverture du Canal va donner un développement prodigieux aux ports du littoral méditerranéen, et que tout le trafic de ces ports avec l'extrême Orient se fera par bateaux à vapeur ou par bateaux mixtes. » — Ainsi, Marseille ne se trouvera plus qu'à 35 ou 40 jours de Ceylan, Trieste également. L'Allemagne, la France et l'Italie cesseront donc d'être tributaires de la Hollande et de l'Angleterre pour les produits des Grandes-Indes, à moins que celles-ci n'avisent à rendre leurs transports relativement aussi prompts. Nous n'imaginons aucun autre moyen, pour y parvenir, que la création de navires mixtes, qui donnent beaucoup moins aux hasards de mer et qui, s'ils n'ont pas la sécurité absolue de marche qu'offrent les steamers, permettent cependant de ne plus craindre les calmes ni les vents ordinaires.

La force des choses, l'intérêt absolu des nations du nord-ouest de l'Europe, Angleterre, Hollande, Prusse, amènera avant peu de temps cette transformation, et, alors, tout ou presque tout ce trafic sera acquis au passage nouveau. Nous savons bien que, d'autre part,

[1] *Revue* du 30 juin 1856. *Le canal de Suez*, par M. le baron Ogier.

Digitized by Google

on a prétendu élever des objections contre l'emploi utile de ce matériel naval; on a dit que, lorsque les navires mixtes auront vent debout, comme cela se présentera souvent dans la mer Rouge et que ce vent soufflera en tempête, la résistance opposée par le gréement du navire paralysera la force de la machine. Nous avons consulté, sur ce point, des hommes pratiques et l'objection ne paraît point avoir un fondement sérieux, surtout pour les navires d'un fort tonnage. Or, il est évident que, comme plus les navires sont grands, plus les dépenses sont, comparativement, réduites ,on aura tout intérêt à leur donner une dimension qui permettra d'y installer une machine assez forte pour lutter, à l'occasion, contre le vent debout. La seconde objection, qui paraît plus sérieuse, est celle-ci : le fret étant bien supérieur par navire mixte, la marchandise se trouve grevée d'un prix plus élevé, et, de la sorte, le bénéfice du temps est perdu, au delà même le plus souvent.

Nous avons voulu examiner de près cette objection. Nous avons pris les chiffres de la commission hollandaise, rectifiés par une expérience nouvelle de huit années, et voici à quels résultats nous sommes arrivé pour déterminer le prix de revient comparatif du fret, soit pour navire à voiles, soit pour navire mixte.

Ici encore, comme pour la durée moyenne des trajets, nous avons pris le cap Lizard pour point de départ commun ; car il est évident que le principal intéressé c'est le commerce de tous les ports du Nord et du Nord-Ouest de l'Europe, dont les navires sont tous appelés à traverser la Manche. Le littoral de la Méditerranée a sa route toute tracée. C'est l'isthme, il n'y a point à contester. Au reste, en réduisant les distances, le calcul ci-dessous peut s'appliquer d'un port quelconque d'Europe à un autre port de l'Orient.

DÉPENSE D'UN NAVIRE A VOILES[1]		NAVIRE MIXTE[1]	
jauge légale 650t. Portant 800t d'encombrement		jauge légale 1,600t. Portant 2,000t d'encombrement	
Prix : 330,000 francs		Machine 200 ch. Prix : 1,500,000 fr.	
—		—	
Intérêt du capital 6 0/0 l'an...	19,200 fr.	Intérêt du capital	90,000 fr.
Amortissement 10 0/0.....	32,000	Amortissement, 10 0/0.....	105,000
Intérêt de la valeur de la cargaison, 800t estimées à 800 fr. la tonne, soit 615,000 fr., 6 0/0	38,400	Intérêt sur la valeur de la cargaison. 2,000t à 800 fr. la tonne. soit 1,600,000 fr., à 6 0/0. ...	96,000
Salaire de l'équipage.....	20,200	Salaire et nourriture de l'équipage.....	100,000
Nourriture.....	12,500		
Total par an.....	122,300 fr.	Total par an.....	391,000 fr.
Et par jour, en chiffres ronds	340	Et par jour, en chiffre ronds	1,080

[1] Ces types sont, comme nous l'avons dit, à peu de chose près, ceux adoptés par la commission hollandaise et acceptés pour bases de comparaison par M. l'ingénieur hydrographe Larousse, dans son travail sur cet objet.

Digitized by Google

Les assurances sont réservées de part et d'autres, étant accepté qu'elles seront égales par l'une ou l'autre voie. Quant au chiffre de 800 fr. par tonne de marchandises, c'est celui qui a été adopté aussi par la commission,

On peut dire qu'un navire à voiles dépense 340 fr. par jour de navigation pour transporter 800 tonnes de marchandises, et un navire mixte 1,080 fr. pour en transporter 2,000. — Il faut observer toutefois que, dans cette somme de 1,080 fr., le prix du charbon n'est pas compris, — nous y viendrons. — Il est, d'après cela, facile de déterminer le prix de revient d'une tonne de marchandise sur un parcours donné.

Prenons encore le parcours du cap Lizard à Ceylan, par Suez, et admettons, comme durée moyenne du trajet, en toute saison, 45 jours pour le bateau mixte, et 60 jours pour le navire à voiles : voici quel sera le résultat :

Le navire à voiles aura dépensé pour sa traversée de 60 jours 20,400 fr., qui, répartis sur 800 tonnes, donneront un prix de revient de 25 fr. 50 c. par tonne.

Le bateau mixte aura dépensé, pour 45 jours, une somme de.....	48,600 fr.
Mais comme il aura dû se servir de sa machine au moins pendant dix journées, et que cette machine de 200 chevaux de force consomme 20 tonnes par jour de chauffe, il aura, en plus, dépensé 200 tonnes de charbon. Or, au prix moyen de 25 fr. par tonne, il en résulte un surcroît de dépenses de 5,000 fr.....	5,000
La traversée complète du navire mixte reviendra donc à la somme de.....	53,600 fr.

Ce qui fait ressortir le prix de revient de la tonne à 26 fr. 80 c., avec un écart de 1 fr. 30 c. seulement au profit du navire à voiles. Alors même que, dans certaines circonstances, cet écart serait plus grand en sa faveur, nous le demandons, l'hésitation est-elle possible ? Recevoir sa marchandise quinze jours plus tôt, en être, pour ainsi dire assuré à jour fixe, cela ne vaut-il pas bien une différence de quelques francs, alors surtout qu'on est en présence de produits d'un prix élevé, de marchandises souvent précieuses comme celles qui nous viennent de l'Orient? La réponse a été faite d'avance à cette question, et très éloquemment, par la même commission hollandaise, qui conclut à la nécessité absolue de cette transformation.

L'Angleterre elle-même l'a depuis longtemps compris et la preuve en est facile à fournir : En 1841, elle construisait 1,140 navires à voiles jaugeant ensemble 160,000 tonnes, et 48 bateaux à

Digitized by Google

vapeur jaugeant 11,500 tonnes. En 1860, elle a construit seulement 820 navires à voiles, ayant ensemble la même capacité de 160,000 tonnes, mais en même temps il sortait de ses chantiers 200 bateaux à vapeur ou mixtes d'une capacité totale de 54,000 tonnes. Ainsi, d'une part, diminution dans le nombre et augmentation dans la capacité des voiliers; de l'autre, accroissement des bateaux à vapeur comme nombre et comme capacité moyenne. Nous ne mettons pas en doute que la même progression ait été suivie depuis 1860. A l'heure qu'il est, on construit en Angleterre autant de bateaux à vapeur et mixtes que de voiliers, et nous nous permettrons d'ajouter que la perspective de la prochaine ouverture du canal contribue pour beaucoup à cette transformation.

III

Nous demandons bien pardon à nos lecteurs de les avoir entraînés avec nous en ces calculs; ce n'est pas par amour pour les chiffres que nous l'avons fait; mais nous nous étions promis de ne laisser inexploré aucun recoin de cette entreprise si complexe, et nous avons dû nous résoudre à l'examiner dans toutes les conséquences qu'elle engendre. Nous serions heureux, et notre tâche, sur ce point, serait remplie si nous avions pu jeter quelque lumière sur ces questions importantes.

Ce qu'il s'agit d'examiner présentement, c'est le rôle de la Compagnie dans ce mouvement et savoir si elle doit rester passive. Il nous semble ressortir de ce qui précède, que les navires à voiles, s'ils ont, en général, un avantage réel à passer par le canal, en seront assez souvent détournés par les vents; que les navires mixtes, au contraire, à peu d'exceptions près, devront emprunter cette voie, qu'ils y trouveront un grand intérêt. A notre sens, la Compagnie devra donc favoriser cette navigation, et voici en quoi et comment elle pourra le faire.

Il est constant qu'un navire mixte, pour naviguer économiquement, doit être d'un assez fort tonnage; celui que nous avons pris pour type sera fréquemment mis en usage; on ne construit plus guère, actuellement, de petits bateaux pour la grande navigation. Or, si, dans le sens du retour des Indes en Europe, ces navires sont, en général, utilement chargés, il n'en est pas de même à l'aller. Les bateaux à voiles, au contraire, plus petits, ont des chargements plus complets. La Compagnie de Suez, percevant son droit de transit sur la capacité et non sur le chargement utile, grèvera au passage les grands navires non complétement chargés, et ce droit appliqué sur le vide, ira peser lourdement sur la marchandise de retour. De

Digitized by Google

orte que, tandis que les voiliers s'efforceront de prendre encore la voie du Cap, une perception frappant ainsi les grands navires mixtes serait de nature à entraver leur développement. Nous croyons qu'il y a là matière à réflexion, et que, d'ailleurs, la solution n'est pas difficile à trouver. Il faut que la Compagnie se persuade bien de ce fait : c'est que le droit de dix francs par tonne qui lui est alloué est un maximum que, dans bien des cas, elle sera obligée de faire fléchir, en se conformant, d'ailleurs, à l'obligation qui lui est imposée d'accorder indistinctement la même faveur, dans les mêmes termes, aux négociants qui la réclameront, sans distinction de nationalité.

Rien, dans le firman de concession, ne peut lier la Compagnie, et son intérêt seul, parfaitement d'accord avec l'intérêt général du commerce européen, devra la guider. Il faut qu'elle attire le transit par Suez ; or, le transit se fera bien plus sûrement par navire mixte que par navire à voiles, et le navire mixte d'une capacité supérieure passera souvent sans chargement complet. Il sera donc nécessaire de faire fléchir, en ce sens, le tarif, ou de ne le faire porter que sur le chargement utile pour les navires d'une capacité déterminée. Tarif proportionnel ? dira-t-on ; pourquoi non ? Nous ne sommes point ici en face des mêmes obligations que celles qu'ont eu à subir les chemins de fer français. D'ailleurs, une entreprise de la nature de celle qui nous occupe ne peut fonctionner sur les mêmes errements et d'après les mêmes données gouvernementales que des entreprises de transports qui ne desservent qu'une partie, relativement petite, du territoire d'une nation. Et puis, les lois de concessions des chemins de fer français fixaient aussi aux compagnies des prix de transports ; mais, c'était un maximum, et on sait combien ces prix ont dû, dans la pratique, se réduire peu à peu.

Le gouvernement français, qui est entré pour beaucoup dans la construction des chemins de fer, a cru devoir protéger le petit commerce. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner s'il a bien ou mal fait ; le fait existe, parfaitement accepté. Mais la seule chose qu'ait pu faire l'acte de concession du canal a été d'établir qu'il n'y aurait de préférence pour aucune nation. De sorte qu'à notre avis, si la Compagnie de Suez se trouve en face d'un armateur français qui vienne, en vertu d'une situation définie et d'obligations spéciales contractées par lui, demander une réduction sur le droit de passage, elle est parfaitement libre de la lui accorder, à la condition que, toutes circonstances étant semblables et l'obligation identique, elle accordera la même faveur à l'armateur anglais ou hollandais qui la réclamera.

Par des concessions ainsi faites, on arrivera à dégrever les ba-

Digitized by Google

teaux qui transiteront sans un chargement complet et à attirer la grande navigation par Suez. Ce sacrifice, si c'en est un, sera, en réalité, profitable à la Compagnie, qui donnera une grande activité aux relations commerciales entre les pays mis en communication, et cela va apparaître clairement si on veut bien considérer ce qui se passera dans le bassin de la Méditerranée.

Tout le monde connaît l'esprit mercantile et le caractère entreprenant des Grecs, leurs aptitudes spéciales pour les opérations maritimes. On sait ce qu'ils ont fait, pendant les trente dernières années, dans un rayon nécessairement limité. En effet, la grande navigation leur est à peu près interdite; mais ils ont envahi tous les ports de l'Archipel, les côtes de l'Asie-Mineure et les pays riverains de la mer Noire. Constantinople, Odessa le savent bien; la Grèce, pays sans production, sans industrie, n'offrant pas un champ assez vaste à l'esprit d'entreprise de beaucoup de ses enfants, ceux-ci ont émigré en grand nombre et ont fondé des comptoirs dans les principales villes d'Europe et notamment à Londres, où ils habitent un quartier spécial, et où ils sont connus par les fortunes colossales qu'ils ont faites. Imagine-t-on que, le jour où le canal de Suez les mettra en communication immédiate avec la côte orientale d'Afrique et le golfe Persique, les Grecs iront s'établir à Londres pour y trafiquer? Ce serait une erreur grave; ils resteront chez eux, sans doute, et y établiront des comptoirs d'autant mieux situés que le commerce de l'Orient devra passer à quelques lieues de leurs ports.

Il en est de même de l'Italie dont la population est aussi très apte, très ardente aux opérations maritimes et qui a des ports excellents. La Grèce et l'Italie, centres très importants de consommation, puisqu'elles desservent environ quarante à cinquante millions d'hommes dont les besoins augmentent chaque jour, la Grèce et l'Italie, tributaires, en ce moment, des marines du Nord, iront directement s'approvisionner aux sources de production. Ainsi les sucres, les cafés, les épices, les bois exotiques, l'ivoire, les jutes, les laines, les gommes, les cotons, le fer et mille autres marchandises leur viennent, aujourd'hui, par l'Angleterre, ou du moins par son entremise. Il n'en sera plus de même. Il est, de plus, permis de penser que ce changement si complet profitera à ces pays, maintenant absolument privés d'industrie, parce que les matières premières n'y arrivent que grevées d'un très haut prix, et qu'alors de nombreuses manufactures viendront les vivifier et asseoir solidement leur prospérité.

Or, d'après l'avis des personnes les plus compétentes, tout ce trafic se fera par bateaux à vapeur ou mixtes. Ces bateaux descendront, par le canal, sur toute la côte orientale d'Afrique, le long de la mer Rouge, et au sud d'Aden jusqu'à Madagascar, pays d'une prodigieuse ferti-

Digitized by Google

lité, peu cultivé jusqu'ici, et dont les relations avec l'Europe du Sud vont prendre un essor immense sans doute. On trouve sur cette côte tous les produits que nous énumérions tout à l'heure, et dont l'Europe fait une si grande consommation. Eh bien! il faut le dire, si la Grèce, l'Italie et la Russie du Sud, par les ports de la mer Noire, vont chercher dans ces parages tous ces objets nécessaires à leur consommation et qui, dans notre appréciation, ne représentent pas un poids moindre d'un million de tonnes, elles n'y porteront rien, ou fort peu de chose, car ces régions ne consomment point, et d'ailleurs la Grèce et l'Italie ne sont pas des centres industriels et producteurs. Il faudra donc que des navires à voiles, à vapeur ou mixtes, représentant une capacité de 800,000 tonnes de jauge légale, traversent à peu près à vide le canal pour aller s'alimenter. Or, le droit de 10 fr. frappant au passage cette capacité non utilisée donne 8 millions de francs qui viendront grever la marchandise de retour. Nous ne savons si les administrateurs de la Compagnie ont examiné ce point de vue de la question, mais il nous a paru intéressant à signaler. Le remède, ainsi que nous l'avons dit, est dans leur main. Une tarification spéciale pour les navires d'un tonnage déterminé, transitant à vide, ou du moins avec un certain creux, par le canal, à la condition, bien entendu qu'ils effectueront leur retour par la même voie. Ceci ne nous semble pas d'une mise en pratique bien difficile. Un examen de quelques heures suffira à déterminer la forme que devra revêtir cette concession (ce dont nous n'avons pas à nous préoccuper ici), du moment où l'utilité en sera démontrée.

Et, pour rendre notre pensée plus sensible et notre opinion plus saisissable, nous allons reprendre encore une fois les types des navires dont nous avons parlé plus haut pour en faire l'objet de la comparaison des vitesses et des frets. Lorsque nous avons pris pour type de la navigation à voiles un navire jaugeant 650 tonneaux, nous avons calculé sa dépense par jour à 340 francs, mais avec un fret utile de 800 tonnes d'encombrement, qui, au prix moyen de 800 fr. par tonne, donnent un prix total de 640,000 fr. Si ce navire, au contraire, va dans l'Inde avec un chargement de 400 tonnes, ses frais quotidiens ne sont plus de 340 francs, mais bien de 288 fr. seulement, de telle sorte que la perception de 6,500 fr. de droits de passage ne représente plus dix-neuf jours de traversée, mais *vingt-quatre jours*. Il ressort clairement de ce calcul, qui peut tout aussi bien s'appliquer au navire mixte, toutes proportions gardées, que si un navire utilement chargé a avantage à transiter par le canal de Suez, plus la charge utile décroîtra, moins il aura de profit et plus par conséquent il sera détourné de cette route. La conclusion se présente d'elle-même : c'est que la Compagnie

Digitized by Google

universelle doit y pourvoir et ne pas grever la capacité vide de sommes trop considérables. Elle y gagnera en attirant un transit plus actif. Des réductions sur le droit de péage pour les navires insuffisamment chargés, soit par traités avec les armateurs, soit par abonnements qui lui lieraient ces mêmes armateurs, voilà des mesures qui nous semblent indispensables à l'intérêt bien entendu du commerce non moins qu'à l'intérêt de la Compagnie.

Nous n'avons pas, en ce qui précède, parlé de Marseille ni de Trieste, qui cependant ont une importance capitale, puisque ces ports alimentent une partie de la France et de l'Allemagne. Nous ne nous occupions que d'un trafic absolument nouveau et dont le développement devra être considérable. Pour Marseille et Trieste, ce sera un déplacement de transit et d'entrepôt, tout à l'avantage du canal de Suez. Là encore, la Compagnie devra favoriser le transit d'aller, mais l'intérêt n'est pas aussi évident, parce que la France et l'Allemagne exportent quelques-uns de leurs produits et que leurs navires ne traverseront pas toujours sur lest le canal de jonction.

Donc, pour résumer notre pensée, nous dirons que la plupart des armateurs des ports de la Méditerranée emploieront, pour leurs relations avec l'Orient, des bateaux à vapeur ou mixtes, sous peine de ne se servir que difficilement du canal pendant plusieurs mois de l'année pour leurs voyages d'aller, et pendant les autres mois pour les voyages de retour, et de perdre ainsi le bénéfice que leur assure leur situation; que cette transformation du matériel naval des ports du Sud amènera nécessairement, infailliblement la transformation de celui des ports du Nord, qui devront lutter énergiquement; nous ajouterons que la Compagnie de Suez, qui a un intérêt évident à ce que la navigation à vapeur prédomine, parce qu'ainsi tout le transit lui sera assuré, doit y aider par d'intelligentes concessions aux armateurs de la Méditerranée et ensuite de tous les autres ports d'Europe, à l'effet de ne pas rendre trop onéreux le droit de péage pour les navires d'un certain tonnage qui traverseront à vide ou avec un petit chargement le canal qui réunit les deux mers. Une telle mesure lui assurera, dès l'abord, la plus grande partie du transit; agir autrement, ce serait s'exposer à paralyser les efforts des armateurs, le développement des relations commerciales et à perdre une partie des fruits qu'elle doit retirer de son entreprise, tout en ne rendant point au commerce du monde les services qu'il est en droit d'en attendre.

Digitized by Google

IV

Si, de l'ordre de faits que nous venons d'énumérer, nous passons à l'examen des conséquences qu'entraînera, pour les relations futures de l'Europe avec l'extrême Orient, l'ouverture du canal des deux mers et de l'influence que cette voie nouvelle exercera certainement sur l'avenir des populations de l'un et l'autre hémisphère, au point de vue du bien-être physique et moral, l'esprit le plus prévenu ne peut se défendre d'une certaine émotion. Le commerce d'une grande partie du globe coulera par cette magnifique artère, apportant ici ce qui manque, équilibrant, pour ainsi dire, les forces et les produits avec une rapidité qui eût, il y a peu de temps encore, paru fabuleuse. Quand on songe à toutes les marchandises que l'Orient, ce pays enchanté, nous envoie, l'imagination se reporte involontairement vers ces contes radieux des *Mille et une Nuits* qui ont si vivement intéressé notre enfance; nous songeons à ces marchands qui venaient, de Bassorah, étaler dans le palais des kalifes, aux regards émerveillés des sultanes, ces richesses dont la nomenclature nous ravissait: c'étaient des tissus et des étoffes précieuses, soieries, crêpes, écharpes éclatantes, cachemires; c'étaient des diamants et des perles; c'étaient la nacre, l'ambre, l'ivoire et le corail, les laques et les porcelaînes; c'étaient les essences et les parfums, et les bois de senteur, et mille objets dont l'Occident est avare. Eh bien! ce rêve va pour nous se réaliser plus complétement encore. l'Inde et la Chine, en communication constante, nous enverront à meilleur marché ces produits précieux qui font le luxe des sociétés modernes, mais qui sont si profondément entrés dans nos besoins journaliers.

Les nations européennes, celles du Nord et du Nord-Ouest surtout sont de prodigieuses consommatrices. Anglais, Français, Allemands, Russes, etc., voilà 200 millions d'hommes qu'il faut pourvoir de mille objets qui manquent à leur sol natal. L'Europe produit les denrées les plus immédiatement nécessaires à la vie : des céréales et des fruits, des bestiaux, du chanvre, du lin, de la laine et un peu de soie. Mais que de choses lui manquent : le café, le sucre, le coton, les épices, certaines huiles, des essences, les bois de teintures, les gommes et mille autres objets pour lesquels elle est tributaire de l'Orient.

Ce ne peut donc être une chose indifférente que de rapprocher un nombre si prodigieux de consommateurs des grands centres de production, sans compter les avantages moraux que trouveront les différentes races humaines à se trouver mises en communication

Digitized by Google

plus immédiate. Car on ne peut douter que les déplacements deviendront de plus en plus fréquents quand la durée et le prix du voyage seront réduits. Ainsi, les rapports individuels augmentant, les peuples, si différents de mœurs et d'origine, finiront par se mieux connaître, par s'apprécier davantage et, à notre avis, il en résultera un grand bien pour l'humanité.

Mais, ce sont là des considérations philosophiques qui s'écartent un peu de la pratique de notre sujet, et nous mèneraient plus loin que ne le comporte le cadre que nous nous sommes tracé. Nous disions donc, et cela ne sera contesté par personne, qu'une voie plus directe, plus courte et plus facile engendre des communications plus nombreuses; la voie de Suez aura ce résultat, et, sans vouloir préjuger le nombre de voyageurs qui traverseront le canal, on peut affirmer qu'avant dix ans, ce nombre dépassera de cent fois ce qu'il est aujourd'hui. Qu'on y songe : il y a, d'un côté, 300 millions d'hommes; de l'autre, 600 millions. Il y a, d'un côté, des nations qui ont de grands besoins, qui consomment, travaillent, fabriquent et manquent d'une foule de matières premières nécessaires à leur travaux et à leur fabrication; il y a, de l'autre, des peuples un peu inertes chez lesquels il faut porter l'activité et la vie, qui sont comblés, sous bien des rapports, des bienfaits de la nature, et qui habitent un sol prodigue de tout ce qui nous manque.

On peut dire, à cet égard, que, dans la période actuelle, le monde connu se divise en deux régions ; la région qui produit : l'Asie orientale et méridionale, l'Amérique du Sud et le littoral africain, et la région qui consomme, fabrique et renvoie dans toutes les parties du globe sa fabrication : l'Europe occidentale et l'Amérique du nord. On comprend tout de suite quelle activité peut prendre ce mouvement de circulation, surtout s'il est aidé dans son développement par une ère pacifique, et si les nations européennes, comprenant enfin ce qu'il y a d'insensé à s'épuiser en des armements ruineux, tournent leurs forces et leur énergie vers l'industrie et le commerce d'échange, qui les enrichiront et leur apporteront autant de richesse et de bien-être que le système actuel leur cause de souffrances et de misères.

Pour bien nous rendre compte du mouvement commercial qui existe entre l'Occident et l'Orient, nous avons cherché dans les documents connus, nous avons consulté les annales du commerce ; malheureusement, nous ne pouvons dire que nous soyons arrivés à une certitude. Les gouvernements, qui ont, pour leurs armées, une statistique très exacte, ne se sont pas autant préoccupés des statistiques commerciales, et on en est réduit, pour certaines informations, à des conjectures. Tout ce qu'on peut faire, c'est de tâcher, par induc-

Digitized by Google

tion et par les renseignements pris aux sources les plus accréditées, de serrer le plus qu'on peut la vérité, et nous croyons être arrivé aussi près d'elle qu'il est permis de le faire.

Il est constant que, pour bien apprécier l'importance du transit qui aura lieu par le canal maritime de Suez et ses développements ultérieurs, il faut dès à présent déterminer le mouvement qui s'opère entre l'Europe, l'Amérique et les contrées de l'extrême Orient. Les dernières statistiques remontent à quelques années déjà, mais en les examinant de près, on constate une progression invariable et constante, d'année en année, qui permet, toute proportion gardée, d'arriver, pour l'époque où nous sommes, à des chiffres qui ne doivent pas s'écarter sensiblement de la vérité. C'est donc d'après l'examen de ces statistiques et en tenant compte des augmentations normales, que nous nous sommes arrêté aux chiffres suivants, que nous donnons comme aussi exacts que possible.

Le tableau ci-dessous indique, bien entendu, le mouvement dans les deux sens. Il faut faire observer, en outre, que le chiffre du tonnage ne représente pas la quantité de marchandises, soit comme poids, soit comme capacité encombrante. Nullement ; le chiffre de 7,300,000 tonnes représente la capacité offerte annuellement au commerce par les 9,600 navires qui circulent entre l'Europe, l'Amérique et l'extrême Orient. Ce point a son importance.

PROVENANCE	DESTINATION	NOMBRE de NAVIRES	NOMBRE de TONNES	VALEUR du TRAFIC
		—	—	—
Angleterre	Indes orientales.	4,000	3,200,000	2,000,000,000
Hollande	Java, Iles de la Sonde.	800	500,000	250,000,000
France	Inde, Réunion, etc.	600	300,000	250,000,000
Autres pays d'Europe Espagne, Portugal Danemark, Prusse, Suède	Indes, etc.	500	250,000	150,000,000
Europe	Chine, Japon, Iles de la Sonde.	1,000	800,000	600,000,000
Littoral de la Méditerranée	Mer Rouge, Côte d'Afrique. Indes, etc.	1,200	1,000,000	Mémoire[1]
Europe	Australie, Nouvelle-Zélande.	500	250,000	100,000,000
Etats-Unis	Extrême Orient. Indes.	1,000	1,000,000	600,000,000
TOTAUX		9,600	7,300,000	4,050,000,000

[1] Il est assez difficile de déterminer la valeur exacte des transactions à intervenir entre les ports du littoral méditerranéen et les côtes orientales d'Afrique. Cependant, ce trafic devant, selon nous, s'élever à un million de tonneaux, et la valeur moyenne du tonneau pouvant atteindre au chiffre de 600 francs, la totalité de ces transactions devra s'élever à 600 millions environ. Toutefois, nous avons cru plus prudent de réserver ce chiffre.

Digitized by Google

On peut donc dire, sans s'éloigner sensiblement de la vérité, qu'entre les points ci-dessus il se fait un mouvement de 9,000 navires offrant ensemble une capacité de 7 millions de tonnes, et que la somme des échanges s'élève à plus de 4 milliards de francs. Dans notre pensée, ces chiffres recevront, d'ici à dix ans, un accroissement sensible, car ils sont loin de représenter la somme des transactions possibles et désirables. Une grande partie de l'Europe est privée encore des denrées de l'Inde ou les paye des prix exorbitants. La baisse des frets, résultat immédiat de l'ouverture du canal de Suez, permettra d'apporter ces denrées à meilleur marché et en développera d'une part la production, d'autre part la consommation; c'est une loi économique dont les chemins de fer, partout où on en a établi, ont démontré l'évidence.

D'un autre côté, les fabriques européennes, dont les produits s'exportent en Orient, recevront une activité plus grande. Cela est également démontré, et les chiffres ci-après ne laisseront aucun doute à cet égard : en 1840, l'Angleterre exportait pour l'Inde 77 millions de mètres d'étoffes de coton, tissus de Manchester, Glasgow, etc. En 1865, cette exportation a atteint le chiffre énorme d'environ 1 milliard de mètres. Il est clair que les autres articles d'exportation européenne ont suivi une progression analogue : les draps, les tissus de laine, les papiers, la coutellerie, les machines, les vins de France s'en iront en quantités plus grandes sur les marchés de l'Orient, qui apprendra à consommer ces produits et offrira à l'Europe un débouché immense.

A ceux qui seraient tentés de taxer d'exagération le chiffre de 7 millions de tonnes que nous donnons comme représentant la capacité des navires consacrés aux transports entre les points désignés en notre tableau, nous répondrons que le transit des Dardanelles, constaté officiellement, s'élève annuellement à six millions de tonneaux, et cependant ce détroit ne conduit qu'à la mer Noire, mer fermée et dont les productions ne peuvent être, à aucun point de vue, comparées à celle de l'Orient. Le port de Liverpool reçoit et expédie un pareil nombre de tonnes, et celui de Marseille seul en présente quatre millions. Et l'on pourrait trouver exagéré le nombre de 7 millions de tonnes auquel nous estimons le transit futur du canal de Suez? Certes, pour le présent, nous croyons être dans la vérité, mais, pour l'avenir, il nous apparaît clairement que ce chiffre s'augmentera certainement de moitié, et cela avant une période de dix ans.

Digitized by Google

V

Nous avons avancé que l'ouverture du canal de Suez donnera aux transactions de l'Europe avec l'extrême Orient une grande activité. Nous allons tâcher de le prouver en établissant que le passage par cette voie nouvelle fera nécessairement descendre la moyenne des frets, et l'on sait que le transport à bas prix développe la production et la consommation et, par conséquent, augmente la quantité des produits transportés. Les avantages que le commerce et la navigation devront trouver au percement de l'isthme ressortiront aussi très clairement de cette démonstration, et c'est encore un point important de la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous reprendrons encore, pour ces calculs, nos deux types de navires ; ils ont l'avantage d'être connus de nos lecteurs. On sait que le bateau à voiles qui va du cap Lezard à Ceylan effectue sa traversée en moyenne en 106 jours par le cap de Bonne-Espérance et en 60 jours par Suez. Le bénéfice sera de 46 jours, dont il faut déduire 19 jours représentant en dépense la traversée du canal. Il reste donc un bénéfice net d'environ 30 jours de navigation. Réduisons, si l'on veut, ce bénéfice à une moyenne de 20 jours, attendu qu'en certaines saisons l'écart sera moins grand. Voici donc un navire qui, le droit de péage acquitté à Suez, gagnera effectivement 40 jours de navigation et 20 jours de dépense. Or, la dépense étant évalnée à 340 francs par jour, le bénéfice net sera de 6,800 francs, soit 8 francs environ par tonneau. Pense-t-on qu'il soit indifférent à un armateur de recevoir sa cargaison 40 jours plus tôt, avec une économie de 6 ou 7,000 francs ?

Pareil calcul peut et doit être fait, avec plus de certitude encore, pour le navire mixte. Celui-ci gagne 34 jours effectifs, mais comme le droit de péage lui compte pour 16 jours de dépense, son bénéfice réel n'est que de 18 jours. Or, 18 jours représentent, pour lui, d'après le chiffre de 1,080 francs auquel s'élève sa dépense journalière, une valeur d'environ 20,000 francs, soit 10 francs par tonne. Encore une fois, nous le demanderons, n'est-ce pas un avantage énorme que de gagner 30 jours sur la durée du trajet, et 20,000 francs sur la dépense ?

Mais l'écart devient bien plus considérable si, au lieu de calculer sur le trajet de Ceylan en Angleterre, nous prenons pour point d'arrivée Marseille ou Trieste. Alors cet écart peut atteindre jusqu'à 40 francs par tonne sur les frets qu'on paye actuellement par le Cap. En résumé, toutes comparaisons faites, et la moyenne strictement déduite

Digitized by Google

sur le temps des parcours divers, on peut évaluer l'économie par chaque tonne de marchandise venant de l'Inde ou de la Chine en Europe, à environ 30 francs. Or, si l'on prend le chiffre de 4 millions de tonnes comme représentant, dès l'ouverture, le transit probable par Suez, on arrive à ce résultat que, dès l'abord, le commerce maritime gagnera, sur les frets, une somme de plus de 100 millions, tout en réduisant la durée des parcours. L'avantage est assez évident pour justifier l'intérêt qui s'attache à la grande œuvre dont M. de Lesseps s'est fait le promoteur et l'apôtre.

A côté des avantages qu'y trouvera le commerce de l'un et l'autre hémisphère, il convient, et ce sera la dernière partie de notre tâche, d'examiner quelle sera la juste rémunération qu'y trouveront et les hommes qui, à leurs risques et périls, se sont mis à la tête de cette entreprise et les souscripteurs qui l'ont soutenue de leurs capitaux.

Ici, il s'agit d'un simple calcul, dont les chiffres que nous avons rapportés plus haut nous fournissent les éléments. Ainsi, d'après les recherches les plus consciencieuses, nous sommes arrivés à ce résultat : que le trafic de l'Europe et du nord de l'Amérique avec l'extrême Orient exige 9,600 navires jaugeant ensemble environ 7,300,000 tonnes. Mais il y aurait une grande témérité à affirmer et même à penser que la totalité passera par le canal. Des raisons que nous avons déduites dans le cours de ce travail, il résulte que, en certaines saisons, un grand nombre de voiliers, ceux surtout partant des ports de l'Europe occidentale pour l'Australie, Java, Borneo, les Philippines, suivront nécessairement l'ancienne route du Cap ; il en sera de même des navires de l'Amérique du Nord pour les mêmes destinations. Après avoir établi une comparaison aussi rigoureuse que possible entre tous les éléments qui composent cette navigation, nous avons été amené à penser qu'un tiers à peu près des navires échappera à la voie de Suez pour contourner encore le continent africain, ceci, du moins, en l'état actuel des choses, car il n'est pas douteux que, si nos prévisions se réalisent et si le matériel naval se transforme peu à peu, la voie de Suez gagnera.

Donc, à notre estime, il faut réduire à cinq millions de tonneaux le transit possible et probable par le canal maritime, et c'est un chiffre assez respectable. Il y a encore, pourtant, une autre déduction à faire, et la voici : nous avons dit que nous parlions de la tonne comme capacité et non comme chargement utile. Or, il est évident que tous les navires ne passeront pas avec un chargement complet ; nous nous sommes assez expliqué sur ce point pour n'avoir plus besoin d'y insister. De combien sera le creux ? Ici, on ne peut, évidemment, que faire une hypothèse. Sera-t-elle exacte ? Nous sommes trop ami de la vérité pour oser répondre affirmativement. Nous

Digitized by Google

croyons toutefois, d'après l'étude des faits, que notre hypothèse doit être considérée comme acceptable.

Les navires de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique, pour les Indes, n'auront pas beaucoup de creux ; ceux de l'Italie, de la Grèce et en général du littoral méditerranéen en auront davantage. Nous osons donc présumer qu'en portant à 1,500,000 tonnes la capacité non utilisée, nous restons dans les proportions raisonnables, et, d'ailleurs, nous préférons de beaucoup demeurer au-dessous de la vérité, que de nous exposer à l'exagérer de façon à nous faire démentir par les faits de l'avenir. Ainsi, 5 millions de tonnes de capacité dont 1,500,000 tonnes vides, ce qui laisse pour le chargement utile 3,500,000 tonnes.

C'est ici le lieu de revenir à l'observation que nous avons présentée plus haut : les administrateurs de la Compagnie frapperont-ils du droit de péage de 10 francs cette capacité qui transitera à vide, et greveront-ils de 15 millions cette navigation qui devra, évidemment, rejeter cette somme sur le fret de retour et l'augmenter d'autant? Pour nous, nous ne le pensons pas et nous allons raisonner dans l'hypothèse où la Compagnie, prenant en considération cette situation délicate et, en cela, comprenant parfaitement ses intérêts, dégrèverait en partie ce transit. Nous supposons encore que ce dégrèvement, si profitable au commerce, sera de moitié ou 5 francs par tonneau. Voyons maintenant quel sera le résultat de l'exploitation du canal? Les 3,500,000 tonnes utiles donneront lieu à une perception de 35 millions, et les 1,500,000 tonnes produiront, toute déduction faite, 7 millions et demi, soit en tout, une recette de 42,500,000 francs pour le service des marchandises.

En estimant à cent mille le nombre des voyageurs, nous pensons être encore dans le vrai. Il y a, dès à présent, 16 steamers en chaque sens pour l'Inde, par Suez. Ce nombre augmentera sans doute ; la Méditerranée seule fournira un contingent énorme de passagers. Cela donnera encore un million de recettes.

Reste le domaine de la Compagnie, dont nous n'avons point parlé et qui consiste en 10,000 hectares de terrains en immeubles dont la valeur devient de jour en jour plus considérable. Il est difficile de prévoir ce que vaudront ces terrains ; actuellement, à Port-Saïd, à Ismaïla, la Compagnie en loue certaines parcelles à des prix exorbitants. Il est clair que, si on se basait sur ces prix pour établir un revenu probable, on tomberait dans une évidente exagération. Mais, en fixant à 1,500,000 francs le produit de ce domaine au jour où le canal sera ouvert, on approche de la vérité. Ainsi, on peut, dès lors, dire que les produits bruts de l'exploitation du canal de Suez atteindront au chiffre total d'environ 45 ou 46 millions de francs.

Digitized by Google

Quelles seront ses dépenses? D'après les évaluations de la commission internationale, l'entretien du canal et des ports, les travaux d'art, balisages, les phares et fanaux, le personnel et le curage coûteront 1,600,000 francs. Mais il vaut mieux porter ce chiffre à 2 millions, à cause de l'imprévu. Le personnel administratif, les agences, etc., coûteront au moins 2 millions et demi. Reste le remorquage. Le firman de concession autorise la Compagnie à faire payer le remorquage à part et en dehors des 10 francs par tonne de droit de transit. Nous ne savons trop si son propre intérêt n'est pas d'abandonner ce droit et de s'en tenir à la simple perception du droit de passage. Il y a là peut-être encore, pour elle, matière à d'intelligentes concessions, et nous pensons qu'en bien des cas elle sera tenue d'en faire pour attirer certains grands armateurs. Le commerce demande toujours et demande sans cesse des dégrèvements.

C'est pourquoi nous avons compris, dans la dépense, le remorquage qui, d'après nos renseignements, peut être évalué au maximum de 50 centimes par tonne. Ce remorquage doit se faire au moyen de toueurs, par une chaîne immergée, d'après le système Bouquié, système fort ingénieux, qui permet les croisements en route. La plupart de nos lecteurs connaissent et ont vu fonctionner les toueurs de la Seine. Ce système offre cet inconvénient, que la chaîne s'enroulant sur le pont du remorqueur, autour de deux gros cylindres, il est impossible de la déclancher et de faire croiser deux trains en route. Dans le système Bouquié, la roue est sur le côté du toueur, et la chaîne en peut être facilement enlevée, pour permettre le passage d'un train de croisement. Déjà, ces toueurs fonctionnent, sur le canal Saint-Martin à Paris, et, en Egypte, sur le canal d'eau douce, entre Ismaïla et Suez, sur 94 kilomètres de parcours, où ils aident au transit des marchandises qui, dès à présent, commencent à prendre la voie de l'isthme, et au service desquelles cent chalands peuvent à peine suffire.

C'est donc une somme de 2,500,000 francs qu'il faudra consacrer au touage, ce qui porte le total de la dépense à 7 millions, et, par conséquent, la recette nette à environ 38 millions, somme considérable sans doute, et qui pourtant devra s'accroître notablement.

D'après le même firman de concession, les fondateurs de l'entreprise ont droit à 10 0/0 des recettes nettes, et le vice-roi d'Egypte se réserve 15 0/0. C'est un quart de cette somme de 38 millions qu'il faut retrancher avant tout partage aux propriétaires du canal. Il leur reste ainsi environ vingt-huit ou trente millions, dont il conviendra encore de déduire 10 millions pour le service des obligations. En dernière analyse, la somme du bénéfice net sera de dix-huit à

Digitized by Google

vingt millions, ce qui, pour 400,000 actions, représente environ cinquante francs par action, ou 10 0/0 du capital engagé, sans préjudice de la valeur des terrains.

Ainsi, bénéfice immense pour le commerce, comme temps et comme frets, rémunération suffisante pour les propriétaires et fondateurs, voilà ce qui nous apparaît après un examen long et scrupuleux de cette magnifique entreprise, et nous pensons que nos lecteurs, s'ils nous ont suivi attentivement en cet examen, partageront nos impressions et nos convictions.

Mais ce sont là seulement les bénéfices pécuniaires et matériels, et quelque intéressants qu'ils soient, s'il nous eût paru qu'ils dussent être les seuls, assurément nous ne nous serions pas condamné au travail long et pénible que nous nous sommes imposé pour arriver à cette démonstration. Certes, le bien-être physique des peuples nous touche profondément ; nous souhaitons la diffusion des richesses chez toutes les nations, pour que les hommes les plus déshérités jusqu'ici prennent leur part, enfin, à ce banquet dont ils n'ont pas même eu les miettes. Mais ce n'est pas au point de vue du corps seul que nous faisons ces vœux, c'est parce que nous sentons que le bien-être physique aide au bien-être moral. Lorsque le corps jeûne et souffre, en effet, quel essor peut prendre l'âme? Lorsqu'on est aux prises avec le besoin, en lutte avec la misère, la vie se consume chez l'homme, comme chez la brute, à la recherche de la pâture. L'ignorance persiste et avec elle l'asservissement.

Tout ce qui tend à renverser les barrières qui séparent les hommes et empêchent la fusion des races doit intéresser les gens de cœur. Quoi! notre planète a à peine 9,000 lieues de circonférence, et il existe encore des races qui nous sont presque absolument inconnues? Il est bien certain que cet état de choses doit cesser, au grand avantage de tous; chaque peuple a son génie, son aptitude, et c'est de la somme et du bon emploi des facultés diverses mises en commun, que naîtra, lentement sans doute, mais infailliblement, le bien-être général auquel aspire ardemment l'humanité.

C'est pourquoi nous applaudissons à tout effort tenté dans le sens du rapprochement des peuples; c'est pourquoi nous saluons de notre admiration et de notre sympathie les hommes courageux, énergiques et dévoués qui se sont consacrés à la grande œuvre que nous venons d'examiner sous tous ses aspects. Nous leur souhaitons le succès qu'ils méritent et qui ne leur fera point défaut, assurément, non plus que la reconnaissance et l'estime des nations auxquelles ils auront rendu un si immense service.

AMÉDÉE MARTEAU.

Digitized by Google

LE

TUEUR DE FEMMES

PREMIÈRE PARTIE

I

Il y a quelques années, un meurtre accompagné de circonstances mystérieuses fut commis au *Chapeau-d'Or*, cabaret de Bougival, où l'on ne vient pas ordinairement pour s'ôter la vie. Le patron de l'établissement se nommait alors Printaneau, restaurateur. Quand on avait dîné deux fois chez lui, on l'appelait le père Printaneau. Les clients habituels disaient tout simplement papa. Au physique, c'était un homme d'une vaste corpulence et très solide encore sur ses petites jambes. Au moral, c'était un homme gai.

A la fin du mois de juillet, un soir, vers dix heures, il se dirigea avec une certaine appréhension vers un bosquet où les conversations tumultueuses, les chants, les rires joyeux avaient longtemps annoncé qu'on s'y amusait beaucoup. Puis, tout bruit avait cessé subitement, et ce silence inquiéta Printaneau, car on lui avait demandé l'addition, mais elle n'était pas payée.

Digitized by Google

Il ne suspectait pas l'honnêteté des consommateurs, garantie d'ailleurs par deux ou trois clôtures, murs ou palissades ; mais, dans toutes les professions, un peu de prudence ne nuit jamais. La serviette sous le bras, il s'avança, gracieux, vers un bosquet où quatre bougies brûlaient. Les autres bosquets étaient sombres et déserts. Dans celui qui était éclairé, toute trace de festin avait à peu près disparu. Il ne restait, sur la table couverte d'une nappe blanche, que les flambeaux, des flacons à moitié pleins de liqueurs, quelques petits verres, quelques tasses à café, et... »

Mais, en apercevant ce dernier objet, le père Printaneau recula de surprise. C'était une jeune femme étendue sans mouvement. Il se remit bien vite ; il s'approcha, et, se penchant vers elle, il lui dit avec un paternel sourire :

« Où sont ces messieurs ? Vous dormez, hein ?... Il n'y a pas de mal à ça. Le grand air, la campagne... Où sont donc vos messieurs ? Mais, vous n'êtes pas bien là, mon enfant. Cette table...

Il n'acheva pas. Il demeura bouche béante. La jeune femme ne dormait pas ; elle était morte, déjà froide. C'était une jeune fille de dix-huit ans, parée comme pour un jour de fête. C'en avait été un, en effet : le dernier.

Cette jeune fille était petite et admirablement faite ; son corps semblait avoir conservé de la souplesse et de la grâce jusque dans la raideur de la mort. Ses yeux, grand ouverts, n'avaient pas encore l'éclat vitreux des yeux de cadavres et brillaient d'une lueur fixe, voilée, presque caressante. Ses traits réguliers et fins avaient une expression de coquetterie triomphante et d'ineffable douceur.

Evidemment, elle était morte sans lutte, sans cris, sans convulsions, sans le savoir, peut-être au milieu d'un rêve ou d'une réalité d'amour. Ses jolies lèvres souriaient. Toute sa personne semblait abandonnée aux songes d'un sommeil heureux. A peine voyait-on, sur le sommet de la tête, une contusion, d'où filtraient quelque gouttes de sang rose, comme d'une grenade sur laquelle s'est trop fortement appuyé le pouce d'un enfant.

« Ah ! les gredins, murmura le cabaretier anéanti... Les filous ! »

Ce dernier mot était de trop. Sur une des petites mains de la victime était la note, se montant à cent treize francs et des centimes, et par-dessus cette note se trouvaient six louis qui l'empêchaient de s'envoler.

« Mon argent ! » s'écria le père Printaneau qui s'en empara.

Il compta.

« Le reste est pour le garçon ? » ajouta-t-il en oubliant momentanément l'affreux malheur dont son jardin venait d'être le théâtre.

Il remarqua bientôt que l'autre main de la jeune femme était ra-

Digitized by Google

menée sur sa poitrine et tenait entre ses doigts les quatre coins d'un mouchoir, de façon à former un paquet. Il fit facilement glisser les bouts de la batiste, ouvrit le paquet et en retira trois montres en or, dont une à répétition et à aiguille trotteuse, des bijoux de toutes sortes, des pièces d'or, trois billets de banque d'une valeur totale de quatre cents francs, plus un papier en tête duquel étaient écrits ces mots au crayon : ceci est mon testament.

Le propriétaire du *Chapeau d'or* eut un éblouissement. Une bouteille de chartreuse était encore sur la table ; il s'en versa un verre et l'avala pour combattre ses émotions. Il rentra ensuite dans le corps de logis qui constituait le centre de son établissement.

A cette heure déjà tardive pour la campagne, surtout en semaine, Mme Printaneau était couchée, garçons et servantes étaient couchés, excepté une seule, à qui le cabaretier ordonna d'aller dormir. Puis il revint au bosquet, éteignit trois bougies et n'en laissa brûler qu'une, dont la faible lueur éclairait suffisamment la jeune femme étendue sur la table, et s'en allait mourir sous la voûte impénétrable des chèvrefeuilles, des lilas et des vignes vierges.

« Il y a un testament, de l'argent, des bijoux et des montres, se dit-il, voyons donc ! voyons donc ! »

Il mit d'abord de côté les objets de valeur sérieuse.

Puis il lut le papier :

« Ceci est mon testament.

» Qu'on ne poursuive personne à cause de ma mort, car elle est le résultat d'un accident dont j'entends rester seule responsable.

» Comme dédommagement de l'embarras que je lui apporte, je lègue au sieur Printaneau, le meilleur restaurateur de Bougival, les bijoux et les sommes contenus dans mon mouchoir de poche.

» Adieu, vous tous que j'ai connus !

» Conservez-moi un souvenir, et priez pour moi.

» ALINE, BARONNE C... »

« Elle me laisse tout ! s'écria Printaneau dont les petits yeux ronds s'illuminèrent, et elle constate que je suis le meilleur restaurateur de Bougival ! Oh ! madame la baronne, ajouta-t-il comme si elle eût pu entendre ses remercîments, croyez que ma reconnaissance... »

Il s'interrompit.

« Ça, une baronne, » reprit-il en secouant la tête d'un air de doute.

Il l'examina plus attentivement. Avec sa toilette fraîche et voyante, avec ses bottines de satin rose et à talons de bois, comme ceux des comédiennes, avec ses traits mignons comme ceux d'une poupée de

Digitized by Google

cire, cette jolie fille représentait très imparfaitement une baronne. Mais, en résumé, ce détail avait peu d'importance.

Fallait-il prévenir le commissaire de police? Telle fut la question bien autrement grave que se posa le traiteur, et qu'il résolut d'abord par l'affirmative, tant il avait conscience de ses devoirs de citoyen patenté. Toutefois, il fallait y réfléchir. Y avait-il eu suicide? Est-il possible de se tuer en se donnant à soi-même un coup violent sur le haut de la tête? Etait-ce bien là l'écriture de cette dame? Pourquoi l'avoir délaissée ainsi, pourquoi cette fuite générale et clandestine, s'il n'y avait de coupable que la morte? Or, s'il y en avait d'autres, quel intérêt le restaurateur avait-il à les dénoncer, à mettre la police au courant de cette ténébreuse affaire, à les faire poursuivre, eux qui se montraient si délicatement généreux, si sympathiques pour ses talents culinaires?

D'un autre côté, si Printaneau prévenait le commissaire, celui-ci retiendrait l'argent et les bijoux comme pièces de conviction. Et si le procès ne finissait jamais, faute de pouvoir mettre la main sur les criminels, Printaneau serait donc spolié de tout ce qui lui avait été légué, sans compter l'intervention de la *Gazette des Tribunaux* et le mauvais renom que cette mort subite attirerait sur son établissement.

Fort embarrassé pour concilier à la fois ses devoirs, ses intérêts et l'exécution des dernières volontés de la morte, le cabaretier s'assit auprès d'elle et la regarda longuement comme pour lui demander une inspiration, un bon conseil. Pendant ce temps, disons ce qui s'était passé.

Charles de Fontèves, né à Toulouse, grand et beau garçon fort riche, était venu à Paris pour y faire ses études de droit. Il avait un excellent cœur, un esprit au-dessus de l'ordinaire, et, de plus, une idée un peu exagérée de l'amour. Ses parents, depuis son enfance, lui avaient montré en eux un si pur modèle de ce sentiment, que l'infidélité des femmes, déjà si rare dans la réalité, ne lui apparut plus que comme une monstruosité, une de ces exceptions hors nature dont on amuse les libertins dans les romans. Charles s'était donc promis de ne jamais aimer que la femme qu'il épouserait. Son cœur, sa raison, tout enfin, sauf son tempérament déjà fougueux, le portait à continuer une sainte tradition de famille.

La première année de ses études fut calme, féconde pour la science. En fait de plaisirs, Charles dînait tous les dimanches chez un ami de son père, visitait les musées de Paris et de Versailles et fréquentait assidument la Comédie-Française.

La seconde année commença bien. Mais, vers Pâques, étant un peu désœuvré, il ouvrit ses fenêtres au soleil printanier, et aperçut

Digitized by Google

par hasard, dans une mansarde en face, une jeune fille fort jolie. Il la regarde, elle le regarde. C'était très innocent. Les choses en seraient demeurées là si, un jour de mai, Charles n'eût reçu sur la tête, en sortant de chez lui, une espèce de coussin que la jeune fille avait laissé tomber par mégarde. Charles le ramassa et le rapporta poliment. Le seul tort qu'il eut fut de ne pas le remettre au concierge, car l'escalier était plus facile à monter qu'à descendre.

La jeune fille se nommait tout simplement Félicie.

Aux vacances, la séparation fut pleine de larmes, mais aussi d'espérances. Charles devait bientôt revenir. Il revint ; Félicie quitta sa mansarde, et cette dernière année fut chaude d'ivresses partagées.

Lorsqu'elle fut près de se terminer, Charles dit avec l'élan d'un cœur sincèrement épris :

« Je vais demander le consentement de mon père, et nous nous marierons... »

Il était de Toulouse... Félicie le remercia avec effusion de cette bonne parole ; mais elle n'y crut pas : elle était de Paris.

Sur ces entrefaites, Charles, avant de partir, proposa, vers la fin de juillet, une promenade d'adieu, à Bougival, avec quelques amis.

On était six personnes, en comptant Félicie, et on dîna au bout d'une série de bosquets ayant vue sur la Seine, chez Printaneau. Au dessert, on parla politique.

Félicie écouta d'abord patiemment, puis s'esquiva, et fureta à droite et à gauche dans les bosquets déserts, avec la folle ambition d'y cueillir des noisettes. Ce fut sa perte. Un jeune homme la suivit, la rejoignit. Il lui fit observer que Charles ne reviendrait plus, que ses promesses étaient flatteuses, mais illusoires, qu'elle devait donc se consoler et le remplacer au plus vite, afin de ne pas rester longtemps plongée dans le chagrin. Peu à peu il posa nettement sa candidature.

Félicie accepta-t-elle ? accorda-t-elle des arrhes ? Tout porte à le croire ; car, au moment où les deux têtes se rapprochaient, comme pour un serment, un tabouret se leva sur elles, et une main vengeresse en asséna, dans l'ombre, un coup terrible.

La jeune fille fut seule atteinte, et elle tomba foudroyée.

Il y eut un instant de sourd tumulte. Le faux ami, le consolateur, s'esquiva dans les ténèbres, mais, entraîné par une curiosité ardente, il revint bientôt avec les autres jeunes gens munis de flambeaux.

Charles, qui avait entendu la fin de l'entretien dans lequel il était intervenu d'une façon si formidable, était maintenant à genoux devant sa victime inanimée.

Les assistants frissonnèrent d'épouvante et d'horreur. Un étudiant en médecine se pencha vers Félicie.

Digitized by Google

« Elle est morte, dit-il. Emmenez Fontèves. »

On l'arracha à cette suprême étreinte. Il était comme fou et voulait se jeter dans la rivière. Mais le plus robuste de ses amis le saisit sous le bras et l'emmena. Ils sortirent tous les deux par la porte de l'établissement sans qu'on fît grande attention à eux. Les autres se concertèrent. Avec la générosité de la jeunesse, ils se rendirent tous solidaires et jurèrent que Charles ne serait pas poursuivi, incarcéré, ou qu'ils le seraient tous sans jamais nommer l'auteur du meurtre. Ils conçurent presque immédiatement un plan d'impunité, plan absurde, puisqu'il affirmait que Félicie s'était tuée, était morte par accident; mais plan habile, après tout, à cause des largesses dont il était soutenu. Ils vidèrent leurs poches et se dépouillèrent de tout ce qu'elles contenaient, or, billets de banque, bijoux. Un d'eux eut le courage de chanter à tue-tête, afin d'éloigner les soupçons. Un autre rédigea le testament de la défunte. Tout cela se ressentait nécessairement de la précipitation, de l'émotion des jeunes gens. Félicie, par exemple, fut baptisée Aline, baronne C., alors que son linge était marqué F. Les deux jeunes gens n'y songèrent pas. Le troisième ne faisait rien. C'était lui qui avait causé ce terrible accès de jalousie.

Il se tordait les mains de désespoir et de rage. Il regrettait d'avoir laissé passer Charles de Fontèves sans venger Félicie. On lui répondit qu'un duel était inutile puisque la femme en litige n'existait plus. On ajouta qu'il commettrait une lâcheté, et que toutes les écoles de France le renieraient s'il ne se joignait pas à ses amis pour sauver Charles de la cour d'assises.

Le testament étant signé et paraphé, les offrandes recueillies, la défunte transportée dans le bosquet où l'on avait dîné et étendue sur la table avec une sorte d'ostentation qui semblait prouver qu'on n'avait rien à redouter, il fallut partir.

Les trois jeunes gens auraient pu tout simplement aller payer au comptoir. Mais ils n'ignoraient pas qu'en pareille occasion il y a toujours quelques mots échangés, pendant lesquels un garçon s'élance immédiatement vers l'endroit où l'on a dîné, afin d'achever de desservir. Quelques lattes d'un treillage furent enlevées, un mur fut lestement franchi, et les trois jeunes gens décampèrent.

Tout bruit avait cessé alors sous les bosquets, et le père Printaneau n'avait pas tardé à venir se rendre compte de ce silence inquiétant.

Confondu par l'étrange spectacle improvisé pour lui, il demeura une partie de la nuit absorbé dans ses méditations. La montre à répétition et à trotteuse surtout le fascinait.

« Tout ça ira au greffe, se disait-il, et pourtant ça m'appartient

Digitized by Google

par testament olographe. Comment donc faire, seigneur Dieu, comment donc faire? Je suis un honnête homme, moi! Je ne dois ni trahir mes clients, ni m'opposer à ce que les vœux de cette intéressante dame soient exaucés. »

Et il tournait ses regards vers la rivière qui... coulait pour tout le monde, profonde et muette.

Vers trois heures du matin, il releva les quatre coins de la nappe sur le cadavre, les noua et emporta le tout. Il sortit doucement de sa maison, monta sur une de ses barques et poussa au large. Bientôt Félicie, alourdie par deux forts pavés aux pieds et à la tête, s'engouffra et disparut dans l'eau.

« Je m'étonne que cette dame, je m'étonne que ces messieurs n'aient pas pensé à cela, se dit l'homme en essuyant la sueur qui baignait son front. C'était pourtant bien simple... et cela arrange tout à l'amiable. »

II

Le comte Charles de Fontèves était, cinq ans après, marié et père d'une petite fille, à Toulouse.

Il avait perdu successivement son père et sa mère. Il s'était trouvé seul, triste, désœuvré au milieu de cette vie de province, qui ne cesse d'être pesante que lorsqu'elle devient en même temps la vie de famille. Il se maria. Ainsi fut dissipé le fantôme éploré de Félicie. Sa mort, du reste, n'avait pas laissé un bien grand vide, excepté au cœur de Charles. Il y a tant de femmes à Paris, que la disparition de l'une d'entre elles passe facilement inaperçue, surtout lorsqu'il n'y a ni parents, ni personne qui ait intérêt à la venger. Quant à Charles et à ses amis, ils ne furent pas inquiétés. Qui donc pouvait se douter qu'un meurtre avait été commis? Ce meurtre, en résumé, n'était ni avilissant ni odieux, n'était pas l'acte d'un traître, d'un lâche ou d'un misérable. La victime était à plaindre, sans doute, et il serait bien sévère de dire qu'elle avait mérité son sort; mais le meurtrier trouva une excuse à sa violence dans son amour même.

Les amis de Charles avaient donc pu, sans scrupules ni remords de conscience, garder le secret sur la fin tragique de cette liaison. Ils firent même une assimilation qui péchait un peu par la base, mais qui pourtant avait du vrai. Ils prétendirent que si Charles eût tué un homme en duel, ce serait pour eux une obligation de chercher à le sauver des rigueurs de la justice. Ils lui devaient par conséquent aide et protection à la suite d'un meurtre qui, dans les con-

Digitized by Google

ditions où il s'était accompli, n'impliquait pas plus la honte et le déshonneur que ne l'eût fait un duel.

Quoi qu'il en soit, Charles avait peu à peu secoué les tristesses de son cœur, grâce aux secours de ce bon et grand médecin : le temps. Il avait épousé avec une joie très vive, très sincère, Mlle Blanche de l'Estralle, jeune fille blonde, blanche et rose, une Toulousaine. Quand il fut père, tout le passé sanglant acheva de disparaître, et une existence nouvelle, chaude, pleine et colorée, s'ouvrit pour lui.

C'était alors un beau garçon de vingt-six ans, grand, séduisant de formes et de langage, fort comme un lion et doux comme un agneau. On pourrait croire qu'il avait les cheveux noirs ; ils étaient châtains ; ses yeux entre gris et bleu.

Par un phénomène assez singulier, l'œil devenait presque blanc lorsqu'une émotion forte, la colère par exemple, faisait déborder hors d'elle-même cette puissante nature. Alors il fallait bien prendre garde de l'irriter. Il devenait terrible et extrêmement dangereux, car il n'était plus maître de lui ; ses passions seules le gouvernaient. Heureusement le cas était rare.

Comme tous les hommes vraiment forts, Charles était habituellement débonnaire. A Toulouse, on ne lui vit qu'une seule fois les yeux blancs. Il entra un jour dans un cercle où deux hommes s'entretenaient précisément de sa femme.

Mlle Blanche de l'Estralle, paraît-il, avait connu avant Charles un jeune homme nommé Savarèze, et avait failli l'épouser. Par malheur il n'y eut pas assez de fortune. Savarèze avait, il est vrai, des espérances, un oncle célibataire et fort riche, mais c'était un vieil avare, qui ne voulait rien donner qu'après sa mort, et encore il annonçait hautement l'intention de mourir le plus tard possible. Savarèze fut donc refusé.

Les deux membres du cercle parlaient de cet épisode lorsque Charles entra, mais à mots couverts, sans désigner le jeune homme, dont ils ne connaissaient pas eux-mêmes le nom, car l'incident n'avait été ébruité qu'à demi. Charles de Fontèves entendit seulement qu'il était question de sa femme, d'un attachement antérieur..... Une agitation extrême s'empara de lui et se manifesta dans ses yeux, qui devinrent, comme dans toutes ses grandes crises intérieures, presque blancs.

« Mademoiselle Blanche de l'Estralle aimait quelqu'un avant de porter mon nom ? dit-il en s'approchant. Continuez donc, messieurs ; cela m'intéresse.

— Eh ! sans doute, mon cher comte, répliqua un des interlocuteurs avec une admirable présence d'esprit. Elle aimait quelqu'un.....

Digitized by Google

depuis plusieurs mois déjà..... et elle l'a bien prouvé puisqu'elle vous a épousé. »

Charles n'avait entendu que quelques mots qui pouvaient parfaitement s'appliquer à lui. Il n'y avait plus à faire oublier que le ton confidentiel de l'entretien, les sourires accentués et joyeux, ton et sourires qui sont de mise pour les propos de la médisance, mais qui n'accompagnent pas d'ordinaire les récits d'hyménée.

Le narrateur, toutefois, avec cet art consommé que produit la fréquentation du monde, sortit à sa gloire de l'impasse périlleuse où il s'était engagé. Il ne modifia rien aux traits de sa physionomie, sauf que leur expression un peu sarcastique devint celle de l'enjouement et de la cordialité. Il ajouta avec le plus vif accent de sincérité que la préférence de Mlle Blanche pour Charles n'était un secret pour personne, et qu'on pouvait peut-être en parler ouvertement puisqu'elle était de notoriété publique et aussi flatteuse en même temps pour le comte de Fontèves que pour Mlle de l'Estralle.

« Voulez-vous savoir tout ce qu'on dit encore, mon cher comte, vous qui êtes si curieux? ajouta-t-il avec beaucoup de bonne grâce. On dit qu'il n'y a pas dans la ville un ménage aussi uni, aussi parfait, aussi digne d'estime et d'admiration que le vôtre. C'est également mon avis. Pour peu que cela vous déplaise, je suis à vos ordres.

— Tel n'est pas mon désir, répondit Charles avec une politesse derrière laquelle il y avait un conseil : ma seule ambition est que mon ménage ne fasse jamais parler de lui. »

Il n'attacha pas d'autre importance à cet incident. Il crut et devait croire qu'il avait pris de l'ombrage sans motif. Son attitude, néanmoins, fit une forte impression sur les deux bavards.

« Si je connaissais le jeune homme qui a fait la cour à Mlle Blanche, dit ensuite l'un d'eux, je l'engagerais à se tenir tranquille. »

Quelque temps après, Charles eut à faire un petit voyage. Sa fortune était considérable et presque toute en terres. Un de ses fermiers venait d'être incendié. Charles de Fontèves jugea nécessaire d'aller lui-même se rendre compte du désastre, mais, comme cette excursion était plutôt fatigante qu'agréable, il n'emmena pas sa femme.

Au moment de partir, il reçut un billet ainsi conçu :

« Revenez chez vous cette nuit, à deux heures du matin. Pas plus » tôt, le rendez-vous est pour minuit. Vous trouverez votre femme » entre les bras de son amant. Depuis qu'elle est mariée, elle n'a » pas cessé de vous tromper. Elle vous a épousé à cause de votre » fortune, à cause de votre titre. Mais ce n'est pas vous qu'elle » aime.

» Une femme qui se venge. »

Digitized by Google

Pas de signature.

On n'a jamais su qui écrivit ce billet. Tout porte à croire que ce fut une femme de chambre disgraciée. Charles n'y ajouta pas foi d'abord. Il fut tenté de le montrer à sa femme. Mais, à la suite de ces lâches dénonciations, calomnieuses pour la plupart, on oublie presque toujours d'où elles sortent, tant elles excitent une soif ardente de savoir la vérité.

Charles ne put échapper à cette tentation délirante. Et pourtant, soupçonner sa femme, c'était un rude coup pour cette âme loyale.

« J'ai envie de ne pas partir, lui dit-il.

— Oh! répliqua-t-elle, ce pauvre homme!... Incendié! Il sera si content de te voir!

— Viens avec moi, Blanche.

— Volontiers.

Elle toussa.

— Je suis bien enrhumée, répondit-elle; mais, n'importe!

Elle toussa plus fort.

Un instant après, elle ajouta d'un ton d'affectueuse soumission :

— C'est convenu, je vais avec toi.

— Oh! pensa-t-il, je suis fou. La soupçonner... elle!

— Reste, lui dit-il; je t'en prie, je le veux. Tu es trop enrhumée. Que dirait d'ailleurs notre petite Marthe? Nous ne pouvons ni emmener notre fille, ni la quitter tous les deux... Si nous étions en été, au printemps...

— Enfin, qu'ordonnes-tu, cher seigneur et maître? demanda Blanche avec un sourire plein d'irrésistibles séductions.

— J'irai seul, répondit-il.

— Par ce temps! par ce froid! reprit-elle. Oh! tu es bon, Charles! Porte à ce brave homme cinq cents francs de ma part. Ramène-moi ses amours de petits enfants, s'il ne sait où les loger.»

Blanche ne toussait plus.

Charles, lui, se regarda par hasard dans une glace. Ses yeux étaient presque blancs, son visage affreusement pâle.

« C'est étonnant, pensa-t-il, c'est étonnant que ma femme ne remarque pas l'état où je suis. »

Ses soupçons prirent de la consistance.

— Tu es tout défait, reprit Blanche avec la plus tendre sollicitude. Ce malheur t'a bouleversé. Que veux-tu y faire? Nous n'y pouvons rien; ce n'est pas ta faute si cet homme s'est laissé brûler. Les bâtiments sont-ils assurés? Console-toi, va. Tout cela est une misère. Le principal est de s'aimer, et nous nous aimerons toujours, mon Charles, toujours, toujours... Voyons, embrassez-moi, monsieur. »

La rue où était situé l'hôtel du comte de Fontèves était très

Digitized by Google

large, très droite ; aussi, après son départ, il s'abstint, quoiqu'il fît nuit, d'y paraître. Il voulait savoir la vérité, et ne pas l'empêcher de se produire. Son supplice, pendant quelques heures, fut épouvantable, car le doute a quelque chose de plus affreux, de plus déchirant que la certitude même d'un malheur. Confiné dans le coin le plus obscur d'un café, Charles fit semblant de lire un journal.

« Ce n'est pas possible ! ce n'est pas possible, murmurait-il. »

On lui fit observer qu'il était minuit, que le café se fermait, et il se retira. Il erra pendant une heure à peu près, répétant toujours :

« Ce n'est pas possible ! »

La lassitude morale le gagna et émoussa l'acuité de ses angoisses. Il arriva à la porte de sa demeure entièrement convaincu qu'il était le jouet d'une basse et lâche calomnie.

« Mon adorée n'en saura jamais rien, se dit-il comme pour s'excuser. Elle est au-dessus de tout éloge comme de tous les soupçons, et je l'outragerais en lui avouant que je n'ai pas été au-dessus d'eux, moi aussi. Me trahir, elle, une d'Estralle !... Oh ! je suis un insensé d'avoir pu croire cela. On dirait vraiment que je n'ai pas été élevé par ma mère, la plus sainte des femmes. Ma Blanche la bien nommée est pure comme l'expression de son visage, sans tache comme son âme, comme son nom. Je vais rentrer et la surprendre, rougissante et émue sans le dire. Ce voyage..... Ah ! je n'ai pas besoin de prétexte. J'ai changé d'avis voilà, tout. Ce n'est pas mon adorée qui me reprochera de ne pouvoir vivre un jour, une heure, une minute loin d'elle. »

Il avait ses clefs, ainsi que cela est d'usage en province ; il entra. Tout était calme. Tout semblait dormir. A la porte de la chambre conjugale, un verrou était mis en dedans. Charles fut obligé de frapper.

« C'est moi, Blanche, dit-il. C'est moi ! »

Il entendit un bruit sourd et confus de voix haletantes, terrifiées.

« Blanche, reprit-il, Blanche !.... c'est moi ! »

Tous ses membres furent agités d'un tremblement convulsif. Il cria d'une voix terrible :

« Blanche !

— Un instant ! répondit-elle avec un accent qui vibrait d'épouvante. Prends patience, mon Charles ! Je n'ai pas de lumière.... je ne trouve pas les allumettes. »

Elle mentait. Elle cherchait à gagner du temps. Un rayon mince comme la lame d'un sabre glissait entre le bas de la porte et le parquet. Ce rayon prouvait que Blanche avait de la lumière. Charles

Digitized by Google

s'en aperçut. D'un coup d'épaule il enfonça la porte, qui vola en éclats. Sa femme se jeta à son cou.

« Mon Charles, balbutia-t-elle toute frémissante..... Te voilà! oh! que c'est aimable! »

Un air glacé pénétrait dans la chambre chaude.

« La fenêtre ouverte! dit Charles d'une voix étranglée. Vous étiez pourtant si enrhumée! »

Elle s'élança pour la fermer. Mais Charles y arriva avant elle et plongea ses regards au dehors. En ce moment, un homme descendait, tant bien que mal et en s'arrachant les ongles, le long d'un tuyau servant à la conduite des eaux. Parvenu à deux ou trois mètres du sol, soit que ses mains n'eussent plus la force d'étreindre le point d'appui, soit qu'il fût pressé de s'enfuir, il lâcha le tuyau et tomba assez lourdement. Charles et Blanche ne furent témoins que de la chute, sans savoir de quelle hauteur elle avait eu lieu.

« Il est mort! s'écria Blanche. Oh! malheureuse!....

— Vous l'aimiez donc bien? » dit Charles.

Elle se redressa. Elle foula aux pieds le mensonge et les ménagements :

« Oui, je l'aimais, répliqua-t-elle avec un emportement de passion et de douleur. Oui, je l'aime!.... et je vous hais, vous! »

Charles n'avait pas besoin de ce coup d'aiguillon. Déjà il ne se possédait plus.

« Vous l'aimez, dit-il, eh bien... suivez-le. »

Il saisit Blanche et la précipita par la fenêtre.

Le comte Charles de Fontèves se constitua prisonnier, fut jugé à Toulouse et acquitté conformément à l'article 324 du Code pénal, livre III, section III, paragraphe II, qui dit : « Dans le cas d'adultère, le meurtre commis par l'époux sur son épouse ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable. »

Le complice ne fut ni tué ni retrouvé. Sa chute à lui n'avait pas eu lieu de haut et n'entraîna aucune suite grave.

Alors que le comte et la comtesse le croyaient brisé et se reculaient dans la chambre pour continuer à eux deux cette scène de terreur, il touchait terre sain et sauf et s'enfuyait en toute hâte à travers les ténèbres, bien plus pour ne pas compromettre la comtesse que pour ne pas se compromettre lui-même. Il ne sut que le lendemain, avec toute la ville, que Blanche avait péri, que la petite Marthe avait été confiée à une vieille parente, que Charles de Fontèves s'était livré à la justice.

Ce complice, c'était Savarèze, Tanneguy Savarèze, le jeune

Digitized by Google

homme qui n'avait pas pu épouser Blanche à cause de l'existence très prolongée d'un oncle.

Pendant tout le procès, Savarèze ne bougea pas. Ni Charles, qui ignorait jusqu'à son nom, ni le procureur impérial, ni personne, ne purent le désigner ou l'accuser. La famille de l'Estralle s'était bien gardée, et cela se comprend, de divulguer que Blanche avait été courtisée avant son mariage. Savarèze, lui aussi, s'était bien gardé de se faire connaître au procès, car sa présence n'eût servi qu'à confirmer la vérité, qu'à déshonorer une morte. De même que la famille de la victime, Savarèze espérait fermement que Charles serait condamné, faute de pouvoir prouver l'adultère. Mais les preuves furent jugées suffisantes, quoique Charles, malgré les conseils de son avocat, eût obstinément refusé de montrer la principale. C'était une lettre non signée, mais très explicative, de laquelle il ressortait que Blanche, pendant les nuits obscures, abandonnait souvent son chevet et accordait à son amant prévenu par un signal une furtive entrevue de quelques minutes. Répondant à l'avis du départ du comte, cet amant promettait d'être exact au rendez-vous qu'on lui donnait, et se félicitait chaleureusement des longues heures de bonheur que Blanche lui annonçait en remplacement d'une entrevue rapide comme l'éclair.

Par un sentiment que tout le monde appréciera, Charles ne voulut pas que cette lettre, ramassée par lui dans la chambre de sa femme, qui n'avait pas cru qu'il fût si urgent de la brûler, fût lue à l'audience. Mais on trouva un chapeau, un chapeau qui ne pouvait communiquer aucun renseignement sur son propriétaire, car il était de provenance parisienne et non toulousaine, mais qui indiquait clairement la visite d'un homme et sa fuite précipitée pendant la nuit. On trouva ensuite deux ou trois supports du tuyau de conduite fraîchement déracinés, évidemment sous le poids d'un homme qui s'était aidé de ce tuyau pour descendre. Enfin il y eut des détails tout intimes sur lesquels il est inutile d'insister.

Lorsque le verdict d'acquittement fut prononcé, d'unanimes bravos éclatèrent. Charles de Fontèves avait su inspirer beaucoup d'intérêt, surtout aux dames. Une seule protestation s'éleva, sourde, muette, mais énergique. Savarèze assistait aux débats en curieux. Quand il vit libre et presque acclamé son rival abhorré, son rival doublement maudit, il fendit la foule tumultueuse, et s'avança vers lui.

« Tout n'est pas fini, comte de Fontèves, murmura-t-il entre ses dents qui s'entrechoquaient de rage. Les juges n'ont point vengé cette pauvre femme, je vais la venger, moi. Je ne me suis pas déclaré son amant pour ne pas offenser sa mémoire, mais je vais vous le

Digitized by Google

dire, à vous, je vais vous le cracher au visage. Nous allons voir enfin si vous n'avez de courage que pour tuer les femmes, comte de Fontèves. »

Et il continua à marcher vers Charles, que ses amis et les membres du barreau félicitaient de son acquittement.

III

La colère, la haine implacable de Tanneguy Savarèze avaient des causes sérieuses. Il aimait Blanche ; il regrettait donc profondément sa mort. De plus, il avait été, non pas nominativement, il est vrai, harcelé d'épigrammes, accablé de mépris pendant tout le cours du procès.

Faute de pouvoir le désigner par son nom, l'avocat de Charles l'avait appelé : « l'homme qui saute par la fenêtre. » Le procureur impérial répéta cette qualification, qui excita un rire universel. Le président lui-même, lorsqu'il résuma les débats avec la lucidité et l'impartialité traditionnelles, arriva forcément à parler de l'amant :

« Livrons à ses remords, dit-il, ce séducteur anonyme, qui se glisse dans l'ombre pour commettre un crime, et s'évade au moment du danger, au moment où son bras aurait pu préserver de la mort la malheureuse à laquelle il apportait la honte et le déshonneur ; cet homme pervers et corrompu, qui est venu souiller la couche d'une femme, qui, sans lui, fût probablement restée pure ; cet homme aux passions sans frein; cet homme qui profite d'un voyage de l'époux pour s'introduire chez lui, la nuit, comme un voleur, et lui ravir le bien le plus précieux de tous : l'honneur de la maison, l'honneur conjugal ; cet homme, qui ne recule devant aucune infamie, mais qui recule devant la responsabilité, le châtiment ; cet homme...

— Qui saute par la fenêtre ! » cria une voix dans l'auditoire.

Et il y eut alors une explosion d'hilarité, à laquelle M. le président lui-même ne put s'empêcher de prendre part.

Savarèze, lui, devint pâle comme un spectre. Il fut tenté de s'écrier :

« Me voilà ! c'est moi, moi, Tanneguy Savarèze ! »

Mais le pouvait-il ? La culpabilité de Blanche était encore douteuse en ce moment pour les jurés ; elle eût été prouvée jusqu'à la dernière évidence si Savarèze fût venu en personne la proclamer. Il garda donc le silence, dévora tous les affronts ; il eut l'énergique empire sur lui-même de répondre négativement, lorsque deux ou trois personnes de la ville, soupçonnant la vérité, mais s'abste-

Digitized by Google

nant rigoureusement de la trahir, tellement elle était grave et compromettante, lui demandèrent avec un fin sourire :

« Dites donc, vous !.... connaissez-vous l'homme qui saute par la fenêtre ? C'est un fier acrobate ! Si je le connaissais, je le prierais de me donner des leçons de gymnastique. C'est un talent bien utile pour se faire adorer des femmes sans risquer sa peau. »

Savarèze demeurait froid, impassible. Mais on comprend tout ce qu'il dut souffrir ; on comprend quelle soif de représailles et de vengeance s'était amassée dans son âme.

Dès qu'il vit Charles de Fontèves acquitté, accueilli par une ovation sympathique et chaleureuse, toute sa haine, contenue jusqu'alors, déborda. Frémissant de rage, il se fraya un passage vers son ennemi. Mais une porte dérobée s'ouvrit discrètement.

C'était celle par où entraient et sortaient les membres du barreau, les huissiers de la cour. L'avocat de Charles de Fontèves l'y fit passer, et il disparut.

Charles avait pris ses dispositions. Une voiture l'attendait. Il y monta et quitta Toulouse immédiatement ; puis il s'embarqua pour l'Amérique. Il laissa sa fille, la petite Marthe, sous la tutelle d'une vieille parente.

Savarèze, lui, n'ayant pu le rejoindre, ne sachant même pas où il était, continua à garder l'anonyme.

Son oncle mourut peu de temps après, en lui abandonnant forcément une fortune immense. Trop tard. Tanneguy Savarèze n'avait plus la sérénité d'âme ni l'ardeur de passions qui l'eussent fait jouir de cette fortune dignement et convenablement, ou follement. Il se sentait avili, écrasé, ridicule. Il n'osait plus se regarder en face, descendre en lui-même, se rappeler le rôle qu'il avait joué, rôle où il avait été entraîné malgré lui par une fatale accumulation de circonstances, et dont il lui était maintenant impossible de prendre une éclatante revanche. Son orgueil était d'autant plus humilié qu'il fut témoin de la retentissante célébrité acquise par son rival à Toulouse. Les anciens amis de Charles qui avaient assisté à l'aventure de Bougival, n'ayant plus rien à redouter pour lui ni pour eux de cette affaire depuis longtemps étouffée, s'étaient mis à la raconter sous le sceau du secret. Félicie avait doublé l'effet produit par Blanche. Pour avoir tué deux femmes d'une façon si expéditive, Charles était devenu aussi illustre que s'il eût fait tuer cent mille hommes en bataille rangée.

« Quel dommage qu'il soit parti ! » disaient les belles Toulousaines.

Et les plus judicieuses ajoutaient :

« Comme il nous estime et nous rend justice, ce comte de Fon-

Digitized by Google

tèves, lui qui ne peut comprendre ni admettre l'infidélité des femmes ! Il a tout pour lui, tout, même la modestie, car il se dérobe à de légitimes triomphes. »

Et elles faisaient promettre à leurs maris de les immoler de la même façon, sans trop les faire souffrir toutefois, s'ils s'apercevaient jamais qu'ils étaient trompés. Et ceux qui refusaient de promettre étaient accusés d'aimer froidement.

Un cousin de Charles, nommé Jules Bordomieu, venu de Paris exprès pour l'assister dans cette grave conjoncture, reçut plus de cent cinquante invitations à dîner après le procès, tellement la haute société de Toulouse était avide de recueillir les moindres particularités sur le héros du jour. Savarèze se lia d'amitié avec ce cousin, et, sans divulguer les motifs de sa curiosité, chercha à savoir où était Charles. Mais Jules Bordomieu l'ignorait. Bientôt Savarèze quitta Toulouse. Son héritage lui permettait de courir après les dissipations, l'oubli. Il vint à Paris. Il s'enivra à toutes les coupes sans parvenir à éteindre cette soif de vengeance qui le dévorait.

Quoique Jules Bordomieu ne fût pas lancé dans le tourbillon de plaisirs au milieu duquel Savarèze essayait de faire prendre patience à cette vengeance inassouvie, celui-ci ne le perdit pas de vue, et, deux ans après, il apprit par lui que Charles de Fontèves était en Amérique. Savarèze acheta des pistolets et des épées, et s'embarqua. Il partit tandis que la guerre entre les deux Amériques durait encore, il arriva au moment où elle finissait.

Charles de Fontève avait pris du service. Les gens de cœur qui sont las de la vie trouvent toujours à se faire tuer pour une indépendance quelconque. Charles se décida pour les Etats-Unis, alors désunis. Il fut un officier très froid, très calme, très poli, d'une humeur douce et toujours égale, sauf au feu, où il s'animait par instants d'une façon formidable. On devinait malaisément qu'un grand malheur l'avait frappé ; car il ne lui échappa jamais ni une plainte ni un regret. Cependant, on pouvait remarquer son complet désintéressement des choses de ce monde, à la manière dont il en acceptait tranquillement tous les événements, bons ou mauvais, et à l'intrépidité passionnée qui le faisait s'élancer au-devant de la mort comme pour y chercher un repos, un refuge. Mais, la mort est une coquette, qui n'étend sa main que sur ceux qui la fuient. Charles ne fut pas même blessé.

Dans une bataille, où visiblement il voulait périr, il se jeta à corps perdu en avant, et, au moment où il allait succomber sous le nombre, il fut dégagé et sauvé par un collègue, un Américain, nommé Samuel Warton. Dans une autre bataille, ce fut Warton qui s'exposa follement. Fontèves alla le chercher à travers la masse com-

Digitized by Google

pacte d'ennemis, le délivra, le saisit dans ses bras et l'emporta. Mais Warton avait une balle dans la poitrine. Ses derniers moments furent superbes, tout illuminés de patriotisme, des rayonnements de la victoire et de confiance dans une vie meilleure. Seulement, il eut une idée excentrique, peut-être, américaine... Mais, non, pourtant, car elle était assez naturelle, elle était surtout d'un bon frère.

« Fontèves, dit-il, vous êtes un brave. Je vous ai vu à l'œuvre. Vous sauriez protéger une femme bien mieux encore que vous ne savez défendre un drapeau. Je n'ai pas le temps d'en dire bien long... promettez-moi d'épouser ma sœur. »

Charles recula.

« Ma sœur Cécilia, reprit le moribond.

— J'entends bien, répondit Charles... Mais j'ai des raisons sérieuses pour ne pas me marier.

— L'êtes-vous déjà?

— Non. Mais...

— Avez-vous un engagement?

— Non.

— Epousez Cécilia. Vous n'en serez pas fâché. C'est un ange. Dix-huit ans. Elle est comme femme ce que je suis comme homme. Jugez. Vous ne sauriez hésiter sans m'offenser. J'ai votre parole? Allons, Fontèves, allons, mon ami, faites au moins que je meure content. »

Il est extrêmement difficile de refuser quelque chose à un mourant, à un compagnon d'armes qui vous serre la main et vous appelle son ami. Charles éluda la difficulté en disant qu'il ne plairait peut-être pas à miss Cécilia. Warton, alors, se fit donner de quoi écrire et traça rapidement ces mots :

« Chère enfant,

» Epouse le gentilhomme français que je t'envoie. Tu ne rencon-
» treras jamais mieux. Ne désires-tu pas revoir la France? Il t'y
» conduira. Adieu! je t'embrasse bien tendrement et mon ami t'em-
» brassera pour moi.

» Ton affectionné frère,

» SAMUEL WARTON.

» *P. S.* — J'oubliais de te dire que je vais mourir. Pense quel-
» quefois à moi. »

Ce suprême effort épuisa l'Américain, qui eut à peine assez d'énergie pour mettre l'adresse et mouiller l'enveloppe gommée.

« Pour miss Cécilia Warton, dit-il en tendant la lettre à Charles.

Digitized by Google

Adieu, mon ami, je compte sur vous. J'oubliais..... Cécilia est orpheline..... C'est toujours plus agréable pour un mari. »

Il expira. Charles mit la lettre dans sa poche et rendit les derniers devoirs à son ami. On apprit quelque temps après que la victoire qui venait d'être remportée devait être la dernière. La pacification s'ensuivit. Charles résolut d'aller porter la lettre dont il ignorait le contenu et qu'il ne savait pas si explicite.

La ville où résidait miss Warton n'était pas très éloignée. Charles s'y rendit et remit en personne son message. Aux premiers mots qu'elle lut, la jeune fille jeta sur le comte de Fontèves un de ces rapides coups d'œil par lesquels les femmes analysent un homme en une seconde, et rougit extrêmement.

« Vous venez pour m'épouser ! dit-elle d'une voix émue. Asseyez-vous donc, monsieur, » ajouta-t-elle avec politesse.

Un instant après, elle s'écria en achevant la lettre :

« Mon frère est mort ! mon bon, dévoué, excellent Samuel est mort ! »

Elle se contint toutefois, et, s'adressant à Charles :

« Dans trois mois, monsieur ! reprit-elle..... Je vous demande trois mois pour pleurer mon frère. Je ne saurais vous aimer dès aujourd'hui, malgré mon obéissance à ses volontés. Revenez, je vous prie, dans trois mois, monsieur. »

Charles s'inclina et sortit, tandis que miss Warton s'affaissait sur un fauteuil et fondait en larmes.

Il s'occupa de faire rédiger une relation en anglais des hauts faits et des derniers moments de Samuel Warton, et l'expédia, sans indiquer sa provenance, à Cécilia Warton. Puis il se tint tranquille, sans songer à échapper par la fuite à sa destinée. Il écrivit, il est vrai, une vingtaine de lettres à miss Warton pour la supplier de ne pas se croire engagée définitivement, attendu que si la volonté des mourants est sacrée, ce ne doit être que lorsqu'ils disposent d'une chose leur appartenant légitimement, et non d'une personne, cette personne fût-elle une sœur.

Ces lettres, Charles ne les envoya pas. Il fut mécontent de toutes ; il se dit avec raison que refuser la main d'une femme est toujours une impertinence, si délicates que soient en apparence les formules employées.

« Laissons-la pleurer son frère, pensa-t-il. Après, je la verrai ; nous causerons. »

Il conservait de sa première entrevue, si rapide, une assez forte impression. Cécilia était jolie, brune, de taille moyenne et bien faite. Ses longs cils noirs et soyeux projetaient comme une ombre

Digitized by Google

charmante sur son visage, resplendissant de tout l'éclat de la jeunesse, de toute la plénitude de sa beauté, car dans ce jeune pays d'Amérique une femme est plus vite complétement femme qu'en France ou en Angleterre. Les cheveux de Cécilia, épais et doux, annonçaient une constitution saine et robuste. Ils frisaient naturellement en petites mèches folles et rebelles à la naissance de la nuque et autour du front, près des tempes, signe de distinction et de force. Le nez était droit, à narines mobiles, énergiques et sensuelles. La bouche, légèrement entr'ouverte comme une grenade fendue par ses chairs roses, laissait voir des dents blanches très petites. Le pied était également très petit, nerveux et cambré. Les grands yeux noirs étaient une merveille ; ils avaient ce langage à la fois chaste, voluptueux et franc, particulier aux riches natures et aux jeunes filles élevées sans contrainte. Cécilia, du reste, avait eu pour mère une Péruvienne, morte en la mettant au monde, et qui avait passé dans son temps pour la plus jolie femme de Lima, où il y en a de si séduisantes. A peine aperçue, cette jeune fille avait gravé profondément son image dans l'âme de Charles.

Il remarqua aussi que le cadre était digne d'elle, que la maison, habitée par elle seule et ses nombreux domestiques, en l'absence de son frère, avait ces proportions vastes et commodes, cette tenue sérieuse et élégante des plus confortables maisons anglaises. Dans la ville, il apprit que la fortune du frère et de la sœur, réunie maintenant sur une seule tête, était considérable. C'était là un détail de peu d'importance, surtout aux yeux de Charles, mais il ne manquait pourtant pas de signification. Il indiquait nettement que Samuel Warton n'avait été guidé dans son choix pour sa sœur que par le mérite personnel de Charles, et non par le désir de pourvoir une jeune fille embarrassante, d'un placement difficile.

D'un autre côté, la réputation de miss Warton était aussi intacte que le duvet d'un papillon dont les ailes n'ont jamais été effleurées que par les caresses du printemps. On ne parlait d'elle qu'avec la plus parfaite estime.

« Tout cela est donc sérieux ? se disait Charles. Je puis donc renaître à la vie, à l'amour ? »

Et il songeait à Félicie, à Blanche, immolées par lui à la fleur de l'âge. Et il regrettait que la fin de la guerre lui ôtât la faculté d'aller se faire tuer quelque part, le laissât en face d'un seul devoir à accomplir : tenir sa promesse. Et, le souvenir de la belle Cécilia aidant, Charles se disait que Warton avait certainement eu le droit de disposer de lui comme il l'entendait, puisqu'il n'existait que grâce au courage de Warton.

Les trois mois écoulés, jour pour jour, Charles se rendit chez

Digitized by Google

miss Warton. Elle l'attendait. Il fut introduit dans un salon où de graves personnages étaient rassemblés.

« Le comte de Fontèves, mon fiancé, » dit-elle en le présentant à eux.

Puis elle les nomma successivement à Charles. Ils lui serrèrent la main et lui firent d'affectueux compliments en anglais, langue que Charles ne comprenait qu'imparfaitement. Il traduisit ses sentiments par de cordiales poignées de main, et demanda à Cécilia la faveur d'un entretien particulier en français.

Elle le conduisit dans un autre salon et lui tendit sa petite oreille nacrée. Loyalement, en honnête homme, Charles raconta qu'il avait déjà tué deux femmes qui l'avaient trompé.

« Vraiment ! répondit Cécilia en souriant. Oh ! ces Françaises !... Je croyais qu'il y avait beaucoup d'exagération dans ce qu'on dit d'elles. »

Elle regarda Charles comme pour lui dire :

« Continuez ! »

Il lui répondit que la confidence était finie.

« Rentrons alors, » dit-elle.

Mais, à son tour, Charles la regarda d'un air qui signifiait :

« Réfléchissez.

— Vous avez aimé deux fois, reprit Cécilia, et il y a une grande sincérité à me l'apprendre. Mais vous avez, messieurs, des priviléges que nous n'avons pas, et aucune jeune fille sensée n'a la prétention de trouver un mari dont le cœur n'ait jamais battu que pour elle. Quant au dénoûment de vos deux amours, vous ne m'en instruisez pas pour m'effrayer, je suppose. Je vous ai accepté par soumission aux désirs de mon frère, d'un frère qui a été pour moi un père, une mère et un ami. Depuis que je vous ai vu, cette soumission a été toute volontaire de ma part. Si, un jour, je venais à ne plus vous aimer...

— Oh ! n'ayez pas peur, s'écria Charles emporté par le charme tout-puissant qui s'exhalait de cette jeune fille ; si vous venez à ne plus m'aimer après m'avoir épousé, ce n'est pas vous que je tuerais, ce serait moi.

— Vous êtes romanesque, ajouta-t-elle avec son enivrant sourire. Je ne déteste pas cela. Mais, soyez tranquille. Une Américaine reste fidèle à ses affections, ne fût-ce que par dignité et par respect pour elle-même. Vous êtes exalté, vous tuez les femmes !... C'est charmant, savez-vous ? Et celle qui ne sera coupable que de trop vous aimer, la tuerez-vous aussi, méchant homme ? »

Charles saisit Cécilia, et la serra dans ses bras.

Digitized by Google

« Oh ! pas encore, dit-elle en se dégageant. C'est trop tôt, et je vois que vous n'avez plus rien à me dire.

— Un mot encore, reprit Charles. J'ai un enfant, une petite fille...

— Ah ! » fit Cécilia.

Cette révélation parut faire sur elle une impression plus forte que celle qu'avait causée le meurtre des deux femmes.

« Je suis aussi un peu jalouse, moi, » murmura-t-elle, comme en se parlant à elle-même.

Pendant quelques secondes, Charles fut en proie à une extrême émotion. Depuis qu'il connaissait Cécilia, depuis qu'elle jetait pour ainsi dire un voile lumineux et splendide sur un douloureux passé que le cours des années n'avait pu parvenir à effacer, il comprenait combien serait cruelle pour lui la perte d'une consolation qu'il n'avait pas cherchée, mais qui s'offrait à lui si radieuse et si belle.

Il garda le silence. Toutefois, il n'essaya point d'influencer miss Warton. Elle prit rapidement son parti.

« J'aurais préféré que vos tendresses n'eussent point à se partager, dit-elle. Je suis un peu égoïste, comme vous voyez. Mais cette petite... Est-elle gentille ?

— Oui... Elle s'appelle Marthe. Marthe ! ma fille...

— Et vous vivez loin d'elle !

— Loin de France ! J'étais venu ici pour y mourir.

— Oui, je comprends. Et pourtant... Pauvre innocente ! Elle n'est pas responsable... Vous l'abandonniez... pas pour toujours, n'est-ce pas ? Elle a besoin d'une mère, cette pauvre petite. Allons, je serai la sienne... c'est convenu. Et je vous autorise même à l'aimer... autant que moi. »

Le mariage ne tarda pas à se faire. Devenue comtesse de Fontèves, Cécilia s'informa dès le lendemain des noces s'il plaisait à son mari d'habiter l'Amérique, l'Europe, l'Asie, l'Afrique ou l'Océanie. Charles opta pour la France. Retrouvant une affection, une famille, un foyer, il souhaitait ardemment de retrouver aussi une patrie. Quant à Cécilia, de même que toutes les femmes bien organisées, elle dit à son mari :

« Ma patrie, c'est toi. »

Quand ils s'embarquèrent à New-York, Tanneguy Savarèze y débarquait, plus que jamais avide de vengeance et espérant l'atteindre en touchant l'Amérique. Il n'y séjourna pas longtemps. Ayant aperçu le comte de Fontèves sur le pont d'un navire qui gagnait le large, et ayant su que ce navire était à destination du Havre, il prit passage sur le premier bateau à vapeur qui quitta le port. Le comte Charles de Fontèves, lui, était loin de se douter qu'il était ainsi poursuivi.

Digitized by Google

IV

L'Ile-Adam, petite ville située sur l'Oise, à une trentaine de kilomètres de Paris, est encore aujourd'hui célèbre par le souvenir de la magnifique résidence d'été qu'y possédaient les princes de Conti et qui a été détruite. A ne considérer que le présent, c'est une petite ville charmante et qui serait à juste titre célèbre par elle-même, si les cités tranquilles et heureuses pouvaient, par cela seul, acquérir une illustration. Assise sur la jolie rivière l'Oise, qui se divise en deux branches comme pour mieux la caresser et l'étreindre, elle jouit d'un calme gai et ensoleillé qu'elle semble communiquer à tous ses habitants. Les environs surtout sont délicieux. Ce ne sont que châteaux, villas, maisons blanches et coquettes, grands bois, fraîches collines, vertes prairies, cultures variées, eaux murmurantes. Là, la vie est douce, quand on a une jolie femme et quelque fortune.

Vers la fin de l'été de 1866, un homme de trente ans à peu près descendit à la station du chemin de fer, prit quelques renseignements et se dirigea vers la campagne, après avoir traversé le pont. Sa mise était d'une élégante recherche, sa taille grande et d'apparence robuste, son visage pâle et beau, sa chevelure noire, un peu éclaircie déjà. Malgré sa démarche vive, assurée, cet homme semblait usé, fatigué. Son sourire était empreint d'amertume, son front avait des rides; on voyait que des chagrins prolongés ou d'ardentes passions avaient passé par là.

« Admirable pays, pensa-t-il en regardant autour de lui d'un air nonchalant et ennuyé. Thésésa m'a dit : « Cherchez-moi quelque » belle contrée pour y cacher nos amours. » J'ai cherché..... je vais probablement trouver. Mon notaire m'a indiqué une maison de campagne à louer. Je vais la voir, la louer, l'acheter si c'est nécessaire. Thérésa sera satisfaite. Espérons qu'elle en aura assez au bout de huit jours. Des amours champêtres..... à mon âge!.... J'aurai soin d'inviter quelques amis. »

Cet homme, c'était Tanneguy Savarèze. Il lui avait été impossible de rejoindre le comte Charles de Fontèves, de savoir même où il était, et cinq ans s'étaient écoulés. Savarèze avait également perdu de vue Jules Bordomieu, le cousin de Charles. Il avait appris seulement que Charles avait retiré sa fille Marthe des mains de la vieille parente de Toulouse. Quant à révéler où il était, la vieille dame ne le savait pas..... ou ne voulait pas le dire. Cinq ans sont quelque chose dans la vie d'un homme. Savarèze, *l'homme qui saute par la fenêtre*, avait donc senti s'amortir et s'éteindre par degrés son âpre

Digitized by Google

soif de représailles. Il eut longtemps l'idée d'attaquer Charles par la petite Marthe, et de l'enlever. Ce projet avait remué les fibres du cœur de Savarèze par tous les côtés à la fois, car Marthe (Blanche de Fontèves, l'épouse coupable, le lui avait juré), Marthe était la fille de Savarèze et non celle de Charles.

Savarèze forma ce plan d'enlèvement après son retour d'Amérique, et ses vaines tentatives pour rejoindre son rival. Il alla à Toulouse il prit ses dispositions en conséquence. Mais l'enfant était bien gardée. Les bienséances, après les terribles événements qui avaient frappé son père et sa mère, interdisaient de la produire en public, de l'exposer aux regards d'une curiosité mal apaisée. Elle vivait donc solitairement, en recluse, et passait son temps à jouer dans la maison de sa parente ou dans un grand jardin clos de hautes murailles. Enfin elle disparut subitement de Toulouse, rappelée par son père nominal, sans que son père véritable ou soi-disant tel, eût pu mettre ses projets d'enlèvement à exécution.

« On dirait vraiment que ce lâche tueur de femmes se cache parce qu'il a peur de moi, » pensa Savarèze.

Son orgueil, si longtemps abreuvé de honte et de dégoût par les juges et le public, se consola un peu grâce à cette idée, qui cependant était inadmissible. Charles, en effet, avait tout lieu de penser que l'amant de sa première femme continuerait à rester anonyme. Il ne songeait même plus à cet amant, il le méprisait, il l'oubliait. Si Charles prenait à tâche de se dérober aux yeux du monde, c'est qu'un galant homme qui a été le héros d'un procès criminel doit cacher sa vie lorsqu'il a quelque fierté dans l'âme.

Ces deux hommes qui s'étaient fait tant de mal, ces deux existences si profondément troublées l'une par l'autre, ne semblaient donc plus devoir se retrouver face à face. Savarèze en avait presque pris son parti. Il s'était jeté à corps perdu dans les distractions de tous genres : le jeu, les femmes, le luxe. Sans se l'avouer à lui-même, il se suicidait lentement. Il risquait sa vie pour un oui ou pour un non. Il avait tué deux hommes en duel sans éprouver une émotion ni de joie ni de regret. Une lassitude douloureuse, énervée, s'était emparée de lui. Il ne pouvait même plus recourir à l'ignoble consolation de l'ivresse, car les liqueurs les plus fortes le brûlaient sans lui verser l'oubli, les fumées des vins les plus capiteux n'avaient plus de prise sur son cerveau calciné. On n'aurait pas cru cependant que ce fût un homme fini, tellement les apparences sont souvent trompeuses à cet égard, et bien des femmes tournaient encore la tête quand il passait.

Arrivé devant une belle maison de campagne, il s'arrêta.

« Je crois que c'est là, » se dit-il.

Digitized by Google

La porte de la cour était ouverte. Il entra.

« Thérésa sera contente, reprit-il d'un air abruti, en jetant un coup d'œil. Si elle n'est pas contente, elle sera bien difficile. »

Cette demeure, en effet, paraissait somptueuse. Il monta les marches d'un perron, pénétra dans un grand vestibule qui était vide, puis dans une autre pièce où un domestique dormait.

« Ce n'est vraiment pas mal, pensa Savarèze en examinant..... Et tout meublé !.... Il n'y aura plus qu'à apporter quelques paires de pantouffles. »

Il avisa le dormeur, et, le secouant :

« Réveillez-vous, mon brave ! » lui dit-il.

C'était un serviteur assez banal, nommé Ancelin, qui se déplaisait aux champs, où il ne trouvait pas à faire régulièrement sa partie de billard le soir, et qui pensait sérieusement à se marier. Savarèze lui donna un louis en lui disant de le conduire.

« Avec plaisir, monsieur, répondit Ancelin debout et un peu étonné de cette munificence. Si monsieur veut prendre la peine de descendre... mes maîtres sont, en ce moment...

— Un mot d'abord, interrompit Savarèze. Il y a un autre bâtiment ? Je l'ai entrevu...

— L'ancien... Oui, monsieur... Tout près de la rivière. Un peu humide... c'est pour cela qu'on l'a abandonné.

— Habitable ?

— Pour des amis... oui, monsieur.

— Et le tout, combien ?... y compris la chasse réservée.

— Monsieur a dit ?...

— Conduisez-moi à vos maîtres, puisqu'ils sont ici. Vous ignorez peut-être à quel prix ils veulent louer.

— Louer !

Ancelin s'étonna, puis comprit et se mit à rire.

— C'est déjà arrivé deux fois ! dit-il. On vient ici, on entre... Mais ce n'est pas cette maison qui est à louer, Monsieur. Il n'y a pas d'écriteau chez nous... c'est l'autre, la voisine... à un demi-kilomètre tout au plus.

Savarèze se retirait sans écouter les verbeuses explications du valet, lorsqu'il s'entendit appeler par son nom. Il se retourna, et un jeune homme de vingt-six ans s'avança vers lui avec un vif empressement.

C'était Jules Bordomieu, le cousin de Charles de Fontèves. Assez surpris de se rencontrer là, Savarèze et lui se tendirent la main, tandis que le valet se retirait discrètement.

« Ma présence ici a un motif bien simple, dit Savarèze, voyant que Jules Bordomieu s'étonnait de plus en plus. On m'a signalé

Digitized by Google

une maison de campagne à louer dans ce pays ; j'ai supposé que c'était celle-ci, et je suis entré...

— Soyez le bienvenu, mon cher Savarèze, répliqua Jules avec une politesse cordiale. Vous êtes ici, non pas chez moi, mais chez mon cousin le comte de Fontèves, qui, j'en suis sûr, me ferait de vifs reproches de ne pas vous avoir présenté à lui, surtout si vous êtes destiné à devenir son voisin.

— Je suis chez le comte de Fontèves ! » murmura Tanneguy.

Une lueur fauve brilla dans ses yeux. L'aspect morne causé par un espoir de vengeance si longtemps déçu disparut de son visage. Cet homme aux allures épuisées et nonchalantes sembla transfiguré par la joie ardente de revoir enfin face à face son mortel ennemi.

« Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de lui, reprit Jules avec un sentiment de naïf orgueil. Mon cousin est célèbre dans l'univers entier. Je vous raconterai son histoire en détail. Ces véridiques récits sont mon triomphe lorsque je vais dans le monde. Charles...

— Oh ! interrompit Savarèze presque malgré lui, il est en effet bien connu, ce tueur de femmes !

— Chut ! reprit Jules vivement. Ne lui rappelez pas ses titres de gloire. Il est modeste comme une jeune fille.

— Soyez tranquille, mon cher, soyez tranquille. Je ne le féliciterai que dans l'intimité du tête-à-tête. »

Puis, s'efforçant de reprendre son calme.

« Et vous, Jules, demanda-t-il, que faites-vous, que devenez-vous? On ne vous voit plus nulle part. »

Jules Bordomieu était un joli garçon, riche et indépendant, très prudent par nature, très enthousiaste de son cousin à cause du contraste des caractères, un peu bavard, un peu craintif, n'ayant d'autres soucis que de jouir pleinement de la vie sans s'exposer à aucun péril.

« Vous allez me trouver bien pot-au-feu, mon cher Savarèze, vous qui n'aimez que le bruit, l'éclat et les grandes aventures, répondit-il. Mais je ne vous cache pas que cela m'est égal. Je suis heureux, c'est l'important. Mon cousin m'a pris en amitié. Je suis ici comme chez moi, et, la campagne, la belle nature... il n'y a rien de tel pour avoir une bonne santé. On voudrait me marier. Pas si bête ! Je n'aurais pas assez de nerf pour tuer ma femme à l'occasion. D'ailleurs, à quoi bon me marier? Je vais tous les huit jours à Paris. Je connais une jeune fille, Evelina, un bijou, mon bon, un bijou !... Mon père lui-même m'approuverait s'il était encore de ce monde. Dix-huit ans, jolie comme les amours, tranquille, laborieuse, dévouée,

Digitized by Google

pleine d'égards, pas gênante... Et savez-vous, ajouta-t-il d'un air de mystère, ce qu'elle me coûte? Deux francs cinquante par jour; trois francs l'hiver à cause du chauffage.

— C'est pour rien, répliqua Savarèze d'un ton distrait. Je vous fais mon compliment.

— Il y a ici une jeune femme ravissante, la baronne de Sirac, reprit Jules. Se méfier! veuve adorable, et qui par conséquent consentirait à ne plus l'être. Mais le mariage, les grandes passions, c'est bon pour vous, Tanneguy, pour mon cousin. Moi, j'ai une santé trop délicate; je préfère demeurer simple spectateur.

—Une veuve? interrogea Savarèze, redevenu plus attentif, chez le comte de Fontèves?

— C'est une amie de sa femme.

— Il est remarié?

— Depuis longtemps. Ah! ça, mais d'où sortez-vous donc?

— Remarié, lui!.... Et heureux, sans doute!

— Et il ne l'a pas encore tuée! ajouta Jules. »

Savarèze sentit un flot de colère et de haine lui monter à la gorge et l'étouffer. Il s'approcha d'une fenêtre pour respirer plus à l'aise. Non-seulement Blanche, la pauvre morte, n'était pas vengée, mais Charles l'avait remplacée, et il oubliait insoucieusement le passé! Et il était heureux, aimé!

« Tenez, continua Jules, sans remarquer le trouble que Savarèze dissimulait d'ailleurs de son mieux, les voyez-vous là-bas, dans le jardin? la comtesse.....

— Oh! s'écria Savarèze en regardant fixement, elle est encore plus belle que l'autre!

— L'autre, c'est la baronne, mon cher, la jolie baronne.

— Vous ne me comprenez pas. Je dis que la comtesse, qui s'appuie en ce moment sur le bras de son mari, est encore plus belle que l'autre, la première, la morte.

— Vous l'avez connue? Ah! c'est juste..... Vous êtes de Toulouse. »

Savarèze détacha ses yeux du groupe qui se promenait dans le jardin. Ses désirs de vengeance se précisaient devant cette vivante image du bonheur, s'accentuaient, s'agrandissaient afin de pouvoir frapper de tous les côtés à la fois.

« Vous êtes féroce sous votre apparente douceur, dit-il à Jules avec un sourire d'une froideur glacée. Les exploits de votre cousin sont votre spectacle, et vous ne quittez pas le comte jusqu'à ce qu'il vous le donne. Il tarde beaucoup, cette fois. Ah! vous avez raison, mon cher, le tueur de femmes se doit à sa réputation, à son passé,

Digitized by Google

à son programme. On ne s'arrête pas en si beau chemin. La comtesse est condamnée d'avance, la comtesse doit mourir.

— Que dites-vous, mon cher Tanneguy ? répliqua Jules. Ma cousine est américaine, c'est vrai; mais ce n'est pas un motif pour souhaiter..... Comme vous y allez! La tuer!.... Cela deviendrait une manie, une maladie chronique. Le cas échéant, je tiendrais, en effet, à être là..... pour assister mon cousin. Mais il n'en est pas question, Savarèze. La comtesse est la plus irréprochable comme la meilleure et la plus belle des femmes. La comtesse.....

— Je n'en doute pas, Jules, interrompit Savarèze, qui avait remarqué la chaleur et la sincérité de cette réponse. Voilà pourquoi je me suis permis de plaisanter sur le passé..... du tueur de femmes. Aujourd'hui, il ne me reste qu'à me réjouir avec vous en voyant ce passé si bien réparé.

— Oh! quand vous les connaîtrez mieux, mon cher Tanneguy.... Ils sont si bons, si parfaits tous les deux!.... Venez, je vais vous présenter. »

Mais le comte, la comtesse et la baronne de Sirac entrèrent.

La baronne était une attrayante veuve de vingt-quatre ans, que Cécilia avait connue lors d'un premier voyage en France avec son frère Samuel Warton.

En même temps, entra une petite fille de huit ans, au charmant visage et aux cheveux bouclés.

C'était Marthe de Fontèves.

Ce fut la première personne que vit Savarèze.

« Marthe, pensa-t-il..... c'est elle! La fille de Blanche..... ma fille!.... »

Tout son être tressaillit de douleur, de haine et d'amour. Cécilia eut-elle un de ces pressentiments que l'on ne peut définir? Voulut-elle tout simplement éloigner Marthe en voyant un étranger? Quoi qu'il en soit, elle l'embrassa et la congédia.

« Ma cousine, dit Jules, je vous présente, ainsi qu'à mon cousin, un de mes amis intimes, que je n'avais pas vu depuis trois ou quatre ans... Monsieur Tanneguy Savarèze...

— De Toulouse! » ajouta Savarèze, qui lança, presque malgré lui, ce mot comme un salut de combat.

Le comte de Fontèves ne se rappelait que très vaguement ce visage et ce nom, quoiqu'il fût, lui aussi, du Midi. Il s'avança toutefois pour tendre la main à l'ami de son cousin, lorsque ce mot *Toulouse*, et l'accent avec lequel il était prononcé le firent s'arrêter.

« Monsieur, dit-il avec une froideur polie, je suis de Toulouse, moi aussi, et j'y ai laissé des souvenirs. Mais, bons ou mauvais, je

Digitized by Google

me suis retiré dans ce pays pour les oublier, et je dois vous prévenir qu'on n'en parle plus ici. »

La jolie baronne de Sirac prit fort à propos la parole.

« Vous ne me reconnaissez pas, Monsieur Savarèze, dit-elle. Allons, ne vous justifiez pas... je vous pardonne... Et, pourtant, nous avons dansé ensemble cet hiver.

— A Paris, madame, répondit Tanneguy en s'inclinant... J'aurais eu déjà de la mémoire à ce sujet si je n'eusse craint que la vôtre...

— Oh ! elle est fidèle, monsieur, reprit gaiement la jeune veuve. Vous figurez, d'ailleurs, dans l'histoire écrite de ma vie, c'est-à-dire sur un de mes carnets de bal.

— N'effacez pas le nom de M. Tanneguy Savarèze, madame, dit Jules Bordomieu. C'est mon ami.

— Oh ! Je n'efface personne, Monsieur Jules ! ajouta la jolie baronne avec un regard plein d'amabilité.

— Et vous ne redoutez pas les encombrements, madame ? demanda Jules.

— Eh ! mon cher Jules, chaque chose a son temps dans ce monde, poursuivit Savarèze d'un ton où l'amertume et la colère grondaient sourdement. Chacun paraît et disparaît tour à tour, sur les carnets de bal comme ailleurs. Aujourd'hui, par exemple, j'ai eu l'honneur d'être présenté à Madame la comtesse de Fontèves ; cela ne me fait oublier, en aucune façon, qu'il y a sept ou huit ans, à Toulouse, j'avais quelquefois l'honneur de danser avec...

Cécilia savait parfaitement lire sur la physionomie d'un mari qu'elle adorait. Elle vit les yeux de Charles devenir presque blancs, et ses traits se couvrir d'une légère pâleur.

« Oh ! mille pardons, monsieur, dit-elle pour détourner la conversation. Je vous reçois bien mal, en vérité..... Je ne vous ai pas encore prié de vouloir bien entrer au salon.

— Oui, venez, Savarèze, ajouta Jules. »

Et, en lui-même, Jules se dit :

« Mon ami n'est pas gai. Je le croyais plus aimable que cela. Les grandes passions l'ont totalement abruti. »

Mais Charles de Fontèves arrêta d'un geste Cécilia et Jules qui se dirigeaient vers le salon.

« Continuez donc, monsieur Savarèze, dit-il. Vous aviez un souvenir au bout des lèvres, évoquez-le tout entier. Je n'aime pas les réticences, moi.

— Ni moi non plus, répliqua Savarèze en reprenant son sang-froid. Pour conquérir des titres à votre bienveillance, monsieur le comte, j'allais vous dire que j'ai eu quelquefois l'honneur da danser avec votre première femme.

Digitized by Google

— Vous êtes l'ami de mon cousin, monsieur; ce titre vous suffit. »

Tanneguy, cependant, peu à peu se domptait. La vue de Marthe, l'éclatante beauté de Cécilia, le son pénétrant et presque musical de sa voix, à laquelle un léger accent étranger communiquait un charme de plus, avaient fini par agir sur lui en lui traçant une ligne de conduite définitive. Il ne voulait plus seulement laver le passé dans tout le sang du comte, il voulait lui ravir sa fille et sa femme avant de lui ôter la vie. Cécilia était trop belle, elle répandait évidemment trop de bonheur autour d'elle pour ne pas inspirer ce projet d'une vengeance plus complète. Cet homme qui avait autrefois sauté par la fenêtre aux approches d'un mari trompé, se jura de se relever à ses propres yeux, et de ne tuer son rival qu'après l'avoir déshonoré.

Plein de cette pensée, il changea de propos, d'attitude. Son premier et involontaire mouvement avait été de jeter au comte un mortel défi, un défi public. Voilà pourquoi il l'avait ainsi bravé en lui parlant de Toulouse avec une sorte d'insistance. Mais cette maladresse n'était point irréparable. Savarèze, mieux avisé et plus calme, venait même de dire qu'il ne cherchait qu'à conquérir la bienveillance du comte. Il s'y prit bientôt plus habilement en questionnant Charles sur ses voyages, sur ses guerres dans les Amériques. On passa au salon. Savarèze annonça qu'il avait loué une maison de campagne dans les environs, mais, pour ne pas avoir l'air de s'imposer comme voisin, il annonça en même temps son intention de vivre solitaire, afin de composer un grand ouvrage sciéntifique sur les chevaux.

« Vrai! vous ne viendrez pas nous voir! s'écria Jules. Ecrivez donc sur les femmes! Je vous donnerai quelques documents... et madame la baronne fournira l'esprit.

— Pourquoi pas le sentiment, monsieur Jules?» demanda la charmante veuve d'un ton de reproche.

Le mot de Bordomieu était presque une invitation, mais elle avait besoin d'être confirmée. Cécilia s'abstint. Elle avait remarqué l'émotion de son mari lorsqu'il s'était agi de Toulouse. Mais le comte n'y pensait plus. Il évitait sans le craindre et par de simples motifs de bienséance le contact du monde. Il ne se montrait pas, mais il ne se cachait pas.

« Monsieur, dit-il, j'ai peu de plaisir à vous offrir et vous comptez d'ailleurs vous livrer à l'étude. Veuillez vous rappeler cependant que mon cousin habite presque continuellement chez moi pendant la belle saison et que ma maison vous sera toujours ouverte lorsque vous aurez un instant de loisir. »

Digitized by Google

C'était là tout ce que Savarèze demandait. Il prit congé et se sentit régénéré par les brûlants tressaillements d'une joie ardente, farouche.

« Je vais donc me venger et venger Blanche ! se dit-il. Enfin ! »

Il alla visiter la maison de campagne voisine et la loua. Il avait dit qu'il l'avait déjà louée. Si ce n'eût pas été celle-là, en effet, c'eût été une autre. Savarèze tenait sa proie et ne voulait plus la lâcher. A peine se souvint-il qu'il devait installer avec lui dans ce pays une femme nommée Thérésa. Il y pensa, toutefois, mais comme c'était un homme qui agissait cavalièrement et sans façons avec les femmes, il écrivit tout simplement à Thérésa qu'il était ruiné à plate couture et qu'il se brûlait la cervelle. Cette rupture un peu brutale l'empêcha d'être dérangé désormais et il s'occupa exclusivement du comte de Fontèves, de Cécilia, de Marthe.

HIPPOLYTE AUDEVAL.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LES

DROITS DE LA NATION

ET LES

DEVOIRS DE LA DYNASTIE

A PROPOS DE LA BROCHURE OFFICIELLE

LES TITRES DE LA DYNASTIE NAPOLÉONIENNE

I

Quelle main hostile ou quelle volonté malavisée a répandu cette brochure dans le public? Quel besoin y avait-il de rouvrir les blessures du passé, de réveiller des souvenirs dont l'amertume commençait à s'adoucir, de rappeler des actes que la conscience publique a pu oublier, mais qu'elle ne saurait absoudre? Quel besoin de raviver les passions calmées, les haines assoupies, les révoltes résignées, de provoquer de nouvelles disputes sur des points de notre histoire qu'il vaudrait mieux laisser dans l'ombre, de s'exposer à d'écrasantes représailles, d'appeler sur soi la foudre des documents négligés et de la vérité outragée? Quel besoin surtout de poser la question dynastique? Est-ce un défi? est-ce un cri d'alarme?

Digitized by Google

A coup sûr, c'est une faute ; mais c'est aussi la marque d'une influence subie de l'opinion publique, et c'est à ce titre qu'il nous convient de l'observer. Seulement on résiste à cette influence ; on invoque le témoignage du passé contre elle ; on s'indigne des attaques dont la Constitution est l'objet, et l'on en prend motif d'opportunité pour nous remettre en mémoire les *titres de la dynastie napoléonienne*. Comment ! on a fait des sénatus-consultes, l'on a édicté des pénalités contre ceux qui discutent la Constitution, et malgré cela on avoue que de toutes parts la Constitution est attaquée ! Faut-il une démonstration plus victorieuse de l'impuissance des lois à entraver le mouvement des idées ? On n'a pu saisir nulle part le flagrant délit des attaques, et néanmoins elles sont si nombreuses qu'on éprouve le besoin, pour défendre la Constitution, de rappeler ses origines et de la mettre à l'abri derrière les votes populaires qui ont fondé la dynastie ! Vit-on jamais un hommage moins volontaire, mais plus éclatant, rendu à la force de l'opinion ? Quoi ! sans liberté de la presse, sans liberté de discussion, l'opinion, au milieu des obstacles dont elle est entourée, a eu ce pouvoir, de monter et de se faire entendre jusqu'au pied du trône ! Il faut en vérité que cette explosion du sentiment de la nation soit bien énergique, et nous ne pouvons nous étonner que d'une chose, c'est qu'en la reconnaissant telle on lui résiste et l'on s'applique à lui démontrer qu'elle a tort.

La brochure officielle n'a pas d'autre but : quand on exhibe ses titres, c'est que l'on veut revendiquer des droits, ce qui suppose d'autre part que ces droits sont contestés ou qu'on les sent péricliter. Il s'agit donc de savoir quels sont ces droits, leur nature et leur étendue ; quels sont aussi les droits de la nation, qui ne saurait les avoir aliénés pour les avoir délégués, et quelles sont enfin les obligations réciproques, celles que la dynastie a contractées, dont la voix publique aujourd'hui réclame si haut l'exécution, et qu'on lui refuse. Le litige est sérieux, et il nous paraît nécessaire de le vider. Nous nous garderons d'élever aucune chicane sur la validité des titres ; nous les tenons pour excellents, pour légitimes et parfaitement réguliers, obtenus librement, sans violence et sans ruse, comme le veut la brochure, d'un consentement presque unanime de la nation, et même, si l'on veut, de son initiative éclairée. Dégagée ainsi de tout ce qui se prête le plus aisément à la controverse, nous espérons pouvoir placer le débat à des hauteurs où une loi jalouse et craintive ne saurait nous atteindre. Mais, auparavant, il est deux points, deux objections dont nous voulons débarrasser le terrain.

La nation a voulu la Constitution qui nous régit, et elle a mani-

Digitized by Google

festé sa volonté par huit millions de suffrages. Donc cette Constitution est bien celle que souhaitait la France, et, quand on réclame d'autres institutions, on se met en contradiction avec le pays. Tel est le raisonnement que nous entendons faire tous les jours, et celui qui ressort de la brochure, si elle n'est pas une œuvre tout à fait puérile. Il manque au plus haut degré de justesse. Ce n'est pas la nation, ce ne sont pas ses représentants qui ont élaboré la Constitution, et rien ne prouve qu'ils l'eussent faite identique à celle-ci. Un seul mandataire en a été chargé, et, naturellement, il n'a pu sortir de son cerveau qu'un mode, une seule formule moulée sur son propre idéal, marquée à son empreinte personnelle et non à cette empreinte collective qui résume tout l'esprit d'une nation. Que, dans ce travail, il ait joint à ses propres lumières les lumières d'hommes éminents, les ayant choisis, ils devaient être avec lui en communion d'idées; il est peu probable, en effet, que toutes les opinions sur l'œuvre fondamentale se trouvassent représentées dans le cénacle d'où est sortie la Constitution de 1851. On s'y est borné à donner une forme à des principes déjà soumis à l'acceptation du peuple, et que le peuple avait votés par *oui* ou *non*, c'est-à-dire sans qu'il eût la faculté de manifester ses préférences pour d'autres bases qui n'étaient pas proposées. Nous ne discutons pas les origines, nous les expliquons afin de pouvoir plus énergiquement les affirmer.

Pour que le raisonnement auquel nous répondons fût juste, il faudrait que chacun des éléments constitutionnels eût été soumis au peuple conjointement avec d'autres, parmi lesquels il aurait fait son choix; ou du moins il aurait fallu que plusieurs constitutions établies sur des bases différentes eussent été offertes à ses prédilections. Comment savoir autrement que telle constitution satisfait mieux à ses vœux que telle autre? Il n'a eu à choisir qu'entre deux choses, une situation précaire préparée pour l'anarchie, et un gouvernement régulier : son choix ne pouvait être douteux, et il ne faut pas en déduire que rien n'était en plus parfait accord avec ses vœux et ses besoins que les bases et le texte qu'il a définitivement acceptés. Le prince l'a si bien senti, qu'il a, de son propre mouvement, déclaré la Constitution perfectible.

Je ne me dissimule pas les difficultés pratiques d'une enquête électorale comme celle que j'indique, et ne prétends nullement qu'il fallût l'employer; je dis seulement qu'il y eut acceptation d'un bien relatif en face d'un mal irréparable, dont la Constitution de 1848 n'était pas la seule cause, et que de cette acceptation on ne doit pas conclure à une volonté expresse de la nation d'avoir telles institutions et non d'autres. La nation les a loyalement accueillies, cela suffit; son suffrage fait loi; n'essayons pas d'en tirer des consé-

Digitized by Google

quences exagérées, d'atténuer, en invoquant l'autorité de ses votes, l'autorité de son opinion. Sans même parler des circonstances qui ont changé, la nation a pu conserver des espérances, et d'autant plus légitimement, qu'on les lui a fait concevoir. C'est donc un tort, suivant nous, de ne point écouter la voix de l'opinion et d'arguer des suffrages de 1851 contre les manifestations de l'esprit public en 1868 ; c'est se placer en contradiction avec la pensée même de la Constitution et faire obstacle au développement des principes qu'elle a pris pour bases.

On dira, il est vrai, que l'opinion ne peut se manifester légalement que par les organes élus de la nation. Légalement, c'est possible, mais utilement, non. C'est le second point que nous voulons examiner avant d'entrer dans le vif de la question. Dans l'état actuel de notre législation et de l'éducation politique des populations, les élections ne donnent pas et ne sauraient donner une expression parfaitement sincère et juste des sentiments et des besoins du pays. En supposant même que l'administration demeurât complétement impartiale et ne fît jamais usage dans les élections que des influences morales, il faudrait encore, pour dégager la pensée véritable de la majorité, que celle-ci fût inaccessible à toutes les autres influences et ne relevât que de sa propre conscience ; et même, ce résultat obtenu, s'il était possible de l'obtenir, le suffrage universel ne donnerait encore qu'en partie le reflet de l'opinion publique. C'est une erreur de croire que les majorités, si éclairées qu'on les suppose, si consciencieuses qu'on les imagine, si indépendantes qu'on les fasse, constituent à elles seules toute l'opinion du pays. Les minorités ont aussi des droits, et si elles ne peuvent les faire valoir, il manque un élément essentiel à l'organisme représentatif, il se fait une lacune dangereuse dans tout un ordre d'idées, d'où dépendent à la fois la stabilité et le progrès des nations. Les majorités se déplacent alors tout à coup et par soubresauts, détruisant au lieu de modifier, renversant au lieu d'améliorer. Il faut aller plus loin encore. Ces minorités fussent-elles représentées, il y aurait encore toutes les nuances d'opinions qu'il serait nécessaire d'examiner au grand jour. C'est surtout dans un pays de suffrage universel qu'elles doivent avoir le droit de s'épanouir en liberté. C'est en tenant compte de toutes ces nuances qu'un gouvernement sera sûr de ne s'éloigner jamais de l'esprit de la nation. C'est donc manquer d'esprit politique que de dédaigner ce que l'on appelle « les hommes sans mandat » et de ne point écouter d'autres voix que celles qui se font entendre à la tribune du Corps législatif. Il y a plus, c'est par ces manifestations, isolées parce qu'elles sont courageuses, qu'on peut le mieux connaître la pensée intime du pays, cette pensée que tant de considé-

Digitized by Google

rations diverses, personnelles ou publiques, obligent le représentant légal à voiler ou à dissimuler. Malheur aux gouvernements qui ne comprennent point ces vérités : ils marchent en aveugles vers l'abîme. Il est trop tard pour invoquer des titres dynastiques lorsqu'on est à la veille de l'acte additionnel.

Nous avons répondu aux deux objections préalables : la nation a voulu une fois pour toutes, ce qu'elle a voulu en 1851 ; — l'opinion n'a le droit de se manifester que par ses organes légaux. Il nous faut aborder maintenant notre véritable sujet : les droits de la nation et les obligations de la dynastie.

II

Peu importe, au fond, pour les peuples, qu'ils soient en monarchie ou en république, pourvu que leurs droits s'exercent sans entraves et qu'ils n'aient rien à envier aux plus heureux des peuples de la terre? Si l'on comprend aisément qu'à certains jours le pouvoir absolu puisse avoir son utilité et même sa nécessité et sa gloire, ce n'est plus en notre temps qu'on peut l'admettre comme un idéal régulier et permanent : il ne peut plus être que transitoire ; aussi, comme dans les républiques anciennes, l'appelnos-nous dictature. On nous parle de titres dynastiques ; nous les admettons sans conteste, nous en reconnaissons même toute la valeur glorieuse. Mais ces titres, quels sont-ils et quel en est le caractère? Evidemment, en les conférant, la nation n'a pas abandonné ses droits; elle n'a pu conférer qu'un mandat, tout en restant maîtresse de ses droits inaliénables. S'il en était autrement, cela reviendrait à dire que le mandataire a plus de droits que le mandant, l'intendant plus de droits que le propriétaire ; ce qui serait absurde, à moins de supposer une nation mineure et tout à fait incapable de se conduire elle-même. Cette pensée s'est fait jour quelquefois. Elle a pu se produire de bonne foi en certains moments de fièvre, lorsque la France était la proie des factions, et semblait obéir bien plus aux sollicitations de la folie qu'aux entraînements de la passion; mais, qui osera prétendre que c'était là un état normal, une maladie constitutionnelle, contre laquelle toutes les mesures extrêmes étaient bonnes, même la camisole de force? Si cela était vrai, il faudrait mettre la France au ban des nations, et tous les honnêtes gens devraient s'exiler.

Heureusement, nous ne sommes pas descendus à ce degré d'abaissement, et, même au milieu des plus grands troubles, le peuple a montré souvent une sagesse et une vertu dont aucun autre n'a fait preuve au même degré. Les titres ne nous manquent pas à l'estime et au respect, et notre patriotisme est embarrassé pour choisir ceux

Digitized by Google

qui nous recommandent le mieux à la reconnaissance et à l'affection des autres peuples. Combien d'idées morales n'avons-nous pas remuées? combien de choses justes n'avons-nous pas accomplies ? Si, depuis quelques années, nous nous sommes attardés sur la route du progrès, jetons un regard derrière nous aussi pour établir nos titres. L'Angleterre elle-même, si fière de ses franchises, n'en a pas semé autant que nous, et si elle a recueilli plus de libertés pour elle, elle n'en a pas été aussi prodigue pour autrui. Notre littérature n'a-t-elle pas fait le tour du monde? nos arts n'ont-ils pas éveillé partout l'émulation? nos penseurs n'ont-ils pas communiqué comme un essor nouveau à l'intelligence humaine, et si le vol ne s'est pas toujours élevé aux plus hauts sommets, il a longtemps dominé la plaine où la semence utile fructifie. Notre tribune a jeté des lumières éloquentes sur toutes les questions de politique et de législation, et préparé la solution de tous les problèmes dont les parlements de l'Europe sont saisis. Nous avons élevé nos débats intérieurs à la hauteur d'une science et d'un art; nous avons assis nos discussions sur les bases de la philosophie, et contribué, même par nos luttes, même par nos discordes, même par nos révolutions, à la marche de l'humanité. Il n'y a pas une pensée noble, une pensée juste que nous n'ayons exprimée, pas une vérité que nous n'ayons proclamée. Est-ce là la marque d'un peuple mineur et imbécile, qu'il faille mener comme le troupeau, et défendre du loup par la dent du chien? Voilà nos titres : ils sont glorieux ; ils priment tous les autres ; ils nous arment des droits les plus étendus qu'une nation grande et libre puisse revendiquer ; il n'en est aucun qu'on puisse leur opposer. Tout ce qui leur porte atteinte, tout ce qui tend à les restreindre, et à plus forte raison à les confisquer, est criminel, et ce n'est certainement pas pour cela que la nation a par deux fois confié leur défense à la dynastie impériale.

Ces droits ne se réduisent pas, comme quelques-uns affectent de le croire, à une sécurité matérielle, à des appétits satisfaits, à un luxe grossier ou raffiné. Même des cités populeuses, des villes embellies, des ports encombrés, des chemins fréquentés, une industrie florissante, une agriculture heureuse, une richesse incalculable ne nous suffiraient pas. Si nous avons fait tant de révolutions, bouleversé tant d'institutions vénérables, immolé tant de victimes humaines, ce n'est pas pour la seule satisfaction de nos besoins matériels. Nous sommes l'homme de l'Evangile, nous ne nous nourrissons pas seulement de pain. Nous n'avons pas joué dans le monde le premier rôle intellectuel et moral pour nous résigner à celui de comparse. Nous voulons penser, et dire ce que nous pensons ; nous voulons aimer, et proclamer ce que nous aimons ; nous voulons vivre libres à

Digitized by Google

l'égal de nos voisins, qui n'ont pas des titres mieux établis que nous et qui n'ont pas des droits supérieurs dans l'humanité. Si la dynastie ne peut nous donner cela, si elle croit son autorité incompatible avec ces droits, c'est qu'elle n'est pas dans les voies nationales, c'est qu'elle a laissé échapper des ses mains ce fil conducteur qui la guidait aux temps transitoires de la dictature. En vertu de quels titres, dès lors, maintiendrait-elle son pouvoir? Ces titres seraient sans valeur, puisqu'ils ne peuvent donner des droits contraires à ceux de la nation. Le mandataire ne peut avoir la prétention de justifier en raison des droits supérieurs à celui du mandant; il peut, s'il a la force, les faire prédominer : c'est la tyrannie ; mais il lui est interdit de revendiquer des titres qui sont eux-mêmes conditionnels, et qui lui imposaient des obligations qu'il n'aurait pas remplies.

Est-il trop audacieux de croire que le mandat impérial impose quelques obligations à celui qui l'accepte? Si le prince peut, avec un légitime orgueil, arguer de ses titres, la nation, de son côté, ne perd pas de vue les devoirs qui s'y attachent. Elle lui a conféré le plus grand honneur du monde, la mission la plus glorieuse, donné la plus haute marque de confiance qu'un peuple ait jamais donnée. Ce n'était pas seulement pour satisfaire un goût légendaire, ni pour créer à l'héritier du grand homme une position au-dessus de toute atteinte, ni pour abdiquer dans ses mains des droits qu'elle-même se croyait incapable d'exercer, ni peut-être, bien que ceci y fût pour beaucoup, pour se placer, sous un maître, à l'abri de maîtres trop nombreux. Ce serait rabaisser singulièrement la valeur du dernier titre accordé à la dynastie napoléonienne que de réduire à ces éléments la raison des suffrages de 1851 et 1852. Il y eut un motif plus sérieux, plus vrai : on crut que l'héritier de Napoléon Ier pourrait mieux que tout autre, après avoir rétabli l'ordre, rétablir les affaires, ramener la prospérité et réaliser, dans la force d'une autorité incontestée, les conditions d'un gouvernement sage, économe, pacifique et libéral. Toutes ces idées avaient été semées dans le public; elles y avaient germé; leur éclosion contribua puissamment à déterminer les suffrages hésitants qui étaient les plus précieux. Si ce fut une illusion, c'est ce qu'il serait temps de nous dire. Toujours est-il que c'est renverser complétement les bases du contrat que de faire, en cette circonstance, du peuple électeur l'obligé, du prince élu le protecteur. En réclamant l'honneur du mandat, le prince en assumait les charges ; la reconnaissance du peuple viendra plus tard, quand le mandataire aura rempli toutes ses obligations.

Parmi ces obligations, les unes ont été remplies ; les autres, et ce sont les plus essentielles, sont restées jusqu'à présent lettre morte.

Digitized by Google

Il y eut, dans les premières années qui suivirent 1851, un élan dans les affaires dont le monde a rarement donné le spectacle. Les grandes lignes de chemins de fer, commencées sous le règne précédent, s'achevaient successivement et déterminaient un accroissement instantané, prodigieux, de la fortune privée et publique. Ils uffisait pour cela que le gouvernement donnât la sécurité et la paix : il avait donné l'une et l'autre. Quand la guerre fut amenée contre la Russie, on y vit une revendication des droits de la France, une volonté accusée de lui rendre le premier rôle dans les affaires de l'Europe. L'orgueil national fut flatté et l'essor des intérêts n'en fut pas affaibli. Enfin, la guerre d'Italie fut entreprise ; diversement jugée à cause des intérêts religieux qu'elle mettait en question, elle eut pourtant cet avantage de rallier au gouvernement beaucoup de cœurs épris de l'idée d'indépendance et d'autonomie des peuples. Telles furent en bloc les œuvres de la dictature, et l'on ne peut nier qu'elles eurent un caractère de grandeur bien propre à faire prendre patience aux esprits qui n'étaient pas exclusivement avides de liberté. Le succès, jusque-là, avait toujours couronné les entreprises du souverain ; il avait permis d'ajourner certaines autres obligations contractées à la face du pays. Mais cet ajournement ne pouvait être éternel, et, après un règne heureux de douze ans, l'heure paraissait venue de détendre un peu les liens qui entravaient les mouvements de la nation. L'acte du 24 novembre 1860 semblait mettre fin à la période dictatoriale ; on allait sortir d'un système logique, complet, dur sans doute, mais offrant certains avantages avec un chef d'une intelligence supérieure et tout plein de bonnes intentions.

Le nouveau régime plaçait le pays en rapport plus direct et plus manifeste avec le souverain ; il faisait, en apparence du moins, une part plus large au peuple dans le mécanisme du gouvernement. En réalité, le pas en avant était moins prononcé qu'on ne l'avait d'abord supposé, parce que le souverain se réservait entière, comme par le passé, toute son initiative ; il gardait toute l'autorité, sans étendre suffisamment le contrôle ; il se créait des difficultés tout en se conservant intacte la faculté de commettre des fautes. C'était un régime bâtard, transitoire, ni tout à fait absolu ni tout à fait parlementaire, quelque chose d'incohérent, qui ne pouvait donner pleine satisfaction aux esprits libéraux, ni permettre au gouvernement de pousser ses entreprises jusqu'à la réussite. Ce système n'a pas été sensiblement modifié, quant au fond, depuis lors. Il s'est développé, il ne s'est pas amélioré, et, à l'heure où nous écrivons, malgré la lettre du 19 janvier 1867, malgré l'abrogation partielle du régime discrétionnaire pour la presse et le droit de réunion, la France at-

Digitized by Google

tend encore que les plus impérieuses des obligations contractées envers elle soient remplies.

Elle a le droit,—dans de certaines conditions restrictives de circonscriptions tracées par l'administration, et d'inégales libertés, sous la pression d'influences gouvernementales, disposant des ressources de l'Etat, sous l'empire de lois qui gênent la diffusion des idées par la presse, et qui rendent le droit de parler aux électeurs illusoire, — elle a le droit de nommer des représentants. Ces députés ont le droit de voter l'impôt et les dépenses: c'est leur droit le plus précieux. Ils ont le droit, dans une certaine mesure, de demander au gouvernement compte de ses actes; mais c'est un droit qui n'a pas de sanction, les votes ne pouvant exercer d'influence sur la composition des ministères. Ils ont le droit d'accepter ou de repousser les lois, nullement celui de les faire, à peine celui de les améliorer ou plutôt de les gâter, à cause des obstacles qui sont mis au droit d'amendement. D'initiative, ils n'en ont aucune ; ils ont même perdu récemment le droit qu'ils avaient de manifester, une fois par an, à propos de l'adresse, les sentiments de leurs commettants sur les affaires générales. La discussion était de droit et permettait à l'opposition de se faire entendre ; le droit d'interpellation qu'on lui a substitué n'est plus que facultatif pour la majorité. Faiblement représentées, les minorités ont perdu leur organe nécessaire, et le gouvernement a perdu un instrument précieux d'informations. Sous des conditions onéreuses, la nation a encore le droit, si elle a de l'argent, de dire sa pensée dans la presse. En public, elle peut le dire également, pourvu qu'il ne s'agisse ni de politique, ni de religion, ni d'économie sociale, ni de quoi que ce soit qui touche aux grands intérêts du pays. Voilà tout.

Si nous avons rappelé brièvement ces droits, ce n'est pas pour en faire le thème de récriminations, c'est uniquement pour établir un point de départ et montrer, par ceux des droits que la nation a pu jusqu'ici exercer, combien il lui en reste à revendiquer.

III

C'est avant tout une manière vicieuse de parler que de dire que l'Empereur donne ou rend des droits à la nation. Un pareil langage n'a de sens que dans un gouvernement de droit divin. Le prince tient de Dieu tous les droits ; il les octroie au peuple ou les lui retire, c'est logique. Mais chez un mandataire, un pareil droit n'existe pas. C'est le peuple ici qui a tous les droits, c'est lui qui octroie ou retire, et cela est si vrai qu'un illustre publiciste a pu dire, en traçant un modèle de constitution pour la France : « La forme du gouverne-

Digitized by Google

ment est stable lorsqu'elle est appuyée sur toute la nation, parce qu'alors aucune classe n'est repoussée, parce que la carrière est ouverte à tous les mérites, sans donner de prise aux ambitions funestes des factions; parce que, enfin, le pouvoir a la force nécessaire pour protéger *sans avoir celle d'empiéter sur les droits du peuple.* La souveraineté du peuple est garantie, *parce qu'à l'avénement de chaque nouvel empereur, la sanction du peuple sera demandée.* » C'est assez clairement reconnaître le droit de révoquer le mandataire; nous n'allons pas si loin.

Si le peuple est en possession de tous les droits, lorsqu'il consent à en laisser dormir quelques-uns, ce n'est pas à dire pour cela qu'il s'en dépouille. Il les dépose dans un lieu sûr, qu'on appelle la Constitution, et dont il confie la clef au prince. Pour peu qu'il en veuille reprendre un, il faut qu'on lui ouvre la serrure. Telle est la première des obligations pour le gardien monarchique.

On a voulu parfois établir des distinctions subtiles entre les droits naturels et les droits de convention, afin d'arriver plus aisément sans doute à nier les uns et les autres. Si la nation a tous les droits, il est clair qu'elle possède les droits de convention aussi bien que les autres, et, pourvu qu'ils ne blessent pas les droits primordiaux, les droits naturels, ils doivent être admis aux mêmes titres. Il est clair d'ailleurs que tous ces droits, de quelque nom qu'on les appelle, se modifient, s'étendent et en enfantent même de nouveaux, à mesure que la civilisation avance et qu'elle conquiert par la science ou par le perfectionnement des institutions économiques, des instruments nouveaux et d'un maniement plus facile. Ainsi la liberté de penser, qui ne serait que la liberté de conscience si l'on ne pouvait penser tout haut, est un droit naturel et primordial, d'où est sortie la liberté de la presse dès que l'imprimerie a été inventée, et qui se répand chaque jour davantage sous mille formes nouvelles, multipliant ses applications à mesure que les instruments se perfectionnent et se simplifient. Nous ne savons pas quels procédés plus variés et plus féconds encore l'avenir lui réserve, mais ils ne seront jamais, dans leurs branches diverses, que le rayonnement de la liberté de penser, et l'on peut affirmer *à priori* que tous les obstacles qu'on peut apporter à ce rayonnement ne seront que des restrictions apportées à un droit naturel, la liberté de penser. La France est-elle en pleine possession de ce droit? Il suffit de lire le texte de la dernière loi sur la presse pour être convaincu du contraire. Nous avons en cette matière des droits à ressaisir, et si les majorités, élues sous l'influence du gouvernement, les refusent, c'est que celui-ci ne veut pas que la nation en use, pareil à ce mandataire qui prétendrait priver son mandant de l'usage de ses biens.

Digitized by Google

Il en est de même du droit de réunion. Si jamais il y eut un droit naturel, un droit primordial, c'est bien celui-là. Dès que la famille a existé, il a fallu en réunir les membres pour leur parler de leurs intérêts communs et leur tracer à chacun leur ligne de conduite, pour les instruire, pour délibérer ensemble et prendre des décisions. A plus forte raison, les sociétés, une fois formées, ont-elles besoin de ce droit, leur mécanisme étant plus compliqué. On peut même dire qu'il devient de plus en plus nécessaire à mesure que les sociétés se perfectionnent et s'accroissent. Il est tellement essentiel que la plupart des autres en dépendent, et qu'ils seraient comme non avenus si celui-là n'existait pas. Tel est le droit de délégation ou d'élection ; il ne peut être qu'un leurre dans une société où les hommes ne peuvent pas se concerter entre eux et déterminer leur choix par un échange d'idées avec les candidats. La loi que le gouvernement a soumise au Corps législatif et que celui-ci a votée ne porte pas le caractère d'un droit reconnu, puisque la première défense qu'elle édicte s'applique aux matières qu'il importe le plus de discuter, à celles d'où dépendent la vie et le développement des nations. On comprendrait une réglementation pour empêcher l'abus, on ne comprend pas une interdiction de l'usage. C'est bien une négation du droit, et en ce point le gouvernement nous semble avoir oublié une des obligations les plus impérieuses de son mandat.

Le peuple a de nombreux droits à faire valoir par ses mandataires. En les remettant tous, à un moment donné, entre les mains du souverain, mandataire par excellence, il n'a pu vouloir les aliéner définitivement, et, s'il s'aperçoit qu'un de ces droits périclite, qu'il en est fait un dangereux usage, s'il voit, par exemple, que l'initiative souveraine et non partagée entraîne à des abus et engendre des fautes, n'aura-t-il pas le droit de réclamer pour ses représentants, c'est-à-dire pour lui-même, une part de cette initiative dont on fait mauvais emploi ? Nous touchons ici à des questions délicates, et que des modifications récentes introduites dans la Constitution nous interdisent de discuter ; tant il est vrai que la liberté de penser, même le plus sérieusement et le plus utilement, n'est qu'un mot vide de sens au milieu des liens étroits qui nous emprisonnent. Il nous suffit d'avoir indiqué cet ordre d'idées pour que le lecteur intelligent nous comprenne.

Le peuple, en déléguant ses pouvoirs, n'a pas voulu sans doute augmenter ses charges ni s'imposer de plus grands et de plus douloureux sacrifices. Il est permis de croire que, si on lui eût dit qu'avec un accroissement considérable des recettes publiques, il ne lui serait pas accordé de dégrèvement d'impôts, et qu'au contraire, un accroissement continu de la dette lui ferait entrevoir des pers-

Digitized by Google

pectives onéreuses pour l'avenir, et peut-être même redouter des catastrophes en temps de crise, il eût hésité à donner son acquiescement et voulu des garanties qui ne lui étaient point offertes. Le gouvernement a si bien senti lui-même le besoin de ces garanties, qu'il a paru vouloir aller au-devant des vœux de l'opinion en se privant du droit d'ouvrir, de son initiative, des crédits supplémentaires, et en leur substituant le droit de virement. Il s'était trompé, sans doute, dans le choix du moyen, car l'abandon du droit d'ouvrir des crédits supplémentaires n'a empêché ni l'accroissement des dépenses, ni l'augmentation de la dette. En privant de leur dotation, par les virements, des services indispensables, on a déterminé ce double et fâcheux résultat, de laisser ces services en souffrance et d'augmenter sans cesse les dépenses, comme auparavant. Devant une si triste expérience, ne semble-t-il pas qu'il y ait, pour le gouvernement, une obligation de chercher le véritable remède à un mal invétéré dans une plus large part attribuée, dans le gouvernement, au corps législatif?

Un des plus graves devoirs d'un chef d'Etat est de se montrer ménager du sang de « ses sujets. » La guerre, si elle est une nécessité, ne le devient que dans les cas extrêmes, et le grand art de la politique doit être de les éviter. N'a-t-on fait que des guerres nécessaires? n'a-t-on entamé que les expéditions indispensables? n'a-t-on poursuivi que des entreprises utiles? Il faut laisser à chacun le soin de répondre à ces questions. Pour nous, nous nous bornerons à remarquer que, parti d'un contingent de 60,000 hommes, le gouvernement impérial en est arrivé à en demander 100,000 chaque année, et que, de six ans de service, il en est venu à en imposer neuf. Est-ce pour obtenir ce résultat que près de huit millions de suffrages ont accueilli l'Empire en 1852? il est permis d'en douter. Parmi les obligations qu'un pareil vote imposait au souverain, la paix figurait au premier rang, et pourtant nous avons eu deux grandes guerres continentales, nous avons entrepris une grande et ruineuse expédition lointaine et porté la guerre sur deux points de l'extrême Orient. Il faut louer le gouvernement de n'avoir point cédé à d'autres entraînements plus dangereux peut-être, où sa politique semblait le pousser, mais lui rappeler en même temps qu'il doit un compte rigoureux des hommes qui lui sont confiés et que chaque goutte de sang versé ne doit l'être que pour une nécessité supérieure, inéluctable.

Il doit compte aussi, dans une certaine mesure, de l'état intellectuel et moral du pays. Il n'est pas donné, sans doute, au gouvernement de faire éclore à volonté des hommes de génie. Les poètes et les écrivains, pas plus que les grands artistes, ne surgissent à point

Digitized by Google

nommé et lorsqu'on les désire. Ils viennent à leurs heures, dans certaines périodes, indépendamment des formes de gouvernement et des conditions politiques. Il est cependant des milieux qui facilitent l'épanouissement du talent et préparent sa floraison. Il en est d'autres, au contraire, qui le découragent et l'avilissent. Quand les grands exemples font défaut, quand les hautes pensées sont bafouées, quand le clinquant du luxe et le mauvais goût des parvenus se substituent au sentiment du beau, quand les riches cherchent le faux, quand les grands seigneurs collectionnent pour revendre, quand la cour et la ville n'ont d'applaudissements que pour la médiocrité et pour la farce, on peut bien dire que le vrai mérite n'a plus sa raison d'être et qu'il devient superflu de l'acquérir. L'artiste s'imprègne de l'air pestilentiel qu'il respire ; il absorbe les miasmes de corruption qui l'environnent ; son caractère s'abaisse comme son talent : c'est la décadence. Pense-t-on qu'il n'y ait point des devoirs à remplir ou tout au moins un exemple à donner ! L'exemple ! il est souverainement puissant en France lorsqu'il vient d'en haut. L'éducation, l'instruction sont des instruments qui sont aussi sous la main du prince : n'avons-nous rien à regretter quand nous voyons le niveau de l'instruction s'abaisser ? Il ne suffit pas qu'elle se répande, il faut encore qu'elle s'élève. Il y a, dit-on, disette d'hommes ; est-on bien sûr, depuis quinze ans, d'avoir cultivé le champ qui les produit ?

Tout s'enchaîne : un peuple pour rester moral a besoin de la justice. Là où l'injustice règne, on peut bien dire que la nation est perdue. Grâce au ciel, ce malheur n'est pas près de nous atteindre, mais il ne faudrait pas qu'on entr'ouvrît la porte par laquelle il pourrait nous visiter. Attribuer à la magistrature judiciaire des fonctions politiques dans un pays aussi longtemps troublé que le nôtre, lui faire jouer un rôle entre le gouvernement et les partis, lui donner à interpréter des textes indécis, mettre sa conscience en péril entre le danger d'infliger un échec au gouvernement et celui de condamner un innocent, solliciter la condamnation des uns et placer les autres hors de cause, violer, sous des prétextes futiles, les libertés du citoyen, l'outrager et mettre celui qui l'outrage à l'abri de la vindicte publique, ce sont autant de coups d'épaules donnés dans la porte : elle finira par s'ouvrir alors qu'on a l'obligation de la fermer. N'y a-t-il rien à faire pour assurer au juge une indépendance plus complète, pour soustraire les magistrats aux tentations de l'avancement, pour introduire dans notre code criminel quelques-unes de ces sages précautions qu'on rencontre dans la loi anglaise ? Le dernier mot a-t-il été dit sur la manière d'instruire les affaires, d'interroger les prévenus, de donner satisfaction aux droits de la défense ? Combien

Digitized by Google

de temps faudra-t-il encore pour que les juges de paix cessent d'être des agents électoraux ? Les questions se pressent en foule sous notre plume. Nous nous arrêtons en nous rappelant que l'Empereur a vécu en Angleterre, qu'il en connaît les institutions et les mœurs judiciaires, qu'il en sait apprécier la vertu, et nous sommes assuré qu'il ne dépend pas de lui qu'elles ne soient introduites chez nous dans la mesure qui convient à nos habitudes, à nos traditions et aux droits d'une nation démocratique.

On voit tout ce qui nous reste à faire pour que tous les droits puissent s'exercer et soient assurés. « Depuis douze ans, » disait un publiciste en 1843, « aux désastres de la liberté on mesure notre énergie. » Si ces paroles étaient justes en 1843, combien ne le sont-elles pas aujourd'hui, lorsque tant de libertés se sont évanouies? Il ne faut pas que les courages s'affaissent ni que les espérances s'envolent. Il a paru bon de rappeler « les titres de la dynastie napoléonienne; » prenons-en occasion de réveiller dans les esprits le souvenir des droits assoupis; rappelons les obligations contractées et laissons ouverture à leur accomplissement. Tous ces suffrages, tous ces votes, tous ces chiffres, si éclatants qu'ils paraissaient, ne seraient rien si la nation s'était trompée. Les seuls titres que les peuples reconnaissent aux grands jours de crise sont ceux qui donnent droit à sa reconnaissance, à son affection ; le meilleur titre pour la dynastie serait de rétablir complétement la nation dans ses droits et de lui en assurer le libre exercice. C'est une haute mission ; elle a de quoi tenter un grand cœur et l'on y peut trouver le « titre » par excellence qui fonde et consolide les dynasties.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

LES

ANGLAIS EN ABYSSINIE.

Les préoccupations de toute sorte qui, en ce moment, agitent les esprits en France, empêchent le public de s'occuper comme il le devrait des faits extérieurs, quelle que puisse être leur importance pour l'avenir. La mobilité et la légèreté de notre esprit nous laissent complétement indifférents à nos intérêts futurs; on s'inquiète de ce qui arrive et non de ce qui arrivera; la nouvelle d'aujourd'hui fait oublier celle d'hier; quant au lendemain, quelqu'un y songe-t-il? Une grave question qui touche à un point important de nos intérêts commerciaux, est aujourd'hui en jeu; au moment où nous allons terminer le gigantesque travail du percement de l'isthme de Suez, faisant faire ainsi à notre commerce un pas de géant, l'Angleterre vient planter son drapeau sur les bords de la mer Rouge, se préparant à y fonder, selon toute apparence, un établissement que sa position rendra formidable. Les esprits prévoyants ne suivront donc pas sans intérêt les différentes phases de l'expédition anglaise en Abyssinie.

Nous n'entreprendrons pas ici de raconter tout au long les antécédents de ce pays; nous en esquisserons seulement un rapide historique, afin de faire connaître un peu ce peuple si ignoré jusqu'ici. La plus profonde obscurité enveloppa pendant longtemps le pays

Digitized by Google

abyssin. On savait qu'au sud de l'Egypte il existait d'autres peuples; on les appelait Ethiopiens; là se bornait toute la connaissance qu'on en avait. Ce fut donc avec un profond étonnement qu'on apprit en Europe, vers la fin du XVe siècle, qu'il existait au centre de l'Afrique un peuple chrétien, qui défendait bravement contre l'Islamisme son indépendance et sa religion. On en faisait des récits romanesques, qui trouvaient néanmoins de crédules auditeurs. Au XVIe siècle, cependant, quelques hardis voyageurs et plusieurs missionnaires se dirigèrent vers ce pays extraordinaire, sur lequel on eut dès lors des notions plus exactes.

L'Abyssinie forme un vaste plateau dont la partie inclinée au nord se termine au sud par de rapides escarpements. Elle est bornée au nord par le Sennaar, à l'est par une bande de terre qui la sépare de la mer Rouge, au sud et à l'ouest par des contrées encore inexplorées pour la plupart. Son étendue en longueur est d'environ 800 kilomètres. Dans tous les sens courent de nombreuses chaînes de montagnes, dont quelques-unes atteignent une très grande hauteur. La végétation tropicale y déploie toutes ses splendeurs, mais la flore si riche de ce pays est malheureusement encore presque inconnue de nos savants. Qu'on s'imagine, en effet, combien doit être fertile cette terre, tantôt inondée des feux vivifiants du soleil, tantôt arrosée de pluies bienfaisantes! Qu'on se figure de charmantes vallées toujours verdoyantes, ombragées par des arbres gigantesques, dont le feuillage entretient toujours une agréable fraîcheur. A leur ombre s'abritent de nombreuses troupes de singes; sur leurs branches, des milliers d'oiseaux étalent leur plumage resplendissant, tandis que les fourrés donnent asile aux lions, aux panthères et à tous les monstres encore si communs dans ces contrées. De tous temps, les richesses de ce pays tentèrent les peuples voisins, mais toutes les expéditions dirigées en vue de s'en saisir eurent le même sort. Cambyse vit ses escadrons disparaître sous les sables du désert, et, quelques siècles plus tard, les légions de Gallus y trouvaient aussi leur tombeau. Seul, Ptolémée Evergète fut assez heureux pour pénétrer jusqu'à Axum, alors capitale du pays; il éleva dans cette ville, en mémoire de sa conquête, plusieurs obélisques, dont l'un subsiste encore et sur lequel l'histoire de son expédition est inscrite en caractères cunéiformes. C'étaient les Axumites, comme on appelait alors les Abyssins, qui faisaient, à cette époque, presque tout le commerce des Indes; hardis navigateurs, ils y allaient chercher, sur leurs frêles embarcations, les perles et les parfums, qu'ils vendaient aux Tyriens par l'entremise des caravanes arabes.

On se demandera peut-être comment il se fait que le peuple abyssin, isolé au milieu des sables de l'Afrique, ait pu devenir chré-

Digitized by Google

tien. Voici ce qu'on raconte à ce sujet. La reine de Saba, entendant parler de la haute sagesse du roi Salomon, fit un voyage en Judée pour visiter ce monarque célèbre; elle fut frappée de la splendeur du culte juif et embrassa la religion d'Israël. Au bout d'un assez long séjour en Palestine, elle revint en Ethiopie avec un fils qu'elle avait eu de Salomon et qui fonda la dynastie abyssinienne. Vers le premier siècle de notre ère, le catholicisme pénétrait à son tour en Ethiopie et s'y maintint jusqu'à nos jours, malgré les fréquentes attaques des successeurs de Mahomet, qui, le Coran d'une main, de l'autre l'épée, étendaient à cette époque la domination du Croissant sur une partie de l'Europe.

Cette curiosité fébrile, cette ardeur inquiète qui au XVe siècle entraînait l'Europe entière à la recherche des pays inconnus, amena les Portugais en Abyssinie. Le roi Jean, qui régnait alors, vit tout de suite l'immense parti qu'il pouvait tirer d'une alliance avec cette contrée, par laquelle il pourrait pousser vers les Indes d'immenses relations de commerce. Pierre Corvilhan et Alphonse de Peïra furent envoyés dans ce but auprès d'Iscander qui régnait sur l'Abyssinie, mais ce dernier retint près de lui le premier de ces deux ambassadeurs en vertu d'une loi interdisant à tout étranger entré dans ses états d'en sortir; quant à Peïra, il était mort avant d'arriver. Ce ne fut que longtemps après cette première tentative que les Portugais pénétrèrent de nouveau en Abyssinie, appelés cette fois par le négous (ou empereur) lui-même, pour l'aider à repousser les musulmans. C'était une occasion de former avec le prince africain les nœuds d'une paix durable, mais le zèle exagéré de leurs missionnaires gâta tout, et les Portugais furent obligés de se retirer sans avoir pu obtenir le résultat que la cour de Lisbonne s'était proposé. Vasco de Gama ayant, peu de temps après, trouvé la route des Indes, on ne fit plus de nouvelles tentatives pour entrer en relations avec l'Abyssinie.

A partir de 1769, époque à laquelle un Ecossais, Bruce, fit un voyage à la recherche des sources du Nil, l'Angleterre commença à s'occuper de cette contrée. En 1810, M. Salt était envoyé, muni de pouvoirs spéciaux, pour traiter avec le souverain abyssin ; mais la guerre civile qui désolait les Etats de ce prince rendit cette tentative inutile. Depuis, quelques rares voyageurs ont visité l'Abyssinie, qui n'a commencé à prendre une certaine importance aux yeux de l'Europe que dans ces dernières années.

Le souverain actuel de l'Abyssinie, le négous Kassaï ou Kassa, plus connu sous le nom de Théodore ou Théodoros, naquit, en 1818, d'une ancienne famille, qu'une série de revers avait réduite à la misère. Après la mort de son père, sa mère était dans un tel état de

Digitized by Google

pauvreté, que, pour subsister, elle se vit obligée de vendre, dans les rues de Gondar, un purgatif fort employé dans le pays, et nommé Kousso. Le jeune Théodore fut placé dans un monastère, où il fit de fortes études ; mais, ce couvent ayant été saccagé par un seigneur abyssin, qui en massacra les élèves pour se venger de leurs parents, Théodore, seul survivant du massacre et, dès lors, livré à lui-même, se mit à la tête d'une bande de routiers. Brave, ambitieux, osant tout, il accrut peu à peu le nombre de ses partisans, et, en même temps, il éleva plus haut ses prétentions. Dans un combat sanglant, il battit les troupes de la princesse Menène, qui régnait alors, et l'obligea de lui accorder la main de sa fille. Peu de temps après, il parvenait à s'emparer des prétendants au trône, et les enfermait à Gondar. En 1855, il se faisait sacrer empereur ou négous dans cette ville.

Théodore est un prince fort intelligent, qui, en montant sur le trône, s'est tracé un programme dont les principaux points sont l'agrandissement et l'unité de ses états. Brave, rusé, excellent politique, il est naturellement d'un caractère grand et généreux, mais ses colères se traduisent par des actes d'une férocité inouïe. Il aime à s'entourer d'objets propres à inspirer l'effroi et à augmenter le prestige de sa puissance et la terreur son nom. Donne-t-il audience à quelque haut personnage, à quelque ambassadeur? Il se montre assis, appuyé nonchalamment sur un lion apprivoisé, tandis qu'à ses pieds, sont étendus deux de ces terribles hôtes du désert et tout autour de lui sont rangés des gardes au visage farouche, le sabre nu au poing. Dès le commencement de son règne, il s'occupa de l'organisation de son armée. Il en porta l'effectif à 100,000 hommes, la divisa en trois corps, dont deux ailes et un centre de réserve; une partie de la cavalerie se compose de Gallas, que leur adresse comme cavaliers et leur bravoure rendent terribles dans le combat. Par ses soins, l'Abyssinie entière fut fortifiée à la manière africaine, c'est-à-dire en entassant sur les points élevés des quartiers de rochers destinés à écraser les armées ennemies, et se trouva de la sorte en état d'offrir une sérieuse résistance aux invasions étrangères. Les troupes du négous sont armées en partie de fusils, assez mauvais du reste, et surtout de javelines, qu'ils lancent avec beaucoup d'adresse ; l'artillerie se compose de quelques vieux canons et de plusieurs obusiers.

Théodore comprit bientôt que, pour amener l'Abyssinie à l'état de prospérité et de grandeur qu'il voulait lui faire atteindre, il fallait reculer ses frontières jusqu'à la mer Rouge ; aussi sa constante préoccupation est de s'emparer de la bande de terre qui l'en sépare. Il s'occupa aussi de doter son pays de quelques industries, et il essaya, dans ce but, d'engager quelques Européens à s'y fixer. Malgré son

Digitized by Google

habileté politique et ses vues d'amélioration, il mécontenta par des actes de despotisme et de barbarie beaucoup de ses sujets, et une partie des provinces excitées surtout par quelques membres de l'ancienne famille détrônée qui parvinrent à s'échapper des mains du négous, se soulevèrent. Ces rébellions, quoique étouffées dans le sang, se reproduisirent presque constamment depuis le commencement de son règne, et aujourd'hui encore la province du Tigré lui donne de sérieuses inquiétudes. Dans son ardeur d'agrandissement, le négous avait formé le projet de conquérir l'Egypte, puis de là il voulait aller à Jérusalem délivrer le Saint-Sépulcre du joug des musulmans. Il voulut, pour l'accomplissement de cette vaste entreprise, s'assurer le concours des principaux souverains de l'Europe, et, dans ce but, il écrivit à l'empereur Napoléon, à la reine Victoria, à l'empereur de Russie et à quelques princes allemands.

L'Angleterre déclara nettement que, si Théodore ne renonçait préalablement à ses projets de conquête sur l'Egypte et la Turquie, le gouvernement se refuserait à recevoir toute ambassade abyssinienne. Cette déclaration faisait d'autant moins le compte du négous, que, si l'on en croit certaines communications, l'Angleterre lui avait fait espérer autrefois qu'elle l'aiderait de son concours diplomatique à étendre son empire jusqu'à la mer, et qu'elle lui ferait obtenir de la Porte certains avantages qu'il réclamait pour ses sujets dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem. Le cabinet anglais avait recommandé à M. Cameron, consul en Abyssinie, de ne se mêler en rien de cette affaire, et de remplir seulement son mandat au point de vue commercial; cet agent, malheureusement, ne tint pas compte de ces recommandations, et se posa en délégué de l'Angleterre dans cette question politique. Théodore, que le refus du gouvernement avait irrité, fit arrêter M. Cameron, comme représentant de la reine Victoria, et avec lui plusieurs Anglais qui l'avaient suivi en Abyssinie et qui se trouvaient dans le pays. Des démarches furent aussitôt faites, auprès du négous, pour obtenir leur liberté, mais ce fut inutilement; et Théodore, après avoir fait traîner à sa suite M. Cameron enchaîné, le fit enfermer, à Magdala, avec les autres Européens.

Une vive indignation s'éleva en Angleterre à la nouvelle de l'emprisonnement de ses nationaux, et de tous côtés on s'occupa des moyens à employer pour obtenir leur délivrance. Le premier qui se présenta à l'esprit fut la guerre, mais les grandes difficultés qu'il offrait firent tenter d'abord les mesures diplomatiques. En conséquence, M. Rassam partit d'Aden, accompagné du lieutenant Prideaux et du docteur Blanc pour se rendre à Massaouah. Pendant que le

Digitized by Google

gouvernement britannique s'occupait ainsi de la délivrance des prisonniers, un Anglais, le docteur Beke, à qui un long séjour en Abyssinie avait rendu familière la langue du pays, organisa une souscription qui, en quelques semaines, atteignit le chiffre de 2,000 livres sterling (50,000 fr.). M. Beke partit immédiatément, comptant, pour assurer le succès de sa mission, sur les relations amicales qu'il avait entretenues autrefois avec le négous. M. Rassam était arrivé à Massaouah, et, au mois d'octobre 1865, c'est-à-dire environ un an après son arrivée, il attendait encore dans cette ville qu'il plût à Théodore de lui accorder audience. Vers cette époque, cependant, il fut autorisé à se rendre à Gondar, auprès du monarque. Pour y arriver, il fallait traversé le Tigré, alors en état d'insurrection; une telle route offrait beaucoup de dangers. M. Rassam préféra contourner le sud de l'Abyssinie, et ce ne fut que le 6 janvier 1866 qu'il put se présenter à l'empereur, qui le reçut avec assez d'égards. M. Rassam exposa le but de sa mission et, par son habileté diplomatique et surtout au moyen de présents, il obtint la mise en liberté des prisonniers. Parmi ceux-ci se trouvait un Français, M. Bardel, ancien favori de Théodore, à qui ce prince avait fait de larges concessions de territoire; il se trouvait renfermé avec les autres captifs, pour avoir frappé un Abyssin dans le palais même du souverain. Il y avait de plus quelques missionnaires allemands, parmi lesquels MM. Fladd et Rosenthal sont les plus connus. La grande majorité se composait d'Anglais et de missionnaires protestants, qui avaient accompagné M. Cameron; l'évêque Stern, l'un de ces derniers, subissait l'emprisonnement depuis 1863, époque à laquelle il avait été bâtonné pour avoir écrit que la mère du négous avait été marchande de kousso; de plus, Théodore trouva très plaisant de le nourrir pendant huit jours entiers avec du kousso, lui infligeant ainsi une série de purgations dont M. Stern se serait volontiers dispensé.

Les prisonniers sont renfermés, pour la plupart, dans des espèces de citadelles qui portent le nom d'ambas. Ces ambas sont situés au sommet de montagnes inaccessibles et soigneusement gardées. Le traitement qu'ils y subissent n'est, du reste, pas fort rigoureux[1].

Les Anglais rendus à la liberté s'occupaient de leurs préparatifs de départ, quand une nouvelle révolte, s'étant élevée dans les provinces, vint brusquement changer la face des choses. Le négous se persuada que ce soulèvement s'était effectué à l'instigation de l'Angleterre, et, apprenant de plus que les Anglais avaient formé à

[1] C'est dans ces forteresses que vivent renfermés les membres de la famille impériale. Ils n'en sortent jamais, et quand le trône est vacant, on y vient chercher l'héritier de l'ancien négous. Ces précautions sont prises afin d'empêcher les prétendants au trône de causer du trouble dans l'Etat.

Digitized by Google

Aden un corps de troupes destiné à le combattre, il entra dans une violente fureur, fit arrêter de nouveau les Européens et, avec eux, MM. Rassam, Blanc et Prideaux, posant, comme conditions de leur mise en liberté les deux clauses suivantes : 1° renvoi dans l'Inde de toutes les troupes réunies à Aden ; 2° abandon du territoire envahi par les Egyptiens au nord de l'Abyssinie, et dissolution de l'armée entretenue dans le Soudan par le vice-roi. La première de ces conditions était d'une facile exécution, mais il n'en était pas de même de la seconde. Cela nécessitait de longues et difficiles négociations. En conséquence, il se fit entre M. Rassam et le gouvernement de la reine un échange très actif de correspondances, mais sans aucun résultat.

Sur ces entrefaites, une nouvelle révolte vint à éclater dans le Tigré, et, cette fois, les insurgés battirent les troupes du négous. La colère de ce prince ne connut plus de bornes : s'imaginant encore voir dans ce soulèvement l'influence anglaise, il envoya immédiatement l'ordre de *mutiler* tous les prisonniers européens, et ce ne fut que grâce aux supplications de l'impératrice Toronèche qu'on leur épargna ce barbare supplice.

Théodore expédia alors M. Fladd à Londres, avec une longue lettre pour la reine Victoria, à qui il demandait un traité en règle, la fourniture de fusils, canons, instruments agricoles, et des ouvriers destinés à créer des fabriques dans le pays. M. Fladd laissait en otage sa famille entre les mains du négous, comme garantie de son retour après l'accomplissement de sa mission. Le docteur Beke, qui, comme nous l'avons dit, avait quitté Londres pour tenter la délivrance des captifs, arrivait auprès de Théodore quelques jours après M. Rassam; mais, trouvant les prisonniers en liberté et faisant leurs préparatifs de départ, il repartit aussitôt pour Alexandrie, où il s'embarqua pour Londres. Bien lui en prit, car c'était quelques jours plus tard que la grande colère de ce prince devait s'appesantir sur ses compatriotes. Après le départ de M. Fladd, les prisonniers coururent de nouveau un terrible danger. A la suite de la bataille d'Axum, livrée par le négous aux insurgés du Tigré, on trouva sur le lieu du combat des fusils et des canons de fabrique anglaise abandonnés par l'ennemi. Théodore fut pris d'un nouvel accès de fureur, et donna l'ordre d'exécuter immédiatement les prisonniers anglais. Cette fois encore, l'impératrice leur sauva la vie ; mais ils furent mis aux fers et traités avec beaucoup de rigueur.

On était en septembre 1866. A cette époque, un colonel anglais de l'armée des Indes, M. Merrywether, engagea lord Stanley à écrire une lettre au souverain abyssin, pour lui demander, sous peine de représailles, l'élargissement de MM. Rassam, Cameron et

Digitized by Google

autres prisonniers. En cas de refus, un corps d'armée devait être débarqué en Abyssinie, de sorte que le châtiment suivrait de près la menace. M. Merrywether pensait que, pour mener à bonne fin une telle expédition, neuf à dix mille hommes formeraient une force suffisante, d'autant plus qu'à la moindre démonstration de la part de l'Angleterre, les deux tiers de la population abyssinienne alors en insurrection joindraient leurs efforts à ceux des Européens pour renverser le tyran. La distance de Massaouah (qui pouvait servir de lieu de débarquement) à Gondar, n'étant que d'environ deux cent cinquante milles, pouvait être franchie en vingt jours, et, pendant qu'on pénétrerait de ce côté, les Egyptiens pourraient faire au Nord une utile diversion. Le cabinet anglais, ne voulant pas encore entrer dans la voie des hostilités, chargea M. Fladd, qui était arrivé à Londres, d'une lettre pour Théodore.

Dans les mois de janvier et février 1867, le colonel Merrywether s'occupa des études topographiques préalables. Il visita d'abord Ailât à l'ouest de Massaouah, puis la baie d'Annesley, et enfin la baie d'Amphilla. Il envoya au gouvernement un rapport détaillé dans lequel il indiquait ces différents points, et surtout la baie d'Amphilla, à laquelle il donnait la préférence, comme excellents pour y effectuer le débarquement. On y trouvait, disait-il, en quantité du fourrage, de la viande et de l'eau potable ; le climat y était sain, et il ne voyait aucune difficulté sérieuse à la réussite de l'expédition ; son avis était même maintenant que six mille hommes seraient seuls nécessaires. Il terminait en demandant qu'on lui donnât les pouvoirs nécessaires pour annoncer officiellement dans le pays que le gouvernement de la reine se proposait d'infliger à Théodore un châtiment exemplaire, en portant la guerre dans ses Etats. Le moment du reste était favorable, et, si l'on tardait trop à agir, le despote pouvait être renversé, et l'on perdrait ainsi une occasion unique.

Un délai de trois mois avait été accordé au négous pour l'élargissement des Européens, et ce délai expirait le 17 août. Le 10 juillet, le secrétaire d'Etat demandait, par dépêche télégraphique, au gouvernement de Bombay, combien il faudrait de temps pour mettre sur le pied de guerre un corps d'armée pour l'Abyssinie. Quatre mois furent jugés nécessaires. Quelques jours après, l'ordre arrivait de Londres de préparer tout ce qu'il fallait pour l'expédition projetée. On s'occupa alors de réunir des bêtes de somme et tout le matériel de campement. La durée de l'occupation militaire fut fixée à deux ans, et sir Robert Napier fut investi du commandement en chef de l'expédition. Son intention était d'abord de débarquer à Massaouah ; mais, après une entrevue qu'il eut à Bombay avec le colonel Merrywether,

Digitized by Google

la baie d'Annesley fut choisie comme lieu de débarquement. On désirait, à cause de l'intempérie du climat pendant le temps des pluies, terminer l'expédition en une seule saison; on se hâta de faire tous les préparatifs. Le colonel partit pour l'Abyssinie à la tête d'un état-major du génie, et, le 21 octobre, l'avant-garde de l'armée débarquait à Zulla, suivie de près par d'autres troupes qui arrivèrent successivement. Là, de nombreuses déceptions attendaient les Anglais. Au lieu d'un pays fertile et bien arrosé, on ne trouva qu'une côte aride et desséchée. Dès les premiers jours, on eut beaucoup à souffrir de la soif, et plusieurs bêtes de somme périrent. On fut obligé de retenir des navires en rade pour distiller l'eau nécessaire à la consommation. Cette expédition éprouva donc, dès le début, de graves obstacles résultant de la légèreté avec laquelle le gouvernement de Bombay, se contentant des renseignements erronés donnés par le colonel Merrywether, avait entrepris cette expédition. Le colonel avoua du reste, plus tard, qu'il n'avait fait qu'appercevoir la baie d'Annesley en passant. D'après ses rapports, on considérait à Bombay cette campagne d'une exécution si facile que, dans la dépêche qu'il envoyait à lord Stanley, le gouverneur disait qu'il ne serait même pas nécessaire de s'embarrasser d'un attirail de camp, et que de simples couvertures seraient suffisantes pour abriter les soldats. Ce ne fut que plus tard qu'il jugea plus sage d'embarquer ce qu'il fallait pour établir un campement en règle. Dans tous les cas, on comptait tellement sur l'abondance des ressources que le pays pouvait offrir, que le corps d'expédition partit presque sans approvisionnements. On commit donc deux fautes graves : la première en tardant trop à prendre un parti décisif, et la seconde en agissant avec trop de précipitation une fois la guerre décidée.

Il faut rendre au colonel Merrywether cette justice, que, depuis le commencement de la campagne, il agit avec une prudence et une sagacité merveilleuses. En peu de temps, il acquit une connaissance approfondie du caractère africain et un tact parfait dans les relations qu'il eut avec ce peuple; il en étudia les vices et les vertus, et sut habilement profiter de ses défauts. Les Abyssins aiment l'or d'une façon immodérée; le colonel anglais vit bien qu'en faisant agir ce puissant mobile, il pourrait arriver à vaincre successivement les plus grandes difficultés. Il se mit en relation avec six chefs de Shohoes, et, moyennant une somme de 20 livres sterling par mois (500 francs), ils s'engagèrent à lui laisser libres les défilés du Komaylee et des Huddas. Cette politique était d'autant plus habile que tout traité dont l'or est la base est, aux yeux de l'Africain, sacré et inviolable. L'anecdote suivante montre bien jusqu'à quel point ce peuple

Digitized by Google

pousse son amour effréné pour le précieux métal. Un chef de tribu était créancier d'un homme d'un village voisin ; la créance était de 50 francs. Le débiteur ayant été tué accidentellement à la chasse, notre chef prétendit que celui qui avait tué son débiteur devait payer la dette du défunt, et, afin de faire valoir son droit devant le tribunal anglais de Zanzibar, il fit plus de 130 lieues à pied.

Une des conditions de réussite de l'expédition anglaise est de pouvoir se terminer dans la même saison ; car, quelque bien établi que soit le campement, si elle se laisse surprendre par la saison des pluies, il est à craindre que les maladies épidémiques, si communes à cette époque, ne viennent décimer l'armée, et forcer peut-être les Anglais à abandonner le pays. D'autres complications s'élèvent du côté de l'Egypte. En dépit des remontrances de l'Angleterre, les troupes égyptiennes, sans déclaration préalable, ont pénétré sur le territoire abyssinien et commencé les hostilités en dévastant les frontières, brûlant les villages et dispersant les populations. Le pacha est certainement très désireux d'établir sa domination dans cette fertile contrée ; mais le gouvernement anglais, de son côté, n'est nullement disposé à le laisser faire ; aussi lord Napier écrivait à lord Stanley que peut-être la présence d'une flotte anglaise devant Alexandrie serait nécessaire, afin de forcer les Egyptiens à sortir du territoire abyssinien. On comprend en effet que l'Angleterre et l'Egypte, en présence dans cette question, transformeraient en une guerre religieuse cette expédition conçue dans un but de représailles : ce serait une lutte entre la Bible et le Coran. De plus, aux yeux du négous et du peuple Abyssin en général, la coïncidence de l'invasion égyptienne avec le débarquement des Anglais prendrait le caractère d'une coalition entre ces deux nations, au lieu d'une guerre personnelle entre Théodore et le gouvernement de la reine Victoria ; il serait donc à craindre que les Abyssins, qui ont pour les musulmans en général et pour les Egyptiens en particulier une haine invétérée, loin de se joindre aux efforts des Anglais, ne vinssent tout au contraire, se rallier à Théodore pour repousser l'ennemi commun. Or, il n'est nullement indifférent que l'Abyssinie soit chrétienne ou musulmane, et il ne faudrait pas qu'une envieuse rivalité nous fît désirer de voir l'Angleterre échouer dans cette entreprise. En effet, sous l'influence de la civilisation européenne, cette contrée est appelée à jouer un rôle important au point de vue du commerce ; si, au contraire, elle tombe aux mains de l'Egypte, elle s'enfoncera tout à fait dans les ténèbres de la barbarie ; car ce que l'Egypte conquiert, elle le dévaste. L'Abyssinie ne présenterait bientôt plus qu'un amas de cendres, au milieu duquel on verrait errer les populations dispersées, et ce riche pays deviendrait un désert.

Digitized by Google

Le corps d'expédition, un peu remis des déceptions éprouvées à son arrivée sur le territoire abyssin, mieux approvisionné et renforcé par les régiments de cavalerie et d'artillerie de campagne envoyés de l'Inde, se prépara à se mettre en marche. Magdala était le but de l'expédition ; c'était en cette ville qu'étaient détenus les prisonniers qu'on voulait délivrer. En conséquence, après avoir fait faire une reconnaissance préalable du pays, mille hommes se mirent en marche pour Magdala, mais avec l'intention de s'emparer d'abord d'Antalo, afin d'y établir une espèce de dépôt d'armes et d'approvisionnements, en même temps qu'une réserve de troupes. A mesure que les Anglais s'avançaient à l'intérieur du pays, celui-ci présentait un aspect tout différent de celui qu'il avait d'abord. Au lieu d'une côte aride et désolée, on rencontrait de gras pâturages, des collines boisées et de ravissants paysages. L'eau était rare, il est vrai, mais cependant on en trouvait de temps en temps. En revanche, les villages que l'on traversait offraient le tableau de la plus profonde négligence, de la plus dégoûtante saleté, et formaient une tache sur cette verdoyante contrée. L'armée européenne, pour arriver à Magdala, devait traverser le Tigré, qui, comme nous l'avons dit, était en état d'insurrection. On s'attendait à éprouver quelques difficultés de ce côté ; mais, loin de là, les troupes furent, au contraire, accueillies amicalement par les habitants de ces provinces. On put constater alors que les Abyssins sont bien loin de la mauvaise réputation qu'on leur a faite ; leur caractère est naturellement doux et affable, quoique l'état de barbarie dans lequel ils vivent les porte quelquefois à commettre des actes que repousserait une civilisation plus avancée. Il sont assez confiants, fort indolents, travaillant bien pour un modique salaire, mais ne produisant jamais plus de travail que n'en exigent leurs besoins. Il y aurait donc beaucoup à faire pour amener ce peuple à adopter des habitudes laborieuses et industrielles ; d'abord parce que le climat énerve les individus qui vivent sous ces latitudes, et ensuite parce que les Abyssins, n'ayant que fort peu de besoins et trouvant dans la nature presque tout ce qui leur est nécessaire, ne voient pas l'utilité de rechercher plus de bien-être par le travail. La première chose à faire pour transformer l'Abyssinie en une nation laborieuse serait donc de créer des besoins aux indigènes, afin de les forcer à y satisfaire par le travail. C'est précisément ce résultat que ne peut manquer de donner le contact de la civilisation européenne.

Après quelques jours de marche, les Anglais arrivèrent en vue d'Antalo, qu'ils occupèrent, et s'y établirent en attendant des renforts et des approvisionnements pour continuer leur route sur Magdala. Là, on reçut des nouvelles qui annonçaient que les prisonniers

Digitized by Google

enfermés à Magdala étaient en bonne santé, et que Théodore s'avançait aussi vite que le lui permettait l'état de révolte des provinces, pour occuper Magdala avant l'arrivée des régiments anglais. Un point inquiétait un peu le colonel Merrywether et les officiers du génie. On craignait que, par suite des pluies torrentielles qui inondent les pays tropicaux pendant toute une saison, les communications ne vinssent à être coupées par la transformation des ravins en torrents impétueux ; on fit une étude spéciale sur cette matière, et l'on parvint à découvrir certains passages qui permettaient de les éviter pendant la saison des pluies et de se tenir toujours ainsi en communication facile avec la mer.

En somme, l'expédition se réduira très probablement à une simple excursion militaire, et elle atteindra son but presque sans coup férir.

Il convient de se demander maintenant si la France est désintéressée dans la question et si elle n'aurait pas pu jouer un rôle dans cette affaire. Le percement du canal de Suez, malgré son caractère d'utilité générale, est resté une œuvre toute française, à laquelle les intérêts français sont étroitement liés. L'ouverture de cette grande voie de communication doit avoir pour résultat d'enlever à l'Angleterre le monopole du commerce de l'Inde et de donner à nos ports de la Méditerranée un immense accroissement. Nos voisins d'outre-Manche l'ont parfaitement compris et, après avoir fait tous leurs efforts pour paralyser l'entreprise à sa naissance, ils se sont patriotiquement résolus à en atténuer les effets. Ils se sont d'abord assurés d'un poste dans la mer Rouge et ont fondé à Périm un établissement, d'où ils dominent la navigation du passage. Aujourd'hui, l'expédition d'Abyssinie leur donne le moyen d'asseoir leur influence sur les bords de la mer Rouge et il ne serait pas étonnant qu'ils essayassent dans une certaine mesure de s'affranchir du tribut que leur imposera le passage de Suez. Voici, du reste, un projet qui, nous a-t-on assuré, pourrait bien se réaliser. Il serait question d'établir une voie ferrée reliant la Méditerranée à un point central du golfe Arabique. Cette ligne courant parallèlement à la mer Rouge et traversant par conséquent l'Egypte, la Nubie et l'Abyssinie, viendrait aboutir à la hauteur de Djeddah. Là, on choisirait un endroit convenable pour l'établissement d'un port bien abrité et très étendu, où pourraient s'arrêter les navires venant de l'Inde et y laisser une partie ou la totalité de leur chargement. En effet, les vaisseaux qui, venant du Sud, remontent le golfe, sont souvent attardés par des vents contraires qui soufflent fréquemment en ces parages, et doivent par conséquent avoir recours aux remorqueurs pour continuer leur trajet. C'est un surcroît de dépenses considérable. De plus, le droit de passage du

Digitized by Google

canal de Suez devant être de 10 francs par tonne de marchandise, il y aurait, pour certaines catégories de produits, avantage à gagner la Méditerranée par le chemin de fer, puisque cette voie serait plus rapide sinon moins dispendieuse. Voilà donc des considérations assez mportantes pour faire songer sérieusement à l'exécution de ce pro- et. Il est juste d'ajouter que le trafic par cette voie serait obligé de rompre charge dix fois, ce qui entraîne à des dépenses qui ne peuvent guère s'appliquer qu'à des marchandises légères et de grand prix et au mouvement des voyageurs. Il est d'ailleurs à remarquer que le percement de l'isthme de Suez aura certainement pour résultat la création d'une marine à vapeur mixte, par laquelle seront en grande partie annihilés les obstacles de la navigation dans la mer Rouge.

Dès que le cabinet anglais commença à avoir des démêlés avec l'Abyssinie, on comprit tout de suite en Angleterre les avantages qu'on pouvait tirer d'une guerre avec ce pays. Les longues hésitations du gouvernement anglais auraient dû être utilisées par la France dans son intérêt. C'était le moment d'essayer, par d'habiles négociations, d'obtenir la solution de la question pendante. Par ce moyen, nous aurions enlevé à l'Angleterre tout prétexte de rester dans le pays, et nous pouvions obtenir pour nous de grands avantages. La nation française est sympathique au négous ; la similitude de religion y est pour quelque chose ; Théodore est un catholique des plus fervents, et qui pousse même jusqu'au fanatisme son culte pour la Vierge Marie ; aussi, l'une des causes de l'emprisonnement des missionnaires protestants était que ces ministres ne rendaient pas le même culte à la mère du Christ. Il y a quelques années, M. Bardel, ce Français qui, aujourd'hui, est renfermé avec les autres Européens, en arrivant en Abyssinie, avait obtenu de Théodore de larges concessions de territoire destiné soit à la culture, soit à la construction de fabriques, et, dans ce but, le prince l'avait engagé à faire venir d'Europe des ouvriers de différents métiers, afin de fonder des industries dans le pays.

Il n'était donc nullement difficile pour la France de s'implanter dans ces contrées, et nous avions pour cela de grandes chances de réussite. Nous avons donc, en cette occasion, montré une indifférence et une tiédeur qui peuvent, dans une certaine mesure, compromettre les intérêts de notre commerce avec l'Inde. Il est évident que, si l'Angleterre peut vider ce différend par des négociations, elle le fera; ce sera, du reste, plus sage que de continuer une guerre dans laquelle le climat peut devenir le plus redoutable ennemi.

Il paraît, assurent certains journaux anglais, que, outre les prisonniers dont nous avons parlé, il en existerait d'autres qui seraient

Digitized by Google

en esclavage dans la tribu des Somalis. Un étrange hasard aurait éveillé l'attention sur ce point. Un marchand arabe, qui faisait le commerce de cuirs, étant allé faire ses achats chez les Somalis, fut surpris, en chargeant son bateau, de voir que l'un des cuirs portait des caractères européens. Il porta sa trouvaille au consulat de Zanzibar, où l'on put lire les lettres suivantes : N. E. B. N., très lisiblement écrites, et même dans lesquelles on put reconnaître l'écriture anglaise. Précédemment déjà, on avait été surpris de voir des Somalis vendre, à Zanzibar, différents instruments de marine, portant la marque de l'amirauté anglaise, et on avait supposé que ces objets étaient des épaves d'un navire naufragé. Après qu'on eut découvert les caractères tracés sur le cuir, on pensa, avec raison, qu'il devait y avoir dans l'intérieur du pays des Européens prisonniers ou esclaves; on prit tout de suite des informations, qui confirmèrent en partie cette hypothèse, et on pense que ces prisonniers faisaient partie du navire *Penguin*, qui, voilà environ dix ans, avait fait naufrage dans ces régions. Espérons que des informations plus exactes permettront d'effectuer leur délivrance en même temps que celle des autres Européens qui sont entre les mains du négous.

R. Boulangé.

Digitized by Google

LA

NOUVELLE LOI

CONTRE

LE DROIT DE RÉUNION

S'il est un principe politique à jamais condamné, c'est celui de l'autocratie, celui de l'autorité individuelle; s'il est au contraire un principe dont le germe ait grandi et se soit fortifié, c'est celui de la puissance collective, celui du gouvernement de tous par tous. L'un est l'erreur qui s'efface, l'autre la vérité qui surgit. Personne aujourd'hui ne discute plus sur l'essence du pouvoir; la divinité a cessé d'être le synonyme de l'oppression, et le droit de gouverner les peuples, pour avoir une moins illustre et moins haute origine, pour résider en de moins nobles mains, n'en est pas moins solide, ni moins imposant, car il est la délégation, librement consentie, des droits du plus grand nombre à la minorité; mais en même temps qu'il consacre un honneur, il ouvre une responsabilité. Il n'est plus aujourd'hui pour une dynastie (si toutefois ce mot lui-même n'est plus un anachronisme) d'autres titres que ceux que lui confère la volonté nationale. Il n'y a plus d'Etat que celui qui repose sur la base du suffrage, il n'y a plus de force, il n'y a plus d'ordre, il n'y a plus de

Digitized by Google

stabilité, que ce que veut bien en reconnaître l'invincible souveraineté du peuple. La puissance n'a plus d'autre image qu'elle-même, elle se connaît désormais et renonce aux symboles comme aux incarnations. S'il est défendu par la loi de discuter l'origine d'un gouvernement, ce n'est pas qu'on ait réveillé les vieilles chartes qui frappaient le crime de lèse-majesté, c'est que l'arrêt d'une nation est estimé sans appel. Nous rechercherons un jour ce qu'il y a de dangereux dans l'exagération de la doctrine, mais il nous suffit pour le moment de constater dans quel sens on la professe. Ainsi donc, le principe triomphant, inattaquable, celui devant lequel doivent se courber les plus orgueilleux, celui qu'invoquent les plus puissants, le principe unique, universel, d'où toutes choses découlent, mœurs, institutions, société, politique, paix, guerre, c'est le principe de la collectivité et de l'union en un seul faisceau de millions de volontés. Toute autre prétention exécutive ou législative qui n'aurait pas cette base, ou tout au moins ce prétexte, outre qu'elle serait intolérable, porterait en elle-même une cause dirimante. Il serait absolument impossible de valider et de légitimer un acte qui parût n'être que le résultat d'un caprice, ou seulement d'une tendance isolée.

Cette reconnaissance générale d'une incontestable vérité, fruit de l'expérience des siècles, conquête laborieuse des temps, a pour conséquence immédiate de créer le droit, et d'investir ceux qui en sont les possesseurs légitimes des prérogatives dont l'usurpation seule et l'ignorance avaient pu les priver. L'axiome juridique qui dit : le mort saisit le vif, reçoit ici son entière application, et tout ce qui, privilége sur la tête d'un seul, constituait l'apanage de l'ancienne royauté, est devenu, par le fait de l'héritage révolutionnaire, la restitution de droits illégalement confisqués. La transmission s'est opérée intégralement sans que rien en fût distrait, et le pouvoir des rois est passé tout entier entre les mains des peuples. Le droit divin est mort, vive le droit naturel ! Si tel est le cours des choses, si la révolution n'a été, comme on ne saurait le nier, que le rétablissement d'un équilibre jusque-là faussé, et qu'une plus juste répartition des forces morales, sociales et politiques, il s'ensuit évidemment que l'application de ces principes nouveaux et solennellement reconnus ne saurait être plus équitablement entravée que la nature des principes ne saurait être contestée ; il s'ensuit que toute restriction à la souveraineté du peuple, toute limite dont la prescription n'émane pas de son propre sein, équivaut exactement dans l'espèce, au moins pour ses effets, à ce qu'une émeute et une insurrection auraient été contre le despotisme d'un roi de droit divin. La situation, bien que renversée, a néanmoins les mêmes rapports réciproques entre les deux parties respectives. C'est ce que désignaient

Digitized by Google

avec un grand bon sens (bien qu'il parût emphatique et qu'ils en aient abusé) les hommes de la Convention, par le mot de conspiration. Si le suffrage universel est le souverain légitime, tout ce qui est contre lui conspire contre lui.

Nous n'appuierons pas davantage sur les conséquences naturelles de ce raisonnement, et nous atténuerons même la portée rigoureuse de sa logique, en déclarant que, si le mot dont nous nous sommes servi peint fort exactement la chose, il l'exagère certainement à notre époque, et que la bonne foi des membres du gouvernement en matière de réunion les exempte à l'avance de tout soupçon qu'on aurait pu former contre eux, d'avoir conspiré contre une liberté qui, d'ailleurs, il faut bien le reconnaître, n'existait pas. Si nous nous sommes reporté à l'origine des choses, à la source des droits, c'est que nous y avons été poussé par l'exemple de l'honorable ministre de l'intérieur, qui a cru devoir, pour traiter à fond la question, remonter jusqu'aux temps les plus reculés, jusqu'à ces âges mystérieux où la terre à peine refroidie n'abritait encore dans les antres de ses rochers que des hommes douteux, plus propres à occuper le naturaliste qu'à fixer l'attention du politique. L'honorable M. Pinard était parti pour cueillir, dans les profondeurs de l'antiquité, la véritable fleur du droit naturel, mais il nous semble l'avoir laissée tomber en route, et n'avoir rapporté de cette lointaine excursion qu'un singulier parfum d'erreur et d'hérésie. Nous avouons d'ailleurs n'avoir pas saisi, dans son excessive subtilité, la distinction qu'a établi, le ministre entre « un droit naturel » et « un besoin inné. » La sociabilité, a-t-il dit, est un besoin inné, tandis que le droit de réunion est « un droit relatif, un droit contingent. » C'est ce que M. Pinard appelle le « fond des choses. » Dieu nous en préserve !

Quant à nous, sans remonter aussi haut, sans aller rechercher, jusque dans le berceau de l'humanité, les droits ou les besoins naturels que la main de Dieu y a déposés, dégageant la question de toutes les spéculations philosophiques, et nous en tenant aux termes suffisamment probants de la Constitution, qui « reconnaît, confirme et garantit » les principes proclamés en 1789, nous nous bornons à rapprocher de ce type consacré toutes les mesures législatives qui prétendent s'y rapporter, et nous nous demandons seulement, pour les juger, si la conformité qu'elles affichent n'est pas contredite par leurs termes et par leurs prescriptions. Il n'est pas besoin de remonter au delà, et si 1789 est la somme de tous les progrès antérieurs, 1789 est aussi la limite de toutes les recherches sur la jurisprudence sociale. Mais, si rien ne fait loi au delà, tout ne fait pas loi en deçà, et nous nous permettrons encore, à ce propos, de ne pas attacher une grande importance à ce que M. Pinard a appelé

Digitized by Google

« les leçons de l'histoire, » et de ne pas considérer comme infirmant en quoi que ce soit les principes cette considération que « chaque fois que, dans notre pays, on a voulu le droit de réunion illimité, on a abouti promptement à sa suppression. » Ce n'est pas là la question ; il ne s'agit pas de savoir quel parti, quelle faction ou quel souverain, a, sous les gouvernements qui se sont succédé, limité ou supprimé à son profit le droit fondamental qu'ont tous les citoyens d'une *association* politique, de se réunir librement ; il ne s'agit pas de savoir dans quel intérêt et dans quelles proportions les libertés ont été tour à tour atteintes et étouffées. A ce compte, les décrets organiques de 1852 seraient aussi des leçons d'histoire, et je ne sache pas qu'il vienne jamais à l'esprit d'un homme d'Etat consciencieux de citer la législation de cette époque comme un modèle à suivre. L'argument ne vaut pas mieux quand il s'applique à des mesures équivalentes prises dans des régimes analogues. Que le Directoire, l'Empire et la Restauration aient méconnu les principes de 1789, dans la plupart de leurs applications ; que ces gouvernements, qui en différaient si complétement par leur origine, aient senti le besoin, pour se maintenir, d'en étouffer toutes les manifestations, personne ne le nie ; mais si l'histoire de ces gouvernements contient une leçon et un enseignement, c'est contre eux-mêmes assurément que se retourne l'expérience, et l'on ne peut pas s'en faire une arme contre des droits dont ils avaient interdit l'usage. Ainsi, l'érudition historique de M. Pinard ne nous semble pas mieux à sa place que ne l'était son analyse philosophique des droits naturels.

Sous le bénéfice acquis et incontesté des principes de 1789, qui sont la base unique de tout droit public, un Etat ne peut plus être autre chose, selon les termes mêmes de la déclaration des Droits de l'homme, qu'une « association politique. » Il n'est pas besoin de chercher ailleurs la légitimité du droit de réunion ; il découle tout entier de cette définition, et se trouve implicitement, par là, proclamé dans la Constitution de 1852. Ce n'est donc pas un droit « relatif qui dépend du tempérament, des mœurs, du caractère des peuples. » C'est bien un droit absolu, primordial et non moins incontestable que la liberté de conscience. Subordonner, comme le fait l'honorable ministre, un principe à des conditions de tempérament, de mœurs et de caractères, c'est nier le principe, c'est rentrer dans l'arbitraire, c'est doser la liberté selon la formule du *Codex* despotique. C'est ainsi que Dracon et Lycurgue firent des lois. Est-ce leur exemple qu'on veut suivre? Qu'on le dise; mais alors qu'on n'invoque pas les principes. Est-ce que l'on prétend appliquer en politique les dictons courants, et nous dire que la vérité n'est pas la même au delà qu'en deçà d'une chaîne de montagnes ou d'un bras

Digitized by Google

de mer? Ce sont là des notions superficielles, à l'usage des voyageurs, mais que nous nous étonnons de rencontrer dans la bouche d'un ministre français. La liberté de se réunir repose bien réellement sur le principe de l'association politique, et, alors, elle est une liberté nécessaire qui touche aux intérêts matériels et moraux de l'individu; elle doit figurer respectée dans la législation de chaque peuple, indépendamment des coutumes traditionnelles et de l'hygiène privée que commande le climat : il n'est pas permis d'en faire une tendance animale, une particularité zoologique, et d'assimiler les réunions politiques des citoyens aux émigrations des canards que « leur tempérament, leurs mœurs et leur caractère » portent à se réunir pour voyager. Nous ne pouvons donc pas admettre avec M. Pinard que le droit de réunion puisse être arbitrairement limité pour cette raison, que la restriction ne porte pas atteinte à un principe, mais qu'elle règlemente seulement une coutume variable extérieurement selon les latitudes. Tout contredit cette doctrine spécieuse, le texte même de la Déclaration des Droits, qui définit l'État une association, et qui pose ainsi catégoriquement le fait de la réunion comme le principe par excellence (car pour s'associer il faut se réunir), et, à défaut de la lettre, l'esprit des institutions nouvelles, qui n'ont d'autre base avouée que le suffrage et le plébiscite.

II

Ce qu'on a dit de la presse : « Toute loi sur la presse est une loi contre la presse, » peut se dire avec autant de vérité de la liberté de réunion : « Toute loi sur le droit de réunion est une loi contre le droit de réunion. » Il est difficile de concevoir un droit limité ayant d'autres « bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. » Toute limite autre que celle qui crée et qui assure cette juste réciprocité est évidemment une restriction, une atteinte au droit, quelque graves intérêts d'ailleurs que l'on invoque pour la justifier. Cependant, dans cette voie de la loi positive étouffant l'expansion du droit naturel, il y a des étapes et des distances, et toutes les mesures législatives ne vont pas également loin. Il en est qui s'arrêtent à la sévérité, d'autres vont jusqu'à la dureté, d'autres enfin ont le malheur de s'aventurer jusqu'à la négation absolue du droit qu'elles prétendent déterminer. Si nous n'avions pas entendu les déclarations du gouvernement à l'égard de la loi nouvelle, si, à plusieurs reprises, nous n'avions pas été témoin de la sincérité de ses intentions, nous n'hésiterions pas à la ranger parmi ces mesures impitoyablement négatives qui rendent tout à fait impossible, à force de précautions, de

Digitized by Google

conditions, de garanties, de responsabilités, de sanctions, l'exercice de la prérogative dont elles commencent par proclamer l'avénement. Mais, sans parler de l'initiative du souverain, déterminée évidemment par un sentiment libéral, n'avons-nous pas vu les commissaires chargés de mettre en œuvre et d'appliquer la parole impériale affirmer qu'ils croyaient en avoir fidèlement rendu l'expression, et se féliciter d'avance du succès qu'ils s'en promettaient? Le spectacle de tant de bonne foi a quelque chose de touchant et qui commande le respect. Les commissaires du gouvernement, les commissaires du Corps législatif qui ont fait la loi, les ministres qui l'ont défendue, la majorité qui l'a votée, tous sont convaincus de leur propre libéralisme, quelques-uns même sont inquiets et s'étonnent de leur témérité. Il faut vraiment que tous ces honorables législateurs aient été sous le coup de quelque enchantement perfide, qui les ait trompés pendant leur travail sur la valeur et la portée des termes dont ils se sont servis, ou que nous-même soyons victime d'un sort qui nous leurre malicieusement, car il nous est impossible de voir dans cette loi ce qu'ils y voient eux-mêmes, c'est-à-dire une organisation raisonnable et nullement décevante du droit de réunion. A nos yeux, les concessions de la loi ne sont que de trompeuses et impalpables illusions, dont quelques citoyens naïfs pourront être momentanément le jouet, mais dont aucun ne parviendra à saisir la forme vague; autrement dit, ceux qui croiront pouvoir invoquer le bénéfice de la loi pour constituer une réunion seront vite édifiés sur la valeur du droit qu'elle leur confère, et ils reconnaîtront bientôt que l'observation des clauses du texte légal équivaut à une impossibilité.

Cette loi d'ailleurs est de celles dont on peut dire, usant d'une locution familière, qu'elles ne souffrent pas de commentaire. Il suffit de se reporter à la teneur des articles, pour saisir du premier coup toute leur méticuleuse gravité. C'est un méandre et un labyrinthe dont les circuits préventifs et répressifs se croisent et s'enchevêtrent les uns dans les autres de la plus inextricable façon. Pour nous, qui nous attachons de préférence, dans nos discussions, aux principes, et qui, à l'exemple de M. Pinard, aimons à aller au fond des choses, nous ne nous arrêterons pas à toutes ces prescriptions et à toutes ces amendes, qui peuplent abondamment les treize premiers articles, et nous arriverons sans coup férir contre eux à l'art. 14, auprès duquel, à notre avis, tous les autres ne sont que bagatelle et futilité. On pourrait comparer, n'était la gravité du sujet, la loi tout entière à une immense toile d'araignée, et l'art. 14 à l'araignée elle-même. Si tous les autres articles embarrassent et empêtrent le droit de réunion, l'art. 14 lui brise la tête et le foudroie :

Digitized by Google

Art 14. Le préfet de police à Paris, les préfets dans les départements, peuvent ajourner toute réunion *qui leur paraît de nature* à troubler l'ordre ou à compromettre la sécurité publique.

L'interdiction de la réunion ne peut être prononcée que par décision du ministre de l'intérieur.

Quand l'électeur, ou pour parler avec plus de précision, le simple citoyen, imprudemment engagé au travers de la loi, aura fait sa déclaration signée de sept personnes domiciliées dans la commune; quand il aura indiqué le local, le lieu et l'heure de la séance, ainsi que l'objet spécial et déterminé de la réunion; quand il aura présenté le récépissé de sa déclaration à toute réquisition des agents de l'autorité (art. 2) ; quand il aura trouvé un local clos et couvert (art. 3) ; quand il aura constitué un bureau composé d'un président et de deux assesseurs chargés de maintenir l'ordre dans l'assemblée, et d'empêcher toute infraction aux lois (art. 4); quand il aura gardé une place, pour assister à la séance, à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ou administratif revêtu de ses insignes (art. 5); quand il aura obtenu de toutes les personnes présentes, de faire connaître leur nom, qualité et domicile (art. 8) ; quand il aura, sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui, conformément aux dispositions pénales ordinaires en matière d'association ou de réunions non autorisées, pris ses précautions contre l'amende de 100 à 3,000 francs, et l'emprisonnement de six jours à six mois, prononcés par l'art. 9, dans quatre cas spéciaux de contraventions; quand il se sera longtemps débattu au milieu de ce tissu de piéges ; quand, à bout de forces et de persévérance, il sera enfin parvenu à se dégager de tous ces perfides linéaments, alors, prompts, terribles, imprévus, s'étendront sur sa tête les longs bras noirs de l'administration et de la police. Il verra aboutir tous ses efforts à l'ajournement, en attendant la suppression, de la réunion qui, d'après le texte de l'article Ier, pouvait « avoir lieu. » Nous croyons n'apporter pas moins de sincérité dans cette discussion que le gouvernement lui-même; aussi, c'est avec une entière bonne foi que nous déclarons impossible toute réunion projetée dans ces conditions. Les lenteurs et les délais de l'administration ne seraient-ils que des chimères; ses scrupules et ses défiances ne seraient-ils que de calomnieuses inventions ; n'y aurait-il rien de réel dans ces dénis, nous ne dirons pas de justice, mais simplement de rapports et de communication entre elle et les particuliers; nous démontrerait-on qu'à toute heure, à tout moment et dans toutes les circonstances, chacun, quel que soit son rang, à quelque opinion qu'il appartienne, trouve instan-

Digitized by Google

tanément, et sans réserve, un impartial et bienveillant accueil auprès de ses administrateurs naturels ; que, dans les provinces comme à Paris, il n'y a jamais en jeu, dans les bureaux, d'autre influence que celle du devoir, d'autre préoccupation que celle du bien public, et que, toujours également préparés, également disposés, également éclairés, également laborieux, tous les fonctionnaires, scrupuleusement fidèles à leur mandat, se tiennent à la disposition du plus humble comme du plus puissant de leurs administrés ; cet idéal fût-il la réalité, et, toutes les conditions que nous avons énumérées, le texte de la loi à la main, devinssent-elles, par là, aisées à remplir, que l'article 14 suffirait, à lui seul, pour rendre illusoire, et pour contredire absolument les dispositions de l'article Ier. Certes, il n'est pas seul à entraver le droit, et l'article 6, qui donne au fonctionnaire qui assiste à la réunion la faculté d'en prononcer la dissolution peut être considéré comme suffisamment restrictif ; mais, l'article 14, seul, atteint ce degré d'arbitraire qui rend la loi inacceptable.

Au moins, la loi sur la presse, envers laquelle nous ne sommes pas suspect de partialité, et dont nous avons relevé les immenses fautes économiques, a ceci de louable, qu'elle élimine, au moins en droit sinon en fait, l'action de l'administration. Le pouvoir discrétionnaire dont le ministre et les préfets étaient investis cesse absolument d'exister. Le droit d'avertir ou de suspendre un journal ne fait plus partie des attributions d'aucun fonctionnaire. C'est là un résultat (nous n'osons pas dire un progrès par respect pour le gouvernement) conforme à l'esprit de l'initiative impériale; c'est de la part du décret de 1852 un acte de restitution, et en matière de presse, la formalité de l'autorisation préalable ne se retrouve nulle part et sous aucune forme dans la nouvelle loi. Rien n'est plus laissé à l'arbitraire, et les prescriptions, pour défectueuses qu'elles soient, sont au moins nettes et explicatives, et si l'interprétation peut prêter à la sévérité des armes dangereuses, c'est à la justice seule qu'il appartient de les manier. Pourquoi donc, dans cette loi jumelle de la première, dans cette loi sur le droit de réunion, fruit de la même spontanéité généreuse du souverain, enfant de la même veillée, voyons-nous reparaître cet arbitraire administratif, auquel l'Empereur lui-même avait retiré sa confiance? Est-ce donc une chose si précieuse, et dont on ne puisse se passer? est-ce donc un fardeau dont il faille désespérer de s'alléger jamais, puisque tout le libéralisme dont peut disposer l'Empire ne peut parvenir à en dégager nos épaules, et qu'il faut encore aujourd'hui supporter la moitié de cette charge qui, depuis 1852, nous écrasait? Comment! vous persistez à laisser dans les mains du ministre et des préfets, à l'égard des réunions, ce pouvoir d'appréciation si lourd pour la conscience de ceux

Digitized by Google

qui l'exercent, et si pénible pour ceux qui en sont les victimes! Le préfet pourra ajourner une réunion qui lui *paraîtra* de nature à troubler l'ordre ou à compromettre la sécurité publique, et le ministre, sur le rapport du préfet, pourra l'interdire! Mais à quels signes le préfet reconnaîtra-t-il que l'ordre est menacé et la sécurité publique compromise? Comment déterminer à l'avance le caractère d'une réunion? Qui peut prévoir, au début d'une séance, la nature des incidents qui en signaleront le milieu et la fin? Quelle sagesse est à la fois assez pénétrante et assez infaillible pour discerner entre les sujets « spéciaux et déterminés » dont on proposera l'agrément à l'administration, ceux qui recèlent en eux des occasions de trouble et de scandale de ceux qui n'ont d'autre destinée que d'endormir la réunion? Est-il raisonnable, est-il admissible qu'une loi renferme une pareille disposition? N'est-ce pas pousser l'arbitraire jusqu'à ses plus extrêmes et jusque-là inabordables limites? Tout à l'heure, nous évoquions le souvenir des avertissements, et nous constations leur proscription définitive, mais, il faut bien le dire, ce qu'il y avait d'exorbitant dans ce mode de répression, dans cette atteinte à la propriété prononcée par un juge isolé, dans cette censure de la pensée, n'approchait certainement pas du droit mis par l'art. 14 à la disposition des préfets. Qu'un texte imprimé, définitif, existant, *paraisse* de nature dangereuse, qu'après l'avoir lu, relu, médité, un fonctionnaire y découvre ce qu'il a mission d'y découvrir, cela n'a rien que de possible, au moins matériellement. Le corps du délit est un journal, un article, quelque chose de palpable; une phrase ou plusieurs ont été écrites dans une intention plus ou moins coupable; ces phrases sont là, le préfet peut les extraire et les citer dans son avertissement, l'arbitraire est dans l'appréciation et ses conséquences; quant au fait, il est réel et préexistant, c'est l'article. Le pouvoir discrétionnaire en ce cas avait donc au moins ce mérite, qu'il était possible d'en concevoir le principe. Etendu au droit de réunion, il n'est plus qu'une fantaisie, dont la gravité, nous aimons à le croire, a échappé aux législateurs.

L'arbitraire ici repose sur une chose qui n'existe pas encore, sur une éventualité qui n'est pas une certitude. Ce n'est pas la réunion elle-même qui « paraît de nature à troubler l'ordre. » Ce n'est pas ce qu'on y dit, ce n'est pas ce qu'on y fait, qui peut être apprécié dans ce sens, puisqu'elle n'est pas encore constituée; non, il ne s'agit plus ici que d'un pressentiment du préfet, d'une vague appréhension, d'un rêve, d'un pronostic malheureux qui lui disent que la réunion compromettra la sécurité publique; cela suffit, il l'ajourne! Remarquez encore que, dans cette réunion ainsi tuée dans le sein du destin, il ne peut être question de politique ou de religion, ce qui

Digitized by Google

pourrait être à la rigueur un indice suffisant aux yeux d'un gouvernement soupçonneux. Nous ne nous montrerions pas trop sévère, par exemple, à l'égard d'un préfet qui ajournerait une réunion ayant pour but de provoquer de la part des citoyens une enquête sur sa conduite et sur son administration. L'ordre, dont le préfet est le représentant, en pourrait être troublé, nous le reconnaissons ; mais la loi n'a pas trait à ces sortes de réunions ; elle ne concerne absolument que celles où des questions de cette nature ne peuvent être soulevées *à priori*, par conséquent, des réunions dont le sujet ne peut jamais laisser deviner ce qu'il comporte d'animation éventuelle.

Dans de semblables conditions, l'art 14 remet aux mains des préfets un pouvoir discrétionnaire illimité, et subordonne au caprice de ces honorables fonctionnaires l'exercice du droit tout entier. Dans les départements favorisés d'un préfet bienveillant et sans ambition, les réunions seront possibles ; dans ceux, au contraire, où commandera le zèle en habit brodé, toutes paraîtront de nature à troubler l'ordre. Nous le demandons, est-ce là le caractère rigoureux de la loi, de la loi qui doit être égale pour tous et indépendante de tous ? Qu'est-ce qu'une loi dont un préfet peut, à son gré, faire un épouvantail ou un moyen de séduction, qu'il peut exploiter comme arme de conservation ou comme instrument de popularité, selon qu'il préférera plaire à ses supérieurs ou flatter ses administrés ? Qu'est-ce qu'une loi dont on pourra se servir tour à tour et comme châtiment et comme récompense, et à l'abri de laquelle un citoyen ne pourra se réfugier ? Qu'est-ce qu'une loi placée tout entière dans les mains de l'administration, et jetant du même coup la confusion dans les pouvoirs et dans les principes ? Ah ! comme l'a dit M. Pinard, « c'est un droit de réunion limité... un droit de réunion très limité. »

Tel est, condensé dans cet art. 14, l'esprit entier de la loi sur les réunions publiques. Doit-on dire équitablement qu'elle ait réalisé un progrès, et trouve-t-on que le pouvoir de l'administration, pour avoir changé de nature en apparence, ne pèse plus sur la liberté de se réunir au moins autant que sous le régime précédent ? Il n'est plus nécessaire, il est vrai, que le préfet autorise préalablement une réunion, mais il faut qu'il ne l'interdise pas préalablement ! Est-ce là concéder un droit ? Est-il digne d'une grande nation de voir sa législation publique défigurée par de pareilles subtilités ? « Aujourd'hui, j'ai le droit de réunion, mais vous pouvez me l'enlever ! » Voilà la loi. Avant elle, je n'avais pas le droit, mais vous pouviez me l'accorder ! C'était le décret. Et c'est à peser de pareils riens qu'on astreint une Assemblée, et des ministres, des rapporteurs, des con-

Digitized by Google

seillers d'Etat, des hommes dont l'éducation politique s'est faite au contact des plus grands esprits, qui savent et qui pensent, s'en viennent l'un après l'autre développer à la tribune la différence qu'il y a entre le droit actuel qui maintenant réside en moi et le droit ancien qui résidait dans l'administration! Mais quelle est l'efficacité de ce déplacement théorique? Les lois, selon une expression que nous demanderons encore à l'honorable M. Pinard la permission de lui emprunter, n'ont-elles donc, ici-bas, qu'une mission « platonique? » Est-ce que le bon sens ne vient pas rectifier de lui-même ce que la science juridique lui soumet ici de spécieux? Qu'importent à l'électeur les fictions de l'école? Que lui fait cette substitution du principe, de la personne du préfet à la sienne? Si rien ne change dans les applications, et si, dépositaire ou titulaire du droit, il lui est également impossible de l'exercer, lui aussi s'écriera: « Qu'on me ramène aux carrières! »

LOUIS LIÉVIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

30 mars 1868.

LA RÉCEPTION DU PÈRE GRATRY A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

On dit que le discours du P. Gratry a eu beaucoup de succès; est-ce bien de son discours ou de sa personne qu'il faut l'entendre? Que lui-même ait été accueilli avec sympathie et faveur, nous n'en doutons pas; que sa parole ait réussi au même degré, nous voudrions n'en pas douter; mais, en vérité, ce discours, si fêté à l'audition, perd un peu à la lecture; ce n'est, au demeurant, malgré l'accent volontiers sacerdotal et malgré de beaux traits de temps à autre, qu'un éloge académique; et la figure de M. de Barante ne s'en dégage même pas (à nos yeux du moins) avec une parfaite netteté. Nous citerons, au cours de l'analyse, ce qui s'y rencontre d'éloquent et d'original. Nous insisterons surtout sur certaine théorie politique, philosophique, humanitaire, que le P. Gratry a développée tout le long de son discours, sous le couvert de M. de Barante.

Mais, d'abord, pourquoi ce besoin de renier absolument Voltaire, au moment même où l'on prend possession de son fauteuil? Nous comprenons fort bien qu'un prêtre, un oratorien, ne dise rien de Voltaire, même lorsqu'il lui succède à l'Académie, comme Pépin le Bref succède à Pharamond; mais pourquoi une objurgation et un anathême? De la chaire, c'est bien; du fauteuil, c'est assurément moins à propos, et le nom fleuri de Massillon ne suffit pas à justifier ce hors-d'œuvre : « Ce n'est pas mon humble personne, c'est le clergé de France, ce sont les souvenirs de la Sorbonne et de l'Oratoire que vous avez entendu honorer en m'appelant au fauteuil qu'occupait Massillon. Voltaire, messieurs, qui occupa le même fauteuil, se trouve ainsi, dans vos annales, entre deux prêtres de l'Oratoire, et son rire sur le genre humain est renfermé entre deux prières pour le monde, comme son siècle lui-même, un jour, sera, dans notre histoire, enfermé entre le grand XVIIe siècle et le siècle de foi lumineuse qui

Digitized by Google

aimera Dieu et les hommes en esprit et en vérité. » C'est un peu dédaigneux, vraiment, et ce rire entre deux prières, comme un mort entre deux cierges, ne tient peut-être pas, dans le discours du P. Gratry, la place que la voix universelle lui accorde dans l'histoire du monde. Nous pensions que, dans cette école de révérencieuse tradition qui s'appelle l'Académie, on avait l'habitude de ménager davantage ses devanciers; et ce respect, même à l'égard des adversaires, par cela seul qu'ils sont ou furent académiciens, nous avait toujours paru l'un des meilleurs effets de cet esprit académique dont nous avons toujours été, pour notre modeste part, un appréciateur convaincu et un très zélé partisan. Le récipiendaire a eu soin d'adresser en passant un mot d'éloge à M. Guizot, et à M. de Montalembert, à M. de Broglie, à M. Villemain, à M. Vitet, et même à M. Thiers, qui lui ont donné leur voix; pourquoi cette provocation inutile à Voltaire, qui n'en peut mais, et qui d'ailleurs lui eût peut-être donné la sienne? Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'orateur y revient à plusieurs reprises, avec une insistance qui a dû faire sourire les voltairiens, en nombre assez respectable, que compte encore l'Académie : « Comme il y a deux hommes dans l'homme, il y a en tout siècle deux siècles. Ici, nul n'a mieux discerné les deux siècles que M. de Barante. Avec lui n'admettons jamais que la frivolité, le mensonge, le cynisme, le libertinage de l'esprit, le mépris de tout le passé de la France et de l'humanité, constituent l'un des siècles de notre histoire. Ce n'est là que l'écume impure accumulée à la surface. Que cette écume et cette surface se nomment, si on le veut, le siècle de Voltaire. Mais qu'on ne l'appelle pas un des siècles de ma patrie ! » Prenez garde, un tel langage n'est pas juste, et c'est à peine s'il est chrétien. Quoi ! vous allez, de votre autorité privée, biffer une des pages de l'histoire du monde! Vous allez des deux faces du siècle en voiler une qui s'appelle Voltaire, pour ne mettre en lumière que la seconde qui s'appelle Montesquieu ou Turgot! Mais ne voyez-vous pas qu'elles sont parties intégrantes d'un même corps? Ne voyez-vous pas qu'elles s'expliquent, se servent, se complètent l'une l'autre, et que Montesquieu lui-même n'eût peut-être pas été possible sans Voltaire ! Ne sentez-vous pas que vous blessez l'histoire elle-même, que vous la mutilez lorsque vous tranchez ainsi par le travers cette double figure d'un grand siècle, pour n'en laisser subsister que ce qui plaît à vos penchants et ce qui flatte vos yeux ? Ne comprenez-vous pas que vous faites quelque chose de plus grave encore, et que non-seulement vous anéantissez sans droit la moitié de l'histoire humaine, mais que vous supprimez sans raison la moitié de l'esprit humain ?

Eh quoi ! le rire sur notre terre n'est pas aussi légitime que le grave sermon ou le raisonnement pédantesque ! Quoi ! cette bouche humaine si évidemment façonnée par la nature et par Dieu lui-même au pli moqueur; ces lèvres si promptes au pincement ironique; cet œil où toute sottise allume, bon gré mal gré, un éclair de raillerie, quoi ! il faut supprimer, répudier tout cela ! Quoi ! la vengeance du mépris, le dédommagement du silence, me sont refusés, et me voilà obligé d'aimer ou de convertir miséricordieusement tous ceux dont l'ineptie me confond ou dont l'insolence

Digitized by Google

m'écrase! Quoi! d'un seul mot, d'un trait de plume, vous prétendez rayer une fonction humaine aussi spontanée, aussi invincible, aussi divine que les larmes, le rire, *dimidium animæ*, et vous trouvez cela naturel, et vous trouvez cela philosophique, et vous trouvez cela chrétien! Oui, comme l'idée d'un médecin qui, trouvant que la respiration et la circulation se gênent réciproquement dans l'organisme, et que l'une suffit, et que l'autre est de trop, s'ingérerait d'anéantir l'une en faveur de l'autre, et prétendrait paralyser le cœur au profit du poumon, ou le poumon au profit du cœur!

Prenons garde, mes amis, ces manies, qui ont l'air d'être inoffensives, peuvent, suivant le temps, devenir fort dangereuses. Prenons garde, s'il est vrai que des symptômes concordants se révèlent de divers côtés, et que, dans notre société pétrifiée de peur, il s'ourdisse en ce moment une grande conspiration contre le rire. Elle se trame, n'en doutez pas, elle couve sous mainte grimace, elle s'insinue, elle recrute dans toutes les classes et dans toutes les compagnies, elle éclatera bientôt de toutes parts. C'est à l'ironie qu'on en veut, et à ses filles vengeresses, la comédie et la satire, fléaux de l'humanité à ce qu'on dit; non, fléaux de la méchanceté, instruments précieux de la justice, servantes du droit, armes joyeuses, épées divines qu'il faut fourbir avec soin, et garder aussi brillantes, mais aussi prêtes dans leur fourreau que le calice d'alliance où le prêtre boit chaque jour sur l'autel le sang d'un Dieu. Encore un coup, prenons garde, il y a, n'en doutez pas, en ce temps de suffrage universel, en ce monde où les sots sont en majorité depuis Adam, il y a un complot formidable pour assassiner le rire. Pauvre alouette au soleil, contre laquelle un million de Nemrods sauvages sont conjurés. Elle s'envolera plus haut que vous, plus haut que votre plomb grossier, dans l'azur qu'elle habite, et surtout elle renaîtra de ses cendres, si jamais quelque ouragan inattendu venait à lui casser les ailes; mais, en attendant, n'hésitons pas à protester contre le mal qu'on lui veut. Disons à ces ennemis déclarés de toute gaieté, à ces aveugles partisans, non pas de la vérité, mais de la gravité éternelle, à ces hommes sérieux qui ne rient jamais, à ces chirurgiens de l'âme qui voudraient supprimer d'un seul coup Aristophane, Rabelais, Cervantes, l'Arioste, Molière et Voltaire, disons à ces conspirateurs, parmi lesquels on remarque aussi bien M. Renan que le P. Gratry, disons-leur, nous qui voulons rester Gaulois et devenir Athéniens, si c'est possible; disons-leur une dernière fois, nous autres gens du pays de France, que nous voulons rire encore un peu en ce monde, et que nous ne leur permettrons jamais de supprimer l'esprit français, qui est la moitié de l'esprit humain.

Revenons au P. Gratry et à M. de Barante. S'il faut en croire son panégyriste, M. de Barante aurait possédé, de toutes les qualités de l'historien, celle qui est certainement la première, à savoir le discernement du vrai, la même apparemment qu'on appelle à l'ordinaire largeur d'esprit, et que M. Thiers a qualifiée admirablement d'un seul mot, l'intelligence. Celui qui en est doué sait refouler au fond de lui toutes ses passions, toutes ses préférences, toutes ses rancunes, toutes ses impressions

Digitized by Google

incomplètes, tous ces jugements sans maturité que l'étourderie de l'enfance nous donne ou nous arrache, pour voir les choses de haut, avec le calme et clair coup d'œil du sage. Est-ce bien ainsi que M. de Barante les a vues? Est-ce à cette pure lumière qu'il a regardé, mesuré la Révolution française. Le P. Gratry nous le dit; mais les preuves qu'il en donne sont de nature à nous laisser quelques doutes; et assurément, M. Thiers, l'un des électeurs du P. Gratry, a dû frémir en entendant son candidat juger ainsi une période dont il a dû trier lui-même les vertus et les crimes. « M. de Barante, dans son histoire du terrible événement, a l'honneur d'avoir appelé par leur nom et ces hommes et ces choses. Il les accable par l'éclatante lumière de tous les détails de l'histoire. Il écrit le premier l'histoire de la Terreur, ce livre nécessaire, que doit connaître tout Français, s'il veut devenir citoyen. *Il détruit l'étrange opinion qui loue la Convention d'avoir* sauvé la France de l'invasion. Il la montre créant l'invasion, et la France se sauvant elle-même malgré la Convention. Ce que la Convention organisa, c'est l'assassinat juridique en masse, par la loi du 22 prairial, qui supprima dans les jugements quatre choses : l'*instruction*, l'*interrogatoire*, les *témoins* et les *défenseurs*. C'est ici que M. de Barante impose à la Convention la devise qui lui restera pour toujonrs : « JUSQUE DATUM SCELERI ! Et le crime s'est fait droit public. » M. de Barante, par cette vigoureuse clairvoyance, a rendu à la cause de la Révolution, que Dieu voulait, et qui, j'ose l'espérer, triomphera, un signalé service. En effet, le vice originel de la Révolution « telle qu'elle s'est faite pour le malheur des siècles, » disait Royer-Collard, ce vice éclate dès le premier jour. C'est l'impunité des crimes ordinaires, meurtre et rapine. Le premier bandit qui porta une tête sur une pique et qui fut impuni, qui, par un lâche et sacrilége mensonge, fut appelé *le peuple*, voilà celui qui a vaincu la France de 1789, et qui a reculé, d'un siècle ou deux, le progrès de justice, de liberté, de fraternité qu'elle voulait.

Ecoutez en quels termes, dans son Histoire politique de Royer-Collard, M. de Barante signale, par la bouche de son grand ami, l'obstacle qui arrête la France depuis un siècle, et qui menace de l'arrêter longtemps encore : « Enhardi par l'âge, s'écriait en 1835 l'incomparable défenseur de l'ordre et de la liberté, enhardi par l'âge, je dirai ce que je pense et ce que j'ai vu. Il y a, messieurs, une grande école d'immoralité ouverte depuis cinquante ans parmi nous. Cette école, c'est la succession des victoires, toujours glorifiées, qu'a remportées en France la force sur le droit. Repassez-les : elles se nomment le 6 octobre, le 10 août, le 21 janvier, le 31 mai, le 18 fructidor, le 18 brumaire; je m'arrête là. » Je m'arrête là, dit le redoutable orateur en regardant autour de lui. Il n'avait pas tout vu. M. de Barante a vécu assez pour tout voir : ces ruines, ces guerres civiles, tous ces crimes et leurs suites. Et il s'est écrié : « L'insurrection serait-elle donc devenue pour la France ce que furent, à la fin de Rome, les révoltes des prétoriens, et, à la fin de Constantinople, les révolutions du palais? » Tel est, encore une fois, le douloureux mystère de la Révolution : c'est pour cela qu'elle dure encore. »

Eh bien, qu'on nous permette de le dire, voilà une singulière politique.

Digitized by Google

Comment! ce n'est pas la Convention qui a sauvé la France de l'invasion? et qui donc l'a sauvée alors? Est-ce la Vendée? Est-ce Lyon? Est-ce Toulon? Est-ce l'insurrection fédéraliste contre ce monstre central, Paris, contre lequel on essaye aujourd'hui encore de provoquer toutes les haines et toutes les rancunes provinciales? Ah! certes, il y a là beaucoup à dire, et nous ne sommes point de ces Parisiens forcenés qui méconnaissent l'influence, trop souvent fatale, exercée contre le corps du pays par cette tête, un peu vive, qu'un homme d'esprit a qualifiée de mauvaise tête. Mais, nous croyons que Paris et les provinces qui suivirent alors le mouvement parisien, eurent, au milieu de tous les excès et de tous les crimes, le vrai sentiment des destinées nationales. De ces crimes et de ces excès, nous n'avons garde d'en aimer, d'en justifier aucun; nous pensons qu'en effet, une fièvre supérieure à toute volonté faillit tuer la France, et la laissera malade encore pour longtemps; mais, n'y a-t-il pas quelque naïveté et un certain parti pris de passion ou d'aveuglement à maudire les conséquences de ce vertige, au lieu d'en rechercher les causes? Quel est le plus coupable du fou furieux qui brise et tue, dans sa démence, tout ce qu'il rencontre à sa portée, ou des imprudents qui l'ont mis hors de lui, par une provocation séculaire? Toute la question est là. Et vous, hommes sages, hommes modérés, calculateurs savants, qui déterminez aujourd'hui mathématiquement le *fas* et le *nefas*, qui vous écriez, avec un sérieux un peu comique: il fallait aller jusqu'ici, et ne pas aller jusque-là; qui, d'un jugement froid, parquez les passions et mesurez les ivresses, nous aurions bien voulu vous y voir. Que faisiez-vous, en ce temps-là, au fort de la tourmente, lorsque la folie révolutionnaire ébranlait toutes les têtes autour de vous? Avez-vous seulement protesté lorsqu'il était juste et utile de le faire? En ce temps-là, vous vous appeliez Sieyès, et quand on vous demandait ce que vous aviez fait pendant la Révolution, vous répondiez philosophiquement: J'ai vécu! mot égoïste, mot profond, si vous y tenez, mais que la France elle-même, menacée de périr, et sauvée, non par son silence, mais par son audace, peut vous renvoyer à son tour: Elle a vécu! Et celle qui a supporté de pareilles secousses ne périra pas!

Vous en avez vous-mêmes l'espérance, et vous nous dites avec une grande franchise où vous la placez. Où est le salut, selon vous? Dans la fraternité. C'est admirable, mais c'est à peu près comme si on vous demandait où est le salut d'un malade, et que vous répondiez: dans la santé! Il faut lire, dans le discours du P. Gratry, toute cette exhortation à vivre entre nous, pacifiquement, fraternellement, suivant la divine morale de l'Evangile. C'est parfait, mais le moyen? Soyez frères! c'est un sermon, ce n'est pas une politique. La politique, c'est de nous dire comment nous le deviendrons. Il est impossible de ne pas faire ici quelques extraits au discours du récipiendaire: « L'espérance sur notre avenir! messieurs, quelle parole! Saisissons-la, et voyons, du même coup, pourquoi on aime M. de Barante, et comment l'espérance nous reste! On aime la douce lumière de cet homme de bien, parce qu'il est un des chefs du parti qui doit nous sauver. Et l'espérance nous reste précisément parce qu'il existe un tel parti. Je veux parler de ce grand parti, toujours méprisé des

Digitized by Google

sectaires, toujours foulé aux pieds par les violents, toujours inconnu et vaincu jusqu'ici, mais destiné à la victoire, et que j'ose appeler le parti de l'âme de la France. Ce parti ne compte pas dans ses rangs les glorieux corrupteurs, ni les chantres du vice, ni les lettrés sceptiques, ni les princes de l'intrigue, ni les semeurs de haine et de colère, ni surtout la race des violents... »

Evidemment, il y a des noms sous toutes ces épithètes, et le respectable oratorien songeait à quelqu'un en les écrivant, mais l'allusion n'est pas très claire, et l'on y voudrait plus de précision. Les glorieux corrupteurs, qui? Napoléon Ier? Peut-être. Les chantres du vice, qui? Byron, Musset et toute la lignée? C'est bien possible. Les lettrés sceptiques : ah! ici, nous comprenons parfaitement. A vous, Sainte-Beuve, à vous, Mérimée, à vous, Nisard, à vous, Renan! à vous tous, voltairiens, déistes, philosophes illustres, aimables et damnés, voués à l'admiration et à l'enfer. Quant aux princes de l'intrigue et aux semeurs de haine, nous n'osons pas comprendre. Restent les violents, apparemment M. de Bismark et Garibaldi. On voit qu'il y en a pour tous les goûts. Mais poursuivons : « Ce parti se compose d'abord d'une grande foule obscure, de tous ces êtres pacifiques et doux qui sont la trame utile du genre humain, travaillant en silence à travers les siècles, travaillant sans cesse pour réparer sans cesse ce que dévorent les hommes de joie et les hommes de proie. Il se compose de tout ce qui a servi sans briller, de tout ce qui est mort pour nous sans bruit, de tous les humbles ouvriers du devoir, soldats de l'effort commun, âmes héroïques et simples qui ont été la matière commune de nos gloires et la solide substance de nos progrès. Voilà l'âme du parti, voilà l'âme de la France, que peuvent tromper des guides aveugles, mais qui conserve, sous l'accident des erreurs et des fautes, son instinctif élan vers la justice... » Tout cela est assurément fort bien dit, mais le P. Gratry reconnaîtra, il reconnaît immédiatement lui-même que cette grande foule évangélique et obscure a toute son éducation à faire, qu'elle ne la fera pas toute seule, qu'il lui faut des maîtres, des initiateurs et, pour dire le mot des apôtres : où sont-ils? Depuis le commencement du siècle, le P. Gratry les cherche et n'en trouve que deux, Chateaubriand et Royer-Collard. Voilà, voilà les sauveurs de la France, voilà les Christs de l'ère nouvelle, et M. de Barante a mérité qu'on mette son nom à côté du leur. Royer-Collard, Chateaubriand, de Barante, voilà les trois saints de l'Eglise; hors de là, point de salut!

Nous livrons à l'appréciation du lecteur ce nouveau catéchisme, cette orthodoxie politique un peu décourageante, et nous nous contentons de demander avec le plus grand respect, au P. Gratry, s'il croit sérieusement que tout le passé, que tout l'avenir sont là, qu'il a réellement exprimé dans son discours tout ce que l'histoire contient de sucs nourriciers et de leçons fécondes, s'il croit enfin qu'on gouverne les peuples avec ce sermon dans un fauteuil. Assurément, ces invitations évangéliques sont tout ce qu'il y a au monde de plus digne, de plus touchant, de plus conforme à l'habit qu'il porte, et on ne saurait lui en vouloir d'avoir parlé des choses du siècle avec une onction, une sérénité, un esprit d'espérance et

Digitized by Google

de paix qui doivent pénétrer d'attendrissement toute les âmes vraiment bonnes et vraiment religieuses. *Pax in terra hominibus bonæ voluntatis*; il n'est pas de mot plus doux, plus consolant, plus chrétien, mais de politique point; et l'orateur nous en avait promis.

A défaut de politique, son discours est sillonné de traits d'éloquence dont il est impossible de ne pas citer quelques-uns, lorsqu'il s'agit, après tout, d'une solennité académique, c'est-à-dire d'une solennité littéraire. En voici un où l'image, déjà saisissante par elle-même, revêt une couleur scientifique toute contemporaine, qui la rehausse encore, et la rajeunit en la précisant et qui témoigne des études premières de l'orateur :

« Notre mal, c'est « l'esprit de colère et de guerre civile » qui rend impraticable le pouvoir et la liberté. Le mal n'est pas l'existence des partis qui soutiennent ou contiennent ces deux pôles de la vie politique. Le mal, c'est la colère, et la division ignorante et violente, qui détruit, l'un par l'autre, le pouvoir et la liberté. On est coupable alors des deux côtés. — Quand un coup de tonnerre brise un chêne, où est le coupable? Est-ce le nuage ou la terre? Lequel des deux pôles électriques fait le coup? L'un et l'autre, et leur tort, c'est d'être divisés. Réunis, ils sont la lumière; divisés ils deviennent la foudre. »

Depuis le fameux paratonnerre de M. de Lamartine, qui conspire avec la foudre, l'éloquence politique ou académique n'avait guère conspiré avec la science moderne, pour se retremper à son contact. Elle a raison de le faire quand elle le peut, et nous croyons qu'elle puisera à cette source chaque jour plus abondante un certain nombre d'effets nouveaux. Nos orateurs de la première moitié du siècle étaient en général de purs lettrés, insouciants sinon dédaigneux de la science, qui remuait le monde autour d'eux, et bien plus jaloux de citer Cicéron ou Horace que d'emprunter une image neuve à Ampère ou à Arago. Il n'en est plus de même aujourd'hui; la grande curiosité scientifique gagne et pénètre de proche en proche; elle se fait son petit coin dans les têtes les plus virgiliennes, et il n'est poète si impénitent qui ne soit aujourd'hui un peu physicien, géologue ou chimiste. Il apprend cela dans les livres d'étrenhes, et il ne lui en reste pas grand'chose, quelques erreurs tout au plus, qu'il utilisera au premier jour dans un hémistiche. Je suis sûr qu'à l'heure qu'il est, trois ou quatre au moins de ces aimables incorrigibles qui font des vers savent à peu près en vertu de quel principe et par quel mécanisme se transmet instantanément la dépêche où ils annoncent qu'ils ne rentreront pas dîner. Il y a là une mine dont il ne faudrait point abuser, mais qui est riche et intéressante, si on la fouille avec discrétion. Voici un autre exemple des ressources qu'y trouve le P. Gratry : « La république chrétienne fondée sur l'Evangile est la seule société où fermente la force de progrès que depuis dix-neuf siècles nous voyons en action dans l'histoire, et qui est l'origine de tous les mouvements du monde moderne. Le mouvement contemporain, qui dure depuis un siècle, n'est qu'un mouvement secondaire dans ce mouvement principal; comme dans les mouvements de notre terre, c'est la même impulsion qui crée le jour et qui donne l'année. Et tous ceux qui combattent l'un des deux mouvements par l'autre sont des sol-

Digitized by Google

dats de la même armée qui s'égorgent dans les ténèbres. Si notre élan vers la justice et vers la liberté toujours brisé depuis un siècle, mais toujours renaissant, veut triompher enfin, qu'il s'appuie tout entier sur l'Evangile, force fondamentale du monde nouveau. Alors au lieu de diviser la force et de la tourner contre elle-même, et de nous détruire l'un par l'autre, nous saurons centupler la puissance commune par l'union, quand chaque effort, au lieu d'être brisé par un effort contraire, sera multiplié par la force de tous ! » On sent bien qu'il y a un mécanicien derrière ces images, un homme qui connaît toutes les formules des forces et des résistances, et non-seulement un vulgaire mécanicien terrestre, mais un mécanicien céleste, un Newton inspiré, à qui les lois de l'attraction universelle offrent non-seulement un sujet d'étude et d'admiration, mais une source de comparaisons et de métaphores.

Seulement, le P. Gratry oublie peut-être que Voltaire, qui avait l'esprit et l'œil ouverts à toutes les vérités sensibles, goûtait passionnément Newton et lui rendait justice en vers dignes du poète qui les écrivait et du savant qui les inspirait. Il ne voit pas qu'en tançant ce malheureux comme il l'a fait au début de son discours, il montre moins de tolérance que lui, moins de largeur d'esprit, moins d'ouverture d'âme, moins de penchant à cette universelle réconciliation qui est le but moral du monde, comme l'attraction universelle en est la loi physique. Nous aimons à à croire que, s'il y eût songé, il eût imité le bon exemple de cet hérétique, l'eût traité moins sévèrement, et surtout eût fait grâce en sa personne à l'esprit et au rire français. Quant à nous, camarades, ne l'oublions jamais ; l'ironie est dans la nature ; l'enfant jette un cri en naissant, c'est vrai ; mais il ne tarde pas à sourire, et même à tirer un peu la langue de temps en temps.

A. CLAVEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

30 mars 1868.

La loi sur les réunions publiques, qui vient d'être votée, clôt dignement la série des réformes dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle l'acte du 19 janvier. Nous avons maintenant une somme de liberté qui, dans la pensée de bien des gens, doit suffire à notre bonheur et à notre gloire. Cette illusion n'est point la nôtre. Moins encore que la loi sur la presse, la loi sur les réunions publiques ne répond en aucune sorte aux promesses qui nous ont été faites : c'est une loi de défiance, qui apporte plus de restrictions qu'elle ne donne de facilités ; qui affirme un droit, mais qui en nie à peu près l'usage. On a pu dire avec raison qu'elle serait mieux nommée la loi contre les réunions publiques. Il faut, aux citoyens qui voudront se réunir pour discuter les affaires politiques du pays une autorisation préalable, il faut que, dans la localité où la réunion doit avoir lieu, sept citoyens courageux se portent garants de l'innocuité de la réunion et endossent la responsabilité de tout ce qui peut s'ensuivre ; il faut que le local soit couvert et clos, qu'un agent de l'autorité soit présent, muni d'un pouvoir discrétionnaire sur l'assemblée, et pouvant la dissoudre, non-seulement s'il la trouve tumultueuse, mais encore s'il juge qu'elle s'écarte du programme tracé d'avance et approuvé par l'autorité ; il faut aussi et avant tout avoir l'agrément du préfet, qui peut ajourner et dissoudre à son gré toute réunion publique.

Si porté que l'on soit à voir les choses par leurs côtés agréables, on ne peut raisonnablement pas dire que nous possédons en France la liberté de réunion. Nous ne la possédons pas plus aujourd'hui, que nous ne la possédions il y a un an ; nous la possédons peut-être un peu moins, puisque, avant le vote de la loi, nous n'étions exposés à aucune des rigueurs qui maintenant accompagnent l'exercice du droit dont on a semblé vouloir nous remettre en possession. Ce que nous avons gagné, c'est une chance nouvelle de payer des amendes et de subir des emprisonnements, et même

Digitized by Google

d'être privés de nos droits électoraux. Le législateur a obéi à une préoccupation absolument étrangère à la pensée libérale qui avait inspiré les plans de réforme du 19 janvier; il s'est concentré sur le chapitre des pénalités; il n'a pas cherché le moyen de faire entrer les citoyens dans la pleine possession d'une liberté impliquée dans la pratique du suffrage universel; il s'est appliqué spécialement à faire jaillir des dangers divers et des délits nouveaux de l'exercice d'un droit essentiel. Cette tendance, qui caractérise aussi la nouvelle loi sur la presse, ressort avec plus d'évidence encore de la loi sur les réunions publiques; elle se révèle, dans l'une et dans l'autre, avec si peu de ménagements qu'elle donne à ces mesures que l'on nous présentait sous le nom de réformes toute l'impopularité de mesures vexatoires et restrictives. Ce résultat est funeste; il n'a pas seulement le désavantage de constituer une sorte de violation des engagements solennellement pris et de faire échec à l'initiative du pouvoir exécutif, il introduit encore dans le rouage gouvernemental un élément considérable de trouble et une cause permanente de conflits entre les citoyens et les agents de l'autorité.

On reproche souvent aux Français de ne pas aimer leurs lois, de les observer mal; on leur reproche un continuel penchant à l'indiscipline. Les Anglais sont bien plus dociles; ils ont le respect de leurs institutions et, chez eux, la pratique de la liberté ne pousse jamais au désordre. On s'égare quelquefois à la recherche des raisons qui établissent ces différences entre l'humeur française et l'humeur britannique; elles ne sont pas seulement dans le tempérament des deux peuples; elles sont aussi, selon nous, dans le caractère même des lois et dans la manière dont elles sont faites. On ne s'imagine pas que, si les Anglais aiment passionnément leurs lois, c'est uniquement parce qu'ils les trouvent bonnes et parce qu'il sparticipent dans une très large mesure à leur confection. Si les Français aiment peu certaines de leurs lois, et les observent mal, n'est-ce point parce qu'ils les trouvent mauvaises, parce qu'elles ne répondent ni à leurs besoins, ni à leurs goûts, et que, le plus souvent, ils n'ont pris qu'une part très indirecte et très mesurée au travail du législateur? Chez nos voisins, les lois sortent des meetings, des libres discussions de la presse, des mille issues larges et puissantes par lesquelles l'opinion publique éclate et monte jusqu'aux sphères gouvernementales. Lorsqu'une réforme se produit, elle n'a point, comme chez nous, l'avantage d'émaner de l'initiative souveraine; elle trouve même, si l'on veut, plus d'obstacles et plus de résistances; mais, lorsqu'elle entre dans les lois, elle y entre dans sa plénitude, avec la marque des besoins et des volontés qui l'y ont poussée. N'est-il pas naturel que les Anglais aiment leurs lois et soient disposés à prêter main-forte à l'autorité contre ceux qui les violent? N'est-il pas naturel qu'ils aient ce que M. le ministre de l'intérieur appelle « le respect de l'agent. » En France, nous aurions aussi peut-être le respect de l'agent si nous avions, comme en Angleterre, le respect de la loi que l'agent représente, et nous aurions certainement le respect de la loi, si la loi était faite plutôt dans l'intérêt de ceux qui la subissent que pour la commodité de ceux qui la font observer. Il y a des lois

Digitized by Google

que les Français pratiquent à merveille, des disciplines sous lesquelles ils se courbent volontiers ; ils payent l'impôt, ils obéissent à la loi du recrutement, même lorsqu'elle change leurs habitudes les plus invétérées et qu'elle leur impose les sacrifices les plus lourds ; sous les drapeaux, ils sont aussi disciplinés, mieux disciplinés peut-être que les Anglais. Il n'est donc pas bien prouvé que la désobéissance soit, chez nous, un défaut de race, et l'on pourrait peut-être arriver à nous corriger de ce travers. Dans tous les cas, il serait juste, puisqu'on nous met, sous le rapport de la docilité, au-dessous des Anglais, que l'on nous donnât les réformes promises et désirées, au lieu de nous imposer des lois combattues par le sentiment public.

Les débats des dernières séances ont mis en lumière les talents du nouveau ministre de l'intérieur, qui a souteuu avec aisance, sans le secours de M. le ministre d'Etat, tout le poids de la discussion. M. Pinard se fait aux formes parlementaires ; il prend le ton de la tribune ; il perd peu à peu la sécheresse concise des docteurs et le ton cassant de l'accusateur public, qui ont été les défauts de ses premiers essais oratoires ; il s'adoucit et il descend plus volontiers jusqu'à ses adversaires. Il reste encore cependant à son art le petit travers de chercher ses effets dans des théories transcendantes, et de remonter trop au déluge. Il philosopherait hardiment avec ses contradicteurs, et ne craindrait pas de disserter avec eux sur l'essence des choses, sauf à se tromper sur les caractères de cette essence. Il prend volontiers des allures de platonicien. Ses principes de morale sont puisés à des sources néo-chrétiennes, et il voudrait, à l'exemple du maître, les transporter dans l'Etat. Ses discours sur la liberté de la presse ont commencé cette propagande pieuse qui s'est continuée dans les discours qu'il a tenus à propos du droit de réunion. M. Rouher se contenterait de dire : L'exercice d'un droit est limité par la sécurité de l'Etat et le repos des sociétés. Il faut à M. Pinard des raisons plus hautes, et ces raisons, il les puise dans une théorie des droits naturels toute nouvelle et parfaitement bien accommodée aux besoins de sa politique. Il admet comme droit naturel le droit d'association, et comme droit relatif le droit de réunion. Toute son argumentation a reposé sur cette subtilité ; c'est ainsi qu'il espérait confondre ses contradicteurs. Cette doctrine n'a point fait de prosélytes ; elle a semblé défectueuse et pécher par la base. Il est de toute évidence en effet que l'association suppose un accord préalable, et que cet accord ne peut guère exister sans qu'il y ait eu réunion de ceux entre lesquels il s'est établi. Dans l'ordre logique et dans l'ordre chronologique, le droit de réunion est donc antérieur au droit d'association ; ces deux droits sont corrélatifs, et ils sont aussi « naturels » l'un que l'autre. A ces erreurs près, l'éloquence de M. le ministre de l'intérieur a un avantage inappréciable ; elle est d'une réfutation commode et ne jette point d'aigreur dans les débats. On ne lui reprochera jamais d'être provoquante ; elle n'invoque pas à chaque instant, comme fait l'éloquence de M. Rouher, les souvenirs irritants de 1848 et la force des baïonnettes. C'est à ce caractère inoffensif et platonique de l'éloquence de M. Pinard qu'il faut attribuer le calme de la discussion sur le projet de

Digitized by Google

loi relatif aux réunions publiques. Quand on se rappelle les orageuses séances où M. le ministre d'Etat tonnait du haut de la tribune contre les adversaires de la loi sur la presse, ces coups de boutoir échangés entre certains orateurs, ces crises de personnalités qui ont éclaté dans l'enceinte législative, on apprécie le mérite d'un orateur qui sait exprimer sa pensée, et faire triompher son opinion sans exciter autour de lui aucune passion turbulente.

Il est vrai que, lorsque le Corps législatif a abordé la discussion sur le droit de réunion, il était à bout d'émotions et presque fatigué des violences parlementaires qu'il venait de traverser. La majorité était domptée et avait perdu toute pensée de résistance; la minorité se montrait assez dédaigneuse d'une réforme qui ne fournissait que des armes plus dangereuses qu'utiles aux mains de l'opposition. Le tiers parti, avec de timides réserves, adhérait au projet de loi. Ces dispositions correspondaient exactement aux dispositions du public. Celui-ci d'ailleurs ne semble guère d'humeur à s'intéresser beaucoup désormais aux débats du Corps législatif actuel; il sait trop bien à quoi s'en tenir sur les convictions de la majorité et sur ses tendances; il connaît d'avance le sort d'un projet de loi, quels adversaires il aura à la tribune et quelles adhésions imprévues lui donnera le scrutin. Nous ne voulons point trop médire de cette assemblée, qui, tirant vers sa fin, devient irritable et vindicative. Mais du moins avons-nous le droit de trouver qu'elle n'a plus le prestige nécessaire pour exercer son mandat et qu'il existe dans son sein des discordances si profondes, des points de vue si opposés qu'il n'y a plus rien d'utile à attendre des stériles violences dont elle nous rend témoin. Le jour où s'élèvent d'une assemblée politique, des orateurs qu'il faut laisser traîner de la tribune au banc de la police correctionnelle, une sorte de discrédit s'attache à cette assemblée; le terrain où germent ces scandales est un terrain épuisé; il faut se hâter de le renouveler pour une meilleure végétation. Le gouvernement, à qui l'opinion publique demande à grands cris la dissolution du Corps législatif, a tort peut-être de ne point donner satisfaction à ce légitime désir; il se montre hésitant, il semble céder à nous ne savons quelle instinctive répugnance pour une mesure exceptionnelle et préfère le danger plus grave d'une crise électorale qui ne peut plus être différée. La question d'une dissolution se pose cependant avec tant d'insistance que le gouvernement sera probablement forcé de revenir sur la décision qu'il paraît avoir prise aujourd'hui, d'attendre l'expiration des délais légaux. Dans la pensée des hommes mûris par l'expérience des choses politiques, le renouvellement du Corps législatif aurait dû précéder le vote des lois sur la liberté de la presse et sur le droit de réunion; mais puisque cette mesure n'a pas été adoptée, et que les illusions qui avaient empêché qu'elle fût prise sont tombées devant l'expérience qui vient d'être faite, il n'y a plus de prétexte pour prolonger l'existence d'une assemblée dépourvue d'homogénéité et de vigueur. Le pouvoir exécutif n'a plus rien à attendre d'une majorité qui, après l'avoir désapprouvé dans ses discours, l'approuve dans ses votes; il ne puisera aucune force dans l'appui de ces serviteurs qui ne savent plus même garder la bonne

Digitized by Google

tenue de la maison, et dont la discipline est gâtée par de continuels murmures. Rien n'est plus fragile pour le gouvernement impérial que l'appui qu'il peut trouver dans cette majorité législative ; elle a failli lui manquer, tout récemment, dans une circonstance critique. Pour la première fois, elle allait faire acte de virilité, et déserter le gouvernement, si celui-ci, prévoyant cette énorme défection, n'avait promis, pour l'éviter, plus qu'il ne pouvait tenir. Il peut, d'un moment à l'autre, se retrouver en présence d'une situation aussi périlleuse ; le courant de la politique ramènera nécessairement cette question romaine ou toute autre, dont la solution s'imposera bientôt à l'Empire avec l'inévitable caractère que doivent lui donner les idées et les intérêts des peuples modernes.

Il existe en France un parti meilleur, qui n'est représenté ni par la droite ni par la gauche dans le Corps législatif, et qui pourtant est en majorité dans le pays, c'est le parti des gens modérés. Avec eux, le gouvernement impérial trouverait une force suffisante et ne serait entraîné à aucun des excès où il tomberait infailliblement s'il cédait à l'un ou à l'autre des partis qui divisent la Chambre. Ces partis extrêmes mettent au-dessus de l'Empire des préjugés ou des ambitions que, dans aucun cas, ils ne voudront lui sacrifier. Contrairement à l'avis de notre honorable confrère du *Journal de Paris*, qui croit, lui aussi, à ce grand parti modéré dont nous parlons, tout fait espérer son prochain avénement ; il sortira triomphant des élections de 1869, et il en sortira avec des idées arrêtées et un programme, deux choses essentielles qui lui manquent aujourd'hui. Le programme, il est tout fait à l'avance ; c'est le gouvernement qui en a gravé lui-même les traits principaux, en ce qui touche la politique intérieure, dans le *Moniteur* du 19 janvier 1867, et, en ce qui touche la politique extérieure, dans le principe des nationalités qu'il a accepté, il y a dix ans, avec toutes ses charges et toutes ses responsabilités. Il se peut qu'autour du trône tout le monde n'ait point adhéré à ce programme; il se peut même qu'on soit arrivé par de patientes et douces insinuations à en restreindre la portée dans l'esprit du souverain qui l'avait courageusement proclamé; mais ce programme du 19 janvier, presque méconnaissable aujourd'hui dans les lois imparfaites qu'il a inspirées, avait l'adhésion de la nation; il avait le mérite rare de satisfaire, sans les dépasser, ses aspirations libérales. Le suffrage universel ne pourrait donc manquer de produire une majorité législative très forte, très compacte, très sincère, sur laquelle le gouvernement impérial pourrait s'appuyer avec sûreté, s'il restait dans la voie où il a eu l'heureuse idée d'entrer il y a un an, et où ses vrais amis voudraient le voir persévérer. La certitude de ce résultat électoral devrait être si bien enracinée dans l'esprit des hommes du pouvoir, qu'elle devrait leur donner le courage d'affronter le scrutin sans solliciter de dangereux concours et sans conclure d'avance de mauvais compromis.

Ce qui manque le plus, peut-être, au gouvernement impérial, c'est la confiance en lui-même ; il n'a pas une foi suffisante dans les sympathies qu'il inspire. Aujourd'hui, ceux qui ne sont point partisans d'un renouvellement immédiat du Corps législatif l'effrayent avec l'application de la loi militaire ; ils exagèrent les troubles isolés que les derniers conseils

Digitized by Google

de révision pour la garde nationale mobile, et d'autres causes de mécontentement, ont fait éclater à Toulouse, à Montauban, à Alby, à Bordeaux, dans ces villes méridionales où le moindre feu de paille prend tout de suite les apparences d'un incendie ; ils pensent qu'il serait imprudent, à l'heure qu'il est, de trop compter sur le suffrage des campagnards et que les derniers services rendus au clergé, tout en méritant sa reconnaissance, ne stimuleraient point assez son zèle pour enlever toutes les voix que la loi militaire a pu détourner des candidatures agréables. C'est avec de pareilles raisons que l'on peut faire entrer l'hésitation dans l'esprit le mieux organisé pour les promptes résolutions, et qu'on amène de secrètes entrevues, de funestes transactions, des rapprochements dangereux, qui ne peuvent faire naître aucun accord sincère. C'est en traversant toutes ces réflexions, toutes ces angoisses, que le gouvernement arrive à se défier de lui-même, à ne plus voir où est sa véritable force ; il va aux moyens empiriques; il néglige les procédés sûrs et naturels, qui sont à sa portée et qui consistent à obtenir l'énergique adhésion du pays en répondant à ses besoins et en se pliant à ses désirs.

L'Empire ne connaît point sa force ; il ne sait pas que, de tous les gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis cinquante ans, il est le seul qui ne puisse être renversé par les partis, parce qu'il est le seul qui ait le moyen de se plier, sans déroger à aucun de ses principes, à tout ce que l'on peut demander de lui. Sorti de la foule, il peut en avoir les oscillations et les caprices ; son origine révolutionnaire doit le rendre hospitalier à toutes les libertés, et sa forme monarchique accessible à toutes les réactions nécessaires. Il a, devant lui, des adversaires divisés, qui se découragent eux-mêmes au spectacle de leur impuissance, et qui ne reprennent un peu d'espoir que lorsqu'ils voient l'Empire travailler lui-même à s'affaiblir ; il pourrait les désarmer tout à fait et n'en conserver quelques débris que pour entretenir un peu de mouvement et un peu de gaieté dans la vie politique. Malgré les inappréciables avantages d'une position sans antécédents, qui résiste aux fautes les plus lourdes, que l'expédition du Mexique et de nombreuses étourderies diplomatiques n'ont pu ébranler, l'Empire est hésitant, il a peur ; il va même jusqu'à laisser paraître cette peur, sur laquelle on pouvait avoir des doutes, dans des espèces de plaidoyers où le gouvernement semble avoir voulu établir de nouveau des droits que personne ne lui conteste.

Le public ne s'est pas épris outre mesure de l'opuscule dans lequel une main attentive a réuni tous les titres de la dynastie napoléonienne. Ce recueil ne lui a rien appris qu'il ne sût déjà et l'a ramené à des souvenirs dont le temps n'a pas encore effacé l'amertume. Tout le monde savait comment la famille Bonaparte s'était frayé, à deux reprises, le chemin du trône; on connaît les procédés de cette noble et gigantesque ambition; personne n'ignore la légende du premier empire, ni les points noirs du second; on sait jusque dans les plus humbles chaumières ce que fut Napoléon Ier, ce qu'est Napoléon III. Les titres de la dynastie sont écrits partout. Ils ne sont pas ignorés même à l'Académie française, où l'on vien d'entendre, par la bouche d'un nouvel élu, le P. Gratry, exalter « les dic-

Digitized by Google

tatures créées par la volonté du pays pour mettre fin au règne juridique et solennel du crime. » Mais ce qu'on demande au gouvernement actuel, ce ne sont pas ses titres. Faut-il le dire d'ailleurs, ce n'est plus en s'étayant sur son passé qu'une dynastie se soutient. Les services sont personnels. On tient, en général, peu de compte à un souverain des services rendus par ses devanciers, du bien qu'il a fait lui-même, s'il lui en reste encore à faire. Les monarchies, en France, vivent, depuis longtemps au jour le jour ; peu s'en faut qu'elles ne soient électives comme autrefois en Pologne. Envisagé à ce point de vue, qui est le vrai, en se dégageant des théories illusoires, l'esprit sensé du souverain qui nous gouverne ne peut admettre que les suffrages recueillis par le chef de sa race doivent lui être comptés autrement que comme un appoint à ses propres mérites ; pas plus que la gloire du premier Empereur, en l'enveloppant de son reflet, doive suffire pour le maintenir à la tête de la nation française. Le peuple, qui n'a pas respecté en 1793 le descendant de la plus imposante lignée de monarques qui ait jamais existé, qui ne s'est souvenu, en laissant immoler Louis XVI, ni de Saint-Louis, ni de Louis XI, ni de François Ier, ni de Henri IV, ni de Louis XIV, le peuple qui, encore tout couvert des lauriers de Marengo et d'Austerlitz, s'est associé aux outrages dont la réaction royaliste accablait Napoléon Ier, qui a jeté bas sa statue de son glorieux piédestal, le peuple qui a renvoyé en exil les princes dont il avait, quinze années auparavant, salué le retour avec de vifs élans d'enthousiasme, qui a renié Louis-Philippe et tourné le dos dédaigneusement aux honnêtes républicains de 1848 ; ce peuple n'est point de ceux que l'on tient avec des titres ; il a dans l'âme une reconnaissance abstraite, un respect platonique pour les grands hommes et pour les gloires nationales ; mais il met au-dessus de tout les intérêts de sa liberté. Il a fondé pour son usage un droit nouveau, le droit populaire, celui-là même qu'il a exercé, à diverses reprises, en faveur de la dynastie napoléonienne ; le lui rappeler, c'est le mettre en présence de sa force, de sa toute-puissance absolue, c'est lui montrer, par le souvenir de ce qu'il a pu, ce qu'il pourrait encore. Nous reconnaissons sans peine qu'il n'y a pas, en Europe, une famille souveraine en faveur de laquelle la volonté nationale se soit manifestée plus ouvertement ; il n'y en a pas, comme la nôtre, qui soit sortie des entrailles du peuple. Mais quelle imprudence n'y aurait-il pas à voir, dans cette origine, un pacte indissoluble et le commencement d'une légitimité nouvelle !

Si les faits historiques invoqués dans le petit compendium qui vient de paraître peuvent servir à consolider les institutions impériales, ce n'est point par les souvenirs qu'ils imposent à la nation, c'est par les devoirs qu'ils tracent au gouvernement. Il ne nous en coûterait pas d'admettre que l'Empire a voulu, en se replaçant en présence de ses origines, s'enhardir à marcher dans les voies libérales où le pousse le vœu de la nation. Ne serait-ce pas, en effet, la meilleure réponse à faire à ces conseillers pusillanimes, à ces adversaires grondeurs de toute mesure de progrès, que de leur faire voir la différence essentielle, fondamentale, qui existe entre les régimes antérieurs et le régime actuel ? Pour réagir contre le courant au-

Digitized by Google

toritaire qui menace de déborder l'Empire, et qui s'est élevé avec force contre les récentes mesures dues à l'initiative du chef de l'Etat, pour préparer les esprits à des réformes nouvelles, il a pu sembler utile à l'Empereur de remonter à l'origine de son pouvoir et d'en répéter le principe avant d'en affirmer les dernières conséquences. Nous savons que le contenu de la brochure trahit d'autres préoccupations ; mais qu'il l'ait voulu ou non, son auteur ne peut échapper à cette interprétation. Ce n'est qu'en suivant la voie du progrès que l'Empire restera fidèle à ses origines; c'est en donnant à la France prospérité et liberté qu'il entrera en pleine possession du pouvoir, et que Napoléon III obtiendra pour lui-même et pour son fils cette sécurité, objet de sa plus grande sollicitude. Si les *Titres de la dynastie napoléonienne* sont destinés à préparer le terrain électoral, ils doivent être accompagnés d'un autre document établissant les vues du gouvernement pour l'avenir, disant comment il procédera pour rendre à la France ce bien-être matériel et moral qu'elle poursuit depuis quinze ans comme un rêve, comment il relèvera le prestige de la diplomatie, et comment il réparera le désordre financier?

Pendant que le gouvernement impérial s'occupe de livrer à notre admiration l'histoire de son passé, d'autres publications lui montrent ses erreurs et ses fautes. Un écrivain, qui occupe un rang honorable parmi nos économistes, et dont le nom est bien connu des lecteurs de la *Revue*, M. J.-E. Horn vient d'établir, dans un petit travail plein d'intérêt, le bilan de l'Empire. On y peut voir, au moyen de chiffres très ingénieusement rapprochés, que, depuis quinze ans, les dépenses annuelles n'ont fait que s'accroître, et qu'elles sont arrivées aujourd'hui à TRENTE ET UN MILLIARDS DE FRANCS. Si aguerri que l'on soit aux grosses sommes, celle-ci donne le frisson aux plus braves. Comparée aux recettes, elle fait naître dans l'esprit les plus sinistres prévisions. M. Horn calcule aussi que cette dépense générale, répartie sur toutes les familles, impose à chacune environ un tribut de 240 francs ; ce qui dépasse de beaucoup la mesure de ce que chacune d'elles peut dépenser, le revenu de la grande majorité des familles françaises étant de 1,000 francs seulement. Malgré ce prélèvement énorme du quart du revenu, le trésor n'arrive pas à reprendre son équilibre ; il ne se soutient que par des artifices de trésorerie, par des emprunts successifs, que réprouve une sage économie, et qui peuvent mener l'Etat droit à sa ruine. La brochure dont nous parlons n'est pas le seul cri d'alarme qui ait été proféré ; depuis quelque temps, les avertissements se multiplient et deviennent de plus en plus pressants ; nous avons entendu, dans l'enceinte législative, M. Thiers, M. Garnier-Pagès, M. Magnin proférer les mêmes plaintes. La plupart de ces orateurs pensent que les premières réductions à faire doivent porter sur les dépenses de la guerre et de la marine, qui, de 1852 à 1866, n'ont pas absorbé moins de dix milliards quatre-vingt-quatre millions. M. Horn, partisan très déterminé de l'école du désarmement complet, transige cependant avec les nécessités présentes, et il admet que l'on pourrait, sans faire courir aucun risque à la sécurité nationale, réaliser, sur le montant actuel des dépenses, une économie annuelle de trois cents millions de francs. L'impor-

Digitized by Google

tance du chiffre n'est rien en présence des bienfaits considérables que produirait en Europe cette réforme du désarmement partiel. Mais, ce qui nous a le plus frappé dans le consciencieux travail de M. Horn, c'est beaucoup moins le système d'économie qu'il préconise que l'effrayante progression de dépenses qu'il indique, et l'abaissement visible du crédit de la France, que ne relève pas suffisamment, aux yeux de l'Europe, son ascendant politique. Ces questions, si vivaces d'ailleurs et si graves, vont être ramenées à l'ordre du jour par la discussion sur le budget et par celle qui précédera le vote du projet de loi sur l'emprunt projeté de 440 millions. Il est bon que des études préparatoires fassent autant de lumière que possible sur des matières qu'enveloppe toujours une obscurité propice.

Il fut un temps où l'Europe libérale, lorsqu'elle voulait se donner un moment de satisfaction et retremper son espoir, tournait ses yeux vers la France. Aujourd'hui, ce n'est plus nous qu'elle regarde; il y a une autre nation qui donne le spectacle consolant d'un effort continu, persévérant, vers la réalisation de tous les progrès modernes; c'est le pays qui, en 1860, obtenait dans le gouvernement une part d'influence qu'il n'avait jamais eue et qu'il n'osait même pas espérer, qui, en 1867, voyait la responsabilité ministérielle succéder au pouvoir absolu, et qui, en 1868, proclame la validité du mariage civil. On a pu s'étonner de l'effet immense qu'a produit partout une réforme aussi élémentaire et des témoignages flatteurs qu'a reçus la Chambre des seigneurs de Vienne à la suite du vote qui consacre ce progrès. Il y a peu de nations, en effet, où il ne se soit réalisé depuis longtemps; le plus grand nombre a mérité, sans les obtenir avec la même profusion, les éloges flatteurs dont l'Autriche est aujourd'hui accablée. Sans doute, l'Autriche arrive en retard; mais elle met une singulière ardeur à réparer le temps perdu. Nous connaissons un apologue qui peut trouver ici son application. Qui ne le connaît aussi bien que nous? La tortue ayant défié le lièvre à la course, l'animal léger raille sa rivale et lui donne le conseil de prendre, pour s'alléger, quatre grains d'ellébore. Celle-ci part la première. Pendant qu'elle avance lentement et sans perdre une heure, le lièvre

..... broute, se repose,
Il s'amuse à toute autre chose
Qu'à la gageure. A la fin, quand il vit
Que l'autre touchait presque au bout de la carrière,
Il partit comme un trait, mais les élans qu'il fit
Furent vains; la tortue arriva la première.

Nous pourrions bien faire comme ce lièvre, si nous n'y prenions garde, et nous voir distancés par l'Autriche, qui, chargée du lourd fardeau de ses gothiques institutions, ne s'amuse point en route et ne se repose point comme nous, broutant à toutes les fantaisies politiques et autres. Le gros événement auquel on a tant applaudi et qui a été salué à Vienne avec l'enthousiasme bruyant qui suivit, chez nous, la nuit historique du 4 août, ce n'est pas tant la liberté du mariage que l'adhésion donnée à cette ré-

Digitized by Google

forme par les représentants de la plus gothique des aristocraties. La réforme elle-même n'a rien de bien radical; elle n'abolit point le contrat ecclésiastique, qui conserve sa validité et sa force légale; elle laisse à chacun le droit de contracter mariage soit devant le ministre de sa religion, quelle que soit la religion, soit devant le représentant de l'autorité civile, s'il n'a pas de religion ou s'il aime mieux la sanction civile pour l'acte qu'il accomplit. Les pairs ecclésiastiques, qui ont cru devoir protester contre ce vote, pouvaient, à la rigueur, fort bien y adhérer; il ne touche pas au privilége de l'Eglise et ménage les stipulations du concordat. L'importance du vote est dans ses conséquences, dans l'esprit qui l'inspire, dans les changements qu'il fait prévoir.

Une parole hardie a retenti dans la Chambre des seigneurs, une parole que nos sénateurs n'écouteraient point de sangfroid et qui soulèverait des protestations dans notre Corps législatif : « L'Eglise peut toujours continuer sa grande mission apostolique, a dit le comte Auersperg, mais pour cela elle n'a pas besoin des priviléges ou des droits exceptionnels qu'elle possède aujourd'hui; elle peut les abandonner; elle peut être libre dans un Etat libre. » Ce sont là les idées qui ont cours actuellement dans la capitale de l'Autriche; c'est sous le chaud rayon de liberté qui s'en dégage que s'allume l'enthousiasme populaire. Un espoir de régénération nationale s'attache à ces ardeurs et stimule le zèle des hommes d'Etat, qui sentent dans la liberté le signe par lequel l'Autriche vaincra. L'Europe est charmée de voir cette nation marcher en avant, alors que, dans d'autres pays, on semble vouloir marcher dans un sens inverse et reculer même jusqu'au point où était l'Autriche lorsqu'elle a pris son élan. L'Europe est charmée surtout de voir comment le gouvernement le plus contraire à tous les droits les restaure tous chez elle les uns après les autres, sans en excepter ce droit des nationalités dont il fut le plus mortel ennemi. Il le relève en Hongrie, pendant que la Russie achève de l'étouffer en Pologne par un ukase qui, au mépris des traités de 1815, supprime définitivement toute trace d'administration distincte dans ce pays et donne une forme légale à des usurpations qui existaient déjà de fait depuis longtemps. L'action bienfaisante de l'Autriche réagissant, au centre des pays slaves, contre la politique absorbante de la Russie peut être d'un effet salutaire; elle élève une digue aux débordements d'une puissance par qui l'Europe occidentale se trouve menacée; elle crée une protestation et pose un exemple dont il faudra bien qu'un jour ou l'autre la Russie se préoccupe. Ce serait un grand embarras pour le puissant autocrate du Nord si ce titre de roi de Pologne, qu'il sacrifie à ses ambitions fusionnistes, était recueilli par l'empereur d'Autriche ou par le roi de Prusse, qui avaient autant que lui le droit de le porter. Le *Czas*, qui prévoit cette éventualité, fait observer avec raison que le roi de Prusse, dont la politique est exclusivement allemande, n'a pas d'intérêt à se proclamer roi de Pologne. Mais il n'en est pas de même de l'empereur d'Autriche. Celui-ci au contraire peut trouver d'inappréciables avantages à ajouter sur sa tête la couronne de Pologne à la couronne de Hongrie, en attribuant à la première la même portée et les mêmes résultats pratiques qui font le mérite de la seconde. Il n'y a pas

Digitized by Google

d'espérances que ne puissent concevoir aujourd'hui tous les peuples qui vivent dans le rayon bienfaisant de la politique autrichienne; c'est aussi le motif qui oblige tous les esprits droits à ne point refuser leurs encouragements au réveil libéral dont l'Autriche nous donne le spectacle consolant quoique tardif.

Il n'y a pas jusqu'à l'Angleterre qui ne puisse aussi aller chercher en Autriche de salutaires exemples. Cette séparation de l'Eglise et de l'Etat dont le principe a pu être proclamé dans la Chambre des seigneurs révolte encore l'esprit des tories. M. Gladstone a soulevé des murmures et mis en éveil toutes les forces du parti conservateur en proposant l'autre semaine, comme un moyen de pacifier l'Irlande, la suppression de l'Eglise anglicane dans ce pays catholique. L'Angleterre est toute frémissante de cette motion, qui est le terrain où les tories et les whigs vont se livrer une lutte décisive. M. Disraéli, à peine arrivé à la direction des affaires, voit tout le parti libéral lever contre lui cette arme redoutable. C'est une question de cabinet qui se pose et une des plus graves qui aient été soulevées depuis longtemps. Les whigs ont pu faire des concessions sur le *reform bill*, ils n'en peuvent pas faire sur les droits de l'Eglise anglicane qui tiennent aux préjugés les plus invétérés de l'aristocratie britannique et à d'impérieuses traditions dont la royauté elle-même ne pourrait sans danger se départir. Aussi M. Disraeli paraît résolu à soutenir la lutte jusqu'au bout, à pousser la résistance jusqu'à ses dernières limites. Une partie de la presse anglaise encourage ces dispositions; elle se prononce avec énergie en faveur d'une institution qu'elle considère comme une des bases essentielles de l'état social et politique du pays; elle conseille aux ministres de ne point se retirer devant une résolution de la Chambre qualifiée d'avance de factieuse. Voilà où en est encore l'esprit politique en Angleterre. Tandis qu'en Autriche on admet, comme naturelle et opportune, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dans le Royaume-Uni, on se révolte à la pensée d'affranchir un pays catholique du tribut onéreux qu'on le force à payer à un culte qu'il ne professe point. Le principe de la liberté de conscience est foulé aux pieds dans un intérêt de domination et, quelque bonne volonté qu'on y mette, on ne peut s'empêcher de comparer la conduite du gouvernement anglais à l'égard de l'Irlande à celle du gouvernement russe à l'égard de la Pologne. C'est, de part et d'autre, le même genre d'oppression. Il se peut que le moyen radical proposé autrefois par lord Russell et repris par M. Gladstone pour pacifier l'Irlande soit insuffisant; les antipathies qui troublent cette contrée sont des antipathies de race plus encore que des antipathies de religion. — « Si le grand turc, disait l'évêque catholique de Dublin, venait dans ce pays et se présentait avec quelque chance d'expulser les Anglais, tout homme, toute femme, tout enfant le suivraient sur le champ de bataille. » Il n'en est pas moins vrai que la proposition de M. Gladstone n'est point dépourvue d'efficacité; elle serait plus propre à faire cesser une des plus insupportables oppressions dont la nation irlandaise ait à se plaindre, que la suspension de l'*habeas corpus*, et tous les moyens coërcitifs qui ne font qu'irriter son patriotisme. C'est par la tolérance, par le respect des droits, par l'appli-

Digitized by Google

cation des principes libéraux que s'établit l'union entre les diverses parties d'un royaume. Voilà la leçon que l'empire d'Autriche peut donner à la libre Angleterre.

Pendant que Vienne illuminait en l'honneur du vote de la Chambre des seigneurs, Venise éprouvait des tressaillements discrets en retrouvant les cendres de Manin. Il fut un temps où, lorsque Vienne était dans la joie, Venise était dans les larmes. Elles peuvent maintenant se réjouir ensemble. Le spectacle de cette singulière destinée qui entraîne l'Italie et l'Autriche dans une commune allégresse est l'un des plus consolants de l'époque actuelle. L'Italie, si longtemps opprimée sous le joug de l'Autriche, ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est par un mouvement généreux et spontané de sa rivale que Venise a retrouvé sa liberté, et que Manin a pu réaliser, mort, le rêve qu'il avait caressé vivant. Une des plus honnêtes figures de républicain, c'est la figure de Manin. On lisait sur ses traits la calme résignation des grandes âmes atteintes par les grandes déceptions. Il fut un des précurseurs de l'indépendance italienne, un de ces héros qui, pour avoir voulu devancer de quelques années l'heure de la délivrance, sont morts à la peine, ne laissant à leur patrie que la douloureuse consolation d'honorer leur mémoire et de recueillir leurs cendres. Manin s'était levé avec l'autorité d'un doge au milieu de Venise esclave, et il avait ranimé une lueur de liberté et de vie dans l'âme opprimée de ses concitoyens. On lui donna le nom de père du peuple, tant il montra de dévouement, de bonté d'âme et d'énergie communicative pendant le long siége que Venise républicaine soutint contre l'armée autrichienne, tenue en échec par cet autre héros dont Novare fit un martyr. L'exil amena parmi nous, avec d'autres nobles acteurs de ce drame émouvant, Manin et sa famille. Nous l'avons vu pauvre, mener une vie de patriarche, donner, pour vivre, des leçons d'italien, et ne pas fléchir, tant son âme était fièrement trempée, devant la plus rude douleur qui puisse frapper un cœur de père. Sa patrie était à la veille de sa délivrance lorsqu'il mourut. La France avait gardé ses restes en dépôt ; il y a peu de jours, l'Italie les a réclamés, et ils sont partis pour Venise, escortés d'amis nombreux, attendus, sous le porche de Saint-Marc, par une population attendrie, qui a prodigué à cette noble dépouille autant de respects, autant d'admiration que peuvent en contenir et que savent en exprimer des cœurs italiens. Cette fête expiatoire, à laquelle Venise a prêté l'austère majesté de ses palais de marbre et de ses eaux silencieuses, laissera de longs et utiles souvenirs dans l'âme des Italiens ; elle a fait revivre parmi eux, avec le souvenir des jours d'espérance, le souvenir des vertus qu'il a fallu déployer pour acquérir l'indépendance ; ce sont les mêmes qu'il faut pratiquer pour la conserver.

Sans avoir le prestige qui s'attache aux libérateurs dont l'Italie porte le deuil, les hommes d'État qui travaillent à organiser sa nationalité n'ont guère moins de titres à sa reconnaissance. C'est une tâche ingrate, mais méritoire aussi, qu'accomplissent en ce moment les représentants du pays qui discutent l'opportunité de l'impôt sur la mouture et cherchent, par toutes sortes d'efforts et de combinaisons, à échapper à la plus terrible crise financière qui ait jamais menacé le crédit d'un Etat. Les amis de l'Italie

Digitized by Google

—et ils sont nombreux, puisque l'Italie compte au nombre de ses amis non seulement ceux qui l'aiment par conviction, mais encore tous les porteurs de Rente italienne — les amis de l'Italie, disons-nous, suivent avec une attention soutenue les débats du Parlement de Florence. La confiance leur revient quand ils voient les efforts désespérés que fait cette nation, les sacrifices qu'elle est prête à s'imposer pour faire honneur à ses engagements. L'Italie montre une salutaire horreur de la banqueroute et déclare hautement qu'elle accomplira tous les sacrifices pour l'éviter. Ce sont là d'heureuses dispositions, qui justifient jusqu'à un certain point la bonne tenue des valeurs italiennes sur notre marché. Il ne serait pas prudent toutefois de s'abandonner trop aveuglément à de rassurantes perspectives. Sans pousser la peur jusqu'à la prévision d'une énorme débâcle financière, on ne doit pas oublier que tout le bon vouloir des Italiens peut être arrêté par une de ces passes d'armes parlementaires à la suite desquelles les ministres et tout l'attirail de leur système financier restent ordinairement sur le carreau; on ne doit pas oublier que la question de cabinet peut se poser sur cette loi sur la mouture que déjà un membre de la gauche, M. Depretis, a déclarée impraticable. M. Rattazzi viendra probablement à la rescousse, à moins qu'il ne juge que l'intérêt et l'honneur du pays ne peuvent être mis en péril pour de simples ambitions de portefeuilles.

Ce ne sont pas les événements extérieurs qui menacent en ce moment le repos de l'Italie et qui peuvent interrompre le travail de sa réorganisation. Tous les différends politiques se dénouent, un à un, ou s'ajournent par une convention tacite jusqu'à des époques indéterminées. Un nuage cependant reste encore suspendu entre la France et la Prusse. De toutes les puissances européennes, la France seule continue à suivre d'une attention indiscrète les moindres mouvements de la nation germanique. Celle-ci s'émeut de nos armements, qu'elle croit dirigés contre elle; elle prend souci également des restrictions que le gouvernement impérial s'efforce de maintenir dans le contrôle que doivent exercer les grands corps de l'Etat. Un peu moins d'armements et un peu plus de liberté eussent complétement dissipé ce reste de préventions. Ces dispositions devaient attirer naturellement les défiances du peuple allemand sur le voyage que vient de faire à Berlin et à Dresde le cousin de l'Empereur. Toutes sortes de conjectures, les unes absurdes, les autres plus sensées, mais à peine plus exactes, ont été faites à ce propos. Nous ne perdrons pas notre temps à répéter ici les commérages des gazettes allemandes. Il n'y a de vrai relativement à ce voyage que ce que nous en avons dit à cette même place, il y a quinze jours. Le prince français est allé à Berlin, sans mission spéciale; il a toujours pris, on le sait, un vif intérêt à la réorganisation de l'Allemagne; il lui a semblé intéressant et utile de l'étudier dans sa nouvelle forme. Le cousin de l'Empereur, qui n'est point habitué à contenir ses impressions, a laissé facilement éclater celles qu'il a ressenties en visitant les pays dont se compose la Confédération du Nord.

Digitized by Google

« Cette Confédération, a-t-il dit, a fort bonne mine. » Il n'est question nulle part que le prince ait porté le même jugement sur les Etats du Sud. Partout où il s'est montré, à la cour, dans les cercles gouvernementaux, il a été sympathiquement accueilli. L'empereur Napoléon a été si touché des bontés que l'on a eues pour son cousin, qu'il en a fait remercier le roi de Prusse, comme d'un honneur qui lui aurait été rendu à lui-même. Nous serions, pour notre compte, bien surpris si, après les heureuses circonstances de ce voyage, les relations entre Paris et Berlin ne devenaient pas excellentes et si toute arrière-pensée de lutte n'était à jamais écartée. Cette espérance est déjà justifiée par le discours prononcé par le roi Guillaume à l'ouverture de la nouvelle session du Parlement. Ce souverain a pu se féliciter de ce que la nouvelle constitution de l'Allemagne est entrée, depuis la dernière session, dans l'ordre des faits internationaux qui constituent le droit public de l'Europe. Ce résultat, en effet, qui trouve sa consécration dans les nouveaux titres diplomatiques sous lesquels les représentants du roi de Prusse ont été acceptés par toutes les cours et dans ceux que les ambassadeurs et les ministres étrangers ont pris à Berlin, ce résultat, disons-nous, est considérable ; il tend à faire passer les changements dont le roi de Prusse a pris l'initiative hardie et l'intelligente direction dans le domaine des faits accomplis; il donne aussi lieu de penser que, s'il y avait, dans le voisinage de la Prusse, un Etat qui nourrît le projet de détruire l'œuvre allemande, il ne se serait point hâté d'accorder à cette œuvre son adhésion officielle. Il y a donc tout lieu de croire que le développement de la nationalité allemande suivra un cours pacifique et régulier. Les dernières élections pour le Parlement douanier, dans le royaume de Wurtemberg, bien que portant la marque d'un esprit antiprussien, ne sauraient compromettre le succès de la politique prussienne. Le gouvernement wurtembergeois, après avoir pris sur lui d'ajourner les élections au delà du terme légal, est parvenu à faire battre le parti libéral par la coalition des piétistes et des radicaux. Mais l'esprit du peuple allemand se récrie contre ces intrigues, qui sont d'autant plus inopportunes et d'autant plus gratuitement agressives que le Parlement douanier, comme on sait, doit avant tout s'occuper de questions étrangères à la politique, et n'intéressant que la prospérité industrielle et commerciale de toute l'Allemagne. Ce n'était point le cas vraiment, pour le gouvernement wurtembergeois, de donner l'essor à ses tendances particularistes ; appliquées en matière de législation douanière et commerciale, elles ne peuvent qu'être funestes au pays et provoquer dans le reste de l'Allemagne d'énergiques réactions.

Les douloureux et sanglants événements dont une province belge vient d'être le théâtre ont attristé tous ceux qui croyaient que, sous l'influence d'un gouvernement libre, le mécontentement des masses ne devait jamais prendre la forme insurrectionnelle. Les charbonniers du Borinage, mécontents de leur salaire, ont dédaigné les formes légales pour exposer leurs griefs; ils se sont armés de pioches et de bâtons, et ont tenu tête à

Digitized by Google

la force armée. Le sang a coulé; l'armée, qui, depuis trente-huit ans, n'avait pas rencontré un seul ennemi à combattre, fait ses premières armes dans des escarmouches de guerre civile. Rien encore n'indique dans ces révoltes, d'un caractère exclusivement social, la présence de quelques menées politiques; mais, en se prolongeant, elles pourraient prendre un caractère plus grave et se grossir de toutes les ambitions qui menacent, depuis quelque temps déjà, le repos de la Belgique.

Protégé, comme la Belgique, par sa faiblesse et par sa neutralité, le gouvernement roumain, injustement soupçonné d'entretenir sur son territoire des bandes hostiles à la Turquie, se disculpe énergiquement par des protestations et par des circulaires. La circulaire du 12 mars dit que le gouvernement roumain, ne voulant laisser subsister aucun doute sur le caractère de sa politique et sur ses loyales intentions, déclare qu'il n'a jamais cessé un seul instant d'être animé du désir le plus vif et le plus sincère de ne fournir aux puissances qui ont garanti l'autonomie de la Roumanie aucun motif légitime de trouble ou d'inquiétude. Au moment où il n'est plus possible de douter de la complète fausseté des allégations auxquelles il vient d'être en butte, au sujet de ce qui a été appelé le mouvement bulgaro-serbe sur le Danube, le gouvernement roumain a cru opportun de renouveler cette déclaration, faite déjà plusieurs fois dans d'autres circonstances. Il saisit cette occasion pour rappeler sa ferme résolution de vivre avec les Etats de l'Europe dans des relations de bonne amitié et de cordiale entente.

La position sociale des israélites a également servi de prétexte aux ennemis du nouvel ordre de choses en Roumanie pour calomnier le gouvernement du prince Charles. D'après un télégramme officiel de Bucharest, c'est le parti réactionnaire qui vient de proposer une loi draconienne contre les juifs. Pour masquer l'origine de cette inconcevable proposition, leurs instigateurs ont voulu faire croire qu'elle émane du parti du gouvernement. Nous n'avions pas besoin d'attendre la déclaration officielle du gouvernement roumain pour être convaincus que, d'accord avec la majorité de la Chambre, il combattra de toutes ses forces ce projet de loi, digne d'un autre âge.

On continue, chez nous, à s'attendrir sur le consolant spectacle que donne en ce moment la république américaine, d'un président tombé au pouvoir de ses adversaires et descendu au rang d'accusé. Il y a des gens qui aiment à voir les représentants du pouvoir exécutif dans ces positions précaires, et qui ne trouvent beau dans le Capitole que le voisinage de la roche Tarpéienne; ils pensent qu'une nation est voisine de la perfection politique lorsque les choses se passent ainsi. Nous avons de tout autres idées, et, pour nous, rien n'est plus triste en ce moment que la lutte de ces deux pouvoirs, issus l'un et l'autre, avec des attributions diverses, des entrailles du peuple. Ce n'est point, comme se l'imaginent des esprits trop accessibles à l'illusion, la volonté du peuple qui prend le dessus par la mise en accusation de Johnson, c'est le peuple s'accusant lui-même, se jugeant lui-même et se condamnant lui-même; car enfin M. Johnson, quoique nommé pour la vice-présidence, n'en est pas moins légalement le re-

Digitized by Google

présentant élu du peuple américain ; il est élu pour exercer le pouvoir exécutif, comme le congrès est élu pour exercer le pouvoir législatif. Si le congrès met en jugement M. Johnson, ce sont ses électeurs qu'il met en jugement, tous ceux qui l'ont n ommé et qui probablement le nommeraient encore s'il se soumettait à leurs suffrages. Le peuple américain se résigne à cet affront. C'est un grand peuple, nous le voulons bien ; mais nous nous demandons quel bon résultat peut amener un pareil état de choses, quel ordre il peut établir dans le pays, à quelle grandeur il peut conduire. Voilà M. Johnson, un honnête homme, le type du parfait républicain, le fils de ses œuvres, l'ex-garçon tailleur de Nashville. Il s'élève par le travail, par la probité, aux premières fonctions de la république ; il est porté, par un accident, au fauteuil présidentiel, et tombe, sans s'y attendre, au milieu de la plus violente crise politique qui ait jamais troublé l'Union américaine. Il déploie de l'énergie, du courage, de l'activité. Placé entre des vainqueurs et des vaincus, il penche pour la conciliation et pour l'oubli des injures ; il pense naïv ement que le meilleur moyen de refaire l'Union, c'est de ne point trop maltraiter ceux qui ont voulu la rompre. Dans tous les temps et dans tous les pays, cette conduite pouvait paraître rationnelle ; en Amérique même, bon nombre de citoyens la trouvent admirable et parfaitement digne d'éloges. Mais ceux-ci ne sont pas en majorité dans le congrès ; alors, qu'arrive-t-il ? le malheureux président, qui allait peut-être devenir grand homme, si ses partisans avaient été assez nombreux, est traîné aux gémonies ; il n'a plus aucune vertu ; le bien qu'il voulait faire ne se fera pas, et, si le but que poursuit la despotique assemblée est atteint, la guerre civile peut renaître. Qui donc alors jugera l'assemblée ? qui lui demandera compte de sa mauvaise politique, des désastres qu'elle aura attirés sur la patrie ? Personne ne la jugera. Le peuple ne la renommera pas, lorsque ses pouvoirs seront expirés ; mais le mal sera fait, et la responsabilité, disséminée sur tous les membres du congrès, ne pèse sur aucun en particulier. C'est une responsabilité illusoire. Voilà pourquoi la puissance d'une assemblée qui, munie des attributions législatives, peut s'exercer sur le représentant du pouvoir exécutif, est redoutable. Dans un moment où le salut de la société exige qu'on lui fasse sentir la puissance des baïonnettes, M. Johnson ne paraît pas décidé à recourir à ce moyen ; il sera bon et fidèle républicain jusqu'à la fin.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie DUBUISSON et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

PORT-ROYAL

ET LE MOUVEMENT RELIGIEUX

AU XVIIe SIÈCLE

Port-Royal, par M. C.-A. SAINTE-BEUVE. 3e édition, 6 vol. in-18. Paris, Hachette et Ce, 1867.

M. Sainte-Beuve vient de publier la troisième édition de son *Port-Royal* : excellente occasion d'étudier de près des événements et des hommes plus célèbres que réellement connus. Rien de plus compliqué, de plus dramatique, de plus fécond en péripéties et en retours, que cette histoire d'une simple abbaye avec ses religieuses et quelques solitaires. Ces faibles femmes, ces humbles pénitents, doués d'une tenacité à user une patience même ecclésiastique, ont tenu tête, pendant longues années, à des papes, à des évêques, à des ministres, et, qui plus est, à un roi qui avait la patience courte. Du ond de la solitude disputée à leur détachement, ils ont fait autant et plus de bruit que les plus bruyants de leurs contemporains ; ils ont soulevé autant d'idées, remué autant de passions que l'ont fait, dans un ordre tout différent, la Fronde ou l'Encyclopédie. Bien qu'isolés du monde, leurs ramifications s'étendent au loin, dans les parlements, chez les princes, jusque dans l'antichambre de Versailles, et Louis XIV compte avec eux plus qu'avec le doge de Gênes, le roi d'Espagne et le pape Innocent. Ils touchent, par quelque endroit, à toutes les manifestations de la vie sociale, religieuse, philosophique

Digitized by Google

et littéraire de leur temps : par Saint-Cyran et la Mère Angélique, au jansénisme primitif, ce demi-schisme si menaçant, non pour l'Eglise du Christ, mais pour celle de Rome, et plus généralement à la grande pensée de réforme chrétienne, qui, au début du XVIIe siècle, était celle de tant d'esprits diversement éminents, et leur donne un air de famille, en dépit des différences même les plus tranchées de leur physionomie particulière ; par M. de Saci et M. Singlin, à la direction des consciences dans les rangs les plus élevés de la société ; par la polémique de Pascal et d'Arnauld, à une lutte qui était pour les jésuites une question de vie ou de mort ; par ce même Pascal, à la science ; par Arnauld et Nicole, à la philosophie ; par Racine, à la poésie ; par Lancelot, à l'éducation ; par M. d'Andilly, à la cour. Encore ces personnages, choisis entre plusieurs, sont-ils sur le grand chemin de Port-Royal : les allées latérales et les petits sentiers réservent bien d'autres rencontres, dont quelques-unes sont des surprises, au curieux qui s'y engage : *Il trouve au coin d'un bois* l'ami fidèle en vers et en prose, Boileau ; Rotrou, avec *Saint-Genest* ; Molière avec *le Misanthrope* ; Corneille avec *Polyeucte* ; dans quelque large avenue, le solennel Balzac avec les académistes et les habitués de l'hôtel de Rambouillet, méditant une belle lettre à Saint-Cyran, qui la trouvera trop longue et n'y répondra pas ; ici la silhouette de Guy-Patin, qui voit les jésuites partout ; là, Montaigne, qui tourne le dos à la maison, mais que retient Pascal pour lui faire son procès, dont il n'a cure ; plus au loin, *sublustri noctis in umbrâ*, Vauvenargues, ce disciple attardé de Pascal, plus optimiste et plus tendre, et qui, cent ans plus tôt, eût apporté son grabat de malade à côté du sien ; puis, çà et là, les femmes, clientes, protectrices, simples curieuses : Mme du Plessis, Mme de Liancourt, Mme de Longueville, Mme de Sablé, la reine de Pologne, Mme de Sévigné, et cent autres personnages, amis ou ennemis, selon les hasards de l'occasion, amenés de plus ou moins loin, vus de face ou de profil, mais qui, tous, par leurs groupes pittoresques, leur apparition épisodique, leur entrée même inattendue, rompent la monotonie de la ligne droite et jettent dans l'unité fondamentale du plan une diversité qui plaît aux yeux et rafraîchit l'attention.

Car il n'y a rien qui sente l'équerre et le cordeau dans l'ordonnance de cet ample sujet. M. Sainte-Beuve n'a pas tracé un de ces parcs majestueux et corrects si chers au goût de l'époque qu'il raconte ; son dessin vif et libre, serrant de plus près la nature, ne s'interdit pas les détours, les sinuosités, les caprices, les oublis apparents, *divortia nota*. Mais, comme dit La Bruyère, que d'art il faut pour revenir ainsi à la nature ! que d'art et que de science ! Je ne conseillerais pas à tout le monde un semblable procédé. M. Sainte-

Digitized by Google

Beuve pouvait se le permettre. Etabli dès longtemps dans la place, il en possède la topographie, en connaît le fort et le faible, les tenants et aboutissants, les relations au dehors, la vie intérieure; il sait ce qu'on y fait, ce qu'on y dit, ce qu'on y pense, la pensée qui fait vivre même ces pierres muettes, *mens agitat molem*; il a compté les étapes de cette existence monastique, la période d'esprit intérieur depuis la réforme de la Mère Angélique et de Saint-Cyran, la période de déviation commençante avec la polémique d'Arnauld, la période de décadence jusqu'à la ruine définitive, avec les convulsionnaires et le diacre Pâris; il a ouvert la cellule et le cœur de ces religieuses, de ces directeurs, de ces théologiens, de ces solitaires, priant, écrivant, protestant, luttant jusqu'à leur dernier souffle, donnant par leur existence tout entière la plus mémorable preuve de l'incoercible puissance de cette volonté qu'ils niaient dans leurs livres et crucifiaient aux pieds de leurs autels; il a découvert et les ressorts humains par où ces nobles âmes attestent encore la fragilité de toute créature, et les merveilles intérieures des plus pures consciences, enfin ce que Pline appelait si bien les replis cachés, les secrets abîmes de la nature et de la vie, *vitæ altos recessus magnasque latebras*. A force de vivre avec eux, avec leurs œuvres et leurs annales, il s'est imprégné (littérairement) de leur esprit, s'est pénétré de leur langage; à le lire, on se croit de la maison, on les entend parler, on les voit agir, on les reconnaît à leurs gestes, à leur allure; on saisit les nuances de leur caractère avec leur simplicité apparente, leur fermeté réelle et leurs passions plus réelles encore. Nous ne pouvons songer à les passer tous en revue; outre qu'une analyse n'a rien d'attrayant, pour analyser les six volumes de M. Sainte-Beuve, il en faudrait un tout entier. Bornons-nous à considérer quelques figures, marquantes à des titres divers, et qui nous aideront à comprendre Port-Royal comme à apprécier son historien.

I

Ab Jove principium. M. de Saint-Cyran eût trouvé le rapprochement profane, mais le fait est qu'il mérite à tous égards la première place. Il fut « le vrai père spirituel du second Port-Royal, » de celui que réforma Angélique Arnauld; c'est lui qui en éloigna les moines de Citeaux, désireux d'y garder pied; lui qui causa la rupture avec l'évêque de Langres, M. Zamet; lui qui, le premier, ouvrit la voie, posa la doctrine, subit la persécution. Il aurait pu l'éviter. Richelieu, qui sentait en lui le levain de la résistance, n'aurait pas mieux demandé que de le gagner; mais les hommes de Port-Royal étaient de ceux qui redoutaient les honneurs et ne se laissaient pas prendre

Digitized by Google

à l'amorce d'un évêché. Le cardinal en fut pour ses avances. Saint-Cyran avait bien d'autres affaires; son but était de restaurer le christianisme des premiers temps. Ce grand XVIIe siècle, si religieux, à ce que l'on nous dit, laissait bien quelque chose à désirer; on ne saurait mieux le prouver que par l'exemple de la famille Arnauld elle-même. « M. Marion et M. Arnauld (le beau-père et le gendre) étaient des chrétiens, dit M. Sainte-Beuve, mais des chrétiens selon le monde; et le monde, sauf les modes et les apparences, se retrouve toujours et partout un peu le même. C'étaient d'honnêtes gens, mais qui, tout du XVIe siècle et de robe qu'on se les figure (c'est-à-dire ce qui nous semble le plus austère), songeaient à l'avancement des leurs, à l'établissement de leur maison; et les moyens de le procurer tombaient plus d'accord avec l'usage et l'honneur mondain qu'avec l'entière vertu. » M. Arnauld avait nombre d'enfants, dont plusieurs filles; on décida que deux d'entre elles seraient de bonne heure placées *en religion*, c'est-à-dire pourvues de quelque honorable et lucrative abbaye. L'une avait sept ans et demi, l'autre cinq ans; en faire des abbesses n'était pas trop malaisé en France, mais à Rome, pour avoir les bulles, « c'était négociation plus délicate, et il y eut besoin de dissimuler, disons mieux, d'altérer le chiffre des âges. » En effet, Rome ayant refusé, on postula de nouveau, non plus pour *Jacqueline* Arnauld, mais pour la sœur *Angélique* (nom de religion adopté par celle-ci), âgée de « dix-sept ans; » Rome céda, et Jacqueline Arnauld fut, comme l'avaient voulu son grand-père et son père, abbesse à dix ans : on ne pressentait guère alors quel rôle elle devait jouer un jour. Ainsi, il y avait eu supercherie sur le nom et tromperie sur l'âge.

Il est avec le ciel des accommodements.

Qui eût pensé, à première vue, que cet aphorisme complaisant pouvait s'appliquer aux chefs de la famille janséniste des Arnauld? « La conclusion morale à tirer de tout ceci, (car il en faut une, et je n'accumule point ces détails sans dessein), ajoute M. Sainte-Beuve, c'est que, dans les affaires du monde, les plus réputés honnêtes gens peuvent se laisser aller à des actes, à des altérations qui ne sont pas tant s'en faut la justice même. Montaigne, La Rochefoucaul, Molière et La Bruyère ne s'en étonneraient pas, et volontiers sans doute ils diraient en haussant les épaules et en souriant d'ironie amère : *L'espèce est ainsi.* Allons plus avant. La seule garantie entière, à ne prendre même les choses que par le côté humain, la seule absolue sauvegarde d'équité constante réside dans une pensée perpétuellement et rigoureusement chrétienne : Port-Royal et les siens nous le

Digitized by Google

rediront assez haut à chaque instant, eux qui ne voyaient dans la nature humaine actuelle, même dite vertueuse, qu'iniquité plus ou moins fardée et sans cesse renaissante, qu'éternelle corruption de cœur à surveiller et à guérir. »

Les projets de rénovation doctrinale et pratique que nourrissait M. de Saint-Cyran s'expliquent donc à la fois par la nature de son génie et par le spectacle qu'il avait sous les yeux. Je comprends qu'il ait pu dire à M. Vincent (saint Vincent de Paul) : « Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières ; il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Eglise... Non, il n'y a plus d'Eglise, et cela depuis plus de cinq ou six cents ans. Auparavant l'Eglise était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires ; mais maintenant ce qui nous semble l'Eglise, ce n'est plus que bourbe ; le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux. » Et ces autres paroles bien plus significatives sur le concile de Trente : « Ç'a été surtout une assemblée politique ; » sur les scholastiques et saint Thomas : « Ce sont eux qui ont ravagé la vraie théologie. » Au reste, il n'était pas le seul à penser que le colosse de l'Eglise allait chancelant et qu'il fallait l'étayer ; le souriant évêque de Genève, malgré son optimisme, ne se faisait pas illusion, et les efforts simultanés des Bérulle, des Vincent de Paul, des Rancé, des Olier, des César de Bus, des Eudes et de plusieurs autres, dénotent une préoccupation identique. Ce n'était cependant pas avec ces hommes que M. de Saint-Cyran devait marcher ; il allait trop vite et trop loin à leur gré. Jansénius seul, qu'il avait rencontré à Paris dès 1605, était capable de le suivre ; il l'emmena d'abord à Bayonne, dans sa famille, et là, pendant cinq ans, ils se plongèrent à l'envi dans l'étude exclusive de l'antiquité chrétienne, renouvelant l'exemple des Fulgence et des Prosper, ces jansénistes du IVe siècle. Mme de Hauranne mère disait à son fils qu'il *tuerait ce bon Flamand à force de le faire étudier*. Mais le bon Flamand était infatigable. A Bayonne ou à Paris, il ne se couchait presque pas ; il habitait un vieux fauteuil à pupître qui lui servait de lit, de table, et que Lancelot a vu chez M. de Saint-Cyran.

De là, devait un jour sortir l'*Augustinus*. L'évêque d'Ypres en avait à peine terminé le manuscrit lorsqu'il mourut. Ses exécuteurs testamentaires le firent imprimer en toute hâte, et il *triompha parmi les honnêtes gens*, comme l'écrivait Guy Patin. Saint-Cyran, emprisonné à la même époque, apprit à la fois la mort de son ami et l'apparition d'un livre qui *durerait*, dit-il avec feu, *autant que l'Eglise*, et qui était fait de telle sorte que « quand le roi et le pape se joindraient ensemble pour le ruiner, ils n'en viendraient jamais à bout. »

Digitized by Google

Qu'était-ce donc que cet écrit qui soulevait autant d'émotion que pourrait le faire aujourd'hui le livre le plus avancé en matière politique ou économique? C'était un appel au christianisme primitif contre le christianisme du jour, une protestation de la théologie augustinienne contre la théologie moins rigide des modernes. Cette protestation avait éclaté sous la forme d'un gros volume in-folio, et en latin; mais en ce temps-là, on n'avait peur ni du latin ni des in-folios sur des questions religieuses; les intéressés, et il y en avait bon nombre, dévorèrent cette nouvelle nourriture, et la guerre s'alluma ou plutôt se ralluma, car la question fondamentale n'était pas nouvelle. Nous n'entrerons pas dans cet obscur dédale théologique : obscur par lui-même, mais éclairé, autant que faire se pouvait, par la patiente et lumineuse investigation du critique. M. Sainte-Beuve se meut dans l'*Augustinus* avec autant d'aisance que dans une œuvre exclusivement littéraire; sa curiosité psychologique y trouve son compte, et j'affirmerais volontiers que, la lecture finie, il s'est trouvé payé de sa peine. S'il n'a pas dévoré l'in-folio avec l'enthousiasme d'un Saint-Cyran, il l'a parcouru et dégusté avec assez de soin pour savoir à quoi s'en tenir et nous en informer en conscience. Jansénius n'avait eu d'autre prétention que d'exposer la pure doctrine de saint Augustin sur la grâce : c'était donc au docteur de la grâce que les molinistes faisaient le procès; si l'évêque d'Ypres était un *Calvin rebouilli*, qu'était l'évêque d'Hippone? Mais les fameuses propositions étaient-elles réellement extraites d'Augustin? Etaient-elles même dans Jansénius? On sait la réponse du comte de Grammont à Louis XIV : « Si elles y sont, il faut qu'elles y soient bien *incognito*. » Il est vrai que le pape Alexandre VII affirmait les y avoir lues *de ses propres yeux*. Le plus sûr pourtant est de s'en tenir au sentiment de Bossuet, qui déclare qu'elles se trouvent bien véritablement dans Jansénius, en ce sens qu'elles sont *l'âme du livre*, mais que, sous le rapport de leur rédaction, elles sont nées « du concert des meilleurs cerveaux de Sorbonne. » C'en était assez pour faire triompher les ennemis du jansénisme : de là, la Bulle d'Innocent X, le formulaire, les tracasseries, les cruautés contre Port-Royal, qui représentait le jansénisme en France, en un mot tout le cortége des plus tristes passions. Certes les adhérents de Jansénius avaient tort sur le fond, et ils ne furent pas toujours à l'abri du reproche dans le choix de leurs procédés défensifs; mais leurs adversaires trouvèrent moyen de se donner tort en agissant comme s'ils n'avaient pour eux que la force, et non la raison.

Il y avait dans l'*Augustinus* bien autre chose que les cinq propositions : il y avait toute une révolution chrétienne; ce qu'il révélait

Digitized by Google

et dénonçait « n'est autre que l'ensemble du christianisme général et vulgaire, tel qu'il s'est autorisé à travers les siècles, et particulièrement dans toute l'Eglise catholique, par une transaction insensible. Cette généralité d'application historique donne même, au point de vue de Jansénius, une portée singulière et qui dépasse la secte. » C'est par là qu'il se rattache au Port-Royal de l'abbé de Saint-Cyran, sans se confondre avec lui et sans l'absorber, car, observe très justement M. Sainte-Beuve, « Port-Royal et Jansénisme ne sont pas tout à fait la même chose... Le jansénisme, qui part de Jansénius et de son gros livre de l'*Augustinus*, est une affaire avant tout théologique; il y eut là l'école sur le premier plan, la Sorbonne, le collége, les thèses de Louvain, les réquisitoires devant le conseil du Brabant, les congrégations tenues à Rome, enfin une complication de diplomatie canonique et de vocifération scolastique... Port-Royal, par bonheur, est autre chose que cette controverse, quoiqu'il se rencontre bien souvent, trop souvent avec elle, et qu'il n'apparaisse à certains moments qu'enveloppé de toutes parts, au plus fort du feu et de la fumée. Mais même alors, malgré tout, il y eut, presque sans interruption, le cloître, le sanctuaire, la cellule et le guichet des aumônes, la pratique chrétienne des mœurs et l'intérieur inviolable de certaines âmes, le cabinet d'étude pauvre et silencieux, le désert et *la grotte des conférences* près de *la Source de la Mère Angélique*, et non loin des arbres plantés de la main de d'Andilly...

O rives du Jourdain! ô champs aimés des Cieux!
Sacrés monts, fertiles vallées! »

Allons donc y retrouver M. de Saint-Cyran, que nous n'avions qu'à moitié quitté pour Jansénius, car, de tout Port-Royal, il est celui qui se relie de plus près au défenseur du christianisme augustinien, tout en gardant son individualité. Lui aussi fit son *Augustinus*, sous le titre de *Petrus Aurelius*, mais sans le signer. Il y développait cette thèse, que l'Eglise était non pas une monarchie, mais une sorte de république sous la conduite des évêques, égalant insensiblement les évêques au pape, et les curés aux évêques. Le « prêtre, » à ses yeux, est « roi et empereur, » roi humble, il est vrai, et serviteur des âmes, mais ayant, par son caractère même, plutôt des égaux que des supérieurs. « Sous air de maintenir la prérogative extérieure et les droits de l'épiscopat, Aurélius revenait, en bien des endroits, sur la nécessité de l'*Esprit intérieur*, qui était tout. Un seul péché mortel contre la chasteté destitue, selon lui, l'évêque et anéantit son pouvoir. Le nom de Chrétien ne dépend pas de la forme extérieure du sacrement, soit de l'eau versée, soit de

Digitized by Google

l'onction du Saint-Chrême, mais de la seule *onction de l'Esprit. En cas d'hérésie*, chaque chrétien peut devenir juge ; toutes les circonscriptions extérieures de juridiction cessent ; à défaut de l'évêque du diocèse, c'est aux évêques voisins à intervenir, et, à défaut de ceux-ci, *à n'importe quels autres ;* cela mène droit, on le sent, à ce qu'au besoin chacun fasse l'évêque, *sauf toujours*, ajoute Aurélius, *la dignité suprême du siége apostolique ;* simple parenthèse de précaution. Mais, qui jugera s'il y a vraiment cas d'*hérésie?* La pensée du juste, *en s'appliquant autant qu'elle peut à la lumière directe de la foi*, y voit, *comme dans le miroir même de la gloire céleste.* Ainsi se posait par degrés, dans l'arrière-fond de cette doctrine, l'omnipotence spirituelle du véritable élu. Derrière l'échafaudage de la discipline qu'il se piquait de relever, Saint-Cyran érigeait donc, sous main, l'idéal de son *évêque intérieur*, du *directeur*, en un mot: ce qu'il sera lui-même en personne dans un instant » pour Port-Royal.

Qu'on ne s'y trompe pas, toutefois, il ne s'agit nullement d'un protestantisme dissimulé ou simplement approchant : la doctrine de Port-Royal et le plus hardi jansénisme s'en séparent sur des points essentiels. On avait abusé, dans l'Eglise romaine, des sacrements de la Pénitence, de l'Eucharistie et de l'Ordre : les Réformés les mirent par terre, ou les modifièrent à tel point, que c'était les détruire. Saint-Cyran les rejette si peu qu'il reprend leur acception primitive, telle du moins que saint Augustin et saint Chrysostôme l'ont exprimée, et telle que le concile de Trente ne l'a qu'imparfaitement reproduite. Rien de moins calviniste ou luthérien, que ce qu'il dit du sacerdoce : le Prêtre, tel qu'il le conçoit, ce *troisième officier de Dieu* après Jésus-Christ, dans l'Eglise, le Prêtre, qui offre le sacrifice, qui remet les péchés, qui instruit les peuples, n'existe dans aucune communion protestante.

L'*Aurelius* n'en était pas moins un livre hardi, qui pouvait flatter l'épiscopat, mais qui devait singulièrement déplaire à Rome, sans plaire beaucoup à la cour de France. M. de Saint-Cyran, soupçonné de tous comme en étant l'auteur, garda là-dessus un silence obstiné. Il était dans son droit, mais voyez le bout de l'oreille humaine : afin de pouvoir affirmer, s'il y avait lieu, qu'il ne l'avait point écrit, il l'avait dicté à son neveu, M. de Barcos. Que dire de l'échappatoire? Rien, sinon que le vin le plus pur a encore de la lie. Ce n'est pas la seule remarque de ce genre qu'on ait à faire à propos des Port-Royalistes, même parmi les meilleurs, sans qu'ils restent pour cela, croyons-nous, moins dignes de respect. Que ceux qui valent mieux qu'eux se montrent plus exigeants. Au reste, ce n'était pas pusillanimité chez M. de Saint-Cyran, c'était tactique habile, pour rester

Digitized by Google

libre d'en parler à son aise et tout haut comme d'un *excellent* livre, du meilleur qui eût été imprimé *depuis six cents ans*; « manière agréable, ajoute finement M. Sainte-Beuve, de désavouer et de caresser à la fois sa paternité. » Ce ne fut pas ce livre qui lui valut la prison de Vincennes; il contribua peut-être à indisposer Richelieu, mais avec une foule d'autres circonstances, de peu de poids isolément, et, réunies, concourant toutes à faire ombrage. Saint-Cyran acquérait de jour en jour une influence d'autant plus inquiétante qu'elle était occulte; il devenait une puissance; le cardinal trouvait sur son chemin sinon sa personne du moins son nom, et ce nom sonnait mal : il fit arrêter Saint-Cyran en disant que « si l'on avait enfermé Luther et Calvin quand ils commencèrent à dogmatiser, on aurait épargné aux Etats bien des troubles. »

On n'enferme pas les idées : le prisonnier, pendant les cinq années d'une captivité qui ne finit que deux mois avant sa mort, continua son œuvre de direction; sa correspondance en fait foi. Or, « M. de Saint-Cyran, pour le définir d'un mot, c'est *le directeur chrétien* par excellence, dans toute sa rigueur, dans toute sa véracité et sa certitude, un rigide et sûr médecin des âmes. » De fait, les âmes se tournaient vers lui, devinant qu'il pouvait les guérir; et, comme il attendait, non par orgueil individuel, mais à la fois par autorité de juge et humilité de chrétien, il fallait qu'elles vinssent forcer l'entrée et faire effort jusqu'à lui. Le chapitre que M. Sainte-Beuve lui consacre sous cet aspect particulier (le premier du deuxième livre) est un des plus intéressants de l'ouvrage. J'ajouterai que Saint-Cyran, directeur de conscience et psychologue chrétien, serait à rapprocher de certains mystiques espagnols qui n'étaient pas inconnus à Port-Royal, tels que Louis de Grenade, Jean d'Avila, surtout Jean de la Croix : j'indique le rapprochement, dont le plus simple essai m'écarterait trop du cadre de ce travail.

Saint-Cyran laissa derrière lui, comme les héritiers les plus directs de sa doctrine spirituelle, M. Singlin et M. de Saci. M. Singlin est le premier type des directeurs et confesseurs à la suite et dans l'esprit de Saint-Cyran : il en a tout, excepté le génie; c'est le pur *vicaire*. De science médiocre, de scrupule immense, il fallut que le maître, démêlant hardiment, sous l'enveloppe, le vrai don et la vraie vocation, l'instituât comme malgré lui. Plus savant, aussi bien doué, prudent et ferme, lent, restrictif, ingénieux, M. de Saci le continue en le perfectionnant. Il nous est montré, « dans la nef et sous les arcades de Port-Royal, comme une juste statue dans sa gaîne, » ou encore, par une autre image, comme « la ligne droite de Port-Royal. » La place qu'il occupait dans ce monde-là était bien grande, à en juger par le vide que creusa sa mort. La mère Angé-

Digitized by Google

lique de Saint-Jean, « la seconde Angélique de ce second Saint-Cyran, » M. de Luzanci, la sœur Christine Briquet, le suivirent de près dans la tombe : la tendresse et la foi lui firent de touchantes et longues funérailles. *La couronne de notre tête est tombée*, écrivait l'abbé Boileau.

Il fallait qu'il possédât une supériorité réelle pour gouverner, comme directeur, des hommes dont la plupart étaient des esprits distingués, et quelques-uns des esprits éminents. Les « solitaires » s'étaient peu à peu groupés autour de Port-Royal-des-Champs, M. de Bascle, M. de Séricourt, M. Pallu, M. de La Rivière, M. de La Petitière, M. d'Andilly, cet homme de cour et du monde, l'intermédiaire officieux, dévoué, de Port-Royal avec le dehors, l'ami universel, avec quelque chose de chevaleresque, d'espagnol, de légèrement glorieux, et à leur tête, le premier en date, le premier en valeur personnelle, M. Le Maître, frère ainé de M. de Saci, et qui néanmoins l'acceptait comme guide et chef spirituel.

Issu d'un mariage qui avait mal tourné entre Isaac Le Maître et la fille aînée d'Antoine Arnauld, Antoine Le Maître fut élevé par sa mère, qui avait obtenu séparation, et devint célèbre de bonne heure au parlement comme avocat. En pleine réputation d'éloquence, en pleine faveur à la cour et à la ville, en passe de la plus brillante fortune, fort sensible à ces succès d'une carrière enviée, il fut soudain touché, à vingt-neuf ans, du coup de la Grâce, à la mort de Mme d'Andilly, et se remit aux mains de l'abbé de Saint-Cyran. Son parti pris, il en avertit par deux lettres fort belles de ton et de sentiment son père, dont la conduite était très peu digne, et le chancelier, qui lui portait beaucoup d'intérêt [1]. Il se retirait au désert, comme saint Paulin et saint Sulpice-Sévère. « Mais, observe M. Sainte-Beuve, au IVe siècle, pas plus qu'au XVIIe, pas plus que si c'était de nos jours, de telles actions ne paraissent simples et ne se font accepter du bon sens ordinaire. J'insiste là-dessus ; on croit trop à l'uniformité chrétienne de certains âges. Non, au XVIIe siècle, pas plus qu'aujourd'hui, la grande action de M. Le Maître ne dut être comprise ni sembler possible ; elle parut (pour dire le mot) une *folie*. C'est là le sceau que porte au front l'héroïsme chrétien de tous les temps, et ceci, en nous montrant que le passé n'est pas ce qu'on se figure, que ce qui s'y est fait de grand et de saint s'y est fait toujours malgré le siècle, au scandale du siècle et sous son injure, en nous obligeant par là même à beaucoup rabattre de l'idée des temps passés, doit nous rassurer plutôt sur le nôtre, qui n'est peut-être pas pire, et qui, en

[1] On peut rapprocher de cette lettre d'un janséniste celle que M. de Ravignan, futur jésuite, écrivit au moment de quitter la magistrature, au procureur général, qui était alors, je crois, M. Bellart.

Digitized by Google

fait d'enthousiasme encore fécond (je veux l'espérer), méprise ou simplement ignore ce qu'il enferme. »

Si la retraite de M. Le Maître causa beaucoup d'émotion, c'est qu'on savait ce qu'il sacrifiait, ce qu'il allait ensevelir dans le silence et l'ombre de qualités, de vertus, de dons heureux. C'était vraiment un grand caractère et une grande intelligence. Jugement droit, vive imagination, talent de plume et de parole, hauteur et force de pensée, chaleur et tendresse de cœur, tout cela fut mis au service de la pénitence. Il donna l'exemple, appelant derrière lui, comme un saint Jérôme, des imitateurs :

> Quo non præstantior alter
> Voce ciere viros, *Christumque* accendere cantu.

Nature emportée, facilement extrême, « chrétiennement héroïque » contre la tentation ; et sait-on par où il était le plus tenté ? L'*avocat* reparaissait, la gloire de l'éloquence revenait bourdonner à ses oreilles. Mais il luttait, domptait son corps et son âme, bêchant la terre, sciant les blés, faisant les foins en plein soleil, se refusant le bois en plein hiver, étudiant l'hébreu, lisant, relisant, traduisant les Pères, préparant ou écrivant des traités, parfois, — mais, hélas ! c'était s'exposer à une rechute — plaidant (avec permission de M. Singlin) pour les religieuses de Port-Royal, devant un juge de village, ou instruisant les enfants, entre autres le *petit Racine.*

Il est de la lignée directe de M. de Saint-Cyran ; on peut encore dire de lui, comme de M. de Saci, qu'il est dans la ligne droite. Arnauld, « le grand Arnauld, » en dévie légèrement. Avec lui, la période de l'esprit intérieur est remplacée insensiblement par la période de polémique. Il remplit autant d'espace dans celle-ci peut-être que Saint-Cyran dans la première, mais il ne le remplace pas ; avec ses hautes qualités, il n'avait pas ce qu'il fallait pour ce rôle de successeur, ou plutôt il avait trop d'un côté et pas assez de l'autre. A la différence de M. de Saint-Cyran, si intérieur, il était passionné pour la discussion théologique, pour le combat solennel en Sorbonne, pour l'éclat de la lutte et ce que M. Sainte-Beuve appelle « le gouvernement parlementaire de la théologie. » C'était là son faible, et Saint-Cyran le lui indiquait du doigt : « La dignité doctorale, lui écrivait-il, vous a déçu comme la beauté déçut les deux vieillards. » Quel vaste champ ouvrait à ces tendances innées la querelle du molinisme et du jansénisme ! De toutes façons, Arnauld y semblait prédestiné ; déjà son père, en 1593, avait plaidé pour l'Université de Paris contre les jésuites, et son plaidoyer, fameux alors, n'avait pas peu contribué à l'expulsion de la société quelques

Digitized by Google

mois après, lors de la tentative d'assassinat de Jean Châtel. Le fils ne fit pas mentir son sang ; il commença la grande guerre par un coup d'éclat, le livre de *la Fréquente Communion*, dont il faut connaître l'origine. « La princesse de Guéméné se conduisait ou tâchait de se conduire d'après les conseils de M. de Saint-Cyran, prisonnier. La marquise de Sablé la pressa d'aller au bal un jour qu'elle avait communié ; Mme de Guéméné s'en excusa sur la défense de son directeur. Le P. de Sesmaisons, jésuite, qui conduisait alors Mme de Sablé, n'était pas si difficile. De là, explication entre ces deux dames. Le règlement de conduite que Mme de Guéméné tenait de M. de Saint-Cyran ou de M. Singlin fut remis à Mme de Sablé, et par elle au P. de Sesmaisons, lequel, aidé des PP. Bauni et Rabardeau, ses confrères, s'appliqua à le réfuter. Cet écrit du P. de Sesmaisons, à son tour, revint par Mme de Guéméné aux mains de M. Arnauld, qui en fut scandalisé. Il y avait, entre autres énormités de complaisance, que *plus on est dénué de grâce, plus on doit hardiment s'approcher de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.* Le P. de Sesmaisons était, en un mot, de cette *dévotion aisée* dont Pascal a fait justice ; il était de ceux qui *mettent des coussins sous les coudes des pécheurs*, pour parler avec Bossuet et avec l'Ecriture, et il eût donné envie de dire comme dans la ballade de La Fontaine :

C'est à bon droit que l'on condamne à Rome
L'évêque d'Ypre, auteur de vains débats;
Ses sectateurs nous défendent en somme
Tous les plaisirs que l'on goûte ici-bas.
En paradis allant au petit pas,
On y parvient, quoi qu'Arnauld nous en die.
La volupté, sans cause, il a bannie.
Veut-on monter sur les célestes tours,
Chemin pierreux est grande rêverie :
Escobar fait un chemin de velours.

« C'est contre ce *chemin de velours* si bien indiqué par le P. de Sesmaisons à ses nobles pénitentes, qu'Arnauld lança le livre de *la Fréquente Communion.* » On rentre ici dans la pratique, on se trouve en face de la voie large et de la voie étroite. C'est là le grand côté de Port-Royal, son vrai et durable triomphe ; sur ce terrain, il a raison, et qui plus est, on lui donna raison, même en son temps, même ceux qui le condamnaient sur les points de dogme. Ce livre d'Arnauld, qui « fit réforme en style et en méthode de théologie française » était l'annonce des *Provinciales*, non absolument par la forme et le mérite littéraire, réel, mais relatif, mais par le sentiment moral, par la droiture du cœur et de l'esprit. Il frappait droit au but : les jésuites essayèrent en vain de se défendre. Leur cause, mauvaise en soi, le

Digitized by Google

devenait encore plus, faute d'avocats de talent pour la plaider : le P. Nouet déclama et se fit rappeler à l'ordre ; le P. Pétau écrivit et ne se fit pas lire. Un seul homme, procédant par insinuation, frappa indirectement sur l'ennemi sans le nommer : ce fut Bourdaloue, dans son sermon *sur la sévérité chrétienne.* Il faut citer :

On est sévère, mais en même temps on porte dans le fond de l'âme une aigreur que rien ne peut adoucir ; on y conserve un poison mortel, des haines implacables, des inimitiés dont on ne revient jamais ; on est sévère, mais en même temps on entretient des partis contre ceux qu'on ne se croit pas favorables, on leur suscite des affaires, on les poursuit avec chaleur, on ne leur passe rien, et, tout ce qui vient de leur part, on le rend odieux par les fausses interprétations ; on est sévère, mais en même temps on ne manque pas une occasion de déchirer le prochain et de déclamer contre lui. La loi de Dieu nous défend d'attaquer même la réputation d'un particulier ; mais, par un secret que l'Evangile ne nous a point appris, on prétend, sans se départir de l'étroite morale qu'on professe, avoir droit de s'élever contre des corps entiers, de leur imputer des intentions, des vues, des sentiments qu'ils n'ont jamais eus ; de les faire passer pour ce qu'ils ne sont point, et de ne vouloir jamais les connaître pour ce qu'ils sont ; de recueillir de toutes parts tout ce qu'il peut y avoir de mémoires scandaleux qui les déshonorent, et de les mettre sous les yeux du public avec des altérations, des explications, des exagérations qui changent tous les faits, et les présentent sous d'affreuses images. On est sévère, mais en même temps on est délicat sur le point d'honneur jusqu'à l'excès ; on cherche l'éclat et l'ostentation dans les plus saintes œuvres, et l'on y affecte une singularité qui distingue ; on est possédé d'une ambition qui vise à tout, et qui n'oublie rien pour y parvenir ; on est bizarre dans ses volontés, chagrin dans ses humeurs, piquant dans ses paroles, impitoyable dans ses arrêts, ambitieux dans ses ordres, emporté dans ses colères, fâcheux et importun dans toute sa conduite. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'en cela souvent on croit rendre service à Dieu et à son Eglise, comme si l'on était expressément envoyé, dans ces derniers siècles, pour faire revivre les premiers, pour corriger des abus imaginaires qui se sont glissés dans la direction des consciences, et pour séparer l'ivraie du bon grain.

Certes, on a vu de tout temps, on voit peut-être encore de ces esprits *chagrins dans leurs humeurs, impitoyables dans leurs arrêts, fâcheux et importants dans toute leur conduite,* qui ne se font faute — à bonne intention, sans doute — *de déchirer le prochain et de déclamer contre lui, de s'élever contre des corps entiers, de les faire passer pour ce qu'ils ne sont point, et de ne vouloir jamais les connaître pour ce qu'ils sont ;* le portrait, tracé de main de maître, trouverait peut-être encore son cadre aujourd'hui. Mais,

Digitized by Google

sous ces traits généraux, que de particularités et d'allusions piquantes pour les contemporains, transparentes pour nous! S'il en est qui tombent en même temps sur Pascal, un peu sujet à caution par sa manière de citer et d'interpréter, finalement, la figure d'Arnauld se détache du fond avec un relief qui va sans cesse grossissant : c'est lui, peint en laid, mais au naturel. Il faut bien confesser qu'à l'endroit des jésuites, il poussait l'antipathie jusqu'à la haine ; ils le lui rendaient avec usure, assurément, mais ce n'était édifiant de part ni d'autre. Il ne se priva pas toujours de quelques petits moyens que le P. Bauni n'aurait pas désavoués, au sujet des cinq articles et de la signature. Mais, par-dessus tout, il aimait la discussion, plume en main, témoin ses quarante-deux volumes in-quarto. M. de Saint-Cyran était *directeur*, M. Singlin, M. de Saci *prêtres*, M. Arnauld est *docteur;* il lui faut argumenter en théologien, contester en homme de loi, démontrer en géomètre. On a de lui (au moins de son inspiration, car la mère Agnès les rédigea avec son approbation et son visa) des *Avis donnés aux religieuses de Port-Royal sur la conduite qu'elles devaient garder au cas qu'il arrivât du changement dans le gouvernement de la maison.* « On y voit ce qu'il faut faire si on enlève l'abbesse, si le roi en nomme une autre, si on met des religieuses étrangères pour gouverner la maison; comment on doit se conduire à l'égard des confesseurs imposés, etc. Tous les cas sont prévus, toutes les mesures possibles de résistance sont indiquées; c'est un traité complet de tactique en cas d'invasion et d'intrusion. On y apprend l'art de ne pas obéir par l'esprit en se soumettant extérieurement à ce qu'on ne peut empêcher; on y apprend à lutter pied à pied, avec méthode... Cette théorie produisit tout son effet. » Arnauld est pour beaucoup dans la manie régnante à Port-Royal, des procès-verbaux, des protestations, des relations, des écritures de toute sorte. — Ils ne peuvent s'empêcher d'écrire, disait le docteur de Sainte-Beuve. S'ils pouvaient seulement être six mois sans écrire, soupirait M. de Péréfixe, archevêque de Paris, cela donnerait la paix! — Quand, de la part des molinistes, une tentative de conciliation fut proposée en 1662 par M. de Comminges, d'accord avec le P. Ferrier, Arnauld résista, malgré ses amis et ses proches qui le blâmaient de son entêtement. Son neveu, Pomponne, lui disait que sa résistance « ferait mourir de chagrin son père » (d'Andilly). Son frère, d'Andilly, le trouvait toujours « triste lorsqu'il y avait lieu d'espérer que l'affaire réussirait, et toujours gai lorsqu'elle paraissait être rompue. » Les doigts lui démangeaient déjà de ne plus écrire, observe M. Sainte-Beuve, de ne plus avoir à ranger en batailles ses raisons et démonstrations. Nous aimons à croire qu'il avait aussi d'autres motifs plus sérieux et

Digitized by Google

moins personnels. Ses scrupules étaient d'ailleurs si réels et si sincères, qu'il en tomba malade. Mais, ces scrupules mêmes, il fallait qu'il les alignât sur le papier : d'autres que lui en éprouvaient d'aussi vifs, en silence; lui, il discutait, écrivait, imprimait d'autant plus. Conscience inflexible et plume infatigable, il écrivit jusqu'à sa mort, en 1694, dans la vieillesse et dans l'exil, et on serait tenté de se demander s'il voyait sans regret l'éternité devant lui pour se reposer.

Ce janséniste était en même temps cartésien, contradiction manifeste, mais quel esprit est exempt de contradictions? On oserait dire qu'à certains égards les plus grands sont les plus exposés. Arnauld avec Nicole, et si l'on veut M. de Luynes, voilà tout ce que Descartes, c'est-à-dire la philosophie, eut d'amis à Port-Royal. En revanche, les ennemis étaient nombreux. M. de Saci considérait Descartes à l'égard d'Aristote « comme un voleur qui venait tuer un autre voleur et lui enlever ses dépouilles. » La physique cartésienne excitait la curiosité : Fontaine va jusqu'à dire, dans ses *Mémoires*, qu'on l'admirait. C'était plutôt de l'étonnement. On sait le mot de Pascal, qui ne pouvait pardonner à Descartes, après avoir tout fait pour se passer de Dieu, de lui avoir accordé une chiquenaude pour mettre le monde en mouvement. Il exprimait en cela la pensée commune. Il y a plus : si Descartes eut quelque accès à Port-Royal, je dirai même près d'Arnauld et de Nicole, c'est qu'il y entra par le moyen de saint Augustin. Entre le grand évêque et le philosophe on retrouve plus d'un point de contact; ce fut assurément sa meilleure recommandation auprès de Port-Royal, bien qu'insuffisante, car les choses en vinrent au point que vers 1680, on prit la résolution de faire un dernier effort pour enlever Arnauld à la philosophie. M. du Vaucel, théologal d'Aleth, se plaignit, dans des *Observations sur la philosophie de Descartes*, qu'Arnauld compromît la maison en donnant à penser que tout Port-Royal était cartésien, tandis qu'il n'y avait de cartésien à Port-Royal que lui et Nicole. Il voulait qu'au lieu de défendre Descartes contre les jésuites, on s'unît aux jésuites contre Descartes[1]. Je ne suis donc pas d'accord en ceci avec M. Sainte-Beuve, qui juge que « Descartes réussit et s'infiltra à Port-Royal » ; Port-Royal, dans son ensemble, était anticartésien, et par essence antiphilosophique. Comment des hommes qui, par principe, mettent la nature humaine à la discrétion de la volonté divine, iraient-ils songer à la philosophie? Celle-ci en appelle trop directement à la raison, par conséquent à la liberté morale, pour pouvoir s'entendre

[1] M. Victor Cousin, *Blaise Pascal*, in-18, p. 59.

Digitized by Google

avec la doctrine de la prédestination et de la grâce. Mais comme en toute règle il y a l'exception, l'exception fut Arnauld.

Arnauld défendit donc et propagea le cartésianisme, c'est-à-dire une philosophie qui livrait à l'esprit humain une méthode nouvelle d'investigation, qui fondait la certitude sur l'évidence, et mettait la raison au-dessus de l'autorité. L'homme reparaît toujours, et la nature fait pièce à la grâce. Une intelligence comme celle d'Arnauld, surtout éprise de l'ordre lumineux, de la rigueur méthodique, devait se complaire dans les procédés cartésiens. Il contribua, particulièrement pour la quatrième partie, (qui traite de la méthode) à la *Logique* de Port-Royal. Il avait approuvé les *Méditations*, sauf quelques objections modestes, auxquelles Descartes se rendit volontiers, parce qu'elles n'entamaient pas le fond des choses, et il persista dans son sentiment, même après que la censure romaine les eût mises à l'index. Quand le Parlement songeait contre la nouvelle philosophie à un arrêt qui heureusement ne fut rendu que par Boileau, il écrivit un mémoire pour la défendre. Mais s'il adhérait au maître, il n'entendait pas suivre les disciples jusqu'aux extrêmes conséquences, ni ouvrir, suivant la spirituelle expression de M. Sainte-Beuve, toute sorte de portes avec la clé tombée de la poche de Descartes. Le défenseur des *Méditations* réfuta la *Recherche de la Vérité*, du P. Malebranche, et ce n'est pas un des traits les moins caractéristiques de cette grande figure d'Arnauld, que la rencontre en lui de deux hommes, peu faits pour s'entendre, un cartésien raisonnable, mais résolu, et un janséniste non moins résolu, mais beaucoup moins raisonnable. On ne voit pas ce que le janséniste y a perdu. Pascal qui, un jour, avait su, lui aussi (*Préface sur le traité du vide*), séparer la raison de la foi, la philosophie de la théologie, a pris peur dans la suite et est sorti de cette voie. Qu'est-ce que la vérité y a gagné? Pascal peut donc à peine être mentionné parmi les cartésiens de Port-Royal. Il est autre chose, il en est le moraliste de génie, et précisément parce qu'il a du génie, il est un peu plus indépendant de l'esprit de la maison. M. Sainte-Beuve a trouvé le moyen d'intéresser après tant d'autres qui ont parlé de lui. Ne pouvant tout dire, je renvoie aux chapitres qu'il lui a consacrés. Aussi bien, c'est une figure qui, comme il le dit lui-même, déborde au delà du cadre. Celle de Nicole le remplit seulement. Il est le « moraliste ordinaire » de Port-Royal.

Dès 1654, Arnauld avait mis la main sur Nicole, et se l'était approprié comme second pour ne le plus lâcher. Ce fut Nicole qui, en un sens, lâcha Arnauld. En effet, s'il était entré volontiers à Port-Royal, jamais il n'en partagea le fanatisme opiniâtre. M. Sainte-Beuve s'est plu à détacher cette douce figure du sombre tableau

Digitized by Google

janséniste, à « particulariser » Nicole. Il le fait voir tel qu'il était, appréciant le jansénisme sans préjugé et sans passion, et s'efforçant, pour le sauver, de le tirer de l'étroite enceinte où l'avaient retranché ses fondateurs. Il avait travaillé avec M. de Comminges à la réconciliation projetée; aucun essai d'accommodement ne le laissa indifférent. Sur le témoignage de Brienne, M. Sainte-Beuve le regarde comme l'inventeur de la fameuse distinction du *fait* et du *droit* : Brienne est un peu suspect à l'égard de Nicole, et, sans rien décider, nous rappellerons seulement qu'un écrit du temps, dont nous avons éprouvé l'exactitude sur plusieurs points, attribue cette invention à Arnauld lui-même[1]. En tout cas, Arnauld s'en est largement servi.

Nicole est donc une individualité distincte dans Port-Royal : il se rapprocherait de l'esprit de la première période en ce qu'il n'est point batailleur comme Arnauld; il s'en éloigne par des échappées vers la littérature, dont Saint-Cyran eût été incapable. Nicole lisait beaucoup, et toutes sortes de livres, grecs, latins, anciens, modernes, récits de voyages, poëmes, histoires, discours, romans, pamphlets, tout cela mêlé aux Pères, aux hérésiarques, aux philosophes, aux polémistes de tous les siècles. Un tel liseur était une nouveauté parmi nos « messieurs. » « Il était d'une santé délicate, d'une complexion un peu tendre, mais d'une âme tendre surtout, timide, et *partout douloureuse*, comme il l'a dit de certaines âmes, et inclinant à la modération, au silence. Cet homme si mêlé et si entendu aux controverses, et en quelque sorte, condamné à en vivre, méditait sans cesse de se retirer de la société des hommes et des disputes du temps. » Rêveur, distrait, recherchant de préférence la compagnie de M. Hamon, un autre moraliste, et même un *spirituel* (nous y viendrons tout à l'heure), délicat observateur, quelquefois un peu vif en paroles, permettant le sourire, mais inspirant le respect, et ayant mérité que M. Daunou comptât *les mœurs* de Nicole à côté de la *vertu* d'Arnauld et du *génie* de Pascal, c'est assez bien, au jugement de M. Sainte-Beuve, un Bayle chrétien, un Bayle janséniste, esprit aussi curieux et aussi fin que lui, mais de foi solide et ne sachant pas, il l'a dit lui-même, ce que c'est que douter. Il représenterait convenablement *l'homme de lettres chrétien*. Moraliser à son aise et en silence, professer la philosophie et les belles-lettres aux « petites écoles », écrire, non les *Imaginaires* pour la polémique, mais les *Essais de morale* pour la vraie vocation, voilà quel eût

[1] *Le véritable esprit des nouveaux disciples de saint Augustin, lettres d'un abbé licencié de Sorbonne à un vicaire-général d'un diocèse des Pays-Bas.* — Bruxelles, 1706 t. II, p. 615.

Digitized by Google

été son idéal de vie. Au lieu de cela, la guerre et une gloire de soldat d'avant-poste, dont il se fût passé. C'était un Mélanchton transformé malgré lui en Luther. Aussi, « la portion la plus originale, la plus délicate et la plus intime des *Essais*, à les bien comprendre, est celle qui concerne les amitiés infidèles des hommes, leurs jugements téméraires, leurs soupçons injustes, tous ces défauts des gens de bien eux-mêmes, avec lesquels il faut s'accommoder. Nicole avait beaucoup souffert, et il ne cessait d'y réfléchir : c'était, dans toutes ses dernières années, sa pensée la plus familière et la plus voisine de son cœur. Nicole, en effet, nous offre l'exemple le plus parfait de l'inégalité dans ces alliances et, pour ainsi dire, dans ces mariages d'intelligence entre un esprit supérieur et plus vigoureux d'une part (comme l'était celui d'Arnauld), et de l'autre un esprit moindre sans doute, mais plus délicat aussi et à certains égards supérieur (comme était le sien), un esprit qui est subordonné et qui souffre, soit qu'il demeure, soit qu'il se sépare. » Nicole se sépara en effet de son ami persistant dans la lutte ; mais, rendons cette justice à Arnauld qu'au milieu du déchaînement que causa dans tout le parti la retraite de Nicole, et tout en la blâmant, il ne cessa de lui rester attaché et de le regarder comme son « ami à la mort et à la vie. »

M. Hamon, que j'annonçais il n'y a qu'un instant, est le médecin de Port-Royal et selon le cœur de Port-Royal, médecin des âmes ainsi que des corps, pendant la persécution et l'interdiction des secours spirituels, *Lucas bis medicus*. Il exerçait la médecine pour les pauvres, « avec le scrupule et l'autorité d'un sacerdoce. » Renvoyé du monastère, en 1664, les maladies qui se déclarèrent l'année suivante lui valurent la permission d'y revenir, mais, comme une sorte de prisonnier, et sous des conditions humiliantes pour la dignité professionnelle : il se soumit à tout. Ce pauvre homme, à mine piteuse, vêtu comme un pauvre, le chef couvert d'une grande calotte en hiver et d'une moindre en été, qui s'en allait de village en village, à pied, plus tard sur un âne, toujours lisant, priant ou *tricotant*, raillé par les gardes qui faisaient faction aux portes du monastère, tenu d'abord à l'écart même par quelques-uns des solitaires, quelquefois admonesté par la supérieure, surveillé par la tourière, ce pauvre homme, qui était un saint homme, était aussi un savant, un bel esprit, un moraliste de vocation, et l'un des *grands spirituels* du XVIIe siècle, un peu sous ce rapport, à ce qu'il me semble, de l'école et à la suite de sainte Thérèse, qu'il lisait dans l'original, et appelait « la grande sainte. »

Il serait curieux de comparer à la *Vie* de cette dernière, par elle-même, le petit écrit qu'il a laissé, sous ce titre : *Relation de plu-*

Digitized by Google

sieurs circonstances de la vie de M. Hamon, faite par lui-même[1].

Invité à écrire, car à Port-Royal c'était la loi commune, il composa plus d'une douzaine de petits Traités de piété, destinés à réconforter les religieuses, et où perce, sous l'exclusive préoccupation morale, un sentiment du style qui fait regretter que M. Hamon se soit si peu soucié d'être un écrivain. « Son thème, — je laisse la parole à M. Sainte-Beuve — est perpétuellement le même; mais il en varie le développement et les applications avec infiniment d'esprit. Il est inépuisable en raisons pour prouver que tout ce qui nous entoure et nous touche à l'extérieur n'est qu'une inutilité et souvent un empêchement, un vêtement bon à prendre ou à laisser : il n'y a de vrai que ce qu'on ne voit pas. Le tout est d'être uni à Dieu par la volonté : on est alors dans la vie... Tout ceci est chrétien, purement et profondément chrétien, et pourtant, remarquons-le, comme impression générale, M. Hamon pousse si loin cette manière de ne voir partout, dans le monde extérieur, qu'apparence indifférente et phénomène, qu'il a quelque chose d'idéaliste et de mystique à la façon de l'Orient, et du très haut Orient. Il a du brame ; sa religion donne quelquefois l'idée du bouddhisme, aussitôt réduit, sans doute, au christianisme ; mais on est sur la pente, et on croit sentir, par moments, qu'il n'y a qu'une mince cloison qui en sépare. M. Hamon est le plus oriental des nôtres.—Mais, cette cloison qui sépare est tout : ce sont les trois croix du Calvaire, c'est le corps même de Jésus crucifié. Il croit à un Dieu humain et tendre, à un Dieu actif et vivant.» Ici, M. Hamon me rappellerait assez bien, quoique fort au-dessous, non plus sainte Thérèse, mais son disciple et son fils spirituel, saint Jean-de-la-Croix.

Ce côté méditatif et idéaliste, qui si aisément absorbe le côté du simple sentiment dans l'humanité, ne fait point obstacle, chez M. Hamon, à certaines nuances de grâce et d'émotion qui donnent à son christianisme un air plus tendre, moins sombre que celui de ses coreligionnaires. Il y paraît surtout dans ses *lettres*, une entre autres sur la mort d'un tout jeune enfant, filleul de l'ami à qui il écrit, que je ne résiste pas à la tentation de transcrire tout au long :

Monsieur, on peut se délasser quelquefois l'esprit et je le fais maintenant en vous écrivant sur la mort de notre petit jardinier, qui a été transplanté lui-même dans une bien meilleure terre. Vous l'aviez tenu sur les sacrés fonts de baptême, et vous en aviez fait un petit Joseph. Vous ne

[1] J'ai indiqué ailleurs (*Les Mystiques espagnols*, in-8°, 1867), quelques points de contact entre Port-Royal et le mysticisme espagnol. La lecture de l'ouvrage de M. Sainte-Beuve me confirme dans cette vue, que je n'avais hasardée que timidement ; il m'est permis de m'en féliciter.

Digitized by Google

pouviez mieux répondre pour personne, et vous êtes une heureuse caution. Il a eu l'innocence des petits et quelque petite chose du mérite des grands. On pourrait dire de lui qu'il possède à présent le royaume de son Père, non-seulement comme un héritage qui lui a été donné par Jésus-Christ, mais aussi comme une acquisition qu'il lui a fait faire. Il eut l'hiver passé une des grandes maladies que puisse avoir un enfant. L'innocence de l'âge, qui est privilégiée, le fit entrer parmi des religieuses de votre connaissance (celles de Port-Royal que par habitude de prudence il ne nomme pas), qui en eurent un très grand soin. La santé étant revenue, il s'occupa au jardin. Comme il se trouvait bien dans cette maison, on lui parla de la clôture; il écouta si bien ce qu'on lui dit sur ce sujet que quand la porte du jardin était ouverte et qu'on voulait le faire un peu plus avancer, il s'en fâchait et se reculait en pleurant. Il respectait déjà les religieuses et obéissait exactement à leurs ordres. Quelques jours avant de mourir, une sœur pour qui il avait une tendresse particulière travaillant au jardin, il lui apportait avec ses petites mains de grosses pierres, et il lui disait : Travaillons, ma sœur, afin de gagner notre pauvre vie. Ce sont là de petites choses comme vous voyez et des jeux d'enfant. Mais Dieu demande-t-il autre chose? Cet enfant ne savait pas bien ce qu'il disait, mais Dieu le savait, qui le lui faisait dire. Un père quelquefois ouvre la main d'un enfant qui tète, y met un petit présent et la referme ensuite avec soin et plaisir. On ne dit point après cela que ce qu'il lui a donné ne soit point à lui; il lui appartient sans doute et il tient dans ses petites mains ce qu'on y a mis. Il en est de même de votre petit filleul, dont je veux vous dire encore une parole qui vous réjouira; vous savez que je n'ai point d'autre but dans cette lettre que je vous écris. Il disait un peu avant sa maladie, qui n'a duré qu'un jour : Je prierai tant Dieu que je serai fille afin d'être religieuse. Vous voyez l'innocence, et que ne donnerait-on point pour être si innocent et paraître un jour après devant Dieu? Le pauvre enfant n'a point été fille ni religieuse, mais il est mort comme un religieux au milieu d'une troupe de religieuses qui l'assistaient; il a été exposé dans le chœur comme une religieuse; il a été enterré avec elles et par elles. La mort, qui n'a rien d'affreux qu'à cause du péché, ne lui avait point changé le visage; c'était un petit ange que des anges, en chantant, mettaient en terre. Il était couronné de son innocence et des fleurs de la terre dont on lui avait fait une couronne. Je vous dis tout ce petit détail pour vous divertir. Vous avez répondu pour votre petit Joseph; vous avez promis qu'il ne se laisserait point gagner par le monde et il l'a vaincu. Le voilà en sûreté, et peut-être qu'il priera pour vous.

Je vous demande vos prières et suis, etc.

M. Sainte-Beuve a raison de dire qu'en fait d'agréments pieux, de grâces touchantes et fleuries, ni François de Sales ni les pères grecs ne nous offriraient une page préférable à celle-ci, que ceux de nos poètes qui ont chanté aussi sur la mort des enfants restent au-

Digitized by Google

dessous de cette simplicité, de cette *joyeuseté* tout angélique et angéliquement attique. Cette « sainte enfance à *la Jardinière*, d'avant Raphaël, » où toute l'imagination, toute la poésie gît dans la croyance qui parle, dans « la fleur de l'âme qui s'entr'ouvre et sourit, » lui rappelle l'hymne de Prudence, *Salvete flores martyrum*, heureusement traduite par M. de Saci, moins heureux d'ordinaire :

Brillez, fleurs des martyrs, dont la troupe innocente
Tombe, au lieu de Jésus, sous le fer des méchants,
Comme un tourbillon, dans nos champs,
Rompt les tendres boutons de la rose naissante.

Prémices des martyrs, qui pour Christ se dévouent,
Vous mourez pour l'Agneau plus doux que des agneaux;
Vous riez devant vos bourreaux,
Et vos petites mains de vos palmes se jouent.

Etranges contradictions des hommes! Port-Royal, qui damnait sans pitié les enfants morts avant le baptême, et se fâchait qu'on n'y voulût point consentir, a ressenti une véritable tendresse pour l'enfance, comme s'il eût voulu racheter par la douceur du sentiment l'impitoyable rigueur de la doctrine. On ne se figure pas aisément M. de Saint-Cyran se chargeant d'enfants « à la mamelle, » payant les nourrices, leur faisant acheter des chemises et du linge; prenant « un petit menuisier » qu'il fait élever dans son abbaye, montrant « les rudiments, les genres et la syntaxe » au petit neveu de « M. le chantre, » au bois de Vincennes. C'est pourtant ce qu'il faisait. Même il eut dessein d'envoyer recueillir sur les frontières de petits orphelins « qui n'eussent ni père ni mère, pour les nourrir en son abbaye. » Il « aimait extrêmement toutes sortes d'enfants, » disait-il à M. Le Maître; c'eût été « sa dévotion de pouvoir les servir. » Cette « dévotion » était commune à tout Port-Royal. On vient de voir qu'elle avait inspiré une fois de beaux vers à M. de Saci; par elle, M. Hamon, qui donnait une main à Nicole comme moraliste, en donne une autre à Lancelot, le vrai type du *maître* de ces petites écoles sorties de cette même source [1].

[1] Pour entrer dans un collége, il fallait alors que les enfants fussent mis en état d'aborder la classe de sixième, et cette préparation se faisait soit dans la famille, soit dans de petites écoles. Port-Royal, en prenant ce titre pour ses établissements, indiquait qu'il n'entendait pas faire concurrence à l'Université, mais il n'en gardait pas moins ses élèves jusqu'au bout, et il avait raison, car l'Université était alors en décadence. Les jésuites, lorsqu'ils avaient établi leur collége de Clermont, en dépit de l'Université, avaient invoqué le droit, n'ayant pas la force : c'était bien; mais quand ils virent s'instituer les petites écoles, ils oublièrent leurs propres commencements, et, ayant la force, méprisèrent le droit. C'est l'histoire universelle.

Digitized by Google

Lancelot, dès sa jeunesse, qui se passa au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, poursuivait un idéal : trouver un homme qui eût quelque chose des anciens Pères, et, cet homme trouvé, se donner à lui, sans autre ambition. Il ne dépassa jamais l'ordre de sous-diacre : « *Sous-diacre et humaniste*, c'est-à-dire un maître, un directeur à sa manière, mais un directeur des enfants et des catéchumènes, un homme qui se tient au bas des degrés redoutables ou brillants, et qui introduit les autres. Voilà sa vocation et sa ligne tracée, régulière, humble et ferme, sans que rien l'en ait jamais fait sortir. » Ce fut Saint-Cyran qui l'y fit entrer, car cet homme qu'il cherchait, Lancelot l'avait rencontré en lui. Après quelques entrevues, M. de Saint-Cyran le jugea préparé et le reçut sous sa conduite. Lancelot raconte la scène dans ses *Mémoires*. C'était trois jours après la vêture d'une sœur à lui, vêture qui lui avait inspiré une telle affection de pénitence que les larmes longtemps contenues lui échappèrent au milieu d'une conversation avec le maître. Celui-ci y vit un signe, et prononça. « Le jeune homme que l'on voit pleurer ainsi, d'une âme si délicate, ajoute M. Sainte-Beuve, il deviendra l'un des maîtres les plus accomplis des écoles de Port-Royal ; il en sera l'humaniste, l'helléniste, le mathématicien ; ce sera lui qui assemblera et disposera toutes ces racines grecques versifiées ensuite par M. de Saci ; lui qui écrira ces exactes méthodes grecque, latine, italienne, espagnole, dont les deux premières surtout ont fait loi dans l'enseignement ; il tiendra la plume sous Arnauld, dans cette célèbre *Grammaire générale*, et de ce qu'il avait une âme si délicate, si scrupuleuse, si sensibte à la fois et si réglée, non-seulement il pratiquera mieux la charité qui doit se mêler à la discipline des enfants, mais encore tous ces travaux, en apparence si arides, animés, vivifiés, arrosés à leur principe, et j'ose dire dans leurs racines, par l'actif et perpétuel sentiment du vrai, du saint et de l'utile, y gagneront en perfection et en excellence. »

Lancelot est donc de la première génération de Port-Royal ; par lui, l'esprit de Saint-Cyran, le vrai père des petites écoles, s'y introduit et s'y conserve. L'idée que M. de Saint-Cyran avait conçue de l'éducation reposait, comme toutes ses idées, sur le dogme fondamental de son christianisme, le dogme de la chute. La nature est mauvaise ; le baptême ne la rend pas bonne, il la rend seulement capable de le devenir. Traduire en raison chez l'enfant, au fur et à mesure qu'il grandit, cette grâce du baptême, voilà l'éducation et sa double responsabilité, responsabilité par rapport à l'enfant qui peut s'y perdre ou s'y sauver, (voyez pourtant comme le libre arbitre s'insinue en dépit et à l'insu de la doctrine), responsabilité par rapport au maître, celle-là si terrible que Saint-Cyran appelle cette charge une *tem-*

Digitized by Google

pète de l'esprit. Il n'en faudrait pas conclure que Lancelot et les meilleurs maîtres avec lui, Walon de Beaupuis, Nicole, Guyot, Coustel, missent tout bonnement en œuvre la théorie janséniste; le dogme de la fatalité, dans l'éducation et dans la vie, serait aussi impraticable, et, disons-le, aussi absurde que celui de la liberté absolue; force est d'en revenir au mot de Pascal : L'homme n'est ni ange, ni bête. En somme, et malgré quelques défauts, ces petites écoles, qui ne durèrent que quinze ans, au milieu de tracasseries sans nombre, ne laissèrent pas de porter de beaux fruits; il en sortit de bons livres, de durables méthodes, que Rollin fit en partie entrer dans l'Université, et des hommes qui marquèrent dans leur génération.

Si l'on voulait chercher le type de l'*élève* selon Port-Royal, M. Tillemont le réaliserait absolument; arrêtons-nous plutôt à un autre disciple, oublieux, puis repentant, à Racine. Même dans les écarts où l'entraîna une sensibilité irritable, même dans les irrévérences qu'il se permit à l'égard de ses anciens précepteurs, l'ingrat n'en profitait pas moins des leçons qu'il avait reçues; son cœur aussi gardait la faculté de s'en souvenir, et quand ce cœur fut apaisé, il leur revint tout entier et gros de larmes. D'ailleurs, Boileau, le censeur incommode et utile, continuait pour lui les leçons de Port-Royal; s'il ne condamnait pas le théâtre, il exigeait dans l'œuvre du poète une perfection dont Racine approcha : qu'y a-t-il au-dessus d'*Athalie?* Grâce à lui aussi, d'ailleurs, Port-Royal a un jour plus direct sur la poésie; Boileau, « le plus janséniste de ceux qui ne l'étaient pas, » sévère pour ses amis comme pour soi, adversaire irréconciliable du mauvais goût et des mauvais auteurs, plus riche en raison qu'en sentiment, un peu froid, mais digne et honnête, c'est comme le jansénisme en poésie.

M. Sainte-Beuve revendiquerait volontiers Corneille au profit de Port-Royal, je lui demande la permission de conserver un doute à cet égard. Sa thèse, si thèse il y a, est très habilement établie; sa manière de rapprocher tels personnages de tragédie de quelques membres de la famille Arnauld et d'éclairer la fable tragique par l'histoire domestique, est aussi fine et ingénieuse qu'intéressante et neuve, mais je ne sais quoi m'empêche de me rendre; au fond, Corneille est un moliniste de génie; tout son théâtre pourrait avoir en épigraphe les vers de l'*Œdipe* sur le libre arbitre, car il en est la démonstration en même temps qu'il en consacre le triomphe : tout bien considéré, laissons-le aux jésuites. M. Sainte-Beuve s'étonne qu'il n'ait pas eu les sympathies de Port-Royal, qu'on l'y ait blâmé tout en le considérant : c'est qu'il n'était pas des leurs; il tenait de Molina, non de Jansénius; d'instinct on sentait cela. Prétendre qu'il y a dans *Polyeucte* un écho des questions contemporaines sur la

Digitized by Google

grâce et que le siècle de Port-Royal est le cadre naturel d'une tragédie de cette sorte, c'est autre chose et je le crois aussi ; Corneille, sans être janséniste, a reçu comme un contre-coup du jansénisme. On retrouve un reflet analogue dans le *Misanthrope*. Qu'est-ce, en effet, qu'Alceste ? Un homme du monde janséniste, voulant faire de la voie étroite le chemin de la vie, traitant de faiblesse, de péché, la moindre concession, le plus mince sacrifice à l'amour-propre d'autrui, jugeant le sonnet d'un sot avec le même sérieux que les cinq propositions de Jansénius ; un homme enfin qu'on n'aimerait pas comme voisin dans le commerce de la vie, mais qu'on estime beaucoup et qu'on n'admire guère moins. Alceste a le défaut de tout bon et entier janséniste : il veut une perfection impossible. Philinte, plus accommodant, honnête homme encore, sent déjà le casuiste : s'il a un directeur de conscience, il le prend chez les jésuites.

Cette revue est déjà longue, et nulle religieuse n'a encore paru ; pourtant elles ont rempli leur place et joué leur rôle à Port-Royal ; il y aurait injustice et vue incomplète à les tenir dans l'ombre. Comment ne pas nommer Angélique Arnauld, la grande Angélique, comme on l'appelait, la réformatrice qui, élevée en dignité par sa famille (on a vu plus haut en quelle occasion), appliqua sa réforme d'abord sur sa famille ? La *Journée du guichet* est célèbre dans les fastes de Port-Royal. Angélique, ayant rétabli la clôture, peu de temps après, toute sa famille vint la voir, croyant entrer dans le monastère comme de coutume : elle tint les portes fermées, et eut le courage de ne pas céder, même devant la colère de son père. Etait-ce orgueil, insensibilité, fanatisme ? Sachons comprendre même des âmes à la suite desquelles nous ne marcherions pas. Tout Port-Royal, tout l'avenir de la réforme chrétienne qu'il entreprenait, dépendait de cette journée : c'était, au point de vue chrétien, le premier engagement, dans Port-Royal restauré, entre la Nature et la Grâce. La Grâce triompha ; mais la Nature prit sa revanche : la courageuse abbesse, sur un mot de tendresse de ce père tout à l'heure irrité, perd connaissance, à bout de forces, et tombe à terre évanouie. Le cœur bat toujours dans ces âmes inflexibles. Plus tard, on verra Jacqueline Pascal mourir de douleur et de scrupule excessif ; la sœur Anne-Eugénie succomber sous un poids semblable. La Mère Angélique, pour en revenir à elle, est, avec Saint-Cyran, le caractère le plus grand grand « le plus royal » du sujet.

Sa sœur, cette petite Jeanne Arnauld, qui avait reçu le voile à cinq ans, et qui était devenue la Mère Agnès, a moins de grandeur, mais autant de charme, plus peut-être. Avec une pointe de mysticisme à la sainte Thérèse, elle sait prier, souffrir, se taire : elle ne discute pas, elle ne cède pas elle-même, mais elle ne pèse

Digitized by Google

pas sur la conscience d'autrui. Sa modération extérieure donnait le change, même parmi les siens, sur sa solidité; quelques-uns appréhendaient qu'elle ne faiblît : « Non, s'écria une qui la connaissait mieux, je ne veux pas croire facilement que les étoiles soient tombées du ciel ! » — M. Sainte-Beuve a étudié avec un soin délicat cette délicate physionomie, non-seulement dans son ouvrage, mais dans un article du *Moniteur*, à propos de la publication de *Lettres* de la Mère Agnès ; c'est à cet article que j'emprunte les lignes suivantes ;

C'était une personne d'infiniment d'esprit plutôt que de grand caractère, d'une piété tendre, affectueuse, attirante, d'une délicatesse extrême et des plus nuancées. Si elle avait vécu dans le monde, on aurait parlé d'elle comme d'une précieuse du bon temps et de la meilleure qualité. Oui, la Mère Agnès, si elle avait suivi la carrière du bel esprit et de la galanterie honnête, ne l'eût cédé à personne de l'hôtel de Rambouillet. Toutes ses vertus et tous ses sérieux mérites, toutes ses mortifications n'ont pu émousser sa pointe d'esprit et même de légère gaieté... Elle suivit sa sœur aînée dans ses austères réformes; elle n'en eut point l'initiative, mais elle les embrassa avec zèle, avec ferveur, sans reculer jamais, et en se contentant de les présenter adoucies et comme attrayantes en sa personne. Tout en elle conviait au divin Maître, et semblait dire : *Son joug est doux*. — La Mère Angélique est trop forte pour moi, je m'accommode mieux de la Mère Agnès, disaient les personnes du monde qui s'adressaient d'abord à l'une et à l'autre dans une intention de pénitence. Toutes deux avaient été, dans un temps, en relation assez étroite avec saint François de Sales. La Mère Agnès en avait plus gardé l'impression visible que sa sœur. Encadrée comme elle l'était dans la maison de Port-Royal, amenée après des années de recueillement et de paix à être témoin, et, qui plus est, champion de contentions opiniâtres, jetée forcément au milieu des luttes, et placée même, depuis la mort de sa sœur, à la tête de la résistance, elle sut conserver un caractère de douceur inaltérable, une physionomie paisible et presque souriante.

Sa nièce, fille de M. d'Andilly (car la dynastie des Arnauld est la dynastie de notre monastère, avec ses rois, ses reines, ses princes et princesses du sang), la Mère Angélique de Saint-Jean, inclina un peu plus dans le sens de la seconde génération de Port-Royal. C'était une digne nièce d'Arnauld. Aussi grand esprit que grand cœur, sa forte intelligence et son âme passionnée n'avaient trouvé « à se loger » dans la vie du cloître « qu'en creusant sans cesse du côté de l'éternité pour unique perspective. » C'est elle qui disait : « Tout ce qui n'est point éternel ne me fait point de peur. » Faites donc plier des âmes de cette trempe ! Aussi ne plia-t-elle point; mais elle dit pourquoi, résistant à la façon d'Arnauld, non-seulement par le refus, mais par le refus expliqué, commenté, justifié, signé. Ce haut esprit

Digitized by Google

avait une telle ouverture, qu'il a pu être assailli, un jour, une heure, des atteintes de ce doute absolu qu'avait connu Pascal, avoir sa tentation, sauf à en sortir par la grande porte chrétienne. Du moins, est-ce ainsi que M. Sainte-Beuve, dans quelques pages d'une fine et hardie psychologie, interprète certain passage de la relation qu'elle écrivit de sa captivité, et une de ses lettres à Arnauld.

A un degré inférieur, néanmoins dignes d'attention et caractérisant aussi, sous certains angles, l'esprit encore puissant quoique déjà rétréci de Port-Royal, citons la sœur Eustoquie de Brégy et la sœur Christine Briquet. Elles se signalèrent surtout dans les interrogatoires que faisaient subir aux religieuses les délégués de l'archevêque de Paris et l'archevêque en personne. La sœur de Brégy était un composé de Sorbonne et de Rambouillet, une précieuse ayant lu Jansénius en latin, citant les conciles, « docte héroïne, chevalière de la grâce, » posant le *distinguo* entre la grâce efficace et la grâce suffisante, s'exaltant dans la discussion, fière d'être applaudie, s'en donnant à cœur joie du péché d'orgueil, à son insu, et arrachant à sa mère impatientée ce mot qui la peint au naturel : *J'ai une fille qui ne relève que de Dieu et de son épée.*

La sœur Christine, « la petite Briquet, » ancienne élève de la maison, était d'un esprit moins vif, partant plus humble, cédant avec plaisir, hormis sur un point, la signature, c'est-à-dire la condamnation de Jansénius. Elle ne demandait qu'une chose, qu'on la laissât en repos dans sa conviction, et prétextait d'ignorance sur ces matières ; mais une fois poussée à bout, elle en discutait comme une autre et mieux que bien d'autres. Elle désarçonna M. de Péréfixe, qui, de prime-abord, s'était laissé prendre à ses allures modestes, quoique vives, et raisonnait bonnement théologie avec cette petite personne de vingt-trois ans, jusqu'à ce qu'elle « le désolât par la durée de sa révolte et la fécondité de ses stratagèmes. » La sœur de Brégy, d'une famille de cour, était de race précieuse ; la sœur Briquet, d'une famille de robe, était « de souche gallicane et doctrinaire » et portait « dans la dévotion le procédé parlementaire au lieu du genre Rambouillet : » un procureur sous la coiffe. Il y avait un peu de ces allures parlementaires dans tout Port-Royal : on en appelle toujours au droit, à la légalité, on verbalise à tout bout de champ ; pas de mandement, de formulaire, de bulle, pas une visite, un interrogatoire, un mot, un geste de la part de l'ennemi qui ne suscite un procès-verbal. L'archevêque installait un jour une nouvelle supérieure : protestations et appel ; il s'attaque un moment à Christine Briquet, doucement, lui mettant la main sur l'épaule. Il s'adressait bien ; la voilà plaidant : « Vous savez, Monseigneur, que la première commission que vous avez donnée à cette religieuse, et

Digitized by Google

aux autres, de vive voix dans ce monastère, sans nous avoir entendues, est nulle. — Vous êtes folle, répliqua l'archevêque en lui donnant un petit soufflet amical; folie, folie, que votre appel! — Mais la nièce des Bignon, comme si elle avait été nourrie aux observances du palais et dans la religion de la justice : « Je vous dis, Monseigneur, que nous ne recevons cette religieuse que parce que vous nous le commandez; mais nous vous disons que vous nous la donnez contre toutes les formes, et sans en garder aucune sur notre appel; et j'espère qu'*entre ci et demain nous tâcherons d'en dresser un acte, quelque incapables que nous soyons de nous bien exprimer.* »

II

Demandons-nous maintenant ce qui est sorti du sein de cette réunion d'esprits distingués, de beaux caractères, d'âmes fortes. Littérairement, Port-Royal a produit des écrivains estimables, et, sauf Pascal, pas un seul qui ait écrit pour la postérité. Rien d'étonnant à cela, le contraire le serait plutôt chez des auteurs qui ne visent qu'à l'utilité morale. Rien de moins *littéraire*, à le prendre dans toute la rigueur logique, que l'esprit chrétien. La littérature suppose toujours quelque préoccupation autre que celle de l'idée, bien que voisine et malaisément séparable, la préoccupation de la forme agréable, du *style*. Or, le chrétien, s'il est tout entier fidèle à son christianisme, ne doit viser qu'à être intelligible. Ainsi jugeaient les Port-Royalistes : « Le style suffisant les contentait mieux que la grâce suffisante. » Au fond, ils savaient beaucoup, pas tant peut-être qu'on le croit généralement. Leur valeur, à cet égard, réside moins dans des résultats effectifs acquis à l'érudition que dans les vues claires, sensées, profondément honnêtes et morales qui les guidaient. « La fonction littéraire de Port-Royal a été de vulgariser certaines habitudes saines de raisonner et d'écrire, de les faire tomber peu à peu dans le domaine commun; ces messieurs, par leurs *Méthodes*, ont contribué à élever la *moyenne du bon sens* en France. » Eloge qu'il faut porter à leur actif et que les jésuites, sans les déprécier outre mesure, n'ont pas mérité spécialement comme eux. S'ils n'ont pas fondé l'érudition française, ils en auraient peut-être montré la voie, implanté les habitudes par leurs méthodes plus longtemps et plus généralement employées. Dans leurs rapports avec l'enfance, ils savaient lui parler et s'en faire entendre; peut-être trouverait-on dans leurs traditions pédagogiques quelque souvenir utile à ressusciter. Moralement, il est incontestable qu'ils faisaient des hommes; nulle part (c'est une contradiction de plus à

Digitized by Google

relever chez eux, voilà tout), nulle part plus qu'à Port-Royal on n'a respecté la dignité de la personne humaine ; sans exciter la vanité ni l'orgueil, tout au contraire, sans même oser permettre une vive émulation, ils apprenaient aux enfants le respect d'eux-mêmes et en eux, de la dignité d'homme.

Philosophiquement, Port-Royal a laissé s'insinuer le cartésianisme ; dans quelle mesure, nous l'avons dit, et uniquement parce qu'il n'est pas de portes closes pour la philosophie. Au reste, n'eût-elle pas trouvé d'autre ouverture, qu'elle aurait passé sous le couvert et à côté de la théologie. Car, parmi toutes les grandes questions qui intéressent la nature et la destinée de l'homme, il n'en est pas une seule qui ne relève à la fois du dogme religieux et du libre examen philosophique ; en sorte qu'il y a du théologien dans le philosophe et du philosophe dans le théologien. Quoi qu'on ait dit et qu'on dise encore d'un divorce radical entre la religion et la philosophie, il n'en est pas moins avéré qu'elles agitent les mêmes problèmes et poursuivent le même but. Je voudrais bien qu'on m'apprît laquelle des deux est plus directement intéressée dans la question du libre arbitre. Que je m'incline en aveugle, du moins en humble cœur, sous la foi du charbonnier, ou que j'obéisse à ma seule raison, encore faut-il que je sache si je suis au regard de l'arbitre suprême comme l'argile aux mains du potier, jouet d'une puissance insondable et fatale, prédestiné, en dépit de moi-même, à une félicité ou à une réprobation également incompréhensibles, — ou bien maître de mon vouloir, agent responsable et libre de ma propre destinée. Chercher qui a tort ou raison de Pélage ou de saint Augustin, des semi-pélagiens ou de saint Prosper, de Molina ou de Jansénius, c'est faire œuvre de philosophe autant que do théologien; et l'erreur n'est pas plus épargnée à l'un qu'à l'autre, parce que la vérité se présente sous un angle particulier à tout regard humain.

Il est assez dans les habitudes de l'esprit humain de considérer un objet par un de ses côtés, de s'y attacher avec ardeur, bientôt de ne plus apercevoir que lui, de prendre la partie pour le tout, et de dire : voilà la vérité, toute la vérité. Un peu plus loin, ce même esprit humain, avec d'autres yeux, considérant le même objet du côté opposé, voit autre chose et se récrie ; la vérité pour lui est ce qu'il voit, et rien que ce qu'il voit; le reste est faux, damnable et condamnable, et la sentence ne se fait pas attendre ; c'est ordinairement le plus fort qui la prononce et au besoin l'exécute. Il y aurait bien un troisième procédé, consistant à faire le tour de l'objet, à l'examiner sous toutes ses faces, à faire tomber sur lui tous les rayons de lumière qui le peuvent le mieux éclairer et le plus complétement. Il est préférable aux deux premiers, et pour cette raison, sans doute,

Digitized by Google

rarement employé, car il semble que l'homme aime à se tromper, tant il va donner droit sur l'erreur, lorsqu'il lui serait possible de l'éviter. En tout cas, il aime à dire qu'il a raison et à le croire. Pélage ne pensait pas se tromper en affirmant que l'homme, pour aller au ciel, était capable de faire son chemin tout seul, qu'il n'avait besoin d'aucun secours, et que son libre arbitre lui suffisait. Il lui faisait plus d'honneur qu'il n'en mérite; il le croyait plus fort qu'il n'est en réalité, et oubliait les heures de faiblesse, de découragement, de lassitude, où il ne saurait se passer, même au point de vue purement humain, d'un secours quelconque, ne fût-ce que l'encouragement de son semblable. Mais est-il aussi misérable, aussi dénué d'initiative et de force propre qu'il semblait à saint Augustin? Est-il nécessaire, pour rendre hommage à la puissance divine, de réduire cette pauvre créature humaine à l'état de chose, de la jeter pieds et poings liés aux mains d'un Dieu qui ne serait plus que la fatalité antique? Non, assurément, exalter l'homme au delà de toute mesure, c'est trop mettre en lumière sa faiblesse, c'est par réaction le précipiter dans *la bête*; mais le trop abaisser, ce n'est pas élever Dieu; diminuer le volume d'une goutte d'eau, ce n'est pas augmenter l'idée que nous avons du volume de l'océan. Le mieux est de faire le tour de l'homme, de constater sa force et sa faiblesse, de reconnaître qu'il peut voler de lui-même, mais que l'envergure de ses ailes n'est pas illimitée ni leur vigueur inépuisable. C'est ce que les molinistes ont fort bien vu, et ce que n'ont pas voulu voir les jansénistes. Aussi, la vérité philosophique et théologique, sur ce point de doctrine, a-t-elle échappé aux hommes de Port-Royal. Ils ont eu la folie de faire Dieu plus Dieu qu'il n'est, ils ont pris à la créature pour ajouter au Créateur, comme si Dieu n'était pas assez Dieu, à moins que l'homme ne fût un mannequin, moins encore que l'homme-cadavre de leurs adversaires, *perinde ac cadaver*.

Etrange chose que la nature humaine! Quand elle ne reste pas terre-à-terre, se traînant à peine au-dessus de la brute, elle risque de se perdre dans un élan trop vaste : excès dans le faux, excès dans le vrai, excès dans le mal, excès dans le bien, excès en tout, jusque dans la vertu et la sainteté. L'animal est parfait en son genre, l'homme est imparfait dans le sien; s'élève-t-il, il paye sa grandeur argent comptant, et encore n'est-il pas tout ce qu'il paraît ou ce qu'il veut être, parce que la perfection où il aspire n'est pas de ce monde. Aussi, qu'arrive-t-il? C'est que son idéal même le déçoit : ce qu'il veut être n'est pas ce qu'il sera, ce qu'il rêve est au-dessus de la réalité *réelle*, absolue et définitive. Les Port-Royalistes en sont un grand exemple. Quel ensemble de grandeur et d'erreur! quel plus noble emploi du libre arbitre pour se dompter et se martyriser,

Digitized by Google

à côté de la négation du libre arbitre ! Quelle sévère et pure morale, à côté des puérilités de la Sainte Epine et des miracles du diacre Pâris ! Disons plus, quelle petitesse quelquefois dans les moyens, quels faux-fuyants, à côté d'une foncière austérité de principes ! Oui, Pascal, en parlant de l'homme, pensait aux hommes de Port-Royal, ou, du moins, sa parole exprimait un sentiment qu'il avait puisé dans leur fréquentation : il ne pouvait ni ne les point admirer, ni ne pas lire au fond de leur misère ; il humiliait la raison, parce que la raison, en eux, avait faussé les questions qu'elle avait discutées.

Mais en même temps que Port-Royal avait tort et succombait sur le terrain du dogme, il restait inattaquable sur le terrain de la morale, et en somme la victoire lui demeurait. Si le jansénisme avait tenu tout entier dans la morale, Bossuet eût été janséniste, Bossuet qui traite d'*ordures*[1] les relâchements des casuistes. Les *Provinciales* furent censurées, mises à l'*index* à Rome, brûlées à Paris ; mais leurs conclusions, triomphantes dans le public, triomphaient en Sorbonne, dans l'assemblée du clergé, à Rome même, où les propositions de la morale relâchée étaient finalement condamnées et flétries. Le livre *de la Fréquente Communion* forçait Arnauld à l'exil, mais il s'imposait et faisait autorité en matière de pénitence. Les meilleurs esprits de l'Eglise sentaient bien l'effort tenté par Port-Royal pour une réforme orthodoxe et fidèle à l'unité du christianisme vieillissant. De quel succès cet effort a été suivi, on le sait aujourd'hui et on en comprend mieux les causes. Le jansénisme ne fut-il pas, en effet, une tentative réfléchie ou non, intentionnelle ou d'instinct, du christianisme des premiers âges et tout brûlant de la ferveur de ce passé, pour remettre la main sur la société et la ramener à une croyance, à une pratique rudement atteintes par le temps ? Ne fut-il pas un combat suprême, une lutte désespérée pour arrêter l'humanité catholique sur la pente où elle allait glissant de plus en plus ? De là sa grandeur et aussi sa défaite ; de là aussi une terrible signification à ce grand débat. Donner tort à Port-Royal n'était-ce pas dire que la société n'était plus faite pour un tel christianisme, ou qu'un tel christianisme n'était plus celui qui convenait à la société ?

Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Ceux qui travaillaient à la ruine de Port-Royal travaillaient, sans le vouloir ni le savoir, à une ruine bien autrement vaste ; ils marchaient avec le temps, ils coopéraient au triomphe d'idées que depuis ils ont tant combattues. Ainsi vont les hommes, en aveugles

[1] Lettre à Rancé, du 8 juillet 692.

Digitized by Google

le plus souvent, même ceux qui croient avoir l'œil le mieux ouvert sur le présent et sur l'avenir; ainsi s'affirment cette force latente des idées, cette irrésistible logique des faits qui constituent la solidarité des siècles et l'unité de l'esprit humain. La querelle du jansénisme a contribué au scepticisme du XVIIIe siècle; Port-Royal et la société de Jésus y sont chacun pour leur part. Tant de *oui* et de *non* sur le même sujet ne pouvaient engendrer que le doute, or le doute va vite; c'est l'eau qui monte et que rien n'arrête; il envahit tout pour être bientôt après remplacé par l'indifférence. Qui se passionnerait aujourd'hui pour ou contre le jansénisme? Qui songe encore, à quelques exceptions près, aux questions religieuses qu'il agitait? Non qu'elles soient sans importance, mais le vent ne souffle plus du même côté qu'à l'époque où Jansénius, Saint-Cyran, Quesnel, remuaient le catholicisme jusqu'en ses fondements; on prenait feu alors, l'idée religieuse bouillonnait encore dans les veines du catholicisme, et cependant on ne se battait que pour des abstractions; l'expression vivante du catholicisme, la papauté était en dehors du débat. Moins de deux siècles après, la papauté — or la papauté c'est le catholicisme — est elle-même attaquée, et pas uniquement en paroles; que voit-on? En Italie, une nation catholique qui veut déposséder le successeur de saint Pierre; hors de l'Italie, des peuples catholiques qui, la France exceptée, regardent en curieux comment la chose finira, et ne font mine de s'émouvoir, quand ils s'émeuvent, qu'une fois la crise passée. Voilà le catholicisme de nos jours, sauf les dévouements individuels,

Benjamin est sans force et Juda sans vertu.

A contempler ce spectacle avec l'impartialité du philosophe, comment n'être pas frappé du travail profond qui a insensiblement modifié les âmes prises dans l'ensemble? Et parmi les causes qui ont amené ce résultat, comment ne pas compter les ébranlements religieux des siècles précédents? Car, il faut bien le savoir, en matière de dogme, dès qu'on discute, on ébranle. Qu'on se reporte à l'histoire des luttes de Port-Royal contre le molinisme, des jansénistes contre les jésuites, et on en entendra le lointain écho parmi ces pierres du Capitole à qui Virgile avait promis vainement l'immortalité, *Capitoli immobile saxum*. Mais au siècle de Port-Royal, qui aurait prévu ces conséquences? Nous l'avons déjà dit, jésuites et jansénistes y ont contribué les uns et les autres, mais leur responsabilité n'est pas respectivement égale.

Ainsi, Port-Royal a échoué dans son entreprise, et a fini par aboutir à des résultats qu'il était bien éloigné de désirer ni de pres

Digitized by Google

sentir. Si le succès était la mesure du mérite, il serait condamné sans appel. Cependant, il est resté dans l'impartiale histoire, et il n'a pas trop à s'en plaindre. Par où a-t-il donc mérité de vivre ? par une qualité que tout ce monde, hommes et femmes, possédaient à un haut degré : l'autorité. Les Port-Royalistes imposent, ils dominent, on s'incline devant ces phénomènes étranges, qui n'attirent pas, mais qu'on admire de loin. C'est, chez eux, l'effet du caractère, plutôt que du talent. Le talent ne leur faisait pas défaut, mais il n'est qu'une source accessoire de l'autorité : celle-ci sort avant tout du caractère et c'est par là qu'ils brillent. Quand on a lu sans prévention leur histoire, qu'on a pénétré dans leur vie intime, dans les replis les plus secrets de leur âme, on éprouve presque un remords d'être obligé de les condamner sur quelques points d'une importance majeure.

Ces hommes d'une vie si pure, de mœurs si austères, d'une abnégation si complète en ce qui est du *moi*, il faut dire qu'ils ont méconnu la nature humaine en ce qu'elle a d'essentiel. Est-ce eux qu'il faut accuser ? Non, c'est cette même nature si défectueuse et si imparfaite. L'homme fait ce qu'il peut pour garder la ligne droite, mais force lui est d'incliner ici ou là ; marcher droit au but, sans obstacles et sans éblouissements, ce n'est pas sur cette terre et sous notre ciel qu'un tel privilége est possible. Le sage pèche sept fois par jour. Les détours, les faux-fuyants, les petites tricheries dont ils usèrent furent des chutes de position : ils s'avançaient sur un sol qui manquait sous leurs pieds. Là était pour eux la vraie prédestination. Ils n'en ont pas triomphé, parce qu'en fin de compte la vérité seule triomphe. Et, derrière eux, ces femmes, *pures comme des anges*, si elles se sont montrées *orgueilleuses comme des démons*, ce revers de la médaille doit-il faire tort à la beauté de la face ? Cette obstination féminine s'ennoblit par le motif. Esprit de secte, je le veux bien, mais élevé, fort et puisé aux sources originelles. On est tenté de s'impatienter parfois de l'excès de la résistance : au fond, c'est excès de fidélité à des maîtres révérés, à des amis en péril, excès de conscience et de scrupule. Céder, c'était mentir. On les presse, on les exhorte, on les menace, elles se mettent à genoux : « Devons-nous livrer nos consciences ? » Plutôt mourir cent fois. Ardeur de martyre disproportionnée, scrupule erroné sans doute, mais qui émeuvent et commandent le respect. Le trait distinctif de ces natures tout d'une pièce, c'est un amour sans borne de la vérité. *La Vérité*, c'est leur mot. S'ils ont parfois des « petitesses d'intelligence, » elles sont rachetées par des « sublimités de cœur. » On ne devinerait pas au premier abord quelle sensibilité se cache sous la rigidité apparente. Voyez seulement les deux Pascal, le frère et la sœur : le frère, dans une discussion sur le Formulaire, à la seule

Digitized by Google

pensée qu'on puisse tourner le dos à « la vérité, » s'évanouit de saisissement et de douleur ; la sœur s'éteint à trente-six ans, « première victime de la signature. » M. Vinet a peint d'un mot juste ces cœurs qui « ne pleurent qu'au dedans, » mais dont la « vie s'écoule avec ces larmes profondes. » Ainsi les hommes et les religieuses de Port-Royal tiennent à l'humanité par leur cœur, au ciel par leur sainteté. Ils réalisent le beau moral chrétien. Répétons-le, avec M. Sainte-Beuve, c'est par là qu'ils ont vécu : « Port-Royal ne serait qu'une tombe si l'esprit de piété vive, si ce côté d'ardente sainteté saisi d'une façon si sublime par Pascal, par Saci, par Lancelot, par tant d'autres des plus humbles, ne lui laissait un des aspects dominants de l'éternelle vérité. »

Aussi l'impression dernière que laisse cette longue histoire est-elle une impression de respect pour Port-Royal et, dans une sphère plus large, pour le christianisme lui-même. Le livre de M. Sainte-Beuve n'est pas précisément d'un catholique, et pourtant il fait plus d'honneur au christianisme que telle élucubration sortie du cerveau enflammé et de la plume inépuisable de plus d'un catholique juré. C'est qu'avec les mérites propres d'un esprit très littéraire, d'un chercheur habile aux découvertes, d'un critique rompu aux habitudes de l'investigation, fouillant patiemment son sujet, préoccupé des personnages et aussi du cadre, du côté pittoresque et extérieur comme du côté intérieur et moral, il a ceux d'un esprit élevé, compréhensif, capable de goûter cette sainte passion du vrai, par où les hommes de Port-Royal ont dû le toucher. Ce n'est pas une raison pour qu'il satisfasse les catholiques ; il est vrai qu'il pourra bien ne pas contenter davantage les protestants, pas plus que les jésuites ni les jansénistes, s'il en est encore; qu'il ne s'en rencontre aucun quant aux philosophes pour lui reprocher de s'être complu devant des figure d'exception et qui sentent le fanatisme ou la folie du cloître, d'en avoir même dit quelque bien, je n'oserais pas en répondre. Mais depuis quand l'impartialité a-t-elle le rare privilége d'être goûtée de tout le monde? Penser avec conscience, écrire comme on a pensé, n'en reste pas moins, pour quiconque est digne de tenir une plume, la loi et les prophètes.

Si l'on appliquait à M. Sainte-Beuve la classification qu'il indique lui-même pour les esprits, leur assignant pour bannière et principe, en style de son sujet, à ceux-ci la Nature (tel Montaigne), à ceux-là la Grâce (tel Pascal ou Saci), sa place ne serait pas parmi ces derniers. Le *moi*, tout humain, tout naturel, sans souci comme sans mépris du christianisme ni (pour parler le langage moderne) d'aucune métaphysique ; l'acceptation franche de la vie dans ses conditions humaines ; la pente facile vers l'érudition curieuse ; le goût

Digitized by Google

primesautier du critique pour les « miscellanées de l'esprit », le goût patient du philologue à la piste des mots, l'observation fine et creusée du moraliste en quête de caractères et de portraits ; voilà, selon M. Sainte-Beuve, « les trois quarts de Montaigne. » Ajouterons-nous : et les trois quarts de M. Sainte-Beuve? Mais l'autre quart, quel est-il en Montaigne et en lui? En Montaigne, c'est le scepticisme complet, *tout cru*, accepté sans réserve et sans peine, savouré parfois avec une verve intense et contenue, par l'intelligence qui le couve et le nourrit. Rien au delà de la terre, et il en prend son parti, il n'a ni regret, ni désir, ni idée d'autre chose. Il ne croit qu'à la jeunesse ; la vieillesse n'a pas de sens pour lui. « Il n'a pas, dit M. Sainte-Beuve, l'idée de ce perfectionnement inverse, spirituel et moral, de cette maturité croissante de l'être intérieur sous l'enveloppe qui se flétrit, de cette éducation perpétuelle pour les cieux, seconde naissance, jeunesse immortelle, qui se garde et se gagne, qui s'augmente en s'épurant, qui se renouvelle d'autant qu'elle dure davantage, et qui fait que parfois, pour ce printemps éternel, le vieillard en cheveux blancs n'est qu'en fleur. Illusion peut-être, utopie dernière, mais de celles qu'un Franklin lui-même caressa ! »

Ces deux dernières lignes nous indiquent en quoi le dernier quart diffère en M. Sainte-Beuve et en Montaigne. Si M. Sainte-Beuve n'est pas

De ceux que la prière
Dans les temples muets amène à pas tremblants,

sa réserve ne l'empêche ni ne comprendre des âmes qui ont eu la foi, ni de les admirer, ni de sympathiser avec elles ; il doute, mais peut-être ne trouve-t-il pas son oreiller si commode. Montaigne, tout curieux qu'il fût, n'aurait pas écrit une histoire comme celle de Port-Royal en six volumes. Il aurait bien fait *une ou deux charges* (c'est son mot) sur le sujet, mais il s'en fût bien vite dégoûté, parce qu'il n'avait pas, pour dire toute ma pensée, le sens de l'admiration morale. Si M. Sainte-Beuve ne le possédait pas, et à un haut degré, il ne ferait pas lire son ouvrage, malgré les ressources d'un art accompli. Quelles sont, à mon sens du moins (car, après tout, je m'aventure peut-être un peu trop et ne dois parler que pour moi), ce que j'appellerai les stations reposantes, rafraîchissantes de son vaste sujet? Ce sont, çà et là, par échappées, par surprises, des mots, des réflexions, des pages qui découvrent tout à coup un coin de l'âme où l'émotion remue, un coin de l'imagination d'où s'élance la pensée de l'*au delà*. Ainsi, à propos de Pascal au lit de mort : « Lorsque, mourant, il jouit de son mal, lorsqu'à la nouvelle de l'ami qui

Digitized by Google

s'approche, il se soulève de son lit d'agonie et voudrait recevoir le bienvenu à genoux, pour quiconque a non pas la foi, mais un cœur, il fait quelque chose de vrai, quelque chose dont la source est dans les entrailles de l'homme ; il expire dans un sentiment d'amour et de plénitude, comme tout être humain qui aspire à l'immortalité de la vie doit désirer de mourir. » Montaigne, je pense, n'aurait pas senti cela. Ailleurs, M. Sainte-Beuve met en parallèle les funérailles supposées de Montaigne, d'une part, et celles de M. de Saci de l'autre ; lisons tout le morceau.

Montaigne est mort ; on met son livre sur son cercueil ; le théologal Charron et Mlle de Gournay, — celle-ci, sa fille d'alliance en guise de pleureuse solennelle, — sont les plus proches qui l'accompagnent, qui mènent le deuil ou portent les coins du drap, si vous voulez. Bayle et Naudé, comme sceptiques officiels, leur sont adjoints. Suivent les autres, qui plus ou moins s'y rattachent, qui ont profité en le lisant et y ont pris pour un quart d'heure de plaisir ; ceux qu'il a guéris un moment du solitaire ennui, qu'il a fait penser en les faisant douter : La Fontaine, Mme de Sévigné, comme cousine et voisine ; ceux, comme La Bruyère, Montesquieu et Jean-Jacques, qu'il a piqués d'émulation et qui l'ont imité avec honneur ; — Voltaire à part, au milieu ; — beaucoup de moindres dans l'intervalle, pêle-mêle, Saint-Evremond, Chaulieu, Garat... j'allais nommer nos contemporains, nous tous peut-être qui suivons... Quelles funérailles ! s'en peut-il humainement de plus glorieuses, de plus enviables au *moi ?* Mais qu'y fait-on ? A part Mlle de Gournay, qui y pleure tout haut par cérémonie, on y cause ; on y cause du défunt et de ses qualités aimables, et de sa philosophie tant de fois en jeu dans la vie ; on y cause de soi. On récapitule les points communs : Il a toujours pensé comme moi des matrones inconsolables, se dit La Fontaine. — Et comme moi des médecins assassins, s'entredisent à la fois Le Sage et Molière. — Ainsi un chacun. Personne n'oublie sa dette ; chaque pensée rend son écho. Et ce *moi* humain du défunt, qui jouirait tant s'il entendait, où est-il ? car c'est là toute la question. *Est*-il ? et s'il est, tout n'est-il pas changé à l'instant ? tout ne devient-il pas immense ? Quelle comédie jouent donc tous ces gens, qui, la plupart, et à travers leur qualité d'*illustres*, passaient pourtant pour raisonnables ? Qui mènent-ils, et où le mènent-ils ? Où est la bénédiction ? Où est la prière ? Je le crains, Pascal seul, s'il est du nombre, a prié.

Mais M. de Saci, comment meurt-il ? Vous le savez ; nous avons suivi son cercueil de Pomponne à Paris, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Port-Royal-des-Champs, par les neiges et les glaces. Nous avons ouvert le cercueil avec Fontaine (son secrétaire), nous avons revu son visage non altéré ; une centaine de religieuses, *plus brillantes de charité que les cierges qu'elles portaient dans leurs mains*, l'ont regardé, ce visage d'un père, à travers leurs pleurs ; les principales, en le descendant à la fosse, lui ont donné de saints baisers, et toutes ont chanté jusqu'au bout la prière qui crie grâce pour les plus irrépréhensibles. Et puis, les jours suivants.

Digitized by Google

dans le mois, dans l'année, les voilà qui se mettent à mourir, et les messieurs aussi ; ils meurent coup sur coup, frappés au cœur de cette mort de M. de Saci, joyeux de le suivre, certains de le rejoindre, certains, moyennant l'humble et tremblant espoir du chrétien, et redisant volontiers comme lui, d'une foi brûlante et soupirante : *O bienheureux Purgatoire !* — Et ceux qui survivent se sentent redoubler de charité envers les hommes et de piété envers Dieu, à son souvenir.

Or, s'il y a une vérité, si tout n'est pas vain (auquel cas, la vie de M. de Saci en vaudrait bien encore une autre), s'il y a une morale — j'entends une morale absolue — et si la vie aboutit, lequel de ces deux hommes a le plus fait et le plus sûrement ensemencé son sillon sur la terre ? A l'heure où tout se juge, lequel sera trouvé moins léger ?

Je ne pense pas qu'on m'accuse de trop insister. Je voudrais indiquer encore un passage dans lequel, esquissant le rêve d'un Elysée idéal où viendraient se fondre tous les dissentiments, où Molière rencontrerait Bossuet sans en recevoir à la face la malédiction jetée au comédien-poète, où Pascal ne serait plus insulté par de Maistre, où Quesnel et Arnauld aborderaient Rapin et Bouhours, M. Sainte-Beuve doute que ces réconciliations finales soient jamais réalisables ; mais il ajoute, non sans quelque tristesse, on peut le supposer : « Oh ! qu'il y aurait profit et douceur, cependant, à croire qu'elles sont possibles en réalité quelque part, qu'elles ne sont ici-bas qu'ajournées, et qu'elles s'accompliront à la fin, au sein du seul nœud qui soit un vrai nœud, au sein de celui qu'on aura aimé, et qui est éternel ! Tout le reste ne mérite que d'être agité, heurté comme il l'est et entrechoqué comme poussière. »

Quand on pense et qu'on s'exprime ainsi, on ne fait point partie, sans doute, du convoi de M. de Saci ; mais est-il bien sûr que l'on soit partie active de celui de Montaigne ? Du moins, on n'est pas de ceux qui ne savent qu'y causer agréablement le long du chemin, comme pour absorber dans le bourdonnement des conversations toute émotion profonde s'élevant de la conscience ; on est plutôt de ceux qui adressent à une tombe, à défaut de prière, l'interrogation d'Hamlet, et qui, mesurant le lit où se couche le *moi*, se demandent si ce lit de terre doit être le dernier mot de la vie et de la vérité, même de la vérité humaine. Pour trouver la réponse, il n'y aurait qu'un pas à faire : si l'on saisit çà et là, sur le front des êtres mortels, les rayons épars et fugitifs d'une verité relative, de quel autre foyer proviendraient-ils que de la vérité une et éternelle ? et si l'esprit, après l'avoir conçue, l'embrasse et l'aime au point de lui tout sacrifier, peut-il n'être pas impérissable comme elle ? Par malheur, il n'en va pas de la métaphysique comme de la géométrie : il ne suffit pas d'une petite opération logique pour triompher des résistances in-

Digitized by Google

définissables, insaisissables, de la pensée qui recule et se dérobe ; en pareille matière, la démonstration ne convainc que ceux qui sont déjà persuadés. Le doute de Montaigne, qui, par la forme, se garde du fagot flambant encore de son temps, au fond est tellement entier que, s'il osait se donner pleine carrière, il serait de tous points intolérant ; le doute de M. Sainte-Beuve, purement suspensif, me fait l'effet d'un hommage rendu à la certitude qui échappe, mais dont le prix est senti. C'est un doute libéral. Aussi cette disposition d'âme expectante, assez désintéressée pour être équitable, et pas assez pour être indifférente, favorise-t-elle, bien loin de lui nuire, l'impartialité d'une discussion aussi respectueuse que libre, cela va sans le dire. Pourquoi donc l'ai-je dit ? C'est qu'on ne voit pas tous les jours et partout remplie cette condition première de toute histoire critique : l'indépendance personnelle du jugement, jointe au respect de toute manifestation sérieuse de l'intelligence humaine. Une seule pensée de l'homme est plus précieuse que tout l'Univers, disait un mystique espagnol. Oui, d'où qu'elle parte, sous quelque drapeau qu'elle se produise, la pensée de l'homme est quelque chose que l'homme n'a pas le droit de mépriser ; en la respectant, même sans la partager, c'est lui-même qu'il respecte. Un temps viendra où l'on n'aura plus besoin de faire ressortir ce genre de mérite ; en attendant qu'il soit devenu banal, il est bon que l'exemple en soit fourni par un libre penseur, et précisément à l'occasion d'une lutte où cette qualité a été également étrangère aux deux partis ; c'est à la libre pensée que doit revenir la gloire de fortifier, en pareille matière, la théorie par la pratique.

PAUL ROUSSELOT.

Digitized by Google

LE

TUEUR DE FEMMES

DEUXIÈME PARTIE[1]

V

La maison de campagne du comte se nommait Chanterive, sans doute à cause de l'ancien bâtiment situé au bord de l'eau. Celle de Savarèze n'avait pas de nom.

A Chanterive, la vie était douce, paisible. On s'y entretint pendant quelques jours de Savarèze qui bientôt, grâce à la baronne de Sirac, ne fit plus naître que des idées riantes. Un peu coquette, la jeune veuve s'imagina que Tanneguy n'était venu que pour elle et fit confidence de cette découverte à son amie.

« Il aura su que je passais l'automne auprès de vous, ma chère Cécilia, continua-t-elle, et il n'y a pas à en douter... c'est un amoureux.

— Et Jules? demanda Cécilia en riant.

— Oh! ma chère, M. Jules est un être incompréhensible. Croiriez-vous qu'il évite de se trouver seul avec moi!

[1] Voir la *Revue Contemporaine* du 31 mars 1868.

Digitized by Google

— C'est un très grand éloge qu'il vous adresse, ma chère Hélène.

— Cela dépend des goûts. De plus, je le soupçonne d'avoir une passion pour une créature...

— Oh ! Hélène !... Il ne bouge pas d'ici.

— C'est pour économiser, ma chère. Ces créatures sont insatiables. Il se ruine. Il n'a permission d'aborder sa divinité qu'en lui apportant des offrandes.

— Bref, vous ne l'aimez pas ?

— Je ne dis pas cela.

— Et M. Savarèze ?...

— Je n'en sais rien encore.

— Nous aurons des renseignements sur lui, sur sa fortune, ma chère Hélène. Oh ! que je voudrais donc vous voir heureuse... comme moi ! Autant, ce n'est pas possible. Il n'y a qu'un Charles de Fontèves au monde. Mais vous rencontrerez aussi votre idéal, et ce jour-là votre amie aura autant de joie que vous en aurez. »

Savarèze, lui, évita d'abord de se montrer, ce qui fit dire à la baronne qu'il était aussi timide que Jules Bordomieu.

La jolie veuve, en résumé, ne s'ennuyait pas trop de son veuvage et n'était pas bien décidée à le rompre au plus vite. Mais par un sentiment de coquetterie que sa jeunesse et sa grâce légitimaient, elle aimait à refuser les prétendants; elle voyait des amoureux partout, et eût trouvé étrange et impoli que les hommes qui l'approchaient ne songeassent point à demander sa main.

Quelques jours se passèrent. Savarèze ne se pressait pas d'agir. Braconnier immobile à l'affût qu'il s'était choisi, il s'étudiait à ne pas bouger, à inspirer sécurité et confiance autour de lui, afin de frapper tour à tour ses victimes au moment favorable, sans crainte de les manquer. La première était Cécilia. Mais comment l'atteindre ? Tanneguy n'avait plus auprès d'elle, comme auprès de la première comtesse de Fontèves, le point d'appui d'une affection antérieure. Les difficultés de séduction étaient immenses. Charles de Fontèves, œil clairvoyant et bras redoutable, ne paraissait pas un homme facile à tromper. En lui cependant n'était pas l'obstacle le plus insurmontable ; il était en Cécilia. Elle était, et Savarèze l'avait vu d'un seul coup d'œil, une de ces femmes de cœur qui ne transigent pas avec les entraînements de la passion coupable, qui y sont inaccessibles. Elle ne donnait prise aux attaques par aucun côté. Nature robuste et sans complications de faiblesses ou de désirs non satisfaits, elle avait enfermé sa vie dans le cercle protecteur des affections de famille, et il était d'autant plus malaisé de l'en faire sortir qu'elle s'y sentait profondément heureuse. Elle adorait son mari, elle adorait la petite Marthe, qui la consolait de ne pas avoir

Digitized by Google

encore d'enfants et dont elle s'était habituée à se nommer la mère. Elle aimait son amie Hélène, son cousin Jules, gais tous les deux; elle aimait la campagne, les jardins, les fleurs, les soins multipliés de sa maison. Ce bonheur était si plein, si fort et si bien gardé que nulle part on n'entrevoyait la possibilité d'une brèche pour y faire passer l'adultère. Savarèze, toutefois, ne doutait pas de réussir, car là où l'amour le plus pur et le plus ardent eût échoué, il s'apprêtait à faire surgir un amour doublé d'une haine implacable.

Tandis qu'il s'interrogeait fiévreusement pour savoir comment et quand commencer la lutte, une rencontre fortuite faillit déranger tous les plans de ce cœur ulcéré.

Il avait résolu de ne pas retourner à Chanterive et de demander au hasard seul des occasions de rapprochement, occasions qui ne pouvaient tarder, à cause du voisinage.

Savarèze sortait donc de chez lui de temps en temps,se promenait aux environs.

Un matin qu'il suivait à pied les rives de l'Oise, il s'arrêta tout à coup, frappé par une apparition foudroyante.

« Blanche, murmura-t-il, en proie à une délirante hallucination... oh ! je deviens fou ! Il me semble que je vois la pauvre morte revenir sur terre... là, devant moi... pour me rappeler que je ne l'ai pas vengée ! »

Il s'avança. L'image de Blanche de Fontèves était immobile sur le rivage, sous les saules, et le regardait fixement.

« Blanche, reprit-il haletant... Blanche ! »

Il s'avança encore.

La vision s'évanouit parmi les arbres.

Savarèze poussa un sourd éclat de rire.

« Oui, se dit-il, je deviens fou !... Ce n'est pas le fantôme éploré de Blanche que j'ai vu... c'est sa ressemblance vivante, c'est sa fille... la mienne... c'est Marthe. »

Tout son cœur se souleva dans sa poitrine au point de la briser.

« Oh ! ce Fontèves ! murmura-t-il... Il m'a tout enlevé, tout, même le droit d'être e père de ma fille ! »

Il marchait toujours, invinciblement attiré. Bientôt il revit Marthe, qui s'était réfugiée vers quelqu'un qu'on n'apercevait pas, et qui se tenait debout, sérieuse, curieuse.

Un flot de larmes monta aux yeux de Savarèze.

« Elle est déjà belle comme sa mère, pensa-t-il... Oh ! Marthe !... Blanche !

— Tiens ! c'est vous, Savarèze ! cria une voix. Ne faites pas de bruit, vous feriez peur aux goujons. Ça mord. Désirez-vous vous

Digitized by Google

asseoir ? Figurez-vous que je viens de pêcher un vieux fauteuil. J'ai cru un instant que c'était une carpe. »

Tanneguy reconnut Jules Bordomieu.

« Voulez-vous une ligne? reprit Jules sans se déranger. Vous pêcherez au-dessus de moi... pas au-dessous, car j'ai amorcé, et vous comprenez... Marthe, fais-lui voir ce que nous avons déjà dans le panier. C'est la baronne qui me remerciera !... Elle raffole de friture. Je l'aurais bien emmenée, mais je lui ai dit que les jolies femmes font fuir le poisson. Avez-vous remarqué cela, Tanneguy? Quand on emmène de jolies femmes à la pêche, on ne prend jamais rien. »

Marthe ouvrit docilement le panier.

« C'est superbe, » dit Savarèze poliment.

Marthe avisa un tout petit poisson qui frétillait encore, le prit délicatement entre ses doigts mignons et le remit à l'eau.

Puis, posant un doigt sur sa bouche :

« Faut pas lui dire, murmura-t-elle en désignant Jules; il me gronderait. »

Savarèze resta muet. Tout son cœur débordait d'attendrissement et de haine.

Marthe, qui s'amusait de tout et de rien, souleva dans ses bras quelques vieux morceaux de bois.

« Il a attrapé ça tout à l'heure, continua-t-elle. Avez-vous entendu ses cris? Il dit que c'est un fauteuil du temps des Romains. Croyez-vous ça, monsieur ?

— Encore un ! » cria Jules triomphant.

Il ramena, en effet, un poisson des plus minces.

« Oh ! remets-le à l'eau ! dit Marthe suppliante.

— A l'eau ! par exemple !

— Donne, alors. »

Et Marthe le réintégra mystérieusement dans son élément. Savarèze demeurait absorbé. Ces mœurs et ce langage d'enfant, ces tableaux naïfs et frais qui étaient pour lui comme une révélation, inondaient son âme d'une lumière étoilée.

« Vous avez là de jolies fleurs, mademoiselle, dit-il avec un accent dont il s'efforçait d'atténuer le trouble.

— Vous plaisent-elles, monsieur ? répondit Marthe, qui détacha spontanément un mince bouquet de son corsage. Les voulez-vous ? »

Savarèze les saisit comme un pauvre saisit un morceau de pain.

« N'en avez-vous pas chez vous ? » demanda Marthe.

Il se détourna.

Digitized by Google

« Hélas! murmura-t-il, je n'ai chez moi ni fleurs, ni femme, ni enfant. »

Puis, revenant vers Marthe.

« Vous me faites bien plaisir, mademoiselle, reprit-il. Que puis-je vous offrir en retour? Des fleurs sauvages?... Oui, des fleurs sauvages!... Voulez-vous en cueillir avec moi, mademoiselle Marthe?

— Oh! je veux bien, monsieur... Comment vous appelez-vous?

— C'est juste, vous ne savez même pas mon nom!... Tanneguy Savarèze.

— Je ne l'oublierai pas, monsieur. Jules, je vais cueillir des fleurs de la prairie avec ton ami, monsieur Tanneguy Savarèze. Tâche d'en prendre des gros! Tâche de prendre un tabouret pour le fauteuil. »

Elle s'éloigna en courant.

« Qui m'aime me suive, » cria-t-elle.

Savarèze la suivit. Et, bouleversé jusque dans le fond des entrailles, il se disait :

« C'est ma fille! c'est ma fille! ne pourrai-je donc jamais lui apprendre qu'elle est ma fille! »

Marthe, par caractère, était naturellement gracieuse et enjouée. Elle le devint encore davantage envers Savarèze, en s'apercevant de l'impression d'admiration qu'elle lui causait. Sur ce chapitre-là, les petites filles sont femmes de bonne heure et sont volontiers reconnaissantes envers ceux qui s'occupent d'elles. Aussi Marthe fut-elle très heureuse de cette distraction inattendue qui s'offrait à elle, et se mit joyeusement à ramasser des fleurs, tandis que Savarèze, tout en en cueillant quelques-unes, la regardait sans pouvoir se rassasier de cette contemplation.

« Comment! vous n'avez encore que ça, monsieur! dit bientôt Marthe en revenant s'asseoir près de Jules et en étalant sur ses genoux une gerbe de fleurs. Donnez toujours ce que vous avez et mettez-vous là. Nous allons faire le bouquet. Ah! j'ai oublié... Tâchez de me trouver un ou deux joncs pour le lier. »

Savarèze s'empressa de la satisfaire, puis il prit place auprès d'elle.

Jules, lui, était très absorbé, car il croyait avoir senti au bout de sa ligne une attaque de barbillon.

« C'est bien pour moi, n'est-ce pas, monsieur? dit Marthe en assemblant ses fleurs d'un air sérieux et appliqué.

— Oui, mademoiselle, oui.

— Eh bien, je vais faire trois bouquets, un pour ma mère, un pour mon père, un pour moi. Vous permettez, monsieur?

Digitized by Google

— Pour votre mère... pour votre père ! » murmura Savarèze, qui fit un mouvement comme si le froid d'un poignard lui eût glacé le cœur.

Il se pencha vers Marthe. Il fut sur le point de lui dire :

« Elle est morte, ta mère !... et ton véritable père, c'est moi, moi ! »

Il recula.

« Elle ne me croirait pas, pensa-t-il. Elle me prendrait pour un insensé et s'enfuirait vers eux. »

Et il ajouta d'une voix à peine articulée :

« Faites, mademoiselle... Vous aimez beaucoup, je le vois, votre père et votre mère ?

— Si je les aime ! s'écria l'enfant en levant ses beaux yeux bleus. Ah ! monsieur Savarèze, toute mon ambition est de les aimer autant qu'ils m'aiment. »

Savarèze enfonça ses ongles dans sa poitrine. Cependant, il ne bougea pas. Toute son ambition, à lui, était de causer quelques minutes encore avec cette enfant, de boire à longs traits ce breuvage à la fois si amer et si doux.

« Ah ! c'est impatientant ! dit tout à coup Marthe en retroussant ses cheveux dont le vent lui envoyait quelques boucles sur les yeux. Mme de Sirac me conseille de les faire couper... Elle prétend que cela les fortifie, mais je ne veux pas. Ils deviendraient peut-être noirs... et je préfère qu'ils restent blonds.

— Ils deviendraient noirs ? répéta Savarèze, croyant avoir malentendu.

— Oui, monsieur. On ne sait pas... Ça arrive quelquefois. »

Elle hésita un peu, puis, d'un air de confidence :

« Vous demandez si j'aime beaucoup ma mère, continua-t-elle. Je l'aime d'autant plus, que j'ai été de longues années sans la voir. J'étais toute petite, mais cela ne m'empêchait pas d'être triste, oh ! bien triste, monsieur ! Et je disais toujours : maman ! maman ! Où est maman ? Et on me répondait : Va jouer au jardin, Marthe ; amuse-toi bien, mon enfant. Et on me donnait des joujoux, des camarades, des petites amies... Et j'étais triste !

— A Toulouse, s'écria Savarèze presque malgré lui.

— Dans une grande ville, reprit Marthe. Et mon père, lui aussi, était parti. Et on me disait à chaque instant : va jouer ! Et ça m'ennuyait de m'amuser sans papa et maman. Un jour... Oh ! quel beau jour ! Des chevaux, des voitures, le chemin de fer, tout !... Et j'étais contente ! Et j'avais un espoir ! ça n'a pas manqué. Nous roulons, nous roulons... Je ne dormais pas, monsieur. On s'arrête... Et je retrouve mon père ! Il était toujours blond, lui, ou châtain clair

Digitized by Google

si vous voulez. Enfin, il n'avait pas changé. Et, je retrouve ma mère, qui me caresse, qui m'embrasse... Et, je lui dis : maman... c'est drôle ! tu n'es plus blonde, comme autrefois ; tes cheveux sont devenus noirs. Et, c'était vrai, monsieur ! On m'a dit ensuite que j'étais trop petite pour me souvenir ; mais je me souvenais parfaitement : ma mère, avant de me quitter, était très blonde ; quand elle est revenue, elle était brune. »

Savarèze écoutait, et buvait, pour ainsi dire, chacune de ces paroles.

Cette conversation étrange, et qui aurait paru incompréhensible à un autre que lui, il la comprenait. La vérité lui apparaissait lumineuse, et quand cette enfant racontait, avec tant de naïveté, que sa mère, de blonde qu'elle était primitivement, était devenue brune, il voyait bien que c'était là une croyance qu'on avait respectée, entretenue peut-être, afin d'effacer du cœur de Marthe la physionomie même d'une femme dont on ne pouvait plus prononcer le nom devant elle.

On lui avait dit, alors qu'elle était toute jeune encore, et en lui montrant Cécilia :

« C'est ta mère ! »

Et quand, plus tard, frappée d'un vague souvenir, elle avait exprimé ses candides suppositions au sujet des cheveux de sa mère, on ne les avait point démenties, faute de pouvoir, à cause de son jeune âge, lui révéler le sombre drame du passé.

Cet entretien, toutefois, dont les obscurités devenaient des réalités éclatantes et poignantes aux yeux de Savarèze, le troublait profondément.

« Ce que vous me dites prouve une chose, Marthe, répliqua-t-il avec une sorte d'égarement, c'est que votre père, lui aussi... aura peut-être un jour les cheveux noirs.

— Comme vous ?

— Oui, comme moi.

Marthe se mit à rire.

— Ça, reprit-elle, ce serait plus fort. »

Elle le regarda et éprouva immédiatement un peu d'inquiétude et de malaise.

« C'est peut-être un savant, se dit-elle... Mais, oui... il fait un ouvrage sur les chevaux. »

Puis, s'adressant à Jules :

« En prends-tu ? cria-t-elle... Mes bouquets sont finis. Il faut aller déjeuner. »

Une cloche d'appel se fit entendre.

« Fichtre ! dit Jules en ployant bagage, ne négligeons pas l'heure

Digitized by Google

des repas! Venez-vous déjeuner avec nous, Tanneguy? Nous mangerons ma pêche... au beurre. »

Mais Savarèze n'était plus là.

« Une mère blonde, puis brune, murmura-t-il en s'éloignant à pas précipités... Qu'importe! C'est toujours la même aux yeux de cette enfant... Ah! tu es bien morte, pauvre Blanche, morte pour tous, morte dans le cœur de ta fille... jusqu'à ce que je t'aie vengée! »

VI

Le lendemain, Charles de Fontèves et Jules Bordomieu s'en allèrent faire un tour de chasse. Les deux cousins marchèrent longtemps de compagnie, à une cinquantaine de pas l'un de l'autre. Il était d'autant plus nécessaire pour Jules de ne pas trop s'éloigner que les chasseurs n'avaient que deux chiens qui, appartenant à Charles, n'obéissaient qu'à lui et ne suivaient que lui. Cependant, Jules finit par se séparer. Un merle, dédaigné par Charles, de vol en vol entraîna Jules hors de la vue de son cousin. Enfin Charles entendit deux coups de fusil. Il regarda au loin, calcula les distances et s'arrêta.

« Voilà encore mon animal de Jules qui tire dans les chasses réservées, » pensa-t-il d'un air mécontent.

Bientôt il n'eut plus de doutes. Il était sur la lisière d'un bois, moitié taillis, moitié futaie, faisant partie d'une chasse dépendant de la maison de campagne de Savarèze, et louée avec elle.

Charles appela Jules, tout en maintenant près de lui ses chiens avides de pénétrer sous bois, où les traces du gibier abondaient. Des cris stridents lui répondirent. Puis les chiens d'arrêt se transformèrent en chiens courants et s'élancèrent sur une piste avec des aboiements furieux.

Les cris continuèrent du côté opposé aux chiens.

« Est-ce qu'il y a un accident? » se dit Charles, inquiet plus encore que mécontent.

Il ne s'occupa plus des chiens et entra dans le bois, en se laissant guider par les cris qui ne cessaient pas.

Deux minutes après, un spectacle étrange s'offrit à lui. Jules, tout en poursuivant un merle, avait rencontré un lièvre et l'avait blessé. Au milieu d'une clairière qui semblait faite exprès pour servir de champ clos à ce singulier duel, Jules et le lièvre se livraient à une lutte désordonnée.

On était sur un terrain prohibé, mais il y a des moments où un vrai chasseur oublie tout. Charles fit feu, et le lièvre ne bougea plus. Jules s'élança sur lui et le saisit. Il croyait l'avoir tué lui-même.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, un troisième personnage apparut. C'était Tanneguy Savarèze, armé d'un fusil, lui aussi.

Un sourire de vive satisfaction se dessina sur ses lèvres en reconnaissant les deux cousins. Charles, lui, fut contrarié comme tout homme pris en faute.

« Nous chassons, je crois, sur vos terres, monsieur, dit-il en s'avançant vers le nouveau venu et en le saluant. Mais, si vous êtes chasseur vous-même, vous comprendrez qu'il y a des entraînements auxquels on succombe sans y songer, et vous nous permettrez de vous offrir ce lièvre qui vous appartient. »

Jules entendit.

« Donner mon lièvre ! s'écria-t-il.

— Non-seulement je n'ai aucune prétention sur lui, mon cher Jules, répliqua Savarèze, mais je vous prie bien instamment de revenir ici quand cela vous fera plaisir. Mon gibier est à vous... Entre amis, c'est la moindre des choses. »

Puis, se tournant vers Charles :

« Monsieur le comte de Fontèves, reprit-il en s'inclinant, me fera-t-il aussi l'honneur de profiter de cette autorisation?

— Ma foi, monsieur, j'aurais mauvaise grâce à la refuser, répondit Charles en s'inclinant aussi, puisque je l'ai prise avant que vous me l'ayez accordée. »

Jules, triomphant, soupesait son lièvre. Il eut un instant l'idée de l'envoyer à Paris, à Evelina, mais il réfléchit sagement que ce serait dangereux, car elle serait forcée d'inviter quelqu'un pour l'aider à le manger.

« Quelle bête ! hein ! dit-il. C'est un père. Il pèse au moins huit livres. Dire que j'ai tué ça, moi ! Ah ! le gredin, m'a-t-il donné du mal ! Tout ce que je puis faire pour vous, Savarèze, c'est de vous en offrir un morceau.

— Quant à cela, monsieur, vous ne sauriez nous refuser sans rendre notre délit inexcusable, » reprit cordialement Charles de Fontèves, qui fut enchanté de pouvoir répondre à une politesse par une autre politesse.

Puis il ajouta avec un empressement plein d'insistance :

« Ce n'est pas moi seulement qui ai à vous remercier, monsieur. Mme de Fontèves sera charmée de vous témoigner toute sa reconnaissance pour la très indulgente façon dont vous avez bien voulu hier vous occuper de notre fille. Marthe nous a parlé de votre rencontre, de votre complaisance... et elle sera très heureuse aussi de vous montrer qu'elle a eu bien soin des fleurs que vous lui avez cueillies. »

Savarèze accepta d'aller dîner à Chanterive le jour même.

Digitized by Google

Déjà expert en fait de cuisine, Jules Bordomieu n'ignorait pas que, pour être parfait, le lièvre, ainsi que le canard, doit être mangé sitôt tué ou six jours après. Or, Jules n'aurait jamais eu la patience d'attendre six jours, et, tout en riant de ces excellentes raisons, Savarèze se décida en dissimulant la joie que lui causait ce commencement de relations suivies.

Il revit sa jeune amie Marthe, il revit Cécilia et Hélène, mais toute son attention se concentra sur la comtesse.

« Ce sera difficile, » pensa-t-il.

Cécilia, en effet, ressemblait à la plupart des Anglaises et des Américaines, qui, une fois mariées, ne sont plus réellement femmes que pour leurs maris. Malgré sa jeunesse et sa beauté, tout en elle disait : Mon cœur est plein, et il est fermé. Beaucoup de grâce, d'enjouement, beaucoup d'empressement dans sa cordiale hospitalité, mais nulle coquetterie. Savarèze eût-il été beau comme Antinoüs ou vieux et mélancolique comme le Temps, l'accueil eût été le même. Il était l'hôte de la comtesse, cela suffisait pour être bien reçu ; il n'était pas son mari, cela suffisait pour qu'elle s'abstînt de toutes ces caresses de langage et de regards dont les jolies femmes usent souvent sans y attacher d'importance. Charles de Fontèves avait cette fois bien réussi dans son choix, et il pouvait se réjouir d'avoir enfin une femme toute à lui.

« Nous verrons ! » se dit Savarèze.

Il ne fit, ce jour-là, aucune démonstration. Il s'étudia même à paraître le plus insignifiant possible. Mais, trois jours après, Charles reçut, par l'intermédiaire de Jules, qui était allé faire visite à Savarèze, une invitation à venir chasser le surlendemain. Savarèze priait en outre la comtesse de Fontèves et la baronne de Sirac de lui faire l'honneur d'accepter un modeste déjeuner sur l'herbe, en forêt.

Jules avait déjà dit oui, au nom de son cousin et même de sa cousine. Il n'était pas fâché de faire assister des dames à ses nouveaux triomphes. Le premier mot de la jeune veuve, en apprenant cette nouvelle, fut :

« Décidément, ce M. Savarèze est amoureux de moi. »

Et cette supposition, confiée à Cécilia, engagea celle-ci à accepter, malgré le peu de goût qu'elle avait à sortir de chez elle.

Savarèze, en effet, on le savait par Jules, possédait une fortune considérable et était plutôt bien que mal de sa personne. Cécilia se fit donc un devoir de ne pas entraver un mariage qui avait quelques chances de convenir à son amie. Quant à Charles de Fontèves, cette invitation ne le charma pas beaucoup, mais elle lui sembla fort naturelle, et il se crut obligé de ne pas la refuser.

Au jour dit, les trois hommes partirent dès le matin et revinrent

Digitized by Google

pour déjeuner à l'endroit indiqué. Les deux dames s'y rendirent en une calèche découverte, qui les attendit à peu de distance, sur un des chemins. Savarèze avait fait venir un simple char-à-bancs garni de provisions et deux domestiques. Pas de tables, pas de chaises. Le terrain, un peu onduleux, fournissait çà et là des espèces de siéges recouverts de mousse. D'ailleurs, c'était un déjeuner sur l'herbe. De jeunes chênes au feuillage sombre entouraient cet étroit espace, comme pour en faire une salle de verdure.

La baronne de Sirac, armée d'une toilette éblouissante et assise près de son amie, prenait pour une flatterie à son adresse le luxe simple et solide que Savarèze avait trouvé moyen de déployer dans cette circonstance.

« Ah! monsieur, dit-elle vers la fin, vous nous aviez annoncé un repas champêtre et frugal, mais rien n'y manque... que la frugalité. »

Et elle humait à petites gorgées un café brûlant, tandis que ses yeux s'arrêtaient complaisamment sur le bleu émaillé et transparent d'une vieille porcelaine de Sèvres, dont ses jolis doigts caressaient les ors en relief.

« Ne vous étonnez pas, baronne, ne vous étonnez pas! s'écria Jules Bordomieu, émoustillé par le vin de Champagne. Mon ami Savarèze fait bien les choses et nous ménage d'autres surprises. Il a fait venir du jardin d'Acclimatation trois petits chevreuils auxquels nous dirons deux mots. Chacun le sien, et, pour peu que le mien soit attaché par une patte...

— Jules, dit tout bas le comte de Fontèves, ne te grise pas, je t'en prie. Tu n'es pas chez moi, cousin.

— Bah! à la campagne! »

Savarèze, lui, ne se grisait pas.

Malgré une politesse très empressée et qu'il s'efforçait de rendre enjouée, il n'y avait en lui nul abandon, nulle joie réelle. Il se surveillait constamment, et on devinait en lui, surtout par la façon dont il parlait aux domestiques, une dureté qui ne s'adoucissait jamais.

Charles, à un certain moment, surprit le regard de Savarèze obstinément fixé sur Cécilia. Ce n'était rien et c'était beaucoup. Il y a des manières de regarder une femme qui sont significatives.

« Décidément, pensa Charles, je n'aime pas cet homme-là. »

Il se souvint de la première entrevue à Chanterive, de la tenue involontairement agressive d'abord de Savarèze. Mais Charles passa outre. Le calme et le bonheur dont il jouissait étaient si profonds, si inattaquables, que tout péril devait lui sembler maintenant imaginaire. Il témoigna toutefois quelque hâte à se remettre en chasse.

Digitized by Google

« Vous ne vous en irez pas, j'espère bien, dit Jules aux deux dames. Le quartier général sera ici. Je ne serai pas fâché de profiter de la calèche pour m'en retourner. Je suis chasseur déterminé, c'est vrai, mais... En chasse, messieurs, en chasse ! »

Toute trace du déjeuner avait disparu. Les serviteurs étaient déjà partis Charles causa un instant avec Cécilia..

« Nous reviendrons peut-être de ce côté, lui dit-il. Si je n'y vois plus la calèche, je saurai que tu es rentrée à Chanterive avec Hélène. »

Ses chiens le sollicitaient de se mettre en chasse, il s'éloigna avec eux. Savarèze ne le suivit pas.

« Jules, dit-il tout bas, aidez-moi à faire les honneurs. Ces dames seront peut-être charmées de faire une promenade à pied. Il y a près d'ici un point de vue... Offrez votre bras à la baronne. »

Mais Jules se sauva.

« Merci, dit-il ; une promenade avec une veuve !... Je sais où ça conduit... au mariage tout simplement. »

Savarèze regarda les deux jeunes femmes qui marchaient ensemble. Il était décidé à parler à la comtesse, mais son amie ne la quittait pas.

Ne trouvant pas l'occasion favorable, Savarèze songea qu'il fallait éviter que le comte eût des soupçons et il le rejoignit.

Etourdi par ses libations un peu trop fréquentes, Jules se sentit les jambes lourdes et n'alla pas bien loin. Il fit un crochet sous les arbres et revint se coucher à la place, excellente pour faire un somme, où l'on avait déjeuné. Sa carnassière lui servit d'oreiller, il s'étendit sur la mousse, la tête à l'ombre, les pieds au soleil.

« On dit que le café réveille, murmura-t-il en fermant voluptueusement les paupières. Quelle erreur ! Il est vrai que je suis levé depuis l'aurore. Je suis fatigué. »

Jules s'endormit. Cécilia et Hélène, tout en causant, vinrent s'asseoir auprès de lui sans l'apercevoir. Elles le croyaient en chasse.

« Ma chère Cécilia, dit la baronne, avouez que vous n'êtes pas fâchée d'avoir accepté l'invitation de monsieur Savarèze.

— Ni fâchée ni contente, Hélène. Mon mari n'a pas l'air de se soucier beaucoup de ses prévenances.

— Votre mari a tort. A la campagne, il est nécessaire de se créer des relations pour passer le temps.

— Oh ! mais, je ne désire pas que le temps passe vite, moi. Je souhaite au contraire qu'il s'éternise sur mon bonheur.

— Egoïste ! Songez donc, ma chère, que si l'amour est toute la vie des femmes, il ne saurait être toute la vie des hommes. Votre mari...

Digitized by Google

— Il est heureux, interrompit Cécilia. Je sens bien, moi, qu'il est heureux. Il ne m'a pas trompée, mon Charles. Là-bas, en Amérique, il m'affirmait que toute son ambition était de cacher sa vie avec sa fille et moi dans une solitude... et moi qui venais de perdre mon bon et cher frère, mon dernier parent; moi, dont le cœur mêlait à ses plus douces espérances une gravité recueillie et presque triste, j'ai laissé mon âme se donner tout entière à cet homme loyal et bon, dont tous les goûts étaient les miens, dont les promesses répondaient si bien à mes vœux inexprimés. Le bruit du monde, le bruit des fêtes résonne agréablement peut-être dans les cœurs vides, mais lorsqu'ils sont pleins d'affections saintes et profondes...

— Assez, ma chère, assez! Je ne suis qu'une veuve infortunée, et vous allez me donner l'idée de me remarier.

— Ne l'avez-vous pas un peu, Hélène? Ecoutez-moi. Vous n'êtes pas étrangère à la détermination que j'ai prise de venir aujourd'hui.

— Vous croyez donc que monsieur Savarèze?... Vous vous en êtes aperçue aussi?... Mais ce pauvre monsieur Jules?

— Pense-t-il à vous, Hélène?

— Ah! ma chère!... s'écria la jeune veuve avec conviction. Vous êtes donc aveugle! »

Jules ronfla, mais les deux dames n'y firent pas attention.

« Mon premier mari était taciturne, continua Hélène. Par conséquent, il m'en faudrait maintenant un gai, pour varier. D'un autre côté, M. Savarèze... Entre nous soit dit, je le crois capable de tuer sa femme dans un moment de jalousie. Ça, par exemple, c'est charmant.

— Hélène! dit Cécilia un peu froissée.

— Ne voyez-vous pas que je plaisante? reprit la baronne en lui serrant tendrement les mains. On le peut sans danger, avec une femme telle que vous. Revenons à M. Jules. Il m'aime tant, ce pauvre garçon... »

Jules fit entendre un ronflement sonore.

Les deux jeunes femmes, étonnées, se retournèrent et se levèrent. La baronne fit signe à son amie de garder le silence.

« Est-il singulier! murmura-t-elle. On le croit à la chasse... Chut! Il rêve à moi. Ecoutez! »

Jules prononçait dans son sommeil quelques mots inintelligibles.

« C'est étrange, dit la baronne... Il en perd la raison. »

Un sourire un peu malicieux glissa sur les lèvres de Cécilia. Quant à Hélène, bien que persuadée que Jules rêvait d'elle, elle ne voulut pas laisser continuer des exclamations qui pouvaient faire naître un doute à ce sujet. Elle ramassa vivement le fusil de Jules placé à côté de lui.

Digitized by Google

« A nous deux, monsieur Bordomieu ! dit-elle. Un duel au fusil !... à l'américaine !... Vous êtes sans armes, j'en ai une... Battons-nous! Mais moi, généreuse, je tire en l'air ! »

Elle épaula bravement et fit feu. Jules se réveilla en sursaut.

« Ça, c'est bête ! dit-il. Voilà comment les accidents arrivent ! »

Il aperçut la baronne et voulut reprendre son fusil.

« Pour dormir ? dit-elle.

— Je ne dors pas. Je suis à l'affût.

— Vous n'aurez plus votre arme, mauvais soldat. Je vais vous montrer la manière de s'en servir. »

Elle disparut dans le bois et Jules se mit à sa poursuite, tandis que la comtesse de Fontèves riait de cette gaieté turbulente qui faisait ressembler son amie à une pensionnaire échappée la veille de son couvent.

Cécilia suivit de loin Hélène. Mais après avoir fait quelques pas, elle se trouva face à face avec Savarèze. Cette rencontre ne la surprit pas, et elle l'attribua au hasard.

« Eh bien ! monsieur, demanda-t-elle avec un sourire affable, avez-vous fait déjà beaucoup de victimes?

— Pas encore, madame, répondit-il en dardant sur elle un regard à la fois ardent et froid comme celui d'un serpent. »

Cécilia éprouva une instinctive frayeur.

« Excusez-moi, monsieur, dit-elle avec un léger salut; je vais rejoindre Mme la baronne de Sirac qui vient de me quitter il y a un instant. »

Savarèze lui barra le passage.

« Excusez-moi aussi, madame, reprit-il. Je suis l'homme à cause duquel M. le comte de Fontèves a tué sa première femme. Mon intention est de déclarer ma qualité à votre mari, à moins que vous ne m'en dissuadiez, madame. Voilà pourquoi je saisis cette occasion de vous demander seul à seule ce que je dois faire. »

Dominée par cette révélation, la comtesse s'arrêta comme pétrifiée.

VII

Après quelques secondes d'un silence menaçant et terrible, Savarèze continua ainsi :

« Pour peu que vous connaissiez les détails du procès de Toulouse, madame la comtesse, vous devez mépriser profondément cet amant si longtemps anonyme. Aux yeux de tous, il passe pour un lâche. Faute d'avoir pu l'atteindre, le mari, les juges, le public, lui ont jeté cette désignation flétrissante : « L'homme qui saute par la

Digitized by Google

fenêtre. » Cet homme-là, madame, c'est moi, et je vous paraîtrai sans doute moins vil quand vous aurez entendu ma justification. J'ai sauté par la fenêtre à l'arrivée d'un mari, parce que je ne voulais pas déshonorer la femme que j'aimais ; je ne me suis pas montré pendant les débats parce que j'espérais encore que la mémoire de cette femme en sortirait pure, victorieuse.. Il n'en a pas été ainsi, et alors, mon abstention aurait été vraiment lâche et méprisable si elle eût été volontaire, car j'avais à venger doublement cette pauvre femme frappée par le comte de mort et d'infamie. Mais je n'ai pu rejoindre le comte, madame, malgré mes incessants efforts. Je ne l'accuse pas de s'être sauvé, je dirai seulement qu'il est parti et que toutes mes recherches ont été vaines jusqu'au jour où, à Chanterive...

— Vous voulez vous battre avec lui ! interrompit Cécilia affreusement pâle. Vous voulez vous battre contre mon mari !

— C'est assez naturel, je crois, répondit Savarèze. L'homme qui saute par la fenêtre serait véritablement le dernier des hommes s'il ne prenait pas une éclatante revanche.

— Oh ! le passé !... murmura Cécilia en anglais.

— Vous dites? interrogea Savarèze.

— Rien ! répliqua-t-elle en français, d'un ton assez ferme. J'écoute.

— Quand j'ai enfin revu le comte de Fontèves, reprit Savarèze, mon premier mouvement a été de lui cracher la vérité au visage, de me mettre à sa disposition et de m'emparer de Marthe, ma fille.

— Votre fille ! s'écria la comtesse avec une explosion de dénégation et de douleur. Oh ! vous mentez, monsieur, vous mentez ! »

Elle tourna ses yeux éplorés, et cependant pleins d'énergie vers Chanterive.

« Cette enfant est à moi, à mon mari ! ajouta-t-elle avec force. Je la défendrai, je la protégerai jusqu'à ce que je sois morte !

— A vous, madame? répliqua Savarèze, dont les traits étaient froids et blancs comme du marbre. Cette enfant est à vous? Oh! c'est un peu exagéré. Elle appartient à votre mari, peut-être... aux yeux de la loi. Mais j'ai des lettres de Blanche de Fontèves qui affirment que Marthe est bien ma fille, et ces témoignages d'une mère ont bien aussi quelque valeur, madame.

— Vous avez des lettres?...

— J'ai des lettres, et je suis prêt à les montrer à votre mari. Il ne doutera pas, lui. Il ne doutera pas non plus que je ne sois l'amant de sa première femme. Je n'ai qu'à tracer quelques lignes, et il reconnaîtra mon écriture, car, aux lettres de Blanche, je répondais... »

Cécilia chancela.

Digitized by Google

Savarèze la soutint dans ses bras.

Les quelques secondes pendant lesquelles il pressa contre son cœur cette jeune femme que la peur semblait déjà lui livrer, amenèrent en lui un subit changement de langage.

« Cécilia, dit-il d'un ton voilé et adouci par l'émotion, revenez à vous et ne tremblez plus. N'avez-vous donc rien compris, rien deviné? J'ai oublié que je suis père, j'ai oublié, en revoyant le comte, qu'il est un meurtrier, parce que vous étiez là, parce que toute mon âme s'est envolée vers vous et n'a plus voulu vivre que pour vous aimer.

— M'aimer! » s'écria la jeune femme en recouvrant l'usage de ses sens et en le repoussant violemment.

Elle le toisa avec un brûlant mépris.

Puis elle ajouta, avec une animation et une indignation croissantes :

« Vous venez de me déclarer sans préambule que vous êtes l'amant justement flétri au procès de Toulouse, que Marthe est votre fille, que vous voulez tuer mon mari, et que vous m'aimez. Est-ce tout? Est-ce assez? Oh! vous êtes bien décidément un lâche, monsieur, car il y a certainement des femmes que l'horreur redoublée de ces révélations eût écrasées, et qui seraient mortes de frayeur à vos pieds en les écoutant. Vous n'avez même pas l'excuse de l'ivresse, lorsque vous imitez avec tant de sang-froid ces soldats qui, dans le pillage d'une ville, étourdissent d'abord par des coups de poing sur la tête les filles épouvantées dont ils veulent se rendre maîtres. Vous êtes un lâche, monsieur Tanneguy Savarèze... un lâche!

— C'est votre opinion, madame? répondit-il en l'enveloppant d'un regard où il y avait autant de haine que de désirs. Vous en changerez, je l'espère, lorsque je me serai battu avec votre mari. »

Cécilia tressaillit.

« Le comte de Fontèves, reprit-elle, ne peut pas se battre. Il est époux, il est père... Les gens comme vous, d'ailleurs, on les dédaigne.

— Alors, ils se font justice eux-mêmes, madame; ils se vengent, ils tuent... Mais, le comte de Fontèves, croyez-moi, ne me refusera pas satisfaction... et je vais la lui demander. »

Il s'inclina profondément et fit deux ou trois pas pour s'éloigner. Elle ne le rappela point et demeura clouée à la même place, frissonnante quoique immobile, saisie d'effroi, dévorée par l'atroce combat intérieur qui se livrait en elle.

Savarèze remarqua cette contenance défaillante, cette angoisse d'autant plus épouvantable que Cécilia connaissait parfaitement le

Digitized by Google

comte, et savait qu'il sauterait sur une épée aux premiers mots prononcés par Savarèze.

Il s'arrêta, il se rapprocha doucement.

« Il est donc vrai, reprit-il, vous laissez s'éterniser cette querelle sanglante, vous, une femme! vous ne voulez pas que la pitié se maintienne dans mon âme? Vous l'avez inspirée pourtant, et elle y est entrée lorsque je vous ai vue. Le comte de Fontèves avait fait de moi un homme de haine et de vengeance; vous en avez fait, vous, un homme de tendresse et de pardon. J'ai eu tort peut-être, j'aurais dû vous prouver cette tendresse par une existence entière de dévouement. Mais le cœur ne sait pas se commander la patience. Il dévoile malgré lui les secrets dont il attend la vie ou la mort. Voilà pourquoi je vous ai annoncé brusquement, brutalement, qui je suis, pourquoi j'ai agité sous vos yeux ces torches vengeresses qui me consument, qui consumeront tout autour de vous, si vous ne les éteignez. Tous les sacrifices que je ferais pour un de vos sourires, vous les jugez maintenant inopportuns, vous les foulez aux pieds d'avance, parce que vous vous croyez inattaquable dans votre bonheur. En sera-t-il toujours ainsi? Une heure viendra où l'appui d'un cœur fidèle pourra seul vous consoler de toutes vos illusions détruites. Vous avez aimé, vous aimez peut-être encore cet homme qui vous a sans doute caché soigneusement son passé. Mais, tôt ou tard, la vérité apparaît, les caractères s'affirment, la bonne foi surprise se révolte, et vous ne considérerez plus qu'avec une insurmontable horreur ce Charles de Fontèves, ce sinistre tueur de femmes...

— N'outragez personne! N'outragez que moi! s'écria Cécilia, qui, pour défendre son mari, secoua vaillamment la torpeur qui l'envahissait. Le comte de Fontèves aurait pu me laisser dans l'ignorance d'un passé dont le bruit n'était pas venu jusqu'à moi. Mais, avant de m'épouser, il m'a tout dit. Et l'absolution que la justice et tous les honnêtes gens lui avaient donnée, je la lui ai donnée aussi, moi, après tous les honnêtes gens et après la justice.

— Soit, madame! Vous n'avez pas craint d'offrir au comte de Fontèves une compensation éclatante à son passé sanglant. Mais soyez généreuse et équitable pour moi comme pour lui. N'en faut-il pas une aussi à cet amant abreuvé de honte, de ridicule et de dégoûts, à cet amant qui, moins oublieux que le comte?...

— Et c'est à moi que vous vous adressez! interrompit Cécilia, poussée à bout. Vous vous trompez étrangement, monsieur! Je ne suis pas une Française habile à jeter son honneur sur un abîme pour le franchir, je suis une Américaine et je ne sais que vivre et mourir sans tache pour mon mari. Vous croyez parler encore à Blanche, la femme coupable... Mais je suis Cécilia Warton, comtesse de Fon-

Digitized by Google

tèves. Vous pouvez me tuer, vous ne me flétrirez pas. Représailles, revanche... Ah ! je reconnais bien là le lâche qui s'échappe par la fenêtre et qui n'a d'énergie que pour corrompre une femme. Tout ce que je puis faire pour vous, monsieur, c'est de garder le secret sur cette conversation, à la condition expresse que vous ne reparaîtrez jamais devant moi. Si cela ne vous suffit pas, mon mari n'est pas loin, il vous répondra autrement, lui. »

Savarèze hésita un instant.

« Vous acceptez la responsabilité de ce qui va arriver, reprit-il. C'est tout ce que je désirais savoir. »

Et Savarèze, en la quittant, se disait :

« Elle a tort. Pour une telle femme, j'immolerais tout. Pour elle, j'oublierais que je n'ai pas vengé Blanche. Pour elle, j'oublierais que Marthe est ma fille ! »

Un cri sourd lui fit rebrousser chemin.

« Vous m'avez appelé ? dit-il.

— Oui, répondit Cécilia, oui ! »

Elle était presque inanimée. Elle s'était affaissée sur un tronc d'arbre. Elle se releva vivement, en proie à une anxiété délirante.

« Monsieur Savarèze, reprit-elle d'une voix entrecoupée, vous m'avez vaincue, vous voyez... j'ai peur et je vous demande grâce. Une femme n'a pas assez de force d'âme pour envoyer son mari à un duel, mais j'en aurai assez pour vous retenir, vous persuader... Que vous a fait le comte de Fontèves ? Il ne vous connaissait pas... il ne savait pas même votre nom. Ce duel serait odieux, ce duel serait un crime... Jamais on n'a effacé un crime par un autre crime. Vous n'y avez pas songé, monsieur Savarèze. Oh ! je suis certaine que vous n'y avez pas songé ! Il y a déjà assez de sang dans le passé ! Vous ne parlerez pas... Jurez-moi que vous ne parlerez pas ! »

Savarèze, dissimula un sourire de farouche triomphe.

« Ordonnez, dit-il. Un mot de vous fera de moi votre esclave.

— Mon Dieu ! » murmura Cécilia, folle de terreur.

Puis elle ajouta avec véhémence :

« Le comte vous tuerait, savez-vous bien ?...

— Oh ! je me défendrais, » répliqua doucement Savarèze.

Et, s'emparant de la main de Cécilia :

« Il y a un secret de sang, reprit-il, un secret qui, révélé au comte, serait pour l'un de nous un signal de mort. Ensevelissons-le à jamais sous un secret d'amour. Celui-ci gardera l'autre, je vous le jure.

— Mon Dieu !... Mais vous ne m'aimez pas, monsieur ! Ouvrez donc votre âme aux sentiments vrais et bons ! Vous haïssiez... vous vouliez vous venger... et jamais la haine n'a engendré l'amour.

Digitized by Google

— Je ne vous aime pas, Cécilia !... Oh ! répondit Savarèze en pressant avec passion sur ses lèvres cette main abandonnée. Pour vous, je renonce... »

Elle se dégagea.

« J'entends quelqu'un ! murmura-t-elle. Vous ne parlerez pas... Vous l'avez promis.

— Nous sommes seuls, contiuua Savarèze en cherchant à la retenir... Tout vous est aujourd'hui surprises et appréhensions, madame ; mais l'avenir est à nous et bientôt, j'espère, vous ne douterez plus de mon amour. »

Savarèze avait cru que la comtesse, en lui disant qu'elle entendait quelqu'un, s'était servie d'une feinte afin de terminer cet entretien. Mais la comtesse avait dit vrai. Un peu étonné de ne plus voir sous bois ou en plaine ni Savarèze, ni Jules Bordomieu, Charles de Fontèves s'était replié vers l'endroit où stationnait la calèche. En s'avançant sur l'herbe fine et sèche qui amortissait le bruit de ses pas, il aperçut Tanneguy causant seul avec Cécilia. Les derniers mots de cette conversation frappèrent son oreille. Charles fit un pas en avant. La fougue de son sang méridional le poussa encore à intervenir d'une façon foudroyante. Mais l'âge, les réflexions, les souvenirs, avaient apaisé cette fougue et la modéraient. Charles n'avait plus cette ardeur indomptable de vingt et vingt-cinq ans, qui immole les coupables sans leur permettre une explication, une justification. Il avait conquis de l'empire sur lui-même. L'important était de savoir la vérité, d'apprendre jusqu'à quel point son honneur était en péril. La première impression qu'il reçut lui donnait exactement la mesure de ce péril. Il avait vu et entendu Savarèze parlant d'amour, tandis qu'au contraire Cécilia semblait repousser, indignée, cette tentative de séduction.

« Ce n'est rien, pensa le comte de plus en plus maître de lui ; ce n'est qu'un insolent à châtier. Je savais bien que je n'aimais pas cet homme-là. »

Il s'effaça derrière un arbre et y resta immobile pour être bien sûr de son fait. Il s'attendait à en apprendre davantage. Il ne voulait pas, d'un autre côté, aborder Savarèze en présence de Cécilia.

Mais cette scène, dont le comte se faisait le spectateur invisible et attentif, fut interrompue par un autre que par lui. Des appels réitérés retentirent dans le voisinage. La voix de la baronne de Sirac cria à plusieurs reprises :

« Cécilia ! Cécilia !... Où êtes-vous ?... Venez vite ! »

La comédie, en effet, côtoyait le drame.

Jules Bordomieu, arraché à son sommeil plein de rêves par la jeune veuve, s'était piqué d'honneur, lui avait repris son fusil et

Digitized by Google

s'était remis bravement en chasse. Prédestiné aux coups bizarres, Jules, qui avait blessé un lièvre quelques jours auparavant, cassa l'aile d'une perdrix presque sous les yeux de la baronne. Celle-ci s'élança et captura elle-même la pauvre bête démontée. Mais Jules, qui n'avait pu attraper la perdrix courant blessée dans les sillons, la reprit brusquement, en traître, des mains de la jeune femme. Il y eut un débat fort vif. La baronne prétendit qu'elle lui appartenait et se réserva de la conserver à Chanterive, parmi les poules de la basse-cour; Jules ne voulut pas la lâcher et jura qu'il l'enverrait vivante au Jardin-des-Plantes, avec le nom du donateur. Enfin Hélène impatientée appela de toutes ses forces Cécilia, pour juger et décider la question.

Cécilia, en proie aux obsessions de Savarèze, avec qui elle se disait malgré elle qu'il fallait compter désormais, éprouva comme un sentiment de délivrance dès qu'elle entendit la voix de son amie. Elle quitta précipitamment Savarèze, qui, cette fois, n'essaya pas de la retenir. Il se contenta de ce qu'il avait obtenu. Exiger davantage ce jour-là était imprudent, impossible, et sa vengeance lui parut en bon chemin. Les sensations causées en lui par Cécilia étaient même si fortes qu'il se demanda s'il l'aimait réellement. Et, comme cet amour, même sincère, servait puissamment les projets de sa haine au lieu de les contrarier, il s'y abandonna avec une sorte d'ivresse.

« Elle est à moi, pensa-t-il. Dès maintenant elle est à moi. Elle résiste encore, elle se révolte, mais la peur me la livrera bientôt tout entière. La peur... soit! mais je veux que la belle Cécilia finisse par m'aimer. »

Il en était là de ses pensées lorsqu'il se trouva face à face avec le comte de Fontèves. Charles n'était pas endurant. De plus, il avait longtemps vécu les armes à la main en Amérique, pays où, même en paix, on est toujours préparé à lutter, à combattre, avec le plus suprême mépris de la mort, les hommes, les éléments ou la destinée.

« Monsieur Savarèze, dit-il, vous venez d'outrager la comtesse de Fontèves presque en ma présence.

— Ah! vous étiez là, monsieur le comte, répliqua Tanneguy d'un ton où le sarcasme dominait la surprise. Vous avez entendu?...

— Un mot qui me suffit, monsieur. Je n'ai plus à vous parler que les armes à la main. Je le regrette, mais vous m'y forcez. Comment avez-vous pu oublier que les femmes mariées sont dignes de tous les respects?

— Oh! pas toutes, monsieur le comte de Fontèves! riposta Savarèze avec un sourire significatif.

— C'est possible, monsieur, reprit Charles, qui ne soupçonna pas

Digitized by Google

là une allusion au passé, mais on respectera la mienne tant que je vivrai. »

Et il ajouta froidement :

« Un duel régulier... un scandale?... Non. Vous avez votre fusil, j'ai le mien... Ce sera un accident de chasse. Je préfère qu'il en soit ainsi. »

Tanneguy s'inclina en signe d'assentiment.

L'image de Cécilia et celle de Marthe s'effacèrent complétement de son esprit. Il ne vit plus que Charles, son rival, son ennemi si longtemps poursuivi ; Charles qui lui avait enlevé Blanche, qui l'avait tuée, Charles qui avait sauvé son honneur en couvrant Savarèze d'ignominie, Charles qui lui offrait de lui-même le combat et qu'il allait tenir au bout du canon de son fusil.

Avec un grand sang-froid, une politesse exquise, sous laquelle perçait une joie ardente, Savarèze tira des balles de son carnier et en offrit deux au comte. Celui-ci ne dissimula point un mouvement de surprise.

Il n'avait pas de balles, lui. Elles étaient inutiles dans cette partie de chasse. Savarèze, qui s'en était muni, indiquait clairement par là qu'il se tenait préparé à tous les événements. Au mouvement de surprise du comte, une réaction s'opéra en lui. Il pensa que ce duel était prématuré, que sa vengeance serait incomplète, même s'il tuait Charles, car Charles, en mourant, n'aurait pas le temps de voir succomber Cécilia et n'apprendrait point que Marthe n'était pas sa fille.

Sans chercher à reculer d'un pas, Savarèze songea que cet accident de chasse, quel qu'il fût, assouvissait mal sa haine ; il ne pouvait guère l'éviter en ce moment; le temps lui manquait pour trouver un subterfuge, mais il essaya cependant de ne pas se dévoiler entièrement au comte et de ne pas compromettre les chances de l'avenir relativement à Cécilia.

« Il y a près d'ici, là bas, reprit le comte avec un geste qui désignait l'endroit, un bouquet de platanes au milieu d'une plaine. Passez d'un côté, moi de l'autre. Nous nous rencontrerons en contournant le bouquet d'arbres, et on fera feu à volonté. »

Il salua Savarèze et s'éloigna.

VIII

Savarèze demeura quelques instants à décharger et à recharger son fusil. Livré à lui-même, n'étant plus stimulé par la présence de son adversaire, il regretta amèrement ce qui s'était passé.

Digitized by Google

« Maintenant, pensa-t-il, je donnerais beaucoup pour être un lâche et ne pas aller à ce rendez-vous. »

Et il se demandait ce que Charles avait pu surprendre de cet entretien avec Cécilia. Un mot, avait dit Charles, un simple mot qui lui suffisait. Et Savarèze se reprochait de n'avoir pas insisté, nié, de n'avoir pas employé quelque faux-fuyant qui empêchât un duel immédiat.

L'ancien amant de Blanche se retrouva tel qu'il était autrefois, avec ses instincts de ruse, et ce problématique courage qui l'avait fait surnommer « l'homme qui saute par la fenêtre. » L'attitude du comte, cependant, obligeait Savarèze à ne pas tergiverser, et il ne songea plus qu'à bien se défendre.

Le comte, en effet, n'avait pas hésité. Vainement pouvait-on objecter qu'il avait été soldat et contracté l'habitude de venger une injure sitôt faite, de courir au danger dès qu'il se présentait. Il y avait toutefois, dans cette bravoure calme et prompte, dans ce hautain dédain du péril, quelque chose de fort et de résolu qui entraînait Savarèze malgré lui. Charles n'était pas même allé serrer la main de sa femme. On eût dit qu'il ne voulait pas la revoir avant d'avoir lavé dans le sang l'offense qu'elle avait reçue. Quant à Savarèze, Charles ne daignait même pas se défier de lui. Il l'élevait à sa hauteur de courage sans redouter ni fuite ni traîtrise. Une existence mollement heureuse pendant des années n'avait point émoussé en Charles de Fontèves le sentiment de l'honneur, et, cette fois, ce n'était pas la vie d'une femme coupable qu'il lui sacrifiait, c'était la sienne.

« Allons, se dit Savarèze en se mettant en marche, ce ne sont point là les représailles que j'avais rêvées, mais je dois me contenter maintenant de ce duel. Si je tue le comte, Blanche sera vengée. S'il me tue... Oh! avant de mourir j'aurai encore la force de lui jeter à l'oreille des révélations qui briseront à tout jamais son bonheur. »

Sur son chemin, il aperçut un spectacle qui lui inspira encore de plus cuisants regrets. A la lisière du bois, non loin de Jules et de la baronne qui, dans un champ de blés coupés, paraissaient se livrer à un vif débat, la comtesse de Fontèves était assise. La tête penchée sur la poitrine, les yeux fixes et sans regard, étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle, Cécilia était en proie à une dévorante douleur. L'amour plein de menaces de Savarèze pesait sur elle et l'écrasait. Cet insupportable et honteux fardeau, elle ne pouvait ni le jeter à terre, ni en partager le poids avec qui que ce fût, encore moins avec son mari. Et elle se débattait, folle de terreur, contre cet amour dont personne ne pouvait la délivrer, contre cet

Digitized by Google

amour qui manifestait hautement ses exigences et avec lequel il fallait pactiser sous peine de mort. La mort... Ah! Cécilia ne la craignait pas pour elle. Mais son mari!... Mais Marthe, qu'un lâche osait revendiquer pour sa fille!... La pauvre femme était là, perdue dans son désespoir, et Savarèze la contempla de loin avec un étrange sourire.

« Ah! maudit soit ce duel! pensa-t-il. Sans lui, Cécilia serait à moi avant huit jours. Je me battrai après tant qu'on voudra. Mais avant... Oh! maudit soit ce duel! »

Il se rapprocha presque malgré lui de la comtesse, de Jules et de la baronne.

Entre Jules et la jeune veuve, le débat continuait à être très animé. L'un voulait à toute force rester maître de la perdrix blessée à l'aile; l'autre prétendait qu'elle lui appartenait en toute propriété; et ils se disputaient gaiement. En attendant l'issue du procès, la perdrix demeurait soigneusement enfermée dans la casquette de Jules et cherchait à s'envoler.

« Monsieur Savarèze! cria Hélène en l'apercevant. Monsieur Savarèze, venez! »

Il s'avança, non sans jeter un regard sur le bois de platanes dont la silhouette se dessinait à l'horizon. Il n'avait encore ni motifs ni espérance d'échapper à une rencontre, mais son empressement à obéir à la baronne annonçait son secret désir de manquer au rendez-vous et de gagner du temps. Dès que le nom de Savarèze fut prononcé, dès qu'elle le vit venir, Cécilia se leva toute droite.

« Mon cousin, dit-elle ensuite à Jules, donnez-moi votre bras, je vous prie. »

Et elle s'éloigna avec lui. Hélène ne les suivit pas.

« Ah! c'est ainsi, monsieur Jules! dit-elle avec dépit. Vous me refusez ma perdrix... une perdrix qui, sans moi, courrait encore. Eh bien, gardez-la! Je n'en veux plus. Je trouverai des gens plus généreux que vous. Qu'en pensez-vous, monsieur Savarèze? »

Et celui-ci, ravi de cette circonstance, commença des protestations de dévouement qu'il fit durer le plus longtemps possible. Sa tactique lui réussit. Il ne tarda pas à voir apparaître Charles de Fontèves, qui revenait d'un pas lent et calme. Un peu comédien par nature, comme tous les hommes qui ont passé leur vie à séduire des femmes, au lieu de n'avoir qu'un Dieu et qu'un amour, Savarèze s'étudia, par sa pantomime, à prouver de loin au comte que cette conversation avec la baronne était beaucoup trop intéressante pour être quittée, même pour aller se battre.

« Il ne s'agit pas de compliments, monsieur, dit bientôt Hélène. Etes-vous adroit tireur?

Digitized by Google

— On le dit, madame.

— Aussi adroit que M. Jules?

— Oh! je m'en flatte. »

Savarèze chercha des yeux un but.

« Vous voyez, madame, reprit-il, cette branche de sorbier dont les fruits rouges me paraissent avoir été jusqu'à présent respectés par les grives. Je vais avoir l'honneur de vous l'offrir. »

Il épaula et fit feu deux fois. La branche de sorbier fut coupée et tomba. Savarèze alla la ramasser, tandis que le comte s'avançait toujours.

« Bravo, monsieur, bravo! dit Hélène. Ah! monsieur Jules!... Nous allons voir si je saurai vous punir! »

Tanneguy avait moins l'intention de faire parade de son adresse que de témoigner clairement qu'il n'était plus, vis-à-vis du comte, en état de défense. Il se désarmait volontairement, il éludait le duel par tous les moyens. Déjà Hélène, par sa coquetterie capricieuse et toujours en éveil, lui faisait entrevoir l'espérance de tromper le comte et de ne pas se battre ce jour-là avec lui.

« Monsieur Savarèze, reprit la jolie veuve avec un sourire auquel on ne pouvait résister, rendez-moi un grand service. Vous êtes bien plus adroit tireur que M. Jules. Casser l'aile à une perdrix, c'est facile, n'est-ce pas?

— C'est une affaire de hasard, madame.

— Oh! le hasard n'aura rien à vous refuser... ni à moi non plus. Massacrez dix, trente perdrix, cela m'est égal, mais procurez-m'en aujourd'hui même une vivante. M. Jules m'a refusé la sienne, la mienne... j'aime à croire que vous serez plus galant que lui.

— Et vous m'accorderez pour ma peine, madame?

— Tout ce que vous voudrez... Ma main à baiser... et je paye d'avance... à la face du soleil! »

Elle tendit à Savarèze sa blanche main dégantée, et il la porta à ses lèvres avec toutes les apparences de la tendresse la plus reconnaissante.

« C'est payé... un peu trop cher, peut-être, reprit la jeune femme en riant. Ah! mon Dieu! voici le comte de Fontèves! Que va-t-il penser! Bah! je suis veuve, et je préfère que notre marché ait été conclu devant témoins. En chasse! monsieur, en chasse! Je veux ma perdrix... et n'oubliez pas... vivante! »

Légère comme un oiseau, elle s'éloigna pour aller rejoindre Cécilia et Jules. Savarèze feignit d'apercevoir seulement alors Charles de Fontèves, et, marchant vers lui :

« Ah! monsieur le comte, mille excuses! lui dit-il.

— Je vous ai attendu, monsieur, » répondit Charles.

Digitized by Google

Et il ajouta froidement, non sans un peu de mépris :

« Quand vous serez disposé, vous me le direz.

— A l'instant même! répliqua Tanneguy avec une feinte chaleur et sans avoir l'air de remarquer le froid dédain du comte. A l'instant, monsieur... Vous excusez... la cause de mon retard...

— En effet, monsieur, j'ai vu...

— Oh! je n'ai pas la prétention d'être un homme de bronze, moi! s'écria Savarèze d'un ton de bonhomie. Mes adieux sont faits, et j'en suis bien aise, je le déclare hautement.

— Vos adieux?... Vous n'avez pas divulgué, je suppose?...

— Vous me faites injure, monsieur le comte... Ce sera un accident de chasse, comme vous le souhaitez. Qu'importe, pourvu que la baronne me regrette!

— C'est donc elle que vous aimez maintenant, monsieur Savarèze? reprit Charles avec une dédaigneuse nuance de persiflage. Au fait, vous avez raison; c'est moins dangereux. »

Mais Tanneguy était décidé à ne pas se fâcher. Il rassembla tout son sang-froid, et ajouta :

« Me permettrez-vous, monsieur, de répondre à une question par une autre question? Qu'avez-vous donc entendu lorsque je causais tout à l'heure, non loin d'ici, avec madame la comtesse de Fontèves?»

Savarèze fut assez maître de lui pour dissimuler l'anxiété qui le dévorait. Il jouait hardiment le tout pour le tout. Le comte allait-il répondre? Le comte avait-il surpris des paroles irréparables? Cette double alternative fit passer un frisson glacé dans tous les membres de Savarèze. Mais il comprit que le gain de la partie audacieuse et décisive qu'il jouait dépendait de son assurance, de sa tranquillité apparente, et il eut la force de rester calme, souriant, pendant quelques secondes de silence, qui lui parurent longues comme des siècles.

« Laissez-moi aider vos souvenirs, reprit bientôt Savarèze, ne pouvant plus maîtriser son impatience. Je disais, je crois, tout à l'heure : Bientôt, j'en suis certain, madame, vous ne douterez plus de mon amour.

— En effet, répondit froidement le comte.

— Voilà tout? s'écria Savarèze. Voilà tout ce que vous avez entendu?

— N'est-ce pas assez, monsieur?

— Ah! monsieur, que n'avez-vous écouté jusqu'au bout! continua Savarèze avec une joie qu'il n'essaya pas de cacher, car elle pouvait être prise pour l'entraînement de la sincérité. Si vous aviez tout écouté, vous seriez mon allié peut-être, et non mon adversaire. Oh! ne m'interrompez pas, monsieur le comte! Vous avez mal com-

Digitized by Google

pris... C'est tout simple. Jamais une moitié de phrase n'a pu exprimer une pensée tout entière. Je disais à madame la comtesse de Fontèves... Eh ! mon Dieu, je puis bien vous confier mon secret, à vous aussi... Je disais à Mme de Fontèves : « Bientôt, j'en suis certain, madame, vous ne douterez plus de mon amour *pour la baronne de Sirac, votre amie.* »

— Vous disiez cela, monsieur Savarèze ?

— Oui, monsieur... Et convenez avec moi qu'il a bien sa raison d'être, cet usage qui défend en France d'une façon absolue les duels suivant de près l'offense comme le tonnerre suit l'éclair. Grâce à un délai bien court cependant, j'ai pu faire, un peu longuement sans doute, et je vous en demande pardon, de tendres adieux à une femme adorée, je pourrai peut-être en outre, ne m'ôtez pas encore cette espérance, monsieur le comte, me réconcilier avec l'homme qu'une démarche mal interprétée m'a donné pour adversaire. Et maintenant, monsieur, ajouta Tanneguy, pour montrer que la vérité seule pouvait le faire parler ainsi, et maintenant, monsieur le comte, je suis à vos ordres... Nos conventions restent les mêmes, l'endroit désigné pour cet accident de chasse est le bois de platanes... Marchons.

— Vous comptez épouser la baronne, monsieur Savarèze? demanda Charles en le regardant fixement.

— L'épouser ! » s'écria Savarèze abasourdi.

Il n'avait pas songé à cela. Toutefois, il sentit sur le champ que son exclamation involontaire pouvait le trahir au moment où il réussissait si bien à paraître inoffensif aux yeux du comte. Cette exclamation était lancée ; il fallait l'expliquer, la justifier.

« Mes vœux ne se sont pas encore précisés, je l'avoue, reprit-il. Mme la baronne de Sirac est charmante...

— Du moment que vous sollicitez l'intervention de ma femme, interrompit Charles sans cesser de l'examiner d'un œil scrutateur, ce ne peut être que dans un but de mariage.

— Oh ! évidemment, monsieur, répliqua Savarèze, qui ne pouvait plus reculer et reprenait peu à peu sa présence d'esprit. Je n'ai pu contenir ma surprise et ma joie au mot de mariage. Mais vous connaissez le cœur humain... Être aimé, voilà d'abord tout ce qu'on désire. La conséquence toute naturelle avec une femme telle que la baronne, telle qu'Hélène, c'est le mariage, cela va sans dire.

— Mais, monsieur Savarèze, reprit le comte, poussé malgré lui à douter encore, malgré l'extrême vraisemblance des explications qui lui étaient fournies, comment se fait-il que vous ne m'ayez pas dit cela lorsque je vous ai provoqué ?

— Ah ! ceci est autre chose, monsieur, répondit Tanneguy. Une

Digitized by Google

provocation est un soufflet. Un galant homme, lorsqu'il le reçoit, ne réplique pas qu'on a eu tort de le lui donner, qu'il ne le mérite pas; il se bat. Et permettez-moi d'ajouter, monsieur le comte, que votre agression... un peu brusque, m'interdisait toute explication en ce moment-là. Je ne vous en fais pas un reproche. Tout homme qui se croit attaqué dans son honneur a le droit d'être vif, même lorsqu'il se trompe. Et ce droit-là, monsieur, vous en avez usé largement. Peu s'en est fallu que vous ne me couchiez en joue en me disant : défendez-vous ! Dans ces cas-là, monsieur, on ne discute pas, on se défend.

— C'est juste, monsieur, reprit Charles, et je vous prie d'agréer mes excuses. Je n'ai jamais craint d'avouer mes torts lorsqu'ils me sont prouvés. Vous aimez la baronne de Sirac ; accordez-moi vos pleins pouvoirs. Je vais, en votre nom, lui demander sa main.

— Oh ! mille grâces, monsieur le comte ! répondit Savarèze avec toute l'effusion d'une vive reconnaissance. Si elle consent, vous m'aurez rendu le plus heureux des hommes. »

Il suivit quelque temps des yeux Charles de Fontèves, qui s'éloigna à l'instant même pour accomplir la mission dont il s'était chargé.

« Me voilà embarqué dans une sotte affaire, pensa Savarèze, s'apercevant qu'il ne triomphait qu'à demi et qu'il était la première victime de sa ruse pour ne pas se battre. Epouser la baronne, moi!... jamais ! Et pourtant, si elle dit oui... C'est sérieux, c'est en mon nom que le comte va parler. Bah ! elle aura peut-être le bon esprit de refuser. »

IX

La baronne de Sirac s'était rapprochée de Jules et de Cécilia, mais sans les rejoindre tout à fait. Evidemment, elle gardait rancune à Jules; elle ne voulait plus lui parler. Peut-être espérait-elle qu'il viendrait lui demander pardon et lui offrir la perdrix, innocente cause de cette brouille. Aussi, se mit-elle à cueillir des fleurs non oin de Jules, en chantonnant d'un air d'insouciance pour l'attirer à elle. Mais il n'y fit pas attention, et ces coquetteries furent perdues.

Perdues... pas entièrement. Le comte de Fontèves, avant d'aborder la baronne, ne put s'empêcher de se dire qu'elle était charmante. Il se rappela tous les propos de Cécilia, propos annonçant que le désir manifeste de Savarèze d'être accueilli à Chanterive avait sans doute pour but un mariage. Charles n'eut pas un seul instant l'idée qu'en cela Cécilia était d'accord avec Savarèze et qu'une passion coupable s'abritait déjà derrière un but avouable. Cette connivence

Digitized by Google

était inadmissible. La comtesse avait toujours vécu près de son mari, n'avait jamais rencontré Tanneguy auparavant. On ne pouvait donc les soupçonner de s'être concertés à ce sujet.

Ce à quoi pensa Charles de Fontèves, ce fut l'avenir de son cousin. Riche et belle, la baronne pouvait lui convenir. Mais Jules était encore jeune ; il ne voulait sous aucun prétexte se marier. Un peu bavard, il avait même raconté à son cousin sa liaison avec Evelina, qui le rendait excessivement heureux à bon marché, deux francs cinquante par jour, prix net. Aussi, en supposant même qu'il n'eût pas eu besoin d'être rassuré entièrement sur les intentions de Savarèze, Charles n'aurait éprouvé aucun scrupule à faire cesser le veuvage de la baronne, car il n'ignorait pas que Jules tenait par-dessus tout à rester célibataire.

« Ma chère Hélène, dit-il, j'ai à vous faire une importante confidence. Je viens d'avoir une longue conversation avec M. Savarèze...

— Il m'aime, il m'adore, n'est-ce pas? » interrompit la jeune femme, qui, sur ce chapitre-là, n'était jamais prise au dépourvu.

Puis, elle ajouta :

« Un e longue conversation? Il ne chasse donc pas? Il ne songe donc plus à ce qu'il m'a promis?

— Je ne sais pas ce qu'il vous a promis, madame. Mais je vais vous dire la promesse que je viens de lui faire : je me suis chargé, ma chère Hélène, de solliciter pour lui auprès de vous l'honneur de de vous donner son nom.

— M'épouser ! Et vous me dites cela sans crier gare !

— Nous dirons : non, si vous voulez, baronne... Mais, encore, faut-il que je vous aie consultée.

— Oui, sans doute. Je ne refuse pas précisément. Et, d'abord, je vous remercie, cher comte. Ah ! monsieur Savarèze !... Tanneguy, je crois ?... Un joli nom !... Le mien avait, il est vrai, un certain relief, parce que je suis baronne... Mais je l'ai été assez longtemps. Les femmes aiment à varier... pour les petites choses, bien entendu. Je savais déjà que monsieur Savarèze m'adore. Il se met sur les rangs pour obtenir ma main... Eh bien, qu'il y reste ! Je ne puis pas l'en empêcher. Que me conseillez-vous ?

— Oh ! cela vous regarde, ma chère Hélène.

— Je ferai peut-être sagement de prendre un parti. Monsieur Tanneguy a de grandes qualités... Cette chasse, à laquelle il nous invite, c'est peu de chose, sans doute, mais il n'a rien trouvé de mieux. Et puis, c'est une prévenance... c'est pour moi !

— Ah ! vous croyez?...

— Cela saute aux yeux,

Digitized by Google

— De plus, ma chère Hélène, il a aussi réclamé l'intervention de Cécilia.

— Bref, vous le protégez, vous, mes meilleurs amis. Que vous ai-je donc fait, hélas !

— Causons sérieusement, Hélène. Vous êtes parfaitement libre...

— Eh ! non, je ne le suis pas ! Ah ! que nous sommes malheureuses, nous autres pauvres veuves ! On ne me laissera pas de repos tant que je ne serai point remariée. Je préfère en finir tout de suite.

— Mais personne ne vous force...

— Par exemple ! Me dire cela au moment où vous me persécutez pour me ravir ma liberté ! Tout le monde se ligue contre moi... excepté M. Jules. Lui, du moins, il ne me tourmente pas. Mais puisqu'il faut absolument épouser, épousons. Ce sera une affaire faite. C'est convenu, mon cher comte. Annoncez à M. Savarèze que je suis... résignée. Et il pourra sans crainte conserver M. Jules pour ami. »

Elle voulut s'enfuir.

« Baronne, dit Charles en lui prenant la main... Ma chère Hélène, écoutez-moi !

— J'accepte, reprit-elle avec vivacité. M. Savarèze me plaît beaucoup. Etes-vous content ? Plus un mot ! N'aggravez pas mon immolation. Je dirai oui devant M. le maire. »

Et elle s'échappa en répétant :

« Oui, oui, oui ! »

Le comte de Fontèves ne put s'empêcher de sourire.

« Voilà un singulier consentement, pensa-t-il. J'aurais voulu transmettre à Savarèze quelque chose de plus expansif. Après tout, je me suis marié, moi aussi, d'une façon bizarre, et je ne m'en suis jamais repenti. »

Sa sécurité devint de plus en plus complète. Hélène, sans doute, ne possédait ni l'âme profondément tendre, ni la beauté exquise de Cécilia. Mais, malgré sa coquetterie un peu évaporée et étourdie, Hélène était aimable, gracieuse, jolie, presque spirituelle. Il y a beaucoup d'hommes qui font leurs délices de femmes dans ce genre. Savarèze était probablement du nombre.

« Oh ! je suis insensé, moi, se dit Charles. J'ai beau dire à mon cœur et à mes sens : calmez-vous ! il y a des moments où tout mon être s'embrase et se révolte contre des périls imaginaires ; tout mon passé renaît, se lève pour me crier : prends garde ! et il me semble que je n'ai pas droit, moi comme tous les hommes, à une part de bonheur dans ce monde. Oui, elle est bien belle, ma Cécilia, mais sa beauté rayonnante est au-dessus des vœux vulgaires, inaccessible aux amours maudits, et je suis ridicule, moi, avec mes folles ap-

Digitized by Google

préhensions. Il y a d'ailleurs d'autres femmes sur terre. Que Savarèze épouse ou non la baronne, c'est elle qu'il aime. »

Au milieu de ces réflexions, la jeune veuve reparut.

« Mon cher comte, dit-elle en mettant un doigt sur sa bouche en signe de mystère et de discrétion, je crois que je préfère M. Jules. »

Et elle se sauva.

Charles ne songeait plus à chasser. Il est bien rare que les parties de chasse auxquelles assistent des dames soient bien fructueuses, excepté pourtant les chasses impériales. Charles de Fontèves chercha donc à rejoindre sa femme afin de causer avec elle de l'incident qui s'était produit. Mais Savarèze avait pris les devants. La comtesse ne quittait pas Jules. Savarèze, cependant, trouva facilement le moyen de glisser ces mots à l'oreille de Cécilia :

« J'ai dû prier M. de Fontèves de demander en mon nom la main de la baronne. Arrangez-vous de façon à ce que je sois refusé. »

Il se retira, laissant Cécilia accablée de cette situation terrible qui l'entourait d'un cercle de feu.

Elle se révolta d'abord contre Savarèze, contre cet homme sans pitié qui lui dictait des conditions, lui imposait ses volontés, et dont la main de fer l'étreignait et la dirigeait déjà à son gré dans une inextricable et ténébreuse intrigue. Sa nature loyale et vaillante lui conseillait de tout révéler à son mari, de lui dire : Cet homme est ton ennemi mortel, cet homme est le génie du mal ; bats-toi contre lui, car tu ne peux éviter la lutte, bats-toi et tue-le. Ce duel eût été un duel à mort, Cécilia le savait bien, et pourtant elle fut au moment de s'y résoudre, car lui seul pouvait terminer définitivement cette situation horrible. Mais Cécilia recula. Ce ne fut pas à cause du comte, qu'elle savait brave, et qu'elle n'aurait pas voulu laisser inactif en face d'une haine si déclarée, ce fut à cause de Marthe, à cause de cette frêle et douce jeune fille dont Charles, même vainqueur de Savarèze, apprendrait certainement qu'il n'était pas le père.

« Que Dieu nous protége, murmura la jeune femme folle de terreur. Lui seul le peut maintenant. S'il ne s'agissait que d'un duel, je laisserais Charles se battre, dussé-je mourir s'il était tué. Mais le priver de sa fille, faire arriver jusqu'à lui ce secret qui empoisonnerait son existence tout entière !... Non, non ! autant par tendresse pour cette pauvre Marthe que par amour pour mon mari, je ne permettrai jamais cela. »

Au milieu de ses épouvantables tortures, elle entrevit bientôt une lueur d'espoir.

« La fuite ! se dit-elle, frappée d'une idée subite... La fuite nous délivrera de cet homme ! »

Digitized by Google

Elle sembla renaître à la vie.

Elle envisagea sa position avec moins d'effroi. Savarèze avait pu voir avec quelle indignation elle avait repoussé l'étrange prétention d'assimiler Cécilia à Blanche de Fontèves, en essayant de greffer un adultère sur un autre adultère. Peut-être reconnaîtrait-il de lui-même que la comtesse n'était pas femme à manquer à ses devoirs, peut-être renoncerait-il à ses projets lorsqu'il les verrait aussi irréalisables que criminels. Mais, dans le cas contraire et s'il persistait dans ses tentatives de séduction, Cécilia se promit d'y mettre un terme en conduisant son mari dans quelque autre pays où ils resteraient inconnus tous les deux.

« Cher et bien-aimé Charles, pensa-t-elle, ce sera la première fois qu'il fuira devant un danger. Mais, ce danger, moi seul le connais. Il expose Marthe plus encore que mon mari; aussi, la mort même ne m'arrachera pas mon secret. Oh! je ne vous crains plus, monsieur Savarèze! Charles m'est dévoué, Charles me suivra partout où je souhaiterai d'aller. La fuite est le courage des femmes, et je vous fuirai au bout du monde, vous dont la seule présence est un signal de sang et de honte! »

Cette idée, la seule qui fût praticable en sauvegardant les jours de Charles et l'avenir de Marthe, rendit un peu de calme à Cécilia. Sa physionomie perdit toute trace d'altération. Lorsqu'elle se retrouva auprès du comte, elle put lui cacher les violentes angoisses dont elle venait d'être assaillie. Elle prit même une attitude polie vis-à-vis de Savarèze. Malgré le mépris qu'il lui inspirait, elle sentait combien cet homme était redoutable, combien ses motifs de vengeance étaient forts; aussi, ne voulut-elle point le pousser à bout en le traitant avec trop de dédain.

La journée était presque finie, et on parla de se séparer. Le comte de Fontèves prit Savarèze à part, et lui dit:

« J'ai parlé, ainsi que je vous l'avais promis... Madame de Sirac n'est pas très décidée.

— Me permettez-vous de venir demain m'informer?... demanda Savarèze.

— Soit, monsieur. Venez demain, répondit le comte... Madame de Fontèves et moi nous aurons eu le loisir de causer plus amplement avec la baronne. »

Les deux jeunes femmes, Charles et son cousin, montèrent en voiture pour retourner à Chanterive.

« A demain! » dit Savarèze, qui ne put s'empêcher de faire sonner ce mot comme un triomphant défi, dont la comtesse seule pouvait comprendre la signification.

Et il regagna à pied sa maison, qui n'était pas très éloignée.

Digitized by Google

Dans la calèche, le plus gai fut, sans contredit, Jules Bordomieu; il ne s'occupait que de sa perdrix.

X

Le lendemain, Savarèze ne manqua pas de se présenter à Chanterive. Introduit au salon, il n'y trouva que le comte et la comtesse. Il ne vit cette fois ni Marthe, ni Hélène, ni Jules. Cela lui parut d'autant plus concerté d'avance qu'il ne fut pas question de les faire appeler. Loin de là, Cécilia salua Savarèze et se retira. Elle le fit poliment, sans démonstrations malveillantes, car elle redoutait plus que la mort de mettre cet homme aux prises avec son mari. Mais elle voulait marquer que cette visite, que Charles avait autorisée sans la consulter, était presque une visite d'affaires et non la réception d'un ami que toute la maison est heureuse de fêter. Savarèze s'attendait à autre chose. Ayant accueilli chez lui la veille tous les habitants de Chanterive, excepté Marthe, il comptait presque qu'on le retiendrait sans cérémonie à dîner, ainsi que cela avait eu lieu déjà à un retour de chasse. Il espérait du moins rester quelques heures à Chanterive, voir Jules, la baronne de Sirac... et Marthe. Mais tout se limitait aux strictes convenances : il venait chercher une réponse, le comte de Fontèves se montrait seul pour la lui donner. Cécilia, évidemment, n'avait pas voulu que Savarèze se crût permis de réitérer librement ses visites. En cela, d'ailleurs, elle se conforma aux désirs inavoués de son mari, qui, bien que n'accusant plus Tanneguy d'avoir offensé la comtesse, ne pouvait cependant oublier qu'il avait failli se battre la veille contre lui. Malgré sa déception, Savarèze fit bonne contenance.

Quant à Cécilia, elle courut à la chambre où était Marthe. Elle se souvenait avec épouvante que Savarèze osait affirmer et menaçait de prouver que cette enfant était sa fille. Elle avait juré, devant Dieu, d'arracher l'innocente Marthe à cette paternité infamante, et elle se disait qu'il fallait avant tout empêcher la petite de revoir cet homme. Sachant qu'il devait venir, elle l'avait conduite dans une chambre haute, sous la garde d'une domestique. Elle s'assura que Marthe était toujours là, s'amusant à découper des images. Elle ordonna à la femme de chambre de ne pas permettre à l'enfant de descendre, sous aucun prétexte, avant d'avoir reçu d'autres ordres de la comtesse elle-même, et elle revint en toute hâte coller son oreille à la porte du salon.

Cécilia, en effet, avait peur, une peur affreuse. Par prudence et par dignité, elle avait pris ses mesures, afin que Savarèze fût accueilli froidement ce jour-là. Pour rien au monde, elle n'aurait voulu

Digitized by Google

lui inspirer des espérances, lui faire supposer qu'elle faiblissait devant lui. Mais, par cela même, elle redoutait une révélation, un éclat. Refusant de ployer son honneur devant des exigences honteuses, elle ne voulait pas non plus que son bonheur fût brisé dans la personne de son mari, dans la personne de Marthe. Aussi écouta-t-elle l'entretien des deux hommes avec la ferme intention d'intervenir au moindre mot suspect.

« C'est un lâche, pensa-t-elle bientôt avec une sorte de joie. Ne m'a-t-il pas avoué hier qu'il a évité un duel avec mon mari. Il n'est brave qu'en face d'une femme ; il tremble devant Charles. »

Savarèze, en réalité, ne tremblait pas. Mais il ne renonçait pas à l'espoir de triompher de Cécilia, et, malgré la résistance qu'il prévoyait, il ne voulait pas se fermer la porte de la maison qu'elle habitait.

L'entrevue, du reste, fut courte. Charles prévint Savarèze que, toutes réflexions faites, la baronne de Sirac n'était pas très décidée à se remarier. Savarèze répliqua poliment qu'il n'avait pu taire l'impression produite sur lui par tant de grâces et d'esprit réunis, mais qu'il comprenait parfaitement que la baronne était trop belle pour ne pas avoir le droit de se faire longtemps désirer. C'était là une insinuation habile pour être admis à Chanterive et demander la permission d'y présenter de nouveaux hommages. Mais le comte n'ajouta rien et ne crut pas devoir faire entrevoir la possibilité que la jeune veuve changerait d'avis.

Savarèze n'avait plus qu'à prendre congé. Il le fit sans se départir de sa politesse souriante et calme, sans avoir l'air de remarquer la froideur de cette réception. Il ne demanda même pas des nouvelles de Jules. Le comte, toutefois, éprouva comme un scrupule d'homme bien élevé en se séparant de Tanneguy, chez lequel il avait été fêté la veille, lui et les siens.

« Monsieur, dit-il en l'accompagnant, nous avons projeté pour jeudi prochain une promenade sur l'eau, mon cousin et moi. Jules a découvert à une lieue d'ici une île ravissante et déserte sur l'Oise, et il veut à toute force me la faire visiter. S'il vous plaisait d'être des nôtres ?...

— Une promenade en bateau ? dit Savarèze qui, ne répondit pas tout de suite, afin de savoir si les dames en seraient.

— Oui, reprit Charles. J'ai deux barques près du bâtiment vieux. Nous prendrons la meilleure. Je ramerai, Jules gouvernera... et vous ne ferez rien si vous aimez le repos. Nous irions déjeuner tous les trois dans cette île déserte. »

Savarèze prétexta une occupation et refusa.

« C'est très clair, pensa-t-il en s'éloignant : le comte se croit

Digitized by Google

mon obligé et veut me rendre mon déjeuner sur l'herbe. Ce qu'il y a de très clair également, c'est que la présence de Cécilia et d'Hélène m'est formellement interdite. »

La légère grimace qu'il avait faite en refusant cette promenade entre hommes n'avait pas échappé au comte de Fontèves.

« Monsieur Savarèze n'est pas content, se dit-il ; il lui faut des dames pour l'égayer. Qu'il en cherche ailleurs. Je veux bien croire qu'il parlait hier à Cécilia de son amour pour Hélène ; Cécilia, du reste, me l'a confirmé, mais puisqu'il ne plaît que médiocrement à la baronne, je n'ai aucun motif pour entretenir avec lui des relations autres que celles de bon voisinage. »

Et Charles ajouta mentalement :

« Je ne l'aime pas, cet homme-là ! Il est souple comme un gant, intelligent, je le veux bien, mais il y a en lui quelque chose qui sonne faux. Je suis comme la baronne : je préfère Jules. »

Quelques jours se passèrent et Savarèze ne parut plus.

« Il est probablement mort, » dit Jules, qui ne s'en préoccupa point autrement.

Cécilia ne fut pas trompée par ces apparences d'inaction. Elle essaya doucement de persuader à Charles de quitter le pays. Mais elle fut bientôt arrêtée par la difficulté de donner un motif, une raison déterminante. Divulguer la véritable, il n'y fallait pas songer. Aux premiers mots prononcés contre Savarèze, Charles, bien loin de fuir, n'eût pas manqué d'aller le provoquer. Et pourtant, sauf cette raison qu'elle ne pouvait avouer, la comtesse n'en avait aucune pour quitter Chanterive. Charles s'y plaisait. Marthe y grandissait, heureuse et bien portante. Ils y avaient tous leurs habitudes, rendues plus chères par les souvenirs d'un passé que rien n'avait troublé. La mauvaise saison eut seule justifié l'abandon de Chanterive, et l'on n'était encore qu'au mois de septembre.

Cécilia ne se découragea pas, mais elle reconnut que, sous peine de donner l'éveil à son mari relativement à Savarèze, il lui faudrait un peu de temps pour décider Charles à partir. En attendant, elle s'imposa une surveillance latente mais continuelle, pour empêcher que Charles, Jules ou Hélène rencontrassent Savarèze. Elle retenait tout son monde autour d'elle, créait des distractions, s'opposait sans en avoir l'air aux sorties.

Il y en eut une, cependant, qu'elle ne put interdire et qui faillit amener une explication, une collision sanglante. Tous les dimanches, les habitants de Chanterive allaient à la messe, ainsi que c'est d'usage presque général dans les campagnes. Jules lui-même, qui n'y allait jamais à Paris, trouvait qu'au village il est plus convenable d'y assister. Le dimanche donc, ils se rendirent tous en voiture

Digitized by Google

à l'Isle-Adam. Il y avait douze jours qu'on n'avait vu Savarèze. Après l'église, le temps était si magnifique, que Marthe demanda comme une faveur de revenir à pied.

On ne la laissait plus, sans qu'elle sût pourquoi, courir librement dans les bois, dans les champs, avec l'un ou avec l'autre, plus particulièrement avec Jules, et elle voulait se dédommager un peu en allongeant le trajet du retour. Sa proposition fut appuyée, excepté par la comtesse. Mais que dire? Qu'inventer sans jeter l'alarme? Cécilia pouvait-elle confesser qu'elle avait une peur épouvantable et dévorante de Savarèze? Si cette atroce frayeur était révélée, il fallait nécessairement en dire la cause, et alors tout était perdu. La comtesse garda donc le silence, et on se mit en marche.

Rien d'extraordinaire ne survint d'abord. Le comte et la comtesse saluèrent au passage quelques personnes qu'ils connaissaient. Une d'elles s'arrêta pour s'informer des nouvelles de la santé, et le groupe des cinq personnes s'arrêta aussi. C'était le maire de l'Isle-Adam; par conséquent, il fallait lui témoigner de la déférence et se montrer sensible à sa politesse.

Marthe, elle, n'écoutant que la pétulance de son âge, pensa bientôt que le colloque durait trop longtemps. Elle s'effaça d'abord derrière Jules, s'assura qu'on ne faisait pas attention à elle, puis elle prit les devants et disparut.

La route, en cet endroit-là, tournait un peu pour gravir une côte. A quelques pas plus loin, elle se joignait à une autre route et le point de jonction formait une espèce de plateau d'où l'on dominait le paysage. C'est ce plateau si voisin du lieu où stationnaient ses parents qui avait attiré Marthe. Dès qu'elle y fut, elle fit entendre un petit cri guttural et prolongé dont elle se servait pour appeler Jules quand ils allaient ensemble à la pêche aux goujons. Jules ne vint pas, mais d'un petit bois de pins au feuillage sombre et attenant à la route sortit Savarèze. Son premier mouvement fut de s'élancer sur l'enfant, de la saisir et de l'emporter. Mais Marthe ne se laissa point approcher et fit quelques pas pour se replier vers ses parents.

« Mademoiselle Marthe! dit Tanneguy en cessant de la poursuivre.

— Monsieur Savarèze! dit l'enfant en cessant de fuir et en voulant lui montrer qu'elle se souvenait de son nom. »

Puis elle éprouva un peu de honte d'avoir eu peur de Tanneguy parce qu'il sortait du bois; elle se rappela que son père le recevait et qu'il avait été un jour fort aimable pour elle en l'aidant à cueillir des fleurs dans la prairie.

« Venez, monsieur, dit-elle en s'enhardissant; mon père et ma mère sont là... et Jules aussi... et la baronne aussi.

Digitized by Google

— Son père et sa mère ! murmura Savarèze, qui resta un instant foudroyé par ces paroles si simples. Elle les nomme son père et sa mère !... Et moi, que suis-je donc ? Et Blanche, qu'est-elle ? Rien ! rien !... »

Marthe n'avait pas le secret de ce cœur ulcéré.

« Comme il est pâle ! se dit-elle en le contemplant avec une curiosité naïve. Il est fatigué... il a beaucoup couru dans la campagne. C'est si amusant de courir dans la campagne ! »

Savarèze ne la quittait pas des yeux. Des pensées aiguës et déchirantes comme un glaive lui traversaient l'esprit.

« L'enlever de force ?... Elle me haïrait, se disait-il. Et d'ailleurs, c'est impossible... Elle crierait au secours ! »

Une idée se présenta à lui, et le fit d'abord reculer, tant elle était effroyablement vengeresse.

« Et la belle Cécilia ? reprit-il en hésitant encore. Mais elle m'évite, elle me chasse, elle me brave, elle me témoigne hautement qu'elle ne m'appartiendra jamais. Elle ne m'accorde ni la faveur de m'aimer, ni l'honneur de me craindre. Elle veut du sang, elle en aura. Trop longtemps j'ai attendu. Je me consume, je subis mille morts dans chaque minute, et ils sont heureux, eux !... »

Ces pensées se succédaient avec la rapidité de l'éclair. Bientôt Savarèze n'hésita plus.

« Mademoiselle Marthe, lui dit-il d'une voix altérée, nous ne pouvons pas cueillir des fleurs aujourd'hui...

— C'est bien dommage, répondit-elle. Mais pourquoi ? Si vous vous promenez, venez avec nous à Chanterive. Je vous ferai un beau bouquet. J'ai mon jardin à moi...

— Non, reprit-il en fouillant dans son portefeuille. Mais puisque j'ai le plaisir de vous rencontrer, mademoiselle Marthe, je veux vous faire un cadeau.

— A moi, monsieur !... Mais mon père n'est pas là...

— Qu'importe ! Ce n'est qu'une image. Il va venir... Montrez-la-lui... dites-lui que c'est moi qui vous l'ai donnée. Ne me remerciez pas. Votre père, j'en suis certain, viendra me remercier lui-même. »

Il lui mit dans les mains une photographie, un portrait-carte, et s'éloigna vivement pour ne pas lui laisser le temps de refuser.

Marthe, à vrai dire, n'y songeait pas.

Curieuse et aimant les jolies choses comme tous les enfants, et surtout les choses nouvelles, inattendues, elle ne se croyait point répréhensible d'avoir accepté ce léger présent.

« Oh ! que c'est beau ! s'écria-t-elle avec une joie expansive. Et c'est pour moi ! Merci, monsieur, merci ! Il est déjà loin. Oh ! qu'il est aimable, ce M. Savarèze ! »

Digitized by Google

Et elle se mit à regarder le portrait.

C'était le portrait de sa mère, de Blanche de Fontèves.

« Elle me ressemble un peu, reprit-elle. Ces cheveux blonds... on dirait les miens. Voilà comment je serai, quand je serai grande. Oh! mais elle me ressemble beaucoup plus que maman, qui est brune. Qu'elle est jolie! Elle me sourit. M'aimez-vous un peu, madame? Vous ne me connaissez pas, c'est vrai... Oh! Il me semble qu'elle me parle!... Je vous en prie, madame, aimez un peu la petite Marthe, qui vous aime déjà beaucoup. Il faudra bien que vous m'aimiez, car vous ne me quitterez plus... je vous garderai toujours auprès de moi. Oh! il y a quelque chose d'écrit! »

Et elle lut ces mots tracés au crayon au bas du portrait:

« Blanche de Fontèves. »

Marthe demeura un instant indécise, cherchant ce que cela voulait dire. Elle répéta plusieurs fois :

« Blanche! Blanche! Blanche! »

Elle ne comprenait pas et ce n'était pas étonnant, car le nom de la femme adultère, flétrie et morte, lui avait été soigneusement caché.

« Est-il singulier, ce M. Savarèze! reprit-elle, croyant avoir trouvé une explication. Il s'imagine donc que je m'appelle Blanche!... Et pourtant, tout à l'heure, il m'appelait Marthe. Il a voulu mettre mon nom et il s'est trompé. Je rectifierai, puisque le portrait est à moi. »

Toute joyeuse, elle revint vers son père pour le lui montrer.

HIPPOLYTE AUDEVAL.

(La 3e partie à la prochaine livraison

Digitized by Google

LE CHRISTIANISME

ET SES ORIGINES

ÉTAT MORAL DE LA GRÈCE ENTRE ALEXANDRE ET LES ROMAINS

Deux écoles dominent de beaucoup toutes les autres pendant la grande époque philosophique qui s'étend pour la Grèce depuis Alexandre jusqu'aux Romains : celle de la Stoa ou du Portique et celle d'Epicure. J'ai parlé ailleurs de ces deux écoles [1] ; mais quoique déjà dominantes, et elles allaient l'être de plus en plus, elles ne remplissent pas à beaucoup près l'histoire des idées morales et religieuses en ce temps-là, histoire dont je voudrais tracer ici l'esquisse générale. D'abord les grands maîtres de l'âge philosophique précédent, Platon et Aristote, continuaient d'avoir leurs disciples : les premiers qu'on nommait *Académiques*, de la promenade d'Académe (l'Académie) où ils étaient établis ; les autres nommés *Péripatétiques*, c'est-à-dire Promeneurs, qui se tenaient dans le Lycée ou le bois d'Apollon *tueur de loups* (Lycéos). Ces deux écoles n'étaient pas les plus populaires; elles étaient certainement les plus distinguées. En même temps, l'école d'Aristippe d'une part, celle d'Antisthène de l'autre, (les Cyrénaïques et les Cyniques), continuaient de subsister; mais la première finit par se perdre dans l'école d'Epicure; l'autre vécut

[1] Mais je n'ai pu en parler que d'une manière très incomplète, surtout pour l'école stoïque, parce que les premiers Stoïques ne nous ont laissé aucun texte. Je ne pourrai étudier cette doctrine dans toute sa richesse et dans toute sa force qu'en la prenant à l'état où Cicéron l'avait reçue quand son éloquence la traduisit aux Romains.

Digitized by Google

jusqu'aux derniers jours de la philosophie grecque. Les Cyniques allaient par les rues et les places publiques, dans l'équipage que la comédie nous décrit, avec leur bouteille d'huile (pour se frotter) et leur brosse, leur écuelle, leurs sandales, leur gros manteau, et leur bourse de cuir peu chargée d'argent. Pour manger leur frugal repas, ce n'était pas la peine de s'étendre sur des lits, comme on faisait alors, et ils se distinguaient en soupant assis.

En outrant le doute socratique, qui devenait une fin au lieu d'être un instrument, Pyrrhon fonda son école de *Chercheurs* ou *Sceptiques*. Peu à peu les Académiques, placés entre les dogmes tranchants d'Epicure et de la Stoa, et comme battus par ces flots contraires, se laissèrent aussi porter vers le doute. Ils y trouvèrent un refuge contre l'empire des préjugés religieux. Ne voulant pas s'y soumettre et les servir, comme les Stoïques, ni causer de scandale en niant ce que la foule croyait, comme les disciples d'Epicure (qui d'ailleurs eux-mêmes n'osaient pas nier jusqu'au bout), ils mirent en avant la doctrine commode que l'esprit humain ne peut atteindre à la vérité. Et à la place de cette vérité, qu'ils ne laissaient pas espérer aux hommes, ils leur offraient pour consolation le *vraisemblable*, où devait s'arrêter toute sagesse. Ceux qui ont combattu trop sérieusement cette doctrine se sont mépris, je le crois ; il n'y fallait voir qu'une ressource par laquelle l'esprit humain tâchait de sauver sa liberté. Au lieu de dire : Il n'y a pas de dieux, ou même, comme Epicure : Il n'y a pas de providence, on aimait mieux dire, et j'ajoute volontiers qu'on aimait mieux croire (car je n'accuse pas les Académiques de mauvaise foi) que ni sur ce point ni sur d'autres l'homme ne peut s'assurer d'aucune vérité. Les Académiques parlaient et pensaient en face du polythéisme comme a fait Montaigne au milieu du monde chrétien. Ce sont eux, et non les partisans d'Epicure, qui sont les libres penseurs de l'antiquité, ou qui auraient voulu l'être ; mais il ne le pouvaient pas. Pour ne pas avouer les préjugés et les mensonges qui régnaient partout, leur raison était réduite à se désavouer elle-même.

Le doute systématique s'étant emparé de l'Académie, les Péripatétiques restèrent les seuls représentants d'une philosophie dogmatique sans bizarrerie de système et sans esprit de secte, faisant son profit de toutes les connaissances et donnant satisfaction à tous les bons penchants. Par la science, par la largeur des pensées et par la modération des sentiments, cette philosophie était celle qui ressemblait le moins à une église et qui était le plus près de la sagesse. La liberté manquait là comme partout, mais sur les points où ils ne pouvaient parler librement, ces philosophes savaient se renfermer dans le silence, et demeuraient encore de cette façon aussi indépendants qu'il était possible. Les Péripatétiques avaient recueilli, avec

Digitized by Google

l'héritage d'Aristote, la part la plus solide de celui de Platon ; il ne leur manquait que la passion. Leur enseignement ne troublait pas les âmes, et c'était ce que leur reprochaient les Cyniques. Qu'est-ce que c'est, disaient-ils, qu'une philosophie qui ne fait de peine à personne ? Les Cyniques étaient les précurseurs de ceux qui prêchèrent que le royaume des cieux doit être emporté par violence.

Cependant l'esprit de Platon n'avait pu s'éteindre ; s'il ne régnait plus à l'Académie, il vivait certainement dans beaucoup d'âmes, et il n'est pas douteux qu'il n'y eût toujours des *Platoniques*, je veux dire des hommes qui alliaient à la morale ce mouvement d'imagination et cette onction par où les écrits de Platon nous touchent. La littérature *platonique* se continuait, et quelques monuments en sont arrivés jusqu'à nous, recueillis à la suite des livres du maître. L'*Epinomis* ou supplément aux *Lois*, les Lettres attribuées à Platon, quelques Dialogues, dont la date est difficile à déterminer, appartiennent à cette littérature, bien voisine de la littérature chrétienne. Tel est l'*Axiochos*, où nous voyons Socrate appelé au lit d'un mourant qui ne peut se résigner à sa fin et qui s'attache à la vie *comme un enfant*. Tout d'abord, la seule présence de Socrate le soulage, puis ses paroles le gagnent peu à peu ; il lui fait espérer l'immortalité, il l'y fait entrer ; le malade finit par aspirer à la mort à force de foi et s'élance en quelque sorte vers elle. Le prêtre du Christ, en d'autres temps, n'aura guère autre chose à dire au Fidèle qu'il essayera d'aider à finir.

Cet âge a porté une foule prodigieuse de philosophes, et ces philosophes ont composé une multitude de livres : de tout cela il n'est arrivé jusqu'à nous que des noms. Il est vrai que ces noms sont illustres ; il faut en recueillir quelques-uns.

Dans la Stoa, je ne nommerai, à côté de Zénon et de Cléanthe, que Chrysippe, qui avait embrassé toute la doctrine de l'Ecole dans ses volumineux écrits. Il avait réponse à toutes les questions en physique comme en morale, et en ce qui regarde le surnaturel comme en ce qui appartient à la nature. Il était rompu à toutes les subtilités de la dialectique ; il disputait sur le destin, sur le libre arbitre et les autres problèmes inextricables ; il expliquait l'essence et l'action des démons ou génies ; il savait tout et ne doutait de rien : « Sans Chrysippe, disait-on, il n'y a plus d'école stoïque. » Il en était la colonne ; il en avait en quelque sorte écrit la *Somme ;* c'est une espèce de Thomas d'Aquin. La Stoa a eu sa scholastique comme l'Eglise ; sur tous les sujets, elle argumentait à outrance. Cela rebutait bien des esprits, et quelqu'un disait, d'une manière piquante, qu'il en était de la dialectique comme des écrevisses, où il y a plus à éplucher qu'à manger.

Digitized by Google

Les Cyrénaïques eurent ce Théodore dont Epicure ne fut, dit-on, que l'écolier dans ses hardiesses irréligieuses. Il faut nommer aussi Hégésias, celui qu'on appelait Conseiller-de-Mort. (Pisithanate). Il s'était tellement épris de cette *paix sans trouble* (ἀταραξία) où on mettait la sagesse, il poursuivait avec tant d'amour le repos de l'âme,

> Le repos! le repos, trésor si précieux
> Qu'on en faisait jadis le partage des dieux,

qu'il voulait qu'on l'allât chercher dans la mort, où seulement il pouvait être assuré. Et on racontait que les jeunes gens d'Alexandrie qui venaient l'écouter se tuaient tous en effet les uns après les autres, au point que le roi d'Egypte fut obligé de faire fermer son école. On voit paraître dans cette histoire ce goût du suicide et de la mort sur lequel on a tant de témoignages, et qui est une des maladies les plus caractérisées du monde macédonique et romain. C'est cette répugnance qu'on avait à vivre sous le poids de la servitude et de ses misères qui contribua fort dans la suite au succès de la parole chrétienne. Quand cette parole annonçait l'avénement d'un monde nouveau, et pressait les hommes de faire bon marché de celui-ci, elle en trouvait beaucoup en effet qui en étaient assez las pour s'en détacher sans peine.

Parmi les Cyniques, je nommerai Ménippe, que nous ne connaissons que par les fictions de Lucien, et parce qu'un certain genre de composition a pris de lui le nom de *ménippée* ; et Monime, qui disait aux riches : « Qu'est-ce que c'est donc que votre richesse ? Une indigestion de la fortune, qui a vomi sur vous. »

Le Péripatétique Dicéarque écrivit tout un livre contre l'immortalité de l'âme, et un autre livre contre l'âme elle-même, et pour montrer qu'elle n'existait pas. On ne voit pas que de pareilles thèses lui aient fait courir aucun danger. C'est d'ailleurs tout ce que nous savons de ces livres; mais c'est assez pour témoigner combien la religion des anciens, si exigeante au regard du culte, et qui tenait les hommes si assujettis par les pratiques, avait d'ailleurs peu de dogmes, et quel vaste champ elle laissait ouvert à des discussions qui, depuis ce temps jusqu'à nous, sont demeurées interdites comme sacriléges.

L'Académie nommait avec orgueil les deux premiers successeurs de Platon, Speusippe et Xénocrate. Xénocrate avait dit une parole mémorable, qui nous a été conservée par Cicéron. On lui demandait ce qu'on apprenait à son école ; il répondit : « A faire librement ce que les lois font faire par obligation. » C'est un mot de la plus grande portée, et qui rend raison, non-seulement de l'organisation de la

Digitized by Google

philosophie dans le monde ancien, mais de celle de la religion qui lui succède. L'une et l'autre se sont également fait honneur de gouverner les hommes par la conscience et par la foi, tandis que les pouvoirs publics gouvernent par les législations et par la force. A la fin du siècle dernier, quelques-uns appelaient volontiers les prêtres des officiers de morale; c'est bien ce qu'étaient les philosophes chez les Grecs, mais des officiers sans priviléges et sans moyens de contrainte. Faire faire le bien librement, il n'y a pas en effet de fonction plus haute, pourvu qu'on y soit fidèle. L'Eglise n'a pas eu le courage de s'y tenir ; elle n'a pas tardé à devenir un gouvernement comme un autre, avec des sanctions légales et des pénalités. Mais Xénocrate et ses héritiers n'avaient ni pénalités ni contraintes, et l'empire légitime que la philosophie a exercé sur les hommes jusqu'aux usurpations du Christianisme ne s'appuyait que sur des forces morales.

L'Académie était fière d'avoir conquis Polémon, et toutes les philosophies se sont fait honneur avec elle de cette victoire. Voici ce qu'on racontait de lui. C'était un jeune homme livré au plaisir, passant la nuit parmi le vin et les joueuses de flûte. Au matin d'une de ces nuits, comme il traversait les rues en chantant, des fleurs sur la tête, il passe devant l'école de Xénocrate, et il lui prend fantaisie d'entrer. A la voix du philosophe, il est surpris d'abord, puis touché; et enfin, tout en écoutant, et sans faire semblant de rien, il détache ses guirlandes de fleurs et les jette : il fut philosophe dès ce jour-là. Scène pleine de grâce, qui fait un charmant sujet de tableau, comme la plupart des anecdotes grecques, et en même temps premier exemple d'une *conversion*, comme on a appelé cela depuis, dont la soudaineté est une espèce de miracle. C'est ainsi que, dans le récit de Jacques Diacre, la comédienne Pélagie devient une sainte tout à coup, en entendant prêcher un évêque. Les Vies des saints sont remplies d'histoires semblables à celle-là.

Un autre Académique, Crantor, était célèbre par un livre sur le Deuil, écrit pour un ami qui avait perdu ses enfants; un livre d'or, disait Cicéron; il resta comme le modèle classique d'un genre de discours philosophique qui prit des développements considérables, celui des Consolations. Les philosophes grecs n'ont pas cessé, depuis lors, de faire ce métier de consolateurs, que les Pères et les Docteurs de l'Eglise ont fait comme eux et d'après eux. Nous rencontrerons plus tard des monuments de cette éloquence, et ce sera le temps de la caractériser et de la juger. Mais il faut signaler dès maintenant ce qui se présente ici à nous pour la première fois, la prédication philosophique appliquée à un des accidents qui marquent la vie de chacun de nous, et pour ainsi dire au cas particulier d'un malade.

Digitized by Google

La philosophie entrera de plus en plus dans le détail de ce ministère moral.

Il y avait encore des Pythagoriques en Italie, comme Aristoxène de Tarente, le musicien, qui était aussi un philosophe. Fidèle aux traditions austères de l'école, il faisait un devoir de la pureté, non pas aux filles seulement, mais aux garçons, et exprimait le vœu, nous dit-on, avant Jean-Jacques, que le jeune homme se conservât chaste jusqu'à vingt ans.

Qu'on se représente maintenant l'ensemble de ce mouvement philosophique si nouveau, si puissant, si universel. L'Académie, le Lycée, le Cynosarge, la Stoa, les Jardins d'Epicure se partageaient la jeunesse dans Athènes, et envoyaient des colonies dans toute la Grèce. Elle se couvrait d'écoles, comme elle se couvrit plus tard d'églises ; ou plutôt ces écoles étaient déjà des églises. Ceux qui y présidaient exerçaient une sorte de gouvernement spirituel, dont ils transmettaient à d'autres le titre et le siége, de façon qu'on avait la liste des successeurs de Platon ou d'Aristote dans leur chaire, comme on eut depuis celle des évêques de Rome ou d'ailleurs. La plupart de ces philosophes ont écrit, mais non pas pour nous. On ne saurait trop le redire, ni trop appuyer sur une telle perte. Le riche trésor des livres de Platon ou d'Aristote, sur lequel nous jugeons la philosophie, n'est pourtant qu'un débris, quoique ce débris soit magnifique ; tout le reste a disparu. Nous frappons, pour ainsi dire, à la porte de toutes ces écoles, mais la porte est fermée et nous ne saurions entrer. Nous y collons notre oreille, et nous surprenons quelques éclats de voix, certains principes, certaines déductions, le murmure surtout d'un auditoire ému et subjugué ; rien davantage. Et nous retournons bien loin d'Athènes, sans emporter autre chose que le sentiment confus d'une vie intellectuelle et morale pleine à la fois de mouvement et de calme, charmant l'esprit et fortifiant l'âme : qui, sans être encore aussi libre qu'il aurait fallu, l'était pourtant à rendre vingt siècles jaloux, et n'avait pas à compter à chaque mot avec les erreurs ou avec les intérêts d'une autorité sacrée.

Les anciens nous ont rendu eux-mêmes par une image l'influence bienfaisante qu'a eue la parole de ces prédicateurs de sagesse : « Les hirondelles, disait-on, annoncent la fin du mauvais temps, et les discours des philosophes celle du trouble des âmes. » Si même quelque chose a étonné les modernes, c'est la sérénité de cette philosophie et sa confiance. Elle ne conçoit point de doute sur la destinée de l'homme ; elle a divers chemins pour le conduire au bonheur, mais elle se tient sûre du but où elle va. Le bonheur, le souverain bien, comme on disait, la fin ou les fins dernières, voilà ce qui faisait également l'objet de toutes les écoles ; mais aucune ne se demandait s'il

Digitized by Google

y avait une fin et s'il pouvait y avoir du bonheur ; toutes le supposaient intrépidement, quoique aucune ne recourût à la ressource commode de le mettre dans une autre vie. Ne nous hâtons pas de dire que les Grecs étaient trop jeunes ou trop légers ; qu'ils n'étaient pas mûrs pour ces tristesses, pour ce sentiment décourageant du vide et du néant de l'existence que les modernes expriment si volontiers, et qui pourtant ne les empêche pas de vivre et d'agir. Ce qu'on nous dit de l'éloquence lugubre d'Hégésias semble témoigner du contraire ; et on peut citer de Platon même des paroles pleines de trouble et d'amertume. Nous ne connaissons pas par nous-mêmes Hégésias, chez qui on peut croire que le tempérament dominait la pensée. Quant à Platon, il pouvait, quand il le voulait, s'abandonner en penseur solitaire à ses rêveries. Mais Epicure et Zénon sont des conducteurs des âmes, dont la doctrine est toute de pratique et de gouvernement. Ce sont encore, si on veut, des médecins, qui travaillent chacun à leur manière à notre santé, et qui ne vont pas s'arrêter dans leur travail pour se demander si la santé est quelque chose de bien réel, ou si elle vaut bien la peine qu'on s'en occupe. Ils ont assez fait si par leurs soins nous nous portons mieux, ou si nous nous sentons moins malades.

La philosophie avait beau vouloir s'enfermer dans l'étude de l'homme intérieur, les philosophes ne pouvaient s'empêcher de vivre de la vie de tous, et de ressentir ce qui se passait autour d'eux. Aussi les rencontre-t-on souvent dans l'histoire même extérieure de ce temps. Phocion, tel qu'on nous le représente, est un disciple de Platon qui philosophe sur l'*Agora* et dans l'armée; c'est un Stoïque avant la Stoa. Xénocrate, le successeur de Platon, fut député par les Athéniens à Antipatre, parce que telle était la renommée de sa sagesse, dit Plutarque, qu'on ne croyait pas qu'aucune brutalité pût n'en être pas touchée. On ne savait pas que celle d'un lieutenant d'Alexandre pouvait aller jusque-là. Démétrios de Phalère, qui gouverna Athènes aussi bien, ce semble, qu'on pouvait le faire en ce temps-là, était aussi un philosophe. Le Stoïque Sphéros était le conseiller de Cléomène, et lui suggéra ses plus nobles tentatives. Un tyran de Sicyone, Abantidès, fut assassiné par deux philosophes, Dinias et Aristotèle. Aratos lui-même eut pour associé, dans la révolution qu'il fit à Sicyone, le philosophe Ecdélos. Ainsi les philosophes étaient partout, comme plus tard les gens d'église.

Il y en avait peut-être dans tous les partis, mais on peut dire que le parti de la philosophie était celui de la liberté. Quand Démétrios, fils d'Antigone, porté par la populace et par ses soldats, entra dans Athènes pour s'y faire roi et pour s'y faire dieu, il fit rendre un décret qui chassait de la ville les philosophes. Il fut défendu de tenir

Digitized by Google

école sans une autorisation du Conseil et du peuple, et cela sous peine de mort. La comédie applaudit, et donna son coup de pied aux philosophes. Bien plus coupable en cela que la comédie d'autrefois, puisque celle-ci clabaudait dans Athènes libre, tandis que les nouveaux comiques se mettaient bassement au service des haines des puissants. C'est à de pareilles insultes que répondait sans doute l'auteur d'un livre attribué à Isocrate, quand il disait qu'*il n'est pas moins sacrilége de blasphémer contre les philosophes que contre les dieux.* Pour les dévots de la sagesse, la personne du sage devint sacrée. Mais les philosophes, expulsés d'Athènes par Démétrios, le furent aussi de la Macédoine par Lysimaque et de la Syrie par Antiochos. Les successeurs d'Alexandre, comme plus tard les empereurs romains, comprirent que la pensée libre est toujours l'ennemie du maître, fût-ce même sans le savoir, et quand elle paraît le plus résignée.

La philosophie d'un temps n'est pas seulement dans ses philosophes ; elle est partout, et toute la vie de ce temps la réfléchit. Mais c'est dans les poètes qu'on peut étudier la vie elle-même, et dans le théâtre plus que dans tout autre genre de poésie. On sait quel fut encore, au commencement du troisième siècle avant notre ère, l'éclat du théâtre d'Athènes, non plus dans la tragédie, épuisée alors, mais dans la comédie renouvelée : le nom de Ménandre brille entouré de bien d'autres noms, mais les œuvres de Ménandre et de tous les autres sont perdues. Cependant, outre les fragments qui se retrouvent épars de tous côtés, la comédie latine de Plaute et de Térence, qui se réduisait si souvent à une traduction, est là pour nous représenter jusqu'à un certain point la comédie grecque de cette époque. Elle était évidemment toute pleine de philosophie, non qu'elle ne raillât volontiers les philosophes ; la tradition le voulait, et elle s'en serait encore avisée quand elle n'aurait pas eu de tradition. Plus les philosophes étaient considérables, plus on était tenté de les plaisanter. Les Stoïques *aux sourcils froncés* sont ceux à qui on s'en prend de préférence ; on nous les montre qui courent de tous côtés après leur Sage idéal, qui leur échappe toujours comme un esclave fugitif. On assure qu'avec leur air d'austérité ils goûtent volontiers les bons morceaux et qu'ils s'y connaissent. Un comique faisait parler une courtisane, qui avait eu tour à tour un militaire, un médecin, puis enfin un philosophe, *avec une barbe, un capuchon et des arguments.* Celui-là était le pire, car il ne payait pas ; et quand elle lui demandait de l'argent, il prononçait que l'argent n'était pas un bien. Elle disait : Mettons que c'est un mal, et débarrasse-t'en pour moi. Mais elle avait beau dire. — La philosophie était une mode ; la comédie a toujours raillé les modes. « Tu sais, dit un père dans Térence, les

Digitized by Google

jeunes gens ont toujours un goût et un engouement : ce sont les chiens, les chevaux, *les philosophes.* » On s'amusait aussi aux dépens de l'école d'Epicure : un cuisinier prétend qu'il en possède toute la philosophie. Mais la comédie admire plutôt qu'elle ne se moque quand elle signale *ce philosophe avec sa nouvelle philosophie*, c'est-à-dire Zénon : « Il enseigne à mourir de faim, et il en donne des leçons : un pain sans plus, avec une figue et de l'eau à boire ; » et quand elle proteste que c'est là offenser les dieux et faire tort aux hommes, c'est-à-dire aux marchands de vin et d'autres bonnes choses. C'est un ivrogne qui parle. Ailleurs, voici un esclave qui veut débaucher ses camarades et à qui on tâche de faire entendre raison. — « Qu'est-ce que c'est, dit-il, que tu me rabâches ? Quand tu me cracherais par lambeaux l'Académie, le Lycée, la Stoa, tous les radotages des philosophes : il n'y a dans tout cela rien qui vaille. Buvons, et buvons, et réjouissons-nous. »

Comment la comédie ne serait-elle pas sympathique aux philosophes, quand elle-même philosophe à chaque instant ? La comédie d'Aristophane vivait de bouffonnerie et de politique ; celle-ci vit de morale, d'observation et de sentiment. Ménandre est l'héritier d'Euripide ; il se plaît comme lui aux moralités et il cherche dans les sermons des philosophes toute autre chose qu'un sujet de risée. La *comédie nouvelle* médite volontiers sur la misère et la fragilité de l'homme : « Pauvres humains, qu'est-ce que de nous ? — Les dieux jouent à la balle avec tous tant que nous sommes. » Le néant de ce qui passe, la vanité des richesses en face de la mort ; la vie comparée à une fête de quelques jours qui ne laisse rien après elle ; les biens d'ici-bas à une décoration de théâtre ; tout cela se prêchait à la comédie comme dans l'école. — « Ne pleurons pas tant nos morts ; ils ne sont qu'en voyage et nous les rejoindrons bientôt. » — « Si tu veux te connaître et savoir ce que tu es, regarde les tombeaux quand tu te trouves sur un grand chemin (les tombeaux chez les anciens étaient placés le long des routes) : là sont les os et la poussière légère des rois, des *tyrans*, des grands esprits, de ceux qui se montraient fiers de leur naissance, de leur richesse, de leur renommée et de leur beauté. Et à tout cela le temps a manqué. Le lieu souterrain est le rendez-vous commun de tous les mortels. Vois donc, et comprends par là le peu que tu es. »

Ces moralités n'étaient pas faites seulement pour nous rendre plus sages, mais pour nous rendre meilleurs. Dans une scène où un pauvre se défend avec défiance des avances d'un riche dont il redoute les mépris, celui-ci répond : « Il n'y a de riches que les dieux ; à eux seuls conviennent ces mots de fortune et de grandeur ; pour nous, pauvres humains, nous portons en nous un faible souffle,

Digitized by Google

comme du sel dans un flacon ; et dès que nous l'avons perdu, le mendiant et le richard sont taxés au même taux sur les bords de l'Achéron ; ce sont deux morts. » Voici encore un pauvre à qui on demande : Comment cela va-t-il ? Et comme il répond : Très mal du côté de la fortune. — « Ah ! dit le sage vieillard qui lui parle, si ton âme est en bon état, tu as tout ce qu'il faut pour vivre heureux. » Et ailleurs : « Que manque-t-il à celui-ci de tout ce qui s'appelle bien parmi les hommes ? Il est heureux dans ses parents, dans sa patrie ; il a de la naissance, des amis, des proches, de la fortune. Mais toutes ces choses ne valent que ce que vaut l'âme qui les possède. Ce sont des biens pour qui sait en profiter ; pour qui en use mal, ce sont des maux. »

La morale des Comiques est quelquefois bien délicate, comme dans cette leçon d'un père à son fils : « L'homme vraiment honnête est celui qui ne se trouve jamais assez honnête et assez vertueux ; celui qui est trop satisfait de soi n'est ni honnête ni vertueux. Par-dessus une bonne action il en faut mettre une autre, comme on met tuile sur tuile pour que la pluie n'entre pas. Etre mécontent de soi-même est le vrai signe de la vertu. » Passage qui prouve en outre que les anciens n'ignoraient pas autant qu'on l'a dit l'humilité et ses mérites. La comédie ne recule pas devant l'expression des plus hauts sentiments. Un esclave et son maître, faits prisonniers ensemble, sont compagnons de captivité. Le premier se dévoue pour sauver l'autre, et il y réussit en risquant sa vie. Menacé en effet de la mort et des supplices, il fait une réponse qui est d'abord d'un homme de cœur, mais qui est aussi d'un philosophe : « Après la mort, il n'y a plus pour moi aucun mal à redouter dans la mort même (1). Quand je resterais en vie jusqu'à l'extrême vieillesse, ce que tu peux me faire souffrir ne sera jamais bien long. » Et plus haut : « Périr pour la vertu, ce n'est pas mourir. » Il est vrai que l'esclave généreux qui parle ainsi se trouvera à la fin de la pièce être né libre ; mais ce dénoûment, accepté sans doute par les spectateurs comme une juste récompense, n'ôtait rien à l'effet de cette situation et de cette vertu.

Je veux rappeler encore la pièce célèbre de Ménandre que nous connaissons par Térence, ce père *qui se châtie lui-même*, pour avoir été dur envers son fils. Il est sans doute dans une situation toute particulière, et présente une exception plutôt qu'un exemple ; cependant ces scrupules, ce besoin de souffrir pour expier, et ce goût de pénitence, ne tiennent pas uniquement, si je ne me trompe, à la tendresse paternelle, mais montrent que la conscience devenait de jour

(1) C'est le vers célèbre de Sénèque :

Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil.

Digitized by Google

en jour plus sensible, et avait plus de peine à porter le poids d'une mauvaise action.

Comme la philosophie, la comédie proclamait l'égalité des hommes : « Esclave ou non, il est fait de la même chair. » — « Qui est né pour le bien est bien né, ma mère, fût-il un nègre. C'est un Scythe, c'est un misérable ! Est-ce qu'Anacharsis n'était pas un Scythe ? » Paul dira plus fortement dans la Lettre à ceux de Galatie : « Il n'y a plus à distinguer parmi vous le Juif ni le Grec, l'esclave ni le libre, l'homme ni la femme : vous ne faites tous qu'un dans le Christ Jésus. » Et la Lettre à ceux de Colosses rappellera encore mieux les formules grecques : « Plus de Grec ni de Juif, de circoncis ni d'incirconcis, *de barbare*, *de Scythe*, d'esclave ou de libre ; mais le Christ tout en tous. » La comédie étale la misère de l'esclave de manière à le faire plaindre ; et en même temps elle ne craint pas de dire que si l'esclave est mauvais, c'est précisément parce qu'il est esclave : « Accorde-lui un peu de liberté et il sera excellent tout de suite. » Elle donne, sur la charité, et le précepte et l'exemple : « Tu vois un pauvre nu et tu l'habilles ; mais si tu le lui reproches, c'est comme si tu le déshabillais. » Ailleurs, on voyait sur le théâtre deux jeunes filles qui ont fait naufrage ; elles ont réussi à gagner le bord ; elles demandent asile à la prêtresse d'une pauvre chapelle de Vénus en se jetant à ses pieds. — « Donnez-moi la main, dit-elle ; relevez-vous ; il n'y a pas de femme plus compatissante que moi ; mais vous ne trouverez ici que pauvreté, jeunes filles ; j'ai peine à vivre moi-même ; Vénus que je sers me nourrit à peine. Cependant je ferai tout ce que je pourrai faire. » Et un peu plus loin, voici comme parlent ces femmes restées seules : « Je n'ai jamais vu une vieille qui mérite mieux d'être bien traitée des dieux et des hommes. Quelle obligeance ! quelle bonne grâce ! quel accueil honnête et facile ? En nous voyant tremblantes, dénuées, mouillées, jetées sur la côte à demi mortes, comme elle nous a reçues ! Il semblait que nous fussions ses filles. » Dans une aventure moderne, un curé de campagne ne ferait pas mieux ; et peut-être qu'une prêtresse figure plus heureusement ici, pour recevoir ces jennes filles, que ne ferait la gouvernante d'un curé.

Le fameux vers de Térence, que le théâtre de Rome saluait d'un unanime applaudissement : « Je suis homme, aucun intérêt humain ne saurait m'être étranger, » venait sans doute de Ménandre comme la pièce même où il se trouve. Quoiqu'il semble qu'un tel mot ait toujours pu sortir des entrailles de notre nature sans qu'une philosophie l'ait accouchée, comme disait Socrate, ce vers n'en marque pas moins le moment où l'humanité a acquis en philosophant une conscience plus nette d'elle-même. On lit de même

Digitized by Google

ailleurs : « Je suis homme aussi bien que toi », et encore : « Je suis un homme, tu es un homme ; Jupiter me garde de t'outrager ! »

Enfin la comédie parle aussi religion. Elle fait d'abord à la superstition une guerre incessante, d'accord avec la philosophie. Une pièce de Ménandre s'appelait *le Superstitieux* ; mais ce travers de l'esprit humain revenait souvent dans ses peintures. Voici un passage où paraît pour la première fois le lieu commun repris par Montaigne, et d'après lui par Boileau, qui oppose la bête à l'homme comme plus heureuse et plus sage ; et on voit que ce paradoxe se fonde avant tout sur le misérable spectacle des superstitions humaines. « L'âne est un pauvre animal, mais ce n'est pas lui qui se fait du mal à lui-même ; il n'a à souffrir que ce que lui fait souffrir la nature. Mais nous autres !.. nous sommes consternés si on éternue ; pour un mot de mauvais augure, nous nous emportons ; pour un songe, nous voilà saisis d'épouvante ; pour un hibou qui crie, nous tremblons. » Ailleurs, dans une pièce intitulée *la Prêtresse*, on voyait une femme qui s'était adonnée aux superstitions de Phrygie et s'était faite prêtresse de la Mère des dieux ; quelqu'un lui disait : « Un dieu, femme, ne guérit pas un homme par le ministère d'un autre homme : si un homme, avec ses cymbales, peut faire d'un dieu ce qu'il lui plaît, *celui qui a un tel pouvoir est plus grand que le dieu.* Ce sont là, Rhodé, des expédients et des ressources inventées par des impudents qui se moquent du genre humain. » Un Père de l'Eglise, Justin, s'armait contre le paganisme de ces belles et fortes paroles, sans penser qu'elles porteraient aussi bien témoignage un jour contre d'autres superstitions.

Le vers que j'ai souligné a un accent religieux, et il est vrai que la comédie a des maximes vraiment religieuses, quoique d'une religion épurée, et ce qu'il serait permis d'appeler des traits de piété : « Les dieux, sans doute, agréent un culte simple et qui coûte peu. La preuve en est que lors même qu'on sacrifie des hécatombes, après toutes les victimes, et pour finir, on leur offre encore de l'encens. C'est-à-dire que tout ce qui se paye si cher ne serait en soi-même qu'une dépense stérile, et c'est cet encens, qui est si peu de chose, qui plaît aux dieux. » — « Il faut croire en Dieu et l'adorer sans le discuter. » — « Il est impie de vouloir comprendre celui qui ne veut pas être compris. » — « Il y a un Dieu, qui voit et entend ce que nous faisons : il agira avec toi selon que tu auras agi envers nous. » — Des divinités préposées ici-bas à ce ministère par le Dieu suprême, observent les actions des hommes, et prennent note de ce qu'ils font de bien et de mal. Les méchants se trompent quand ils croient conjurer la justice divine par des offrandes et des victimes ; ils perdent leur argent et leur peine, *car la prière des méchants n'est*

Digitized by Google

pas agréée là-haut. Que ceux donc qui vivent en honnêtes gens persévèrent, car ils s'en trouveront bien plus tard. — Chacun de nous a un génie qui lui est attaché dès sa naissance et le conduit dans la vie, comme le *mystagogos* conduit par la main l'initié. Disons un bon génie, *car il ne faut pas croire qu'il puisse en exister de mauvais.* — Il y a une scène où, comme un père dit à son fils, qui va se marier, d'aller prier les dieux pour qu'ils bénissent ce mariage : « Va, mon père, dit le fils, toi plutôt, va prier les dieux ; car comme tu vaux bien mieux que moi, je suis sûr qu'ils t'écouteront plus volontiers. »

Un des préjugés les plus accrédités aujourd'hui encore est que si les Grecs adoraient et craignaient les dieux, ils n'imaginaient pas de les aimer, et que ce sentiment aurait paru trop familier à leur égard. Quand on rencontrait en propres termes l'*amour de Dieu* dans Sénèque, on s'écriait qu'il avait pris cela aux Chrétiens. Un demi-vers de Plaute, pris sans doute d'un original grec, suffisait pour prévenir l'erreur. Un esclave qui voit les transports amoureux de son jeune maître pour une courtisane s'en scandalise, parce que cet amour est encore platonique. « Qu'est-ce que c'est que d'aimer une femme que tu n'as pas touchée ? » — Et le jeune homme répond : « Et les dieux ! *je les aime* et je les crains, et je ne les touche pas. » Plus ce passage est profane et plus la chose est dite en passant et avec indifférence, plus aussi nous sommes assurés que l'amour des dieux, loin d'être un sentiment inconnu, n'était pas même un sentiment rare, et qu'il n'y faut pas voir l'élan extraordinaire de quelque âme mystique, mais une sorte de banalité et de lieu commun en religion. Et ainsi c'est un trait de comédie qui se trouve décider pour nous cette question de théologie antique.

Notre comédie classique française, qui a emprunté bien des choses à la comédie grecque et latine, ne lui a rien pris de ces prédications. Tandis que celle-là était sacrée et donnait ses spectacles dans un temple, la nôtre, née et grandie parmi les anathèmes de l'Eglise, n'avait pas envie d'être dévote, et même elle ne l'aurait pas osé, car on aurait dit qu'elle profanait la sainteté de la religion. Au lieu que, sur le théâtre antique, on voit si souvent des personnages parler de prières, de sacrifices et de toute espèce de dévotions, notre comédie ne se permettait pas de parler des choses religieuses. Même dans le *Don Juan* de Molière, qui est en tout genre une pièce à part, le poète a reculé devant les termes sacrés. Là où l'original espagnol faisait dire à la statue : On n'a pas besoin de lumière *quand on est en état de grâce*, il a dit seulement, *quand on est conduit par le ciel.* Mais outre que notre comédie classique ne touche pas à la religion, elle s'abstient encore des moralités édi-

Digitized by Google

fiantes qui ressemblent à ce qui se prêche. Il n'y a qu'une morale chez les anciens; chez nos pères il y en avait deux, la morale mondaine et la morale religieuse; et l'une ne devait pas empiéter sur l'autre. D'où cette singularité, que la comédie de Ménandre et de Philémon, ou de Plaute et de Térence, est plus chrétienne quelquefois, en pleines mœurs païennes, que celle du siècle de Louis XIV.

On ne profitait pas toujours de la morale du théâtre: « J'ai vu souvent, dit un personnage, les Comiques débiter de ces belles moralités auxquelles on applaudit... mais quand on s'en est retourné chacun chez soi, personne ne se conduit suivant ces leçons et ces exemples. » Mais en cela même la comédie n'était pas dans une condition pire que le sermon.

Il est vrai qu'à côté de ces moralités elle a aussi des scènes et des discours tout contraires; telle est la vie humaine qu'elle représente. D'ailleurs la nécessité d'amener le rire, et la tradition de certaines gaietés, font que les hommes s'y peignent quelquefois pires qu'ils ne sont. Ainsi elle abonde en sarcasmes contre le mariage; mais sur le même théâtre Athènes entendait aussi ces vers: « Femmes, femmes! rien au monde, ni l'or, ni la royauté, ni toutes les jouissances de la fortune ne sauraient donner ce bonheur suprême qu'un homme de bien goûte auprès d'une femme vertueuse, uni avec elle par la fidélité au devoir. » De même, des licences telles que celles de la comédie de *l'Eunuque* n'empêchaient pas qu'on ne comprît le respect dû à la virginité, et la sainteté du lien nuptial; et en voici un exemple qui me frappe. Dans le poëme d'Apollonios, après que Jason a enlevé Médée, il s'abstient de la posséder; et il était résolu de l'amener vierge, à travers les épreuves d'une navigation longue et périlleuse, jusque dans la maison de son père, si un événement n'avait précipité cette union. Une telle délicatesse n'est pas des temps héroïques, et c'est un véritable anachronisme de la part du poète alexandrin, mais qui témoigne de ce que les mœurs de son temps exigeaient d'un prince bien élevé et de sa princesse.

Le mouvement philosophique fut accompagné pendant cette période d'un mouvement scientifique considérable, mais qui n'a pas tenu pour la Grèce tout ce qu'il promettait. Là encore, l'esprit grec vivait sur les forces que lui avait faites la liberté; mais il rencontra l'obstacle des servitudes religieuses, devenues plus lourdes par l'effet de la servitude politique. Déjà le Syracusain Hicétas, au rapport de Théophraste, avait expliqué que le ciel est immobile, et que la terre seule, tournant sur son axe avec une extrême rapidité, produit le mouvement apparent du ciel. Aristarque de Samos reprit la même thèse, et il enseignait aussi le mouvement de la terre sur son orbite; mais l'imagination religieuse de Cléanthe fut blessée de cette har-

Digitized by Google

diesse et la condamna. Sur ce point et sur plusieurs autres, la vérité fut dite; mais elle ne put prévaloir et devenir populaire; elle n'entra pas dans le trésor des connaissances de tous. On sait quelles énormes ignorances se perpétuèrent dans l'école d'Epicure; et les Stoïques, en revanche, maintinrent obstinément la sphère unique d'Aristote. En général, la science demeura toujours chez les anciens une *curiosité* réservée à quelques esprits, au lieu de se répandre et d'éclairer le grand nombre.

Le zèle passionné et exclusif de la morale était chez les philosophes comme un autre préjugé religieux, qui ne fut pas moins contraire à la Science. Elle fut cultivée cependant par l'école péripatétique : Théophraste, par exemple, a été un digne disciple d'Aristote. Mais les écoles agissantes, et qui avaient surtout charge d'âmes, la déprécièrent. Ceux qui ne repoussaient pas les études savantes, les mettaient au moins fort au-dessous de leur sagesse et les abandonnaient dédaigneusement à des esprits inférieurs; pareils, disaient-ils, aux prétendants de Pénélope, qui firent l'amour aux servantes parce qu'ils ne pouvaient avoir la maîtresse. Je crois qu'au fond, et sans le savoir eux-mêmes, ils ne la méprisaient pas tant qu'ils ne la craignaient, comme favorisant l'esprit de recherche et de doute. Ils faisaient comme firent plus tard les dévots.

La Critique cependant, qui se produisit aussi alors, plus accessible que la science du monde extérieur, eut, par cela même, une action plus générale. La religion ne put se soustraire entièrement à ses atteintes, ni l'empêcher d'éclairer ses origines. On les trouvait d'une part dans les mythes par lesquels l'imagination des anciens avait exprimé les divers aspects de la nature; et c'est bien là, en effet, la haute et large source du polythéisme. On les cherchait aussi, et on les trouvait quelquefois dans l'histoire, dans des souvenirs d'hommes et d'événements réels transformés en légendes sacrées; explication qui n'est vraie que pour quelques traditions secondaires, et qui n'atteint pas au fond et à l'essence même des religions. L'interprétation élevée des croyances populaires par la physique mythique fut, comme je l'ai dit, celle de la Stoa. L'autre, plus terre à terre, convenait au bon sens assez grossier de beaucoup des disciples d'Epicure. C'est celle qui fut développée par Evémère de Messine, dans un livre dont la popularité fut immense, mais qui ne s'est pas conservé. Les dieux n'étaient, d'après lui, que des grands hommes ou des rois divinisés : tout le monde entendait cela sans peine, et les apothéoses d'Alexandre et de ses lieutenants rendaient la chose pour ainsi dire sensible à tous. L'esprit d'Evémère domina la foule des indifférents et des indévots, et contribua à faire le vide dans la partie de l'âme où logeait la foi religieuse. Cependant, en

Digitized by Google

critique non plus qu'en philosophie, nulle école n'osa aller jusqu'au bout; et, soit qu'on vît dans Zeus et les autres dieux des symboles ou des hommes, on n'en continuait pas moins d'adorer et de sacrifier dans les temples. Mais le Christianisme profita de tout cela contre le polythéisme, et s'en servit pour faire table rase. Evémère a fourni aux Pères de l'Eglise des arguments.

Pendant cette période de l'histoire où la philosophie est si riche et si puissante, l'Orient achevait de s'ouvrir aux Grecs. Quand des conquêtes merveilleuses eurent reculé tout à coup dans tous les sens les bornes du monde hellénique, on connut un monde qu'on n'avait fait qu'entrevoir, et particulièrement les religions; non plus seulement celles de l'Asie grecque, mais celles de la haute Asie. En Perse, on interrogea la religion des Mages. Théopompe, l'historien de Philippe, parlait dans son livre des deux dieux du bien et du mal (Oromaze et Arimane) qui se disputent ce monde. Il expliquait comment ils doivent dominer chacun à son tour pendant trois mille ans; pendant trois autres mille ans, ils se livreront combat et détruiront l'œuvre l'un de l'autre. A la fin, *il n'y aura plus de mort et les hommes seront heureux;* ils ne mangeront plus et n'auront plus d'ombre. Voilà la première fois, ce semble, que ces idées s'introduisent dans le monde grec, où elles devaient faire une si grande fortune aux temps chrétiens. Bien avant Alexandre, on savait déjà que les Perses n'avaient ni statues ni temples et n'adoraient pas de dieux à forme humaine; on dut être alors plus frappé encore de cette espèce de protestation contre l'idolâtrie hellénique : « Ils ne connaissent, disait Dino, un autre historien de cette époque, d'autre manifestation des dieux que le feu et l'eau. » En même temps, l'Assyrie se révélait aussi aux Grecs; elle leur apportait de nouveaux étonnements après ceux que leur avait donnés l'Egypte, et les étonnements pouvaient amener les réflexions.

S'il était certain qu'à cette même époque, sous Antiochos Soter et Ptolémée Philadelphe, un prêtre de Babylone d'une part, de l'autre un prêtre d'Héliopolis en Egypte, Bérose et Manéthon, eussent livré aux Grecs, dans des livres écrits en grec (et absolument perdus aujourd'hui), toutes leurs traditions et leurs origines sacrées, ce serait un grand événement dans l'histoire des idées religieuses. Mais, quoique la chose semble universellement admise, je ne puis m'empêcher d'en douter. Je vois d'abord que ni Manéthon, ni Bérose en tant qu'historien (je mets à part le livre d'astronomie ou d'astrologie qui portait ce nom) ne sont cités par aucun écrivain antérieur à Josèphe; et je ne puis comprendre que Diodore surtout, qui est un Grec, qui a fait une histoire universelle, et qui y parle longue-

Digitized by Google

ment des antiquités de l'Egypte et de l'Assyrie, n'ait pas nommé une seule fois des maîtres d'une telle autorité. Je m'étonne que de pareilles révélations aient eu si peu de retentissement. J'aimerais donc mieux croire que ces livres étaient des œuvres grecques, composées peut-être vers le temps d'Auguste avec des documents empruntés à Babylone et à l'Egypte, et attribuées, pour les recommander davantage, à des prêtres du pays, et à des prêtres contemporains du règne brillant du premier des Ptolémées.

La création d'Alexandrie, qui devint le siége d'une royauté grecque en Egypte, est un événement considérable. Ce fut un centre nouveau de civilisation et de culture littéraire. Cependant les poètes illustres d'Alexandrie, Callimaque, Théocrite, Apollonios, ne paraissent pas s'être beaucoup intéressés à l'Egypte, qui les entourait; car elle n'a laissé dans les vers qui nous restent d'eux presque aucune trace. Mais la curiosité ne pouvait manquer de s'éveiller. Des Grecs établis à Thèbes écrivirent, sans doute d'après les communications des prêtres, l'histoire ou la description de ce pays si étonnant. Hécatée d'Abdère, par exemple, fit connaître les symboles sacrés du scarabée et de l'épervier et les doctrines cachées sous ces symboles; il décrivit la nécropole de Thèbes avec les peintures qui la décoraient. D'ailleurs, au-dessous des régions intellectuelles où se forme la littérature, bien des idées durent s'infiltrer dans bien des esprits, par un commerce de tous les jours avec les religions de l'Egypte. Les dieux grecs, en s'approchant des vieilles divinités égytiennes, participèrent à la majesté redoutable dont elles étaient revêtues, et qui ne permettait pas qu'on le prît légèrement avec elles. On lit dans une inscription grecque du milieu du second siècle avant notre ère : « Chnubis, qui est aussi Ammon; Satis, qui est aussi Héra ; Anucis, qui est aussi Hestia ; Petempamentès, qui est aussi Dionysos ; Petensitis, qui est aussi Cronos ; Petensenès, qui est aussi Hermès. » Ces noms contemporains du monde, pour ainsi dire, et qui ne se lisaient que dans des hiéroglyphes solennels, relevaient les créations moins sévères de l'imagination des poètes grecs. Les âmes pieuses durent prendre de bonne heure en Egypte des habitudes nouvelles de vénération et de soumission. Il semble que dans les hymnes de Callimaque les dieux grecs eux-mêmes sont devenus plus sévères et plus augustes. La royauté aussi fut plus majestueuse dans la personne de ces rois, associés dans les inscriptions aux plus grands dieux du pays, héritiers de dynasties sacrées qui se perdaient dans la nuit des temps, et qui avaient laissé sur le sol des monuments indestructibles. L'apothéose en Egypte fut plus imposante que dans la Grèce. Callimaque s'écrie quelque part : « Il est daugereux de lutter contre les dieux. *Celui qui s'élève contre les*

Digitized by Google

dieux, qu'il s'élève contre mon roi. Celui qui s'élève contre mon roi, qu'il s'élève contre Apollon. » C'est déjà la religion monarchique du temps des Césars ou du temps de Louis XIV. Une suite d'écritures sur papyrus qu'un hasard nous a conservées, et qui sont du milieu du second siècle avant notre ère, nous fait pénétrer dans l'intérieur sacré du Sérapéon ou Sarapéon de Memphis. Un Macédonien, aux affaires de qui se rapportent toutes ces écritures, y vivait enfermé, comme s'il eût été Egyptien de naissance, en qualité de servant du dieu Sarapis. C'est un reclus, et cette réclusion, sur laquelle nous avons d'ailleurs d'autres témoignages, est une espèce de profession sainte. Ces cloîtrés ne sortaient jamais de leur cloître, et ne pouvaient parler aux profanes (et aux rois mêmes) que par un guichet; ils pratiquaient diverses sortes de mortifications. Voilà un des spectacles que l'Egypte offrait aux yeux des Hellènes. Quand des Grecs entraient ainsi jusqu'au fond des sanctuaires de Memphis, et s'y faisaient les serviteurs et les interprètes des dieux indigènes, comment la population hellénique n'aurait-elle pas laissé pénétrer en elle quelque chose de l'esprit de cette religion si vénérée? Ceux que ne défendait pas l'incrédulité d'Epicure durent se familiariser de plus en plus avec les secrets de la mort et les espérances ou les terreurs d'une autre vie. Au-dessus du culte des bêtes sacrées, qui révoltait les critiques, mais qui avait pour l'imagination l'attrait du mystère; au-dessus d'une mythologie à la fois sombre et bizarre, les écritures saintes conservaient la tradition d'une religion de la nature, éternelle, une et immense, laquelle s'accordait merveilleusement avec les idées que la philosophie répandait alors de plus en plus sur le dieu suprême. Quant au caractère moral de ces croyances, elles ne respiraient pas seulement l'austérité, mais la charité, deux choses qui s'associent admirablement l'une à l'autre. Le fameux *Livre des Morts* fait parler ainsi le mort qui demande son salut aux dieux des enfers : « Je me suis attaché à Dieu par mon amour; j'ai donné du pain à celui qui avait faim, de l'eau à celui qui avait soif, des vêtements à celui qui était nu; j'ai donné un lieu d'asile à l'abandonné [1]. » Pouvons-nous douter que tout cela n'eût son action sur les âmes mêmes qui avaient le moins conscience de ces influences?

Les promenades triomphantes des Grecs à travers l'Asie les conduisirent jusque dans l'Inde. Elle leur était toute nouvelle : Ctésias, un siècle auparavant, n'en avait parlé, pendant son séjour en Perse, que par ouï-dire. Mais Aristobule, Néarque, Onésicrite y suivirent Alexandre;

[1] Traduciton de M. Mariette.

Digitized by Google

un peu plus tard, Mégasthène fut envoyé par Séleucos en ambassade vers un roi indien qu'il appelle Sandracottos. Après lui, Daïmaque alla de même chez le fils de Sandracottos, Allitrochadès. En pénétrant dans l'Inde, les Grecs ne paraissent pas y avoir reconnu les sources de leur religion et de leur poésie primitive ; mais ils furent frappés du moins d'y retrouver les origines du culte plus récent de leur Dionysos ou Bacchos. Ils reconnurent les bacchants, leurs peaux de panthères, leurs tambours et leurs cymbales ; ils allèrent jusqu'à remarquer que Mérou, la montagne sacrée, par la ressemblance de son nom avec le mot grec *Méros*, qui signifie cuisse, avait donné lieu à la fable qui faisait naître Bacchos de la cuisse de Zeus. Des observations semblables auraient pu les conduire bien avant dans les voies de la critique, particulièrement en ce qui touche l'histoire religieuse; mais la critique, comme toutes les autres puissances de l'esprit, n'a fait que diminuer à partir de cette époque, dans l'affaiblissement général qui suivit la triste grandeur d'Alexandre.

La constitution du brahmanisme frappa vivement les Grecs; ils signalèrent dans leurs relations l'existence des castes ; ils firent connaître surtout la vie des brahmes eux-mêmes, qu'ils représentent comme une famille de *sophistes* ou de sages. Ils décrivent leur long noviciat, leurs abstinences, leurs austérités de toute espèce, la sévère discipline à laquelle ils soumettent leurs élèves; ils les montrent prêchant que cette vie n'est qu'un temps de gestation, et que la mort est l'accouchement par lequel on entre dans une vie heureuse. Les Brahmes croyaient à l'immortalité, et imaginaient l'autre monde à peu près comme l'avait imaginé Platon, avec des jugements, des récompenses et des peines. Ils adoraient un dieu suprême qui était le dieu de la Pluie; ils adoraient aussi le Gange. Mégasthène distingue d'avec les Brachmanes ceux qu'il appelle Garmanes [1]: ceux-là demeurent dans les montagnes, entièrement solitaires, se nourrissant d'herbes et de fruits sauvages ; le roi les envoie consulter; ils n'ont rien à eux, ils vont quêtant et demandant l'hospitalité ; on les accueille partout et on leur donne du riz et du pain ; on répand l'huile de sésame sur leur tête. Ils s'exercent à tous les genres d'épreuves; ils demeurent immobiles dans la même attitude pendant une journée entière. L'un reste couché sur le dos sous un soleil torride ou bien sous une lourde pluie ; un autre demeure debout sur un pied, portant dans les mains une poutre, et sans autre repos pendant tout un jour que de changer de pied.

Onésicrite avait été envoyé par Alexandre auprès d'une espèce de collége de ces sages de l'Inde. Ils lui avaient expliqué leurs doctri-

[1] Du mot sanscrit *Sramana*, disent les Indianistes.

Digitized by Google

nes dans une conférence, autant du moins qu'ils pouvaient le faire, disaient-ils, par des interprètes incapables de comprendre d'aussi hautes pensées. « C'était une eau pure recueillie à travers de la fange. » Il y avait eu aux temps antiques un âge de félicité universelle; mais les hommes s'étant corrompus, le dieu suprême les avait condamnés à la peine. Aujourd'hui, disaient-ils, il n'y a plus qu'insolence et injustice, et le présent annonce assez que ce monde est près de disparaître. Ils faisaient également fi du plaisir et de la douleur. Ils demandèrent si les Grecs avaient aussi une sagesse; Onésicrite leur nomma Pythagore, qui défendait comme eux de manger la chair des animaux, puis Socrate et enfin Diogène, dont lui-même avait reçu des leçons; et ils trouvèrent qu'il ne manquait à ces philosophes que de vivre comme eux selon la pure nature.

On racontait qu'un de ces brahmanes, qu'on nomme Mandanès, comme on le pressait de se rendre auprès d'Alexandre, fils du dieu suprême, et qu'on cherchait à le déterminer, soit en lui faisant espérer de beaux présents, soit en le menaçant de la colère du maître, répondit que celui qui ne commandait qu'à une si petite portion de la terre ne pouvait être le fils du dieu du ciel; qu'il ne se souciait pas de ses présents, la terre de l'Inde suffisant à le nourrir, et encore moins de ses menaces, puisque la mort lui ferait échanger un corps délabré par la vieillesse contre une vie plus heureuse et plus pure. Peut-être qu'on a imaginé ces sommations et cette réponse, et que quelque Grec mécontent a prêté aux sages de l'Inde les libertés secrètes de ses pensées. Mais il est certain que ceux-ci manifestaient de toutes les manières le mépris de la mort; ils trouvaient humiliant de mourir de maladie, et, pour échapper à cette humiliation, plusieurs se tuaient, soit en se jetant sur une arme, ou en se précipitant, ou par la corde, ou par le feu. L'un d'eux, que les Grecs appellent Calanos, donna un spectacle dont l'impression fut profonde. Il sortit volontairement de la vie en se faisant brûler vif, à soixante-treize ans, en présence de l'armée d'Alexandre.

Les historiens grecs n'ont pas manqué de consigner que les femmes aussi se brûlaient vives sur le bûcher de leurs maris, qu'elles le faisaient de bon cœur, et que celles qui n'avaient pas ce courage étaient déshonorées. Quand on se souvient que près de deux siècles auparavant, en Sicile, le Grec Gélon, en traitant avec les Carthaginois, avait stipulé qu'ils n'immoleraient plus à leurs dieux des victimes humaines, on voudrait trouver un traité semblable dans l'histoire d'Alexandre ou dans celle de Séleucos.

Il est certain que les Grecs connurent plus tard le bouddhisme : le nom de Bouddha est dans Clément d'Alexandrie. On se demande s'ils ne l'ont pas connu déjà à l'époque même d'Alexandre, époque

Digitized by Google

postérieure de deux cent cinquante ans à celle où on place la mort du Bouddha Sakiamouni; et si cette distinction qu'ils ont faite des Brachmanes et de Garmanes n'est pas au fond celle des brahmes et des bouddhistes, je laisse à d'autres à décider la question.

Les Grecs n'ont pas connu la littérature de l'Inde. Mégasthène a même dit que ces peuples ne connaissaient pas l'écriture et que leurs traditions ne se transmettaient que par la mémoire. Cette erreur vient sans doute de ce que les livres sacrés étaient tenus cachés par les brahmes, et qu'ils en dérobaient le mystère aux étrangers. Mais après tant de siècles, les écritures de l'Inde sont enfin arrivées à la connaissance de l'Occident; nous lisons aujourd'hui, outre les Védas, témoins d'une antiquité bien plus reculée, toute une littérature brahmanique, dont la date demeure indéterminée, mais où nous surprenons encore vivante l'Inde telle que l'ont vue les compagnons d'Alexandre.

Voici le portrait d'un solitaire :

« Ravi en explorant cette belle forêt, Ardjouna se livra à de rudes austérités. Brillant d'une splendeur terrible, couvert d'un vêtement d'herbe, muni du bâton et de la peau de gazelle, il se nourrissait de feuilles sèches tombées à terre. De trois nuits en trois nuits, pendant un mois, il mangea des fruits; il passa le second mois en mettant le double d'intervalle; il passa le troisième mois en ne prenant de la nourriture que tous les quinze jours; et le quatrième mois enfin étant venu, le fils de Pandou aux grands bras avait l'air pour nourriture. Les bras levés en haut, il se tenait sans appui debout sur la pointe du pouce de ses pieds [1]. » Et ailleurs : « Ascète énergique, il se macéra sur le mont Gaukarna dans une rigide pénitence : se tenant les bras toujours levés en l'air, se dévouant l'été aux ardeurs suffocantes de cinq feux, couchant l'hiver dans l'eau, sans abri dans la saison humide contre les nuées pluvieuses, n'ayant que des feuilles arrachées pour seule nourriture, il tenait en bride son âme, il serrait le frein à sa concupiscence [2].

Voici les divers âges du monde, depuis la félicité suprême jusqu'aux misères qui annoncent la prochaine destruction :

« L'âge Krita, mon enfant, était celui où régnait la vertu éternelle... il n'y eut, toute la durée de cet youga, ni maladie ni perte de sens; il n'y avait alors ni malédiction, ni pleurs, ni orgueil, ni aversion, ni guerre, combien moins la paresse! ni haine, ni improbité, ni crainte, ni même souci, ni jalousie, ni envie... » Puis vient un second, puis un troisième âge, puis enfin l'âge Kali,

[1] Traduction de M. Foucaux.
[2] Traduction de M. Fauche.

Digitized by Google

qui est le dernier : « Le devoir, la cérémonie, le sacrifice et la conduite suivant les Védas s'éteignent. On voit circuler dans le monde les calamités des temps, les maladies, la paresse, les péchés, la colère et sa suite, les soucis, la crainte et la famine. Ces temps arrivés, la vertu périt de nouveau. La vertu n'étant plus, le monde périt à son tour ; avec le monde expiré meurent encore les puissances divines qui donnent le mouvement au monde... Tel est cet âge nommé Kali, qui a commencé il n'y a pas longtemps[1]. »

Voici les devoirs du novice envers son maître (son *gourou*) :

« Qu'il en reçoive ou non l'ordre de son instituteur, le novice doit s'appliquer avec zèle à l'étude et chercher à satisfaire son vénérable maître. Maîtrisant son corps, sa voix, ses organes des sens et son esprit, qu'il se tienne les mains jointes, les yeux fixés sur son directeur. Qu'il ait toujours la main découverte, un maintien décent, un vêtement convenable ; et, lorsqu'il reçoit l'invitation de s'asseoir, qu'il s'asseye en face de son père spirituel. Que sa nourriture, ses habits et sa parure soient toujours très chétifs en présence de son directeur ; il doit se lever avant lui et rentrer après lui. Il ne doit répondre aux ordres de son père spirituel ou s'entretenir avec lui, ni étant couché, ni étant assis, ni en mangeant, ni de loin, ni en regardant d'un autre côté. Qu'il le fasse debout lorsque son directeur est assis ; en l'abordant quand il est arrêté ; en allant à sa rencontre s'il marche ; en courant derrière lui lorsqu'il court ; en allant se placer en face de lui s'il détourne la tête ; en marchant vers lui lorsqu'il est éloigné ; en s'inclinant s'il est couché ou arrêté près de lui, etc[2]. »

La mort n'est rien, c'est une apparence : « Les sages ne pleurent ni les vivants ni les morts... Ces corps qui finissent procèdent d'une âme éternelle, indestructible, immuable... Celui qui croit qu'elle tue ou qu'on la tue se trompe : elle ne tue pas, elle n'est pas tuée ; elle ne naît, elle ne meurt jamais : elle n'est pas née jadis, elle ne doit pas renaître. Sans naissance, sans fin, éternelle, antique... comme l'on quitte des vêtements usés pour en prendre de nouveaux, ainsi l'âme quitte les corps usés pour revêtir de nouveaux corps ;... inaccessible aux coups et aux brûlures, à l'humidité et à la sécheresse, éternelle, répandue en tous lieux, immobile, inébranlable, invisible, ineffable, immuable, voilà ses attributs. Puisque tu la sais telle, ne la pleure donc pas[3]. »

Tout est donc indifférent : « Voilà deux hommes. Si le premier

[1] Traduction de M. Fauche.
[2] Traduction de A. Loiseleur-Deslongchamps.
[3] Traduction de M. Emile Burnouf.

Digitized by Google

me casse un bras et que le second m'arrose l'autre bras de santal, je ne penserai pas du bien de celui-ci, du mal de celui-là. Sans amour et sans haine pour la vie ou la mort, je ne ferai jamais rien comme si je voulais vivre ou comme si je voulais mourir. Toutes les choses quelconques pour le bien-être dans la vie, qu'un homme peut faire, n'auront à mes yeux que la valeur d'un clin d'œil, ou moins [1]. »

Encore une fois, les Grecs ne lisaient pas ces paroles, mais ils en recueillaient l'impression dans les discours de ces sages de l'Inde ou dans le spectacle de leur vie; rien de tout cela sans doute ne se perdait absolument, et quelque chose de ces sentiments et de ces idées entrait, pour ainsi dire, dans la circulation de l'esprit humain. L'action s'en faisait sentir sur certaines âmes, mais quelle était-elle? J'imagine que, chez les uns, la pensée devenait plus haute et plus large; cette diversité des opinions humaines, en les éclairant, achevait de les affranchir. D'autres, au lieu de s'éclairer, s'exaltaient davantage, et préparaient les générations dont l'esprit mystique et ascétique de l'Orient devait faire sa proie.

Mais l'événement peut-être le plus considérable de ces temps dans l'ordre des pensées religieuses, c'est la découverte que les Grecs firent alors des Juifs. Ils les avaient confondus longtemps sous les noms de Phéniciens et Syriens de Palestine. Ce n'est qu'après Alexandre qu'ils les virent d'assez près pour les connaître véritablement. Josèphe cite un Dialogue de Cléarque, philosophe péripatétique (mais de quelle date?), où Aristote lui-même, en conversant avec ses amis, produit le témoignage d'un Juif demi-Grec et philosophe, avec qui il s'était entretenu. Je crois volontiers ce Dialogue authentique, mais je ne le prends que comme une fiction, où Cléarque met dans la bouche du maître, pour les mieux recommander, des nouveautés qui l'intéressaient lui-même; rien ne fait croire qu'Aristote ait connu les Juifs. C'est l'Egypte surtout qui les fit connaître. Sujets mécontents des rois de Perse, ils avaient bien accueilli la royauté macédonienne et en avaient été d'abord bien traités. Ils avaient établi dans a ville d'Alexandrie une colonie considérable. C'est là qu'ils entrèrent en commerce avec les Grecs et qu'ils apprirent leur langue dans le double intérêt de leurs affaires et de leur foi religieuse. Il y eut désormais une Judée hellénique à Alexandrie. Les Grecs, avant de s'occuper directement des Juifs, les rencontrèrent dans cette histoire de l'Egypte où les Juifs eux-mêmes retrouvaient leurs origines. Aussi, tandis que l'historien Hiéronyme de

[1] Traduction de M. Fauche.

Digitized by Google

Cardie, qui avait été pourtant gouverneur de la Syrie pour le compte d'Antigone, ne faisait encore nulle part aucune mention des Juifs, au contraire Hécatée d'Abdère racontait dans ses livres sur l'Egypte comment les Egyptiens, à l'occasion d'une épidémie qui ravageait leur pays, en ayant chassé tous les étrangers, il en sortit d'une part des colonies qui peuplèrent la Grèce, et d'autre part une émigration qui, sous la conduite de Mosès, se fixa dans la terre qui fut depuis la Judée et qui était alors déserte. Et vers la fin du IIIe siècle avant notre ère, Hermippe écrivait dans sa Vie de Pythagore que celui-ci avait emprunté *aux Juifs* et aux Thraces une partie de ses doctrines. Enfin c'est à Alexandrie, et en ce temps-là, que les Juifs eux-mêmes traduisirent en grec leurs propres livres. On rapporte encore au règne si littéraire de Ptolémée Philadelphe cette traduction, qu'une fable pieuse a fait appeler la version des Soixante-dix ou des Septante. Quoi qu'il en soit, car on n'a là-dessus aucun renseignement précis, c'est par cette traduction seulement que la propagande juive est devenue possible parmi ces Grecs, chez qui elle devait être si féconde.

Mais on se tromperait beaucoup si on s'imaginait que les Grecs lettrés ont lu la Bible dès que la Bible a été traduite en grec. La vérité est au contraire que jusqu'aux temps des Pères de l'Eglise, il n'y a pas un écrivain profane, Grec ou Latin, qui semble avoir seulement jeté les yeux sur les livres juifs. Cela tenait à la fois aux habitudes des Juifs et à celles des Grecs.

Les Juifs avaient en même temps l'esprit de prosélytisme et l'esprit de jalousie et d'isolement. Ils croyaient que les livres saints ne devaient pas être exposés aux profanes, et ils les cachaient. Ils ne les faisaient lire qu'à ceux qu'ils avaient déjà gagnés et initiés à leur croyance. La Bible grecque n'était faite que pour les Juifs qui parlaient grec. Quant aux Grecs eux-mêmes, leur esprit si curieux par d'autres côtés ne l'était pas assez pour ce qui regardait les barbares. Plutarque, venu si longtemps après, et qui a tant écrit sur les Romains, ne s'était pas avisé d'apprendre le latin, dans un temps où le latin avait déjà une si riche littérature. Si les Grecs dédaignaient ainsi la langue des maîtres du monde, comment se seraient-ils souciés des autres? Ils n'apprirent jamais, bien malheureusement pour nous, ni l'égyptien, ni l'assyrien, ni le perse, ni le punique; ils pensaient encore bien moins à apprendre l'hébreu. Quand les livres hébreux furent traduits, il semble qu'ils ne les connurent pas davantage. Sans doute, un désir avide de savoir serait bien venu à bout de percer le mystère dont les Juifs enveloppaient leurs textes sacrés; mais c'est ce désir qui manquait. On reproche quelquefois à l'esprit français d'être trop purement littéraire, et si sensible à l'art et au talent qu'il

Digitized by Google

ne s'intéresse pas à la vérité toute sèche et à la critique exacte. L'esprit grec méritait bien autrement ce reproche; et cette disposition naturelle des Grecs était augmentée par leur état de sujétion. Quand on est réduit au métier de serviteur et de courtisan, on ne se met pas en peine d'aller au fond des choses ; on craint même d'être trop clairvoyant, trop net, trop précis. On emploie plutôt son temps et son esprit à trouver des phrases et des tours qui fassent plaisir. Pour les Grecs donc, comme aussi pour les Latins leurs élèves, ce qui n'était pas finement raisonné ou heureusement dit était comme n'existant pas; ils n'avaient de goût qu'à la dialectique et à la rhétorique. Et en ce genre, où auraient-ils pu trouver quelque chose qui entrât en comparaison avec ce qu'ils produisaient eux-mêmes? Ils ne regardaient donc pas du côté des barbares; et la Bible n'aurait jamais été mise en grec s'il avait fallu attendre pour qu'elle le fût que leur curiosité historique fût éveillée. Cette traduction fut l'œuvre du zèle religieux; elle vint des croyants et ne s'adressa qu'aux croyants. Elle fit qu'il y eut des judaïsants hors de la race israélite, et qu'il y en eut de plus en plus. Mais pendant bien longtemps encore il ne s'en trouva que dans le vulgaire, et pendant bien longtemps encore les idées ni les traditions juives ne montèrent pas jusqu'à cette couche supérieure des esprits où elles auraient pu s'épanouir dans des œuvres littéraires.

Avant de quitter cette période de l'histoire, je veux appeler encore une fois l'attention de ceux qui me lisent sur la considération toujours affligeante, mais bien instructive, des vides immenses qui se rencontrent dans l'étude de l'antiquité. Des cent cinquante ans qui s'écoulèrent entre la bataille d'Ipsos et la réduction de la Grèce en province romaine, que nous reste-t-il en fait de livres? Quelques poètes, parmi lesquels Théocrite est le seul original, et le petit livre des Caractères de Théophraste. On a vu pourtant assez, je l'espère, combien ce temps a été riche d'idées nouvelles, et de ces événements qui sont aussi des révélations; mais par où ai-je pu le faire voir, sinon par des témoignages et des fragments, et sans pouvoir jamais citer un seul livre? *Pas un historien de cette époque ne subsiste.* Nous ne savons rien de l'histoire de Philippe, de celle d'Alexandre, de celle des affaires de la Grèce sous ses successeurs, ou de l'Asie, que par les écrivains postérieurs qui les ont écrites de seconde ou de troisième main. Nous ne pouvons nous mettre en présence d'un contemporain, et surprendre en lui l'impression toute vive des choses qu'il a vues. Le théâtre, autre témoin, est perdu tout entier comme l'histoire. Quant à la philosophie, il s'est passé deux cent cinquante ans entre la mort d'Aristote et la jeunesse

Digitized by Google

de Cicéron. De ces deux cent cinquante ans de travail philosophique, il ne reste que quelques pages succinctes et sèches des catéchismes d'Epicure. Rien des livres où Epicure lui-même développait ses pensées ; rien de ceux des autres philosophes. Les plus grands, Théophraste, Zénon, Cléanthe, Chrysippe, Ménippe, Crantor, Dicéarque, Arcésilas, Carnéade, Panétios (j'en nomme dix, et il en faudrait nommer cent), ne sont pour nous que des noms. De là des méprises comme celle de Mme de Staël, qui écrivait par exemple : « Le code des devoirs est présenté par Cicéron avec plus d'ensemble, plus de clarté, plus de force *que dans aucun autre ouvrage précédent.* » Qu'a-t-elle voulu dire? Si elle remonte jusqu'à Aristote, ses ouvrages n'ont rien d'analogue au livre de Cicéron, et ne peuvent même être comparés à celui-ci; mais le livre de Cicéron était fait d'après des livres grecs, qui ont entièrement disparu, et que personne, par conséquent, ne peut juger. C'est seulement parce que tant de choses sont perdues, que rechercher les origines des idées chrétiennes est aujourd'hui un travail pour la critique. Si tous ces livres subsistaient, on verrait la doctrine chrétienne se faire, en quelque sorte, jour par jour, et personne ne s'aviserait de demander d'où elle est venue. Je ne veux pas dire que l'avénement du Christianisme n'ait pas eu un caractère soudain, et que le monde n'ait pas alors été surpris ; mais c'est comme il l'a été par la Réforme ou par la Révolution française. Toute révolution naturelle (et il n'y en a pas d'autres) est aussi logiquement préparée dans ses causes que subite et surprenante dans ses effets. Nous nous rendons compte très facilement de ce qui a amené Luther ou la République de 1792 ; nous nous expliquerions tout aussi aisément l'avénement du Christianisme si les deux siècles qui ont précédé celui qui aboutit à l'ère chrétienne n'étaient si mal éclairés pour nous.

Je reprends la suite de l'histoire. Comment la Grèce, qui semblait morte sous la Macédoine trois cents ans avant notre ère, eut-elle encore à mourir cent cinquante ans après, sous les Romains? C'est qu'à la place des grandes cités abattues, il paraît alors sur la scène des peuples qui jusque-là restaient dans l'ombre, et qui renouvellent le spectacle. La confédération achéenne fait revivre la Grèce et sa liberté; elle communique même aux cités qui restent en dehors quelque chose de la vie qui est en elle. Si elle avait pu rassembler dans son sein tous les Hellènes, ils auraient vécu. Mais outre que la Grèce et la Macédoine se tiennent en échec l'une l'autre, les Grecs mêmes achèvent de s'user et de s'anéantir par leurs divisions. Cependant Rome approchait. Quand moururent Epicure et Zénon, les Romains avaient déjà mis le pied sur une terre grecque, la Grèce d'Italie. Maîtres de l'Italie, ils passèrent dans la Sicile, terre grecque

Digitized by Google

encore, où Rome rencontra Carthage; ils l'avaient conquise avant la fin de la grande guerre d'Hannibal. Déjà, avant cette guerre, ils s'étaient montrés aux peuples de la Grèce propre, comme ils se montraient partout pour la première fois, sous la figure de protecteurs ; il les avaient défendus et vengés des barbares de l'Illyrie. Dès ce moment, on sut qu'il fallait compter avec eux ; tous les yeux furent attachés, comme dit Polybe, *sur le nuage qui se formait du côté de l'occident.* Quatre ans après la défaite d'Hannibal à Zama, ils battaient le roi de Macédoine à Cynoscéphales, et déclaraient la Grèce libre. Quarante ans plus tard, la Macédoine et la Grèce étaient réduites en même temps l'une que l'autre en provinces romaines (vers 150 avant notre ère.)

Diodore écrit, plus de cent ans après cette catastrophe, qu'il ne peut la retracer sans pleurer. Il répète, d'après Polybe, que les Carthaginois, dont la république tomba en même temps que la Grèce, ont été moins malheureux que les Grecs, parce qu'ils périrent avec Carthage, tandis que les Grecs vécurent pour sentir toutes leurs misères et pour regretter la liberté perdue sans retour. Du moins, ils avaient lutté jusqu'au bout : ils trouvèrent encore au dernier moment des patriotes et des braves ; et la ligue achéenne a mérité que le jour où la Grèce devint une province romaine, ç'ait été sous le nom d'Achaïe.

Rien de plus désolant d'ailleurs que le tableau de l'histoire grecque pendant le siècle qui se termine à cette date et qui l'amène. Chaque ville est en proie aux révolutions. De petites tyrannies poussent de tous côtés, comme autant de rejetons de la tyrannie macédonienne ; petites par le champ où elles s'exercent, mais remplissant ce champ étroit de toute espèce d'indignités et d'horreur. Les cités grecques se tuent les unes aux autres leurs derniers soldats et leurs derniers grands hommes. Mantinée est saccagée, et tous ses habitants tués ou vendus ; Philopœmen boit la ciguë ; ce sont des Grecs qui font tout cela. Polybe lui-même, qui semblerait devoir être un sage, cède quelquefois aux plus mauvaises passions. Il a par moments la dureté impitoyable qu'ont volontiers ceux qui se sentent condamnés à périr, et qui se vengent par le mal qu'ils font de celui qu'ils souffrent. Les Hellènes appellent chacun à leur tour le Macédonien ou le Romain contre leurs frères. La Grèce n'a plus ni armées, ni marine, ni travail, ni argent, car elle n'a plus d'hommes. L'âme s'est retirée. Polybe nous peint la Béotie qui, après un dernier effort, s'abandonne et se couche en quelque sorte pour mourir. Ils ne voulurent plus, dit-il, être de rien; ils ne pensèrent plus qu'à boire et à manger, jusqu'à ce qu'ils finissent par s'éteindre. Les dettes n'étaient plus payées; les juges ne siégeaient même plus pour en connaître, et cela dura vingt-cinq ans. Les magistrats distribuaient aux pauvres

Digitized by Google

les revenus publics. Les riches sans enfants, au lieu de laisser leur fortune à leurs parents, la léguaient à tous leurs amis pour la dépenser entre eux en repas communs. Ceux mêmes qui avaient des enfants détournaient à cet emploi une grande partie de leur bien. « Il y avait ainsi quelquefois pour un mois plus de soupers dont les fonds étaient faits, qu'il n'y avait de jours dans le mois. » Ailleurs, Polybe parle de toute la Grèce qui périt par la dépopulation. On ne se marie plus, et on n'élève que le moins possible les enfants nés hors du mariage, de peur qu'ils ne soient pauvres : les maisons se vident, et après les maisons, les cités.

Polybe paraît s'en prendre de tout le mal à l'esprit de l'école d'Epicure ; et en effet c'est cet esprit qu'on reconnaît dans cet éloignement de l'action, dans ces repas d'amis, institués par des morts, dans ces aumônes publiques, dans ce goût du célibat. Cependant, dire qu'Epicure et les siens ont perdu la Grèce serait chercher la cause dans l'effet : c'est parce que la Grèce était perdue qu'ils ont senti et pensé ainsi. Mais, si on se reporte à des doctrines plus hautes et plus fières, n'est-on pas déconcerté de voir le peu qu'elles ont produit? Quoi ! ce sont là les générations que ces grandes philosophies ont formées ! quoi ! après les leçons d'un Socrate, d'un Platon et d'un Zénon, voilà ce qu'ont été les hommes ! Il faut nous accoutumer à ces surprises. Plus tard, nous serons forcés de dire aussi : Quoi ! voilà ce que le monde est devenu à la suite des leçons du Christianisme !

En effet, quels plus tristes temps que ceux des Pères de l'Eglise ! Du moment où le christianisme commence à compter, tout se précipite par une décadence rapide, incessante, irréparable. C'est de son triomphe que date l'empire Byzantin, dont le seul nom représente toute espèce d'abjection et de misère, et dont l'histoire est également insupportable par la répugnance qu'inspire le fond et par la barbarie dont la forme même est empreinte. L'empire Byzantin dans l'Orient, l'invasion des barbares dans l'Occident, ce sont les deux termes où vient aboutir la révolution chrétienne. M. Villemain a dit, en parlant du temps des Basile et des Chrysostome, des Jérôme et des Augustin : « Ce siècle de splendeur théologique fut l'avant-scène de la barbarie : tant il est vrai que la religion, secours divin des âmes, n'est pas un instrument politique qui suffise à tout, et ne peut suppléer, pour les Etats, ni le travail, ni la liberté, ni la gloire ! »

L'enseignement des philosophes, comme plus tard le Christianisme, a été un secours apporté à l'humanité malade : ce que celle-ci a souffert témoigne de sa maladie, mais ne témoigne pas contre ses médecins. Seulement la philosophie de ces temps, à force de dé-

Digitized by Google

sespérer de la vie réelle, en avait fait quelquefois trop bon marché ; la religion a péché par là bien plus gravement encore. La première, avec ses préoccupations de vertu intérieure et mystique, avait trop souvent affaibli dans l'homme la liberté de la pensée et la puissance de l'action : la religion les a étouffées.

Mais voici le moment venu où la philosophie entre à Rome, et où elle commence à faire son œuvre dans la grande cité qui va être tout à l'heure la capitale du genre humain : c'est là qu'il faut maintenant la suivre.

ERNEST HAVET.

Digitized by Google

LE

DROIT DE DISCUSSION

ET LE

COMPTE RENDU ILLICITE

Malgré des procès nombreux, des jugements longuement motivés, des discours éloquents, malgré même des déclarations officielles maintes fois répétées, il est un point de nos lois et de notre jurisprudence qui est demeuré jusqu'ici profondément obscur et indéterminé, et qui constitue pour la presse une sorte de piége où elle vient inévitablement tomber lorsqu'elle prétend s'occuper des affaires du pays soumises aux délibérations du Corps législatif et du Sénat. Il ne nous a pas été donné jusqu'à présent de voir éclore la formule à l'aide de laquelle il sera possible de reconnaître ce qui sépare le compte rendu de l'appréciation permise. L'appréciation, la discussion est permise, nous dit-on, mais « le compte rendu parasite, parallèle ou autre est défendu. » C'est la seule explication que les oracles aient daigné nous donner, et l'on avouera qu'elle ne suffit pas pour dissiper les ténèbres qui environnent la question.

La ligne de démarcation entre le compte rendu et l'appréciation n'est pas seulement restée indécise, elle n'est pas même soupçonnée de ceux qui sont chargés de faire appliquer les lois, puisque l'on voit à la fois des journaux poursuivis et d'autres qui ne le sont pas

Digitized by Google

et qui ont pourtant, à ce qu'il semble, transgressé les mêmes limites. La magistrature, comme les organes du gouvernement, a donc échoué dans cette œuvre impossible. C'est qu'en fait, la nature des choses est plus forte que les entreprises des hommes, et que l'interprétation que l'on veut donner aux prescriptions défensives de la loi est erronée quand on l'applique à ce genre de compte rendu qui doit accompagner nécessairement toute appréciation sérieuse et sincère des travaux de nos Assemblées. Cette appréciation et ce compte rendu se confondent absolument, et si l'on est en face d'une identité, il devient bien difficile d'établir des différences. Ce problème ténébreux ne serait cependant pas impossible à résoudre si l'on voulait, en se pénétrant des nécessités mêmes auxquelles le législateur a eu l'intention de correspondre, rechercher quel est le véritable sens que doit avoir son œuvre [1].

I

Pour savoir ce qu'a voulu le législateur de 1852, alors qu'il a écrit la Constitution, il faut se rendre compte de ce qui existait auparavant. Avant la Constitution de 1852, la presse était essentiellement libre en matière de compte rendu.

Et tout d'abord, je me demande ce que peut être le compte rendu et ce qu'il est, notamment dans la pensée de ceux qui ont écrit la Constitution de 1852, alors qu'il fallait remédier à un abus qui, je le reconnais, avait été plusieurs fois dénoncé. Le compte rendu, tel qu'il se présentait au législateur de la Constitution de 1852, c'est évidemment le procès-verbal des séances législatives, et ce ne peut être autre chose.

Le mot le dit assez : un compte rendu, c'est l'exposé chronologique des faits qui s'accomplissent dans telle ou telle circonstance. On peut rendre compte d'un fait, d'un concert, d'une fête, d'une exposition artistique... et, par cela même que l'on détaille tous les faits dont se compose cet ensemble de circonstances auxquelles je fais allusion, on en rend compte. Tout le monde sur ce point est parfaitement d'accord. Dès lors, lorsqu'il s'agit de la séance d'une assemblée législative, le compte rendu doit être le récit de tout ce qui s'y passe depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de cette séance : le président paraît, les

[1] Le lecteur, s'il reconnaît à cet écrit les formes de l'improvisation, ne devra pas s'en étonner. Ce remarquable et précieux commentaire de l'art. 42 de la Constitution nous a paru si digne d'attention et si opportun que nous nous serions reproché de faire taire la voix de l'homme politique pour obéir aux scrupules de l'académicien.

(*Note du Directeur.*)

Digitized by Google

membres du gouvernement sont à leur banc, on lit le procès-verbal de la dernière séance, l'argumentation commence par le discours du premier orateur, les orateurs se succèdent à la tribune, les interruptions viennent aiguillonner leurs discours, le vote se produit, la séance se clôt. Voilà ce qu'est le compte rendu; et ce compte rendu, il est dans la nécessité des choses qu'il soit recueilli par l'autorité publique; il l'a toujours été.

Nous pourrions remonter très haut dans les traditions de notre histoire, et nous y rencontrerions des assemblées qui avaient des points de ressemblance avec les nôtres, mais qui aussi en différaient profondément, alors que les rois convoquaient autour d'eux les représentants de la nation et leur soumettaient, dans des conditions entièrement restreintes, leurs propres volontés, qu'il s'agissait d'enregistrer. Il y avait des débats, débats d'une physionomie toute particulière, dont l'analyse a été retenue dans des procès-verbaux que nous pourrions retrouver aux archives. Il y avait donc, à cette époque, un compte rendu; compte rendu secret, à la vérité, dont la nation n'avait pas connaissance, mais qui n'en était pas moins en lui-même un véritable procès-verbal, une analyse de la séance et qui satisfaisait, au point de vue de la logique, aux conditions d'un travail de cette nature. Le compte rendu d'une séance est donc, je le répète, le récit de tout ce qui s'y passe, et j'ajoute qu'il est absolument nécessaire, pour conserver le souvenir des faits dont se compose une séance, d'en retenir l'analyse et de fixer cette analyse par écrit. Cela s'est toujours passé ainsi; seulement quand le progrès des mœurs et les révolutions successives des idées eurent amené la chute du pouvoir monarchique, et, après sa chute, sa réconciliation avec la souveraineté nationale, comme dans tous les gouvernements libres, ces comptes rendus ont dû être publiés.

Aux temps du gouvernement parlementaire en France, les débats étaient l'objet d'une publication restreinte, qui ne ressemble en rien absolument à la publication des débats actuels. Le journal officiel reproduisait l'analyse et la physionomie de la séance — si par ce mot de physionomie, qui pourrait jeter quelque confusion dans nos esprits, on peut entendre le récit des principaux faits qui composent une séance. Que l'on prenne le *Moniteur* de 1814 et de 1815, on y trouvera des analyses de cette nature, très écourtées, très sommaires, ne reflétant pas la vie de la séance. Mais voici que nous avançons, le progrès continue, et la nécessité d'initier la nation aux opinions de ses mandataires élargit le procès-verbal, et, dans les colonnes du *Moniteur*, nous allons rencontrer, non plus une analyse froide et décolorée de ce qui s'est passé dans la séance, mais, grâce au secours de la science sténographique, un tableau

Digitized by Google

vivant et animé; les discours eux-mêmes viennent, dans leur ordre successif, apprendre au lecteur qui veut consacrer le temps nécessaire à la connaissance de cette séance, tout ce qui s'est passé pendant qu'elle a duré.

C'est bien ainsi que les choses se modifient et que le compte rendu, changeant lui-même de nature et de forme, reste toujours cependant le procès-verbal plus ou moins étendu de la séance. Dans les derniers temps, pour arriver, sans autre explication, à 1852 ou à l'article de la Constitution qui nous occupe, le *Moniteur*, c'est-à-dire le journal officiel, reproduisait dans toute leur étendue les discours qui étaient prononcés, soit à la chambre des députés, soit à la chambre des pairs. Rien n'était omis; la sténographie recueillait tout et notait même les impressions de l'assemblée. Le travail était contrôlé par le bureau des chambres et était livré ensuite à la publicité. Mais, si le *Moniteur* en agissait ainsi, il était impossible qu'avec la meilleure foi du monde, les autres journaux imitassent son exemple. Rien, dans la législation, ne venait contrecarrer ni limiter leur action; elle était entière et laissée à une complète liberté. Voici comment ils en ont usé.

Tous les journaux avaient, soit à la Chambre des députés, soit à la Chambre des pairs — puisque après la Révolution de 1830 les séances de la Chambre des pairs étaient publiques, — tous les journaux avaient une tribune dans laquelle ils installaient des sténographes. Ceux-ci recueillaient de leur mieux tous les incidents de la séance, tous les discours, et ils portaient ensuite leur travail au rédacteur en chef. Je serais un très infidèle historien si je disais que ces rédacteurs en chef imprimaient dans leur journal le travail tel qu'il sortait de la plume des sténographes.

Il faut tout d'abord faire cette remarque, à la décharge des journalistes — qu'il est extrêmement commode d'accuser de mauvaise foi et de passion — c'est que la nécessité des choses leur imposait une analyse beaucoup plus restreinte que le compte rendu du *Moniteur*. En effet, et c'est là une simple question de proportion dans la dimension du journal, il est clair que les feuilles ordinaires ne pouvaient consacrer aux débats des Chambres la même place que le *Moniteur*. Toutes leurs pages en eussent été remplies, et assurément ils se fussent imposé un sacrifice qui n'était pas en harmonie avec les bénéfices qu'ils étaient en droit de retirer. D'ailleurs, il faut tout dire — et nous touchons à un point vif de la question — si les journaux avaient voulu s'astreindre à de pareils sacrifices, ils eussent été inutiles, et très probablement les débats ainsi présentés n'auraient pas été lus. Il faut, non-seulement du dévouement — et nous ne sommes pas tenu d'en avoir quand il s'agit de la

Digitized by Google

lecture des débats de la Chambre des députés et du Sénat — il faut encore, ce qui ne peut se donner à tous, un certain, je dirai même un très grand loisir, pour s'aventurer dans cette lecture des débats qui ne prend pas moins de plusieurs heures. La grâce d'Etat est absolument nécessaire ainsi que beaucoup de temps. Dès lors, les journaux seraient arrivés à manquer le but. Ils auraient présenté à leurs lecteurs des comptes rendus qui, à coup sûr, eussent été très impartiaux, mais qui auraient eu l'inconvénient de demeurer stériles, qui auraient effrayé par leur longueur, et chacun se serait écarté d'eux avec respect. Aussi, les journaux analysaient-ils les débats sténographiques apportés par leurs agents; encore faut-il dire, — et c'est une nécessité que j'invoque précisément pour rétablir la vérité sur ce point, qui peut être considéré aujourd'hui comme appartenant à l'histoire, mais qui ne doit pas être défiguré, — qu'il était matériellement impossible que les sténographes de chaque journal pussent recueillir les débats des Chambres avec la fidélité que nous voyons dans les colonnes du *Moniteur*.

Le *Moniteur* consacre à la sténographie un personnel très nombreux; il a une armée de sténographes, divisés en deux bataillons égaux, et chacun, de chaque côté de la tribune, se livre à l'exercice sténographique; chaque sténographe écrit pendant deux minutes et demie, immédiatement après, il va reproduire sa sténographie en langue ordinaire, alors que ses souvenirs sont le plus présents. On peut imaginer quel luxe d'administration, quel fardeau de dépenses ce système impose à l'Etat, — et encore quelquefois, les sténographes, qui ne sont pas infaillibles après tout, tombent-ils dans d'involontaires erreurs. Il était matériellement impossible que les journaux pussent organiser leur travail dans des conditions pareilles.

Aujourd'hui, ce service est encore augmenté. A côté des bataillons, si pleins de zèle, des sténographes, on a celui des journalistes. Des hommes exercés, des « analyseurs, » pour forger un mot qui rende ma pensée, recueillent les discours des orateurs au moment où ils sont prononcés; ils s'en emparent, les saisissent, et, grâce à la force de leur intelligence, les condensent et les reproduisent analysés. Sans les défigurer! Cela n'est pas toujours possible, assurément; et, trop souvent, après la lecture du procès-verbal, on entend se produire des réclamations de certains orateurs, qui, pleins d'anxiété, sentent leurs entrailles paternelles palpiter quand ils voient ce qu'on a fait de leurs œuvres. Ils se plaignent de ce que leur discours est dénaturé par l'analyse, et, comparant cette analyse au *Moniteur*, ils y rencontrent quelquefois des contre-sens. Ceci prouve, pour le dire en passant, qu'en employant le plus de soin, le plus d'intelligence,

Digitized by Google

le plus de conscience et le plus d'argent, ce qui n'est pas à dédaigner, on ne peut atteindre la perfection. La perfection n'est pas de ce monde.

Dès lors, comment veut-on qu'elle appartînt à ces malheureux journalistes qui étaient condamnés à un travail précipité, et qui devaient nécessairement donner les formes les plus brèves au procès-verbal de la séance? Ils le rapportaient, je le reconnais, conformément à leurs affections, conformément aussi aux désirs de leurs lecteurs. On savait à merveille, en prenant un journal de l'opposition, que les discours des orateurs de cette opinion y étaient rapportés, je ne dirai pas exactement, car souvent l'éloquence personnelle du sténographe se substituait à celle de l'orateur, et quelquefois l'orateur y trouvait son profit, mais enfin ils y étaient rapportés avec plus de complaisance que ceux du parti adverse; seulement, en rapprochant les journaux des diverses couleurs, on arrivait à la vérité. Voulait-on l'avoir tout entière? On avait les colonnes du grave et impersonnel *Moniteur*, auquel on pouvait recourir.

Quant à moi qui ai vécu sous ce régime qui, à côté d'inestimables avantages, avait, il est vrai, quelques inconvénients, je ne sache pas cependant qu'un homme de valeur ait pu périr sous le coup des satires et des invectives dont il aurait pu être accablé, ni que les complaisances laudatives des hommes de parti aient jamais pu faire sortir une médiocrité du rang qui lui était assigné; ou si elle en est sortie un instant, ce n'a été que pour faire une chute plus éclatante.

La liberté d'appréciation remplace toute espèce de règle législative avec avantage. Les journalistes étaient ainsi livrés à leur propre responsabilité, mais ils représentaient dans leurs libres allures la vie avec ses ardeurs, avec ses passions, avec ses caprices, avec ses injustices. Mais si nous étions condamnés à être justes, nous ne vivrions pas vingt-quatre heures! La faiblesse, l'imperfection, telle est la condition de notre humaine nature — et les journalistes n'avaient pas la prétention de passer pour des êtres privilégiés!

Tel était l'état de la presse avant 1852. Je reconnais cependant que cet état de choses avait plusieurs fois motivé des réclamations, mais l'honorable M. le ministre d'Etat a commis une erreur tout à fait involontaire quand il a parlé au Corps législatif d'un rapport de notre honorable et savant collègue, M. de Malleville, chargé, au nom d'une commission spéciale, de préparer ce qui a été plus tard réalisé par le législateur de 1852. Je dois à M. de Malleville la communication du rapport même qui a été rédigé par lui sur cette question, et il ne s'agissait en aucune manière de faire disparaître la liberté que l'on reconnaissait aux journalistes, liberté dont on pou-

Digitized by Google

vait se plaindre, mais qui semblait inhérente à un régime de liberté de la presse. «Nul, disait-il, ne songe à leur demander la reproduction complète du compte rendu ; les colonnes mêmes de ceux qui ont, dans ces derniers temps, le plus agrandi leur format ne le pourraient comporter, puisque le *Moniteur*, comme nous le voyons, n'y suffit le plus souvent que par la multiplication des suppléments. Les journaux continueront donc, sans aucun doute, sous l'influence de leur opinion, et si l'on veut de leur intérêt de parti, à donner plus ou moins d'étendue aux extraits des discours de tel ou tel orateur ; ils abrégeront ceux de leurs adversaires, mais ils ne les travestiront pas ; ils ne reproduiront pas tout ce que nous aurons prononcé, mais ils ne nous feront plus dire le contraire de ce que nous aurons dit. Dût l'amélioration du compte rendu des journaux quotidiens se borner là, elle aurait encore assez d'utilité pour n'être pas dédaignée. Ajoutons que les divers organes de la publicité, agissant dans des intérêts contraires, se compléteront l'un par l'autre, et qu'il résultera pour le public, de leur antagonisme inévitable, une reproduction généralement plus exacte que le calque informe et défiguré qu'ils nous donnent aujourd'hui. »

Si l'on veut se reporter à la résolution qui était proposée à la Chambre, on verra qu'il s'agissait uniquement de faciliter aux journalistes la communication du compte rendu officiel du *Moniteur*, et, en même temps, de réaliser une amélioration que l'on n'a pas pu encore obtenir, je ne sais pourquoi. Nous avons la prétention, en France, d'être à la tête de toutes les nations ; nous nous proclamons, avec une humilité parfaite, le peuple le plus spirituel de la terre. Je n'examine pas si nous sommes le plus vaniteux ou le plus sage ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que nous sommes l'un des plus routiniers, et que nous reculons souvent devant les réformes les plus innocentes et les plus nécessaires. En vérité, on est saisi d'étonnement quand on voit qu'en 1847, dans le rapport de M. de Malleville, on réclamait l'établissement d'une imprimerie dans l'intérieur même du palais de la Chambre des députés, qui contient un certain nombre d'inutilités en fait de dépendances, et que cette idée si simple, qui accélérerait singulièrement les travaux de reproduction de nos séances, en est encore à attendre sa réalisation ! C'était là, cependant, ce qui était réclamé par la commission de 1847, et ce qui n'a pas été fait ; mais elle n'a jamais songé à restreindre les droits des journalistes, elle bornait ses vues à les empêcher de défigurer le compte rendu donné par le *Moniteur*. Quant aux appréciations personnelles, aux articles de contrôle et de critique, faits à propos des débats législatifs, le droit demeurait entier, et personne, à cette époque, n'a songé à y porter atteinte. Je ne crois pas être téméraire en affirmant que le

Digitized by Google

législateur de 1852 n'allait pas plus loin que la commission qui avait pour rapporteur M. de Malleville, et que, si, grâce à la jurisprudence, au mouvement des esprits et à l'action du pouvoir, l'article 42 a été interprété comme il l'est aujourd'hui, il n'avait certes pas cette portée dans la pensée de ceux qui l'ont rédigé : cette pensée s'attachait uniquement à combattre le mal spécial du compte rendu infidèle.

Je sais parfaitement, et on l'a souvent rappelé, que la loi de 1822 contenait un texte qui prononçait une pénalité et par conséquent la proscription contre le compte rendu infidèle, injurieux et de mauvaise foi. Mais les monuments de jurisprudence, si on les consulte, montrent qu'il était nécessaire, pour que la loi pénale fût appliquée, que l'on rencontrât les trois circonstances que je viens de rappeler. L'infidélité ne suffisait pas, il fallait encore la mauvaise foi et surtout l'injure.

Il est vrai, l'injure, l'infidélité, la mauvaise foi pouvaient se glisser dans des articles qui, n'étant pas le procès-verbal officiel, en avaient cependant le caractère aux yeux des magistrats, et l'on pouvait trouver, dans un simple article, un délit à punir. Je reconnais que tel a été le sens de la jurisprudence, et que, par conséquent, jusqu'à un certain point, en 1852, la pensée du législateur de la Constitution aurait pu s'appliquer à tous les comptes rendus. Mais il me semble impossible, lorsque je me pénètre du texte de l'art. 42 de la Constitution, et que je le rapproche des explications qui ont été données au moment même où il était édicté, il me semble impossible, dis-je, de ne pas demeurer convaincu que le législateur de 1852 n'a songé qu'au procès-verbal officiel, ou soi-disant officiel, des séances du Corps législatif. Je « dis au procès-verbal officiel ou soi-disant officiel, » car ce que j'ai dit tout à l'heure ne serait pas complet si je n'ajoutais, pour la clarté de mon exposition, que, lorsque les journaux racontaient ainsi les séances sous forme de procès-verbal, ce procès-verbal avait le caractère apparent du procès-verbal officiel. Qu'on se reporte, en effet, aux journaux du temps, et l'on verra que les protocoles étaient en tout semblables à ceux du *Moniteur*. Ainsi, on mettait en tête, pour attirer l'attention du lecteur : « Séance du 1er mars 1846 (prenons cette date au hasard). Présidence de M. ... La séance est ouverte à telle heure. Messieurs les ministres tels et tels sont à leur banc ; le procès-verbal est lu et adopté ; on donne la parole à M. Thiers ou à tel autre député ; » et le procès-verbal continuait ainsi. Le discours de celui que l'on voulait faire valoir était rapporté *in extenso*, autant que possible, tandis que le discours de l'adversaire politique était résumé quelquefois en une seule ligne. Ce procès-verbal se poursuivait de cette façon d'un bout à l'autre de la séance.

Digitized by Google

C'est là ce que le législateur de 1852 a considéré comme un abus, c'est là ce qu'il a entendu proscrire et ce qu'il a proscrit en effet ; c'est ce qui lui a paru dangereux par les raisons indiquées par l'honorable M. de Malleville, dont la résolution n'a pas été adoptée par la Chambre, ni même mise en délibération.

Il y avait en effet un véritable péril dans cette façon de procéder, non pas parce que l'on écartait ou supprimait les discours de l'adversaire, mais parce que, fort souvent, on plaçait dans la bouche des orateurs des opinions qui n'étaient pas les leurs ou des discours qu'ils n'avaient pas prononcés, et cela pourtant sans que la mauvaise foi fût l'inspiratrice de pareils travestissements. Rien n'est plus difficile que de reproduire la parole humaine, et, pour peu que l'on soit à côté du sens de l'orateur, on peut complétement changer ce qu'il a dit.

C'est ce qui arrivait, et c'est précisément ce que le législateur de 1852 a voulu empêcher.

Bien que le texte de 1852 soit connu, il n'est pas inutile de le remettre sous les yeux du lecteur et d'accompagner ce texte de quelques citations empruntées à la préface même de la Constitution, en ce qui touche le compte rendu officiel qu'il s'agissait de réglementer.

« Art. 42. Le compte rendu des séances du Corps législatif par les journaux ou tout autre moyen de publication, ne consistera que dans la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance par les soins du président du Corps législatif. »

A mon sens, rien n'est plus clair qu'une pareille disposition. J'ai parlé du procès-verbal officiel du *Moniteur*, et d'un procès-verbal semi-officiel ou soi-disant officiel ayant tous les caractères du premier et qui était dans tous les journaux ordinaires. C'est ce dernier procès-verbal qui est condamné ; sa reproduction sera considérée comme une contravention, et nous verrons tout à l'heure toute la force qu'il y a à tirer de cette expression qualifiant l'infraction particulière qui est commise par l'écrivain quand il contrevient à l'art. 42. Pour le moment, en nous attachant au texte même de cet article, comme juriste, nous ne voyons qu'une seule expression à interpréter, c'est l'expression de « compte rendu des séances du Corps législatif » qui est à l'instant limitée par la fin de l'article, car il est dit : « Le compte rendu des séances du Corps législatif ou *tout* autre moyen de publication ne consistera que dans la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance par les soins du président du Corps législatif. » Il ne pourra donc y avoir d'autre reproduction que celle de la pièce officielle, et cette pièce officielle n'est elle-même que le procès-verbal dressé à l'issue de

Digitized by Google

chaque séance par le président. Cette pièce officielle remplacera la pièce quasi-officielle, dont la publication n'est plus permise, et dans le préambule de la Constitution, on explique les raisons qui ont déterminé le législateur à agir ainsi. « Le compte rendu des séances qui doit instruire la nation n'est plus livré, comme autrefois, à l'esprit de parti de chaque journal; une publication officielle, rédigée par les soins du président de la Chambre en est seule permise. » Ainsi, il n'y aura pas d'autre publication officielle que celle qui est rédigée par les soins du président de la Chambre, et les autres publications qui avaient la prétention d'être officielles « ne seront plus livrées, comme autrefois, à l'esprit de parti de chaque journal. »

« Le Corps législatif discute librement la loi, l'adopte ou la repousse ; mais il n'y introduit pas à l'improviste de ces amendements qui dérangent souvent toute l'économie d'un système et l'ensemble du projet primitif. A plus forte raison, n'a-t-il pas cette initiative parlementaire qui était la source de si graves abus et qui permettait à chaque député de se substituer à tout propos au gouvernement en présentant les projets les moins étudiés, les moins approfondis. » Puis voyons ce qui suit : « La Chambre n'étant plus en présence des ministres et les projets de loi étant soutenus par les orateurs du Conseil d'Etat, le temps ne se perd pas en vaines interpellations, en accusations frivoles, en luttes passionnées, dont l'unique but était de renverser les ministres pour les remplacer. Ainsi donc, les délibérations du Corps législatif seront indépendantes; mais les causes d'agitations stériles auront été supprimées, des lenteurs salutaires apportées à toute modification de la loi. Les mandataires de la nation feront mûrement les choses sérieuses. »

J'ai cité ces deux derniers paragraphes afin de faire bien comprendre au milieu de quelles circonstances la Constitution était rédigée et à quelles nécessités elle avait la prétention de s'adapter. Ils marquent la différence de 1852 et du temps où nous sommes; les modifications qui se sont opérées, et qui ressortent si vivement, ne peuvent être favorables à une interprétation plus restreinte de l'art. 42.

Au moment où le législateur édictait cet article, il voulait demeurer en face d'un Corps législatif dont l'action avait été singulièrement amoindrie; car, appelé à discuter et à voter la loi, il n'était pas en contact avec les membres du gouvernement; c'étaient des commissaires, des délégués qui donnaient des explications nécessaires pour l'intelligence et la délibération des lois. Non-seulement le Corps législatif n'avait pas les ministres en face de lui, mais encore il ne pouvait parler directement à la nation, car le procès-verbal de ses séances ne contenait pas les discours dans leur texte; c'était une

Digitized by Google

simple analyse rédigée par les soins du président, qui était transmise à la curiosité publique. C'est dans de pareilles conditions que l'art. 42 statue, en ne maintenant que le compte rendu, c'est-à-dire que le procès-verbal officiel, et en disant que ce procès-verbal officiel sera seul reproduit, c'est-à-dire qu'on ne pourra en reproduire d'autre.

Faut-il entendre soit l'article 42, soit le paragraphe du préambule que nous citions tout à l'heure, de manière à en tirer précisément l'argument qui est le plus ordinairement opposé aux défenseurs de la thèse que je soutiens? Est-ce qu'il faut les entendre en ce sens que les séances du Corps législatif ne peuvent être révélées à la nation et au monde entier que par le compte rendu officiel? qu'il est interdit de prononcer le nom des orateurs, de s'occuper des travaux de la Chambre et des opinions de ses membres, de s'inquiéter des ministres et des commissaires du gouvernement qui peuvent y faire entendre leur parole?

Assurément, il n'y a pas de jurisconsulte, pas de philosophe, pas de moraliste qui puisse donner une semblable interprétation à cette loi et à son préambule. Je conviens que les termes peuvent en paraître sévères; mais, s'ils sont sévères, ils sont en même temps parfaitement nets. Il n'est pas possible de les étendre hors des limites qui leur ont été tracées. « Le compte rendu des séances qui doit instruire la nation n'est pas livré, comme autrefois, à l'esprit de parti de chaque journal; une publication officielle, rédigée par les soins du président de la Chambre, en est seule permise. » On met ainsi le texte officiel sous les yeux du pays; on ne défigurera plus les discours des orateurs; on ne travestira pas leurs opinions; — mais ces opinions, ces discours, comme la personne des mandataires, appartiennent toujours à la libre discussion. La Constitution de 1852 a la prétention non pas de rétablir le pouvoir parlementaire, contre lequel elle voulait réagir, qui lui semblait un fantôme digne de tous les opprobres, mais au moins elle avait la prétention d'appeler la nation à participer au gouvernement de ses affaires, et il suffit qu'un pareil principe politique soit introduit dans un pays pour qu'à l'instant même ce pays ait le droit de voir contrôler les actes, les discours et les opinions de ceux qui le représentent ou qui administrent ses biens.

Si cela est incontestable, il en résulte forcément, à moins de faire violence à la logique, qu'à côté de la publication officielle, — qui ne peut plus avoir que le caractère officiel par la condamnation formelle du procès-verbal semi-officiel qui prenait, avant la Constitution de 1852, place dans les journaux — le droit d'appréciation et de discussion existe dans son entier. Ce droit n'est pas nié; et,

Digitized by Google

s'il n'est en aucune façon annulé dans cette Constitution, comme, en définitive, tout ce qui n'est pas défendu est permis, et que ce qui est défendu, c'est la publication du compte rendu semi-officiel — le droit d'appréciation et de discussion reste dans sa plénitude.

Ceci me paraît victorieusement établi par le texte même du préambule de la Constitution de 1852, et cela suffirait; de plus, en montrant la limite à laquelle s'arrête le législateur pénal, je prouve que tout ce qui en deçà de cette limite est dans le droit, qu'on ne peut dépouiller un citoyen d'une faculté qui lui est forcément réservée et que ceci rentre dans l'exercice primordial de ce qui nous appartient à tous. Ce que la loi pénale ne confisque pas à notre détriment, elle le laisse nécessairement subsister.

Mais, à côté de cette interprétation, qui est celle des jurisconsultes, et qui devrait être aussi celle des tribunaux, qu'on me permette de rappeler un document qui n'est pas une preuve juridique, assurément, mais qui n'en est pas moins un monument précieux. Je veux parler de la circulaire de M. Abbatucci, ministre de la justice au moment où la Constitution de 1852 fut mise en vigueur et où le décret du 27 février vint ajouter à l'art. 42 la sanction d'une pénalité de 1,000 fr. d'amende. Il voulait faire comprendre aux procureurs généraux en quel sens le décret de 1852 et la Constitution devaient être entendus. Voici ce qu'on lit dans cette circulaire du 27 mars 1852 : « La discussion loyale des actes du pouvoir, l'examen consciencieux des matières soumises à l'élaboration publique du Corps législatif, seront toujours acceptés par le gouvernement, qui doit vouloir, et qui veut en effet, être éclairé. Mais ni les passions politiques, ni la haine ou l'affection envers les personnes qui participent à l'action du pouvoir et à la confection des lois, ne peuvent se produire sous un prétexte plus ou moins spécieux. Si le compte rendu était remplacé ou commenté par des discussions, des appréciations qui enlèveraient, en tout ou en partie, à une séance du Corps législatif sa véritable physionomie, si la force des raisons données était exagérée ou amoindrie, si l'impression produite était dénaturée, si on attribuait aux délégués du pouvoir ou à quelques membres de l'Assemblée un langage, une attitude, des intentions témérairement supposées ou interprétées, et, à plus forte raison, si le mensonge et l'injure, instruments de mauvaises passions qui nuisent à la presse elle-même lorsqu'elle s'en sert, exploitaient le terrain des séances, alors les sévérités de la justice seraient encourues. »

Laissons de côté cette sérénité dans laquelle se place l'honorable garde des sceaux. Il suppose qu'avec l'établissement du régime nouveau toutes les passions vont disparaître, que le gouvernement,

Digitized by Google

ayant intérêt à être éclairé, pourra solliciter le mouvement de l'opinion publique, qui viendra à lui, calme, respectueuse, déférente, sans jamais se laisser troubler, c'est-à-dire placée instantanément, par un coup de baguette magique, au-dessus de toutes les impressions humaines. Quant à moi, je me permets de faire cependant cette observation, que l'idéal de l'honorable garde des sceaux ne sera jamais à la mode, et que je plaindrais fort le gouvernement qui vivrait dans cette température froide et à peu près glacée, de laquelle seraient bannies toutes les émotions du cœur. En effet, parce qu'il redoute les ennemis, M. le garde des sceaux ne veut pas des amis qui sont trop dévoués. Ecartons ces expressions qui, assurément, ont leur côté curieux et qui resteront dans l'histoire comme un des termes des exigences du moment où elles se produisaient : « ni les passions politiques, ni la haine ou l'*affection* envers les personnes. » Ainsi, l'honorable M. Abbatucci ne voulait pas même que le gouvernement fût aimé; mais l'admiration était permise, le conseil était toléré, et comme, pour admirer, pour conseiller, il faut nécessairement nommer les personnes, nous voici, même avec cette concession si faible en apparence, placés bien loin de la théorie qu'on prétend aujourd'hui faire triompher. Le Corps législatif n'est pas au-dessus de la discussion ; on l'appréciera — suivant la pensée de M. le garde des sceaux — dans l'intérêt du gouvernement; mais pour atteindre ce but, il faut nécessairement s'engager dans une voie où nous rencontrons les hommes et les choses ; et ces hommes, ces choses, pour les connaître, il faut les tirer de l'ombre et les mettre en lumière ; il faut en parler, il faut les juger et y appliquer son intelligence, en mettant de côté la passion.

Oui, il n'y aura ni haine, ni affection; les hommes seront tous transformés en paisibles philosophes, couverts de vêtements qui les garantiront même de l'influence de leurs propres cœurs, dans une région souveraine, au-dessus de toutes nos faiblesses. Ils n'auront ni haine ni affection ; mais ils auront des intérêts, — M. le garde des sceaux veut bien le reconnaître. Le gouvernement a les siens, et les intérêts du gouvernement, c'est qu'on le conseille, qu'on l'avertisse, qu'on l'éclaire à l'endroit des choses discutées par le Corps législatif. Mais, si ces choses doivent entrer en discussion, il faudra bien nommer les orateurs qui parleront, indiquer le sujet qu'ils traiteront, et même, jusqu'à un certain point, comment ils auront parlé. Le gouvernement a besoin de tout cela ; c'est M. le garde des sceaux qui le réclame au nom du gouvernement, et l'on voit qu'à l'instant où l'article 42 se produit, à côté du compte rendu officiel, — qui ne peut être que celui du gouvernement, — le pouvoir sollicite, tolère, permet une discussion, qui doit être sage, sans passion, je le recon-

Digitized by Google

nais, mais enfin une discussion, et cela suffit à ma proposition.

Il est vrai que, dans sa circulaire, M. le garde des sceaux proscrit le compte rendu qui pourrait être passionné et injurieux, qui travestirait et défigurerait les opinions; seulement, je crois qu'il se trompait quand il croyait que de l'art. 42 de la Constitution découlait nécessairement la proscription de comptes rendus pareils.

Ces comptes rendus peuvent être délictueux si on les fait malicieusement et à plus forte raison calomnieusement dans un article qui a la physionomie d'un compte rendu officiel. Si l'écrivain s'attache à tel ou tel personnage, s'il l'injurie, il commet un délit et il peut être puni ; — mais quand il discute avec bonne foi, quand il n'emploie pour la discussion que des armes loyales ; même quand il n'est pas de nos amis, laissez, laissez passer toutes ces choses. Elles sont inoffensives, et vous ne les rendrez graves qu'en les mettant sous les yeux de la justice.

Voilà ce qu'on aurait pu dire à M. le garde des sceaux, sous l'empire de la Constitution de 1852.

II

Mais, on le sait, les choses ont singulièrement marché depuis. — En 1860, il s'est passé un fait énorme, tout le monde en convient: ce cercle dans lequel le Corps législatif était enfermé, ce couvercle de plomb qui pesait sur lui ont été brisés. Le décret de novembre 1860 a mis directement la nation en communication avec ses mandataires, non plus par l'intermédiaire, par l'*écrou*, pour me servir de l'expression que l'on a employée, — et à coup sûr, je ne suis pas téméraire en la répétant,—d'un compte rendu ; mais en lui faisant entendre le récit palpitant de la séance, les interruptions, les interrogations; en lui permettant de suivre les paroles qui peuvent être passionnées, ardentes, inconvenantes peut-être, et assurément il est extrêmement difficile, quand on s'occupe avec ardeur des affaires de son pays, d'éviter cet écueil. Tous ces faits seront connus du public ; le compte rendu officiel rétabli, ce sera la sténographie avec tous les incidents de la séance; rien ne sera caché au lecteur.

Il fallait changer l'économie de l'article 42, qui ne correspondait plus à ces nécessités nouvelles : ce changement a été réalisé par le sénatus-consulte du 21 février 1865. C'est à ce moment que la question qui nous occupe se dresse devant le Sénat, et que commence cette longue série de dénis de justice et ces fins de non-recevoir si nombreuses avec lesquelles le droit de discussion était, je ne dirai pas repoussé, mais limité. On lui disait : Nous vous proclamons,

Digitized by Google

mais, en vous proclamant, nous vous refusons le droit d'exister, ou plutôt vous existerez par notre tolérance ; nous ne pouvons faire connaître ce que c'est que discuter ; nous seuls le savons ; nous seuls nous nous réservons le droit de dire quand vous aurez discuté et quand vous aurez fait un compte rendu.

C'est bien ce que j'appelle donner la liberté et la refuser, que de dire aux pauvres écrivains : Vous pourrez jouir d'un droit, mais tout autant que bon nous semblera.

Lorsque, devant le Sénat, M. Troplong a été appelé à s'occuper de cette question, il s'est trouvé en face, nous ne dirons pas d'une formule, mais au moins d'une doctrine parfaitement nette, énoncée par l'honorable M. Bonjean, qui avait très bien posé la question. Voici comment il s'exprimait :

« Le rapport ne nie pas expressément le droit de discussion ; il reconnaît que la Constitution et le décret sur la presse gardent le silence à cet égard, mais il évite de tirer la conséquence de ce silence. Il craint que la discussion ne serve à déguiser des comptes rendus frauduleux. Il recule devant la difficulté d'une définition légale ; il a peur des embarras qui en résulteraient pour la presse elle-même. Il propose enfin de laisser le tout à l'appréciation de la justice ou de l'administration. Bref, après avoir lu le rapport, nous en sommes tout juste au même point qu'auparavant, réduits à nous demander encore : la presse pourra-t-elle ou non discuter les discours de tribune ? Il ne serait pas digne du Sénat, interprète de la Constitution, gardien des libertés publiques, de laisser les choses en cet état de doute. Si la discussion est un droit, qu'on le reconnaisse franchement, sauf à en régler l'usage, sauf à en punir les abus. Si cette discussion est jugée trop périlleuse, qu'on le dise encore. Au moins chacun saura à quoi s'en tenir. Dans mon opinion, non-seulement le droit existe, mais s'il n'existait pas, il faudrait le créer. Je dis, messieurs, que le droit est évident. L'art. 42, dont on a tant parlé, s'occupe de toute autre chose. Il défend de rendre compte des séances autrement que par la reproduction des comptes rendus officiels, et on en sait le motif. On a voulu prévenir ces comptes rendus tronqués, inexacts, pleins de partialité, dont on avait tant abusé. Mais le compte rendu officiel une fois inséré textuellement, il est satisfait à toutes les exigences de l'art. 42, et ni cet article, ni aucun autre ne défend de discuter les opinions consignées dans ce document. L'article 42 écarté, nous nous trouvons en face du droit commun; du droit commun, suivant lequel tout ce qui n'est pas défendu est permis; du droit commun, qui dit qu'en France tout peut être discuté, tout, tout, sauf, comme de raison, le principe du gouvernement. On discute les lois et les sénatus-

Digitized by Google

consultes... les actes de l'Empereur et ceux des ministres... les discours des académies et les mandements des évêques. La paix et la guerre, la morale et la religion, tout passe au creuset de la discussion; et les discours de tribune, c'est-à-dire la discussion même, seraient soustraits au droit commun ! La discussion serait indiscutable ! »

Je ne sache rien de plus énergique, de plus pressant que l'exposition de cette opinion et la défense de cette vérité dans la bouche de l'honorable sénateur.

L'honorable rapporteur lui répondit : « Le sénatus-consulte qui vous est proposé, et qui devra remplacer l'art. 42 de la Constitution, n'a d'autre objet que de tracer les règles du compte rendu. Il se liera par conséquent aux art. 14, 16, 18 du décret organique du 17 février 1852 sur la presse, qui ne s'occupent que des contraventions aux prescriptions relatives à ce même compte rendu, et ne prononcent des peines que sur ce point unique. *Quant au droit de discussion, la loi sur la presse garde le silence comme la Constitution, et M. Bonjean voudrait qu'il soit suppléé à ce silence par une disposition expresse.* Mais comment donner *à priori* une définition légale, assez large et assez exacte pour marquer la limite qui sépare le compte rendu de la discussion?... Il n'y a rien de si facile que de faire dégénérer la discussion en compte rendu ; il suffit de quelques artifices de rédaction et de quelques couleurs habiles. *L'esprit comprend la différence ;* mais la formule légale ne pourra jamais arriver à prévoir, à caractériser, à embrasser les nuances si diverses de la pensée qui, ici, veut se borner à une simple controverse, là, cacher sous un déguisement un compte rendu frauduleux ou contenant des attaques interdites. Tout reste donc subordonné aux circonstances. Ce sont des appréciations de fait, du domaine du juge ou de l'administration. »

Je ne voudrais rien dire de contraire au respect que je dois à l'honorable rapporteur, mais, en vérité, qui peut être satisfait de semblables paroles? Que contiennent-elles? Vous ne voulez pas faire la définition d'un délit ou d'une contravention, et cependant, ce que vous ne pouvez définir, ce qui n'apparaît pas à vos esprits avec un caractère assez net pour en faire l'objet d'une définition, va devenir la base d'une condamnation prononcée par la justice !

Et encore, s'il s'agissait d'un délit, c'est-à-dire d'un acte à propos duquel il faut tenir compte de l'intention; si le juge avait à entrer dans le fond des cœurs pour y rechercher, avec son appréciation souveraine, quel a pu être l'entraînement moral de celui qui s'est laissé aller à violer la loi, je comprendrais qu'on lui donnât un tel pouvoir. Mais il s'agit de contravention, c'est-à-dire d'un fait

Digitized by Google

matériel. Voici un homme, par exemple, qui pêche en temps prohibé ou avec des engins défendus, sur le bord d'un ruisseau ; le fait est établi, tout est clair et net ; il n'y a pas à rechercher l'intention. De même, vous avez une imprimerie chez vous, les caractères, les presses sont là, le fait est facile à constater et est parfaitement défini par la loi. Pourquoi donc, quand il s'agit du compte rendu, laissez-vous ce fait matériel enveloppé dans les nuages ? L'honorable rapporteur nous dit que la formule légale ne pourrait jamais embrasser les nuances si diverses de la pensée, c'est-à-dire que c'est au milieu des opérations les plus subtiles, puisque ce sont celles de l'intelligence humaine, et dans l'appréciation, — qui sera nécessairement très variée, car elle sera faite suivant les passions, les allures et le caractère de chacun — que nous aurons à rechercher ce qui, aux termes de la loi, doit se résumer dans un fait pur et simple, positif, matériel.

Nous nous le demandons, peut-on arriver, en citant les orateurs officiels, à une démonstration plus claire et plus victorieuse de ce que nous avons dit plus haut, que l'on a fait fausse route sur l'interprétation de l'art. 42, et que c'est M. Abbatucci qui était dans la saine doctrine quand il disait : ce qu'a défendu l'art. 42, c'est la publication d'un compte rendu officiel autre que celui du gouvernement. Là est un fait matériel ; j'y trouve la base de la contravention ; quant à l'autre compte rendu, c'est-à-dire au compte rendu déguisé, fallacieux, oui, si vous trouvez chez l'écrivain la pensée coupable, punissez-le ! Mais alors ne parlez plus de contravention, car cela choque tous les principes de droit pénal.

Et prenons garde qu'ici comme toujours, quand il a été question de proscrire le droit d'appréciation et de discussion, on n'aille supposer l'abus. On a dit, comme l'honorable président : elle peut facilement dégénérer en travestissement satirique. — Mais non, elle ne peut ainsi dégénérer si l'article 42 est observé. Oui, autrefois, quand un orateur montait à la tribune, la sténographie de certains journaux lui mettait dans la bouche des paroles qu'il n'avait jamais prononcées, lui prêtait une attitude grotesque, et cherchait à le tuer par le ridicule; il y avait dans ce compte rendu des abus que l'article 42 a voulu faire disparaître ; mais, quand il s'agit de la pensée de l'écrivain, nous ne sommes plus, quels qu'aient été l'artifice de son langage et les apprêts de son style, en présence d'un compte rendu, mais en présence d'un acte d'appréciation et de discussion, et, s'il est vrai, comme chacun le répète, que l'appréciation et la discussion soient permises, il faut, de deux choses l'une, ou que l'on apporte la formule légale qui, dans ce système, sépare le compte rendu de la discussion, ou que l'on accepte le nôtre, c'est-à-dire que

Digitized by Google

l'on trouve une contravention seulement dans la reproduction du compte rendu pseudo-officiel qu'a voulu proscrire le législateur de 1852.

Tel était l'état de la question en 1861, et l'on voit avec quelle netteté l'honorable M. Troplong semblait désintéresser le droit de discussion, en répétant qu'on n'avait jamais songé à y porter atteinte. En effet, sous l'empire de cette déclaration très rassurante, les journaux se permirent de faire ce qu'ils avaient le droit de faire. — Ils poussèrent la témérité jusque-là! et il y a des temps où c'est une grande hardiesse! — Ils rendirent compte des débats de la Chambre en publiant le compte rendu analytique, comme c'est leur devoir — mais, à côté, ils cédèrent à la double invitation de deux personnages fort célèbres sans doute, M. Abbatucci et M. Troplong, qui proclamaient la liberté de l'appréciation des travaux législatifs. Voici donc les journalistes qui, innocemment, prennent la plume pour se livrer aux discussions — permises, entendez-le bien — des actes du Corps législatif. — Le gouvernement les laisse faire, puis, au moment où il lui plaît, il les arrête; c'est une sorte de jeu de bascule. Le *Moniteur* était enseveli dans un silence qui semblait encourageant, tout d'un coup sa parole se fait entendre, et cette parole, c'est une menace! Et peut-être, singulière coïncidence! cette menace contre les journaux est-elle, la plupart du temps, contemporaine de faits extrêmement graves qui se produisent à la Chambre, et sur lesquels l'attention publique est particulièrement dirigée. De telle sorte qu'il semble que l'on ferme une fenêtre au moment même où l'on aurait le plus besoin de lumière.

Ainsi, en 1863, au Corps législatif, se débattait la vérification des pouvoirs; c'était une question qui passionnait très-vivement l'opinion publique. C'est alors que M. le ministre de l'intérieur, en trois jours de suite, donne trois avertissements aux journaux — le 26, le 27 et le 28 novembre — le premier contre un journal de Saint-Etienne.

Les rigueurs de M. le ministre ne s'arrêtent pas là. Faisant abstraction, si c'est possible, pour un instant, des temps où nous sommes et des textes de lois sur lesquels nous raisonnons, élevons-nous au-dessus de toutes ces choses et demandons-nous — en ne consultant que la lumière de notre propre raison et les règles de la morale — à quoi bon de pareilles rigueurs et quelle peut être leur justification? Comment, toute la circulaire de l'honorable garde des sceaux provoquait les écrivains à examiner les actes du Corps législatif, et les voici punis pour avoir fait ce qu'on demandait! Est-ce qu'il y a dans les articles, objets des avertissements, l'infidélité, la mauvaise

Digitized by Google

foi, l'esprit de dénigrement, la satire? Le premier et le dernier de ces avertissements ne sont pas motivés, mais, quant au second, il l'est par des considérations qui justifient complétement les réflexions que je me permets.

De quoi s'agit-il? Et qu'est-ce qui paraît défendu au ministre de l'intérieur? C'est le résumé des débats de la Chambre, c'est d'en tirer, je ne dirai pas la moralité, mais l'esprit. L'écrivain avait cherché à établir une sorte de jurisprudence en matière électorale. Il avait, pour cela, compulsé les discours des orateurs du gouvernement et les avait résumés. C'est là ce qui paraît criminel, ce qui est défendu dans un pays qu'on déclarait être libre de discuter tous les actes du gouvernement!

Voilà où nous en étions en 1863, et, j'ai le droit de le dire, où nous en sommes encore en 1868, puisque de semblables débats se reproduisent devant la justice! Les écrivains n'ont pas le droit de réunir en fragments et les rapports et les discours, pour les analyser ensuite, pour les commenter et en tirer la vérité morale et politique! C'est un travail intellectuel interdit! Il vaudrait mieux nous dire que le droit de discussion est supprimé; on saurait à quoi s'en tenir.

Mais, ce qui me paraît tout à fait incompréhensible, c'est que ce régime de rigueur ait procédé, jusqu'à l'heure où nous sommes, par intermittence; car M. le ministre de l'intérieur, après avoir fulminé ces avertissements, s'arrête; les journaux effrayés — et on le serait à moins — cessent de discuter les débats législatifs. Peu à peu, avec la tolérance de l'administration, reparaît un peu de confiance, les appréciations recommencent, et, un an après, en 1864, le *Moniteur* avertit encore les journalistes; de nouvelles mesures administratives sont prises contre eux: en 1864, il était question des affaires du Mexique! En 1865, nouveaux avertissements; il était question d'une discussion financière qui aurait singulièrement éclairé le pays. Enfin, pour arriver immédiatement aux faits récents, au commencement de cette année, alors que la loi militaire était en délibération — et je n'ai pas besoin de dire à quel point et très légitimement elle intéressait le pays tout entier — le gouvernement avertit encore les journaux, et le nouveau ministre de l'intérieur inaugure son entrée au pouvoir par des poursuites dirigées contre dix ou douze journaux de Paris et quelques autres de province. C'est alors qu'un incident eut lieu à la Chambre des députés. On n'a pas oublié avec quelle vivacité mon honorable collègue et ami, M. Picard, réclamait, comme un honneur, le droit d'être discuté avec injustice, mauvaise foi même, affirmant que c'était le sort réservé à tous les hommes publics, et que la liberté n'était qu'à ce prix. Que répondit M. le ministre d'Etat dans cette escarmouche?

Digitized by Google

« Le droit de discuter n'est pas en question ! » En attendant, les journaux furent poursuivis et condamnés.

La question qui nous occupe a été solennellement débattue à la Chambre, dans les séances des 22 et 23 février, et le Corps législatif n'y a pas consacré moins de dix heures. J'avais espéré, comme j'ai pris la liberté de le dire, à la fin de la séance du 23 février, que nous ne serions pas sortis du Corps législatif comme nous y étions entrés, c'est-à-dire dans la plus complète incertitude sur la solution que nous cherchions. La question avait été très nettement posée. M. Thiers, dans un discours dont il me serait aisé de faire l'éloge, se demandait : qu'est-ce que le compte rendu ? et il s'exprimait ainsi :

Je m'étais permis, avec le consentement de M. Guéroult, d'adresser une question à M. le ministre d'Etat. Cette question, je puis la reproduire, car on n'y a pas répondu ; et pour tout le monde, non-seulement pour ceux qui écrivent, mais pour nous qui sommes partie considérable dans le débat, pour les tribunaux, pour la jurisprudence qui doit tenir grand compte de la pensée du législateur, pour tous enfin, il serait bon qu'on nous expliquât comment on peut rendre compte d'une séance, c'est-à-dire la discuter, sans faire ces choses-ci : sans dire quel est le jour où la discussion a eu lieu ; quel est l'objet dont on a parlé ; quels sont les orateurs qui se sont succédé, ce qu'ils ont dit, quel effet ils ont produit, quels incidents ils ont amenés...

Cherchez toutes les manières de faire un récit et vous rencontrerez toujours les mêmes conditions. Si vous voulez faire un récit purement narratif, vous ne donnerez que les faits très sèchement ; si vous voulez discuter, si vous voulez vous livrer à une appréciation, vous donnerez un récit plus général ; mais adoptez la forme du récit le plus général que vous voudrez, je vous défie, même en vous réduisant à une pure appréciation, de ne pas dire le jour, de ne pas présenter le même ordre que celui de la discussion dont vous rendez compte, de ne pas analyser les discours, de ne pas parler de l'effet qui a été produit par ces discours, des incidents qu'ils ont amenés, et de ne pas dire si les amendements en discussion ont été adoptés ou rejetés.

Or, c'est uniquement pour des manquements de ce genre que les journaux ont été mis en jugement.

Si on ne s'explique pas sur la difficulté si simple que je signale ici, on laisse les tribunaux, les journaux, le Corps législatif, le pays tout entier dans l'incertitude la plus grande, dans une incertitude intolérable sur un des points les plus importants de la législation pénale de la presse. Tant qu'on n'éclaircira pas le doute qu'on semble s'étudier à maintenir dans cette discussion, je n'hésite pas à le dire, on met la loi dans son tort envers ceux qui pourront être condamnés, car une loi doit avant tout être claire, et celle-ci l'est si peu qu'elle est insoutenable comme loi pénale. MM. les ministres ne répondront pas ou répondront mal, j'ose l'affirmer

Digitized by Google

(murmures), parce qu'il y a quelqu'un qui est plus puissant que tout le monde, c'est le bon sens, et ce que je soutiens ici a tellement l'évidence du bon sens que je défie d'y opposer quelque chose de spécieux; on peut murmurer, mais on ne peut répondre à des questions comme celles que je pose ici.

Quelle a été la réponse du ministre?

Pour moi, le compte rendu dans son essence, le récit, la narration de la séance, le développement de tous les détails successifs d'une séance, sont interdits par l'art. 42. Pourquoi? Par une raison très simple : c'est que le jour où vous permettriez de rendre compte sous prétexte d'apprécier, à partir de ce jour-là on ne lirait plus les comptes rendus officiels, vous les auriez condamnés à l'oubli le plus absolu. (C'est vrai! c'est vrai!)

Les comptes rendus plus ou moins déguisés ne seraient rien autre chose que la destruction des lumières, des idées de progrès que vous voulez répandre dans ce pays. Quand vous auriez donné à un narrateur attitré, avec ses passions, ses entraînements, ses faiblesses, la faculté de dire ce qui se fait dans cette enceinte, vous auriez condamné le pays à ne plus entendre la vérité...

On nous dit que l'interdiction du compte rendu et le droit de discussion ne sont pas suffisamment déterminés.

Laissez déterminer la limite entre ces deux termes par l'autorité judiciaire, c'est précisément la question dont elle est saisie en ce moment; laissez-la accomplir son œuvre; si l'obscurité se produisait, si les contradictions de jurisprudence arrivaient, si des incertitudes naissaient de ce conflit, *le pouvoir constituant serait mis en demeure de libeller à nouveau les dispositions de l'art. 42 de la Constitution*, car nous ne voudrions pas maintenir l'obscurité dans une question de cette importance.

Ce que nous maintenons, c'est le droit de discussion de tous les sujets qui s'agitent dans cette enceinte; ce que nous maintenons, c'est l'interdiction de faire des comptes rendus des débats que ces sujets soulèvent, parce que leur résultat serait de détruire l'esprit, l'essence, la portée de la sage disposition de l'art. 42 de la Constitution.

Voilà, messieurs, tout le débat.

Voilà comment, *vaincu* par la pressante argumentation de M. Thiers, — je me permets d'employer cette expression vis-à-vis de M. le ministre d'Etat — cet éminent personnage a été dans la nécessité de faire appel au recours éventuel au Sénat, si l'incertitude ne peut cesser. Nous irons alors trouver le pouvoir constituant — que M. le ministre d'Etat affirme exister encore au milieu de la législation régulière et du régime légal qui aujourd'hui sont en vigueur, — le pouvoir constituant appréciera. Quant à présent, dit le ministre d'Etat, il y a deux points parfaitement fixés : le droit de discuter de

Digitized by Google

tout : actes, faits, hommes, choses du Corps législatif, et en même temps l'interdiction d'un compte rendu qui pourrait être pris pour le compte rendu officiel. Dans son argumentation, avant qu'il eût été amené à faire cette déclaration si importante, que l'incertitude régnait sur toutes ces questions et que le pouvoir judiciaire serait amené à trancher ces difficultés soumises en ce moment à un pouvoir plus élevé que lui, puisqu'il est le pouvoir législatif, il avait très nettement établi le droit de discussion, et il ne sera pas inutile de mettre sous les yeux des lecteurs quelques lignes de ce discours, avec les interruptions. M. le ministre d'Etat disait :

Ah ! discutez ! emparez-vous du sujet que nous traitons ; venez invoquer les arguments proposés par l'honorable M. Thiers ! Faites une discussion résolue du discours que j'ai l'honneur de prononcer, dans les colonnes de votre journal...

M. ADOLPHE GUÉROULT. — C'est impossible et je défie... (Exclamations.)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — L'honorable M. Guéroult déclare que la chose est impossible. Mais qu'est-ce donc que nous faisons tous les jours? Est-ce que l'orateur qui monte à cette tribune fait un compte rendu de la séance? Non, il discute le discours qu'on a entendu précédemment ; il l'examine, il l'apprécie, il le combat. Que, dans le journal, s'établisse la lutte, se produise la discussion du discours que j'aurai prononcé : rien de mieux ; pas d'objection, pas de difficultés sous ce rapport. J'admets même, car je suis essentiellement libéral, dans cette doctrine posée devant la Chambre, j'admets que la discussion, par la nécessité des choses, puisse entrer dans l'indication des faits, dans la mention des événements, des particularités du discours, ou d'une partie du discours pour être vraie, sincère, complète. Nous ne nous y opposons pas.

M. ADOLPHE GUÉROULT. — Eh bien, vous allez voir.... (Interruption).

M. GARNIER-PAGÈS. — Je demande la parole.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Vous dites qu'on ne peut pas discuter sans rendre compte ! Je vous réponds par ce qui tous les jours se pratique dans cette enceinte : l'orateur qui monte à la tribune résume le discours qu'il vient d'entendre, il en détermine les faits principaux, il les combat, il conclut, il émet son opinion.

Est-ce clair et est-ce bien dit sans ambages? Les journalistes, — et je crois que je ne suis pas téméraire en me portant fort pour eux, — les journalistes accepteraient avec reconnaissance la doctrine que proclamait M. le ministre d'Etat. Qu'on ne leur donne pas d'autre liberté que celle dont nous jouissons à la tribune ! Que M. le ministre d'Etat, qui a bien voulu établir une assimilation entre la discussion de la presse et la discussion législative, souffre de la part des écrivains ce qu'il souffre de notre part à nous-mêmes ! En effet, nos discours sont de véritables comptes rendus des discours que l'on

Digitized by Google

cherche à combattre ; on y mentionne, non-seulement les faits et les opinions, mais encore les personnes ; les noms reviennent constamment dans nos harangues, nous avons besoin de nous en servir. Comprendrait-on, par exemple, qu'on ne nous donnât le droit de discuter les affaires de notre pays qu'à la condition de ne jamais nommer nos adversaires et de ne faire aucune allusion à leurs opinions ? En vérité, la discussion dans une pareille assemblée législative ressemblerait fort aux conversations des somnambules, qui se heurtent dans une nuit artificielle sans jamais pouvoir se rencontrer ni communiquer entre eux. Ce qui fait la vie, la force des délibérations, c'est précisément la contradiction, mais la contradiction ne peut s'établir que par la lutte personnelle ; c'est corps à corps que nous nous rencontrons et que nous combattons. Je me demande comment il est possible de discuter sans nommer les personnes, sans citer les paroles.

Je continue ma citation. M. le ministre d'Etat ajoute :

Eh bien ! faites de même dans la presse, et je n'aurai pas peur des travestissements, je n'aurai pas peur des violences de langage quand vous serez engagé dans un *débat sérieux*, *topique*, *précis*, qui nécessite l'examen, la méditation, au lieu d'appeler ces paroles satiriques, entraînées, par lesquelles on formule les faits de la séance d'une assemblée, par lesquelles on la compromet, on la dénigre aux yeux du pays tout entier. (Vives marques d'approbation.)

Il me semble qu'ici M. le ministre d'Etat involontairement s'égare et qu'il parle de comptes rendus qui me paraissent n'être pas sérieux ; en demandant que ces comptes rendus soient topiques, par exemple, M. le ministre, sans le vouloir, ne dit rien qui soit précis, rien qui puisse être saisi par la pensée. Est-ce que nos discours sont toujours parfaitement topiques ? Supposez qu'on ne puisse discuter qu'à la condition de présenter des observations qui soient toujours dans la question, qu'on ne puisse parler qu'à la condition d'être topique, on verrait précisément, comme dans la parabole de l'Evangile, les convives commencer par quitter la salle du festin les uns après les autres et bientôt la laisser complétement vide. Il faut souffrir l'imperfection humaine, il faut supporter la licence quand on veut la liberté. Ici, en effet, je n'ai pas la crainte de regarder la licence en face, car le mépris des honnêtes gens la ferait bien vite rentrer sous terre, et on aurait ainsi raison de ce danger imaginaire. Mais il ne s'agit pas de licence, il s'agit d'examiner seulement le plus ou moins de force de la satire et de l'ironie. La tribune n'en est pas affranchie. Pour demeurer courtois, le combat n'en est pas

Digitized by Google

moins vif. De leur côté, les journaux du gouvernement ménagent-ils beaucoup les représentants de l'opposition?

Loin de m'en plaindre, du reste, je m'en applaudis, et j'estime qu'un homme gagne bien plus à être blâmé qu'à être loué : les courtisans ne sont pas seulement dangereux pour les rois, les plus humbles ont à en souffrir. Ne vous plaignez pas de ce que nous n'avons pas été topiques et sérieux : de deux choses l'une : vous nous donnez le droit de discussion ou vous nous le refusez. Si vous nous l'accordez, nous prendrons un nom, une opinion, nous les discuterons comme nous savons discuter, suivant les forces de notre esprit et les émotions de notre cœur ; et tant que nous n'aurons pas transgressé la loi de notre pays, nous devrons être acceptés. Le ministre d'Etat ajoute :

Il n'y a qu'un compte rendu officiel, je ne saurais trop insister sur ce point ; la Constitution n'en a pas voulu d'autre. Effrayée des abus antérieurs, elle a interdit tout autre compte rendu ; elle l'a interdit, qu'il y ait à côté ou qu'il n'y ait pas publication du compte rendu officiel ; elle n'en veut pas deux. *Mais elle a reconnu le droit de discussion.* Prenez le discours d'un orateur, prenez la question qu'il a soulevée, discutez-la avec nous, apportez-y la lumière du droit et de la haute raison ! Que ce soit une controverse sérieuse, utile, complète, *invoquez même les impressions de la séance, pour marquer la gravité de la situation, soit.* Mais ne faites pas de comptes rendus ; ne venez pas rendre inutile la lecture du compte rendu officiel en faisant tous les matins l'analyse, l'exposé de tous les incidents de la séance de manière à désintéresser entièrement le lecteur de la connaissance du compte rendu officiel.

Pesez les conséquences ; lorsque vous aurez permis que, tous les jours, paraisse dans les journaux un premier-Paris qui commencerait ainsi : La séance s'est ouverte à telle heure, tels ou tels orateurs ont parlé ; ils ont discuté bien ou mal, d'une manière violente, déraisonnable, et on a voté telle chose ; le jour où vous auriez permis cette analyse, vous verriez bien vite arriver le dénigrement systématique, mais surtout vous verriez se produire l'abandon complet et absolu de ce miroir fidèle, de ce tableau complet et exact de tous les débats de la Chambre, que la Constitution a voulu mettre en face du pays, au lieu d'y mettre les élucubrations des journalistes. Voilà la portée de la Constitution.

Et c'est à cette atténuation singulière que se réduit l'argumentation si pressante de M. le ministre d'Etat ! C'est une affaire de concurrence ! Il veut sauver son compte rendu officiel ! Ce qu'il craint, c'est que l'esprit du lecteur, ébloui par l'esprit étincelant du journaliste, se retire en présence du lourd bagage du compte rendu officiel, qui n'est pas toujours amusant à lire ! Est-ce une raison sérieuse et vraie ? Je crois que M. le ministre d'Etat s'est trompé très involontairement et que le meilleur moyen de faire lire le compte rendu of-

Digitized by Google

ficiel, c'est de placer à côté de lui ce que j'appellerai un compte rendu d'appréciation.

Le compte rendu officiel est long et quelquefois difficile à lire. S'aventurer dans ces argumentations interminables des orateurs qui ont le plus charmé l'assemblée, c'est une entreprise périlleuse pour beaucoup. Il y a dans les procédés de la parole une élasticité, une fluidité nécessaire pour captiver l'auditeur, mais qui, reproduite sur le papier, ne se présente plus au lecteur avec la même valeur. Dès lors, il n'est pas indifférent que, dans un tableau abrégé, on puisse nous rappeler quel a été l'événement de la séance. L'écrivain n'est plus seulement un appréciateur, il est un guide; il nous prend pour ainsi dire par la main et nous introduit dans le dédale du compte rendu officiel, et là, nous allons à un orateur que nous aimons et au personnage qui a le plus captivé l'assemblée. Quand vous jetez les yeux sur le compte rendu,— et je dis tout le monde, je ne me trompe pas, j'en suis persuadé, même lorsqu'il s'agit des plus graves et des plus réfléchis, — qu'est-ce qui vous captive tout d'abord? C'est l'endroit où l'orateur a été interrompu. Pourquoi? Parce que c'est là où est le choc des passions, c'est là où il a excité la sensibilité de ses auditeurs. Que voulons-nous savoir quand nous étudions les débats d'une assemblée? Ce n'est pas seulement le récit académique de telle ou telle harangue; c'est le résultat politique, et cette impression qui s'en dégage, cette pensée, ce résumé, c'est précisément ce que fait l'écrivain. Ce que vous cherchez péniblement à travers ces immenses colonnes du *Moniteur*, il vous le montre avec son sentiment, souvent avec sa passion, avec son esprit de parti; mais comme la plupart du temps on s'abonne à un journal qui est de son parti, il n'y a pas de mal à ce qu'un semblable travail préliminaire soit fait. M. le ministre d'Etat essaye de triompher quand il dit que la lumière et l'appréciation naissent à la lecture du compte rendu officiel. Oui, assurément, mais je suis convaincu que les débats de la loi sur la presse ont été moins lus que les autres débats, précisément parce qu'un fort grand nombre de journaux se sont abstenus de parler des travaux de la Chambre.

Une semblable abstention n'est-elle pas un véritable dommage pour l'intelligence politique du pays? Si je ne me trompe, nous vivons dans un temps où la souveraineté nationale appartient au plus grand nombre. Des comices, où tous les citoyens sont consultés, sort l'expression de cette volonté devant laquelle chacun doit respectueusement s'incliner. Si c'est là un dogme nouveau qui a été inauguré en France, et qui tend — contagieux qu'il est — à envahir l'Europe entière, en faisant trembler sur leurs vieux trônes les royautés de droit divin, et en les forçant d'invoquer aussi à leur appui le droit populaire, il faut bien

Digitized by Google

que l'on me concède qu'il est important, utile, moral, que l'expression de cette volonté soit éclairée, et qui pourra mieux y jeter la lumière que ceux qui, sortant du sein de la nation par l'expression de son libre choix, se sont appliqués à discuter ses affaires? C'est précisément par ce rayonnement insensible qui s'établit entre les mandants et le mandataire, c'est précisément par ces échanges de pensées, de sentiments, de vœux et d'espérances, que le mandataire, quand il entre dans une assemblée délibérative, est investi d'une force qu'il n'aurait pas sans cela. Tout se passerait sans intérêts si l'un pouvait parler et les autres répondre sans qu'il en sortît ni émotion ni mouvement.

Mais pour que ce combat soit utile, il faut que les pensées puissent se rencontrer et être constamment tenues en communication les unes avec les autres; de là naît pour le pays le droit et le devoir de savoir, à chaque instant, ce qu'ont dit, ce qu'ont pensé ses mandataires, comment ils se sont conduits, comment ils ont rempli la mission qui leur était imposée. De là la nécessité d'un contrôle sévère, et la sévérité du contrôle ne peut s'exercer qu'à la condition d'une complète liberté d'examen. C'est ainsi que nous sommes conduits, par la voie de la logique tout aussi bien que par celle du bon sens politique, à l'établissement de cette proposition, que tout ce qui favorise les communications entre le pays et la Chambre tourne au profit de la prospérité et de l'activité publique et les garantit.

Le pays ne peut avoir de développement qu'à ce prix, et prétendre interposer entre le pays et l'expression de sa pensée ce froid procès-verbal que l'on appelle le compte rendu officiel, laisser le pays dans la nécessité de ne lire que ce procès-verbal, et lui imposer celle de s'abstenir de toute espèce de réflexion extérieure, c'est porter atteinte à sa liberté, c'est enchaîner sa conscience et c'est très certainement nuire de la manière la plus grave aux résolutions que ce pays est appelé à prendre cependant, puisqu'il est investi de la souveraineté. Et voilà comment nous sommes conduits, soit qu'on interroge le texte, soit que l'on consulte les commentaires de ceux qui ont cherché à l'interpréter, soit que l'on entre au Sénat ou que l'on essaye d'entendre ce qui s'est dit au Corps législatif, soit enfin que nous nous pénétrions des véritables règles morales et des besoins généraux de notre pays, — voilà comment nous sommes conduits à la démonstration de cette proposition, que si le droit de discussion dans son entier n'existait pas, il faudrait le créer; qu'il est absolument indispensable, et que lui seul peut éclairer les débats du Corps législatif, de manière à ce que ces débats puissent éclairer le pays lui-même.

JULES FAVRE.

Digitized by Google

LA QUESTION

DE

L'UNIFORMITÉ MONÉTAIRE

Nous avons, les premiers, donné les résultats de la conférence internationale monétaire qui s'est réunie à Paris, au milieu de l'année dernière, et qui comptait dans son sein des représentants de toutes les nations commerçantes du monde civilisé[1]. Nous croyons avoir été les seuls à présenter une analyse complète des protocoles arrêtés par la conférence. Qu'on nous permette à ce propos de regretter que les procès-verbaux d'une assemblée aussi importante n'aient reçu qu'une publicité des plus restreintes. Les questions monétaires sont au nombre de celles qui intéressent tous les peuples, puisque la monnaie métallique est encore l'intermédiaire obligé des rapports économiques entre les hommes. Il y a dans cet ordre de faits des usages qui ne reposent pas sur de simples routines et qui ont des racines profondes dans la nature des choses. Au moment où l'on agitait le problème d'une uniformité monétaire à établir entre tous les peuples, il était d'une urgente nécessité de saisir l'opinion non-seulement des conditions de ce problème, mais encore des moyens pratiques que les hommes qui ont fait une étude spéciale de la question comptaient mettre en usage pour arriver à une solution. A en agir ainsi, on eût recueilli deux avantages : le premier, c'eût été d'habituer les esprits à une réforme dont beaucoup de gens n'aper-

[1] *Voir la livraison du 15 août 1867.*

Digitized by Google

çoivent pas bien encore la féconde utilité; le second, c'eût été de stimuler le zèle des gouvernements qui, dans cette matière plus que dans toute autre, ont besoin de s'appuyer sur l'opinion. On ne décrète pas de toutes pièces un système monétaire; c'est avant tout l'œuvre du consentement universel.

Où en est aujourd'hui la question? Quels pas a-t-elle faits depuis le 6 juillet 1867, jour de la clôture de la conférence internationale? Avant de le rechercher, rappelons les faits en peu de mots.

Le 23 décembre 1865, une convention monétaire avait été conclue entre la Belgique, la France, l'Italie et la Suisse. Elle avait eu pour résultat de doter d'un même système une population de 70 millions d'âmes. Les délégués des quatre nations, avant de se séparer, avaient exprimé, au nom de leurs gouvernements, le désir de voir cette union encore restreinte devenir le germe d'une association plus vaste et favoriser l'établissement d'une circulation monétaire uniforme entre tous les Etats civilisés. Aussi avaient-ils, dans ce but, introduit dans la convention un article qui réservait à tout gouvernement la faculté d'accession.

Les signataires de la convention de 1865 étaient d'autant plus en droit d'espérer un favorable accueil pour leur proposition que, dans les années précédentes, l'idée de l'unification des systèmes monétaires avait fait de nouveaux progrès. On avait tenté, en Angleterre, de sérieux efforts pour substituer le système décimal au régime si compliqué que des usages séculaires imposaient au commerce et à la comptabilité publique. Aux Etats-Unis, le Congrès avait été saisi, à diverses reprises, de projets tendant à mettre le système de la circulation du Nord-Amérique en rapport avec le système européen. Mais un fait capital, c'était le traité du 24 janvier 1857, qui avait si notablement simplifié le système des Etats compris dans l'ancienne Confédération germanique, et créé un *munzverein* embrassant une population de plus de 60 millions d'âmes. Le traité du 24 janvier 1857 avait préparé les discussions et les votes de la Diète commerciale allemande, qui s'était tenue à Francfort en 1865, discussions et votes favorables à une réforme ayant le caractère de l'universalité.

Dans ces conditions, on concevra sans peine que la convention de 1865 ait été spontanément l'objet, de la part de plusieurs gouvernements étrangers, d'un examen qui témoignait de leur sollicitude pour les graves intérêts qui s'y rattachaient. Il appartenait à la France, avant toute autre, d'encourager ces bonnes dispositions et de provoquer les pays non signataires à profiter de la clause d'accession. L'uniformité monétaire est une idée essentiellement française; elle est une des premières conceptions que tentèrent de réaliser les hommes de 89. La France est le pays où l'on comprend le

Digitized by Google

mieux l'utilité de supprimer les entraves que rencontrent encore les relations internationales. C'est donc la France qui a eu l'honneur d'amener les gouvernements de toutes les nations commerçantes du monde à nommer des délégués munis de pouvoirs spéciaux pour étudier en commun la solution de l'important problème de l'uniformité monétaire. Il y a lieu d'espérer que c'est par les soins de la France qu'on arrivera très prochainement à un système qui ralliera tous les intérêts.

Malgré les difficultés qui devaient nécessairement se produire, on se rappelle que les membres de la conférence étaient parvenus à se mettre d'accord sur une série de vœux qui se résumaient dans les points suivants : 1° impossibilité d'arriver à une entente basée sur un système entièrement nouveau, et convenance d'adopter, comme point de rapprochement, comme centre d'assimilation, sous réserve des perfectionnements dont il serait susceptible, le système de la convention de 1865 ; 2° étalon unique d'or, avec faculté de mesures transitoires pour les pays qui ont actuellement l'étalon d'argent exclusif ou le double étalon ; 3° titre de 9/10 de fin ; 4° pièce de 5 francs d'or comme dénominateur commun de la monnaie universelle ; 5° consécration, au moyen de conventions diplomatiques, des mesures qui seraient adoptées par les différents pays pour modifier les systèmes existants.

Il s'agissait de faire entrer cette série de vœux dans le domaine des faits. On a eu tout d'abord l'espoir que les choses allaient marcher avec une grande rapidité; mais un certain ralentissement a succédé à la belle ardeur des premiers jours, et, si l'on n'y prend garde, on laissera échapper l'occasion de réaliser une des plus belles réformes du siècle.

Deux faits pourtant sont dès à présent acquis. A peine la conférence générale avait-elle terminé ses travaux, que le gouvernement autrichien, qui s'était préalablement dégagé, d'accord avec le cabinet de Berlin, des obligations que lui imposait le traité austro-germanique du 24 janvier 1857, proposait à la France de conclure, sur les bases élargies de la convention de 1865, un arrangement monétaire destiné à s'étendre aux autres Etats de l'Union, et, dès le 31 juillet, une convention préliminaire était signée entre la France et l'Autriche. Nous reviendrons tout à l'heure sur cet acte important, qui tend à élever à plus de 100 millions le chiffre des populations appelées à profiter des avantages d'un même système monétaire. — D'un autre côté, un autre Etat n'avait pas tardé à accéder à la convention de 1865. La Grèce avait mis depuis quelques mois déjà son système monétaire en parfaite concordance avec les dispositions de cet acte international. Quoique l'appoint soit petit, il ne

Digitized by Google

doit pas être dédaigné; les Grecs entretiennent des relations commerciales très étendues avec les peuples orientaux; ils seront, à ce titre, des agents très actifs de l'uniformité monétaire dans les contrées où elle doit rencontrer le plus de résistance.

Il faut rendre cette justice au gouvernement impérial, qu'il a, dès le lendemain de la conférence, manifesté l'intention de provoquer une prompte solution des différents points formulés par les délégués des vingt Etats représentés. Il avait été convenu, dans la septième réunion de la conférence, que le gouvernement français, représentant le groupe des Etats signataires de la convention du 23 décembre 1865, notifierait les vœux de la commission internationale aux divers cabinets, recueillerait leurs réponses et convoquerait de nouveau, s'il y avait lieu, ceux d'entre eux qui paraîtraient disposés à appliquer les principes qu'ils auraient approuvés. En exécution de cette décision, notre ministre des affaires étrangères, dès le 9 août 1867, c'est-à-dire quelques jours après la signature de la convention provisoire entre la France et l'Autriche, adressait une circulaire aux agents diplomatiques de la France dans les divers Etats de l'Europe et aux Etats-Unis d'Amérique. Cette pièce se terminait ainsi :

En résumé, je vous prierai de vouloir bien provoquer officiellement, de la part du cabinet de..., l'expression de ses vues au sujet des résolutions adoptées par la Conférence internationale de Paris, à saisir toutes les occasions que vous jugerez opportunes pour hâter, autant que possible, la réponse... Je n'ai pas d'ailleurs besoin de vous signaler l'intérêt que nous attachons au succès de l'œuvre d'unification dont le gouvernement impérial se félicite d'avoir pris l'initiative. Vous savez, monsieur, que, pendant le cours des travaux de la commission internationale, l'Empereur en a confié la haute direction à S. A. I. le prince Napoléon, dont la nomination a été accueillie tout à la fois comme un honneur par les délégués des divers pays, et comme un précieux témoignage de la sollicitude du souverain. *Sa Majesté s'intéresse, en effet, d'une manière particulière à la question de l'uniformité des monnaies, qu'elle considère, avec juste raison, comme devant être l'une des conséquences nécessaires de la réforme économique inaugurée par la lettre du 5 janvier* 1860.

Nous avons allongé à dessein la citation pour bien marquer le contraste que nous devons signaler entre le zèle qui s'est manifesté à la suite de la conférence et l'indifférence inexplicable qui lui a succédé. Nous croyons savoir que la question de l'uniformité des monnaies est une de celles qui intéressent au plus haut degré le chef de l'Etat; si nous ne nous trompons, il considère la solution de cette question comme le couronnement de tous les efforts qui ont marqué

Digitized by Google

son règne dans le but d'abaisser les barrières artificielles qu'un système économique mal entendu avait élevées entre les peuples. Comment se fait-il dès lors que la circulaire du 9 août 1867 soit le seul acte diplomatique qui soit intervenu depuis la clôture de la conférence? Comment n'a-t-on rien fait jusqu'ici pour transformer en un traité définitif la convention préliminaire signée le 31 juillet dernier entre la France et l'Autriche?

Il est à regretter que la circulaire de M. de Moustier n'ait pas fixé une date pour la reprise des délibérations de la conférence. La commission internationale avait bien senti que c'était là un point important. On n'avait rien arrêté à cet égard; pourtant on paraissait désirer qu'une solution eût lieu à une date assez rapprochée. L'Autriche, la Belgique, l'Italie, la Suède, la Norvége, s'étaient prononcées pour le 1er octobre 1867; le grand-duché de Bade, la Bavière, le Danemark, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suisse, la Turquie et le Wurtemberg, avaient acquiescé à la date du 15 février 1868; les Etats-Unis avaient voté pour le 15 mai 1868; la Grande-Bretagne pour le 1er juin 1868. A la vérité, la France s'était abstenue de se prononcer, par des considérations que tout le monde comprendra; mais il paraissait sous-entendu que son abstention voulait dire qu'elle se ralliait au vote de la majorité. Il nous semble qu'en fixant le 15 avril comme une date extrême pour la réunion des délégués, le gouvernement français aurait pris un terme moyen qui eût mis tout le monde d'accord.

Mais ce qui eût été d'un excellent effet et ce qui eût singulièrement avancé la question, ç'aurait été de donner une sanction définitive à la convention franco-autrichienne du 31 juillet 1867. Cet acte a été préparé avec un soin extrême par deux personnages qu'on doit considérer comme les deux principales lumières de la conférence internationale, par M. le baron de Hock, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, l'un des hommes les plus instruits dans les matières financières, d'une part, et, d'autre part, par M. E. de Parieu, vice-président de notre conseil d'Etat, qui joint à une science profonde des questions économiques un esprit foncièrement pratique, et à qui l'uniformité monétaire devra d'être entrée dans les préoccupations du monde officiel. Comme cette convention peut devenir la base du régime nouveau, il n'est pas inutile d'en présenter une courte analyse.

Par l'article premier, l'Autriche déclare accéder à l'union monétaire établie par la convention du 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, spécialement en ce qui concerne les monnaies d'or. Par l'article 2, l'Autriche conserve la dénomination de *florin* pour son unité monétaire; la valeur correspondante en

Digitized by Google

francs sera inscrite à côté de la valeur en florins dans la proportion de 2 fr. 50 pour un florin sur celles des pièces d'or dont la dimension rendra cette inscription possible; on sait que le florin actuel d'Autriche a une valeur intrinsèque de 2 fr. 47 c. — L'Autriche, d'après l'article 3, s'engage à ne frapper, à partir du 1er janvier 1870, que des monnaies d'or aux types et dans les conditions énoncées dans la convention du 23 décembre 1865, ou encore des pièces d'or de 10 florins équivalant à 25 francs du poids de gr. 8.06451, et au titre de 9 fr. 10 c. De son côté, par l'article 4, la France se réserve, avec le consentement de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie, de fabriquer dès à présent, si elle le juge utile, des pièces de 25 francs d'or, dans les conditions déterminées par l'article précédent, lesquelles pièces seront assimilées, pour le cours en France, aux pièces énoncées dans ladite convention. La création d'une pièce d'or de 25 francs a donné lieu à de longs débats dans le sein de la conférence; c'est un des points qui ont rallié le plus grand nombre d'adhésions. Elle sera des plus faciles pour la France, puisqu'elle est empruntée à notre propre système. Cette monnaie internationale nouvelle, si elle est adoptée, établira une union intime, une étroite solidarité entre les systèmes monétaires des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France et des trois Etats limitrophes signataires de la convention de décembre.

Une des questions les plus controversées a été celle du double étalon. Après de longues et savantes discussions, les Etats représentés à la conférence se sont prononcés à l'unanimité pour le principe de l'étalon d'or unique. Voici comment cette question se trouve résolue dans l'article 8 de la convention austro-française; nous citons le texte :

Les hautes parties contractantes s'engagent à ne point modifier le titre, le poids ni le cours légal des monnaies d'or énoncées dans les articles précédents, *monnaies qui seront regardées comme constituant leur étalon monétaire invariable et commun.* — Elles se réservent de proposer à leurs Assemblées législatives respectives des projets de loi tendant à la suppression de leur monnaie courante d'argent, soit en consultant l'intérêt de leur circulation intérieure, soit en vue de favoriser la conclusion d'autres conventions monétaires. — Le gouvernement de S. M. I. et R. Apostolique déclare vouloir ne pas différer au delà du 1er janvier 1873 la suppression de la monnaie courante d'argent. Il renonce à faire aucune émission nouvelle de cette nature de monnaies, à partir du 1er janvier 1870.

C'est là, comme on l'a dit avec raison, le minimum des concessions à faire aux Etats qui nous demandent l'abandon immédiat de

Digitized by Google

l'étalon d'argent. Mais c'est là, en même temps, un terrain solide et qui permet d'examiner ce qu'il est opportun de faire. Quoique l'Autriche n'ait pas encore fixé les bases sur lesquelles elle entend faire reposer sa monnaie d'appoint en argent, elle prend l'engagement, par l'art. 11, de frapper ses monnaies d'argent au titre de 835 millièmes, conformément à la convention de 1865, et, d'après l'art. 11, les monnaies d'appoint n'auront cours légal que jusqu'à concurrence de 20 florins ou 50 fr. Enfin, tant que la France conservera sa pièce de 5 fr. en argent, l'Autriche ne fabriquera pas, comme monnaie d'appoint, des pièces de la valeur de 2 florins.

Les autres articles de ce traité règlent de pures questions de détail et ne peuvent offrir qu'un intérêt secondaire. On nous permettra de les passer sous silence.

L'article final disait que les ratifications de cette convention préliminaire seraient échangées dans le plus court délai possible. Sept mois se sont écoulés depuis, et la convention austro-française continue à conserver son caractère purement provisoire. Ces atermoiements sont d'autant moins compréhensibles que, dans sa circulaire du 9 août 1867, le ministre des affaires étrangères se faisait de cette convention un argument pour hâter la solution des difficultés que la question monétaire pouvait rencontrer dans les différents Etats.

On dit qu'un malentendu s'est glissé sur l'interprétation à donner au traité franco-autrichien. Nous croyons que ce malentendu n'a pas l'importance que lui a attribuée la presse allemande. Dans tous les cas, il est de l'intérêt de la France de l'éclaircir et de faire en sorte qu'il soit dissipé le plus promptement possible.

Ces retards ont exercé au delà du Rhin une influence fâcheuse. Dernièrement, un journal allemand s'abandonnait, à ce sujet, à des suppositions invraisemblables ; il laissait entrevoir que, dans sa pensée, de mesquines considérations de personnes pèseraient sur le développement de la réforme si énergiquement inaugurée par la France. Le *Lloyd de Pesth* accusait récemment tout à la fois les lenteurs de la France et celles de la bureaucratie viennoise. Dans une réunion tenue le 7 mars dernier, l'Union des industriels et des commerçants de Brême a soumis à une longue discussion les inconvénients qu'il y avait pour cette ville, centre d'un commerce actif, de se trouver tout à fait isolée avec son étalon d'or ; on y a proposé d'examiner s'il ne convenait pas d'adopter purement et simplement le système monétaire de la Prusse; la motion aurait été adoptée si l'on n'avait pas fait observer que ce système était lui-même remis en question ; c'est avec grand'peine que l'assemblée brémoise a adhéré aux conclusions de son rapporteur, qui lui a démontré que ce serait subir deux fois, et cela en peu de temps, une sorte de révolution mo-

Digitized by Google

nétaire, parce que, si on passait à l'étalon d'argent, comme il existe en Prusse, on risquait fort, dans un délai assez rapproché, d'être forcé de revenir à l'étalon d'or avec la Prusse et le reste de l'Allemagne.

L'hésitation qui règne au delà du Rhin ne doit pas être prise pour du découragement. Loin de là ; il faut la considérer comme une sorte d'impatience de voir la question rester ainsi en suspens. On sait que la Prusse a réservé à la Diète de l'Allemagne du Nord l'examen du nouveau régime monétaire. Une idée qui a pris racine en Allemagne dans ces derniers temps, c'est qne cette réforme devrait être de préférence confiée au Parlement douanier, parce que cela offrirait une chance de plus de voir la question résolue dans le sens de l'étalon d'or et de l'union monétaire universelle. Toutes les chambres de commerce de l'Allemagne, sans exception, se sont prononcées en faveur de la compétence des coopérations douanières en matière monétaire. Si l'on en croit certains bruits, la Prusse aurait l'intention de saisir le Parlement douanier d'une proposition tendant à introduire dans toute l'Allemagne le système métrique pour les mesures ; de là à aborder l'uniformisation monétaire, il n'y a qu'un pas.

L'Angleterre s'est décidée, un peu tard, à répondre à notre invitation. Le 18 février dernier, la reine a constitué une commission pour étudier la question et pour procéder, s'il en était besoin, à une enquête. La commission a pour président le vicomte Halifax, ancien chancelier de l'Echiquier, et pour secrétaire, M. Rivers Wilson, de la Trésorerie, et maître de la Monnaie. La nomination de la commission d'enquête anglaise a été précédée d'un rapport rédigé avec soin et adressé aux lords de la Trésorerie par MM. Graham et Rivers Wilson, délégués à la conférence internationale. Ce rapport donne l'indication de deux moyens qui permettraient de rapprocher le système anglais du système français.

De l'avis de MM. les commissaires, on pourrait émettre en Angleterre des pièces d'or de 10 francs à la taille de 310 au kilogramme d'or à 9/10 de fin. Les pièces qui, par rapport au *sovereign*, représenteraient un peu moins de 8 schellings seraient cependant mises en circulation pour 8 schellings de valeur, mais, afin qu'elles ne supplantassent pas les *sovereigns*, elles n'auraient qu'un cours limité, comme nos pièces de 2 francs en argent ont un cours plus limité que les pièces de 5 francs. Par là serait constituée une véritable pièce d'or internationale, la pièce de 8 schellings égalant 10 francs. — Dans la seconde partie de leur rapport, MM. Graham et Rivers Wilson étudient le plan souvent esquissé d'une équation à établir entre le souverain de 20 schellings et la pièce d'or de 25 francs projetée sur le continent. Ils laissent entrevoir la possibilité d'établir

Digitized by Google

cette équation en percevant sur la fabrication des souverains un droit de monnayage un peu plus fort que celui qui est perçu dans les ateliers monétaires du continent.

Cette seconde solution nous paraît la plus vraie et en même temps la plus facile. On arriverait très vite à l'équation du souverain avec 25 francs d'or, soit au moyen d'une retenue pour monnayage, soit par la création d'un type nouveau, entraînant un tarif de conversion entre les dettes anciennes et les nouveaux payements. Quant à la pièce d'or de 10 francs avec circulation limitée, il n'y a aucune objection à son émission. Seulement, si l'on veut lui donner un cours sérieux, il faudra la débarrasser de la concurrence du demi-souverain de 12 fr. 50 c., qui s'en rapproche tant par la forme que par la valeur. Ce serait un pas de plus vers un système rationnel.

Quoi qu'il en soit, l'enquête se poursuit avec activité au delà du détroit. La commission a entendu un certain nombre de déposants représentant les intérêts des grands centres industriels; quelques-uns d'entre eux sont députés par les chambres de commerce. On a fait comparaître, de plus, devant la commission, les hommes qui ont fait de la question monétaire une étude spéciale. D'après les dernières informations, à part un petit nombre d'exceptions, les dépositions sont toutes favorables à la réforme projetée; les dissidences ne se manifestent que sur les questions de détail. L'opinion publique se préoccupe de la solution à intervenir ; ce qui est de la dernière importance dans un pays où l'unification monétaire a rencontré jusqu'ici une certaine indifférence, et dans lequel l'idée brutale d'un changement apporté au système actuel, sans explications et sans nécessité démontrée, ne serait acceptée qu'avec les plus grandes difficultés.

Les choses ne vont pas aussi bien aux Etats-Unis. A la suite d'un rapport fort remarquable de M. Ruggles, délégué à la conférence internationale, rapport adressé au département d'Etat, un projet de loi avait été présenté au Congrès. Ce projet avait reçu tout d'abord un favorable accueil. Mais un revirement semble s'être produit après coup, à cause d'une omission qui existe dans le projet; ses rédacteurs ont oublié d'introduire une clause destinée à indiquer comment se fera l'acquittement des dettes contractées avant le changement proposé. Cette omission a servi de prétexte aux adversaires de la réforme pour la battre en brèche et pour jeter le doute parmi les hésitants et les indifférents. Tout fait craindre que, jusqu'à nouvel ordre, rien ne se fasse dans ce pays.

Quand tout s'agite autour de nous, nous ne pouvions pas rester absolument oisifs. Il eût été étrange que la France, après avoir convoqué les puissances européennes à une conférence internationale pour l'u-

Digitized by Google

nification monétaire, ne fît rien pour appliquer chez elle les conclusions qui y ont été prises. On s'est décidé à ouvrir une sorte d'enquête. Une circulaire a été adressée à MM. les trésoriers-payeurs généraux, à la date du 25 mars, de la part du ministre des finances. Une circulaire identique sera communiquée aux Chambres de commerce par M. le ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. Rien n'empêchait de procéder à une enquête au lendemain de la signature de la convention préliminaire du 31 juillet entre la France et l'Autriche. Le retard qu'on a apporté à cette mesure semblerait indiquer qu'on n'est plus aussi ardent pour la réforme qu'on paraissait l'être à l'époque où fut écrite la circulaire de M. de Moustier.

Hâtons-nous de dire que l'enquête porte sur un point important. La France, bien qu'étant en fait au régime de la monnaie d'or, a conservé le double étalon. A la vérité, la convention de 1865 a fait disparaître le franc, tel que l'avait défini la loi de germinal an XI; mais nous avons encore la pièce d'argent de 5 francs, à qui la loi de 1866 a conservé son caractère légal de multiple de l'étalon d'argent. Or, si nous voulons que la réforme monétaire aboutisse, nous devons être les premiers à donner l'exemple de la renonciation au double étalon et de l'adoption de l'étalon d'or unique. Sous ce rapport, les habitudes des populations peuvent fournir des indications utiles. C'est à ce point de vue que les trésoriers-payeurs généraux et les Chambres de commerce devront répondre au questionnaire suivant, qui a été rédigé par les soins de M. de Parieu, un des présidents de la conférence internationale :

1° Quelle a été dans votre département, depuis dix ans, la proportion approximative des monnaies d'or et des pièces de 5 francs d'argent dans les payements faits aux caisses publiques et aux particuliers?

2° Quelle est, suivant vous, la proportion approximative de valeurs en pièces de 5 francs argent comparée à la valeur totale de la monnaie d'or que vous présumez actuellement en circulation dans votre département?

3° Le public de votre département aurait-il quelque répugnance à voir l'or instrument exclusif de payements pour les sommes au-dessus de 50 francs ou d'une somme un peu supérieure, s'il y avait lieu?

4° Les pièces de 5 francs d'argent sont-elles achetées avec prime par rapport à l'or pour quelques usages et emplois commerciaux particuliers, par exemple pour l'exportation dans telle ou telle direction?

5° Sont-elles achetées avec prime pour l'usage intérieur en France, comme l'or l'était autrefois, avant 1848 par exemple?

6° Verriez-vous un intérêt commercial quelconque à ce que, si l'or était adopté comme seule monnaie normale, il fût frappé des pièces d'argent

Digitized by Google

de 5 francs au titre actuel de 900/1000, et sans cours obligatoire dans l'intérieur de la France, enfin comme simple monnaie de commerce?

7° Dans le cas où le gouvernement adopterait l'or dans les conditions définies par la loi de l'an XI comme étalon unique, croiriez-vous préférable au goût des populations et aux besoins de la circulation, que la pièce de 5 francs d'argent fût entièrement supprimée, ou qu'elle fût frappée à 835/1000 de fin, et ne pût, dès lors, être imposée dans les payements au delà d'une certaine somme?

Nous ignorons ce que produira l'enquête; mais, si les populations, qu'on ne manquera pas d'interroger, sont bien inspirées et si elles se pénètrent bien de la nécessité des choses, elles sacrifieront l'étalon d'argent.

L'étalon d'argent n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Ainsi que nous le rappellions tout à l'heure, il n'existe plus dans son expression monétaire; le franc de la loi de germinal an XI, au titre de 9/10e de fin a disparu; il a été remplacé par le franc au titre de 835/1000e; de monnaie cardinale que le franc était autrefois, il est descendu au rang de monnaie d'appoint. Il en est de même des pièces de 50 c. et de 2 fr. La seule monnaie d'argent qui ait conservé l'ancien titre, et qui rappelle le système à moitié ruiné de l'an XI, c'est la pièce de 5 fr. en argent. A côté de la pièce de 5 fr. en argent, se place la pièce de 5 fr. en or, qui lui fait concurrence. Il résulte de tout cela un régime bizarre, qui ne repose sur aucun principe et qui ne peut soutenir un examen sérieux. C'est l'expédient appliqué au système monétaire. On a trouvé tout simple d'abandonner le régime du double étalon, en ce qui concerne la menue monnaie d'argent; mais on considère comme une réforme trop radicale la renonciation à la pièce de 5 fr. en argent, au titre de la loi de l'an XI. Comment ne s'aperçoit-on pas qu'avec ces ménagements puérils pour un système qui a fait son temps, on introduit l'arbitraire dans les choses qui le comportent le moins? Un système monétaire n'est pas le résultat d'un pur caprice : il est la traduction de la nature des choses. En conservant le double étalon, on lutte contre la force des choses; en maintenant la pièce de 5 fr. multiple d'une unité monétaire qui n'existe plus, on substitue la fantaisie aux nécessités de l'expérience.

En fait, l'or prime l'argent sur tous les marchés et dans tous les échanges. L'argent ne compte plus, en Europe, que pour 27 p. 100 dans le règlement des transactions, et pour 32 p. 100 dans le chiffre de la population. Ce n'est pas parce que la mode a changé; c'est parce que l'argent n'est plus en rapport avec les progrès de la richesse publique. Il faut aujourd'hui, pour la facilité des échanges, un signe monétaire qui ait une grande valeur sous un moindre volume, et c'est l'or qui jouit de ce privilége.

Digitized by Google

Les chiffres traduisent à leur façon ce phénomène dont certains routiniers s'obstinent à ne pas comprendre la haute signification. Dans son savant ouvrage sur les métaux précieux, M. Roswag a donné des tables indiquant la vitesse de circulation de l'or et de l'argent. Nous extrayons de ces tables deux séries de chiffres qui montrent de la façon la plus frappante la révolution monétaire qui tend à s'accomplir.

Un payement de 1,000 fr. se faisait, en 1848, à peu près de la façon suivante :

En France :	4 0/0 en or,	40 fr.
	86 0/0 en argent,	860 fr.
	10 0/0 en billets,	100 fr.
En Angleterre :	44 0/0 en or,	440 fr.
	8 0/0 en argent,	80 fr.
	48 0/0 en billets.	480 fr.

Il fallait donc, pour un payement de 1,000 fr., en France, 175 coupures; en Angleterre, 42 seulement. Les recettes et les payements se faisaient trente fois plus vite en Angleterre que chez nous. En 1856, 1,000 fr. se payaient dans les proportions suivantes :

En France :	75 0/0 en or,	750 fr.
	19 0/0 en argent,	190 fr.
	6 0/0 en billets,	60 fr.
En Angleterre :	52 0/0 en or,	520 fr.
	4 0/0 en argent,	40 fr.
	44 0/0 en billets,	440 fr.

Depuis douze ans, il est certain que ces proportions ont subi des changements plus considérables. C'est, du reste, ce que ne manquera pas de révéler l'enquête qui a lieu en ce moment. Tout indique, en effet, que les populations ont contracté d'autres habitudes. Avant 1848, celui qui recevait une pièce d'or la mettait en réserve pour un cadeau ou pour un voyage. Aujourd'hui, le dernier des ouvriers qui reçoit une pièce d'or ne la considère plus comme une monnaie rare ; c'est la pièce de 5 fr. en argent qui excite au contraire son étonnement, et il se hâte de la remettre en circulation à la première occasion.

Digitized by Google

La circulaire du ministre des finances insiste pour que des informations soient prises sur les habitudes des populations rurales. « En supposant, dit-il, que, pour les villes et les centres industriels, la monnaie d'or puisse suffire, il pourrait en être autrement au sein des populations agricoles. » Nous ne pouvons pas blâmer ce surcroît d'informations; cependant nous ne voudrions pas qu'on attribuât à l'opinion des campagnes une importance exagérée. Les populations rurales en France sont mauvais juge en matière de circulation monétaire; elles ont fait longtemps, elles font encore sur certains points du territoire une résistance sourde au billet de Banque et à toutes les valeurs de crédit. Leur répugnance, à supposer qu'elle existe, ne serait donc pas d'un très grand poids. Si les campagnes ont encore du goût pour les pièces de 5 francs en argent, il serait du reste facile de leur donner satisfaction, en créant une pièce de 5 francs au titre de 835/1000, à laquelle on donnerait une valeur purement commerciale. On peut caresser un préjugé, mais il ne faut pas subordonner à un préjugé les réformes les plus urgentes. Il n'y a rien de commun entre un préjugé, qui prend souvent sa source dans l'ignorance, et une tradition qui a sa base dans des nécessités économiques.

Pour en finir avec les faits qui se sont passés depuis la clôture de la conférence, il n'est pas inutile de citer les essais techniques qui ont été faits pour la réalisation de l'uniformité monétaire. A la suite du traité franco-autrichien du 31 juillet 1867, un spécimen de monnaie d'or a été frappé par les soins du gouvernement français. La pièce d'or destinée à circuler en Autriche portait à la face l'image de l'empereur François II; celle qui était présentée pour la France portait l'image de l'empereur Napoléon III. Au revers était cette inscription : *Or, essai monétaire;* l'exergue portait cette double indication : 25 *francs*, 10 *florins*, et la date de 1867.

Un spécimen semblable a été frappé à l'usage des Etats-Unis. Le revers porte : 5 *dollars*, 25 *francs*, avec la date de 1867. Le rapport de M. Ruggles au département d'Etat, nous apprend que trois exemplaires de ce spécimen ont été adressés au président Johnson, au secrétaire d'Etat Seward, et au secrétaire de la Trésorerie des Etats-Unis.

Le diamètre de cette monnaie internationale de 25 francs est de 24 millimètres, dépassant un peu le demi-aigle actuel des Etats-Unis et le souverain de la Grande-Bretagne. La face de l'Empereur est en haut relief sur la face du coin destiné à la France. Il se distingue parfaitement, du reste, du napoléon ordinaire de 20 francs, qui n'a que 21 millimètres de diamètre.

Digitized by Google

Il est fâcheux qu'on se soit borné à frapper de simples spécimens. Il eût été plus pratique de se servir du coin d'essai pour frapper une quantité assez considérable de pièces pour qu'elles pussent se répandre dans les bureaux des changeurs. L'attrait de la nouveauté leur eût donné la vogue, et, au bout de très peu de temps, la demande de la nouvelle monnaie n'eût pas manqué de s'accroître. Peu à peu, et sans qu'on s'en fût aperçu, la réforme se serait ainsi infiltrée dans les habitudes. Point n'était besoin pour cela d'une loi ni d'un décret, ni même d'une convention internationale. Il n'y a aucun texte de loi qui interdise de fabriquer des médailles d'or de 25 francs et de les lancer dans la circulation, pourvu qu'on ne les impose pas comme une monnaie légale. La commodité qu'on aurait trouvée à l'emploi de la nouvelle monnaie eût servi énormément à sa propagation et contribué à faire adopter une des principales bases de la réforme monétaire.

ALFRED DARIMON.

Digitized by Google

LES INCONSÉQUENCES

DE LA

POLITIQUE IMPÉRIALE

II. — L'ETAT DE GUERRE DANS LA PAIX

La presse parisienne a repris dans ces derniers temps, pour en faire l'objet de ses discussions, un dilemme que nous avions posé et développé nous-même l'an dernier. Il s'agit de savoir si le gouvernement français, placé devant l'alternative de la paix ou de la guerre, prendra décidément le parti de désarmer ou de lancer le pays dans les plus dangereuses complications.

Jusqu'ici, il faut le dire, toutes les déclarations du gouvernement ont été pour la paix. Le chef de l'Etat et ses organes attitrés n'ont cessé de protester de leurs intentions pacifiques et du désir qu'ils avaient d'éviter toute espèce de conflit tout le temps que l'honneur et les intérêts de la France ne seraient point menacés. Les modifications qui se sont accomplies récemment en Allemagne ne paraissaient pas de nature à compromettre ni ces intérêts ni cet honneur. Les déclarations officielles ont été sur ce point aussi explicites que possible, et il faudrait supposer à nos gouvernants une duplicité qu'ils n'ont pas, pour admettre qu'après des déclarations aussi solennelles, ils pussent entretenir une arrière-pensée d'un caractère tout opposé. Ce serait, M. Guéroult l'a fort bien dit, de la politique de conspirateur. Le mot n'est pas trop fort pour exprimer la pensée que l'on prête si gratuitement à notre gouvernement, et ce ne serait assurément ni de la politique honnête, ni de la politique habile. Les peuples envers lesquels nous aurions tenu cette conduite seraient en droit de nous accuser de mauvaise foi et de nous vouer une impla-

Digitized by Google

cable haine ; nous aurions soulevé contre nous tous les sentiments de répulsion et d'inquiétude ; nous nous serions mis nous-mêmes au ban des nations civilisées, et nous aurions mérité encore une fois d'attirer sur nous la vengeance des coalitions. Il n'est donc pas possible de suspecter un instant la sincérité du gouvernement français ; ses vœux sont bien pour la paix, comme ses intérêts, comme les vœux et les intérêts de la nation entière. N'en doutons pas, il veut la paix, parce qu'il sent que la guerre, même heureuse, ne pourrait l'être que pour un temps, ne pouvant avoir pour conséquence que des conquêtes éphémères et un antagonisme de toute l'Europe.

Mais, plus nous tenons pour sincères et loyales les déclarations officielles, plus elles nous inspirent de confiance, moins nous pouvons nous expliquer quelques-uns des actes du gouvernement. Personne ne nous menace, aucun de nos voisins ne nous cherche querelle ; loin de là, n'avons-nous pas vu la Prusse, toute fière et toute bouillante encore de ses récentes victoires, abandonner, pour ne pas entrer en conflit avec nous, ce qu'elle appelait « les droits séculaires de l'Allemagne » sur le grand-duché de Luxembourg ? Ne semble-t-il pas qu'après cet effort, dont nous n'aurions peut-être pas été capables, et dont on n'a pas su ici assez de gré à la sagesse de M. de Bismark, ne semble-t-il pas qu'il ne puisse plus surgir entre nous un sujet de luttes et de combats ? Si nous n'avons pu, lorsqu'il y avait quelque chose à prendre, livrer bataille, à plus forte raison, semble-t-il qu'on ne le puisse faire lorsqu'il n'y a rien à gagner et tout à perdre. Le point d'honneur n'est pas une raison suffisante pour que les nations s'entre-déchirent, et encore faudrait-il que cette question du point d'honneur existât. Nous la cherchons en vain dans tout ce qui s'est passé dernièrement en Allemagne. A plusieurs reprises, nous avons démontré, sans que rien de sérieux y ait jamais été répondu, que non-seulement l'Allemagne était dans son droit strict en se transformant comme elle l'a fait, mais qu'elle a encore, en le faisant, servi les intérêts de la France autant que les siens, en tant, bien entendu, que ces intérêts soient d'accord avec ceux de la civilisation et du progrès. S'il en était autrement, si la France avait des intérêts différents, c'est qu'elle serait sortie de ses voies, c'est qu'elle aurait perdu de vue sa mission, c'est qu'elle ne serait plus la France.

La Prusse a été victorieuse sans nous, mais non contre nous. Il semble en vérité, à entendre quelques-uns de nos politiques, que nous ayons été battus par les armes prussiennes. Nous nous révoltons, quant à nous, contre cette pensée qui voudrait nous rendre solidaires de tous les échecs subis sous le poids d'autres armes que les nôtres. Elle ne nous semble pas seulement odieuse et ridicule,

Digitized by Google

elle est plus encore antipatriotique. Ce n'est pas, dans tous les cas, un patriotisme éclairé que celui qui se montre si susceptible, et il fait songer bien plus à une infirmité de nature, à une faiblesse inconsciente, qu'à une fière et mâle énergie, à un orgueil national tout plein de sa puissance. Ce patriotisme peureux et inquiet nous déplaît; nous le repoussons de toute la hauteur de notre courage. Sommes-nous donc descendus si bas que nous soyons métamorphosés en lièvres, sans cesse en éveil, effarouchés du bruit des feuilles qui tombent dans les forêts de la Germanie? Est-ce là une condition normale et digne de nous? Nul ne nous menace et nul ne nous fait peur. Que la Prusse gagne des batailles, que l'Allemagne s'organise et forme son unité, c'est son droit; le nôtre est, en respectant ce droit, que nous avons pratiqué assez largement nous-mêmes, de nous défendre si par hasard nous étions attaqués, et notre devoir, car il n'y a pas de droit sans devoir, de ne pas provoquer de conflits. Ce n'est pas faiblesse que d'en agir ainsi, c'est au contraire confiance en sa force et repos dans sa sécurité. Il n'y a donc pas de point d'honneur à vider entre nous et l'Allemagne. Qu'elle soit grande, nous n'en serons pas amoindris si nous ne consentons pas à l'être, et, pour rappeler une parole célèbre, nous n'aurons journée perdue que si nous la croyons perdue. La supériorité par les armes n'est que la moindre des causes de domination des nations entre elles. Ce qui amène cette domination, c'est moins la puissance militaire des uns que l'abaissement politique et moral des autres. Les peuples privés de liberté ou livrés à l'anarchie, corrompus ou pliés au joug, sont les plus aptes à recevoir la loi de leurs voisins. Toute l'histoire proclame cette vérité.

Pas de point d'honneur à défendre, pas d'intérêts à poursuivre, déclarations sincères en faveur de la paix, désir et besoin universels de la maintenir : pourquoi dès lors ces alarmes permanentes et ces bruits de guerre qui réveillent périodiquement les échos de la presse en Europe? C'est que toute l'Europe est en armes et que l'esprit des populations ne peut concevoir qu'on se ruine ainsi à plaisir; si les gouvernements entretiennent, et augmentent même, un si grand état militaire, ce n'est pas uniquement pour la satisfaction d'avoir de beaux régiments, des armes perfectionnées et des camps sur le qui-vive. Par là, ils pressurent les peuples, les appauvrissent et se préparent à eux-mêmes une situation intolérable. Il ne se l'imposeraient certainement pas s'ils ne voyaient chacun de leur côté des points noirs à l'horizon. Les uns convoitent, les autres redoutent et tous ont l'arme au bras. Ce n'est pas un antagonisme flagrant, c'est un équilibre factice entretenu par le poids des canons. C'est une situation mauvaise, ruineuse et précaire. A force de charger la bas-

Digitized by Google

cule, on finira par entraîner la chute de tout l'échafaudage.

A qui la faute? A la Prusse, disent les uns. Et cependant la Prusse n'a fait que déplacer des forces en Allemagne sans les accroître. Elle agit dans un cercle qui est à elle et d'où elle n'est pas sortie. Elle n'a pas fait un Allemand de plus; elle n'a pas élargi le territoire germanique d'une lieue carrée. Ce qui est allemand aujourd'hui l'était hier et tous ceux que la France, en lutte avec l'Allemagne, trouverait devant elle, elle les eût trouvés hier, un peu plus nombreux, avec des auxiliaires qu'ils n'ont plus, et en possession d'une unité qu'ils n'ont pas encore. Que l'Allemagne du Nord convoite les petits Etats du Sud, c'est possible, et je n'en prends aucun souci, parce que de tout temps il a été écrit que l'Allemagne était l'Allemagne et que les Etats du Sud ne feraient pas bande à part contre elle et pour nous. Quand par malheur ils l'ont fait, il nous en a cuit, dit l'histoire. Toutes les alliances que nous pouvons sceller avec l'Allemagne contre l'Allemagne sont trompeuses et destinées à se retourner contre nous. Il nous suffit que la Prusse ne menace pas ses voisins hors du territoire germanique pour que nous n'ayons pas à prendre ombrage de ses mouvements. Quel est l'homme doué de quelque sens qui osera dire que la Prusse veut envahir la France ou même la Hollande? Combien de fois n'a-t-on pas annoncé que nous allions faire main-basse sur la Belgique? L'avons-nous fait, pourrions-nous le faire? Et cependant il y a bien plus de vraisemblance pour la seconde éventualité que pour la première. Ne nous laissons pas duper par les mots; disons-nous franchement que ce n'est pas la Prusse qui menace la paix de l'Europe, qu'elle est au contraire, en ce moment du moins, un agent nécessaire de paix et de tranquillité. Ses intérêts le lui commandent et sa mission, — pourquoi n'aurait-elle pas aussi la sienne, tous les peuples ont la leur, — sa mission, dont elle a parfaitement conscience, lui en fait une loi.

Le danger serait plutôt du côté de la Russie. Celle-ci aurait, à ce qu'elle croit, profit à tirer d'un grand conflit européen. Ce n'est pas notre avis; mais enfin ce peut être le sien, et il paraît en effet que c'est le sien, si l'on consulte les apparences, ses tentatives souterraines du côté de la Turquie, les tendances de ses écrivains, les manifestations de sa presse. Mais ses ambitions ne sont-elles pas précisément mieux contenues qu'elles ne pouvaient l'être avant Sadowa? Est-ce que l'Allemagne se prêterait volontiers à l'accroissement prodigieux d'un empire qui pèse déjà lourdement sur elle, et dont elle est séparée par tant de différences politiques et sociales? La Russie est impuissante tant que l'Allemagne ne sera pas avec elle, et celle-ci ne peut faire alliance avec la Russie que s'il venait à surgir un

Digitized by Google

ennemi commun, un ennemi redoutable. J'ai nommé la France.

La France, et la France seule, est redoutable et menaçante. Elle a été l'épouvantail de l'Europe, elle l'est encore. C'est nous, c'est notre jactance, c'est notre force militaire, ce sont nos victoires anciennes et aussi nos victoires nouvelles qui font l'effroi des nations, et les portent à se fortifier chez elles, à étendre leur puissance, à développer leurs institutions militaires et à se donner des armées innombrables. Mon patriotisme s'en exalte, mais ma raison s'en afflige. Faisons donc notre examen de conscience avant d'accuser les autres ; demandons-nous ce que nous avons fait, avant de nous alarmer de ce qu'ils veulent faire? Nous avons ravagé le Rhin toutes les fois que nous l'avons pu, le Rhin auquel nous voudrions imposer notre amour. Nous avons ravagé, foulé, dominé l'Allemagne ; nous avons tenté de l'absorber dans notre sein, de nous en faire une vassale et de rendre tous ses rois tributaires de notre empire.

Avons-nous si bien effacé ces pages de notre histoire qu'il n'en reste plus de trace? Non, nous avons au contraire appelé à nous gouverner l'héritier de celui qui avait promené ses aigles par toute la Germanie ; nous avons restauré cet Empire que le sentiment national des Allemands avait tant contribué à renverser. Ce fut certainement une grande revanche de Waterloo que l'élection du 10 décembre et le vote des 21-22 décembre 1852, mais précisément parce que ce fut une revanche, c'était en même temps une menace, et nul ne s'y est mépris, pas même celui qui en était l'objet, et qui, distinguant immédiatement les dangers que son nom évoquait, s'appliquait aussitôt à les dissiper en assignant au nouvel Empire un autre but et d'autres ambitions qu'à l'ancien. « L'Empire, c'est la paix ! » disait-il ; et, cette parole, engagement et promesse, allait calmer dans leurs appréhensions les peuples flottant entre leurs désirs du repos intérieur et leurs craintes de la domination française. Ils se confièrent en la parole napoléonienne; ils eurent foi dans cette grande promesse, et crurent reconnaître dans l'héritier de Napoléon la prudence, la sagesse, la modération, gages précieux de cette paix après laquelle tous aspiraient.

Qu'arriva-t-il cependant? On eut bientôt la guerre, guerre utile à la paix, je le veux bien, guerre juste, nécessaire, je l'accorde, mais la guerre, et qui montra, ce que peut-être on ignorait, que l'armée formée en Algérie était capable de subir toutes les épreuves et de triompher de toutes les difficultés. On en fut inquiet, et l'Europe commença à devenir ombrageuse. Survient la guerre d'Italie. Celle-ci diversement jugée, moins généralement admise dans ses causes, plus contestée dans ses effets, inutile aux yeux des uns, dangereuse au sentiment des autres, contraire aux intérêts de la

Digitized by Google

France de l'avis de quelques-uns. Elle est rapide, foudroyante, vite interrompue par les périls qu'elle engendre. Les inquiétudes de l'Europe se sont accrues, et l'on commence à se demander si cette manière d'isoler les Etats successivement pour les frapper tour à tour ne constituerait pas un système politique aussi redoutable pour la paix de l'Europe et son avenir que le vieux système de l'empire universel que voulut inaugurer le premier Empire. On se demanda dès lors si, après avoir arrêté la Russie et diminué l'Autriche, le successeur de Napoléon ne songeait pas à humilier l'Angleterre. On ne parlait pas de la Prusse; il ne paraissait pas alors qu'elle fût assez forte pour entraver les desseins des Tuileries; mais la Prusse ne négligeait pas l'enseignement qui venait de lui être donné, et elle se préparait à le mettre à profit. Nous avions agrandi notre territoire de Nice et de la Savoie; c'était peu sans doute : conquêtes onéreuses, mais frontière mieux assurée; c'était pourtant quelque chose. Pourquoi un Etat moins grand, moins puissant que la France, ouvert par le nord, ne saisirait-il pas une occasion pour imiter l'exemple qui lui était donné, pour faire rentrer dans le giron de la nation allemande des territoires et des populations qui en avaient été détachés?

L'occasion ne tarda pas à s'offrir. On eût dit que les ardeurs belliqueuses de la dynastie napoléonienne, ne trouvant plus l'occasion de s'assouvir en Europe, avaient besoin de s'exercer dans toutes les parties du monde. C'était une soif inextinguible de batailles, un besoin insatiable de combattre, fût-ce contre les Asiatiques, fût-ce contre les Américains. On faisait des expéditions en Chine et au Mexique, comme s'il eût fallu absolument une dérivation à cette fièvre de l'esprit militaire. C'est l'heure que saisit la Prusse pour se fortifier et pour se rendre capable de résister lorsque cette fièvre amènerait contre elle nos bataillons victorieux. Que telle fut tout à fait la pensée de l'homme d'Etat qui sut si bien profiter des événements, nous ne le croyons pas, mais la pensée des grands hommes d'Etat est toujours la résultante de certaines coïncidences combinées avec une certaine disposition des esprits. L'Allemagne n'était rien dans les conseils de l'Europe; elle pouvait devenir sinon tout, du moins quelque chose d'assez important pour arrêter dans ses coups imprévus une politique inquiétante et toujours en mouvement. En quinze ans, le second Empire, qui promettait la paix, avait fait presque constamment la guerre; loin de diminuer ses armées, il les avait augmentées; il avait grossi ses contingents, essayé de créer à sa dévotion une sorte de garde prétorienne, toute faite de ces vieux soldats qui avaient combattu en Italie, en Afrique, en Amérique, en Asie. S'il avait échoué dans ses calculs, on l'ignorait en dehors de

Digitized by Google

nos frontières; on n'était frappé que d'une chose : notre incessante recherche d'ennemis à combattre, l'augmentation annuelle de nos dépenses militaires. Qu'on en ait conçu des alarmes, faut-il s'en étonner? Qu'un regard inquiet nous suive dans tous nos mouvements, faut-il nous en plaindre? Qu'on se soit mis en mesure de nous disputer le terrain que nous paraissions convoiter, faut-il en faire un crime à nos adversaires? Nous avons réveillé toutes les appréhensions que les paroles de Bordeaux avaient dissipées; nous avons fait revivre de vieilles rancunes, et avons eu l'air, en allant faire le coup de feu à tous les coins du globe, de ces condottieri qui vont guerroyer partout pour s'entretenir la main et se tenir en haleine pour les bonnes occasions. En un mot, l'Empire était resté l'Empire; il avait fait la guerre, toujours et partout la guerre, et avait augmenté ses armées, qu'il aurait dû diminuer. La dernière loi militaire est venue mettre le comble à cette situation menaçante. A l'heure qu'il est, en France et en Europe, il est peu de gens qui ne soient persuadés que le gouvernement impérial cherche la guerre et s'y prépare.

Un homme politique,—et nous n'étions nullement d'accord sur ce point avec lui, — nous disait un jour, il y a quinze ans, que le second Empire était destiné fatalement à suivre les voies belliqueuses du premier et qu'il devait nécessairement ainsi consommer la perte de la France, en appelant pour la troisième fois l'étranger, finalement victorieux, sur le sol de la patrie. Quoique les apparences soient de nature à nous remettre en mémoire ce triste pronostic, nous refusons encore d'y croire, nous en avons dit les raisons : nous avons foi dans la sincérité, dans la modération, dans la sagesse de l'Empereur; nous ne pouvons supposer que son esprit perspicace puisse s'aveugler sur le véritable état des esprits en Europe et en France; nous repoussons comme une injure les intentions qu'on lui prête de jouer, sur la carte mystérieuse des batailles, sa couronne, sa dynastie et la France elle-même. Nous nous disons que, s'il eût voulu prendre fait et cause pour le Danemark, le moment est passé de le faire, et que, pour lui rendre quelques villages du Sleswig, il n'irait pas tout risquer et faire à coup sûr couler des flots de sang. Il en a assez coulé depuis quinze ans. Nous en ferons le calcul et l'on verra qu'avec les ossements de nos morts on pourrait, s'il était possible de les ranimer, combler le déficit que la statistique signale dans l'accroissement relatif de notre population. La folie ne se préjuge pas, non plus que la mauvaise foi; donc, à coup sûr, ici, on ne veut pas la guerre. Et là-bas? Là-bas, on la craint, et voilà pourquoi nos voisins refusent de désarmer. Ils se ruineront avec nous, moins vite que nous, mais ils ne désarmeront pas. Le passé, le pré-

Digitized by Google

sent, les courants qui minent le pied du trône, leur interdisent de le faire. Désarmez les premiers, leur dit-on; téméraire parole de la bouche de ceux qui les premiers ont armé. Dans l'ordre chronologique, que chacun désarme, et ce sera à nous de commencer.

Il faut désarmer, il le faut. N'étant ni animaux de boucherie, ni chair à canon, nous ne voulons pas non plus être ruinés, et c'est à la ruine qu'on nous mènerait si nous devions entretenir l'état de guerre permanent qu'on nous impose et qu'on rend chaque jour plus pesant. On ne s'est pas contenté d'une armée solide de 600,000 hommes ; on a plus que doublé le chiffre, et cela en quelques jours, avec le concours d'une belle majorité. Heureuse France, qui possède des mandataires si ardents à la combler de tous les bienfaits de la guerre ! On dépensait, il y a vingt ans, pour la guerre et la marine 400 millions de francs par an, et c'était trop ; aujourd'hui on en dépense 650, — 250, de plus, — et M. le ministre de la guerre déclare que ce n'est pas assez. On a calculé avec beaucoup d'exactitude et beaucoup de soin[1] que chaque famille en France paye à l'Etat le quart de ses revenus. L'empire, dans ses quinze premières années, a employé pour ses armées la somme énorme de *dix milliards et quatre-vingt-quatre millions*. On peut estimer qu'il a atteint aujourd'hui le chiffre rond de *douze milliards*. Il a accru la dette consolidée de plus de *deux milliards et demi*, et enflé jusqu'à *un milliard* la dette flottante ; il n'a jamais soldé ses budgets sans déficit, et tout à l'heure encore il va faire un nouvel emprunt. Il présente aujourd'hui des budgets de deux milliards deux cents millions, et l'on prévoit l'insuffisance des ressources.

Ne semble-t-il pas que, devant l'éloquence de ces chiffres, on doive enfin s'arrêter sur la pente fatale où nous glissons ? Ne serait-il pas temps de prendre un parti décisif et de se détourner du gouffre où nous courons d'un pas si délibéré ? Pense-t-on même qu'un état de paix si ruineux soit une bonne préparation pour la guerre ? Si nous avions en réserve la moitié, ou seulement le quart des *douze milliards* que le service des armées a absorbés depuis dix-sept ans, croit-on que nous ne serions pas plus forts qu'aujourd'hui avec notre armée permanente de 800,000 hommes et notre garde mobile de 500,000 récalcitrants ?

On nous parle des progrès que nous avons faits, de l'accroissement de la fortune publique. Quel accroissement, quel progrès ? Notre fortune publique se serait-elle moins accrue si l'on n'avait dépensé que six milliards au lieu de douze pour la guerre ? Est-ce la guerre qui a

[1] *Le Bilan de l'Empire*, par M. J.-E. Horn, brochure à laquelle on n'a rien répondu de sérieux.

Digitized by Google

grossi l'avoir? N'est-ce pas l'exagération au contraire des dépenses improductives qui a élevé le prix de revient de toutes choses et détruit l'équilibre entre le gain et la dépense? Est-ce s'enrichir que de sortir d'un état où, avec un salaire de trois francs, les besoins de la vie étaient satisfaits, pour atteindre une situation où des salaires de six francs sont insuffisants pour payer le nécessaire? Ne sait-on pas que la richesse est affaire de proportion? Peu m'importe que mon revenu soit doublé si mes dépenses obligées ont triplé. Qu'on ne nous parle donc pas de l'accroissement de la fortune publique, puisque l'accroissement de l'infortune l'a dépassé. L'essor qu'on a pu remarquer était un effet naturel de deux causes, l'achèvement des chemins de fer et la confiance dans la paix. Les chemins de fer ont donné à peu près tout ce qu'il est permis d'en attendre; quant à la confiance, voyez le milliard qui dort dans les caves de la Banque : elle s'est évanouie.

Le chapitre des progrès est-il aussi brillant qu'on l'affirme? A quel point en sont ces voies de communication qu'on nous vante? Il ne suffit pas d'additionner des kilomètres pour constater un progrès véritable, il faut comparer avec les résultats analogues dans les pays étrangers. Avons-nous autant de routes et de voies ferrées que l'Angleterre, que la Belgique — un petit pays — que l'Allemagne du Nord elle-même, où le « particularisme » entretenait tant d'empêchements? Notre agriculture vient-elle au second ou seulement au troisième rang en Europe? Nos canaux sont-ils achevés? nos ports sont-ils comparables à ceux de l'Angleterre? On vante notre réseau télégraphique et nos postes. Il est peu de services postaux moins complets et aussi chers que le nôtre. Nous payons à peu près le double des pays voisins pour être plus mal servis. Les télégraphes! nous devrions rougir! Il n'y a pas un village en Angleterre qui n'ait son bureau télégraphique, et l'Allemagne du nord va placer ses appareils jusque dans les usines. En France, nous avons des centres de population de cinq mille âmes qui sont privés de télégraphe et qui reçoivent à une heure de relevée leurs lettres arrivées au bureau la veille à minuit. Si ce sont là nos progrès, il faut avouer que le peuple français, qu'on dit si exigeant, sait, en ces matières, se contenter de peu. Parlerons-nous de l'instruction publique? Nous sommes à peu près au bas de l'échelle.

Si seulement un douzième des sommes appliquées à la guerre depuis dix-sept ans en avait été prudemment détourné au profit de tous ces services productifs, pense-t-on que la richesse publique ne s'en serait pas considérablement accrue, que nous ne serions pas plus forts que nous ne le sommes aujourd'hui? Ce qu'il eût été sage de faire dans le passé, il est urgent de le pratiquer largement aujourd'hui. Protester de son désir de consolider la paix et entretenir

Digitized by Google

l'état de guerre, c'est une inconséquence ; ruiner le pays sous prétexte de le rendre plus fort, c'en est une autre ; vouloir fonder une dynastie et faire obstacle au courant national, c'en est une troisième. Si un établissement durable peut être encore fondé en France, c'est par la liberté et non par la guerre. La guerre ne peut donner que des satisfactions passagères, si elle est heureuse ; elle doit amener des catastrophes si elle échoue. Victorieuse, la France n'en est pas moins épuisée, saignée, misérable, et par suite mécontente ; vaincue, elle est de plus humiliée et intraitable. Dans un cas comme dans l'autre, je n'entrevois que périls et difficultés inextricables ; ira-t-on s'y précipiter pour satisfaire l'orgueil de quelques-uns et flatter l'aveuglement de quelques autres? Si le gouvernement personnel peut, à certaines heures, être utile, c'est quand il résiste à des entraînements irréfléchis ; s'il se laisse guider par le caprice, il devient un fléau. Ayons donc un jour de courage, sachons paralyser la guerre dans son germe, en tranchant le nerf qui lui est indispensable. Le Corps législatif a tous les pouvoirs légaux pour cela. Que les ennemis de la dynastie lui conseillent les combats afin de la mener à sa perte, soit; mais que ceux qui ne veulent ni révolution, ni aventures nouvelles, réunissent leurs efforts pour l'en détourner. Animons-nous d'un vrai patriotisme, de celui qui veut la grandeur du pays par les conquêtes de l'intelligence, qui sont impérissables, et non par celles de la force, qui sont toujours précaires et appellent les vengeances. Descendons dans notre conscience, demandons-nous d'où viennent les inquiétudes, les alarmes, les armements ruineux, et soyons sincères : nous avons fait le mal, tenons à honneur de le réparer. Nous avons mis l'Europe et nous-mêmes sur les dents; il faut lui rendre la paix véritable, la paix sans état de guerre : il faut désarmer.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

REVUE MUSICALE

GRAND OPÉRA. — *Hamlet*, de M. AMBROISE THOMAS. — Partition réduite au piano, par M. VAUTHROT, Paris, Heugel. — Concert de M. Dulcken.

En ce moment, M. Ambroise Thomas est bien embarrassé. Il se demande sans doute si, en composant *Hamlet*, il s'est montré homme de génie ou s'il a mérité les étrivières. Les avis sont partagés, et, pour nous, il nous semble que détracteurs et panégyristes, tout le monde a raison. C'est l'incapacité de la critique à formuler un réel jugement qui ressort avec le plus de netteté de tant d'appréciations contradictoires. Il n'y a au monde que les critiques spécialistes de la musique pour se croire infaillibles, et il n'est pas de faquin qui, en semblable matière, ne prétende faire la leçon et vous courber sous sa loi. L'art moderne de la musique, en France, n'a certainement point dit encore son dernier mot. Les compositeurs qui forment notre école nationale sont tous chercheurs et penseurs. L'inspiration leur manque ; elle viendra à son heure. En ce moment, elle brille par son absence. Entraînés par les idées du temps et par une étude plus exacte et plus approfondie de la musique, nos compositeurs mettent toute leur application à ne chercher et à ne rendre que la poésie de la forme, à travers laquelle s'échappent la vie et la pensée, et, comme l'idée leur manque, la forme, dans leurs œuvres, reste seule visible et sensible, mais non sans accuser un certain vide et même le manque absolu d'originalité. La critique n'aurait point à s'occuper de ces manifestations bizarres d'un art indécis, flottant, et qui cherche sa voie, si nous ne rencontrions parmi ses interprètes des gens d'une certaine étoffe, et qui sollicitent

Digitized by Google

d'autant plus notre étude et notre méditation qu'ils nous produisent l'effet d'un instrument excellent, que nous savons être d'accord, mais dans lequel nous trouvons à regret l'échelle des sons incomplète et je ne sais quel défaut d'équilibre dans l'assortiment des harmonies et des sonorités.

M. Thomas est la personnification dernière et la plus en vue de ce mouvement musical, en ce moment si vivace et si accusé. Il a beaucoup voyagé : il a visité Florence, Bologne, Rome. Dans la cité papale, il se préoccupa surtout des chefs-d'œuvre de la musique religieuse, et il écrivit une messe de *Requiem*, que l'Association des artistes musiciens de Paris réserve pour ses solennités. La musique de théâtre et l'école de chant qui sont la gloire de l'Italie, préoccupèrent aussi le jeune mélomane que ses tendances portaient cependant davantage à la musique d'église et aux études appropriées d'orgue et d'instrumentation pratique. En même temps, notre compositeur, qu'ont toujours sollicité les diverses manifestations de nos écoles d'art, s'inspirait des chefs-d'œuvre de tout genre qui peuplent l'Italie. Raphaël et Michel-Ange parlaient à son âme avec autant d'éloquence que Mozart et Palestrina. L'école allemande n'était pas étrangère à ses études, et au sortir de l'Italie, il vint méditer sur elle en Allemagne même, passant de Venise à Trieste et de Trieste à Vienne. C'est à cette époque qu'il écrivit ses premiers morceaux de musique instrumentale.

C'est par la *Double échelle*, en un acte, qu'il aborda le théâtre. Ce fut un succès, ainsi que *Mina*, jolie comédie en musique jouée six ans plus tard et que le Théâtre-Lyrique reprend en ce moment. Découragé par l'accueil assez froid du public pour cinq ou six partitions qu'il fit représenter successivement et qui sont oubliées aujourd'hui, M. Thomas déserta pendant cinq ans la composition théâtrale. Il rentra avec l'opéra *Le Caïd*, qu'il avait improvisé en dédain d'un public par lequel il se croyait méconnu, et qu'il livra à la scène comme pour braver encore une fois l'insuccès. Le public ne justifia pas tout à fait les prévisions de l'auteur. Il applaudit cette fois ; mais il fit ses réserves, indiquant à l'auteur une voie mixte, la gaîté tempérée, bien mieux assortie au talent fin et même précieux de M. Thomas que les sujets trop pathétiques où l'entraîne une fâcheuse prédilection ; il lui donnait en même temps avec ses bravos une leçon de bon goût, que notre auteur a sans doute mise à profit.

Le *Caïd* n'est pas une œuvre exquise de tout point, c'est un pastiche de l'opéra bouffon italien, traduit en pantalonnades risquées, et qui aujourd'hui éclaboussent la virginale robe de Mignon et d'Ophélie. Mais le compositeur, plus à l'aise dans ce sujet de demi-caractère qu'il avait traité sans prétention, avait réussi à être intéressant et primesautier. On avait ri, tout était sauvé. Malheureusement, cette œuvre brillante, à laquelle l'auteur a inutilement tenté de donner un pendant, est restée solitaire dans l'ensemble musical de l'auteur malencontreux du *Carnaval de Venise*, et a nui parfois à l'appréciation de qualités différentes que M. Thomas a manifestées depuis. Mais on en retrouverait la trace même dans *Hamlet*, d'où l'on voudrait détacher certaines phrases banales, qui font tache dans une trame qui a été tissue avec tant de soin et de recherche.

Digitized by Google

Le *Songe d'une nuit d'été*, *Psyché*, *Mignon*, pour ne parler que des œuvres que l'oubli n'a point encore envahies, ont successivement marqué les étapes nouvelles d'un talent qui se réforme sans cesse, et que nous voyons s'engager prudemment, par l'effort heureux d'un éclectisme sagace, dans l'école française, que représentent sous des faces différentes, M. Gounod, M. Berlioz, M. Reyer, M. David. Accueillis avec faveur, ces ouvrages ont permis de placer l'auteur parmi ces artistes sérieux et distingués dont l'école nationale a le droit de s'honorer, mais ils sont des œuvres et non point des chefs-d'œuvre, et sur le champ de bataille des représentations il leur a été attribué non la victoire, mais bien la défaite triomphale. Il leur manque cette moelle léonine sans laquelle les choses les mieux travaillées défaillent dans l'art. Ces opéras, dus aux instincts d'un musicien raffiné, que sa muse entraîne vers les régions élevées, rêveuses et sentimentales, s'accusent par un style recherché, des idées maniérées, une harmonie trop élégante, une instrumentation riche de curiosités, un art imprévu de développements et de combinaisons dans les accompagnements trop symphoniques. Ils ont été écrits et médités avec soin comme des œuvres dont on espère les meilleurs résultats. Mais le public, avec tact, a approuvé les parties excellentes qui s'y trouvent, surtout lorsque l'auteur touche à un sentiment délicat et tendre, lorsque, obéissant à son tempérament, il déploie ce style tempéré où dominent la grâce, la gaieté et cette exquise expression de voluptueuse sérénité dont nous trouvons tant d'exemples dans quelques artistes français, peintres ou écrivains, Hamilton ou Watteau, charmants historiens des fêtes galantes, des passions gracieuses, des scènes souriantes, que ne rident même point les lointains pressentiments de l'infortune.

M. Thomas a eu le courage de renouveler ses vaillants efforts et a voulu prouver qu'il n'était point insuffisant pour peindre les grandes passions du cœur humain, dont il a pu savourer toutes les ivresses et boire aussi toutes les lies; lui qui, depuis qu'il a couché dans la tombe une compagne adorée, n'a pu, malgré sa bienveillance et son urbanité, laisser remonter de son cœur à ses yeux et à ses lèvres ni un sourire ni un rayon heureux. Il a pensé que le vol étroit où les ailes de son imagination s'embarrassaient dépendait de la scène moins grandiose de l'Opéra-Comique, et que son inspiration aurait toute son envergure à l'Académie de musique.

L'auteur heureux du *Caïd*, du *Perruquier de la Régence*, du *Comte de Carmagnole*, avait comme un remords de s'être aventuré sur des scènes moins solennelles. Pour préparer les victoires très contestées de *Psyché*, du *Songe d'une nuit d'été*, de *Mignon*, il avait dû compter avec les familiers du théâtre illustré par Dalayrac et Grétry, se résigner aux obligations du genre, se soumettre aux exigences locales, bref, faire ces concessions inévitables, qui sont la loi des relations sociales dans les lettres, dans les arts, dans la vie civile, partout, et se mettre au diapason de l'Opéra-Comique, où Auber, Boïeldieu, Adam, ont cueilli tant de palmes, et dont Meyerbeer, Halévy, Hérold et Félicien David n'ont pas, à ce qu'il semble, rétréci les horizons. Enfin, M. Thomas, qui avait déjà abordé l'Opéra avec le ballet de *Betty*, et la grande partition avec sa *Mignon*,

Digitized by Google

transformée pour le théâtre allemand et italien par la substitution du dialogue en récitatif, a déserté la scène de l'Opéra-Comique, à laquelle ne le rattache qu'une destinée de succès douteux, et, patiemment, il a travaillé son *Hamlet*, attendant l'heure, le vent favorable et surtout la fascinatrice Ophélie, par laquelle devait être rompue l'espèce de mauvais sort qui, jusqu'ici, a frappé les œuvres du successeur désigné de M. Auber.

Hamlet dessine nettement la caractéristique de M. Thomas. Il en résume les qualités nombreuses et les défaillances, les tendances initiales et, disons-le aussi, les timidités et les reculs. Le scénario, quoique prétentieusement choisi, est celui qui convenait le mieux au talent contemplatif et élégiaque de M. Thomas. Il a été remanié pour satisfaire aux convenances de Mlle Nillsson, aux habitudes théâtrales de l'Académie impériale de musique, aux exubérances d'une mise en scène qui, le plus souvent, ne mérite que des éloges, et aux faiblesses natives du musicien. On n'a guère le courage de reprocher aux faiseurs de livrets le choix de leur sujet et le remaniement qu'ils ont pu imposer à un grand poète. Ce n'est pas eux, sans nul doute, qui ont fait le choix. M. Thomas a sollicité le livret, que toute la critique a mis sur la sellette, et c'est bien lui, jusqu'à la dernière heure, qui en a imposé arbitrairement la lugubre et peu satisfaisante distribution.

Les jours sont mornes
Les ans sont lourds.

Telle est la poésie que l'on sert chaque soir à deux mille spectateurs, qui viennent à l'Opéra pour se rasséréner l'esprit et oublier la fatigue de la journée. La musique est à l'avenant, morne et monotone. Le tout se termine par un enterrement. Le décor sinistre encadre la scène peu réjouissante où l'on voit apparaître le catafalque mortuaire et la pâle figure du cadavre. On avait espéré qu'au dernier moment M. Thomas réformerait cette mise en scène de funérailles. M. Thomas s'est obstiné, et l'on n'ose point l'en blâmer, il voulait rivaliser avec Shakespeare et faire apparaître l'œuvre anglaise sous un nouveau langage, celui des rhythmes et des sons. Les poètes complaisants lui ont rimé un *Hamlet* de leur façon, et M. Thomas a eu la douce satisfaction de pouvoir faire chanter un glouglou bachique au philosophique Hamlet, et de noter spécialement pour sa voix mélancolique et dans le goût de son époque, avec accompagnement de guitare ou de harpe à volonté, des couplets très divertissants sur l'antique monologue : *Etre ou ne pas être, c'est là la question, mourir, dormir! dormir, rêver peut-être.* C'est de la morale en chanson, de la philosophie en goguette, le tout enjolivé des fioritures de l'orchestre, pour que personne ne songeât à bâiller, et pour que l'œuvre de Shakespeare, délicatement embourgeoisée, pût être intitulée « l'*Hamlet des familles.* » Mignon, dans Gœthe et dans Ary Scheffer, prête peu à l'hilarité. Aussi à l'Opéra Comique on se hâta de la marier à Wilhelm Meister. Croyez que le public n'a pas protesté. Seulement l'Allemagne et l'Italie ont réclamé l'intégrité de la création de Gœthe. Il est vrai qu'au théâtre Favart la tra-

Digitized by Google

dition réclame impérieusement qu'on se marie au troisième acte, de même qu'au Grand-Opéra la tradition est qu'au cinquième acte il faut mourir. Cette fatalité des héros et des héroïnes qui s'aventurent à l'Académie impériale de musique n'a pas permis de faire ressusciter Ophélie à la fin de la pièce, comme l'avaient proposé les poètes lassés des mornes tristesses des premiers actes et des scènes très peu gaies de la mort d'Ophélie, de son enterrement et des lazzis des fossoyeurs. M. Thomas s'est refusé, avec raison, à cet accommodement, qui eût soulagé le cœur de tant de spectateurs sensibles. Il n'a pas voulu terminer joyeusement sa partition par le mariage d'Ophélie faisant pendant au mariage de Mignon. Mais il nous avait réservé une concession dont il faut lui savoir gré. Hamlet, après avoir tué le meurtrier de son père, est couronné roi de Danemark, et l'on termine l'opéra par un chœur triomphal où l'on célèbre à grand orchestre *Hamlet et la piété filiale récompensée*, paroles poétiques qui produiraient un grand effet en sous-titre dans l'affiche.

Cependant, il faut le constater, le livret d'*Hamlet* pouvait être pire; c'est l'incapacité du drame terrible de Shakespeare à se façonner en duos, en ariettes, en flonflons et en polkas, qui fait toute l'infirmité de l'œuvre de MM. Barbier et Carré, et si un maître comme Meyerbeer eût apposé à ce poëme malencontreux sa griffe de lion, l'Opéra compterait un succès aussi grand que celui du *Prophète*, de *Guillaume Tell*, de la *Muette* et des *Huguenots*. Ne pouvant faire sa musique grande et forte, M. Thomas l'a faite mélancolique et sentimentale. La part lugubre qui domine agrée peu jusqu'ici au public, dont la préférence court aux inspirations caractérisées et désavoue les langueurs monotones et le verbiage pédantesque, et tout l'opéra serait réussi s'il se bornait aux personnages d'Hamlet et d'Ophélie, encadrés dans un scénario propice, pareil aux scènes isolées dans lesquelles se circonscrit le peintre. Mais autour de ces deux protagonistes, il y a tout le grand drame de Shakespeare et, pour remplir ces vastes espaces, pour animer toute cette redoutable tragédie, M. Thomas a manqué de souffle, son inspiration a tari tout à coup et trop souvent l'aile lui manque. Icare téméraire, il tombe dans la poussière après avoir visé le ciel et sans avoir vu s'ouvrir les horizons de l'idéal. Parfois même, il hante la trivialité, et l'auteur du *Caïd* alterne avec le partitionnaire de *Psyché*. Trop de science alourdit les compositions de M. Thomas. En France, grâce aux académies, au contrôle des professeurs, à une confiance imméritée dans l'opinion de critiques souvent peu éclairés, personne n'ose être docile à l'inspiration; c'est ce qui appauvrit l'imagination de nos compositeurs, qui n'oseraient écrire une ligne en consultant leur cœur ou leur fantaisie. Il faut, pour qu'ils livrent à la publicité leur papier rayé, qu'ils l'aient encrassé de tout le pédantisme des vieux grimoires. Vous rappelez-vous ce qui arriva à Mlle Leduc? c'est l'histoire de tous nos compositeurs à qui ne font défaut ni la fraîcheur ni la spontanéité, quand ils veulent laisser leurs fleurs s'épanouir librement au soleil et à l'air. Mlle Leduc, de l'Opéra, était la Maintenon du comte de Clermont, par lequel elle fut secrètement épousée. Un matin, vers midi, au lit, elle dormait encore, quand sa femme de chambre, l'é-

Digitized by Google

veillant en sursaut, lui annonce l'arrivée du prince. — Donnez-moi vite, s'écria Mlle Leduc, mon eau de fleur d'oranger qui est sur la cheminée et gardez-vous d'ouvrir la fenêtre avant que Son Altesse soit entrée. La voilà qui se dépêche de se laver le visage, la gorge et les bras. Les fenêtres s'ouvrent enfin, le prince se présente, regarde sa femme et tout à coup recule d'effroi. Par une méprise involontaire, la caméristé avait donné la bouteille à l'encre au lieu de la fleur d'oranger. L'on juge dans quel état Mlle Leduc apparût au comte de Clermont. Et voulez-vous que je vous dise la morale? Eh bien! si *Hamlet* est un succès à l'Opéra, c'est que M. Thomas a tant versé d'encre dans toute sa partition qu'il ne lui en est plus resté pour le rôle d'Ophélie, très agréablement interprété par Mlle Nillsson.

Doute de la lumière,
Doute du soleil et du jour,
Doute du ciel et de la terre,
Mais ne doute point de l'amour.

Ces vers, ils ont embrasé toute la poésie de notre Musset; ils ont jeté un ineffable charme sur tous les chants que la Muse élégiaque de M. Thomas a confiés à Mlle Nillsson. La musique doit rester la musique, a dit excellemment Mozart, qui n'était point un ignorant en semblable matière, et l'Opéra a ses exigences, quelquefois très heureuses, puisqu'elles nous valent ce personnage d'Ophélie, secondaire dans le drame anglais, mais qui, à l'Opéra, a débordé le cadre, et, dépassant l'idéal de Shakespeare, a envahi toute la tragédie. La psychologie et le contre-point font ensemble mauvais commerce: mais le sentiment est souverain quand il anime la voix humaine. M. Victor Hugo raconte que la dureté avec laquelle Hamlet traite Ophélie laissait d'ordinaire une impression pénible au public anglais. Pour l'atténuer, Kean imagina, un soir, un mouvement inattendu: après avoir dit les mots cruels: *Au couvent, Ophélie; allez au couvent!* il s'avança vers la coulisse, s'apprêtant à sortir; mais, voyant que les applaudissements lui faisaient défaut, il se ravisa, revint sur ses pas, prit la main de sa bien-aimée, la baisa et se retira, cette fois, au milieu des bravos frénétiques des spectateurs, que ce retour de tendresse avait enthousiasmés. Depuis cette soirée, Kean reproduisit toujours ce jeu de scène, qui toujours lui valut le même succès. Cette addition faite au texte, si précis dans sa rudesse, est une altération formelle de la pensée de Shakespeare. Depuis qu'Hamlet connaît le meurtrier de son père, il se nourrit d'une seule pensée: la vengeance. Il a déclaré au spectre « qu'il efface désormais tout souvenir, afin que l'ordre vivant de son père remplisse seul les feuillets du livre de son cerveau. » Pour se conformer au serment, il bannit de son cœur toute émotion, il abjure l'amitié, renie l'amour; il insulte les compagnons de son enfance, il afflige sa maîtresse, il brave sa mère. Si, au moment où il déclare à Ophélie qu'il ne veut plus l'aimer, et qu'elle n'a pour refuge que le cloître, il termine son imprécation par un baiser de jouvenceau, il se dément lui-même, et ne répond plus à la logique du caractère étudié par Shakespeare.

Digitized by Google

A l'Opéra, le rôle d'Ophélie domine tout le drame, et Hamlet, pour satisfaire à l'intérêt lyrique, doit bien moins songer à être le vengeur de son père qu'à se montrer le courtisan empressé d'une vierge de tout point désirable. C'est ainsi que Kean, en violant Shakespeare, a donné la première idée non de renouveler mais d'agrandir ce rôle d'Ophélie, devenue un personnage impérissable sur nos scènes musicales. Les phrases mélodiques confiées à la voix mettent bien en relief le caractère d'Ophélie ; l'harmonie discrète peint avec bonheur les frissonnements intimes de cette martyre de l'amour. Tout le rôle est dessiné avec beaucoup d'art, et se maintient constamment à la même hauteur dans la délicieuse scène où Hamlet et Ophélie échangent leurs serments, dans la scène où il la renvoie au cloître, et enfin dans cet inénarrable drame de la folie, qui remplit tout le quatrième acte, et dont l'idée heureuse appartient presque complétement aux auteurs français, s'inspirant de la grande tradition des ballets de l'Opéra.

Nous sommes au bord du lac bleuâtre, où Ophélie va s'endormir dans la mort comme dans une couche nuptiale. Pour cadre, on a le frais paysage que les touristes rencontrent à Elseneur. Dans les transparences moirées de l'eau, ridée par un souffle tiède, se mirent les arbres de la rive et se brisent les flèches d'or du pâle soleil scandinave, aiguisées par les branchages. C'est la fête du printemps, une solennité dont la coutume se conserve encore dans le Nord. Délivrés des frimas, de la glace, de la neige, les bergers et les jeunes filles, les paysans et leurs amoureux accourent de tous les villages et se réunissent dans ce site gracieux. Ils font élection d'un roi, d'une reine : le roi printanier, la reine fleurie, et, dansant et chantant, échangent leurs bouquets, leurs cœurs, les doux regards, les caressants sourires, les baisers suaves et les promesses tendres. C'est ainsi qu'ils célèbrent le retour des belles journées, la réconciliation de l'homme et de la saison clémente, et qu'ils fêtent la vie nouvelle qui jaillit partout avec les fleurs, les bourgeons, les cris des oiseaux, la gaieté féconde de toute la nature. Au milieu de ces ébats, soudain réprimés, apparaît une fille, ange, lutin ou fée, que sait-on? Frêle, élancée, diaphane, étrange et fascinante, les gestes inconscients, le parler incohérent, et transfigurée par la démence des angoisses amoureuses : c'est Ophélie. On la voit descendre du haut de la colline ; elle franchit les cascades qui, à travers les arbres, tombent avec un doux bruit jusqu'au lac ; elle approche ; de passerelle en passerelle, la voilà sur la scène ; elle s'avance dolente, mystérieuse, à pas inégaux. Elle est blanche comme la blanche lune des aubes hivernales ; des pâquerettes, des boutons d'or, des brins de paille coiffent bizarrement ses cheveux déroulés en blondes boucles. On dirait, égarée déjà parmi les vivants, une de ces vierges froides, nimbées de verdâtres feux follets, qui attirent le nocture chasseur au fond des eaux perfides. Ses yeux bleus, où aucun amant ne puise plus l'extase, sont terribles autant par leur sourire délirant que par leur fixité funeste. Sur ses joues monte la rouge lueur qui empourpre la feuille de vigne prête à tomber, la pommette fiévreuse du phthisique, et la tête endolorie des infortunés que surmène leur folie. Elle chante, elle rit, elle sanglote, elle fuit se cacher dans les

Digitized by Google

verdures, puis revient, se mêle aux danses et fait danser à ses chansons les couples qu'attriste sa démence. Soudain, elle arrache sa guirlande, et, dans les plis de sa robe, puise tout un butin de fleurs, qu'elle distribue aux bergers, dont cette étrange visite a rompu les plaisirs et qui déjà l'écoutent et la regardent avec effarement.

Partagez-vous mes fleurs. A toi cette humble branche
De romarin sauvage, à toi cette pervenche.

Les paysans s'éloignent enlacés par couples insouciants et gais. Au loin, on entend leur valse lascive, dont le murmure affaibli semble fasciner la pauvre affolée. Elle veut se rattacher à ces voix caressantes qui parlent d'amour, de bonheur. Elle va et vient comme éperdue dans cette harmonie que les brises lui apportent; elle suit ce rêve dans l'air et approche du lac. Les fleurs et les branchages tentent son caprice; elle se berce aux saules; ses mains se plaisent au contact du feuillage humide; pas à pas, son pied s'engage dans l'eau caressante; elle écarte les blancs nénuphars et les roseaux frémissants, semblable à la nymphe des ondes que le soir ramène à sa couche nacrée au fond de la vague; le sol penche, et elle descend, l'eau frissonne autour de son pied, la moelleuse fraîcheur la sollicite au repos. Couchée, comme au berceau, dans ses virginales draperies, elle chante encore, mais d'une voix qui semble prête à sommeiller, et en gazouillant comme l'oiseau qui rêve sous l'aile veloutée, et, douloureusement, elle redit le refrain à travers lequel saigne son cœur meurtri. La vague la berce et la balance; elle tend une oreille déjà assoupie aux voix mélancoliques des paysans qui chantent, sans être vus, derrière la colline. Un radieux souvenir illumine alors son cerveau, d'où la raison a fui et que la mort envahit, et, pendant qu'elle flotte encore sur les eaux transparentes, qui bouillonnent et vont la submerger, elle recommence de sa plus douce voix, pour l'achever dans la nuit sans aurore, les paroles divines que lui a murmurées le bien-aimé, celui par qui elle meurt, et dans les bras duquel, mourante, elle croit s'endormir :

Doute de la lumière,
Doute du soleil et du jour,
Doute des cieux et de la terre,
Mais ne doute point de l'amour.

Rien ne peut rendre l'ivresse du public pendant ces scènes navrantes où Mlle Nillsson s'est montrée aussi éblouissante que Mme Carvalho comme virtuose, aussi pathétique que Mme Krauss comme tragédienne. Quand la toile s'est baissée, il nous a semblé que nous sortions d'un mirage. L'effet avait été si grand à la répétition générale que l'orchestre et les chœurs s'étaient un moment interrompus pour jouir à l'aise de ce talent élevé qui commença à se montrer avec ampleur dans *Sardanapale*, et qui a tant grandi depuis le voyage de Londres. Cette ovation spontanée rap-

Digitized by Google

pelle l'histoire de Lablache, à qui semblable honneur fut décerné, et celle de Pacchiorotti, qui excita également une si vive émotion à la répétition d'un opéra nouveau, que le chef d'orchestre, ayant suspendu tout mouvement, le sopraniste lui demanda avec surprise : Que faites-vous donc ? — Nous vous écoutons, lui répondit-il. Pour obtenir d'aussi beaux effets, Mlle Nillsson doit avoir beaucoup observé, beaucoup étudié. Tout est prévu dans son chant, dans son jeu, et les moyens comme les résultats ne varient à aucune représentation. Mais après avoir tout calculé, l'éminente artiste n'oublie pas de réchauffer de tous les élans de l'âme et de la passion les détails soumis par avance à une discipline sévère. Avant d'entrer en scène, on assure qu'elle se recueille comme un soldat qui monte à l'assaut et qui veut faire bravement son devoir. Elle nous rappelle la Malibran lorsqu'arrivait le moment de chanter le *Di tanti palpiti*. Elle s'avançait près des spectateurs, tout s'arrêtait, les voix, les instruments, pas un souffle ne s'entendait dans la salle béante. Puis elle faisait signe à l'orchestre et était sublime.

Si remaquable que soit Mlle Nillsson, M. Faure lui est peut-être supérieur, malgré le peu de brillant d'un rôle autour duquel le compositeur a cependant accumulé tous ses efforts. Quel chanteur, quel comédien pourra interpréter Hamlet comme M. Faure? Hamlet et Ophélie étaient aussi bien promis à la musique que Marguerite et Faust, Juliette et Roméo, Mignon et Wilhelm. Dès l'apparition du couple douloureux, l'auditoire est entré en tressaillement. Le duo dans lequel s'intercale le quatrain *Doute de la lumière* etc., est une merveille d'agencement. Le motif principal, celui qui met des ailes aux beaux vers de Shakespeare qu'Ophélie chante dans un premier élan vers l'amour, celui qu'elle répétera mourante de son amour perdu, se présente, dans ce dialogue musical, d'abord caressé par le timbre mâle d'Hamlet. Ophélie le reprend dans un registre aérien : ce motif retombe ensuite comme une cascatelle qui bruit en chantant à travers les prismes de l'arc-en-ciel, et s'unit au timbre énergique et vaillant qui l'avait d'abord présenté, tandis que la jeune fille qui poursuit son rêve y enroule les arabesques flottantes de sa langoureuse allégresse.

C'est surtout par l'orchestration que M. Thomas obtient ses effets. Dans les feuillets symphoniques placés en avant de chaque acte, on retrouve la maestria orchestrale qui anime toute la partition. Le dessin est large, ample ; le coloris bien distribué, sobre et approprié. L'instrumentation de la scène du spectre est d'une ingéniosité rare. Dans les ballets, un peu écourtés, où Mlles Fioretti et Eugénie Fiocre se sont distinguées, la symphonie est vive, sautillante, très agreste. La fanfare sur le théâtre est composée uniquement de trompettes et de trombones à six pistons et à tubes indépendants, évidemment supérieurs aux deux anciens systèmes par la pureté et l'éclat du timbre comme par la justesse. On applaudit chaque soir les deux solos de saxophone exécutés par M. Mayeur. Cet instrument a certainement beaucoup de moelleux, de souplesse et d'expression. Il constitue une ressource aussi précieuse pour les musiques militaires que pour l'orchestre de symphonie, et nous approuvons M. Thomas de l'avoir

Digitized by Google

aussi habilement employé dans son instrumentation, qui rappelle parfois en ce genre les audaces heureuses de Meyerbeer.

Nous devons insister sur ces innovations sans lesquelles les tendances de la musique moderne ne pourraient être appréciées. Le nouveau système de trombones et de cors n'a été admis à l'Opéra qu'après un concours très sérieux qui rappelle les solennelles réceptions d'orgues si célèbres autrefois, et que l'on vient de renouveler à Notre-Dame il y a six semaines. MM. Hollebeke et Robyns, les deux nouveaux titulaires de trombone, sont des virtuoses fort habiles. Mais les instruments anciens étaient loin d'offrir les ressources que présentent les instruments nouveaux à six pistons, et dont on ne peut se faire une idée exacte qu'en entendant le solo exécuté dans la scène du spectre d'Hamlet.

Rousseau appelle la combinaison des sonorités une chimie mouvante; c'est aussi une peinture qui pour couleurs a les sons, et pour ligne la mélodie. La chimie orchestrale n'a pas de secrets pour M. Thomas, qui pratique tous les instruments et qui a un juste renom comme virtuose de l'orgue, du violon et du piano. Ce musicien-là est un peintre, a-t-on dit non sans esprit. Par la distribution harmonieuse des tons, par la physionomie changeante de la mélodie, autour de laquelle l'instrumentation se renouvelle sans cesse comme une parure prismatique qui ondoie au soleil, M. Thomas est arrivé à faire de son orchestre un panorama merveilleux, flottant devant l'auditoire au gré de l'imagination la plus féconde et de la fantaisie la plus charmante. Le caractère distinctif de chaque rôle est tracé avec soin et soutenu sans faillir. C'est un des mérites du maître. Chaque personnage a sa palette. Il particularise chaque rôle, Claudius, Gertrude, Hamlet, Ophélie, le Spectre, par une expression musicale qui lui devient propre comme son attitude, son vêtement, sa physionomie et la situation où il se meut. L'instrumentation qui accompagne chaque type l'entoure d'une atmosphère qui est la sienne, et aide à le personnifier; tous les éléments du drame lyrique sont ainsi individualisés. Ce système, qui était une curiosité dans *Psyché*, dans *Mignon*, est une conception bien réussie dans *Hamlet*, dont la partition se fait encore remarquer par le soin tout spécial que l'auteur apporte au récitatif et à la mélopée, innovation heureuse si on en use avec discrétion et à propos. Dans la rhétorique musicale qui s'impose maintenant un peu partout, ces mélopées nourries de symphonie, flottantes entre la mélodie précise et le récitatif déclamatoire, gagnent du terrain et bannissent les cadres éprouvés de l'ancienne école, dont il ne faut pas trop médire cependant. L'excès est funeste. *Don Carlos* en témoigne, et M. Thomas, s'il s'y était maintenu, n'aurait pas gagné la partie. Il a fallu le sublime rayonnement des mélodies dont est rempli le quatrième acte pour dissiper les brumes orageuses qui obscurcissent tout le reste de l'ouvrage, et qui, un moment, ont failli lui aliéner tout le public et le bouleverser dans un naufrage irréparable.

C'est la saison des concerts, qui foisonnent cette année. Ils n'attirent pas tous la curiosité, et la critique leur reste, avec raison, souvent indifférente. Il faut faire un triage et ne parler que des virtuoses exceptionnels. La soirée musicale donnée par M. Ferdinand Dulcken, pianiste anglais, a

Digitized by Google

attiré dans la salle Pleyel l'élite du monde artistique, qui n'a point eu à regretter le temps consacré à cette intéressante séance. M. Dulcken, élève de Mendelssohn et de F. Hiller, s'y est révélé comme concertant de mérite, et comme compositeur de talent et d'avenir. On a fort apprécié sa *Marche turque* et son *Maréchal-Ferrant*, petits cadres de peinture musicale qui s'accusent par beaucoup d'harmonie et de sentiment, et qui sont dessinés avec beaucoup de grâce et de finesse, avec une recherche peut-être excessive de l'imitation des effets naturels. Nous sommes plus à l'aise pour louer l'*Agnus Dei*, de M. Dulcken, œuvre bien écrite, inspirée, pénétrée du sentiment religieux et d'un souffle large. Mme Edwige Riccopieri, du théâtre royal de Messine, qui se présente pour la première fois devant le public de Paris, l'a interprété avec un grand talent, aux applaudissements de l'auditoire. La voix de cette cantatrice, dont l'échelle est très étendue, est surprenante par l'ampleur, le développement. Le timbre en est sympathique et sonore, avec des accents très pathétiques et une agilité qu'on s'attendrait peu à rencontrer dans une voix si puissante. Mme Pauline Viardot avait déjà fait entendre l'œuvre de M. Dulcken, qui ne se trouve nullement déplacée sur les mélodieuses lèvres de Mme Riccopieri. L'air de la *Prison d'Edimbourg*, de M. Ricci, nous a montré sous son jour le plus gracieux le talent souple et varié de l'éminente virtuose promise, nous assure-t-on, à notre Théâtre-Italien, où sa place est marquée entre Mlle Krauss et Mlle Patti. Dans les concerts nombreux de la saison, un des plus intéressants aura été, sans nul doute, celui de M. Dulcken.

Les fêtes musicales ne sont pas toutes publiques ; celles des salons officiels le sont à peu près ; mais il y a des salons particuliers, et très particuliers, où le culte de la bonne musique est entretenu avec soin, devant un nombre de fidèles plus restreint, mais plus aptes à juger et à s'émouvoir. Tels sont les salons de Mme de N..., du docteur M..., de M. W..., où l'on ne fait guère que de la musique de chambre, c'est-à-dire où l'on distille la quintessence musicale. A côté de ces sanctuaires, il y a d'autres petits temples dont les échos sont en familiarité avec les plus jolies voix. On y applaudit M. Steller, le nouveau baryton du Théâtre-Italien, un maître dont la belle voix et le grand art n'ont que de rares émules dans nos souvenirs ; M. Pagans, un vrai chanteur de salon, agile, souple, de la bonne école ; M. Tayau, qui sait égayer un auditoire sans effaroucher les jeunes filles ; Mlle Marie Roze, la perle de l'Opéra-Comique, une grâce enchanteresse, un printemps des premières heures, voix douce, du plus joli timbre et sympathique, talent en grand progrès et qui semble trop effacé à l'Opéra-Comique, surtout depuis que la jeune virtuose a pu, dans *le Premier jour de bonheur*, mettre en lumière ses charmantes facultés. Parmi les instrumentistes enfin qui ont eu le plus de succès cette année, il faut citer M. Rubinstein et M. Sarrasate. M. Rubinstein est un des trois ou quatre grands virtuoses du piano, et M. Sarrasate un des cinq virtuoses du violon. Il a le jeu sévère, l'attaque énergique, le son brillant et pur, le style élevé de la grande école. On peut le placer très près de Joachim.

MAURICE CRISTAL.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

14 avril 1868.

La *Comédie au Boudoir*, par M. Maurice de Podestat.

C'est-à-dire que voici un des plus aimables livres, un des plus jolis, un des plus charmants, un des plus légers, un des plus printaniers, qui aient été publiés depuis dix ans ; oui, c'est la grâce même, et parisien, autant que quelque chose au monde puisse être parisien, et mondain presque autant qu'un sermon, mais avec une nuance. Vous souvient-il de ces fins et lestes proverbes que troussait si bien Z... dans la *Vie parisienne*, eh bien ! ceci est du bon Z..., du meilleur Z..., du Z... encore plus montant et corsé. Vous connaissez bien aussi le *Paris-Caprice* que lance allègrement toutes les semaines notre gentil ami Eugène Schnerb ? Eh bien ! c'est du *Paris-Caprice* tout pur, du *Paris-Caprice* première, de celui qu'on appelle le *Paris-Caprice* de dessous les rideaux, enfin la fleur du panier.

La *Comédie au Boudoir !* quelle promesse ! quel divin pavillon ! Y a-t-il quelque part une étiquette plus alléchante ? Rien qu'à la vue, on est tenté de se passer tout doucement la langue sur les lèvres. Une couverture rose tendre, qui ne semble pas d'un livre ; dessus, un amour qui tient un miroir, on pense tout de suite à une antichambre de Boucher. Mais ce n'est pas tout, entrez. Voilà bien d'autres images, sept eaux-fortes, s'il vous plaît, et quatorze bois, où l'on voit les plus riantes choses, presque toujours un monsieur et une dame qui causent, qui dansent, qui valsent, qui montent à cheval, qui se baignent, qui .. ; parfois aussi une dame seule, à sa toilette, avec le déshabillé galant qui convient en pareil cas ; une autre en naïade, en sirène avec de petits pantalons, c'est exquis ! Mais voici qui est encore mieux, une dédicace en vers, une alerte et mignonne dédicace à *Lucinde*, une perle :

Digitized by Google

Non sans rougir, je vous dédie
Ce petit théâtre effronté.
Sous la lampe, à l'heure où le thé
Rend la langue un peu plus hardie,

En riant vous m'avez conté
Ces beaux sujets de comédie.
Ma littérature étourdie
N'est qu'un rendu pour un prêté.

Mais je fus malhabile à rendre,
Et ma plume a gâté souvent
Plus d'un sujet piquant ou tendre.

C'est qu'alors, au passé rêvant,
Je songeais trop, en l'écrivant,
Au plaisir que j'eus à l'entendre.

N'est-ce pas que c'est délicieux? Et que nous voilà en pleine renaissance! non pas seulement marivaudeurs, mais florentins du bon temps, La chaude haleine italienne, un vent de Boccace a passé par ici, et il y a comme une odeur de Décaméron. Sans doute, cela n'est pas tout à fait nouveau chez nous; la comédie à Lucinde, comme le bouquet à Chloris, a déjà tenté des pléïades de poètes, y compris Lafontaine et Musset, mais il y a sur ce livre rose le reflet d'un meilleur soleil, l'esprit alerte, le mot fin et piquant, la coquinerie bien tournée; d'autres ont eu ces divers mérites; ce que tout le monde n'a pas, c'est la chaleur, c'est la jeunesse, la jeunesse qui colore tout et qui tout excuse, la jeunesse qui prête à des aventures, hélas! bien ordinaires, son prestige et sa poésie, la jeunesse qui est le vernis de l'amour.

M. Maurice de Podestat a réuni dans son volume six de ces petites comédies amoureuses ; il y en a cinq qui ont le même dénoûment, et ce n'est pas le mariage, au contraire! M. de Lamonzie, en peine d'un gîte pour y abriter pendant deux heures ce qu'il appelle la passion de toute sa vie, emprunte le nid de son ami M. de Bridoire. Mais M. de Bridoire est un galant homme, qui a pris soin d'arranger, d'égayer, de parfumer son nid pour le prêter à ses hôtes, et qu'arrive-t-il? C'est que le nid est charmant, *elle* s'y trouve tellement bien qu'elle s'empressera d'y revenir. Pauvre Lamonzie! heureux Bridoire! Un bienfait n'est jamais perdu. Et d'une! M. de Mallogé écrit une lettre très effrontée à Mme la comtesse de Pombonne, la nièce. Cette lettre tombe entre les mains de Mme la marquise de Pombonne, la tante, qui la trouve un peu bien gaillarde, et qui dit à la comtesse que Mallogé est un impertinent. La comtesse est probablement de cet avis, raison de plus... et de deux! M. George d'Ablincourt est sur le point de faire une fin et déjà il a écrit à son notaire. Il s'ennuie à Luchon, en attendant qu'il aille s'enterrer à Limoges. Le hasard lui ménage une dernière promenade dans les Pyrénées avec une Espagnole nommée dona Carmen. Ils montent, ils montent jusque dans les nuages, sans penser à mal; mais *dans les nuages*, l'atmosphère change, si bien que George finit par citer à Carmen des dieux d'Homère, et de trois! Ca-

Digitized by Google

mille s'ennuie et elle le dit à Raymond, et Raymond se figure qu'elle se jette à sa tête, et il se met en mesure d'en profiter. Mais pendant qu'il fait ses préparatifs, Raoul enlève Camille... et de quatre! M. le comte Simon des Quatre-Routes est un amant de l'inconnu qui s'en va se baigner à deux lieues en mer. Il croit bien n'y rencontrer personne et il y rencontre pourtant une dame qui est une amante de l'impossible. Entre baigneur et baigneuse, on s'entend aisément (ce ne sont point les habits qui gênent), un navire passe et voilà l'impossible et l'inconnu qui partent ensemble pour les Grandes Indes... et de cinq! Quant à la sixième, elle a bien des gentillesses aussi, et quand M. de Varouville se plaint de la dépopulation de nos campagnes, le bon curé du lieu lui reproche son *inconséquence* avec beaucoup d'à-propos.

Voilà pourquoi sans doute ces comédies n'ont été jouées que dans des châteaux ou dans des salons. Le théâtre a ses traditions de bonne pruderie dont il ne saurait démordre. Autrement, il nous serait impossible de comprendre pourquoi on ne s'empresse pas de monter les proverbes de M. de Podestat au Théâtre-Français. Evidemment, c'est ce diable de dénoûment qui gêne : il est pourtant bien joli! Peu varié, dira-t-on! Raison de plus, quant à moi, c'est cette uniformité qui me charme, *finire naturæ convenienter oportet!* On dirait pourtant que l'auteur, qui sait son monde, a eu peur une fois de cette piquante monotonie. *Dans les nuages* lui a paru un peu fort, et il s'en est excusé, comme toujours, en jolis vers adressés à M. Emile Deschamps :

Tu m'as dit : ce n'est point assez.
Des monts l'un sur l'autre entassés
Peuvent plaire à qui les contemple.
Mais, après tout, ce n'est qu'un lieu,
Et que sert-il de voir le temple,
S'il y manque toujours le dieu? —

Celle alors qu'il est doux d'entendre,
Ta muse, d'une voix plus tendre
Que la voix des premiers aveux,
M'a dit avec sa grâce heureuse :
« C'est l'amoureuse que je veux,
Jeune homme, où donc est l'amoureuse? »

Si tu cours par monts et par vaux,
Qu'importe? Le peu que tu vaux,
Tu ne le vaux qu'à cause d'elle.
Ah! parle-moi des fiers sommets
Où l'amour porte d'un coup d'aile!
Dans ces monts sacrés désormais,

Dis-nous la vallée endormie
Où ta maîtresse et ton amie,
Quand s'égaraient vos pas tremblants,
T'abandonnant ses lèvres roses,
Sur ton cou nouait ses bras blancs
Et te venait l'oubli des choses! —

Digitized by Google

Soit. L'amoureuse, la voici;
Mais, j'ai bien un autre souci.
Ma Carmen n'est qu'une étourdie.
Son cœur naïf n'a rien caché.
Si l'action fut trop hardie,
Sur toi, j'en mets tout le péché;

Car tes vers, dont je fais ma proie,
Mieux qu'un sir Pandarus de Troie
Ont perdu cette Cressida.
Si par eux ma simple étrangère
A tout oser se décida,
Que sa faute te soit légère!

Elle paraît très légère au lecteur, et, en vérité, cela ne pouvait pas finir autrement. D'ailleurs, la chose est très bien sauvée, le *nuage* arrive à propos, et ce n'est pas, pour le dire en passant, un des médiocres mérites de cette *comédie au boudoir* que la dextérité de l'auteur à aller aussi loin que possible, sans aller trop loin. Le *nuage* est toujours bon, quoique vieux. M. de Podestat a d'autres ruses à son service. Par exemple, il évite, comme dans *Un bienfait n'est jamais perdu*, il évite d'indiquer les jeux de scène, et il explique pourquoi, dans une note qui vaut un long poëme. C'est à propos de la scène IV, lorsque M. de Lamonzie est seul avec *elle*. Voici cette note : « Bien que les jeux de scène acquièrent ici une importance toute spéciale, au point de devenir une partie essentielle du rôle que les acteurs ont à jouer, nous avons cru devoir être très sobre d'indications de cette nature. Nous avons mieux aimé laisser à chacun la liberté de son interprétation, et la faculté de s'abandonner à son caprice, à ses souvenirs ou à ses *habitudes*. » Habitudes, est parfait! Au reste, voici à la dérobée quelques mots de la scène IV : « *Elle* : Enfin, j'arrive ici tout essoufflée. Je crois avoir fait merveille, et monsieur me gronde... *Lui* : Vous gronder! moi, mignonne, voilà qui est fait, je ne recommencerai plus. Laissez-moi dénouer les brides de ce chapeau... *Elle* : Chut! chut! voulez-vous finir? Allons, c'est assez. Non, petit, laissez-moi respirer... Non, je vous dis. Vous m'empêchez de regarder où nous sommes... Il est joli, ce salon... C'est un homme d'esprit et de goût, votre ami. Je suis sûr qu'il est adoré des femmes... Dites, il a beaucoup de succès dans le monde?... *Lui* : Mais, mon joli bébé, qu'est-ce que cela peut vous faire? Dame, je présume qu'il ne vit pas de l'air du temps... *Elle* : Vous savez bien ce que je veux dire. Racontez-moi donc des histoires... Chut! Ah! quel être insupportable! Vous ne pouvez donc rester un moment tranquille? Je vous défends de m'embrasser. Encore... Je vous dis de me raconter les aventures de votre ami... tout de suite, monsieur. Sinon, non! » Décidement, *habitudes* est ravissant, et les jeux de scène sont inutiles.

Il faudrait chercher loin dans notre littérature légère, qui est la plus légère de toutes, pour trouver quelque chose d'équivalent. Nos meilleurs, en ce genre, n'ont pas fait mieux, Crébillon et Louvet eux-mêmes; nul n'a plus risqué, nul n'a plus sauvé, nul n'a eu tout ensemble plus de délicatesse et d'audace. Néanmoins, nous accorderons sans peine que c'est

Digitized by Google

là une veine bien mince, et qu'il ne faut pas s'y confiner; qu'on y tomberait bien vite dans le raffiné, dans le précieux, peut-être dans quelque chose de pire; que tous les sofas et tous les boudoirs du monde sont un petit cadre pour l'art et pour l'humanité; que, dans la maison même, ils ne sont qu'un point, et qu'enfin il n'est pas du tout indispensable aux lettres françaises d'avoir les alcôves après les ruelles. Aussi, n'attribuerions-nous pas à ce petit livre rose plus d'importance qu'il ne convient, s'il s'en tenait là, si c'était seulement un volume croustillant, avec des historiettes piquantes et des vignettes explicatives. Mais il y a mieux, nous ne saurions trop le répéter, que de l'esprit affriolant et des scènes exhilarantes dans cette comédie de salon; il y a beaucoup mieux, il y a trois expédients en plus : du comique, de la poésie et presque des caractères et du style.

Du comique, il y en a partout, non pas seulement parce que ces spectacles émoustillants nous font toujours rire, mais parce qu'ils sont présentés d'une certaine façon plaisante, qui a toute la portée d'une grande ironie. Le ton est léger, la couleur est agréable, le propos est cavalier, mais cette désinvolture va loin, et l'on y sent le sérieux. En somme, il n'y a rien de plus comique que les perpétuelles contradictions et les éternelles inconséquences de l'amour. Ce qu'il nous fait dire et faire, sous toutes les formes, est fort édifiant, malgré l'apparence, et les amoureux sont une classe de la société sur laquelle il y aura toujours à se divertir. De la poésie, est-il besoin de dire qu'on en rencontre ici à revendre? Elle est partout; elle est le livre même, les citations que nous avons faites prouvent assez que nous avons affaire à un vrai poëte, et qu'y a-t-il de plus poétique, en vérité, que ce dénouement hardi et exquis de la petite pièce, intitulée *Dans les nuages*? « Le fond du théâtre s'ouvre. On aperçoit toute la chaîne de la Maladetta. A droite, les glaciers du Posetz et du Perdighère. En bas la vallée de l'Assera. Immense horizon de montagnes. Tout au fond, les plaines d'Aragon. Des vapeurs blanches montent incessamment et menacent d'envelopper les personnages. *Dona Carmen* se suspendant au bras de d'Ablincourt. — Ah! mon Dieu! que c'est beau! Quels abîmes! C'est effrayant. Du fond des vallées, les nuages s'élèvent et montent jusqu'à nous. Ils effleurent la roche où nous sommes. Ils nous atteignent presque... je ne respire plus. On dirait que nous ne sommes plus sur la terre. — *D'Ablincourt*. Non, Carmen, nous ne sommes plus sur la terre. La terre, elle est, je ne sais où, perdue sous ces vapeurs qui la cachent, et qui, avec elle, ensevelissent ses laideurs, ses lâchetés, ses perfidies, ses trahisons; sentez-vous cet air libre et pur? C'est le vent des glaciers que n'ont pas souillés les mensonges des hommes. Et il ne passera pas comme les amours des hommes, notre amour juré devant ces témoins éternels! — *Dona Carmen*. Voici que les nuages nous entourent de tous côtés. Là, en bas, entendez-vous l'orage? Oh! j'ai peur, il me semble que je vais mourir. — *D'Ablincourt*. Carmen, vous êtes belle, comme une déesse d'Homère. C'est ainsi que s'assemblaient les nuées pour dérober de divines amours. — *Dona Carmen*. Oh! non, grâce! ayez pitié de moi. Soyez bon.—*D'Ablincourt*. Carmen, Carmen, m'aimes-tu!—*Dona*

Digitized by Google

Carmen. Oui !... » Et la toile tombe sur ce *oui*. M. Michelet dirait que le sacrifice est consommé. Ce qui est vrai, c'est qu'avec des héros parisiens c'est une scène de Manfred. Sans aucune prétention, sans pédantisme, le grand est entrevu, l'idéal est touché.

Il triomphe aussi dans la dernière de ces fantaisies, la *Vague et la perle*. C'est déjà une idée assez curieuse et originale, que cette première entrevue de deux amants, nageant en haute mer, et il ne serait pas très commode de la transporter au théâtre. Dans *Renée Maupérin*, MM. de Goncourt avaient imaginé la même entrée pour leur héroïne. Mais dans la *Vague et la perle* le cadre est encore supérieur aux personnages. Pendant que ceux-ci se font ainsi en pleine eau leurs douces confidences, les marins du vaisseau qui les emportera tout à l'heure aux Grandes-Indes, c'est-à-dire dans l'inconnu, chantent des chansons qui valent les *Orientales*. Il est malheureux qu'elles soient trop longues pour qu'on en puisse citer tous les couplets, en voici du moins quelques-uns qui prouvent que M. Maurice de Podestat est, avant tout, et par-dessus tout, un vrai poète :

Quand le vent du large enfle la voilure,
Puissiez-vous avoir la même aventure
Que don Arnaldos, un jour de Saint-Jean :
Le faucon au poing, il allait songeant.

Le bon comte allait chassant sur la rive.
Voici qu'un navire à la côte arrive.
La nef était d'or, d'or les mâts ouvrés ;
Les voiles de soie aux reflets moirés.

Ce navire avait un beau capitaine
Qui chantait debout, près de la misaine ;
Et de sa chanson si doux était l'air,
Qu'il calmait les vents, apaisait la mer.

Les poissons sortaient du fond des eaux bleues,
Et dans le sillage on voyait leurs queues.
Aux mâts où la brise apporte un baiser,
Les oiseaux du ciel venaient se poser.

. . . . . .

A ce capitaine, alors le bon sire
Dit : (Ecoutez bien ce qu'il va me dire)
« Je te prie, au nom du Dieu de bonté,
» De m'apprendre l'air que tu m'as chanté. »

Mais le marinier, au preux qui l'appelle,
Fit une réponse, et voici laquelle :
« Cette chanson-là, je ne l'apprendrai
» Qu'à ceux qui voudront me suivre où j'irai ! »

La jolie ballade! et il y a, quelques pages plus loin, une romance plus jolie encore. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur; ce sont vingt ou vingt et un couplets, un bijou, une véritable perle, que l'artiste a prise peut-être au romancero espagnol, mais qu'il a merveilleusement enchassée :

Digitized by Google

Celle à qui sut plaire
Celui qui parla
Vint à la galère
Qui l'attendait là.

Sur le dos des lames,
Près de son ami,
Au doux bruit des rames
L'infante a dormi.

Et ceci nous montre
Que, jusqu'à ce jour,
Nul n'a pu rien contre
La mort ou l'amour.

Quand on sait encadrer ainsi les figures que l'on peint, on leur donne un je ne sais quoi qui les colore et qui les métamorphose. Ici, la réalité a un éclat qui la fait presque oublier; le tableau s'illumine à l'or de la bordure. Mais dans la prose même, M. Maurice de Podestat sait mettre ces tons particuliers, ces notes radieuses, ces fins ornements qui révèlent l'artiste. Il sait ce que c'est qu'une plume et quels effets on en peut tirer; il se sert de l'instrument avec une dextérité et une aisance dont le secret se perd tous les jours; on peut dire de lui sans se compromettre : c'est un talent! Que produira ce talent si soudainement révélé? Qu'en sortira-t-il? S'en tiendra-t-il à ces ciselures charmantes, à ces gracieuses espièglerie, à ce genre si délicatement érotique? La Léda de Froment-Meurice est bien jolie, mais les Cellini font encore mieux. Assurément, l'auteur de la *Comédie au boudoir* peut nous donner beaucoup de livres semblables à son volume rose, sans lasser le goût du public, qui est tout à fait à ces gentillesses; dans cette voie, un long succès lui est assuré! D'un autre côté, s'il croit qu'il n'y a pas pour lui d'autre route, évidemment, il fera bien de s'y tenir; mais il est impossible qu'un esprit ainsi doué n'entrevoie pas d'autre horizon, ne médite pas, ne fasse pas quelque coup de maître. Quand on a la flamme au point où il l'a, quand on a le vrai feu sacré, on doit être tenté à chaque instant de briller ailleurs que sur un aussi petit trépied, et de concentrer en incendie toutes ses étincelles. La distinction en art sérieux et en art frivole n'est pas aussi vaine qu'on le prétend... Mais, bah! allons-nous, après tant d'autres, faire le pédant et indiquer à un homme d'esprit comment il doit se conduire; M. Maurice de Podestat en est évidemment le seul juge. Peut-être même est-il étonné que notre badauderie attache tant d'importance à son livre. Peut-être n'a-t-il voulu y voir qu'un joli rien! Peut-être n'a-t-il cherché, dans ces jeux de son talent, qu'une distraction aux graves travaux d'une époque laborieuse, où il est presque impossible de suivre sa pente à loisir, et d'être, en restant un homme, un Horace ou un Anacréon. Peut-être n'a-t-il écrit ces comédies que pour divertir, en même temps que lui-même, un certain nombre de gais compagnons; peut-être, enfin, ne fait-il des vers qu'à ses moments perdus, comme on cueille un bouquet, quand on va le dimanche à la cam-

Digitized by Google

pagne. Dans tous les cas, il est homme de goût, car son bouquet est charmant, et il se trouve qu'il figurerait avec honneur dans les plus splendides jardinières. Les dames disent quelquefois d'une toilette légère et fragile : « C'est un déjeuner de soleil ! » Peut-être M. Maurice de Podestat en pense-t-il autant de son livre, et croit-il que ce n'est qu'un régal de printemps ; il a tort, c'est une œuvre d'art !

A. CLAVEAU.

LES VINGT-TROIS TABLEAUX FLAMANDS ET HOLLANDAIS
de la
Galerie San Donato.

Dans quelques jours, un fragment précieux d'une des plus riches collections particulières de l'Europe va être mis en vente, et les morceaux qui le composent seront dispersés. La galerie du comte A. Demidoff, dite de San Donato (près Florence) s'est déjà dépouillée à forfait de vingt-trois chefs-d'œuvre des écoles flamande et hollandaise ; la spéculation s'en empare et les jette sur la table des commissaires priseurs, fin déplorable, qui ne devrait jamais résulter que de catastrophes ou de révolutions.

La galerie de San Donato est, après les riches collections anglaises de lord Hertford et du duc de Westminster, la plus célèbre et la mieux choisie qui existe encore aujourd'hui. Elle ne renferme guère que des morceaux intacts et de premier ordre. Les vingt-trois tableaux que Paris admire en ce moment ne sont pas seulement des tableaux de maîtres, ils sont presque tous des morceaux hors ligne dans l'œuvre de chaque maître, et tous sont conservés dans leur fleur ; ils ont jusqu'ici échappé à la rage des restaurateurs, qui a sévi si douloureusement dans notre galerie du Louvre.

Ces vingt-trois tableaux sont connus. Ils ont été visités par tous les pèlerins de l'art, décrits dans toutes les histoires, reproduits par le burin. La plupart viennent en droite ligne de cette fameuse collection du duc de Berry, qui fut elle-même dispersée après la révolution de 1830. Nous nous bornerons à rappeler qu'on retrouve parmi eux l'*Avenue de Dordrecht*, l'un des tableaux les plus complets et les plus variés d'Albert Cuyp, l'un des plus resplendissants de l'école. Le reflet de la ville dans les eaux, les arbres rangés en deux lignes, les personnages qui animent la scène, la vache qui descend le talus à gauche, sont admirables ; le ciel est éblouissant comme un ciel de Claude. Un autre petit Cuyp, *Bestiaux au bord d'une rivière*, est un bijou de cabinet. Deux Hobbema, un petit, doux et clair, d'une limpidité et d'un calme adorables (*Environs de Harlem*) ; un autre plus grand, sombre, grandiose, avec des échappées de ciel d'un art merveilleux (*une Forêt*). Que d'observations on pourrait recueillir devant ces pages, immortelles comme le monument du poète ! Le *Grand Village*,

Digitized by Google

d'Isaac Ostade, est sinon le chef-d'œuvre, du moins l'un des chefs-d'œuvre du maître. Celui-ci n'a rien fait qui le surpasse. Potter est représenté par un charmant groupe d'animaux au *pâturage*, plein de poésie et de cette saveur particulière que Potter a donnée à toutes ses œuvres. Deux têtes de Rembrandt, une *vieille femme* et une *jeune fille* blonde, ébouriffée, qu'on croit être la sœur du peintre, ne sont pas du premier ordre ; mais il y a là le David Teniers, intitulé le *Déjeuner au jambon*, qui ne laisse passer devant lui aucun autre tableau du maître. Citons encore une admirable marine de Van de Velde ; un *Christ pleuré par les saintes femmes*, de Rubens, qui est une merveille de composition ; deux Miéris excellents, un Metzu renommé, la *Visite ;* un Wouverman, qui est un bijou, la *Récolte des foins* ; un Terburg d'une grâce et d'un fini précieux, la *Curiosité*. Mais la perle de cette petite collection, c'est le *Congrès de Munster*, du même peintre, un des tableaux les plus célèbres de l'école hollandaise, l'un des chefs-d'œuvre de la peinture.

Le Congrès de Munster, où fut signé, après la bataille de Lens, le fameux traité de Westphalie, qui fonda l'équilibre européen, constitue une scène imposante de l'histoire moderne. Gérard Terburg y assista et en peignit les personnages au moment solennel des délibérations. Là figurent, parmi nos envoyés, Henri d'Orléans, le duc de Longueville, Claude de Mesme, comte d'Avaux, celui dont on disait que la parole valait un serment, caractère élevé, esprit pénétrant, négociateur habile, qui n'eut pourtant pas l'honneur de signer le traité qu'il avait si dignement négocié. Il nous semble le reconnaître à cette belle et noble tête qui brille d'un si doux éclat à peu près au centre du tableau, un peu à gauche. Grands à peine comme l'ongle du pouce, tous ces visages sont des merveilles d'exécution et de fini. La perfection ne peut pas aller plus loin, la vie ne peut avoir d'interprétation plus parfaite, et la ressemblance des personnages ne peut, à coup sûr, être plus scrupuleuse. On voit la scène, on y assiste, on est frappé de sa grandeur, et l'on ôte involontairement son chapeau devant ce cénacle auguste qui règle pour un siècle et demi les intérêts de l'Europe. Comme œuvre historique, le *Congrès de Munster* est donc d'un prix inestimable, comme œuvre d'art, il ne peut être dépassé. Une harmonie sereine, une richesse incomparable de tons et de lumière règne dans tout le cadre dont l'équilibre est plus ferme et plus durable que ne le fut l'équilibre politique fondé par la paix de Westphalie. On ne va pas au delà de cette ampleur et de cette beauté.

Nous n'avons pas au Louvre dix tableaux qui valent plus que celui-là, et le musée, s'il n'est pas en fonds, devrait bien, pour l'acquérir, revendre à perte la trop fameuse *Assomption* de Murillo, qu'il a payée dans le temps plus de six cent mille francs. Entre les musées d'Etat, Berlin, Paris, Vienne et La Haye, le *Congrès de Munster* doit monter à un prix qui sera, j'espère, fabuleux, mais qui ne sera jamais excessif. On fait la guerre pour de pareils chefs-d'œuvre, une belle et bonne guerre d'enchères, et l'on y fond ses canons et ses régiments en lingots d'or.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 avril 1868.

Nous n'avons pas été très surpris de voir, ces jours derniers, quelques esprits chagrins s'abandonner de nouveau à de sombres terreurs. Chez nous, la peur de la guerre est un mal périodique, un mal inhérent à notre organisation politique. Pour peu qu'on nous laisse l'esprit inoccupé pendant une semaine ou deux, cette peur nous revient avec une intensité dont les effets varient suivant notre bonne ou mauvaise humeur. Il n'en serait point ainsi, et nous serions plus fermes dans notre confiance si le jeu de nos institutions nous laissait prendre une part plus large dans l'action gouvernementale et pénétrer plus avant dans les desseins du pouvoir. Nous serions surtout plus tranquilles si nous nous sentions plus satisfaits. Au fond de cette peur de la guerre se cache peut-être un vague désir de la voir entreprendre, par impatience d'une situation ambiguë. Si l'on y regarde de bien près, en effet, toutes ces rumeurs périodiques, toujours démenties et toujours renaissantes, ne procèdent pas absolument d'une répugnance bien franche pour les entreprises militaires ; elles viennent plutôt d'une certaine impatience de voir le gouvernement appuyer toujours sa main sur la garde de son épée et ne dégaîner jamais. Ceux qui ont l'horreur du danger évitent d'en évoquer, à tout propos, l'image ; ils se taisent sur ce qu'ils redoutent. Nous, au contraire, nous ne cessons de disserter sur les chances de guerre; nous en cherchons partout le présage : si on nous dit que les Bulgares se remuent, c'est la guerre ; si on nous parle de conciliabules en Roumanie, c'est la guerre ; si nous apprenons qu'un ministre étranger se met en route pour Paris, c'est la guerre ; le bruit d'une crosse de fusil heurtant la terre nous met en émoi. Nous ne cherchons même pas à savoir quel sera notre ennemi. Il semble que la France a toujours, pour les besoins de son ambition, un ennemi sous la main. Cependant, dans ces derniers temps, notre humeur agressive s'est tournée de préférence vers la Prusse et vers la Russie ; c'est

Digitized by Google

sur l'une ou sur l'autre de ces deux puissances, peut-être sur toutes les deux à la fois, que nous nous montrons prêts à frapper. Il ne s'agit pas de raisonner ; depuis longtemps chez nous, pour les choses de la guerre comme pour beaucoup d'autres, on raisonne à peine ; on obéit à des impressions. Peut-être, si l'on s'y laissait moins aller et si l'on raisonnait davantage, verrait-on les choses autrement. On se dirait, en apprenant le départ du ministre de la gnerre de Copenhague, qu'il n'est point d'usage qu'un ministre de la guerre se déplace lorsque l'armée dont il est l'organisateur est sur le point d'entrer en campagne. On se dirait que, pour en venir aux mains avec la Russie, il faut que la Russie laisse paraître au moins l'intention d'entrer en guerre avec nous et ne nous accable pas, comme elle le fait depuis trois mois, de protestations amicales; que, pour tomber sur la Prusse et lui montrer la supériorité de nos fusils sur les siens, il faut quelque chose de plus sérieux que cet article V du traité de Prague, que la Prusse du reste veut bien observer, et qui d'ailleurs n'engage sérieusement aucun intérêt français. On nous dit, avec la plus fanfaronne désinvolture, que si nous voulons faire la guerre, les motifs ne manqueront pas. C'est précisément ce qui manque le plus. Nous avons des hommes, des armes, de jolis petits canons perfectionnés, des approvisionnements, des navires très nombreux et très cuirassés, mais nous n'avons pas de motifs.

Dans ces questions de paix ou de guerre, l'opinion publique subit, à un très haut degré, l'influence des journaux, et, nous le disons à regret, presque tous les journaux, sans excepter entièrement ceux que le gouvernement inspire, ont concouru à entretenir la mauvaise disposition des esprits. Qu'un publiciste en renom, dont le sac à malices est inépuisable, s'amuse à mettre le gouvernement dans l'embarras, en lui démontrant, clair comme le jour, au moyen de textes habilement exhumés, qu'il est fatalement condamné à la guerre, ce jeu n'a rien qui puisse nous alarmer ou nous surprendre ; mais que des plumes officielles, raisonnant à la façon bourgeoise de M. Prudhomme, viennent se livrer, sous l'œil étonné du public, à des fantaisies guerrières et lancer des provocations qui, prises au sérieux, placeraient le pouvoir dans les plus funestes alternatives, voilà qui constitue, pour notre humble bon sens, un spectacle fort décourageant. A côté de cette espèce particulière d'amis, qui savent si bien le compromettre, le gouvernement en a d'autres plus écoutés qui ne sont guère plus adroits. Pour rassurer les esprits au sujet des armements extraordinaires dont le ministre de la guerre et le ministre de la marine poursuivent l'exécution avec une fiévreuse activité, un journaliste officieux cherche à démontrer que la paix doit être le résultat de l'équilibre des forces. On a discuté avec lui cette proposition hardie; on lui a demandé si, la France s'était trouvée armée en 1866 comme elle l'est aujourd'hui, le gouvernement impérial eût laissé se fonder l'unité militaire de l'Allemagne ; si, en 1867, il eût transigé comme il l'a fait, sur l'affaire du Luxembourg.

On admet avec raison que si, à ces deux époques, l'équilibre des forces eût existé, la tentation eût été grande de nous jeter dans une mêlée

Digitized by Google

où nos ambitions irréfléchies auraient cru trouver de certaines satisfactions. C'est donc le manque d'équilibre de forces qui, à cette époque, a été la meilleure garantie de la paix. L'opinion publique d'ailleurs n'admet plus ces subtilités ; elle résiste aux vieux sophismes et se montre disposée à ne plus croire à la paix tant qu'elle verra les gouvernements se ruiner en préparatifs de guerre. Elle adhère plus volontiers aux sages doctrines qui viennent d'être exhumées avec beaucoup d'à-propos des œuvres de Napoléon III et qui font dépendre la paix « de l'accord résultant de difficultés aplanies, d'intérêts opposés satisfaits, d'une sécurité complète régnant dans les sociétés. » En poursuivant la citation de l'auteur de cette sage maxime, on arrive à préciser avec une incontestable justesse les causes qui peuvent entretenir l'inquiétude dans les esprits. « Le gouvernement n'a pas vaincu les difficultés lorsqu'elles se présentaient; il les a mises de côté, les amoncelant sans cesse les unes sur les autres; de sorte qu'aucune question n'étant résolue, il arrive un jour où cette réserve d'embarras et d'obstacles, rompant les digues qui la retiennent, inonde la politique inhabile du cabinet français... Disons donc en terminant à ceux qui nous gouvernent : vous n'êtes pas des hommes de paix, car vous n'êtes pas capables de concevoir ni d'exécuter un de ces grands projets qui assurent la tranquillité du monde. Vous avez compromis l'avenir de la France en la laissant isolée en Europe, et en épuisant le pays par des travaux de guerre qui n'ont pas même la guerre pour objet. »

Il serait à coup sûr trop sévère d'appliquer, dans toute son inexorable rigueur, à l'époque présente, le jugement porté par Napoléon III sur le règne qui a précédé le sien. Le mal qui a été commis sous l'influence des institutions actuelles est un mal réparable, puisque l'Empire, toujours placé sous le regard de la nation, et sous le contrôle du suffrage universel, peut imprimer à sa politique une direction meilleure. Le renouvellement du Corps législatif, s'il s'était fait en temps opportun, aurait pu rectifier la politique du gouvernement et l'aider à réparer ses erreurs. On aurait vu avec plaisir l'Empire montrer plus de hâte à consulter le pays et devancer les délais obligatoires. L'ajournement des élections n'a pas peu contribué à donner créance aux craintes qui paraissent le contrarier si fort et auxquelles il est obligé d'opposer de continuels démentis. La pensée est venue que le gouvernement impérial, voyant que les réformes récemment introduites dans nos institutions n'avaient pas produit sur l'opinion publique l'effet qu'il en espérait, avait peut-être conçu le dangereux projet de faire sur elle l'essai de quelque brillant exploit militaire. On s'est répété un mot apocryphe qui accréditait ce soupçon : « Les élections après la victoire, » aurait dit un très haut personnage. Il serait triste pour l'Empire d'en être déjà réduit à livrer au hasard d'une bataille ses destinées et celles du pays. Notre esprit repousse de telles conjectures comme indignes de l'Empereur et de la France. Pour recourir à ces désastreuses extrémités, il faut qu'un gouvernement ait atteint un degré de discrédit que l'Empire, quelles que soient ses fautes et les écarts funestes de quelques-uns de ses amis, n'a pas atteint. Il n'a pas à jouer son va-tout dans une journée de Waterloo. De plus sûrs moyens de relever son

Digitized by Google

prestige lui sont offerts; dans l'ordre politique et social, il y a des victoires à remporter dont la France lui sera plus reconnaissante que de tous les lauriers qu'il pourrait moissonner pour elle sur les champs de bataille. Napoléon Ier entrevit un jour pour son pouvoir ébranlé un point d'appui plus efficace que tous ceux qu'il pouvait attendre de la fortune capricieuse de la guerre; l'acte additionnel, adopté à son heure, eût évité au monde le spectacle d'une grande infortune et à la France de cruelles humiliations. Son successeur en est arrivé à la période de l'acte additionnel; sa perspicacité, devançant les avis et même les désirs de ses plus intimes conseillers, a fait l'acte du 19 janvier, atténué depuis par des restrictions qui l'ont rendu impopulaire. Néanmoins, tout le bénéfice de cette initiative intelligente n'est point perdu, et si, par un énergique effort de volonté, le chef de l'Etat peut remonter aux volontés de 1867, il n'aura besoin, pour recueillir les adhésions du suffrage universel, ni de succès militaires ni des mauvais compromis au prix desquels une fraction du parti catholique consentirait à lui prêter le concours de sa contestable influence. C'est avec un vif sentiment de méfiance que les vrais amis du gouvernement impérial voyaient se préparer ces projets d'alliance qui, dit-on, n'ont pu aboutir et qui ont un moment menacé la position d'un des hommes les plus actifs et les plus intelligents qui aient été placés à la tête de l'instruction publique.

Avant de se préoccuper, d'ailleurs, d'introduire dans l'enseignement supérieur les réformes qu'on lui demande, le gouvernement en a de plus urgentes à réaliser. Celles qui ont été récemment adoptées par le Corps législatif n'ont pas encore force de loi, et même on nous a fait craindre un moment que le Sénat ne s'opposât à la promulgation de la loi sur les réunions publiques. Le Sénat est un corps indépendant, auquel la Constitution a dévolu un pouvoir dont il n'a jamais usé qu'avec beaucoup de réserve. Ce serait mal inaugurer un système d'opposition que de l'appliquer à des réformes que le Corps législatif a entourées de précautions excessives, et qui, telles qu'elles sont, n'exposent à aucun péril la sûreté de l'Etat. La loi sur les réunions publiques, en particulier, qui semble la plus dangereuse à quelques sénateurs, peut être appliquée sans inconvénient; l'accueil que lui ont fait les libéraux de toutes nuances la recommande à l'approbation des plus farouches conservateurs qui siégent dans la haute Assemblé. Celle-ci, d'ailleurs, n'est pas instituée, comme quelques gens, mal initiés à l'esprit de la Constitution, inclinent à le croire, pour se montrer hostile à toute innovation; une opposition systématique à des mesures libérales succédant à l'approbation systématique de tous les actes antérieurs du gouvernement, ne pourrait que gravement compromettre ce que le Sénat est appelé le plus à conserver, les institutions impériales. Il pourrait s'égarer bien loin dans cette voie; son opposition manquerait son but; la Constitution ne laissant au Sénat que le droit de renvoyer à un nouvel examen une loi votée déjà par le Corps législatif, cette Assemblée ne ferait qu'irriter le sentiment public et qu'affaiblir le pouvoir exécutif qu'il a mission de fortifier. La loi lui reviendrait avec les clauses qui en auraient motivé le premier refus, plus libérale peut-être et, par conséquent, moins accep-

Digitized by Google

table pour le Sénat, qui cependant, à cette seconde révision, serait tenu de passer outre. — Si la perspective de cet échec moral n'était pas capable de désarmer son opposition, on pourrait encore faire valoir que les attributions du premier grand corps de l'Etat sont limitées par la Constitution elle-même, et qu'il n'a pas à s'inquiéter si une loi est plus ou moins libérale, mais si elle est ou non constitutionnelle. Or, jusqu'à présent, on a fait à la loi sur la presse et à la loi sur les réunions publiques beaucoup de reproches, mais jamais celui de n'être point constitutionnelles. Si le Sénat leur découvre ce défaut, il nous comblera d'étonnement. Les moins surpris ne seront pas assurément les ministres de l'Empereur, qui ont défendu la loi devant le Corps législatif et l'ont fait prévaloir, article par article, contre les amendements de l'opposition. Il serait étrange qu'après avoir eu à rétorquer les arguments qui tendaient à montrer les côtés restrictifs des deux lois, ils eussent maintenant à rétorquer les arguments qui en montreront le côté trop libéral. Ce serait leur donner une besogne par trop ingrate et mettre l'opinion entre deux manières de voir si opposées qu'elle ne saurait accorder son approbation à l'une sans mépriser l'autre.

Nous sommes tranquilles cependant. Le gouvernement lui-même ne semble pas se préoccuper beaucoup des velléités opposantes du Sénat; il affecte, dans ses journaux officieux, un calme et une sérénité qui nous rassurent complétement. On sait que les hommes à qui la loi sur les réunions inspire le plus de répugnance sont ceux qui, par tempérament plus encore que par principes, ont toujours eu la peur des dangers imaginaires, et on ne redoute pas, sur la majorité du Sénat, l'effet de leur éloquence. D'autre part, il s'organise contre ces tentatives réactionnaires un effort collectif qui, si l'on en juge par le soin que l'on prend d'exagérer les résistances qui se préparent, doit nous rassurer complétement sur l'issue des débats. Le Sénat compte parmi ses membres des esprits éclairés, des hommes qui ne demandent qu'à s'associer par leur adhésion, et au besoin par leur concours personnel, à l'œuvre gouvernementale. Ils ont la parole brillante et réussissent quelquefois à ébranler la masse solide de ces inébranlables débris qui tombent de l'armée et des hautes fonctions administratives dans le premier corps de l'Etat. Ces orateurs sont déjà tout armés pour la lutte : le pays compte sur eux. Le gouvernement compte beaucoup sur lui-même et sur ses organes habituels.

Il est dégagé maintenant de quelques autres préoccupations; il n'a plus le souci que lui a donné, pendant quelques jours, le recrutement de la garde nationale mobile, qui s'est fait du reste dans des conditions bien meilleures que ne l'avaient laissé croire les mutineries de trois ou quatre villes méridionales. La véritable disposition des esprits nous a été révélée dans un document officiel écrit par M. le ministre de l'intérieur, avec beaucoup de modération et une apparente sincérité. Cette pièce, dont l'autorité n'est point contestable, établit que partout les jeunes gens se sont présentés au conseil de révision non-seulement sans répugnance, mais « avec entrain. » Les petites émeutes de Toulouse et de Bordeaux, accidents isolés, n'ont pas troublé l'harmonie de l'ensemble et ont été

Digitized by Google

provoquées d'ailleurs par des repris de justice, dignes instruments des ennemis de l'Etat. Non-seulement l'honnête jeunesse des provinces est restée étrangère à ces manifestations, mais encore elle leur a opposé dans quelques localités le cri significatif de : *Vive l'Empereur* !

Le gouvernement est donc arrivé, après les rigoureuses enquêtes qui ont dû précéder le rapport de M. le ministre de l'intérieur, à se faire la douce illusion que la nouvelle organisation militaire était résolument acceptée. Un seul nuage très léger est venu troubler la sérénité de cette agréable disposition d'esprit. Le ministre de la guerre, qui apporte dans les transformations de l'armée le zèle indomptable que le préfet de la Seine apporte dans les transformations de Paris, avait eu l'idée de faire entrer les francs-tireurs dans l'alignement militaire. C'est dans leur intérêt qu'il voulait les placer sous la discipline de l'armée et rendre désormais illusoire ce joli nom de franc-tireur que se donnent ces volontaires et qui dépeint si exactement leur origine et les libres allures de leurs compagnies. M. le ministre voulait, en cas de guerre, leur donner la qualité de belligérants, pensant leur être agréable par cette marque de sollicitude. Une énergique protestation s'est élevée de tous les vallons et de tous les sommets où les francs-tireurs à blouse grise, la plume de coq au chapeau, s'exercent à la cible, après les rudes journées de travail. Ils ignorent les priviléges des belligérants et ne veulent être que francs-tireurs. Ils sauront défendre leurs foyers, mais ils veulent les défendre à leur guise, comme les défendaient leurs nobles devanciers, les paysans de la Moselle et de la Meuse. Ils ne demandent rien à l'Etat, ni solde, ni grades, ni pensions de retraite, et ils lui offrent de verser leur sang si un jour la patrie est menacée. Mais ils désirent, en échange, ne relever que d'eux-mêmes ; ils se trouveraient humiliés si l'Etat avait moins de confiance dans les francs-tireurs que dans cette autre institution militaire qui fit les beaux jours de 1830, et qui est devenue ridicule depuis qu'elle a cessé d'être dangereuse. Les compagnies de ces volontaires désirent avoir des armes aux mêmes conditions que les gardes nationaux de Paris, et ils ne veulent pas qu'on les soupçonne de pouvoir les livrer un jour soit à l'étranger, soit à l'émeute. M. le ministre de la guerre, qui aime qu'on ne compte pas les morts sur les champs de batailles, ne devrait point tenir à compter ces vivants, à les immatriculer sous des numéros d'ordre ; lorsqu'ils tomberont isolément derrière les buissons où ils se seront embusqués, un camarade, un ami, viendra peut-être les recueillir ; ils ne demandent pas à être comptés. Il faudra se rendre à ces véhémentes réclamations du sentiment national et ne point décourager, à leur naissance, des ardeurs épanouies au grand air et qui s'éteindraient sans doute bientôt sous le joug de la discipline officielle. Les francs-tireurs, c'est l'idéal d'un pays bien défendu et d'une armée économique ; c'est le type rêvé du vrai citoyen tel qu'il existait dans les républiques anciennes et dans les communes flamandes, tel qu'il existera peut-être un jour dans nos Etats modernes, lorsqu'ils se seront dégagés des vieilles routines militaires et que l'éducation du peuple, devenue plus virile, nous aura rendu les forces physiques et les nobles sentiments des races primitives.

Digitized by Google

Ces principes et ces espérances trouvent aussi leur application dans l'ordre politique. Un gouvernement qui laisserait s'organiser les compagnies des libres-penseurs à côté des compagnies de francs-tireurs, qui laisserait aux mains des uns le fusil, aux mains des autres la plume, se bornant à surveiller l'usage qui sera fait de ces deux armes, arriverait à produire un peuple libre et fort, comme il n'en existe plus beaucoup dans le monde, et qui pourrait servir de modèle aux Etats les mieux renommés pour la vigueur de leur caractère et la liberté de leurs institutions. Il arriverait, à peu de frais, à une organisation complète de la nation, en employant utilement les économies qu'il réaliserait sur les forces militaires. La France pourrait alors, à juste titre, justifier ses dépenses mieux que ne justifient en ce moment celles qui obèrent le trésor les complaisants apologistes du budget. Ceux-ci ne cessent d'opposer aux critiques les mieux fondées pourtant sur le désordre de nos finances, les améliorations de toute nature introduites dans les services publics et pour le bien-être des populations. Un examen plus sérieux leur aurait appris que, sous ce rapport, notre pays est un peu moins avancé que beaucoup d'autres, qu'il occupe le troisième rang par son réseau de chemins de fer, le quatrième par ses lignes télégraphiques, qui n'ont pas encore prolongé leurs fils jusqu'à l'habitant des petites villes, et nous ne savons plus quel rang pour l'enseignement primaire et secondaire. Il est aisé de voir que nos richesses sont employées à des dépenses inutiles, laissent en souffrance les besoins les plus impérieux, et ne nous placent pas au rang qui nous convient parmi les nations de l'Europe. Ces vérités sans doute ont frappé l'attention des membres de la commission du budget, qui ont demandé un sursis pour préparer leur travail. Leur contrôle, devançant celui qu'est appelé à exercer le Corps législatif, porte principalement sur le budget de la guerre et de la marine; celui-ci occupe une place si exagérée dans les dépenses publiques, qu'il ne pourrait être maintenu que si la France était sur le point de s'engager dans une guerre européenne. Une résistance énergique se prépare contre les prodigalités du département de la guerre; les députés qui se disposent à les combattre seront les fidèles interprètes du sentiment public, qui se réveille enfin et proteste contre la politique ruineuse et imprévoyante des réformateurs de l'armée.

De l'autre côté du détroit, les esprits sont agités de préoccupations d'une autre sorte. La redoutable motion de M. Gladstone a mis le désordre dans les rangs ministériels, et porté le trouble dans les vieilles institutions britanniques. On ne sait pas comment cela peut finir. Le coup de M. Gladstone a été si bien ménagé qu'il a non-seulement désorganisé le parti conservateur, mais encore rallié tout le parti libéral, et fait disparaître les dissidences que la loi sur la réforme avait fait naître parmi ses membres les plus influents. M. Lowe est revenu, M. Horsman a rejoint M. Bright et M. Stuart Mill; tous les trois, avec leur escorte de partisans, ont rallié M. Gladstone, le *leader* de l'opposition libérale. Le terrain de la lutte était vaste et spacieux; toutes les forces parlementaires de la Grande-Bretagne pouvaient s'y mouvoir et y manœuvrer à leur aise. Bien que la première escarmouche ne portât pas directement sur les *résolutions* de

Digitized by Google

M. Gladstone, et qu'il fût simplement question d'une prise en considération, on s'accorde à considérer comme décisif le vote qui a suivi ce débat préparatoire, et qui a donné à l'opposition une majorité de 60 voix. M. Disraeli a déployé ses plus beaux talents oratoires qui sont, comme on sait, extrêmement variés et d'un caractère très anglais. Il a surtout usé d'une certaine verve satirique contre ses adversaires et, à plusieurs reprises, le premier ministre a excité le rire. M. Lowe surtout n'a pas été ménagé, et nous entendons d'ici les clameurs de nos députés de la gauche si un jour M. Rouher, parlant de M. Pelletan ou de tout autre, avait dit qu'il sortait de son *chenil* « pour pousser en gémissant sa monstrueuse mélodie à la lune. »

M. Lowe, à qui s'adressaient ces poétiques métaphores, est resté calme à son banc, et l'honorable ministre a pu continuer ses facéties. La partie sérieuse de son discours ne se recommande, à notre avis, ni par la nouveauté ni par la profondeur des vues. Le chancelier de l'Echiquier a esquissé des théories de race que l'on n'est point surpris de retrouver dans la bouche d'un israélite ; il a vanté les avantages de l'union indissoluble de l'Eglise et de l'État et mérité peut-être les applaudissements de la cour de Rome. Il est vrai que toutes ces doctrines sont, dans la pensée de M. Disraeli, applicables seulement à l'Angleterre, et qu'il n'entend nullement accepter toutes les conséquences des principes qu'il pose. Son grand argument est celui-ci : ne point mécontenter les protestants d'Irlande, les seuls véritables amis du gouvernement, « la garnison civile » de l'Angleterre en Irlande. M. Gladstone est entré plus avant dans la question ; il s'est appliqué surtout à faire ressortir la mauvaise situation des catholiques de ce pays et l'injuste oppression qui pèse sur eux ; la sérieuse gravité de son langage, l'énergique modération de ses idées ont fait contraste avec les allures sautillantes de son adversaire. M. Gladstone représente les idées modernes, la justice et le droit. On pouvait voir à son attitude qu'il accomplissait un devoir ; à l'attitude de son adversaire, on voyait qu'il s'agissait seulement de défendre une position. Quel que soit son désir de ne point descendre du pouvoir, le successeur de lord Derby sera bien obligé de céder. La Chambre, il est vrai, ne s'est point engagée sur le fonds même de la question. Comme le fait judicieusement observer le *Morning Herald*, il y a loin de l'examen de la question à l'accomplissement de la mesure, de la coupe aux lèvres. Mais la force du parti libéral, c'est précisément de s'être rencontré avec le sentiment national surexcité par la propagande féniane et quelque peu inquiet de l'énergique attitude des conspirateurs. Le Parlement sera dissous ; le ministère s'appuyant sur ce fait, que la Chambre actuelle n'a pas été nommée en prévision de la réforme qu'on veut lui faire voter, il est utile d'en appeler à la nation et à une représentation nationale recrutée d'après le nouveau système électoral ; le dénouement de la crise actuelle n'en est pas moins assuré. Ce qui le rend encore plus certain, c'est le peu d'accord qui règne parmi les membres du cabinet. L'un d'eux a admis la nécessité de modifications importantes, l'autre, au contraire, se déclare l'ennemi de toute concession. Autant de ministres,

Digitized by Google

autant d'avis. Si donc M. Disraeli n'accomplit dans un bref délai une de ces évolutions prodigieuses pour lesquelles le bon sens anglais a des trésors d'indulgence, tout fait prévoir que le cabinet tory ne conservera pas longtemps le pouvoir. De zélés admirateurs des institutions britanniques s'émeuvent des éventualités qui se préparent ; leur confiance dans les libertés de nos voisins ne les empêche pas de les voir avec effroi glisser sur la pente des réformes que d'autres nations ont traversées sans péril.

Dans les Etats du Continent, le fonctionnement du régime constitutionnel ne s'accomplit pas sans trouble. On sait quels débats orageux il a suscités dans l'empire réformé des Hapsbourg, et quelles puissantes susceptibilités il a heurté au premier pas qu'il a fait vers l'abolition des anciens priviléges ecclésiastiques. De pressantes sollicitations, adressées de Rome à l'empereur d'Autriche, accompagnées des menaces ordinaires que le Vatican tient en réserve pour les cas graves, ont suivi le vote de la loi sur la liberté des mariages. Un document contesté par les uns, mais conçu, de l'avis des plus compétents, dans l'esprit de Rome, a été publié dans la feuille anglo-française de Londres, l'*International ;* il a produit dans le monde religieux et politique une certaine sensation. Nous voulons parler de la lettre adressée par Pie IX à l'empereur François-Joseph, pour le rappeler aux devoirs que lui impose son titre de Majesté très catholique, et le pousser à refuser sa sanction à la loi votée par les représentants du pays. Cette immixtion anarchique d'un pouvoir étranger, si tant est qu'elle ait eu lieu dans les termes qu'on nous annonce, restera probablement sans effet. L'empereur d'Autriche n'a pas retenu dans sa main assez de puissance pour faire chez lui toutes ses volontés ; il n'a plus non plus le moyen de concilier les obligations d'un souverain constitutionnel avec les rigoureux devoirs que lui prescrit le chef de l'Eglise. Sur cette question du mariage civil, aussi bien que sur celle de l'enseignement, pour le quel le clergé d'Autriche se montre aussi jaloux que le clergé de France de ce qu'il croit être son droit, le gouvernement ne cédera pas. Il s'est trop avancé pour revenir en arrière. Il est d'ailleurs stimulé à suivre résolûment les voies libérales et à ne point s'effrayer des obstacles par l'exemple de la Prusse à qui l'Autriche a résolu de ne point laisser le monopole des libertés publiques en Allemagne. Les difficultés plus apparentes que réelles que rencontre la Prusse pour établir son influence sur tous les pays allemands, encourage sa rivale à persévérer dans la voie où M. de Beust la pousse. Le rusé Saxon à qui sont dévolus, à Vienne, les pleins pouvoirs que M. de Bismark exerce à Berlin, voit que l'influence prussienne qui a pu fonder l'unité militaire, l'unité douanière, n'arrivera pas aussi aisément qu'on le pensait à fonder l'unité politique. Il croit découvrir, dans la résistance qu'apportent à ce dernier résultat les populations des Etats situés sur la rive gauche du Mein, les premiers effets des institutions libérales que l'Autriche vient de se donner. Ces encourageantes illusions, si tant est qu'on puisse qualifier ainsi les conséquences prévues d'un système politique très rationnel, soutiennent l'énergie du chancelier de l'empire et donnent au souverain le courage nécessaire d'affronter des mécontentements que ses pré-

Digitized by Google

décesseurs redoutaient comme le plus grand malheur qui pût fondre sur leur dynastie.

Nous avons peu de chose à dire de l'Italie. La discussion de la loi impopulaire sur le droit de mouture s'est achevée au milieu des abstentions boudeuses de la gauche. Cette loi sera votée néanmoins à la reprise de la session ; mais on prévoit les plus grandes difficultés dans son application. Les populations méridionales se préparent à lui opposer les moyens de résistance qui leur sont familiers. Ces dispositions anarchiques seront encouragées sans doute par les partis qui n'ont pas encore abdiqué et que la dispersion du brigandage napolitain n'a point découragés. Plutôt que de prêter la main à ces projets, le gouvernement se résignerait volontiers à ne point faire violence aux populations, et à chercher ailleurs que dans la loi sur la mouture les ressources nécessaires pour rétablir l'équilibre financier. On a même parlé déjà, dans quelques journaux, de négociations engagées avec des maisons de Londres pour réaliser certaines sommes que les premiers prélèvements de l'impôt sur la mouture devraient donner. Quoi qu'il en soit de ces combinaisons qui n'ont encore rien d'officiel, et qui ne paraissent point inquiéter beaucoup, si l'on en juge par les cours de la rente, les porteurs de titres italiens, il faut féliciter le gouvernement et la fraction modérée de la Chambre de l'effort qu'ils font pour relever le crédit de l'Etat et des résultats visibles qu'ils ont déjà obtenus. C'est pour la nation italienne un sujet de confiance dans l'avenir ; elle pourra se livrer avec plus d'abandon aux joies que va faire éclater dans la péninsule italienne et plus spécialement dans le vieux Piémont, le mariage du prince royal avec sa cousine la princesse Marguerite, fille du duc de Gênes. C'est à la fin de ce mois que les fêtes nuptiales doivent être célébrées à Turin, dans l'austère palais des rois de Sardaigne, au milieu de ce peuple que les grandeurs nouvelles de la Péninsule n'ont pas entièrement consolé de tout ce qu'il a perdu. Toute la noblesse d'Italie est conviée; on veut la grouper autour de l'héritier du trône, on veut aussi que les fières races de Lombardie se rencontrent, dans les demeures royales, avec les nobles toscans, et apprennent à connaître les élégants gentilshommes accourus de Naples et de Palerme. Cette fête du mariage sera aussi la fête des aristocraties italiennes; représentées par les héritiers des plus vieux noms d'Italie, elles doivent figurer toutes dans un tournoi moderne, dont on dresse déjà les amphithéâtres dans les cascines de Florence. Tout le programme des réjouissances qui nous sont annoncées et qui commencent à exciter déjà l'imagination des Italiens, a un sens allégorique et semble inspiré surtout par une pensée unitaire et dynastique.

Les derniers arrivages du Brésil nous ont apporté la nouvelle d'événements qui font pressentir un denoûment prochain et favorable à la lutte du Brésil et de ses alliés contre les Paraguayens. Ceux-ci ont été mis en déroute et les alliés ont occupé l'Assomption, évacuée par l'armée de Lopez. Ce fait d'armes peut avoir les plus heureuses conséquences ; l'histoire en est intéressante, et nous en avons recueilli jusqu'aux moindres détails, pensant être agréables à nos lecteurs.

Digitized by Google

Dès le 16 février la crue du Rio-Paraguay s'était fait sentir, et les Paraguayens en avaient profité pour attacher une quantité considérable de torpilles aux chaînes qui barraient la rivière et aux petits îlots flottants qu'entraînent toujours les grandes eaux. Le 18 février, le fleuve s'était élevé de quatre mètres et il continuait à croître. Le vice-amiral brésilien, baron de Juhauma, après s'être entendu avec le maréchal de Caxias, résolut de tenter le passage. Le 19 donc, à une heure du matin, une division, composée de trois bâtiments cuirassés, remorquant chacun un monitor, s'est mise à remonter le fleuve sous le commandement de M. Delphin de Carvalho. Les monitors ayant un tirant d'eau plus considérable que les autres navires, avaient leurs avants munis d'éperons d'acier destinés à couper les chaînes qui barraient la rivière. L'amiral se tenait prêt à appuyer ce mouvement avec le concours de trois autres divisions de l'escadre brésilienne. A Humaïta, l'ennemi fut prévenu de ce mouvement par des signaux partant du fort de Curupaïty. Lorsque, à trois heures du matin, la division se trouva au point central du canal, la Tour de Londres ouvrit contre l'escadre un feu, qui fut aussitôt suivi du feu des quatre-vingt-dix canons du quadrilatère. Le *Borrano*, portant pavillon du commandant Delphin de Carvalho, commença l'attaque d'Humaïta ; aussitôt, la division navale tout entière prit part à l'action avec toutes ses batteries, et, en un instant, le quadrilatère fut simultanément en butte au feu de l'escadre et des batteries de terre. Pendant ce temps, la partie de la flotte brésilienne placée au-dessous du Curupaïty ne cessait de canonner les batteries de Pirès et de Paso Pucu.

Déjà, sur les deux heures du matin, l'armée se tenait prête pour une attaque sur toute la ligne, depuis Tuyuti, au sud, jusqu'à Tayi, au nord d'Humaïta. A trois heures, un simulacre d'attaque eut lieu sur plusieurs points du quadrilatère, et le marquis de Caxias, à la tête de 8,000 Brésiliens, attaquait le fort *Establecimiento*, situé au nord d'Humaïta. Ce fort était défendu par 15 canons et 1,600 Paraguayens; la moitié de cette garnison a succombé dans la défense du fort. Cette position est d'autant plus importante qu'elle domine un vaste lac où se trouvaient deux vapeurs paraguayens destinés à l'approvisionnement d'Humaïta. Sur ces entrefaites, le général brésilien, Osorio, s'emparait du village Laureles, voisin aussi du quadrilatère. De trois à quatre heures, le bruit du canon était si formidable, que la terre en tremblait. Dès le commencement du combat, des feux électriques établis au Chaco et des feux d'artifice partant d'Humaïta éclairaient l'action. Le passage de cinq bâtiments de l'escadre s'est effectué en quarante-deux minutes. Au plus fort de cette canonnade, à quatre heures, une fusée fut lancée ; c'était le signal convenu pour annoncer que le passage était franchi par le *Borrano*. Bientôt, deux autres fusées annoncèrent le même résultat pour deux autres navires cuirassés et les deux monitors. Le troisième monitor, retardé par la rupture du câble qui le remorquait, arriva quelques instants après. Entraîné par le courant du fleuve, ce monitor, qui a nom l'*Allagoas*, a dû passer et repasser cinq fois par-dessus la chaîne établie pour le barrage de la rivière. A la dernière tentative, les signaux de l'amiral brésilien lui donnaient l'ordre de

Digitized by Google

s'arrêter; mais, feignant de ne pas apercevoir ces signaux, le brave commandant Moriti parvint enfin à prendre position vis-à-vis des formidables batteries d'Humaïta, où il fut, cinq heures durant, le point de mire de plus de cent canons de tout calibre. Malgré ses avaries, l'*Allagoas* a franchi ce coude périlleux du fleuve, et a coulé les quarante chaloupes paraguayennes qui ont voulu le prendre à l'abordage. Les bâtiments qui l'avaient précédé dans ce passage ont eu à souffrir presque autant que l'*Allagoas* du fort de Timbo, établi au Chaco, et des batteries d'Humaïta. Les boulets, trop nombreux pour être comptés, venus de l'un et de l'autre point, le prouvent suffisamment. A bord de l'*Allagoas*, on signale, parmi les jeunes officiers qui se sont distingués, M. Miguel Lisboa, fils du ministre du Brésil à Lisbonne.

La marine brésilienne a le droit d'être fière d'un triomphe qui prépare la chute du formidable et menaçant boulevard élevé par la dynastie des Lopez. Ce triomphe, qui assure la libre navigation du Rio-Paraguay et de ses affluents, intéresse le monde entier; il honorerait toute puissance maritime, et il constitue un vrai succès pour la science du progrès maritime. Les navires blindés brésiliens, dont quelques-uns ont été construits à la Seyne, ont pu, pendant plus de trois quarts d'heure et à distance de tir de pistolet, braver les feux de plus de cent canons servis par les meilleurs artilleurs. Si, depuis la bataille de Lissa, on n'a plus qu'une foi relative dans les bâtiments cuirassés, le combat d'Humaïta est fait pour rétablir leur renommée. L'Europe peut mettre à profit l'exemple donné par le Brésil. Les batteries d'Humaïta, cette forteresse déclarée inexpugnable, sont établies à quelques coudées seulement du canal de la rivière. Elles sont rangées de manière à en suivre tous les contours, et c'est pour ainsi dire à la bouche de ses canons que les bâtiments brésiliens ont dû passer. Des carcasses de bois n'eussent pu affronter ce péril. Un journal anglais, de Buenos-Ayres, le *Standard*, qui n'a pas toujours été favorable au Brésil, disait l'autre jour : « Rendons justice à la bravoure des officiers et marins brésiliens qui ont affronté une mort presque certaine pour le triomphe de leur drapeau. Le commandant en chef et ses marins sont dignes de la plus haute récompense que puisse accorder leur pays. »

Cette récompense ne s'est point fait attendre. L'empereur Dom Pedro II ne s'est pas contenté de récompenser les services rendus dans cette mémorable journée par les chefs de l'armée et de l'escadre. La noble conduite du commandant du monitor *Allagoas* lui a valu le titre de baron du Passage; un grade supérieur lui a été conféré ainsi qu'une décoration et une pension de 3,000 francs. Ces distinctions, décernées par le souverain, sont ratifiées par l'opinion publique; les habitants de Rio-Janeiro ont ouvert une souscription pour offrir une épée d'honneur à ce brave officier.

Nos correspondants complètent leur récit en nous annonçant le départ pour l'Assomption du commandant Delphin de Carvalho; il avait à bord 400 hommes d'infanterie. Il a franchi ainsi une distance de 240 kilomètres. Le 22 a commencé le bombardement des forts établis pour défendre la capitale. Malgré la canonnade, le débarquement des troupes a pu s'opé-

Digitized by Google

rer. Elles sont entrées dans la ville et l'ont trouvée pour ainsi dire abandonnée et veuve de ses habitants.

Ces triomphes ont leur sombre pendant dans les tristes événements qui viennent d'ensanglanter Montevideo. Les désordres qui viennent d'affliger cette république sont trop liés à ceux de la guerre du Paraguay pour ne point trouver ici leur place. La *Revue* a fait connaître dernièrement[1] les partis qui divisaient la République Orientale. Le parti inféodé à Rosa, et plus tard à Lopez, est le parti *blanco* ou de *Quinteros*. On jugera si ce dernier nom, qui rappelle un horrible massacre, n'est pas plus mérité aujourd'hui que jamais. Le 15 février, jour fixé pour l'ouverture des chambres, le général Florès est venu déposer entre les mains des représentants du pays le pouvoir qu'il avait exercé pendant trois années. En se retirant, il annonçait sa résolution de rentrer dans la vie privée; et dans les deux manifestes qu'il publia, ce même jour, il avait le droit de dire qu'il était fier et satisfait de son œuvre.

Il ajoutait : « Cette grande révolution (celle qui l'avait porté au pouvoir) a triomphé comme triomphent toutes les révolutions qui commencent et s'accomplissent au nom des principes immortels de la démocratie, en proclamant l'égalité et la fraternité des hommes; ce triomphe dont vous fêtez avec joie aujourd'hui les conséquences, je me fais gloire de le rappeler; ce triomphe n'a été souillé par aucun acte de vengeance, et pour moi c'est le plus beau souvenir de cette époque. »

Le président du Sénat prit alors le pouvoir exécutif qu'il devait exercer jusqu'au 1er mars, jour fixé par la Constitution pour l'élection présidentielle. Ce même jour, 15 février, il était question d'un complot à la tête duquel se trouvait l'ex-président Bernardo Berro. Le général Florès, qui connaissait le lieu où il s'était réfugié pour échapper aux recherches de la justice, lui fit remettre une lettre dans laquelle il lui donnait l'assurance de sa protection spéciale, et lui envoyait en même temps une voiture pour le conduire à sa maison de campagne. Cependant, le 19, Bernardo Berro, accompagné d'une trentaine d'individus armés, se présente au palais du gouvernement muni d'un révolver et d'une lance, tue le sous-officier de service et va s'asseoir dans le fauteuil présidentiel en poussant le cri de : Vive le Paraguay ! Meure la triple alliance ! Meure le gouvernement !

Au même moment, la caserne où se trouvaient les seules forces dont le gouvernement disposait, fut audacieusement attaquée ; mais, grâce aux efforts et au courage des officiers de service, les insurgés furent repoussés, et, en peu de temps, le palais du gouvernement fut repris. Pendant que ces deux attaques avaient lieu, on en tentait une troisième plus audacieuse encore. Le général Florès, dont la résidence se trouvait à l'extrémité de la ville, informé de ce qui se passait, monta précipitamment en voiture, accompagné de son secrétaire et de deux de ses anciens ministres, pour se rendre au palais du gouvernement. Plusieurs groupes d'assassins avaient été postés aux alentours de sa maison. Quatre hommes à cheval

[1] Voir le numéro du 31 janvier 1868.

Digitized by Google

se détachant de ces groupes, suivirent la voiture du général et tirèrent, en partant, plusieurs coups de révolvers. En même temps, ils ordonnèrent au cocher, qui était Français (Jean Berges), d'arrêter ses chevaux ; de l'intérieur de la voiture on criait au cocher de les lancer au galop, ce qu'il fit sans hésiter. Ce fut alors qu'un second groupe d'assassins s'acharna sur ce malheureux jusqu'à ce qu'il tombât mort de son siége. La voiture cependant continua sa course rapide jusqu'à ce qu'un des chevaux fut tué. A ce moment, le général Florès, déjà blessé d'une balle, mit pied à terre ; à l'instant il fut frappé d'un coup de poignard en pleine poitrine ; il tomba, mais la rage des assassins n'était pas assouvie ; cinq coups de poignards achevèrent l'infortuné. Il expira sur le trottoir même où il venait d'être frappé, et, avant de rendre le dernier soupir, il déclara à l'ecclésiastique qui se disposait à lui donner sa bénédiction, qu'il pardonnait à ses assassins...

Les jours qui ont suivi cet odieux attentat sur la personne du général Florès ont été des jours d'un deuil profond pour Montevideo et pour toute la République Orientale. La nombreuse population étrangère n'était pas moins attristée que les habitants du pays. Les éminentes qualités qui distinguaient cet homme de bien lui avaient conquis de nombreux amis ; sa protection et sa générosité s'étendaient sur tous, même sur ses adversaires ! C'est seulement lorsque Berro a été passé par les armes qu'on a trouvé sur lui la lettre du 15 février. C'était pour ce misérable un véritable sauf-conduit. Des honneurs funèbres solennels ont été rendus au général Florès, et tous les habitants, en y assistant, ont voulu montrer les sentiments dont ils étaient animés envers celui qui plus d'une fois avait sauvé son pays du joug des tyrans et des assassins !

Ces drames républicains nous montrent le Nouveau Monde encore plus troublé que le nôtre, et la liberté enchaînée ici par l'excessive prudence des Etats se déchaînant là-bas par les procédés les plus violents et les plus criminels. Il faudra du temps avant que des pratiques régulières aient remplacé, dans les pays encore neufs de l'Amérique du Sud, la turbulence des ambitions mal contenues et les impatiences politiques qui favorisent les trop faciles accès du pouvoir suprême. Voilà pourquoi les sincères partisans de la liberté doivent se réjouir de l'ascendant que prend de jour en jour dans ces contrées l'empire du Brésil qui seul possède, au milieu de toutes ces anarchies, un gouvernement stable et des institutions qui sont la meilleure garantie de l'ordre et de la liberté.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

Histoire de la philosophie cartésienne, par M. FRANCISQUE BOUILLIER, directeur de l'Ecole normale supérieure, correspondant de l'Institut. — 1868. Paris, chez Delagrave; 3e édition.

Dans la correspondance si curieuse de la duchesse d'Orléans, mère du Régent, nous lisons, à la date du 1er avril 1720, date qui pourrait sembler là de circonstance, ces lignes incroyables : « Je connais quelqu'un à Paris qui a été l'ami intime d'un savant abbé. Cet abbé avait connu très particulièrement Descartes, et il a souvent dit que Descartes avait ri avec lui de son système, et qu'il disait : « je leur ai taillé de la besogne ; nous verrons qui sera assez sot pour y donner. » N'en déplaise à cette singulière princesse qui, sous la crudité de son style, cachait un bon fonds de naïveté germanique, Descartes se prenait fort au sérieux ; il n'a pas été jugé moins sérieusement, et malgré l'imperfection de plusieurs de ses théories, une existence entière vouée à la recherche de la vérité, une longue solitude, remplie par tant d'ouvrages abstraits et élevés, ne laissent aucun doute sur l'importance du rôle qu'il s'attribuait à lui-même et qu'on n'a cessé de lui reconnaître. C'est plus qu'un philosophe éminent, plus qu'un écrivain de haute valeur : c'est un des restaurateurs du libre examen, un des principaux champions de l'esprit moderne, un des plus nobles promoteurs du progrès. Ce n'est pas une école seulement qu'il a fondée, c'est un mouvement fécond et durable qu'il a inauguré : bien différent de Socrate, puisqu'il écrivit beaucoup et ne parla guère, tandis que le sage et spirituel Athénien parlait à tous et sur tout, et n'écrivit jamais. Descartes lui ressemble pourtant en ce que ses doctrines ont été aussi un germe fécond, d'où sont sorties les récoltes les plus abondantes et les plus variées. Son influence en France, en Angleterre et en Allemagne particulièrement, à été considérable, et elle est loin d'être épuisée : ses travaux soit en latin, soit en français, ont été fréquemment publiés, reproduits, commentés.

Digitized by Google

On se rappelle l'édition complète, que M. Victor Cousin en a donnée en onze volumes de 1824 à 1826, édition bien supérieure à celle de Paris, (1724-1725) et qui, à son tour, a été abrégée en quatre volumes, en 1835, par M. Adolphe Garnier, un des maîtres de notre jeunesse, dont nul de ceux qui l'ont connu n'a oublié l'expérience consommée, l'esprit ingénieux et modéré, le caractère loyal et vrai. Dans ces derniers temps, le cartésianisme a encore fourni la matière de plus d'une œuvre consciencieuse et utile; mais un véritable monument élevé en son honneur, c'est le livre si étudié et si approfondi que M. Francisque Bouillier lui a consacré, qu'il a remanié à diverses reprises, en l'améliorant chaque fois, et qui vient sans doute de recevoir de lui sa forme définitive.

Disciple convaincu et fervent de M. Cousin, M. Bouillier, on le sait, marque parmi ses plus dignes successeurs. Correspondant de l'Institut où il ne saurait manquer de siéger bientôt, longtemps professeur et doyen à la Faculté des lettres de Lyon, un instant chargé comme recteur de l'administration de l'Académie de Clermont, maintenant inspecteur général et directeur de l'Ecole normale, il a justifié tous les honneurs dont il était revêtu par une capacité incontestable et une infatigable activité. Au milieu des labeurs de l'enseignement ou des fonctions officielles, il s'est constamment réservé des loisirs pour l'étude et pour la composition d'ouvrages nombreux et estimés : une *Théorie de la raison impersonnelle*; une traduction de la *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*, par Fichte; des *Notions d'histoire de la philosophie*, arrivées à une seconde édition; un volume sur *le principe vital et l'âme pensante*, qui a fourni le texte des controverses les plus animées; un traité *sur le plaisir et la douleur*, que nous avons analysé dans la *Revue*. Mais l'œuvre à laquelle son nom restera surtout attaché, c'est son *Histoire de la philosophie cartésienne*, où il a embrassé toute l'étendue d'un sujet si vaste et si complexe. Il avait débuté par un Mémoire sur cette question, que l'Académie des sciences morales et politiques honora autrefois d'une de ses récompenses : il le livra au public sous le titre *d'Histoire et critique de la révolution cartésienne*. C'était en 1843; en 1854, il le développa notablement et l'étendit en deux volumes, où il montrait avec une grande abondance de détails que les disciples de Descartes avaient éclairé l'Europe entière, que ses doctrines étaient perpétuellement à l'étude, et que l'abbé Terrasson n'avait pas eu tort de dire que l'esprit cartésien était l'esprit même de la philosophie. Enfin, suivant à la lettre les préceptes sévères d'Horace et de Boileau, il vient de nous donner une troisième édition de son ouvrage. Se figure-t-on bien ce que c'est qu'une troisième édition pour un livre purement philosophique, publié en notre siècle? Dans une préface trop modeste, il nous apprend qu'il n'a voulu offrir à ses lecteurs, par cette refonte nouvelle, qu'un travail un peu moins imparfait, et qu'en outre de ses recherches personnelles il y a utilisé celles de M. Foucher de Careil sur Descartes et Leibnitz, de M. l'abbé Blampignon sur Malebranche, de MM. Van Vloten et E. Saisset sur Spinosa, et des documents inédits insérés dans la dernière édition des *Fragments philosophiques* de M. Cousin.

Digitized by Google

Rien n'est plus intéressant que de suivre, à l'aide de cette monographie si substantielle et si solide, la filiation des idées cartésiennes à travers le temps et l'espace. Après avoir passé rapidement en revue ceux qu'on a pu appeler légitimement les précurseurs de Descartes, à partir du seizième siècle notamment, l'auteur nous expose l'état des principes et des croyances à la fin de ce siècle de luttes et d'orages : il nous décrit la vie laborieuse du gentilhomme philosophe, et nous donne de ses différents systèmes une idée succincte, mais claire et précise : ces systèmes, où, à côté des rêveries aventureuses et insoutenables sur les bêtes-machines ou les tourbillons, abondent les points de vue les plus justes et les plus pénétrants, nous les voyons circuler de main en main, pour ainsi dire, se propager de pays en pays et se modifier selon les inspirations de ceux qui les accueillent, afin de se les approprier. En dépit des objections de Gassendi et de bien d'autres critiques, ils sont repris plus ou moins par Spinosa, par Pascal et les jansénistes de Port-Royal, par Malebranche et les oratoriens, par des prélats tels que Huet, Bossuet et Fénelon, par le père André et plusieurs membres des ordres des Jésuites et des Bénédictins, par l'érudit Leibnitz et le sceptique Bayle, par Locke et par Fontenelle. Que chacun de ces esprits très différents et très inégaux se les soit assimilés et les ait accommodés à son sens particulier ; qu'on en ait pu tirer successivement des théories, qui touchaient directement et indirectement au sensualisme, au mysticisme, au panthéisme : il n'y a à cela rien de fort surprenant pour quiconque songe à la puissance de l'imagination humaine et aux écarts trop communs du raisonnement. Mais il n'en est pas moins certain que la méthode cartésienne a guidé la plupart de ceux-là mêmes qui se figuraient répudier les doctrines de Descartes, si bien que l'excellent ouvrage de M. Bouillier, tout en étant le meilleur exposé des pensées et des actes d'une école spéciale, devient par le fait comme un résumé lumineux et complet de l'histoire de la philosophie en France, ou plutôt en Europe, depuis l'époque de Louis XIV jusqu'à l'ère contemporaine.

A. PHILIBERT-SOUPÉ.

La Bible et la Nature. — Leçons sur l'histoire biblique de la création dans ses rapports avec les sciences naturelles, par S. HENRI RENSCH, docteur en théologie et professeur à l'Université de Bonn Traduction de M. l'abbé XAVIER HERTEL, du diocèse de Rouen (in-8° - Paris. Gaume frères et Duprey).

L'harmonie entre les données et les hypothèses de la science et celles de l'Ecriture est une question qui a préoccupé les savants de tous les siècles. Les plus autorisés, les plus célèbres se sont donné pour tâche de démontrer que cette harmonie existe ; d'autres ont essayé de prouver qu'entre la Bible et la science il existe un désaccord complet. Ajoutez à cela les prétentions de certains théologiens refusant aux savants la discussion de certaines questions, subordonnant la science à la théorie, et vous ne serez plus surpris de cette révolte déclarée qui pousse les adversaires dans deux camps opposés ou ils s'enferment obstinément.

Digitized by Google

Frappés des inconvénients et même des périls qui résulteraient infailliblement d'une pareille lutte éténernisée, des esprits d'élite travaillent encore, à l'heure présente, à rétablir l'harmonie entre les théologiens et les savants, la Bible et la science. C'est de cette louable idée qu'est né le beau travail de M. le professeur Henri Rensch. Sous ce titre : la *Bible et la Nature*, il a réuni les substantielles leçons professées par lui à l'Université de Bonn. Son œuvre, qui a eu plusieurs éditions successives, jouit en Allemagne d'une très grande renommée, et M. Xavier Hertel, un jeune prêtre du diocèse de Rouen, mérite tous nos éloges pour nous avoir donné une excellente traduction du livre du professeur Rensch.

Pour arriver à un accord entre la Bible et la Science, l'auteur a soin de préciser tout d'abord les limites des deux domaines.

En ce qui concerne la Bible, il développe le principe constamment enseigné par l'Eglise, savoir : « que nous n'avons pas à en attendre des enseignements sur les sciences physiques, son seul but étant de nous enseigner des vérités religieuses et morales ». Pour ce qui est du ressort de la science, il s'autorise de ces paroles d'Alexandre Humboldt : « L'objet de la science, c'est le monde visible ; c'est-à-dire les phénomènes naturels que nous percevons de quelque manière que ce soit. Son but est de réduire en principes simples les phénomènes complexes, et dès qu'elle est arrivée à ces principes, à ces lois fondamentales, sa mission est achevée ». A l'aide de ces deux principes nettement posés, longuement analysés, il est facile d'établir les limites dans lesquelles devrait se trouver l'accord entre la science et la théologie. Celle-ci accorde à la première la liberté d'étudier, de classer, de juger tous les faits physiques : mais elle la déclare incompétente dans la décision de la question de la création *ex nihilo*, dans la discussion des vérités morales et religieuses. Elle doit s'incliner devant la révélation. « La Bible et la Nature, dit un écrivain allemand, étant toutes deux la parole de Dieu, doivent s'accorder, et lorsque cet accord semble ne point exister, c'est que l'exégèse du théologien ou celle du naturaliste sont en défaut ; ce qui ne se présente malheureusement que trop souvent pour tous les deux ».

Partant de ces données, M. le professeur Rensch aborde toutes les discussions soulevées par le récit biblique, du déluge, de l'origine, de l'unité et de l'âge du genre humain, se montrant aussi savant naturaliste que profondément versé dans l'étude des textes de l'Ecriture et des Pères de l'Eglise. Il résout chaque objection en montrant ce que la théologie accepte ou rejette.

Un tel sujet devait nécessairement entraîner la discussion de toutes les théories et hypothèses de la géologie. Le professeur s'est montré à la hauteur d'une pareille tâche. Il n'a pas consulté moins de deux cents ouvrages faisant autorité en cette matière, français, anglais, allemands, catholiques, protestants et sceptiques. Tous sont discutés avec une froide impartialité et une haute capacité.

Les lignes suivantes qui terminent l'ouvrage résument admirablement les anciennes querelles des théologiens et des géologues ; elles permettent de voir où la question est actuellement arrivée et ce que l'on peut

Digitized by Google

attendre dans l'avenir : « Lorsqu'on commença à étudier l'Hexaméron de Moïse dans ses rapports avec la géologie, on trouva dans celle-ci une confirmation éclatante de la Bible. Cette première période de l'harmonie entre les théologiens et les géologues fut suivie d'une période d'amères hostilités. Les anciens systèmes géologiques furent démontrés insoutenables, et les résultats nouveaux acquis par cette science semblaient être en contradiction ouverte avec la Bible. Actuellement nous vivons dans une troisième période et tout porte à croire qu'elle est la dernière, c'est la période d'une paix et d'une concorde honorables. Les théologiens renoncent à trouver dans la science naturelle une confirmation éclatante du récit biblique ; mais aussi ils peuvent démontrer que les résultats certains de la science ne sont point en contradiction avec la Bible bien comprise. Des explications loyales, de part et d'autre, ont montré que les deux sciences pouvaient marcher chacune dans la voie qui lui est nettement tracée, et vivre ensemble dans la paix. Je pense qu'il en sera de même pour la question de l'âge du genre humain. Cuvier et ses partisans croyaient avoir trouvé dans la géologie la confirmation de la chronologie biblique ; ce fut la première période. Il a été démontré que leurs calculs étaient faux, et nous vivons dans la seconde période, où une opposition complète de sentiments semble régner entre les géologues et les exégètes au sujet de l'âge du genre humain. Ne serait-il permis d'espérer aussi une troisième période où l'on arriverait par suite du progrès de la science non pas à voir la chronologie biblique confirmée par la géologie, mais à ce résultat que les géologues renonceront à la combattre au nom de leur science. Quoi qu'il en soit, nous savons, comme chrétiens croyants, que toutes les contradictions entre la Nature et la Bible ne sont qu'apparentes, et se réduisent à des malentendus, soit de la part des naturalistes, soit de celle des exégètes. Nous savons d'une manière certaine qu'il n'y a point de contradiction entre ce que les couches qui composent l'écorce du globe nous apprennent, et ce que les pages de la Bible nous enseignent, quoique, peut-être, jusqu'ici les savants n'aient pas encore réussi à lever la contradiction apparente ».

ALEXANDRE MASSÉ.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie DUBUISSON et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

L'INDE ANGLAISE

DEPUIS LE BILL DE 1857.

Dans ces dernières années, l'attention de l'Europe a été absorbée par des préoccupations intérieures, par des remaniements de territoire et par des luttes continentales. La guerre d'Amérique avait captivé tous les regards, et on suivait avec intérêt les péripéties de cette lutte, dont le prétexte avait été l'abolition de l'esclavage et le but véritable la conservation de l'Union américaine. Aussi, n'est-il pas étonnant que l'on se soit peu occupé de pays où il n'y a eu ni guerres, ni changements violents, depuis l'époque où la révolte des cipayes, en 1857, avait attiré les yeux du monde entier sur les Indes anglaises. La domination anglaise dans les Indes pourra se diviser, au point de vue historique, en deux périodes : celle de la conquête et des annexions, qui s'est terminée avec la chute de la Compagnie des Indes ; celle de la civilisation et de la régénération intérieures, qui a commencé en 1857, lorsque le Parlement anglais a confié à la couronne le gouvernement de l'Hindoustan. C'est de cette seconde période que nous essayerons de donner un aperçu. Nous tâcherons d'examiner ce que les Anglais ont fait pour l'Inde ; nous essayerons d'exposer les avantages qu'ils retirent de ce pays pour leur commerce ; nous tenterons d'établir que la domination anglaise est un bienfait pour les peuples qu'elle tient sous son joug, et nous nous efforcerons de démontrer que le maintien de cette domination est nécessaire pour la grandeur, la

Digitized by Google

prospérité et l'influence de l'Angleterre. Nous savons que cette partie de notre système est vivement combattue par quelques Anglais, qui voudraient l'abandon de toutes les colonies et qui les poussent à l'autonomie. Ils ne se rappellent pas que le développement de la puissance de l'Angleterre, l'accroissement de son influence, ont commencé avec son essor colonial, et n'ont fait que grandir à mesure que son drapeau s'établissait sur tous les points du globe. Loin de nous la pensée de justifier en tous points la politique suivie, les moyens employés par l'Angleterre pour agrandir ses colonies; mais, à notre avis, ces hommes qui combattent son système colonial oublient qu'un des plus beaux titres de leur patrie aux yeux de l'histoire sera d'avoir été le pionnier et l'avant-garde de la civilisation sur vingt plages inconnues. La majorité de la nation anglaise, n'en doutons pas, se rend à l'évidence des faits, à l'éloquence des résultats, et comprend l'utilité de la conservation des colonies et du maintien de la domination anglaise dans les Indes.

I

Lorsque nous voulons tracer les progrès de l'Inde depuis neuf ans, nous ne prétendons pas cependant dire que ce pays n'était pas entré dans une voie de progrès avant la révolte. Déjà, sous le gouvernement de lord Dalhousie, les Anglais avaient beaucoup fait pour l'Inde. Les travaux publics absorbaient près de 60 millions de francs par an. Dans le Pendjaub, la dernière acquisition territoriale des Anglais, on avait construit des chemins pour faciliter les communications. On avait restauré un canal de 450 milles de long dans des pays qui manquaient d'eau. Le canal du Gange avait été livré à la circulation sur une longueur de 525 milles. Cet ouvrage dépasse en étendue et en importance quatre des plus grands canaux de France et le plus grand canal des Etats-Unis. On doit à lord Dalhousie la construction des lignes télégraphiques dans tout le continent Indien. En quinze mois, sur une longueur de 3,000 milles anglais, les télélégraphes mettaient en communication Calcutta et Agra, dans le centre, d'Agra allaient à Attock, sur l'Indus, au nord, à Bombay et Madras, au midi et à l'ouest de la Péninsule. Lord Dalhousie établit aussi un système postal qui permet d'envoyer, pour moins de dix centimes, une lettre de Peshawur à l'extrémité du Pendjaub, jusqu'au cap Comorin. Enfin, ce fut également ce gouverneur qui appela l'attention des directeurs de la Compagnie sur la question des chemins de fer. Lorsque la révolte éclata, on n'avait ouvert qu'une tête de ligne de Calcutta à Benarès.

On lui doit encore le commencement des réformes que le gouver-

Digitized by Google

nement a exécutées pour l'éducation des peuples indiens. Sous la Compagnie, on poussait si loin la déférence envers la religion et les préjugés du pays, que le gouvernement n'accordait aucun secours à ceux qui voulaient apprendre aux indigènes la religion et les sciences de l'Europe. Lord Dalhousie, suivant en cela les idées déjà émises par son prédécesseur, lord Bentinck, et, en Angleterre, par lord Macaulay, permit l'enseignement des sciences et de la littérature européennes. On établit des écoles dans les districts, des colléges dans les grandes villes et des universités dans les capitales des présidences. Aujourd'hui, ces établissements sont fréquentés par des milliers d'élèves de toutes castes et nationalités; ils sont rétribués par le gouvernement. C'est ainsi que l'Angleterre instruit ses sujets, qu'elle les pousse à secouer leur apathie orientale, qu'elle leur apprend à se suffire et qu'elle prépare peut-être un danger futur pour sa domination. Toutes ces mesures étaient ébauchées lorsqu'éclata la révolte qui mit un temps d'arrêt dans la prospérité des Indes, faillit soulever une lutte de races et montra aux Anglais que le principal danger pour leur puissance était leur grande armée indigène.

Le thé est pour l'Inde un produit nouveau qui a pris une grande importance depuis quelques années. Il faut remonter à 1839 pour trouver les premiers essais de culture de cette plante. Une compagnie du nom de « Assam Company » exploita des plantations sans résultat jusqu'en 1852. Depuis lors, le progrès a été rapide, et cette Compagnie donne des dividendes de 12 p. 0/0. Elle a vendu sa récolte, en 1862, pour 1,500,000 fr. En 1861, la récolte fut de 934,000 livres de thé, et, en 1863, de 1,051,000 livres dans 160 plantations. Voilà ce qui se passe en Assam, au pied des Himalayas, sur la frontière du Birman. Dans la province de Cachar, à Darjeeling, à Silhet, à Chittagong, on cultive cette plante. Dans les provinces du nord-ouest, à Kumaon, Dehra, Doon, on l'exploite également, et on y compte 78 plantations. Les récoltes s'écoulent facilement, surtout pour la consommation intérieure. Le thé de ces provinces va au Thibet, et on dit que des achats ont été faits pour la Tartarie. En Angleterre même, ces thés sont connus, et certaines qualités sont aussi prisées que celles de la Chine. Le rapport d'un agent anglais, le docteur Jameson, constate que toute la région des plateaux inférieurs de l'Himalaya est très favorable à cette culture, que le climat y est doux et facile à supporter pour les Européens, que les exploitations n'exigent pas des capitaux considérables. La valeur des thés exportés des Indes s'est accrue de la manière suivante : en 1842, la vente s'élevait à 450,000 fr.; en 1852, à 1,500,000 fr., et, en 1862, à 4,800,000 fr. Cette augmentation paraît d'autant

Digitized by Google

plus étonnante quand on sait que la plus grande partie de la récolte est consommée dans le pays.

Du thé, nous pouvons passer au café, qui se cultive dans les hauteurs de l'Inde méridionale, surtout dans le Mysore ; la récolte a triplé en dix ans. La culture du coton a augmenté pendant la guerre des Etats-Unis, et malgré toutes les critiques sur sa qualité, les exportations ont atteint le chiffre de 1,072,000 balles en 1862, et 1,500,000 balles en 1864. Cette plante se répand dans toutes les Indes; dans la présidence de Madras, on cultive 82,000 arpents contre 29,000 en 1842. On a dépensé de grandes sommes pour faciliter le transport des cotons, et leur arrivée aux débouchés maritimes. La culture de l'indigo se maintient toujours et reste assez prospère, malgré les dissensions entre les planteurs et les paysans indiens, les *ryots*. Dans ces quatre grands produits, thé, café, coton et indigo, l'Inde a fait des progrès soutenus; les capitaux et l'industrie anglaise ont y trouvé un champ productif.

Ce qui manquait surtout dans les Indes, et malgré les grands travaux exécutés depuis neuf ans, ce qui manque encore, ce sont les moyens de communication. Plus les produits augmentent, plus le besoin de voies d'écoulement se fait sentir. Souvent une famine désastreuse eût été évitée si on avait eu les moyens de faire parvenir dans un district affamé les produits qui ne pouvaient trouver un débouché à cent milles plus loin. Les Anglais ont essayé de remédier à ces inconvénients par leurs chemins de fer, par leurs bateaux à vapeur et leurs canaux. Les chemins de fer indiens ont été construits dans le but de relier entre elles les grandes villes, les positions stratégiques, et aussi dans le but de mettre en communication les ports et les centres les plus productifs. Ainsi, la grande ligne qui va de Calcutta à Lahore relie stratégiquement ces deux villes à Meerut, Agra et Delhi. Elle passe à travers tout le pays théâtre de la révolte de 1857; elle met la frontière du Pendjaub à trois jours et demi de Calcutta, elle transporte le voyageur des rives du golfe de Bengale au pied de l'Hindoo-Kush. Voilà l'utilité stratégique. Au point de vue commercial, elle relie tous les grands centres du Nord-Ouest et du Bengale; elle sera le débouché des produits du Pendjaub, et, par ses lignes auxiliaires, de ceux des versants de l'Himalaya ; elle lance un tronçon qui amènera à Calcutta les thés de l'Assam. De ce grand réseau en part un autre qui relie le pays du coton avec les houillères de la Nerbudda, et s'en va jusqu'à Bombay. Il y en a d'autres qui relieront Bombay à Madras, qui conduiront de Madras à Beypoor, sur l'autre rive de la péninsule. Il y a des lignes sur la côte de Coromandel et une sur l'Indus de Kurrachee à Haiderabad. Les chemins de fer de l'Inde formeront un cercle extérieur autour

Digitized by Google

du pays, et dans l'intérieur, des lignes relieront les grands réseaux extérieurs. Nous avons parlé de voies entreprises sous garantie de l'Etat, qui a promis 5 0/0 d'intérêt aux actionnaires. On en construira d'autres, sans garantie, qui seront des auxiliaires pour amener aux grandes lignes les produits des pays voisins. Ces lignes seront établies entre le grand réseau de Benarès à Meerut et les Himalayas. La longueur des lignes dont nous parlons est de 4,700 milles anglais, dont on a livré à la circulation plus de 3,600. De Calcutta à Lahore, de Madras à Beypoor, les voies sont achevées. On se ferait difficilement une idée des obstacles naturels qu'il a fallu vaincre, des viaducs, percements, tunnels et autres travaux exécutés. Nous lisons dans une revue anglaise que, sur la ligne de Bombay à Sholapoor, on a fait suivre une pente de 15 milles anglais jusqu'à une hauteur de 1,381 mètres. Les deux plus grands travaux en Europe, le Giovi, sur la ligne de Turin à Gênes, le Sommering, sur celle de Vienne à Trieste, n'ont respectivement que 889 et 1,325 mètres.

Le capital employé dans ces lignes est de un milliard et demi de francs, sans compter 37 millions dépensés par l'Etat pour l'achat des terrains. L'intérêt garanti est une charge assez lourde pour les finances du pays. Plus le trafic augmentera, plus les gains se rapprocheront des intérêts garantis, et les lignes pourront bientôt rendre à l'Etat les sommes avancées, conformément aux conditions fixées. Un rapport présenté en 1863 dit : « En supposant qu'il soit nécessaire de déduire 50 0/0 des recettes pour l'entretien et le fonctionnement des lignes, il faudrait 150 millions par an pour l'intérêt garanti, c'est-à-dire 22,500 francs par an et par mille. » Toutes les lignes approchent de ce chiffre, et, en 1863, elles portaient déjà 6 millions et demi de voyageurs.

Si nous passons des chemins de fer, dont on ne saurait exagérer l'importance stratégique et commerciale, aux routes, nous verrons que le gouvernement a beaucoup fait. Les chemins sont de deux sortes, les *tramways* ou routes ordinaires et les chemins praticables seulement par le beau temps. On a dépensé dans la présidence de Madras 1,750,000 francs, et dans celle de Bombay 4 millions et demi, pour des chemins de ces deux catégories, sur une étendue de 2,400 milles anglais. Dans la présidence de Bengale, on a fait 2,400 milles de routes, qui ont coûté 5 millions. L'excédant des revenus de l'Etat a suffi pour ces travaux. Un des plus grands bienfaits de la domination anglaise a été la restauration des anciens canaux et la construction de nouveaux, qui arrosent et rendent fertiles de vastes étendues de pays, et préservent leurs habitants des horreurs de la famine, ce fléau qui a été maintes fois plus terrible pour l'Hindoustan que les invasions des races conquérantes qui ont successivement

Digitized by Google

passé sur son sol. La plupart des anciens travaux d'irrigation et de canalisation avaient disparu ou étaient tombés en ruine, lorsque la Compagnie des Indes étendit son pouvoir sur la Péninsule. Le canal de Feroze-Shah, dans le Hissar, était ruiné, celui de Shah-Jehan à Delhi avait cessé de recevoir les eaux de la Jumna; il en était de même de tous les autres construits par les Mogols. De 1808 à 1822, les Anglais rétablirent la plupart de ces canaux; celui de la Jumna orientale arrose 160,000 arpents, et parcourt 150 milles anglais de pays; celui de la Jumna occidentale traverse les villages du Hissar sur une longueur de 445 milles, et a sauvé plus de 500 villages de la famine de 1838. Ces travaux de restauration sont bien peu de chose à côté du canal du Gange, qui traverse 300 lieues de pays, qui procure de l'eau à une étendue de 1,500,000 arpents, à 7 millions d'âmes et à 3,500 villages. L'espace ne nous suffirait pas pour énumérer les travaux d'irrigation effectués dans le centre et le nord-ouest ou dans les plaines du Pendjaub. Les provinces du Behar, Orissa et Bengale ont reçu une bien petite part dans ces améliorations. Une compagnie particulière, qui ne comptait que sur ses ressources devait tenter de détourner le Mahanuddee, qui tombe dans le golfe de Bengale à Cuttack, afin d'arroser la province d'Orissa. La famine récente nous démontre d'une façon concluante la nécessité d'un canal qui portera l'eau dans ce pays et le mettra ainsi à l'abri d'un fléau dont la presse de Calcutta a dépeint les horreurs depuis un an. Ce fléau aura pour conséquence d'occasionner un déficit au budget de l'année courante, car le gouvernement a été obligé de donner des sommes considérables pour nourrir les indigènes.

Nous parlerons brièvement de ce que l'on a fait dans la présidence de Madras. Dans le pays de Tanjore, on a entrepris des travaux pour détourner le cours du Krishna, grand fleuve qui va mêler ses eaux à celles du golfe de Bengale. On a ainsi tellement augmenté la prospérité de la province, que le revenu s'est élevé de 7,500,000 fr. à plus de 16 millions par an. Ces travaux procurent de l'eau à 350,000 arpents, et préservent de la famine une région où près de 200,000 indigènes périrent en 1833. Le plus grand ouvrage construit, comme les premiers, sous les auspices du général sir Arthur Cotton, est la digue du Godavery. Les districts qu'elle arrose produisent maintenant 20 millions et demi de revenu contre 12 en 1846. Tous ces canaux et ces digues ont eu pour résultats une augmentation considérable de production et un accroissement sensible des recettes de l'Etat. Ils préservent les pays environnants de la sécheresse, qui amène la famine et l'épidémie; en arrêtant et dirigeant le cour rapides des fleuves, ils préviennent des inondations désastreuses.

Digitized by Google

On a complété et terminé les lignes télégraphiques qui avaient déjà rendu de grands services pendant la révolte des cipayes. Ces lignes relient entre elles toutes les grandes villes et les positions stratégiques. Le gouvernement a fait établir un télégraphe qui relie l'Europe et les Indes par le golfe Persique, Bagdad et Constantinople. On a déjà reçu, en six heures, des dépêches de Bombay. La ligne va de Constantinople à Bagdad par l'Asie-Mineure; de Bagdad, elle atteint Bassorah et l'embouchure du Chat-el-Arab. Depuis ce point, le câble est sous-marin et passe par quatre stations, Bushire en Perse, le cap Missendon, sur la rive de l'Arabie, Gwadir en Beloutchistan, et, de là, il va à Kourrachee. De ce dernier endroit à Gwadir, il y a une ligne par terre, sur laquelle on ne peut compter que si les Beloutchees restent fidèles. La ligne de Bagdad est menacée par de nombreuses tribus arabes. Aussi, on construit une ligne auxiliaire de Bagdad à Khanakim, sur la frontière de la Turquie d'Asie; de cet endroit, elle ira rejoindre le télégraphe de Busshire, en passant par Teheran et Shiraz, en Perse. De Kourrachee part le grand réseau télégraphique qui traverse tout l'Hindoustan.

Les Anglais ont mis une grande célérité dans l'exécution de ces travaux, auxquels ils attachent un grand prix au point de vue commercial et militaire. Ils ont, par cette voie, un moyen de communication plus rapide avec leurs possessions; leur influence s'étend dans les pays qu'elle traverse, et ils pourront s'emparer du commerce du golfe Persique et des pays environnants. Au point de vue militaire, ils ont intérêt à faire sentir leur influence dans le golfe Persique et en Asie Mineure; ils établiront problablement une station à Bassorah, pour commander les bouches de l'Euphrate. S'ils mettaient à exécution un projet émis par un des officiers du génie royal, chargé de l'exécution des travaux du télégraphe, ils pourraient établir un un chemin de fer de l'embouchure de l'Euphrate à la Méditerranée. Ils enverraient ainsi plus rapidement leurs troupes que par la voie de Suez. Leur prestige gagnerait considérablement par ce déploiement de forces au milieu de populations qui sont menacées par la Russie [1]. En s'emparant de cette ligne, l'Angleterre s'assurerait dans l'avenir un moyen d'opérer une diversion contre ses ennemis futurs, qu'elle attaquerait dans leurs provinces au sud du Caucase, où elle réveillerait un patriotisme et des haines antimoscovites qui sommeillent dans les cœurs des anciens guerriers de Schamyl. Elle pourrait toujours se replier sur la voie de Suez, au cas où un désastre lui enlèverait celle de l'Euphrate.

[1] La presse anglaise parle bien souvent, avec une insistance mal déguisée, de l'accroissement de prestige que l'Angleterre pense tirer du passage de ses renforts pour l'Inde qui vont traverser l'Egypte au nombre de plus de 15,000 hommes tous les ans.

Digitized by Google

L'accroissement constant du revenu de l'Etat est une des meilleures preuves de la prospérité des Indes. Lorsque la révolte éclata, les dépenses et les recettes étaient à peu près égales, et la dette ne dépassait pas un milliard et demi de francs. En 1862, elle avait atteint le chiffre de deux milliards et demi ; le déficit occasionné par la révolte et les dépenses excessives de l'armée y figurait pour 750 millions. Tous les ans, le budget, jusqu'en 1862-63, présenta un déficit que l'on peut attribuer aux dépenses des troupes anglaises et aux sommes considérables qui furent absorbées par les travaux publics. Ces mêmes raisons expliquent le peu d'excédant de recettes depuis cette époque. En 1863-64, il atteignit le chiffre de 12 millions ; l'excédant réel de cette année était bien plus considérable, car on avait porté au chapitre des dépenses 120 millions pour les travaux publics et 50 millions pour les intérêts garantis sur les chemins de fer. En 1865, il y eut un léger déficit. Suivant le rapport du ministre des finances indiennes, M. Laing, les revenus du pays ont augmenté à raison de 25 millions de francs par an depuis la révolte en 1858. Avant cette époque, de 1854 à 1857, la moyenne était de 825 millions par an. En 1864-65, les revenus ont atteint 1 milliard 150 millions de francs. Les excédants qu'on applique tous les ans aux travaux publics seront rendus par les chemins de fer, qui ont pris l'engagement de rembourser les sommes qu'on leur a avancées [1].

Après avoir parlé des revenus, il est assez naturel de se demander comment on prélève les impôts. Ils pèsent très légèrement sur les peuples de l'Inde, la proportion annuelle étant en moyenne de 2 fr. 50 c. par tête, tandis qu'en France elle est de 50 fr. par tête, et, en Angleterre, de 59 fr. . La moitié de ce revenu provient du loyer des terres que le gouvernement anglais possède en toute propriété depuis l'époque où il s'est mis aux lieu et place de quelques rajahs indigènes, et il afferme ces terres à des baux de longue durée. On a établi un impôt sur le revenu, comme l'*income tax* anglais, qui produit déjà 75 millions par an. La plupart des autres impositions sont indirectes et pèsent également sur toutes les classes. On cite, parmi les plus productifs celui qui frappe l'opium.

Le commerce des Indes a marché avec rapidité, comme le prouvera la table suivante :

1834-35,	le commerce	atteignit une	valeur de	360,000,000 fr.
1849-50,	—	—	—	800,000,000

[1] En 1867-68 et en 1868-69 il y aura des excédants de cinq à onze millions, malgré la guerre d'Abyssinie.

Digitized by Google

1853-54,	—	—	—	1,135,000,000
1855-56,	—	—	—	1,530,000,000
1860-61,	—	—	—	2,227,000,000

Le coton seul atteignit en 1860 un poids de 206 millions de livres, et en 1864, de 506 millions. Le chiffre des exportations a augmenté, en 1841-42, d'une valeur de 325 millions de francs, en 1861-62, de 875 millions. Parmi ces exportations, nous ne citerons que deux exemples de progrès rapide. Les graines oléagineuses, *oil-seeds*, en 1852, 12 millions de francs, et en 1862, près de 30 millions : la laine, en 1852, 2 millions, et, en 1862, 10 millions. Ces quelques exemples serviront à donner une idée du développement de la prospérité des Indes et des résultats que l'Angleterre a obtenus en peu de temps dans ce pays, que la Compagnie des Indes entourait d'un monopole jaloux. Tout ce que l'on a fait cependant n'est qu'un début. Tous les avis, tous les ouvrages que nous avons consultés sur l'Inde s'accordent à dire que ce pays est entré dans une voie de prospérité qui ne peut que s'élargir. L'élan a été donné par les conquérants, la direction restera entre leurs mains, puisqu'ils gouvernent et disposent de grands capitaux. Mais l'Inde répondra à leur appel, et il faut espérer que ses peuples aideront un jour à la grande œuvre de civilisation qui se poursuit pour leur bien. Déjà, les rajahs et les classes supérieures commencent à s'intéresser aux travaux publics. L'éducation et l'instruction se répandent, et les écoles sont pleines d'indigènes avides de s'instruire et de conquérir des grades universitaires à Calcutta. Comme chrétien, nous regrettons d'être réduit à avouer que nous ne croyons pas que le christianisme ait fait de grands progrès dans l'Hindoustan. Les missionnaires rivalisent de zèle, mais leurs efforts viennent se briser contre le brahmanisme et le mahométisme, auxquels ils enlèvent de rares prosélytes.

On se demande si le gouvernement n'exerce pas une trop grande influence sur les travaux publics de l'Inde, s'il ne paralyse pas l'essor de l'entreprise particulière et s'il ne tend pas à une centralisation qui habituerait les indigènes à tout attendre de l'Etat et à ne rien faire par eux-mêmes? A cette opinion, on peut répondre en se fondant sur les avis d'hommes qui connaissent l'Inde, et on peut dire qu'elle n'est pas encore assez avancée pour que l'on confie tous ces grands travaux aux particuliers. L'initiative est partie de l'Etat, et il doit continuer à agir, à appliquer le surplus des revenus annuels à la construction des routes, des canaux, des chemins de fer et autres ouvrages qui n'offrent pas assez de rémunération pour attirer les capitaux des compagnies. Il faut rendre justice à ce gou-

Digitized by Google

vernement, qui appelle dans le pays et encourage les capitaux anglais, et qui fait tout ce qu'il peut pour secouer l'apathie des indigènes : il ne faut pas croire qu'il vise à la centralisation, qui n'est pas une tendance anglaise ; s'il n'agissait pas, le pays resterait stationnaire.

II

Après avoir énuméré les bienfaits de l'Angleterre dans les Indes, nous allons examiner les avantages qu'elle en a retirés. Le commerce de la Grande-Bretagne avec ce pays est plus considérable que son commerce avec le reste du monde. Elle reçoit pour plus de 600 millions de francs des produits de l'Hindoustan ; en 1864, sur 894 millions de livres de coton importées, l'Inde lui en a envoyé 506 millions et l'Amérique 14 seulement. Les autres produits de ce riche pays sont envoyés en Angleterre pour une valeur double depuis dix ans. Nous avons parlé plus haut du développement du commerce indien, dans lequel l'Angleterre a eu la plus large part. Les exportations anglaises ont atteint une valeur de 500 millions de francs en 1864 contre 82 millions en 1835. Plus on étend les voies de communication, plus la consommation des produits de manufacture anglaise se répand. Un agent anglais, le colonel Bairdsmith, déclare qu'il y a tout lieu d'espérer que les importations prendront un développement bien plus considérable quand les classes agricoles et ouvrières pourront acheter les produits anglais qui ne sont pour le moment écoulés que parmi les classes aisées. Faut-il parler de toutes ces entreprises de canalisation et de chemins de fer qui enverront leurs dividendes aux actionnaires anglais et contribuerout d'autant à la richesse de la Métropole ? On estime la valeur des chemins de fer indiens à près d'un milliard et demi de francs ; les actionnaires de ces compagnies sont au nombre de 35,533, et parmi eux 777 seulement n'habitent pas la Grande-Bretagne. Ces lignes, qui seront d'une si grande utilité pour l'Inde, donneront 75 millions de francs par an aux Anglais. On peut estimer, nous dit une revue anglaise, les capitaux dans l'Inde à 5 milliards de francs, nous n'entendons parler que du capital employé en chemins de fer, dette publique et emprunts faits à l'Angleterre pour le compte de la colonie. Les intérêts de ces sommes montent à plus de 150 millions, qui sont dépensés par environ 126,000 familles anglaises. Nous pouvons aussi parler d'une flotte que l'Angleterre doit en grande partie à sa domination en Asie. La Compagnie péninsulaire et orientale a une flottille de 64 beaux bâtiments à vapeur, jaugeant ensemble 90,545 tonneaux, et d'une force

Digitized by Google

réunie de 18,649 chevaux. Chacun de ces bâtiments peut, en temps de guerre, servir à l'Angleterre. Cette Compagnie reçoit un subside postal de l'Etat, et la plupart de ses passagers sont des employés du gouvernement; elle dessert la Chine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Maurice, reliant ainsi tous les points où flotte le drapeau anglais. — Le trésor indien paye tous les ans, à Londres, une somme de 125 millions de francs, qui ne comprend pas l'intérêt des chemins de fer, et qui se répartit ainsi : Intérêt de la dette et des emprunts, 51 millions; pensions civiles, militaires, marine et retraites, 37 millions; 10 millions payent les dépôts et les bureaux de la colonie en Angleterre, ainsi que ses employés en congé. Si l'on résumait toutes ces sommes, et si on ajoutait l'argent dépensé pour matériel de chemins de fer et fournitures de l'armée, on arriverait à un chiffre de 350 millions par an, que l'Angleterre doit à sa position de suzeraine des Indes, en dehors de tout ce que sa prospérité commerciale doit à cette même raison.

Tels sont les chiffres connus, les avantages constatés que l'Angleterre retire des Indes! Mais qui pourrait calculer les sommes envoyées par toute cette armée de fonctionnaires militaires et civils, par tous ces Anglais résidant dans les Indes pour leur commerce et leur industrie, sommes destinées à l'entretien de leurs familles, à l'éducation de leurs enfants, au soutien de leurs parents! Quelle est la famille anglaise qui n'est pas directement intéressée au sort de leur domination dans ce pays? Quelle est la famille anglaise qui n'a pas un père, un frère, un cousin ou un parent dans les Indes? Combien de pères anglais qui élèvent leurs fils pour les envoyer tenter fortune dans ce champ ouvert à l'industrie et au commerce, pour ceux qui ne veulent ni de l'épée ni du poste civil? Combien de négociants et de manufacturiers sont intéressés au sort de l'Inde! Ce n'est pas l'aristocratie et la gentry seules, c'est la bourgeoisie, cette grande force vive de l'Angleterre, qui a les plus grands intérêts dans l'Inde, où elle envoie ses produits, ses capitaux et ses enfants! Ses ouvriers mêmes, dont les chefs, comme M. Bright, décrient cette domination, semblent oublier que l'Inde est le meilleur débouché pour les produits de leurs sueurs et de leurs manufactures.

Certains Anglais envisagent l'Inde à un point de vue assez étrange, et nous croyons devoir parler de leurs opinions, car, comme eux, on dit souvent dans la presse européenne que l'Inde est une cause de faiblesse, une charge pour les finances anglaises. Il y a aussi des Anglais qui se demandent si l'on doit continuer à entretenir, dans cette partie de leurs possessions, une armée qui représente le tiers de leur effectif. Il nous semble que les avantages qu'ils retirent des Indes, que les capitaux qu'ils y emploient, que la prospérité com-

Digitized by Google

merciale qu'ils y trouvent, seraient des compensations bien suffisantes pour justifier l'entretien de 70,000 soldats, même s'il était vrai que la métropole dût payer leurs dépenses. Mais c'est là qu'est l'erreur, et on ne se rend pas compte de ce qui se passe en réalité. L'Angleterre ne paye pas une seule livre sterling du budget de l'armée des Indes. Nous répétons ce que nous avons dit plus haut, l'Inde paye non-seulement tous les frais de ses armées européennes et indigènes, mais elle paye le ministre secrétaire d'Etat pour les Indes, elle défraie tout un ministère de ses dépenses, jusqu'aux frais de construction et de réparation du bâtiment. Elle paye le transport, aller et retour, des bataillons anglais, ainsi que 15,000 hommes des dépôts, qui pourraient contribuer à la défense de l'Angleterre. Les dépenses civiles et administratives sont entièrement supportées par les finances de la colonie. Voilà la vérité, et on ne saurait comprendre les assertions erronées que l'on débite pour séduire les auditeurs d'un meeting, comme le fait M. Bright, quand il dit « que l'Inde serait vengée lorsqu'elle aurait brisé la puissance anglaise, par les fardeaux qu'elle lui impose, par les hommes et l'argent qu'elle emploie pour sa défense et qu'elle tire de l'Angleterre. » Nous avons démontré, par les faits et les chiffres, combien ces assertions sont fausses, et nous allons essayer de prouver que, loin d'affaiblir la puissance militaire des Anglais, l'Inde, au contraire, est pour leurs soldats ce que l'Algérie est pour ceux de la France. Les paroles de M. Bright, que nous empruntons à un de ses discours, cité par une revue anglaise, montrent une fois de plus comment ce brillant orateur démocrate se laisse entraîner par sa fougueuse éloquence, au point d'oublier les faits et la vérité toutes les fois qu'il s'agit de blâmer ce qui n'a pas été fait par lui, et ce qui a été l'œuvre d'hommes qui n'ont voulu ni suivre ses conseils ni céder à ses menaces.

On prétend que l'armée anglaise dans les Indes affaiblit l'Angleterre en la privant d'un tiers de son effectif. Elle ne gagnerait pas grand'chose à retirer ses troupes des Indes, car le Parlement réduirait l'armée permanente, qui n'est maintenue au chiffre de 200,000 hommes que pour faire face aux exigences du service colonial. Si l'Angleterre a une armée régulière plus nombreuse que par le passé, si elle a des troupes aguerries, de bons généraux, elle le doit en grande partie aux Indes, car tous les ans huit à neuf régiments de vieux soldats en reviennent, et son état-major se recrute dans cette colonie. L'Inde a servi à former une pépinière de généraux dont nous ne citerons que les Clyde, Rose, Grant, Outram; elle a donné à l'Angleterre les troupes qui ont suffi pour les campagnes de Chine en 1840 et 1860, pour une guerre de longue durée en Nouvelle-

Digitized by Google

Zélande, pour le Japon, pour la Perse en 1857 et déjà en 1854, on parlait de mener en Orient les soldats de l'Inde[1].

Toutes ces occasions ont prouvé que l'Angleterre, loin de trouver dans cette possession une source de faiblesse, pourrait au contraire disposer de ses ressources indiennes pour ses autres colonies, sans avoir contribué de ses finances européennes à l'entretien de cette armée de réserve. On objecte encore que la mortalité est très grande dans les rangs anglais et que le climat asiatique fait beaucoup de victimes. Il est vrai qu'il faut environ 4,000 recrues pour remplir les vides que font le climat et les congés, mais est-ce là une bien lourde charge pour l'Angleterre? Est-ce un grand sacrifice que de donner 4,000 hommes en retour des immenses avantages de toutes sortes que l'Inde procure aux Anglais? Est-ce une grande perte que celle de 4,000 soldats pour un pays qui voit tous les ans 210,000 émigrants partir pour l'Amérique et l'Australie? Est-ce un vide qui se fera sentir dans un pays où la population, malgré l'émigration, augmente de plus d'un million tous les cinq ans? D'ailleurs, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour ménager les troupes; la discipline est moins sévère et on prend de grands soins de l'état sanitaire. Quand un régiment arrive, il va dans une station tempérée; au bout de deux ans, il passe dans une autre, et ainsi de suite il termine ses dix ans de service colonial dans les plaines chaudes du Bengale et de Madras. Nous allons maintenant voir en quoi l'Inde diffère des autres colonies et pourquoi on ne doit pas lui appliquer les mêmes théories; nous essayerons en terminant d'examiner quels dangers pourront menacer la domination anglaise et comment on pourrait les conjurer.

III

En Angleterre, deux idées dominent actuellement l'opinion publique à l'endroit des colonies. On pense qu'il est inutile et même impossible d'essayer de retenir sous la domination anglaise les colonies qui repoussent la suprématie de la métropole. On cite, à l'appui de cette opinion l'exemple de la lutte du XVIIIe siècle contre l'Amérique; on met cette idée en pratique dans le Canada, qu'on pousse à l'autonomie et que l'on prépare à devenir un Etat indépendant. On met cette idée en exécution dans les colonies où l'on encourage le « self-government, » qui est en quelque sorte l'éduca-

[1] Au moment où ces pages furent écrites, l'expédition d'Abyssinie n'était pas encore venue donner une nouvelle preuve du parti que l'Angleterre peut tirer des ressources militaires des Indes pour ses guerres coloniales. Toute l'armée expéditionnaire a été fournie par l'Inde, chefs, hommes, vivres, presque tout est venu de Bombay.

Digitized by Google

tion politique de ces pays où la race anglo-saxonne a fondé des Etats qui seront les nations de l'avenir, le Cap, l'Australie. Loin de nous la pensée de blâmer le self-government, l'indépendance relative de ces colonies, car, c'est à cela qu'elles doivent leur prospérité et leur développement, qu'elles n'auraient jamais atteint sous un régime militaire et centralisateur[1]. Mais cette théorie ne peut pas s'appliquer à l'Inde. Il y a entre elle et les autres possessions anglaises toute la différence qu'il y a entre un pays conquis et barbare, d'une part, et une colonie européenne, d'autre part. La seconde idée qui existe chez les Anglais au sujet des colonies, c'est que leur autonomie ne nuirait pas au commerce de la mère-patrie. On justifie cette opinion en disant que les prédictions émises au sujet des Etats-Unis n'ont pas été réalisées et que les relations commerciales entre eux et les Anglais n'ont fait qu'augmenter depuis leur séparation. Cette théorie aussi est inapplicable aux Indes, car si l'Angleterre abandonnait ce pays, son commerce cesserait et elle perdrait la moitié de sa prospérité. Est-il, en effet, possible de supposer que le commerce indien continuerait si quelque événement venait à chasser les Anglais? Non, il faudrait les remplacer par une autre nation européenne, et quelle serait celle qui entreprendrait cette tâche? L'Angleterre pourrait, dans cette hypothèse, continuer à avoir des rapports commerciaux avec l'Inde; mais elle souffrirait beaucoup, quand bien même elle ne perdrait que les revenus qui dépendent de sa position comme maîtresse de ce pays. Aussi sommes-nous d'avis qu'elle ne saurait lui appliquer les idées qui dominent sa politique coloniale. Faut-il rappeler les 150 millions que l'Inde paye aux Anglais pour rétribuer les fonctionnaires hors de son territoire? Faut-il rappeler les 200 millions qu'elle dépense, en Angleterre, pour son armée? Faut-il parler ici encore de tous ces milliers d'Anglais qui trouvent les uns des places, les autres la fortune dans ces provinces? Faut-il énumérer tout cela pour démontrer ce que l'Angleterre perdrait en cessant de dominer dans l'Hindoustan, sans parler de son commerce?

L'Inde est une conquête qui paye tous ses frais, qui est entièrement gouvernée par l'Angleterre, sans que les sujets aient aucune part à la direction des affaires. La Couronne nomme tous les fonctionnaires dans l'administration, l'armée, la marine et la justice. La reine nomme les conseils suprêmes qui aident les gouverneurs dans la direction des affaires. Le Parlement fait les lois pour cette possession, et les intérêts indigènes ou anglo-indiens sont assez peu repré-

[1] On en a la preuve manifeste dans le triste état des colonies françaises. (*Note du Directeur.*)

Digitized by Google

sentés à la Chambre par quelques membres qui ont des intérêts dans la colonie ou qui y ont servi, et par un ministre qui fixe le budget indien sans consulter le pays qui doit le payer. Les autres colonies, au contraire, nomment tous leurs fonctionnaires, sauf le gouverneur général, fixent les salaires, déterminent leur propre budget. L'Australie, le Cap et le Canada ne défrayent la métropole que d'une partie des dépenses militaires ; l'Angleterre paye le reste. Cet excédant des dépenses de l'armée coloniale (l'Inde exceptée), a atteint plus de 90 millions en 1865-66. Telles sont les différences qui existent entre les colonies anglaises et l'Hindoustan : différences qui nous font dire qu'il n'y a aucune analogie possible entre l'Inde, vaste pays conquis où l'Angleterre garde en tutelle 180 millions d'hommes de races et de religions différentes, où elle maintient l'ordre et introduit la prospérité grâce à une puissante organisation militaire et civile dont l'impulsion part de Londres, et ces colonies où la Grande-Bretagne déverse le trop-plein de sa population, où elle apporte avec elle ses institutions libres, ses idées de self-government et d'indépendance, qui habituent ces nouveaux pays à se suffire, à se gouverner et à ne reconnaître la suprématie de la métropole que pour avoir la protection de ses armées et de sa marine.

Le self-government appliqué dans l'Inde mènerait à tous les excès, à tous les désordres des rajahs, et aux luttes entre les races et les religions qui sont répandues sur la surface du pays. Qui donc gouvernerait? Seraient-ce ces Hindous plongés dans l'ignorance et l'indifférence orientale, ou ces mahométans fanatiques et cruels? Non! L'Inde a gagné la paix et la prospérité sous le joug britannique ; elle a échangé l'anarchie contre la tranquillité; elle a obtenu l'égalité de tous devant la loi ; elle a pris part à la civilisation européenne qui s'introduit dans ces provinces par les nombreux travaux des Anglais; sa population s'est accrue, les crimes ont diminué, l'agriculture et le commerce s'étendent; l'instruction se répand; des finances prospères viennent enfin témoigner de la prospérité du pays. Voilà ce qu'il a gagné sous ses nouveaux maîtres! Il se passera bien des années, pour ne pas dire des siècles, avant qu'il puisse se gouverner par lui-même. L'Angleterre, de son côté, a tout intérêt à maintenir sa domination dans un pays qui est le meilleur débouché pour son commerce, qui est une mine de richesses pour ses citoyens, une école pour ses armées, et qui ne lui coûte rien. L'Europe aussi doit désirer le maintien de la domination anglaise dans les Indes, car ce pays ne peut être un champ ouvert au commerce et aux capitaux européens qu'à la condition d'être bien gouverné. La France a depuis longtemps cessé de porter ses regards vers l'Inde, et il nous semble qu'il est plus avantageux pour elle de voir ce pays sous la

Digitized by Google

domination d'une alliée, qui depuis cinquante ans est en bons termes avec elle, que de le voir revenir à l'anarchie d'autrefois, ou bien passer sous le joug de cette puissance qui a envahi le grand plateau central de l'Asie.

Les Anglais dans l'Inde n'ont eu aucun démêlé avec leurs voisins, si ce n'est une guerre avec le Bhoutan, qui a abouti à la cession de la partie la plus riche du territoire des Dooars. On a accordé une subvention aux chefs de ce pays en échange de leurs pertes territoriales et pour leur ôter tout prétexte de faire des incursions dans la plaine cédée aux Anglais, plaine qui servait à alimenter les tribus montagnardes. En Arabie, le gouvernement a eu quelques embarras, que le zèle d'un consul, promptement désavoué, lui avait attirés avec les Wahabites. Ces complications étaient aussi dues à une guerre civile et à des révolutions de palais à Mascate, aujourd'hui presque apaisées, et les intérêts anglais ont été habilement défendus par le colonel Pelly. Les troubles de l'Afghanistan ont attiré l'attention de la presse indienne, mais le gouvernement n'a pas voulu intervenir dans la guerre civile qui déchire ce pays. Les fils et les petits-fils du dernier émir, Dost-Mohamet, se disputent la suprématie et tour à tour semblent triompher pour être aussitôt vaincus. Ufzul et Azim Khans, Ameen et Shureef Khans sont les principaux chefs de partis qui luttent et se rallient tour à tour avec ou contre Shere-Ali, que les Anglais appuient un peu plus que les autres. Il serait fort peu intéressant de suivre le récit que fait une Revue anglaise, des combats et succès alternatifs de ces prétendants à l'empire de Dost-Mahomet. Il suffit de dire que, depuis 1863, ils se disputent, tantôt demandant l'appui des Bokhariens, tantôt celui des Anglais, qui leur a été refusé. Aux dernières nouvelles, les discordes civiles continuaient. — Puisque nous parlons de ce qui s'est passé chez les peuples voisins de l'Hindoustan, nous pouvons jeter un coup d'œil au nord des Himalayas, dans la Tartarie chinoise. Séparée de l'Afghanistan par les monts Kuen-Loon, du Cachemire par la steppe de Pamere, cette vaste région est arrosée par des fleuves et par des canaux très nombreux ; elle abonde en minéraux et embrasse quatre provinces, Kashgar, Yarkund, Absoo et Khoten. Sa population est un mélange de Kirghiz, Persans, Chinois et Toonghanais. La religion dominante est le mahométisme. La Russie menace déjà Kashgar et convoite cette province, qui la mettrait à l'entrée du défilé de Kara-Korum, qui mène aux Indes. En 1863, les Chinois furent expulsés par les mahométans du Khoten ; les autres villes et provinces suivirent cet exemple, de telle sorte que la domination chinoise a disparu. Tous ces pays sont en pleine anarchie, et livrés à des bandes d'aventuriers. Seul, le chef du Khoten maintient

Digitized by Google

l'ordre dans son territoire, et recherche avec ardeur le soutien des Anglais pour conjurer les dangers de l'invasion russe, mais ses ouvertures ont été repoussées.

IV

Avant de terminer nos remarques, nous ne pouvons nous empêcher de dire quelques mots sur deux dangers qui menacent l'Inde dans un avenir plus ou moins lointain. C'est d'abord son armée indigène, qui a déjà une fois mis en péril la domination anglaise. Il est incontestable que les Anglais ne peuvent se maintenir avec leurs soldats européens seulement; ils ne suffiraient pas pour la police et la sécurité de ce vaste empire, qui s'étend de l'Indus et l'Hindoo-Kush jusqu'aux frontières du Birman, et qui renferme bien des peuples guerriers et insoumis. L'armée indigène compte environ 200,000 combattants ; elle est armée et disciplinée à l'européenne; elle a fait ses preuves à côté des Anglais dans toutes leurs conquêtes, et on pourrait dire qu'elle les a faites en quelque sorte contre eux en 1857. La révolte de cette année fut purement militaire, ne rallia que fort peu de partisans et échoua devant l'indifférence des populations. Si elle avait été une lutte de races, croit-on que l'Angleterre aurait pu en venir à bout si vite ? Malgré l'opinion d'un parti, en Angleterre, dont M. Kaye s'est fait l'écho dans son ouvrage sur la guerre des cipayes, on ne saurait voir dans le soulèvement de 1857 que l'insurrection d'une soldatesque dont on avait exagéré la fidélité et trop ménagé les préjugés religieux. Notre opinion est fondée sur celles qui ont été émises par tous les hommes d'Etat indiens, les Lawrence, les Canning, les Elgin et les Laing : elle est encore basée sur l'histoire de la révolte elle-même. En effet, tous les récits de l'époque s'accordent à prouver que les insurgés ne furent jamais plus de 200,000 hommes en armes, auxquels se joignirent les brigands des grandes villes et quelques petits rajahs mécontents. Les Anglais eurent de leur côté une foule de rajahs, à qui sir John Lawrence distribuait encore tout dernièrement des croix en récompense de leur fidélité passée; ceux de Puttiala, Iheend et Nepaul. L'Angleterre se servit, pour vaincre ses soldats rebelles, des chefs et des peuples nouvellement conquis, des Sikhs, des Ghoorkhas, des Pendjaubais. C'est là, au reste, le secret de sa force et le meilleur remède contre tout soulèvement militaire ou indigène. Quand le mahométan s'insurge, elle trouve des alliés dans les Hindous, qui n'ont pas oublié les maux de la conquête de l'Islam. Quand les brahmines se soulèvent, elle trouve des alliés dans les Sikhs, comme en 1857. C'est en se conformant à la célèbre maxime : « Diviser pour régner »

Digitized by Google

que l'Angleterre pourra longtemps maintenir sa domination ; mais il lui faudra aussi une nombreuse armée européenne et tous les secours de ses télégraphes et chemins de fer. Elle a compris ce danger, car elle réduit tous les ans ses troupes indigènes et les remplace par une police irrégulière, qui est moins bien armée et disciplinée. Ce qui brisera surtout la force nuisible de l'armée cipaye, sans détruire sa valeur militaire, ce sera l'introduction d'éléments hétérogènes, que l'on pourra opposer les uns aux autres, le cas échéant. L'idée d'amener dans les Indes des corps chinois, malais, ou cafres, semble excellente pour empêcher un jour des conspirations militaires aussi générales que celle de 1857.

Au nord des Indes, au delà des neiges éternelles de l'Hindoo-Kush, au loin, dans le grand plateau central de l'Asie, gronde un orage dont le retentissement est parvenu dans les Indes, et qui approche toujours, jusqu'à ce qu'il prenne les proportions d'un véritable danger pour la domination anglaise. Nous voulons parler des envahissements de cette puissance qui a étendu son empire sur un tiers de l'Asie et sur une grande partie de l'Europe, de cette puissance qui marche rapidement vers les Indes. Fidèle au célèbre testament de Pierre le Grand, la Russie a exécuté, l'une après l'autre, les clauses de ce document que l'on prétend avoir été la base de tous ses efforts politiques. Avec une persévérance et une volonté qu'aucune résistance n'a pu vaincre, aucun échec décourager, les czars ont poursuivi leurs conquêtes, et, pareils à un fleuve qui déborde ses rives et s'étend au loin malgré les obstacles naturels et les travaux des hommes, l'invasion russe a franchi les montagnes et les déserts, a surmonté les efforts héroïques de dix peuples qui ont disparu de la carte du monde pour aller figurer au nombre des provinces moscovites. Ainsi, au soir de l'empire romain, et des mêmes régions, sont parties les invasions barbares dont nous parle l'histoire du Ve siècle. Du nord-ouest aussi, par le grand plateau central de l'Asie, se sont avancées vers l'Inde les races conquérantes qui ont successivement paru dans le Pendjaub. L'Europe n'est pas assez pour la Russie, ni les plus belles provinces de la Suède, ni un royaume entier de Pologne, ni une partie de cette Turquie qu'elle menace, et à laquelle elle réserve les douceurs du régime dont Mourawieff a gratifié la Pologne. Arrêtée en Europe après l'échec de Sébastopol, vaincue par la coalition anglo-française, elle se recueille et attend une meilleure occasion pour prendre sa revanche. Mais, en Asie, elle n'a pas perdu ces années de paix ; ses généraux ont assis sa domination dans le plateau central. Sa position est admirable. Adossée au Caucase, établie dans les belles provinces de la Mingrélie et de la Circassie, elle domine la Turquie d'Asie, menace la Perse et

Digitized by Google

commande les mers Noire et Caspienne. Dans le grand plateau central, elle s'est emparée du Khokend, du Turkestan, et elle s'est établie dans des régions fertiles, où elle trouvera facilement des moyens de subsistance pour ses troupes, et une base solide d'opérations. Par l'Aral et la mer Caspienne, par ses chemins de fer et le Volga, par sa ligne de forteresses le long du Syr-Daria, elle met Saint-Pétersbourg en communication avec ses avant-postes dans le Turkestan et le Bokhara, à quelques centaines de milles des avant-postes anglais, à Peshanur. C'est par cette voie, vers Kashgar et Caboul, qu'elle pourra s'approcher des Indes, plutôt que par la Perse. Son influence s'étend en Asie; le bruit de ses conquêtes va jusqu'aux bords du Gange, et les peuples de l'Hindoustan savent qu'une grande puissance européenne approche au delà des montagnes. Les émirs de Bokhara et les autres chefs que la Russie attaque ont tourné les yeux vers l'Angleterre, et ont imploré son secours. Elle n'a pas consenti à intervenir. Mais nous croyons que beaucoup d'Anglais regrettent l'occasion perdue en 1854-55, quand quelques colonnes de l'armée des Indes auraient pu aider les Kirghiz, dans l'Asie Centrale, et les Circassiens de Schamyl, au sud du Caucase. L'occasion a été manquée, et la Russie en a profité depuis dix ans. Il faut songer que sa position actuelle sur l'Amou-Daria ne saurait être définitive, car les mêmes motifs qui l'ont poussée en avant jusqu'ici la conduiront jusqu'à l'Hindou-Kush. Elle aura toujours des voisins turbulents; elle se trouvera toujours en face de races belliqueuses, qui lui donneront mille prétextes pour motiver et justifier l'annexion et la conquête. Elle avance, pour ces raisons, en Bokhara, et en fera autant en Caboul, où elle se trouvera en face de l'Angleterre.

En 1838, les Anglais s'étaient émus des progrès de la Russie en Tartarie, en 1867, ils restent impassibles devant les conquêtes qui portent cette puissance vers l'Afghanistan. Les intérêts commerciaux de l'Inde en souffrent, car elle aurait eu tout intérêt à appeler de son côté le commerce de l'Asie centrale, dont va s'emparer la Russie, puissance protectionniste. Mais c'est au point de vue politique que l'Angleterre doit redouter le jour où le cosaque et le cipaye se rencontreront dans les passes du Hindou-Kush, le jour où elle aura pour voisine une nation européenne, qui pourrait dans un conflit, dans la question d'Orient, tenter une diversion vers le Pendjaub. On accuse de pessimisme ceux qui prévoient cette époque, parce que, dit-on, la Russie est encore loin : mais son influence pénètre et déjà la presse indienne constate le malaise et dit que les indigènes parlent des victoires du « Rooss ». On pourrait reprocher aux Anglais l'excès contraire, leur optimisme, car ils ne veulent voir de danger

Digitized by Google

nulle part. C'est ainsi qu'à la veille de la révolte de 1857, quand mille avis leur étaient transmis, quand bien des symptômes annonçaient la crise, les chefs anglais mettaient une foi aveugle dans leurs soldats indiens, qui, peu de jours après, les massacrèrent. L'Angleterre a l'air d'aimer mieux ne pas songer à un péril que de le prévenir. C'est pour cela que toute guerre européenne la prend au dépourvu et qu'elle commence toutes ses campagnes comme la campagne de Crimée. Ce système pouvait lui réussir quand les guerres duraient assez longtemps pour lui donner le loisir de se préparer après la déclaration des hostilités ; mais elle devrait comprendre qu'il n'en est plus ainsi à notre époque. Il serait plus facile d'arrêter les Russes en aidant leurs ennemis et en augmentant les obstacles qui sont entre eux et les Indes, qu'il ne sera aisé de les contenir quand une armée moscovite paraîtra dans les passes de Bolan et de Kara-Korum, quand l'Inde frémira à l'approche des ennemis de la Grande-Bretagne.

Cependant, tous les hommes d'Etat anglais sont partisans de la non-intervention ; ils disent qu'on ne peut avoir la prétention d'arrêter la Russie tant qu'elle ne menace pas directement les intérêts de l'Angleterre au Caboul et au Thibet. Ce qui les rassure, c'est la pensée que les Russes sont encore éloignés de leurs frontières. Ils sont d'avis que plus l'empire des czars s'étend, plus il s'affaiblit en éparpillant ses ressources. Ils disent que si la Russie peut donner la main aux rebelles en deçà de l'Indus, l'Angleterre aussi pourrait pousser à la révolte les races belliqueuses que sa rivale tient sous son joug. D'ailleurs, la Russie n'attaquerait l'Inde que dans le cas d'une guerre générale, et alors elle ne pourrait disposer en Asie que d'une partie de ses armées, auxquelles les Anglais pourraient opposer des forces considérables. Ils ont pour frontières naturelles des montagnes dont les défilés sont faciles à défendre : ils occuperont sans doute Herat et Candahar pour fortifier leurs flancs ; ils auront encore un excellent rempart dans ces Afghans, ces Beloutchees et les autres tributaires de l'Inde qui redoutent les envahissements des Moscovites. On peut être sûr que sir John Lawrence, le gouverneur-général des possessions britanniques, est parfaitement renseigné par ses émissaires et ses agents européens ou indigènes, sur tout ce que fait la Russie, et il saura choisir son heure pour intervenir et prévenir les dangers d'un voisinage redoutable.

Nous avons essayé de donner une idée de l'Inde anglaise en 1867, des progrès qu'elle a faits, de sa prospérité et des avantages qu'elle a procurés aux Anglais. Quelle conclusion tirer de nos remarques et de nos observations ? Elle est facile. Nous pensons que le maintien de la domination anglaise dans les Indes est un

Digitized by Google

bienfait pour ce pays, est de la plus grande utilité pour l'Angleterre elle-même. Elle lui est utile aux points de vue commercial, militaire et politique ; loin d'être une cause de faiblesse, l'Inde accroît sa force. Les sacrifices en hommes qui sont exigés d'elle sont amplement compensés par les avantages qu'elle en retire. Nous comprenons tous les sacrifices que les Anglais ont faits, toute l'énergie qu'ils ont déployée en 1857, et qu'ils devraient être prêts à montrer de nouveau au besoin. Ils jouent un beau rôle en civilisant ces possessions, et ils rachètent ainsi les violences et les injustices dont on les accuse dans le passé. En effet, quand l'Inde aura secoué la domination anglaise, quand la Russie ou la révolte auront renversé cette puissance qu'il a fallu cent cinquante ans pour élever, quand l'Angleterre aura perdu le plus beau joyau de sa couronne, alors pâlira sa splendeur, alors s'écroulera son influence et on verra diminuer sa prospérité. Comme tous les peuples qui ont perdu leur empire colonial, comme la Hollande et l'Espagne, elle sera réduite au rôle de puissance de troisième ordre.

Telle était l'opinion de M. de Tocqueville (opinion citée par une revue anglaise tout dernièrement) lorsqu'il écrivait à une Anglaise, lady Theresa Lewis. Il faut observer qu'il écrivait en 1857, avant que l'Inde fût entrée dans la voie de prospérité que j'ai essayé de tracer. Il disait : « Vous me permettrez de ne pas être de votre avis quand vous dites que la perte de l'Inde n'affaiblirait pas l'Angleterre, et que c'est seulement par vanité que le peuple anglais est résolu de conserver le gouvernement des Indes. J'ai souvent entendu énoncer cet avis par des Anglais éclairés, mais je n'ai jamais pu le partager. Il est très vrai qu'en richesses matérielles le gouvernement de ce pays coûte plus qu'il ne rapporte, qu'il exige des efforts au loin, qui peuvent, à un moment donné, paralyser l'action de l'Angleterre dans des affaires qui la touchent de plus près. J'admets tout cela ; mais je ne suis pas moins d'avis que la perte des Indes amoindrirait la position de l'Angleterre parmi les nations du monde. Je pourrais donner bien des raisons pour motiver mon opinion, mais je me contenterai d'une seule. Il n'y a jamais eu rien de plus extraordinaire sous la face du soleil que la conquête et surtout le gouvernement des Anglais dans l'Hindoustan, rien qui attire plus les regards des hommes de tous les coins du globe vers cette petite île dont les Grecs ignoraient même le nom. Pensez-vous, madame, qu'un peuple qui a rempli cette place immense dans l'imagination de la race humaine puisse la quitter impunément ? Pour ma part, *je ne le crois pas*. Je crois que les Anglais suivent un instinct non-seulement héroïque, mais plein de sagesse, un véritable instinct de préservation

Digitized by Google

quand ils sont prêts à tous les sacrifices pour conserver l'Inde, puisqu'ils la possèdent. »

Ainsi parlait un profond penseur, qui connaissait les Anglais, et qui avait, dit-on, l'intention d'écrire un ouvrage sur l'Inde. Les matériaux étaient prêts, l'œuvre commencée, lorsque la mort l'a arrêté. Tel était son avis lorsqu'il avait sous les yeux le plus grand péril qui eût encore menacé la domination anglaise dans les Indes. Combien ses opinions eussent été confirmées s'il avait pu voir les progrès des neuf dernières années ! Aussi, est-il étonnant d'entendre des Anglais professer des préventions contre leur empire indien, préventions qui ont leur source dans les idées essentiellement fausses que nous avons combattues par les faits et les résultats obtenus. Plus les rapports entre cette possession et la métropole deviendront fréquents, plus on verra combien il est absurde de considérer l'Inde comme une source de faiblesse. Nous ne savons ce que l'avenir réserve à l'Angleterre quand le souffle de la démocratie aura passé sur elle, quand les principes égalitaires et les doctrines américaines auront amené la chute de ses institutions constitutionnelles et monarchiques. Nous ne pouvons prédire quelle sera sa politique coloniale quand son aristocratie, qui l'a si bien dirigée pendant deux siècles de gloire et de prospérité, aura succombé devant les attaques de l'école de Birmingham ; quand elle aura subi une réforme sociale aussi bien qu'électorale, conséquences inévitables du courant réformiste qui déplacera l'équilibre de la représentation et remettra les rênes du pouvoir à la foule ignorante, que pourront exciter et conseiller des démagogues ambitieux et avides de popularité. Nous ne savons ce que sera la Grande-Bretagne si elle a un jour pour ministres des Bright ou des Beales, pour Chambre des communes des ouvriers protectionnistes et des chefs de Trade-Unions; nous espérons que ce temps est encore éloigné, et que la Providence en préservera ce grand pays constitutionnel. Mais, si jamais ces hommes triomphent, s'ils mettent en pratique leurs idées sur l'Inde et les colonies, ils offriront au monde le triste spectacle d'un véritable suicide national. Car, selon nous, aucune idée ne peut être plus antianglaise que celle d'abandonner l'Inde et les colonies ; aucun préjugé plus absurde que celui qui prétend que l'Inde n'est pas une source de puissance et de prospérité pour l'Angleterre.

ARTHUR E. HOUGHTON.

Digitized by Google

LE

TUEUR DE FEMMES

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE[1]

XI

La comtesse de Fontèves fut la première qui s'aperçut que Marthe avait pris les devants. Ce fait n'était pas bien grave, car les enfants, dans les promenades à la campagne, imitent assez volontiers les jeunes chiens, qui courent sans cesse en avant et reviennent à toute vitesse. Mais Cécilia était torturée d'appréhensions continuelles depuis les aveux, les prières et les menaces de Savarèze. Elle abandonna donc le groupe des causeurs et monta vers le plateau où les deux routes se rejoignaient. Elle y arrivait lorsque Marthe se précipita dans ses bras comme une avalanche.

« Où étais-tu? dit la comtesse en l'embrassant. Pourquoi nous quitter?

— Oh! ne me gronde pas, maman, répondit Marthe. Tu sais bien que je ne peux pas tenir en place. Je suis bien contente, va! J'ai rencontré M. Savarèze, et voilà ce qu'il m'a donné. »

[1] Voir la *Revue Contemporaine* du 31 mars et du 15 avril 1868.

Digitized by Google

La comtesse arracha le portrait plutôt qu'elle ne le prit des mains de l'enfant. Elle y jeta un coup d'œil, poussa un cri étouffé et se détourna pour cacher l'émotion qui l'envahissait.

« Oh! le misérable! murmura-t-elle, le misérable! Pourquoi es-tu mort, mon frère Samuel?... Hélas! que n'es-tu là, afin de tuer comme un chien ce maudit!

— Tu es fâchée, petite mère? demanda Marthe en se rapprochant.

— Non, non, » répondit Cécilia.

Elle eut assez de force pour s'imposer un calme apparent. Elle ne pouvait, en effet, rien avouer ni à Marthe ni au comte sans les broyer sous le poids du passé. Seule, elle devait soutenir cette lutte effrayante.

« Tu me dis, Marthe, reprit-elle avec douceur, que tu as rencontré M. Savarèze et qu'il t'a donné ce portrait?

— Oui, mère.

— Et, que t'a-t-il dit?

— Oh! il a été bien aimable, comme toujours. Seulement, il n'avait pas le temps. Il a bien regretté de ne pas cueillir des fleurs avec moi, mais il m'a donné cette belle image, en me disant...

— En te disant?...

— De la montrer à mon père, qui, bien certainement, viendrait le remercier.

— De la montrer à ton père!...

— Oui, maman. Et c'est tout. Mais, cette image, tu l'as toujours, tu sais? Veux-tu me la rendre, puisqu'elle est à moi? Est-il étourdi! Il a cru que je m'appelais Blanche. Maman, veux-tu, s'il te plait, me la rendre? Voici papa qui vient. Je voudrais la lui faire voir. »

La comtesse cacha précipitamment le portrait.

« Ecoute-moi, Marthe, dit-elle en se penchant vers l'enfant : tu as commis une faute. Oh! ne pleure pas. Je te pardonne, mais ne dis rien à ton père, car il serait moins indulgent. De lui, de moi, de Jules, tu peux accepter des cadeaux, ma fille, mais mademoiselle Marthe de Fontèves n'en doit pas recevoir d'un étranger.

— Oh! c'est vrai, petite mère. Je n'y avais pas pensé. Ainsi, mon image?... confisquée?

— Je t'en achèterai d'autres... beaucoup d'autres!

— Oh! que tu es bonne!... Tu ne diras rien?...

— A ton père? Je te le promets. Mais toi?...

— Oh! je m'en garderai bien. Tu as raison... J'ai commis une faute et mon père me gronderait. Mais sois tranquille; ce sera comme si tu m'avais punie et je ne recommencerai plus. »

Le retour à Chanterive s'effectua sans autres incidents. Après le

Digitized by Google

dîner, le comte de Fontèves et son cousin partirent tous les deux pour Paris, où le comte avait un appartement. Ce voyage était convenu depuis quelques jours. Charles avait affaire à Paris le lundi matin, et il eût été assez difficile d'arriver à temps sans quitter Chanterive la veille. Jules fut enchanté de la circonstance pour aller se rappeler au souvenir d'Evelina, qu'il négligeait un peu depuis quelque temps.

Le départ des deux cousins eut lieu à la nuit tombante. Savarèze en fut instruit. Soit par lui, soit par ses gens, il se tenait au courant de tout ce qui se passait chez ses voisins. Il envoya une heure après à Cécilia la lettre suivante :

« Madame la comtesse,

» Le comte de Fontèves est absent, et ne peut être de retour que demain. Il y a, entre votre maison et la mienne, un pavillon inhabité où il vous sera facile de m'attendre cette nuit, sans éveiller aucun soupçon. A minuit j'irai frapper à la porte. Y serez-vous, Cécilia ? Vous faut-il des preuves de ma tendresse ? N'existent-elles pas déjà dans mon désir de préserver votre réputation, de sauvegarder l'honneur de l'épouse en adorant la femme ?

» Venez, Cécilia, venez apaiser ce cœur que le passé devrait rendre implacable. Ne me forcez pas à vous déclarer mon amour en présence même de votre mari, car je le ferai, je vous le jure, si vous refusez de m'entendre secrètement. Je suis las de souffrir, et vous avez pu vous en convaincre aujourd'hui même. J'ai remis à Marthe, à ma fille, le portrait de sa mère, en lui disant d'aller le porter de ma part au comte de Fontèves. C'est assez vous dire que je veux me venger sans attendre un jour de plus, si vous n'éteignez pas la haine par l'amour. Ce portrait, vous l'avez intercepté. Je l'ai vu... j'étais à quelques pas. Vous n'avez pas voulu la mort du comte ou la mienne. Ce que vous avez fait en vous plaçant entre lui et moi, comme l'ange de l'oubli et du pardon, vous le ferez encore, je n'en doute pas, et vous viendrez au rendez-vous que je vous donne. Comprenez bien ceci, madame : le motif qui arme mon bras est si grave, si imprescriptible et si légitime, que vous seule pouvez me défendre de frapper. Je serais le dernier des hommes si je m'abstenais plus longtemps sans pouvoir me dire comme justification suprême : J'obéis aux vœux d'une femme, d'une femme que j'aime et qui m'aime.

» Deviendrez-vous maîtresse absolue de mes volontés, comme vous l'êtes de mon cœur ? Je le saurai cette nuit.

» TANNEGUY SAVARÈZE. »

Digitized by Google

En lisant cette lettre, tout le sang de Cécilia bouillonnait d'indignation et d'énergie.

« Un rendez-vous ! s'écria-t-elle d'une voix saccadée et en parcourant sa chambre à grands pas... Il ose m'assigner un rendez-vous ! Il ignore donc que je suis une Américaine ! Dans mon pays, on ne ménage point les traîtres et les lâches, on se fait justice soi-même, on les tue ! Et il vient chez moi !... et il se livre à moi !... Oh ! je vais le tuer... je vais le tuer ! Pourquoi non ? Charles n'est pas là, je ne crains point de révélations... et suis dans un cas de légitime défense. »

Elle fut sur le point d'aller chercher des armes ; mais elle s'arrêta toute défaillante.

« Hélas ! murmura-t-elle, je ne suis qu'une femme !... Une femme qui tue est un monstre... Mon bras serait faible ou maladroit... »

Une voix secrète lui criait :

« Si tu l'épargnes, il vous tuera tous, lui, toi par les tortures de l'angoisse, Marthe par le déshonneur de sa mère et l'infamie, Charles par le fer de l'épée ou le plomb du pistolet. Il n'aura pas de pitié, lui, il vous tuera, et il y aura trois cadavres au lieu d'un... »

Cécilia tomba anéantie sur un fauteuil.

Bientôt elle se leva toute frémissante et sonna. Une femme de chambre parut.

« Appelez Ancelin, lui dit la comtesse. »

Tout un plan venait de se former dans son esprit surexcité.

Le pavillon était plein de meubles, de livres, d'objets de toutes sortes. Pendant la belle saison, Cécilia y allait souvent avec Marthe pour lui donner, au milieu d'un silence plus complet qu'à Chanterive même, des leçons d'écriture, d'histoire, de géographie, de dessin. Cécilia se proposa d'envoyer Ancelin y passer la nuit, sous prétexte qu'une quantité d'objets avaient été soustraits. Le domestique aurait ordre de se munir d'un fusil et de se tenir sur ses gardes à l'intérieur du pavillon, d'en laisser la porte entr'ouverte comme par suite d'un oubli, et de faire feu sur ceux qui y pénétreraient.

« N'est-il pas le plus dangereux des voleurs, se dit la comtesse pour s'enhardir, celui qui s'introduit dans notre maison, afin d'y attaquer mon honneur, celui de Marthe et la vie de mon mari ? »

Cependant, lorsque Ancelin se présenta. elle tressaillit d'horreur aussi bien que d'incertitude sur ce qu'elle devait faire. Quoique poussée à bout et quoique d'origine américaine, elle était femme, elle était chrétienne, et il lui parut plus monstrueux encore de commander un meurtre que de le commettre. Ce n'était même plus un meurtre, c'était un assassinat ; or, l'assassinat, même commis par une Charlotte Corday sur un Marat, n'est jamais excusable.

Digitized by Google

« Madame la comtesse m'a fait appeler? dit Ancelin après quelques secondes de silence.

— Oui, répondit-elle... M. de Fontèves est à Paris avec son cousin... Veillez bien cette nuit, Ancelin!

— Oh! madame la comtesse peut dormir en repos! reprit-il. Les chiens sont là. Le premier malfaiteur qui s'aviserait de manifester des intentions criminelles serait dévoré sans plus attendre. D'ailleurs, il n'y a pas de danger, le pays est d'une tranquillité proverbiale. »

Il fit un pas en avant et prêta l'oreille comme pour dire :

« Est-ce tout?

— C'est bien, ajouta la comtesse. Je tenais seulement à vous faire moi-même mes recommandations. Un mot encore : demain, jusqu'au retour de monsieur de Fontèves, je ne recevrai personne... personne... »

Ancelin s'inclina et sortit.

« Oh! je ne pouvais pas, se dit Cécilia demeurée seule, je ne pouvais pas ordonner un assassinat à cet homme... M'aurait-il obéi? Qui sait, d'ailleurs, si M. Savarèze n'aurait pas pris ses précautions, et si, tué chez moi, son cadavre n'eût pas livré des preuves destinées à troubler à jamais le repos de Charles, de Marthe et le mien? Ah! qu'il vive! Je n'irai pas à lui, même pour le tuer... Il est capable de tout, je le vois, je le sens ; ce portrait remis à Marthe ce matin, cette lettre qu'il m'écrit ce soir... oh! oui, il est capable de tout, cet homme, et je deviens folle d'épouvante en luttant contre lui... Mais la fuite nous dérobera à ses poursuites, à sa haine... Dès demain, je déciderai Charles à quitter Chanterive. »

Elle se coucha et ne put dormir.

Le lendemain, elle essaya de cacher ses horribles appréhensions, de se rassurer auprès de Marthe insouciante et heureuse, auprès de la baronne frivole et gaie. Mais, parfois, elle sentait des larmes brûlantes lui monter aux yeux, et elle s'enfuyait pour que personne ne fût témoin de son désespoir. A un certain moment, la baronne l'aperçut, la tête dans ses mains et le visage baigné de larmes.

« Vous pleurez! dit la baronne surprise. Ah! c'est juste, ajouta-t-elle presque gaiement ; votre cher époux n'est pas là. Allons, consolez-vous, belle éplorée, il reviendra!

— Chère Hélène, murmura la comtesse...

— Oh! mais, c'est très grave, reprit la jolie veuve. Les femmes se désolent donc quand leurs maris s'éloignent, même pour une seule nuit? J'aurais cru, au contraire... Oh! mon Dieu! Qui me renseignera exactement? Le mariage est donc la terre promise? A force de me persécuter par tous les moyens possibles, on finira par

Digitized by Google

me faire épouser quelqu'un... l'un ou l'autre. Pas M. Jules, par exemple! A propos, il faudra que je lui demande s'il me conseille d'épouser M. Savarèze.

— Lui! s'écria Cécilia.

— Il m'adore, continua Hélène. Je suis sûre qu'il se meurt de douleur d'avoir été refusé. Mais ce n'est pas définitif. Après mûres réflexions, je crois que je le préfère à M. Jules. »

La comtesse se leva :

« N'épousez jamais cet homme-là, Hélène!

— Lequel?

— Monsieur... Savarèze.

— Cependant, pour faire enrager M. Jules...

— Vous êtes mon amie, Hélène, et plutôt que de vous voir contracter une pareille alliance...

— Bonne Cécilia! interrompit la baronne en riant, vous prenez tout au sérieux, vous! Mais soyez tranquille, je ne me remarierai qu'à la dernière extrémité. Quant à M. Jules... Tenez, chère Cécilia, voici une lettre pour lui qui vient d'arriver. Je tiens à la lui remettre moi-même. Regardez donc cette écriture. »

Un bruit de voix termina cet entretien.

« C'est Charles! » s'écria la comtesse.

Lorsque Jules, qui revenait en même temps, reçut des mains de la baronne la lettre qui venait d'arriver, il se contenta de répondre d'un air indifférent :

« Merci, madame... C'est de mon notaire.

— Je l'ai bien pensé, monsieur Jules, répliqua la jeune veuve avec un sourire ironique; aussi me suis-je emparée de la lettre, afin qu'elle ne s'égare pas. »

Elle allait s'éloigner, elle revint et ajouta d'un ton ému :

« Soyez raisonnable, monsieur Jules! Je suis votre amie, votre amie bien sincère, et je vois avec peine que vous allez vous laisser ruiner... par votre notaire.

— C'est un honnête homme, répondit Jules d'un ton distrait. N'ayez aucune crainte. »

Jules était préoccupé, un peu inquiet. La lettre était d'Evelina, et il l'avait quittée tout récemment. Elle lui avait donc écrit dès qu'il avait été parti?

Il monta à sa chambre pour n'être pas dérangé, il brisa l'enveloppe d'une main fiévreuse. La candide personne manifestait son regret de ne pouvoir porter plus longtemps une chaîne qui n'était pas d'or pur. Elle ne voulait plus continuer à le recevoir, à moins d'une augmentation de traitement motivée par le renchérissement des denrées de première nécessité.

Digitized by Google

Pendant ce temps, Cécilia avait rejoint son mari qui était revenu de Paris avec Jules. Effrayée plus que jamais des tentatives et des menaces de Savarèze, elle ne put contenir une explosion d'anxiété et de joie en revoyant son mari.

« Charles, dit-elle en se jetant dans ses bras, tu viens de Paris, retournons-y ensemble! Emmène-moi, Charles, emmène-moi loin d'ici! »

XII

Le comte de Fontèves fut surpris et un peu inquiet de l'exclamation de Cécilia.

« T'emmener! dit-il. Que s'est-il donc passé? Qu'y a-t-il de nouveau?

— Rien! rien! répondit la comtesse en voyant le visage de Charles s'assombrir, et en se rappelant qu'une confidence était un signal de mort pour le comte ou pour Savarèze.

— Cécilia, reprit Charles avec un regard plein de tendresse, ton front brûle, ta main est glacée...

— Tu t'en étonnes! Faut-il donc t'avouer que ton absence en est cause? » répliqua-t-elle en essayant de sourire.

Marthe interrompit cet entretien. Elle avait su que son père était de retour, et elle accourait pour l'embrasser. Le comte lui rendit ses caresses, lui donna quelques livres, quelques albums qu'il avait rapportés pour elle, puis, préoccupé de la pâleur de sa femme et de ce qu'elle lui avait dit, il l'emmena au salon afin de l'interroger.

« Oui, je t'ai prié de m'emmener, lui dit-elle lorsqu'ils furent seuls; oui, je voudrais partir d'ici, aller à Paris... ou, plutôt, voyager. C'est un caprice, mais tu m'aimes assez, Charles, pour être indulgent et bon, même lorsqu'il s'agit d'un caprice.

— Cécilia, reprit Charles gravement, ne me caches-tu rien? »

Et, sans attendre sa réponse, il ajouta :

« Et M. Savarèze? La baronne l'accepte-t-elle, décidément? En a-t-il été question entre elle et toi? Est-il venu ici?...

— Pendant ton absence!... Je ne l'aurais pas reçu. »

Il y eut un court silence.

« Un caprice! continua le comte... Tu n'en as jamais eu, Cécilia.

— Eh bien! je commence, répliqua-t-elle avec une sorte de gaieté fiévreuse. »

Mais cette gaieté était si peu sur sa physionomie et dans son cœur, que le comte s'informa si elle était malade, si elle souffrait.

Digitized by Google

«Voilà la première fois que notre solitude t'est pénible, ajouta-t-il. Pour l'animer sans la troubler, je retiens ici autant que je le puis ton amie Hélène et mon cousin Jules. Ils sont jeunes, d'un esprit riant; j'avais espéré que leur compagnie contribuerait à te distraire. Si M. Savarèze épouse la baronne...

— Lui! interrompit vivement la comtesse. Pourquoi me parler de cet homme? Voilà deux fois...

— En effet, reprit Charles avec une sincérité soucieuse; son nom se présente malgré moi sur mes lèvres. C'est sans doute parce que je souhaite de te faire oublier notre isolement...

— Eh! ce n'est pas l'isolement qui m'effraye!

— Qu'est-ce donc?

— Rien! rien! Je voudrais partir avec toi, avec Marthe. C'est un caprice. Une femme ne justifie pas, n'explique pas un caprice... Elle l'énonce, et si son mari l'aime, il s'y soumet... surtout quand il n'y a pas d'empêchements.

— Et s'il y en a? »

Le comte prit la main de la comtesse, et d'une voix affectueuse et triste :

« Ecoute-moi, Cécilia, poursuivit-il. Il est peut-être maladroit de répondre aux caprices des femmes par de bonnes raisons ; mais tu n'es pas une femme ordinaire, toi, et tu me comprendras. Tu veux voyager, voir le monde; sais-tu ce qui nous y attend? Une curiosité ardente, insatiable, au milieu de laquelle les propos des indifférents, de nos amis mêmes, viendront sans cesse nous blesser au cœur. Je suis célèbre, hélas! mais d'une célébrité redoutable. Mon passé n'est pas effacé; il se retournerait contre nous avec ses mille pointes aiguës et douloureuses. Si elles n'atteignaient que moi, ce ne serait rien; je répondrais, voilà tout. Le tueur de femmes en France s'est aussi appelé en Amérique le tueur d'hommes. Il sait se défendre quand on l'insulte, et il ne rougit pas de ce qu'il a fait, surtout quand il voit des lâches se mettre cinquante pour entretenir le luxe d'une courtisane, ou des maris, plus lâches encore, qui ferment les yeux devant l'évidence et s'engraissent de leur ignominie. Oui, je saurai me faire respecter, Cécilia, et je n'ai peur de personne; mais toi, chère femme, mais Marthe... Ah! c'est à cause de vous que je ne veux plus de luttes, car avant toute lutte il y a une provocation, un affront, et il ne me serait par permis de le prendre tout pour moi sans le laisser rejaillir sur l'honneur d'une femme, sur l'innocence d'une enfant.

— Charles, dit la comtesse, je ne tiens ni aux joies du monde ni à ses fêtes...

— Vois mon cousin, reprit le comte avec une profonde émotion,

Digitized by Google

vois ton amie Hélène... Ils nous sont dévoués, n'est-ce pas? Cependant, ils ne laissent jamais passer sans la saisir une occasion de faire allusion au passé. Ils en parlent... en plaisantant. Eh! mon dieu, oui, ils plaisantent! Ils ne croient pas m'offenser. Volontiers me feraient-ils compliment des tragiques histoires où j'ai joué un rôle, sans s'apercevoir que l'homme qui s'est fait à la fois juge et bourreau, a toute sa vie au fond du cœur une plaie saignante qui se rouvre dès qu'on la touche.

— Charles! Charles! s'écria la comtesse en oubliant ses propres angoisses pour consoler cette immense et éternelle douleur qui d'habitude se repliait sur elle-même, afin de ne point se manifester.

— Hélène et Jules ne m'ont jamais fait de peine, je te l'assure, reprit-il. Ils plaisantent!... Avec eux, je n'ai aucun mérite à être patient.

— Mais avec d'autres!... Oh! je comprends, Charles! je comprends! »

Cependant, le danger pressait. Malgré l'impossibilité d'alléguer un motif valable pour quitter Chanterive, Cécilia ne perdit pas courage. Elle ne demandait qu'à se réfugier dans une retraite plus ignorée encore, qu'à s'enfermer dans un isolement absolu. Elle reconnut toutefois, non sans épouvante, que la réalisation d'un tel projet exigeait au moins quelques jours. Pour le moment, l'entrée de Jules Bordomieu et de la baronne de Sirac l'empêcha de renouveler ses instances.

Jules était tout bouleversé. La lettre d'Evelina, réclamant une augmentation, ne lui laissait plus un moment de repos. Il avait raconté à la baronne cette aventure, en grossissant les chiffres et en la mettant sous le nom d'un de ses amis.

« Est-ce assez abject! avait-il dit. Et il y a des idiots qui cèdent, qui se font plumer! Mais, moi... mais, mon ami... nous répondons par un mépris bien senti. »

Une ardeur vengeresse s'empara de lui à la vue du comte.

« Cousin, lui dit-il, que ferais-tu à une femme qui t'imposerait des conditions en te menaçant d'en aimer un autre? Tu la tuerais! Bien certainement, tu la tuerais, et ce serait justice. Cependant, quand on n'est pas marié, on n'a pas le droit... Le mépris, alors, le mépris suffit.

— Tu entends, Cécilia! dit tout bas le comte à la comtesse. De Jules, ce n'est rien; mais d'un autre... Veux-tu encore voyager?

— Oh! que c'est agréable d'être marié pour pouvoir tuer sa femme! s'écria Jules.

— Bien vrai? reprit la baronne de Sirac... Si vous m'épousiez, monsieur Jules, vous seriez capable de me tuer par jalousie?

Digitized by Google

— Certes, madame! Aussi, je vous le conseille, ne m'épousez pas! Je suis le cousin de mon cousin, moi! »

Cécilia voulut emmener le comte.

« Pourquoi donc? lui dit-il avec un sourire patient et résigné.... Ils s'amusent... ils sont vraiment très gais. »

Cécilia passa sa journée à chercher dans son esprit des prétextes pour décider son mari à abandonner Chanterive. Lorsqu'elle se retrouva, le soir, seul avec lui, après que tout le monde fut couché, elle recommença ses sollicitations, en les appuyant de ces démonstrations caressantes auxquelles un galant homme ne sait pas résister. Elle y joignit d'ailleurs une argumentation solide : Marthe avait besoin de professeurs pour le dessin et la musique. A Paris, on pourrait les lui procurer, tout en vivant dans la retraite la plus stricte. De plus, les événements du jour fournirent à Cécilia un puissant motif de quitter les rives de l'Oise.

« Ne penses-tu pas qu'Hélène aime ton cousin? demanda-t-elle à son mari. Elle m'a avoué qu'elle le supposait dégagé enfin des liens qui lui faisaient souhaiter de rester célibataire. »

Par une conclusion assez naturelle, Cécilia amena Charles à convenir que si une alliance s'ensuivait, se projetait même, il valait mieux que ce ne fût pas dans le voisinage immédiat de M. Savarèze, dont l'hommage avait été repoussé par la baronne. Charles n'eut pas besoin d'écouter jusqu'à la fin ces excellentes raisons, dont la meilleure était pour lui le désir de sa femme.

« Tu veux t'éloigner, dit-il; cela suffit. Nous partirons...

— Demain? s'écria-t-elle.

— Quand tu voudras. »

Cependant, il fallut reconnaître que ce départ subit nécessitait bien deux ou trois jours de préparatifs. Cécilia était trop heureuse de l'avoir obtenu pour insister sur ce point. Elle ne s'appliqua plus qu'à mettre Savarèze dans l'impossibilité de savoir où trouver le comte, la comtesse et Marthe. En cela encore, Jules et Hélène lui furent d'un grand secours. Leur mariage probable donnait lieu à cesser toutes relations avec un rival éconduit. Rien ne serait plus facile que de quitter Chanterive sans dire où l'on allait. Cécilia se chargerait de prier Jules de garder le silence à ce sujet.

Obligée à une fuite prompte, la comtesse ne s'inquiéta pas de savoir si, une fois à Paris, elle engagerait Charles à choisir un autre séjour. Le principal était de se soustraire aux menaçantes poursuites de Savarèze. Plus tard, on aviserait. Paris, du reste, est peut-être la ville du monde où il est le plus facile de demeurer inconnu. Cécilia se crut sauvée dès qu'elle eut la certitude d'y retour-

Digitized by Google

ner, au lieu d'habiter ces campagnes sans défense, où, à chaque instant, elle était exposée à coudoyer Savarèze.

C'était la première fois qu'elle éprouvait un peu de calme et d'espoir depuis qu'elle soutenait seule cette lutte effroyable ; aussi, vers une heure du matin, elle s'endormit. Charles, lui, depuis qu'il était question d'abandonner ce joli pays où il avait été heureux si longtemps, était en proie à un malaise dont il ne se rendait pas bien compte. Sa femme était trop sincère pour avoir pu lui dissimuler entièrement ses inquiétudes. Il les devinait et n'en savait pas la cause. Sa confiance en Cécilia était si grande qu'il s'efforçait de n'expliquer que par un caprice ce changement de résidence. Mais si son cœur s'apaisait ainsi, son esprit protestait, et Charles s'apercevait malgré lui que depuis quelques jours sa femme paraissait profondément troublée. Il l'aimait trop pour ne pas se mettre à l'unisson de tous ses sentiments, même inexprimés. Les souvenirs du passé, si maladroitement évoqués par Jules et par Hélène, vinrent en outre agir sur lui. Son sommeil fut lourd, agité, pénible. Puis un rêve épouvantable vint planer sur lui.

A un certain moment, la comtesse entendit crier d'une voix effrayante et effarée :

« Cécilia !... Cécilia !... »

Elle se réveilla en sursaut.

A la lueur d'une veilleuse, elle vit son mari baigné d'une sueur froide, les traits contractés, les bras s'agitant comme pour frapper des ennemis invisibles.

Elle le secoua et se pencha vers lui :

« Je suis là, lui dit-elle. Eveille-toi, Charles ! »

Il tourna vers elle ses yeux hagards, et il sortit à moitié de son rêve.

« Ils ont eu pitié, reprit-il d'une voix à peine articulée. Ils m'ont permis de te revoir. C'est la dernière nuit que nous passons ensemble, Cécilia. Allons, résigne-toi ; j'ai tué, on me tuera... C'est la peine du talion.

— Charles, mon Charles, éveille-toi... Tu rêves, entends-tu bien ? tu rêves !... Oh ! ce Jules, cette Hélène !... Ils t'ont rappelé aujourd'hui...

— Ils plaisantaient ! répondit le comte avec un pâle sourire. C'est si drôle, un tueur de femmes !... »

Il se dressa sur son séant, il passa la main sur ses yeux, et, regardant fixement la comtesse, avec une apparente lucidité d'esprit :

« Cécilia, continua-t-il, je te demande pardon de t'avoir associée à ma destinée. Un tueur de femmes n'a plus droit au bonheur. Arrive un jour où le sang de ses victimes crie vengeance... Tu es veuve,

Digitized by Google

Cécilia... Je sens là que tu es veuve... Pardonne-moi, oublie-moi... Je serai mort demain. »

Elle sauta dans la chambre, et ouvrit les fenêtres toutes grandes. Le jour naissait. Les oiseaux chanteurs voltigeaient déjà sur les arbres, s'abattaient gaiement sur les plates-bandes du jardin, afin de s'ouvrir l'appétit par quelques graines molles encore, laiteuses et apéritives. Tout était, au dehors, joie et enchantements. Les fleurs soulevaient avec un voluptueux effort leurs petites têtes fléchissantes sous la rosée des nuits. Dans un coin du ciel, au delà d'une colline sombre, un nuage s'empourprait de rose et se balançait dans les airs, comme un drapeau annonçant la venue de l'aurore. Lumière, parfums et chants d'oiseaux pénétrèrent à la fois dans la chambre. Le cauchemar s'envola avec les ténèbres, et, une heure après, sans crainte de le ramener, Cécilia disait à son mari :

« Quel affreux rêve tu as fait, mon Charles ! Mais, ce n'est qu'un rêve, et rien ne menace notre bonheur... »

Elle se trompait, elle essayait de se tromper et de se faire illusion. Le jour même, tandis que le comte de Fontèves, la comtesse, Jules et la baronne de Sirac étaient réunis dans le salon de Chanterive, un domestique annonça :

« Monsieur Tanneguy Savarèze. »

XIII

Personne, excepté peut-être la baronne de Sirac, ne parut charmé de cette visite. Le domestique Ancelin remarqua l'espèce d'hésitation qui se produisait.

« M. Savarèze a un bouquet à la main, » déclara-t-il en s'avançant de quelques pas et en s'adressant au comte.

Celui-ci fut sur le point de dire : Faites entrer. Cette visite, en définitive, n'avait rien que de fort naturel. On ne pouvait accuser Savarèze d'être importun, car depuis longtemps il ne s'était point présenté à Chanterive. Mais Cécilia, qui travaillait assise devant une table auprès de la baronne, fit observer qu'elle était un peu souffrante.

« Jules, dit-elle, vous êtes presque l'ami de M. Savarèze ; veuillez nous excuser auprès de lui...

— Je vais le recevoir, interrompit le comte en faisant quelques pas vers la porte ; ce sera plus convenable. »

La comtesse trembla de tous ses membres.

« Charles ! dit-elle... Charles !... »

Recevoir Savarèze en présence d'autres personnes lui sembla un danger bien moindre que de le laisser seul avec son mari.

Digitized by Google

« Je suis souffrante, c'est vrai, reprit-elle. Mais, à la campagne, on ne peut guère fermer sa porte. Faites entrer, Ancelin.

— Ah! vous avez bien raison, ma chère, ajouta la baronne de Sirac. Cette visite vous distraira. Personnellement, je vous remercie. Je ne voudrais pas me faire un ennemi de M. Savarèze qui, du reste, se conduit comme un homme d'esprit en me prouvant qu'il ne se considère pas comme brouillé avec moi, parce que j'ai refusé de l'épouser.

— Vous avez refusé de l'épouser? demanda Jules.

— Mais oui, monsieur, répliqua la jolie veuve, et il se pourrait bien que je changeasse d'avis. »

Tanneguy entra. Il avait, en effet, des fleurs à la main.

« Me voici fort embarrassé, dit-il après avoir salué. Il y a ici deux dames, et je n'ai qu'un bouquet.

— Partagez-le en deux, Savarèze, c'est bien simple, répondit Jules d'un ton assez froid.

— Oh! je ne sais pas mentir, moi, reprit Tanneguy, et j'avoue que ce bouquet est destiné... »

Il s'approcha de la baronne de Sirac et le lui offrit. Le comte prit pour de la contrariété le trouble manifeste de Cécilia, qui était émue comme si elle se fût trouvée devant un tigre. Quand il était en face de Savarèze, il ne pouvait s'empêcher de le surveiller instinctivement et de le tenir en respect.

« Que votre hommage, monsieur, aille librement à son adresse, dit-il; Mme de Fontèves a des fleurs dans son jardin.

— Mille grâces, monsieur! » dit la jeune veuve à Tanneguy.

Puis, se tournant vers Jules, elle ajouta :

« Que dites-vous de ce bouquet, monsieur Jules?

— C'est un bouquet, » répliqua-t-il très froidement. Et il sortit. Sa rupture avec Evelina lui laissait le cœur disponible. Elever ses vues jusqu'à une femme du monde lui avait toujours paru une imprudence et une duperie. A un certain moment on est forcé soit de se battre avec le mari, soit d'enlever la femme, soit de l'épouser, si elle est veuve, triple écueil sur lequel Jules ne voulait sombrer à aucun prix.

Jules, en outre, avait des idées très arrêtées au sujet du préjugé qui prétend que les femmes du monde ne coûtent rien. Il se disait que le jour arrive bien vite où elles vous empruntent cinquante mille francs, sans compter les innombrables menus frais qu'un amoureux très épris ne remarquerait même pas s'il ne s'apercevait que son budget perd de plus en plus son équilibre. Et cependant, malgré son expérience et ses savants calculs, Jules songeait que la succession d'Evelina était vacante, et il se proposait de l'offrir à la

Digitized by Google

baronne sous bénéfice d'inventaire. Un peu présomptueux, il se croyait assez fort pour ne rien risquer. Plus riche depuis que la pension d'Evelina était supprimée, il la consacrait généreusement d'avance à faire honneur aux obligations dont la jolie veuve ne manquerait pas de le surcharger : quêtes, loteries de bienfaisance, billets de concerts, gratifications aux domestiques, étrennes, voitures, etc., etc... Puis, quand viendrait le sinistre moment d'épouser ou de prêter pour quelques jours cinquante mille francs, Jules se savait assez spirituel pour ne pas craindre de prendre la fuite en sauvant les apparences. Il consentait à sacrifier aux légitimes exigences de son cœur, mais sagement et dans une juste mesure.

D'après ces projets mûrement délibérés, quand il vit Savarèze apporter des fleurs à Hélène et lui faire ainsi pressentir une rivalité, il sortit du salon fort mécontent. La jolie veuve ne manqua pas d'en faire l'observation. Elle se leva vivement, et, entraînant Charles de Fontèves près d'une fenêtre :

« Mon cher comte, lui dit-elle, allez, courez... M. Jules est furieux. J'ai excité sa jalousie bien innocemment. Rejoignez-le, je vous en supplie, et dites-lui... Voyons, je m'en rapporte à vous : pouvais-je faire autrement que d'accepter ce bouquet ?

— Certainement non, baronne, répondit Charles ; aussi, je suis persuadé que mon cousin ne vous en fera pas un crime.

— C'est égal. Allez lui dire... »

Elle s'interrompit et jeta un cri.

« Le voyez-vous ? reprit-elle. Dans le jardin ?... Pauvre garçon ! Il chancelle...

— Mais, non, baronne.

— Il m'aime, il m'adore !... Mais, je ne suis pas méchante, et plutôt que de le pousser à quelque extrémité terrible... »

Pendant ce temps, Savarèze s'approcha rapidement de la comtesse.

« Vous n'êtes pas venue, l'autre nuit, madame, lui dit-il. »

Et elle répondit d'une voix haletante, mais de volonté ferme :

« Non ! non ! non !

— Cécilia, reprit Tanneguy...

— Oh ! prenez garde ! interrompit-elle demi-morte d'effroi. Mon mari...

— Qu'il m'entende, madame ! Je ne souhaite que cela.

— Mais, que vous faut-il donc, mon Dieu ? reprit la comtesse éperdue. Voulez-vous que je me traîne à vos pieds pour vous demander grâce ?

— Ce qu'il me faut ?... Ne le savez-vous pas ? »

La comtesse se leva pour s'éloigner.

« Vous refusez de m'écouter, reprit-il... Prenez ce billet.

Digitized by Google

— Non! non!

— Eh bien, là, sous cette coupe... Je vais partir. Vous le lirez. »

Savarèze souleva une coupe de marbre sur la cheminée, et y plaça un billet. Le comte s'en aperçut.

Ce fut comme un coup de foudre éclairant un abîme.

« On me trompe, se dit-il... Ils sont tous d'accord pour me tromper.

— Monsieur Jules cueille des fleurs! s'écria la baronne toute joyeuse; il cueille des fleurs pour me les offrir!

— Vraiment! répondit le comte. C'est charmant, savez-vous? »

Il revint à l'autre bout du salon. Ses yeux étaient presque blancs, mais la comtesse était trop bouleversée pour en faire la remarque. Quant à Tanneguy, il ignorait que c'était là l'indice d'une violente émotion chez Charles, qui, du reste, ne trahissait pas autrement dans ce moment-là son agitation intérieure.

« Venez donc voir, monsieur Savarèze, dit le comte... Et toi aussi, Cécilia... venez... Jules cueille des fleurs... C'est très curieux. Monsieur Savarèze ne sait peut-être pas qu'il joue sa vie...

— Oh! je suis prêt à tout, monsieur.

— Jules aussi, probablement. Venez donc! »

Tanneguy et Cécilia lui obéirent d'une façon pour ainsi dire irrésistible. Tanneguy se plaça à la fenêtre près de Cécilia. Elle changea de place aussitôt et mit la baronne entre elle et lui. Alors, il ne la poursuivit plus et se contenta de regarder au dehors, de même que les deux dames.

« Ce pauvre Jules me fait de la peine, reprit le comte d'une voix saccadée. Je vais aller le chercher... N'est-ce pas, baronne?

— Oui, oui, répondit-elle. Je me déclare satisfaite. »

Le comte s'éloigna. En passant devant la cheminée, il enleva rapidement, sous la coupe de marbre, le mince papier plié en quatre qu'il y avait vu mettre, et il sortit.

Il n'alla pas loin. Derrière la porte même du salon, il ouvrit le billet, qu'aucune enveloppe ne fermait, et lut :

« Venez cette nuit au pavillon abandonné situé entre votre maison et la mienne. Cela vous sera peut-être moins facile qu'avant-hier, mais *je veux* vous voir, ne fût-ce qu'une heure. »

Le comte fit un pas pour rentrer au salon. Il s'arrêta.

« Prenons garde, pensa-t-il; sans quoi ils vont me dire encore qu'il s'agit de la baronne. »

En un instant, tout ce qui pouvait confirmer ses soupçons se réveilla en lui. Il se rappela ce qui s'était passé à la chasse pendant laquelle il avait provoqué Savarèze. Il se rappela que Cécilia, pleine

Digitized by Google

de caprices et de troubles depuis quelques jours, l'avait décidé, à force d'insistances, à quitter Chanterive et à partir pour Paris?

« Oh! la malheureuse! se dit-il. Est-ce pour fuir sa faute?... Est-ce pour mieux me trahir qu'elle veut habiter Paris? »

Le comte ne se possédait plus. Des nuages de sang passaient devant ses yeux. Sa main s'appuyait malgré lui sur le bouton de la porte afin de l'ouvrir. Il recula encore.

« Du calme! murmura-t-il. Je sens que je ne suis plus maître de moi. Je ne veux pas la tuer, même si elle est coupable. Lui, oui, elle, non. Je ne veux pas... je ne veux pas la tuer. Je partirai, je l'abandonnerai pour toujours... Il me restera la tendresse de ma fille. »

Il se souvint de son rêve, de ce rêve sinistre qui lui prédisait sa mort. Ce souvenir lui arriva au moment où il se demandait s'il ne fuirait pas dès à présent devant cette nouvelle trahison, s'il ne laisserait pas Cécilia à son amant pour aller bien loin d'eux avec Marthe cacher sa honte et sa douleur. Mais loin de l'engager à déserter la lutte, ce présage de mort fut comme un coup d'aiguillon qui le poussa à s'y jeter à corps perdu.

« C'est donc cet homme qui doit me tuer? se dit-il. Oh! nous allons voir!... Ce billet assigne un rendez-vous... Cécilia ira-t-elle? Oh! je veux savoir si elle y va... Je le saurai. Oui, oui, c'est bien un rendez-vous pour cette nuit. »

Il relut le billet. Tout à coup, il devint pâle comme un spectre, il faillit tomber à la renverse. Malgré son énergie, il demeura un instant comme terrifié, foudroyé. Dans ces quelques lignes, qu'il dévorait des yeux, il venait de reconnaître l'écriture de l'amant de sa première femme. Charles avait eu entre les mains plusieurs lettres non signées adressées autrefois à Blanche de Fontèves. Leurs caractères étaient restés gravés dans sa mémoire en traits ineffaçables. Ce sont là, en effet, de ces choses qu'on n'oublie pas, et maintenant l'écriture était identique; Savarèze était de Toulouse, aucun doute n'était possible, il venait chez le comte le déshonorer une seconde fois!

« C'est trop, monsieur Savarèze! murmura Charles, dont les cheveux blanchissaient sur ses tempes devant cette foudroyante découverte. Vous vous êtes jadis sauvé comme un lâche par la fenêtre, mais aujourd'hui je vous tiens et vous ne m'échapperez pas. Mais, j'y pense... Il cherche à se venger, cet homme. Son amour pour Cécilia n'est qu'une vengeance. Cécilia ne l'aime pas... elle n'est pas coupable... Elle n'ira pas à ce rendez-vous!»

Il rentra au salon. Sa contenance était calme et froide. Devant les effrayantes complications qui venaient d'étonner un instant son

Digitized by Google

énergie habituelle, il comprenait combien il était nécessaire de conserver tout son sang-froid. Son plan fut bientôt fait. Savarèze, cette fois, ne faisait pas mine de se sauver et un des deux devait mourir. Mais ce duel prochain n'était pas ce qui inquiétait Charles. Il voulait avant toutes choses savoir si Cécilia le trompait, si Cécilia allait aux rendez-vous de Savarèze. Il replaça donc le billet sous la coupe de marbre et revint vers les trois personnes qui n'avaient pas quitté l'embrasure de la croisée.

Tout heureuse de la rivalité qu'elle faisait naître, la jolie baronne n'avait pas cessé de parler, un peu à tort et à travers. Quant à Cécilia, elle lui avait pris le bras et paraissait l'écouter afin de mettre Savarèze dans l'impossibilité de renouveler ses instances devant un témoin.

« Assez ! assez ! » cria la jeune veuve, en faisant des signes.

Puis, s'adressant à son amie :

« Ah ! ma chère Cécilia, reprit-elle, monsieur Jules va dévaliser votre jardin. »

Le comte de Fontèves s'approcha.

« Vous voici de grosses affaires sur les bras, monsieur Savarèze, dit-il d'un ton qui ne trahissait rien de ce qui se passait en lui.

— Oui, monsieur, oui, répondit Tanneguy en souriant.

— La colère de mon cousin va être terrible, » continua Charles.

Tanneguy le prit un peu à part, et, le regardant dans les yeux, comme pour accentuer davantage le double sens de ses paroles :

« L'essentiel, monsieur le comte, répliqua-t-il, c'est que la femme que nous aimons tous les deux me soit favorable ! »

Charles fit quelques pas dans le salon pour ne pas avoir à riposter.

« C'est là un hardi compère, pensa-t-il. Il me provoque d'une façon assez transparente. Oh ! comme je lui crierais : Défends-toi ! si je ne voulais savoir jusqu'à quel point ses audaces m'ont enlevé le cœur de Cécilia. »

Savarèze, en effet, avait résolu de ne plus rien ménager. Tout lui indiquait que la comtesse se déciderait difficilement à lui appartenir. Les allées et venues de domestiques lui avaient fait soupçonner vaguement un prochain départ. Le billet remis par lui n'avait pas été bien accueilli et menaçait de rester sans résultat. Il était donc déterminé à rappeler au comte l'aventure de Toulouse, en présence de la comtesse même, mais par degrés, à mots couverts d'abord, afin que Cécilia eût le temps de réfléchir, le temps de se sacrifier elle-même pour l'empêcher de parler.

Jules Bordomieu revint avec un gros bouquet :

« Ma cousine, dit-il en le présentant à Cécilia, permettez-moi... C'est assez drôle, n'est-ce pas ? Je vous offre ce qui est à vous par

Digitized by Google

droit de propriétaire. Mais, remarquez que si ces fleurs sont de votre jardin, il a fallu le temps de les cueillir...

— Ce n'est donc pas pour moi ! murmura la jeune veuve désappointée.

— Vous supposiez que c'était pour vous, baronne ! reprit Jules avec un sourire qui n'était pas sans grâce ni sans malice. Mais vous avez déjà un bouquet... le mien aurait fait double emploi. »

Jules se rapprocha ensuite des deux hommes d'un air très satisfait.

« Vous êtes de Toulouse, monsieur ? demanda Charles en s'adressant à Savarèze.

— J'ai déjà eu l'honneur de vous l'apprendre, monsieur le comte, répondit Tanneguy en s'inclinant.

— Il est de Toulouse, ce cher Savarèze ! reprit Jules en imitant gaiement l'accent méridional. Il connaît sur le bout du doigt ton fameux procès, cousin.

— Mieux que personne peut-être, ajouta Tanneguy en saisissant la balle au bond, car je puis citer le nom de l'homme... qui a sauté par la fenêtre.

— Venez donc dans mon cabinet, monsieur, reprit Charles, ne pouvant plus se maîtriser. Vous nous raconterez ce que vous savez. Cela m'intéresse, vous n'en doutez pas. »

La comtesse s'était remise à la table où elle travaillait avec Hélène. Elle entendit les quelques mots prononcés par Savarèze, qui avait eu d'ailleurs la précaution d'élever la voix, et elle accourut.

« Eh bien, messieurs, dit-elle en s'empressant d'intervenir, vous nous abandonnez, la baronne et moi... pour causer de chasse, sans doute.

— Une bien belle chasse ! murmura Jules.

— Revenez donc près de nous, messieurs, continua la comtesse en faisant un effort surhumain pour rester calme... Nous n'avons pas si souvent le plaisir de vous voir, monsieur Savarèze.

— Vous êtes mille fois bonne, madame. Permettez-moi cependant de répondre à la question de M. de Fontèves. Eh ! mon Dieu... pourquoi ne le ferais-je pas en votre présence ? Nous nous entretenions, non pas de chasse, mais d'un passé qui ne saurait avoir rien de douloureux, madame, puisqu'il n'existe plus qu'à l'état de légende, et j'allais nommer à M. le comte de Fontèves le second acteur...

— Il y a une chose qui m'a toujours surprise, dans ce sombre drame, interrompit Jules ; comment cette malheureuse femme osait-elle recevoir chez elle ?... Quelle imprudence ! Il eût été si facile de donner un rendez-vous ailleurs !

Digitized by Google

— Y serait-elle venue? » demanda Savarèze.

Et il se tourna vers la comtesse.

« C'est probable... c'est certain, » balbutia Cécilia, qui se sentait défaillir.

Tanneguy comprit que c'était là un engagement. Il se dit que Cécilia se soumettait enfin et viendrait au pavillon la nuit suivante. Les paroles qu'elle venait de prononcer pouvaient, en effet, être interprétées comme une promesse formelle, et Savarèze, pour bien marquer qu'il en prenait acte, s'empressa d'ajouter :

« Je fais le mystérieux, monsieur le comte, afin de piquer votre curiosité. Mais je ne m'aventurerais pas sur ce terrain brûlant, si votre rival, que j'ai parfaitement connu, n'était mort... depuis trois ans. »

La comtesse poussa un soupir de soulagement. Une fois encore elle croyait avoir réussi à conjurer le péril. Sa poitrine oppressée et haletante respira plus à l'aise. Cécilia ne se demanda pas d'abord à quel prix elle avait obtenu cette victoire si difficilement arrachée. Savarèze ne parlerait pas, c'était là l'important, et, épuisée, ne pouvant plus se soutenir, elle regagna sa place auprès d'Hélène.

XIV

Jules Bordomieu, lui, s'attendait à ce que cette confidence produisît un résultat plus immédiat, plus palpitant.

« Allons donc, Savarèze, reprit-il avec une sorte de déception, vous ne voulez pas nommer le... le délinquant, parce que vous vous dites que mon cousin lui brûlerait la cervelle.

— Je vous affirme qu'il est mort depuis trois ans, répéta Tanneguy.

— Et monsieur ne se trompe certainement pas, ajouta le comte. Un tel homme devait mourir, en effet, et mourir promptement. »

Bien loin d'insister, le comte fut satisfait de voir Savarèze reculer au moment décisif. Cette révélation, Charles en était maître ; il n'eût donc appris rien de nouveau, et forcé, si elle lui était faite en face, d'y répondre par une provocation, il serait resté dans l'ignorance sur l'accueil que faisait Cécilia aux messages pareils à celui qu'il venait de surprendre. Charles était bien certain que Tanneguy ne lui échapperait plus. Mais il ne voulait pas se battre avec l'amant de Blanche avant de savoir si, oui ou non, Cécilia était coupable. Cette certitude, il devait l'avoir la nuit prochaine. Sa haine contre Tanneguy n'avait donc pas longtemps à attendre.

Les trois hommes se rapprochèrent des deux dames assises. Savarèze avait atteint son but, et, quels que fussent sa puissance de dis-

Digitized by Google

simulation et son empire sur lui-même, il ne songea plus qu'à abréger cette entrevue pénible dans laquelle chaque mot sifflait comme une balle, miroitait comme l'éclair d'une épée.

« Quoi ! madame la baronne, dit-il à Hélène, vous avez entre les mains le bouquet de mon ami Bordomieu !

— Les fleurs en sont plus fraîches, monsieur, répliqua la jolie veuve.

— Je m'incline, madame, devant cet arrêt. »

Il salua profondément les deux dames et se retira. Puis, passant devant Charles, il lui dit avec une politesse ironique où perçait un secret triomphe :

« Je vous en prie, monsieur le comte, veillez à mes plus chers intérêts.

— Oh ! soyez tranquille, riposta Charles, je m'occuperai de vous, monsieur. »

Il voulut laisser à Cécilia toute latitude de prendre connaissance du billet déposé sous la coupe, et il ajouta :

« Viens, Jules. Reconduisons M. Savarèze. »

Dès qu'ils furent sortis, la comtesse laissa tomber presque malgré elle son masque d'impassibilité.

« Suivez-les, Hélène, dit-elle en se levant toute frémissante. Allez !... Ne les quittez pas d'une seconde !

— Cécilia, que signifie ?... demanda la baronne étonnée.

— Mais allez donc, Hélène ! reprit la comtesse en la poussant vers la porte. Nous sommes tous en péril... en péril de mort. Je vous expliquerai... Vous m'aiderez à soutenir cet écrasant fardeau. Mais allez, allez vite... Ne les laissez pas se parler en particulier. »

La baronne comprit bien vite, d'après les traits bouleversés de son amie, que quelque chose de grave se passait. Elle rejoignit en toute hâte les trois hommes et les accompagna jusqu'au moment où Savarèze prit définitivement congé. Puis, très alarmée, elle revint auprès de Cécilia afin de l'interroger. Cécilia l'attendait, debout, pâle et tremblante.

« Eh bien ? dit-elle.

— Eh bien... il est parti.

— Vous ne les avez pas quittés ?

— Non.

— Ils se sont dit ?

— Des politesses... Monsieur Jules a parlé presque tout le temps.

— Vous en êtes sûre ? Vous me le jurez ?

— Mais, qu'y a-t-il donc, Cécilia ? Vous m'effrayez, savez-vous ?

— Vous êtes mon amie, Hélène. Vous m'aiderez, vous viendrez à

Digitized by Google

mon secours. D'ailleurs, ce secret m'écrase... je sens que je deviens folle. Sachez donc... »

Elle n'acheva pas. Elle n'avait plus la force de proférer une parolle. D'un geste fiévreux, elle souleva une des coupes de la cheminée, saisit le billet de Savarèze, y jeta un rapide coup d'œil, s'assura que personne ne venait et le remit à Hélène.

Celle-ci ne comprit pas d'abord, et s'imagina que le billet lui était destiné.

« Un rendez-vous ! s'écria Hélène. Il a l'audace de me donner un rendez-vous ! Quelle imprudence ! Ce papier était donc dans le bouquet qu'il m'a offert ? Et je ne l'ai pas vu ? Suis-je assez étourdie ! Oh ! vous avez bien raison d'avoir peur. Si monsieur Jules savait cela !... Il ne demande qu'à se battre, n'est-ce pas ? Oh ! je le reconnais bien là ! »

La comtesse était allée regarder au dehors.

« Que fait mon mari ? reprit-elle en se rapprochant. Pourquoi ne revient-il pas ? Vous avez mal vu, mal écouté... Ils sont ensemble!

— Votre mari vient de recevoir une lettre de Paris. On la lui a remise tout à l'heure en ma présence. Il la lit, il y répond peut-être... Causons de choses sérieuses... Me conseillez-vous de l'épouser ?

— Qui ?

— Monsieur Savarèze. Ce billet si éloquent, si passionné dans sa simplicité...

— Vous croyez qu'il est pour vous, Hélène ?

— C'est assez visible, ma chère. Le comte m'a déjà questionnée au sujet de...

— Ah ! c'est juste, reprit la comtesse... Cet homme trompe et torture tout le monde ici. Hélène, chère Hélène, il n'y a jamais eu de jalousie entre nous, n'est-ce pas ?

— Non, sans doute Cécilia, répliqua la baronne avec un peu d'aigreur. Mais enfin, pourquoi refuser d'admettre que M. Savarèze ?... Vous êtes mariée, vous... Cela devrait vous suffire, ma chère.

— Hélène, continua la comtesse avec une anxieuse impatience, ce M. Savarèze a été l'amant... de la première femme de Charles.

— Oh !

— Et il veut me séduire pour se venger d'un époux vis-à-vis duquel il a joué autrefois un si lâche, un si misérable rôle. Est-ce clair, maintenant ? Comprenez-vous que cet homme n'a que de sinistres projets, et n'est pas digne d'occuper un seul instant votre pensée ? Vous vous abusez sur ses intentions, c'est tout naturel. A cette chasse où il nous avait invitées, il a osé m'insulter de sa haineuse tendresse, mon mari l'a entendu, a exigé une explication, et ce

Digitized by Google

fourbe effronté a prétendu qu'il me parlait de son amour pour vous. Et j'ai été contrainte par ses menaces de ne pas le contredire. Voilà pourquoi Charles vous a questionnée sur son compte. Voilà pourquoi il vous apporte des fleurs. A côté de son odieuse comédie, il continue son drame de honte et de sang. Si vous ne vous donnez pas à moi, m'a-t-il dit, je déclarerai qui je suis au comte de Fontèves, et le résultat de cet aveu sera un duel où l'un de nous succombera. Il le ferait comme il le dit. Vous venez d'être témoin de l'audace avec laquelle il entrait dans les détails de l'affaire de Toulouse. Si je n'étais intervenue, si je ne lui eusse laissé deviner que j'irais, en paiement de son silence, à ce rendez-vous qu'il a osé me demander une fois déjà par une lettre, et aujourd'hui par un billet, il aurait crié à mon mari : C'est moi qui suis l'amant de votre première femme, moi, Savarèze !... Déjà les yeux de Charles flamboyaient de colère. Sans moi, tout était perdu. J'ai promis, j'ai presque promis... Et cet homme a affirmé que l'amant de la comtesse est mort depuis trois ans. Mais si je manque à ma promesse, demain il parlera, demain le passé va renaître, plein de sang et de larmes. Oh ! c'est horrible, horrible !... Et je suis tentée par moments de dire à mon mari : défends-moi... venge-toi !... Mais je ne le puis, car Marthe, la pauvre Marthe... »

Cecilia n'acheva pas. Son secret lui était échappé, elle avait le droit de le confier à une amie, mais elle n'avait pas le droit d'avouer à qui que ce fût que Savarèze revendiquait Marthe comme étant sa fille. La comtesse devait laisser à tout jamais ignorée cette partie de son supplice.

« Charles est le père de Marthe, continua-t-elle avec exaltation. Charles doit vivre pour sa fille. Voilà pourquoi je ne veux pas qu'il se batte. »

Et elle ajouta, en tombant avec accablement sur un fauteuil :

« Dieu nous abandonne !... Je n'ai plus de forces... Il me semble que ma tête va éclater. Nous allions partir... Charles était décidé. Encore un jour, deux jours, et nous nous serions trouvés à l'abri des poursuites de cet homme, et Charles ne se fût jamais souvenu de lui que comme d'un indifférent qu'on rencontre par hasard, qu'on quitte sans regrets et qu'on ne doit plus revoir ! Mais Dieu ne l'a pas voulu. Cet homme m'attend cette nuit, et, si je n'y vais pas, demain matin il dira à Charles...

— Cécilia, ma chère Cécilia, ne désespérez pas de la bonté divine, s'écria la baronne qui, un peu légère de nature et de caractère, était d'abord restée frappée de stupeur en apprenant des événements si graves. Je suis là. Je vous sauverai, et vous auriez dû déjà me demander mon assistance. Je vous suis sincèrement dévouée, à vous

Digitized by Google

et à tous les vôtres. M. Savarèze est un bien vilain homme, mais il y a quelque chose d'héroïque en même temps que d'odieux dans son infernale machination. Tous les torts sont de son côté, sa cause est mauvaise; mais, enfin, il joue sa vie, car votre mari n'est pas endurant. Je vois bien qu'il faut que je me mêle de la partie. Allons, c'est convenu... j'épouserai M. Savarèze pour vous en débarrasser.

— Hélène... Vous oubliez qu'il n'aime personne; il veut se venger.

— Oh ! ce serait un grand sacrifice, Cécilia, car je suis certaine, à présent, que je préfère monsieur Jules. Mais les femmes doivent s'entr'aider, se soutenir mutuellement. Nous sommes quelquefois si à plaindre, sans qu'il y ait de notre faute ! Quelle épouvantable situation ! Mais, reprenez courage. Je l'épouserai, vous dis-je, et je lui ménage une rude expiation... vous pouvez vous en rapporter à moi.

— Encore une fois, cet homme ne veut que se venger, ma chère Hélène. Le jour où il a dû solliciter votre main, pour détourner les soupçons de Charles, il a osé me dire : Arrangez-vous de façon à ce que je sois refusé.

— Oh ! c'est décidément un vilain homme, reprit la baronne avec conviction. A votre place, ma chère, je laisserais le comte se battre avec lui.

— Et Marthe ? s'écria Cécilia, sans dévoiler autrement sa crainte de révélations... et Marthe ?

— Alors, il n'y a plus qu'un moyen...

— Tout avouer à Charles ? Lui dire que monsieur Savarèze me fait la cour, mais que je ne veux pas d'une querelle ? Oh ! j'y ai bien songé. Mais, Charles... vous le connaissez... autant il est bon avec sa fille, autant il serait inflexible pour défendre son honneur outragé. Il se battrait malgré moi, malgré toutes mes supplications, et monsieur Savarèze, même s'il était tué, aurait le temps de lui divulguer le passé, tout le passé !... Oh ! non, non ! »

Et, en elle-même, elle ajouta :

« Pauvre Marthe !... Oh ! j'aime mieux mourir que de permettre à cet homme de prouver qu'il est ton père !

— Vous ne me comprenez pas, reprit la baronne. Le seul moyen de vous tirer d'embarras, ce serait... d'aller à ce rendez-vous.

— Moi ! jamais !... Oh ! Hélène !...

— Ne devez-vous pas partir bientôt, Cécilia ? L'important est de gagner du temps.

— C'est vrai. Mais...

— Les hommes ne sont pas absolument méchants. M. Savarèze est comme les autres. Si vous l'humiliez, si vous le bravez trop ou-

Digitized by Google

vertement, il sera implacable, il vous l'a assez montré tout à l'heure.

— Oh ! j'en tremble encore !

— Mais si vous n'affectiez pas de le mépriser, si vous le preniez par la douceur, par les bons sentiments...

— N'est-ce pas en effet, Hélène, plus digne d'un honnête homme d'oublier que de se venger ? Il a l'ambition d'atteindre mon mari, de lui percer le cœur, d'empoisonner sa vie ; mais c'est moi qu'il frappe, moi, une femme !

— Très bien ! très bien ! Si vous lui disiez cela...

— En renonçant à sa haine devant mes prières et mes larmes, continua Cécilia avec la véhémence d'une âme généreuse, n'aura-t-il pas une satisfaction plus pure que celle qu'engendrent les représailles sanglantes ? Haïr !... Pourquoi haïr ? Mon mari ne le connaissait pas ! Et moi, que lui ai-je fait ? En quoi l'ai-je jamais offensé ? Il veut m'entraîner à la honte, me rendre solidaire d'une faute que je n'ai pas commise; mais je suis épouse, je suis mère, la fille de Charles c'est aussi ma fille, et la plus légère flétrissure déshonorerait à jamais le nom de mon mari, le nom d'une innocente enfant !

— Oh ! si vous lui teniez ce langage, ma chère Cécilia !... Mais, une idée ! Allons-y ensemble ! Je n'ai pas peur, moi. Cependant, je l'avoue, si vous voulez le faire renoncer à ses projets et lui montrer une flatteuse preuve de confiance...

— Seule ?... Non, Hélène, je n'irai pas seule !

— Poltronne ! Ne seriez-vous pas chez vous ? Et d'ailleurs... Mais nous pouvons tout concilier. J'irai avec vous et je me tiendrai cachée. Quelle aventure, ma chère Cécilia ! surtout pas un mot à Jules ! Si tout va bien, je ne paraîtrai pas. Si M. Savarèze persiste dans ses noirceurs, ce qui n'est pas probable, en supposant que vous lui parliez comme vous venez de le faire, car, vraiment, chère comtesse, la petite comédie que nous allons jouer réussira, puisqu'elle a eu une répétition... En tous cas, à la moindre alarme, vous frappez à une porte, vous m'appelez.

— Mon Dieu !...

— Oh ! si vous tremblez d'avance !... A quelle heure partirons-nous d'ici ? Comment ferons-nous pour que le comte et Jules ne s'aperçoivent pas ?...

— Je les entends !... Taisez-vous, Hélène, interrompit la comtesse en passant la main sur son visage comme pour y effacer la trace de ses tortures. Ne pensons plus à votre projet. Jamais je ne me compromettrai à ce point. Quant à tout ce que je vous ai dit, vous êtes mon amie, Hélène, je n'ai pas besoin de vous recommander le secret. »

Digitized by Google

La lettre que le comte venait de recevoir l'obligeait de retourner à Paris, ou du moins lui en donnait le prétexte.

Dès qu'il eut annoncé ses intentions, il prit sa femme à part et lui dit :

« Je ne t'emmène pas. Il serait malséant de laisser seuls ici Jules et la baronne. Jules est fatigué et ne m'accompagne pas. Je n'oublie pas ta volonté, ton caprice... et je profiterai de mon voyage; afin de tout disposer pour notre prochain séjour à Paris. »

La baronne se rapprocha doucement de son amie, la tira par la robe, lui fit des signes mystérieux pour lui dire de garder le silence, pour lui faire comprendre que tout s'arrangerait à merveille.

Quant à Charles, sa détermination était prise : il voulait partir et partir seul. Malgré lui, cependant, il songeait à l'identité des circonstances, à ce départ simulé de Toulouse où il était brusquement revenu pour frapper de mort une femme coupable. Allait-il, une fois encore, retrouver l'adultère dans sa maison?

XV

Le même soir, vers onze heures, une femme sortit sans bruit de Chanterive, après que Jules Bordomieu et les domestiques furent couchés. Elle était enveloppée d'une ample mante à capuchon, de couleur sombre, sous laquelle elle tenait d'une main une lanterne sourde allumée, mais dont les rayons ne transparaissaient pas au dehors et s'éteignaient dans les plis flottants de l'étoffe.

La nuit était sans lune. Elle n'avait pas encore paru à l'horizon. Le ciel, tout scintillant d'étoiles, versait cependant une pâle clarté, qui permettait de se guider lorsque les yeux avaient pris le temps de s'habituer aux ténèbres. Les allées du jardin, du parc, s'étendaient sous le regard comme de blanches draperies faiblement lumineuses, où les grands arbres, par places, projetaient l'ombre d'une épaisse verdure. L'air était calme. Aucun souffle de vent ne l'agitait. Un peu lourd et un peu chaud, il semblait chargé des molles tristesses de l'automne.

Cette femme, qui s'aventurait ainsi seule en pleine nuit, avec une sorte d'ardeur, car elle ne songeait qu'à se dévouer à son amie, et elle ne redoutait aucun danger personnel, c'était la baronne de Sirac. Elle avait décidé Cécilia à aller au rendez-vous pour ne pas pousser Savarèze à quelque révélation désastreuse. Cette nécessité était d'autant plus urgente que le comte et la comtesse de Fontèves devaient bientôt abandonner Chanterive, et qu'il ne s'agissait plus que de gagner du temps pour éviter toute catastrophe.

En cela, Cécilia était parfaitement d'accord avec Hélène. Faire

Digitized by Google

prendre patience à Savarèze, enchaîner ses révélations jusqu'au jour si prochain où il ne lui serait plus possible de les faire, le salut était là.

Mais, la petite Marthe, soit effet du hasard, soit par suite d'un pressentiment inexplicable, eut de la peine à s'endormir. Elle voulut absolument qu'on appelât auprès d'elle la comtesse.

« J'ai peur, dit l'enfant... Papa est à Paris ; reste auprès de moi, maman... j'ai peur ! »

Et elle supplia la comtesse de ne pas s'éloigner, de lui raconter des histoires.

La baronne arriva bientôt dans la chambre de la petite.

« Monsieur Savarèze saura demain que votre mari était absent, dit-elle tout bas à Cécilia, que vous étiez parfaitement libre et que vous n'avez pas daigné lui accorder un quart-d'heure d'entretien... Il se vengera. »

Mais l'enfant s'écria :

« Ne me quitte pas, maman, ne me quitte pas ! j'ai peur ! »

Vers onze heures, la baronne ajouta à voix basse :

« Il viendra... il ne trouvera personne et s'en ira. Et demain, il y aura un duel ! Au nom de votre mari, au nom du ciel, venez, Cécilia, venez !

— Précédez-moi, répondit la comtesse, je vous promets de vous rejoindre bientôt... Oui, vous avez raison, cet homme est trop à craindre pour le braver. J'irai, j'irai ! Mais, vous voyez... Marthe... »

Et elle revint placer sa main dans la main fiévreuse de l'enfant.

Hélène accepta de partir seule en attendant que Marthe s'endormît. Les deux jeunes femmes s'étaient d'ailleurs concertées d'avance et avaient pris toutes leurs dispositions. Malgré sa répugnance pour cette entrevue mystérieuse, Cécilia comprenait qu'elle était indispensable, et la présence de son amie l'enhardissait à risquer cette démarche pour préserver Marthe des revendications d'un tel père, pour arracher Charles à la haine d'un tel homme.

Quant à la baronne, elle éprouvait une sorte d'ivresse en se voyant ainsi lancée dans cette aventure. Elle eût sans doute reculé s'il n'eût été question que d'elle ; mais aller courir les champs pour tirer une amie d'un grave péril, lui présentait d'irrésistibles charmes.

« S'il est déjà là, tant mieux ! se dit-elle en se hasardant de pied ferme dans l'obscurité. Je lui parlerai, moi ! Je le ferai rougir de ses noirs projets. Cécilia est mariée. N'est-ce pas une indignité que de l'enlever au chevet d'une fille adorée pour la contraindre d'aller à un rendez-vous d'amour ? Je suis libre, moi... Je lui parlerai ! »

Cependant, lorsqu'elle se trouva un peu éloignée de la maison de Chanterive et seule au milieu de la nuit silencieuse, elle trembla.

Digitized by Google

« Folle ! se dit-elle en pressant sa marche. De quoi ai-je peur ? M. Savarèze ne m'assassinera pas. »

L'impression de frayeur était du reste plutôt physique que morale. Devant la jeune veuve dont le cœur battait plus vite, les troncs d'arbres se dressaient comme des fantômes, l'obscurité semblait pleine d'embûches et de précipices béants. En descendant vers la rivière, le léger brouillard qui y flottait comme une vapeur diaphane la fit tousser, et elle eut presque peur du son de sa voix. Heureusement, le trajet n'était pas long. Dix minutes après avoir quitté Cécilia et Marthe, elle arriva au pavillon.

Elle ouvrit la porte après avoir franchi un vieux perron de pierre et pénétra dans un vaste salon. Les meubles, dont le principal était un grand canapé avec coussins, étaient démodés, déchirés. D'anciennes tapisseries en lambeaux recouvraient les murailles. Sur une table, il y avait quelques livres, des plumes, du papier, tout un petit attirail servant aux leçons de la comtesse lorsqu'elle venait par hasard en donner à Marthe dans cette solitude. Dans les coins de cette vaste pièce, divers objets étaient déposés pêle-mêle : des instruments de jardinage, des avirons, des filets, des engins de pêche, etc. On y voyait aussi la superbe canne à pêche de Jules, ainsi que ses boîtes à amorces. Aussi la jolie baronne ne put-elle s'empêcher de penser à lui.

« Je l'aurais bien prié de m'accompagner, se dit-elle, mais il aurait fallu le mettre dans la confidence, et les hommes ne savent pas garder un secret. Ils sont bavards... Ce n'est pas leur faute. D'ailleurs, il dort. C'est Cécilia et moi qui avons toute la besogne, et c'est M. Jules qui est fatigué ! Ah ! qu'on a bien fait de ne plus habiter cette masure, ajouta-t-elle en frissonnant de tous ses membres. Le voisinage de la rivière amène une humidité... Je suis glacée. On dirait un tombeau de famille. Si M. Jules était ici, comme il s'enrhumerait ! »

A l'aide de sa lanterne, elle alluma les bougies de deux flambeaux qu'elle avait eu soin d'apporter elle-même pendant la journée. Puis elle resta debout, immobile et frémissante sous ses longs vêtements de soie.

« C'est donc là un rendez-vous ! reprit-elle mentalement. Je ne suis pas fâchée d'être venue. Ça a un certain charme... »

Elle tressaillit. Des pas venaient de se faire entendre sur le sable.

« Déjà ! se dit-elle... Déjà lui ! C'est juste... Il aura vu de la lumière du dehors... La lumière l'a attiré. Allons, c'est le moment ! Oh ! que je regrette de ne pas avoir attendu Cécilia ! Qu'importe ?... Il ne m'assassinera pas. Oui, mais la comtesse parle si bien, avec

Digitized by Google

tant d'éloquence ! Et moi, je sens que je n'aurai pas la force de dire un mot. »

Elle demeura un instant indécise, en proie à une insurmontable terreur. Au milieu de ce silence, le moindre bruit était perceptible. Elle entendit qu'on montait les degrés du perron, et tout son courage l'abandonna.

« Je suis seule, se dit-elle en s'enfuyant. M. Savarèze serait homme à profiter... Je vais me barricader dans la pièce voisine, et, au premier mot d'appel de Cécilia, je paraîtrai, comme c'est convenu. Quant à M. Savarèze, il verra les bougies allumées... il ne s'en ira pas, il attendra. »

A peine était-elle sortie et enfermée dans une autre pièce, un homme entra du dehors. C'était le comte Charles de Fontèves. Il était resté à l'Isle-Adam au lieu d'aller à Paris, et, depuis quelque temps déjà, il rôdait dans les environs du pavillon.

Dès qu'il y aperçut, à travers les vitres, la vive clarté des flambeaux, un froid mortel l'étreignit, il s'appuya contre un arbre et demeura un instant comme anéanti.

« Trahi ! murmura-t-il. Je suis trahi ! »

Il ignorait qui était là. Il ne savait même pas, tant les ténèbres étaient intenses, si les deux coupables ou un seul se trouvaient au rendez-vous. Il eut d'abord l'idée de leur laisser tout le temps de se réunir. Mais cette résolution était au-dessus des force humaines. Tandis qu'il la prenait et se promettait de l'exécuter, le comte, poussé en avant malgré lui, se rapprochait insensiblement du perron et de la porte. Elle était vieille et vermoulue, il s'apprêtait à l'enfoncer d'un coup d'épaule lorsqu'il remarqua que la clef était dessus. La baronne l'y avait volontairement laissée. Il ouvrit et entra.

« Personne ! » dit-il en jetant un coup d'œil rapide autour de lui.

Il se dirigea vers la porte par laquelle la baronne venait de s'échapper. Cette porte donnait accès dans une chambre nue et sans meubles, et était habituellement condamnée. Le comte la trouva fermée et n'essaya pas de l'ouvrir. Dans ce pavillon désert, le grand salon était la seule pièce où l'on vînt quelquefois et où il y avait des siéges pour s'asseoir. Les bougies allumées indiquaient d'ailleurs suffisamment que si le comte avait à chercher ou à attendre des coupables, c'était dans ce salon et non autre part.

Sous le poids d'une émotion profonde, il vint vers le canapé et s'y affaissa. Ses yeux se fixèrent sur ces lumières, qui lui donnaient déjà une certitude. Tout lui sembla préparé pour recevoir Cécilia et Savarèze. Qui donc avait apporté ces flambeaux ? Une femme de chambre sans doute. On savait déjà dans sa maison qu'il était dés-

Digitized by Google

honoré... Et lui, il simulait un voyage pour surprendre l'adultère dans sa propre demeure !

« Oh ! Cécilia, murmura-t-il, Cécilia !... » Il sentait déjà le mépris public attachant sur lui son regard lent et immobile, brûlant comme un fer rouge ! Et ce n'était rien ! Et c'était là la moindre de ses souffrances. Où il souffrait le plus, où il souffrait véritablement, c'était au cœur. Toutes les fibres de son cœur éclataient et se brisaient en même temps que les liens adorés qui l'unissaient depuis si longtemps à Cécilia. Il aurait voulu être mort la veille, en plein bonheur.

« Hier, je ne savais rien, se dit-il avec un sanglot étouffé ; la chaîne de mes illusions couvrait mes yeux d'un bandeau, je m'enivrais à la large coupe de ma honte, et j'étais heureux ! Et maintenant... »

Il se redressa. Un sourire de dédain suprême plissa ses lèvres pâles.

« Oh ! reprit-il, elle me fait pitié, ma femme ! Ses appréhensions, son désir de s'éloigner, de se refugier à Paris, la ville hospitalière aux infamies ténébreuses... Oh ! je comprends !... Elle n'est satisfaite qu'à demi, dans les bras de son amant. Elle redoute d'être tuée... comme l'autre. Voilà son seul remords, à elle : la crainte ! Qu'elle se rassure ! Elle me fait pitié, et il ne me reste plus de haine que pour Savarèze. La destinée ne m'a pas tout enlevé. Je ne suis plus époux, mais je suis père encore. »

Son esprit ne s'arrêta pas longtemps à cette pensée. Une autre, horrible, vint traverser son cerveau :

« Me battre contre cet homme !... Il se défendra, il me tuera peut-être, et épousera ma veuve ! »

Par un mouvement fébrile, il mit la main sur les pistolets qu'il avait dans sa poche. Si Savarèze fût entré dans ce moment, le comte, sans hésiter, l'eût étendu raide mort. Mais personne n'entra, et Charles sentit son âme s'engourdir par degrés dans cette torpeur dissolvante au milieu de laquelle on est aussi indifférent pour la vie que pour la mort.

« Qu'il me tue, murmura-t-il. Je ne peux plus vivre ; je ne le peux plus ! »

Les minutes lui paraissaient des siècles. Sa nature énergique ne laissa pas longtemps prise à ces prostrations inertes pendant lesquelles la douleur se replie sur elle-même, se repaît de son propre spectacle, s'alanguit et s'endort. Fou d'impatience, il se leva.

« Que fais-je ici ? se dit-il. Me faut-il encore des preuves ? Ai-je besoin de voir ces misérables s'étreindre sous mes yeux ? Je n'ai plus qu'à châtier cet homme et à partir pour toujours. Il est chez lui,

Digitized by Google

sans doute. Mais non... Il va venir, il vient!... Je ferai mieux de rester ici. Oh! comme il tarde! »

Il se promena à grands pas dans le salon. La baronne aux écoutes, l'entendit marcher.

« Mon Dieu! se dit-elle, Cécilia n'arrive pas! Marthe va peut-être la retenir toute la nuit... et demain nous aurons un duel! Je ferais peut-être sagement de me montrer, de certifier à M. Savarèze que si Cécilia n'est pas là, il n'y a réellement pas de sa faute. »

En pensant ainsi, Hélène s'abandonnait pourtant aux plus vives frayeurs. Elle hésita un instant, tout en écoutant ces pas saccadés qui dénotaient une impatience croissante. Puis le besoin d'action la gagna elle aussi.

Cette ingénieuse combinaison de venir à deux au rendez-vous, d'allier ainsi la prudence à l'imprudence, d'apaiser Savarèze par une concession apparente pour arriver sans catastrophe à l'heure où il lui serait impossible de se venger, était l'œuvre de la baronne. Laisserait-elle maintenant, faute d'un peu d'initiative et de courage, avorter ce plan si habilement conçu?

« Allons, dit-elle, allons! »

Et elle tourna la clé dans la serrure.

A ce bruit, le comte s'arrêta, comme frappé d'une commotion électrique. Il bondit vers la porte, il la saisit dès qu'elle fut entr'ouverte, et pénétra dans l'autre pièce, tandis que la baronne reculait terrifiée. Aucune parole ne fut échangée d'abord. Le comte examina tout rapidement. Dans cette pièce vide, qui communiquait avec la salle à manger et la cuisine, un seul objet attira son attention : la lanterne posée à terre et lançant une clarté nette sur un seul point de la muraille.

« C'est vous qui allumez les flambeaux! » dit-il.

La baronne, glacée d'effroi, faillit perdre connaissance.

« Comte de Fontèves, » balbutia-t-elle...

Il l'interrompit de la voix et du geste.

« Je sais, je sais, lui dit-il... M. Savarèze vous aime, il n'aime que vous et n'aspire qu'à vous épouser. Nous en sommes tous bien convaincus, épargnez-moi donc vos protestations. »

La baronne haletante ne put répondre que par ce cri :

« Cécilia n'est pas coupable!

— Restez ici, reprit le comte en faisant un pas pour se retirer. Vous êtes, madame, une amie complaisante...

— Outragez-moi! je le mérite, répliqua-t-elle en lui saisissant le bras. Je vais tout vous dire... Je suis une honnête femme!...

— Oh! elles le sont toutes!

— Il ne me croit pas! Tuez-moi si vous voulez, mais vous m'en-

Digitized by Google

tendrez ! Cécilia n'est pas coupable !... Cécilia n'est pas coupable !

— Vous tuer ! répondit-il en se dégageant, mais ce serait dommage, madame la baronne. Une femme de chambre si dévouée est au contraire digne de tous les éloges.

— Oh ! murmura la baronne en courbant la tête.

— Je vous dis que vous jouez un rôle de femme de chambre, madame, reprit-il en la clouant sur place par un regard. Continuez-le jusqu'au bout. Vous allumez les flambeaux... vous viendrez les éteindre quand tout sera fini. »

Il rentra dans le salon en tirant la porte. Après quelque secondes d'écrasement et de honte, la baronne fit un mouvement pour s'élancer vers lui. Puis une triomphante lueur d'espoir éclaira ses traits bouleversés.

« Oui, je suis une femme de chambre, murmura-t-elle, et je sauverai Cécilia. Son mari ne croira jamais à son innocence si elle vient... mais elle ne viendra pas ! Ce pavillon.... on en peut sortir par les cuisines. Une issue, mon Dieu ! une issue ! Vite, vite !... j'aurai le temps d'avertir Cécilia... et elle ne viendra pas ! »

XVI

« Elles se soutiennent vaillamment, ces deux femmes, pensa le comte. Je me disais : il faut à Cécilia une compagne, une amie, quelqu'un qui lui fasse oublier qu'elle n'a pas d'enfants. Pauvre Cécilia ! Que de bonté et de sollicitude pour ma fille Marthe ! Les amours maudits ont donc une fascination bien puissante ? Blanche, Cécilia, et, dans le lointain de mes souvenirs, Félicie, toutes trois ont succombé. »

Puis, M. de Fontèves murmura tout bas ces mots empreints d'un incurable désespoir :

« Félicie, Blanche, Cécilia... mes amours sont glacés comme le sépulcre ! Je les vois là, toutes trois, belles et souriantes, m'avouant qu'elles ont aimé, parce que c'est la loi commune, et me conseillant tout bas de ne pas m'informer si c'est le fumier infect qui produit le parfum des roses. »

Il sentit qu'il allait pleurer. Un rire nerveux coupa court à sa tristesse.

« Eh bien oui, je l'aime ! reprit-il avec un sanglot. J'aime Cécilia, et lui pardonne. Qu'elle vive heureuse ! je ne la verrai plus, je ne lui adresserai pas un reproche... Et, au fait, cette baronne va me rendre un service. »

Il réfléchit quelques instants. Avait-il besoin d'en savoir davantage ? La conversation surprise pendant la chasse, le billet remis en

Digitized by Google

sa présence, l'attitude de Cécilia, et le trouble profond qu'elle ne pouvait plus cacher, étaient des indices assez significatifs. Le cri d'Hélène : Cécilia n'est pas coupable ! n'annonçait-il pas qu'elle l'était et que l'évidence même la condamnait ? C'était assez, c'était trop. Le comte ne voulait pas la revoir; il ne voulait plus se trouver qu'en face de Savarèze.

Il pensa donc que cette baronne, si complaisante, pourrait lui rendre un service ; elle irait, sur sa prière, dire à Cécilia qu'il était là, qu'il lui pardonnait, qu'il la croyait innocente... Peu importait ce que devait dire la baronne, pourvu que Cécilia ne vînt pas ! Le comte voulait avant tout éviter l'horrible supplice de voir sa femme traîner sa personne à ce rendez-vous. Il préférait rester seul pour s'expliquer avec Savarèze et en finir.

Il revint dans la pièce où il avait vu Hélène. Elle n'y était plus. Il prit un flambeau, franchit les portes laissées ouvertes, et se convainquit bientôt que la baronne s'était échappée. Il crut et devait croire que ses désirs avaient été prévenus, au moins en ce qui concernait Cécilia.

« C'est admirable ! se dit-il en revenant au salon. La baronne aura couru donner l'alerte, et Cécilia ne viendra pas !... Et personne ne viendra ! et demain, on me demandera si j'ai rêvé ! »

Le comte saisit une chaise par un mouvement de violence furieuse, et la souleva comme pour frapper, comme pour rompre ce tissu serré de ruses et de mensonges dont il était enveloppé. Mais cette fureur céda aussitôt à un sentiment de curiosité ardente. La chaise s'abaissa lentement dans la main du comte, et il s'y assit.

« Attendons encore un peu, se dit-il. La baronne est allée très certainement avertir d'abord Cécilia. Il est impossible que Savarèze sache déjà que je suis là ; peut-être va-t-il venir. »

Presque au même instant, un léger bruit se produisit à la porte du pavillon.

« C'est lui ! » se dit le comte en s'élançant.

Et il se plaça dans un angle obscur de la salle, afin de laisser à Savarèze toute liberté d'y entrer sans obstacle.

Ce ne fut pas Savarèze qui entra, ce fut Cécilia.

Elle était partie de Chanterive en même temps qu'Hélène quittait en toute hâte le pavillon pour lui dire de n'y pas venir, et, dans les sombres allées du parc, les deux jeunes femmes ne s'étaient point rencontrées. Cécilia était venue, immolant toutes ses répulsions pour défendre la vie de son mari et celle de Marthe. Durant le trajet, l'importance du but à atteindre lui voila l'imprudence de son action. Elle marcha bravement, résolûment. Mais, à peine eut-elle

Digitized by Google

mis le pied dans l'endroit désigné pour le rendez-vous, ses forces la trahirent.

« Hélène est ici, se dit-elle. Je vais l'appeler. Je ne veux pas me trouver seule avec cet homme !... Non... non ! »

Elle s'avança en chancelant. Elle aperçut un chapeau, celui du comte, sur un meuble, et recula avec un geste d'effroi.

« Il est là ! se dit-elle, demi-morte... M. Savarèze est là ! »

Elle baissa la tête et demeura immobile, comme foudroyée.

Invinciblement attiré, le comte s'approcha à pas lents et lui prit la main en silence, sans qu'elle osât lever les yeux.

Elle se sentit comme paralysée sous cette froide étreinte, qu'elle supposait être celle de Savarèze. Un frisson de mort parcourut tous ses membres. Puis, rassemblant tout son courage :

« Soyez satisfait, monsieur, dit-elle d'une voix brisée. Je suis venue. Me voilà. »

Le comte dégagea brusquement sa main. Elle le regarda, jeta un cri perçant, et se sauva haletante, à l'extrémité de la salle.

« Charles ! murmura-t-elle. C'est Charles !... Je suis perdue ! »

Il vint vers elle. Elle essaya de reculer, de disparaître à travers la muraille dans un premier moment de folle terreur. Puis elle se résigna et courba le front devant l'impossibilité de se disculper.

« Je vais périr, pensa-t-elle. C'est là sans doute la vengeance de M. Savarèze. Mais vous savez, mon Dieu, que je suis innocente... Je remets mon âme entre vos mains. »

Mais le comte, d'une voix qu'il essayait de maintenir calme, lui dit :

« Tu me fuis, Cécilia... Tu as peur de ton mari ?

— Oh ! non, Charles ! répondit-elle avec un éclair d'espoir dans les yeux. Mais... je comptais si peu te voir !...

— En effet, reprit-il avec douceur... Tu me croyais absent... et tu en profitais pour visiter ce bâtiment abandonné...

— Mais toi, Charles, interrompit-elle vivement, comment se fait-il que tu sois là ?... Qui t'y amène ? Pourquoi y viens-tu ?

— Pourquoi ? »

Il hésita quelques secondes, et répondit :

« Un scrupule m'a ramené. Lorsque je t'ai quittée, aujourd'hui, je ne t'ai pas dit tout ce que j'avais à te dire. J'ai donc ajourné mon départ de quelques heures... et je suis revenu en coupant à travers champs. J'ai entrevu de la lumière... Le fait était assez rare pour piquer ma curiosité...

— Cette lumière, Charles... Ma présence dans ce pavillon où je ne viens presque jamais... surtout la nuit...

— Oh ! je ne te demande pas d'explications, Cécilia !

Digitized by Google

— Mais je veux t'en donner, moi !

— C'est inutile. Je n'ai que quelques minutes. Ecoute-moi... Et, ensuite, tu pourras retourner...

— Sans toi ?...

— Oui, puisque je repars.

— Oh ! pas cette nuit, Charles ! Pas cette nuit ! »

La comtesse se ranimait au fur et à mesure qu'elle apercevait quelques chances de salut. Elle avait cru d'abord que Savarèze avait lâchement et d'une façon anonyme prévenu le comte qu'il trouverait cette nuit-là sa femme à un rendez-vous d'amour. Mais, par degrés, elle se rassurait, elle se disait que Charles ne savait rien, et, dans ce cas, l'essentiel était de l'emmener à l'instant même, afin d'éviter une rencontre avec Savarèze qui allait venir.

« Retournons au logis, Charles ! dit-elle. Viens, viens ! Oh ! que je suis heureuse d'avoir ton bras pour traverser le parc ! Tu ne sais pas ? Marthe a été très agitée, ce soir... C'est tout simple... tu n'étais pas là ! Nous entrerons dans sa chambre, bien doucement, tu l'embrasseras sans l'éveiller, et son sommeil sera plus calme. Ne disais-tu pas aussi que tu avais à causer avec moi ? Eh bien, tout en marchant, nous causerons... Mais, viens donc, Charles ! Viens vite embrasser ta fille ! »

Elle lui prit le bras et essaya de l'entraîner. Son regard suppliant chercha et rencontra celui de Charles. Mais les yeux du comte dardaient une flamme si brûlante que Cécilia recula.

« Je n'ai que deux mots à te dire, reprit-il sans bouger, et il n'est pas nécessaire d'aller à Chanterive. Devant ton amie et mon cousin, je n'ai pas cru devoir donner des détails précis sur mon voyage. Leur amitié est trop questionneuse. Mais, toi, tu as le droit de connaître la vérité. La voici : ce voyage durera plus que je ne pensais ; par conséquent, ne m'attends pas de longtemps. »

Elle jeta un faible cri. Elle s'avança vers le comte avec une véhémence instinctive, comme pour s'emparer de lui et le retenir. Il réprima d'un geste cet élan et lui tendit froidement la main.

« Le temps presse, Cécilia, ajouta-t-il. Allons, serre ma main dans la tienne... et séparons-nous !

— Nous séparer !... Tu crois que je vais m'en aller ?

— Il le faut !

— Tu crois que je vais te quitter ainsi ? Viens avec moi, je te suivrai. Si tu restes ici, j'y reste avec toi ; si tu vas à Paris, je t'accompagne... je suis ta femme !

— Cécilia !

— Excuse-moi si je suis troublée, si je ne t'exprime pas fortement ce que j'éprouve. Mais... voilà la première fois qu'il est question

Digitized by Google

entre nous de séparation. Ah ! ah ! mon Dieu, je me rappelle... Oui, tu nous disais, à Jules, à Hélène et à moi... tu nous disais que si ta femme te trahissait, tu t'en irais, tu l'abandonnerais pour toujours ! Est-ce que tu me soupçonnes, Charles ? Explique-toi, expliquons-nous ! Il y a quelque chose d'étrange dans ta voix, dans tes yeux, dans ton sourire même. Tu n'es pas plus capable de vivre avec un doute que moi sans ton amour... Ne me cache donc rien de tes plus secrètes pensées. Est-ce que tu me soupçonnes, Charles, est-ce que tu me soupçonnes ? »

Le comte fut sur le point d'éclater par un cri de douleur, de pitié et de regrets. Il s'oublia un instant à contempler cette femme si belle et si ardemment aimée, cette femme dont la tendresse surexcitée et débordante répandait autour d'elle, en effluves magnétiques, l'ivresse, la passion, le vertige, et faisait graduellement perdre au comte son empire sur lui-même. Puis, brusquement, il secoua l'influence de toutes ces séductions irrésistibles qui mouillaient ses résolutions d'indécision et de mollesse.

« Elle veut rester ici, pensa-t-il, soit ! Je sortirai, moi... et j'empêcherai bien son amant d'arriver jusqu'à elle ! »

Et il ajouta tout haut :

« Adieu, Cécilia !...

— Tu veux partir ? s'écria-t-elle.

— Oui.

— Sans moi ?

— Sans vous. »

Mais, pendant qu'il prenait son chapeau, la comtesse éperdue se précipita sur la porte qu'elle entr'ouvrit. Elle retira la clé, puis elle ferma en dedans à double tour et garda la clé dans sa main.

« Tu ne sortiras pas, Charles ! dit-elle ensuite avec une énergie fiévreuse. Un malheur plane sur nous, je le devine à ta froideur, à ton silence obstiné... Mais près de toi je n'ai pas peur, près de toi je suis forte. As-tu quelque chose à me reprocher ? Dis-le sans crainte, je te répondrai.

— Oh ! je n'en doute pas ! répliqua le comte en s'animant malgré lui.

— As-tu à te plaindre de moi, reprit-elle d'une voix baignée de larmes, depuis que je t'ai confié ma vie, depuis que j'ai mis en toi tout mon bonheur, toutes mes espérances ? »

Il l'interrompit.

« Rendez-moi cette clé, Cécilia !

— Non ! »

Il lui saisit les deux bras comme dans un étau de fer; Cécilia ne

Digitized by Google

cria point, mais vaincue par la douleur physique, elle ploya les genoux.

« Me voilà à tes pieds, Charles, dit-elle en relevant vers lui ses yeux tout rayonnants de frayeur et de tendresse. Laisse-moi, laisse-moi encore à genoux pour t'implorer comme on implore Dieu. Prends garde, Charles! Tu vas me tuer et je ne le mérite pas. Oh! je n'ai pas peur... La vie n'est rien pour moi, je ne tiens qu'à ton amour, et il me serait doux de mourir de ta main. Mais ne fais pas cela, Charles!... Au nom du Dieu vivant, ne fais pas cela!... Ce serait te préparer un remords éternel.

— Pardonnez-moi, Cécilia, répondit le comte en la relevant, et ne redoutez rien de moi. Vous tuer?... Oh! rassurez-vous! Je me couperais la main droite si je croyais qu'elle dût un jour vous frapper. Mais, croyez-moi, ne me résistez pas! Cette clé!...

— Charles!

— Cette clé!»

En ce moment, on frappa à la porte.

La comtesse chancela et tomba à la renverse, sans lâcher cependant la clef, qu'elle serrait dans ses doigts crispés et raides comme ceux d'une morte. Le comte s'élança à son aide et la remit debout.

« N'ayez donc pas peur, lui dit-il d'une voix sèche et vibrante. Debout, malheureuse, debout! Aucun danger ne vous menace. Mais, cette clef... faudra-t-il que je vous l'arrache de force?

— Vous ne l'aurez pas, Charles! Vous m'écouterez! Je vous jure...

— Oh! ne mentez pas! ne mentez pas! Je ne vous demande rien. Dieu vous absoudra peut-être; moi, je ne veux seulement pas vous juger. Ne tremblez donc plus, Cécilia. Vous me faites pitié! Faut-il vous répéter cent fois que je ne vous tuerai pas... que je ne vous jetterai même pas la première pierre?

— La première pierre!... Oh! oh! mon Dieu! Il me prend pour une femme adultère!»

On frappa de nouveau.

« C'est moi! cria du dehors la voix de Savarèze. Ouvrez sans crainte, Cécilia. C'est moi!»

Le comte, ne se possédant plus, saisit la comtesse attérée, et, la secouant violemment:

« Nierez-vous encore maintenant?» lui dit-il.

Et il lui arracha la clef. Mais la comtesse l'enlaça de ses bras.

« Je ne veux pas que tu voies cet homme, lui dit-elle en se cramponnant à lui. Je suis innocente!... Viens! Fuyons! Je ne veux pas que tu voies cet homme!»

Elle se disait que Savarèze allait révéler qu'il était l'amant de

Digitized by Google

Blanche de Fontèves, le père de Marthe... Et elle se pendait au cou de Charles pour enchaîner ses mouvements et l'empêcher d'ouvrir.

Charles, lui, avait peine à maîtriser l'aveugle fureur qui s'emparait de lui. L'étreinte de sa femme, au lieu de le calmer, exaltait ses sens, brûlait son cœur de rage et d'amour.

« Va-t'en ! dit-il d'une voix sourde, en la traînant au fond de la salle. Il y a là une autre porte. Que Dieu te pardonne !... Mais, va-t'en ! »

Il y eut une lutte suprême, courte comme la chute d'un éclair. Elle s'attacha à lui avec l'énergie du désespoir et l'égarement de la terreur. Elle essaya de faire sortir Charles avec elle, tandis que Savarèze continuait à frapper au dehors, et disait :

« Ouvrez donc, Cécilia ! Vous êtes là... Je vois de la lumière... Ouvrez ! c'est moi ! »

Soudain la comtesse entrevit une chance de salut. Elle pensa que si Savarèze apprenait que le comte était là, Savarèze se sauverait.

Et elle cria d'une voix éclatante :

« Charles ! Charles ! Je te jure que je suis innocente ! »

Elle étreignit son mari pour paralyser ses mouvements. Mais le comte, hors de lui, leva le bras sur elle.

« Misérable ! dit-il. Vous l'avertissez que je suis là !... Vous voulez qu'il m'échappe encore !

— Je ne veux pas que tu voies cet homme ! balbutia-t-elle. Je ne veux pas que tu voies cet homme !

— As-tu donc peur pour lui ? murmura-t-il avec une sorte de rugissement sourd.

« Je t'aime, Charles... J'aime Marthe... Je ne veux pas que... »

Elle n'acheva pas.

Charles avait un bras libre et tenait la clé dans sa main. La raison égarée, la main fébrile, il laissa violemment tomber son poing sur la tête de Cécilia. Celle-ci s'affaissa sans pousser un soupir ; elle avait le crâne brisé.

Cependant Savarèze appelait toujours. Le comte laissa derrière lui le corps de sa femme et s'élança vers la porte. Avant de mettre la clé dans la serrure, il la regarda, et frissonna de la tête aux pieds.

« Elle est sanglante ! se dit-il. Qu'ai-je fait ? »

Eperdu, il revint vers Cécilia. La baronne était accourue. Le comte s'arrêta court en la voyant.

« C'est vous ! dit-il... Vous êtes l'amie de Cécilia... secourez-la... Je l'ai frappée. »

Hélène poussa un cri d'épouvante et se jeta sur le corps de son amie.

Le comte ouvrit la porte et se trouva en face de Savarèze.

Digitized by Google

« Ah ! vous étiez là ! dit celui-ci, qui mit la main à sa poche pour y prendre une arme. Il me semblait bien, en effet, avoir entendu... »

Il fit mine d'entrer et jeta un coup d'œil sur le groupe des deux femmes.

« Encore une victime ! reprit-il avec un ricanement. »

Mais le comte lui saisit le bras :

« N'approchez pas ! dit-il. Morte ou vivante, n'approchez pas de cette femme ! Elle m'appartient... Vous m'appartenez aussi, monsieur Savarèze. Cette fois-ci, je vous le jure, je ne vous laisserai pas vous sauver par la fenêtre, comme à Toulouse.

— Ah ! vous savez ?... répliqua Savarèze avec une froide ironie. C'est une histoire bien comique, n'est-ce pas ? Mais il y faut un dénoûment. Venez, monsieur ! »

Ils sortirent.

XVII

La nuit était beaucoup moins sombre qu'une heure auparavant. Un joli vent d'est avait balayé les nuages qui interceptaient les rayons de la lune, et elle se levait resplendissante, derrière les grands arbres. Sous cette fraîche brise que le coup de minuit semblait avoir éveillée, les blanches vapeurs flottant sur la rivière avaient disparu, et les eaux tranquilles de l'Oise étincelaient non loin du comte de Fontèves et de Savarèze comme un immense ruban d'argent.

Dès qu'ils sortirent tous deux du pavillon, un cri sinistre les salua, c'était le cri d'une chouette perchée à la cîme d'un saule touffu, au bord de l'eau.

« Mauvais présage ! dit Savarèze en riant. Dans mon pays, dans le vôtre, monsieur le comte, on prétend que, lorsqu'on entend chanter la chouette, il faut préparer les cercueils. Si j'étais superstitieux, je rentrerais me coucher. »

Tanneguy affectait en disant cela une contenance et un langage dégagés. En définitive il triomphait et s'en glorifiait tout haut. Sa haine se repaissait des résultats déjà obtenus, et du duel dans lequel elle allait rencontrer une satisfaction suprême. Son amour pour Cécilia n'avait été qu'un moyen de se venger plus cruellement, et le but était atteint, puisque Savarèze venait de voir la comtesse expirante aux pieds du comte. Implacable dans sa haine si longtemps désarmée, Savarèze, en retrouvant enfin le meurtrier de Blanche, avait résolu de le frapper dans ses plus chères affections, et déjà le comte, se croyant déshonoré, avait immolé sa femme ; bientôt il allait savoir que Marthe n'était pas sa fille. Une joie profonde et à peine contenue éclatait donc sur les traits de Savarèze.

Digitized by Google

Charles, au contraire, resta un instant comme anéanti. Depuis qu'il avait surpris le billet assignant un rendez-vous et reconnu l'écriture de Savarèze, son cœur s'était déchiré sous d'atroces tortures. Un monde d'angoisses et de désespoir avait pesé sur lui durant cette journée fatale, et, en dernier lieu, l'âme de Charles s'était épuisée dans cette lutte, froide d'abord, ardente ensuite, entre Cécilia et lui. Ivre de jalousie et de fureur, il l'avait terrassée sans savoir ce qu'il faisait, pour s'élancer sur Savarèze, et, maintenant que ces deux ennemis irréconciliables étaient face à face, toutes les pensées du comte retournaient vers sa femme avec la secrète espérance qu'elle n'était qu'évanouie et blessée légèrement.

Cependant, Savarèze était là ; il fallait en finir à l'instant même. Charles ne pouvait maintenant s'occuper que de cet homme. Il surmonta donc sa passagère défaillance et lui dit :

« Vous avez des armes ?

— Deux pistolets, répondit Tanneguy. J'ai pris mes précautions sachant que je venais chez vous, monsieur le comte de Fontèves !

— J'ai deux pistolets aussi, interrompit le comte... car je savais que vous alliez venir, monsieur. »

Ils échangèrent un regard rapide et se mirent instinctivement sur la défensive. Peu s'en fallut qu'ils ne tirassent immédiatement l'un sur l'autre, sans explications ni préambule. Mais, par un commun accord tacite, aucun d'eux ne prit l'initiative d'attaquer traîtreusement. Plus encore que la loyauté, une sorte d'orgueil hautain les en empêcha.

« Allons un peu plus loin, dit Savarèze ; les dames sont trop près. »

Ils marchèrent côte à côte, sans beaucoup se rapprocher l'un de l'autre toutefois, et sans se parler. Par intervalles réguliers, l'oiseau des nuits chantait toujours. La tête haute, le sourire sur les lèvres, Savarèze s'avançait d'une façon un peu théâtrale, d'un air assuré et insolent. Il aurait voulu causer, mais l'attitude froidement résolue du comte lui clouait la parole sur les lèvres. Cependant, au bout d'une cinquantaine de pas, il dit d'un ton ironique :

« Votre réputation était faite, comte de Fontèves, et vous avez eu vraiment tort de tuer votre femme. Elle n'est pas ma maîtresse... Ce que j'ai à vous dire, pour que vous sachiez la vérité tout entière...

— N'allons pas plus loin, monsieur, interrompit le comte. Ce terrain est convenable.

— Parfait ! répliqua Tanneguy en jetant un coup d'œil sur la berge élevée où ils se trouvaient et sur la rivière... Le vainqueur aura toute facilité pour enterrer le vaincu dans une tombe profonde

Digitized by Google

et discrète. Vous êtes expert en matière de duel, monsieur le comte. Vous avez vos armes, j'ai les miennes. Voyons quelles sont les meilleures. Quant à la distance...

— Je vais m'éloigner de quelques pas, dit le comte avec une suprême insouciance du danger de ne plus surveiller des yeux son ennemi.

— Attendez! reprit Savarèze avec une gravité vibrante qui contrastait avec l'accent railleur qu'il avait eu jusqu'alors... Ce que j'ai à vous dire, monsieur de Fontèves, c'est que je suis le père de Marthe, fille de Blanche, votre première femme... et j'en ai là des preuves! »

A peine eut-il le temps de prononcer ces dernières paroles. Le comte lui sauta à la gorge comme pour l'étrangler.

« Vous mentez! lui cria-t-il d'une voix de tonnerre en l'étouffant sous ses deux puissantes mains. Vous mentez comme un lâche! Ne voyez-vous pas que je vais vous écraser et vous jeter à l'eau sans daigner me battre avec vous? Oui, vous êtes un lâche, monsieur Savarèze, et je vous méprise plus encore que je ne vous hais. Rétractez-vous!... Dites que vous avez menti!... »

Une sorte de râle s'échappa de la poitrine de Savarèze.

« Allons, reprit le comte avec un dédain brûlant, je ne veux pas vous broyer les os comme à une bête venimeuse, mais rétractez-vous! »

Et il le repoussa rudement en restant devant lui, le visage menaçant et terrible. Savarèze chancela d'abord, puis fit quelques pas en arrière.

« A vous, tueur de femmes! » cria-t-il en tirant un pistolet de sa poche.

Il ajusta rapidement et fit feu. Les deux adversaires n'étaient qu'à une dizaine de pas l'un de l'autre. La lune les éclairait en plein tous les deux. Le comte vit le geste de Savarèze, mais il n'avait eu que le temps d'armer un de ses pistolets lorsque partit le premier coup de feu.

Visé avec une fiévreuse précipitation, Charles ne fut pas atteint. Il riposta aussitôt, et Savarèze tomba.

Charles demeura un instant immobile et attendit. Mais Tanneguy avait la poitrine traversée par la balle de Charles, et n'était plus en état de continuer le combat.

« Monsieur de Fontèves! » appela-t-il d'une voix mourante.

Charles se rapprocha.

« Monsieur de Fontèves, balbutia Tanneguy d'une façon à peine intelligible, j'ai là les lettres!... Vous y verrez que Blanche s'est donnée à moi... avant de vous épouser. Vous y verrez que Marthe... est ma fille. »

Digitized by Google

Sa main défaillante chercha dans sa poche un mince paquet de lettres.

« Monsieur, reprit Charles presque aussi pâle que Savarèze et en se penchant vers lui, on ne ment pas en face de la mort. Vous voulez vous venger, c'est un sentiment que je comprends, mais la vengeance d'un homme de cœur ne va pas jusqu'à briser l'existence d'une jeune fille, d'une enfant incapable de se défendre et que sa faiblesse doit rendre sacrée. N'avez-vous pas assez de victimes? Songez à mes deux femmes, frappées à cause de vous! Ce poids n'est-il pas assez lourd au moment où vous allez paraître devant Dieu? Si Marthe n'est pas ma fille... Oh! rétractez-vous, monsieur, rétractez-vous, s'il vous reste quelque chose d'humain dans l'âme! Ne voyez-vous pas que si j'acquiers la conviction que Marthe n'est pas ma fille, je chasserai de ma maison ce fruit de l'adultère?

— Que m'importe? murmura Savarèze. Elle me déteste... Elle ne sait pas... C'est ma fille, vous dis-je. J'ai les preuves. Aidez-moi donc... Là... dans ma poche. Cela doit vous intéresser... Aidez-moi! »

Mais le comte se recula avec un cri de désespoir immense.

« Marthe! dit-il... Marthe! »

Toute sa tendresse pour l'enfant protesta et éclata dans un sanglot. Savarèze poussa devant lui le mince paquet de lettres. Le comte s'en empara, y jeta les yeux, et s'oublia un instant dans une contemplation pleine de sourdes épouvantes.

Pendant ce temps, Savarèze fit un suprême effort et souleva vers le comte son second pistolet, qui était encore chargé.

« Ce tueur de femmes tuerait aussi ma fille! » se dit-il.

Mais ses forces le trahissaient. Les vapeurs de la mort couvraient ses yeux, et sa main tremblottait comme celle d'un centenaire.

Charles vit ce bras agonisant qui se tordait vers lui en essayant vainement de se roidir. Il mit le pied dessus comme sur un reptile qui relève la tête. Le coup partit, mais la balle laboura l'herbe de la berge et alla se perdre dans l'eau.

« Ce n'est donc pas fini? » murmura Charles.

Et il poussa du haut de la berge à pic le corps de Savarèze dans la rivière. Les flots profonds s'entr'ouvirent avec un bruit sonore et se refermèrent. Presque aussitôt, la baronne de Sirac parut, haletante et échevelée.

« J'entends qu'on se bat, dit-elle... Ce n'est plus nécessaire... Cécilia est morte. »

Elle était morte en effet.

Revenu près d'elle, il se prosterna à ses pieds et s'abîma dans sa douleur.

Digitized by Google

« Allez, allez, ressuscitez-la si vous pouvez ! s'écria la baronne debout et avec des accents mêlés d'indignation et de désespoir. Vous pleurez maintenant !... Vous vous tordez les mains de regrets et de remords !... Il est bien temps ! Oh ! crime horrible ! O la meilleure des femmes, la plus tendre, la plus dévouée, la plus parfaite entre toutes ! Elle n'avait qu'un but : le bonheur de tous ceux qui l'approchaient ; qu'un sentiment : l'amour de son mari et de sa fille. Et vous l'avez tuée, pour un soupçon, pour rien !... Savez-vous ce qui l'amenait ici ? Je vais vous l'apprendre. Elle y venait pour empêcher M. Savarèze de se battre avec vous ! Elle aurait pu dire : que m'importe ! Le passé ne me regarde pas... Que ces messieurs s'arrangent ! Mais non ! attaquer son mari, c'était l'attaquer elle-même, et elle arrivait ici pour tout apaiser par sa généreuse éloquence, par ses divines paroles de conciliation et d'oubli ! Mais vous... O monstre !... Tueur de femmes !... Oui, vous êtes un monstre, comte de Fontèves ! Je vous le dis en face et je ne vous crains pas ! Tuez-*moi* si vous voulez... Oui, tuez-moi... Je ne veux pas survivre à mon amie. Mais souvenez-vous que vous irez là-bas... là-bas... là-bas, où vont les assassins ! »

Elle se plaça devant lui comme pour le braver. Perdu dans sa douleur, il ne bougea pas, et, d'une voix brisée :

« Vous étiez là ? demanda-t-il. Vous avez reçu son dernier soupir, ses dernières paroles ?

— Oui.

— Elle a prononcé mon nom ?

— Oui. Et même... Ah ! vous tremblez maintenant ; vous n'osez m'interroger. Vous avez peur d'avoir été maudit par elle. Eh ! bien, non... Elle vous a pardonné, la chère et sainte femme... Elle vous a pardonné ! »

Le comte fit un mouvement comme pour se précipiter aux genoux de Cécilia ; puis, saisissant les deux mains d'Hélène :

« Oh ! dites-moi tout, ajouta-t-il. Répétez-moi ses dernières paroles.

— Elle souriait, la pauvre Cécilia... Elle souriait avec une expression d'ineffable bonté. Et elle a murmuré ces mots : Dites-lui que je lui pardonne, dites-lui de bien aimer sa fille, qui le consolera et l'aidera à vivre.

— Ma fille !... Marthe ! » s'écria le comte en reculant malgré lui, comme s'il eût été frappé d'un coup de poignard. Il se souvint. Serrées contre sa poitrine, les lettres remises par Savarèze le brûlaient.

« Laissez-moi seul, dit-il. »

Mais Hélène ne l'entendit pas. Elle était revenue auprès de Céci-

Digitized by Google

lia ; elle sanglotait en la baignant de ses larmes, et les lamentations continuèrent, semblables à une psalmodie lugubre.

Chancelant, marchant comme dans un rêve horrible, le comte prit un flambeau, vint s'asseoir près d'une table encore chargée des menus objets nécessaires aux leçons données par Cécilia à Marthe, et il commença la lecture des lettres. Dès les premières lignes, il se cramponna à la table d'une main crispée, comme si tout eût croulé sous ses pieds et autour de lui.

« C'est sa fille, je vois bien que c'est sa fille, se dit-il, tout en parcourant des yeux les preuves et en s'abandonnant à une haine vengeresse. En huit jours, j'aurai dilapidé ma fortune, et l'enfant de l'adultère s'en ira seule par les chemins, ruinée, pieds nus, la faim au ventre, mendiant, se prostituant pour un morceau de pain, jusqu'à l'heure où elle ira finir en blasphémant Dieu et la société sur quelque grabat d'hôpital. »

Puis il lui sembla que la face grimaçante de Savarèze lui apparaissait, et lui criait avec une sorte de ricanement farouche :

« Bravo, tueur de femmes, bravo ! Tue-la aussi, celle-là... Tue-la lentement. Ça fera quatre ! »

Et il se rappela, comme pour contrebalancer cette tentation, la dernière recommandation de Cécilia : aime bien ta fille. Et il écouta dans son âme l'écho lointain de la voix de Marthe, qui lui disait : mon père, mon bon père !

Puis, il entendit rire et chanter cette voix calme, heureuse, insouciante. Et l'enfant lui souriait ! Et l'enfant lui envoyait des baisers !

Soudainement, il approcha les lettres révélatrices de la flamme d'une bougie et les réduisit en cendres.

« Marthe est innocente du crime de sa mère, pensa-t-il tout en les regardant brûler. Elle n'est pas ma fille... Hélas ! elle n'est pas ma fille... Mais, pendant si longtemps elle m'a nommé son père ! »

Et il jeta un long regard vers la comtesse inanimée, comme pour la prendre à témoin, pour demander à la femme miséricordieuse qui lui pardonnait d'être son meurtrier, s'il n'avait pas raison, lui, en pardonnant à Marthe de n'être point sa fille.

Tout à coup, il se leva d'un bond.

« Cécilia n'est pas morte, avait dit la baronne... Cécilia respire encore ! »

Il la saisit dans ses bras, l'enleva de la place où elle était restée en tombant, la porta sur le vieux canapé et l'y étendit. L'espoir rentra en lui et l'inonda d'une joie folle. Durant quelques secondes, son existence se reconstruisit tout entière, depuis le jour où il avait connu Cécilia, si belle et si vivante. Cette femme qui lui avait fait aimer la vie, qui, si souvent, l'avait pressé sur son cœur, pour lui

Digitized by Google

révéler toutes les tendresses de ce monde et toutes les tendresses immortelles, il l'appela, la caressa d'une main défaillante, la supplia de vivre.

Peu à peu, cette explosion d'amour s'éteignit dans un morne abattement.

Les grands yeux noirs de Cécilia avaient encore une expression franche et tendre; mais ils étaient fixes, immobiles, et leurs lueurs humides semblait bien près de s'envoler; son sourire était encore doux et bon, mais il resplendissait déjà du calme suprême de la mort; son visage était froid, ses mains étaient froides.

La baronne fut la première à s'apercevoir qu'elle s'était trompée.

« Et j'espérais! s'écria-t-elle avec un redoublement de lamentations et de larmes. J'espérais, comme si je ne savais pas que, lorsqu'il frappe, il tue d'un seul coup! Mais vous l'aimez, je le vois, monsieur de Fontèves, vous l'aimez, et votre châtiment est là. Il était réservé à... un tueur de femmes de se punir soi-même, d'immoler la plus dévouée et la plus irréprochable des épouses, et de rester seul au monde; seul, car Marthe vous haïra; seul, n'ayant plus pour compagne et pour affections qu'un cadavre... Ce sera votre expiation, comte de Fontèves. »

Après avoir acquis la certitude que sa femme n'existait plus, le comte se releva et fit quelques pas au hasard. Il paraissait n'avoir plus conscience des choses de la terre. Toutefois, à un certain moment, la présence de la baronne l'importuna.

« Laissez-moi seul, lui dit-il, je vous en prie. »

Ce désespoir muet, et qu'on devinait terrible, la toucha.

D'une voix où éclatait la bonté en même temps que l'affliction profonde :

« Cécilia vous a pardonné, lui dit-elle, et je vous pardonne aussi, moi, car c'est l'excès d'amour qui a égaré votre raison. Vous voudriez être seul afin de pleurer tout à votre aise, mais remerciez-moi d'être là; il y aura un procès criminel, des poursuites, et le seul témoin qui puisse vous disculper...

— Vous souhaitez d'être témoin... jusqu'à la fin?

— Dans votre intérêt même, comte de Fontèves.

— Eh bien! murmura-t-il à bout de forces, soyez témoin. »

Il s'approcha lentement de Cécilia, ploya les genoux, l'embrassa au front, prit ses mains dans une des siennes, et de l'autre, avec le pistolet qui était resté chargé, il se fit sauter la cervelle.

Un an après, Jules Bordomieu et la baronne de Sirac étaient mariés. Jules, en cela, avait obéi à un louable motif: outre le désir bien naturel de posséder une jolie femme, il avait voulu fonder une

Digitized by Google

famille pour y accueillir Marthe de Fontèves, dont il était le tuteur, et lui procurer ainsi une seconde ou plutôt une troisième mère.

Marthe, jusqu'alors, était volontairement restée dans la solitude de Chanterive. L'enfant y était devenue presque une jeune fille. Dès qu'elle entendit parler de famille et d'affection maternelle, elle répondit :

« Vous êtes une étrangère pour moi, madame. J'ai eu deux mères, c'est assez. La véritable, la voilà. Elle est morte, mais elle me suffit. »

Elle montra le portrait de Blanche de Fontèves donné par Savarèze.

Jules Bordomieu et sa femme se récrièrent.

« Oh ! je connais le passé de ma famille, reprit Marthe avec un pâle sourire. Je suis bien jeune, mais, même à mon âge, on sait tout quand on est orpheline et quand on veut tout savoir. Mon père se nommait Tanneguy Savarèze ; ma mère, Blanche de l'Estralle. Le comte et la comtesse de Fontèves, dont je suis légalement l'héritière, n'étaient mes parents que de nom. Aussi, ma fortune, je la donnerai aux pauvres ; ce nom, j'en changerai en entrant au couvent. Rien de tout cela ne m'appartient légitimement.

— Au couvent ! s'écria Jules. Mais je suis ton tuteur !...

— Oh ! j'attendrai, répliqua Marthe. Mais, croyez-moi, il y a des plaies qui ne se cicatrisent que dans le calme d'un cloître. Dans ce monde, cousin Jules, dans ce monde où vous êtes heureuse, madame, je deviendrais mauvaise, moi, et je ne veux pas y rester. »

Puis, adoucissant sa voix avec une sorte de câlinerie enfantine :

« Je t'appelle cousin, reprit-elle, c'est par habitude. Tu n'es pas mon cousin du tout, sais-tu bien ? Ne comprends-tu pas que j'ai assez de tous ces mensonges au milieu desquels j'ai vécu ? Je suis la fille de Tanneguy Savarèze, qu'a tué le comte de Fontèves, de Blanche, la femme adultère, et je veux entrer au couvent, je veux aller expier la faute de ma mère.

— Ces choses-là ne se discutent pas, répondit Jules avec émotion. Entre au couvent si cela te fait plaisir. »

Dès que cette détermination lui parut irrévocable, il se dit :

« Mais, alors, j'aurais pu me dispenser de me marier, moi ! »

Toutefois, en résumé, il ne s'en repentit pas d'une façon sérieuse.

HIPPOLYTE AUDEVAL.

Digitized by Google

LA

LÉGISLATION DE LA PRESSE

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE. — DIRECTOIRE [1].

Hatin. *Histoire de la Presse en France.* — *Manuel de la liberté de la Presse*, par le même. — 1 vol. Pagnerre.

De toutes les phases successives de la Révolution, le Directoire est sans contredit la plus féconde et la plus intéressante pour ceux qui étudient l'organisation de la presse à cette époque. Jusque-là, rien de fixe, rien de suivi. Le pouvoir s'occupe un moment des écrivains pour n'y plus songer l'instant d'après. La législation reste incomplète, à peine ébauchée ; aucun projet de loi n'aboutit, aucune discussion n'est approfondie. Emportés par le courant rapide des événements, obligés de répondre à toutes les exigences, de suffire à tant de soins divers, les législateurs, après plusieurs tentatives infructueuses, prennent le parti de laisser aller les choses, s'en remettant à la liberté du soin de se borner elle-même. Au fond de toutes les discussions que nous avons rapportées, se cache le scepticisme des assemblées révolutionnaires à l'égard des lois sur la presse ; elles semblent ne pas croire à leur utilité. Toutes les fois que les législateurs ou les gouvernements veulent réglementer la liberté d'écrire, ils viennent se heurter à d'invincibles obstacles, à de dangereuses

[1] Voir la *Revue* du 15 mars 1868.

Digitized by Google

difficultés. Cette idée, que l'expérience de quarante lois successives et passagères devrait avoir suffisamment démontrée, est encore discutée aujourd'hui. On croit encore que l'émission de la pensée a besoin d'être réglementée par des mesures spéciales, et l'on ne veut pas reconnaître qu'une loi, quelle qu'elle soit, sera toujours une atteinte aux droits de la pensée.

Plus logiques et plus scrupuleux, les membres de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention, s'étaient presque toujours refusés à donner une loi sur la presse. Fidèles à l'art. 11 de la Déclaration des droits, ils avaient respecté les franchises de la pensée, et si on peut leur reprocher quelques mesures arbitraires, ce furent de courts instants d'oubli, des égarements passagers, que les circonstances rendaient excusables. Ils finirent toujours par rentrer dans les vrais principes, et nous avons vu que la Convention, dans la Constitution qu'elle légua à ses successeurs, eut soin de proclamer la liberté entière des écrivains, dans les articles 353 et 355, ainsi conçus :

Art. 353. Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée. Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant leur publication.

Art. 355. Il n'y a ni privilége, ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté de la presse, du commerce, et à l'exercice de l'industrie et des arts de toute espèce. Toute loi prohibitive de ce genre, quand les circonstances la rendent nécessaire, est essentiellement provisoire et n'a d'effet que pendant un an au plus, à moins qu'elle ne soit formellement renouvelée.

Nous aurons à revenir plus loin sur la dernière partie de l'art. 355, qui donna lieu à de graves difficultés. Nous nous bornons ici à signaler le principe posé si clairement par la Constitution de 1795. D'après ce texte général et formel, il semblait que le gouvernement directorial dût être pour les écrivains une ère de liberté et de sécurité. Le coup d'Etat du 13 vendémiaire vint rembrunir un instant l'horizon de la presse. Mais les nuages ne tardèrent pas à se dissiper, et les inquiétudes furent de courte durée. Ceux qui, à ce moment-là, s'étaient sentis le plus effrayés étaient les journaux royalistes, dont nous avons dit quelques mots dans la première partie de ce travail. Frappés et proscrits au 10 août, mais non anéantis, les royalistes avaient relevé la tête après le 9 thermidor, et, après la petite terreur du 13 vendémiaire, ils se montrèrent plus confiants, plus hardis que jamais. Ils ne cherchèrent même plus à cacher leur joie ni à dissimuler leurs espérances. Ils formèrent

Digitized by Google

des clubs, des salons, des coteries. Leurs journaux se multiplièrent avec une rapidité inouïe; on eût dit qu'ils voulussent rattraper le temps perdu, et dépenser en un seul jour tout l'esprit et toute la malice qu'ils avaient eu le loisir d'économiser pendant la Terreur. Que pouvaient-ils craindre en effet? Robespierre était mort, et sa mémoire exécrée; ils étaient à couvert sous les articles de la Constitution que nous avons cités. Ils n'ignoraient pas sans doute qu'on ne doit guère se fier aux constitutions, qui ne sont, après tout, que des textes complaisants qui se laissent changer, dénaturer ou corrompre. La Déclaration des droits n'avait pas arrêté Robespierre. Mais aux garanties constitutionnelles venaient s'en ajouter d'autres, plus sûres quoique non écrites. L'esprit public était en réaction contre le passé, et il paraissait peu probable que les excès révolutionnaires pussent de longtemps se renouveler. En outre, les royalistes regardaient d'un œil satisfait la composition hétérogène du nouveau gouvernement et des deux conseils. Ils y voyaient, avec trop de raison, des germes nombreux de dissensions et de troubles, qu'ils espéraient bien faire fructifier. La plupart des écrivains de ce parti étaient jeunes, ardents de caractère, audacieux d'esprit. Fiers de la situation qui leur était rendue, ils s'imaginaient l'avoir reconquise. Ils affectaient, vis-à-vis des hommes et des écrivains de la Révolution, cette insolence à la fois railleuse et jalouse d'un propriétaire évincé qui se croit à la veille de ressaisir son bien. A Paris, en province, on s'arrachait leurs feuilles, qui avaient sur les autres l'avantage du nombre, quelquefois du talent. « Il pleuvait des *Satires Ménippées*, dit Lacretelle. La proscription que les écrivains royalistes avaient encourue avait resserré leurs liens et leur amitié. Echappés à la mitraille et aux commissions militaires, ils se regardaient comme invulnérables. Quinze ou vingt d'entre eux, et c'étaient les plus accrédités dans l'opinion, se réunissaient habituellement. Rien n'était plus gai, plus ouvert ni plus franc que les délibérations de ces jeunes publicistes. Leurs vœux conspiraient pour la monarchie, quoiqu'ils ne s'entendissent pas fort bien sur le mode de monarchie qui devait être préféré..... Les écrivains étaient si émerveillés de leur pouvoir éphémère, qu'ils s'appelaient quelquefois, dans leurs feuilles, magistrats de l'opinion publique. Ils riaient entre eux lorsqu'ils se saluaient de ce titre.... » Ils ne riaient pas tous; et ce rôle de magistrats, beaucoup le prenaient au sérieux. C'est ainsi que l'un d'eux, Adrien de Marnésia, écrivait dans le journal de Peltier un long sermon pour l'édification des journalistes en général et des conventionnels en particulier. Il démontrait en trois points que le journalisme est un sacerdoce, et qu'on doit employer en écrivant le ton

Digitized by Google

« dont des hommes qui s'estiment beaucoup parlent à des hommes qu'ils estiment. » Il voulait faire disparaître l'esprit de parti, la partialité, la flatterie, la calomnie, et concluait par cette idée, juste d'ailleurs et bien exprimée : « Tant que les journalistes se croiront obligés d'écrire, et les législateurs de délibérer tous les jours, nous n'aurons que de mauvais journaux et de mauvaises lois. » C'eût été fort bien si les écrivains royalistes eussent prêché d'exemple. Mais ils ne se faisaient pas faute d'employer tous les moyens et tous les expédients, depuis la calomnie jusqu'à la caricature, et il va sans dire que les membres du gouvernement et des conseils étaient le point de mire journalier de leurs attaques. Jusqu'au 18 fructidor, nous verrons qu'on ne prit pas contre eux de mesures générales. Seulement quand l'un d'eux allait un peu trop loin dans ses saillies, il s'exposait parfois à des représailles fort désagréables.

C'est ainsi qu'un jour Poncelin s'étant permis contre Barras des personnalités plus vives que de coutume, Barras le fit saisir à sa maison de campagne et fouetter par ses domestiques dans le jardin du Luxembourg. Poncelin, du reste, prit la chose en bon chrétien, grâce sans doute à quelque petite rétribution que le directeur lui fit remettre pour les coups « qu'il avait eu l'honneur de recevoir. » Appelé devant le juge de paix pour faire sa déposition, le journaliste, battu et content, dit que ce n'était qu'un rêve qu'il avait pris à tort pour la réalité. Poncelin se rappela que Voltaire avait subi un traitement semblable de la part d'un grand seigneur. Ce point de ressemblance avec le patriarche de Ferney explique sa philosophie. Cette anecdote n'est pas seulement plaisante, elle a une morale. Elle montre que certains personnages en étaient venus à traiter la presse fort cavalièrement; et il faut reconnaître que les écrivains n'avaient donné que trop de prétextes à une aussi défavorable appréciation. C'est pour relever les journaux et les ramener à leur dignité première, que Descomberousse proposait de leur appliquer l'institution des rosières. Chaque année, à la fête de la République, on aurait proclamé les noms des journalistes qui avaient le mieux servi la chose publique par leurs feuilles.

A défaut d'un pareil moyen d'encouragement, le gouvernement en possédait un autre dont nous avons déjà parlé, car il existait sous la Convention. On se rappelle qu'un décret avait mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de cent mille livres destinée à favoriser la publication et la circulation des journaux qui paraîtraient les plus propres à bien former l'opinion publique. Nous avons dit notre pensée au sujet de cette institution, dont nous avons signalé les dangers. Les journaux qui plaisaient à la Convention ne pouvaient pas tous plaire au gouvernement directorial ni aux mem-

Digitized by Google

bres du nouveau Corps législatif. Pourtant l'arrêt subsistait toujours ; les journaux inscrits aux *fonds spéciaux* continuaient de recevoir leurs pensions. Cet état de choses ne pouvait durer longtemps sans réclamation. Un incident faillit y mettre fin. Dans les premiers temps du Directoire, au moment où allait être traitée la difficile et désastreuse question des assignats, et où tout le monde attendait avec anxiété le dénouement de la crise financière, une des feuilles officieuses pensionnées se trouva renfermer la réflexion suivante : « Les Cinq-Cents s'occupent des assignats en *financiers*. Il était inutile de s'enfermer dix grands jours pour cela. *Parturiunt montes*... Crassous a parfaitement parlé. Mais s'il croit avoir prouvé que le plan actuel n'est point une démonétisation ; s'il croit m'avoir convaincu, qu'il n'offre pas un nouvel élément à l'infâme agiotage ; s'il croit que ses réflexions rendront à l'assignat le crédit que l'opération lui enlève, il se trompe. »

Cet article souleva un véritable orage dans le conseil des Cinq-Cents. Penières, tenant à la main le numéro des *Patriotes de* 89, qui renfermait ces lignes, monta à la tribune[1], et s'indigna d'une pareille ingratitude. Vous avez dû remarquer, dit-il, qu'un des journaux répandus aux frais du gouvernement s'attache depuis plusieurs jours à désigner différents de nos collègues, et à jeter de la défaveur sur les opérations du conseil des Cinq-Cents. Un représentant attaqué isolément dans de pareils écrits se trouve dans une position bien plus fâcheuse encore. S'il répond, il s'engage dans un combat polémique qui absorbe les instants qu'il doit à la chose publique; s'il ne répond pas, il compromet sa réputation, son honneur, sa vie même... Vous vous rappelez que ce fut sur l'allégation des journaux que plusieurs de nos collègues furent mis hors la loi, et que, si le vertueux Roland fut proscrit et se donna la mort, c'est qu'il fut accusé d'avoir empoisonné l'esprit public par des journaux... Je demande que, par mesure de police, le conseil arrête que toute distribution de journaux aux frais du gouvernement cessera dès ce moment. Cette proposition était juste, et c'est à tort qu'on y vit une atteinte à la liberté de la presse. Que les journalistes impriment ce qu'ils veulent, ils sont parfaitement libres ; mais que ce soit à leurs frais et non à ceux du gouvernement. Ce sera une économie considérable, et c'est un phénomène assez étrange de voir la représentation nationale attaquée et tournée en ridicule par des feuilles dont le gouvernement fait les frais.

La motion de Penières, appuyée par André Dumont, fut vivement combattue par Colombel et Tallien. Leurs raisonnements reve-

[1] Séance du 9 frimaire, an IV.

Digitized by Google

naient à ceci : Quel a été l'objet du gouvernement quand il a eu recours à des plumes patriotes? L'opinion publique était égarée et pervertie. A Paris, on conspirait, excité qu'on était par les journaux que payait Pitt. On voulait détruire la Convention, égorger les patriotes. Que devait faire le pouvoir? Ranimer l'esprit public, éclairer les citoyens. « Quand le gouvernement sera bien assis, sans doute il ne faudra plus de moyens particuliers pour diriger l'esprit public; mais quant à présent, ces moyens sont nécessaires. » Tallien, sans s'en douter, raisonnait comme les gouvernements nouveaux et ambitieux nés du désordre qu'ils sont appelés à faire cesser. Sous prétexte de ramener l'ordre, ils obtiennent concession sur concession, pouvoir sur pouvoir, et cela doit durer seulement jusqu'à ce que le « gouvernement soit bien assis. » Mais rien ne se perpétue comme les mesures provisoires, et il faut souvent à un peuple une longue patience ou de violents efforts pour ressaisir les libertés qu'il s'était *provisoirement* laissé prendre. Quoi qu'il en soit, la proposition de Penières ne fut pas adoptée. On passa à l'ordre du jour, et les journaux en question continuèrent de recevoir leurs subsides.

L'attention du conseil, attirée sur la presse par cette discussion, ne devait plus s'en détacher. Dix jours après, le 19 frimaire, Boissy-d'Anglas demande la parole pour une motion d'ordre : « Tous les peuples qui ont voulu établir leur liberté sur des bases inébranlables, dit-il, ont fait de celle de la presse une des premières clauses de leur contrat. Dès les premiers pas de la Révolution, son principe fut proclamé, et la Constitution que vous avez juré de maintenir en contient la déclaration expresse. Mais il ne faut pas croire que la liberté de la presse n'ait besoin d'autre garantie qu'elle-même. Elle ne peut être maintenue contre la tyrannie qui veut s'établir que par une législation ferme et sage, à laquelle elle sert elle-même d'appui. Toutes les institutions sociales, sur lesquelles repose la liberté, se portent les unes aux autres un secours mutuel; mais elles ne peuvent rien isolées. La liberté de la presse était déclarée dès les premiers instants de Robespierre. Elle ne put empêcher la tyrannie : elle fut étouffée avec la liberté... Il manque à notre Code un acte de garantie en faveur de la liberté de la presse; il manque des lois pénales contre ceux qui tenteraient de la violer. Mais l'usage de la liberté de la presse est, comme toutes les actions des citoyens, soumis à la surveillance des lois. Un homme ne peut être empêché de publier sa pensée; mais cette publication devient un acte qui est du domaine de la législation. Nous sommes encore sans loi à cet égard. Sans doute, si les lois sur la presse devaient en comprimer la liberté, j'aimerais mieux qu'il n'y eût pas de lois. Mais il est possible au législateur d'être juste sans être oppressif... »

Digitized by Google

Après quelques considérations sur les attentats à la propriété littéraire et la provocation au crime, Boissy arrive à la calomnie, et, sur cette difficile question, il expose la théorie la plus juste et la plus saine. Une loi contre la calomnie et même contre l'injure doit considérer d'abord les hommes contre qui l'une et l'autre sont dirigées. Il importe de distinguer la calomnie qui s'attache à l'homme public de celle qui se dirige contre l'homme privé. L'homme que la société doit d'abord mettre à l'abri de la calomnie, c'est l'homme privé ; il n'y a aucun prétexte de bien public qui puisse justifier l'action de celui qui descend dans l'intérieur de la vie paisible d'un simple citoyen pour en troubler la paix et le bonheur. C'est un acte de lâcheté de la part de l'écrivain. Qu'on donne à chaque citoyen le droit d'aller dénoncer au magistrat tous les délits qui viennent à sa connaissance, sans pourtant lui en imposer le devoir ; mais qu'on empêche, ou du moins qu'on punisse ces accusations publiques, dont l'auteur, se cachant dans l'ombre, échappe à toute responsabilité, et qui, lors même qu'il est proclamé calomniateur, n'en a pas moins flétri la réputation, troublé le bonheur et empoisonné la vie de celui qu'il a faussement attaqué.

Pour les dépositaires de l'autorité, le principe est tout différent. Il faut qu'on puisse les surveiller, les critiquer, les dénoncer à l'opinion de tous. Il faut que cette surveillance s'exerce sans danger, sans gêne, sans modification ; que, sous prétexte de faire des lois contre ceux qui avilissent les autorités constituées, on n'établisse pas autour d'elles un rempart d'inviolabilité qui serve d'égide à l'arbitraire ou de garantie à l'ignorance.

Telles sont les idées qu'exposa Boissy-d'Anglas. Sur sa proposition, on nomma une commission de cinq membres, chargée de présenter un projet de loi pour garantir la liberté de la presse des atteintes qui pourraient lui être portées, pour classer et préciser les différents délits, et indiquer les moyens légaux de répression.

L'impatience, au sujet de cette loi, était générale. Tous la demandaient, les uns par un désir sincère de voir la liberté assurée, les autres, et c'étaient les plus nombreux, parce qu'ils espéraient y trouver une arme contre le parti qu'ils combattaient. L'agitation était extrême. Le Directoire venait de prendre plusieurs mesures hardies et extraordinaires, que les besoins du moment pouvaient justifier, mais qui n'en étaient pas moins l'objet de vives protestations. Les feuilles royalistes ne cessaient de réclamer contre la réquisition, l'emprunt forcé, la levée forcée des chevaux, l'état des finances, le malheur des rentiers et l'impitoyabe exécution des lois à l'égard des émigrés et des prêtres. « Elles affectaient de considérer le gouvernement comme étant encore un gouvernement révolution-

Digitized by Google

naire, et en ayant l'arbitraire et la violence [1]. » Les conseils n'étaient pas plus épargnés. En présence de ces attaques incessantes, on demandait à grands cris une loi sur la presse.

Roger-Martin monta le 30 pluviôse à la tribune. Jamais, dit-il, citoyens représentants, il ne fut plus urgent de mettre des bornes à cette licence, et de venir au secours de l'opinion publique, incessamment travaillée par la malveillance et l'immoralité. Il s'éleva avec force contre ces plumes vénales, ces écrivains mercenaires, qui cherchaient à déconsidérer les lois et à avilir le gouvernement. Une loi répressive contre de pareils abus pouvait-elle être funeste au régime d'une Constitution libre? Fallait-il donc pousser l'amour de la liberté jusqu'à mettre la République en danger de périr? Il demanda que la commission fût invitée à faire son rapport dans un court délai. La proposition fut admise. On ordonna à la commission de déposer son rapport dans la décade. Deux jours après, Delaunay vint renchérir encore sur les plaintes de Roger-Martin. Il demanda nettement [2] une loi prohibitive, en s'appuyant sur la fin de l'article 355 de la Constitution, cité plus haut. Cet article autorisait le Corps législatif, quand les circonstances l'exigeraient, à faire une loi protectrice dont l'effet serait borné à la durée d'un an au plus, à moins d'un renouvellement formel. Delaunay s'attacha à démontrer que les circonstances rendaient nécessaires des mesures prohibitives; il parla des excès de la presse royaliste, du danger qui menaçait le gouvernement, et obtint que la commission fût sommée de faire sous trois jours un rapport sur la question de savoir si une loi prohibitive était nécessaire.

Les royalistes n'étaient pas les seuls mécontents. Ils avaient cela de commun avec les patriotes. Ceux-ci trouvaient le gouvernement trop faible, et se plaignaient de la modération qu'il montrait envers les prêtres, les émigrés et tout le parti contre-révolutionnaire. Ils étaient exaspérés, surtout à cause des poursuites que le gouvernement continuait contre les auteurs des massacres de septembre. A leur tête était Babeuf, l'ennemi juré des lois et de la propriété, qui avait la prétention de continuer l'œuvre de Marat, et qui était tout au plus à la hauteur d'Hébert. Il rédigeait un journal dans le genre de l'*Ami du Peuple;* il y renouvelait les doctrines sanguinaires de Marat, et se flattait d'y prêcher le *vrai bonheur*. Pour donner une idée des monstrueuses aberrations d'esprit répandues dans le *Tribun du Peuple*, nous citerons quelques fragments du n° 40, un de ceux qui firent le plus de bruit ; « Nous avons une double marche à

[1] Thiers, *Révol. fran.*, t. VIII, p. 95.
[2] Séance du 2 ventôse.

Digitized by Google

suivre pour miner l'édifice du crime, et pour jeter les fondements de celui de la vraie justice : faire détester les pouvoirs régnants, en découvrant toujours à nu leurs continuels forfaits, et faire adorer le système de la réelle égalité en en développant de plus en plus les charmes. Si perdre dans l'opinion publique les envahisseurs de tous les droits du peuple, ses affameurs, ses sangsues, ses tyrans, ses bourreaux, n'était point un préalable utile avant les grandes mesures qui devront substituer à ce régime affreux celui du bonheur commun, nous ne nous occuperions pas des turpitudes et des scélératesses journalières de nos jugulateurs. Il est encore nécessaire de stimuler l'ire du peuple, et de l'éclairer sur des horreurs masquées que seul il n'apercevrait pas. »

Faisant ensuite l'apologie la plus pompeuse des massacres de septembre, il s'emporte contre ceux qui en poursuivent les auteurs. Ces égorgeurs, il les appelle *les prêtres*, *les sacrificateurs d'une juste immolation qu'ordonnait le salut commun.* Réunissez-vous tous pour les défendre, s'écrie-t-il. Que le peuple en guenilles, que la foule affamée aille entourer le tribunal appelé à les juger ! Qu'on ajoute à cela les attaques contre les cinq directeurs qu'il appelle « sequelle infâme des Luxembourgeois, cinq mulets empanachés, nouveaux Tarquins qu'il est temps de faire disparaître, etc., etc., » et l'on comprendra l'effet que devait produire la prose incendiaire du *Tribun du Peuple* prêchant la loi agraire et le pillage des riches par les pauvres. L'impression était effrayante, surtout sur les Jacobins. Ceux-ci s'étaient réunis en un nouveau club, qui tenait ses séances dans l'église Sainte-Geneviève ; on l'appelait la *Société du Panthéon.* Elle constituait le camp opposé aux réunions formées par la jeunesse dorée, sous les noms de *Société des Echecs*, *Salon des Princes*, *Salon des Arts.* Le Directoire alarmé crut devoir sévir. Il fit fermer tous ces clubs, et saisir quelques numéros du journal de Babeuf. C'est à la même époque que fut institué le ministère de la police, spécialement chargé de surveiller les factions et leurs feuilles.

Toutes ces mesures avaient un caractère d'arbitraire trop marqué pour être acceptées sans protestations. Elles étaient de nature à faire sentir mieux encore la nécessité d'avoir des lois. Le parti de la répression les voulait sévères, sachant bien que l'arbitraire retombe toujours sur le pouvoir qui en use, et qu'en faisant une loi défavorable à la presse, on pouvait rendre pire la condition des écrivains et décharger le gouvernement de toute responsabilité apparente. La commission qu'on avait nommée n'avait pas encore déposé son rapport, malgré le décret du 2 ventôse qui lui avait enjoint de le faire dans la décade. En se mettant à l'œuvre, elle s'était trouvée

Digitized by Google

aux prises avec les insurmontables difficultés que présente cette matière pour les législateurs, difficultés que compliquaient encore les exigences diverses des partis et la division d'opinions qui se manifestait au sein même du Corps législatif et du pouvoir. La commission, d'ailleurs, n'était pas animée de sentiments très libéraux. Les cinq membres qui la composaient avaient commencé, d'un commun accord, par infliger un blâme sévère à la presse. Selon eux, c'était à la licence effrénée de la presse qu'étaient dus tous les excès de la Révolution. Ils étaient convaincus qu'il existait une coalition d'écrivains royalistes, acharnés à la perte du gouvernement actuel pour rétablir la royauté. C'étaient eux qui fomentaient des troubles, avilissaient les autorités constituées, profitaient des passions révolutionnaires dont ils avaient été autrefois victimes, et qui maintenant devenaient pour eux un instrument d'anarchie et de désordre propre à seconder leurs desseins.

D'accord sur le mal, ils ne l'étaient pas sur le remède. Louvet voulait une loi prohibitive. Boissy, fidèle aux principes qu'il avait si vivement exposés, demandait la question préalable contre toute proposition tendant à limiter la liberté d'écrire. Louvet insistait pour que le Corps législatif usât du droit que lui conférait l'article 355 de la Constitution, et demandait, à cet effet, l'adjonction de dix membres à la commission. L'assemblée était ébranlée ; agitée de mille sentiments divers, elle allait peut-être céder à ces instincts de répression, lorsque Tallien, par un remarquable discours, sauva la liberté compromise. « C'est par des écrits, dit-il, qu'il faut répondre à des écrits, et non défendre d'écrire. Je crois qu'il est bon de voir paraître le même jour un numéro de Babeuf et un de Richer-Serisy. Contentons-nous d'appliquer les lois. Quand vous n'aviez point de gouvernement établi, quand on avait tant de moyens d'échapper à la loi, sans doute il eût été nécessaire d'en faire une. Mais aujourd'hui que nous avons un centre autour duquel tout aboutit, un œil qui surveille tout, une main qui tient les rênes du gouvernement, vous n'avez à craindre aucun danger. Je verrais, au contraire, un grand péril pour la liberté, si un magistrat pouvait trouver dans une loi un moyen de se soustraire à l'œil vigilant du peuple. Il empêcherait par là les écrivains de publier ses fautes. » On passa à l'ordre du jour sur la proposition de Louvet [1].

Celui-ci ne se découragea pas. Le 23 ventôse, il revint à la charge, et remit tout en question. Après une vive discussion qui dura quelques instants, on décida que le rapport de Pastoret serait entendu sur le point de savoir s'il fallait ou non une loi répressive et prohi-

[1] Séance du 16 ventôse. Conseil des Cinq-Cents.

Digitized by Google

bitive. Pastoret parut à la tribune, et, dans un long discours, vanta les bienfaits de la liberté de la presse, la montra étouffée dans les pays esclaves, affranchie dans les pays libres. Il s'attacha surtout à démontrer qu'il était impossible de faire sur cette matière une bonne loi. Ce fut là le point capital de son rapport. Il demanda que les journaux et les écrivains fussent purement et simplement soumis au droit commun. Il vanta et défendit la démocratie de la pensée et montra que cette démocratie est bonne pour les grands pays comme pour les petits. « Il existe, ajouta-t-il, des lois contre l'injure, la calomnie, la provocation au crime, à la désobéissance, à la révolte et contre tous les autres délits dont la presse est l'instrument. La commission chargée de la classification et de la révision des lois doit présenter bientôt le complément du Code pénal; on pourra y faire les additions qui seront jugées nécessaires. »

Les patriotes ne pouvaient admettre ces idées-là, dont la conséquence, à leurs yeux, était l'impunité pour les journaux royalistes. Ce qu'ils voulaient à tout prix, c'était une loi prohibitive dirigée contre le parti de Louis XVIII. Ils s'inquiétaient peu de ce qui en pourrait advenir pour le Directoire, qu'ils méprisaient profondément, et dont ils souhaitaient la ruine prochaine. Ce fut encore Louvet qui se chargea de répondre à Pastoret. Si son discours n'est pas le plus juste, il est certainement le plus brillant. Sans s'arrêter à la proposition que venait de faire Pastoret, de soumettre la presse au droit commun, il s'obstina à ne voir là qu'une liberté dangereuse et illimitée, l'impunité pour les ennemis de la Révolution. Avec quelle chaleur il s'éleva contre eux! Avec quelle vivacité il peignit leurs menées, leurs desseins, leurs espérances! « Hommes du tiers état, s'écria-t-il, si longtemps opprimés! C'étaient les écrivains des seigneurs, des prêtres et des rois qui vous faisaient esclaves! Enfin apparut la philosophie, non pas avec la liberté sans limites : elle n'avait pas même la liberté. Peu à peu, elle se fit jour, elle éclaira l'opinion, elle fit la Révolution, elle proclama la République, elle allait enfanter des prodiges! Les gens des nobles sont revenus; ils ont dit : Nous l'arrêterons dans son cours. Et nous, législateurs trop confiants, tandis qu'à côté du gouvernement que nous venons de fonder, il devient incontestable qu'un gouvernement étranger existe, qui a ses groupes, ses clubs, ses libellistes que Wickam salarie; tandis qu'entre les enfants de la patrie et les vils esclaves des rois, le long et terrible combat dure encore, nous laissons à ceux-ci tous les moyens de s'emparer de l'opinion!... Une révolution est-elle donc consolidée parce qu'une constitution vient de s'établir? N'est-ce pas dans son berceau que les plus grands dangers l'attendent? Avez-vous déjà pris quelques-unes de ces grandes

Digitized by Google

mesures qui ferment, pour ainsi dire, une révolution? Avez-vous, comme les Américains, déporté tous les royalistes ?»

Il demande, en terminant, l'établissement de deux commissions : l'une, chargée de préparer un code pénal applicable à tous les temps ; code où tous les délits de presse seraient classés, et les peines déterminées ; l'autre, chargée de préparer, à cause des circonstances présentes, et aux termes de l'article 355 de la Constitution, un projet de résolution contenant des mesures prohibitives et essentiellement provisoires contre la presse.

Cadroz combattit cette proposition : il montra l'inutilité des mesures répressives, qui servent surtout à mettre en faveur ceux qui en sont victimes. L'opinion, du reste, s'insinue et ne se commande pas ; c'est aux gouvernements à savoir la gagner, sans la forcer d'aucune manière. Boissy-d'Anglas, vint pour la troisième fois, apporter le secours de son éloquente et honnête parole à la liberté de la presse. Dans une des séances suivantes, Lémérer, répondant à un discours de Dupuis, reprit et développa de nouveau les principes menacés, en leur apportant le secours de ses lumières et de son talent. Il ne craignit pas de faire entendre que le gouvernement était bien aise de se débarrasser de censeurs incommodes et de juges trop clairvoyants. L'orgueil du pouvoir, qui n'aime pas extraordinairement la contradiction, est bien moins offensé par une critique déplacée que par une censure forte, légitime et sévère. Celle-là est bien autrement redoutable qu'une satire qui ne serait que maligne ; et, dans la vérité, c'est presque toujours pour avoir eu trop raison que des écrivains ont été persécutés. Un gouvernement qui se sent fort, c'est-à-dire appuyé sur l'assentiment public, recherche la vérité, et ne poursuit que les calomnies qui peuvent lui nuire ; il n'a pas besoin de mesures répressives, de garanties préalables contre la plume des écrivains.

Nous serions entraîné trop loin si nous voulions seulement résumer tous les discours qui furent faits de part et d'autre. Chénier ne laissa pas échapper cette occasion de déclamer contre la presse, qu'il voyait d'un fort mauvais œil. Doulcet vint le dernier [1]. Il montra, comme on l'avait déjà fait, le danger de la répression. On tournait toujours dans le même cercle, les uns reprochant à la presse de rendre nécessaires, par ses excès, les mesures prohibitives, les autres accusant les mesures prohibitives de produire les excès de la presse. Au fond de toutes ces discussions, on sentait un gouvernement faible, craintif, divisé, qui, impuissant à réprimer et à punir, aurait voulu prévenir, par n'importe quel moyen, le mal dangereux qu'il

[1] Séance du 29 ventôse.

Digitized by Google

ne pouvait arrêter. On mettait en avant les principes de liberté ou d'ordre public ; on parlait du salut de l'Etat, de l'égalité devant la loi ; on se jetait au visage ces mots pompeux, dont l'effet sur les masses est presque toujours infaillible. Mais, sauf quelques orateurs convaincus et loyaux, l'esprit de parti était le mobile général. Ce qu'on voulait, en réalité, c'était, pour les royalistes, la chute du Directoire au moyen du désordre, et, pour les jacobins, le retour au régime révolutionnaire par l'oppression des royalistes. Aussi ne faut-il pas accuser entièrement le gouvernement, qui, balloté entre toutes ces violences, voyait sa politique de bascule bien compromise. Il ne penchait guère, pourtant, vers les mesures libérales ; royalistes et patriotes le gênaient également, et, pour les mettre d'accord, il désirait leur fermer la bouche à tous sans distinction. Ce désir du gouvernement, sournoisement exprimé, décida le conseil des Cinq-Cents à adopter le système de la sévérité, et, le 27 germinal, il vota un projet de résolution portant peine de mort contre ceux qui, par leurs discours ou par leurs écrits, imprimés, distribués ou affichés, provoqueraient la dissolution du gouvernement actuel, le rétablissement de la royauté ou de la Constitution de 93. D'après cette même décision, tout rassemblement où il se ferait des provocations de l'espèce de celles mentionnées ci-dessus, prenait le caractère d'attroupement séditieux, et devait être dissipé par la force publique. Cette résolution fut approuvée par le conseil des Anciens.

Le 27 germinal, le conseil des Cinq-Cents adopta une loi *d'urgence* contre les émigrés et les anarchistes, qui, renouvelant les mêmes dispositions, portait la peine de mort contre ceux qui provoqueraient la dissolution de la représentation nationale ou du Directoire, ou le rétablissement de tout autre gouvernement quelconque. Ces délits devaient être poursuivis immédiatement par le directeur du jury d'accusation ; la procédure était abrégée et rendue plus expéditive. Le lendemain 28, le conseil, sur la proposition de Cannes, prit une résolution plus spéciale encore. Elle était ainsi conçue :

Article premier. — Il ne doit être imprimé aucuns journaux, gazettes ou autres feuilles périodiques que ce soit, distribué aucun avis dans le public, imprimé ou placardé aucune affiche, qu'elles ne portent le nom de l'auteur ou des auteurs, le nom et l'indication de la demeure de l'imprimeur.

Art. 2. — La contravention à cette disposition, soit par le défaut de mention du nom de l'auteur ou du nom et de la demeure de l'imprimeur, soit par l'expression d'un faux nom ou d'une fausse demeure, sera poursuivie par les officiers de police, et punie, indépendamment de ce qui

Digitized by Google

pourrait donner lieu aux poursuites dont il sera parlé ci-après, d'un emprisonnement par forme de police correctionnelle, du temps de six mois pour la première fois ; et, en cas de récidive, du temps de deux années.

Art. 3. — S'il est inséré dans les écrits mentionnés ci-dessus quelque article non signé, ou extrait ou supposé extrait de papiers étrangers, celui qui fait publier le journal en sera responsable.

Art. 4. Les mêmes peines seront appliquées aux distributeurs, vendeurs, colporteurs et afficheurs d'écrits imprimés en contravention à l'article précédent.

Art. 5. — Les auteurs qui se permettraient de composer, et généralement toutes personnes qui imprimeraient, distribueraient, vendraient, colporteraient, afficheraient des écrits contenant les provocations déclarées criminelles par la loi du 27 germinal, présent mois, seront poursuivis de la manière qui est portée dans ladite loi contre les auteurs de ces provocations.

Art. 6. — Ceux qui seront trouvés vendant, distribuant, colportant ou affichant aucuns desdits écrits seront arrêtés et conduits devant le directeur du jury d'accusation; ils seront tenus de nommer les personnes qui leur ont remis lesdits écrits; les personnes déclarées seront successivement appelées, jusqu'à ce que le directeur du jury parvienne à l'imprimeur et à l'auteur.

Art. 7. — Dans le cas où l'auteur sera arrêté, il sera poursuivi et jugé selon la loi du 27 germinal an IV, et puni des peines portées dans ladite loi.

Art. 8. — Dans le cas où l'auteur ne serait point indiqué par les imprimeurs, vendeurs, distributeurs, colporteurs et afficheurs, ainsi que dans le cas où les indications qu'ils auraient données se trouveraient fausses, ou porteraient soit sur un étranger, soit sur une personne non domiciliée, ils seront punis de deux années de fers. En cas de récidive, ils seront punis de la déportation.

Art. 9. — ...

Art. 10. — Lesdits imprimeurs, distributeurs, vendeurs, colporteurs et afficheurs, arrêtés en exécution de la présente loi, ne seront jugés, et ils ne pourront, en aucun cas, être mis en liberté, qu'après le jugement de l'auteur, s'il a été dénoncé et saisi, ou après que l'inutilité des recherches pour le découvrir et le saisir aura été constatée, soit par un procès-verbal de perquisition, soit par la déclaration des imprimeurs, distributeurs, vendeurs, colporteurs et afficheurs, que l'auteur leur est inconnu.

Malgré les dispositions odieuses de cette loi, ce n'était pas encore assez pour ceux qui voulaient une mesure prohibitive. Mais le Directoire ne s'en tenait pas là. Il trouvait le moyen d'éluder la loi, de fausser la procédure, et d'être plus sévère encore que les textes mêmes que nous venons de citer. Une chose le gênait, c'était l'indépendance des jurys. Il ne pouvait rien sur eux ; son influence sur les verdicts était nulle, et il sentait lui échapper, à la faveur de

Digitized by Google

cette institution, le pouvoir arbitraire qu'il eût été heureux de ressaisir, et qu'il n'avait pas la force de reprendre. Il regrettait les juges dépendant du gouvernement; les garanties données à la liberté des jugements par la nouvelle organisation judiciaire lui étaient insupportables. Aussi employait-il tous les moyens possibles pour lutter contre la libérale impartialité des jurés. Nous n'en citerons qu'un exemple, trop frappant pour être passé sous silence. Le 10 nivôse an IV, trois actes d'accusation avaient été dressés contre Richer-Sérizy, Suard et Babeuf. La réunion de ces trois noms était assez bizarre. Le pouvoir judiciaire n'ayant pas le même intérêt que le pouvoir exécutif à contenir les jacobins par les royalistes, et les royalistes par les jacobins, déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre Richer-Sérizy et Suard, mais qu'il y avait lieu à accusation contre Babeuf, comme prédicateur de la loi agraire. Le Directoire, furieux d'une pareille déclaration, chercha dans la lettre et l'esprit de toutes les lois antérieures des moyens de livrer une secende fois aux tribunaux les deux écrivains absous et même les juges qui les avaient acquittés. Il prétendit qu'aux termes de l'article 517 du code des délits et des peines, toute affaire ayant pour objet un écrit imprimé devait être soumise à des jurys spéciaux d'accusation; ce qui n'avait pas eu lieu ici. En outre, le magistrat directeur avait rempli à l'égard de Richer-Sérizy les fonctions d'officier de police, ayant délivré lui-même les mandats d'amener et d'arrêt; ce qui était une seconde cause de nullité. En conséquence, par un arrêté du 11 nivôse, il chargea le ministre de la justice de dénoncer à l'accusateur public les actes d'accusation dont il s'agissait. Quelques mois plus tard, Richer-Sérizy fut de nouveau mis en accusation comme étant un des auteurs du 13 vendémiaire. Il fut acquitté comme la première fois. Le Directoire trouva encore là des vices de procédure, et le ministre de la justice, Merlin, dénonça l'acquittement à la Cour de cassation, (floréal an IV). Du reste, n'accusons pas trop le Directoire. Il était à ce moment-là débordé par les factions, ne voyait de toutes parts que des ennemis acharnés à sa perte. Pour excuser ces actes arbitraires, il suffit de savoir qu'à cette même époque se rattache la fameuse conspiration de Babeuf, et qu'on se croyait à chaqne instant à la veille de voir revenir la Terreur.

Ce complot, à la tête duquel se trouvait le plus terrible des journalistes jacobins, n'était pas fait pour adoucir les dispositions du gouvernement et des Conseils à l'égard des écrivains. Mais que pouvait le gouvernement? Il n'avait pas l'initiative des mesures légales. Il ne pouvait que stimuler le zèle antilibéral du pouvoir législatif. C'est ce qu'il se hâta de faire. Le 9 brumaire an V, le Conseil des

Digitized by Google

Cinq-Cents reçut un message fort long, un interminable réquisitoire contre les journaux et la liberté de la presse. C'étaient toujours les mêmes raisons, toujours ces éternelles plaintes contre la licence des écrivains. « Les lois qui existent sont insuffisantes ; on en élude l'application... Les journalistes de tous les partis ont vainement été poursuivis : juges et jurés n'osent se prononcer... Cet état convulsif ne cessera que quand on aura, par quelque mesure nouvelle, mis un frein à la licence des journalistes... » Puis revenait encore la disposition finale de l'article 355 de la Constitution, cette malheureuse phrase, source de tant d'infructueuses discussions. On jouait sur les mots. On voulait suspendre la liberté d'écrire, et on n'osait le demander qu'en se mettant à couvert sous la Constitution elle-même. On allait jusqu'à parler de placer les journaux sous la surveillance de la police. Il ne manquait à cela, pour rappeler l'ancien régime, que de ressusciter aussi les lettres de cachet.

Le message, signé et rédigé par Larevellière-Lépeaux, trouva de l'écho au sein même du Conseil. Talot se leva et traita la presse comme jamais encore, depuis 89, on n'avait osé le faire, appelant les journalistes des *assassins*, des *gredins*, des *polissons*. Il confondit dans un même anathème les agioteurs et les écrivains. Mais, si la presse avait de violents ennemis, ses défenseurs lui restaient toujours fidèles. Boissy-d'Anglas protesta vivement contre les attaques de Talot. « Nous maintiendrons la liberté de la presse, dit-il, nous la défendrons au péril de notre vie. Eh quoi ! le gouvernement s'élève contre les journaux, et lui-même a donné l'exemple de cet abus, en faisant distribuer pendant six mois des journaux détestables, dans lesquels chacun de nous était calomnié de la manière la plus indécente. » Pastoret vint à l'appui et censura le message de Larevellière. Le « Directoire exécutif a-t-il donc oublié que le conseil des Cinq-Cents a consacré naguère, par une délibération honorable et presque unanime, le principe tutélaire de la liberté de la presse ? Quel est donc cet étrange pouvoir qui, lorsque les représentants du peuple ont fait entendre la volonté nationale, vient censurer leurs résolutions et demander une décision contraire ? Il ne faut pas s'y tromper : on sent que le moment des élections approche ; on voudrait enchaîner la voix des écrivains courageux qui pourraient éclairer le peuple sur ses faux amis. On voudrait comprimer l'opinion nationale, parce qu'on redoute sa justice et sa puissance. » Le conseil arrêta la formation d'une commission spéciale pour examiner le message du Directoire.

Cette commission spéciale était composée de Daunou, Siméon, Treilhard, Sieyès et Vaublanc. Le remarquable rapport présenté par Daunou, le 5 frimaire an V, peut se résumer en deux mots : Liberté

Digitized by Google

entière pour les écrivains, mais pas d'impunité pour les délits de la plume. C'est toujours la pensée de la Déclaration des droits et de la Constitution. Il faut savoir gré à Daunou d'avoir compris et d'avoir osé dire que le moment était mal choisi pour faire une loi sur la presse, à cause de l'effervescence des partis. Les projets qu'il présentait n'étaient donc que des mesures partielles et temporaires. Le premier défendait d'annoncer dans les rues, carrefours et autres lieux publics, aucun journal ou écrit périodique, autrement que par le titre général et habituel qui le distinguait des autres journaux, sous peine d'un emprisonnement de deux mois à six mois.

Le second projet établissait un journal où l'on transcrirait littéralement ce qui serait prononcé dans les deux conseils, et les articles transmis par le Directoire exécutif. L'agent éditeur de ce journal officiel devait être choisi par le conseil des Anciens sur une liste de trois candidats présentés par le conseil des Cinq-Cents, et ne pourrait être destitué que par les deux conseils. Le journal serait distribué *gratis* aux représentants et à toutes les administrations. Il était bien entendu que toute autre distribution aux frais de la République devait cesser.

Quant au troisième projet, il contenait des dispositions contre la calomnie, et contre les délits de presse en général. Daunou proposait en outre la suppression des tribunes particulières destinées spécialement à certains journalistes.

Le premier de ces trois projets n'était autre chose qu'une tracasserie minutieuse, renouvelée de lois antérieures que nous avons eu déjà l'occasion de mentionner. Qu'importe, en effet, que les vendeurs et colporteurs sur les places publiques et dans les rues crient les journaux par le simple énoncé de leur titre, ou ajoutent à cette annonce des amplifications plus ou moins attrayantes pour attirer et tenter les acheteurs? Il est assez triste sans doute pour un journal d'avoir recours à ces petits expédients qui appartiennent plutôt au domaine du charlatanisme; mais il arrive aussi souvent qu'une feuille ne trouve d'acheteurs que grâce à certains renseignements, à certaines nouvelles qu'elle renferme. Il faut donc que les vendeurs sur la voie publique puissent faire connaître aux promeneurs le sommaire du journal qu'ils annoncent. Empêcher cela, c'est porter atteinte au commerce, c'est nuire gratuitement à tous ceux qui tirent profit de la vente du journal.

Le second projet de Daunou était plus grave, plus sérieux, et suscita au sein du conseil des Cinq-Cents une vive opposition. On cria au privilége, on crut voir renaître le *Mercure* ou la *Gazette*. Il faut avouer, du reste, que les intentions de la commission à cet égard pouvaient paraître suspectes. Que pouvait être un journal

Digitized by Google

semi-constitutionnel, dont le rédacteur principal serait nommé par le Corps législatif et salarié par le gouvernement? Que devait-on penser en voyant fermer les tribunes à tous les autres journalistes, pour les ouvrir au seul rédacteur de la feuille gouvernementale? N'était-ce pas mettre les comptes rendus entre les mains du pouvoir, et lui laisser la faculté de les faire à sa guise? N'était-ce pas établir au profit du journal favori un monopole injuste et insupportable? Il était d'autant plus maladroit d'émettre une pareille idée, que le Directoire ne rencontrait pas au sein du Conseil de bien nombreuses sympathies. Le gouvernement lui-même ne devait pas voir avec faveur la proposition de Daunou; car l'institution d'un journal tachygraphique, faite dans de telles conditions, pouvait, à un moment donné, tourner contre le pouvoir. Il était aisé, en effet, de calculer le parti qu'une faction puissante saurait tirer d'une feuille au moyen de laquelle elle pourrait dénaturer à son gré les opinions émises aux tribunes nationales. Et comme le rédacteur de ce journal serait nommé par le Corps législatif, il suffirait qu'une faction devînt maîtresse dans l'un des deux Conseils pour arranger à son gré le compte rendu de toutes les discussions. La publicité des séances était l'unique sauvegarde de la représentation nationale contre les entreprises du gouvernement ou des partis. C'était le seul moyen de rendre la nation entière témoin des discussions et des délibérations de ses mandataires, et il était assez singulier de vouloir attribuer au pouvoir seul le droit de présenter au pays le compte rendu complet des travaux et de la conduite des députés. Il y eut à ce propos, aux Cinq-Cents, une véritable mêlée de discours et d'interpellations. Les partis se dessinaient de plus en plus. On réclama la liberté des comptes rendus et des discussions. « Par le *Tachygraphe*, dit Pastoret, l'instruction politique serait bientôt resserrée; la vérité ne trouverait plus cette opposition qui fait éclater sa force; l'erreur serait moins facilement et moins fréquemment réfutée. Vous éteignez surtout, en supprimant les réflexions, ce feu par la communication duquel les esprits faibles ou inertes furent souvent animés dans les beaux jours de la Révolution; vous rétablissez ces journaux timides et silencieux qui ont marqué la longue tyrannie de nos farouches décemvirs; ce sont les eunuques, les muets, les journaux du sérail! » C'était aller trop loin. Un journal spécialement consacré aux comptes rendus des séances du Corps législatif ne pouvait être qu'une excellente institution, à la condition d'avoir pour contre-poids tous les autres journaux, auxquels la liberté de discussion ne pouvait être enlevée.

Après une discussion générale, qui dura plusieurs séances, le premier projet fut abordé dans une délibération détaillée. Le comte

Digitized by Google

Puyraveau le soutint par des raisons spéciales, mais évidemment à côté du fond même de la question. Il rappela la façon dont on annonçait naguère les feuilles de Marat : « *Grande faction de la Gironde; projet des hommes d'Etat pour égorger les patriotes et affamer le peuple*, » et prétendit que cet exemple seul suffisait pour expliquer et faire adopter la proposition de Daunou. Nous voyons à regret Boissy-d'Anglas appuyer Lecointre. Dumolard le combattit. Le premier projet fut néanmoins adopté à l'unanimité, chose bizarre quand on a vu la divergence d'opinions qui s'était produite dans la discussion. Il était rédigé en ces termes :

Article premier. — Il est défendu à tout individu d'annoncer dans les rues, carrefours et autres lieux publics, aucun journal ou écrit périodique, autrement que par le titre général et habituel qui le distingue des autres journaux.

Art. 2. — Il est également défendu d'annoncer aucune loi, aucun jugement ou autres actes d'une autorité constituée, autrement que par le titre donné auxdits actes.

Art. 3. — La contravention aux deux précédents articles sera punie, par voie de police correctionnelle, d'un emprisonnement de deux mois pour la première fois, et de six mois en cas de récidive.

Le deuxième projet, relatif à la suppression des tribunes et à la création d'un journal tachygraphique officiel, fut ensuite mis en délibération. Trouillé le combattit. Dumolard le défendit, en faisant certaines restrictions. On mit aux voix l'article premier, et le conseil vota, à une forte majorité, l'établissement du *Tachygraphe* [1]. Quelques jours après, le citoyen Coulon-Thévenot, auteur *de l'Art d'écrire aussi vite qu'on parle*, offrit au conseil des Anciens la première épreuve du *Tachygraphe à la Convention nationale;* c'était une manière de solliciter l'honneur d'être chargé du nouveau journal.

Les autres articles du projet de Daunou, renvoyés à la commission, furent refaits et représentés. Ils étaient relatifs aux insertions officielles, à la distribution, au directeur, etc. Ils furent également adoptés [2].

Restait le troisième projet, relatif à la calomnie et aux délits de la presse. La calomnie avait joué un grand et terrible rôle dans les drames sanglants de la Révolution, et il ne faut pas s'étonner que l'on songeât enfin à s'armer contre elle, à un moment où, plus que jamais, elle était l'instrument dangereux de tous les partis, de toutes les factions, de toutes les haines, de toutes les ambitions. On sentait

[1] Séance du 30 frimaire, an V.
[2] Séance du 7 nivôse.

Digitized by Google

l'impuissance et la faiblesse du gouvernement, et l'on croyait pouvoir y suppléer par des lois répressives, dont chacun comptait se faire un rempart contre ses adversaires. Mais où commence la calomnie? Où finit-elle? Comment la définir d'une manière générale? Quels degrés, quelles nuances faut-il établir dans les délits de cette espèce? Comment punir? Par quelles peines? Devant quel tribunal? Toutes ces délicates questions, tous ces problèmes presque insolubles, se posaient à la fois aux législateurs divisés et embarrassés. Une foule de modifications, d'amendements, étaient proposés; les uns adoptaient le système de Daunou, les autres le rejetaient pour en proposer de différents. Deux camps s'étaient formés au sein du conseil des Cinq-Cents. Le premier soutenait le plan de Daunou; le second se ralliait autour d'un autre plan qu'avait proposé Pastoret. On crut trancher cette première difficulté en donnant la priorité au plan de Daunou [1]. On adjoignit ensuite à la commission tous les membres qui proposaient des modifications.

Quelques semaines après, le conseil reçut un nouveau message, à peu près pareil à celui que nous avons signalé, dans lequel le Directoire, effrayé par la nouvelle conspiration qui venait d'être découverte, appelait l'attention du pouvoir législatif sur les efforts des royalistes et des anarchistes, et le suppliait de prendre sans délai des mesures contre les écrivains dangereux qui mettaient en péril la République. Ce message fut pour Talot l'occasion d'une nouvelle diatribe contre les journalistes [2], « ces méchants, ces monstres à figure humaine, sur le front desquels il fallait appliquer le sceau de l'animadversation publique. » Darracq, usant d'une autre image, dit que les journalistes étaient « de véritables prostitués. En effet, comme les femmes publiques, n'ont-ils pas leurs trotteuses et leurs promeneuses? Ne distillent-ils pas comme elles le venin? » On fut obligé de l'interrompre, sans quoi il eût poussé plus loin la comparaison. Lecointre vint lire à la tribune un article des *Actes des Apôtres* qui insultait Bonaparte et les représentants de la nation. Excité par ces trois orateurs, le conseil décida qu'on commencerait aussitôt la discussion sur les délits de la presse. On était impatient de posséder cette arme contre les écrivains, et on eût voulu se mettre à l'œuvre séance tenante. Le lendemain donc, Chassey fit son rapport au nom de la commission. Il donnait aux journaux le droit de dénoncer les délits emportant peine afflictive ou infamante, même ceux qui ne méritaient qu'une correction de police; il admettait la preuve dans tous les cas. Dubois-Crancé, parlant de toute autre chose

[1] Séance du 8 nivôse.
[2] Séance du 18 pluviôse.

Digitized by Google

que du projet en question, s'attacha à montrer que les journaux étaient surtout un instrument du royalisme et de la contre-révolution. Il demanda qu'on fît sur-le-champ évacuer les tribunes privilégiées des journalistes pour les rendre au public, et qu'on envoyât un message au Directoire pour lui demander compte de l'exécution des lois portées contre les écrivains qui se rendraient complices des conspirations. Il dénonça le *Précurseur*, l'*Eclair*, les *Actes des Apôtres*, le *Gardien de la Constitution*, le *Messager du soir*, le *Journal des élections*, comme étant vendus à Louis XVIII et tendant à renouveler les désordres de vendémiaire. Pour répondre à Dubois-Crancé, Dumolard dénonça les feuilles incendiaires de la faction opposée, le *Père-Duchène*, l'*Ami de la patrie*, l'*Ami des lois*, le *Journal des hommes libres*, la *Sentinelle*, et combattit la motion de Dubois relative aux tribunes. Nous ne mentionnons ces détails que pour montrer la division et le désordre qui allaient toujours croissant parmi les députés. On ne pouvait s'entendre, et le conseil dut passer à l'ordre du jour.

On discutait sans cesse, et on entrait dans des questions de plus en plus délicates, qui n'étaient pas de nature à éclairer ni à faciliter les délibérations. On voyait se produire projets sur projets, tendant tous à se corriger ou à se contredire. Siméon en présenta un qui interdisait la preuve pour toute imputation qui ne serait pas d'un délit qualifié. Sa proposition fut adoptée, et le projet de Chassey, sur lequel on ne put s'entendre, fut renvoyé à la commission.[1] Plusieurs articles furent ensuite discutés et adoptés. Chassey voulut établir une distinction en faveur des députés, et ne les soumettre qu'à la peine pécuniaire. Enfin, à la séance du 30 pluviôse, on adopta définitivement tous les articles sur les délits de la presse.

Le projet de loi que venaient d'adopter les Cinq-Cents était totalement vicieux, malgré les corrections qui avaient été faites au plan primitif. L'article 2 portait « que toute personne offensée par une imputation imprimée avait le droit d'en porter plainte en diffamation ou calomnie. » Or, rien n'était plus vague que les mots *offense*, *diffamation*, *calomnie;* c'était mesurer le droit des plaignants à leur sensibilité personnelle, et à l'impression que pouvait faire sur eux telle ou telle imputation, telle ou telle assertion non fondée. C'était soulever sans la résoudre la difficile et épineuse question du droit que peuvent avoir les écrivains de s'ériger en censeurs, et d'intervenir, jusqu'à un certain point, dans la conduite privée des citoyens. L'article 3 était meilleur; il consacrait le principe qu'il est permis de censurer les opinions politiques publique-

[1] Séance du 22 pluviôse.

Digitized by Google

ment manifestées, et les actes des fonctionnaires publics, ainsi que ceux des autorités constituées. Mais l'article 4 apportait à ce principe de dangereuses restrictions, en disant qu'il y aurait lieu à poursuites quand, à l'occasion de cette censure, on se permettrait des personnalités ou des imputations offensantes envers les fonctionnaires publics, contre les ambassadeurs ou envoyés. Que fallait-il entendre par ces mots : *personnalités ou imputations offensantes ?* N'était-ce pas ouvrir la voie à toutes les vexations que les susceptibilités officielles peuvent faire endurer aux écrivains ? Un trait vif, un mot piquant, peuvent être présentés comme des personnalités qui offensent. Faudra-t-il les punir comme des injures ? Les fonctionnaires publics, les autorités doivent être respectés. Mais puisqu'on reconnaissait à chaque individu le droit de censurer leurs actes, il ne fallait pas soumettre cette censure à une inquisition minutieuse, qui la laisserait sans force et sans énergie, parce qu'elle la laisserait sans liberté. Il fallait ne donner action que contre les injures graves et proprement dites, c'est-à-dire contre les injures qualifiées qui attaquent la probité et l'honneur, et qui présentent un reproche précis de corruption ou de mauvaise foi. L'article 6 n'était pas meilleur. « Lorsqu'une imputation offensante, y était-il dit, sera dirigée contre un individu, qui ne sera désigné que d'une manière indirecte, comme par une ou plusieurs lettres de son nom, etc., celui qui se croira désigné aura action contre l'auteur de l'imputation, à moins que celui-ci ne déclare qu'il a entendu désigner un autre individu qu'il nommera, et qu'il imprime cette déclaration dans le plus prochain numéro de son journal. » C'était donner libre carrière à toutes les susceptibilités mal placées, et permettre en outre à un calomniateur de mauvaise foi de se tirer aisément d'affaire.

Les dispositions relatives aux délits publics étaient aussi vagues.

Venait ensuite le chapitre des peines. On abrogeait la peine de mort portée par les lois de germinal contre les excitations à l'émeute. On la remplaçait par des amendes ou des emprisonnements qui ne pouvaient dépasser deux années. Dans un des articles de ce chapitre, nous trouvons l'origine première du cautionnement en matière de presse. Tout individu, portait cet article, condamné à une des peines énoncées dans la présente, sera tenu, *avant de sortir de prison*, de fournir une caution de sa conduite future, laquelle caution sera arbitrée par le tribunal, et ne pourra être moindre de 300 livres, ni plus forte que 3,000 livres.

Quand ce fameux projet de loi sur la calomnie arriva au conseil des Anciens, Portalis le combattit avec sa profondeur d'esprit habi-

Digitized by Google

tuelle. Il le démolit pièce à pièce dans un de ses plus remarquables discours, qui renfermait les doctrines les plus saines et les plus libérales sur la liberté d'écrire. Portalis ne voulait certes pas la liberté illimitée ; il demandait la répression, car il reconnaissait que la presse pouvait commettre des délits. Mais il ne croyait pas qu'une loi spéciale fût nécessaire, ni même possible, et il pensait que les délits de la plume doivent être soumis au droit commun. Entraîné par l'autorité et l'éloquence du grand jurisconsulte, le conseil des Cinq-Cents rejeta à l'unanimité la résolution qui lui était présentée [1].

Portalis venait de rendre un grand service à la liberté de la presse. Mais le jour était déjà proche où cette liberté, si discutée, si ardemment attaquée, allait périr, et où tous ses défenseurs allaient partager sa disgrâce. Le 18 fructidor arriva. Parmi les proscrits, on compta vingt-deux journalistes. C'étaient les rédacteurs des journaux dont les noms suivent : *Courrier des départements*, *Courrier républicain*, *Journal de Perlet*, *Mercure français*, l'*Eclair*, le *Messager du soir*, la *Quotidienne*, le *Censeur des journaux*, l'*Auditeur national*, *Gazette française*, *Gazette universelle*, le *Véridique*, le *Postillon des armées*, le *Précurseur*, le *Journal général de France*, l'*Accusateur public*, les *Rapsodies*, la *Tribune* ou *Journal des élections*, le *Grondeur*, le *Journal des colonies*, le *Journal des spectacles*, le *Déjeuner*, l'*Europe littéraire*, le *Thé*, le *Mémorial*, les *Annales universelles*, le *Miroir*, les *Nouvelles politiques*, les *Actes des Apôtres*, l'*Aurore*, l'*Etoile* [2]. Les journaux, les feuilles périodiques et les presses servant à leur impression furent mis pour un an sous la surveillance de la police [3], qui pourrait les supprimer. Les rédacteurs, directeurs, propriétaires des journaux que nous venons de nommer furent condamnés à la déportation. On y ajouta ceux de l'*Observateur de l'Europe*, du *Petit Gautier*, du *Spectateur du Nord*, du *Tableau de Paris*, de l'*Argus*, des *Annales catholiques*, de l'*Anti-Terroriste*, du *Courrier de Lyon*, du *Cri public*, du *Défenseur des vieilles institutions*, de l'*Echo*, de l'*Impérial bruxellois*, de l'*Impérial européen*, de l'*Invariable*, etc. Malgré cette mesure, tous ces journaux continuaient de paraître : un décret du 27 frimaire an VI en supprima un certain nombre ; un arrêté du 20 messidor en prohiba quinze autres ; deux jours après, de nouvelles suppressions eurent lieu. Un autre jour, c'était la *Feuille politique*, le *Bulletin de l'Eure*, le *Cercle*, que le Directoire prohibait sans autre formalité.

[1] Séance du 10 floréal an V.

[2] Décret du 20 fructidor.

[3] Décret du 19 fructidor an V. Un décret du 23 brumaire an VI régularisa cette mesure et en régla le mode d'application dans les départements.

Digitized by Google

Cela ne suffit pas encore. Le 8 thermidor an VI, Bertrand (du Calvados), à la suite d'une motion d'ordre, demanda qu'une commission spéciale fût chargée de présenter une loi contre les calomniateurs et les écrivains périodiques. La proposition fut adoptée. Un mois après, Berlier fit son rapport au nom de la commission, et présenta deux projets; le premier prorogeait, pour trois mois, l'article 35 de la loi du 19 fructidor an V, qui mettait la presse sous la main du gouvernement. Le second projet contenait des dispositions pénales contre les abus de la presse. Lucien Bonaparte et Cabanis appuyèrent la proposition de proroger la loi du 19 fructidor. Le conseil des Cinq-Cents décida que l'article 35 de la loi du 19 fructidor continuerait d'être exécuté jusqu'à la promulgation de la loi pénale contre les délits de la presse; le terme de cette loi ne pouvait s'étendre au delà d'une année. Cette résolution fut approuvée aux Anciens[1]. La loi du 19 fructidor resta en vigueur jusqu'au mois de prairial an VII, époque où elle fut rapportée sur la proposition de Chénier. Deux mois après, sur les conclusions de Garat, cette résolution fut approuvée par le conseil des Anciens. Quant au projet de loi proposé par Berlier, il n'aboutit pas : le 18 brumaire arriva et la presse entra dans une ère nouvelle, qui ne devait pas être pour elle plus féconde en libertés.

Il nous reste à dire quelques mots sur le transport des journaux et sur le timbre. Avant 1789, le transport des lettres et paquets n'était pas régi directement par les agents de l'Etat; il était concédé ou affermé par le gouvernement, moyennant certaines charges fixes, ce qui constituait un monopole privilégié[2]. Les journaux étaient alors trop peu répandus pour occuper l'attention du législateur. Depuis 1789, la loi des 17-22 août 1791 fut le premier acte législatif relatif à l'administration des postes qui comprît dans ses dispositions le transport des journaux. Elle établit une taxe uniforme dans tout le royaume et en fixa le tarif, savoir : pour les journaux paraissant tous les jours, à 8 deniers par feuille d'impression, et pour les autres à 12 deniers. Pour les demi-feuilles, la taxe ne devait être que de moitié, et les suppléments étaient taxés dans les mêmes proportions. Quant aux livres brochés, ils étaient transportés moyennant un sou par feuille. La loi du 4 thermidor an IV maintint le principe de l'uniformité de la taxe, mais elle fixa le droit de poste à 4 centimes par feuille d'ouvrage périodique.

Au Directoire se rattache la première apparition en France du timbre en matière de presse. Cette innovation est due à la loi du 9 vendémiaire an VI, qui l'emprunta à la législation anglaise. Tous

[1] Séance du 9 fructidor an VI.
[2] Voy. Arrêts du conseil du 18 juin et du 29 novembre 1681.

Digitized by Google

les écrits périodiques furent soumis à cet impôt, excepté ceux qui étaient relatifs aux sciences et aux arts, pourvu qu'ils ne parussent qu'une fois par mois et continssent au moins deux feuilles d'impression. Le droit était fixé à 5 centimes pour chaque feuille de 24 centimètres sur 38. Ce qui excédait la dimension donnait lieu à une augmentation de 1 centime par 5 centimètres. La loi du 13 vendémiaire an VI fixa ensuite le droit de cet excédant à 1 centime par décimètre carré. Puis vint la loi du 6 prairial an VII, qui soumit les suppléments de journaux au même droit que les journaux eux-mêmes. On voit que cette législation sur le timbre était bien simple. Personne n'avait songé encore aux distinctions sans nombre dont on l'a compliquée depuis.

Ainsi, pendant la Révolution, la presse n'eut de liberté réelle que durant la période qui s'écoula entre la prise de la Bastille et la journée du 10 août 1792. Encore avons-nous pu voir que cette liberté fut souvent gênée par les tracasseries des autorités ou les susceptibilités particulières. D'année en année, de législature en législature, les assemblées poursuivirent ce chimérique projet d'une loi sur la liberté d'écrire, et quand périt le Directoire, cette loi était encore à faire. Pourtant, ne blâmons pas trop les législateurs de ce temps-là des efforts qu'ils firent pour réglementer cette matière rebelle. Ils n'avaient pas pour eux l'expérience de soixante années d'infructueuses tentatives, et de quarante lois inutiles. Il leur était donc permis de se faire illusion à cet égard. Les excès de la presse dont ils étaient témoins servent encore à expliquer tous leurs essais de législation spéciale. Mais ces excès, dont nous ne cherchons pas à atténuer la violence, étaient passagers comme les crises révolutionnaires dont ils n'étaient que la manifestation, et c'est bien gratuitement qu'on a voulu y chercher un argument pour justifier les mesures de méfiance que les gouvernements, dans les temps les plus calmes, croient devoir prendre contre les journaux.

JULES EVRARD.

Digitized by Google

PORTRAITS DE CONTEMPORAINS

M. JULES FAVRE

AVOCAT ET HOMME POLITIQUE

Lorsque la cour de Versailles assista au défilé des Etats-Généraux, elle put sans doute, confiante dans les bonnes dispositions de l'infortuné Louis XVI, conserver un instant ses illusions et applaudir à l'élégance de ses grands seigneurs, si prodigues de leur sang sur les champs de bataille, à la magnificence de ses prélats si renommés par leur esprit, mais elle redevint bientôt pensive et silencieuse lorsqu'apparurent ces hommes aux manteaux étroits, aux petits collets rabattus, dont les fiers visages portaient l'empreinte des nobles travaux de l'intelligence ; elle comprit que là était la foudre qui devait déchirer le ciel bleu et présager la tempête.

Le tiers état comptait 212 avocats. Le chancelier d'Aguesseau disait dès 1693 que leur *ordre* était aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice. Les 212 étaient donc venus, au nom de la justice, prendre part aux revendications d'une grande nation, et demander qu'à l'avenir le Prince ne fût plus porté à se croire d'une nature supérieure à celle des autres hommes, et que le pouvoir fût enfin institué dans l'intérêt des gouvernés et non pour la jouissance exclusive du gouvernant : Louis XVI ne pouvait faire oublier Louis XV.

Digitized by Google

Target, Barnave, Camus, Touret, Chapelier, Tronchet brillaient au premier rang parmi ces élus de la bourgeoisie : la lutte allait être terrible, et beaucoup d'entre eux allaient succomber à côté de leurs adversaires, tous martyrs de la liberté; quelques-uns il est vrai faiblirent; Merlin, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), Treilhard, Thibaudeau ont brûlé plus tard les dieux qu'ils avaient encensés.

Les avocats du tiers état réclamaient l'abolition des priviléges de la noblesse; on leur demanda l'abolition de leur ordre; ils s'inclinèrent et ne cherchèrent même pas à prouver qu'il n'y avait dans leur institution qu'un frein salutaire, courbant tous les fronts sous l'inflexibilité du même niveau : leur rôle s'agrandit, ils ne plaidèrent plus, ils proclamèrent l'affranchissement de la race humaine. Ce fut alors le triomphe des *avocats de prison*, mandataires indisciplinés, courant sus au client, sans s'inquiéter de la moralité de l'expédient. La justice en eut honte; l'ordre des avocats fut rétabli et redevint comme par le passé « une école d'indépendance, de désintéressement et de courage civil. » Les puissants eurent beau s'inquiéter; Napoléon, ce maître habile dans l'art de créer, par le fonctionnarisme, des résistances factices, eut beau s'irriter et écrire un jour à son ministre : « il faut couper la langue à tout avocat qui parle contre le gouvernement. » L'ordre se reconstitua sur ses anciennes assises et je vais tenter de retracer ici la vie d'un homme que le barreau s'honore d'avoir formé aux grandes luttes de la liberté.

I

Jules Favre (Claude-Gabriel) est né à Lyon, le 21 mars 1809. Sa famille est originaire de Savoie. Son père était commerçant. En 1825, il finissait ses études au lycée de Lyon, et remportait les deux prix d'honneur de philosophie. Il avait alors seize ans. Le repos lui fut ordonné; il séjourna en Italie pendant près d'une année. Là, pendant que son esprit se familiarisait aux enseignements de l'art, son cœur s'ouvrait à de douloureuses sympathies pour un peuple courbé sous la domination étrangère. Il se prit pour l'Italie d'une passion qui, depuis lors, ne s'est jamais refroidie.

Ce fut vers la fin de l'année 1826 qu'il vint à Paris pour suivre les cours de l'Ecole de droit. Travailleur ardent, sinon infatigable, il s'était imposé la règle d'un labeur de seize heures par jour. Quand le sommeil le pressait, il se mettait à genoux sur la dalle pour lire et prendre ses notes appuyé sur une chaise. D'une santé très délicate, il a refait, pour ainsi dire, sa nature par une inflexible volonté, et

Digitized by Google

prouvé par un exemple victorieux, que l'esprit domine la matière. Il finissait son droit quand la révolution de 1830 éclata ; il ne fut que spectateur des événements. Un biographe a écrit que, dès le 29 juillet, le jeune étudiant réclama dans une lettre insérée au *National*, l'abolition de la royauté et la création d'une Constituante, et presque tous les écrivains à la suite ont répété la même version. La vérité oblige à dire que cette lettre ne fut jamais insérée, par la raison qu'elle n'a jamais été écrite.

De retour à Lyon, Jules Favre se fit immédiatement inscrire au stage ; mais il conduisit de front les travaux de sa profession et les devoirs du citoyen : tout en se montrant assidu aux audiences, il prenait part dans la presse aux polémiques du temps. Chaque jour, il écrivait, soit un article politique, soit un article de variété littéraire. La collection du *Précurseur* de Lyon nous le montre tel qu'il a toujours été depuis, attaché aux principes de justice et de droit, curieux de la forme et déjà éloquent. On se rappelle que, vers la fin de sa carrière, M. Dupin, sénateur, avait prononcé au Sénat une petite harangue contre le luxe de notre époque. — La spéculation s'était emparée du morceau ; un titre plein d'attrait : *Le luxe effréné des femmes*, mis en évidence à la vitrine de tous les libraires, sollicitait l'acheteur, et chacun, moyennant une modique rétribution, put apprécier l'esprit toujours neuf de l'auteur de la *Libre défense*. Mais il était écrit que, jusque dans les plus petites choses, M. Dupin se montrerait toujours et tour à tour l'avocat du pour et l'avocat du contre. En 1832, étant député, il avait soutenu en pleine assemblée que le *luxe était le bienfaiteur du peuple*, et M. Jules Favre lui répondait dans le *Précurseur*, sous forme de compte rendu de séance :

Comme on l'a fort bien dit, les arguments de certains députés en faveur de la représentation royale ne sont pas exempts d'une arrière-pensée d'égoïsme. Il y a quelque impudeur à vanter l'influence des gros traitements sur la prospérité publique, lorsque, par soi, ses parents ou ses amis, on rend à l'Etat le service d'en faire son profit. Mais pour le roi ! le sentiment embellit tout. C'est le monarque que nous avons fait ; Messieurs, n'oubliez pas l'entretien de la monarchie ! Et puis, de grâce, souvenez-vous de vos discours, de votre libéralité, lorsqu'après avoir fixé le salaire de la couronne vous descendrez aux rangs inférieurs ; car, depuis la révolution de juillet, ces choses-là sont liées étroitement. D'ailleurs, sachez-le bien, c'est le luxe qui fait vivre le peuple. Donnez-nous donc beaucoup, afin que nous dépensions beaucoup.

Sans doute, un grand nombre des membres de la Chambre apprécient ces doctrines à leur juste valeur. Mais il en est qui les adoptent en conscience, tout de même qu'ils se croient de bonne foi propriétaires et agri-

Digitized by Google

culteurs, parce qu'ils ont des biens-fonds et touchent des fermages. Et parmi nous, combien de gens sont persuadés que les jouissances des grands sont le bonheur des petits ! C'est une si commode illusion de l'égoïsme. On fait le bien en se laissant aller aux molles douceurs de l'oisiveté, en l'embellissant par les plaisirs les plus recherchés. On se divertit comme pour remplir une fonction sociale, celle de consommer. On a un équipage, on court les théâtres, les bals, les concerts; en un mot, on dépense, autrement le peuple mourrait de faim. Il est vraiment heureux, le peuple, que les riches veuillent bien s'amuser !

Le début de Jules Favre comme avocat eut lieu en police correctionnelle ; il y défendit une jeune fille qui, pour vivre et faire vivre sa mère infirme, avait ouvert une école dans un village près de Lyon. Dénoncée à l'autorité supérieure, elle était accusée de *professer* sans autorisation. A cette époque, la question de la liberté de l'enseignement commençait vivement à agiter les esprits. Jules Favre défendit Mlle X..... au nom de la liberté, et elle fut renvoyée des fins de la poursuite.

Jules Favre fut l'avocat naturel du *Précurseur* dans ses nombreux procès. Il avait une activité et une ardeur sans égales ; il défendait ses clients par la parole et par la plume. « J'ai défendu les chefs d'ateliers devant le tribunal de police correctionnelle, le tribunal les a condamnés, disait-il dans une brochure : *De la Coalition des chefs d'ateliers de Lyon* (1833). Quelque légère que soit leur peine, le principe n'en a pas moins succombé, et je voulais le triomphe du principe. Mais, pour être consciencieux, les juges ne sont point infaillibles : j'appelle de leur sentence à l'opinion. » Ce mode courageux de procéder faillit lui être funeste. Un article inséré dans le journal à propos d'un procès [1], fut trouvé offensant pour la magistrature. L'un des juges avait fait partie d'une cour prévôtale : le fait était révélé. M. Anselme Petetin, rédacteur en chef du journal, un des ardents de 1830, aujourd'hui directeur de l'imprimerie impériale, et M. de Roussillac, gérant, furent poursuivis. Jules Favre alla se dénoncer au procureur du roi comme auteur de l'article incriminé, malgré les sollicitations de ses amis. M. Sauzet présenta sa défense, et le jeune avocat n'en fournit pas moins à la cour des explications personnelles qu'il faut rappeler ici ; on y trouve déjà l'homme énergique que nous verrons se manifester plus tard. L'article du *Précurseur* était caractérisé « compte rendu inexact et de mauvaise foi. » (Loi de 1822.)

Avant que mon défenseur prenne la parole, j'ai besoin de présenter à

[1] Le procès Perrin.

Digitized by Google

la Cour de courtes observations, non sur la légalité ou l'opportunité de la procédure adoptée par le ministère public, qui vous force à devenir appréciateurs et juges de vos propres injures, ni sur le réquisitoire de M. l'avocat général, à l'égard duquel j'aurais bien des choses à dire, ni sur le fond de l'article incriminé, mais sur les circonstances qui m'ont conduit à l'écrire et plus tard à m'en déclarer l'auteur. La Cour n'attend pas, je pense, de ma part, de lâches et humiliantes paroles. Je n'aurais pas mis mon nom au jour pour lui imprimer publiquement la flétrissure d'une solennelle bassesse. Néanmoins, je n'hésite pas à déclarer que si des formes trop acerbes ont eu pour résultat d'offenser des personnes dont je respecte la dignité, je les regrette, persuadé qu'il m'était possible de concilier la critique, même sévère, d'un arrêt, qui est dans mon droit, avec des convenances qu'on ne met jamais de côté sans nuire à la cause qu'on défend et à son propre caractère.

C'est devant cette chambre que j'ai plaidé pour Perrin ; j'étais malade quand il vint me prier de l'assister ; je n'acceptai sa défense que parce que les deux avocats auxquels je l'adressais étaient absents. Du reste, l'issue de son affaire ne me semblait pas douteuse. Acquitté en première instance, n'ayant contre lui que les témoignages d'hommes de police, il n'avait, selon moi, qu'à se présenter devant la Cour pour voir confirmer la sentence des premiers juges. Il fut condamné à trois mois de prison. Quand je l'appris, mon étonnement fut aussi profond que mon affliction. Je recueillis l'expression des mêmes sentiments dans les paroles de tous les membres du barreau auxquels je communiquais cette triste nouvelle. M. le procureur du roi, auquel je m'en plaignis amèrement, car c'était sur son appel que la condamnation avait été prononcée, me répondit qu'il eût été satisfait de quinze jours! C'était la vengeance de la loi et de la société, et l'on avait appliqué une peine six fois plus forte! Je demande comment le défenseur n'aurait pas été blessé au cœur? Je rentrai chez moi, et j'écrivis l'article incriminé.

Or ceux qui me connaissent, et je suis assez heureux pour invoquer à cet égard le témoignage même de la Cour, savent que je mets quelque chaleur à défendre mes clients; notre profession serait une dérision indigne, si l'intérêt qu'ils nous inspirent s'éteignait avec une plaidoirie. Leurs douleurs sont les nôtres, et je puis dire que les vives émotions d'une année d'exercice n'ont pas peu contribué à ruiner ma santé déjà délicate. J'étais donc dans un état d'irritation et de souffrance en écrivant.

Je n'ai pas la prétention ni le droit de me constituer mon juge et de dire si je suis sorti des bornes de la convenance. A coup sûr, j'en serais peiné, je serais le premier à me condamner pour avoir accompagné ce que je crois être la vérité de paroles blessantes, dont le sens aurait trompé mes intentions.

Quant à la publication des noms des membres de cette Chambre, je n'ai pas besoin de dire qu'elle n'était point faite dans un but de vengeance. Je rougirais d'insister sur ce point. J'ai le droit d'être cru en affirmant ici que, dans ma pensée, chaque homme doit aujourd'hui paraître au grand

Digitized by Google

jour, que ce n'est pas l'injurier que de faire peser sur sa tête la responsabilité d'un acte public.

C'est aussi d'après ces principes que je n'ai point hésité à me déclarer l'auteur de l'article poursuivi. Je serais désolé que la Cour pût voir dans cette démarche la moindre intention de scandale. Je voudrais l'étouffer par des sacrifices plus durs que ceux que la loi et la sévérité de la magistrature peuvent m'imposer. Je n'en puis donner une meilleure preuve que la présente du défenseur qui a bien voulu me prêter l'appui de sa parole puissante. Je me suis défié de la mienne, redoutant que, dans une cause où l'on me reproche un oubli de modération, l'irritation de l'audience ne donnât à ma pensée une couleur inconvenante. Je me suis déclaré, parce que telle était la vérité et qu'à mes yeux l'homme qui recule devant l'accomplissement d'un devoir est un lâche. Ma position spéciale rendait cette obligation plus étroite encore. Avocat, je suis admis à l'honneur de représenter les plaideurs devant la justice, et j'ai, toute ma vie, eu la plus haute idée de ce sacerdoce. J'ai cru qu'une seule tache secrète ou publique suffisait à faire déchoir celui qui en est revêtu. Or, si par malheur j'ai offensé la Cour et que le gérant du journal où ce délit qui m'appartient a été commis soit passible d'une peine, comment pourrais-je paraître devant elle avec la pensée que j'ai acheté mon absolution et sa faveur par un honteux silence? Non, elle me rongerait le cœur; j'ai horreur et dédain d'une considération ou d'une bienveillance qu'une révélation détruirait. J'aime mieux être condamné par la Cour comme coupable d'offense, que de me cacher bassement derrière un homme que je laisserais frapper à ses pieds. Ce qu'un tel sentiment a d'impérieux, la cour le comprendra, j'en suis sûr; elle concevra que j'ai pu me faire connaître sans la braver, que j'ai pu écrire l'article incriminé sans vouloir l'offenser.

C'est à elle à juger si ma plume s'est, malgré moi, trempée de fiel; dans tous les cas, elle me permettra de le dire avec une franchise qui n'a rien de blessant pour sa dignité : quoi qu'il arrive, la responsabilité de l'article incriminé me semble allégée par une consolation qui peut-être est un partage de ma position. Si je me suis trompé, j'expierai mon erreur par votre justice. Mais du moins j'en souffrirai seul.

De si fiers sentiments, une si noble franchise, devaient exercer leur légitime influence sur des hommes d'élite. Jules Favre fut acquitté. Le procureur général se pourvut en Cassation; le pourvoi fut rejeté.

« Le plus précieux et le plus rare de tous les biens, a dit le chancelier d'Aguesseau, est l'amour de son état. » Jules Favre le possède plus que personne au monde. Les observations soumises à ses juges en sont la preuve évidente. Il est resté toujours convaincu que l'avocat — sauf l'opportunité des moyens à employer — doit tout abandonner, tout sacrifier pour le client qui met sa confiance en lui. Un de ses amis nous racontait qu'en 1833 ou 1834, il fut chargé de dé-

Digitized by Google

fendre en police correctionnelle un pauvre ouvrier charpentier, père de famille, qui était prévenu d'un léger détournement de fonds. Le plaignant, à la grande surprise du défenseur, était un avocat-amateur, qui avait pris une large part à des spéculations, en soumissionnant sous un nom supposé, la construction d'un pont. C'était précisément à la faveur de ces simulations que le détournement avait été effectué. Jules Favre fut très âpre pour l'avocat-spéculateur. A peine l'ouvrier charpentier fut-il sorti de prison, que le défenseur n'hésita pas cependant à écrire à l'entrepreneur de ponts pour lui demander de ne pas exiger du condamné la somme que la partie civile avait obtenue du tribunal, à titre de dommages-intérêts. L'avocat-entrepreneur répondit qu'il serait sans pitié et qu'il userait au besoin de la contrainte par corps vis-à-vis de son débiteur. — Une heure après, la créance était payée, et l'ouvrier charpentier venait remercier son avocat d'avoir amené son créancier à des sentiments de commisération. Le créancier sut la chose et s'en vengea en écrivant dans les petites gazettes de l'époque de petites histoires sur l'ingratitude de l'avocat Jules Favre. C'est dans ces documents anonymes que de récents biographes sont allés puiser leurs informations. Nul n'a été plus maltraité par la presse que Jules Favre; nul, pourtant, n'est resté plus fidèle défenseur de ses libertés.

II

Ici viennent se placer des événements au milieu desquels Jules Favre a joué un rôle considérable.

En 1831, la ville de Lyon fut ensanglantée par une insurrection qui avait pris sa source dans une funeste question de salaire. La misère seule avait armé les bras des ouvriers. Le gouvernement de Juillet, pris au dépourvu, ne comprit pas immédiatement la cause du mal. Le ministère Périer crut y voir une conspiration bonapartiste, si bien que M. Belmontet, dont Joseph Bonaparte disait : « Il a la prétention d'être plus bonapartiste que moi, » fut saisi dans son lit, par la police, à la pointe du jour et jeté en prison. Le chef du cabinet triomphant annonça à la Chambre qu'il venait de découvrir tous les fils d'une vaste conspiration, puis il en écrivit au préfet Dumolard dans les termes les plus pathétiques. L'erreur fut reconnue. M. Belmontet fut mis en liberté. Tous les bonapartistes alors étaient républicains, et M. Belmontet prit sa revanche en écrivant dans la *Tribune*.

L'insurrection triompha. Les ouvriers de Lyon furent maîtres de la ville, mais, comme ils ne combattaient que pour avoir le droit de

Digitized by Google

« vivre en travaillant, » ils déposèrent les armes sur la promesse que le préfet leur fit d'un tarif. Cette promesse, désavouée par le ministre, ne fut pas tenue. Les Lyonnais songèrent alors à s'organiser pour alléger leurs misères : l'*Echo de la Fabrique* fut fondé. Ils formèrent la société dite des Mutuellistes, alliance défensive destinée à lutter avec moins de désavantage contre les accidents de la vie et contre les exigences des patrons coalisés. Les Mutuellistes furent poursuivis.

La loi contre les associations vint mettre le comble à l'exaspération générale ; une protestation, appuyée par un grand nombre de signatures, fut lancée dans l'*Echo de la Fabrique* :

La société des Mutuellistes de Lyon, placée par le seul fait de sa volonté en dehors du cercle politique, croyait n'avoir à redouter aucune agression de la part des hommes du pouvoir, lorsque la loi contre les associations est venue lui révéler son erreur ; cette loi monstrueuse, œuvre du vandalisme le plus sauvage, violant les droits les plus sacrés, ordonne aux membres de cette société de briser les liens qui les unissent et de se séparer !..... Les Mutuellistes ont dû examiner et délibérer.

Considérant en thèse générale que l'association est le droit naturel de tous les hommes, qu'il est la source de tous progrès, de toute civilisation, que ce droit n'est point une concession des lois humaines, mais le résultat des vœux et des besoins de l'humanité écrits dans le code providentiel;

Considérant en particulier que l'association des travailleurs est une nécessité de notre époque, qu'elle est pour eux une condition d'existence, que toutes les lois qui y porteraient atteinte auraient pour effet immédiat de les livrer sans défense à l'égoïsme et à la rapacité de ceux qui les exploitent :

En conséquence, les Mutuellistes protestent.

Ceci se passait le 4 avril 1834 ; le lendemain, Jules Favre défendait les Mutuellistes prévenus d'association illicite. Une foule immense encombrait la place du Palais. Les débats furent renvoyés au 9. Il semblait que l'autorité, qui avait tout préparé à Lyon pour une défense énergique, voulût prendre une revanche des événements de novembre 1831. Mais on attendait sans doute quelque coïncidence pour jeter enfin au milieu de cette grande cité la torche qui devait y allumer l'incendie. Le 9 avril, toutes les troupes sont sous les armes. Que se passe-t-il ? Le tribunal correctionnel va juger les Mutuellistes ! A peine Jules Favre a-t-il commencé sa plaidoirie, qu'il est contraint de s'arrêter. La fusillade retentit ; une immense clameur s'élève, les portes de la salle d'audience s'ouvrent avec fracas, et un homme blessé mortellement entre porté par des ou-

Digitized by Google

vriers : on le dépose sur la table de la chambre du conseil, on entr'ouvre ses vêtements, et là, juges, substitut et avocats aperçoivent la ceinture de l'agent de police. Cet homme avait été frappé par la troupe, parce qu'il avait commencé une barricade ; c'était un agent provocateur ! Mais la foule l'ignore ; on l'a vu tomber ; la résistance s'organise, et une lutte horrible va, pendant six jours, terrifier la ville de Lyon. Jules Favre demeurait près du Palais-de-Justice ; il sortit avec les juges, dont il protégea la retraite : tous étaient en robe.

On a prétendu que l'avocat n'échappa que par miracle à la fusillade dirigée contre lui, et à l'exécution sur place d'un arrêt du conseil de guerre. Un arrêt du conseil de guerre ! Pourquoi ? La guerre civile a de détestables pratiques, on le sait, mais il faudrait au moins donner une raison plausible à ce récit extraordinaire, s'il n'a point été créé par l'imagination des biographes. Pendant trois jours, il est vrai, quand Jules Favre et les personnes auxquelles il avait donné asile voulaient prendre l'air dans le jardin, les coups de feu des soldats les contraignaient aussitôt à rentrer. La maison était adossée aux hauteurs de Notre-Dame-de-Fourvières, d'où la troupe planait sur cette partie de la ville, et le jardin, dès qu'on y apercevait quelqu'un, devenait une espèce de cible. « La population lyonnaise, c'est M. le ministre de l'intérieur d'alors qui parle, *n'était pas la maîtresse, comme la population de Paris*, de prendre part au combat. On oublie que malheureusement les anarchistes avaient obligé la garnison à soutenir un combat violent, acharné ; que Lyon était changé en un champ de bataille ; qu'on avait été forcé d'établir une consigne militaire très sévère pour empêcher la population qui ne portait pas un uniforme de circuler dans les rues. Par l'observation rigoureuse de cette consigne, on pouvait considérer comme *ennemis* tous ceux qu'on voyait dehors. Cette consigne militaire a été si rigoureuse, que les habitants *ont été condamnés à se passer de vivres*, car ils ne pouvaient sortir de chez eux pour s'en procurer [1]. » Néanmoins le préfet de Lyon, dès le 10 avril, faisait afficher des proclamations à ses administrés pour les inviter à avoir confiance, proclamations que personne ne pouvait lire, puisque, sous peine de mort, nul ne pouvait sortir de sa maison.

Le quatrième jour de la lutte, Jules Favre demanda à être conduit près du préfet, M. de Gasparin, pour réclamer contre une situation intolérable, qui ne pouvait engendrer que de nouveaux malheurs. Il s'y rendit avec une escorte militaire, et c'est ce fait qui a donné lieu, sans aucun doute, à cette version reproduite dans toutes

[1] *Moniteur* du 17 mai 1834.

Digitized by Google

les biographies de l'illustre avocat, de sa condamnation par arrêt du conseil de guerre. Le préfet promit d'intervenir près de l'autorité militaire. Ce n'était pas l'avocat qui faisait cette démarche, c'était le citoyen, agissant de son autorité privée pour tenter d'arrêter l'effusion de sang. Il était accompagné de son frère, M. Léon Favre. Cette rectification n'a en somme d'intérêt que pour la vérité. Quoi d'étonnant qu'au milieu des colères et de l'aveuglement de la guerre civile, un homme étranger à tout acte coupable fût condamné par un conseil de guerre? N'en a-t-on pas vu souvent des exemples douloureux? Ici pourtant, rien de pareil. Quelque dure et expéditive que fût la justice militaire, Jules Favre n'eut point à comparaître devant elle, et il n'eut pas l'occasion de dire comme Cambacérès en parlant du 9 thermidor : « C'est un procès jugé et non plaidé. »

Une année après ces événements, le *procès monstre* des accusés d'avril fut instruit devant la Cour des Pairs. Les accusés de Paris, de Lyon, de Lunéville, de Saint-Etienne, d'Arbois, de Grenoble, de Besançon, de Marseille, furent cités en masse devant une juridiction exceptionnelle. Jules Favre était le défenseur des principaux accusés de Lyon. Dès l'instruction, alors que tous les avocats de province se groupèrent autour des illustrations parisiennes, il se manifesta une scission. La majorité des accusés de Paris voulait faire de ce gros procès un acte essentiellement politique ; ils se souciaient peu d'être condamnés, ils cherchaient seulement à entrer en lutte ouverte avec le pouvoir et à plaider la *cause sociale*. — Jules Favre objectait que ses concitoyens de Lyon ne pouvaient suivre la même voie, qu'ils avaient été abusés, provoqués, écrasés par l'autorité ; que, pour eux, la misère avait été le principal mobile de l'insurrection, qu'il fallait donc couvrir de honte le gouvernement et ne pas lui faire l'honneur de discuter avec lui des questions d'économie politique, alors qu'il était responsable du sang versé. Carrel, Ledru-Rollin, Saint-Romme, furent d'abord de l'avis de Jules Favre. Ils se rallièrent plus tard à la majorité, représentée par Michel (de Bourges) et Blanqui. Jules Favre persista jusqu'à la dernière heure dans son opinion : « Que mes clients, disait-il, déclarent qu'ils ne veulent pas être défendus, et je me retire. » Seul, suivant nous, il comprenait son véritable devoir, et il a fallu l'égarement que produisent les passions politiques pour que l'on pût lui reprocher sa conduite dans cette circonstance.

L'irritation de la majorité était grande contre le jeune avocat. Un dernier rendez-vous devait avoir lieu chez Blanqui avant l'heure de l'ouverture des débats, le 5 mai (1835). Jules Favre déjeunait le matin de ce jour au quai d'Orsay, lorsqu'un de ses amis, avocat au procès, vint lui dire : « N'allez pas au rendez-vous, je crains tout de

Digitized by Google

l'émotion de vos adversaires, » Cet avertissement n'arrêta pas Jules Favre, et il se rendit immédiatement rue Saint-Jacques, au lieu indiqué pour la réunion. Blanqui présidait ; Michel (de Bourges), Armand Carrel étaient présents. Quand il entra, la discussion était des plus ardentes. Blanqui l'interpella immédiatement :

« Citoyen Jules Favre, persistez-vous à vous séparer de vos amis politiques et à plaider comme avocat pour vos clients ?

— Je persiste, répondit Jules Favre.

— Vous ne plaiderez pas ! reprit Michel (de Bourges).

— Mon dernier mot est celui-ci, répliqua Jules Favre :

« Je plaiderai tant que mes clients me diront de ne pas les abandonner.

— Citoyen Jules Favre, vous êtes mis hors la loi ! s'écria Blanqui. Votre tête est mise à prix et vos biens sont confisqués... »

Blanqui est un de ces conspirateurs austères, convaincus, qu'il faut plaindre, mais dont il n'est pas permis de rire. Ces paroles, toutes grotesques qu'elles nous paraissent aujourd'hui, avaient pourtant un caractère redoutable si l'on se reporte à l'époque où elles furent prononcées. Blanqui, d'ailleurs, exercait autour de lui une singulière fascination, puisqu'il avait su rallier à lui Armand Carrel. Ce dernier accompagna Jules Favre jusqu'au bas de l'escalier, cherchant, au nom de l'amitié, à vaincre sa résistance, mais n'y parvenant pas, il le quitta en lui disant : «Eh bien, Monsieur, nous ferons de tout ceci un simple procès de police correctionnelle. » Pauvre Carrel ! Il avait pu penser un instant que son ami agissait sous l'influence d'un sentiment de vanité ! L'erreur de l'éminent publiciste ne fut pas de longue durée ; il comprit plus tard quelle grande lutte Jules Favre avait entreprise dans l'intérêt commun, et, l'année suivante, ils devinrent collaborateurs au *National*. Quant à Michel (de Bourges), dont la réputation avait déjà grandi, son tempérament l'empêchait de voir dans les événements de Lyon autre chose qu'une cause politique. Il était d'ailleurs surexcité par les luttes qu'il avait à soutenir chaque soir, dans les causeries intimes. « On était assez fort pour plaider la cause du peuple trahi et mutilé, dit Mme Sand dans le tome X de ses *Mémoires*, on ne l'était pas assez pour proclamer celle du genre humain affranchi. J'étais donc dans les idées de M. Jules Favre, qui se trouvait posé dans les conciliabules en adversaire d'Everard (Michel de Bourges), et qui était un adversaire digne de lui. Je ne connaissais pas Jules Favre, je ne l'avais jamais vu, jamais entendu ; mais lorsque Everard, après avoir combattu ses arguments avec véhémence, venait me les rapporter, je leur donnais raison. Everard sentait bien que ce n'était pas par envie de le contredire et de l'irriter ; mais il en était affligé, et,

Digitized by Google

devinant bien que je redoutais l'exposé public de ses utopies, il s'écriait : « Ah ! maudits soient le pont des Saints-Pères et la ques- » tion sociale ! » Ces paroles, inintelligibles pour la plupart des lecteurs de Mme Sand, s'éclairent d'une subite lumière, quand on les rapproche de la scène que nous avons rapportée.

Une heure après l'ostracisme prononcé par Blanqui, Jules Favre assistait à l'ouverture des débats devant la Cour des pairs. Il porta pendant trois mois, avec honneur, tout le poids de la défense. Sa dernière plaidoirie, qui dura six heures, est un chef-d'œuvre ; son exorde est simple, insinuant, tout à la fois digne et habile. « Messieurs les pairs, disait-il, ne vous étonnez pas si ma première parole devant vous est une expression de douleur. Depuis le jour où les pavés de la ville où je suis né ont été sous mes yeux rougis du sang de mes concitoyens, chacun des actes du drame dont vous allez dénouer une scène, a été marqué par l'immolation d'innocentes familles, l'ébranlement des principes jusqu'ici respectés et le développement fatal de semences réactionnaires. Et lorsque, sur la tombe des victimes ou à l'ombre de leurs cachots, et jusque dans le sanctuaire de votre souveraineté, j'ai cherché la moralité ou le profit de tant de funérailles, de ruines et d'iniquités, je n'ai rencontré d'autre excuse que la satisfaction d'une politique hésitante, qui, n'ayant ni la force de frapper ses ennemis, ni la générosité de leur pardonner, les a livrés étourdiment aux hasards d'une procédure dont elle n'avait calculé ni la sagesse ni la possibilité. C'est à ces exigences qu'ont été successivement sacrifiés et le salut d'une riche et florissante cité, et les droits les plus précieux qu'une double Charte semblait nous garantir, et, le dirai-je, Messieurs les pairs ? votre dignité elle-même, qu'on n'a pas craint de compromettre dans cette arène si orageuse et si dangereuse pour elle. . . . . »

Puis, avant d'aborder l'échafaudage de l'accusation et de plaider au fond, il rend un suprême hommage à l'indépendance de ceux qui ont voulu garder le silence, leurs défenseurs politiques ayant été récusés.

« Qui a un cœur pour de telles émotions devinera si mes entrailles ont dû être déchirées lorsque, par une fatalité funeste, votre souveraineté a brisé les exigences de quelques-uns des accusés, lorsqu'un de vos arrêts s'est élevé comme une muraille derrière laquelle il n'y a plus pour eux d'espérance ; et c'est alors que j'ai vu s'échapper de mes mains leur liberté, cette liberté qui était la seule ressource de leurs familles gémissantes, qui peut-être s'éteindront dans la douleur avant qu'elles puissent revoir leurs chefs. Vous voyez, messieurs les pairs, que cela est horrible, et si les conséquences de votre inflexibilité vous eussent apparu aussi

Digitized by Google

nettes, aussi accablantes qu'elles le sont à mon esprit, peut-être eussiez-vous de vos mains déchiré votre arrêt. Maintenant le mal est consommé, et je n'en aurais point parlé si je n'avais pas entendu l'organe du ministère public traiter de rebelles ces accusés qui ont refusé de prendre part aux débats desquels vous aviez exclu leurs défenseurs. J'ai d'autant plus le droit de les venger de ces attaques, que j'ai énergiquement combattu leur résistance; mais plus mes efforts ont été infructueux et inefficaces, plus j'ai le droit de repousser ce reproche fait devant la Cour au courage et à la moralité de leur résolution. Et ne croyez pas avoir mis à couvert votre responsabilité personnelle par les précautions que vous a conseillées la prudence. Si vos consciences sont rassurées par de tels simulacres, je me tais, messieurs. Mais croyez-moi, ce n'est pas assez d'avoir satisfait aux nécessités du moment par un tel expédient : lorsque ces nécessités seront refroidies, le repentir succédera, et vous regretterez votre toute-puissance. »

On a prétendu à tort, dans presque toutes les biographies, qu'il avait commencé sa plaidoirie par ces mots : je suis républicain. C'eût été là une vaine provocation, surtout après son refus de changer l'arène judiciaire en une arène politique. Dans une de ses répliques à M. le procureur du roi, il a dit seulement : « Carrier s'est déclaré républicain, et j'ai entendu avec surprise M. l'avocat-général se faire une arme de cette déclaration pour l'accabler. A propos de quoi donc l'accusation vient-elle ici parler d'opinions? Est-ce que, dans une cause criminelle, ce n'est pas assez de toutes les interprétations diverses qu'on peut tirer des témoignages, des antécédents? Est-ce qu'on veut encore établir des tables de proscription pour tous ceux qui ne professent pas une adoration parfaite pour tous les principes professés par le gouvernement? Ah! si le ministère public a entrepris une pareille tâche, la vôtre, Messieurs les pairs, sera agrandie à l'infini; il faudra vous armer d'une longue patience; vous aurez bien des accusés à juger, et bien des gens, jusqu'au défenseur qui porte ici la parole devant vous, réclameront leur part dans cette accusation. Mais l'opinion est notre patrimoine; elle nous appartient, et M. l'avocat-général n'a pas le droit de la sonder ; il n'a pas le droit de nous ouvrir la conscience pour écrire sur ses lambeaux les pages de ses réquisitoires. » Ces paroles ont pu prêter à une interprétation qui ensuite a été condensée et donnée comme le mot même qui était sorti des lèvres de l'orateur.

Les débats, commencés le 5 mai 1835 ne furent terminés que le 13 août. L'arrêt eût été peut-être moins rigoureux, si l'attentat de Fieschi n'était venu, dans l'intervalle, relever le courage des juges politiques. — Jules Favre quitta l'audience atteint de

Digitized by Google

surdité et miné par la fièvre. Pendant deux mois, on put le croire atteint mortellement ; mais il avait accompli un grand acte et il avait alors 26 ans.

III

En novembre 1836, Jules Favre vint habiter Paris. Pendant quatre années, il écrivit assidument dans les journaux le *Droit*, le *National*, dans le *Monde*, dont il fut un instant rédacteur en chef après M. de Lamennais. On a prétendu qu'il n'avait été mis en évidence que par la révolution de 1848. C'est là une erreur que les faits démentent. Aux élections du Conseil de l'ordre, il eut en 1846 136 voix, et en 1847, 106. En dix ans, il s'était donc fait une place importante au barreau, et les événements politiques allaient le prendre dans toute la plénitude de sa force.

Jules Favre était tout entier voué aux travaux de sa profession quand la Révolution de 1848 renversa la monarchie de juillet, malgré l'imposante majorité dont celle-ci disposait dans la Chambre législative ; les gouvernements, comme les armées, ont des paniques qui d'un coup dispersent les gros bataillons, abattent les courages et énervent toutes les volontés. Alors les plus hardis de la veille laissent la place libre, et quelques hommes énergiques, s'ils peuvent maîtriser les passions, se mettent, pour le salut de tous, à la tête du mouvement. Quand le danger sera passé, les fuyards reviendront et ils n'épargneront ni le blâme ni leur animosité à ceux qui les ont épargnés ou couverts de leur personne. Triste histoire, et c'est la nôtre ! Jules Favre fut appelé par M. Ledru-Rollin au ministère de l'intérieur comme secrétaire général. On lui a reproché les bulletins et les circulaires. Un libelle imprimé au mois de décembre 1848 intitulé : « *Bulletins de la République*, » avec une préface par *un haut fonctionnaire en activité*, dit : « C'est à M. Jules Favre, alors sous-secrétaire d'Etat sous le ministère de M. Ledru-Rollin, qu'on attribue la rédaction exclusive des bulletins. » Ce « haut fonctionnaire en activité » était sans doute un homme hardi, qui, pendant les huit premiers mois de la Révolution, avait sollicité un congé et était allé à la campagne écrire l'histoire du passé, en attendant qu'il fît l'histoire du présent ; ses opinions étaient probablement comme les médailles frappées au coin de l'autorité régnante. M. Jules Favre n'a écrit aucun bulletin ; il ne connaissait pas madame Sand, et il n'a même visé aucun de ces documents qui devaient être affichés, sans paraître au *Moniteur*, après avoir reçu l'apostille de l'un des membres du Gouvernement provisoire. L'enquête Bauchard a mis depuis lors ces faits en lumière. On y lit en effet :

Digitized by Google

Gouvernement provisoire. (Séance du 15 mars 1848.)

Le ministre de l'intérieur est autorisé à s'entendre avec Mme George Sand pour fournir des articles au *Bulletin de la République.*

Le *Bulletin de la République* ne paraîtra désormais que sur le bon à tirer d'un des membres du Gouvernement provisoire.

M. Crémieux est chargé du n° du jeudi 16. — M. Garnier-Pagès, du n° du samedi 18. — M. Lamartine, du n° du lundi 20. — M. Marie, du n° du mercredi 22. — M. Marrast, du n° du vendredi 24. — M. Louis Blanc, du n° du dimanche 26. — M. Arago, du n° du mardi 28. — M. Albert, du n° du jeudi 30. — M. Flocon, du n° du samedi 1er avril. — M. Ledru-Rollin, du n° du lundi 3. — M. Bethmont, du n° du mercredi 5. — M. Carnot, du n° du vendredi 7.

Quant au *Bulletin* n° 16, il est complétement l'œuvre de Mme Sand. M. Elias Regnault, qui collaborait d'ordinaire avec l'illustre femme politique, était malade, et le visa, paraît-il, fut donné de confiance. Jules Favre, averti par la rumeur publique, de l'effet produit par le fameux écrit, se le fit communiquer immédiatement, et, après l'avoir lu, il envoya à la poste afin de tenter d'en empêcher le départ pour la province. Telle est la vérité, ainsi qu'elle résulte encore des documents officiels de l'enquête faite par l'Assemblée constituante, au mois d'août 1848.

Jules Favre a écrit les circulaires électorales adressées aux commissaires du gouvernement dans les départements, et il ne les a jamais désavouées ; mais il a fallu que l'esprit de parti aveuglât les hommes pour qu'on n'y pût voir des attaques à la liberté du vote. Beaucoup en parlent encore aujourd'hui de confiance et sans les connaître. Si l'on prenait la peine de les relire, on verrait que la révolution, loin d'exercer une impression sur les votes, a donné des exemples de loyauté qui n'ont pas toujours été suivis. La circulaire la plus incriminée est celle qui porte la date du 10 mars 1848. La République venait d'être proclamée, et le ministre de l'intérieur commençait par dire à ses subordonnés : « *vos pouvoirs sont illimités !* » De là grand émoi ; mais en continuant la lecture sans parti pris, on est obligé de reconnaître au contraire que ces pouvoirs sont parfaitement définis et délimités. Il était seulement nécessaire de soutenir moralement les commissaires. Beaucoup avaient été choisis à la légère, comme il est naturel que cela soit dans ces moments de tourmente révolutionnaire ; plusieurs étaient peu capables d'exercer la délicate mission qui leur était confiée. L'accueil qui leur était fait dans les départements, où le mot de République excitait quelque défiance, tout explique la nécessité où était le pouvoir central

Digitized by Google

d'imprimer quelque énergie à ses instructions. Combien de ceux qui mettent aujourd'hui la main sur leur cœur pour faire taire leurs angoisses patriotiques, pendant que les Prussiens et les Autrichiens se battent, n'eussent montré dans ces temps difficiles ni le même courage ni la même modération ! La violence n'est familière qu'aux faibles et aux gens qui ont peur. Le langage des circulaires était celui du temps, et il convenait à la situation. Un dépositaire de la force publique veut se rendre maître absolu : il prépare ses plans longtemps à l'avance ; il ne lance pas de circulaires, mais il destitue les hommes qui le gênent ; à côté du faible il place un fort ou un traître, et quand le grand jour arrive, l'audace sauve la partie. Rien de pareil dans la révolution de 1848 ; elle s'était faite en un jour, d'une manière inattendue, et le gouvernement nouveau succédait sans préparation à celui qui venait de tomber. Il fallait donc tout d'abord envoyer des commissaires et on ne pouvait donner à des agents révolutionnaires que des pouvoirs révolutionnaires pour lutter avec avantage contre les anciens dépositaires de l'autorité. La télégraphie ne fonctionnait pas comme aujourd'hui, l'émotion était partout, et il eût été puéril d'expédier dans les départements des agents chargés de prendre les ordres des anciens préfets. Un fait, bien que très secondaire, montrera, si l'on veut remonter des petites choses aux grandes, quelle était la force d'inertie que les agents républicains avaient à combattre.

M. P..... avait été envoyé dans une ville où existait une résidence royale et où il n'y avait ni préfet, ni sous-préfet. Il arrive, prend possession de son poste, puis il cherche à entrer en communication avec le maire et avec le commandant militaire. Chacun de ces fonctionnaires se rend invisible ou fait la sourde oreille. L'agent républicain attendait vainement depuis trois jours que les relations s'établissent, et il comprit bientôt que la situation ne pouvait se prolonger sans devenir ridicule. Comment va-t-il user de ses « pouvoirs illimités ? » Fera-t-il une proclamation incendiaire ? Va-t-il accomplir un acte de violence ? Non. Il appelle le régisseur du palais.

« Combien pouvez-vous établir de lits dans cette résidence ? lui dit-il.

— Cinq cents, répond l'employé.

— Et à la mairie, combien en pourrait-on établir ?

— Je ne sais au juste ; deux cents environ. »

L'agent républicain prend alors un air contristé et confesse que le gouvernement provisoire, embarrassé de ses gardes mobiles, va envoyer un bataillon occuper le palais et la mairie. Le nœud gordien était tranché. Une heure après, c'était une véritable procession. Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux venaient

Digitized by Google

faire acte de soumission, mais ils demandaient en grâce qu'on les dispensât de caserner la garde mobile. Le nom seul de ces pauvres enfants perdus de 1848 faisait courber tous les fronts. Cette véridique anecdote prouve que si les populations acceptaient çà et là sans trop de mauvaise grâce l'avénement de la république, les anciens fonctionnaires ne montraient pas toujours un empressement analogue, et que les pouvoirs illimités donnés à MM. les commissaires, avaient cela de bon qu'ils pouvaient, quand ils étaient aux mains d'hommes intelligents, les aider à triompher des mauvais vouloirs, sans qu'il fallût faire appel à la force qui répugna toujours, il faut bien le dire, aux hommes de la seconde république.

Jules Favre, auteur des circulaires, n'était pas homme à entraver la liberté. Il faut se méprendre complétement sur la nature de son caractère pour imaginer qu'il ait jamais voulu en restreindre l'exercice. Ses électeurs lui demandèrent son opinion sur le communisme et le fouriérisme, il leur répondit : « Prises toutes d'une pièce, ces deux doctrines me semblent inaccessibles. Toutes deux empruntent leur force au lien commun qui rattache aujourd'hui les intelligences avancées et les cœurs généreux. C'est le dogme de la fraternité qu'elles cherchent à mettre en pratique. *Leur but est donc digne d'éloge, et je ne comprends ni les sottes frayeurs qu'elles inspirent, ni les colères qu'elles soulèvent. Je veux pour elles une liberté complète de discussion.* Je ne reculerais pas même devant des essais que le gouvernement encouragerait. C'est à la fois par la lumière et l'expérience que la vérité politique s'épure. Que les hommes sensés, amis de leur patrie, se réunissent pour maudire *tout appel à la violence, toute persécution ;* et que chacun travaille avec une consciencieuse ardeur à découvrir les routes nouvelles qui doivent conduire l'humanité au bonheur ! »

Ce que Jules Favre disait en 1848 des communistes et des fouriéristes, il le dit aujourd'hui des matérialistes, et les rumeurs qui se sont produites dans ces derniers temps à propos de ses opinions spiritualistes n'ont de raison d'être que dans une intolérance étrange chez les champions de la libre pensée. M. Jules Favre, nous en sommes convaincu, n'est pas plus partisan de la suppression des thèses par décision ministérielle, et de l'interdiction de la parole aux libres-penseurs, qu'il ne le serait d'une suppression de mandements d'évêques et de l'interdiction de la prédication c rhétienne.

Nommé député, Jules Favre donna sa démission de secrétaire général au ministère de l'intérieur par une lettre qu'il faut lire :

« J'ai l'honneur de déposer ma démission entre vos mains, écrivait-il le 2 mai 1848 ; je l'aurais donnée dans tous les cas, n'ayant accepté le poste que votre amitié m'a confié qu'à la condition de me

Digitized by Google

retirer après les élections. Mais les devoirs nouveaux que m'impose mon mandat de député ne me permettent pas d'hésiter ; ils suffisent et au delà à remplir ma vie ; je veux leur consacrer tout ce que j'ai de force et d'indépendance. » On voudrait rencontrer parmi les secrétaires ou directeurs généraux d'aujourd'hui une pareille dignité de conduite unie à une pareille simplicité de langage.

IV

Jules Favre entre à l'Assemblée nationale constituante ; il conserve son indépendance ; il ne se met pas sur les bancs de la Montagne ; il se place au centre. Le premier débat important eut lieu à l'occasion de la formation de l'autorité intérimaire qui devait succéder au gouvernement provisoire, jusqu'au jour de la nomination du président de la République. Deux propositions étaient faites et s'offraient au choix des constituants. Suivant la première, l'Assemblée nommerait dans son sein une commission de cinq membres qui choisirait les ministres. Elle était due à l'initiative de M. Dornès. La seconde consistait à faire nommer directement par l'Assemblée et par la voie du scrutin individuel, les ministres à portefeuille et, de plus, un dixième ministre qui les présiderait. MM. Baroche, Lherbette, Charamaule appuyaient cette seconde proposition. Jules Favre soutint la combinaison Dornès ; la discussion fut solennelle ; il y avait là une lutte bien caractérisée entre le principe républicain et le principe dynastique. — Jules Favre parla avec une rare éloquence : ce fut son début comme orateur politique, et il se plaça immédiatement dans ces rangs privilégiés où il peut compter des égaux, non des supérieurs. Son discours, substantiel par les idées, éclatant par la forme, plein d'une chaleur entraînante, conçu avec une logique serrée, fut pour lui bien plus que l'occasion d'un grand triomphe oratoire, car il amena le succès des vrais principes, il fit ressortir, de la manière la plus évidente, les inconvénients qu'il y aurait à ce que l'Assemblée se constituât elle-même en commission exécutive, et nommât directement les ministres. Il fut soutenu dans cette circonstance par M. de Lamartine et par le P. Lacordaire qui vint à la tribune déclarer loyalement que si tous dans l'Assemblée étaient républicains, il fallait bien reconnaître, à commencer par lui-même, que beaucoup étaient monarchistes avant le 24 février, et qu'il serait déloyal à eux d'écarter *mystérieusement*, et par des moyens détournés, les hommes dont la pensée avait devancé la leur. Je recommande la dernière phrase de son discours aux méditations de ceux qui ont pris l'habitude de dédaigner les minorités. M. Lacordaire disait : « L'ancien gouvernement avait une immense majorité : il a

Digitized by Google

péri dans sa majorité et par sa majorité. C'est pour cette raison que, si Dieu me fait la grâce de continuer une vie politique qui ne fait que commencer, j'aurai toujours pour les minorités, et surtout pour les minorités qui ont été la cause de l'établissement du gouvernement dont je ferais partie, un profond respect, un profond désir de faire leur part. C'est pour cette seconde raison que je voterai pour la nomination d'une commission exécutive, telle qu'elle a été proposée par le citoyen Dornès. »

Jules Favre avait insisté surtout pour la nomination d'une commission exécutive, sur cette raison, qu'il fallait s'attendre à des commotions ou au moins à des mutineries et à des émeutes. Il n'avait que trop bien prévu ce qui devait arriver.

Le 15 mai des hommes égarés, sous le prétexte d'apporter à l'Assemblée nationale leurs doléances en faveur de la Pologne, tentèrent le renversement du gouvernement, issu du suffrage populaire. Le lendemain, 16 mai, M. Billault proposait à l'Assemblée d'aggraver la pénalité de la loi de 1831 sur les attroupements, en condamnant au bannissement tous les individus qui seraient convaincus de les avoir occasionnés, dans un rayon de 1,500 mètres de l'Assemblée nationale. Jules Favre demanda l'ordre du jour pur et simple, en déclarant que les lois de circonstance étaient toujours mauvaises, parce qu'elles donnaient trop facilement ouverture à l'arbitraire. Mais il croyait avec la majorité de l'Assemblée qu'une instruction était nécessaire sur les événements du 15 mai. Le ministre de la justice, M. Crémieux l'ordonna, et il en confia la direction au procureur-général, M. Landrin, et au procureur de la république, M. Portalis.

Le 31 mai, ces deux magistrats sollicitèrent de l'Assemblée constituante l'autorisation de diriger des poursuites contre M. Louis Blanc, représentant du peuple. La demande d'autorisation — toujours sur l'initiative du ministre de la justice — fut alors renvoyée à une commission dont Jules Favre fut nommé rapporteur. Il avait là une mission pénible à remplir ; il le fit avec dignité. Les conclusions de son rapport sont remarquables à plus d'un titre. C'est un document qu'il faut remettre en lumière, afin de rétablir la vérité qu'on a voulu altérer.

S'il se fût agi d'un citoyen ordinaire, la marche des magistrats était simple : en présence d'un membre de l'Assemblée, ils se sont abstenus et vous en ont référé. Ils sont restés dans la ligne de leurs devoirs et du respect que mérite votre souveraineté.

Vous l'avez ainsi compris vous-mêmes en nommant une commission. Cette commission, vous lui avez donné un mandat de haute confiance ;

Digitized by Google

vous l'avez chargée de faire ce qui était impossible à toute l'Assemblée, en séance publique, au milieu des explications trop souvent orageuses de cette tribune. Choisis par les bureaux pour s'éclairer par ces investigations et vous transmettre leurs impressions, les membres de votre commission ont entendu M. le procureur général, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction ; ils se sont fait communiquer toutes les pièces de la procédure ; ils ont appelé M. Louis Blanc, qui a été écouté dans ses observations, et qui a déposé une note imprimée, et, après une discussion approfondie, ils vous déclarent par mon organe que la majorité est d'avis qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation réclamée par le réquisitoire.

Cet avis ne sera accompagné d'aucun développement, et en voici la raison : la commission a puisé les éléments de son opinion, non dans une enquête faite par elle, mais dans une procédure que nos lois rendent secrète, et dont nous ne pourrions vous entretenir sans manquer à tous nos devoirs. D'ailleurs, qui ne sent que l'instruction n'étant point encore achevée, à peine commencée en ce qui concerne notre collègue, l'énonciation publique de certains faits aurait de graves inconvénients ; qu'elle provoquerait dans cette enceinte un débat indigne de la majesté de vos travaux, en dégénérant forcément en une enquête tumultueuse et confuse, où la passion seule aurait place, sans aucun profit pour la vérité ?

La majorité de votre commission a donc pensé qu'il lui était absolument interdit de sortir de cette réserve. Prenez bien garde, au surplus, que son opinion, que votre décision n'ont aucun caractère judiciaire, qu'elles ne forment pas même un préjugé ; elles n'ont d'autre signification que celle-ci : dans l'état des faits, la dignité, l'intégrité de l'Assemblée n'ont point à souffrir de la cessation momentanée du privilége d'un de ses membres. Dans l'état des faits, les magistrats ne peuvent se dispenser d'informer, s'ils veulent connaître et contrôler tous les indices qui leur sont signalés à l'occasion de l'attentat du 15 mai.

J'ajoute que si la dignité de l'Assemblée ne peut être atteinte par la poursuite, elle a tout à gagner à sa continuation ; qu'il suffit qu'un doute soit né, entouré de circonstances graves et précises, pour que l'Assemblée, pour que la France aient hâte de l'éclaircir. Tel doit être également le désir de notre collègue, et nous croirions trahir ses intérêts les plus chers, en même temps que déconsidérer la représentation nationale, si, entraînés par de lâches considérations, nous condamnions l'élu du peuple, un instant soupçonné, à subir le triste bénéfice d'une inviolabilité qui étoufferait la lumière.

Ah ! sans doute, nous le répétons, nous l'y obligerions au nom des principes de salut public, si la poursuite nous paraissait dictée par la violence d'un parti, la perfidie de la haine ou l'erreur de la légèreté. Dans ce cas, tout en souffrant, le représentant du peuple devrait sacrifier le besoin de se justifier à la nécessité de conserver intacts les priviléges de la souveraineté nationale. Ici, rien de semblable ; la poursuite est pure. Ce qui, dans le réquisitoire, ne devait être qu'indiqué, se trouve complété par les communications qui nous ont été faites. Notre conscience, nous

Digitized by Google

croyons pouvoir dire celle de l'Assemblée, celle du pays, sont en droit de demander que désormais nulle entrave ne soit apportée à l'action de la justice.

Votre commission désire, elle espère, elle a même le pressentiment que les charges signalées s'évanouiront, que des explications loyales feront disparaître les contradictions graves nées de plusieurs témoignages. Mais plus est élevée la qualité de celui qu'un soupçon a touché, plus considérable est le pouvoir dont il est investi; plus audacieux est l'attentat insensé duquel des indices l'ont un instant rapproché, plus il importe à l'Assemblée, au pays, au représentant lui-même, que toute latitude soit laissée à l'instruction, et qu'un vote de silence n'écrive pas une condamnation pour l'histoire dans l'équivoque absolution d'un ordre du jour.

Voilà donc ce document que les passions ont incriminé! On a prétendu que M. Jules Favre avait obéi à un esprit de rancune. Les actes franchement mis au jour démontrent le contraire; et je ne reléverais point l'accusation, si un homme dont je ne parlerai qu'avec le plus grand respect, non-seulement parce qu'il est sur la terre d'exil, mais encore parce que son talent d'historien, son génie d'écrivain, ses convictions politiques lui constituent une grande personnalité et lui assignent une place importante dans les événements contemporains, — si M. Louis Blanc, dans ses *Pages d'histoire de la Révolution de Février*, n'avait pas craint d'écrire : « Dans un rapport plein de restrictions flatteuses, plein de fiel, chef-d'œuvre de perfidie savante, et qui fut spirituellement comparé par M. Ribeyrolles à une jatte de lait empoisonné, M. Jules Favre conclut à l'autorisation des poursuites. Il est vrai que l'auteur de l'*Histoire de dix ans* n'avait pas cru devoir taire la conduite de M. Jules Favre dans le procès d'avril, et des passions d'origine vulgaire se vengeaient sur le représentant du peuple de la probité importune de l'historien. » Le célèbre exilé doit maintenant regretter ces lignes écrites en 1850 pour les besoins de sa cause. Nous avons mis le rapport sous les yeux du lecteur. M. Jules Favre avait un mandat impératif; il parlait au nom de la commission, les restrictions sont celles que la loi commandait; quant au fiel, on le cherche vainement. M. Louis Blanc n'a pas toujours été lui-même à l'abri des jugements faux, et ses paroles ont plus d'une fois reçu une interprétation qu'il désavoue certainement. Pourquoi se faisait-il à son tour l'instrument ou l'écho d'une appréciation erronée et d'une calomnie qu'il dut le premier repousser? Quant à la conduite de Jules Favre dans le procès d'avril, elle fut ce qu'elle devait être, pour tous les hommes qui ont la notion des devoirs professionnels de l'avocat.

Bien avant le 15 mai 1848 et quelques années avant l'apparition de l'*Histoire de dix ans*, M. Louis Blanc et M. Jules Favre eurent une

Digitized by Google

polémique très vive (l'un écrivant dans le *Bon Sens*, l'autre dans le *Monde*), au sujet des questions économiques et sociales que M. Louis Blanc voulut mettre en pratique en 1848. Nous relisions dernièrement ces controverses, et si nous eussions été animé de l'esprit de parti, si surtout M. Louis Blanc n'avait eu pour l'attitude de M. Jules Favre, en cette circonstance, que des paroles mesurées, dans son *Histoire de dix ans*, je me serais dit que l'historien, malgré la probité de son caractère, se vengeait de l'écrivain en frappant l'avocat. A cette époque vivace de 1836, les écrivains avaient une grande ardeur de langage, mais tous ceux qui avaient l'idée de la liberté savaient imposer silence à leurs dissentiments pour faire face à l'ennemi commun, — c'était sagesse ; — deux choses en effet sont connues, c'est l'avenir où l'on va et la certitude des souffrances que l'on subit ; l'inconnu, c'est l'époqne où cet avenir se réalisera et la forme précise sous laquelle il sera réalisé. Enfin, le hasard nous a appris récemment que les documents relatifs au procès d'avril avaient été fournis par M. Jules Favre lui-même à M. Louis Blanc. Le fait que nous révélons ici, nous en sommes assuré, n'aura pas de contradicteur.

Mais examinant le rapport de la commission et les faits reprochés à M. Louis Blanc, nous n'hésiterons pas un instant à dire que, loin de prendre ombrage des paroles de M. Jules Favre, il eût dû bien plutôt appuyer lui-même les conclusions du rapport et appeler sur ses actes les investigations de la justice. En agissant d'une autre manière, M. Louis Blanc entretenait l'émotion parmi les corporations ouvrières ; il tirait vengeance près « de ses amis » du Luxembourg de ce qu'il appelait « les inepties de Proudhon, » et surtout de l'ingratitude de ses collègues. Il comblait la mesure sans en avoir conscience, et les événements des 23, 24 et 25 juin 1848 ne tardèrent pas à jeter le deuil dans Paris et à compromettre un instant la sécurité du pays. Après cette terrible insurrection, la réaction fut vive, et une commission de quinze membres, prise dans le sein de l'Assemblée, fut chargée de faire une enquête sur les événements de juin, et, par extension, sur ceux du 15 mai. Le rapporteur, M. Bauchard, conclut de nouveau à des poursuites contre M. Louis Blanc, et, le 30 août, l'Assemblée révisant sa décision du 3 juin qui avait repoussé les poursuites, les autorisa cette fois par 433 voix contre 334. — M. Louis Blanc prit la fuite. Quelques-uns prétendent qu'il a agi sagement. Pour moi, qui crois à son innocence, je pense qu'il a commis une faute. Je conçois la fuite de M. Ledru-Rollin après le 13 juin 1849 ; je ne comprends pas celle de M. Louis Blanc, innocent, après les événements des 15 mai et 25 juin 1848.

Digitized by Google

Jules Favre a pu se tromper quelquefois sur les hommes, il n'a jamais dévié dans ses principes. Qu'on recherche ses votes à l'Assemblée nationale comme aux autres assemblées politiques dont il a fait successivement partie, ils ont toujours été le résultat d'une pensée arrêtée et convaincue. On en retrouve la première expression dans un écrit de lui qui date de 1832, et qui parut à Lyon sous ce titre un peu énigmatique, *Anathème*. « La liberté, disait-il, vient de Dieu comme tout ce qui est bon, mais il l'a si bien liée à la nature humaine qu'elle semble en dériver directement. Quand la créature eut abusé de la force, la liberté fut écrasée ; elle ne périt point. L'histoire n'est autre chose que la lutte perpétuelle des éléments esclaves contre les éléments dominateurs, et, par la volonté de Dieu, l'émancipation se fait graduellement. Avant tout, aimez le peuple ; que votre vie appartienne aux petits. Chacun de ces hommes qui travaillent à la sueur de leur front est autant que vous ; Dieu a donné aux uns la force, aux autres l'intelligence. Soyez assez juste pour soutenir et conseiller ceux qui vous nourrissent... Haïssez la violence et ne souillez pas vos mains dans le sang de vos frères. Le sang ne lave pas le sang. Le pardon et l'oubli seront votre vengeance. . . . . »

Ainsi s'affirmait dès l'origine son amour de l'humanité, qu'il rattachait à la source de toutes choses par le lien étroit du bien et du juste ; ainsi préludait, pour être digne de lui succéder un jour à l'Académie française, ce disciple de M. Cousin, faisant passer dans la pratique de sa vie cette sagesse de la philosophie spiritualiste dont l'intolérance lui a fait un reproche. Préoccupé du soin de préserver la morale évangélique de l'altération que les passions des hommes lui infligent, il voudrait la mettre à l'abri dans une sphère où les intérêts humains ne pussent atteindre. Il croit que les soins de ce monde s'accordent mal avec la haute mission du sacerdoce, et considère comme un grand danger, tout à la fois social et religieux, que le peuple puisse, à certains moments, confondre l'Eglise avec le despotisme. On peut de ces principes déduire logiquement toute la conduite de M. Jules Favre dans les questions où la religion se mêle à la politique,

V

A la Législative, cette ligne de conduite fut la même qu'à la Constituante. Nous sommes au mois d'avril 1850, les idées monarchiques gagnent chaque jour du terrain, ou plutôt les idées libérales perdent peu à peu du terrain. La loi sur la déportation, repous-

Digitized by Google

sée plusieurs fois, reparaît à l'ordre du jour. Mais on accouple les deux mots : déportation et détention. Un débat s'élève : on trouve que le bannissement est une peine insignifiante, et l'on veut envoyer les condamnés politiques à Wa-Hitau, sur une plage stérile, resserrée entre deux montagnes abruptes, dans une gorge étroite, où ne pénètre jamais une brise rafraîchissante, où les rayons du soleil se concentrent. Tel était le gracieux séjour que M. Rouher préparait aux victimes de la loi politique. Si on ne procède promptement, disent les auteurs de cette loi, les fauteurs du désordre, toujours incorrigibles, renverseront la République. . . . . « Mais je le suppose un instant, répondait M. Jules Favre, toutes ces frayeurs, je les ramasse ; je veux qu'elles soient sincères et réelles ; je veux, et j'en demande pardon à mon pays, qu'il y ait derrière nous je ne sais quelle faction sanguinaire qui rêve encore des violences : je vous le demande, messieurs, est-ce qu'il est prudent, est-ce qu'il est sage de lui donner l'exemple de lois impitoyables, et d'écrire sur cette table de la loi, que le vent de la fortune peut faire passer en d'autres mains, des décrets qui aboutissent à l'agonie à 4,000 lieues de notre sol? Je demande si cela est prudent. Quant à moi, messieurs, cette supposition me fait horreur ; et quand je l'émettais tout à l'heure, je demandais à l'Assemblée la permission de le faire, car il ne me paraît pas possible qu'il existe en France, je ne dirai pas, messieurs, un parti, une doctrine, un système, mais quelques hommes qui soient assez abandonnés de Dieu, qui méconnaissent assez les mœurs de notre patrie pour rêver encore d'impossibles violences. Oh ! si ces hommes existaient, messieurs, et si, par je ne sais quel coup du sort, ces hommes pouvaient avoir jamais un jour une influence dans notre malheureux pays, qu'il soit bien entendu que la République de 1848, qui a été pure à son origine et est toujours demeurée pure... je veux qu'il soit bien entendu que ceux-là sont non-seulement les ennemis de leur patrie, mais encore les plus absurdes des logiciens, les plus impossibles des hommes d'Etat, qui croient quelque efficacité au sang versé et à la violence qui peut contraindre les citoyens. Et, quant à moi, je le déclare hautement, je désire que mon pays en prenne acte, si jamais le malheur des temps amenait une persécution de cette nature, je serais du côté des victimes pour les couvrir de mon corps et pour réclamer pour elles les garanties du droit commun qu'on vous propose de déchirer. »

Le 2 décembre apprit en effet à la France, qu'il y avait deux partis en lutte. M. Jules Favre, qui n'appartenait ni à la fraction de la Montagne, ni à celle de la rue de Poitiers, n'en fut pas moins atterré quand il sut l'arrestation de plusieurs deses collègues de l'As-

Digitized by Google

semblée. Les mesures avaient été prises avec la plus grande sagesse par le président de la République. Le mouvement populaire fut vite comprimé. Les gardes nationaux, qui n'avaient rien compris à tout ce qui se passait, qui avaient été priés de rester chez eux, étaient devenus indécis, quelques-uns même avaient *donné leurs armes* et le ministre de l'intérieur écrivait au général de Lawœstine :

Paris, le 7 décembre 1848.

Général, dans plusieurs quartiers de Paris, quelques propriétaires ont eu l'impudeur de mettre sur leur porte : *Armes données*. On concevrait qu'un garde national écrivît : *Armes arrachées de force*, afin de mettre à couvert sa responsabilité vis-à-vis de l'Etat et son honneur vis-à-vis de ses concitoyens ; mais inscrire sa honte sur le front de sa propre maison, révolte le caractère français.

J'ai donné l'ordre au préfet de police de faire effacer ces inscriptions, et je vous prie de me désigner les légions où ces faits se sont produits, afin que je propose à M. le président de la République de décréter leur dissolution.

Le général Lawœstine *répondait le même jour* :

Monsieur le ministre,

Toute la garde nationale applaudira aux sentiments exprimés dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Une des légions de Paris a subi le double affront du désarmement à domicile et des inscriptions honteuses dont vous parlez. Sa mairie, malgré la présence de plus de soixante hommes, a été prise par les insurgés : c'est la 5e légion.

Je viens vous la signaler et demander son licenciement. Je suis heureux d'avoir, d'un autre côté, un grand nombre de faits qui constatent l'esprit d'ordre et d'obéissance qui n'a cessé de régner dans d'autres légions.

La 5e légion fut en effet dissoute : elle n'a pas encore été réorganisée depuis dix-sept ans. Peut être la nouvelle loi sur la garde nationale mobile rappellera-t-elle au gouvernement que les charges du citoyen doivent être également réparties entre tous les habitants d'une même ville.

Le 8 décembre, un décret sur la transportation fut rendu avec le considérant préliminaire suivant :

Digitized by Google

Au nom du peuple français,
Le président de la République,
Sur la proposition du ministre de l'intérieur,
Considérant que la nation a besoin d'ordre, de travail et de sécurité ; que depuis un trop grand nombre d'années, la société est profondément inquiétée et troublée par les machinations de l'anarchie, ainsi que par les tentatives insurrectionnelles des affiliés de sociétés secrètes et repris de justice, toujours prêts à devenir des instruments de désordre. . . . .

Le 9 décembre, le calme était tout à fait rétabli.

Quelle avait été la conduite de M. Jules Favre pendant ces événements? Dès le premier jour il crut utile de disparaître ; le 3 décembre, un haut personnage se présentait à son domicile et obtenait du domestique qu'il le conduisît dans l'endroit où se trouvait M. Jules Favre, et, comme le personnage en question affirmait qu'il s'agissait de la vie de ce dernier, le domestique eut peur, et il fut convaincu. Tous deux montèrent en voiture, l'un à côté de l'autre, et on arriva chez M. Landrin, où se trouvait Jules Favre. Là se trouvait un petit conciliabule d'amis, qui se sépara aussitôt pour aller se reformer ailleurs. Ce n'était pas sans raison : une heure après, la police envahissait la maison de M. Landrin. Durant quatre jours, MM. Jules Favre, Victor Hugo et quelques autres, qu'il ne m'appartient pas de nommer, agirent nuit et jour, cherchant, comme les gardes nationaux de la 5e légion, et comme M. Dupin lui-même, dont la maison était gardée militairement, à comprendre la légalité d'événements imprévus. Bientôt ils ne durent plus songer qu'à assurer leur sécurité personnelle. Jules Favre était activement recherché par la police. Je ne dirai pas tous les témoignages de dévouement qu'il reçut ; je blesserais des sentiments trop délicats par mes indiscrétions ; je rappellerai seulement que M. Billault n'avait pas perdu de vue les dangers que pouvait courir son collègue. Sollicité par les amis de Jules Favre, il répondait : « Le président ne veut pas que l'on touche un cheveu de la tête de Jules Favre, mais l'entourage du prince est très irrité et ne parle de rien moins que d'envoyer notre ami à Cayenne. Je l'engage à fuir. » En effet, à la sollicitation de M. Billault, M. de Turgot remit un passe-port, sous un nom supposé, afin que Jules Favre pût gagner la Belgique. Tout était préparé pour cette fuite. Ce bon comédien Bocage avait grimé avec un art remarquable le pauvre banni. Mais arrivé dans la salle d'attente de la gare du Nord, M. Jules Favre, entouré de quelques fidèles, se sentit défaillir. Quand on conseillait à Danton de fuir la vengeance de ses ennemis : « Partir, s'écriait-il; emporte-t-on sa patrie à la semelle de ses souliers ! » Et Danton préféra la mort à l'exil. Jules Favre sentait aussi qu'il ne

Digitized by Google

pourrait jamais quitter le sol de France; il n'était coupable d'aucune mauvaise action; sa conscience ne lui reprochait rien. « Advienne ce que Dieu voudra, dit-il, je ne partirai point! » Et il retourna vers ceux qui lui donnaient asile.

Le conseil de l'ordre des avocats s'émut cependant. M. Jules Favre reçut alors la plus belle récompense qu'il pût ambitionner. Après une délibération très animée, le conseil de l'ordre décida qu'il se rendrait en robe, du palais à la préfecture de police et réclamerait du ministre que Jules Favre ne fût plus inquiété. Tous les membres du conseil, sans exception, furent fidèles au rendez-vous, et comme la démarche qu'ils firent alors honore tout autant ceux qui l'accomplissaient que celui qui en était l'objet, nous ne tairons pas les noms de ceux qui y prirent part; ce furent : MM. Duvergier, Gaudry, Paillet, Liouville, Marie, Chaix d'Est-Ange, Delangle, Lacan, Plocque, Desboudets, Caubert, Boinvilliers, Desmarest, Paillard de Villeneuve, Carrignet, Berryer, Alexis Fontaine, Rivolet, Thureau.

Le 24 décembre, Jules Favre rentra chez lui. L'intervention du conseil de l'ordre avait eu un plein succès.

VI

Jules Favre resta six ans éloigné de la vie politique et se livra tout entier à l'exercice de sa profession d'avocat. Le procès du capitaine Doineau, le procès Migeon et enfin la défense d'Orsini lui donnèrent au palais et dans l'opinion publique un renom considérable. L'affaire Doineau est une des plus importantes qui aient été plaidées depuis une vingtaine d'années. Elle marque une phase nouvelle de notre occupation militaire en Algérie. L'élément civil et l'élément militaire sont déjà en lutte. Le 12 septembre 1856, une diligence attelée de huit chevaux, se dirigeant vers Oran, était attaquée la nuit par une bande d'Arabes. Trois personnes se trouvant dans cette voiture furent tuées, entre autres Ben-Abdallah, personnage considérable dans le pays. L'instruction fut longtemps retardée. Le chef du bureau arabe de Tlemcen, le capitaine Doineau, malgré les instantes réclamations du commandant militaire de la province, ne faisait rien pour que la justice pût être éclairée sur l'attentat commis.

L'aga Bel-Hadj dénoncé par la clameur publique fut poursuivi, ainsi que le caïd Bel-Kheir et une quinzaine d'autres amis ou serviteurs. Pendant l'instruction, quelques-uns des accusés dénoncèrent le capitaine Doineau comme l'instigateur de l'attentat et comme

Digitized by Google

y ayant même assisté : arrêté à une petite distance, il encourageait les assassins par ces exclamations : tuez ce chien, fils de chien, frappez vite ! Puis vint Bel-Hadj qui confirma les déclarations de ses coaccusés : le capitaine Doineau leur avait fait prêter le serment d'assassiner l'aga des Beni-Snous. Enfin les investigations de la justice amenèrent la découverte de sommes importantes confiées à des tiers par le capitaine, et le crime parut n'avoir été commis que pour se débarrasser d'un voisin dangereux, qui pouvait dénoncer le capitaine à l'autorité supérieure. Me Nogent Saint-Laurens défendait Doineau. Jules Favre défendait Bel-Hadj. Il s'appliqua à démontrer toutes les exagérations du système militaire qui avait conduit le malheureux Doineau sur la pente fatale jusqu'aux ténèbres où la voiture fut attaquée et les voyageurs massacrés. Il résuma ainsi sa plaidoirie :

Bel-Hadj disait : Il n'y a qu'un Dieu, et Doineau est le capitaine; qu'on dise tout ce qu'on voudra, c'est lui qui a ordonné l'assassinat et nous l'a ordonné le sabre sur la gorge. Nous n'avons pas pu résister à ses ordres. Dans ce monde, chacun se défend comme il peut ; mais dans l'autre, devant Dieu, chacun sera en présence de sa victime, et la victime désignera le coupable.

Cette invocation suprême, cet ajournement solennel au tribunal céleste, qui vous les adresse ? Les trouve-t-on sur les lèvres impures de ce misérable bandit de bas étage, de ce Mamar, désavoué comme le kodja ? Non ; c'est un vaillant homme de guerre, c'est un chef intelligent, intrépide, généreux, qui fait entendre cette plainte touchante et ce redoutable défi. Il vous attend devant Dieu. Si l'heure de l'accomplissement de son vœu n'a pas encore sonné, nous sommes à la première épreuve; nous sommes aux pieds de la justice, à laquelle mission est donnée de découvrir, de consacrer la vérité.

Qu'elle prononce donc ! Si Bel-Hadj et ses complices ont formé l'infâme complot de perdre Doineau, frappez-les sans pitié ! L'échafaud sera une peine trop douce pour eux ; mais s'ils ont obéi, s'ils ont cédé devant une autorité toute-puissante, dont l'action était aussi sûre que terrible, voyez le crime où il est, dans la pensée, dans l'intelligence, dans le commandement.

Et ne craignez pas, par cet éclatant exemple, de porter atteinte à la considération de notre armée. Qu'ont de commun nos vaillants guerriers avec un assassin ?

L'armée porte le glaive pour la défense du sol et du droit. Celui qui le trempe dans le sang pour satisfaire sa vengeance, pour sauver son trésor, celui-là n'est pas un soldat, il s'est dégradé lui-même, et n'appartient plus qu'au bras séculier. Ne craignez pas non plus de semer dans les tribus le vent de l'insurrection et de la révolte. Vous leur apprendrez, au contraire, le respect de l'obéissance. Non, il est temps que la France se

Digitized by Google

manifeste à eux par d'autres révélations que par le fer et par le feu.

Le sang de l'aga Ben-Abdallah n'aura pas été versé en vain. L'aurore d'un jour nouveau se lève. Dans cette aube rayonnante, je vois poindre l'image de la loi venant se substituer à l'arbitraire. A la force succédera le règne des règles écrites et du *droit*.

Vous, messieurs, ses ministres pacifiques, achevez votre œuvre avec ce grand cœur qui vous a permis de la commencer, de la poursuivre en dédaignant les murmures, les colères, les menaces. La France, attentive au grand spectacle que vous lui donnez, compte sur votre fermeté, votre droiture, et cette colonie reconnaissante saluera, ainsi que la France, votre arrêt comme un gage de sécurité et de progrès.

Doineau fut condamné à la peine de mort, commuée plus tard en une prison perpétuelle; Bel-Hadj à vingt ans de travaux forcés, L'émotion produite en Algérie par l'arrêt fut immense, et je crois ne point me tromper en déclarant, d'après les témoignages de Français habitant l'Algérie, que cette manifestation de la justice fit plus de bien à la colonie que dix années de guerre.

Pendant que durait ce procès, tous les jours d'audience, un enfant de douze ans, assisté d'un interprète, attendait, dès la pointe du jour, la sortie de l'avocat français. Cet enfant était le fils de Bel-Hadj. Le jour de l'arrêt, il vint voir Me Jules Favre et lui fit exprimer par son interprète qu'il voulait aller en France se jeter aux pieds du Sultan des Français pour demander la grâce de son père. Aux objections qui lui furent faites soit par les personnes présentes, — M. Didier entr'autres, — soit par M. Jules Favre lui-même, il opposait les signes du plus violent désespoir ; il finit par dire au défenseur de son père : « Si tu ne m'emmènes pas, je suivrai ton navire à la nage. » Jules Favre, séduit par tant d'énergie, emmena le jeune Bel-Hadj, et, dès son retour à Paris, il sollicita près de trois ministres une audience de l'Empereur; tous trois la refusèrent. Jules Favre prit alors le parti de se rendre directement au camp de Châlons avec son protégé. Il se présenta donc à la grille du chalet impérial, et deux heures après il pouvait accomplir la tâche qu'il avait acceptée. L'Empereur promit d'être clément, il le fut en effet : la peine fut réduite à dix ans. Un mois après, Jules Favre reconduisait l'enfant jusqu'à Marseille. Arrivé en Afrique, le jeune Bel-Hadj fut placé au lycée d'Alger ; mais tous les dimanches, il se rendait en prison près de son père pour lui tenir compagnie. L'Empereur, à son voyage en Algérie, trouva sur son passage l'infatigable enfant, lui demandant de nouveau la grâce de son père. Cette fois, il réussit pleinement. Fou de joie, il se rendit à la prison dans une voiture à quatre chevaux pour porter au prisonnier la nouvelle de sa liberté. Bel-Hadj est sorti il y a deux ans de l'Ecole de Saumur; il sert au-

Digitized by Google

jourd'hui la France comme sous-officier dans un régiment de spahis. Il a pour le défenseur de son père une véritable vénération, et quand le général-inspecteur de l'Ecole de Saumur, à la table duquel il avait été admis, lui demandait s'il partait bientôt pour l'Afrique, il répondit : « Il me reste un devoir à remplir, je vais à Paris embrasser Jules Favre, mon noble bienfaiteur. » Ce sentiment de reconnaissance s'était déjà manifesté d'une façon éclatante le jour où Jules Favre reconduisait l'enfant à Marseille. Celui-ci lui dit : « Je n'oublierai jamais trois choses : Il y a un Dieu ! Il ne faut jamais frapper une femme. Il faut que j'aime toujours la France — à cause de toi ! »

Le procès Migeon, que Jules Favre alla plaider en quittant le camp de Châlons, mit en évidence une des faces les plus caractéristiques de son talent. Ce talent s'aiguise et grandit en raison des obstacles qui lui sont opposés. L'adversaire qui l'interrompra à tout propos est sûr de rendre la réplique bien plus redoutable. Jules Favre est au Palais l'avocat le plus épris de la forme, le plus poli, le plus attique ; mais il ne faut pas irriter inutilement le débat ; il lui donne alors des proportions plus hautes et y mêle l'ironie sanglante à l'indignation éloquente. L'affaire Migeon en fut un remarquable exemple.

Je parlerai peu d'Orsini. Qui ne connaît les merveilleux efforts que fit M. Jules Favre dans cette lamentable affaire ? Jules Favre refusa les honoraires que lui offrit Orsini. Ce dernier voulut alors donner un souvenir que le défenseur refusa également. La fameuse montre dont on a entendu parler dans ces derniers temps n'est donc qu'un de ces incidents légendaires dont l'esprit de parti se fait une arme quand il n'en peut trouver d'autre. Il faut plaindre ceux qui les emploient. Ce qui malheureusement n'est pas douteux, c'est que Jules Favre, en quittant l'audience, tomba gravement malade : les émotions l'avaient brisé ; il fut atteint d'une phlébite qui inquiéta sérieusement ses amis. Il eut à peine la force de dicter et de signer le recours en grâce du condamné, et ce fut M. Landrin, son ami, qui se chargea des démarches, demeurées, on le sait, infructueuses.

Nous n'avons pas dessein, tout en rappelant les principaux épisodes de cette vie consacrée aux labeurs du barreau, de rappeler tous les triomphes oratoires de l'avocat ; nous voudrions pourtant donner au lecteur une idée exacte de sa méthode et mettre en relief les côtés originaux de son talent.

Jamais M. Jules Favre n'a abordé la barre sans avoir fait ce que l'on appelle « ses notes d'audience. » J'ai ouï dire par des personnes étrangères au Palais qu'il écrivait ses plaidoiries. Je suis persuadé qu'il y a au moins vingt-cinq ans qu'il n'agit plus de la

Digitized by Google

sorte. Comment en trouverait-il le temps? Le matin, il reçoit ses clients; tous les jours, il plaide de 11 heures à 2 heures 1/2 au moins; du Palais il se rend au Corps législatif. De 5 à 7 heures, il reçoit encore pour les rendez-vous pris à l'avance. Les soirées seulement sont réservées au travail, et il lui faudrait au moins huit journées pour écrire les discours qu'il prononce en deux jours. Quand il était jeune avocat et moins surchargé d'occupations, il écrivait, paraît-il, deux ou trois fois ses plaidoiries, chaque fois d'une façon différente, pour improviser au besoin à l'audience. C'est ainsi qu'il a acquis la correction qui lui est devenue naturelle. Comme tous ses confrères, il plaide donc sur notes, mais, chose singulière! il ne paraît jamais les consulter à l'audience, tant la marche qu'il s'est imposée est par avance gravée dans son esprit.

Chaque avocat a une façon qui lui est propre pour rédiger ses notes. Celui-ci met dans la marge les faits ou les arguments sur lesquels il doit appuyer, celui-là se contente de souligner. M. Jules Favre écrit ses notes sans signes extérieurs : on voit qu'il a fait la plaidoirie dans sa tête, en tenant la plume. Un cahier de notes contenant en tout cent lignes distancées devra faire une plaidoirie de trois heures. Les notes de l'avocat sont pour lui, dans sa plaidoirie, ce que l'esquisse est au peintre dans un tableau. Si le peintre est médiocre, l'esquisse ne dira rien, ne parlera pas aux yeux; de même, si l'avocat est encore novice, les notes, quelque volumineuses qu'elles soient, ne présenteront aucun sens à celui qui les lira. Si au contraire elles sont le travail d'un homme expérimenté dans l'art de bien dire, vous distinguerez immédiatement que la pensée y domine et vous pourrez les parcourir avec autant d'intérêt que vous auriez de satisfaction à reconnaître un maître dans son esquisse. Le jeune avocat fait des notes avec les faits, et il souligne beaucoup; l'avocat qui a l'expérience indique les faits par le classement de ses pièces et ne note que des pensées; l'un est apte à plaider les affaires de cinquième chambre d'où la pensée est bannie et où le fait domine, l'autre captive tout un auditoire en audience solennelle. Presque toujours, Jules Favre n'écoute son adversaire que le crayon à la main : il se prépare à répliquer si cela lui paraît nécessaire. Le jeune avocat, quand il agit de même, prend en note la phrase qui vient d'être prononcée. Jules Favre, au contraire, indique la réponse qu'il devra faire. La réplique se coordonne immédiatement dans sa tête, et quand il se lève on est étonné de la puissance de ses improvisations. C'est toujours le même style que dans la plaidoirie principale; la longue période soutenue et étincelante de cette grâce qui est la beauté du mouvement. Les images sont neuves, agréables et cependant élevées,

Digitized by Google

parce qu'elles sont toujours puisées dans l'ordre philosophique. Ajoutez à cela une harmonie si facilement riche qu'on n'oserait l'accuser d'être trop savante. Le geste est toujours sobre. Dans la réplique il s'anime, surtout s'il a été piqué, mais sans jamais rien perdre de son empire sur lui-même et de sa dignité. C'est alors que je voudrais voir parmi les auditeurs ceux qui ont prétendu qu'il écrivait ses discours. Ils comprendraient qu'il possède au suprême degré le don de la véritable improvisation. L'orateur qui bondit pour la réplique et qui veut embrasser tout d'une pièce la plaidoirie de son adversaire sans avoir au préalable condensé ses idées, doit nécessairement subir une impulsion désordonnée ; ses arguments doivent affluer en foule dans son cerveau : il ne voit plus juste ; il peut avoir *l'éloquence du corps*, il n'aura jamais la logique qui constitue l'âme du discours, comme le geste n'en est que la forme extérieure.

Un curieux sujet d'études est le cabinet de M. Jules Favre à l'heure de ses consultations. Bienveillant, affable avec les petits, il se montre très réservé avec les puissants. Quelquefois un pauvre hère frappé d'une idée fixe a rêvé qu'il était roi ou qu'il a trouvé une invention merveilleuse qui doit transformer le monde. Il va consulter Jules Favre. Il fait bien après tout, car s'il allait au guichet du Louvre, on le conduirait à Charenton. L'avocat n'oublie pas qu'il exerce une sorte de sacerdoce, et qu'à certaines heures il doit sonder les âmes comme un confesseur. Il donne quelques minutes de son temps au pauvre insensé, lui dit quelques bonnes paroles et le congédie satisfait. Un jour, quelqu'un se permit, croyant être applaudi, de dire à Jules Favre que ces gens-là lui faisaient perdre son temps et qu'il avait tort de les écouter, il répondit : « Vous vous trompez, ce gens-là dorment ou rêvent, ils sont heureux ; ne les heurtez donc pas dans la crainte de les réveiller. »

M. Jules Favre est souvent appelé à plaider dans les départements. Le jour où il doit arriver, on l'attend à la gare, et il est toujours l'objet de manifestations respectueuses. Parfois des banquets s'organisent : tout s'y passe en famille, et ceux qui y ont assisté conservent profondément gravé dans leur mémoire le souvenir de l'homme aimable et de la distinction de son esprit. Quelquefois aussi, l'homme politique porte ombrage et inquiète ceux-là même qui seraient le plus portés à prendre part à ces fêtes de l'intelligence et du cœur. Dans le courant du mois d'août 1864, M. Jules Favre fut appelé à défendre devant le jury de Tarn-et-Garonne trois hommes, le père et ses deux fils, accusés d'avoir assassiné un de leurs voisins, qui, de notoriété publique, était l'amant de la femme du père, l'un des accusés. Dès que l'on sut que M. Jules Favre avait accepté la

Digitized by Google

défense, l'alarme se glissa dans les couches officielles. Le conseil de l'ordre des avocats décida qu'un banquet serait offert à l'orateur, et le bâtonnier fut chargé de lui transmettre l'invitation ; mais le bâtonnier était adjoint ; son embarras était grand ; il déféra au vœu du conseil, fit l'invitation, puis il quitta brusquement la ville le 30 août, veille de l'arrivée de M. Jules Favre et se rendit à Biarritz, où il passa le mois de septembre. Le préfet manifesta la prétention de voir le conseil de l'ordre solliciter l'autorisation pour se réunir au banquet ; le bâtonnier pour l'exercice de 1865, M. Léveillé, se trouvant en fonctions par suite du départ de son prédécesseur, ne voulut point se conformer à cette exigence, et, pour éviter d'être troublé dans la réunion projetée, il fut décidé que le banquet serait exclusivement composé d'avocats de la ville. Cependant M. Léon de Malleville, qui habite dans les environs de Montauban, se présenta le 31 août pour souscrire au banquet. M. Léon de Malleville est l'ancien ministre de l'intérieur sous la République, nommé par le Président, après l'élection du 10 décembre, démissionnaire le 27 du même mois. Il fut objecté à M. de Malleville que, n'étant pas avocat, il ne pouvait assister au banquet : il se rappela alors qu'il était licencié depuis 1825 ; il courut chercher son diplôme et demanda son inscription. Le conseil fut immédiatement convoqué et, par une délibération en date du même jour que le banquet, M. de Malleville fut inscrit et prit place dans le barreau de la ville de Montauban. Le jour des plaidoiries, une foule immense envahit la salle d'audience, et l'empressement des citoyens de Montauban était d'autant plus flatteur que l'entrée n'était pas gratuite, — le concierge ayant été autorisé à faire payer chaque place six francs. Nous notons le fait en passant, nous gardant bien de le commenter. M. Jules Favre prit la parole et, au cours de sa plaidoirie, il eut l'occasion de faire un brillant éloge de la gendarmerie, qui, dans cette affaire, s'était très honorablement conduite. Les applaudissements éclatèrent : le président, croyant que le signal a été donné par les tribunes, ordonne de les faire immédiatement évacuer. Mais là se trouvaient placées toutes les dames de la ville, les femmes du préfet, du président du tribunal, du procureur impérial, du receveur général, etc. Ces messieurs en firent l'observation : l'ordre fut rapporté, et M. le président ordonna l'évacuation de l'enceinte occupée entièrement par les auditeurs qui avaient payé leurs places. Les porteurs de billets, victimes de cette mesure rigoureuse sortirent, en se plaignant amèrement et ameutèrent toute la ville, qui se précipita en foule sur la place du Palais. Les accusés furent acquittés et sortirent de la salle d'audience avec les avocats. Les applaudissements, les cris de : Vive Jules Favre ! répétés par cinq mille per-

Digitized by Google

sonnes, produisirent une émotion dont les habitants se souviennent encore, et les accusés furent portés en triomphe jusqu'à la demeure de M. Léveillé, chez qui Jules Favre était descendu.

Heureusement pour le président et pour les habitants eux-mêmes, le jury ayant à s'occuper d'une autre affaire après l'acquittement, la population eut le temps de se calmer. L'affaire suivante était plaidée par M. Destours, ancien représentant du peuple. En résumant les débats de la première affaire, le président avait dit, en parlant de M. Jules Favre : « MM. les jurés, tenez-vous en garde contre les dangers et les séductions de l'éloquence ; prenez exemple de l'antiquité, où, lorsqu'un orateur s'était élevé très haut dans l'art de parler, on le couronnait de fleurs et on le conduisait à la frontière. » M. Destours, avocat très indépendant et d'un esprit très séduisant, avait été, comme tout le barreau, étonné du rapprochement, et, en plaidant sa petite cause, il ne manqua pas d'y faire allusion : « Messieurs les jurés, dit-il, la foule a suivi le grand orateur et nous sommes restés seuls, pour ainsi dire en famille ; nous pouvons donc nous expliquer librement, avec d'autant plus de raison, que personne ici, personne, ne peut redouter la conséquence funeste d'un immense talent, et nul, depuis M. le président jusqu'à moi, ne doit craindre d'être ramené à la frontière après avoir été couronné de fleurs. » Les jurés sourirent et l'incident défraye encore de temps en temps les conversations montalbanaises.

VII

M. Jules Favre rentra dans la vie politique en 1858. Depuis cette époque, il siége au Corps législatif, à la gauche, et l'on peut dire que sa vie s'est écoulée au grand jour. L'un des *Cinq*, durant la deuxième législature de l'Empire, aucune discussion importante ne l'a trouvé silencieux ou indifférent. La loi de sûreté générale lui fournit, dès sa rentrée, l'occasion de proclamer la nécessité de la liberté individuelle. Il réclama pour la presse l'émancipation, sans laquelle les élections ne pouvaient offrir aucune garantie : il insista pour l'abrogation des dispositions du Code pénal sur les coalitions. Il défendit la cause italienne contre le principe de l'intervention, et il fut en 1859, avec le gouvernement, l'adversaire des 91 indépendants, dont la plupart expièrent leur crime aux élections suivantes, où ils furent énergiquement combattus par le gouvernement qui depuis.... La position a moins changé qu'on ne pense, et la victoire de Mentana n'a pas rendu l'administration plus indul-

Digitized by Google

gente pour l'indépendance du caractère, si elle a, en apparence, renversé les situations. On se rappelle les luttes brillantes de M. Jules Favre à l'occasion du Mexique, ses courageuses attaques contre le gouvernement personnel. « Dans les pays libres, disait-il le 12 avril 1860, les ministres peuvent éclairer les représentants de la nation par l'expression spontanée de leurs sentiments; leur responsabilité garantit la sincérité de leurs déclarations. Ici, on ne peut nous transmettre que des révélations. Ce qu'un tel état de choses fait naître de pensées douloureuses dans le cœur des hommes qui ont connu et pratiqué la liberté, je n'ai pas besoin de le dire, à vous, mes collègues, qui ne demeurez pas étrangers à ces préoccupations ; vous me pardonnerez donc d'avoir laissé déborder mon cœur. Au surplus, je souhaite que ces amertumes soient contagieuses, qu'elles pénètrent de plus en plus les âmes et que l'on apprenne enfin qu'une nation qui renonce à l'exercice de ses droits s'expose à tous les périls et à toutes les aventures. »

Les élections du 31 mai 1863 vinrent prouver que l'appel avait été entendu. Les *Cinq* reçurent de vaillants auxiliaires, et Jules Favre continua à marcher dans la voie qu'il s'était tracée, toujours sur la brèche, toujours combattant pour la conquête de ces libertés qu'il résumait l'autre jour en ces mots : « Liberté philosophique, liberté politique. »

Le talent de l'orateur politique n'a fait que grandir avec le temps. Il s'est dégagé peu à peu de la fougue de la jeunesse. S'il a moins de passion, il a plus de hauteur dans la pensée, plus de modération dans la forme : il s'est mûri, et, en parvenant à se contenir, il n'en a frappé que plus sûrement et avec plus de force. Quand l'orateur développe un sujet douloureux, son débit devient plus lent, sa main s'efface sur sa large poitrine ; la tête légèrement inclinée, ses yeux sont empreints de tristesse, puis tout à coup, élevant la voix, redressant la tête, le bras étendu vers ses adversaires, il leur envoie en face l'expression de ses amertumes. Chez lui, le pathétique n'interdit pas, comme chez certains orateurs qui ont le don des larmes, l'observation fine et ingénieuse, l'ironie mordante, la variété qui soulage et repose ; il émeut, il entraîne, il roule la pensée comme dans un flot harmonieux d'éloquence; sa voix sonore bondit par moments pour caresser ensuite l'oreille et la préparer en quelque sorte à de nouveaux tonnerres, mais jamais la fatigue ne gagne l'auditoire, et quand l'orateur se tait on l'écoute encore.

Souvent l'intolérance de la majorité brise par le milieu sa période commencée ; il l'abandonne un instant pour la riposte, frappe l'adversaire, et reprend ensuite sa phrase interrompue, qu'il conduit méthodiquement jusqu'à la fin. Vigoureux, énergique, il donne à sa

Digitized by Google

force les grâces de la douceur, et alors même que l'ironie ou l'élan passionné lui font porter des coups trop sensibles, il se hâte de panser la plaie qu'il a faite et d'atténuer par de courtoises et loyales réserves ce qui, d'une autre bouche que la sienne, n'aurait été que dur et blessant. Nous entendons quelquefois des hommes politiques très passionnés reprocher aux orateurs qui les contredisent leur passion. Ne savent-ils pas que la passion, c'est là précisément la qualité par excellence de l'éloquence, celle sans laquelle elle ne serait pas. Il y a toutefois cette différence à établir entre eux et M. Jules Favre, c'est que sa passion s'exerce sur les idées, et que trop souvent ses adversaires ne savent se passionnier que contre les personnes. Dans cette nuance essentielle, l'observateur trouvera aisément la raison de l'affection que M. Jules Favre fait naître autour de lui, jusque dans les rangs de ceux qui occupent un autre camp et sont même appelés à le combattre.

L'estime dont nul honnête homme ne peut se défendre pour l'homme politique, comme pour l'avocat, paraît à beaucoup insuffisante aux penchants qui les portent vers lui. On a pu constater dans la presse combien avait été vive l'émotion qui s'était répandue l'an dernier dans Paris quand on sut que sa vie était en danger. De tous les rangs de la société, comme de tous les côtés de l'opinion, il reçut des témoignages d'affection et des marques de chaudes sympathies, dont l'accueil qui lui a été fait le 23 avril à l'Académie française est en quelque sorte l'éclatant reflet. Vainement l'intolérance de quelques esprits mal faits, ou la jalousie mal déguisée de quelques professeurs médiocres, voudront rabaisser après coup le triomphe, et attaquer les uns les tendances philosophiques de M. Jules Favre, les autres ses ardeurs libérales, la lime résiste à leurs morsures, et la figure toute virile du nouvel académicien sort de cette initiation suprême, plus grande et plus solide que jamais. Je ne sais si l'on pourra jamais réunir en une immense collection les monuments oratoires de M. Jules Favre, mais à coup sûr sa place dans l'histoire de notre époque restera grande et honorée, et son caractère sera donné en exemple aux générations futures.

LÉON BIGOT.

Digitized by Google

LETTRES D'UN VOYAGEUR

I

VÉNASQUE

Quel plaisir, lorsque vient l'automne,
De laisser là tous nos travaux,
Et d'aller par monts et par vaux,
Visitant des pays nouveaux,
Dont chaque beauté nous étonne !
De prendre le bâton ferré,
Et d'un sommet inexploré,
Que l'on escalade à grand'peine,
De voir, dans un brouillard doré,
Resplendir l'Espagne lointaine ;
Pourvu qu'avec de bons amis,
Une beauté qui vous sourie,
Dans ce charmant voyage ait mis
Son âme et sa grâce attendrie.
Peu de plaisirs nous sont promis
Sans quelque grain de rêverie.
Riez de moi si vous voulez,

Digitized by Google

Mais, quand l'infini les oppresse,
J'aime à voir de grands yeux troublés
S'emplir d'une vague tristesse.
Et les lieux les plus désolés
Me semblent les plus beaux du monde,
Pour peu qu'un rayon de soleil
Ait doré d'un reflet vermeil
Un petit bout de tresse blonde.
J'aime enfin...

... Mais quoi ! je vous dis
Des choses qui n'importent guère.
Un vallon, connu des bandits,
S'allonge entre les Monts Maudits
Et la base du Perdhiguère.
C'est là, qu'au pays espagnol,
Un jour nous prîmes notre vol,
De ce blâmés par les gens sages.
Ah quels terribles paysages !
Quels lieux déserts ! De temps en temps
Les lacs séchés et les moraines
Pour des batailles de titans
Semblent élargir leurs arènes.
Plus loin, un morne défilé :
Les roches noires et moussues
Ecrasent le val étranglé
Dans leurs murailles sans issues.
Du sentier où tremblent les pas,
Dans un précipice funèbre,
On entend mugir tout en bas
L'Essera qui deviendra l'Ebre.
Parfois un vieux pont des rois Goths
Etroit, et dont l'ogive immense
Enjambe les eaux en démence.
Au fond, par groupes inégaux,
Dominant toute la vallée,
La chaîne, rose et dentelée.
Un tas de pierres qui, je crois,
Nous dit l'histoire d'un vieux crime.
Le gouffre ayant pris la victime,
On a planté là cette croix.
Deux ou trois castillos moresques,
Des muletiers très pittoresques,

Digitized by Google

D'autres défilés — puis, au bout,
Entre les roches colossales
Et le torrent rageur qui bout,
S'entassent quelques maisons sales.
Une tour à peine debout,
Une vieille porte, une rue.....
Vénasque nous est apparue.

Sur le rempart abandonné,
Un carabinier basané
Qui chante, en raclant sa guitare,
Un air monotone et bizarre :
Des marmots nus comme la main
Mêlés aux pourceaux du chemin ;
Quelque gaillard de fière mine,
Plus pouilleux qu'un vrai Murillo,
Qui garde, en grattant sa poitrine,
La majesté d'un hidalgo :
Car, sur son mur, on lit encore
Le vieux blason presque effacé
D'un vainqueur oublié du More,
D'un *riche homme* du temps passé.
A chaque fenêtre grillée,
D'une fille mal habillée
Qui se nomme d'un nom charmant,
Comme une infante de roman,
L'œil noir suit l'étranger qui passe.
Chaque étage a son mirador.
L'autel est tout reluisant d'or
Dans l'église humble, obscure et basse.
Et quelqu'un m'a, sur la grand'place,
Fait voir un vrai corrégidor !

Et pourtant, l'âme un peu chagrine,
Le lendemain, nous nous disions :
— O nos pauvres illusions !
Où sont donc Lindor et Rosine !
Ne troublez-vous plus, alguazils,
La sérénade au clair de lune ?
Les tuteurs jaloux, où sont-ils,
Et les tête-à-tête à la brune ?
Ces châteaux sont-ils démolis,
Que, dans l'Espagne des romances,

Digitized by Google

De chansons, d'amours et de danses,
Nos longs rêves avaient remplis?

— Eh, madame, ainsi va la vie!
Apprenez-moi, si vous savez,
Où se cache aujourd'hui Sylvie,
Et dans quels lieux se sont sauvés,
Emportant la carte du *Tendre*,
Acaste, Valère et Clitandre?
Mon Dieu! Si l'un d'eux revenait
Pour vous dire un galant sonnet
Du temps de sa jeunesse morte,
Nos prudes, l'arrêtant tout net,
L'auraient bientôt mis à la porte.
Fraîches amours du bon vieux temps,
A qui nos mœurs sont importunes,
Vous avez fui depuis cent ans
Au pays bleu des vieilles lunes.
Il ne nous est resté de vous
Qu'un parfum délicat et doux
Comme une odeur de fleur fanée
Qui flotte à tous les vents des soirs,
Dans ces grands parcs déserts et noirs,
Qu'attriste la fin de l'année!

Ainsi s'échangeaient nos propos
A l'ombre d'un bois séculaire.
Nos chevaux broutaient au repos.
Nous, au bruit du gave en colère,
Nous contemplions effrayés
Des sapins étranges, broyés
Par la fureur des avalanches.
Les mousses glauques de leurs branches
Donnaient aux grands troncs foudroyés
L'air d'ancêtres aux barbes blanches.
Emus, nous trempions notre pain
Dans l'eau froide de la cascade.
Depuis Charlemagne et Turpin,
Jamais si belle cavalcade
N'avait, d'un pas aventuré,
De ce vallon presque sacré
Troublé l'écho mélancolique.
Et, se souvenant de Roland,

Digitized by Google

Plus d'un rocher étincelant
A pensé revoir le cou blanc
Et les cheveux blonds d'Angélique.

Ils sont beaux, ces pics dévastés !
Ils sont stériles et sauvages !
Et l'homme, à leurs flancs indomptés,
De serviles fécondités
N'a pas fait subir les outrages.
Ces débris d'un âge inconnu
Dédaignent ce nouveau venu
Qui tremble au bord de leurs abîmes.
Oh ! là-haut, là-haut sur les cîmes,
Là-haut où l'air raréfié
Etourdit les poumons débiles,
Comme les vagues immobiles
D'un océan pétrifié,
La grande chaîne solitaire,
Soulevant ses pics monstrueux,
Va se dérouler sous nos yeux
Ivres d'espace et de lumière.
Sur les sommets vierges de pas,
Dans la neige sans tache écloses,
Là-haut, ne devinez-vous pas
De mystérieuses fleurs roses ?
Aux monts, où nul n'osa gravir,
N'irons-nous jamais les ravir ?
Un bouquet peut coûter la vie,
Mais quelle femme, avec envie,
N'en rêva l'âpre émotion !
Et vous aussi, vous aussi belles,
Vous aussi, vous êtes mortelles,
Pures fleurs de la Passion !
Vous balancez vos frêles tiges
A de périlleuses hauteurs,
Où l'amour luit dans les splendeurs,
L'enthousiasme et les vertiges.
Ils sont bien souvent foudroyés,
Ces fiers sommets de l'âme humaine.
Mais plaignons, si vous m'en croyez,
Ceux qui restent trop dans la plaine.

Luchon, septembre 186...

Digitized by Google

II

L'HOSPICE DE LUCHON.

C'est un vieux gîte aux murs brûlés,
Dans un morne vallon sans ombre.
Quand nous partions, en petit nombre
Pour gravir les pics désolés,
Etincelants sous l'azur sombre,

Nous galopions une heure ou deux,
Sous les bois où le vent murmure.
Soudain, le rideau de verdure
S'ouvrait, laissant voir à nos yeux
Cette solennelle nature.

C'est le bout du monde. Le Port
Est là-haut, sur ce mur immense.
Au delà, l'inconnu commence :
Les glaciers terribles, la mort,
La solitude — et le silence.

Mais ce pauvre petit abri,
Penché sur le bord des abîmes,
A nos yeux, las d'horreurs sublimes,
Combien de fois il a souri,
Quand nous venions des hautes cîmes.

Quand les brouillards montaient dans l'air,
Rampant le long des roches nues,
Et quand des beautés ingénues
Se chauffaient à son foyer clair,
Toutes pâles d'être venues.

Sais-tu ? J'ai le poignant regret
De nos belles amours, cachées
Sous les ombres effarouchées
Des vieux hêtres de la forêt,
Entre deux folles chevauchées.

Digitized by Google

O conte de fée enchanté,
Où j'allais, oubliant la vie,
L'âme émerveillée et ravie
Du songe d'une nuit d'été.
La fée était à faire envie !

Dans ses yeux, ses yeux imprudents,
Son cœur charmant se laissait lire.
Tout en elle était pour séduire.
Ah ! la rieuse aux blanches dents !
Des baisers chantaient dans son rire.

L'hiver a voilé les sommets
D'où s'écroulent les avalanches.
L'ouragan siffle dans les branches —
Moi, je ne verrai plus jamais
La belle rieuse aux dents blanches.

Luchon, septembre 186...

MAURICE DE PODESTAT.

Digitized by Google

LES

CONDITIONS DE LA PAIX

EN 1868

SÉVASTOPOL. SOLFERINO. SADOWA

La paix est dans tous les vœux, la paix est dans toutes les bouches, et cependant l'appréhension de la guerre n'est pas encore dissipée ; une crainte secrète domine tous les esprits, ceux des peuples autant que ceux des princes,

Mens agitat molem.

Quelle est la cause de ce trouble persistant dont personne ne voudrait accepter la responsabilité. Faut-il l'attribuer aux armements qui se font dans toute l'Europe, avec une fébrile unanimité ? Ces armements sont les effets et non les causes premières de l'agitation. Faut-il s'en prendre à l'ambition des princes ? pas davantage ; on n'oserait plus faire une guerre aujourd'hui pour satisfaire des intérêts purement personnels ou dynastiques. On ne peut plus combattre et on ne peut plus vaincre, depuis 1789, qu'à la condition réelle ou supposée de défendre des idées. C'est une idée qui est au fond des esprits, et cette idée est celle du triomphe des principes de 89 sur les principes qui, dans les siècles précédents, avaient limité les droits des citoyens et les droits des nations.

Digitized by Google

Approfondissez les causes des événements qui se sont accomplis depuis la fin du siècle dernier, et vous reconnaîtrez que toutes les guerres ont eu pour motif avoué ou secret la lutte entre l'ancien et le nouveau régime, et que toujours elles ont eu pour effet immédiat ou éloigné le triomphe des principes fondamentaux de la révolution de 1789, c'est-à-dire le triomphe des principes d'égalité, des droits civils et politiques sur les priviléges de caste, de ville ou de province, et le triomphe des principes d'indépendance nationale sur les divisions territoriales créées arbitrairement par l'ancien régime. La victoire a pu appartenir momentanément à des combinaisons stratégiques heureuses, à des armements perfectionnés, ou à des alliances passagères, mais elle n'a été définitive que le jour où elle s'est rangée du côté de la justice et du droit des nations et des citoyens.

Aussi longtemps que le génie de Napoléon a été l'instrument de l'idée de 89, ses victoires ont été décisives et fécondes; Marengo, Iéna, Wagram ont changé la face de l'Europe et renversé l'ancien équilibre politique. Lorsque Napoléon, appelé par la victoire à régler le sort de l'Italie et de l'Allemagne sur les bases d'un nouveau régime européen, s'est abandonné à ses vues de domination personnelle, la Sainte-Alliance a pris le drapeau des principes de 89 pour soulever les peuples contre lui, et, grâce à cet artifice, elle a brisé son épée dans les fatales journées de Leipzig et de Waterloo. Lorsque la Sainte-Alliance, à son tour, a méconnu l'autorité des principes qui lui avaient donné la victoire, et a cru pouvoir les fouler aux pieds, à la faveur de l'épuisement des peuples, le succès de cette réaction n'a été que temporaire, comme la circonstance qui l'avait favorisée; les congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone, ont pu étouffer des mouvements tentés par des peuples trop faibles pour faire respecter leurs droits et leur indépendance; mais le jour où la révolution de 1830, inspirée surtout de la haine des traités de 1815, les a mis en question par le seul effet de son triomphe, il a été facile de les entamer, et le peuple belge a pu renverser devant les représentants de l'ancien régime, atterrés et divisés, une de leurs créations favorites. Si le gouvernement de 1830 s'est arrêté à ce triomphe qu'il n'avait pas souhaité; si la révolution de 1848 elle-même a refusé son appui aux soulèvements qu'elle avait fait naître en Italie et en Allemagne, toujours est-il que l'heure dernière de l'ancien régime était arrivée : « *Venit summa dies et ineluctabile fatum*, » a dit le poète. La dynastie qui avait la première donné une forme pratique aux principes de 89, et sapé les bases de l'ancien régime européen, ne pouvait revenir au pouvoir qu'à la condition de reprendre l'œuvre de sa destinée : en France, en gravant les principes de 89 au frontispice de la Constitution impériale; en Europe,

Digitized by Google

en allant les écrire à la pointe de son épée, d'abord jusqu'aux confins de l'Orient pour assurer l'indépendance de la Turquie, d'accord avec le Piémont et la Grande-Bretagne; ensuite sur les Alpes, pour assurer l'indépendance de l'Italie. La Prusse elle-même a servi l'idée de 1789 lorsqu'elle s'est alliée à l'Italie pour anéantir les dernières espérances de l'ancien régime dans leur dernier asile. Sévastopol, Solferino, Sadowa sont donc les filles d'une même idée, les sœurs d'une même gloire, celle du triomphe des principes de 89 dans le règlement des rapports internationaux des peuples. Si ce triomphe n'est pas achevé partout, il a été et il sera partout inévitable.

Déjà ce qui restait à faire en Orient, après la prise de Sévastopol, pour assurer l'indépendance et l'intégrité de l'empire Ottoman, a été réglé définitivement par le congrès de Paris; si l'Orient s'agite encore sous l'empire de ce règlement, cela tient à des malentendus qui seront plus loin l'objet de nos observations.

Si la bataille de Solferino avait affranchi l'Italie jusqu'à l'Adriatique, le programme des principes de 89 eût été accompli; mais la diplomatie ayant échoué dans la tentative de régler la question italienne par la voie des négociations, la guerre est devenue le seul recours possible contre les résistances obstinées de l'ancien régime en Italie et en Allemagne, et la bataille de Sadowa a été nécessaire pour donner à l'indépendance italienne son légitime complément. Si Rome n'a pas eu le sort de Venise, c'est parce que les droits du Saint-Siége sur son domaine sont d'une autre nature que ceux dont l'Autriche pouvait se prévaloir à l'égard de la Vénétie, car ce ne sont pas les droits d'un Etat étranger, mais ceux d'un Etat italien et du plus ancien de tous, droits aussi respectables que ceux de la petite république italienne que nul ne songe à contester dans l'Italie indépendante. L'Eglise lutte, il est vrai, contre les principes de 89 dans le réglement des droits de ses sujets, mais c'est une question intérieure qui ne touche pas aux droits internationaux et qui pourra être résolue sans conflit européen.

Si le traité de Prague, incomplet comme celui de Villafranca, n'avait pas résolu le problème de la nationalité allemande du côté du Rhin comme du côté de l'Autriche, on pourrait se demander s'il ne serait pas nécessaire qu'une bataille vînt achever l'œuvre de Sadowa. Mais les faits qui se sont accomplis jusqu'à ce jour n'ont révélé aucune résistance contre le développement de l'unité de l'Allemagne. On peut regretter sans doute que la Prusse ait rencontré des obstacles qui ont motivé l'annexion de la Hesse et du Hanovre à la monarchie prussienne, mais on ne peut nier que la formation d'une ou de deux confédérations tendant à la fusion des intérêts politiques

Digitized by Google

et commerciaux des peuples allemands ne soit une conséquence légitime du traité de Prague et une application naturelle des principes de 89 à l'Allemagne. Une bataille sur le Rhin ne serait nécessaire que le jour où la Prusse, désertant la défense de ces principes, voudrait substituer le triomphe de son ambition personnelle à celui de la cause nationale, qui est le fondement de sa force et de son droit.

De son côté, la France ne doit pas se dissimuler qu'il s'agit ici du développement des principes de 89, et qu'elle voudrait en vain rétablir, au profit de ses convenances, la division des nations voisines telle qu'elle était consacrée par l'ancien régime. Il était bien de perpétuer et de consolider ces divisions territoriales et de conquérir en Espagne et en Italie des couronnes pour les princes de la maison de France, quand l'Autriche poursuivait un même but dans l'intérêt de sa prépondérance, et tendait au rétablissement de l'Empire des Césars. Mais aujourd'hui que cet Empire n'est plus qu'un cadavre fatalement mutilé, il serait insensé de ressusciter des combinaisons dirigées contre lui. La politique française, que l'on appelle traditionnelle, avait pour but la grandeur de la France, et ses moyens étaient en rapport avec l'état de l'Europe; mais aujourd'hui que la chaîne des traditions est rompue, les moyens dont la politique traditionnelle pouvait disposer sont hors de saison, contraires à la nature des choses et funestes au développement de la civilisation. Vouloir diviser deux grandes nationalités qui sont à nos portes, ce serait lutter contre leurs droits et leurs intérêts les plus chers; soutenir dans leur isolement des autonomies issues de la féodalité et condamnées à périr avec elle, ce serait courir à des abîmes.

Si les principes de 89 ne sont pas un vain mot, si chaque triomphe de ces principes est une gloire pour la France qui les a proclamés, la victoire de Sadowa, comme celle de Solferino et celle de Sévastopol, est une victoire française, car elle a renversé les dernières colonnes de l'édifice sous lequel le congrès de Vienne avait entassé, pêle mêle, les vainqueurs et les vaincus de 1815. Combattre l'unité de l'Allemagne ce ne serait pas seulement combattre le programme de 89, ce serait livrer l'Allemagne aux influences les plus hostiles à notre grandeur et à toutes les velléités ambitieuses de nos ennemis. Le meilleur moyen de vaincre ces influences, c'est de favoriser la formation rapide d'une confédération composée de tous les Etats indépendants de l'Allemagne. Le jour où il sera bien démontré que la France est résolue à respecter la nationalité allemande, sur la rive gauche comme sur la rive droite du Rhin, la France n'aura pas d'allié plus sûr que le peuple allemand, de meilleure garantie de son influence en Europe que cette alliance,

Digitized by Google

ni de meilleur moyen de conquérir une paix honorable et sûre pour tous.

Je sais que la diplomatie n'est pas habituée à devancer les événements ni à profiter de la paix pour résoudre les questions difficiles ; elle se soumet assez complaisamment au paradoxe inventé par les conquérants barbares : *si vis pacem, para bellum*, comme si en cultivant la foudre on ne récoltait pas les tempêtes. Je sais que les congrès les plus célèbres, depuis celui de Westphalie jusqu'à celui de Vienne, se sont bornés à régulariser les faits accomplis. Mais le monde marche, il veut que la diplomatie, marchant d'un pas égal, fasse taire le *qui vive* incessant qui arrête le développement de la prospérité, paralyse toutes les affaires, et gaspille, sans nécessité, en préparatifs de guerre, les trésors conquis par le commerce et l'industrie.

L'Italie n'est pas la seule qui soit entraînée vers la banqueroute par le fatal système des armements préventifs contre des conflits présumés. Toutes les puissances y courent à grands pas ; toutes sont en déficit pour faire face aux dépenses que nécessitent le pied de guerre de leurs contingents et le renouvellement de leur matériel de combat. Un système de paix, qui ne sert qu'à préparer la guerre, conduit à des résultats plus désastreux que la guerre elle-même, car ceux-ci ne sont que passagers, tandis que ceux-là sont permanents et tarissent les sources mêmes du travail, en retenant l'élite des populations sous les drapeaux ! Les vaisseaux cuirassés, les fusils à aiguille et les chassepots ont occasionné des dépenses qui ne sont que le prélude de celles qui nous menacent. Viennent de nouvelles inventions et les finances des Etats les plus riches n'y suffiront pas. Que sera-ce, grand Dieu ! le jour où la Russie aura achevé ses lignes de fer et rompu tout équilibre militaire en décuplant sa puissance par ces nouveaux moyens de concentration !

Il serait temps de s'apercevoir que le système de la paix armée conduit tous les peuples à une ruine inévitable, et que la discussion en commun des intérêts internationaux est, comme pour les intérêts des citoyens entre eux, la loi du progrès. Je n'accuserai aucun gouvernement en particulier de s'armer quand tout s'arme autour de lui ; ce sont tous les gouvernements à la fois qu'il faut accuser d'armer les peuples les uns contre les autres, sous prétexte de les défendre, de les ruiner en dépenses improductives ou plutôt productives seulement de misère et de massacre. Ce que demandent les peuples, au nom de leurs intérêts les plus chers, c'est le désarmement général. Tel est le but que la diplomatie doit se proposer ; tel est le grand service qu'elle est appelée à rendre à la civilisation. J'ignore s'il est possible de réunir un congrès européen pour résoudre définitive-

Digitized by Google

ment la grande question internationale que soulève la chute définitive de la confédération allemande de 1815, ou s'il est possible d'atteindre ce but par des négociations partielles, mais comme il importe que cette œuvre de pacification ne soit pas troublée, je crois utile d'appeler l'attention de tous les gouvernements, et en particulier de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, sur les moyens de prévenir les troubles qui n'ont pas cessé d'agiter l'Orient, et dont le contre-coup pourrait dérouter les négociations tendant au maintien de la paix générale.

L'Autriche avait hésité, avant l'expédition de Crimée, à s'unir à la France et à l'Angleterre, pour assurer l'indépendance et l'intégrité de l'empire Ottoman, mais elle a compris en 1856, et elle doit comprendre aujourd'hui plus que jamais, que la cause de l'empire Ottoman est la sienne, et que l'apaisement des nationalités inquiètes que la Turquie a réunies sous son sceptre l'intéresse elle-même au plus haut degré.

L'agitation qui s'appuie sur des intérêts de religion et de race est un ennemi aussi dangereux pour elle que pour l'empire Ottoman, et tout l'invite à se réunir aux véritables amis de cet empire, qui sont également les siens.

II

Il y a six mois, l'opinion publique ne se préoccupait pas de la gravité des troubles qui fermentaient dans plusieurs provinces continentales de l'empire Ottoman ; elle éprouvait d'ailleurs, il faut en convenir, une indifférence fâcheuse sur le sort d'un empire dont elle s'était habituée à croire la chute prochaine et inévitable, en dépit de tous les efforts qui seraient tentés pour le soustraire à cette fatale destinée.

Aujourd'hui, tout est changé. D'une part, la conduite intelligente et ferme du gouvernement de la Sublime Porte a prouvé qu'il saurait vaincre les traditions et les préjugés religieux que l'on croyait incompatibles avec la civilisation moderne ; d'autre part, les menées du panslavisme ont fait comprendre l'immense intérêt de l'Europe au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire Ottoman ; les adversaires traditionnels de cet empire ont été contraints à leur tour de se soumettre à l'opinion universelle et aux tendances pacifiques de la politique européenne ; ils vont même jusqu'à s'offenser des doutes que suscitent ce revirement inopiné de leur attitude et la sincérité de leur dévouement à la paix. Mais si le désaccord a cessé sur le but que doit se proposer l'Europe civilisée, c'est-à-dire sur la conciliation des immunités des chrétiens avec l'indé-

Digitized by Google

pendance et l'intégrité de l'empire Ottoman, l'incertitude existe encore sur les moyens d'atteindre ce but, et sert de prétexte aux ennemis cachés de la Turquie pour y semer l'agitation. Il est donc opportun de rechercher la ligne de conduite que l'expérience nous invite à tenir pour prévenir les troubles qui menacent la paix de l'Orient.

Si l'on examine la situation présente des puissances européennes vis-à-vis de la Turquie, on reconnaît qu'elle diffère bien peu de celle où se trouvait le congrès de Paris après la prise de Sévastopol. La Russie était alors vaincue par les armées venues de l'Occident; elle est vaincue aujourd'hui par les manifestations de l'opinion publique émanée des mêmes régions. Cette victoire n'a pas fait verser une goutte de sang; mais elle n'est pas moins décisive que celle qui a coûté plus cher à l'Europe. Si l'on se place au point de vue des questions à résoudre, la situation actuelle peut également se comparer à celle de 1856; c'est toujours le sort des provinces Danubiennes, celui des Serbes et en général celui des chrétiens sujets de l'empire Ottoman, qui est de nouveau sur le tapis, malgré tout ce qui a été fait pour le régler. L'œuvre du congrès de Paris est devenue une sorte de toile de Pénélope, comme si une main parjure en avait déchiré la trame, après avoir concouru à la tresser.

Est-ce à dire que les règlements établis par le traité de 1856 aient été défavorables aux vœux des provinces chrétiennes? Au contraire, on est obligé de constater que ces vœux avaient été satisfaits partout sans réserve, et sur quelques points au delà de toutes les espérances. Il est certain que la Serbie et les provinces Danubiennes ont obtenu une indépendance dont la seule limite est celle d'une suzeraineté plus nominale que réelle. Les sujets chrétiens en général ont été appelés, par le hatti-sherif du 18 février 1856, à jouir d'une égalité absolue de droits civils et politiques avec les sujets musulmans, et telle a été la libéralité du sultan en cette circonstance, que le plénipotentiaire russe au congrès de Paris, M. de Brunow, n'a pas hésité à dire *qu'elle dépassait toutes les espérances*[1].

Quelle est donc la cause réelle des agitations qui se succèdent dans l'empire Ottoman et appellent sans cesse l'intervention plus ou moins déguisée des puissances européennes? On ne saurait trop le répéter, la cause en est surtout au droit de protection, c'est-à-dire d'intervention, l'une étant la conséquence forcée de l'autre, au droit d'intervention, dis-je, que tous les traités, y compris celui de 1856, ont reconnu à l'Europe dans les affaires de l'empire de Constantinople, et qui s'est exercé sous des formes diverses et dans la mesure

[1] Protocole de la 14e séance du Congrès.

Digitized by Google

des priviléges concédés en Roumanie, en Crète, en Serbie, partout où il y a des chrétiens, et presque toujours au détriment du pouvoir souverain.

Le congrès de Paris a rempli avec succès la première partie de sa mission au moyen des stipulations adoptées pour assurer l'indépendance et l'intégrité de l'empire Ottoman contre les dangers du dehors. Désormais une agression étrangère n'est plus à redouter, grâce aux articles[1] qui stipulent la neutralisation de la mer Noire, la destruction des arsenaux y existant, la défense d'en construire de nouveaux, la rectification des frontières russes sur le Danube, enfin l'engagement formel, pris par toutes les puissances, de garantir en commun l'intégrité et l'indépendance de la Turquie.

Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que le congrès de Paris a été moins heureux dans l'accomplissement de la seconde partie de sa tâche, c'est-à-dire dans les stipulations adoptées pour garantir le gouvernement de Constantinople contre les dangers du dedans, et pour soumettre à son autorité, soit les provinces vassales, soit ses sujets chrétiens en général. Un coup d'œil rapide sur la situation de ces deux catégories de sujets ottomans mettra cette vérité en lumière.

En ce qui touche les provinces Danubiennes, il suffit de citer l'art. 27, qui établit qu'en cas de trouble, la Porte ne pourra intervenir à main armée, sans un accord préalable entre les puissances, il suffit, dis-je, de lire cet article pour voir que le refus d'une seule pourrait, sinon empêcher, du moins ajourner une intervention rendue urgente par un péril imminent. Situation fâcheuse dans laquelle on a failli se trouver il y a peu de temps, et dont il est toujours permis de craindre le retour.

En ce qui touche la Serbie, les droits souverains du sultan avaient été placés, il est vrai, par l'art. 29, sous la garantie collective des puissances, mais cet article qui réservait au sultan l'occupation des forteresses serbes, a été abrogé depuis; et il ne reste plus à ce prince que le droit de faire flotter son pavillon à côté de celui du prince Michel, en attendant peut-être qu'il se présente une occasion favorable de renverser ce dernier vestige de la souveraineté des successeurs de Mahomet II.

On avait supposé que ces concessions faites en 1856, ou développées ultérieurement, seraient des gages de fidélité et de repos de la part des populations qui en étaient l'objet[2]. Ai-je besoin de rappeler que cette attente a toujours été trompée? Les provinces Danubien-

[1] Articles 7, 8 11, 18, 20, 23, 28.
[2] Dépêches diplomatiques.

Digitized by Google

nes, à peine réunies en un seul Etat, selon leurs vœux les plus ardents, ont déposé leur souverain, et, pendant que la diplomatie se concertait sur le parti à prendre, elles ont élu un prince étranger. Il est vrai que la Sublime Porte a eu le bon esprit d'approuver cette solution imprévue de la question roumaine, dont elle a su apprécier les avantages; il est vrai que le prince Charles de Hohenzollern est venu à Constantinople recevoir la couronne, comme le prince Michel de Servie était venu y recevoir les clefs de ses forteresses, et que l'un et l'autre ont fait serment d'être les sujets les plus fidèles et les plus dévoués du sultan ; mais il est également vrai que ces événements se sont accomplis dans un temps où la diplomatie croyait avoir établi, par de récentes interventions, un ordre stable et définitif dans la Servie et les provinces Danubiennes.

D'un autre côté, c'est-à-dire en ce qui concerne les droits de la Porte sur ses sujets chrétiens en général, on peut dire que l'intervention diplomatique n'a pas été plus efficace que vis-à-vis des provinces vassales de l'empire Ottoman; mais la cause du mal et en même temps le remède qu'il faut y apporter seront faciles à découvrir si l'on veut bien se reporter à ce qui s'est passé au congrès de Paris, à l'occasion de l'art. IV des préliminaires de paix signés à Vienne en vue d'améliorer le sort des chrétiens sujets de la Turquie.

Cet article était conçu dans les termes suivants : « Les immunités des sujets raïas de la Porte seront consacrées sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. » Il n'y avait qu'un moyen de concilier ces deux exigences; Aali Pacha l'avait compris, et il était venu spontanément communiquer au congrès un hatti-sherif, publié le 18 février par le Sultan, pour étendre et consacrer en même temps les immunités de ses sujets. Mais la Russie s'empressa de faire observer que le quatrième point faisait au congrès l'obligation de mentionner, dans le traité général, les mesures prises par le Sultan. Cette obligation ne ressortait pas virtuellement du texte de l'article IV, mais les plénipotentiaires crurent pouvoir admettre la mention proposée, sous la réserve qu'il n'en résulterait aucun droit d'immixtion dans les rapports du Sultan avec ses sujets[1]. Malheureusement l'événement a prouvé que cette réserve insérée dans l'article 9 était illusoire. En toute occasion, les puissances sont intervenues pour régler les rapports du Sultan avec ses sujets. On a respecté les formes en se bornant à donner des conseils; mais au fond, ces conseils étaient toujours impératifs, et établissaient une véritable immixtion de ces puissances dans les affaires intérieurs de l'empire. Il est impossible, en effet, de ne pas reconnaî-

[1] Protocole n° 2, art. 9 du traité de Paris.

Digitized by Google

tre ce caractère à la demande qui fut adressée à la Porte, de faire une enquête dans l'île de Candie, et de confier cette enquête à une commission composée d'agents de la Porte et d'agents des puissances étrangères. C'était autoriser les Crétois à penser qu'ils avaient deux maîtres, l'un au dedans, qui était suspect à l'Europe, et l'autre au dehors, qui était toujours prêt à écouter leurs plaintes contre le premier. Si le danger d'un pareil état de choses pouvait être mis en doute, il suffirait de voir ce qui se passe entre le Danemark et la Prusse pour le règlement définitif de leurs frontières, règlement retardé jusqu'ici par la volonté de la Prusse de stipuler, sous sa garantie, des priviléges particuliers en faveur des districts allemands enclavés dans le territoire qu'il s'agit de céder au Danemark : « Jamais, disent les Danois, nous ne consentirons à un état de choses dans lequel les citoyens d'une autre nationalité jouiraient de priviléges particuliers et tourneraient leurs regards vers un prince étranger, comme cela se passe en Turquie. Ce serait attenter à la souveraineté du roi et à l'indépendance du peuple, et accepter un germe de mort dans l'organisme danois. Un morceau quelconque du Schleswig serait, dans ces conditions, un présent plus dangereux que le cheval de Troie[1]. »

Tel est cependant le présent qu'on a fait ou pour mieux dire renouvelé en 1856 à l'égard de la Turquie.

Je veux bien admettre qu'on se soit fait illusion à cette époque sur les conséquences possibles de l'article 9, rédigé pour satisfaire aux prétendues exigences de l'article IV des préliminaires de Vienne; mais aujourd'hui que les faits ont parlé, il est impossible de ne pas reconnaître que l'on a infligé à la Turquie une situation qu'aucun Etat en Europe ne voudrait accepter; une situation qui perpétue les mécontentements, à l'abri desquels ne sont pas les meilleurs gouvernements; une situation qui répond bien mal à l'article par lequel le traité de 1856 déclare que la Turquie sera désormais admise à jouir des avantages du concert européen.

L'ambition séculaire de la Russie a été, sans doute, condamnée à l'impuissance sur le terrain d'une lutte à main armée; privée de ses arsenaux et de ses flottes dans la mer Noire, paralysée dans sa puissance militaire par l'épuisement de ses ressources en hommes et en argent, elle-même ne songe plus à détruire l'empire Ottoman par les armes. Mais elle poursuit l'accomplissement de ses projets sur un terrain qui lui reste ouvert : sur celui des priviléges et des immunités accordées à ses coreligionnaires. Les journaux russes nous le disent avec un sans-façon vraiment moscovite : « L'Europe doit

[1] Extrait d'un journal danois (janvier 1868).

Digitized by Google

se préparer à émanciper successivement toutes les populations chrétiennes de l'empire Ottoman. » C'est-à-dire, en bon français, l'Europe doit se préparer au démembrement graduel mais successif et incessant de l'empire de Constantinople. Quelques journaux russes qui prêchaient cette propagande ont été supprimés par ordre de l'empereur, cela est vrai ; mais l'empereur n'est pas libre et maître chez lui autant qu'on le pense. Les maîtres véritables de la Russie, ce sont les prêtres grecs, les descendants des apôtres, qui l'ont soumise aveuglément au schisme de Photius, qui ont fait du czar leur patriarche et qui lui demandent sans cesse d'aller rendre à ses coreligionnaires l'empire d'Orient. Les hommes vraiment politiques en Russie résistent à ces excitations ; ils comprennent qu'il serait aussi périlleux pour l'empire des czars de relever l'empire d'Orient que de s'en emparer ; mais les menées secrètes de la propagande religieuse préparent le terrain pour le jour où les Etats d'Occident seraient divisés par des intérêts politiques; le cabinet russe aurait alors pour auxiliaire la puissance du fanatisme religieux; fanatisme d'autant plus redoutable qu'il prendrait le drapeau des anciennes croisades chez des peuples qui en subiraient encore les aveugles entraînements.

Voilà le danger que les stipulations du traité de 1856 n'ont pas assez prévu ; voilà le danger qu'il faut s'appliquer à conjurer si l'on veut prévenir les événements qui menacent encore le repos de l'Europe. L'opinion publique, émue des bruits de guerre qui viennent du fond de l'Orient, demande aux gouvernements d'aviser, elle pourrait prétendre même que la conséquence logique des faits qui se sont produits serait un complément du traité de 1856, ayant pour effet d'assurer à la Turquie les avantages du droit commun des nations stipulé en sa faveur par l'article 8. Mais quelque légitime et désirable que soit une stipulation propre à prévenir des troubles qui épuisent les ressources de l'empire Ottoman, entravent les réformes favorables à ses sujets et font naître entre les grandes puissances des dissidences et des défiances regrettables, il serait imprudent de soulever des discussions qui pourraient troubler les bons rapports qui existent en ce moment ; il faut se borner à demander aux puissances les plus intéressées au maintien de la paix de s'armer de l'esprit du traité de 1856 pour conjurer au moins les effets des troubles dont l'art. 9 a été et pourrait être encore le germe, en dépit des meilleures intentions, et d'adopter tous les ménagements que commande la situation exceptionnelle et anormale faite à la Turquie.

Digitized by Google

III

Lorsqu'on étudie, dans les documents publiés par le livre jaune en 1866 et 1867, l'origine et le développement des troubles qui ont provoqué une intervention plus ou moins active des grandes puissances, on ne peut s'empêcher de reconnaître que toutes les insurrections des chrétiens se distinguent par les mêmes caractères. Leur point de départ a toujours été un prétexte sans fondement sérieux ; leur développement une conséquence de la protection réelle ou supposée des puissances étrangères ; leur terme un refus formel du concours de ces puissances, d'où l'on peut conclure qu'il dépend de la conduite des cabinets européens d'arrêter le développement des troubles qu'il n'a pas été en leur pouvoir de prévenir.

Le dénouement des troubles qui ont éclaté dans le Liban en 1866 ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Le but apparent de ces troubles était une exemption d'impôts ; le mouvement était conduit par un sheik catholique ; il était encouragé par le clergé et le patriarche des Maronites. Ioussouf Karam, le sheik révolté, n'avait rien négligé pour accréditer le bruit qu'il était soutenu par la France.

La question était singulièrement délicate, puisqu'il s'agissait de chrétiens catholiques, plus spécialement protégés par la France ; mais le but de Ioussouf Karam était de s'affranchir de la domination du Sultan dont les puissances venaient de régler les conditions en 1861. Le prétexte de l'impôt n'était pas même plausible, car les Maronites sont les moins imposés parmi les sujets ottomans. Accorder une protection quelconque à ce mouvement, c'était se faire complice d'une véritable révolte. Notre consul a compris, c'est notre ambassadeur qui l'écrit dans sa lettre du 4 avril 1866, au ministre des affaires étrangères : « notre consul a compris, dès le début, » combien il importait que nous ne nous interposassions pas entre » Daoud Pacha et les révoltés, qui méconnaissaient son autorité ; la » rébellion y eût trouvé un encouragement dont les conséquences » eussent pu devenir désastreuses, et engager au plus haut point, » malgré les meilleures intentions, notre responsabilité. » Rien n'était plus politique que cette appréciation ; jamais on n'avait mieux dessiné le rôle qui appartient aux puissances protectrices des chrétiens. Ralliés à cette manière de voir, les consuls étrangers se sont empressés de se réunir au consul de France pour déclarer, dans une note collective et publique, que « leur concours était assuré au » gouverneur ottoman, afin de donner force au règlement organique de 1861. »

Digitized by Google

L'effet de cette déclaration ne s'est pas fait attendre; les bruits que le chef de la rébellion avait répandus sur l'assistance française ont perdu toute autorité; Ioussouf Karam s'est trouvé isolé, et l'insurrection a été étouffée comme par enchantement. Vaincu et abandonné, Ioussouf aurait désiré se retirer en France; mais « sa présence y eût donné lieu à une foule d'intrigues aussi préjudiciables à lui-même qu'au but élevé que la France poursuit dans le Liban [1], » et cette faveur lui fut refusée. On consentit seulement à lui ouvrir les portes de l'Algérie, où ses intrigues ne pouvaient avoir d'aliment sérieux.

Enfin, pour que rien ne manquât au règlement organique de l'affaire du Liban, la Sublime-Porte a manifesté, à plusieurs reprises, aux puissances étrangères et à la France en particulier, combien elle était sensible à l'attitude ferme et décidée que la conférence avait prise dans ces contrées.

La diplomatie aurait pu et dû suivre la même ligne de conduite vis-à-vis des Crétois, dont le mouvement a commencé, comme dans le Liban, par une question d'impôt, et en faveur de populations qui sont au nombre des moins imposées de l'Empire. Mais les Crétois ont été plus habiles que les Maronites et se sont montrés fidèles à la réputation que leur a faite Epiménide. Ils ont commencé par se réunir sans armes afin d'afficher une grande modération; puis ils ont arboré les drapeaux de France, d'Angleterre, de Russie et de Grèce sur la ville où l'insurrection avait établi son foyer, afin de donner à croire qu'elle avait le concours de toutes ces puissances, et de présenter l'arrivée d'un navire de guerre quelconque comme une démonstration en sa faveur. Dire que cette conduite était une comédie, que les Crétois étaient secrètement armés, qu'ils avaient profité des troubles de l'Italie pour se soulever, que leur but réel était de s'annexer à la Grèce, ou de se rendre indépendants, c'est ce que les rapports de nos agents avaient permis de constater dès le commencement de l'année 1866. « Il résulte des renseiguements que je possède, écrivait notre consul le 5 mai, que, malgré leurs assertions, une grande partie des Crétois est armée. » « Les populations grecques, écrivait notre ambassadeur le 16 mai, qui ont l'œil depuis longtemps sur tous les mouvements italiens, s'agitent déjà. Une tentative de débarquement, immédiatement réprimée, a eu lieu à Salonique par une bande que commandait un certain Boulgaris. Dans l'île de Candie, il y a eu des rassemblements sous prétexte de réclamations paciques. » « Les chrétiens s'élèvent contre les impôts, disait à son tour notre consul, mais il y a bien des raisons de penser que le mouve-

[1] Dépêche de M. le marquis de Moustier.

Digitized by Google

ment, *dans son principe*, avait un autre but. » Le 20 août, il ajoutait : « Les chrétiens ne dissimulent plus que leur volonté est d'être annexés à la Grèce, affirmant que l'épitropie (c'était le comité insurrectionnel) avait pour elle l'appui des consuls. » L'ambassadeur, enfin, confirmait ces assertions le 22 avril dans les termes suivants : « Si l'on en juge par certaines apparences, le mouvement tendrait bien plus à l'indépendance qu'au redressement de quelques abus. Je n'ai pas eu de peine à démontrer à M. Delyani[1] que les Crétois, dans les demandes qu'ils avaient formulées, se plaçaient sur un terrain contestable. Les priviléges et exemptions d'impôts qu'ils réclament auraient pour résultat de leur créer une situation tout exceptionnelle au milieu de l'empire Ottoman. J'avais toujours eu à cœur d'engager la Porte à bien administrer ses populations et à ne pas les pressurer, je lui avais recommandé surtout de les traiter toutes d'une manière égale et uniforme. Il m'était donc difficile de lui demander pour quelques-uns de ses sujets des faveurs spéciales qui ne pourraient leur être accordées qu'au détriment des autres. »

Comment, après avoir si bien jugé les réclamations des Crétois et le but de leur révolte, comment n'a-t-on pas adopté vis-à-vis d'eux la ligne de conduite que l'on avait suivie vis-à-vis du Liban, alors que la situation était analogue sous tant de rapports? comment n'a-t-on pas vu que, *malgré les meilleures intentions*, une attitude indécise serait un *encouragement à la révolte, et que les conséquences pourraient engager au plus haut point notre responsabilité?* J'avoue que je ne saurais le comprendre ; toujours est-il que la révolte s'est crue encouragée, que le sang a été répandu et qu'il faudra beaucoup de temps pour cicatriser les plaies qui ont été faites à l'empire Ottoman.

Je pourrais trouver dans les documents relatifs aux troubles du Montenegro, de la Serbie et des provinces Danubiennes, de nouvelles raisons de critiquer la conduite adoptée vis-à-vis de la Crète ; mais ce qui précède doit suffire pour démontrer qu'il y a deux manières d'exercer la protection assurée aux chrétiens sujets de la Porte par le traité de 1856. La première consiste à s'abstenir, comme dans le Liban, de toute espèce de connivence dans des réclamations dont on n'a pas été en mesure d'apprécier la valeur, à prêter main-forte à l'autorité du Sultan pour maintenir des règlements dont nous avons assumé avec lui la responsabilité ; en un mot, à prendre une attitude ferme et décidée dans des contrées où la modération est toujours prise pour de la faiblesse.

Cette politique se recommande par son caractère ferme et impar-

[1] Ministre de Grèce à Constantinople.

Digitized by Google

tial et par ses conséquences pacifiques ; elle est conforme aux devoirs que nous impose le maintien de la dignité et de l'indépendance de la couronne du Sultan ; elle est motivée par les efforts que fait l'administration turque pour triompher des obstacles que lui opposent la routine et les préjugés ; enfin elle tend à développer les libertés et le bien-être des populations chrétiennes, sous la garantie des engagements de la Porte, et à conjurer les conséquences fâcheuses que des interprétations hostiles peuvent faire découler du traité de 1856.

La seconde politique consiste à exploiter l'article 9 contre l'indépendance et l'intégrité de l'empire Ottoman, à accueillir des prétextes pour des raisons et des conspirations déguisées pour des humbles requêtes. Cette politique a été et sera toujours funeste ; elle est un démenti donné à nos engagements et pourrait à peine se motiver à l'égard d'un Etat voué à l'ignorance et à la barbarie.

M. le marquis de Moustier, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, était ambassadeur à Constantinople lorsque la révolte du Liban a été heureusement étouffée, et c'est à lui que les documents diplomatiques permettent d'attribuer ce prompt apaisement ; il a enseigné la seule ligne de conduite qu'il convient de suivre pour exercer la protection étrangère en faveur des populations chrétiennes, sans porter atteinte à la dignité de la couronne du Sultan, et sans perpétuer des insurrections menaçantes pour l'intégrité de ses Etats, la seule enfin qui ne risque pas, suivant sa lettre du 4 avril 1866, *d'être un encouragement à la rébellion et d'engager au plus haut point notre responsabilité.*

En présence d'une épreuve aussi solennelle, il est indispensable que la France, l'Angleterre et l'Autriche se prononcent hautement sur leur ligne de conduite à venir : averties par l'abus qui a été fait de leur protection, elles ne doivent pas permettre qu'on doute de leur ferme volonté de repousser toute tentative qui aurait pour but de porter atteinte aux règlements négociés et adoptés de concert avec la Sublime-Porte. Une déclaration conçue dans cet esprit, sans être une critique du passé, serait un garant de la paix à venir, et un moyen de faciliter au Sultan l'amélioration du sort de ses sujets, sans distinction de race ni de culte.

Pendant longtemps, on a pu supposer que la civilisation développée par le christianisme était incompatible avec celle du Coran. Aujourd'hui, les faits ont réfuté cette supposition ; chaque jour apporte la réalisation des promesses faites par le hatti sherif de 1856 ; les vakoufs sont abolis, la propriété immobilière est entrée dans le droit commun ; deux mesures importantes qui ont été mises en pratique au moment même où le développement de l'insurrection cré-

Digitized by Google

toise, favorisé, à bonne ou mauvaise intention, pouvait suspendre les effets de la bienveillance libérale du Sultan.

Le dernier rapport du grand-vizir sur la situation des affaires crétoises est venu rétablir toute la vérité sur la politique du Sultan et sur l'esprit de clémence et de liberté qui la caractérise. Le pardon accordé aux coupables, les mesures adoptées pour venir au secours de toutes les infortunes, sans aucune distinction, sans aucun souvenir des luttes de la veille, sont les meilleurs témoignages des résultats qu'on peut attendre des réformes sincèrement entreprises et loyalement poursuivies[1]. Il n'est plus permis désormais de s'apitoyer sérieusement sur des persécutions qui n'existent pas. De même que le philhellénisme a fait son temps, le philochristianisme a fait le sien, et l'on peut redire plus que jamais avec lord Palmerston : « N'oublions pas de mesurer le terrain que la Turquie a parcouru dans le champ de la civilisation, tout en disant aux ministres turcs de regarder le terrain qui leur reste à parcourir. » Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait prétendre, à tort ou à raison, que l'empire Ottoman ne devait sa sécurité qu'aux rivalités des peuples ambitieux qui voulaient se partager ses dépouilles. Cet état de choses a fait place à un ordre nouveau.

L'Europe a pris, en 1856, une grande résolution lorsqu'elle a décidé que la Turquie serait admise à participer aux avantages du droit public européen. De son côté, la Turquie a payé sa bienvenue parmi les nations civilisées en proclamant les principes de 89 ; c'est donc sous la garantie du droit des gens et sous celles des principes de civilisation que la Turquie se trouve désormais placée. A la conquête territoriale et violente que rêvait l'ancien régime, s'est substituée une conquête pacifique et morale des peuples qui suivent le culte de Mahomet ; c'est pourquoi les puissances occidentales n'ont pas de devoir plus impérieux que celui de favoriser et protéger ce rapprochement inespéré, qui sera l'honneur du XIXe siècle, et qui est une des plus grandes espérances de la paix du monde.

En ce qui concerne les questions d'Italie et d'Allemagne, dont la solution est récente et inachevée, je me suis borné à énoncer les principes généraux qui peuvent présider à notre politique et concilier nos intérêts avec ceux de ces deux nationalités. En ce qui touche la question d'Orient, parfaitement résolue en principe par le traité de 1856 et le firman du 18 février, j'ai pu rechercher les meilleurs moyens de la résoudre en fait, et appeler sur ce point une discussion en commun, déjà établie en principe.

Je n'ai pas toutefois la prétention d'avoir tracé un programme

[1] Ce rapport a été récemment publié

Digitized by Google

nouveau à la diplomatie ; j'ai voulu seulement signaler entre les moyens déjà adoptés celui dont l'expérience a démontré l'efficacité, c'est-à-dire celui qui peut assurer le maintien de la paix de l'Orient et de la paix générale. Heureux si j'ai répandu quelques lumières sur des faits peu connus, expliqué des questions trop souvent obscurcies par des préjugés de vieille date, et contribué, pour ma faible part, à écarter de l'empire Ottoman les conflits qui viendraient y retarder le triomphe des principes de tolérance, de droit, de justice et d'égalité qui doivent être la loi de toutes les sociétés et la passion de tous les grands peuples.

Je terminerai donc ces observations comme je les ai commencées, en rappelant que les guerres isolées ou générales dont l'Europe a été le théâtre depuis 1789 ont eu pour mobile avoué ou secret l'antagonisme du nouveau régime contre l'ancien, et pour effet, calculé ou imprévu, le triomphe du nouveau ; que les guerres de 1854, 1859 et 1866 ont été les grandes étapes de cet antagonisme depuis la révolution de 1848, et qu'elles ont assuré le développement des principes de 89 dans les rapports des peuples comme dans ceux des citoyens entre eux. La guerre avait été nécessaire pour vaincre des résistances obstinées contre le cours naturel des choses ; mais, pour cicatriser les plaies, conséquences fatales de ces crises suprêmes, et pour achever l'œuvre commencée, la paix seule est légitime, la paix seule est nécessaire.

La guerre était un noble jeu lorsque le génie d'un grand capitaine y jouait le plus grand rôle ; mais lorsque les instruments de guerre ont pris la première place, elle n'est plus qu'un massacre dont il n'est même plus possible de panser toutes les plaies. La guerre serait d'autant plus coupable aujourd'hui, qu'elle aurait des proportions gigantesques en raison des nouvelles lois militaires qui ont organisé la levée en masse des peuples civilisés, dans un ordre et avec un ensemble que les conquérants barbares n'avaient pu atteindre.

Les hommes d'Etat manqueraient donc à la mission nouvelle qu'ils ont reçue des traités conclus depuis un demi-siècle, et surtout des traités de Paris, de Villafranca et de Prague, s'ils ne parvenaient pas à assurer le maintien de la paix, objet des vœux les plus ardents, et devoir impérieux des peuples qui ont accepté les principes de la civilisation moderne.

DUC DE VALMY.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

Le chemin des bois par ANDRÉ THEURIET (in-12 — Alph. Lemerre).

Parmi les poètes de la jeune génération, il en est bon nombre qui se plaisent à hanter, avec la muse, les cabanes de chaume des villages, à s'égarer dans les profondeurs mystérieuses des forêts. L'idylle domine dans la plupart des nombreux recueils que nous voyons éclore tous les jours, comme les fleurs au printemps, éphémères comme elles, hélas! M. André Theuriet affectionne, lui aussi, les calmes retraites des bois; il s'est épris d'un amour vrai et profond par les rudes travailleurs des hameaux ignorés. Mais son livre ne saurait être confondu avec ceux dont nous parlions tout à l'heure. *Le chemin des bois* n'est point un recueil éphémère. Les idylles de M. Theuriet sont de véritables petits drames d'une lecture attachante, émouvante. On y reconnaît un observateur sérieux, qui à vu de près, qui a touché, pour ainsi dire, les personnages rustiques qu'il met en scène. La teinte mélancolique qu'il répand sur ses tableaux leur donne un grand charme. Avec quel accent ému le poète nous dit *La Plainte du bûcheron*!

Quand tu vins au monde, ô cher orphelin!
Les murs étaient nus, la huche était vide;
Ta mère pressait sa mamelle aride;
Tu pleurais....que faire? où trouver du pain?
Les murs étaient nus, la huche était vide,
Quand tu vins au monde, ô cher orphelin!

Digitized by Google

Cette pièce rappelle, avec une forme beaucoup plus achevée, celle bien connue d'un ouvrier typographe, Voitelain, et la célèbre *Chanson de la Chemise* qui a fait le tour de l'Europe.

La même idée humanitaire—car c'est surtout ceux qui souffrent que sait aimer le poète— ainspiré à M. André Theuriet, les vers suivants qu'il met dans la bouche du tissserand :

« Courage! le pain manque et le jour va finir;
Courage!..Et vous leviers, sous le pied qui vous guide
Montez et descendez. Toi, navette rapide,
Fais ton devoir ». Les fils se croisent mille fois,
L'étoffe s'épaissit sous le rouleau de bois,
Et longtemps dans la nuit calme on entend encore
Du métier haletant le bruit sec et sonore.

La chanson du Vannier est, à mon sens, un petit chef-d'œuvre sous le rapport du rhythme et sous celui du fond. Mais il faudrait la citer tout entière, sous peine de la déflorer. Je pourrais encore signaler la *Brodeuse* et vingt autres où respire, dans chaque strophe, un sentiment délicat, une pitié sainte pour les martyrs du travail.

Et que de des criptionscharmantes! Comme, à chaque page, il s'exhale un parfum agreste, vivifiant, qui fait du bien à l'âme! L'amour—un amour ardent mais pur—nous apparaît aussi dans ce livre, avec ses joies, ses craintes, ses poignantes douleurs. Ceux dont le cœur n'est pas entièrement gâté ne pourront lire sans être profondément et involontairement remués le poème navrant qui termine le recueil et qui a pour titre : *Sylvine*. Rien de mieux gradué. Sylvine la douce fille du hameau, la virginale violette des bois, avec quelle grâce naïve nous la voyons s'avancer sous les taillis verdoyants, le long des ravins bordés de buissons! Lazare, non Lazare de l'évangile, car il est riche—s'est épris de la vierge des bois; mais un enfant des mêmes forêts, Jean Caillou, le flûteur, ressent également pour elle une passion qui, concentrée, n'en est que plus terrible. Une nuit qu'il s'est assis, à le clarté de la lune, dans la forêts pleine de bruits inconnus, sur le tronc d'un vieux chêne mutilé, il entend des pas faibles, des paroles entrecoupées; deux formes apparaissent : Lazare.... et Sylvine qui reçoit rougissante, mais heureuse, l'aveu des lèvres de son amant. Qui pourrait dire le désespoir de Jean Caillou ce martyr de l'impossible amour?

Là, vous fermez le livre, et longtemps vous demeurez rêveur.

Je félicite hautement M. André Theuriet qui débute d'une façon si brillante. Il a sa place marquée—une des premières—parmi les jeunes poètes contemporains, et il est loin sans doute d'avoir dit son dernier mot.

ALEXANDRE MASSÉ.

Digitized by Google

De la justice criminelle en cour d'assises et de ses garanties dans les lois, dans les devoirs et dans les pouvoirs publics. Étude de mœurs et de doctrine pratique, comprenant les règles à observer en justice et les principales questions qui s'y réfèrent, depuis la mise en accusation jusqu'au jugement, par M. DE LA CUISINE, officier de la Légion d'honneur, président honoraire à la Cour impériale de Dijon, etc., etc.

Le titre de cet ouvrage en est déjà le fidèle résumé. Si bien des livres ne tiennent pas la promesse du titre, celui-ci n'est point dans ce cas. Il est divisé en cinq parties : la première est toute de considérations générales sur l'état de nos mœurs, sur l'esprit de notre temps, sur la tendance au relâchement dans la législation, dans la magistrature, et surtout dans le jury. L'auteur est loin de voir des améliorations apportées au Code de 1810 par les modifications de 1832. Il croit à la nécessité de rendre plus de vigueur aux lois, et, sinon aux caractères de ceux qui sont appelés à les appliquer, du moins aux règles qu'ils sont tenus de suivre. La sobriété dans l'usage du droit de grâce paraît d'autant plus nécessaire à l'auteur, comme il est facile de le présumer, qu'il voit plus de mollesse dans les lois et dans leur application. Il donne, en terminant cette partie de son ouvrage, une haute et belle idée du président d'assises et de sa mission. Ceux qui ont vu M. de la Cuisine à l'œuvre le reconnaissent, disent-ils, à cet idéal. Les devoirs du ministère public et de la défense n'y sont pas moins bien traités. La deuxième partie de l'ouvrage a pour objet la constitution des cours d'assises, et l'autorité qui revient dans cette opération à celui qui doit les présider, sans oublier la part à faire au premier président, et celle qui peut appartenir au ministre de la justice. Les considérations historiques, n'y sont point négligées, pas plus que dans les autres parties de l'ouvrage. Elles donnent lieu à des comparaisons qui ne sont pas toujours à l'avantage du présent. Les trois dernières parties ont un caractère pratique plus marqué. Les personnages sont connus, la scène est décrite, le drame va se dérouler. Il sera bien encore question dans la troisième partie des actes de juridiction qui doivent précéder l'ouverture des débats; c'est nécessaire. Mais dès la quatrième partie tout se passe devant le public. C'est la procédure de l'audience. Plus de récit, tout est action. Tous les incidents possibles sont prévus, et les manières d'en sortir indiquées. Les débats généraux, le résumé, la position des questions au jury; le jugement, et toutes les questions qui s'y rattachent, forment naturellement la dernière partie de l'ouvrage. Une table très détaillée des matières, (elle comprend vingt-deux pages) était d'autant plus nécessaire que les cinq parties dont se compose le livre ne contiennent pas de subdivisions indiquées dans le corps même de l'œuvre. Mais grâce aux détails de la table, toutes les questions agitées, toutes les opinions émises, tous les faits historiques rappelés, se trouvent porter un titre particulier, et rendent l'ouvrage facile à consulter. Une table alphabétique des matières seule eût pu le rendre d'un usage plus commode encore. Mais, tel qu'il est, ce livre, fruit d'une très longue expérience, de beaucoup de réflexion et d'un savoir estimable, sera lu et consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent au progrès de la législation criminelle, par ceux-là

Digitized by Google

surtout que leur position de magistrat ou d'avocat appelle à jouer un rôle quelconque dans le drame judiciaire des cours d'assises. C'est un dernier et honorable service rendu à la justice criminelle, à la suite d'une longue et belle carrière. C'est encore une manière d'y avoir sa part d'utile influence après avoir déposé la toge.

TISSOT.

Etude historique sur la marine de Louis XVI. — Liberge de Grauchain, capitaine des vaisseaux du roi, etc., par A. DE BOUCLON. Paris, Artus Bertrand.

Ce livre apporte à l'histoire de la marine française des matériaux d'une valeur réelle. C'est une monographie complète de la vie et des travaux d'un marin habile autant que modeste, qui a rempli un rôle considérable et trop peu apprécié jusqu'ici dans la guerre de 1778. M. de Grauchain remplissait, en 1780, les fonctions de major de l'escadre du chevalier de Ternay, chargée de convoyer en Amérique le corps auxiliaire de Rochambeau. Les documents rassemblés et produits par l'auteur de cette étude prouvent que M. de Grauchain prit une part essentielle aux opérations de cette campagne, qui assura le triomphe de l'indépendance américaine. C'est à lui, notamment, que revient en grande partie l'honneur du combat naval de la Chesapeake, l'un des plus glorieux de nos annales maritimes.

Les services scientifiques de M. de Grauchain n'ont pas moins d'importance que ses services militaires. Bien jeune encore, il avait fait partie, en qualité d'astronome adjoint, de la fameuse expédition de la *Flore* (1771), qui fait époque dans l'histoire de la marine. Les expériences réitérées faites pendant ce voyage par Borday, Verdun de la Crenne et Grauchain, établirent d'une façon définitive la supériorité de construction des montres marines de Ferdinand Berthoud sur celles de Pierre Leroy, qui conserve toutefois sur son illustre rival le mérite de la priorité. C'est à tort néanmoins que M. de Bouclon attribue à la France le mérite exclusif de cette découverte. Dans une étude biographique récemment publiée sur Bréguet, et qui fait partie de notre « histoire de trois ouvriers français, » nous avons dû reconnaître que ce grand progrès scientifique avait été simultané en France et en Angleterre, que Pierre Leroy et Harrison n'avaient pu se copier. M. de Bouclon se trompe encore quand il dit que la montre marine d'Harrison ne fut pas essayée en mer. Ce ne fut qu'après des épreuves multipliées, répétées pendant plus de trente ans, que cet homme illustre, déjà plus que septuagénaire, obtint enfin la récompense qu'il avait depuis si longtemps méritée.

A l'époque de la Révolution, M. de Grauchain était encore dans la force de l'âge. Il fut du nombre malheureusement trop restreint des officiers de marine qui s'abstinrent d'émigrer, résolution d'autant plus méritoire, qu'il ne s'en dissimulait nullement le danger. Il aima mieux risquer de périr, même injustement, dans sa patrie, que de jamais porter les armes contre elle. Bien qu'il vécût dans la retraite, uniquement occupé de l'édu-

Digitized by Google

cation de ses enfants et de travaux scientifiques, il ne put échapper tout à fait aux persécutions. Son château fut pillé en 1792 ; lui-même fut inscrit, par suite d'une erreur matérielle, sur la liste des émigrés, et par suite, expulsé après le 18 fructidor, comme émigré illégalement rentré, quoiqu'il justifiât, par des preuves authentiques, qu'il n'avait jamais quitté le territoire français. Une violente attaque de goutte lui épargna les souffrances de l'exil. Pourtant il était encore au Havre, s'attendant à recevoir d'un jour à l'autre l'ordre définitif de s'embarquer pour Hambourg, quand il reçut tout à coup celui de se rendre à Paris pour faire partie d'une commission chargée d'examiner les plans d'une descente en Angleterre. On était à la fin de 1797 ; M. de Grauchain devait ce rapide changement de fortune au jeune commandant en chef de l'armée d'Angleterre (Bonaparte) auquel il avait été signalé comme l'un des meilleurs officiers de l'ancienne marine française. Ayant navigué à diverses reprises dans le levant, il put donner à Bonaparte des indications utiles pour l'expédition d'Egypte, à laquelle sa santé l'empêcha de prendre part. Après le 18 brumaire, le premier consul songea un instant à lui confier le portefeuille de la marine. « Mais, brisé de fatigues, plein d'infirmités contractées en mer, souffrant incessamment de la goutte, au point de pouvoir à peine marcher, menacé de perdre totalement la vue, il se trouva dans l'impossibilité de répondre à la confiance de Bonaparte ; tout en prenant à la réorganisation de la marine autant de part que ses forces le lui permettaient. » Devenu tout à fait aveugle, il fut encore, dit-on, consulté à diverses reprises sur l'expédition de Boulogne, où Grauchain aurait eu sa place marquée si « la lame, de trop bonne trempe, n'eût prématurément usé le fourreau. » Il resta marin jusque dans l'agonie, absorbé tantôt par le douloureux souvenir d'Aboukir, tantôt par la préoccupation de la revanche espérée à Boulogne. Il s'éteignit le 18 juin 1805, laissant dans la marine française les plus honorables souvenirs.

La pensée de réagir contre un injuste oubli a pu entraîner parfois M. de Bouclon à exagérer un peu l'importance de son héros. Mais son livre contient une foule de renseignements pleins d'intérêt, et c'est une pensée judicieuse et vraiment patriotique d'avoir remis en lumière un de ces hommes qui, dans la position difficile et ingrate de chef d'état major, rendent souvent des services d'une haute importance, et dont tout l'honneur revient à d'autres.

E. DE V.

Victor Cousin, l'Ecole éclectique et l'avenir de la philosophie française, par GATIEN-ARNOULT, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse. Paris, Germer-Baillière, in-8°, 1867.

M. Gatien-Arnoult, professeur de philosophie à la faculté de Toulouse, a publié en une brochure deux leçons qu'il a consacrées l'année dernière à M. Victor Cousin. Le titre qu'il a donné à cet opuscule est celui-ci : *Victor Cousin, l'Ecole éclectique et l'avenir de la philosophie française.* On y cherche vainement quelque prophétie sur les destinées de la philo-

Digitized by Google

sophie en notre pays. Je n'ai trouvé dans cette brochure qu'une courte biographie de M. Cousin et quelques considérations décousues, vagues et peu nouvelles sur son rôle et son influence philosophiques. Sur le tout plane un certain esprit de dénigrement systématique.

Dès 1835, paraît-il, M. Gatien-Arnoult avait déjà dit son fait à la philosophie de M. Cousin. Il n'obtint pas à ce sujet la palme du martyre ni même la gloire d'une réplique. S'il vivait aujourd'hui, M. Cousin, j'imagine, ne répondrait pas davantage à cette seconde attaque. « La nouvelle de la mort de M. Cousin, dit M. Gatien-Arnoult, nous est arrivée à Toulouse le 15 janvier. Sollicité par quelques-uns et cédant encore plus à ma propre impulsion, je lui consacrai ma leçon du 18 et puis celle du 22, en improvisant sur des notes recueillies à la hâte et commentées avec mes souvenirs. Après avoir dit ces deux leçons, j'ai été pressé par plusieurs de mes auditeurs et par un plus grand nombre d'autres personnes qui ne l'avaient pas été de les mettre par écrit et de les publier. J'y ai consenti. »

D'ordinaire, on jette sur les tombes fraîchement ouvertes de bonnes paroles : on ne se souvient que des qualités ou des mérites de ceux auxquels on dit le dernier adieu. L'estime facilement se tourne en enthousiasme : l'exagération est de convenance. Ce n'est pas l'heure d'être sévère. Assez tôt la postérité fera le triage entre les morts illustres. C'est faire acte de piété que de se montrer doux pour ceux que la mort vient de condamner au silence éternel. J'ajoute que c'est faire acte de justice quand il s'agit d'un homme comme M. Cousin.

M. Gatien-Arnoult n'a pas jugé à propos de désarmer, et a pris le rôle ingrat de Minos. Ces deux leçons sont une oraison funèbre à rebours. Beaucoup sans doute estimeront qu'il eût mieux fait d'attendre, ou, s'il ne pouvait se taire en conscience, de résister à ceux qui le pressaient de publier son improvisation. Il pouvait trouver une autre occasion de glorifier le dix-huitième siècle, Condillac, les principes de 89 et Laromiguière.

M. Cousin n'appartient pas à la famille des Platon, des Descartes et des Leibnitz. Ce n'est pas un grand philosophe. La chose est sûre. Le dernier mot de tant de questions qu'on cherche encore à Toulouse comme ailleurs, il ne l'a pas dit. Il reste cependant que ce fut une individualité puissante, et qu'il a produit ou suscité d'importants travaux. M. Gatien-Arnoult lui reproche d'avoir oscillé, varié, changé plusieurs fois de direction. Cela prouve qu'il cherchait. Tant qu'il chercha il fut philosophe. On cesse peut-être de l'être le jour où l'on ne cherche plus, sous prétexte qu'on a trouvé.

Après M. Cousin, M. Gatien-Arnoult prend à partie ses disciples. Il me paraît en multiplier singulièrement le nombre. M. Ernest Renan et M. Littré seront, je crois, assez étonnés d'apprendre qu'ils relèvent de l'enseignement de M. Cousin. Le groupe des Augusto-Comtiens, comme dit M. Gatien-Arnoult, « correspond au moment panthéistique » de l'illustre traducteur de Platon. C'est une découverte. On sait que M. Littré se défend d'être spiritualiste, matérialiste ou panthéiste. L'école positiviste, qui exclut du domaine de la science la recherche des premiers principes

Digitized by Google

et des premières causes nie par cela même la métaphysique, la métaphysique panthéiste comme les autres. Quant à M. Jules Simon, il aime trop les idées claires pour goûter ce jugement que M. Gatien-Arnoult porte sur lui. Il s'agit du professeur de Sorbonne et non de l'orateur politique : « Il dut un grand succès à la brillante facilité de sa parole : il frappait aussi par une allure de tendance mystique où l'on apercevait comme une couleur de l'école d'Alexandrie qui déteignait sur lui et dont il subissait un peu l'esprit plutôt qu'il ne le dominait en le comprenant parfaitement. »

Cela n'est pas fort bon quand on improvise, mais cela passe perdu dans le flot. Pourquoi le reuceillir et l'imprimer ? Certes les amis de M. Gatien-Arnoult ont été trop pressants et lui-même trop facile à leurs instances. Tous ceux qui liront sa brochure en conviendront.

B. AUBÉ.

Etudes et Lectures sur l'Astronomie, par CAMILLE FLAMMARION, premier volume. — *Alphabet astronomique*, par CHARLES EMMANUEL. — *Journal du Ciel*, par M. VINOT. — *Indicateur astronomique*, par M. BEAUMARCHEY.

Un jour, devant Kepler, un astronome de la vieille école s'affligeait de la distraction du public pendant son cours. C'était l'époque où le système des pasteurs chaldéens et de Ptolémée croulait sapé par cette pléiade de physiciens que Copernic et Galilée entraînaient à la découverte de vérités scientifiques. Le savant Allemand était aussi un des promoteurs de cette rénovation, et, par ses expériences multipliées, ses investigations sans trêve, il venait de conquérir le secret de la marche des planètes. Il répondit au professeur désolé que, pour rendre ses auditeurs attentifs, il devait ne plus raconter les erreurs astronomiques du passé, qu'au lieu d'une voûte céleste resplendissante de diamants et reposant par ses bords sur la plate surface de la terre, telle qu'une sphère d'azur, image pardonnable à Théocrite, il fallait montrer le bataillon des astres parmi lesquels notre globe est un pygmée, ne se heurtant ni dans le temps ni dans l'immensité, mieux disciplinés et plus dociles que les engrenages du plus parfait mécanisme, accomplissant leurs courses périodiques toujours avec la même régularité, et gravitant en suspension dans le vaste espace. A la place du ridicule Tithon et du palais de l'Aurore, images qui ne satisfont plus même les enfants, il importe désormais, ajouta Kepler, d'expliquer l'immobilité du soleil relativement au centre de notre univers. Au lieu de représenter la voie lactée sous la forme d'un chemin aérien ou d'une tache de lait, montrer l'incalculable fourmillement des étoiles; au lieu des inventions risibles d'une contemplation rudimentaire et d'une curiosité égarée, déployez le ciel tel que la science le dévoile à nos regards dessillés, et vous serez sûr que vos disciples non distraits vous suivront dans tous vos commentaires et vous écouteront avec enthousiasme. Kepler raisonnait juste, et ce qui explique l'attrait des ouvrages contemporains sur l'astronomie, c'est précisément que les investigations de la science satisfont aujourd'hui à nos plus légitimes interrogations, et que nous avons

Digitized by Google

la certitude que ses affirmations ne masquent plus d'erreurs, et que basées sur les mathématiques, elles ne nous bercent plus avec des contes, ne nous endorment plus avec des chimères.

Les livres d'éducation sur l'astronomie sont aujourd'hui très nombreux. Ils sont composés pour les penseurs de tout sexe, de tout rang, de tout métier et de tout âge, qui aspirent à connaître la vie par son côté paisible, poétique et scientifique. On connaît les ouvrages de Humboldt et d'Arago, qui sont restés les modèles du genre; le très intéressant tableau du progrès de l'astronomie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, de M. Boillot, les cartes spéciales de M. Beaumarchey, son horloge géographique, son horloge cosmographique et son indicateur astronomique si habilement distribué pour que chacun y puise sans recherche difficile des renseignements précis. On sait enfin qu'une feuille périodique, le *Journal du ciel*, créée et dirigée par M. J. Vinot, a rallié un très-nombreux public, composé d'ouvriers, de dames, de jeunes filles, d'instituteurs, de gens du monde, tous intéressés aux élucubrations astronomiques et occupant leurs loisirs studieux, leurs heures de divertissement profitables à étudier l'évolution des mondes et à observer la permanence des lois qui président à cette évolution. A tous ces éléments d'instruction, M. Ch.-Emmanuel vient de joindre un livre et un appareil peu coûteux, déjà populaire et qu'il appelle l'*alphabet astronomique*. M. Faye a dit de ce petit appareil que grâce à lui on pourrait désormais apprendre sans peine en huit jours ce qu'on apprenait très difficilement en une année. L'alphabet astronomique a en effet déjà rendu des services parmi les disciples mondains du cours d'astronomie populaire, que, sur l'invitation de la société polytechnique, M. Ch.-Emmanuel a été chargé de faire aux ouvriers du onzième arrondissement. Le succès a été aussi complet que rapide. La partie matérielle de l'appareil se compose d'un disque mobile qui tourne librement sur un pivot central, au sein d'un cercle fixe et gradué qui l'enveloppe et le soutient de toutes parts. Sur la surface du disque mobile sont projetées la sphère terrestre et la sphère céleste qui se meuvent ainsi, tout d'une pièce, sans les divisions du cercle gradué. Les fils attachés au centre facilitent le calcul et la lecture. En cela consiste tout le mécanisme d'un instrument qui, avec une promptitude sans exemple, fait l'office des globes plus ou moins coûteux et des appareils compliqués dont on se sert aujourd'hui. Souvent même il donne la solution immédiate des problèmes les plus ardus qui sans lui nécessiteraient un long calcul. Un disque mobile, un cercle immobile et quelques fils indicateurs : il n'en faut pas davantage pour qu'une seule et même figure puisse se prêter à toutes les exigences de l'enseignement dans une science admirable, que chacun voudrait connaître, mais dont l'étude abstraite épouvante ou rebute les gens prévenus. L'alphabet astronomique de M. Ch.-Emmanuel, les cartes de M. Beaumarchey, le journal de M. J. Vinot, montrent combien on se trompe quand on affirme avec dédain que l'astronomie sera toujours une science inaccessible à l'intelligence du vulgaire. Les lois du système planétaire sont simples comme tout ce qui émane de la nature. Parmi les ouvriers que les longs labeurs de la journée n'ont pas empêchés de suivre

Digitized by Google

les cours d'astronomie populaire du XIe arrondissement, nous avons vu des ignorants d'hier pour qui c'est aujourd'hui un jeu de résoudre, grâce aux cartes, aux livres, aux instruments que nous venons d'indiquer, des problèmes qui seraient redoutables pour des élèves plus forts, si dans les conditions de l'enseignement, il fallait répondre immédiatement et sans prendre la plume. Parmi les gens du monde, nous pourrions citer des dames, des jeunes filles qui résolvent facilement aujourd'hui des problèmes qui jadis embarrassaient les plus habiles algébristes. C'est que la clé de la science n'est plus désormais dans la main des savants spéciaux. On peut maintenant rassurer les personnes très nombreuses qui sont avides de connaître l'astronomie, mais qui n'osent pas l'étudier parce qu'on répète sans cesse que cette belle science est au-dessus de leur portée. Cette science est enfin accessible à un esprit de bonne volonté, et cette vulgarisation est due aux Humboldt, aux Arago, à MM. Ch.-Emmanuel, J. Vinot, Flammarion, à tous les écrivains d'initiative, dont les livres aujourd'hui populaires sont familiers à nos lecteurs.

Les études qui composent le nouvel ouvrage de M. Flammarion ont été suscitées par les travaux de la science militante ou inspirées à la suite des correspondances entretenues avec les principaux observatoires, avec les académies ou avec les amateurs nombreux qui, de tous côtés, en Europe, en Asie, en Amérique se préoccupent très scientifiquement de l'astronomie. Elles ont paru à leur heure, dans des recueils scientifiques et surtout dans la *Revue contemporaine*. Elles sont rééditées avec leur date, dans la forme même où elles ont été écrites, sans altérer le texte original, même lorsque des découvertes plus récentes y ont invité, afin que les observateurs spéciaux y trouvent les mémoires successifs de l'état de la science d'année en année, mois par mois, et qu'aucune retouche n'y produise des anachronismes ou n'en modifie le caractère local. Dans le cas où des modifications ont été récemment apportées par des découvertes nouvelles, l'auteur les a indiquées dans des notes pour maintenir le recueil dans l'actualité. Il y aura plusieurs volumes. Dans le premier qui vient de paraître et dont l'intérêt est fort grand, la question du soleil, sa nature et sa constitution physique, occupent la place capitale; c'est que cette question est depuis longtemps le seul et principal but des recherches des astronomes. L'auteur déclare dès la préface que, malgré l'habileté des observateurs et le perfectionnement des instruments, cette séduisante et grave énigme est encore loin d'être résolue; mais quel est l'esprit indifférent qui se refuserait à visiter, à travers un livre bien fait, les régions mystérieuses de ce monde immense et voudrait ignorer les causes des surprenants phénomènes qui se produisent dans son atmosphère tourmentée ? « Qu'y a-t-il de neuf dans le ciel ? » Tel est le début de la seconde étude. Ces paroles sont empruntées à une causerie de M. Babinet et servent de préliminaires à un travail très curieux, où se trouvent enregistrés l'état civil de l'astronomie en 1863 et 1864, l'acte de découverte des petites planètes et des comètes, les observations d'éclipses, les travaux sur le magnétisme terrestre et quelques coïncidences curieuses susceptibles de révéler de nouvelles lois en astronomie. Les étoiles filantes et

Digitized by Google

les bolides, dont on s'est occasionnellement occupé en ces derniers temps sont étudiés à leur tour; enfin un travail spécial très sagace et très médité a été consacré aux belles observations sur les nébuleuses qui ont dernièrement attiré l'attention des savants.

Les astronomes-amateurs, on n'en rencontre pas encore assez en France — ont souvent demandé que l'on exposât dans un aperçu général les phénomènes astronomiques de chaque saison, de chaque mois de l'année. Il est utile, en effet, pour celui qui veut étudier les merveilles célestes, de connaître au moins la carte et un peu l'histoire du pays au sein duquel il va voyager et de posséder des points de repère qui lui permettent de retrouver sa route à travers de si complexes pérégrinations; c'est donc par la description mensuelle des beautés dont le ciel est successivement constellé que l'auteur a terminé sa revue astronomique. Cette description est complétée par le calcul des positions des planètes. Rien n'est plus intéressant, au double point de vue astronomique et historique, que cet almanach où figure l'aspect changeant du ciel pour chaque mois de l'année. Le ciel de chaque mois peut se diviser en deux parties : le ciel sidéral et le ciel planétaire. Le premier ne change pas d'une année à l'autre, et les points présentés par l'auteur resteront sans doute les mêmes pendant toute la durée de notre vie. Les aspects planétaires sont au contraire très variables, et leur description doit être renouvelée chaque année. Cette étude a été en conséquence divisée en deux sections, la première est fixe et peut être appliquée aux années futures comme à la présente année. La seconde appartient exclusivement à l'année 1867, pour laquelle ont été calculés les mouvements et positions des planètes compagnes de la terre dans sa pérégrination autour du foyer solaire.

Les coordonnées astronomiques, par lesquelles on indique dans les ouvrages spéciaux le mouvement des planètes dans le ciel, sont loin d'être à la portée de tous ceux que sollicite l'observation des astres. Il est généralement difficile, pour ne pas dire impossible, à un amateur ordinaire de faire les recherches nécessaires pour savoir en quel point du ciel se trouve l'astre qu'il désire examiner, et lors même qu'il saurait par quels degrés d'ascension droite et de déclinaison réside cet astre, il ne saurait pas encore le trouver immédiatement parmi les étoiles. Aussi, l'on voit souvent les dilettantes de l'astronomie désireux d'observer telle ou telle planète et ne sachant vers quelle constellation diriger leurs regards. Pour répondre à ces difficultés, la carte qui accompagne le nouvel ouvrage de M. Flammarion donne pour toute l'année la marche des planètes, avec toutes les explications spéciales, de manière à faciliter toutes les recherches à l'amateur. L'auteur a relégué dans ses notes les détails techniques et les données numériques qui confirment le texte, mais qui auraient pu nuire à l'unité de la rédaction ou à la clarté de la démonstration.

Cet ouvrage, qui répond à tant de curiosités légitimes et nobles, continue la campagne militante de l'auteur pour vulgariser l'astronomie, qui compte chaque jour de plus nombreux et plus fervents adeptes. Dans son beau livre consacré à étudier *la pluralité des mondes habités* et les conditions d'habitabilité des terres célestes, l'auteur avait déjà su piquer l'esprit in-

Digitized by Google

vestigateur des gens de plus en plus nombreux qui lisent et méditent. Il sut rendre attrayante la question de l'existence d'une race intelligente sur les autres globes de l'espace, nous intéresser à l'universalité de la vie dans la création sidérale, et à l'unité des lois physiques et morales dans le monde entier. Il sut rendre sympathiques ces problèmes de science pure, montrer que ces questions ont leur importance dans la destinée humaine, et qu'elles sont d'une très haute influence sur la marche progressive de la philosophie; c'est là son honneur. L'époque est venue, en effet, où l'homme peut dépouiller ce manteau de vanité dont il s'était si mal à propos vêtu jusqu'ici. Il peut désormais examiner sa vraie condition, sa réelle grandeur, sentir le ridicule de ses préjugés d'autrefois, et ne considérer plus sa mesquine personnalité comme le but de l'œuvre divine. L'homme qui cherche la raison des choses s'étudie lui-même et médite ; il cherche enfin l'explication de l'énigme du monde ; il examine quel rang il occupe dans l'ordre des êtres, quelle est sa relation dans la solidarité universelle, quelle est sa destinée dans le plan général : grâce à la science qui a en quelque sorte illuminé la spacieuse immensité, les astres parlent, et leur parole éloquente arrive jusqu'à nous. L'homme ne veut plus rester sourd à leur voix, aveugle devant leur éblouissante clarté; il est désormais assez volontairement humble pour mériter de comprendre l'enseignement de la nature; mais il est sincère après qu'il l'a compris, et reconnaît qui il est, et il le proclame sans orgueil mais avec force. Il a fallu l'incubation de soixante siècles au moins pour que les sciences exactes aient pu nous apporter les éléments de la certitude, nous éclairer sur notre rang, nous donner la perception de notre destinée, déraciner les interprétations fausses que certains esprits légers ont brodées sur la doctrine de la pluralité des mondes et faire converger toutes les lumières de la science vers ce grand point : la Vie universelle, l'éclairer dans son aspect réel, établir ses rayonnements immenses et montrer que cette inéluctable vitalité est le but mystérieux autour duquel gravite la création tout entière. Ces problèmes importent à notre temps; ne laissons pas s'endormir dans la bibliothèque des savants les conquêtes de la science ; sachons en faire profiter les arts et les métiers, les lettres et l'industrie, la philosophie et l'investigation religieuse.

M. Flammarion n'a point manqué à son devoir de populariser, de rendre attrayantes ces grandes questions qui nous intéressent tous. Dans la *Pluralité des mondes habités*, dans *les Mondes imaginaires* et *les Mondes réels*, dans les *Merveilles célestes*, où il a ramené toute la science dans n ensemble d'études illustrées et ordonnées pour l'enseignement de la jeunesse, et enfin dans ses *Etudes et Lectures sur l'astronomie*, il s'est montré homme de progrès, de science, très philosophe, très lettré. Ses ouvrages serviront de grammaire astronomique et de document à ceux qui désirent connaître le mouvement contemporain de la science et prendre à leur source les découvertes actuelles. Dans le travail journalier des hommes qui se consacrent aux élucubrations positives, surtout aux recherches dont les mathématiques sont la base, il y a certaines études spéciales qui sont pour les gens du métier le fondement essentiel des œuvres dont le public

Digitized by Google

ne voit et ne peut voir que la partie extérieure, les broderies et les arabesques. L'intérêt de ces travaux s'adresse surtout à ceux qui, soutenus par une studieuse ardeur, comprennent la nécessité d'observer directement la marche progressive des connaissances humaines. Les esprits animés de ces tendances deviennent nombreux à notre époque, et ce n'est plus seulement dans l'Université qu'on rencontre cet invincible besoin d'étudier chaque chose dans la pratique aussi bien que dans la théorie. Le besoin du savoir sollicite aujourd'hui toutes les aptitudes. On doit reconnaître là un des signes non équivoques de l'évolution de l'esprit humain, de son grand réveil et du suffrage unanime qui désormais confie la destinée du monde aux mains de la science expérimentale. Les ouvrages de M. Flammarion satisfont pleinement à cette soif fièvreuse et anoblissante de notre époque. Ce n'est pas un mince éloge que de lui attribuer tant de mérite.

MAURICE CRISTAL.

Les premiers siècles de l'Histoire de Pologne, par ADAM MICKIEWICZ, 1 vol. in-12, traduit du manuscrit inédit par les fils de l'auteur. Paris, librairie du Luxembourg. 1868.

Les origines de la Pologne — très curieuses pour la science, puisqu'elles offrent, à une époque relativement récente, le spectacle instructif et peu connu d'une société se formant au premier degré, c'est-à-dire, sur une terre et avec des éléments vierges de toute civilisation antérieure — appartiennent au nombre des questions historiques encore peu élucidées.

Adam Miçkiewicz n'a jamais été un historien, mais, génie encyclopédique, comme tous les grands génies, il a eu en toutes choses des vues originales et synthétiques. Dans le livre que nous avons sous les yeux, il se montre éclectique, il cherche à concilier deux doctrines opposées sur l'origine des *Lechs*, ancêtres de la noblesse polonaise, qui donnèrent à la Slavie centrale la forme politique et l'organisation sociale par lesquelles elle a vécu pendant dix siècles, sous le nom glorieux de Pologne. Parmi les historiens, les uns font venir les *Lechs* du Midi, les autres du Nord. Miçkiewicz croit qu'ils sont sortis de la nation *Lezgue*, qui habite jusqu'à ce jour le Caucase et que les Russes appellent *Lesguintzy;* mais il admet aussi une autre invasion normande dont les traces dans l'histoire de la Pologne sont visibles.

Nous n'avons pas ici la place nécessaire pour discuter les arguments pour et contre ; tout ce que nous pouvons faire, c'est de constater qu'à l'époque où ces notes furent mises sur le papier (il y a quarante et quelques années) ce fut une opinion très avancée. Les patriotes d'alors mettaient toute leur ambition à ne pas tolérer que l'on enseignât qu'une goutte quelconque de sang étranger fût jamais venue souiller la pureté de la race polonaise et entamer l'homogénéité de la nation. Cela passait pour une doctrine révolutionnaire et subversive, puisqu'elle tendait à démontrer l'origine étrangère de la noblesse du pays.

A mesure qu'il approche de l'époque historique, le livre de Miçkiewicz devient moins intéressant. Comme sociologue, Mickiewicz appartient à la

Digitized by Google

vieille école. Il attribue, dans l'histoire, un rôle exagéré aux grands hommes, — il est vrai qu'en soutenant cette thèse, il prêche *pro domo sua*, — il croit aux rois pasteurs et législateurs des peuples, aux Minos, aux Lycurgue, aux Solon, aux Numa, aux Boleslas et aux Césars, auxquels il attribue la puissance de tailler les nations dans le vif, toutes d'une pièce, comme des statues.

Il fait souvent bon marché des détails historiques les plus instructifs, quand ils ne lui conviennent pas; avec les difficultés trop longues à débrouiller, il s'arrange à la façon d'Alexandre, il coupe le nœud en deux. Tant pis pour l'histoire, mais tant mieux pour sa philosophie concrète et virile, qui va droit au but.

Miçkiewicz est depuis longtemps connu en France. Ami de Victor Hugo, de Michelet, de Quinet, de Georges Sand, de Lamennais, qui imita une de ses plus belles œuvres en faisant les *Paroles d'un croyant*, il sut, comme professeur au collége de France, tenir pendant longtemps l'esprit des lettrés en éveil et, selon une belle expression de son fils, il « initia l'Occident aux mystères du monde slave. » Nous remercions sincèrement les fils de l'auteur de nous avoir fourni l'occasion de renouveler ici l'hommage dû à la mémoire du grand poète, mais nous nous empressons de tirer le voile sur les imperfections de l'ouvrage publié sous son nom et que les traducteurs définissent parfaitement eux-mêmes en ces termes : « Ce n'est, à la vérité, qu'un premier jet. L'auteur, s'il eût revu ces pages, les aurait peut-être modifiées à certains égards. »

B. DE ZADORA.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

29 avril

RÉCEPTION DE M. JULES FAVRE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Cette séance, si impatiemment attendue, a-t-elle tenu toutes ses promesses? Quelques difficiles disent que non, et on pouvait être sûr d'avance qu'ils ne diraient pas oui. Ils avaient trop mal accueilli la candidature pour bien accueillir la réception, Ils ont tenu, eux du moins, les promesses de mécontentement et de mauvaise humeur qu'ils nous avaient faites dès le début. Ces difficiles sont de deux espèces. Il y a d'abord les radicaux, les purs, les jansénistes de la démocratie, les jacobins, les conventionnels, les petits Saint-Just de l'ère nouvelle, qui parlent de tout sur un ton dictatorial, et qui prétendent fonder la liberté sur l'intolérance. On se rappelle les beaux cris qu'ils poussèrent aussitôt que le nom de M. Jules Favre fut prononcé pour l'Académie. Qu'allait-il faire dans cette galère? Quoi! ce tribun hirsute, ce républicain farouche, consentirait aux sollicitations, aux visites, aux invitations, aux petites capitulations de toute sorte qu'exige une élection à l'Académie. Il irait, lui, de son pied libre, fouler des antichambres monarchiques et cléricales! Il irait mendier les voix de MM. Guizot ou de Falloux! Il compromettrait la République dans sa personne! Cela n'était pas permis. Un démocrate ne pouvait pas être académicien! Voilà ce que répétaient ces messieurs sur tous les tons. Il paraît que le peintre David de 93 et le sculpteur David de 1848 n'étaient pas de leur avis.

Aujourd'hui, leur chanson recommence. A les entendre, M. Jules Favre s'est décidément fourvoyé. Après avoir fait une faute en se présentant, il a prononcé, en entrant, un piètre discours, où il n'a pas seulement eu le

Digitized by Google

courage de dire quelques injures à ses électeurs. Il n'a pas revendiqué le droits de la libre raison, il a parlé de Dieu et de l'âme avec respect, il a loué M. Cousin, tout cela est impardonnable! « Vous connaissez ces *purs*; vous avez entendu parler de ces nouveaux Brutus qui pensent qu'un démocrate est déshonoré quand il dit monseigneur à un évêque, ou qu'il s'en va faire visite à un académicien. Pour eux, il n'y a rien en France qu'eux-mêmes; ils ne se disent bonjour qu'entre eux; quiconque salue à côté est un renégat. Prenez garde, si vous vous livrez tant soit peu à ces gens-là; si, séduit par l'apparente générosité de leurs principes, vous leur dites : je suis des vôtres; prenez garde, immédiatement ils vous mettent en poche leur catéchisme, et bon gré, mal gré, il faut le prendre. Ils vous font votre foi, vos opinions, vos discours, vos actions; ils vous suivent de l'œil, ils vous surveillent, ils vous jugent; ce sont les purs. Il y a parmi eux beaucoup de vieux cordonniers et quelques journalistes, des Simon et des Couthon. Deux ou trois ont du talent, de l'éloquence, de la sincérité, des intentions excellentes; mais ils ne comprennent rien. Epineux, hargneux, difficiles à vivre; Danton ne pouvait les voir sans se fâcher, et Camille ne pouvait les regarder sans rire. Ils n'ont jamais aperçu les choses que sous un certain angle, obtus; ce sont des bornes ou des barres de fer. » Il y aura tantôt dix-huit mois que nous leur adressions ces compliments, en les voyant s'acharner dès lors contre M. Jules Favre. Evidemment, nous n'avons rien à en rabattre aujourd'hui.

Maintenant il y a la seconde espèce, un peu plus basse, beaucoup plus basse, qui attaque le nouvel académicien parce qu'il est de l'opposition, qui attaque l'Académie parce qu'elle a nommé un orateur de la gauche, qui attaque M. Cousin parce qu'il n'est pas mort sénateur, comme elle honore M. de Sacy depuis qu'il l'est devenu.

Eh bien, ces gens-là ont-ils raison? Ces délicats font-ils preuve de goût véritable lorsqu'ils se coalisent contre la séance de jeudi? C'est en vérité une des plus intéressantes qui se soient rencontrées depuis longtemps, et peut-être n'y en a-t-il pas eu qui aient aussi vivement sollicité la curiosité depuis le jour où M. Guizot a reçu M. Lacordaire. L'un et l'autre discours, celui de M. Jules Favre, plus pompeux, celui de M. de Rémusat, plus à l'aise et familier, ont eu un grand succès. Ce n'a été qu'applaudissement d'un bout à l'autre, et il y a là de quoi consoler de bien des critiques. Tout ce qu'on peut dire, c'est que M. Jules Favre s'est un peu trompé, mais, à dessein sans doute, sur M. Cousin : il n'a vu ou voulu voir exactement en lui ni l'homme ni le philosophe. L'homme, on le connaît depuis longtemps : un initiateur, a dit M. Jules Favre; le mot est juste, mais avec une nuance. De l'apôtre, oui, et encore de l'apôtre, il y en avait beaucoup chez M. Cousin; mais il y avait aussi de l'artiste, ses ennemis ont dit du comédien; sa sincérité était servie d'une verve particulière de prédication théâtrale qui est indispensable au succès des doctrines. Quel est le grand convertisseur qui n'ait pas été un grand acteur, depuis Chateaubriand jusqu'à M. Cousin? Peut-être M. Jules Favre aurait-il pu toucher à ce point délicat, et insister davantage sur l'extérieur de l'homme, sur ce vif-argent, sur cette animation, sur cette flamme qui

Digitized by Google

jaillissait de la vieillesse de M. Cousin, bruyante et charmante, comme un oxygène inépuisable qui s'échappe des noires entrailles de la houille. Tous ceux qui l'ont connu l'appellent encore aujourd'hui le boute-en-train de l'Académie. On n'y faisait rien sans lui ; on avait besoin de sa présence pour se lancer, pour se passionner, pour combattre. Il échauffait tout de sa voix, de son geste ; il donnait à tous le mouvement et la vie ; il donnait aussi la direction, il montrait, il plaidait, il prêchait, toujours actif, toujours debout et sur la brèche, le plus zélé, le plus convaincu, le plus éloquent, un véritable académicien des anciens jours, un Mirabeau littéraire ! M. Jules Favre lui a prêté quelques traits qui, ce semble, ne sont pas tout à fait à lui.

Sur le caractère de l'homme, il y avait aussi beaucoup à dire ; peut-être n'était-ce point le lieu à l'Académie, et au moment même où l'on prenait possession de son fauteuil ; mais il est bien certain que l'on pouvait faire courtoisement quelques réserves. Qui sait si M. Cousin, ayant vécu, ne serait pas aujourd'hui sénateur ? Nous nous sommes laissé dire vingt fois que la chose ne tint qu'à un fil, et que l'auteur du *Vrai, du Beau et du Bien* aurait fini par céder à une douce violence.

C'est bien possible. D'autres ont cédé qui se laissaient qualifier d'intraitables, et puis le Sénat couronne bien une carrière ; c'est une académie politique, comme l'Académie est un sénat littéraire ; les Cousin y seront toujours bien placés. M. Jules Favre, parlant du désintéressement et de l'indépendance de M. Cousin, aurait pu, sans inconvénient, aborder ce qu'on pourrait appeler la question des ambitions finales, et montrer comment l'innocent désir de mourir en pleine gloire et en vue du public ne saurait porter atteinte à la bonne renommée d'un homme. Cette explication, dans sa bouche, eût été certainement des plus piquantes. Il a préféré étudier M. Cousin dans son œuvre, et analyser ses travaux philosophiques. S'il pouvait y avoir une partie moins goûtée dans un discours de M. Jules Favre, nous dirions que ce sera certainement celle-là. Elle semble un peu trop métaphysique, et d'ailleurs le philosophe y est surfait. Que reste-t-il aujourd'hui de l'éclectisme ? Quelques belles phrases et de pauvres élèves. Même en ce livre du *Vrai, du Beau et du Bien*, l'historien de Mme de Longueville a risqué bien des paradoxes, par exemple que Lesueur est le plus grand des peintres, parce que le siècle de Louis XIV est le plus grand des siècles. C'est raide ! encore est-ce clair ; tandis qu'il y a beaucoup d'autres choses dans M. Cousin qui ne le sont pas, et que M. Jules Favre lui-même, malgré la transparente fluidité de son langage, n'a pu complétement éclaircir. Qu'on en juge :

« De cet enchaînement de déductions, pour ainsi dire mathématiques, naît tout un ordre de conséquences au développement desquelles M. Cousin sait prêter une incomparable grandeur. L'analyse la plus parfaite, et je ne sens que trop les défectuosités de la mienne, ne pourrait donner une idée, même affaiblie, de la lumineuse ordonnance de son argumentation, de la hauteur de ses vues, de la richesse de ses images. Le beau, n'étant à ses yeux qu'un rayon divin de l'idéal, se confond avec le vrai, et cette double conception nous ravit en Dieu. L'art, représentation finie

Digitized by Google

du beau, ne peut donc jamais, sans être infidèle à sa mission, se séparer de la vérité ni altérer le lien mystérieux qui le rattache à l'infini. Plus élevé que la réalité dont il s'inspire, il poursuit sans relâche, en désespérant toujours de l'atteindre, le type incréé de toute perfection. Il le devine sous le voile de formes changeantes qui le trahissent et le dérobent tour à tour, il en évoque le fantôme dans ses fiévreuses méditations, jusqu'à ce que, se repliant sur l'âme humaine, il trouve dans ses profondeurs le secret de la beauté morale qui engendre, domine et gouverne ici-bas toutes les autres. C'est ainsi que, par un circuit inévitable, l'observation philosophique nous ramène au point de départ, à nous-mêmes, à notre propre conscience. Le besoin de la justice est en elle aussi net, aussi impérieux que celui du vrai et du beau. De la notion de la justice découle celle du bien, de la morale. M. Cousin réfute avec une extrême vigueur la doctrine de l'intérêt, et prouve la faiblesse et l'insuffisance de la théorie du sentiment. Et, revenant avec le flambeau de sa méthode sur la route éclairée par lui d'une si vive lumière, il place le principe de la morale en Dieu et dans l'esprit nécessaire qui nous unit à lui. »

C'est un peu plus compréhensible que les raisonnements de M. Cousin; mais ce n'est pas avec ces théories-là qu'on peut espérer aujourd'hui satisfaire la critique. M. de Rémusat l'a bien senti, car, voulant, lui aussi, dire son mot sur M. Cousin, il a évité d'entrer dans l'analyse, et il s'est contenté d'un petit résumé qui condense l'homme aussi exactement que possible, non sans quelque apparence d'épigramme. « Si donc l'on se demande quels sont les points fondamentaux de la philosophie de M. Cousin, il faut répondre : une méthode générale qu'en langage d'école on appelle méthode psychologique, et qui, appliquée à l'étude de la conscience et vérifiée par l'histoire de la philosophie, conduit à une certaine métaphysique dont les conclusions dernières se réduisent à cette vieille et familière croyance : il y a une âme qui atteste un Dieu. »

Cette *certaine métaphysique* est un peu dédaigneux, mais juste. Parlons avec franchise : ce qu'il faut louer, ce qu'il faut mettre au premier rang chez M. Cousin, ce n'est pas le philosophe, ce n'est pas même l'homme : c'est l'artiste; celui-ci est incomparable, et, s'il ne s'agit que d'art, on peut répéter avec M. Jules Favre et M. de Rémusat que la France a perdu en lui un de ses plus grands esprits. C'était un des hommes les plus ouverts aux choses délicates, c'est-à-dire aux lettres et aux arts, qu'il y ait jamais eu dans notre pays. Il ne lui a manqué pour être tout à fait un génie que de suivre sa voie, que de venir à une époque où il lui fût permis d'être tout simplement un artiste. Jamais il n'y en eut de mieux doué, et qui eût davantage le feu intérieur. Nous le jugeons aujourd'hui, nous le mesurons avec une désinvolture tout à fait cavalière, nous lui ôtons ses pompes et presque ses œuvres : c'est à merveille; mais où est son égal? Et qui donc peut-on lui comparer dans notre génération? Où est, depuis vingt ans, l'esprit d'élite qui est taillé sur ce patron-là? qui cause, qui parle, qui pense, qui écrit comme M. Cousin? Il me paraît que nous ne gardons pas assez avec lui les distances, et que nous ne nous faisons plus une idée suffisante de ce qu'il fut.

Digitized by Google

Il reste grand et glorieux pour ses contemporains, il est colossal à côté de nous, il ne déchoit un peu que si on le mesure à l'immense réputation qu'il a eue. On a un peu raillé ce divertissement, cette passion de sa vieillesse, ses *Portraits de Femmes* du XVIIe siècle; on s'est demandé comment la philosophie s'accommodait de ces galanteries rétrospectives. Ce qui est certain, c'est que l'art s'en félicite, et qu'il n'y a rien au monde de plus parfait que ce genre de biographies, où les grâces de l'intimité se marient si agréablement aux sévérités de l'histoire. Il est impossible de mieux les juger que ne l'a fait M. de Rémusat : « Il n'a pas tenu à M. Cousin que la sœur du grand Condé ne devînt sa rivale de gloire. Ce nom inaugura une suite inattendue d'ouvrages historiques, où il porta toute la curiosité de son esprit, toute l'exactitude de son érudition, toute la vivacité de son imagination. Comme il n'aimait rien faiblement, comme la froideur lui était inconnue, il s'exalta en quelque sorte pour la première moitié du XVIIe siècle, au point de faire dater du règne de Louis XIV la décadence. On dut à cette diversion dans ses goûts et dans ses travaux une succession d'écrits qui forme comme une galerie de portraits historiques, où le peintre nous a toujours paru plus admirable que les modèles. Le talent de M. Cousin se révéla alors tout entier à ceux mêmes qui, jusque-là, ne le soupçonnaient pas, et qui n'osaient pas même le connaître. En conservant toutes ses éminentes qualités, il les rendit plus accessibles, plus reconnaissables, et comme familières à des lecteurs surpris de l'admirer, Sa renommée gagna un nouveau public. Il crut lui-même avoir acquis comme un talent nouveau. Il nous disait qu'en étudiant le XVIIe siècle, il avait appris à écrire. Mais ne parlait-il pas naturellement ce beau langage qu'il retrouvait chez les contemporains de Pascal? Son style était celui des maîtres, et, en l'assouplissant au genre tempéré de l'histoire biographique, en lui donnant plus de grâce et de simplicité, il ne faisait que prouver une fois de plus que notre siècle n'avait pas produit d'écrivain supérieur à lui. »

Mais en voilà bien assez sur M. Cousin. Aujourd'hui, sa place est faite; nous croyons que si sa mémoire doit subir encore quelques retours d'opinion, ils lui seront définitivement plus favorables que contraires, et qu'il ne fera que monter chaque jour dans l'opinion publique. Il n'ira pas toutefois jusqu'où M. Jules Favre l'a mis; il n'a point laissé de doctrine. M. Cousin vivra; mais le cousinisme est mort.

Les parties vraiment belles du discours de M. Jules Favre, et l'on devait tout naturellement s'y attendre, sont celles où il parle de la liberté avec cette chaleur, avec cette onction qu'on lui connaît. Il a appliqué ce mot d'*onction* à l'éloquence de M. Cousin, il a eu tort; on peut l'appliquer à la sienne, surtout dans certaines circonstances; quand il parle de liberté, de dignité humaine, il est pénétrant, persuasif, onctueux! Ce n'est pas sous ces couleurs qu'on est habitué à se figurer M. Cousin et plus d'un, qui aurait à le peindre, se tromperait assurément sur lui comme il s'est trompé, en deux ou trois points peu graves, sur M. Jules Favre. Le peuple, qui l'envoie à la Chambre, s'imagine que c'est un tribun fougueux, violent, un ouragan de parole. Il n'en est rien : sous l'ouragan de

Digitized by Google

la pensée nul homme n'est plus maître, plus sûr de son langage. Orateur élégant, harmonieux, disert, il est rompu à toutes les grâces, à tous les enchantements de l'art ; mais allez donc dire cela à ses électeurs, ils ne le croiront même pas en l'apprenant de la bouche de M. de Rémusat qui l'a mieux dit que ne le dira jamais personne.

« Entre des genres et des exemples si divers, vous avez su, monsieur, vous frayer votre route et donner à votre talent un caractère qui lui est propre. Formé et comme aguerri dans les débats les plus animés et quelquefois les plus violents du barreau, toujours empressé de prêter une voix protectrice aux idées de la démocratie contemporaine, et même à ses passions, vous n'avez jamais consenti à les satisfaire sans les ennoblir. Votre langage, chastement populaire, élève sa cause pour la mieux défendre, et dispute à ses adversaires, entre autres priviléges, celui du goût et de la dignité. Pas plus que la violence des procès politiques, la familiarité parfois vulgaire des débats judiciaires n'a altéré la distinction native de votre talent. Chaque jour plus pur et plus châtié, il n'a rien perdu de sa hardiesse et de son abondance. On croyait sentir que vous placiez chaque jour plus haut votre idéal. On s'en est convaincu mieux encore lorsque, appelé par votre pays dans l'enceinte où se discutent la loi et le gouvernement lui-même, vous avez su mesurer vos efforts à la grandeur de la mission. C'est là, c'est dans cette région plus haute, et pourtant non moins orageuse, que les convictions tout à la fois se tempèrent et se fortifient, que la contradiction oblige l'orateur à s'assurer dans sa raison comme dans son courage, à combiner la chaleur et la prudence, à se montrer tout ensemble habile et vrai. Le plus exercé dans les luttes du barreau apprend dans ces nouveaux combats à mieux choisir ses armes ; car il est lui-même en cause ; il se sent responsable de l'intérêt public qu'il veut défendre, de l'opinion publique qu'il veut éclairer. Ceux qui l'entendent se piquent peu d'impartialité ; ce sont quelquefois des ennemis qu'il aurait à convaincre. Si, à ces dures conditions du débat, vous ajoutez l'importance et la difficulté des questions, quel noble esprit ne se sentirait ému en abordant la tribune, et ne reconnaîtrait qu'il s'agit là d'atteindre le dernier terme de l'art oratoire ? Vous l'avez senti, monsieur, et l'épreuve vous a trouvé digne d'elle. Loin de dépasser vos forces, elle semble vous en avoir donné de nouvelles. Votre talent s'est réglé sur vos devoirs. En conservant toutes ses facultés, il s'en est rendu de plus en plus maître. En continuant de porter dans l'improvisation, avec une facilité incomparable, une correction infaillible, vous avez su, suivant la question et le moment, économiser les richesses de votre argumentation, choisir entre les raisons les plus élevées et les plus fortes, et peu à peu vous rapprocher davantage de la perfection de l'orateur politique, qui doit s'animer sans sortir du vrai et ne dire que l'utile sous la forme du beau. »

Nous avons cru devoir reproduire tout ce portrait, parce qu'il est fort ressemblant et qu'en somme, le grand intérêt de la séance s'attachait à la personne de M. Jules Favre. C'était ce lion qu'on voulait voir. M. de Rémusat a rendu à sa physionomie, ou du moins à son éloquence, le vrai caractère qu'elle a, insinuante, musicale, arrondie, et, pour tout dire, cicé-

Digitized by Google

ronienne. M. Jules Favre parle presque aussi bien qu'on écrit, voilà la vérité. A ce titre, il était mieux destiné qu'aucun de ses collègues du barreau à entrer à l'Académie. Les portes devaient s'en ouvrir toutes grandes un jour ou l'autre devant cette pureté, ce fini de langage, devant cet art exquis et toujours présent, bien supérieur en mérite académique à la chaleur incorrecte d'un Berryer, ou à la dialectique compacte et touffue d'un Dufaure. Nous ne savons pas si ceux qui ont attaqué sa candidature ont la moindre idée de ce fait, mais il est capital : l'éloquence de M. Jules Favre est la plus littéraire qui existe, la plus faite pour l'Académie. Elle ne ressemble en rien à l'outre aux tempêtes, ou du moins si elle souffle et déchaîne quelquefois la tempête, c'est avec des paroles de miel et avec une voix de sirène, *mellifluus orator*. Les abeilles voltigent autour de ses lèvres, comme elles se fussent posées autrefois sur les lèvres d'un Platon ou d'un Isocrate. Cela n'empêche pas qu'on ne soit un démocrate et, en effet, s'il était nécessaire de définir une dernière fois en deux mots M. Jules Favre, on pourrait dire que c'est l'âme de Gracchus avec la langue de Cicéron.

Nous ne sommes point de ceux que son élection ait chagrinés. Nous ne sommes pas de ceux que sa réception ait déçus. Il était bon, même au point de vue de l'art, et dans l'intérêt de la variété, que tous les éléments de la société française fussent représentés à l'Académie. Or, l'élément démocratique y manquait ; et il n'y manque plus maintenant. Il était bon, en outre, qu'un grand nombre d'hommes libéraux, vraiment libéraux, et qui ont pour la liberté l'affection la plus sincèrement respectueuse, donnassent un gage d'alliance à cette démocratie qui les a effrayés quelquefois, mais qui n'a pu jeudi que les charmer. Il était bon qu'elle l'acceptât. A se regarder, à se parler, à échanger de temps à autre des idées même littéraires, des compliments même officiels, on a moins peur les uns des autres. Il était bon enfin que deux classes d'esprits qui sont moins éloignées qu'on ne le pense essayassent de ce rapprochement. Sans doute, il a coûté quelques concessions, extérieurement, et en ce qui se rapporte à la tournure générale des personnages, il a plus coûté à M. Jules Favre qu'à ses collègues : il a dû déposer de lui-même, oublier une partie de son caractère avant d'entrer ; il était moins habitué que les autres aux façons du lieu ; ou du moins on ne l'imaginait guère occupé aux salutations académiques. Il y a pu paraître un peu gêné, embarrassé, moins naturel qu'à son banc de la Chambre. Mais est-il vrai qu'il y ait réellement perdu quelque chose de sa personnalité, qu'il ait sacrifié plus que de raison aux nécessités de son nouvel habit, que les palmes l'aient énervé et anéanti ? Ce n'est pas, dans tous les cas, ce qu'a paru croire M. de Rémusat, lorsqu'il a terminé son discours, son excellent discours par l'appréciation suivante :

« Le talent oratoire, qui vit au milieu de la foule et se déploie dans le trouble, réclame ensemble toutes les forces de l'âme. C'est de lui surtout qu'on peut dire qu'il est l'homme même ; il le veut tout entier. Il exige, il suppose, avec des dons extérieurs qui plaisent ou qui touchent, le sang-froid, le tact, la présence d'esprit, la fermeté, le courage, la promptitude

Digitized by Google

de la décision, la connaissance des hommes, l'art de les deviner et de les conduire ; comment ne serait-il pas une grande qualité politique, un moyen pratique de gouvernement? Puisse la France ne cesser jamais de l'honorer et d'y croire ! Puisse-t-elle estimer toujours à son prix le noble effort d'atteindre à la vérité par la philosophie, et de la propager par l'éloquence ! Car l'une soutient la liberté, l'autre la défend. Il semble que ce vœu soit comme la moralité naturelle d'une séance où le nom de Cousin et le vôtre, monsieur, ont été si souvent prononcés. Et (me sera-t-il permis de le dire en finissant?) celui dont la voix se fait entendre une fois encore ne pouvait espérer un devoir plus heureux qu'un public hommage à rendre aux deux vaillantes gardiennes de la dignité humaine, la philosophie et l'éloquence. »

On ne pouvait mieux couronner une séance qui ne peut déplaire, suivant nous, qu'à ceux qui n'aiment pas la liberté ou qui l'aiment mal. Quant à nous, il nous est impossible d'être scandalisé quand M. Jules Favre loue M. Cousin, ou quand M. de Rémusat loue M. Jules Favre. Assurément, ce ne sont point gens habitués à chanter toujours dans le même ton. Mais il y a des dissonances autrement choquantes!

A. CLAVEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

29 avril 1868.

Le chômage des corps délibérants, en se prolongeant bien au delà du terme convenu, nous laisse dans une sorte d'atonie politique qui n'est point exempte d'angoisses. L'opinion publique inoccupée vit, depuis un long mois, dans la sombre atmosphère des conjectures, attentive au moindre bruit, dont le silence qui se fait autour d'elle augmente l'intensité, elle tourne, comme une girouette, de la paix à la guerre, de la guerre à la paix, au gré des vents capricieux de la saison. Il n'y a plus à raisonner avec ces intermittences de terreur; il faudrait, pour les combattre, une diversion puissante vers d'autres intérêts et vers d'autres idées. On doit regretter, quand on songe à ce malaise des esprits, que le Sénat n'ait pas été plus tôt prêt à discuter et à sanctionner les lois votées par le Corps législatif et dont l'application immédiate eût imprimé une meilleure direction à l'activité politique. Le débat auquel doit donner lieu une grave question d'enseignement public et les controverses qu'il fera naître, subissent aussi un ajournement fâcheux. Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est que le Corps législatif ne se soit pas encore mis en mesure de s'occuper du budget de 1868, qui doit amener des discussions utiles et provoquer des explications nécessaires. On s'incline devant les obstacles qui ont pu motiver jusqu'ici les lenteurs du Sénat; on est moins résigné devant les raisons que l'on donne pour justifier les délais qu'éprouvent les travaux législatifs. Le public a été mis au courant, par d'inévitables confidences, du profond désaccord qui règne entre la commission du budget et quelques membres du gouvernement au sujet de certaines dépenses; il s'est trouvé initié à des dissentiments qui se prolongeaient trop et qui s'accusaient trop fortement pour pouvoir rester secrets. On a su sur quels points le gouvernement et la commission ne parvenaient pas à s'entendre, quelles résistances s'étaient formées de part et d'autre, quelles interventions avaient été jugées nécessaires et s'étaient, en fin de compte,

Digitized by Google

trouvées inutiles. Il n'y a pas jusqu'aux propos tenus dans le huis clos des séances de la commission qui n'aient été dévoilés, malgré toutes les précautions prises par la loi pour éviter de semblables indiscrétions.

Nous ne voulons point abuser de ces secrets mal gardés pour apprécier des motions ou des arguments que la circonstance et le lieu où ils se sont produits mettent à l'abri de nos critiques. Tout ce qu'il est permis de dire sans sortir du terrain légal, c'est qu'un gouvernement a toujours tort de ne point mettre une certaine logique entre ses actes et ses déclarations. Nous n'avons pas attendu que la commission du budget se montrât choquée des contradictions du pouvoir pour signaler nous-même ces contradictions et en pressentir les funestes inconvénients. Il y a longtemps que la *Revue* a appelé l'attention de ses lecteurs sur un genre de fautes dont le gouvernement impérial semble s'être fait une spécialité. N'avons-nous pas dit que si la crainte de la guerre s'était si profondément enracinée dans l'esprit des populations, notre attitude, nos ambitions mal dissimulées et nos continuels armements entretenaient en Europe ces ruineuses et permanentes inquiétudes? Le gouvernement ne veut pas la guerre, mais il se ruine pour être prêt à la faire. Tous les efforts d'argumentation auxquels on se livre pour montrer que la meilleure garantie de la paix est de s'armer les uns contre les autres, échouent devant le bon sens des masses. La commission du budget, résistant à des demandes de crédit beaucoup trop larges, représente ce solide bon sens. Elle accepte les déclarations pacifiques du gouvernement; elle croit à la parole de M. Baroche; pour elle, le discours de Rambouillet, recommandé à l'attention des préfets par M. le ministre de l'intérieur, a l'autorité d'un symbole, et elle s'appuie sur les déclarations du ministre de la justice pour demander quelques économies à M. le ministre de la guerre et à M. le ministre de la marine. L'énergie de son attitude aura peut-être ce bon résultat de forcer la vérité à paraître. Si elle n'est pas dans le discours de M. le garde des sceaux, elle est dans le zèle militant du maréchal Niel ou dans les exigences budgétaires de l'amiral Rigault de Genouilly; quel que soit le puits où elle plonge, il faut que la vérité surgisse. Si c'est la guerre qu'on nous prépare, il y a une question de dignité à en faire l'aveu, alors surtout qu'on nous demande des sacrifices exceptionnels. Ce serait manquer d'égards envers la nation et jouer avec ses plus légitimes intérêts que de prolonger plus longtemps une dissimulation qui s'accorde mal avec le respect dû par le gouvernement à l'opinion publique. Ce n'est pas que nous considérions l'aveu des projets belliqueux comme un aveu qui ne doit point coûter à faire. Il doit être pénible au gouvernement, si réellement il veut jeter la France dans de périlleuses aventures, de lui communiquer un pareil dessein, qui cache plus de sollicitude pour ce que l'on croit être les intérêts de la dynastie que de condescendance pour les vœux du pays. Mais si pénible que soit l'effort que le gouvernement doive s'imposer, il serait plus honorable encore de heurter de front le sentiment public que de tramer contre lui la sourde conspiration des armements clandestins. Quelle que soit l'heure où elle éclate, la guerre n'évitera pas nos jugements sévères; on n'empêchera pas les manifesta-

Digitized by Google

tions contraires de se produire. Mieux vaudrait donc aller au-devant de ces manifestations, les combattre si on les croit mal fondées, ramener le pays à une meilleure appréciation de sa dignité et de son honneur, et, si l'on ne parvenait pas à vaincre l'instinctive répugnance qu'il a pour les entreprises guerrières, se soumettre à ses décisions et lui laisser toute la responsabilité de la paix.

Il est un peu tard, nous en convenons sans peine, pour prendre une pareille attitude. Quoi que fasse le gouvernement, il n'évitera pas le reproche d'avoir donné à sa politique des directions irréfléchies, qui l'ont conduite dans les embarras où elle se trouve aujourd'hui et dont il semble qu'elle ne peut sortir avec honneur sans recourir aux armes. Il est un peu tard pour reprendre avec la nation ce lien de solidarité que les habitudes d'isolement du pouvoir ont brisé. A qui la faute si l'Empire en était réduit aujourd'hui à la funeste alternative de faire supporter au pays la conséquence des fautes auxquelles le pays est resté étranger, ou bien, pour la lui épargner, de tenter une guerre sans son aveu ? Mais il ne dépend de personne d'empêcher ce qui est ; le gouvernement doit se préoccuper seulement de ne point aggraver sa position en ajoutant de nouvelles fautes aux fautes déjà commises.

Il y a, du reste, dans les hésitations mêmes dont il nous rend témoins, et jusque dans le soin qu'il prend de nous dissimuler ses projets, l'aveu implicite de la mauvaise position où il s'est placé vis-à-vis du pays et vis-à-vis de l'Europe. Il serait plus hardi et il ne laisserait point la commission du budget en présence de l'énigme redoutable des armements s'il n'avait rien à se reprocher dans le passé ; s'il avait, au lieu de fautes à réparer, des injures à venger ou des droits à soutenir. Il donne le spectacle assez nouveau d'un Etat dévoré du besoin de faire la guerre, et qui ne sait où prendre son ennemi. Il retourne dans tous les sens la politique de ses voisins, et n'y trouve rien à reprendre. Il a sondé la question orientale et n'a rien pu en faire sortir. Il a vu l'affaire du Luxembourg s'arranger pacifiquement. Maintenant il surveille le Parlement douanier qui s'est réuni hier à Berlin, et semble craindre qu'il ne sorte de ses attributions pour faire faire un nouveau pas à l'unité de l'Allemagne. Il n'y a pas jusqu'à la Pologne, à laquelle il a toujours porté un intérêt platonique, qui ne devienne subitement l'objet de sa sollicitude. Le spectacle que l'Empire nous donne, s'il était moins dangereux, prêterait à de piquantes allusions ; il rappellerait à l'esprit le type célèbre de la chevalerie errante, avec cette différence cependant que le héros de la Manche ne cachait à personne ses généreux desseins, et ne faisait de ruines qu'autour des moulins à vent. Elles seraient autrement redoutables, celles qu'entasseraient autour de nous, s'ils étaient écoutés, les partisans de la guerre Cette façon de vouloir sauver l'Empire en courant après des querelles qui peuvent couvrir l'Europe de ruines et la France de deuil, cette façon de réparer les erreurs de la diplomatie accuse aussi peu de prévoyance pour les intérêts dynastiques que de déférence pour les vœux du pays. Dirons-nous aussi que ces politiques de caserne ont l'esprit borné et ne voient pas où le gouvernement pourrait retrouver sa popularité, sa force, et la

Digitized by Google

France sa suprématie ? Leur inexpérience en ces matières est traditionnelle, et il ne faut point s'étonner s'ils ignorent qu'un peuple intelligent a d'autres succès à obtenir que ceux pour lesquels les fusils font merveille. Il y a des heures où les spécialités militaires peuvent être d'une grande ressource pour le pays, et contribuer à sa gloire ; mais il est d'autres moments où il faut savoir se priver de leurs avis, et ne laisser dominer que le crédit des hommes dont l'esprit, perce vant de plus haut les devoirs de la politique, tente de relever un peuple par une ingénieuse application de ses forces intellectuelles et de ses ressources économiques, avant d'ambitionner pour lui l'ascendant passager que donnent les succès militaires. C'est assez dire que si, dans les conseils du gouvernement, il y a, comme on le prétend, un élément militaire qui pousse à la guerre et un élément politique qui travaille au maintien de la paix, notre adhésion est acquise à ce dernier. L'accueil fait à la nouvelle loi sur l'armée, l'expérience des derniers recrutements pour la formation de la garde nationale mobile, montrent que la nation tout entière penche aussi de ce côté, et ne rêve, pour l'instant, que des conquêtes pacifiques. Il suffit que le chef de l'Etat acquière cette conviction pour que l'influence des hommes d'épée cède le pas à l'influence plus salutaire d'autres hauts personnages, dont les conseils ont jusqu'ici prévalu.

Le gouvernement, du reste, trouverait aisément de salutaires diversions s'il voulait favoriser le courant de l'opinion publique et ne point reculer au besoin devant quelques innovations hardies. Il faut comprendre au nombre de ces innovations ce projet de désarmement général qui, sans être d'une exécution bien facile, ferait le plus grand honneur à l'Etat qui en prendrait l'initiative. Il a été question, ces jours derniers, de négociations qui allaient s'engager entre les deux puissances dont l'antagonisme apparent fait courir les plus grands dangers à la paix générale ; c'était un de ces faux bruits comme il en circule tant depuis quelques mois. La question du désarmement, que les cabinets n'ont pas voulu aborder, n'en a pas moins été sérieusement posée devant l'opinion et discutée dans quelques journaux. Il y a quelque mérite à oser disserter sur l'opportunité d'un désarmement général au moment où l'effort de tous les gouvernements tend à développer à outrance un système d'armement général. Mais on s'enhardit à poursuivre une idée, si nouvelle qu'elle soit, lorsqu'on la trouve humaine et lorsque les arguments favorables, arrivant d'eux-mêmes, les uns après les autres, sans efforts, vous conduisent à des conclusions rigoureusement logiques. Voilà pourquoi la thèse du désarmement, qui n'a pas de très chauds partisans dans le monde officiel, où la raison d'Etat domine trop la simple et naïve raison, a rencontré parmi les publicistes des adhérents convaincus. En retournant le problème dans tous les sens, on ne trouve contre le désarmement qu'une seule objection qui mérite d'être discutée, et encore est-elle de mince valeur. On dit que la mesure est trop grave pour être prise par un seul gouvernement, avant que ce gouvernement ait acquis la certitude que son exemple sera suivi. Encore faut-il savoir quel est le gouvernement qui voudrait ainsi se mettre en avant. S'il est très faible et s'il n'a pas un poids suffisant dans le con-

Digitized by Google

seil des puissances, son exemple pourra rester sans effet et ne causera pas d'autre préjudice. Si au contraire l'initiative part d'une puissance de premier ordre, il y a de nombreuses chances pour qu'elle ait des imitateurs; il n'y en a aucune pour qu'elle attire des désastres sur la nation qui se serait désarmée la première au milieu des nations armées. Dans quel temps vivons-nous donc, que l'on puisse admettre, à titre de simple hypothèse, que la puissance qui jetterait la première ses armes, pour montrer qu'elle ne veut plus avoir d'ennemis, verrait aussitôt une puissance rivale se jeter sur elle et l'écraser? Ces prodiges de lâcheté ne sont plus de notre temps. Ils sont contraires aux idées admises et à toutes les pratiques de la vie publique et de la vie privée. On pourrait admettre plutôt que la nation armée serait moins protégée que la nation qui ne le serait pas. Cette vérité est si bien comprise que, lorsqu'on a voulu faire une situation politique à de petits Etats qui n'étaient point par eux-mêmes capables de se défendre, on leur a imposé la neutralité, c'est-à-dire une situation telle qu'ils n'aient ni le moyen d'attaquer les autres ni l'inconvénient d'être attaqués eux-mêmes. La vraie neutralité serait le désarmement; ne pouvant chercher querelle à personne ni se mêler des querelles des autres, un peuple serait condamné à la paix; ce système généralisé, tous les Etats seraient neutres et le monde entier condamné à la paix. Il y a, nous le reconnaissons sans peine, dans la réalisation de cet idéal politique, une situation si nouvelle qu'elle prend, aux yeux de quelques-uns, toutes les apparences d'une utopie. Mais cet étonnement de quelques esprits devant le renversement d'usages et d'idées préconçues n'a jamais été un obstacle bien sérieux ni bien durable; notre siècle a vu tomber des préjugés autrement enracinés, et il a été réglé des questions internationales tout aussi hérissées d'obstacles que celle qui semble vouloir se poser aujourd'hui. La suppression des prohibitions douanières qui a inauguré dans le monde un régime économique entièrement nouveau, les traités de commerce, les traités d'extradition eux-mêmes constituent des changements assez radicaux, et ont provoqué tout d'abord d'assez vifs étonnements et d'assez énergiques résistances, pour que l'on ne soit point découragé en présence de nouvelles entreprises. Les difficultés sans nombre que doit forcément rencontrer le règlement en commun d'une pareille question, les imperfections mêmes du régime qui serait inauguré ne devraient pas détourner les peuples et les Etats de l'inappréciable bienfait du désarmement. La situation qui nous serait faite alors pourrait être défectueuse, mais ne serait point mauvaise. Il faudrait qu'elle le fût beaucoup d'ailleurs pour n'être pas préférable à celle que nous avons aujourd'hui. Si le désarmement général est un rêve, la paix armée est une sottise.

Il y a des esprits hardis qui voudraient apporter ces idées de désarmement dans le fonctionnement de la politique intérieure, et qui pensent que par ce procédé l'on pacifierait les partis aussi sûrement qu'en l'appliquant aux rapports internationaux on pacifierait l'Europe. Cette thèse est soutenue depuis longtemps par les amis de l'Empire, qui ont essayé de concilier leur dévouement pour la dynastie avec leur goût pour la liberté.

Digitized by Google

En voyant qu'il n'y a de liberté possible pour personne tant que le gouvernement juge utile de rester armé contre quelques-uns, des hommes que l'Empire a trouvés très dangereux et qu'une partie de l'opinion publique a jugés avec une décourageante sévérité, ont entrepris de demander publiquement certaines réformes. Ces réformes sont venues au moment où ils s'organisaient, où ils se cherchaient pour donner plus de force à leurs revendications. Le gouvernement impérial a mis bas quelques-unes de ses armes; il s'est dessaisi de l'arbitraire administratif pour les journaux ; il a déposé, dans l'arsenal des vieilles armures, l'avertissement, la suppression et la continuelle et indiscrète immixtion dans la propriété d'un journal. Il n'a plus voulu empêcher les réunions publiques; il n'a plus voulu interdire au Corps législatif l'usage du droit d'interpellation. Enfin, l'Empire s'est beaucoup désarmé, sans attendre que ses ennemis en fissent autant. Nous ne croyons pas qu'il ait à se plaindre d'avoir donné au pays cette marque de confiance et ce témoignage de sa force. On voudrait aujourd'hui compléter ce désarmement en demandant à l'Etat de ne plus combattre lui-même, en personne, dans l'arène électorale, et de laisser ses amis s'unir et se coaliser pour assurer le triomphe de la politique dynastique. A cette théorie libérale on a donné un nom : l'*Union dynastique*. L'abstention du gouvernement dans les élections est demandée à la fois par les adversaires de l'Empire et par quelques nouvelles recrues faites parmi les libéraux ; M. Albert de Broglie se rencontre avec M. Clément Duvernois. Cet accord à lui seul suffirait pour détourner le pouvoir du système qu'on lui propose; il n'est pas très éloigné de la vérité lorsqu'il admet en principe que ce qui peut être agréable à ses adversaires ne peut profiter à ses amis. Il a montré d'ailleurs que, dans cette voie de tolérance et d'abandon, il s'était lui-même imposé une limite qui ne devait pas être franchie; les correctifs nombreux apportés à l'acte du 19 janvier prouvent qu'il est plus disposé à reculer qu'à avancer, et les efforts qu'il a faits pour désavouer sa propre initiative ont jeté les libéraux de l'Empire dans un profond découragement. Ils n'ont plus qu'une foi restreinte dans l'alliance de l'Empire avec la liberté; parmi ceux qui parlent encore en faveur de cette alliance, il en est peu qui la croient réalisable dans une mesure qui puisse combler les vœux de tous. Les autres la croient d'une application dangereuse; ils voient la France beaucoup moins préparée aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1852 à recevoir le bienfait de plus larges concessions politiques; leur sollicitude inquiète leur montre l'Empire privé des éléments de succès qui alors ont fait sa force et ont réuni sur l'héritier des traditions napoléoniennes les suffrages de tous les amis de l'ordre serrés devant les dangers par lesquels l'ordre était menacé.

S'il nous fallait absolument prendre parti entre les propagateurs de l'*Union dynastique* et les hommes timorés qui ne veulent pas exposer le gouvernement aux hasards d'une lutte à armes égales, nous serions dans un très grand embarras. Nos sympathies sont pour les premiers; mais nous admettons sans hésiter avec les seconds que les passions ne sont point apaisées et que le gouvernement a fait peu d'efforts pour les

Digitized by Google

apaiser. Mais, si nous reconnaissons que le régime impérial ne doit pas abandonner le système des candidatures officielles, — nous aimerions mieux dire les candidatures agréables, — nous reconnaissons aussi qu'il n'a pas le droit, pour assurer leur succès, d'employer les deniers de l'Etat. Alors même que des candidats opposants ne reculeraient pas devant les moyens de propagande trop usistés dans d'autres pays, le gouvernement, lui, devrait ne pas ajouter aux nombreuses influences dont il dispose cet appât de l'argent que ses adversaires, quelque opulents qu'ils soient, ne peuvent faire agir au même degré que lui. Ce n'est pas seulement le suffrage universel qui est atteint dans sa sincérité par ce genre d'abus, c'est l'indépendance même du député, qui ne relève plus des électeurs, mais qui tombe, aux mains du pouvoir, à l'état d'instrument passif, qui reçoit des ordres et n'a plus le droit de voter selon le vœu de ses commettants ou les inspirations de sa conscience. On le voit, le modeste progrès que sollicite notre libéralisme ne fait point la partie trop belle aux influences hostiles; il se borne à solliciter une économie et à prévenir le retour des abus qui ont fait en grande partie la majorité parlementaire que nous voyons fonctionner depuis quinze ans et dont la docilité a fait suspecter l'indépendance. Sur un autre terrain, nous adhérons sans réserve au programme de l'*Union dynastique*. S'il plaît au gouvernement de désarmer ses adversaires en prenant l'initiative de toutes les bonnes mesures et en accordant par avance toutes les libertés dont la promesse peut entraîner, vers le candidat qui la formule, une partie du corps électoral, nous serons avec lui, n'ayant pas plus que d'autres l'arrière-pensée de favoriser l'avénement d'un régime nouveau, et souhaitant au contraire de voir se perpétuer celui dont nous avons salué avec joie les premiers succès, dont nous avons, avec douleur, signalé les premières fautes.

Il faut mettre au nombre des influences qui peuvent ramener au gouvernement impérial les faveurs de l'opinion publique une plus grande tolérance pour les droits de la pensée ; ses adversaires les plus acharnés la réclament. Nous croyons que, sans pousser la complaisance jusqu'à laisser se propager dans les établissement de l'Etat des doctrines capables de blesser les croyances de ceux qui font les frais de ces établissements, on peut du moins appliquer à l'enseignement supérieur les principes de liberté si largement admis dans l'enseignement primaire et secondaire. En allant ainsi au-devant d'un vœu qui vient de se formuler sous la forme d'une pétition au Sénat, l'Etat accomplira une promesse qui remonte déjà loin et qui se trouve implicitement formulée dans l'article 85 de la loi du 15 mars 1850, commençant par ces mots : « Jusqu'à la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur... » Une feuille de province, l'*Union bretonne*, a fait la découverte de cette loi, dont les préliminaires étaient passés inaperçus, et que paraît avoir méconnue aussi le ministre militant, dont l'activité n'a laissé sans réforme aucune branche de l'instruction publique. Une plume plus autorisée que la nôtre en ces sérieuses matières traitera bientôt, dans la *Revue*, la question débattue aujourd'hui de la liberté de l'enseignement supérieur. Nous devons nous borner à des réflexions sommaires et constater seulement

Digitized by Google

qu'en laissant libre carrière aux polémiques qui élèvent l'esprit au-dessus des intérêts matériels, le gouvernement se dégage d'une responsabilité gênante, et se crée des titres à la reconnaissance du public lettré. Il peut voir, par le bruit qui se fait autour des solennités académiques, quel attrait ont conservé chez nous les débats littéraires, et comme on oublie volontiers devant un joli discours les lourdes préoccupations des affaires publiques. Nous devons à M. Jules Favre, à l'orateur fin et disert qui lui a fait les honneurs de l'Académie, une heure de douces émotions. M. Jules Favre n'a peut-être pas pris assez de soin de complaire à tous ses amis politiques; il a laissé voir au fond de son cœur des sentiments qui ne sont pas admis dans le programme républicain, mais nous que les hommages rendus au principe divin n'ont jamais choqué, nous avons éprouvé un plaisir sans mélange à retrouver devant ce silencieux auditoire de l'Académie l'esprit indépendant et l'âme fière qui se sont révélés avec tant d'éclat dans le tumulte des discussions politiques. M. Ch. de Rémusat, répliquant à Jules Favre, dans ce beau français et avec ces élégantes façons qui se retrouvent encore dans le commerce des lettres et de la philosophie, voilà le sujet aimable que nous sacrifions avec regret au devoir qui nous est imposé.

La politique, elle aussi, ne manque pas de charmes lorsqu'elle occupe notre esprit d'événements qui intéressent la destinée des peuples. Elle a ses comédies et ses drames. L'expédition d'Abyssinie avait commencé comme une comédie, elle se dénoue comme un drame. On se rappelle les romanesques fantaisies de l'empereur Théodoros qui avait rêvé de devenir l'époux de la reine d'Angleterre et qui, en attendant que cet honneur lui fût accordé, retenait prisonniers quelques-uns de ses sujets. Comme il y avait, dans cette conduite un peu barbare, une injure faite à la nation britannique, après un peu de temps, une expédition fut résolue. L'esprit pratique des Anglais envisagea du premier coup d'œil toutes les difficultés de l'entreprise; le soin de leur dignité ne voulut rien laisser au hasard; ils savaient, par un exemple récent, à quels échecs on arrive lorsqu'on se dissimule à soi-même, par ignorance ou par présomption, l'énormité des obstacles et la quantité des sacrifices à faire. Le gouvernement de la Reine n'a point négligé de mettre le pays en tiers dans ses projets; il lui a montré le but et n'a pas dissimulé le chiffre des dépenses. Grâce à cette confiance du gouvernement dans le pays et à la publicité retentissante de la tribune et de la presse, il n'y a eu de surprise pour personne. Les fonds demandés par les ministres ont été votés; et il n'a pas fallu recourir à des suppléments de crédit. Une fois partie, l'armée anglaise est allée droit à son ennemi, qui l'attendait au fond d'un pays inconnu, derrière des montagnes inaccessibles. Elle a trouvé le légendaire personnage au lieu indiqué; elle lui a livré bataille, elle l'a vaincu, et on assure qu'elle est en route pour revenir.

Ce n'est pas sans quelque froissement pour notre amour propre national que nous voyons comment cette affaire a été menée et à quel rapide succès elle a abouti. L'Abyssinie était plus éloignée que le Mexique et d'un abord plus difficile. Nos soldats valent bien les soldats anglais; ils sont

Digitized by Google

même plus aguerris et mieux dressés aux expéditions lointaines. Et pourtant quelle différence dans les résultats! Nous envoyons quarante mille hommes, nous dépensons six cent millions et, après cinq années de luttes impuissantes, nous échouons; les Anglais avaient une troupe de six mille hommes; ils dépensent, il est vrai, en quelques mois, 150 millions, et cette somme sacrifiée à propos les conduit au succès. Il sort de là, pour nous, un triste et tardif enseignement. En partant même de l'hypothèse où l'expédition du Mexique fût aussi utile pour nous que l'expédition d'Abyssinie était utile pour les Anglais, n'aurions-nous pas dû mesurer les obstacles de toute nature qui pouvaient compromettre le succès de notre entreprise? Nous aurions aussi dû savoir ce que nous allions faire à Mexico et le dire; le gouvernement aurait dû, à l'exemple du gouvernement britannique, calculer combien de soldats il lui fallait, quelle somme il allait dépenser et ne point procéder par petites fractions d'hommes et d'argent qui, réunies, eussent été suffisantes et qui, dispersées, ont été perdues. Enfin, il ne fallait pas violenter la nationalité d'un peuple au profit d'un prince étranger. Il fallait courir au but bravement, avec énergie et intelligence, tenir à distance les Etats-Unis par une attitude résolue vis-à-vis des insurgés du Sud, et, notre besogne faite, ramener vivement de Vera-Cruz notre pavillon victorieux, comme les Anglais ramènent leur drapeau de Magdala. Nous avons eu aussi un dénouement tragique: un souverain est tombé sous les ruines de cette fragile puissance que nous lui avions faite. Les Anglais du moins n'ont pas, sur eux, le sang du négous. Celui-ci trouve dans Magdala une mort digne des âges bibliques; qu'elle ait été volontaire ou bravement affrontée dans un combat, cette mort, au milieu de ses six mille défenseurs épars et gisant autour de lui, relève singulièrement à nos yeux le monarque à qui nos dédains avaient fait un renom de férocité théâtrale. Le courage dont il a fait preuve au dernier moment nous le montre sous un aspect moins fantaisiste; à la place du maître terrible qui aimait à frapper l'imagination de ses sujets par un imposant appareil de force, nous voyons un chef intrépide, qui poursuit peut-être un but politique très avouable et qui, à l'exemple de tous les souverains, se sert, pour conserver sa puissance, des moyens qu'il croit le plus propres à la maintenir. Ce personnage si cruel avait sous le tranchant de son sabre six Anglais dont il aurait pu, d'un revers de bras, faire tomber les têtes; il agit à leur égard en vrai gentleman et ne croit pas avoir le droit, même à titre de représailles, lorsque son territoire est violé et ses terres ravagées, de disposer de la vie de ses prisonniers. Il fait mieux encore; vaincu devant Magdala, il les rend au vainqueur, sains et saufs, et c'est lui qui est la victime dans cette lutte inégale que leurs réclamations ont allumée. A ces traits, on ne reconnaît pas le despote farouche que l'on nous avait dépeint nos préjugés tombent devant des actes qui nous ramènent aux temps primitifs, où les Abyssiniens luttaient vaillamment et noblement pour leur indépendance. C'est la première fois que cette race intrépide subit le joug de l'étranger; elle expie cruellement le crime commis contre le droit des gens.

L'expédition d'Abyssinie peut avoir des résultats politiques d'une cer-

Digitized by Google

taine importance. On se demande si les Anglais, après avoir châtié Théodoros, ne vont pas commettre la faute de vouloir favoriser dans ce pays un gouvernement de leur choix; on se demande aussi s'ils ne vont pas fonder, dans ces parages voisins de la mer Rouge, des établissements qui leur permettront de dominer cette nouvelle route des Indes que le percement du canal de Suez ouvre aux nations européennes. Toute critique portant sur un pareil sujet serait anticipée. Nous ne sommes pas assez dans les secrets du gouvernement britannique pour affirmer qu'il n'ait été animé, en faisant l'expédition d'Abyssinie, que du généreux dessein de protéger le droit des gens et d'arracher à un pénible esclavage des envoyés de la Couronne et d'autres européens injustement détenus.

Presque aussi heureux que le negous, le maréchal Narvaez, lui aussi, est mort sur le brèche. L'Espagne célèbre ses funérailles sans trop de larmes. Ce n'est pas que cet homme d'Etat n'ait eu de nombreuses sympathies dans son pays; il en avait mérité de très vives ; mais l'attachement qu'il inspirait n'avait rien de tendre. Narvaez était dur et grondeur. Il représentait, en Espagne, la force, le principe d'autorité. On l'appelait au pouvoir dès que l'autorité royale était en péril; il y fut appelé souvent dans ces dernières années. C'était un spécialiste en politique; il avait des procédés souverains contre l'émeute. On ne compte plus celles qu'il a vaincues. Son titre de duc lui vient d'une de ces cures remarquables opérées dans les rues de Valence. On ne comprend pas qu'un homme de cette trempe ait pu rester au pouvoir sous un régime parlementaire. Il est vrai que l'Espagne n'est pas un pays comme un autre, et qu'on y a, sous les trompeuses apparences d'un gouvernement libre, toutes les pratiques du despotisme. Narvaez s'entendait surtout à fausser ainsi l'esprit de la Constitution; il arrêtait des députés; il emprisonnait des journalistes, il fusillait au nom de la Charte espagnole, et se disait très libéral. Il avait une qualité cependant, il aimait la reine, et ce culte ne connaissait point de limites. Il était de cette école qui fait passer la dynastie avant tout, particulièrement avant la liberté. Au demeurant, il aura une page, sinon très glorieuse, du moins très remarquée dans l'histoire de la monarchie espagnole. La mort du duc de Valence n'a rien changé à l'organisation politique du pays. M. Gonzalès Bravo a pris la présidence et s'est empressé de déclarer qu'il continuerait l'œuvre de Narvaez. Il n'a pas, cependant, la même autorité que son prédécesseur ; il est aussi fort en politique, mais il n'est pas soldat. M. Gonzalès Bravo aura plus d'influence peut-être sur les Cortès, mais il sera plus faible devant un pronunciamiento. Il se pourrait donc que la mort du duc de Valence laissât un vide difficile à combler et privât le trône chancelant d'Isabelle du seul point d'appui qui lui restait encore. Ce n'est point sans doute pour déplaire au maréchal Narvaez qu'on l'a comparé à M. de Bismark. Il est vrai que le ministre prussien professe pour son roi un culte très ardent , mais il aime surtout l'Allemagne. Il est vrai que le comte de Bismark a montré de l'énergie et une audace qui ne s'est pas toujours arrêtée devant la stricte légalité constitutionnelle; mais, il y a entre le duc de Valence et le comte de Bismark la distance qui sépare un sabre d'une intelligence.

Digitized by Google

La Prusse est encore une fois notre point de mire. Le Parlement douanier vient de s'ouvrir, et, bien que le roi, dans le discours qu'il a prononcé devant les représentants de toute l'Allemagne, ait donné de nouveaux témoignages de ses intentions conciliantes et pacifiques, l'on semble vouloir surveiller le Parlement douanier d'un œil inquiet et soupçonneux. Le gouvernement impérial ne peut se décider à la confiance ; il ne veut point donner à la paix générale cette efficace garantie, et on le voit, pendant que le gouvernement prussien ne se lasse pas de lui tendre la main, multiplier les griefs et mettre toujours ses actes en opposition avec ses paroles. On n'ignore pas à Berlin ce qui se dit et ce qui se fait à Paris ; on sait avec quelle activité fébrile sont poussés les armements ; on lit les articles provoquants d'une certaine presse officieuse, et néanmoins, on y parle encore un langage modéré, qui fait un contraste choquant avec certaines bravades échappées à de très hauts fonctionnaires français. Le fin politique dont les prudents avis ne manquent pas au roi Guillaume sait fermer les yeux sur ce qu'il ne veut point voir ; il n'ignorait pas ce que venait chercher à Paris le ministre de la guerre du Danemark ; il savait bien que le général Roasloff avait été, en Afrique, le compagnon d'armes du maréchal Niel, et que si ces deux personnages ont éprouvé le besoin de se revoir, il y en a certainement un des deux qui en a le premier manifesté le désir. M. de Bismark sait que ce n'est point le ministre danois qui a demandé au ministre français la permission de lui rendre visite à Paris. Il n'est pas sans avoir entendu parler non plus des 40,000 fusils Chassepot que la France aurait livrés au Danemark. Pendant que tous ces faits étaient rapportés dans les journaux avec plus ou moins d'exactitude, le cabinet de Berlin, qui n'ignorait point ce qu'ils avaient de fondé, restait calme et préparait le tranquille discours qui vient d'ouvrir le Parlement douanier. Il ira plus loin ; son opiniâtre volonté de ne relever aucun défi ne se démentira point ; elle réserve un froid accueil, ou au moins une attitude expectative à toutes les manifestations unitaires que pourrait tenter le Parlement douanier. Ce n'est pas la Prusse qui aura la responsabilité d'un conflit, si, ce qui nous semble difficile et invraisemblable, un conflit éclate. Pendant que nous organisons hâtivement nos gardes nationales mobiles, et que nous multiplions partout les commandes de nos fusils Chassepot, le gouvernement prussien renvoie en congé une partie de son armée active. Nous aurions les meilleures raisons de suivre cet exemple ; la gêne de nos finances nous commande des économies et devrait nous faire un devoir de rendre à ses foyers la moitié d'une armée qui mine le pays. Ce sont des résolutions toutes contraires qui nous animent. Nous pensons même à nous engager dans de nouvelles dépenses pour modifier encore une fois la flotte que ne protégent plus suffisamment les épaisses cuirasses de fer ; de nouvelles découvertes amènent un nouveau progrès, et vont provoquer des changements ruineux dans nos armements maritimes. La Prusse laissera tout faire, et ce ne sera pas sa faute si, après nous être ruinés, si, après avoir fatigué le pays et l'avoir moralement et matériellement épuisé, nous descendons au second rang des Etats,

Digitized by Google

alors que nous pourrions, avec plus de sagesse, occuper encore le premier.

Le bonheur de la Prusse l'accompagne jusqu'en Italie, où le vainqueur de Sadowa vient de recueillir des marques de sympathies que les Italiens n'accorderaient pas aussi volontiers au vainqueur de Solferino. Les noces du prince Humbert ont réuni à Turin le prince Frédéric-Guillaume et le prince Napoléon, et tous les journaux ont remarqué quel enthousiasme a éclaté sur le passage du premier et quelle froideur a accueilli le second. Il est vrai qu'en Italie, le Prince Napoléon est un peu chez lui ; il est de la famille qui donnait l'hospitalité au fils du roi de Prusse et on peut admettre que les Italiens ne se sont pas crus obligés de lui prodiguer les honneurs dus à un prince étranger. Il ne faut donc pas attacher une trop grande signification politique à un accueil de pure courtoisie et que justifient d'ailleurs les qualités personnelles du prince qui en a été l'objet. Les fêtes de Turin, envisagées à un autre point de vue, ont une importance plus réelle ; elles ont fait éclater, d'un bout à l'autre de la Péninsule , des manifestations sympathiques pour la dynastie de Savoie. Toute l'Italie a voulu être de la fête. Cette part si spontanée prise par les populations aux joies et aux espérances de la famille royale inquiète les révolutionnaires et les incorrigibles ennemis que l'Italie trouve chez nous au sein de certains partis. C'était, depuis quelque temps, une nouvelle manière de combattre le principe de l'unité, que de prétendre que le roi Victor-Emmanuel n'était plus populaire, et que toutes les sympathies italiennes que n'absorbait pas Mazzini allaient au pape ou à François II. Le spectacle que l'Italie vient de donner a détruit ces dernières illusions.

Nous continuons à suivre les phases de la guerre du Paraguay. Pour ne point laisser de lacune dans nos précédents récits, nous empruntons à nos correspondants des détails nouveaux, qui nous semblent dignes de figurer à côté des faits de la politique européenne.

Depuis le passage de Humaïta par la première division de l'escadre blindée du Brésil, sous les ordres du commandant Delfin de Carvalho, aujourd'hui baron du Passage, les opérations militaires n'ont pas discontinué sur le Rio-Paraguay. La crue extraordinaire du fleuve favorisait d'ailleurs les mouvements de la flotte. Après avoir incendié, du côté du Chaco, plusieurs dépôts de vivres qui avaient été établis par Lopez, la première division de l'escadre a d'abord rencontré un vapeur paraguayen « *Pirabebe* », remorquant un bâtiment chargé de vivres. En apercevant les bâtiments brésiliens, le vapeur paraguayen a précipité sa marche ; pour aller plus vite, il a abandonné le bateau qu'il remorquait; aussitôt les Brésiliens ont mis le feu à la goëlette. En remontant le Rio-Paraguay, on a trouvé le pays complétement abandonné et pas un seul soldat dans les postes établis le long de la rivière. A Villa Rica, cependant, on a pris une certaine quantité de bétail, ainsi qu'un grand nombre de canots. Un peu avant d'arriver à l'Assomption, l'escadre a été accueillie par une canonade partant du fort de Tacubi, mais les bombes brésiliennes ont répondu à ce feu en démolissant le fort ainsi que quelques *ranchos*. Le bombardement a également continué à l'Assomption, sur l'arsenal d'abord, ensuite sur le

Digitized by Google

palais de Lopez. La ville paraissait abandonnée. Cependant les drapeaux français, italien et nord-américain flottaient sur les maisons consulaires. Une partie du port était obstruée par deux vapeurs paraguayens coulés à fond. C'est en descendant le Paraguay que les trois bâtiments cuirassés ont été arrêtés à l'embouchure du Rio Tebicuari. Des soldats paraguayens étaient embusqués dans un bois voisin du fleuve; ils ont fait feu sur les navires brésiliens, dont les canons ont répondu au feu de l'ennemi, qui a pris la fuite.

Le commandant de Carvalho termine son rapport au maréchal de Caxias en déclarant que la présence de l'escadre dans les eaux du Paraguay a produit le meilleur effet sur les crédules populations à qui on avait fait croire que jamais le pavillon brésilien ne passerait la formidable forteresse de Humaïta.

A la fin de février, les vigies du Lima Barros signalèrent un vapeur qui traversait le Rio Paraguay, venant de la rive du Chaco. C'était en effet l'*Igurey*, steamer paragayen portant des provisions à Humaïta. Ses mouvements parurent suspects au commandant du navire brésilien, qui envoya une bombe dans la sainte-barbe de l'*Igurey* et le fit sauter. Quelques jours plus tard, deux canonnières de la division du Curuzu ont pu remonter le fleuve et porter munitions et vivres à la division cuirassée brésilienne sationnée au-dessous de Humaïta. Ces canonnières ont essuyé le feu du fort de Curupaity, et n'ont éprouvé que de légers dommages. Le commencement de mars a été signalé par une de ces tentatives désespérées auxquelles on devait s'attendre de la part du dictateur du Paraguay. Parmi les soldats qui lui restent, on a fait choix de 1,200 des plus intrépides et des meilleurs nageurs. Quarante-huit canots étaient disposés pour les recevoir, et il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer de deux navires cuirassés placés à l'avant-garde de la grande division navale, sous les ordres de l'amiral baron de Inhauma. Cette tentative eut lieu dans la nuit du 1er au 2 mars. Les marins brésiliens du canot de ronde entendirent un bruit sur la rive du Chaco et, en s'approchant, ils reconnurent, malgré l'obscurité, que des hommes s'embarquaient; l'officier de service prévint immédiatement le commandant du *Lima Barros* et celui du *Cabral* et alla faire son rapport à l'amiral. Le baron de Inhauma donna l'ordre à ces deux navires de fermer les écoutilles et de faire retirer la sentinelle dès que l'ennemi se présenterait. L'obscurité de la nuit n'avait pas empêché les Paraguayens de prendre toutes leurs précautions. En effet, leur flottille de canots s'avança, se tenant ensemble et tous recouverts de branches d'arbres. Cette masse boisée ressemblait à une de ces îles flottantes, si nombreuses sur le Rio Paraguay à l'époque des grandes crues.

Le *Cabral* avait parfaitement exécuté les ordres de l'amiral. Mais il n'en était pas de même du *Lima Barros*, dont le commandant n'avait sans doute pas compris les instructions de son chef. Douze canots parvinrent jusqu'à ce bâtiment: le reste de la flottille paraguayenne fut dispersé ou coulé par les feux partant du *Silvado* et du *Herval*, arrivant à toute vapeur au secours des deux bâtiments assiégés. En abordant le *Lima Barros*, les Paraguayens ne furent arrêtés ni par des piques de

Digitized by Google

fer qui défendaient l'approche du pont, ni par les jets d'eau bouillante; ils parvinrent, même au milieu du tumulte et du combat qui s'engagea, à jeter des grenades dans le tuyau de la cheminée du *Lima Barros;* le commandant Castal, se présenta le premier, et fut tué par trois coups de sabre. A ses côtés tomba son lieutenant, Fausto Vidal. Alors, sur le pont s'engagea une lutte acharnée; les Brésiliens se battaient un contre dix. Le commandant du *Silvado*, persuadé que les ordres transmis par l'amira avaient été exécutés, vint se placer entre les deux navires attaqués, et fit, de tribord et de babord, une canonnade bien nourrie. Ce ne fut qu'aux lueurs du jour, que l'on reconnut, au milieu des cadavres ennemis, ceux de trente-deux Brésiliens; treize Paraguayens encore vivants furent faits prisonniers. Après cette défaite, qui a coûté à Lopez ses meilleurs soldats, le dictateur a effectué une nouvelle concentration de ses forces, en abandonnant tous les forts qui défendaient l'approche de son quadrilatère. Il est donc maintenant resserré de plus en plus et chaque jour il voit diminuer ses moyens d'approvisionnement; c'est pour lui couper tout à fait les vivres que les Brésiliens se sont emparés de la redoute de Timbo, située dans le Chaco. Des troupes continuent à arriver du Brésil et tout fait pressentir que, Humaïta étant bien investi de tous côtés, Lopez ne pourra s'échapper, ainsi que le pensent quelques-uns de ses partisans.

Le but que poursuivent les amis de Lopez, c'est la rupture de la triple alliance; de là les efforts incessants qu'ils font au Rio de la Plata et en Europe. En ce moment, dans la République argentine, s'agite la question de la future présidence. Jusqu'à présent, trois candidats sont sur les rangs, tous appartiennent à l'opinion libérale, c'est-à-dire au parti qui a toujours su respecter les lois et les traités. Il est bon de signaler toutefois les efforts que font les partisans de Lopez, — il en a même à Paris parmi des gens qui pourraient mieux placer leurs sympathies, — pour appuyer la candidature d'un écrivain bien connu pour sa haine républicaine contre le Brésil. Néanmoins, le cabinet de Rio-Janeiro a voulu prouver une fois de plus combien il tenait peu à s'immiscer dans les questions intérieures des Etats du Rio de la Plata. Son ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire, M. le conseiller do Amaral, accrédité auprès des deux républiques, a reçu l'ordre de ne paraître à Montevideo qu'après l'élection présidentielle. Il nous paraît, quant à nous, bien démontré que le Brésil, don le souverain est avant tout pacifique et intelligent, n'a aucune vue d'agrant dissement sur les rives de la Plata. On aura bientôt la preuve que, dans les évenements qui se préparent au Paraguay, don Pedro II n'a point visé à une extension de territoire. Son empire n'est-il pas déjà un des plus vastes du monde, avec douze cents lieues de côtes sur l'Atlantique!

Au moment où nous mettons sous presse, une dépêche de Lisbonne nous annonce que tous les forts des Paraguayens, moins Humaïta, ont été enlevés d'assaut par les Brésiliens. Lopez serait en fuite, et la guerre à la veille de sa fin. Ainsi se réalise tout ce que nous avions prévu.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

Digitized by Google

LE PROJET DE LOI SUR LES CHEMINS VICINAUX

Le Corps législatif est maintenant saisi de ce fameux projet de loi des chemins vicinaux dont on voulut tirer l'an dernier un moyen de diversion aux aspirations de la France vers la liberté. Notre avis est qu'on ne fera jamais trop de chemins dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie; aussi trouvons-nous le projet actuel tout à fait insuffisant et à peu près illusoire. Le sujet est fort important et mérite qu'on s'y arrête; nous ne voulons aujourd'hui que présenter quelques observations de nature, croyons nous, à mettre en garde contre un engouement inconsidéré.

En 1861, un crédit de 25 millions fut ouvert pour exécuter les chemins d'intérêt commun, c'est-à-dire appartenant à cette classe intermédiaire entre les chemins de grande communication ou de grande vicinalité, et les chemins vicinaux ou de petite vicinalité. Avec ces 25 millions, sur 83,146 kilomètres, on en a exécuté 21,000, ce qui met le prix de revient à 1,200 francs par kilomètre, chiffre rond. Il n'a guère été possible, avec une pareille somme, d'établir de bons chemins. On s'est borné à exécuter des travaux de terrassement, un empierrement superficiel et quelques ponts indispensables.

Ces 21,000 kilomètres, ajoutés aux anciens chemins de la même classe précédemment construits, forment un total de 54,065 kilomètres amenés à ce que l'exposé des motifs appelle « l'état d'entretien. » L'état d'entretien, c'est l'état où les chemins sont amenés avant de recevoir la première fondation d'entretien. Beaucoup de chemins en France en sont là. Depuis les routes impériales jusqu'aux chemins de simple vicinalité, tous auraient besoin d'être entretenus, et la plupart attendent cette couche de fondation qui leur est nécessaire. Les 21,000 kilomètres, qui ont absorbé les 25 millions, réclameraient maintenant, pour devenir carrossables, 25 autres millions au moins. En attendant, ils ne sont que des fondrières, et le cadeau qu'on nous a fait se dérobe sous nos pieds. On va en donner 15 en dix ans pour créer de nouveaux chemins qui, à leur tour, seront poussés à cet « état d'entretien » qu'on nous vante. Cette manière de procéder ne nous paraît pas devoir constituer cet appareil de bonne viabilité qu'on nous avait promis et dont les journaux officieux ont chanté les louanges.

Mais ceci n'est que la partie incidente du projet de loi ; il a un autre but : les chemins vicinaux. Il en existe 251,815 kilomètres, distribués en trois catégories. La troisième catégorie, comprenant 109,312 kilomètres. sera « condamnée à un ajournement bien éloigné. » On attendra pour eux des temps plus prospères, où l'on songera davantage aux intérêts agricoles

Digitized by Google

et un peu moins aux fusils Chassepot. Il reste donc 142,502 kilomètres à conduire jusqu'à ce fameux « état d'entretien » que nous connaissons par l'expérience des ornières d'intérêt commun. On estime que, déduction faite de l'accroissement normal des travaux de vicinalité, il restera à exécuter 10,482 kilomètres par an pendant dix ans, c'est-à-dire 104,820 kilomètres. Nous n'entrons pas dans le détail, ni dans le compte et le décompte des contributions communales et départementales. Nous prenons les calculs tout faits de l'administration, calculs qui diffèrent d'un ministère à l'autre. On estime que l'exécution de ces 104,820 kilomètres coûtera 510 millions, chiffre rond, c'est-à-dire à peu près 5,000 fr. le kilomètre. Et l'on dit ailleurs qu'on a poussé, avec 25 millions, 21,000 kilomètres à l'état de satisfaisant entretien ! Si l'on a pu faire de bons chemins d'intérêt commun à raison de 1,200 francs le kilomètre, pourquoi les chemins vicinaux en coûteraient-ils 5,000? Nous voudrions bien avoir la raison de cette différence, et il ne nous déplairait pas d'apprendre pourquoi la moyenne vicinalité coûte moins cher que la petite. Nous sommes convaincu que les commissaires du gouvernement ne manqueront pas d'expliquer cette énigme à la Chambre.

Les moyens d'exécution ne sont pas plus simples ni plus rigoureux. L'Etat donnera 100 millions, à raison de 10 millions par an. Pour le surplus les communes emprunteront. Emprunter, c'est toujours le grand mot de la situation, le mot final de toutes les entreprises de l'Etat. Qui prêtera aux communes? Ici, la question se complique et devient intéressante au point de vue de l'art. Tout le monde sait que l'Etat est obéré, qu'il a une dette flottante de plus d'un milliard, qu'il est obligé demain ou après d'emprunter 440 millions, lesquels seront loin de suffire à son dévorant appétit. Tout le monde sait cela, et cependant savez-vous qui prêtera aux communes? L'Etat. Oui, l'Etat fera cette belle et notable spéculation d'emprunter aux particuliers pour prêter aux communes. Et dans quelles conditions? Avec l'amortissement des obligations trentenaires qu'il créera, il empruntera à 6 1/2 et plus, et il prêtera aux communes à 4. Voilà comment les fils de famille se ruinent et rendent nécessaire leur interdiction.

Il est vrai que l'exposé des motifs conçoit l'espérance que toutes les communes ne se jetteront pas tête baissée dans la nasse de l'emprunt pour exécuter leur troisième réseau et qu'ainsi le prêt de l'Etat pourra se réduire à 200 millions environ. Je le souhaite également; mais alors pourquoi prendre la trompette et annoncer aux populations ravies qu'on va leur donner 104,820 kilomètres de chemins parfaitement carrossables? Peuples, rabattez un peu de votre joie, trompettes, faites sonner moins haut les mérites d'une si habile administration.

Tout réduit qu'il sera par les faits prévus et imprévus, le chiffre de 300 millions consacrés aux chemins vicinaux en dix ans serait encore respectable s'il ne fallait le demander ni à l'emprunt ni à des centimes additionnels. On n'augmente pas les impôts; on s'en garde, mais par toute espèce de petits procédés, on fait doucement sortir de la main des contribuables une somme deux ou trois fois plus considérable qu'il y a

Digitized by Google

vingt ans. On n'augmente pas les impôts, mais on pratique à la source des revenus particuliers une foule de petites et ingénieuses dérivations qui vont grossir indirectement le budget de l'Etat et lui créent, en même temps qu'aux communes, des obligations redoutables pour l'avenir. Il faut lire dans l'exposé des motifs la description des procédés enchevêtrés et sinueux au moyen desquels on esquive l'emprunt direct pour se lancer dans ce que nous pourrions appeler l'emprunt par ricochet.

Le gouvernement avait pourtant sous la main un moyen très simple, très efficace et en même temps très loyal et très honnête, de faire exécuter les 104,820 kilomètres de chemins vicinaux, sans s'imposer de nouveaux sacrifices, sans grever le budget chétif et déjà insuffisant des communes, sans même rogner de deux cinquièmes, comme il le fait, le menu du banquet vicinal. Il lui aurait même été facile d'amener tous ses chemins à un bon état d'entretion en cinq ans au lieu de dix, ce qui ne constitue pas seulement une économie de temps, mais une économie d'argent très importante quand il s'agit de travaux publics. Ne sait-on pas que la lenteur dans l'exécution est une cause de pertes considérables et irréparables? Combien de canaux qui ont coûté le double de ce qu'ils auraient *coûté si*, au lieu d'être exécutés en vingt ans, ils l'avaient été en quatre ou cinq! Combien de routes qu'il a fallu reprendre et reconstruire faute d'avoir été achevées promptement? Tout le réseau vicinal pourrait être terminé en cinq ans et sans nouvel emprunt si le Corps législatif le voulait, et nous le conjurons de le vouloir. Il lui suffit pour cela de réserver la loi qu'on lui présente et d'introduire dans la loi du budget, qu'il discutera bientôt, une toute petite disposition ainsi conçue : « Il sera prélevé sur les budgets de la guerre et de la marine une somme de cent millions qui seront appliqués à l'exécution des chemins vicinaux. » Le précédent une fois établi, il suffirait d'entretenir cette disposition pendant cinq ans pour réaliser ce beau rêve qu'a conçu il y a six mois le gouvernement, mais qui restera à l'état de rêve si l'on adopte les moyens proposés. Donner des chemins à l'agriculture et du même coup paralyser la guerre, c'est un double profit; mais la majorité actuelle n'est pas habituée à de pareilles économies.

ALPHONSE DE CALONNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie DUBUISSON et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU SOIXANTE-DEUXIÈME VOLUME

MARS ET AVRIL 1868. (17e année. — 2e série.)

Pages.

L'ART ET LA PRÉDICATION CATHOLIQUE. Conférences du Carême de 1867, prêchées à Notre-Dame par le R. P. Félix, par M. PAUL ROUSSELOT. 5

LA LÉGISLATION DE LA PRESSE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. JULES EVRARD. 35

LE SUJET DU DOCTEUR KARL, nouvelle, par M. CH. GRANDSARD. 68

LE CANAL DE SUEZ, SA CONSTRUCTION, SON EXPLOITATION (1re partie), par M. AMÉDÉE MARTEAU. 93

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE DANS L'EMPIRE ROMAIN. — LA PHILOSOPHIE ET LE CHRISTIANISME SOUS LA DYNASTIE FLAVIENNE, par M. B. AUBÉ. 118

LES INCONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE LOI SUR LA PRESSE, par M. LOUIS LIÉVIN. 149

REVUE CRITIQUE. 162

Du service de santé militaire chez les Romains, du docteur René Briau, par M. LÉO GUBERT.

Deux années de mission à Saint-Pétersbourg, de M. le comte H. de la Ferrière, par M. E. DE V.

Études de morale et de critique sur les poètes latins de la décadence, par M. D. NISARD, de l'Académie française, par A. CHASSANG.

Grammaire générale indo-européenne, ou comparaison des langues grecque, française, gothique, allemande, anglaise et russe entre elles et avec le sanscrit, suivie d'un traité de poésie indienne, de M. Bréal, par M. J. MÉLIOT.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU. 173

CHRONIQUE POLITIQUE. — Histoire de la quinzaine. 180

LES HÉROÏNES DE KALIDASA ET LES HÉROÏNES DE SHAKESPEARE, par Mme MARY SUMNER. 198

COMMENT BERNADOTTE DEVINT ROI DE SUÈDE (page d'histoire d'après des documents inédits), par M. le baron ERNOUF. 237

LE CANAL DE SUEZ, SA CONSTRUCTION, SON EXPLOITATION (2e et dernière partie), par M. AMÉDÉE MARTEAU. 260

LA LIGUE DE FEMMES, roman (1re partie), par M. HIPPOLYTE AUDÉVAL. 292

LES DROITS DE LA NATION ET LES DEVOIRS DE LA DYNASTIE (à propos de la brochure intitulée *Les Vœux de la dynastie napoléonienne*), par M. ALPHONSE DE CALONNE. 322

LES ANGLAIS EN ABYSSINIE, par M. R. BOULANGÉ. 336

LA NOUVELLE LOI CONTRE LE DROIT DE RÉUNION, par M. LOUIS LIÉVIN. 350

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU. 361

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 369

Digitized by Google

Pag.

PORT-ROYAL ET LE MOUVEMENT RELIGIEUX AU XVIIe SIÈCLE, par M. PAUL ROUSSELOT. 385

LE TUEUR DE FEMMES, roman (2e partie), par M. HIPPOLYTE AUDEVAL. 422

LE CHRISTIANISME ET SES ORIGINES, par M. ERNEST HAVET, professeur au Collége de France. 450

LE DROIT DE DISCUSSION ET LE COMPTE-RENDU ILLICITE, par M. JULES FAVRE, de l'Académie française. 488

LA QUESTION DE L'UNIFORMITÉ MONÉTAIRE, par M. ALFRED DARIMON 514

LES INCONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE IMPÉRIALE. — II. L'ÉTAT DE GUERRE DANS LA PAIX, par M. ALPHONSE DE CALONNE. 528

REVUE MUSICALE, *Hamlet*, par M. MAURICE CRISTAL. 538

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. ANATOLE CLAVEAU. 549

VINGT-TROIS TABLEAUX DE LA GALERIE SAN-DONATO. 556

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 558

REVUE CRITIQUE. 572

Histoire de la philosophie cartésienne, de M. Francisque Bouillier, docteur de l'Ecole normale supérieure, correspondant de l'Institut, par A. PHILIBERT SOUPÉ.

La Bible et la Nature. — Leçons sur l'histoire biblique de la création dans ses rapports avec les sciences naturelles, de M. Henri Rensch, docteur en théologie et professeur à l'Université de Bonn, traduction de M. l'abbé Xavier Hertel, par M. ALEXANDRE MASSÉ.

L'INDE ANGLAISE DEPUIS LE BILL DE 1857, par M. ARTHUR E. HOUGHTON. 577

LE TUEUR DE FEMMES, roman (3e et dernière partie), par M. HIPPOLYTE AUDEVAL. 600

LA LÉGISLATION DE LA PRESSE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — DIRECTOIRE (2e et dernière partie), par M. JULES EVRARD. 611

PORTRAITS DE CONTEMPORAINS. — M. JULES FAVRE, AVOCAT ET HOMME POLITIQUE, par M. LÉON BIGOT. 629

LETTRES D'UN VOYAGEUR, poésie, par M. MAURICE DE PODESTAT. 645

LES CONDITIONS DE LA PAIX EN 1868, par M. le duc DE VALMY. 672

REVUE CRITIQUE. 689

Le Chemin des bois, de M. André Theuriet, par M. ALEXANDRE MASSÉ.

De la justice criminelle en cour d'assises et de ses garanties dans les lois, dans les devoirs et dans les pouvoirs publics, de M. de la Cuisine, par M. J. TISSOT.

Etude historique sur la marine de Louis XVI, de M. A. de Boulon, par M. E. DE V.

Victor Cousin : l'Ecole éclectique et l'Avenir de la philosophie française, de M. Galien-Arnoult, par M. B. AUBÉ.

Etudes et lectures sur l'astronomie, de M. Camille Flammarion. — *Alphabet astronomique*, de M. Charles Emmanuel. — *Journal du Ciel*, de M. Vinot. — *Indicateur astronomique*, de M. Beaumarchey, par M. MAURICE CRISTAL.

Les premiers siècles de l'Histoire de Pologne, de M. Adam Mickiewicz, par M. A. DE ZADORA.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. ANATOLE CLAVEAU. 713

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 720

LE PROJET DE LOI SUR LES CHEMINS VICINAUX, par M. ALPHONSE DE CALONNE. 731

ATHENÆUM FRANÇAIS. 1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google